

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 3**

Le mardi 29 novembre 2022

à 17 h 30

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le mardi 29 novembre 2022

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le mardi 29 novembre 2022, à 17 h 30**. Compte tenu de l'arrêté ministériel 2022-024 du 25 mars 2022, cette assemblée aura lieu obligatoirement en personne et devant public **dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2^e étage du 155, rue Notre-Dame Est**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 3**

Le mardi 29 novembre 2022

à 17 h 30

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du mardi 29 novembre 2022 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 25 novembre 2022.

Nous attirons votre attention sur l'ajout du point 30.14.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception du point 30.15 pour lequel aucun document ne sera livré.



**Assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
du mardi 29 novembre 2022**

ORDRE DU JOUR

VERSION 3

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil - 1229514033

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Étude publique du Budget 2022 et PDI 2022-2031 - Rapport et recommandations »

04.02 Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil - 1229514034

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations »

30 – Administration et finances

30.01 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1223843022

Dépôt du budget 2023 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

30.02 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1225929002

Dépôt du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

30.03 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1223843020

Dépôt du budget 2023 de la Société de transport de Montréal

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

30.04 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1223843019

Dépôt du programme d'immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

30.05 Service du greffe - 1220310006

Dépôt du budget 2023 du Bureau du taxi de Montréal

30.06 Service du greffe - 1220310007

Dépôt du budget 2023 du Conseil des arts de Montréal

Compétence Conseil des Arts
d'agglomération :

30.07 Service du greffe - 1220310008

Dépôt du budget 2023 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

30.08 Service du greffe - 1220310009

Dépôt du budget 2023 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

30.09 Service du greffe - 1220310010

Dépôt du budget 2023 de la Société du parc Jean-Drapeau

Compétence Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau
d'agglomération :

30.10 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1223843024

Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2023 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

30.11 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1223843016

Dépôt d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2023)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

30.12 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1223843015

Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

30.13 *Service des finances , Direction des revenus* - 1223843012

Dépôt d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2023)

30.14 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1223843025

Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire, de la politique des équipements et des infrastructures ainsi que de la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

30.15 Service du greffe

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2023 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 Service des finances , Direction des revenus - 1223843010

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2023)

41.02 Service des finances , Direction des revenus - 1223843011

Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2023)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

41.03 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1223843013

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

41.04 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1229135002

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2023)

51 – Nomination / Désignation

51.01 Service des ressources humaines , Direction attraction et acquisition de talents - 1227520003

Recommander au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination de M. Fady Dagher à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants



Dossier # : 1229514033

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_ aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 dd) soutenir des processus budgétaires publics reliés à la préparation du budget de la Ville de Montréal et de son PTI
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Étude publique Budget 2022 et PDI 2022-2031 - Rapport et recommandations ».

Il est recommandé :

- au comité exécutif de mandater la Direction générale afin de mettre en oeuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse.
- au conseil municipal et au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Étude publique Budget 2022 et PDI 2022-2031 - Rapport et recommandations » et ses recommandations.

Signé par Martin PRUD'HOMME Le 2022-11-22 13:56

Signataire :

Martin PRUD'HOMME

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et
conformité

IDENTIFICATION

Dossier # :1229514033

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_ aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 dd) soutenir des processus budgétaires publics reliés à la préparation du budget de la Ville de Montréal et de son PTI
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Étude publique Budget 2022 et PDI 2022-2031 - Rapport et recommandations ».

CONTENU

CONTEXTE

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des personnes élues au niveau municipal et d'agglomération et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

La Commission permanente sur les finances et l'administration a déposé un rapport comportant 41 recommandations auprès du conseil municipal le 20 janvier 2022 et du conseil d'agglomération le 21 janvier 2022 dans son document intitulé « Étude publique Budget 2022 et PDI 2022-2031 - Rapport et recommandations ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0003 - 20 janvier 2022 - Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

CG22 0005 - 21 janvier 2022 - Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme décennal d'immobilisation 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

DESCRIPTION

S. O.

JUSTIFICATION

Conformément à la réglementation, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport de la Commission et dépose une réponse ayant trait à celui-ci.

Ayant pris connaissance avec attention et intérêt des 41 recommandations contenues dans le document intitulé « Étude publique Budget 2022 et PDI 2022-2031 - Rapport et recommandations », le comité exécutif dépose son rapport sur ces questions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux des commissions permanentes permettent d'enrichir, en relayant les préoccupations de la population et celles des diverses personnes élues, les décisions, projets et politiques de l'Administration municipale. Les réponses déposées par le comité exécutif permettent de faire une rétroaction aux rapports déposés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette réponse est soumise en tenant compte du contexte de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint et chef de division de la réglementation

Tél : 514 872-3144

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-11

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint et chef de division de la réglementation

Tél : 514 872-3125

Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2022-11-22

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU [RAPPORT](#) DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION, INTITULÉ ÉTUDE PUBLIQUE - BUDGET 2022 ET PDI 2022-2031

En janvier, la Commission permanente sur les finances et l'administration a initié des travaux visant à étudier le budget 2022 et le PDI 2022-2031. Le document intitulé Étude publique - Budget 2022 et PDI 2022-2031 déposé à la conclusion de ces travaux, a été déposé à la séance du conseil municipal du 20 janvier 2022.

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente des finances et de l'administration, ainsi que les personnes entendues dans le cadre de ses travaux, pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

Dans le tableau qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des 41 [recommandations](#) émises par la Commission.

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
1	Adopter les budgets de fonctionnement de 2022 de la Ville et de ses services, des organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM) qui lui ont été déposés.	Service des finances	Les budgets de fonctionnement 2022 ainsi que les prévisions du PDI 2022-2031 ont été adoptés lors de la séance extraordinaire des conseils, municipal et d'agglomération, des 20 et 21 janvier 2022.
2	Adopter les prévisions d'investissements du PDI 2022-2031 de la Ville et de ses services, des organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM) qui lui ont été déposées.	Service des finances	
3	Poursuivre l'optimisation des dépenses de la Ville et de ses services, des organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM) en ne ménageant aucun effort pour offrir un service de qualité.	Service des finances	<p>État de la recommandation : En cours</p> <p>Commentaires additionnels L'optimisation des dépenses est un souci constant de l'Administration. La Direction générale en collaboration</p>

			avec l'Administration mettra en place un vaste chantier de révision des activités et des processus de la Ville afin d'offrir au citoyen montréalais le meilleur service au moindre coût et ce, à travers toute l'organisation.
4	<p>Appuyer l'initiative d'organiser, dès cette année, un sommet sur la fiscalité municipale et la diversification des revenus pour explorer diverses modalités innovantes, justes et équitables en vue d'un élargissement de l'assiette fiscale de la Ville.</p> <p>Prospecter, dans une perspective d'optimisation des recettes, un pourcentage minimal des revenus provenant de nouvelles sources diversifiées en fonction des principes écofiscaux.</p>	BRGM, BTER	<p>État de la recommandation : En cours</p> <p>Commentaires additionnels Une première étape, le Forum sur la fiscalité montréalaise, s'est déroulée le 7 novembre. Ce Forum a permis d'établir certains consensus avec des membres de la société civile sur des pistes de diversification des revenus et a jeté les bases pour l'organisation et la tenue du Sommet sur la fiscalité municipale, au printemps 2023. Ce sommet aura pour objectif d'identifier de nouvelles sources de revenus, telles que l'écofiscalité, que Montréal et d'autres municipalités souhaitent implanter. La Ville travaille présentement à l'identification d'un panier de mesures écofiscales qui permettraient à la fois l'optimisation des recettes et des bienfaits environnementaux, tels la réduction des émissions de GES.</p>
5	Développer une stratégie afin d'assurer que la Ville ait la disponibilité financière nécessaire pour investir suffisamment, dans le cadre de son PDI, dans le maintien et le développement d'infrastructures prioritaires.	Service des finances	<p>État de la recommandation : En cours</p> <p>Commentaires additionnels La stratégie de financement des dépenses en immobilisations est établie en fonction du niveau d'endettement et des diverses formes de financement disponibles. Elle vise à maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs existants et le développement de nouvelles infrastructures, tant pour répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques qu'à l'évolution des besoins de la</p>

			<p>population montréalaise.</p> <p>De plus, des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier et maintenir à long terme les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures, notamment celles relatives à la gestion de l'eau et du réseau routier afin de résorber leurs déficits d'entretien respectifs.</p> <p>Rappelons, qu'au-delà des besoins d'investissements et des contraintes budgétaires, la Ville est également tributaire tant de sa propre capacité de réalisation que de celle du marché.</p>
6	Tenir compte des coûts récurrents et réels des budgets des années précédentes pour établir les projections budgétaires de l'année suivante.	Service des finances	<p>État de la recommandation : En continu</p> <p>Commentaires additionnels À travers les comités de budget administratif et politique, la Direction générale et l'Administration tiennent compte des résultats historiques des services dans la détermination des orientations et des enveloppes budgétaires.</p>
7	Présenter les dépenses municipales et d'agglomération associées aux mesures exceptionnelles liées à la Covid-19 dans les bilans financiers de manière à les différencier de celles des activités courantes, en vue d'assurer l'équilibre budgétaire.	Service des finances, SIM	<p>État de la recommandation : Non retenue</p> <p>Commentaires additionnels Cette information ne peut être incluse séparément dans les états financiers standards de la Ville, car la présentation est dictée par les normes du secteur public et par le MAMH. Elle est cependant présente dans la reddition de compte financière pour chacune des années visées. Par ailleurs, le Centre de sécurité civile produira un rapport d'événement, lequel traitera</p>

			tous les aspects de la réponse à la pandémie et pour la durée totale de l'activation du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal. Ce rapport sera public et comprendra, entre autres, toutes les dépenses réalisées dans ce contexte pour l'année 2022. La publication de ce rapport est prévue au printemps 2023. Les rapports financiers pour le premier état d'urgence local ainsi que celui pour le deuxième état d'urgence ont été publiés.
8	Mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale afin de travailler avec le Service des finances pour doter la Ville d'un budget sensible au genre, dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), et de mettre en oeuvre des mesures en ce sens dès 2022: <ul style="list-style-type: none"> • lors des consultations prébudgétaires; • lors de la confection du budget de fonctionnement 2023 et du PDI 2023-2032; • et lors des prochaines présentations des services à la CFA. 	Service des finances, SDIS	<p>État de la recommandation : En cours.</p> <p>Commentaires additionnels L'ADS+ est une priorité de l'administration. Les ressources expertes en la matière sont actuellement mobilisées dans la poursuite de son implantation au sein des unités d'affaires. En 2022, une grille d'analyse a été introduite pour les PDI, faisant un arrimage avec les priorités de Montréal 2030 et les engagements en équité et inclusion pour la population dans toute sa diversité afin d'améliorer la situation des personnes vivant des discriminations.</p>
9	Intégrer un budget carbone lors de l'élaboration des prochains budgets de fonctionnement et du PDI des services et le présenter lors des exercices d'étude publique du budget ultérieurs.	Service des finances, BTER	<p>État de la recommandation : À venir.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville présentera en 2023 la version pilote de son budget climat, incluant une première quantification de certaines mesures phares du Plan climat 2020-2030. À terme, le budget climat couvrira l'ensemble des actions visant à réduire les émissions de GES à Montréal. Ce nouvel outil de quantification permettra à la Ville d'identifier d'éventuels écarts</p>

			entre les résultats observés et ses cibles de réduction.
10	Détailler, dans les présentations des budgets de fonctionnement et du PDI, les compétences partagées avec les gouvernements supérieurs pour clarifier la marge de manœuvre dont dispose la Ville.	Service des finances, BRGM	<p>État de la recommandation : À venir.</p> <p>Commentaires additionnels Le partage de compétence est un des éléments qui seront analysés dans la démarche de révision des activités que l'Administration met en place. Au terme de cet exercice, les compétences partagées seront clairement identifiées et pourront être reflétées dans la présentation des budgets de fonctionnement et des PDI.</p>
11	Recevoir dans les temps demandés les présentations budgétaires et du PDI de façon à ce qu'ils soient consciencieusement étudiés en commission.	Service du greffe	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Direction générale a été mandatée afin de revoir, avec les services concernés, l'échéancier de dépôt des présentations budgétaires et du PDI à la commission de même que le gabarit de présentation budgétaire.</p>
12	Poursuivre les efforts permettant d'intégrer l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) et la prise en compte des meilleures pratiques en accessibilité universelle dans la planification des projets et l'offre de services de l'ensemble unités municipales	SDIS	<p>État de la recommandation: En continu.</p> <p>Commentaires additionnels Le SDIS a poursuivi, en 2022, l'implantation de l'ADS+ afin d'accroître l'offre de services municipaux inclusifs à la population en formant plus de 500 membres du personnel (25 unités d'affaires) en présentiel et plus de 1284 en ligne. De plus, des plans d'implantation de l'ADS+ sont mis en œuvre au sein de 5 unités d'affaires.</p>

			<p>Le SDIS a mis en place un Chantier sur l'accessibilité universelle, une démarche collective d'amélioration des pratiques et qui se déroule jusqu'en 2024. C'est dans ce cadre qu'un diagnostic organisationnel a été mené de manière à offrir une réponse aux obstacles persistants. Le SDIS a aussi piloté la réalisation d'une vidéo de sensibilisation aux enjeux de capacitisme et d'accessibilité universelle (AU) dans la poursuite du Chantier AU.</p>
--	--	--	--

13	Favoriser un déploiement souple, réactif et équitable sur le territoire montréalais des ressources en fonction des besoins prioritaires en matière de sécurité urbaine, de prévention de la violence commise et subie par les jeunes et d'itinérance.	SDIS, SPVM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville a mis en place l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) en projet pilote avec 15 intervenants psychosociaux à Ville-Marie et dans le Sud-Ouest. Une extension progressive vers d'autres arrondissements est prévue au cours des prochains mois.</p> <p>En matière de prévention en sécurité urbaine, 4 395 000 \$ ont été investis dans les organismes des 19 arrondissements via le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes et le programme d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU). Ces fonds ont été répartis entre les arrondissements à partir d'indicateurs.</p> <p>En ce qui concerne la lutte contre l'itinérance, le budget bonifié, totalisant près de 6M\$ a permis de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmenter de 30% le budget des projets financés dans le cadre du plan d'action 2018-2020; • soutenir 75 projets portant sur les questions de cohabitation et de sensibilisation à l'itinérance dans 15 arrondissements. <p>De son côté, le SPVM collabore avec ses partenaires communautaires et institutionnels afin d'offrir des services adaptés aux clientèles vivant des vulnérabilités. Plusieurs équipes mixtes spécialisées ont été créées selon les besoins prioritaires sur l'ensemble du territoire. Aux neuf conseillers et conseillères en développement communautaire qui</p>
----	---	------------	--

			<p>œuvrent dans différents postes de quartier, s’est ajoutée, en 2022, une conseillère en développement communautaire aux relations avec les peuples autochtones. De plus, chaque poste de quartier (PDQ) détient au moins un(e) agent(e) sociocommunautaire au sein de son équipe dont le rôle est de développer des relations de partenariat avec les organismes communautaires et les institutions de son quartier.</p> <p>Plusieurs équipes mixtes spécialisées ont été créées selon les besoins prioritaires sur l’ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Équipe multidisciplinaire d’intervention dans les écoles (EMIE) ● Équipe de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) ● Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP) ● Équipe mobile de référence et d’intervention en itinérance (EMRII) ● Équipe métro d’intervention et de concertation (EMIC) ● Patrouilles conjointes autochtones
14	<p>Entreprendre, conformément à la Politique montréalaise pour l’action communautaire, adoptée en 2021, des travaux pour viser une harmonisation et une équité des programmes municipaux de financement des organismes communautaires, qui sont ses partenaires, ainsi que la mise en place de processus qui respectent les pratiques du milieu communautaire.</p>	SDIS	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le SDIS a mis en place le comité de suivi de la politique à l’automne 2021. Celui-ci, formé de représentants du SDIS, des arrondissements et du milieu communautaire, s’est doté d’un plan d’action 2021-2023 qui comprend, entre autres, l’harmonisation des redditions de compte et l’allègement du fardeau administratif. Pour une plus grande transparence et</p>

			<p>équité, une annexe à la politique, mise à jour annuellement, et disponible sur le site de la Ville, présente les programmes de soutien financier en indiquant leurs objectifs, les budgets associés, la fréquence et les références.</p> <p>Le respect des pratiques du milieu communautaire est assuré lors de la mise en place de groupes de travail conjoint ainsi que lors des appels à projets</p>
15	Faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec dans l'objectif de rehausser significativement l'Entente Ville-MTESS qui vient à échéance en 2023.	SDIS, BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Les travaux visant le renouvellement de l'Entente sont amorcés et la Ville y fait des représentations pour une hausse du budget de l'Entente. Des séances de travail entre le MTESS et la Ville ont déjà eu lieu et se poursuivront en 2023.</p>
16	Assurer la mise en place d'un plan qui permettra de rétablir un équilibre dans le financement des organismes communautaires désavantagés.	SDIS	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels L'équité est une grande préoccupation de l'Administration. Elle s'inscrit dans les priorités de Montréal 2030 et, dans ce contexte, des travaux sont menés, en collaboration avec plusieurs services, afin de renforcer l'équité territoriale notamment par l'application d'un indice d'équité des milieux de vie qui permettra de mieux appréhender les inégalités et de cibler davantage les investissements.</p>
17	En appui aux arrondissements, renforcer le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments de la Ville (11-018), afin que les	SGPI, SUM, BTER et Environnement	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels</p>

	<p>nouvelles constructions soient plus performantes sur le plan énergétique et en matière de gestion des matières résiduelles.</p>		<p>Le comité exécutif de la Ville de Montréal a mandaté ses services pour introduire dans le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) des normes d'efficacité énergétique et de gestion des matières résiduelles pour accroître la performance des nouveaux bâtiments de la collectivité. Les travaux sont d'ailleurs en cours pour intégrer les solutions les mieux adaptées au contexte montréalais. Par ailleurs, la Ville déploiera dès 2023 sa feuille de route Vers des bâtiments zéro émission dès 2040, laquelle fait l'objet d'une consultation publique entamée à l'automne 2022.</p> <p>En parallèle, le SGPI a développé, en collaboration avec les unités concernées, un cahier des exigences propriétaires dont certains chapitres traitent des performances énergétiques et de la gestion des matières résiduelles. Ceux-ci portent notamment sur l'aménagement des sites, les composantes architecturales, les aménagements intérieurs et les mesures en énergie et émissions de gaz à effet de serre.</p>
18	<p>Encourager activement l'optimisation du processus des centres de tri et à mettre en place des mesures visant à minimiser l'impact des contaminants pour le papier (verre, plastique souple, etc.), afin de réduire les investissements de fonds publics nécessaires à leurs opérations et d'assurer le respect de l'environnement.</p>	<p>Environnement</p>	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Diverses mesures sont mises en place ou le seront prochainement:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Entrée en vigueur du Règlement de bannissement des sacs de plastiques, source de contamination majeure des ballots de papier, en septembre 2022. ● Entrée en vigueur du règlement de bannissement d'articles à usage unique en plastique, en mars 2023. ● Adoption du règlement visant la réduction des

			<p>impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires par l'exigence qu'un article publicitaire puisse seulement être déposé sur une propriété si le résident l'accepte expressément et que les circulaires ne puissent plus être distribuées dans un sac en plastique. L'entrée en vigueur du règlement est planifiée pour mai 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution aux projets pilotes visant l'élargissement de la consigne pour les contenants de boissons de moins de 2 L quelque soit leur nature (2 pilotes pour la Ville de Montréal) en partenariat avec Recyc-Québec. Le déploiement à grande échelle de la consigne élargie est prévu pour novembre 2023. • En lien avec le bannissement des articles à usage unique, préparation d'une campagne de sensibilisation visant la réduction à la source <p>Par ailleurs, notons une amélioration de la performance des opérations au centre de tri des matières recyclables de Lachine, notamment par une structure contractuelle faisant assumer les coûts d'élimination des matières non valorisées au titulaire du contrat.</p>
19	Présenter, dans les faits saillants de la documentation budgétaire, les programmes et initiatives réalisés sur le territoire qui visent la réduction à la source, autant au Service de l'eau que celui de l'environnement, qui ont eu des effets positifs significatifs, notamment sur les coûts associés.	Environnement, Service de l'eau, Service de l'expérience citoyenne et des communications	<p>État de la recommandation: À venir.</p> <p>Commentaires additionnels Le comité exécutif mandate le Service des finances, le Service de l'Environnement ainsi que le Service de l'expérience citoyenne et des communications afin que soient ajoutées ces informations aux faits saillants de la documentation budgétaire des années ultérieures.</p>

20	Soutenir l'occupation transitoire de locaux commerciaux et espaces de bureaux désertés en raison du télétravail consécutif à la pandémie, notamment à des fins communautaires, culturelles, de logement et institutionnel de proximité (ex: CPE).	SDÉ, SDIS, Service de la culture, Service de l'habitation, BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Des actions ont été déployées par la Ville. Il y a tout d'abord la création de la subvention pour l'aménagement d'espaces de travail collaboratif au centre-ville. Parmi les acteurs pouvant faire une demande d'aide financière, il y a notamment les entreprises d'économie sociale. Il y a également le financement Créer des ponts, une initiative avec Art Souterrain, qui vise à offrir à des créateurs et des créatrices montréalais.es des espaces de travail et d'échange, dans des locaux commerciaux vacants du centre-ville de Montréal.</p>
21	Mettre en place, à l'instar d'autres villes canadiennes et américaines, des mesures fiscales afin d'inciter les propriétaires d'un bâtiment cité ou figurant sur la liste des «Témoins architecturaux significatifs» d'un arrondissement à réaliser des travaux de restauration, de rénovation ou d'entretien.	Service des finances, SUM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Plusieurs actions et programmes de la ville concourent à l'objectif de protection et de préservation des immeubles architecturalement significatifs. Sur le plan fiscal, la majorité des bâtiments classés sont déchargés de taxes municipales ou en payent très peu, ce qui leur donne une marge de manœuvre appréciable pour rénover. En complément, la Ville a mis sur pied le Programme d'aide à la restauration et à la rénovation des bâtiments patrimoniaux afin de soutenir leur rénovation. Enfin, la Ville finalise actuellement la révision de son règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments, dont les immeubles patrimoniaux qui sera dévoilée en 2023. La révision de la réglementation a pour objectif d'avoir plus de mordant et ainsi d'encourager la préservation du cadre bâti montréalais.</p>

22	Poursuivre ses représentations auprès des paliers de gouvernement supérieurs visant le financement de cette infrastructure structurante (<i>un anneau de patinage quatre saisons sur le site du parc et de la station de métro Angrignon</i>) et afin d'en devancer la réalisation.	SGPMRS, BRGM	<p>État de la recommandation: À venir.</p> <p>Commentaires additionnels Le SGPMRS prévoit présenter le dossier de financement de l'anneau de glace extérieur réfrigéré de 400 m lors d'un prochain appel de projets pour le soutien des installations sportives et récréatives du gouvernement du Québec dans le 2e quinquennat du PDI 2022-2031 considérant la capacité du service à financer ce projet.</p>
23	Développer une expertise interne afin de faciliter le processus d'accès à l'eau et établir des partenariats avec les autres paliers gouvernementaux afin de réaliser ces projets.	SGPMRS, BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le SGPMRS poursuit la mise en œuvre de son programme de réhabilitation des berges, en lien avec les subventions du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC). Dans le cadre de la réhabilitation des berges, le nouveau parc riverain de Lachine et le parc de la promenade Bellerive feront l'objet d'un réaménagement important dans le prochain PDI et l'accès à l'eau fait partie des orientations d'aménagement visées.</p>
24	Poursuivre et accélérer le dépistage et le remplacement des entrées de services de plomb et mieux communiquer les changements à la population.	Service de l'eau	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le Service de l'eau poursuit la mise en œuvre du plan d'action sur le remplacement des entrées de service en plomb visant à donner accès à une eau potable de qualité à toute la population montréalaise:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accélération du dépistage des entrées d'eau en plomb, avec une fin de programme planifiée en 2025. 2. Accélération du remplacement des entrées d'eau

			<p>en plomb, avec une fin de programme planifiée en 2032</p> <p>3. Publication du Bilan annuel sur le plan d'action des remplacements d'entrées d'eau en plomb</p> <p>4. Campagne régulière de communication massive à tous les occupants et propriétaires de logements ayant une possibilité d'entrée d'eau en plomb</p> <p>5. Mise en place d'un parcours citoyen de communication, dans le but d'uniformiser et optimiser les messages transmis tout au long du projet</p> <p>6. Mise à jour de la carte interactive disponible sur montreal.ca à la fin de l'année 2022 pour intégrer les dépestages et remplacements à jour.</p>
25	<p>Démontrer la compétitivité des prix des travaux de remplacement des entrées de service en plomb réalisés par les entrepreneurs pour le compte de la Ville et qui sont aux frais des propriétaires montréalais, mais également pour les coûts de tous travaux qui sont effectués sur recommandation de la Ville et doivent être assumés par les propriétaires.</p>	Service de l'eau	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville propose une stratégie de lancement d'appels d'offres publics pour maximiser la concurrence (gros et petits contrats, appels d'offres étalés sur une longue période).</p> <p>Pour assurer la compétitivité des prix soumis dans les contrats de remplacement des entrées de service en plomb, une équipe d'estimateurs effectue les estimés de contrôle des projets confiés pour réalisation dont les projet de remplacement ponctuels d'entrées de service en plomb. Les estimations sont effectuées avec des données mises à jour régulièrement afin de refléter le prix du marché au niveau des ressources affectées au travaux et des prix des matériaux. Les soumissions qui sont à plus de 20 % au-delà des estimations sont rejetées. En 2022, les prix soumis par les entrepreneurs spécialisés ont été inférieurs aux</p>

			<p>estimations.</p> <p>Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb sont faits également dans les projets intégrés, où il n'y a pas d'enjeu de concurrence, ce qui permet de valider la compétitivité de nos prix unitaires dans nos autres appels d'offres.</p> <p>Des validations du prix de revient par unité sont aussi effectuées afin d'assurer le respect de l'atteinte des objectifs de coûts fixés pour la portion privée dans la planification stratégique soumise en 2019.</p> <p>Le tout a été balisé avec différentes études réalisées entre 2015-2019 afin d'établir les coûts de travaux équivalents dans différentes villes canadiennes et américaines.</p> <p>94% des factures émises n'ont pas fait l'objet de contestation. On peut donc présumer que les propriétaires privés étaient satisfaits de la qualité et du prix des travaux.</p>
26	Faire des représentations auprès des gouvernements supérieurs afin de demander un soutien financier substantiel, sous forme de subvention, au maintien et remplacement des infrastructures des eaux de la Ville pour assurer la pérennité de ses infrastructures.	Service de l'eau, BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville de Montréal poursuit ses représentations autant auprès du gouvernement fédéral que provincial pour la reconduction et la bonification des programmes de soutien financier destinés à maintenir et améliorer ses infrastructures des eaux.</p>
27	Développer une stratégie d'investissement pour assurer le maintien et le rattrapage des	Service de l'eau	<p>État de la recommandation: En cours.</p>

	infrastructures d'eau jusqu'à 2030 minimalement.		<p>Commentaires additionnels Le Service de l'eau déclare annuellement, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ses besoins d'investissements en fonction de l'état des actifs. Le plan d'investissement 10 ans est élaboré en fonction de ces données, et particulièrement celles sur les besoins en maintien et en rattrapage du déficit.</p>
28	Respecter les limites du budget du SPVM et optimiser ses ressources et ses coûts d'opération afin d'assurer un service de police de proximité, un temps de réponse équivalent et un service équitable pour l'ensemble des Montréalais-es de l'agglomération.	Service des finances, SPVM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Des mesures de contrôle sont constamment mises en place par le SPVM .</p> <p>Par ailleurs, la Ville et le ministère de la Sécurité publique ont convenu d'une entente quinquennale de 225 M\$ pour l'ajout d'effectifs policiers afin de renforcer la lutte contre les violences armées.</p> <p>De plus, le SPVM a procédé à la modernisation des codes de temps supplémentaire afin d'avoir un meilleur suivi du temps supplémentaire effectué.</p>
29	Explorer de nouvelles avenues permettant à des employés civils de faire davantage de tâches administratives afin de permettre aux effectifs policiers de se concentrer sur leurs missions premières soit les opérations policières.	SPVM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le SPVM a entamé une analyse de structure dans quelques unités à caractère plus administratif afin de rendre civiles des fonctions policières syndiquées ou cadres.</p> <p>Le déploiement progressif de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) permettra</p>

			de rediriger certaines interventions prises en charge par les policiers vers d'autres acteurs sociaux.
30	Développer une stratégie de gestion des heures supplémentaires permettant de respecter les objectifs initialement déterminés.	SPVM, SRH	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville et le ministère de la Sécurité publique ont convenu d'une entente quinquennale de 225 M\$ pour l'ajout d'effectifs policiers, ce qui devrait avoir une incidence positive sur les heures supplémentaires.</p>
31	Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour réclamer un nouveau pacte fiscal pour le financement du transport en commun aux côtés de l'ARTM afin d'augmenter de façon pérenne le financement dédié au transport en commun pour mettre un terme au déficit structurel et accroître la part modale.	BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville continue d'appuyer l'ARTM dans ses demandes de financement auprès du gouvernement du Québec. La Ville poursuit également ses représentations auprès de Québec pour obtenir un financement accru, par exemple lors de la préparation du budget ou la négociation à venir du prochain Pacte fiscal.</p>
32	Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il finance l'entièreté des coûts associés à l'électrification du réseau en vue d'atteindre les cibles qu'il a lui-même fixées. Également, afin de respecter les délais demandés, raccourcir les délais d'autorisation des subventions.	BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le gouvernement a haussé le pourcentage de financement pour l'achat d'autobus électriques. La Ville poursuit ses représentations auprès du gouvernement du Québec pour obtenir un financement accru destiné à l'électrification des transports et un allègement administratif dans le traitement des demandes.</p>
33	Faire des représentations auprès du gouvernement	BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p>

	du Québec afin d'octroyer les aides financières requises pour arrimer l'offre de transport adapté à Montréal aux demandes croissantes.		<p>Commentaires additionnels La Ville continue d'appuyer l'ARTM dans ses demandes de financement auprès du gouvernement du Québec, y compris celui du transport adapté. La Ville poursuit également ses représentations à ce sujet, par exemple lors de la préparation du Budget ou la négociation à venir du prochain Pacte fiscal.</p>
34	Travailler à un partenariat étroit et efficace entre l'ARTM, le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la STM et clarifier les rôles respectifs de façon à promouvoir en haut lieu le transport en commun.	BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. La Ville, l'ARTM et la STM se rencontrent mensuellement pour identifier les besoins en financement du transport en commun. Ces rencontres incluent le ministère des Transports du Québec, 3 fois par année.</p>
35	Analyser les scénarios permettant un partage plus équitable de la dette de la STM entre la ville de Montréal, l'ARTM et le gouvernement du Québec.	Service des finances, BRGM	<p>État de la recommandation : En cours</p> <p>Commentaires additionnels Le comité exécutif prend acte de cette recommandation. Un comité de travail a été créé réunissant Ville, STM et ARTM. Différents scénarios sont actuellement à l'étude.</p>
36	Réclamer de l'ARTM de faire un exercice de transparence et de pédagogie pour expliquer le processus du financement du transport en commun et intégrer une présentation du budget de l'ARTM dans le cadre des prochains exercices d'étude du budget de la Commission sur les finances et l'administration.	BRGM, Service des finances	<p>État de la recommandation : À venir.</p> <p>Commentaires additionnels: Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. Une demande sera faite auprès de l'ARTM en vue de l'étude des prochains budgets de la Ville. Il faut souligner que les processus budgétaires de</p>

			<p>l'ARTM et des OPTC se font en parallèle avec ceux des municipalités tout en y étant liés. Cela étant dit, selon la gouvernance du transport collectif de la région métropolitaine, la politique de financement de l'ARTM est approuvée par la Communauté métropolitaine de Montréal. Lors du processus budgétaire annuel, l'ARTM adopte ses prévisions budgétaires pour chaque exercice. Ces prévisions budgétaires, qui doivent être conformes à sa politique de financement, sont transmises à la CMM. De plus, l'ARTM transmet et présente, chaque année, pour approbation, son programme d'immobilisations, à la CMM. L'ARTM rend donc des comptes aux instances de la CMM, notamment à son conseil, dont la moitié des membres sont des élus-es de l'agglomération de Montréal.</p>
37	Recevoir dans les temps demandés les documents budgétaires et du PDI de la STM de façon à ce qu'ils soient consciencieusement étudiés en commission.	Direction générale	<p>État de la recommandation : En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le comité exécutif prend acte de cette recommandation et s'engage à exprimer à la STM cette demande de la commission.</p>
38	Réclamer aux partenaires gouvernementaux de débloquer les sommes suffisantes pour rénover le parc immobilier de HLM dans les plus brefs délais, pour financer convenablement la construction de logements sociaux et abordables.	BRGM, Service de l'habitation	<p>État de la recommandation : En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville de Montréal poursuit ses représentations visant à ce qu'un programme gouvernemental dédié soit de nouveau disponible pour la construction, le maintien du parc immobilier de logements sociaux, ainsi que la disponibilité de services de soutien communautaire nécessaires au maintien en logement de personnes vulnérables à faible revenu. Ces représentations se font également de concert avec des partenaires tels</p>

			que la Communauté métropolitaine de Montréal et d'autres municipalités du Québec. La Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec et du Canada d'être proactifs et d'investir dans le logement social.
39	Poursuivre les efforts afin de développer de nouveaux modèles de financement pour le logement social et abordable.	Service des finances, Service de l'habitation	<p>État de la recommandation : En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville a mis en place, en 2022, le Chantier Montréal abordable, lequel se déroulera sur dix ans, avec un objectif de 60 000 logements. Il permettra à la Ville d'identifier de nouveaux leviers d'action en matière d'habitation, tout en mettant en place des projets pilotes.</p> <p>Le Chantier se décline en 4 axes d'intervention, dont celui du financement et de la fiscalité. Les solutions envisagées pourront prendre différentes formes dont de nouveaux outils fonciers et financiers ainsi que des programmes d'aide.</p>
40	Travailler en continue à l'amélioration d'une gestion efficace et performante des besoins en équipement et œuvrer à l'équité entre arrondissements via les investissements du PDI du Service du matériel roulant et des ateliers pour faciliter l'accès à des équipements de qualité et en quantité.	SMRA	<p>État de la recommandation : En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. Le plan de transformation du SMRA vise à assurer l'équité du PDI entre arrondissements. La nouvelle approche pour l'utilisation du PDI d'acquisition répertorie les besoins des arrondissements pour opérer dans des conditions optimales plutôt que d'allouer un pourcentage du budget PDI à chaque arrondissement et service.</p> <p>Concernant la quantité de véhicules, notons que le</p>

			<p>SMRA, en accord avec les principes de la planification stratégique de Montréal 2030, prône une réduction de consommation des ressources par l'optimisation de l'utilisation de son parc de véhicules. Toujours dans cette optique, le SMRA souhaite offrir une qualité de services équitable et en amélioration continue aux citoyens, peu importe leur milieu de vie.</p>
41	Faciliter le partage d'équipement par le biais d'ententes locales de matériel roulant entre arrondissements.	SMRA	<p>État de la recommandation : En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le partage des équipements est au cœur de la vision du SMRA. Le SMRA privilégie une approche globale, plutôt que locale, répondant ainsi à l'ensemble des besoins des arrondissements et des services. De plus, dans son plan de transformation, le SMRA propose de couvrir l'ensemble des besoins opérationnels par la mise en commun des véhicules pour en partager l'utilisation entre unités clientes. Le SMRA propose également de créer un parc de véhicules et équipements spécialisés partagés entre les arrondissements et les services (mutualisation).</p> <p>La création de parcs d'autopartage est également proposée. Un projet pilote à cet effet est actuellement en cours au site de Brennan.</p>



Dossier # : 1229514034

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_ aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 dd) soutenir des processus budgétaires publics reliés à la préparation du budget de la Ville de Montréal et de son PTI
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations »

Il est recommandé :

- au comité exécutif de mandater la Direction générale afin de mettre en oeuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse.
- au conseil municipal et au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations » et ses recommandations.

Signé par Martin PRUD'HOMME Le 2022-11-22 13:57

Signataire :

Martin PRUD'HOMME

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et
conformité

IDENTIFICATION

Dossier # :1229514034

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_ aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 dd) soutenir des processus budgétaires publics reliés à la préparation du budget de la Ville de Montréal et de son PTI
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations »

CONTENU

CONTEXTE

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des personnes élues au niveau municipal et d'agglomération et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

La Commission permanente sur les finances et l'administration a déposé un rapport comportant 23 recommandations auprès du conseil municipal le 22 août 2022 et du conseil d'agglomération le 25 août 2022 dans son document intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0813 - 22 août 2022 - Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations »
CG22 0436 - 25 août 2022 - Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations »

DESCRIPTION

S. O.

JUSTIFICATION

Conformément à la réglementation, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport de la Commission et dépose une réponse ayant trait

à celui-ci.

Ayant pris connaissance avec attention et intérêt des 23 recommandations contenues dans le document intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations », le comité exécutif dépose son rapport sur ces questions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux des commissions permanentes permettent d'enrichir, en relayant les préoccupations de la population et celles des diverses personnes élues, les décisions, projets et politiques de l'Administration municipale. Les réponses déposées par le comité exécutif permettent de faire une rétroaction aux rapports déposés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette réponse est soumise en tenant compte du contexte de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint et chef de division de la
réglementation

Tél : 514 872-3125

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-11

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint et chef de division de la
réglementation

Tél : 514-872-3125

Télécop. :

000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2022-11-22

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU [RAPPORT](#) DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION, INTITULÉ CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2023

En août, la Commission permanente sur les finances et l'administration a initié des travaux visant à étudier la consultation prébudgétaire 2023. Le document intitulé Consultation prébudgétaire 2023 déposé à la conclusion de ces travaux, a été déposé à la séance du conseil municipal du 22 août 2022.

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente des finances et de l'administration, ainsi que les personnes entendues dans le cadre de ses travaux, pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

Dans le tableau qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des 23 [recommandations](#) émises par la Commission.

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
1	Poursuivre une maîtrise serrée des dépenses et identifier toutes les sources d'économies possibles.	Service des finances	<p>État de la recommandation: En continu.</p> <p>Commentaires additionnels Le contrôle serré des dépenses, tant pour les unités d'affaires que pour les des sociétés paramunicipales et autres organismes, est une préoccupation constante du comité exécutif. Il est pris en compte dans chaque processus budgétaire.</p> <p>Le comité exécutif a un souci constant de respecter la capacité de payer des contribuables tout en restant à l'écoute des priorités de la population.</p>
2	Assurer la soutenabilité de la dette, en maîtrisant	Service des finances	<p>État de la recommandation: En continu.</p>

	l'endettement, et contenir le rythme des dépenses.		<p>Commentaires additionnels Le principal facteur est de continuer la stratégie d'accroissement de paiement au comptant, ce qui est poursuivi dans le budget 2023.</p>
3	Évaluer les impacts socioéconomiques par le recours à la méthode de l'ADS+ dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 de la Ville de Montréal et des budgets subséquents.	Service des finances, SDIS	<p>État de la recommandation : En analyse.</p> <p>Commentaires additionnels L'ADS+ est une priorité de l'Administration. Les ressources expertes en la matière sont actuellement mobilisées dans la poursuite de l'implantation de l'ADS+ dans les unités d'affaires. Par ailleurs, en 2022, une grille d'analyse a été introduite pour les PDI, faisant un arrimage avec les priorités de Montréal 2030 et les engagements en équité et inclusion pour la population dans toute sa diversité afin d'améliorer la situation des personnes vivant des discriminations.</p>
4	Présenter pour chaque service municipal et organisme paramunicipal relevant du périmètre comptable de la Ville, lors de l'étude publique du budget 2023 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032, des projections qui font état des impacts potentiels d'une augmentation continue de l'inflation sur l'ensemble de leurs activités.	Service des finances	<p>État de la recommandation : Non retenue.</p> <p>Commentaires additionnels Le Service des finances suit les diverses projections d'inflation réalisées par les institutions financières, le gouvernement du Québec et le Conference Board du Canada. Ces projections sont prises en compte dans l'élaboration du budget. Étant donné qu'il n'existe pas de projection d'inflation par secteur d'activité, il serait donc difficile pour les unités d'affaires d'exécuter une tâche semblable et qui soit de qualité.</p>
5	Mettre en place à court terme des mesures écofiscales pour inciter la population montréalaise à adopter des comportements en faveur de la transition écologique.	Service des finances, BTER	<p>État de la recommandation: En cours</p> <p>Commentaires additionnels La Ville travaille présentement à l'identification d'un</p>

			<p>panier de mesures écofiscales et en intègre dans le budget 2023.</p> <p>L'administration a mis en place en 2022-2023 un Chantier sur la fiscalité, lequel permettra d'identifier possiblement d'autres mesures écofiscales pouvant être mises en place à court et moyen terme.</p>
6	<p>Poursuivre des représentations auprès du gouvernement du Québec pour que l'agglomération de Montréal acquiert de nouveaux pouvoirs lui permettant de diversifier ses sources de revenus.</p>	<p>Service des finances, BRGM</p>	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le Chantier sur la fiscalité permettra d'établir des mesures innovantes en matière de diversification de sources de revenus. Phase 1: Forum sur la fiscalité montréalaise (automne 2022) Phase 2: Sommet sur la fiscalité municipale (printemps 2023).</p> <p>L'obtention de nouvelles sources de revenu sera également au cœur des négociations touchant le prochain Pacte fiscal, qui devraient s'amorcer au début de 2023.</p>
7	<p>Réclamer du gouvernement du Québec un nouveau pacte fiscal pour le financement du transport collectif, actif, adapté et alternatif afin d'augmenter de façon pérenne son financement et qu'il assure la totalité des coûts de l'électrification des transports.</p>	<p>Service des finances, BRGM</p>	<p>État de la recommandation : En continu.</p> <p>Commentaires additionnels Le Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM) a coordonné la production d'un mémoire déposé auprès du gouvernement fédéral et portant sur le fonds permanent du transport en commun 2026 -2031;</p> <p>Le MTQ a annoncé en mai 2022 un cadre financier sur</p>

			<p>5 ans à venir pour soutenir le transport en commun. Le BRGM suit le dossier de près avec l'ARTM et la STM en proposant un cadre de travail avec ses partenaires.</p> <p>Le financement du transport collectif est au centre des revendications de la Ville auprès des autres paliers de gouvernement, comme par exemple lors du dépôt des demandes de la Ville dans le cadre de la campagne électorale provinciale 2022.</p>
8	<p>Faire un décompte exhaustif des services relégués à la Ville et dont la responsabilité première incombe aux autres paliers de gouvernement.</p> <p>Réclamer les montants compensatoires budgétaires pour ces dépenses assumées par la Ville qui relèvent en tout ou en partie des autres ordres de gouvernement, à l'instar de la sécurité publique et civile, l'itinérance, l'habitation, les institutions muséales d'envergure nationale, le transport adapté et scolaire, l'immigration, le patrimoine bâti, etc.</p>	Service des finances, BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Dans le cadre du Chantier sur la fiscalité, une analyse des sources de financements et des champs de compétences est en train d'être effectuée. Cet exercice permettra à la Ville de dresser un portrait exhaustif des montants budgétaires compensatoires pour les dépenses qu'elle assume et qui relèvent en tout ou en partie des autres ordres de gouvernements.</p>
9	Consentir, en partenariat avec les gouvernements du Québec et du Canada, des investissements plus substantiels des infrastructures de sport et de loisir sur le territoire de l'agglomération, en s'assurant de leur accessibilité par un mode de transport collectif.	Service des finances, SGPMRS BRGM	<p>État de la recommandation: En continu.</p> <p>Commentaires additionnels Lorsque les opportunités de soutien sont lancées par les gouvernements du Québec et du Canada, les services de la Ville travaillent de concert pour tirer profit de cette source de financement. L'enjeu du financement des infrastructures municipales sera au cœur des travaux du Chantier sur fiscalité amorcé par la Ville.</p> <p>Les programmes de soutien aux arrondissements pour</p>

			l'aménagement ou la mise aux normes d'installations sportives s'adressent aux arrondissements seulement.
10	Demander au gouvernement du Québec de combler les pertes - estimées à 30 M\$ pour la Ville de Montréal seule - de revenus de l'agglomération de Montréal et des villes liées à l'issue de la refonte du calcul des paiements tenant lieu de taxes.	Service des finances, BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville entend poursuivre cette demande, notamment dans le cadre des négociations touchant le renouvellement du prochain Pacte fiscal.</p> <p>Lors des travaux budgétaires 2023 (et suivants), les pertes seront quantifiées par rapport à la situation qui aurait prévalu avant cette "refonte".</p>
11	Réclamer du gouvernement du Québec la part des taxes municipales non perçues par l'agglomération de Montréal en raison d'une exemption fiscale provinciale des lieux de culte et des immeubles de communautés religieuses sur le territoire de Montréal.	Service des finances, BRGM	<p>État de la recommandation: Aucun dossier en cours.</p> <p>Commentaires additionnels Il n'y a aucun dossier en cours à cet égard à la Ville de Montréal en ce moment. À titre de rappel, les taxes sont de niveau local (Ville de Montréal) et non d'agglomération. Bien entendu, s'il y avait une volonté conjointe des 16 municipalités liées de faire des représentations conjointes, cela pourrait être fait.</p>
12	Réclamer un financement massif et soutenu des paliers de gouvernement supérieurs dans le maintien, la réhabilitation et le développement du parc immobilier locatif social, abordable et communautaire.	Service des finances, BRGM, Service de l'habitation	<p>État de la recommandation: En continu.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville effectue des démarches sur plusieurs fronts afin d'assurer le financement des mesures énoncées. Au niveau provincial, Montréal travaille notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • modifier/bonifier le nouveau Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ); • optimiser l'utilisation des sommes issues du programme AccèsLogis;

			<ul style="list-style-type: none"> • poursuivre les démarches en lien avec le renouvellement et la bonification de l'Entente en habitation de la Ville de Montréal; • demander de manière urgente la mise en place d'un programme dédié au logement social. <p>Au niveau fédéral, la Ville de Montréal travaille activement à faire connaître les besoins et obtenir la juste part de Montréal en lien avec les différentes mesures de soutien et de financement existantes (ICRL, etc.), mais aussi influencer l'élaboration de nouvelles mesures afin que celles-ci soient cohérentes et complémentaires aux actions et besoins de la Ville. Un travail de représentation soutenu est effectué de pair avec des partenaires régionaux, provinciaux et nationaux, et ce, auprès des paliers gouvernementaux concernés.</p>
13	Réclamer du gouvernement du Québec les financements nécessaires pour rehausser de façon significative et pérenne l'offre d'hébergement d'urgence et l'accompagnement nécessaire en faveur des personnes en situation d'itinérance.	SDIS, Service des finances, BRGM	<p>État de la recommandation: En continu.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville de Montréal effectue des représentations soutenues auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour assurer le maintien de services existants jugés essentiels, assurer une période de transition post-covid en matière de disponibilité de certains services et réclamer du soutien financier conséquent pour assurer la pérennité d'une offre de services destinée aux nouvelles réalités et au nombre croissant de personnes en situation d'itinérance (incluant les services d'urgence, d'hébergement, de soutien communautaire pour le maintien en logement, etc.). Ceci se déroule en parallèle de travaux auxquels la Ville collabore, notamment avec le réseau de la</p>

			santé et des services sociaux, à différentes planifications et mesures visant le territoire et la clientèle de la métropole, mais aussi une réflexion entourant la définition des rôles et responsabilités des différents partenaires impliqués.
14	Évaluer les coûts-bénéfices associés au report de dépenses, notamment au maintien des infrastructures névralgiques comme les actifs routiers et l'eau avec comme objectif de trouver les meilleurs compromis.	Service des finances, SIRR, Service de l'eau	<p>État de la recommandation : En continu.</p> <p>Commentaires additionnels Les investissements sont priorisés afin d'éliminer principalement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts tout en considérant la capacité de réalisation du marché et de la Ville. Grâce à une meilleure connaissance de l'état de ses infrastructures, la Ville peut maintenant mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cela permet d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif qui est à la limite de sa durée de vie.</p>
15	Assurer le financement nécessaire, pérenne et prévisible des infrastructures notamment en eau, indispensable à leur maintien.	Service des finances, SIRR, Service de l'eau	<p>État de la recommandation : En continu.</p> <p>Commentaires additionnels Lors de la confection des budgets PDI, les investissements visant tant le maintien régulier d'actifs que le rattrapage du déficit d'entretien sont priorisés afin de conserver ou rétablir un niveau de service satisfaisant (volet protection représentant plus de 70% du budget). Par ailleurs, des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier et maintenir à long terme les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures, notamment celles relatives à la gestion</p>

			<p>de l'eau.</p> <p>Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023, le SIRR a présenté la projection à long terme de l'état du réseau routier basée sur le niveau d'investissement actuel, le niveau d'investissement requis pour maintenir l'état actuel du réseau routier et le niveau d'investissement requis pour récupérer le déficit d'entretien sur 10 ans.</p> <p>En vertu des obligations relatives à la Stratégie d'économie d'eau potable, le Service de l'eau doit déclarer d'ici le 31 décembre ses besoins d'investissement en maintien d'actif, en rattrapage du déficit de maintien sur 10 ans, les améliorations de service (principalement liées à l'application de la réglementation) et en construction d'infrastructures. La planification budgétaire des investissements et leur priorisation tient compte de l'état des actifs ainsi que de l'ampleur des besoins.</p>
16	Préciser aux prochains budgets et programmes décennaux d'immobilisations (PDI) les montants alloués pour les différentes mesures du Plan climat et identifier à quelle hauteur ces montants contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan en faveur de la résilience climatique.	Service des finances, BTER	<p>État de la recommandation : En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Dans le cadre du PDI 2023-2032, une première démarche est en cours afin d'identifier les investissements relatifs à l'action 46 (consacrer 10 à 15 % du budget du PDI à l'adaptation aux changements climatiques) du Plan climat 2020-2030.</p>
17	Adopter des mesures d'écofiscalité susceptibles d'encourager des comportements écoresponsables, notamment la taxe sur le stationnement et l'imperméabilisation des sols et s'assurer que les coûts associés à ces mesures n'affectent pas de	Service des finances, BTER	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville travaille présentement à l'identification d'un panier de mesures écofiscales. Une attention</p>

	façon disproportionnée les ménages à revenu faible et modeste.		<p>particulière aux impacts sur les ménages à revenu faible et modeste sera portée lors de leur conception.</p> <p>Certaines mesures écofiscales sont déjà en place, telles que la tarification pour les rejets d'eaux usées industrielles ainsi que la taxe sur les parcs de stationnement au centre-ville.</p> <p>En 2022, la Ville a lancé un projet d'inventaire des terrains de stationnement à l'extérieur du centre-ville, en vue de l'agrandissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement, qui aura lieu en 2023.</p>
18	Explorer les niveaux de contribution à l'assiette fiscale municipale des différents secteurs de Montréal et analyser l'impact de la densité conjugué à des facteurs socio-économiques afin de moduler une fiscalité municipale plus juste et équitable.	Service des finances, BRGM, Service des finances	<p>État de la recommandation: Non retenue.</p> <p>Commentaires additionnels La fiscalité foncière elle-même ne peut être modulée en fonction des revenus des ménages par les villes, l'encadrement législatif actuel prévoyant que les mesures de redistribution de la richesse sont une prérogative des gouvernements du Québec et du Canada. De la même façon, les pouvoirs de la Ville sont limités quant à la modulation d'autres mesures fiscales (tarifications, taxes sur d'autres bases) par rapport aux revenus des ménages.</p>
19	Assurer l'équité de services, et leurs coûts, entre les citoyennes et citoyens des différents quartiers de Montréal et des villes liées dans une perspective de réduction des inégalités en évitant que cela résulte en une détérioration des services offerts dans les arrondissements et villes-liées.	Service des finances, SPSPO	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Dans le cadre du Chantier sur la fiscalité, l'équité territoriale des différentes activités du champ de compétence de la Ville et de l'agglomération de</p>

			Montréal, ainsi que leur mode de financement, seront abordés.
20	Aménager l'espace urbain en tenant compte d'autres paramètres, notamment la qualité de vie et la mixité sociale et en assurer une équité de services entre les citoyennes et citoyens des différents quartiers montréalais.	SPSPO, SUM, SDIS	<p>État de la recommandation: En continu.</p> <p>Commentaires additionnels L'équité et l'inclusion sont des paramètres considérés dans tous les projets d'aménagement de l'espace urbain portés par le SUM. L'ADS+ est maintenant intégrée dans plusieurs projets (ex.:Place des Montréalaises) et une approche en concertation est privilégiée, l'objectif prioritaire étant de développer des espaces favorisant la qualité de vie pour l'ensemble de la population montréalaise.</p> <p>Par ailleurs, le SDIS, en collaboration avec le SUM et 9 autres services, parachève un indice d'équité des milieux de vie basé sur une approche commune et multisectorielle des vulnérabilités urbaines (sociales, économiques, environnementales, culturelles, d'accès, etc). Ce nouvel outil permettra à la Ville de localiser les milieux de vie cumulant les vulnérabilités et de susciter la convergence des priorités d'investissement, en faveur d'une plus grande équité sociale et territoriale à l'échelle des quartiers.</p>
21	Demander au Service des finances d'effectuer une étude pour cartographier les revenus et coûts de la Ville dans le cadre du Sommet de la fiscalité afin de faciliter la compréhension de la fiscalité municipale par le grand public et d'illustrer la marge de manœuvre dont dispose la Ville.	Service des finances, BRGM	<p>État de la recommandation: En analyse.</p> <p>Commentaires additionnels Le Service des finances analysera la faisabilité et la pertinence d'une telle étude dans le cadre du Chantier sur la fiscalité.</p>

22	Réévaluer la tenue de la consultation prébudgétaire 2024 afin de bonifier les modes de participation citoyenne, définir les objectifs de participation, en assurer l'accessibilité et adapter les outils de démarche participative et leur communication afin d'encourager l'expression de points de vue et propositions du plus grand nombre de citoyennes et citoyens de la ville de Montréal et des villes liées de l'agglomération de Montréal.	Service du greffe, Service des finances, SECC	<p>État de la recommandation: En analyse.</p> <p>Commentaires additionnels L'Administration propose que la consultation prébudgétaire 2024 porte sur les conclusions et les pistes de solutions pour la diversification de sources de revenu, proposées dans le cadre du Chantier sur la fiscalité.</p> <p>Phase 1: Forum sur la fiscalité montréalaise (automne 2022) Phase 2: Sommet sur la fiscalité municipale (printemps 2023).</p>
23	Recevoir ses réponses aux recommandations de la Commission afin qu'elle puisse en prendre connaissance avant le lancement d'un nouveau cycle consultatif prébudgétaire.	Direction générale, Service du greffe, Service des finances	<p>État de la recommandation: Fait.</p> <p>Les réponses ont été déposées le 29 novembre</p>



Dossier # : 1223843022

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2023 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

Il est recommandé :

- d'adopter les prévisions budgétaires 2023 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE Le 2022-11-28 14:26

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1223843022

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2023 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Adopter les prévisions budgétaires 2023 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0006 - 21 janvier 2021 – Adoption du budget 2022 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG20 0629 - 11 décembre 2020 – Adoption du budget 2021 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG19 0555 - 13 décembre 2019 – Adoption du budget 2020 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG18 0633 - 29 novembre 2018 – Adoption du budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG18 0018 - 25 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

DESCRIPTION

S. o.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

MONTRÉAL 2030

Le budget est aligné sur le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi des cités et villes et Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3402

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-22

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3402

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification
financière et fiscale
Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2022-11-28

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des
finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2022-11-28

Budget 2023 et PDI 2023-2032

Bâtir le Montréal de demain



Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 29 novembre 2022

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- À moins d'indications contraires :
 - Toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
 - Les données réelles de 2018 à 2021 ainsi que les données du budget de 2022 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2023. Elles sont présentées à titre indicatif;
 - Les données du réel prévu de 2022 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2022 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2023.
- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin précis dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps, alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes;
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2023-2025 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 (PDI).

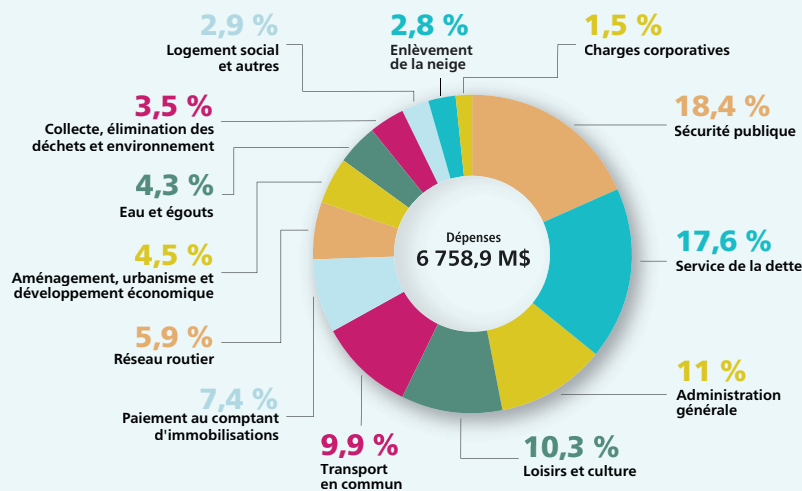
Budget 2023 et PDI 2023-2032 : Bâtir le Montréal de demain

La Ville de Montréal présente un budget de fonctionnement équilibré de 6,76 G\$ pour 2023 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de 22 G\$. Cette programmation budgétaire permettra de continuer à rendre la métropole plus verte, inclusive et sécuritaire, tout en mettant en œuvre des solutions pour relever les défis les plus immédiats.

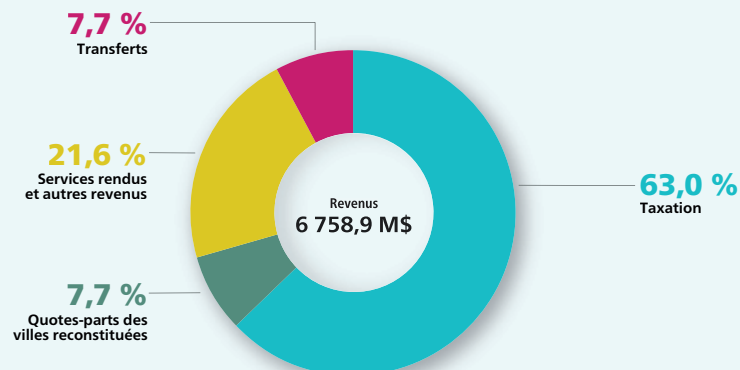
Un budget équilibré de 6,76 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2023 permettra à l'administration municipale de mettre en œuvre plusieurs mesures limitant l'impact de l'inflation élevée sur les ménages, les personnes plus vulnérables, les commerces et les entreprises, tout en renforçant ses actions en matière de sécurité publique, d'habitation, de mobilité et de transition écologique.

Répartition des dépenses par activité



Provenance des revenus



Fiscalité

Malgré l'inflation, la Ville limite la hausse des charges fiscales à 4,1 % pour les immeubles résidentiels et à 2,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Immeubles résidentiels

↑ 2,7 %	Taxe foncière générale	↑ 3,4 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,6 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ 0,6 %	Taxes de services	↑ 0,7 % Décisions des conseils d'arrondissement
↑ 0,1 %	Taxes d'investissement	
Hausse des charges fiscales foncières		
↑ 4,1 %		

Immeubles non résidentiels

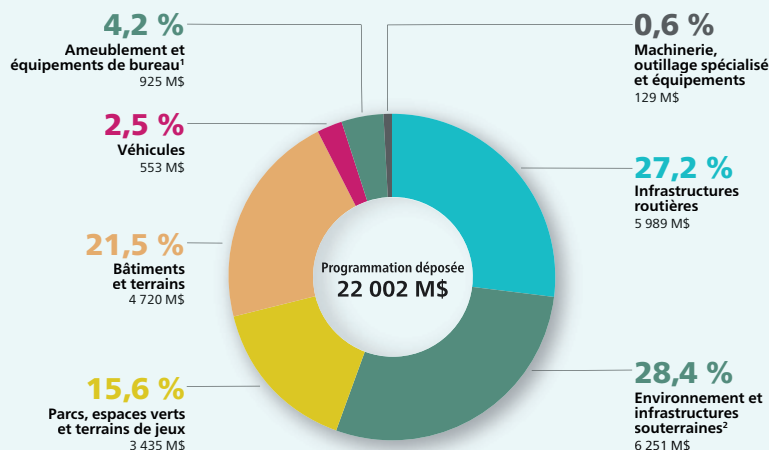
↑ 2,1 %	Taxe foncière générale	↑ 2,8 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,6 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ 0,1 %	Taxes de services	↑ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières		
↑ 2,9 %		



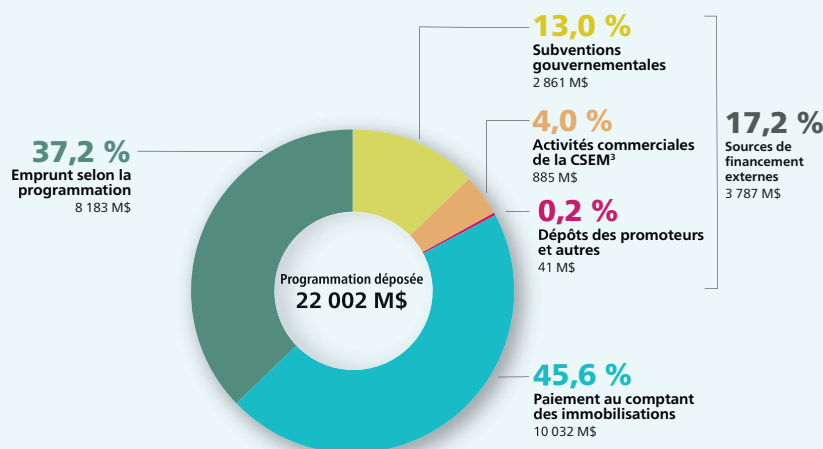
Un PDI de 22 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 68,1 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 31,9 %.

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



¹ Intègre l'informatique

² Intègre l'eau

³ Commission des services électriques de Montréal

Budget 2023 et PDI 2023-2032

Bâtir le Montréal de demain

Faits saillants



Table des matières

4 Mots

Mot de la mairesse

Mot de la présidente du comité exécutif

Mot du directeur général

7 Faits saillants

Budget 2023 et PDI 2023-2032 : Bâtir le Montréal de demain

Sécurité urbaine

Transition écologique

Mobilité et développement urbain

Habitation

Solidarité, équité et inclusion

Démocratie, participation et innovation

Développement économique et culturel

25 Budget de fonctionnement 2023

Un budget équilibré de 6,76 G\$

Fiscalité locale

36 Programme décennal d'immobilisations 2023-2032

Un PDI de 22 G\$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

41 Arrondissements

Mot de la mairesse



Nous sommes très fiers de vous présenter le budget 2023 et le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032. Cet exercice, réalisé avec rigueur et cohérence, respecte la capacité de payer de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

La transformation de la métropole est bien amorcée et ce budget nous permettra de passer à la vitesse supérieure. Les priorités que nous partageons avec la population sont

claires : la transition écologique, l'habitation, la sécurité urbaine et la mobilité. Ces défis, nous les relèverons ensemble, ce qui nous permettra de léguer aux générations futures une ville plus verte, plus sécuritaire et plus inclusive.

À l'instar de chacun de nos budgets précédents et dans un souci constant de ne laisser personne pour compte, le budget de 6,76 G\$ que nous présentons tient compte du contexte actuel et des efforts nécessaires pour faire face concrètement et durablement aux enjeux majeurs qui nous attendent.

Avec ce budget, la Ville a fait tout en son pouvoir pour limiter l'augmentation du fardeau fiscal, tout en continuant à offrir des services de qualité à la population. Ainsi, malgré l'inflation, Montréal réussit à limiter à 4,1 % la hausse des taxes foncières pour le secteur résidentiel, soit 3,4 % pour la Ville centre et 0,7 % pour les arrondissements. Pour les commerces, la hausse est limitée à 2,9 %.

Dans un contexte où les responsabilités de la métropole vont bien au-delà de ses revenus, il est plus que jamais essentiel d'identifier de nouvelles sources de financement. À cet égard, un renouvellement de l'entente de partenariat financier avec le gouvernement du Québec est nécessaire afin que Montréal puisse continuer de répondre aux besoins de sa population.

Ce budget fait une place de choix à la protection de la biodiversité et plus largement, de notre environnement. Parmi les gestes posés, une enveloppe de 682 M\$ permettra le remplacement des incinérateurs à la station Jean-R.-Marcotte, responsables à eux seuls de 30 % des GES de nos bâtiments municipaux. Une somme de 461 M\$ est aussi prévue pour l'usine d'ozonation, ce qui permettra d'améliorer considérablement la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et ce, jusqu'au lac Saint-Pierre.

Du côté de l'habitation, plusieurs initiatives nous permettront d'agir encore plus efficacement. Une somme de 480 M\$ supplémentaire sera investie sur 10 ans pour le développement de logements abordables, notamment pour l'achat de terrains et de bâtiments grâce au droit de préemption. Ce montant nous permettra de progresser encore plus rapidement vers les objectifs du Chantier Montréal abordable.

Cette programmation budgétaire nous permettra aussi d'agir résolument en matière de sécurité urbaine et de prévention, un dossier que nous prenons très au sérieux. Montréal est reconnue comme l'une des métropoles les plus sécuritaires en Amérique et ce budget inclut plusieurs mesures pour appuyer le travail exceptionnel que font nos policières et nos policiers. Nous allouons également 10 M\$ à l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS), qui joue un rôle crucial en matière de prévention.

Enfin, la mobilité, qui occupe une place prépondérante dans ce budget, profitera d'investissements importants. Pour encourager davantage de Montréalaises et de Montréalais à utiliser le vélo pour leurs déplacements, 507 M\$ sur 10 ans seront investis pour sécuriser, développer et maintenir en bon état notre réseau cyclable.

Dès le 1^{er} juillet 2023, la gratuité du transport collectif sur le territoire de l'île de Montréal sera offerte aux personnes âgées, qui sont particulièrement frappées par l'inflation¹.

Bien sûr, il demeure essentiel de maintenir et d'améliorer l'état de nos infrastructures routières. Une somme de 476 M\$ est ainsi prévue à cet effet en 2023.

Je suis très fière du travail que nous avons accompli pour mener à bien cet exercice, dans un contexte difficile. Toutes les actions présentées dans ce budget convergent vers un même objectif : offrir à l'ensemble de la population une ville sécuritaire, abordable, qui se distingue par sa qualité de vie et qui est un modèle en matière de transition écologique.

Avec ce budget, nous renouvelons notre engagement à collaborer avec la population montréalaise pour continuer de bâtir une ville à leur image.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

¹ La ville de Montréal a réservé les sommes nécessaires dans son budget 2023 pour que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) mette en place cette initiative dans la zone A.

Mot de la présidente du comité exécutif



C'est dans un esprit d'équité que nous avons préparé le budget 2023 et le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal. Ce budget responsable et rigoureux exprime notre souci de consolider les finances de la métropole en investissant consciencieusement dans les priorités que nous partageons avec la collectivité montréalaise.

L'inflation, avec laquelle nous devons toutes et tous composer, a de lourdes conséquences sur la population. Elle ajoute aussi un fardeau important sur la Ville, qui doit faire face à des responsabilités grandissantes. Devant cette situation, il apparaît clairement que le modèle de financement des villes, basé largement sur la taxe foncière, a atteint ses limites. D'autres sources de revenus pérennes doivent être identifiées.

Cette réflexion est à la base du chantier sur la fiscalité que porte Montréal. L'objectif est clair : doter la Ville d'un cadre financier et légal adapté aux réalités et aux défis du 21^e siècle.

Cette année, avec le dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière et l'augmentation de la valeur des immeubles, nous avons mis en place une série de mesures pour que le compte de taxes de la population montréalaise se rapproche de celui des années précédentes.

Nous avons ainsi ajusté à la baisse le taux de taxation pour contrebalancer la variation des valeurs foncières. Nous avons également reconduit l'étalement sur trois ans de cette hausse, dans le but d'en réduire les impacts.

De façon proactive, la Ville explore déjà d'autres avenues pour optimiser les services offerts à la population. Et parce qu'une meilleure adaptation aux changements climatiques passe également par l'adoption de nouveaux comportements plus respectueux de l'environnement, la Ville mettra en place deux nouvelles mesures écofiscales en 2023, soit l'élargissement de la taxe sur le stationnement et la tarification de la consommation d'eau pour les immeubles non résidentiels.

Notre administration continue de gérer les finances de façon responsable. Dans une optique de saine gestion des deniers publics, Montréal poursuit sa stratégie de paiement au comptant des immobilisations, qui augmente de 107 M\$ cette année, une somme considérable. Nous sommes également en voie d'assurer un retour à un taux d'endettement de 100 % en 2027.

La hausse de notre Programme décennal d'immobilisations à 22 G\$ permet de faire face à des années de sous-investissement dans l'entretien des infrastructures, notamment de l'eau et du réseau routier.

Ces investissements permettront à la collectivité montréalaise de profiter d'infrastructures plus résilientes, à la hauteur de ses besoins et qui s'inscrivent dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

Mieux protéger notre environnement et faire de Montréal une ville plus résiliente est un défi que nous souhaitons relever avec la population. Dans cet esprit de participation et d'implication citoyenne, la Ville lancera, au cours de l'année 2023, le 3^e appel à projets du budget participatif, d'un montant de 45 M\$, pour réaliser des projets citoyens.

Comme vous pouvez le constater, le budget que nous présentons exprime notre engagement profond à travailler pour l'ensemble des membres de notre collectivité. Je suis confiante que les choix responsables que nous avons faits dans ce budget nous permettront de continuer à construire le Montréal de demain. Une ville inclusive, verte, résiliente et prospère, qui offre à l'ensemble de la population la chance de s'épanouir pleinement.

La présidente du comité exécutif,

Dominique Ollivier

Mot du directeur général



Montréal continue à accélérer sa transformation en 2023, en une ville plus verte, plus abordable et plus sécuritaire pour ses citoyennes et ses citoyens. Nous déposons un budget responsable et équilibré, qui respecte la capacité de payer des Montréalaises et des Montréalais, tout en investissant dans leurs priorités. Ce budget s'inscrit en continuité avec celui de l'année dernière, et nous permet de réaffirmer la bonne santé financière

de la Ville. Cette bonne santé financière a d'ailleurs été reconnue par l'agence de notation S&P Global Ratings, qui vient de relever la cote de crédit de la Ville.

Justement, en 2022, nous avons renouvelé notre structure organisationnelle, pour mieux relever les défis auxquels la métropole est confrontée. Nous avons notamment créé deux nouvelles directions générales adjointes (DGA). D'une part, la DGA Économie et rayonnement de la métropole travaille à mieux positionner Montréal aux niveaux économiques national et international, tout en créant de nouveaux partenariats. Nous prévoyons d'ailleurs plus de 22 G\$ dans notre Programme décennal d'immobilisations 2023-2032, soit plus de 2 G\$ de plus que notre dernier exercice. Ces investissements contribuent à rajeunir nos infrastructures vieillissantes, tout en stimulant la vitalité économique de Montréal.

D'autre part, la DGA Sécurité urbaine et conformité agit dorénavant à titre de levier supplémentaire pour maintenir le caractère sécuritaire de Montréal. Cette DGA collabore étroitement avec tous les partenaires liés de près ou de loin à la sécurité urbaine, dans le but de coordonner nos efforts pour plus de cohérence et d'impact, tant du côté des interventions que de la prévention.

Rappelons que le gouvernement du Québec a octroyé 250 M\$ de plus sur 5 ans pour lutter contre la violence armée à Montréal. De ce montant, 225 M\$ permettront de renforcer la présence policière. Ces nouvelles ressources, en plus de celles déjà engagées par la Ville en 2022, permettront de doter 270 postes de policières et policiers supplémentaires. Les 25 M\$ restants contribueront à bonifier considérablement l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS), une somme qui s'ajoute aux 25 M\$ sur 5 ans investis par la Ville de Montréal (10 M\$ au budget 2023).

Avec son budget 2023, la Ville de Montréal poursuit la mise en œuvre de Montréal 2030. Cette planification stratégique guide, depuis maintenant deux ans, les actions de la Ville autour d'une vision claire et commune. Dans la foulée de cette vision, la Ville a adopté plusieurs plans et cibles dans les deux dernières années, des plans qui se concrétisent en projets audacieux et innovants. Je pense entre autres à notre Plan climat, dont nous accélérons la mise en œuvre pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et réaliser plus d'infrastructures et d'espaces verts, qui rendront la ville plus résiliente face aux changements climatiques. Je pense aussi à notre Plan d'action solidarité, équité et inclusion, ainsi qu'au Projet de Ville, en vue de notre futur Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM).

Dans le cadre du chantier sur la fiscalité, entamé en 2022, la Ville réalisera dans la prochaine année une revue de ses activités, pilotée par son nouveau Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle. Cette révision a pour but de revoir et d'optimiser nos processus et, au final, se montrer encore plus efficaces.

Nous continuons à transformer notre métropole, et nous le faisons en grande partie grâce aux forces vives que nous retrouvons au sein des équipes de la Ville. Nos employées et nos employés mettent l'épaule à la roue, en participant activement à cet effort collectif. Je tiens donc à les remercier, de tout cœur, pour leur engagement et leur désir d'innover, toujours au bénéfice de la population montréalaise.

Le directeur général,

Serge Lamontagne, MBA, ASC

Faits saillants

Budget 2023 et PDI 2023-2032 : Bâtir le Montréal de demain

Avec son budget de fonctionnement équilibré de 6,76 G\$ pour 2023 et le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de 22 G\$, la Ville de Montréal se donne les moyens de continuer à rendre la métropole plus verte, inclusive et sécuritaire, tout en mettant en oeuvre des solutions pour relever les défis les plus immédiats.

Atténuer les effets de l'inflation

Parmi ceux-ci, l'inflation élevée a mené la Ville à adopter plusieurs mesures limitant son impact sur les ménages, les personnes plus vulnérables, les commerces et les entreprises.

Ainsi, l'augmentation des taxes foncières, sous la responsabilité du conseil municipal, est contenue en dessous du niveau d'inflation. De plus, la variation des valeurs foncières liée au dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025 est étalée sur 3 ans, ce qui en atténuera les effets.

Pour les immeubles non résidentiels, la Ville poursuit la mesure des taux différenciés, introduite en 2019, ce qui devrait donner un répit à une large majorité de commerces et d'entreprises.

Sur un tout autre plan, la Ville offrira, à partir du 1^{er} juillet 2023, la gratuité des transports collectifs aux résidentes et résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus.

Poursuivre les changements entrepris

À plus long terme, la Ville persiste dans les changements qui permettront à Montréal de faire face concrètement et durablement aux enjeux majeurs qui se posent à elle, principalement l'urgence climatique, la crise du logement et la sécurité urbaine.

Pour toutes ces questions, les investissements seront augmentés de manière à répondre aux besoins les plus pressants. Par exemple, la mise en oeuvre du Plan climat 2020-2030 sera accélérée, notamment en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi que la réalisation d'espaces verts et d'infrastructures susceptibles d'accroître la résilience de la Ville face aux changements climatiques. Il en va de même pour le développement du transport actif et collectif, ainsi que pour accélérer le développement de nouveaux quartiers durables et inclusifs.

Pour concrétiser les objectifs du Chantier Montréal abordable, le logement fera aussi l'objet d'investissements massifs d'ici 2032.

Enfin, pour assurer la sécurité de la métropole, la Ville misera sur la bonification des mesures de prévention et sur l'augmentation des ressources policières pour mettre en oeuvre son modèle montréalais en matière de sécurité publique.

Dans leur ensemble, les initiatives prévues dans le budget 2023 et le PDI 2023-2032 s'alignent sur le plan stratégique Montréal 2030 et les divers plans d'action qui y sont associés. Là encore, la Ville prend les moyens d'accélérer la réalisation de cette stratégie sur 10 ans en créant le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle, ainsi qu'en révisant ses programmes et ses activités pour mieux les optimiser.



Revoir le financement de la métropole du Québec

Résolument tourné vers l'avenir, le budget déposé démontre la nécessité d'un débat plus large sur les sources de financement dont disposent les municipalités pour répondre aux besoins de leur population à long terme. Amorcée dans le cadre de la consultation prébudgétaire, la réflexion à ce sujet est à la base du chantier sur la fiscalité mis de l'avant par la Ville et qui culminera en 2023 avec l'organisation d'un sommet sur la fiscalité municipale.

Elle met également en exergue l'urgence d'ouvrir le dialogue avec le gouvernement du Québec quant au rôle prépondérant que joue la métropole pour l'atteinte de divers objectifs à l'échelle provinciale, la latitude et les moyens supplémentaires que cela peut exiger.

Le résultat attendu est clair : doter la Ville d'un cadre financier et légal adapté aux défis et aux réalités du 21^e siècle afin de répondre aux besoins de la population et de bâtir ensemble le Montréal de demain.



Sécurité urbaine

Il est primordial pour la Ville de Montréal d'offrir des milieux de vie sécuritaires et de qualité. À cette fin, elle s'est donné une vision globale de la sécurité urbaine qui mise sur la prévention et l'intervention psychosociale. Mettant à contribution l'ensemble des intervenants, cette vision s'exprime par le déploiement de mesures novatrices. Elle passe aussi par l'augmentation des budgets accordés aux services policiers, notamment pour lutter contre les violences armées.

Agir avec la communauté

Dans la foulée des engagements pris lors du Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée, en mars 2022, la Ville renforce les actions effectuées en matière de prévention, particulièrement en ce qui a trait à la sécurité urbaine. La création d'une équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles (ÉMIE), pour appuyer la police dans son travail et consolider les actions locales déjà en place, s'inscrit dans cette logique.

Avec l'appel de projets *Par et pour les jeunes*, la Ville soutiendra également des initiatives développées et menées directement par les jeunes. Ces projets pourront prendre la forme de campagnes de sensibilisation, d'événements et d'activités tant sociales que sportives ou culturelles.

Les ressources accordées à l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS) sont par ailleurs considérablement bonifiées. Cette équipe d'intervenants sociaux de première ligne vise à fournir une réponse mieux adaptée, mobile et rapide dans l'espace public face à des situations de détresse ou de cohabitation, en plus d'accompagner les citoyennes et les citoyens vulnérables vers des ressources sécuritaires.

Prévention en sécurité urbaine

5 M\$ au budget 2023

Sécurisation école (ÉMIE)

1,3 M\$ au budget 2023

Appel de projets *Par et pour les jeunes*

1,7 M\$ au budget 2023

ÉMMIS

10 M\$ au budget 2023

Soutenir l'effort policier

Le budget accordé au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) atteindra 787,1 M\$ en 2023, ce qui représente une hausse de 63,2 M\$. La majeure partie de cette somme découle de l'aide financière de 225 M\$ sur 5 ans accordée par le gouvernement du Québec pour renforcer la présence policière dans la région métropolitaine.

Ces nouvelles ressources, en plus de celles déjà engagées par la Ville en 2022, permettront d'embaucher 270 effectifs supplémentaires. Au total, d'ici 2025, ce sont 4 793 policières et policiers qui assureront la sécurité de la population. Des efforts seront aussi déployés pour que les effectifs du SPVM soient plus représentatifs de la diversité montréalaise.

Ces ressources supplémentaires soutiendront également diverses initiatives de lutte contre les violences armées et le crime organisé. La poursuite du projet ARRET (Action-Répression-Résolution-Engagement-Terrain), conçu pour accentuer la pression sur les éléments criminels à l'origine des événements de violence armée et renforcer le sentiment de sécurité de la population, en est un exemple concret.

Pour sa part, l'Équipe de surveillance des délinquants sexuels (ÉSDS) sera aussi bonifiée afin de répondre aux besoins grandissants.

Préparer l'avenir en sécurité civile

En 2023, le schéma de couverture de risques révisé pour l'agglomération de Montréal sera déposé aux instances pour consultation. Après son adoption, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) s'appuiera sur cet outil pour gérer et organiser les ressources sur son territoire.

La nouvelle Direction de la sécurité civile entamera, quant à elle, la révision du plan de sécurité civile de l'agglomération, notamment pour renforcer la résilience urbaine et assurer une gestion intégrée des risques.

Par ailleurs, les travaux de modernisation du système d'appel 9-1-1 se poursuivront. La solution numérique qui sera implantée permettra aux Montréalaises et aux Montréalais de contacter les services d'urgence par de multiples plateformes, et ce, sur l'ensemble du territoire.

Centre d'appels 9-1-1

32,3 M\$ au PDI 2023-2032

Transition écologique

La concrétisation du Plan climat et de ses 46 mesures s'accélère en 2023. En réponse à l'urgence climatique, la Ville mise sur la réalisation de projets majeurs afin de réduire les émissions de GES et adapter les infrastructures municipales aux défis posés par les changements climatiques. D'importants efforts de préservation de la biodiversité et de réhabilitation des parcs seront également déployés.

Changer les comportements par l'écofiscalité

L'adaptation aux changements climatiques passe par l'adoption de nouvelles habitudes plus respectueuses de l'environnement. Les deux mesures écofiscales que la Ville mettra en place dans la prochaine année encourageront ces changements, tout en générant de nouveaux revenus selon le principe de l'utilisateur-payeur.

Pour les parcs de stationnement des immeubles non résidentiels, le territoire d'application de la taxe sera étendu à l'ensemble du territoire de la Ville pour les stationnements extérieurs de plus de 20 000 m², une mesure qui incitera à optimiser l'usage des terrains concernés et dont les revenus financeront en partie le transport collectif.

Concernant la facturation de l'eau, une tarification écofiscale sera introduite auprès des propriétaires d'immeubles non résidentiels. La Ville enverra une « facture à blanc » qui informera les propriétaires sur la nouvelle mesure et sur l'importance d'optimiser la consommation de l'eau. En 2024, une première facture sera envoyée pour l'eau consommée en 2023.

Combattre les GES et la pollution de l'air

Le transport et les bâtiments sont deux des plus importantes sources de GES à Montréal. Pour réduire les émissions liées au transport, la Ville mise notamment sur l'électrification en visant l'acquisition de 175 véhicules électriques et hybrides. Elle compte également poursuivre l'installation de bornes publiques de recharge dans les différents arrondissements. Environ 2 000 stations de recharge supplémentaires devraient être installées d'ici 2025.

Du côté des bâtiments, la Ville poursuit en 2023 la transition écologique de son parc immobilier. Ambitieux, son programme vise l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2030 dans les bâtiments neufs et existants, ce qui représente une réduction de 30 000 tonnes de GES.

La Ville poursuivra également les études techniques nécessaires pour le remplacement des incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées J.-R.-Marcotte. Les nouveaux équipements permettront de diminuer de 92 % les émissions de la station.

Par ailleurs, en ce qui a trait à la pollution atmosphérique, une nouvelle station de surveillance sera implantée afin de mesurer les impacts de la circulation sur la qualité de l'air.

Enfin, en 2023, la Ville présentera la version pilote de son budget climat, incluant une première quantification de certaines mesures phares du Plan climat 2020-2030. À terme, le budget climat couvrira l'ensemble des actions visant à réduire les émissions de GES à Montréal. Ce nouvel outil de quantification permettra à la Ville d'identifier d'éventuels écarts entre les résultats observés et ses cibles de réduction. Elle pourra ainsi renforcer ses efforts en la matière lorsque nécessaire.

Véhicules municipaux électriques et hybrides
85,3 M\$ au PDI 2023-2032

Bornes de recharge publiques pour véhicules électriques
18 M\$ au PDI 2023-2032

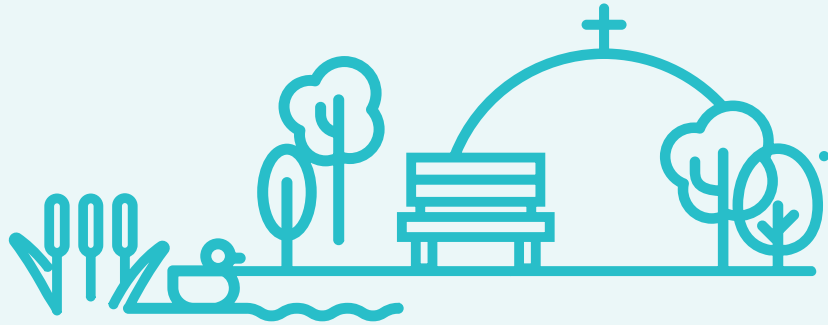
Transition écologique du parc immobilier
145 M\$ au PDI 2023-2032

Station Jean-R.-Marcotte — Remplacement des incinérateurs
682,2 M\$ au PDI 2023-2032

Réseau de surveillance de la qualité de l'air
1,4 M\$ au PDI 2023-2032



Transition écologique (suite)



Réduire la pollution de l'eau

Pour améliorer la qualité de l'eau et pour préserver le fleuve Saint-Laurent, le projet de construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone se poursuivra. Pour Montréal et tout le Québec, il s'agit d'un projet porteur en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, qui permettra une élimination quasi complète des bactéries, virus et substances émergentes rejetés dans le fleuve.

Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb suivront aussi leur cours. L'objectif demeure le même, à savoir remplacer la totalité des branchements problématiques, soit environ 51 000, d'ici 2032.

Usine de désinfection des eaux usées

461,2 M\$ au PDI jusqu'en 2025

Branchements au plomb

350 M\$ au PDI 2023-2032

S'adapter aux changements climatiques

Les villes de partout dans le monde font face aux impacts des changements climatiques. Montréal n'y fait pas exception. À cet effet, la Ville a adopté une cible d'investissement en matière d'adaptation aux changements climatiques, allant de 10 % à 15 % de son PDI. En 2023, on évalue que 180,9 M\$ seront investis par les services centraux à la réalisation d'infrastructures naturelles.

Dans la prochaine année, la Ville déploiera le programme d'infrastructures vertes multifonctionnelles. Ce programme permettra notamment la réalisation d'espaces résilients (parcs, places publiques, etc.), d'infrastructures vertes résilientes sur rue et d'aménagements dans les parcs et les milieux naturels. L'ensemble devrait améliorer la gestion des eaux lors de pluies diluviennes et limiter les surverses d'eau polluée dans le fleuve.

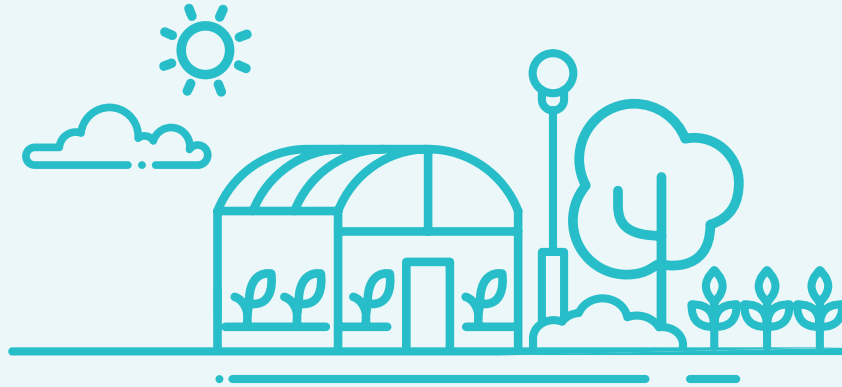
Parallèlement, Montréal mettra en place un nouveau programme de réhabilitation et de développement de digues pour protéger les personnes et les biens lors de périodes de crues importantes.

Infrastructures vertes

49,3 M\$ au PDI jusqu'en 2029

Programme des digues

16 M\$ au PDI à partir de 2025



Protéger et valoriser la nature

Dans l'esprit du Plan nature et sports adopté en 2021, la Ville maintiendra ses efforts pour accroître de 10 % la part de milieux naturels protégés sur son territoire, ce qui inclut les boisés, les habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. Afin d'atteindre l'objectif de 500 000 arbres plantés d'ici 2030 et de faire passer l'indice de canopée de 20 à 26 % d'ici 2025, elle maintiendra également un rythme de plantation élevé sur les domaines privé et public et poursuivra la lutte contre l'agrile du frêne.

La volonté d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais un contact quotidien avec la nature sera également soutenue par la réalisation de travaux au Grand parc de l'Ouest, au parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise et au parc-nature des Sources, de même que par le déploiement du pôle nature de l'Est. L'aménagement du parc riverain de Lachine suivra aussi son cours.

Dans la même logique, la Ville entend relier les grands parcs et les milieux de vie par un réseau de corridors verts favorables à la mobilité récréative. Elle compte également poursuivre les travaux d'aménagement au parc Frédéric-Back.

Afin de protéger les cours d'eau et de rendre les berges plus accessibles, les efforts de réhabilitation des berges des grands parcs seront maintenus.

De fait, plusieurs parcs, espaces verts et sites emblématiques feront l'objet d'importants travaux de mise à niveau et de valorisation. C'est le cas des parcs du Mont-Royal et Jeanne-Mance, dont l'accès sera repensé. Enfin, le programme de soutien aux arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement de différents équipements des parcs locaux se poursuivra.

Sur un autre plan, la Ville misera sur l'aménagement ou la réfection de jardins communautaires et la création de jardins collectifs dans différents arrondissements, en réponse à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

Milieux naturels

270 M\$ au PDI 2023-2032

Forêt urbaine

281,7 M\$ au PDI 2023-2032

Grands parcs et parc riverain

184,8 M\$ au PDI 2023-2032²

Corridors verts

53,5 M\$ au PDI 2023-2032

Parc Frédéric-Back

112,6 M\$ au PDI 2023-2032

Réhabilitation des berges

130,1 M\$ au PDI 2023-2032

Parcs du Mont-Royal et Jeanne-Mance

111,6 M\$ au PDI 2023-2032

Parcs et espaces verts locaux

477,1 M\$ au PDI 2023-2032³

Agriculture urbaine

10 M\$ au PDI 2023-2032

² Grand parc de l'Ouest : 84,6 M\$; Parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise : 62,7 M\$; Parc-nature des Sources : 1,5 M\$; Pôle nature de l'Est : 22,6 M\$ et parc riverain de Lachine : 13,4 M\$.

³ PDI arrondissements : 415 M\$; PDI corporatif : 62,1 M\$.

Mobilité et développement urbain

La Ville de Montréal souhaite proposer une organisation du territoire cohérente, favorable à l'accessibilité, à la santé, à la sécurité et à l'épanouissement de l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais. Le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, en cours d'élaboration, et les investissements projetés en matière de transport actif et collectif témoignent de cette volonté et posent les bases d'une vision à long terme en matière de développement.

Investir dans le transport collectif

L'accroissement et la diversification de l'offre de transport à des fins de mobilité durable représentent plus que jamais une priorité à Montréal. La prochaine année permettra à la Ville de poursuivre le travail commencé en ce qui a trait au transport collectif, notamment en accompagnant ses partenaires dans la réalisation de chantiers majeurs :

- Construction du Réseau express métropolitain (REM) de l'Ouest (CDPQ Infra);
- Prolongement de la ligne bleue (STM);
- Déploiement du Service rapide par bus (SRB) du boulevard Pie-IX.

Elle amorcera également les réflexions en vue de développer un axe de transport structurant pour l'est de la ville et effectuera une étude d'opportunité pour l'implantation d'un mode de transport collectif dans le secteur Grand Sud-Ouest (ligne rose).

Enfin, la Ville offrira, à partir du 1^{er} juillet 2023, la gratuité des transports collectifs aux résidentes et résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus. Une enveloppe de 24 M\$ y sera consacrée.

REM de l'Ouest

133,1 M\$ au PDI 2023-2032

Ligne bleue

68,4 M\$ au PDI 2023-2032

SRB Pie-IX

34,5 M\$ au PDI jusqu'en 2025

Investir davantage dans le réseau cyclable

D'ici 2025, la Ville espère accroître de 15 % le nombre de personnes se déplaçant par vélo sur son territoire. Dans cet objectif, elle augmente fortement le budget alloué au vélo, pour atteindre 507,1 M\$ sur 10 ans, ce qui permettra d'accélérer la structuration d'un réseau cyclable performant.

En 2023, le développement des axes Henri-Bourassa et Saint-Antoine-Saint-Jacques du Réseau express vélo se poursuivra. Des travaux d'entretien seront aussi effectués sur différents tronçons du réseau cyclable afin qu'ils demeurent sécuritaires.

Par ailleurs, pour répondre à la demande croissante, 100 vélos à assistance électrique et 36 stations seront ajoutés à l'offre de vélos en libre-service BIXI.

Réseau express vélo et réseau cyclable

300 M\$ au PDI 2023-2032

Réseau cyclable — Maintenance

100 M\$ au PDI 2023-2032

Véloroute — Réseau métropolitain

91,7 M\$ au PDI 2023-2032

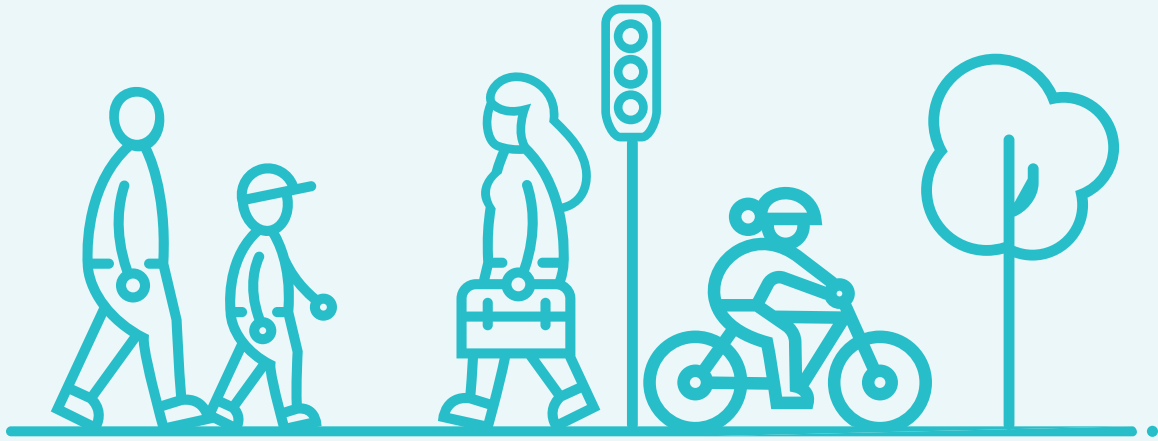
Vélos en libre-service

15,4 M\$ au PDI 2023-2032

Assurer la sécurité et la fluidité des déplacements

Cherchant à éliminer les décès et les blessures graves sur les routes, la Ville mettra encore plus d'efforts dans la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro. À cette fin, elle augmente substantiellement les sommes servant à sécuriser les abords des écoles ainsi que les lieux utilisés par les personnes âgées. Un soutien financier sera aussi accordé aux arrondissements afin d'améliorer la circulation piétonnière.





Par ailleurs, en collaboration avec ses partenaires, la Ville de Montréal tiendra en 2023 un sommet sur les chantiers routiers. L'événement a pour objectif de trouver des solutions à la multiplication des entraves routières dans la métropole et fait écho aux engagements pris dans la Charte montréalaise des chantiers. Afin de favoriser l'adoption des meilleures pratiques sur ses chantiers, la Ville entend d'ailleurs poursuivre le déploiement des engagements inscrits dans cette charte.

La portée des interventions de l'Escouade mobilité sera également bonifiée, notamment quant au respect des corridors piétons autour des chantiers.

Enfin, pour prolonger la durée de vie utile des chaussées, notamment afin d'éviter la prolifération des nids-de-poule, la Ville augmente fortement ses investissements dans le réseau artériel et local.

Approche Vision Zéro
157,6 M\$ au PDI 2023-2032

Escouade mobilité
1,9 M\$ au budget 2023

Programmes de planage-revêtement
880,6 M\$ au PDI 2023-2032

Développer des quartiers durables et inclusifs

Depuis quelques années déjà, Montréal travaille à la mise en place de milieux de vie innovants, où l'offre résidentielle, commerciale, industrielle et de services publics permet d'accueillir une population aux profils et aux besoins variés.

Afin d'accélérer le développement de ces futurs quartiers, les investissements prévus au cours des prochaines années sont fortement augmentés. C'est le cas du secteur des Faubourgs, qui recevra une première enveloppe budgétaire, et des écoquartiers Lachine-Est, Louvain Est et Namur-Hippodrome. Sans oublier le projet de raccordement du boulevard Cavendish, appelé à devenir un boulevard urbain axé sur la mobilité durable.

De plus, la Ville poursuivra la planification concertée du secteur Bridge-Bonaventure et les chantiers en cours du côté de Griffintown et du campus MIL.

Secteur des Faubourgs
131,7 M\$ au PDI 2023-2032

Écoquartiers
287,8 M\$ au PDI 2023-2032⁴

Boulevard Cavendish
434,2 M\$ au PDI 2023-2032

Bridge-Bonaventure
163,3 M\$ au PDI jusqu'en 2029

Griffintown
150,1 M\$ au PDI 2023-2032

Campus MIL
122,1 M\$ au PDI 2023-2032

⁴ Louvain Est : 67,2 M\$; Lachine-Est : 64 M\$; Namur-Hippodrome : 156,6 M\$.

Mobilité et développement urbain (suite)

Vers le Montréal de demain

La Ville est engagée dans une vaste démarche citoyenne devant mener à l'élaboration de son Plan d'urbanisme et de mobilité. Attendu pour 2024, ce plan fera l'objet lors de la prochaine année d'une consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal. Il sera ensuite décliné en divers plans d'action. L'ensemble s'inscrit en continuité avec les grandes orientations de l'administration municipale et posera les bases du Montréal de demain.



Habitation

Avoir accès à un logement abordable constitue un défi pour de nombreux ménages montréalais. La Ville multipliera les efforts au cours de la prochaine année pour construire, acquérir et sauvegarder des logements abordables, tout en soutenant davantage les locataires. Ces mesures s'inscrivent dans une importante stratégie à long terme, portée par des investissements majeurs et la négociation d'une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec.

Accroître l'offre

Pour concrétiser les objectifs du Chantier Montréal abordable, la Ville compte, entre autres, acquérir des immeubles en recourant à son droit de préemption, pour lequel elle a réservé une enveloppe globale de 480 M\$. Elle soutiendra également les organismes à but non lucratif désireux d'acquérir des terrains, des immeubles résidentiels ou des maisons de chambre en vue de réaliser des projets d'habitation sociale ou abordable, un apport de 20 M\$ sur trois ans.

La création d'une équipe multidisciplinaire responsable de la réalisation de projets concrets et innovants en habitation permettra de réaliser des gains rapides en matière de construction et de sauvegarde de logements abordables. D'une durée de trois ans, le mandat de cette équipe découle du Chantier Montréal abordable, amorcé en 2022 en réponse à la crise du logement et réunissant des experts des milieux immobiliers, financiers et sociaux.

Par ailleurs, la Ville continuera de s'assurer que l'offre en logements abordables est adéquate dans les nouveaux quartiers en développement. Elle compte aussi investir dans les travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, qui sont nécessaires à la concrétisation des projets de logements sociaux et communautaires.

Acquisitions pour logement social et communautaire

120,4 M\$ au PDI 2023-2032

Acquisitions pour logement abordable

480 M\$ au PDI 2023-2032

Soutien aux organismes

6 M\$ au budget 2023

Travaux d'infrastructures et d'aménagement

25,9 M\$ au PDI 2023-2032

Soutenir les locataires

Afin de favoriser l'accès à des logements sains, sécuritaires et abordables, la Ville développera, en 2023, le programme de certification Propriétaire responsable, associé à un registre des loyers. Unique au Québec, cette mesure forcera les propriétaires à attester du bon entretien de leurs bâtiments et de leurs logements ainsi qu'à dévoiler le montant de leurs loyers.

Trouver des solutions durables

Les mesures énoncées précédemment le démontrent, la Ville de Montréal active tous les leviers réglementaires et financiers dont elle dispose pour répondre aux besoins en matière d'habitation. Face à l'ampleur de la crise, elle souhaite toutefois accroître la latitude dont elle dispose en matière de développement et les moyens financiers mis à sa disposition pour aider la population montréalaise à se loger convenablement. À ce titre, au cours de la prochaine année, elle entreprendra de renégocier les termes de l'entente en habitation conclue avec le gouvernement du Québec en 2018.



Solidarité, équité et inclusion

À Montréal, l'humain est au centre des décisions. De la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale aux services offerts aux personnes les plus vulnérables, la Ville croit à l'importance de construire un tissu social fort et solidaire. Elle accorde aussi le plus grand soin aux enjeux d'équité et d'inclusion.

Mieux outiller l'administration municipale

Au cours de la prochaine année, la Ville entend analyser en profondeur et prendre en compte les caractéristiques sociales des diverses populations montréalaises. Elle va notamment produire des portraits sociaux dynamiques pour chaque arrondissement. Ces outils aideront la Ville à mieux cibler ses efforts en matière d'équité territoriale.

La Ville poursuivra l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) dans ses différentes unités d'affaires. En outre, elle dévoilera le Baromètre Écho 2023 sur l'inclusion des personnes immigrantes, en y incluant cette approche.

Réduire les inégalités

En matière d'action sociale, la Ville renforce les investissements faits dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Afin de tenir compte des enjeux sociaux actuels et émergents, elle travaillera aussi au renouvellement et à la bonification de l'entente conclue avec le gouvernement du Québec concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance continuera de bénéficier, par ailleurs, d'une attention soutenue. La Ville entend notamment renforcer les actions de médiation et de cohabitation sociale dans les espaces publics.

Un accès équitable aux installations sportives et récréatives contribue grandement à améliorer la qualité de vie et la cohésion sociale dans tous les quartiers. Des investissements totalisant 785 M\$ sont notamment prévus pour les infrastructures sportives dans les 10 prochaines années. Le complexe aquatique de Pierrefonds, en cours de réalisation, ou les interventions prévues au complexe récréatif Gadbois, illustrent la portée de cette mesure.

Soutien aux personnes en situation d'itinérance

4,9 M\$ au budget 2023

Installations aquatiques

413,4 M\$ au PDI 2023-2032

Installations sportives — Maintien

171,8 M\$ au PDI 2023-2032

Installations sportives — Développement

144,8 M\$ au PDI 2023-2032

Installations réfrigérées extérieures

20 M\$ au PDI 2023-2032



Lutter contre toutes les discriminations

Le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques profitera de la prochaine année pour effectuer une deuxième reddition de comptes publique. Celle-ci fera état des différentes avancées au sein de l'appareil municipal qui contribuent à lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et à transformer la culture organisationnelle. La commissaire consolidera aussi les travaux de sensibilisation amorcés auprès des gestionnaires sur l'importance des démarches de diversité, équité et inclusion (DEI) en emploi et proposera des outils de codéveloppement en la matière.

Par ailleurs, la Ville poursuivra le déploiement de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025.

En matière d'accessibilité universelle, l'administration municipale mettra en œuvre les recommandations issues du chantier de travail amorcé en 2020 et continuera à renforcer l'expertise de ses unités d'affaires dans ce domaine. La Ville travaille déjà depuis plusieurs années à faire de Montréal une ville accessible à tout le monde. En 2023, cela se traduira notamment par des investissements dans les aménagements de parcs ou les accès d'immeubles municipaux. D'ici 2032, 60 M\$ seront, entre autres, investis dans le cadre des Programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU). Par ailleurs, les critères d'accessibilité universelle sont désormais intégrés à la majorité des investissements inscrits au PDI.

Soutenir l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes et racisées

Pour favoriser la diversité de ses propres effectifs, la Ville lancera, en 2023, un programme de relève diversifiée pour les postes de direction.

En matière de services à la population, la Ville profitera de la prochaine année pour développer et tester la station Montréal, nouveau départ, à l'intention des personnes nouvellement arrivées.

Enfin, la Ville misera sur la culture comme véhicule d'intégration. À ce titre, elle accroîtra son soutien à l'organisation des événements culturels dans les quartiers à forte diversité afin d'offrir des programmes représentatives de la population.



Démocratie, participation et innovation

Les citoyennes et les citoyens ont un rôle important à jouer dans la vie municipale. En 2023, la Ville multipliera les initiatives favorables à leur participation à la vie démocratique et à la prise de décision. Elle souhaite aussi déployer de nouveaux outils numériques à leur intention et soutenir l'innovation dans les services.

Valoriser la vie municipale

La pandémie a eu un impact majeur sur les activités d'initiation à la démocratie municipale. En 2023, la Ville entend remédier à la situation et accueillera de nouveau à l'hôtel de ville, à l'occasion de sa 35^e édition, le Jeune conseil de Montréal, qui réunira pendant trois jours 75 jeunes Montréalaises et Montréalais pour une simulation du conseil municipal. La même invitation sera faite aux femmes intéressées par la politique municipale, notamment celles issues de la diversité et des communautés autochtones, avec Cité Elles MTL. Ces initiatives mettront à contribution plusieurs personnes élues.

Donner sa pleine dimension au budget participatif

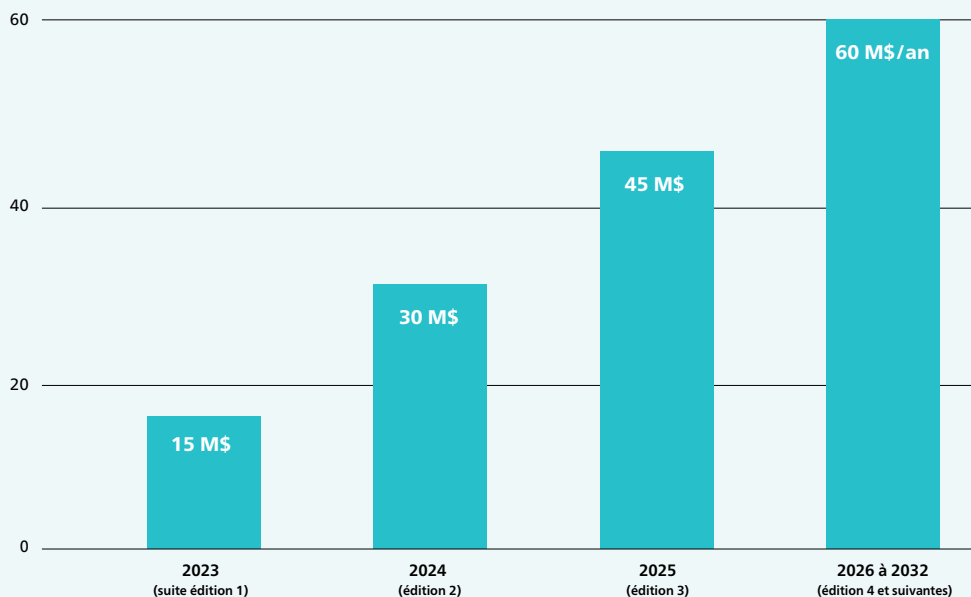
Le budget participatif permet à la population de proposer des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux, puis de voter pour les projets que la Ville réalisera. Devenu un programme en bonne et due forme, l'exercice se fera dorénavant sur une base annuelle.

En 2023, la Ville poursuivra l'appel à projets de la deuxième édition, avec l'organisation du vote citoyen pour déterminer les projets lauréats. L'exercice, doté d'une enveloppe de 30 M\$, porte sur les thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité. Afin de stimuler la participation citoyenne, la Ville continuera de déployer d'importants efforts de communication, particulièrement auprès des jeunes et des populations des quartiers les plus vulnérables. La planification et la réalisation des projets issus de la première édition se poursuivront en parallèle.

Par ailleurs, la Ville entend augmenter graduellement les sommes allouées aux prochaines éditions. Le troisième appel à projets sera lancé à l'automne 2023, à la suite du vote pour déterminer les lauréats de la deuxième édition, et se poursuivra en 2024. Il bénéficiera d'un montant de 45 M\$. À terme, 60 M\$ seront consacrés chaque année à la réalisation des projets issus du budget participatif.

Budget participatif
510 M\$ au PDI 2023-2032

Évolution des investissements annuels inscrits au PDI 2023-2032 pour la réalisation des projets lauréats du budget participatif



Favoriser l'expérimentation

Toujours dans un esprit de mobilisation, la Ville continuera les démarches d'expérimentation et de cocréation comme le programme Citoyens testeurs, visant à obtenir la rétroaction des Montréalaises et des Montréalais sur les projets et les services municipaux qui leur sont destinés. Elle maintiendra aussi les projets pilotes développés dans le cadre de la communauté d'innovation Montréal en commun en ce qui a trait à l'accès à l'alimentation, à la mobilité et à la réglementation municipale et encouragera les nouvelles avenues d'expérimentation dans une optique de ville intelligente.

Accélérer la transformation numérique

Pour bonifier ses services directs à la population, la Ville mise plus que jamais sur la technologie. Parallèlement à l'amélioration des fonctionnalités de **Montréal.ca**, de nouveaux outils de communication numériques seront développés, tels que la cour numérique.

Enfin, la Ville fera en sorte d'offrir un accès WiFi sur ses principales artères et dans certains parcs de proximité en soutenant le déploiement de son service MTLWiFi sur le boulevard Saint-Laurent, les rues Saint-Denis et Rachel ainsi que sur les avenues Christophe-Colomb et du Mont-Royal.

Cour municipale numérique

23,2 M\$ au PDI 2023-2032

Nouvelles fonctionnalités sur montreal.ca

2,6 M\$ au PDI en 2023

MTLWiFi

8,2 M\$ au PDI 2023-2032



Développement économique et culturel

Profondément marqués par la pandémie, les secteurs économiques et culturels montréalais ont su faire preuve de résilience et ont connu une reprise vigoureuse. Afin de poursuivre la relance et préparer l'avenir, la Ville va multiplier les actions pour soutenir les commerces et les secteurs vulnérables, tout en accompagnant le développement des zones d'innovation et du milieu culturel. Elle accordera également une attention particulière au centre-ville, pour en faire un secteur fort et résilient.

Soutenir l'économie et le rayonnement de la métropole

Plus que jamais, Montréal doit miser sur une économie prospère, durable et compétitive. Pour relever ce défi, la Ville a créé en 2022, la nouvelle direction générale adjointe (DGA) Économie et rayonnement de la métropole. Regroupant les services du développement économique, de la stratégie immobilière, de l'évaluation foncière, de l'approvisionnement, ainsi que le bureau des relations internationales, cette nouvelle DGA a pour missions de soutenir la vitalité économique, commerciale et immobilière de Montréal.

En 2023, elle aura pour priorité de créer de nouveaux partenariats avec le monde des affaires afin d'assurer le positionnement de la métropole sur l'échiquier économique national et international. Elle assurera également la relance économique et pilotera des projets immobiliers stratégiques, notamment pour accélérer la création de logements abordables à Montréal.

Développer l'économie de demain et soutenir les entreprises

Plusieurs mesures seront déployées au cours de la prochaine année afin de poser les bases d'une économie verte, résiliente et inclusive. Parmi celles-ci, la Ville apportera un appui financier et technique aux entreprises pour s'assurer que le développement de pôles et de zones d'innovation, comme dans l'est de Montréal, soit adapté à l'économie de demain.

Fer de lance de l'économie montréalaise, les commerces et les entreprises bénéficieront en outre de services d'accompagnement renforcés, notamment par le maintien de la ligne Affaires Montréal. De nouvelles mesures de soutien financier seront aussi déployées pour garantir l'accès à des locaux commerciaux de qualité et à prix abordable, ainsi que la revitalisation durable des quartiers.



Tout comme en 2022, une aide financière et technique ponctuelle sera accordée à certains secteurs ou intervenants vulnérables ou prometteurs, notamment l'industrie créative et culturelle, l'économie sociale et l'écosystème des « startups ».

Enfin, près de 90 % des immeubles non résidentiels continueront à profiter d'une bonification de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière. La Ville continue également à réduire l'écart du fardeau fiscal foncier entre les immeubles résidentiels et non résidentiels. Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal augmenteront de 2,925 % pour les immeubles non résidentiels, comparativement à 3,9 % pour les immeubles résidentiels.

Soutien aux zones d'innovation

4,5 M\$ au budget 2023

Aide financière pour locaux abordables

17,9 M\$ au budget 2023

Aide financière et technique pour secteurs vulnérables

23,3 M\$ au budget 2023

Propulser le centre-ville

Dans la même logique, la Ville dévoilera la nouvelle stratégie de développement du centre-ville, élaborée en collaboration avec les acteurs socioéconomiques de la métropole. La cellule facilitatrice, mise en place pour favoriser l'accompagnement des projets immobiliers et faciliter l'arrimage entre les différents acteurs du milieu, déploiera son plan d'action.

De nombreux chantiers seront menés dans le but de renforcer la vitalité du centre-ville, d'améliorer la sécurité et la mobilité urbaine ainsi que l'expérience des usagers et des usagers. Ainsi, les travaux de réaménagement de la rue Saint-Catherine, de la rue Peel et du Quartier des gares se poursuivront, tout comme l'aménagement de la place des Montréalaises, aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, qui, à terme, reliera le centre-ville et le Vieux-Montréal.

Rue Saint-Catherine Ouest

451,5 M\$ au PDI 2023-2032

Rue Peel

40,4 M\$ au PDI 2023-2032

Quartier des gares

91,5 M\$ au PDI 2023-2032

Place des Montréalaises

45,9 M\$ au PDI jusqu'en 2025



Accompagner le développement culturel

Après une période extrêmement difficile, l'année 2023 sera finalement marquée par le renouveau du secteur culturel. Pour appuyer cette reprise, la Ville élaborera une nouvelle politique de développement culturel et dressera les grandes lignes d'une nouvelle entente avec le ministère de la Culture et des Communications sur le développement culturel de la métropole. Portant sur trois ans, cette entente sera assortie d'investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars. Le programme de financement des festivals et des événements sera aussi revisité afin de soutenir une plus grande variété de projets et de refléter les nouvelles réalités du milieu.

La prochaine année donnera lieu, en outre, à des actions ciblées dans le secteur muséal. Le MEM – Centre des mémoires montréalaises, auparavant Centre d'histoire de Montréal, sera notamment inauguré dans le Quartier des spectacles.

MEM – Centre des mémoires montréalaises

1,9 M\$ au PDI jusqu'en 2023

Développement économique et culturel (suite)



Investir dans les infrastructures culturelles

La mise à niveau des infrastructures culturelles participera à ce nouvel essor. Tout d'abord, l'année 2023 verra la réouverture de deux bibliothèques ayant fait l'objet de travaux importants, soit les bibliothèques Maisonneuve et L'Octogone. Elle sera aussi marquée par la planification d'un nouveau chantier à la bibliothèque Saint-Charles et par la fin des travaux liés à l'implantation de la technologie RFID, à la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs. L'aménagement d'aires d'accueil aux bibliothèques Marie-Uguay et interculturelle est également planifié.

Les maisons de la culture ne seront pas en reste. Outre des travaux de mise à niveau à la maison d'Ahuntsic, la Ville entend en effet planifier, avec les arrondissements, les travaux requis pour faire de ces lieux d'exposition et de diffusion des environnements plus accessibles, accueillants et visibles. De la même manière, les projets des trois espaces culturels mixtes (Centre Sanaaq, Centre Cœur-Nomade et Centre Espace-Rivière) chemineront vers la mise en chantier.

Réseau des bibliothèques
409,6 M\$ au PDI 2023-2032

Maisons de la culture
13,5 M\$ au PDI 2023-2032⁵

Espaces culturels mixtes
121,4 M\$ au PDI 2023-2032⁶

Préserver le patrimoine

Le patrimoine unique de Montréal représente une richesse pour la métropole. Ainsi, diverses mesures pour le préserver seront mises de l'avant. La Ville procédera à l'inventaire des bâtiments à valeur patrimoniale construits avant 1940. Par ailleurs, une enveloppe conséquente sera consacrée à la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux.

Restauration d'immeubles municipaux patrimoniaux
64,7 M\$ au PDI 2023-2032

⁵ Les arrondissements participent également au financement.

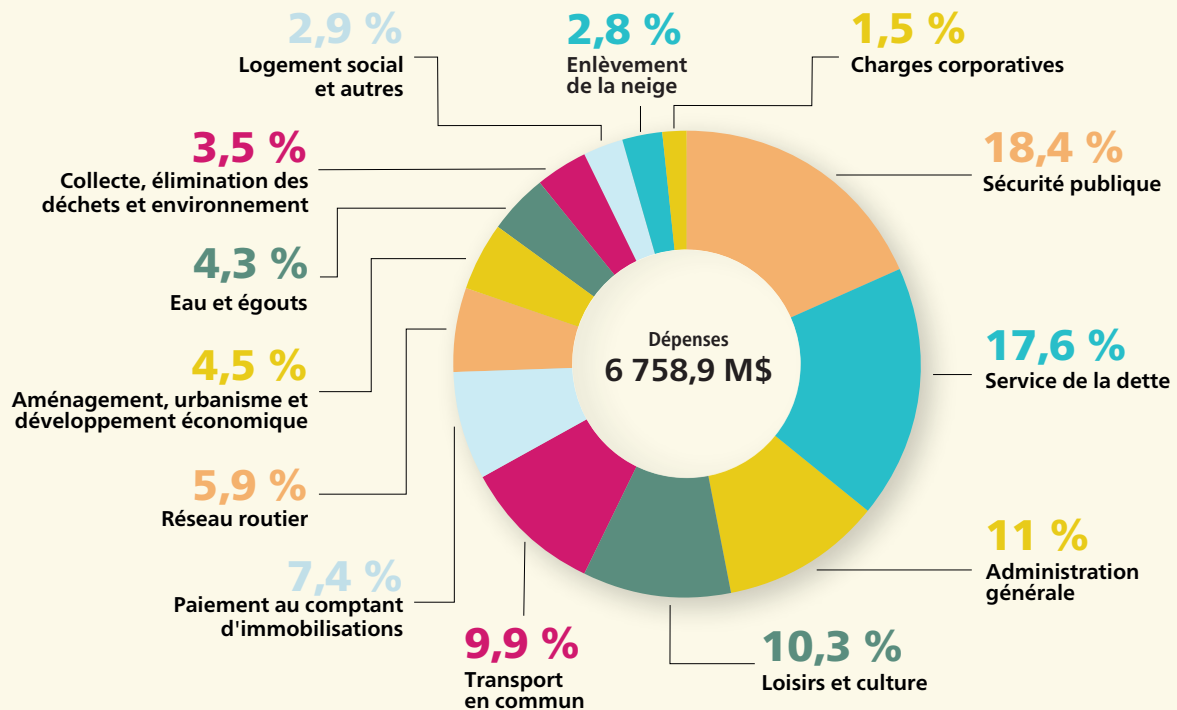
⁶ Sanaaq : 23,5 M\$; Cœur-Nomade : 37,9 M\$; Espace-Rivière : 60 M\$.

Budget de fonctionnement 2023

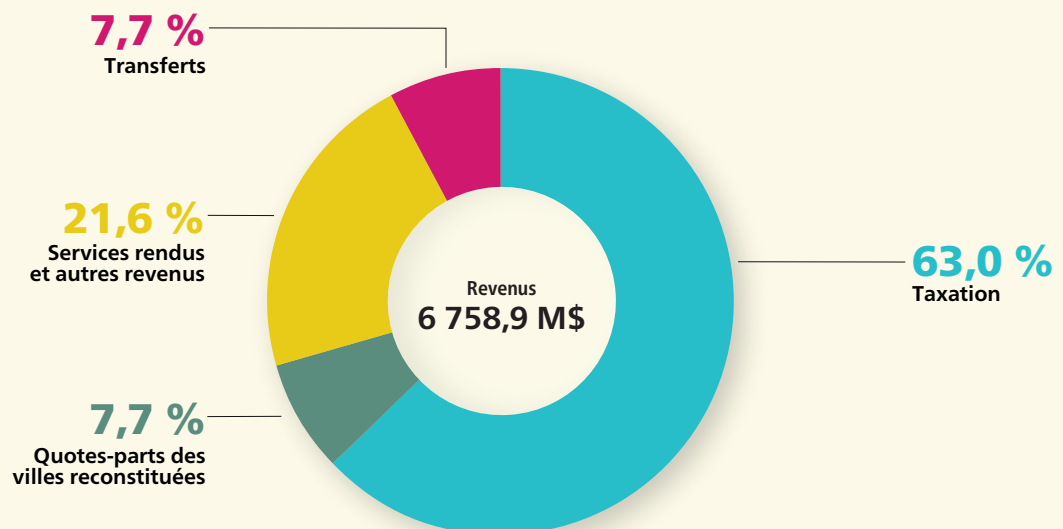
Un budget équilibré de 6,76 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

La fiscalité de la Ville de Montréal pour l'année 2023 est marquée par :

- Une hausse des charges fiscales limitée à 4,1 % pour les immeubles résidentiels et à 2,9 % pour les immeubles non résidentiels;
- Le dépôt du rôle d'évaluation foncière 2023-2025;
- L'harmonisation des dernières tarifications pour les immeubles non résidentiels, datant de la période précédant les fusions municipales de 2002;
- La mise en œuvre de deux mesures écofiscales pour les immeubles non résidentiels :
 - L'introduction d'une tarification volumétrique de l'eau consommée sur l'ensemble du territoire de la Ville pour le financement des services de l'eau, qui rapportera environ 15 M\$ de nouveaux revenus;
 - L'élargissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement à l'ensemble du territoire de la Ville pour les terrains de stationnement extérieurs de plus de 20 000 m², qui rapportera un peu moins de 5 M\$ de nouveaux revenus.

Décisions fiscales

Pour l'année 2023, le **conseil municipal** choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 3,9 % pour les immeubles résidentiels et de 2,925 % pour les immeubles non résidentiels, soit sous le niveau anticipé de l'inflation pour 2023.

- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles non résidentiels.
- Les décisions du conseil municipal ont pour effet d'augmenter les charges fiscales foncières de 3,4 % pour les immeubles résidentiels et de 2,8 % pour les immeubles non résidentiels.

Globalement, les **conseils d'arrondissement** choisissent d'augmenter les revenus de leurs taxes de services de 8,3 % et de leurs taxes d'investissements de 2,7 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles non résidentiels.
- Les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont globalement pour effet d'augmenter les charges fiscales foncières de 0,7 % pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels.

Lorsque l'on additionne les effets des décisions du **conseil municipal** et des **conseils d'arrondissement**, on observe une variation des charges fiscales foncières de 4,1 % pour les immeubles résidentiels et de 2,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Fiscalité locale (suite)

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

↑ 2,7 %	Taxe foncière générale	↑ 3,4 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,6 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ 0,6 %	Taxes de services	↑ 0,7 % Décisions des conseils d'arrondissement
↑ 0,1 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières		↑ 4,1 %

Immeubles non résidentiels

↑ 2,1 %	Taxe foncière générale	↑ 2,8 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,6 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ 0,1 %	Taxes de services	↑ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières		↑ 2,9 %

Décisions des conseils d'arrondissement – Taxe relative aux services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Effet sur les charges résidentielles	Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Effet sur les charges résidentielles
Ahuntsic-Cartierville	10,7 %	0,6 %	Le Plateau-Mont-Royal	6,0 %	0,5 %
Anjou	12,2 %	1,7 %	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	5,0 %	0,5 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	12,5 %	0,7 %	Rosemont-La Petite-Patrie	11,3 %	0,7 %
Lachine	8,2 %	0,5 %	Saint-Laurent	8,0 %	0,6 %
LaSalle	20,0 %	1,3 %	Saint-Léonard	6,0 %	0,6 %
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	17,0 %	1,6 %	Le Sud-Ouest	5,0 %	0,2 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	13,7 %	1,1 %	Verdun	4,0 %	0,3 %
Montréal-Nord	2,0 %	0,3 %	Ville-Marie	4,0 %	0,4 %
Outremont	12,5 %	0,7 %	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	11,3 %	0,8 %
Pierrefonds-Roxboro	8,0 %	0,8 %	Total	8,3 %	0,6 %

Fiscalité locale (suite)

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé en dessous du seuil de valeur foncière non résidentielle de 900 000 \$.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM. Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 \$ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger d'un peu plus de 16 % leurs charges fiscales foncières. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficieront de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 \$

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	24 160 \$	19 638 \$
Taxes spéciales	4 023 \$	3 844 \$
Taxes d'arrondissement	743 \$	743 \$
Total	28 926 \$	24 225 \$
Effet de la mesure		(4 701 \$) (16,3 %)

Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées en 2002 étaient très différentes les unes des autres. Depuis, la Ville a posé de nombreux gestes pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs⁷ qui la composent :

- Abandon des taxes locatives (en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services);
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier;
- Abandon graduel des tarifications par logement liées à l'eau et les matières résiduelles pour les immeubles résidentiels;
- Abandon graduel des tarifications liées aux matières résiduelles pour les immeubles non résidentiels;
- Harmonisation des taux de la taxe foncière générale par la création de la taxe relative aux dettes des anciennes villes en 2022.
- Harmonisation de la structure fiscale pour le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels en 2023.

À partir de l'exercice financier 2023, le fardeau fiscal de l'ensemble des immeubles de la Ville de Montréal est harmonisé, et ce, pour toutes les catégories d'immeubles.

⁷ Aux fins de la fiscalité, un secteur est le territoire d'une ancienne municipalité avant les fusions.

Deux mesures écofiscales pour les immeubles non résidentiels : la taxe sur les parcs de stationnement et la tarification volumétrique de l'eau

Élargissement du territoire de la taxe sur les parcs de stationnement

La taxe sur les parcs de stationnement des immeubles non résidentiels ne visait que les immeubles situés sur le territoire du centre-ville de Montréal jusqu'en 2022.

En 2023, le territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement est élargi à toute la Ville. La taxe vise l'ensemble des stationnements extérieurs d'immeubles non résidentiels si leur superficie est supérieure à 20 000 m².

En plus de financer le transport collectif, l'élargissement du territoire d'application de la taxe aux grands terrains de stationnement extérieurs a pour objectif additionnel d'inciter les propriétaires des terrains concernés à mener une réflexion sur l'utilisation du territoire qu'ils occupent.

Cette mesure permettra à la Ville de générer un peu moins de 5 M\$ de revenus additionnels.

Introduction de l'écofiscalité dans le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels

En 2020, l'implantation de l'écofiscalité par le biais de la tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels était annoncée. Toutefois, en raison de la pandémie et de ses conséquences sur les entreprises et commerces montréalais, la Ville a décidé de reporter cette décision, jugeant le contexte peu favorable aux changements de structure fiscale.

En 2023, la nouvelle tarification volumétrique sera déployée auprès des immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire de la Ville, marquant le début de l'écofiscalité pour le financement des services de l'eau à Montréal.

Cette tarification sera imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau. Le taux est progressif, selon la consommation d'eau de l'immeuble.

Taux de tarification de 2023 – Tarification pour l'eau (*\$ par mètre cube d'eau consommée*)

Consommation	Tarifs / m ³
Moins de 1 000 m ³	- \$
Plus de 1 000 m ³ et moins de 10 000 m ³	0,10 \$
Plus de 10 000 m ³ et moins de 100 000 m ³	0,20 \$
Plus de 100 000 m ³	0,60 \$

Cette mesure permettra à la Ville de générer environ 15 M\$ de revenus additionnels qui seront versés au fonds de l'eau pour le financement des activités relatives à la gestion de l'eau.

Fiscalité locale (suite)

Rôle d'évaluation foncière

Le rôle d'évaluation foncière reflète la valeur marchande des propriétés. Ces valeurs sont mises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières. Le nouveau rôle d'évaluation foncière couvrira les années 2023, 2024 et 2025. Il entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023.

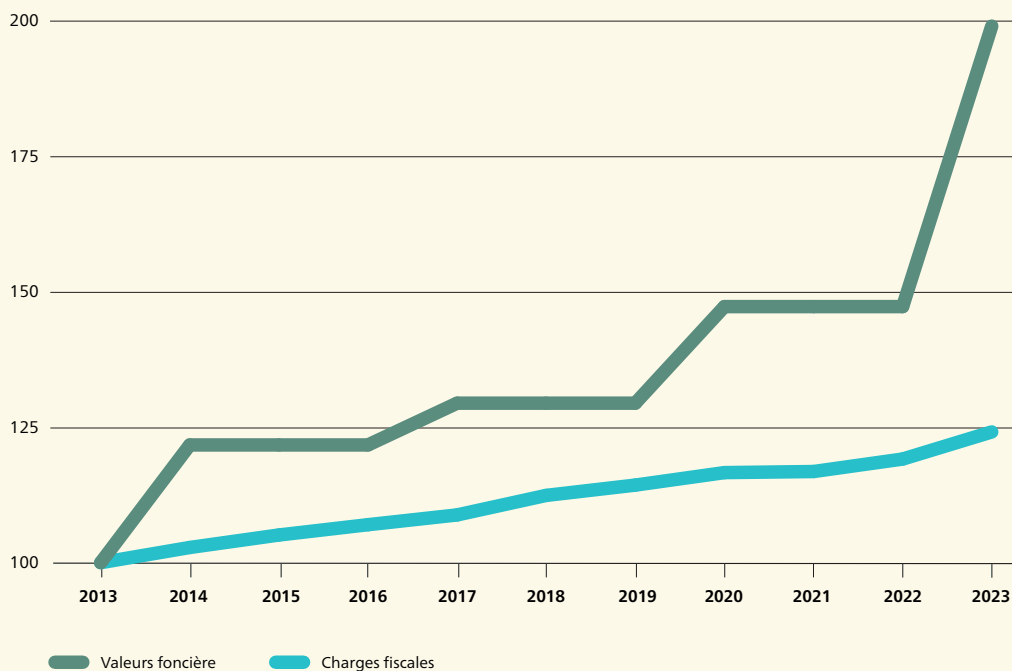
La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse.

La Ville ayant décidé d'étaler la variation des valeurs sur trois ans, l'ajustement à la baisse des taux se fera annuellement. Une fois les taux ajustés, le conseil municipal augmentera ses charges fiscales selon le pourcentage fixé pour l'année.

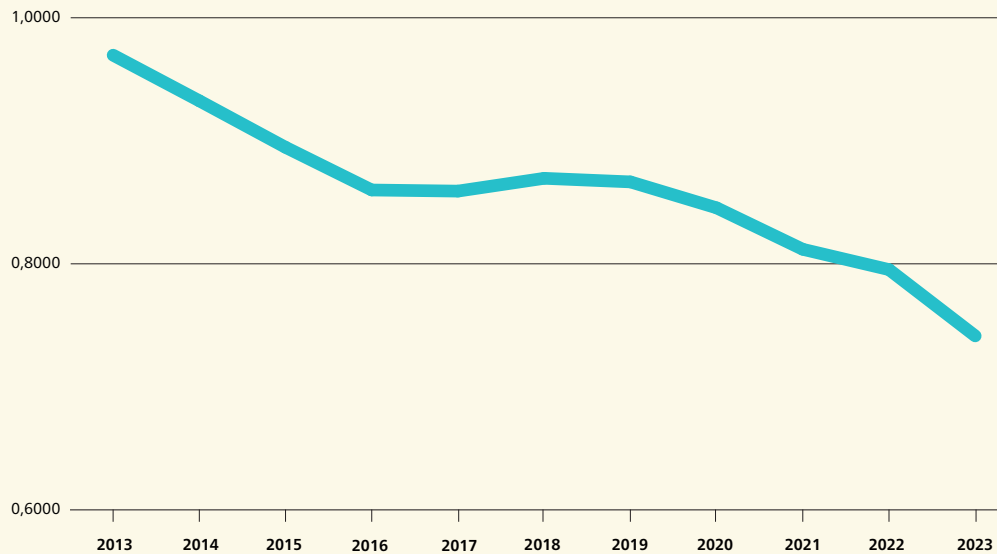
Les graphiques qui suivent illustrent, qu'historiquement, l'augmentation des charges fiscales demeure inférieure à la hausse des valeurs foncières inscrites dans les rôles d'évaluation foncière.

Évolution des indices des charges fiscales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, entre 2013 et 2023

Indice (2013=100)



Évolution du taux moyen cumulé de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), entre 2013 et 2023 (\$ par 100 \$ d'évaluation foncière)



Variation des charges fiscales foncières de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal à celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales foncières relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- Les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2023-2025.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs des immeubles, les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2023-2025 seront répartis sur 3 ans. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la Ville de Montréal.

Fiscalité locale (suite)

Variation des charges fiscales foncières entre 2022 et 2023, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières ⁸
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total ⁸	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total ⁸	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,2 %	0,6 %	3,5 %	0,6 %	0,1 %	0,7 %	4,2 %
Anjou	2,4 %	0,0 %	0,5 %	2,9 %	1,7 %	0,4 %	2,1 %	5,0 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,8 %	0,2 %	0,6 %	4,6 %	0,7 %	0,1 %	0,8 %	5,4 %
Lachine	3,8 %	0,0 %	0,6 %	4,4 %	0,5 %	0,0 %	0,5 %	4,9 %
LaSalle	2,4 %	0,0 %	0,6 %	3,0 %	1,3 %	(0,1 %)	1,2 %	4,2 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	2,4 %	0,0 %	0,5 %	3,0 %	1,6 %	1,4 %	3,0 %	6,0 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	3,8 %	0,2 %	0,6 %	4,6 %	1,1 %	0,0 %	1,1 %	5,7 %
Montréal-Nord	2,3 %	0,0 %	0,5 %	2,8 %	0,3 %	0,0 %	0,4 %	3,2 %
Outremont	2,4 %	0,0 %	0,6 %	3,1 %	0,7 %	1,0 %	1,8 %	4,8 %
Pierrefonds-Roxboro	4,6 %	0,0 %	0,6 %	5,3 %	0,8 %	(0,6 %)	0,2 %	5,4 %
Le Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,2 %	0,6 %	3,3 %	0,5 %	0,1 %	0,5 %	3,9 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	2,8 %	0,2 %	0,6 %	3,5 %	0,5 %	0,6 %	1,1 %	4,6 %
Rosemont—La Petite-Patrie	2,6 %	0,2 %	0,6 %	3,4 %	0,7 %	(0,1 %)	0,6 %	3,9 %
Saint-Laurent	2,8 %	0,0 %	0,6 %	3,4 %	0,6 %	(0,1 %)	0,4 %	3,8 %
Saint-Léonard	1,6 %	0,0 %	0,6 %	2,2 %	0,6 %	0,4 %	1,1 %	3,3 %
Le Sud-Ouest	3,1 %	0,1 %	0,6 %	3,9 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	4,0 %
Verdun	2,7 %	0,0 %	0,6 %	3,3 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	3,8 %
Ville-Marie	0,5 %	0,1 %	0,6 %	1,2 %	0,4 %	0,1 %	0,5 %	1,7 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	3,0 %	0,2 %	0,6 %	3,8 %	0,8 %	(0,1 %)	0,7 %	4,5 %
Ville de Montréal	2,7 %	0,1 %	0,6 %	3,4 %	0,6 %	0,1 %	0,7 %	4,1 %

Note : les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne faisant pas l'objet d'une variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

⁸ Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières ⁹
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total ⁹	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total ⁹	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,6 %	0,2 %	0,8 %	2,5 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	2,5 %
Anjou	7,4 %	0,0 %	0,6 %	8,0 %	0,5 %	0,1 %	0,6 %	8,6 %
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	3,2 %	0,2 %	0,7 %	4,1 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	4,2 %
Lachine	14,3 %	0,0 %	0,6 %	14,9 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	15,2 %
LaSalle	7,6 %	0,0 %	0,4 %	8,0 %	0,3 %	0,0 %	0,3 %	8,4 %
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	1,4 %	0,0 %	0,6 %	2,0 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	2,5 %
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	5,7 %	0,3 %	(0,3 %)	5,7 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	5,9 %
Montréal-Nord	6,2 %	0,0 %	0,1 %	6,3 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	6,4 %
Outremont	5,2 %	0,0 %	0,9 %	6,2 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	6,6 %
Pierrefonds-Roxboro	1,8 %	0,0 %	0,8 %	2,5 %	0,0 %	(0,3 %)	(0,3 %)	2,3 %
Le Plateau-Mont-Royal	2,7 %	0,2 %	0,9 %	3,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	3,8 %
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	6,3 %	0,3 %	0,5 %	7,1 %	0,1 %	0,1 %	0,3 %	7,3 %
Rosemont — La Petite-Patrie	4,8 %	0,3 %	0,9 %	6,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	6,1 %
Saint-Laurent	10,6 %	0,0 %	0,4 %	11,0 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	11,2 %
Saint-Léonard	7,5 %	0,0 %	0,2 %	7,8 %	0,2 %	0,1 %	0,4 %	8,2 %
Le Sud-Ouest	4,0 %	0,3 %	0,2 %	4,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	4,3 %
Verdun	1,1 %	0,0 %	0,7 %	1,8 %	0,0 %	0,0 %	(0,1 %)	1,8 %
Ville-Marie	(3,4 %)	0,0 %	0,7 %	(2,7 %)	0,0 %	0,0 %	0,0 %	(2,7 %)
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	3,4 %	0,2 %	0,8 %	4,4 %	0,1 %	(0,1 %)	0,1 %	4,4 %
Ville de Montréal	2,1 %	0,1 %	0,6 %	2,8 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	2,9 %

Note : les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne faisant pas l'objet d'une variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

⁹ Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Programme décennal d'immobilisations 2023-2032

Un PDI de 22 G\$

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier les investissements à long terme

La Ville présente son troisième programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). La mise en place du PDI lui permet de se doter d'une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser et de les planifier de manière stratégique et intégrée, dans un contexte où les besoins attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours importants.

Réaliser les investissements selon Montréal 2030

Les investissements réalisés dans le cadre du PDI 2023-2032 prennent en compte les priorités du premier plan stratégique de la Ville, Montréal 2030. Plusieurs outils ont été mis en place pour évaluer la contribution des différents projets ou programmes aux orientations stratégiques, comme la transition écologique ou la solidarité, l'équité et l'inclusion. Par exemple, les différents investissements sont désormais évalués selon un test climat ou selon l'analyse différenciée entre les sexes et intersectionnelle (ADS+). Dans son plan climat, la Ville s'est également engagée à ce que 10 à 15 % des investissements inscrits à son PDI soient consacrés à l'adaptation aux changements climatiques d'ici 2030.

Investir de manière équilibrée et responsable

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2023-2032 sont de 22 001,6 M\$. La protection des éléments des actifs représente 68,1 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 31,9 %. Ainsi, le PDI 2023-2032 permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population montréalaise.

Donner la priorité aux infrastructures vieillissantes

Après des années de sous-investissement dans l'entretien et le maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier, la Ville a augmenté de manière significative ses réalisations depuis 2015. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de cibler davantage les investissements nécessaires et d'en optimiser les coûts.

Les besoins demeurent toutefois importants. La Ville compte investir 11 318,1 M\$ au cours de la prochaine décennie dans les infrastructures de l'eau et du réseau routier, soit 51,4 % des investissements.

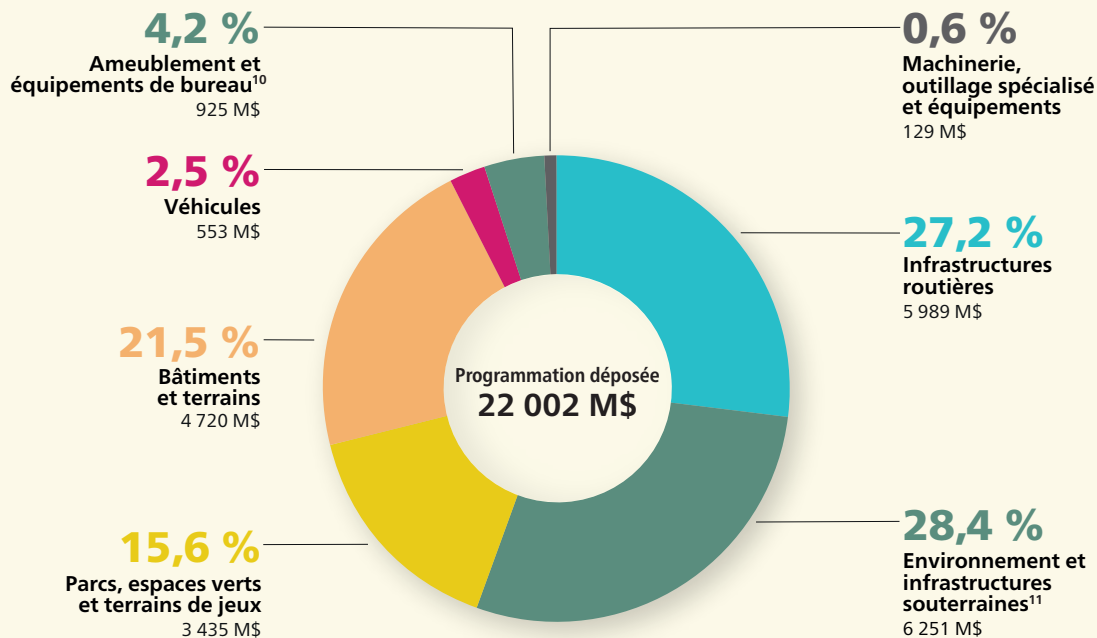
Investir dans les installations municipales

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit d'investir 4 719,8 M\$ dans le maintien en bon état de ses bâtiments et terrains, de même que dans de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2023-2032 comporte plusieurs programmes destinés :

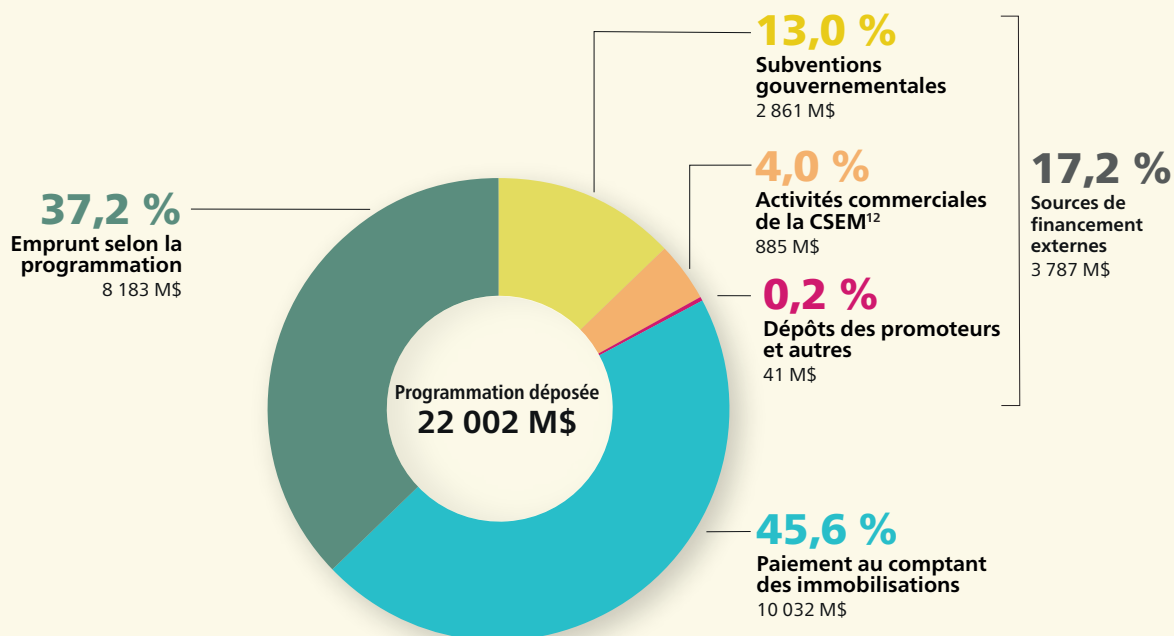
- à la protection de l'actif immobilier (389,4 M\$);
- au réseau des bibliothèques (409,6 M\$);
- aux actifs immobiliers du SPVM et du SIM (264,3 M\$);
- à l'Espace pour la vie (259,8 M\$);
- aux rénovations majeures pour le complexe Claude-Robillard, l'hôtel de ville et la cour municipale (201,6 M\$);
- aux cours de service des arrondissements (183,4 M\$);
- aux équipements culturels (146,8 M\$).

D'autre part, des investissements de 915,2 M\$ sont prévus afin de rehausser et développer les systèmes de technologies de l'information de la Ville.

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



¹⁰ Intègre l'informatique

¹¹ Intègre l'eau

¹² Commission des services électriques de Montréal

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2023 à 2032, 5 329,1 M\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 763,4 M\$ en 2023. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout demeure une priorité : 1 800 M\$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le réseau primaire d'aqueduc (509 M\$), les ouvrages de rétention (339,5 M\$) et le réseau primaire d'égout (244 M\$).

Eau potable

Le PDI 2023-2032 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines de traitement (422,9 M\$), ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (97,8 M\$). De plus, la Ville poursuivra la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes et mettra en œuvre des mesures pour fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de l'ouest, notamment ceux de Lachine et de Dorval.

Réservoir et station de pompage McTavish
245,2 M\$ au PDI 2023-2032

Réseaux d'alimentation de l'ouest
168 M\$ au PDI 2023-2032

Eaux usées

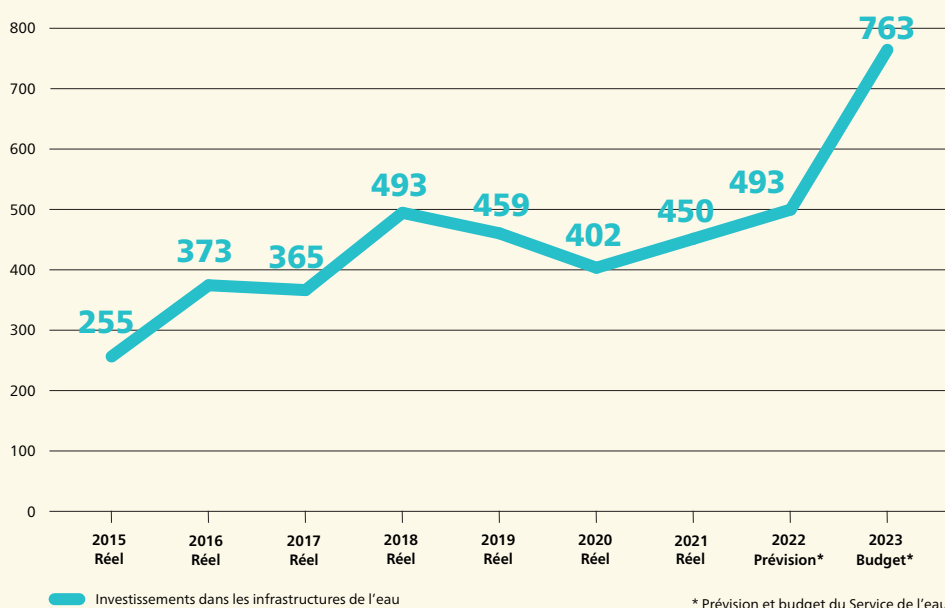
Le PDI 2023-2032 prévoit des sommes importantes pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et de son réseau d'intercepteurs (272,7 M\$). De plus, la Ville va poursuivre la construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone et les études pour le remplacement des incinérateurs.

Station Jean-R.-Marcotte - Construction de l'usine de désinfection
461,2 M\$ au PDI jusqu'en 2025

Station Jean-R.-Marcotte - Remplacement des incinérateurs
682,2 M\$ au PDI 2023-2032

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)



Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2023 à 2032, 5 989,1 M\$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 476 M\$ en 2023. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 4 227,6 M\$. La Ville compte, par exemple, augmenter ses investissements dans les programmes de planage-revêtement destinés au réseau artériel et local, pour atteindre 880,6 M\$. Ces sommes permettront de prolonger la durée de vie utile des chaussées, notamment pour éviter la prolifération des nids-de-poule.

D'autre part, des investissements de 1 244,9 M\$ seront consacrés à améliorer l'aménagement des rues, du réseau artériel et local, devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces sommes permettront notamment de favoriser la sécurité, ainsi que les transports actifs et collectifs.

La Ville réalisera également sur son réseau routier des interventions en lien avec les grands projets de ses partenaires, tels que le complexe Turcot et l'auto-route métropolitaine, du ministère des Transports du Québec.

Complexe Turcot
130,8 M\$ au PDI 2023-2032

Autoroute métropolitaine
44,4 M\$ au PDI 2023-2032

Enfin, plusieurs projets majeurs de réaménagement vont se poursuivre ou seront amorcés afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité de vie des résidentes et des résidents, tels que le réaménagement de la rue Jean-Talon Est, en vue du prolongement de la ligne bleue du métro.

Rue Jean-Talon Est
132,3 M\$ au PDI 2023-2032

Avenue Souigny et boulevard de L'Assomption
104,4 M\$ au PDI 2023-2032

Voie Camillien-Houde et chemin Remembrance
90 M\$ au PDI 2023-2032

Avenue des Pins
70 M\$ au PDI 2023-2032

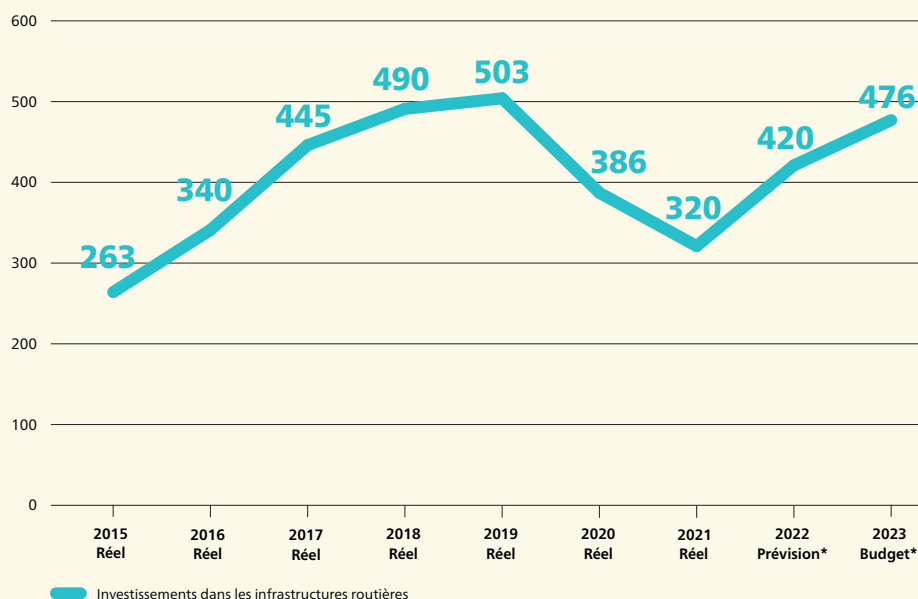
Pont Jacques-Bizard
57,7 M\$ au PDI 2023-2032

Centre universitaire de santé McGill
47,8 M\$ au PDI 2023-2032

Nord de L'Île-des-Sœurs
42,7 M\$ au PDI 2023-2032

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières

(en millions de dollars)



Arrondissements

Arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leurs budgets respectifs pour fournir des services de proximité à la population et pour répondre aux divers besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les diverses collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local ou soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2023, 1 029,6 M\$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement des parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2023 à 2032, 4 312,6 M\$¹³ seront réservés aux investissements des arrondissements dans le cadre du PDI.

Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement - condo	Budget de fonctionnement 2023	PDI 2023-2032	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	139 587	24,2 km ²	809 100 \$	362 600 \$	63,3 M\$	71,1 M\$	439,5
Anjou	45 484	13,7 km ²	575 500 \$	329 600 \$	30,7 M\$	56,6 M\$	223,9
CDN-NDG	170 545	21,4 km ²	1 154 400 \$	532 100 \$	76,3 M\$	68,3 M\$	529,4
Lachine	46 794	17,7 km ²	629 800 \$	356 200 \$	32,1 M\$	36,8 M\$	244,4
LaSalle	81 329	16,3 km ²	644 900 \$	387 700 \$	45,2 M\$	68,7 M\$	288,2
IBSG	20 034	23,6 km ²	666 900 \$	303 500 \$	13,1 M\$	29, M\$ 3	123,7
MHM	143 354	25,4 km ²	551 800 \$	353 600 \$	76,4 M\$	84,7 M\$	599,8
Montréal-Nord	86 786	11,1 km ²	451 800 \$	302 700 \$	46,8 M\$	49,2 M\$	380,1
Outremont	26 159	3,9 km ²	2 110 900 \$	740 500 \$	17,3 M\$	25,6 M\$	126,1
Pierrefonds-Roxboro	73 889	27,1 km ²	601 100 \$	325 100 \$	36,2 M\$	58 M\$	279,7
Le Plateau-Mont-Royal	106 784	8,1 km ²	1 156 500 \$	542 300 \$	59,6 M\$	57 M\$	448,4
RDP-PAT	115 587	42,3 km ²	473 800 \$	269 900 \$	66,7 M\$	127,3 M\$	450,3
Rosemont-La Petite-Patrie	146 212	15,9 km ²	847 100 \$	466 900 \$	71,2 M\$	88,4 M\$	702,5
Saint-Laurent	103 967	42,8 km ²	871 200 \$	436 900 \$	78,4 M\$	183,2 M\$	578,2
Saint-Léonard	82 241	13,5 km ²	714 400 \$	394 500 \$	40,6 M\$	73,1 M\$	249,3
Le Sud-Ouest	84 629	15,7 km ²	764 200 \$	517 000 \$	63,1 M\$	76,5 M\$	436
Verdun	71 850	9,7 km ²	1 101 600 \$	568 600 \$	39,9 M\$	41,2 M\$	324,2
Ville-Marie	95 653	16,5 km ²	1 542 200 \$	614 500 \$	107,4 M\$	141,9 M\$	605,8
VSMPE	143 797	16,5 km ²	625 900 \$	432 000 \$	65,4 M\$	77,5 M\$	449,5

¹³ PDI Arrondissements : 1 414,2 M\$; PDI Conseil municipal destiné aux arrondissements : 2 898,4 M\$.

Budget de fonctionnement 2023 et PDI 2023-2032 détaillés

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

	(en milliers de dollars)	
	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	302 169,9	161 580,3
▪ Remboursement de la dette à long terme	537 146,4	269 924,6
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	655 757,4	291 715,7
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	208 998,9	924 476,5
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 350 900,4	1 263 489,0

La trésorière et directrice du Service des finances,



Francine Laverdière

Le 29 novembre 2022

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

A. Mise en contexte 2023

1. Plan stratégique Montréal 2030	1
2. Processus budgétaire et innovations	3
3. Perspectives économiques de 2023	6
4. Aperçu du budget et du PDI – DGA et arrondissements	10
4.1. Services administratifs	11
4.2. Économie et rayonnement de la métropole	29
4.3. Qualité de vie	39
4.4. Sécurité urbaine et conformité	55
4.5. Service aux citoyens	65
4.6. Urbanisme, mobilité et infrastructures	80
4.7. Arrondissements	93

B. Budget de fonctionnement 2023 détaillé

5. Sommaire des revenus et des dépenses	135
6. Analyse des revenus	139
6.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes	139
6.2. Quotes-parts	142
6.3. Transferts	144
6.4. Services rendus	147
6.5. Amendes et pénalités	149
6.6. Imposition de droits	150
6.7. Intérêts	151
6.8. Autres revenus	152
6.9. Affectations de revenus	153
7. Analyse des dépenses corporatives	155
7.1. Service de la dette brute	155
7.2. Paiement au comptant des immobilisations	158
7.3. Dépenses communes	160
7.4. Dépenses de contributions	162
7.5. Élimination des transactions internes et interentités	163
8. Détail des dépenses des services et des arrondissements	164
8.1. Services administratifs	164
8.2. Économie et rayonnement de la métropole	168
8.3. Qualité de vie	170
8.4. Sécurité urbaine et Conformité	172
8.5. Service aux citoyens	174
8.6. Urbanisme, mobilité et infrastructures	176
8.7. Arrondissements	178

9. Renseignements complémentaires	187
9.1. Fiscalité locale	187
9.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération	212
9.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale	225
9.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette	234
9.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales	236

C. PDI 2023-2032 détaillé

10. Orientations du PDI 2023-2032	239
10.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI	239
10.2. Vision à long terme des investissements	239
10.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes	240
10.4. Hausses rapides des réalisations	240
10.5. Capacité financière de la Ville	241
10.6. Indispensables programmes de subventions gouvernementaux	242
10.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure	242
11. Programme décennal d'immobilisations 2023-2032	243
11.1. Répartition des budgets par compétences	243
11.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement	247
11.3. Investissements par catégories d'actifs	251
11.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes	256
12. Gestion de la dette	289
12.1. Stratégies de financement à long terme des investissements	289
13. Détail des investissements pour chacune des unités d'affaires	299
13.1. Investissements par unités d'affaires	299
13.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires	303
13.3. Détail des projets et des programmes par arrondissements	307
13.4. Détail des projets et des programmes par services centraux	315

D. Annexes

14. Structure de la présentation de l'information budgétaire	335
15. Partage des compétences et confection du budget	337
16. Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif	344
17. Compétences des arrondissements et des services centraux	345
18. Synthèse des politiques financières	347
19. Fonds de l'eau	355
20. Glossaire	357
21. Idiomes	365
22. Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations	367

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2023 – DGA et arrondissements	10
Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d’immobilisations 2023-2032 – DGA et arrondissements	10
Tableau 3 – Services administratifs – Budget 2023	11
Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2023	12
Tableau 5 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget 2023	29
Tableau 6 – Qualité de vie – Budget 2023	39
Tableau 7 – Qualité de vie – PDI 2023-2032	39
Tableau 8 – Sécurité urbaine et conformité – Budget 2023	55
Tableau 9 – Sécurité urbaine et conformité – PDI 2023-2032	55
Tableau 10 – Service aux citoyens – Budget 2023	65
Tableau 11 – Service aux citoyens – PDI 2023-2032	65
Tableau 12 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget 2023	80
Tableau 13 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – PDI 2023-2032	80
Tableau 14 – Arrondissements – Budget 2023	93
Tableau 15 – Arrondissements – PDI 2023-2032	93
Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget de la Ville de Montréal	136
Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget du conseil municipal	137
Tableau 18 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget du conseil d’agglomération	138
Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal	139
Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal	140
Tableau 21 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d’agglomération	141
Tableau 22 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal	142
Tableau 23 – Quotes-parts – Budget du conseil d’agglomération	142
Tableau 24 – Quotes-parts des villes liées	143
Tableau 25 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal	144
Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil municipal	145
Tableau 27 – Transferts – Budget du conseil d’agglomération	146
Tableau 28 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal	147
Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil municipal	147
Tableau 30 – Services rendus – Budget du conseil d’agglomération	148
Tableau 31 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal	149
Tableau 32 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal	150
Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal	150
Tableau 34 – Imposition de droits – Budget du conseil d’agglomération	150
Tableau 35 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal	151
Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil municipal	151
Tableau 37 – Intérêts – Budget du conseil d’agglomération	151
Tableau 38 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal	152
Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil municipal	152
Tableau 40 – Autres revenus – Budget du conseil d’agglomération	152
Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal	153
Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal	153
Tableau 43 – Affectations de revenus – Budget du conseil d’agglomération	154
Tableau 44 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal	155
Tableau 45 – Frais de financement – Budget du conseil municipal	156
Tableau 46 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal	156
Tableau 47 – Frais de financement – Budget du conseil d’agglomération	157
Tableau 48 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d’agglomération	157
Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal	158
Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal	158
Tableau 51 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d’agglomération	159

Tableau 52 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal	160
Tableau 53 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal	162
Tableau 54 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal	163
Tableau 55 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal	164
Tableau 56 – Autres services administratifs	164
Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets	164
Tableau 58 – Finances – Dépenses par objets	165
Tableau 59 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets	165
Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets	165
Tableau 61 – Bureau de l’inspecteur général – Dépenses par objets	166
Tableau 62 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets	166
Tableau 63 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets	166
Tableau 64 – Secrétariat de liaison de l’agglomération de Montréal – Dépenses par objets	167
Tableau 65 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget de la Ville de Montréal	168
Tableau 66 – Approvisionnement – Dépenses par objets	168
Tableau 67 – Développement économique – Dépenses par objets	168
Tableau 68 – Évaluation foncière – Dépenses par objets	169
Tableau 69 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets	169
Tableau 70 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal	170
Tableau 71 – Culture – Dépenses par objets	170
Tableau 72 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets	170
Tableau 73 – Environnement – Dépenses par objets	171
Tableau 74 – Espace pour la vie – Dépenses par objets	171
Tableau 75 – Habitation – Dépenses par objets	171
Tableau 76 – Sécurité urbaine et Conformité– Budget de la Ville de Montréal	172
Tableau 77 – Affaires juridiques – Dépenses par objets	172
Tableau 78 – Greffe – Dépenses par objets	172
Tableau 79 – Police – Dépenses par objets	173
Tableau 80 – Sécurité incendie – Dépenses par objets	173
Tableau 81 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal	174
Tableau 82 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets	174
Tableau 83 – Expérience citoyenne et des communications – Dépenses par objets	174
Tableau 84 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets	175
Tableau 85 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets	175
Tableau 86 – Technologies de l’information – Dépenses par objets	175
Tableau 87 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal	176
Tableau 88 – Commission des services électriques – Dépenses par objets	176
Tableau 89 – Eau – Dépenses par objets	176
Tableau 90 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets	177
Tableau 91 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets	177
Tableau 92 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets	177
Tableau 93 – Budgets des arrondissements	178
Tableau 94 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal	179
Tableau 95 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets	180
Tableau 96 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets	180
Tableau 97 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets	180
Tableau 98 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets	181
Tableau 99 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets	181
Tableau 100 – Arrondissement de L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets	181
Tableau 101 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets	182
Tableau 102 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets	182
Tableau 103 – Arrondissement d’Outremont – Dépenses par objets	182
Tableau 104 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets	183

Tableau 105 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets	183
Tableau 106 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets	183
Tableau 107 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets	184
Tableau 108 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets	184
Tableau 109 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets	184
Tableau 110 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets	185
Tableau 111 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets	185
Tableau 112 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets	185
Tableau 113 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets	186
Tableau 114 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement	187
Tableau 115 – Taux de taxation de 2023 – Taxe foncière générale	188
Tableau 116 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2023	189
Tableau 117 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)	190
Tableau 118 – Taux de taxation de 2023 – Taxe foncière relative à l'eau	191
Tableau 119 – Taux de tarification de 2023 – Tarification pour l'eau	192
Tableau 120 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative à l'ARTM	192
Tableau 121 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative à la voirie	193
Tableau 122 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement, en 2023	194
Tableau 123 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2022 et en 2023, et taux applicables en 2023	196
Tableau 124 – Taux des taxes relatives aux investissements, en 2023	197
Tableau 125 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025	198
Tableau 126 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie résiduelle	199
Tableau 127 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus	200
Tableau 128 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels	201
Tableau 129 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles résidentiels	203
Tableau 130 – Variation des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles	204
Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne	206
Tableau 132 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne	207
Tableau 133 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen	208
Tableau 134 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen	209
Tableau 135 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles non résidentiels	211
Tableau 136 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2022 à 2023	213
Tableau 137 – Quotes-parts de 2023	214
Tableau 138 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2022 et 2023	216
Tableau 139 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2022 à 2023	217
Tableau 140 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2017 à 2021	221
Tableau 141 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2017 à 2021 et budgets de 2022 et 2023	222
Tableau 142 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville	224
Tableau 143 – Répartition de l'effectif	227
Tableau 144 – Évolution de la rémunération globale	229
Tableau 145 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur	230
Tableau 146 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés	231
Tableau 147 – Profil de l'endettement de Montréal	234
Tableau 148 – Coût de la dette	235
Tableau 149 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2022 et 2023	236
Tableau 150 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2018 à 2020 (global) et réel 2021, par compétences	237
Tableau 151 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs	240

Tableau 152 – Comparaison du PDI 2022-2031 et du PDI 2023-2032, par arrondissements	245
Tableau 153 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	246
Tableau 154 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal	248
Tableau 155 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal	249
Tableau 156 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération	250
Tableau 157 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal	252
Tableau 158 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal	253
Tableau 159 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération	254
Tableau 160 – Comparaison du PDI 2023-2032 et du PDI 2022-2031, par catégories d'actifs	255
Tableau 161 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau	258
Tableau 162 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables	261
Tableau 163 – Coût de la dette, de 2022 à 2025	292
Tableau 164 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal	300
Tableau 165 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal	301
Tableau 166 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération	302
Tableau 167 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal	304
Tableau 168 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal	305
Tableau 169 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération	306
Tableau 170 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement	339
Tableau 171 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux	346
Tableau 172 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau	356

INDEX DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2019-2023</i>	7
<i>Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2019-2023</i>	7
<i>Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2014-2023</i>	8
<i>Graphique 4 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2023</i>	9
<i>Graphique 5 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2022 à 2023, par arrondissement</i>	205
<i>Graphique 6 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2022 à 2023, par arrondissement</i>	210
<i>Graphique 7 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2023</i>	218
<i>Graphique 8 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement</i>	228
<i>Graphique 9 – Charges de retraite – budgets de 2014 à 2023</i>	232
<i>Graphique 10 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2014 à 2023</i>	233
<i>Graphique 11 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations</i>	241
<i>Graphique 12 – Répartition des investissements par compétences</i>	243
<i>Graphique 13 – Répartition des investissements du conseil municipal</i>	244
<i>Graphique 14 – Évolution des sources de financement, de 2023 à 2027</i>	247
<i>Graphique 15 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau</i>	256
<i>Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières</i>	260
<i>Graphique 17 – Sources de financement externes, en 2023</i>	290
<i>Graphique 18 – Évolution de la dette directe brute et nette</i>	293
<i>Graphique 19 – Évolution de la dette consolidée brute et nette</i>	294
<i>Graphique 20 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville</i>	296
<i>Graphique 21 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses</i>	297
<i>Graphique 22 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée</i>	298

INDEX DES FIGURES

<i>Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités</i>	2
<i>Figure 2 – Processus budgétaire annuel</i>	4
<i>Figure 3 – Secteurs A, B et C d’application de la taxe sur les parcs de stationnement</i>	194
<i>Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d’application</i>	337
<i>Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses</i>	343

Mise en contexte 2023

1. PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

Ancré dans une vision d'avenir, le plan stratégique Montréal 2030 vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, tout en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité. Adopté en décembre 2020, il se déploie sur 10 ans et repose sur 4 orientations incontournables, 3 échelles d'intervention et 20 priorités.

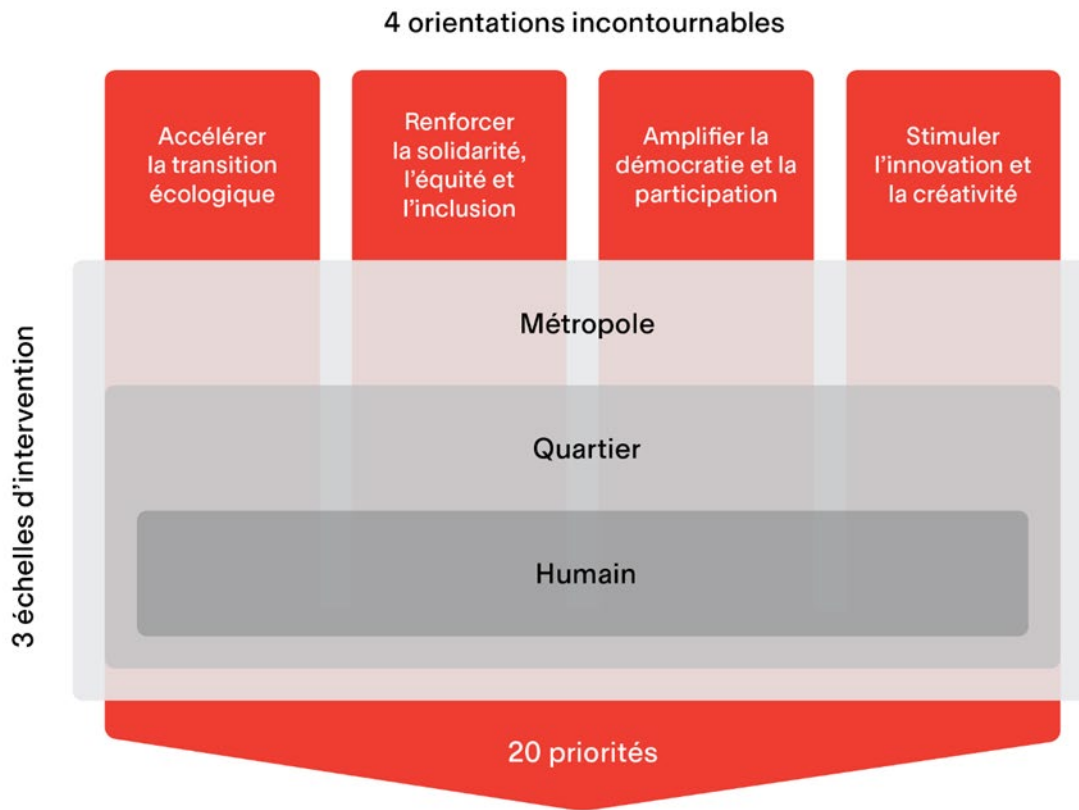
La Ville de Montréal s'engage ainsi à :

- **accélérer la transition écologique** en posant des gestes concrets pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine;
- **renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion** en mettant en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires;
- **amplifier la démocratie et la participation** en rendant la gouvernance de la Ville plus engageante, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole;
- **stimuler l'innovation et la créativité** en faisant émerger une culture organisationnelle ouverte à l'expérimentation urbaine, à l'erreur et à l'apprentissage, en collaboration avec la population ainsi que les milieux universitaires, culturels et institutionnels.

Le plan stratégique Montréal 2030 est le prisme à travers lequel la Ville priorise ses actions et planifie sa prospérité et son développement, notamment en matière de relance économique, de mobilité durable et d'habitation, tant à l'échelle de l'être humain et des quartiers qu'à celle de la métropole. La mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 permettra de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole, et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI) sont essentiels à la réussite du plan stratégique Montréal 2030. Ainsi, la prise en compte des priorités de la Ville à toutes les étapes du processus budgétaire permettra une allocation stratégique des ressources financières et humaines. Diverses analyses des investissements figurent d'ailleurs au PDI 2023-2032, telles que le test climat, pour lutter contre les changements climatiques, ou encore l'analyse différenciée entre les sexes et intersectorielle (ADS+), pour favoriser l'équité et l'inclusion. Cette nouvelle façon de considérer les investissements permet de renforcer l'alignement des différents projets et programmes de la Ville sur les priorités du plan stratégique Montréal 2030 et de démontrer la contribution de ces investissements.

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités



2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?

Le budget est la résultante finale et ultime d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, de discussions, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer des citoyennes et citoyens.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement (BF) et le Programme décennal d'immobilisations (PDI), qui sont essentiels à la réussite du plan stratégique Montréal 2030. Ce plan est le prisme à travers lequel la Ville priorise ses actions et planifie sa prospérité et son développement. Le BF regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Par ailleurs, le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaldrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Processus budgétaire annuel

Chaque année, dans le cadre de la préparation du budget, la Ville s'engage dans un processus budgétaire visant à équilibrer ses dépenses et ses revenus¹. Ce processus commence dès le début de janvier par la détermination des orientations budgétaires. Une consultation prébudgétaire a lieu en mai-juin afin, entre autres, d'appuyer l'établissement de ces orientations. Une fois les grandes orientations établies, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et arrondissements de la Ville à la fin de juin. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements établis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au cours des mois de septembre et d'octobre.

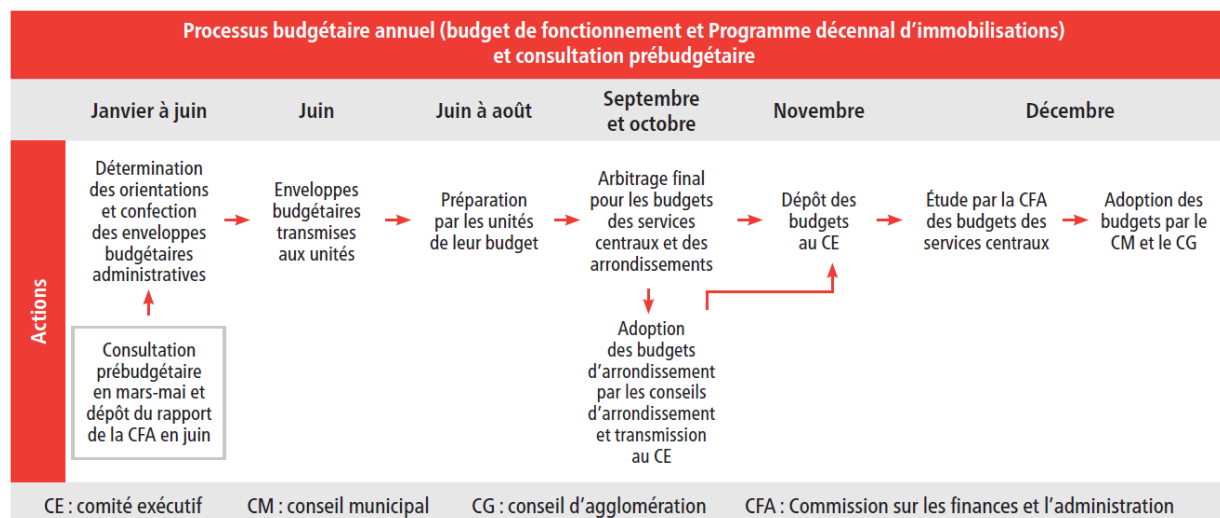
Bien qu'il soit annuel, le budget s'appuie sur une vision à moyen et à long terme qui tient compte de l'ensemble des enjeux à considérer (comme les ressources humaines, financières, matérielles, etc.) afin d'offrir un bon service à moindre coût. La Ville s'est dotée d'un outil favorisant l'efficacité et l'efficience du processus budgétaire : le cadre financier pluriannuel, qui est un élément de planification financière et également un élément opérationnel, puisque la confection budgétaire annuelle en découlera.

Entre la mi-automne et la fin de l'année², le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

1. Rappelons que, selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, et l'article 954 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, la Ville est obligée d'être en équilibre budgétaire.

2. La date du dépôt du budget varie d'année en année, elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre, puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

Figure 2 – Processus budgétaire annuel



Consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s’engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en rendant la ville plus ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l’amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Constituant l’une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un autre outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d’échanger sur les orientations budgétaires de l’Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget, afin de contribuer directement à l’élaboration de celui-ci.

En juin 2022 s’est tenue la consultation publique sous la forme de trois séances d’audition des mémoires et avis en format virtuel et en personne. La CFA a reçu les mémoires et opinions du public du 4 mai au 10 juin 2022. Les grandes pistes thématiques soumises à la consultation étaient le financement des activités assumées par la Ville dans son rôle de métropole du Québec, la diversification des sources de financement des activités de la Ville et la revue des activités de base.

La CFA a ensuite adopté les recommandations découlant de cette démarche. Ces recommandations ont été analysées, puis ont guidé la production du présent budget. Cet exercice de transparence budgétaire a permis à l’Administration de présenter ses orientations budgétaires, de prendre le pouls de la population et des organismes, et d’inclure les citoyennes et citoyens dans le processus budgétaire.

Budget participatif

Le budget participatif est une autre orientation incontournable du plan stratégique Montréal 2030. Il s’agit d’une autre démarche innovante d’engagement citoyen qui contribue à accroître la participation de la population en lui donnant un pouvoir effectif et un contrôle avec la gestion autonome d’un programme. Le budget participatif offre l’occasion à la population de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement. C’est un processus qui lui permet de décider de l’affectation d’une partie du budget municipal.

En 2021, la Ville a lancé, avec succès, la première édition du budget participatif à l'échelle de Montréal. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés ont amorcé et continueront en 2023 la planification et la réalisation des douze projets lauréats. En parallèle, la deuxième édition du budget participatif a été lancée. L'exercice, doté d'une enveloppe de 30 M\$, porte sur les thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité.

Chantier sur la fiscalité

Dans une démarche novatrice, la Ville a lancé en 2022, un chantier sur la fiscalité afin d'engager un débat plus large sur les sources de financement dont disposent les municipalités pour répondre aux besoins de leur population à long terme. Il faut rappeler que plus de 60 % du budget de la Ville est financé par les taxes foncières. Alors que la population fait face à une importante inflation et que les villes doivent assumer des dépenses croissantes, notamment en matière de transition écologique, d'habitation, et de lutte contre les inégalités sociales, cette démarche est nécessaire pour mieux doter la Ville d'un cadre financier et légal afin de répondre aux besoins de la population montréalaise.

Ce chantier se compose d'un Forum sur la fiscalité montréalaise (qui s'est tenu le 7 novembre 2022) et d'un sommet sur la fiscalité municipale prévu en 2023.

Le forum, qui a réuni des partenaires de l'ensemble de l'agglomération de Montréal, visait à établir un consensus autour du rôle et des responsabilités de la métropole, des limites de ses sources de revenus et de l'importance d'une équité fiscale avec les autres paliers de gouvernement. Le tout avait pour objectif d'établir une feuille de route afin de guider la suite du chantier sur la fiscalité.

Le Sommet, quant à lui, aura lieu en 2023 et rassemblera l'ensemble des partenaires du milieu municipal. Il aura pour objectif de bâtir une vaste coalition montréalaise et métropolitaine pour l'obtention de nouvelles sources récurrentes de revenus en lien avec les responsabilités des villes en matière d'habitation, de changements climatiques et de transport collectif. Ce sera également l'occasion pour les villes de discuter des mesures législatives et fiscales susceptibles de faire l'objet de négociations lors du renouvellement de l'entente de partenariat financier 2020-2024 qui a été conclue entre les municipalités et le gouvernement du Québec, et qui viendra à échéance le 31 décembre 2024.

3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2023^{3,4}

Regard sur le monde

L'économie mondiale fait face à des turbulences au sein desquelles les décideuses et décideurs doivent négocier des virages serrés. En plus de la multitude de drames humains qu'elle a engendrés, la pandémie de COVID-19 a fragilisé les chaînes d'approvisionnement à l'échelle planétaire et mené de nombreux États à engager de fortes sommes pour offrir un soutien financier transitoire à leurs citoyennes et citoyens ainsi qu'à leurs entreprises. Cela s'est ultimement traduit, depuis l'été 2021, en une importante poussée inflationniste à laquelle sont venues s'ajouter les perturbations économiques découlant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. Cette guerre, entravant notamment les exportations de céréales et d'engrais, a fait bondir les prix mondiaux du secteur agroalimentaire tandis que le soutien occidental offert à l'Ukraine a mené à une riposte russe se traduisant en une explosion des prix de l'énergie en Europe.

Pour ramener l'inflation à des niveaux acceptables, la Réserve fédérale des États-Unis et bon nombre de banques centrales durcissent présentement leur politique monétaire en ajustant leur taux directeur à la hausse. Cette avenue affectera l'endettement des ménages et les dépenses de consommation, et mènera ainsi à un ralentissement de l'économie. Si l'escalade des taux directeurs est mal calibrée, elle mènera à une récession dans plusieurs pays. Au moment où plusieurs États se sont lourdement endettés pour combattre la pandémie, ce resserrement des politiques monétaires combiné à un affaiblissement de l'économie pourrait accroître le coût du service de la dette des États, réduire les revenus de ces derniers et les contraindre à faire des choix budgétaires et fiscaux difficiles, à l'heure où des investissements sans précédent sont nécessaires pour faire face aux changements climatiques.

Si le rétablissement graduel des chaînes d'approvisionnement apporte une dose d'optimisme, plusieurs éléments incitent à la prudence. L'apparition de nouveaux variants plus contagieux du virus COVID-19 ne peut être écartée. De nombreuses tensions géopolitiques susceptibles d'escalade sont également à surveiller de près, notamment la guerre en Ukraine et les ambitions de la Chine par rapport à Taiwan. Par ailleurs, le maintien de la politique « zéro COVID » en Chine entrave la croissance du pays tandis qu'une crise du secteur immobilier y présente des risques de dérapage. À ces éléments perturbateurs, il faut aussi ajouter la multiplication d'événements climatiques majeurs (comme des feux de forêt, des inondations, des sécheresses, etc.). On anticipe une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel mondial de 2,9 % en 2022 et de 2,4 % en 2023.

-
3. Sources : Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec. « Statistiques de ventes résidentielles Centris – 3^e trimestre de 2022 », *Baromètre résidentiel*, 13 oct. 2022.
 Conference Board du Canada. Sept. 2022.
 Études économiques Desjardins. « Les risques augmentent alors que l'inflation élevée se montre persistante », *Prévisions économiques et financières*, 24 oct. 2022.
 Études économiques Desjardins. « La lutte contre l'inflation qui s'intensifie pourrait orchestrer une récession mondiale », *Prévisions économiques et financières*, 22 sept. 2022.
 Études économiques Desjardins. « Perspectives de l'immobilier résidentiel canadien », *Point de vue économique*, 6 oct. 2022.
 Fonds monétaire international. *World Economic Outlook*, oct. 2022.
 JLL. « Grand Montréal », *Perspectives du commerce de détail*, aut. 2022.
 JLL. « Montréal », *Office Insight*, T2 2022.
 JLL. « Greater Montreal Area », *Industrial Insight*, T2 2022.
 Montréal en statistiques. *Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal*, mai 2022.
 RBC Economics. « Hot provincial momentum to lose steam », *Provincial Outlook*, 12 sept. 2022.
 TD Economics. « Most Economies to Narrowly Keep Their Heads Above Water in 2023 », *Provincial Economic Forecast*, 21 sept. 2022.
4. Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : Fonds monétaire international, BMO, Desjardins, RBC, TD, VMBL et Conference Board du Canada.

Le Québec et le Canada

Un ralentissement économique se fait sentir au Canada alors que le resserrement de la politique monétaire se traduit par un fort coup de frein sur le marché de l’habitation. Le prix des propriétés faiblit dans plusieurs régions, particulièrement dans celles caractérisées par une plus grande frénésie au cours des dernières années. La consommation de biens, particulièrement de biens durables, devrait également diminuer. Il est estimé que le PIB réel canadien enregistrera une hausse de 3,2 % en 2022 et de 0,7 % en 2023. Malgré ces prévisions de croissance du PIB, une récession est envisageable.

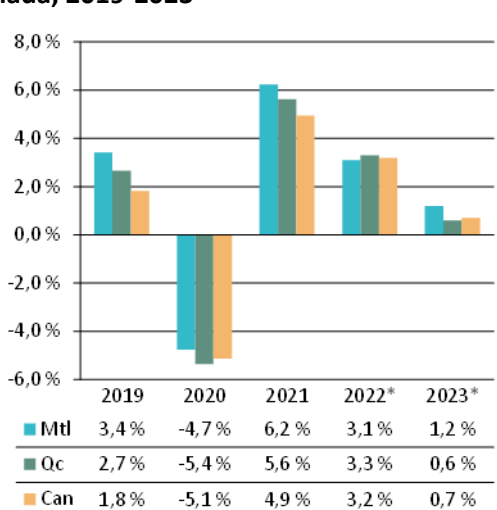
La perte de vitesse du marché immobilier est déjà visible au Québec et se répercutera dans les secteurs de la construction et de la rénovation. Les difficultés évoquées en Europe et en Asie devraient affecter les exportations québécoises, dont 25 % se destinent à ces marchés. Il en va de même pour le ralentissement économique anticipé aux États-Unis, qui accueillent 70 % des exportations québécoises. La croissance du PIB québécois est estimée à 3,3 % en 2022 et à 0,6 % en 2023.

Montréal

La croissance économique et l’emploi

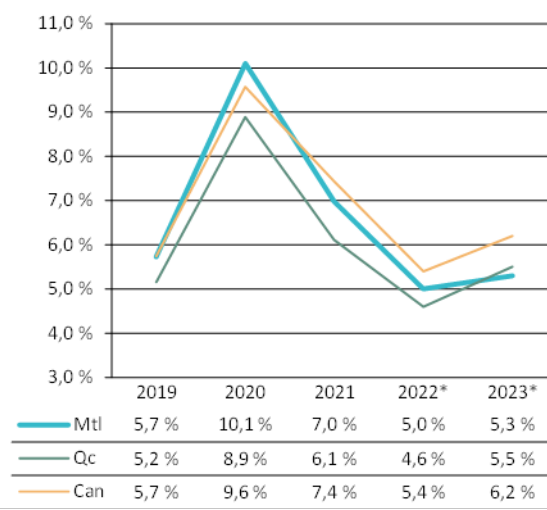
La région métropolitaine n’échappera pas au ralentissement économique anticipé en 2023. Le Conference Board du Canada prévoit une croissance de 3,1 % en 2022 et de 1,2 % en 2023 pour l’économie de la région de Montréal, mais cette dernière projection pourrait s’avérer optimiste. De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront l’industrie de la construction. Plusieurs chantiers ciblent d’importantes infrastructures de transport : Réseau express métropolitain, tunnels Ville-Marie et Viger, pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, etc. En mai 2022, on dénombrait 63 chantiers de 5 M\$ et plus en cours sur l’île, pour une valeur totale de 22 G\$. Il est attendu que le taux de chômage de la région descende à 5 % en 2022 avant de remonter à 5,3 % en 2023.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)⁵, Québec et Canada, 2019-2023



*Prévisions.

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2019-2023



*Prévisions.

5. RMR : Région métropolitaine de recensement.

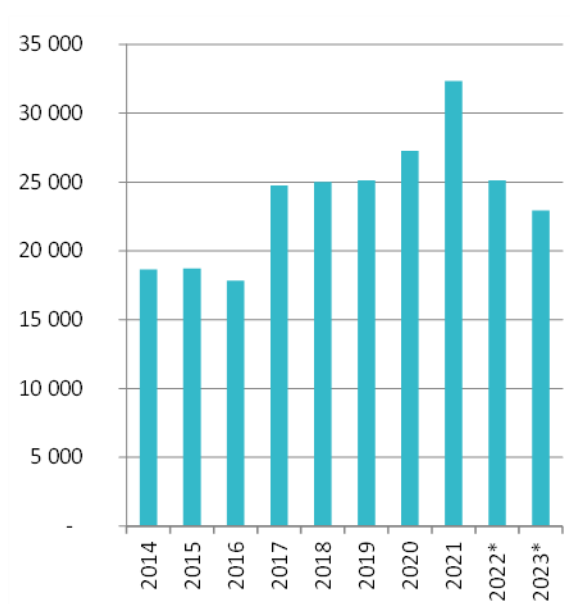
Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Au 3e trimestre de 2022, le nombre de ventes dans la région métropolitaine de Montréal était de 23 % inférieur à celui du 3e trimestre de 2021 (comparativement à 18 % pour le Québec en entier). Le nombre d'inscriptions en vigueur est en hausse, tant pour les résidences unifamiliales que pour les copropriétés et les immeubles à plusieurs logements. Alors que le marché redevient plus équilibré, les signes de surchauffe s'amenuisent et les surenchères se font plus rares. Cela se reflète dans les prix : le prix de vente médian dans la région a diminué de 10 % par rapport à son sommet du printemps 2022. Desjardins prévoit que cette diminution des prix se poursuivra jusqu'à la fin de 2023, mais que ces derniers demeureront nettement supérieurs à leur niveau pré-pandémique. L'institution anticipe néanmoins une légère amélioration de l'abordabilité en 2023 par rapport à 2022.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait passer d'un sommet de 32 300 en 2021 à environ 25 100 en 2022, puis à 22 900 en 2023, ce qui se situe tout juste au-dessus de la moyenne des 10 dernières années.

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2014-2023



*Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, sept. 2022.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

Le commerce de détail reprend du mieux à Montréal, notamment au centre-ville. La détente des restrictions sanitaires ainsi que le retour du tourisme et des travailleurs au centre-ville expliquent en bonne partie cette embellie. Les taux d'inoccupation des locaux sont en baisse, mais demeurent élevés. Les locataires continuent aussi à signer des baux plus courts que par le passé.

Le marché des locaux pour les bureaux

La pandémie de COVID-19 et l'essor fulgurant du télétravail ont mené plusieurs locataires à suspendre des décisions concernant leurs locaux ainsi qu'à réduire les superficies louées ou encore la durée des

renouvellements. Le ralentissement économique anticipé encourage les locataires à maintenir cette posture. Le taux d'inoccupation globale atteint maintenant 13,2 % dans la région métropolitaine et 12,8 % au centre-ville de Montréal, en diminution par rapport à l'an dernier.

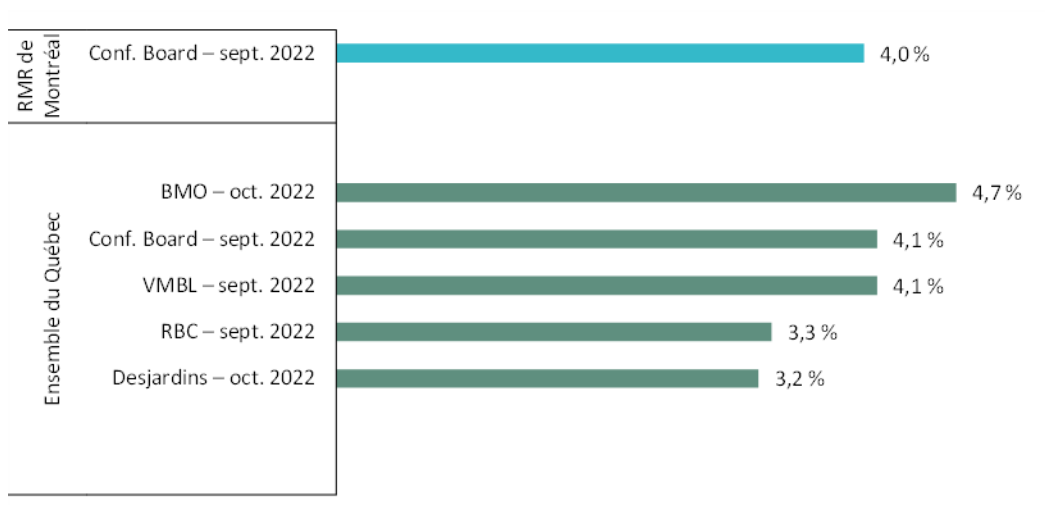
Le marché des locaux industriels

La situation est tout autre sur le marché des locaux industriels. On y observe un taux de disponibilité de seulement 1,7 % dans la région métropolitaine. Les loyers connaissent de fortes hausses alors que de nouveaux locaux sont en construction, notamment dans l'est de l'île.

Inflation

La Banque du Canada s'est donné l'objectif de maintenir l'inflation dans une fourchette allant de 1 % à 3 %. Si les institutions financières prévoient une diminution de l'inflation en 2023 par rapport à 2022, elles anticipent néanmoins que l'inflation demeurera supérieure à la fourchette cible de la Banque du Canada. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada l'établit à 4 % en 2023. Les estimations d'inflation des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada varient pour leur part entre 3,2 % et 4,7 % pour l'ensemble du Québec.

Graphique 4 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2023



4. APERÇU DU BUDGET ET DU PDI – DGA ET ARRONDISSEMENTS

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2023 – DGA et arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par secteurs d'activités								
Services administratifs	133 099,8	134 251,5	145 153,8	151 443,4	174 884,5	157 299,3	168 152,3	
Économie et rayonnement de la métropole	131 150,2	197 064,8	200 583,3	226 681,0	240 360,0	192 247,1	204 671,4	
Qualité de vie	369 146,9	385 578,4	413 119,3	460 727,3	538 656,2	504 782,0	560 777,8	
Sécurité urbaine et conformité	1 102 644,2	1 126 058,1	1 225 531,9	1 249 854,0	1 280 352,2	1 186 429,2	1 283 220,2	
Service aux citoyens	373 362,1	384 234,8	368 973,6	372 737,8	448 827,8	385 515,4	424 264,8	
Urbanisme, mobilité et infrastructures	509 975,6	551 450,8	533 494,8	603 092,5	617 221,8	596 503,9	667 103,4	
Arrondissements	882 671,0	913 786,6	879 520,1	914 617,4	1 022 952,2	979 758,9	1 029 619,2	
Total – Dépenses par secteurs d'activités	3 502 049,8	3 692 425,0	3 766 376,8	3 979 153,4	4 323 254,7	4 002 535,8	4 337 809,1	

Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 – DGA et arrondissements

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total	Total	Total
						2023-2027	2028-2032	2023-2032
Qualité de vie	183 453,0	160 849,0	169 581,0	172 527,0	174 105,0	860 515,0	981 130,0	1 841 645,0
Sécurité urbaine et conformité	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Service aux citoyens	414 138,0	485 053,0	516 113,0	532 717,0	515 453,0	2 463 474,0	2 466 672,0	4 930 146,0
Urbanisme, mobilité et infrastructures	1 598 275,0	1 493 972,0	1 491 008,0	1 375 990,0	1 319 963,0	7 279 208,0	7 036 465,0	14 315 673,0
Total – DGA	2 198 566,0	2 140 674,0	2 177 502,0	2 082 034,0	2 010 321,0	10 609 097,0	10 488 267,0	21 097 364,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(15 000,0)	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(210 000,0)	(300 000,0)	(510 000,0)
Arrondissements	166 740,0	177 741,0	147 453,0	134 127,0	133 336,0	759 397,0	654 850,0	1 414 247,0
Total – Investissements	2 350 306,0	2 288 415,0	2 279 955,0	2 156 161,0	2 083 657,0	11 158 494,0	10 843 117,0	22 001 611,0

4.1. Services administratifs

Tableau 3 – Services administratifs – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	16 892,2	14 731,8	17 089,0	19 711,9	20 362,6	19 892,1	21 371,7
Finances	47 195,8	46 602,0	47 439,8	50 609,1	56 497,9	51 278,5	54 167,9
Planification stratégique et performance organisationnelle	6 178,1	7 405,3	13 193,0	13 280,4	19 483,6	6 936,3	9 639,8
Ressources humaines	52 684,0	55 599,4	56 944,5	56 840,6	64 339,6	64 166,6	67 227,5
Autres services administratifs	10 149,7	9 913,0	10 487,5	11 001,4	14 200,8	15 025,8	15 745,4
Total – Services administratifs	133 099,8	134 251,5	145 153,8	151 443,4	174 884,5	157 299,3	168 152,3

Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité. À cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la Ville de Montréal. Pour l'appuyer dans ses activités, il délègue à cinq directrices et directeurs généraux adjoints la supervision des services centraux, à l'exception de trois services ayant des fonctions névralgiques au sein de la Ville et dont il a conservé la direction, soit les Ressources humaines, les Finances, et la Planification stratégique et la performance organisationnelle.

Notre impact et nos réalisations en 2022

En 2022, le **Service des ressources humaines** a procédé à un diagnostic afin de disposer d'une vision globale de l'ensemble des enjeux en matière de ressources humaines rencontrés par les équipes de la Ville de Montréal, dont celui de la représentativité des groupes visés par le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE). Le service s'est doté d'une nouvelle direction Stratégie, talents, diversité, équité et inclusion (DEI), qui a pour mission d'effectuer un virage culturel en matière de DEI et d'assurer la mise en place de programmes afin d'accroître l'attraction, la mobilisation et la fidélisation de la main-d'œuvre. Avec l'assouplissement des mesures sanitaires, la dernière année a aussi été l'occasion d'accompagner les membres du personnel dans le retour au travail en mode hybride. Un sondage de mobilisation a également été déployé à l'ensemble du personnel de la Ville pour repérer les forces, mais aussi agir concrètement sur ce qui peut être amélioré.

Le **Service des finances** a, pour sa part, continué de démontrer sa capacité de gestion financière, qui est étroitement liée à la vision qu'ont les créanciers de la Ville. Il a ainsi assuré à l'organisation le maintien d'une cote de crédit Aa2, attribuée par l'agence de notation Moody's en 2006, et d'une cote AA stable, attribuée par Standard & Poor's en juin 2022. Au cours des derniers mois, il a poursuivi la bonification de la section du rapport financier de la Ville concernant les changements climatiques. Il a également publié le document « Bilan financier 2021 – Faits saillants », qui permet de divulguer l'information financière et opérationnelle des différentes activités de la Ville et qui se veut un complément d'information à la reddition de comptes financière.

Pour propulser sa planification stratégique des 10 prochaines années et favoriser le virage vers une culture organisationnelle axée sur la planification stratégique et l'innovation, la Ville a créé le **Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO)**. Les efforts de mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 ont été poursuivis, notamment par la définition d'un cycle de planification stratégique et la proposition d'un système de gestion pour assurer le suivi des résultats et du plan de mise en œuvre. En matière de performance organisationnelle, le SPSPO a rendu possible

l'optimisation de nombreux processus au sein des unités d'affaires, dont l'émission des permis, le suivi en temps réel des opérations de plantation d'arbres, l'entretien préventif de l'éclairage de rue et la gestion des sols contaminés. Il a aussi contribué à définir le plan de transformation organisationnelle du Service du matériel roulant et des ateliers.

Nos actions prioritaires en 2023

Le **Service des ressources humaines** continuera à mettre en œuvre diverses initiatives visant l'attraction et la fidélisation des ressources humaines de la Ville de Montréal, dont le développement d'une marque employeur distinctive. Il déploiera aussi plusieurs stratégies pour favoriser un environnement inclusif et exempt de discriminations, dont la formation des intervenantes et intervenants en ressources humaines, la diffusion des recours possibles en cas de discrimination et la création d'un comité organisationnel d'arrimage des actions en matière de DEI.

En 2023, le **Service des finances** sera responsable d'un budget de fonctionnement de l'ordre de 6,8 G\$ ainsi que d'un Programme décennal d'immobilisations de l'ordre de 22 G\$. Il en assurera une saine gestion et en produira la reddition de comptes. D'autre part, il révisera et mettra à jour les politiques financières de la Ville. Il poursuivra également le développement d'outils informatiques permettant de meilleures prises de décisions financières et des gains en efficacité pour l'ensemble des services de la Ville.

De son côté, le **Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle** déploiera le cycle annuel de planification stratégique de la Ville de Montréal, incluant la mise en place d'un système de gestion axée sur les résultats et sur l'utilisation de données. Il entamera également le projet de revue des programmes et des activités de manière à garantir l'adéquation de ses activités avec la mission de base, ses champs de compétence, le plan stratégique Montréal 2030 et les autres priorités organisationnelles.

Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 186,0	4 500,2	4 508,2	4 274,3	6 488,4	6 640,6	6 945,8
Bureau du vérificateur général	5 300,7	4 976,1	5 558,6	5 941,7	6 786,0	6 786,0	7 091,2
Commission de la fonction publique de Montréal	624,5	351,7	336,7	698,2	834,5	834,5	918,2
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	38,5	85,0	84,0	87,2	91,9	764,7	790,2
Total – Autres services administratifs	10 149,7	9 913,0	10 487,5	11 001,4	14 200,8	15 025,8	15 745,4

Direction générale

Budget de fonctionnement 2023 : 21,4 M\$, soit une hausse de 1,5 M\$
Effectif : 118,2 années-personnes

Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Dans le but de renforcer la mobilisation et l'engagement, le directeur général a misé sur une communication constante avec l'ensemble du personnel. La démarche de mobilisation, lancée en 2019, s'est poursuivie avec la tenue d'un deuxième sondage auprès de l'ensemble du personnel. Les résultats obtenus permettront d'apprécier l'évolution et, surtout, de maintenir le dialogue avec les équipes pour continuer de s'améliorer.

Pour renforcer la mise en œuvre de la planification stratégique Montréal 2030, des ajustements ont été apportés à la structure administrative. Deux nouvelles directions générales adjointes (DGA) ont ainsi été créées : d'abord, la DGA à la sécurité urbaine et à la conformité, afin de maintenir le caractère sécuritaire de Montréal et d'y augmenter la qualité de vie; ensuite, la DGA à l'économie et au rayonnement de la métropole, en vue d'assurer une économie prospère, durable et compétitive, notamment par la création de liens forts avec le milieu des affaires. Pour sa part, le nouveau Service de la stratégie immobilière donnera à la Ville plus d'agilité pour déployer des stratégies immobilières intégrées, saisir toutes les occasions sur le marché et en réaliser les transactions.

La Direction générale a aussi coordonné l'accueil de la deuxième partie de la COP 15, soit la conférence de l'ONU sur la biodiversité. Cet événement majeur, d'envergure internationale, se tiendra en décembre 2022 et réunira des milliers de personnes provenant d'une centaine de pays. La Ville s'assure notamment de faciliter le dialogue avec différentes instances et de planifier, de déployer et de mobiliser de très nombreuses ressources en matière de sécurité pendant 14 jours, en collaboration avec de multiples partenaires.

Le **Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques (BRDS)** a coordonné la première reddition de comptes publique visant à présenter les avancées significatives en matière de lutte au racisme et aux discriminations systémiques. Pour maintenir des engagements annuels et accélérer la transition inclusive, le Bureau assure une sensibilisation continue au sein de l'appareil municipal, le tout afin de prévenir les pratiques discriminatoires et de valoriser les actions qui visent la lutte contre le racisme et les meilleures pratiques municipales en matière d'équité.

Le **Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER)** a publié la première reddition de comptes annuelle du Plan climat 2020-2030. Ce bilan démontre que la Ville progresse sur 45 des 46 actions prévues au Plan. Une méthodologie a été élaborée pour calculer les investissements en matière d'adaptation aux changements climatiques. Cette démarche innovante à l'échelle mondiale démontre que 8 % du PDI sera

Champs d'action :

- Gestion et coordination des activités administratives de la Ville
- Planification stratégique Montréal 2030
- Lutte au racisme et aux discriminations systémiques
- Transition écologique et résilience
- Développement et maintien des relations avec les différents gouvernements et organismes municipaux
- Promotion de Montréal sur la scène internationale, accueils et événements protocolaires
- Contrôle interne auprès des unités de la Ville et gestion des risques corporatifs

consacré aux infrastructures vertes en plus des sommes servant aux infrastructures grises liées à l'adaptation. Enfin, la Ville a dévoilé une feuille de route sur la décarbonation des bâtiments qui devance de 2050 à 2040 l'atteinte des objectifs de Montréal pour ce secteur. La Ville et le gouvernement du Québec ont par ailleurs conclu une entente financière de 117 M\$, qui permettra de réaliser les ambitions du Plan climat.

Le **Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM)** a coordonné les travaux du chantier sur la fiscalité municipale et réalisé le premier jalon de ce processus en organisant le Forum montréalais sur la fiscalité. Le BRGM a véhiculé auprès des gouvernements les prises de position de la Ville notamment en matière de transport collectif, de sécurité publique, d'habitation et de développement économique. Enfin, le BRGM a veillé à la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 et du premier plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal.

Le **Bureau des relations internationales (BRI)** a su notamment démontrer le leadership de Montréal en matière de transition écologique. Trois déclarations importantes ont été signées pour réduire notre consommation d'énergie fossile, réduire la consommation de viande dans les installations de la Ville et augmenter l'étendue de nos forêts urbaines.

L'**Unité du protocole et de l'accueil** a assuré l'accueil et la tenue d'événements, dont la reprise de la tant attendue réception du corps consulaire et la remise des insignes de l'Ordre de Montréal. Cette unité a accompagné deux missions de la mairesse à l'international pour assurer un décorum de haut niveau.

Le **Contrôleur général** a finalisé la cartographie des risques organisationnels prioritaires de la Ville. Il a élaboré des guides d'évaluation des procédures visant la conformité avec la *Loi sur l'accès aux organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Il a continué sa collaboration avec les unités dans le suivi de recommandations du Bureau du vérificateur général et du Bureau de l'inspecteur général et dans l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Nos actions prioritaires en 2023

Direction générale :

- Poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030;
- Entamer la revue des programmes et des activités de la Ville de manière à en assurer l'adéquation avec le plan stratégique;
- Poursuivre la tournée du Directeur général auprès des unités de la Ville, ainsi qu'une communication efficace et régulière avec l'ensemble du personnel.

Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques :

- Coordonner la deuxième reddition de comptes publique, pour faire état de l'avancement des engagements, des initiatives et des plans visant la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques ainsi que la transformation de la culture organisationnelle;
- Poursuivre la sensibilisation auprès des gestionnaires pour la production de démarches en diversité, équité et inclusion;
- Coordonner les sensibilisations en matière d'incidents et de crimes haineux avec le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Bureau de la transition écologique et de la résilience :

- Adopter des règlements visant l'atteinte de la carboneutralité dans les bâtiments neufs et existants;

- Adopter une cible d'investissement en matière d'adaptation aux changements climatiques;
- Mettre en place, pour l'application du test climat, des seuils à ne pas franchir pour certaines décisions, comme le niveau d'émissions d'un véhicule motorisé;
- Soutenir le déploiement des mesures d'écofiscalité.

Bureau des relations gouvernementales et municipales :

- Poursuivre les travaux du chantier sur la fiscalité municipale en organisant notamment le Sommet sur la fiscalité municipale et amorcer la négociation du futur pacte fiscal (2024-2028) avec le gouvernement du Québec;
- Négocier le renouvellement des ententes en matière d'habitation et de lutte contre la pauvreté;
- Poursuivre le déploiement de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 et du premier Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville.

Bureau des relations internationales :

- Élaborer une feuille de route à l'international pour assurer une couverture optimale du territoire et des priorités de l'Administration;
- Recenser l'implication de la Ville de Montréal dans les réseaux internationaux pour en maximiser les retombées;
- Coordonner les missions avec les partenaires de l'écosystème international montréalais dans un objectif de cohérence et d'adhésion aux priorités de l'Administration;
- Appuyer la relance et les priorités du plan stratégique Montréal 2030 au moyen des accueils et des événements protocolaires ainsi que des missions.

Contrôleur général :

- Faire des suivis auprès des unités afin de constater les mesures et correctifs apportés à la suite de non-conformités qui concernent l'aspect technique ainsi que la santé et sécurité au travail et qui ont été soulevées lors des visites de chantier effectuées dans le cadre des travaux réalisés en régie;
- Accompagner le greffier et le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements professionnels dans la mise en application des modifications apportées à la loi;
- Accompagner des unités dans la définition des risques et des contrôles à implanter lors des changements technologiques importants dans leurs opérations.

Finances

Budget de fonctionnement 2023 : 54,2 M\$, une hausse de 2,9 M\$
Effectif : 399,4 années-personnes

Notre mission

Chef de file de la fonction « finance » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique, opérationnel et transactionnel dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le Service des finances exerce un leadership stratégique au sein de l'organisation en participant aux activités de planification, de réalisation et de reddition de comptes pour l'ensemble des missions de la Ville. Par son expertise et sa prévoyance, il permet à la Ville de mettre en œuvre des stratégies et des projets destinés à poursuivre ses orientations et à répondre aux priorités fixées par l'Administration. En faisant l'adéquation entre les besoins exprimés et la capacité de payer de la population, il conseille l'appareil municipal sur les choix devant être faits. Responsable des revenus (principalement ceux de la taxation), le Service des finances perçoit et gère avec prudence et diligence les sommes qui sont confiées à la Ville. À titre de leader régional, il conseille activement l'Administration en matière de finances publiques locales afin de s'assurer que toute la population contribue de façon juste et équitable aux services municipaux qui sont fournis.

Champs d'action :

- Planification financière à long terme de la Ville
- Expertise-conseil en stratégies financières et fiscales
- Planification et optimisation des ressources financières
- Normes et exactitude des informations financières
- Taxation, transactions de facturation et de déboursés
- Informations financières statutaires et de gestion
- Expertise comptable
- Activités de financement, de placement et de trésorerie
- Administration, dans le cadre de mandats délégués, des régimes de retraite

Le Service des finances s'assure que les lois et règlements liés à la fonction « finance » sont respectés au sein de l'appareil municipal et que la Ville bénéficie des meilleures conditions de financement et de placement sur les marchés financiers. Sa capacité de gestion financière, étroitement liée à la vision qu'ont les créanciers de la Ville, assure à l'organisation le maintien d'une cote de crédit Aa2, attribuée par l'agence de notation Moody's en 2006, et d'une cote AA stable, attribuée par Standard & Poor's en juin 2022.

Le Service des finances a poursuivi la bonification de la section du rapport financier de la Ville concernant les changements climatiques. Il a également publié le document « Bilan financier 2021 – Faits saillants », qui permet de divulguer l'information financière et opérationnelle des différentes activités de la Ville et se veut un complément d'information à la reddition de comptes financière.

Enfin, le Bureau des régimes de retraite continue à optimiser les processus liés à la gouvernance des différentes commissions des régimes de retraite ainsi qu'à celle de la Caisse Commune. Ces changements se sont traduits par une amélioration du service au fiduciaire sans ajout de ressources et ont également permis de former davantage de sous-comités de travail afin de concrétiser certaines initiatives avec les fiduciaires des commissions de retraite.

Nos actions prioritaires en 2023

- Intégrer les orientations de l’alignement stratégique de la Ville afin que les actions posées et l’accompagnement offert embrassent les priorités et les valeurs municipales;
- Gérer sainement un budget de fonctionnement de l’ordre de 6,8 G\$ ainsi qu’un PDI de l’ordre de 22 G\$, en assurer le suivi et produire la reddition de comptes de l’année 2022;
- Réviser et mettre à jour les politiques financières de la Ville;
- Poursuivre le développement d’outils informatiques permettant de meilleures prises de décisions financières et des gains en efficacité pour l’ensemble des services de la Ville (Simon+, Qlik Sense, saisie décentralisée des factures, gestion des factures, et projet de solution d’affaires pour la gestion de la dette, des placements et de la trésorerie);
- Poursuivre les travaux en vue du changement du système de taxation de la Ville;
- Poursuivre les travaux sur les nouvelles normes comptables ainsi que sur le développement d’un budget carbone afin de pouvoir quantifier les impacts des changements climatiques.

Planification stratégique et performance organisationnelle

Budget de fonctionnement 2023 : 9,6 M\$, soit une augmentation de 2,7 M\$
Effectif : 49,5 années-personnes

Notre mission

Le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO) assure la coordination du cycle de planification stratégique de la Ville, incluant sa mise en œuvre. Il met en place des mécanismes et des outils nécessaires à la gestion axée sur les résultats ainsi qu'à l'arrimage entre les processus décisionnels. Il assure la cohérence et la priorisation des actions, des projets et des programmes afin d'optimiser la gestion efficiente des ressources humaines et financières. Il met de l'avant des projets stratégiques permettant la capitalisation des apprentissages, l'innovation et l'amélioration continue de l'organisation, et permettant de répondre aux grands défis urbains.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le SPSPO a été créé afin d'assurer une culture organisationnelle axée sur la planification stratégique et l'innovation. Pour ce faire, dès janvier 2022, les équipes du Service de la performance organisationnelle, du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal, et du Bureau des projets et programmes d'immobilisations ainsi que la Division de la planification stratégique de la Direction générale ont été intégrées au sein d'une même unité, et une offre de services adaptée aux besoins de l'organisation a été développée.

Les efforts de mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 ont été poursuivis, notamment en définissant le cycle de planification stratégique et en proposant un système de gestion permettant le suivi des résultats et du plan de mise en œuvre au sein de la Ville.

En matière de performance organisationnelle, le SPSPO a rendu possible l'optimisation de nombreux processus au sein des unités d'affaires, dont l'émission des permis, le suivi en temps réel des opérations de plantation d'arbres, l'entretien préventif de l'éclairage de rue et la gestion des sols contaminés. Il a également contribué à définir le plan de transformation organisationnelle du Service du matériel roulant et des ateliers, et a encouragé le développement d'une culture interne d'amélioration continue, en offrant aux unités la possibilité de se former pour gagner en autonomie. Enfin, il a développé une réflexion sur la définition d'indicateurs de mesure et les mécanismes y afférant, dans le cadre du déploiement de Montréal 2030.

En plus de veiller à l'application du cadre de gouvernance des projets et programmes et de coordonner les comités de gouvernance en 2022, le SPSPO a assuré le suivi des projets et programmes d'envergure (PPE) et d'envergure majeure (PEEM) et a produit trimestriellement un tableau présentant l'état de 300 PPE et PEEM. Il a également poursuivi ses efforts pour déployer une culture de gestion de projet au sein de la Ville, en rédigeant un nouveau guide sur la gestion de projet, en offrant des formations et en accompagnant les unités d'affaires dans la préparation de leurs dossiers d'approbation de projet. À titre de responsable de l'application de la Directive sur la connaissance de l'état des actifs, le service a élaboré le portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville à l'attention de la Direction générale. Dans ce contexte, il a accompagné les unités d'affaires dans la préparation de leurs rapports. Des projets d'encadrement en matière de gestion des actifs ont été élaborés ainsi qu'un plan d'action pour les mettre

Champs d'action :

- Planification stratégique
- Performance organisationnelle
- Gouvernance et suivi des projets et programmes d'envergure
- Gestion des actifs et de projets
- Démarche d'expérimentation de mobilisation
- Gouvernance des données et données ouvertes

en œuvre dans l'ensemble de la Ville. Aussi, le SPSPPO agit à titre de promoteur pour le déploiement de l'outil corporatif de gestion de projet (OCGP); la solution acquise par la Ville sera déployée auprès des unités d'affaires désignées à titre de pilotes.

Les activités en matière d'innovation urbaine ont été marquées par le déploiement d'une série d'initiatives de mobilisation dans le cadre des Rendez-vous Montréal 2030, menant à l'émergence de plusieurs projets pilotes en transition écologique. Par l'entremise du programme de Citoyens-testeurs, la population a donné de la rétroaction sur des projets de la Ville qui lui sont destinés, et des activités de formation ont été réalisées à l'interne afin d'outiller le personnel pour qu'il intègre une connaissance commune de l'innovation. Le mandat de données ouvertes et de stratégie de données s'est poursuivi avec, entre autres : la mise à jour de la Politique de données ouvertes et la Directive sur la gouvernance des données; l'amélioration du site Web de données ouvertes; l'implication à l'organisation de la compétition HackQC en 2022; la publication ou l'évolution de plus de 45 jeux de données et la création de visualisations; la révision du processus d'automatisation de ces publications en collaboration; et les travaux sur la gouvernance de données. Le SPSPPO a aussi mis en œuvre le déploiement du troisième projet de test des navettes autonomes aux abords de la Plaza St-Hubert. Avec le programme Montréal en commun, le service est aussi intervenu dans les expérimentations entourant le déploiement de trois serres solaires passives sur rues pour favoriser l'agriculture urbaine auprès de la population. Également, la plateforme numérique LocoMotion a été inaugurée dans un troisième arrondissement, permettant ainsi le partage de vélos cargos, de remorques de vélos et de voitures personnelles entre citoyennes et citoyens.

Nos actions prioritaires en 2023

- Déployer le cycle annuel de planification stratégique au sein de la Ville de Montréal, incluant la mise en place d'un système de gestion axée sur les résultats et sur l'utilisation de données;
- Entamer le projet de revue des programmes et des activités de manière à garantir l'adéquation de ses activités avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles;
- Poursuivre les activités de suivi des PPE ainsi que de coordination des comités et améliorer les outils d'aide à la décision et de suivi;
- Coordonner la mise en œuvre d'un système de gestion des actifs de l'organisation;
- Augmenter l'offre de formation et d'accompagnement auprès des unités d'affaires en matière de gestion des actifs, de gestion de projets et d'amélioration continue;
- Assurer le déploiement progressif de l'outil corporatif de gestion de projet;
- Poursuivre les démarches d'expérimentation, de cocréation et de mobilisation telles que le programme de Citoyens-testeurs et les Rendez-vous Montréal 2030, favorisant une culture d'innovation au sein des services;
- Assurer la définition, la promotion et le suivi de la démarche de gouvernance des données, améliorer l'accès aux données ouvertes et adapter le service à l'image de l'expérience citoyenne;
- Soutenir le déploiement en continu du service MTLWiFi en priorisant les artères Saint-Laurent, Saint-Denis, Mont-Royal, Rachel et Christophe-Colomb et en incluant des parcs à proximité;
- Poursuivre le déploiement des projets de Montréal en commun (dans le cadre du Défi des villes intelligentes) en mettant l'accent sur l'adoption des plans de pérennisation et l'identification du budget résiduel pour lancer ou bonifier de nouvelles initiatives;
- Développer la stratégie d'adaptation aux véhicules autonomes afin de définir les critères gagnants en vue des prochaines expérimentations sur le terrain en 2024.

Ressources humaines

Budget de fonctionnement 2023 : 67,2 M\$, soit une augmentation de 3,1 M\$

Effectif : 499,5 années-personnes

Notre mission

Le Service des ressources humaines (SRH) exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines. Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose de ressources humaines compétentes, mobilisées et en santé.

Notre impact et nos réalisations 2022

- Mise en place d'un diagnostic pour disposer d'une vision globale sur l'ensemble des enjeux en matière de ressources humaines de chaque service et arrondissement, dont celui de la représentativité des groupes visés par le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE);
- Création de la direction Stratégie, talents, diversité, équité et inclusion, qui a pour mission d'effectuer un virage culturel en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) à la Ville, et également d'assurer la mise en place de programmes afin d'accroître l'attraction, la mobilisation et la fidélisation de la main-d'œuvre;
- Réalisation et lancement d'une vidéo sur l'importance de l'auto-identification pour le personnel issu des groupes visés par le PAEE;
- Mise en place d'un mécanisme d'enquête sur les plaintes relatives à de la discrimination;
- Élaboration d'un calendrier organisationnel sur les occasions de communication en matière de DEI;
- Accompagnement du retour au travail en mode hybride;
- Signature de la convention collective des brigadières et brigadiers scolaires;
- Élaboration d'une campagne de communication pour faire connaître le rôle de pompière ou pompier aux femmes et aux membres des communautés culturelles, afin d'inciter davantage de jeunes d'une part à s'inscrire à un programme menant à cette profession et d'autre part à postuler à un emploi dans ce domaine à la Ville;
- Déploiement de la postulation sans CV via un code QR pour les emplois étudiants et saisonniers;
- Tenue de plus de 45 événements de recrutement (ex. : présence dans les écoles, cégeps, universités et salons d'emplois, séance d'information sur les métiers non traditionnels (cols bleus, police, pompières et pompiers), événements éphémères de recrutement dans des fêtes de quartier, dans le métro ou dans divers lieux publics, etc.);
- Accélération du développement de la relève en gestion issue de la diversité pour une meilleure représentation de la population montréalaise;
- Déploiement progressif d'un programme de prévention en santé psychologique;
- Déploiement d'un sondage de mobilisation à l'ensemble du personnel de la Ville permettant de cibler les forces et les zones d'amélioration (y compris le sentiment d'inclusion des groupes ciblés par le PAEE), en vue de poser des actions concrètes;
- Définition de nouvelles attentes à l'égard des leaders de la Ville comprenant quatre caractéristiques clés : bienveillance, esprit rassembleur, agilité et détermination;

Champs d'action :

- Attraction de talents
- Diversité, équité, inclusion et lutte contre les discriminations systémiques
- Apprentissage et formation
- Développement de la relève
- Négociation et conseil en relations de travail
- Planification de main-d'œuvre
- Gestion du changement
- Climat de travail et respect de la personne
- Accompagnement et conseil en santé et sécurité du travail, et programme d'aide aux employées et employés
- Administration des régimes d'assurance collective
- Paie et politiques de rémunération
- Accompagnement et conseil à la gestion

- Négociation de la convention collective des policières et policiers ainsi que des contremaîtresses et contremaîtres syndiqués;
- Obtention de la 18^e place au classement Glassdoor 2022 des 25 meilleurs employeurs au Canada, obtention de la certification platine – Gouvernance au féminin pour la parité femmes-hommes dans les postes de gestion, et nomination comme finaliste au Prix d’excellence 2022 de l’Institut d’administration publique du Québec, volet ressources humaines, pour le programme de relève en gestion issue de la diversité.

Nos actions prioritaires en 2023

- Mettre en œuvre diverses initiatives visant l’attraction et la fidélisation des ressources humaines de la Ville de Montréal;
- Augmenter l’embauche de recrues policières et d’intervenantes et intervenants psychosociaux;
- Concevoir une nouvelle offre en développement du leadership pour les gestionnaires et la relève en gestion;
- Mettre en place un programme de formation pour les cols bleus;
- Mettre en œuvre diverses stratégies favorisant un environnement inclusif et exempt de discriminations (ex. : formation des intervenantes et intervenants en ressources humaines, diffusion des recours possibles en cas de discrimination, création d’un comité organisationnel pour l’arrimage des actions en matière de DEI, etc.);
- Se conformer aux nouvelles exigences de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;
- Lancer le programme de relève diversifiée pour les postes de direction afin d’obtenir une meilleure représentation de la population montréalaise.

Bureau de l'inspecteur général

Budget de fonctionnement 2023 : 6,9 M\$, soit une hausse de 0,3 M\$
Effectif total: 34 années-personnes

Notre mission

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation et l'exécution de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville concernant ces activités.

Champs d'action :

- Processus d'octroi de contrats
- Surveillance de l'exécution de contrats
- Activités de formation
- Rapports d'enquêtes administratives
- Recommandations aux instances

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le Bureau de l'inspecteur général adapte ses façons de faire et continue ses activités telles que l'analyse des dossiers de préenquête, les enquêtes, les rencontres de témoins, la surveillance de chantiers ainsi que la formation, et ce, que ce soit en présence ou en mode virtuel.

Afin de maintenir et d'accroître la conformité et l'intégrité des processus contractuels, en sus de son rapport annuel ainsi que de son rapport de mi-année, le Bureau de l'inspecteur général a publié cinq rapports d'enquête concernant :

- l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal;
- la gestion contractuelle du projet de construction du centre de transport Bellechasse par la Société de transport de Montréal (STM);
- l'exécution, par Services Ricova, de deux contrats de la Ville de Montréal sur le centre de gestion de tri et la gestion des matières recyclables;
- la passation et l'exécution de contrats de services professionnels par la STM;
- l'octroi de sous-contrats de déneigement à une personne déclarée inadmissible par le conseil municipal de la Ville de Montréal.

Des bulletins de prévention mettant en lumière certaines pratiques à modifier sont publiés deux fois par année.

Le Bureau de l'inspecteur général a procédé à la mise en place d'une plateforme logicielle de gestion d'enquêtes. Ce nouveau système de gestion de preuves facilite ainsi l'archivage, protégeant davantage l'accès aux renseignements et optimisant les travaux de recherche et d'analyse de documents.

À la suite de la refonte complète du site internet du Bureau de l'inspecteur général, des capsules résumant les principales formations dispensées s'ajoutent à la section sur la formation. Ces capsules mettent en lumière les formations données par le Bureau de l'inspecteur général au personnel de la Ville ainsi qu'à des entités externes intéressées par ces activités.

La sécurité informatique demeure une priorité pour le Bureau de l'inspecteur général. Il est primordial de rester à l'affût des tendances en cybersécurité et de maintenir une vigie constante sur les menaces pouvant se répercuter sur les activités du bureau. Celui-ci poursuit la sensibilisation de son personnel à la

sécurité informatique ainsi qu'aux différentes procédures mises en place pour protéger son actif informatique.

Une nouvelle formation offerte conjointement avec le contrôleur général de la Ville et portant sur les appels d'offres dirigés ainsi que les devis de performance s'est ajoutée au programme de formation 2022.

Nos actions prioritaires en 2023

- Étudier la mise en œuvre d'un projet pilote pour la création et l'utilisation d'un bureau virtuel afin de faciliter l'accessibilité des outils de travail pour le personnel;
- Optimiser les interventions en amont par la vigie pour réussir à développer des outils de prévention;
- Poursuivre le programme de surveillance des chantiers par le Bureau de l'inspecteur général afin d'éviter tout manquement à l'intégrité.

Bureau du vérificateur général

Budget de fonctionnement 2023 : 7,1 M\$, hausse de 0,3 M\$

Effectif : 37 années-personnes

Notre mission

La *Loi sur les cités et villes* (« LCV ») impose aux municipalités de 100 000 habitantes et habitants et plus de désigner une ou un fonctionnaire portant le titre de « vérificatrice générale » ou « vérificateur général ». Cette personne joue un rôle essentiel dans la gouvernance des municipalités, car elle rassure les élues et élus ainsi que la population quant à la gestion économique, efficiente et efficace des fonds publics. L'article 107.5 de cette même loi dicte également le budget minimal que la municipalité doit verser au Bureau du vérificateur général.

Champs d'action :

- Audit financier
- Audit de conformité aux lois et règlements
- Audit de performance
- Mandats spéciaux

Ainsi, le Bureau du vérificateur général a pour mission de fournir au conseil municipal et à la population un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics, y compris sur l'utilisation économique, efficiente et efficace des ressources, sur la conformité aux lois et règlements ainsi que sur la fiabilité des états financiers.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le Bureau du vérificateur général a le mandat de réaliser l'audit des comptes et des affaires de la Ville de Montréal ainsi que des organismes visés par l'article 107.7 de la LCV, soit principalement les personnes morales :

- faisant partie du périmètre comptable de la Ville de Montréal ou pour lesquelles la Ville nomme plus de 50 % des membres du conseil d'administration ou détient 50 % des parts ou actions avec droit de vote en circulation;
- dont le financement est assuré, pour plus de la moitié, par des fonds provenant de la Ville de Montréal, et dont les revenus annuels sont égaux ou supérieurs à 1 M\$.

La vérification des comptes et des affaires comporte, dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale, l'audit financier, l'audit de performance ainsi que l'audit de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives.

En mai 2022, le Bureau du vérificateur général a déposé au conseil municipal son rapport annuel faisant état de ses réalisations en 2021-2022 :

- Production des rapports de l'auditeur sans réserve pour les états financiers consolidés de la Ville de Montréal, sur le tableau de ventilation des charges mixtes ainsi que pour cinq organismes pour lesquels le Bureau du vérificateur général de Montréal a choisi de procéder à l'audit en vertu de la LCV, soit la Société de transport de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, l'Agence de mobilité durable et Transgesco;
- Réalisation de huit missions d'audit de performance et des technologies de l'information ainsi que d'un test d'intrusion portant sur la gestion des technologies de l'information utilisées pour le télétravail, la gestion du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises par PME MTL, la gestion centralisée des identités et des accès, le plan d'action montréalais en itinérance, la gestion des chantiers sur la voie publique, la gestion de la qualité des données géolocalisées, la gestion des systèmes de contrôles industriels et la mise en œuvre de la Politique de l'arbre – volet de l'entretien;

- Production d'un rapport exposant les résultats des travaux effectués par le Bureau du vérificateur général quant aux 283 organismes ayant reçu au moins 100 000 \$ en subventions de la Ville, pour un total de 149,4 M\$;
- Diffusion des résultats du suivi de plus de 471 recommandations dans le rapport 2021;
- Mise en œuvre du plan stratégique, pour la troisième année consécutive, qui définit les objectifs qui guident les actions du Bureau du vérificateur général pour les cinq prochaines années. Le bureau a aligné ses travaux d'audit et administratifs pour atteindre les cibles qu'il s'était fixées pour 2021. Une reddition de compte complète est présentée dans le rapport annuel de 2021.

Nos actions prioritaires en 2023

- Réaliser les mandats prévus à la planification en audit financier, en audit de performance et en audit de conformité aux lois et règlements dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale;
- Mettre en place les différentes cibles prévues pour 2023 afin de répondre aux objectifs contenus dans la planification stratégique 2019-2023;
- Revoir les pratiques du Bureau du vérificateur général et mettre en place toutes les mesures nécessaires pour qu'il se conforme aux nouvelles dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

Commission de la fonction publique de Montréal

Budget de fonctionnement 2023 : 0,9 M\$, soit une augmentation de 0,1 M\$
Effectif : 5 années-personnes

Notre mission

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. Elle réalise également des missions d'audit dans son champ d'expertise.

La CFPM mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance du personnel et de la population envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle émet des avis, produit des recommandations et privilégie, dans toutes ses interventions, une approche constructive et collaborative, tout en demeurant objective et neutre.

Champs d'action :

- Traitement des plaintes en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre
- Production d'avis et de recommandations en lien avec son mandat
- Vigie sur les meilleures pratiques en dotation et gestion de la main-d'œuvre

Notre impact et nos réalisations en 2022

Au 30 septembre 2022, la CFPM a reçu plus de 57 demandes d'intervention en lien avec des processus de dotation de la Ville ou des nominations sans appel de candidatures. De ce nombre, la CFPM a mené plus de 26 enquêtes jusqu'à maintenant, sommaires ou approfondies, relatives à des allégations faites par des personnes plaignantes, soit des candidates et candidats externes ou des employées et employés de la Ville.

La CFPM a contribué à la priorité organisationnelle visant à assurer une saine gestion des ressources humaines de la Ville de Montréal en poursuivant la réalisation d'une étude, entamée en 2021, sur la progression de carrière en contexte de diversité culturelle. Le rapport de l'étude a été déposé au conseil municipal le 25 avril 2022. La CFPM y fait huit recommandations concernant divers enjeux, notamment l'actualisation des compétences des cadres, le besoin d'accentuer le soutien-conseil individuel ou par petits groupes offerts par les ressources humaines auprès des gestionnaires et la mise à jour de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, la CFPM a continué la mise en œuvre de son plan stratégique 2021-2024. Une analyse des recommandations et des faits préoccupants ressortant du traitement des plaintes des cinq dernières années est en cours; des recommandations seront proposées et la publication des résultats se fera au cours du premier trimestre de 2023. Faisant suite à l'adoption, par le conseil municipal, d'une modification du règlement en septembre 2021 afin de rétablir le pouvoir de la CFPM de réaliser des missions d'audit, le personnel de la CFPM a reçu de la formation de même que conçu et mis en place l'encadrement et les outils nécessaires pour effectuer des audits. Une matrice de risque a été développée. Deux audits portant sur les communications en dotation et ainsi que sur l'accueil et l'intégration du nouveau personnel sont en cours et paraîtront en 2023.

La CFPM a poursuivi le déploiement d'activités de visibilité et de rayonnement afin de faire connaître sa mission, son mandat et son offre de services à un plus grand nombre de personnes. Un article a été rédigé et publié dans le *Journal Métro*, une intervention à la radio a eu lieu et deux articles dans la presse

spécialisée sont parus. De plus, deux capsules vidéo ont été produites afin de présenter la CFPM et son processus de plainte. Le développement d'activités de formation ludiques a également débuté.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre le déploiement d'activités de visibilité et de rayonnement pour faire connaître la mission, le mandat et l'offre de services de la CFPM à un plus grand nombre de personnes;
- Poursuivre le développement d'activités de formation ludiques et début de leur diffusion auprès des clientèles ciblées;
- Réaliser deux nouvelles missions d'audit et une nouvelle étude sur les pratiques exemplaires entourant la dotation et la gestion de la main-d'œuvre;
- Réaliser une démarche d'amélioration continue du processus de traitement des plaintes de la CFPM.

Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Budget de fonctionnement 2023 : 0,8 M \$, stable

Effectif : 2 années-personnes

Notre mission

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en fonction le 1^{er} janvier 2009 à la suite de l'adoption par le gouvernement du Québec, en juin 2008, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération. Son mandat consiste à répondre à toutes les demandes d'information formulées par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

Champs d'action :

- Réponse aux demandes d'information des membres de l'agglomération
- Lien entre les membres du conseil d'agglomération et le directeur général

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le SLAM assure une réponse rapide et efficace aux demandes en provenance des mairesses et maires des villes liées. En maintenant un délai de traitement minimal des requêtes, le SLAM offre un service à la clientèle de qualité qui comble les besoins des membres de l'agglomération.

Durant les 9 premiers mois de 2022, le SLAM a traité 94 demandes en provenance des mairesses et maires des villes liées, soit 11 demandes de plus que pour la même période en 2021.

Le SLAM a également coordonné, durant les neuf premiers mois de 2022, quatre demandes de présentation sous la forme de séances d'information :

- Une séance d'information avec le Service de sécurité incendie de Montréal afin de présenter un état de situation des mesures d'urgence;
- Une séance d'information avec le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports afin de présenter le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains ainsi que les actions mises de l'avant par les gestionnaires auprès des fédérations sportives et des villes liées;
- Une séance d'information avec le Service de l'environnement afin de présenter la démarche de la Ville de Montréal concernant la distribution d'articles publicitaires;
- Une séance d'information sur la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français avec le Bureau des relations gouvernementales et municipales.

Nos actions prioritaires en 2023

- Maintenir la qualité des services offerts;
- Donner une réponse rapide et efficace aux requêtes des mairesses et maires des villes liées afin d'assurer un service à la clientèle répondant aux besoins.

4.2. Économie et rayonnement de la métropole

Tableau 5 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel					Budget	
	2018	2019	2020	2021	Réel prévu 2022	2022	2023
Économie et rayonnement de la métropole							
Approvisionnement	26 158,9	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 931,8	30 903,5	35 065,3
Développement économique	61 723,0	92 830,1	93 640,9	122 237,5	132 603,7	88 887,3	88 042,0
Évaluation foncière	15 941,6	15 463,2	16 150,3	15 918,1	17 043,0	17 118,0	18 425,7
Stratégie immobilière	27 326,7	56 087,1	62 481,1	60 664,7	58 781,5	55 338,3	63 138,4
Total – Économie et rayonnement de la métropole	131 150,2	197 064,8	200 583,3	226 681,0	240 360,0	192 247,1	204 671,4

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) à l'économie et au rayonnement de la métropole soutient la vitalité économique, commerciale et immobilière de Montréal. Elle bâtit des ponts avec le monde des affaires pour assurer le positionnement de la métropole sur l'échiquier économique québécois, canadien et international. Elle accélère aussi la création de logements abordables à Montréal. Cette DGA est responsable du Service du développement économique, du Service de la stratégie immobilière, du Service de l'évaluation foncière, du Service de l'approvisionnement et du Bureau des relations internationales.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Montréal est la locomotive économique du Québec. La pandémie de COVID-19 aura profondément marqué le secteur économique et accéléré des changements déjà amorcés avant la crise sanitaire. Plus que jamais, Montréal a besoin d'une économie prospère, durable et compétitive. Pour relever ces grands défis, la DGA a été créée au cours de la dernière année.

Le **Service du développement économique** a réalisé la phase 1 (25 M\$) et mis en œuvre la phase 2 (7 M\$) du plan de relance du centre-ville établi par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. L'année a aussi été marquée par l'annonce de la Stratégie centre-ville renouvelée et de ses principaux chantiers en février 2022 et la tenue de plusieurs activités de concertation. Se sont également poursuivis les travaux entourant la cellule facilitatrice immobilière, le renouvellement de la planification économique conjointe avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la gestion des ententes financières avec le gouvernement du Québec. Pour assurer la vitalité des artères commerciales, des investissements ont été réalisés du côté des aménagements et de la piétonnisation. Des subventions ont aussi été accordées aux commerçantes et commerçants et aux sociétés de développement commercial.

Responsable des transactions immobilières (achats, ventes, servitudes, emphytéoses, etc.), des locations, des analyses et des évaluations immobilières, le **Service de la stratégie immobilière** est devenu une unité à part entière en juin 2022. Ce nouveau service donnera à la Ville plus d'agilité pour déployer des stratégies immobilières intégrées ainsi que pour saisir toutes les occasions sur le marché et en réaliser les transactions. Au cours de la dernière année, il a procédé à six acquisitions visant la création de grands parcs et la protection des milieux naturels. Il a également contribué au Chantier Montréal abordable par l'analyse des sites potentiels, par des transactions immobilières et par la gestion du droit de préemption.

Pour sa part, le **Service de l'évaluation foncière** a procédé à la confection des rôles d'évaluation 2023-2024-2025, déposés le 14 septembre 2022. La valeur de tous les immeubles de l'agglomération a été mise à jour en fonction des conditions du marché immobilier qui prévalaient au 1^{er} juillet 2021. Cette opération d'envergure a été réalisée pour la première fois dans un mode qui met largement à profit le télétravail et

les outils collaboratifs. De nouvelles pratiques de collecte d'information et d'inspection des immeubles qui allient visites réelles et inspections virtuelles ont aussi été introduites, ce qui contribue à réduire les déplacements et leurs impacts environnementaux.

Le **Service de l'approvisionnement** a concentré ses efforts à augmenter les achats regroupés. Au moins une dizaine d'ententes-cadres ont été ajoutées, spécifiquement pour les domaines de la gestion de la flotte motorisée et de la gestion immobilière, sans compter le renouvellement de plus de 50 ententes organisationnelles échues. Ces achats regroupés ont permis de réaliser des économies de près de 31 M\$ entre 2021 et 2022. La mise en place du plan en approvisionnement responsable 2020-2025 a aussi été finalisée en collaboration avec plusieurs partenaires internes et externes. Les actions phares de ce plan soutiennent la réalisation des initiatives incluses dans les plans stratégiques de la Ville tels que le Plan climat, le Plan d'action solidarité, équité et inclusion, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles et la Stratégie d'électrification des transports.

Nos actions prioritaires en 2023

Au cours de la prochaine année, la DGA aura plusieurs priorités, dont celle de créer de nouveaux partenariats afin d'activer les connexions entre le monde des affaires et le monde municipal. Elle assurera aussi la relance économique, incluant la mise en œuvre de la stratégie pour un centre-ville fort et résilient. Elle fera le suivi du Plan d'action issu de l'entente Réflexe Montréal, doté d'une enveloppe de 150 M\$, pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. Enfin, elle développera les secteurs de l'est de Montréal.

Le **Service du développement économique** mettra en œuvre la Stratégie centre-ville 2022-2030 ainsi que le plan d'action de la cellule facilitatrice immobilière. Il déploiera de nouvelles actions de soutien financier offert aux commerces montréalais, pour favoriser l'abordabilité des locaux et la revitalisation durable des quartiers.

Le **Service de la stratégie immobilière** assurera le pilotage et les liens avec les partenaires pour l'avancement des projets immobiliers stratégiques : l'Îlot Voyageur, le complexe du Royal-Victoria, l'ex-Hôpital de la Miséricorde, la Cité-des-Hospitalières, l'Hôtel-Dieu, l'Institut des Sourdes-Muettes et l'édifice Lucien-Saulnier. Il participera activement au Chantier Montréal abordable et réalisera aussi des analyses immobilières et des transactions prioritaires pour la Ville.

Le **Service de l'évaluation foncière** recevra et traitera les demandes de révision des rôles. Il évaluera et mettra au rôle la valeur des nombreuses nouvelles constructions et rénovations sur le territoire, et transformera cette activité économique en revenus pour la Ville. Il participera aussi aux travaux d'implantation du nouveau système informatique d'évaluation foncière.

Le **Service de l'approvisionnement** finalisera la centralisation des activités d'achats sous le seuil de l'appel d'offres public en y intégrant le Service de police de la Ville de Montréal ainsi que les achats de 25 000 \$ à 200 000 \$ des arrondissements volontaires. Il ciblera de nouveaux regroupements d'achats ayant le potentiel de générer des économies substantielles pour la Ville.

Approvisionnement

Budget de fonctionnement 2023 : 35,1 M\$, soit une augmentation de 4,2 M\$
Effectif : 337,9 années-personnes

Notre mission

Le Service de l'approvisionnement (SA) soutient les unités d'affaires dans leurs besoins matériels, de services et d'opérations. Il joue un rôle central et très actif dans la gestion des processus d'approvisionnement et dans l'harmonisation des pratiques d'achats et de gestion des stocks. Il a aussi pour rôle de développer des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

Notre impact et nos réalisations en 2022

La fonction approvisionnement exerce une influence directe sur l'atteinte des objectifs organisationnels de la Ville. De ce fait, le SA se donne comme objectifs de suivre l'évolution des marchés et d'appliquer les nouvelles tendances en approvisionnement responsable afin de faire profiter les unités d'affaires du meilleur rapport qualité-prix sur les produits et services dont elles ont besoin pour assurer un service adéquat à la population.

Dans ce contexte, le SA se positionne comme un service qui génère de la valeur et dégage des bénéfices grâce aux économies sur ententes, profitables pour la Ville et ses unités d'affaires.

En 2022, le SA a concentré ses efforts sur l'augmentation de ses achats regroupés en ajoutant au moins une dizaine d'ententes-cadres spécifiquement pour les domaines de la gestion de la flotte motorisée et de la gestion immobilière, sans compter le renouvellement de plus de 50 ententes corporatives échues. Ces achats regroupés ont permis de réaliser des économies de près de 31 M\$ entre 2021 et 2022.

La centralisation des achats des services centraux et de certains arrondissements (sur une base volontaire) est entrée dans sa phase de stabilisation. Les bienfaits de cette centralisation se font déjà ressentir par une augmentation de la consommation sur les ententes, qui a atteint un peu plus de 42 % en 18 mois (comparativement à 30 % avant la centralisation). L'application rigoureuse des clauses de la loi et du règlement de gestion contractuelle (RGC) par les acheteurs du service a mené à un taux de conformité de 89,36 % (comparativement à 81,23 % en 2020), ce qui démontre aussi la volonté du SA de traiter les fournisseurs de façon équitable en respectant les règles de rotation et en variant ses sources d'approvisionnement, le tout dans l'optique d'une saine gestion des fonds publics.

De plus, le SA a finalisé la mise en place du Plan approvisionnement responsable 2020-2025 en collaboration avec plusieurs partenaires internes (services et arrondissements) et externes. Les actions

Champs d'action :

- Élaboration des politiques, encadrements et directives régissant la fonction d'approvisionnement
- Production, publication et suivi des appels d'offres de biens et services, de services professionnels, généraux et techniques (excluant les exécutions de travaux)
- Création, gestion et maintien des ententes corporatives d'acquisition de divers biens et services
- Planification des besoins de la Ville en acquisition et renouvellement des ententes corporatives
- Expertise-conseil en stratégies d'acquisition et analyses de marché
- Accompagnement des services et arrondissements dans la définition de leurs besoins et leur arrimage avec le marché
- Gestion de la chaîne logistique des actifs de la Ville et gestion des stocks municipaux, incluant ceux des arrondissements
- Formation des représentants des services et arrondissements sur les pratiques et systèmes d'achat (évaluation des fournisseurs, émission des documents d'achat, gestion contractuelle, etc.)

phares de ce plan visent à soutenir la réalisation des initiatives incluses dans les plans stratégiques de la Ville tels que le Plan climat, le Plan d'action solidarité, équité et inclusion, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles et la Stratégie d'électrification des transports, pour ne citer que ceux-là.

La mise en application du projet de loi 67 combinée aux actions en cours du Plan approvisionnement responsable a permis de renforcer le recours aux achats locaux et d'augmenter les achats auprès des entreprises d'économie sociale et des fournisseurs issus de la diversité (81 M\$ à ce jour pour 2022). Ces derniers, moins connus, ont été ciblés spécifiquement. C'est ainsi que plus de 1 600 fournisseurs de cette catégorie ont été approchés et inscrits comme tels dans le fichier de fournisseurs de la Ville.

D'autre part, la chaîne logistique du SA s'est dotée d'une stratégie de planification de matières, qui commence à se concrétiser avec la mise en place d'une équipe de spécialistes de la planification des achats et de la distribution des produits reliés à l'entretien et à la réparation des actifs de la Ville. Grâce à cette nouvelle offre de services, le SA contribue grandement à l'objectif qui est de maintenir opérationnels l'ensemble des actifs de la Ville et d'assurer un meilleur service à la population.

Enfin, la mise en place du système d'excellence opérationnel du Service s'est concrétisée pour assurer l'efficacité des activités d'approvisionnement de même que pour gérer les risques opérationnels pouvant impacter le service rendu aux unités d'affaires et, indirectement, à la population.

Nos actions prioritaires en 2023

- Finaliser la centralisation des activités d'achat (sous le seuil de l'appel d'offres public) en intégrant le dernier service central soit le (Service de police de la Ville de Montréal) et les achats de 25 000 \$ à 200 000 \$ des arrondissements sur une base volontaire;
- Déployer et lancer l'offre de services en gestion administrative des contrats afin d'offrir un service d'accompagnement aux unités d'affaires, notamment pour l'application des pénalités et des modifications aux contrats lors de l'exécution de ceux-ci et dans l'évaluation de rendement des fournisseurs;
- Cibler de nouveaux regroupements d'achats ayant le potentiel de générer des économies substantielles pour la Ville;
- Poursuivre, en collaboration avec le Service du matériel roulant et des ateliers, l'implantation du processus de planification d'achats et de distribution des produits reliés à l'entretien et à la réparation des actifs mécaniques de la Ville afin de créer une chaîne d'approvisionnement agile et performante, et afin de rationaliser les niveaux actuels des stocks;
- Poursuivre le développement des initiatives du Plan approvisionnement responsable, notamment celles en lien avec les achats locaux et sociaux.

Développement économique

Budget de fonctionnement 2023 : 88 M\$, une baisse de 0,8 M\$
Effectif total : 74 années-personnes

Notre mission

Le Service du développement économique (SDE) vise à faire de Montréal un leader dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le SDE soutient les entreprises, met en place des programmes d'accompagnement et de financement, assure un arrimage des projets de développement économique avec ses partenaires et sert de levier aux différentes initiatives des secteurs privé, public et communautaire. Outre l'entente de financement relative à la planification économique conjointe qui est incluse dans le budget de fonctionnement, le SDE assume la gestion de plusieurs ententes financières avec le gouvernement du Québec, notamment pour la décontamination des sols, la revitalisation de l'est de Montréal, la relance du centre-ville et la réalisation d'appels de projets pour les ateliers d'artistes.

Champs d'action :

- Développement économique du territoire
- Commerce
- Entrepreneuriat
- Innovation sociale
- Savoir et talents
- Affaires économiques internationales
- PME MTL et partenariats stratégiques
- Design

En 2022, la mise en œuvre de la deuxième phase des plans de relance économique et de relance du centre-ville a engagé une large part des ressources humaines et financières du service. L'année 2022 a aussi été marquée par l'élaboration de la Stratégie centre-ville renouvelée, la poursuite des travaux entourant la cellule facilitatrice immobilière, le renouvellement de la planification économique conjointe avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la gestion des ententes financières avec le gouvernement du Québec.

Les principales réalisations du SDE sont les suivantes :

Centre-ville :

- Relance du centre-ville : réalisation de la phase 1 du plan de relance de 25 M\$ et mise en œuvre de la phase 2 du plan de relance de 7 M\$ établi par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec;
- Développement de la Stratégie centre-ville renouvelée : annonce de la Stratégie et de ses principaux chantiers en février 2022 et tenue de plusieurs activités de concertation.

Vitalité commerciale :

- Artères commerciales : investissement dans des projets de soutien (ex. : aménagements, piétonnalisations, subventions aux commerçantes et commerçants, subventions aux sociétés de développement commercial, etc.).

Transition écologique :

- Aménagement et mobilité durable : poursuite de la mise en œuvre d'un programme de subvention de 8 M\$ sur 4 ans pour favoriser l'attractivité des pôles d'emplois;
- Économie circulaire : mise en place d'une feuille de route pour soutenir la transition vers une économie circulaire.

Soutien à l'entrepreneuriat :

- Innovation : réinvestissement de 1 M\$ dans le Programme d'innovation ouverte aux entreprises émergentes et soutien de 1,5 M\$ offert à Startup Montréal pour la consolidation de l'écosystème entrepreneurial des jeunes pousses;
- Soutien pour les petites et moyennes entreprises (PME) : investissement additionnel de 16,3 M\$ par le réseau PME MTL, grâce au Programme d'aide d'urgence du gouvernement du Québec, pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de COVID-19.

Développement économique du territoire :

- Dynamisation de l'immobilier collectif : adoption, avec l'aide du ministère de la Culture et des Communications, d'un nouveau programme de 30 M\$ spécifique aux bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- Reconduction du programme Bâtiments industriels durables : injection de 16,1 M\$ supplémentaires sur la période 2021-2033 et mise à disposition de 3,4 M\$ en 2022 pour soutenir la construction ou la rénovation verte de bâtiments à vocation économique.

Intelligence économique et rayonnement international :

- Amélioration des pratiques et de l'utilisation effective des connaissances scientifiques à travers le Carrefour de la recherche urbaine de Montréal, qui a mandaté le Collaboratoire Uni-Cité afin d'analyser les processus de collaboration existants avec la recherche universitaire au sein des unités de la Ville de Montréal;
- Investissement total de plus de 0,8 M\$ pour coordonner, financer et soutenir 8 événements internationaux économiques d'envergure à Montréal de même qu'organiser 7 missions commerciales, dans une perspective de mise en relation avec une clientèle et des partenaires de l'étranger.

Design :

- Développement de la Trousse Qualité Design, une plateforme numérique de sensibilisation à la qualité en design et en architecture qui sera mise en ligne à l'hiver 2023.

Nos actions prioritaires en 2023

- Mettre en œuvre la Stratégie centre-ville 2022-2030;
- Mettre en œuvre le plan d'action de la cellule facilitatrice;
- Adopter la Politique de vie économique nocturne à la suite du dévoilement d'une feuille de route en 2022;
- Assurer un développement du territoire adapté à l'économie de demain par le soutien technique et financier du développement de pôles et de zones d'innovation, notamment dans l'est de Montréal;
- Adopter une feuille de route montréalaise en économie circulaire;
- Renforcer le service à la clientèle au téléphone et en ligne, notamment par la ligne Affaires Montréal, auprès des entreprises afin d'informer plus rapidement et efficacement les PME des programmes et projets en cours;
- Déployer des actions tournées vers l'international et faire rayonner le savoir et le talent montréalais;
- Poursuivre l'appui financier et technique offert à certains secteurs ou populations plus vulnérables comme l'industrie créative et culturelle, l'économie sociale et l'écosystème des jeunes pousses;
- Déployer de nouvelles actions de soutien financier pour les commerces montréalais, pour favoriser l'abordabilité des locaux et la revitalisation durable des quartiers;
- Coordonner la mise en œuvre de l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture.

Évaluation foncière

Budget de fonctionnement 2023 : 18,4 M\$, soit une hausse de 1,3 M\$
Effectif total : 183,2 années-personnes

Notre mission

L'évaluation foncière est une compétence d'agglomération. Ainsi, la mission du Service de l'évaluation foncière (SEF) est de confectionner, tenir à jour et défendre les rôles d'évaluation foncière des 16 villes de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*. De ce fait, le SEF joue un rôle central dans le système d'imposition foncière de toute l'agglomération, lequel est la source de près de 65 % des revenus des villes.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le rôle d'évaluation foncière est l'instrument permettant d'établir la base de répartition de l'impôt foncier des contribuables de l'agglomération de Montréal. Le SEF agit ainsi comme fiduciaire de l'équité fiscale entre les contribuables, et ce, en fonction des principes et concepts reconnus en matière d'évaluation foncière et en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Champs d'action :

- Confection et dépôt des rôles d'évaluation foncière
- Mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et améliorations
- Inspection des immeubles pour la constitution ou la tenue à jour des dossiers
- Traitement des demandes de révision du rôle
- Défense des valeurs foncières contestées devant les tribunaux

Le Service a développé une expertise de premier plan en matière d'évaluation des immeubles, ce qui lui permet de constituer et de maintenir, à faible coût, une base d'imposition foncière équitable pour les contribuables et fiable pour les municipalités. Depuis quelques années, le volume de nouvelles constructions et de rénovations de bâtiments connaît une croissance importante. Bien que momentanément ralenti par la crise sanitaire en 2020, ce volume correspond à quelque 30 000 permis de construction, pour un coût déclaré de l'ordre de 6 à 7 G\$, qui sont soumis au SEF annuellement. Ce dernier est au premier plan pour transposer cette activité économique en valeur foncière et en revenus pour la Ville. Au cours des 5 dernières années, c'est plus de 21 G\$ de nouvelles valeurs qui ont été ajoutées aux rôles d'évaluation foncière de l'agglomération.

Au cours de l'année 2022, le SEF a procédé à la confection des rôles d'évaluation 2023-2024-2025, déposés le 14 septembre 2022. La valeur de tous les immeubles de l'agglomération a ainsi été mise à jour en fonction des conditions du marché immobilier qui prévalaient au 1^{er} juillet 2021. Cette opération d'envergure, qui monopolise une très grande partie des effectifs du SEF, a été réalisée pour la première fois dans un mode qui met largement à profit le télétravail et les outils collaboratifs. La quantité de documents imprimés utilisés dans le processus de confection des rôles a ainsi été significativement réduite. L'opération a aussi été l'occasion d'introduire de nouvelles pratiques de collecte d'information et d'inspection des immeubles qui allient visites réelles et inspections virtuelles, ce qui contribue à réduire le nombre de déplacements et leurs impacts environnementaux.

Nos actions prioritaires en 2023

- Recevoir et traiter les demandes de révision des rôles;
- Évaluer et mettre au rôle la valeur des nombreuses nouvelles constructions et rénovations réalisées sur le territoire, et transformer cette activité économique en revenus pour la Ville;
- Participer aux travaux d'implantation du nouveau système informatique d'évaluation foncière;
- Améliorer le processus de collecte d'information auprès des propriétaires d'immeubles en introduisant de nouvelles pratiques ayant une plus faible empreinte écologique;
- Profiter du renouvellement des baux pour revoir les besoins du SEF en matière de locaux pour bureaux, diminuer les coûts de fonctionnement et contribuer à la transition écologique;
- Poursuivre la transformation numérique de la documentation nécessaire au processus d'évaluation pour optimiser la capacité de fonctionnement en télétravail.

Stratégie immobilière

Budget de fonctionnement 2023 : 63,1 M\$, soit une hausse de 7,8 M\$
Effectif : 78 années-personnes

Notre mission

Le Service de la stratégie immobilière (SSI) élabore, réalise et recommande des stratégies immobilières intégrées ainsi que des transactions immobilières pour l'ensemble du territoire montréalais.

Notre impact et nos réalisations en 2022

L'équipe responsable des transactions immobilières (achats, ventes, servitudes, emphytéoses, etc.), des locations, des analyses et des évaluations immobilières a quitté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) en juin 2022 pour constituer le SSI. Ce nouveau service offre à l'ensemble des unités de la Ville une plus grande agilité pour déployer des stratégies immobilières intégrées afin de saisir toutes les opportunités du marché et de réaliser des transactions, dont les principales apparaissent ci-dessous.

Champs d'action :

- Stratégies et analyses immobilières
- Projets immobiliers stratégiques
- Évaluations immobilières
- Transactions immobilières :
 - Achats et ventes d'immeubles
 - Servitudes
 - Emphytéoses
 - Locations et gestion des baux

- Visant la création de grands parcs et la protection des milieux naturels, six acquisitions :
 - Par le droit de préemption dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et dans le village de Senneville,
 - De gré à gré dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- Pour faciliter le développement de projets de logements sociaux et de logements abordables, accompagnement du Service de l'habitation dans l'analyse des sites potentiels, réalisation des transactions immobilières et gestion du droit de préemption, notamment par les réalisations plus précises suivantes :
 - Trois acquisitions (2160, avenue de l'Église; 214, rue Hall; et 2510, rue Rachel Est),
 - Cession pour la construction de 15 logements pour personnes vulnérables dans l'arrondissement de Verdun,
 - Lancement d'un appel public de soumissions et lancement d'un appel à candidatures pour la vente de deux lots sur le site de l'ancien hippodrome;
- Mesures visant à assurer la solidarité, l'équité et l'inclusion :
 - Prolongation des emphytéoses pour quatre coopératives afin que celles-ci réalisent des travaux,
 - Projets d'aide aux personnes en situation d'itinérance (ex. : location de sites d'accueil et d'hébergement, dont ceux du Complexe Guy-Favreau, de l'église de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire et de l'Hôtel des Arts);
- Conclusion d'une entente avec Hydro-Québec visant l'acquisition de terrains pour l'élargissement du boulevard de l'Assomption et la création d'une réserve foncière dans le nouveau secteur économique de l'Écoparc Longue-Pointe dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- Acquisition de terrains pour les cours de services pour les arrondissements Le Plateau–Mont-Royal et Le Sud-Ouest;
- Acquisition de servitudes pour la construction d'un collecteur pluvial et sanitaire dans l'est de Montréal (collecteur d'agglomération pour le Service de l'eau);

- Cession d'un terrain au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour la construction d'une école secondaire et d'un centre de formation aux adultes (dans l'arrondissement d'Anjou);
- Analyses immobilières pour le développement des grands secteurs de planification tels que les projets du quartier Namur-Hippodrome, du site Louvain-Est, de l'Assomption Sud-Longue-Pointe, du Grand parc de l'Ouest et des corridors verts;
- Conclusion de plus d'une centaine de baux pour différents usages répondant aux besoins de la Ville à titre de locataire (centres communautaires, espaces culturels, bureaux, postes de police, etc.) et à titre de locateur dans le cas des immeubles de la Ville (Marché Bonsecours, centres d'affaires du Technoparc, Centre interculturel Strathearn, etc.) loués à des partenaires externes, et gestion de 450 baux (bâtiments et terrains);
- Conclusion d'ententes de location dans le cadre des projets d'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières et à l'Îlot Voyageur;
- Réécriture et modernisation du système informatique de la gestion des mandats afin d'assurer le suivi des dossiers et de la charge de travail.

Nos actions prioritaires en 2023

- Piloter ou contribuer à la réalisation des projets immobiliers stratégiques de la Ville et du gouvernement du Québec : Îlot Voyageur, complexe du Royal-Victoria, ex-Hôpital de la Miséricorde, Cité-des-Hospitalières, Institut des Sourdes et muettes, et édifice Lucien-Saulnier;
- Dans le cadre du Chantier Montréal abordable et, plus précisément, du Chantier foncier et immobilier, dont le SSI est responsable :
 - Repérer des leviers afin d'acquérir, de développer et de détenir des immeubles selon différentes tenures de propriété en vue de réaliser des logements abordables pérennes ou de protéger un parc de logements abordables existant,
 - Cibler des pistes innovantes pour le développement de logements abordables pérenne,
 - Élaborer une stratégie immobilière en habitation qui prend en compte des logements communautaires, propriétés abordables privées, logements locatifs abordables privés, etc.,
 - Accompagner le Service de l'habitation dans l'élaboration d'une Politique de cession des terrains municipaux aux fins d'habitation;
- Réaliser les analyses immobilières et les transactions prioritaires pour l'ensemble de la Ville;
- Effectuer le suivi des travaux sur la rue de la Commune pour la première édition de l'initiative Reinventing Cities de C40, réaliser la vente de l'immeuble situé au 4000, rue Saint-Patrick pour la deuxième édition, et procéder au démarrage de la troisième édition;
- Poursuivre l'intégration des exigences de transition écologique dans nos pratiques ainsi que dans les ententes de location et de transactions immobilières, et obtenir les données des locateurs pour l'étalonnage des impacts en GES.

4.3. Qualité de vie

Tableau 6 – Qualité de vie – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Qualité de vie								
Culture	67 222,6	64 213,8	61 339,2	61 962,7	70 716,9	66 726,9	69 373,3	
Diversité et inclusion sociale	28 887,4	28 935,7	34 310,6	34 648,9	46 748,2	38 400,7	38 316,2	
Environnement	174 566,4	146 424,8	168 702,5	148 820,6	162 650,6	172 296,1	189 644,9	
Espace pour la vie	57 913,7	59 063,8	59 161,6	69 444,6	83 933,3	81 225,1	85 711,1	
Habitation	40 556,8	86 940,3	89 605,4	145 850,5	174 607,2	146 133,2	177 732,3	
Total – Qualité de vie	369 146,9	385 578,4	413 119,3	460 727,3	538 656,2	504 782,0	560 777,8	

Tableau 7 – Qualité de vie – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total	Total	Total
						2023-2027	2028-2032	2023-2032
Qualité de vie								
Culture	57 050,0	53 844,0	61 237,0	68 009,0	66 916,0	307 056,0	343 690,0	650 746,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Environnement	61 385,0	20 444,0	18 353,0	15 464,0	18 265,0	133 911,0	42 670,0	176 581,0
Espace pour la vie	22 639,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	126 493,0	148 296,0	274 789,0
Habitation	35 020,0	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	255 994,0	401 762,0	657 756,0
Total – Qualité de vie	183 453,0	160 849,0	169 581,0	172 527,0	174 105,0	860 515,0	981 130,0	1 841 645,0

Notre mission

Faire de Montréal une ville où il fait bon vivre, où chaque personne s'épanouit à son plein potentiel, dans des milieux de vie dynamiques, riches, accessibles et sains, voilà ce qui est au cœur du mandat de la Direction générale adjointe (DGA) à la qualité de vie. En concevant le milieu de vie comme un tout, cette DGA appuie fortement les orientations de Montréal 2030 pour une ville à échelle humaine, plus solidaire, inclusive et résiliente. Elle y arrive en concertation avec les autres unités de la Ville et, plus particulièrement, avec les équipes qui la composent, soit le Service de la culture, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, le Service d'Espace pour la vie, le Service de l'environnement, le Service de l'habitation et le Bureau de la transition écologique et de la résilience.

Notre impact et nos réalisations en 2022

De concert avec un grand nombre de partenaires, en mettant à profit toutes leurs expertises et leur capacité d'innovation, les unités d'affaires de la DGA n'ont pas cessé de chercher à atténuer les effets de la pandémie sur les citoyennes et citoyens, notamment les plus vulnérables, et à leur offrir un milieu de vie digne, sain, accueillant et stimulant.

Dans un contexte de crise du logement, plusieurs mesures ont été déployées par le **Service de l'habitation** pour favoriser une offre de logements permettant de renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion. Parmi elles, notons l'extension de l'usage du droit de préemption par un nouveau règlement visant l'assujettissement de lots à des fins d'habitation. Ce nouveau règlement renforce celui déjà en place qui concerne le logement social. Le lancement du Chantier Montréal abordable a mené à la concertation de dizaines d'organisations reconnues pour leur expertise dans les secteurs de l'immobilier, du financement et de l'économie sociale. Et pour encourager encore plus de familles à choisir Montréal, le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle a été bonifié pour élargir les aides à l'achat d'une propriété.

La création de l'indice d'équité des milieux de vie par le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale**, en collaboration avec plusieurs services, permettra de tenir compte des enjeux d'équité territoriale dans le choix des investissements municipaux. Le service s'est aussi impliqué dans la prévention en sécurité

urbaine et de la violence commise et subie par les jeunes en investissant 5 M\$ dans 100 projets couvrant 19 arrondissements. C'est 7 400 personnes à risque qui en ont bénéficié. Le soutien des personnes en situation de vulnérabilité a aussi été prioritaire : 10 M\$ ont été investis auprès des communautés pour contrer les enjeux d'insécurité alimentaire et d'itinérance ainsi que pour lutter contre les exclusions.

Le **Service de la culture** a soutenu le milieu culturel dans son retour à la normale, tout en contribuant de près à la relance du centre-ville avec le Service du développement économique. Deux grandes inaugurations ont marqué 2022, soit celle du Théâtre de Verdure, au parc La Fontaine, et celle de la patinoire réfrigérée et du chalet urbain de l'esplanade Tranquille, au Quartier des spectacles. De leur côté, les maisons de la culture se sont dotées d'une nouvelle vision et d'une stratégie de développement; elles se feront plus visibles et accessibles particulièrement auprès des communautés culturelles et des clientèles plus éloignées de la culture.

C'était le grand retour du public dans les musées d'**Espace pour la vie** après deux ans de pandémie. C'est 1,9 million de personnes qui s'y sont rendues pour une visite, qui ont été exposées à la richesse de la biodiversité ainsi qu'aux enjeux environnementaux et qui s'y sont outillées pour réaliser la transition écologique. Depuis son ouverture en avril, l'**Insectarium** métamorphosé, qui affiche souvent complet, est un franc succès. Le bâtiment est en voie d'obtenir la certification LEED or. La Biosphère a, pour sa part, complété une première année d'exploitation, en offrant des activités mariant l'art et l'environnement. Enfin, lancé à la fin de 2021, le Passeport Espace pour la vie constitue un élément fort pour accroître l'accessibilité des institutions dans une perspective de diversité et d'inclusion.

Le **Service de l'environnement** a poursuivi le déploiement de son Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025, notamment par l'adoption du règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique ainsi que du règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires. Est aussi entrée en vigueur la modification du règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes pour qu'il s'applique à l'ensemble des sacs d'emplettes en plastique dans les commerces de détail et les établissements de restauration. Le service a aussi poursuivi le déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus dans 6 arrondissements : plus de 34 000 portes additionnelles ainsi que 65 écoles ont été incluses. Le mandat réglementaire pour le respect des normes de qualité de l'air et de l'eau s'est aussi poursuivi.

Nos actions prioritaires en 2023

Le Chantier Montréal abordable sera au cœur des priorités du **Service de l'habitation**. Il structurera une ambitieuse stratégie en habitation afin de préserver le caractère inclusif de la métropole. Des investissements totalisant 348 M\$ sur 10 ans sont prévus, notamment pour acquérir des immeubles à des fins de logement social et abordable. Les travaux préparatoires de la certification propriétaire responsable et du registre des loyers seront aussi réalisés. La Ville souhaite renégocier les termes de l'entente en habitation conclue en 2018 avec le gouvernement du Québec. Plus de latitude, ainsi que l'ensemble des moyens financiers nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins de sa population seront demandés.

Le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale** déploiera progressivement l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) afin d'offrir une réponse sociale de première ligne aux situations de conflit et de détresse dans l'espace public. Il poursuivra ses efforts pour améliorer le sentiment de sécurité de la population par le renforcement des actions de prévention de la violence, notamment chez les jeunes.

Il améliorera aussi les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et renforcera les actions de médiation et de cohabitation sociale dans l'espace public.

Le **Service de la culture** continuera de soutenir le milieu culturel, fortement éprouvé par la pandémie, et de favoriser l'accès à la culture à toutes et à tous. L'année 2023 se fera sous le signe du renouveau avec l'élaboration d'une nouvelle politique de développement culturel et la préparation de la prochaine Entente sur le développement culturel de Montréal avec le ministère de la Culture et des Communications. Le Centre des mémoires montréalaises – MEM sera aussi inauguré dans le Quartier des spectacles.

Les cinq institutions muséales d'**Espace pour la vie** poursuivront leurs efforts de vulgarisation scientifique, notamment face aux enjeux liés aux changements climatiques. Les prévisions d'achalandage pour 2023 se chiffrent à 2 millions de visites, pour des recettes d'exploitation de 24,7 M\$. Les contributions prévues pour la Biosphère (6 M\$) portent les revenus à 30,7 M\$.

Le **Service de l'environnement** continuera de mettre en œuvre le PDGMR 2020-2025, notamment par l'entrée en vigueur des règlements interdisant les pesticides, les sacs de plastique, les articles à usage unique et les circulaires, dans un objectif de zéro déchet. Il poursuivra la révision du règlement sur les émissions de contaminants dans l'air ainsi que des règlements sur les rejets dans l'eau.

Culture

Budget de fonctionnement 2023 : 69,4 M\$, soit une hausse de 2,6 M\$

PDI 2023-2032 : 650,7 M\$

Effectif : 190,7 années-personnes

Notre mission

Le Service de la culture a pour mission de favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous et d'enrichir l'expérience culturelle des Montréalaises et des Montréalais dans tous les arrondissements et au Quartier des spectacles (QDS). Cette culture de proximité s'exprime dans un esprit d'inclusion et de diversité et dans une perspective de transition écologique.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le Service de la culture a travaillé étroitement avec le milieu culturel pour un retour à la normale, tout en contribuant à la relance du centre-ville. Il a développé de nouveaux soutiens, comme ceux pour les salles alternatives ou des projets en transition écologique, et a approfondi les soutiens déjà existants, notamment pour les ateliers d'artistes et les artistes autochtones. Les lieux culturels ne sont pas en reste, avec deux inaugurations majeures au centre de l'île et des travaux de construction et de rénovation progressant aux quatre coins de la ville. Chaque projet, imprégné de la vision Montréal 2030, fait participer davantage la collectivité, s'assure de l'inclusivité et de l'équité des mesures, promeut des valeurs de transition écologique et soutient activement la créativité.

Champs d'action :

- Bibliothèques
- Réseau des Maisons de la culture
- Art public et patrimoine artistique
- Événements publics
- Festivals et événements culturels
- Industrie du cinéma et de la télévision
- Industries culturelles et créatives
- Quartiers culturels
- Loisir culturel, pratique artistique amateur et patrimoine immatériel
- Musées

Nouveaux lieux culturels, rénovation et art public :

- Après huit ans de fermeture, réouverture du Théâtre de Verdure en juin 2022. Quelque 32 spectacles ont été présentés gratuitement à plus de 47 000 personnes, ce qui constitue un véritable succès;
- Inauguration de la patinoire réfrigérée et du chalet urbain de l'esplanade Tranquille au QDS. Cette nouvelle offre de plein air urbain gratuit et accessible à toutes et tous célèbre la nordicité de Montréal;
- Avancement important de trois projets d'espaces culturels mixtes⁶: les plans et devis du projet Sanaaq (Ville-Marie) sont terminés, alors que ceux de Cœur-Nomade (Montréal-Nord et Ahuntsic-Cartierville) ont démarré. Un concours d'architecture pour Espace Rivière (Rivière-des-Prairies) a été lancé;
- Concrétisation de nombreux projets d'embellissement artistique : 4 œuvres d'art public ont enrichi le paysage urbain, 4 autres ont été restaurées, 22 ont été entretenues et 6 nouvelles murales ont été réalisées.

Soutien direct au milieu culturel :

- En collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) ainsi que le Service du développement économique (SDE), investissement de 14 M\$ du Service de la culture pour la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes. D'autres initiatives concrètes ont été déployées avec le Conseil des arts de Montréal;
- Soutien de sept salles de spectacles alternatives pour la réduction des nuisances nocturnes liées au bruit, en collaboration avec le SDE. L'enveloppe totale est de 1,4 M\$.

6. Projet soutenu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le MCC et la Ville de Montréal.

Actions concrètes pour une plus grande vitalité culturelle du centre-ville et des quartiers :

- Nouvelle vision et stratégie de développement pour que les Maisons de la culture soient plus visibles et accessibles, particulièrement auprès des communautés culturelles et des clientèles plus éloignées de la culture;
- Soutien de 12 projets développés avec le SDE pour contribuer à la relance du centre-ville.

Solidarité, diversité et inclusion :

- Concrétisation de plus de 250 initiatives, dont un sondage des publics des Maisons de la culture et des bibliothèques pour faire état de la mixité des usagères et des usagers;
- Nouveau volet en art mural pour les artistes de la relève autochtone⁶;
- Tenue de centaines de spectacles d'artistes autochtones et issus de la diversité;
- Activités pour les personnes âgées en bibliothèque et dans les résidences⁶.

Transition écologique :

- Réalisation d'une cinquantaine d'initiatives, dont l'appel de projets Montréal culturelle, verte et résiliente⁶;
- Programmation de dizaines d'activités en bibliothèque.

Francisation et valorisation de la langue française :

- Déploiement de quelque 900 activités, dont un projet de francisation auprès de communautés culturelles;
- Compétition de rap en français pour adolescentes et adolescents financée par un programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- Réalisation de 40 ateliers unissant le Théâtre La Roulotte⁶ et 20 organismes, qui ont rassemblé plus de 650 participantes et participants.

Nos actions prioritaires en 2023

L'année 2023 se fera sous le signe du renouveau avec l'élaboration d'une nouvelle Politique de développement culturel et la préparation de la prochaine Entente sur le développement culturel de Montréal avec le MCC. Cette entente, qui comprend des investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars sur trois ans, soutient le développement de projets et de programmes favorisant notamment une vie culturelle participative et engagée.

- Inaugurer le MEM – Centre des mémoires montréalaises, dans le QDS;
- Procéder à l'ouverture des bibliothèques Maisonneuve⁶ et L'Octogone⁶, et lancer un concours d'architecture pour la bibliothèque Saint-Charles⁶;
- Mettre à niveau la Maison de la culture Ahuntsic;
- Finir les travaux à la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs⁶;
- Réaliser les plans et travaux aux bibliothèques Marie-Uguay⁶ et interculturelle⁶;
- Planifier les travaux de mise à niveau des Maisons de la culture, en collaboration avec les arrondissements, pour créer des espaces culturels plus accessibles, accueillants et visibles;
- Installer cinq œuvres d'art public et quatre murales, et restaurer deux œuvres;
- Dévoiler le portrait et le diagnostic des musées montréalais afin de définir des champs d'interventions structurants pour soutenir et développer le milieu muséal;
- Procéder à la refonte des programmes de financement destinés aux festivals et aux événements pour favoriser une plus grande variété de projets soutenus et refléter les nouvelles réalités du milieu;
- Offrir un soutien accru aux événements culturels dans les quartiers ayant une forte présence de communautés culturelles;
- Déployer un indice encourageant la diversité auprès des promoteurs d'événements et de festivals;

- Déployer un indice sensibilisant les promoteurs d'événements et de festivals à des pratiques écoresponsables;
- Bonifier l'offre d'activités en bibliothèque;
- Lancer le Programme mutualisé de valorisation de la langue française pour les membres du Forum des festivals du QDS, financé par un programme de l'UMQ.

Diversité et inclusion sociale

Budget de fonctionnement 2023 : 38,3 M\$, soit une baisse de 0,1 M\$

PDI 2023-2032 : 81,8 M\$

Effectif : 63 années-personnes

Notre mission

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) œuvre de concert avec ses partenaires pour que chaque personne ait sa place à Montréal, quels que soient son statut, son identité, son origine ou ses capacités.

Notre impact et nos réalisations en 2022

S'inscrivant en phase avec le plan stratégique Montréal 2030, le SDIS a répondu à cinq grands enjeux par les actions suivantes :

Champs d'action :

- Renforcement du virage de l'inclusion
- Lutte contre les discriminations
- Réduction des inégalités
- Accélération de l'intégration des personnes immigrantes et racisées
- Mise sur pied d'une intelligence d'affaires sociale

Renforcer le virage de l'inclusion :

- Poursuite de l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) afin d'accroître l'offre de services municipaux inclusifs pour la population en formant plus de 500 membres du personnel (provenant de 25 unités d'affaires) en présentiel et plus de 1 284 membres en ligne⁷;
- Création et mise en œuvre de plans d'implantation de l'ADS+ dans cinq unités d'affaires.

Réduire les inégalités :

- Création de l'indice d'équité des milieux de vie pour que les investissements municipaux permettent une meilleure prise en compte des enjeux d'équité territoriale, et bonification de 0,5 M\$ pour la réalisation de projets d'aménagement et d'équipements dans les zones de Revitalisation urbaine intégrée (RUI);
- Sécurité urbaine et prévention de la violence commise et subie chez les jeunes : investissement de 5 M\$ dans 100 projets dans les 19 arrondissements, ce qui a permis de rejoindre 7 400 personnes à risque;
- Lancement de l'Appel à projet Par et pour les jeunes afin de prévenir la violence;
- Investissement de 1 M\$ pour le déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), qui a réalisé plus de 5 300 interventions depuis le démarrage du projet pilote, en septembre 2021;
- Soutien des personnes en situation de vulnérabilité :
 - par un investissement de 10 M\$ auprès des communautés pour aborder les enjeux d'insécurité alimentaire, d'itinérance et de lutte contre les exclusions,
 - par un investissement de 2,4 M\$ pour la réalisation de 21 projets novateurs en cohabitation sociale et de sensibilisation à l'itinérance,
 - par la contribution du SDIS au maintien de près de 1 600 places d'hébergement d'urgence à Montréal et le développement d'un nouveau site d'hébergement d'urgence pour la communauté autochtone au centre-ville.
- Poursuite de la phase d'occupation transitoire de la Cité-des-Hospitalières en permettant une occupation courante (de 3 à 12 mois) par un potentiel de 20 groupes, organismes ou individus.

7. Selon les données de septembre 2022.

Lutter contre les discriminations :

- Diagnostic organisationnel avec 4 258 participations au sondage, tenue d'un événement de mobilisation des partenaires et réalisation d'une vidéo de sensibilisation aux enjeux de capacitisme et d'accessibilité universelle (AU) dans la poursuite du Chantier AU;
- Intégration de la dimension des droits dans un nouveau programme de financement contribuant à définir une approche de lutte contre les discriminations et de respect des droits de la personne.

Accélérer l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes et racisées :

- Lancement de la seconde édition du Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes, et développement d'une communauté de pratiques en équité, diversité et inclusion pour les entreprises;
- Élargissement de la portée de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur et consolidation des projets au bénéfice des personnes migrantes à statut précaire :
 - par la délivrance de 1 100 cartes d'attestation d'identité et de résidence de la Ville de Montréal par l'entremise des Médecins du monde et l'ouverture d'un premier point d'émission à Ville-Marie;
 - par la mise en place d'un système de gestion des offres citoyennes d'hébergement avec 35 maillages réussis, et formation de 600 agentes et agents du Service de police de la Ville de Montréal sur les statuts migratoires en réponse à l'arrivée importante de milliers de personnes demandeuses d'asile et ressortissantes ukrainiennes.

Bâtir une intelligence d'affaires sociale :

- Poursuite de la stratégie de suivi et d'évaluation des initiatives du SDIS pour s'assurer qu'elles répondent aux enjeux d'une population montréalaise diversifiée en mettant en place le mode Planification, Suivi, Évaluation, Adaptation et un tableau de bord des indicateurs du service pour un meilleur pilotage des projets;
- Développement du pôle de données sociales par la réalisation du portrait des investissements en développement social et l'élaboration d'une série de cartographies interactives sur les enjeux d'itinérance et de sécurité urbaine ainsi que sur les données du recensement;
- Élaboration des indicateurs par la préparation de la deuxième édition du Baromètre Écho.

Nos actions prioritaires en 2023

Renforcer le virage de l'inclusion :

- Renforcer l'équité territoriale par l'utilisation de l'indice d'équité des milieux de vie;
- Poursuivre l'implantation de l'ADS+ auprès des unités d'affaires municipales.

Réduire les inégalités :

- Renforcer les investissements en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et mieux tenir compte des enjeux sociaux émergents en assurant le renouvellement et la bonification de l'entente de lutte contre la pauvreté;
- Déployer progressivement l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (10 M\$) afin d'offrir une réponse sociale municipale de première ligne aux situations de conflit et de détresse dans l'espace public;
- Améliorer le sentiment de sécurité de la population par le renforcement des actions de prévention de la violence, notamment chez les jeunes (ex. : projets qui favorisent la création de liens significatifs et d'interventions par l'entremise d'activités sportives, culturelles, etc.);
- Déployer l'appel à projets Par et pour les jeunes en appuyant des initiatives de jeunes Montréalaises et Montréalais visant à contrer l'injustice, les discriminations et la violence;

- Améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et renforcer les actions de médiation et de cohabitation sociale dans l'espace public.

Lutter contre les discriminations :

- Contribuer à la réduction du harcèlement de rue par la sensibilisation et le soutien d'actions spécifiques, notamment dans les festivals;
- Implanter les recommandations du Chantier en AU en développant un plan en AU et en rehaussant l'expertise des unités, notamment grâce au fonds consacré à l'AU.

Accélérer l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes et racisées :

- Développer et tester l'offre de services de la Ville de Montréal pour la Station nouveau départ;
- Produire la saison 2 du balado Biais d'entrée, dans le cadre de l'initiative Montréal inclusive au travail;
- Poursuivre le déploiement du Plan d'intervention de la Ville de Montréal lors d'événements migratoires exceptionnels.

Bâtir une intelligence d'affaires sociale :

- Produire des portraits sociaux dynamiques par arrondissement;
- Dévoiler le Baromètre Écho 2023 de la Ville de Montréal sur l'inclusion des personnes immigrantes avec un regard intersectionnel (ADS+).

Environnement

Budget de fonctionnement 2023 : 189,6 M\$, une hausse de 17,3 M\$

PDI 2023-2032 : 176,6 M\$

Effectif : 270,7 années-personnes

Notre mission

Le Service de l'environnement a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie offerts par l'agglomération de Montréal. À cette fin, il sensibilise la population aux problématiques environnementales, et promeut et contrôle la qualité du milieu physique en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires. Le service assume également, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes reconstituées et d'autres instances, un rôle d'expert en protection de l'environnement et développe à ce titre des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

Champs d'action :

- Gestion des matières résiduelles
- Sols contaminés
- Application réglementaire relative aux rejets dans l'eau et dans l'air
- Suivi du milieu aquatique et surveillance de la qualité de l'air
- Inspection des aliments
- Expertise technique

Les différents mandats du Service de l'environnement sont en lien direct avec plusieurs priorités du plan stratégique Montréal 2030, qu'il s'agisse de la transition écologique, de la participation citoyenne et des parties prenantes, ou de l'offre de milieux de vie de qualité.

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 selon les priorités annoncées :
 - Adoption du règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique ainsi que du règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires,
 - Entrée en vigueur de la modification du règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emptettes pour étendre cette interdiction à l'ensemble des sacs d'emptettes en plastique pour les commerces de détail et les établissements de restauration,
 - Réponse aux recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs à la suite des consultations sur la réduction du gaspillage alimentaire par les institutions, commerces et industries (ICI) tenues dans le cadre du droit d'initiative en consultation publique (pétition de 15 000 personnes),
 - Poursuite du déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus dans 6 arrondissements – inclusion de plus de 34 000 portes additionnelles ainsi que de 65 écoles, ce qui représente 26 % des établissements de 9 unités ou plus,
 - Réalisation d'un projet pilote d'espacement des collectes d'ordures ménagères conjointement avec l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonnette et d'un autre portant sur la collecte hors foyer avec l'arrondissement de Saint-Léonard,
 - Lancement d'une campagne de sensibilisation au « Zéro Déchet »;
- Contribution aux groupes de travail visant la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs (2025), dont l'élargissement de la consigne aux contenants de boissons dans le cadre de la gestion des matières recyclables afin que soit intégrée la réalité montréalaise (deux projets pilotes de collecte des contenants consignés actuellement en vigueur dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Ville-Marie);

- Poursuite des travaux de construction de deux infrastructures de traitement des matières organiques : le centre de traitement par compostage de Saint-Laurent (travaux effectués à 90 %) et le centre de traitement par biométhanisation de Montréal-Est (travaux effectués à 50 %);
- Révision de la planification des autres centres de traitement des matières organiques (CTMO) pour répondre adéquatement aux besoins à long terme;
- Remplacement de l'opérateur du centre de tri des matières recyclables (CTMR) de Lachine pour le maintien constant du service à la population;
- Mise en service de l'usine de traitement des lixiviats au Complexe environnemental de Saint-Michel;
- Poursuite du mandat réglementaire pour le respect des normes de qualité de l'air et de l'eau, au 30 septembre 2022, les actions suivantes ont été menées :
 - Délivrance de 260 permis et autorisations pour différents travaux et activités, dépôt en cour de 36 poursuites ou constats d'infraction, et traitement de près de 820 plaintes,
 - Réalisation des améliorations prévues au Réseau de surveillance de la qualité de l'air, dont l'ajout d'une station mobile de mesures dans l'est de l'île et d'autres équipements de pointe,
 - Poursuite du travail conjoint avec la Direction régionale de santé publique visant la sortie d'un document explicatif sur la qualité de l'air et les impacts de celle-ci sur la santé des Montréalaises et Montréalais,
 - Révision de certains articles prioritaires du règlement sur la qualité de l'air ainsi que sur la tarification sur les rejets d'eaux usées,
 - Reprise des activités d'inspection des aliments à un niveau prépandémique tout en tenant compte d'une baisse d'environ 1 000 établissements depuis 2019 et renouvellement de l'entente entre la Ville et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sur le fonctionnement des programmes d'inspection des aliments.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre la mise en œuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées :
 - Accompagner l'entrée en vigueur des règlements interdisant la distribution de certains articles à usage unique ainsi que celui relatif à la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires,
 - Produire une stratégie pour la réduction du gaspillage vestimentaire et démarrer le plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire,
 - Poursuivre le déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus et dans les ICI assimilables en priorisant les écoles (cible de 95 000 portes et de 8 000 ICI pour permettre d'atteindre plus de 50 % des établissements de 9 unités ou plus à la fin de 2023), et tests de différentes modalités de collecte pour optimiser la participation à la collecte et à la stratégie d'information, de sensibilisation et d'éducation associée,
 - Analyser les impacts et assurer la coordination avec l'organisme désigné par le gouvernement pour la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs de matières recyclables, dont le déploiement de la consigne élargie;
- Poursuivre la construction des CTMO de Saint-Laurent et Montréal-Est ainsi que les travaux de décontamination du site pour l'implantation d'un autre CTMO à LaSalle et les travaux de décontamination du terrain adjacent disponible pour un développement industriel. Assurer un suivi serré de la performance des CTMR de Lachine et de Saint-Michel;
- Ajouter une nouvelle station au Réseau de surveillance de la qualité de l'air spécifique à l'évaluation des impacts de la circulation;
- Poursuivre la révision du règlement sur les émissions de contaminants dans l'air, ainsi que des règlements sur les rejets dans l'eau;

- Faire valoir l'expertise des membres de la Division de l'inspection des aliments afin de contribuer à l'accompagnement des commerçantes et commerçants visant la réduction de leur empreinte écologique;
- Planifier et préparer les travaux de mise à niveau du laboratoire situé sur Crémazie.

Espace pour la vie

Budget de fonctionnement 2023 : 85,7 M\$, une hausse de 4,5 M\$

PDI 2023-2032 : 274,8 M\$

Effectif : 447,2 années-personnes

Notre mission

Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, le Biodôme, la Biosphère, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium forment le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada et constituent un important pôle de biodiversité, actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

Notre impact et nos réalisations en 2022

En 2022, après deux années de pandémie, le public est de retour, enthousiaste, dans les musées d'Espace pour la vie. Ce sont quelque 1,9 million de visiteuses et visiteurs qui auront fréquenté le Biodôme, la Biosphère, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium d'ici la fin de l'année. Cela représente tout autant de personnes exposées à la richesse de la biodiversité, aux enjeux environnementaux, et à des pistes d'action mobilisantes visant à outiller la population durablement pour réaliser la transition écologique et sociale.

Champs d'action :

- Éducation aux sciences de la nature
- Préservation et conservation de la biodiversité
- Recherche fondamentale et appliquée
- Sciences participatives
- Diffusion des connaissances
- Botanique
- Horticulture
- Écologie
- Entomologie
- Astronomie

Depuis son ouverture en avril, l'Insectarium métamorphosé, en voie d'obtenir la certification LEED Or, affiche très souvent complet. Son architecture originale, intégrant l'expérience muséale, fait l'objet de nombreux éloges. Après une première année complète en activité, la Biosphère a pris sa vitesse de croisière, offrant de nombreuses activités mariant art et environnement. Le musée consulte par ailleurs la population avec la démarche « Rêver la Biosphère », afin de planifier son avenir. Le Biodôme, deux ans après sa réouverture, continue d'attirer les foules. Qui ne veut pas voir les bébés lynx, témoins du succès des politiques de gestion des collections vivantes, alors que le Biodôme participe au Programme pour les espèces menacées de l'Association des zoos et aquariums américains.

La programmation grand public des musées suscite toujours autant d'émerveillement. Pensons notamment à Bébé symphonique, au Planétarium, qui a fait fureur, à l'étonnante Expédition végétale au Jardin botanique, à la poésie de Jardins de lumière, toujours prisée du grand public, ou à la populaire Nuit des chercheuses et des chercheurs, qui rallie petits et grands dans une ambiance festive et hors du commun.

Le Passeport Espace pour la vie, lancé à la fin de 2021, constitue un élément important pour accroître l'accessibilité des institutions dans une perspective de diversité et d'inclusion. Il connaît un vif succès puisqu'au 31 août 2022, près de 40 000 Passeports étaient vendus, pour un total de plus de 320 000 visites.

L'impact des activités à portée sociétale d'Espace pour la vie est croissant, comme en témoignent notamment les réalisations suivantes :

- Les micromusées cocréés avec la communauté, dans des espaces publics du Grand Montréal, dans le cadre de la Nature près de chez vous;

- Des animations gratuites en classe sur la nature (auprès de 3 200 élèves);
- L'accueil d'Eurêka! à la Biosphère (40 000 festivalières et festivaliers);
- Les camps de jour Espace pour la vie (136 inscriptions gratuites grâce à une contribution de la Fondation Espace pour la vie);
- L'entrée gratuite dans les musées pour les nouveaux arrivants et arrivantes disposant de l'application Canoo (nouveau en 2022);
- Plus de 300 jardins soumis pour obtenir la certification du programme Mon Jardin Espace pour la vie;
- Le programme de sciences participatives Mission monarque et son succès indéniable (quelque 4 500 observations);
- Plus de 62 000 observations dans le cadre du Défi Biodiversité.

En plus d'offrir, toute l'année, l'accès gratuit au Jardin botanique aux personnes des communautés autochtones, Espace pour la vie a accueilli le Pré-sommet L'Envol du condor, en prélude de l'important Sommet Aigle-Quetzal-Condor, prévu en 2023. Aussi, fait notable du plan d'action d'Espace pour la vie en lien avec la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones, une jeune Inuk participant au programme de l'Insectarium Les sentinelles du Nunavik a découvert une sous-espèce de papillons. De quoi susciter une vocation scientifique!

Nos actions prioritaires en 2023

En 2023, les prévisions d'achalandage s'élèvent à 2 millions de visites, pour des recettes d'exploitation de 24,7 M\$. Les contributions prévues pour la Biosphère (6 M\$) augmentent l'enveloppe totale de revenus à 30,7 M\$.

- Au Planétarium, préparer notamment deux spectacles originaux, l'un en collaboration avec l'organisme autochtone Terre Innue et l'autre avec le Cirque Éloize;
- Au Planétarium, offrir une programmation spéciale pour la prochaine éclipse solaire, qui s'annonce spectaculaire;
- À la Biosphère, travailler sur un projet immersif sur le thème de la migration, dans la perspective des célébrations du centenaire de la naissance de Jean Paul Riopelle;
- Poursuivre les travaux majeurs au bâtiment administratif du Jardin botanique, de type art déco, en 2023. Ces travaux s'inscrivent dans le Plan directeur du Jardin botanique qui non seulement vise le maintien des infrastructures de nature patrimoniale, mais aussi met de l'avant une vision renouvelée qui se traduit dans les nombreux projets pour célébrer en grand le 100^e anniversaire de l'institution, au tournant des années 2030. Notons que les différents projets contribueront significativement à la réduction des GES et à une gestion optimale de l'eau, concourant ainsi à l'atteinte des objectifs du Plan climat;
- Livraison des travaux entrepris en collaboration avec le Parc olympique dans l'espace extérieur compris entre l'avenue Pierre-De Coubertin, le Biodôme et le Planétarium (la Place Viau) en 2023. Ce projet vise à transformer ce grand espace bétonné en une place publique plus verte favorisant une meilleure perméabilité urbaine et l'appropriation de l'espace par la communauté;
- Soutenir le chercheur du Jardin botanique qui occupera, pendant quatre ans, le poste de directeur de l'Institut de recherche en biologie végétale (une première depuis la création de cet organisme par la Ville et l'Université de Montréal), témoignant de l'importance accordée par la Ville à la protection de la biodiversité et au développement de solutions innovantes favorisant la transition écologique.

Habitation

Budget de fonctionnement 2023 : 177,7 M\$, une hausse de 31,6 M\$

PDI 2023-2032 : 657,8 M\$

Effectif : 122,5 années-personnes

Notre mission

Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Notre impact et nos réalisations en 2022

En cohérence avec Montréal 2030, et en particulier la priorité 7, qui vise à répondre aux besoins de la population en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable, plusieurs mesures ont été déployées pour favoriser une offre de logements permettant de renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion. En 2022, le Service de l'habitation a renforcé les mesures en place et a lancé plusieurs nouvelles initiatives.

Extension de l'usage du droit de préemption

Un nouveau règlement visant l'assujettissement de lots à des fins d'habitation a été mis en place pour renforcer celui déjà existant à des fins de logement social. La Ville a assujetti 200 nouveaux lots, auxquels la Ville a également ajouté 40 immeubles résidentiels occupés (conciergeries) et 106 maisons de chambres. Afin de soutenir la montée en puissance de cet outil, un nouveau règlement d'emprunt d'une valeur de 100 M\$ a été mis en œuvre.

Lancement du Chantier Montréal Abordable

La Ville veut accroître la construction et la sauvegarde de logements abordables de manière durable. Cette démarche mise sur la concertation de dizaines d'organisations reconnues pour leur expertise dans les secteurs de l'immobilier, du financement et de l'économie sociale. Afin de tester rapidement les nouveaux modes d'intervention, deux projets pilotes concernant des terrains consacrés au logement abordable dans le futur écoquartier Namur Hippodrome ont été lancés. D'autres projets concrets ont également été réalisés, par exemple avec la sauvegarde de 47 logements abordables à Lachine grâce à une subvention de 2,3 M\$, soutenus par une enveloppe de 40 M\$ définie dans le cadre des surplus budgétaires de 2021.

Mise en place du projet de certification Propriétaire responsable et du registre des loyers

Pour favoriser l'accès à des logements sains, sécuritaires et abordables, la Ville entend responsabiliser davantage les propriétaires de multilogements. Pour ce faire, elle compte exiger une certification de Propriétaire responsable, associée à un registre de loyers. Ce projet a été déposé en février, a fait l'objet d'une consultation publique et sa mise en œuvre débutera dès 2023.

Élargissement des aides à l'achat d'une propriété

Afin d'aider les nouveaux acheteurs et acheteuses ainsi que les familles à acquérir une propriété à Montréal, la Ville a bonifié le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle. Pour encourager encore plus de familles à choisir Montréal, le prix d'achat maximal des propriétés admissibles à ce programme a été augmenté de 15 % pour les propriétés existantes et de 35 % pour les propriétés neuves.

Champs d'action :

- Développement de logements sociaux, abordables et familiaux
- Aide à l'acquisition d'une propriété
- Aide à la rénovation
- Adaptation de domicile pour les personnes vivant avec un handicap
- Aide aux ménages sinistrés et sans-logis
- Soutien aux arrondissements dans la lutte contre l'insalubrité
- Suivi et recherche sur l'habitat

Nos actions prioritaires en 2023

Alors que le contexte immobilier et économique annonce des défis grandissants en habitation, en particulier pour les ménages à revenus modestes et les familles, le Service de l'habitation garde le cap sur des réponses durables et multiples aux besoins de la population montréalaise :

- Amplifier la mobilisation et réaliser des projets innovants dans le cadre du Chantier Montréal Abordable :
 - Définition des meilleurs leviers d'intervention pour changer la donne en habitation et réaliser des gains éclairs, grâce aux travaux réalisés entre septembre 2022 et février 2023 avec les acteurs de l'écosystème en habitation,
 - Mise sur pied d'une équipe multidisciplinaire afin de garantir la mise en œuvre de ces leviers et la réalisation de projets concrets et innovants qui en découlent. Cette équipe sera composée de spécialistes en habitation, en stratégie immobilière, en finances et en affaires juridiques;
- Structurer une ambitieuse stratégie foncière en habitation :
 - Dans la lignée de l'extension du droit de préemption, augmentation de la capacité d'intervention de la Ville pour préserver le caractère inclusif de Montréal, grâce à des investissements totalisant 600 M\$ sur 10 ans pour acquérir des immeubles à des fins de logement social et abordable,
 - Ajout d'une enveloppe de 6 M\$ pour mettre en place des programmes visant à soutenir les organismes sans but lucratif qui souhaitent acquérir des terrains, des immeubles résidentiels ou des maisons de chambres afin de réaliser des projets d'habitation sociale ou abordable;
- Amorcer la mise en œuvre de la certification Propriétaire responsable et du registre des loyers :
 - Pour faire suite à la consultation publique de 2022, adoption d'un règlement visant à entériner ce nouvel outil d'intervention, unique à travers le Québec,
 - Afin de garantir une mise en œuvre efficace et simplifiée pour l'ensemble des parties prenantes, embauche des ressources nécessaires au déploiement et à l'opérationnalisation du projet;
- Renégocier les termes de l'Entente en habitation conclue en 2018 avec le gouvernement du Québec. La Ville fait sa part et exerce son rôle de chef de file pour résoudre la crise du logement : elle active tous les leviers réglementaires et financiers dont elle dispose, pour agir au plus près des besoins, et continue d'investir massivement en habitation. Afin d'être mieux accompagnée dans cette mission, la Ville entend demander plus de latitude et tous les moyens financiers nécessaires pour loger l'ensemble de sa population, notamment afin de maximiser les retombées à Montréal des budgets alloués par le gouvernement du Québec pour le développement de logement social.

4.4. Sécurité urbaine et conformité

Tableau 8 – Sécurité urbaine et conformité – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Sécurité urbaine et conformité								
Affaires juridiques	62 262,6	60 635,0	60 647,5	66 917,3	69 951,4	68 971,4	73 637,0	
Greffe	28 355,5	29 279,6	29 360,1	47 359,7	31 535,2	30 671,4	32 394,8	
	90 618,1	89 914,6	90 007,6	114 277,0	101 486,6	99 642,8	106 031,8	
Services de sécurité publique								
Police	666 839,9	680 299,8	708 134,0	745 009,6	776 030,7	723 956,1	787 143,4	
Sécurité incendie	345 186,2	355 843,7	427 390,3	390 567,4	402 834,9	362 830,3	390 045,0	
	1 012 026,1	1 036 143,5	1 135 524,3	1 135 577,0	1 178 865,6	1 086 786,4	1 177 188,4	
Total – Sécurité urbaine et conformité	1 102 644,2	1 126 058,1	1 225 531,9	1 249 854,0	1 280 352,2	1 186 429,2	1 283 220,2	

Tableau 9 – Sécurité urbaine et conformité – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Sécurité urbaine et conformité								
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Total – Sécurité urbaine et conformité	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) à la sécurité urbaine et à la conformité maintient et améliore le caractère sécuritaire de Montréal et augmente, par le fait même, la qualité de vie des citoyennes et citoyens. C'est avec une vision transversale et dans une optique de prévention qu'elle collabore étroitement avec l'ensemble de ses partenaires qui peuvent avoir une influence sur la sécurité urbaine. Le volet relatif à la conformité de cette DGA favorise la transparence et l'intégrité, lesquelles consolident la confiance envers l'organisation. La DGA regroupe le Service de police, le Service de sécurité incendie, le Service des affaires juridiques et le Service du greffe.

Notre impact et nos réalisations en 2022

La sécurité urbaine est l'une des principales priorités de la Ville de Montréal, notamment face à la montée des violences armées et des groupes criminalisés. C'est dans cette optique qu'a été créée cette année la Direction générale adjointe à la sécurité urbaine et à la conformité. Il s'agit d'un levier supplémentaire pour intervenir sur cet enjeu de grande importance et renforcer la cohérence des interventions en la matière.

Une consultation publique a été menée en vue de la sélection de la cheffe ou du chef du Service de police. Une enquête d'opinion et sept groupes de discussion ont permis au Service de police de déterminer les compétences jugées les plus importantes pour occuper ce poste : de bonnes aptitudes en communication, un engagement fort envers la transparence et l'imputabilité, et la volonté d'entretenir le lien de confiance avec la population. La personne choisie devra avoir une connaissance fine des défis organisationnels du Service de police et des enjeux sociaux montréalais, et soutenir activement une culture de valorisation de la diversité et de l'inclusion. Une embauche est visée dès le début de 2023.

Le gouvernement du Québec a octroyé 225 M\$ de plus sur 5 ans pour renforcer la présence policière dans la région métropolitaine et lutter contre la violence armée. Ce montant permettra de doter 225 postes de policières et policiers.

Le **Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)** a poursuivi ses activités pour contrer les violences armées. Il a notamment mené le Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée : s'unir pour la jeunesse afin de trouver des solutions porteuses et de poser des actions concrètes. Parmi les engagements résultant de ce forum, notons la création d'une équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles (Projet équipe-école), créée pour appuyer la police dans son travail et consolider les actions locales déjà en place. En décembre, Montréal sera l'hôte de la deuxième partie de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations unies, la COP 15; le SPVM planifie les activités liées à la sécurité de cet événement.

Le **Service de sécurité incendie (SIM)** a continué de répondre à plusieurs situations d'urgence souvent rendues plus complexes en raison de la pandémie de COVID-19. Le Centre de la sécurité civile du SIM a été au cœur des opérations du Centre de coordination des mesures d'urgence, qui a fait face à 800 jours consécutifs d'état d'urgence liés au contexte sanitaire. Le SIM a continué d'améliorer ses performances par la mise en place du projet Système d'alerte en caserne, qui, dès 2023, permettra de diminuer de plusieurs secondes le temps requis pour informer les casernes lors d'un appel d'urgence. Il a aussi poursuivi les travaux en vue de la modernisation du système d'appels 911 avec plusieurs partenaires internes, dont le SPVM. Soulignons qu'une première femme pompière a été nommée cheffe aux opérations en 2022.

Le **Service des affaires juridiques** a, pour sa part, mis en œuvre les premières phases d'implantation de la cour numérique. Il a aussi consolidé sa nouvelle Direction des projets spéciaux, soutien général et service à la clientèle, et créé la division Perception des amendes. Il a lancé le processus d'acquisition d'une nouvelle plateforme de gestion des dossiers et de revue des processus administratifs à la Direction des affaires civiles, à la Division des affaires policières et à la Division du droit du travail.

Le **Service du greffe** a assuré un soutien aux instances en s'ajustant aux règles sanitaires. Il a préparé le retour des instances en présentiel avec la fin des arrêtés ministériels en avril 2022, de même que le retour du public en présentiel lors de la période de questions pour le conseil municipal et le conseil d'agglomération. À la suite de l'élection générale en 2021, il a accueilli les nouvelles personnes élues dans leur mandat 2021-2025 et a assuré leur intégration. Le bilan opérationnel de cette élection a été rendu public le 7 juin 2022.

Nos actions prioritaires en 2023

La DGA déploiera toutes les actions nécessaires pour maintenir le caractère sécuritaire de Montréal et améliorer le sentiment de sécurité de la population. Elle développera un plan de sécurité adapté à la métropole tout en ralliant l'ensemble des intervenantes et intervenants liés de près ou de loin à la sécurité urbaine. Elle le fera en vue de coordonner les efforts pour plus de cohérence et d'impact, tant du côté des interventions que de la prévention.

Le **SPVM** poursuivra sa lutte aux violences armées par des actions concertées des ressources policières et des divers acteurs et partenaires impliqués. Il consolidera ses activités de recrutement pour que ses effectifs policiers reflètent la diversité de la population montréalaise.

De son côté, le **SIM**, avec le SPVM et d'autres partenaires internes, poursuivra les travaux en vue de la modernisation du système d'appels 911. Il présentera également la révision du schéma de couverture de risques.

Le **Service des affaires juridiques** passera en revue les processus de la Division du greffe de la cour municipale et poursuivra l'implantation de la cour numérique. Il collaborera étroitement avec les autorités du ministère de la Justice et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour réaliser divers projets visant l'amélioration de la justice de proximité.

Le **Service du greffe** continuera d'offrir aux instances et à l'administration municipale des services de soutien administratif de première qualité. Dans le contexte de l'état de la situation pandémique qui s'améliore, il relancera les activités d'initiation à la démocratie à l'hôtel de ville auprès des jeunes et des femmes, ce qui implique une forte participation des personnes élues.

Affaires juridiques

Budget de fonctionnement 2023 : 73,6 M\$, soit une hausse de 4,7 M\$
Effectif : 540,2 années-personnes

Notre mission

Le Service des affaires juridiques a principalement trois grandes missions : pourvoir aux besoins d'accompagnement et de représentation juridique des diverses autorités administratives de la Ville (services centraux et arrondissements), y compris la gestion des réclamations; assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle; et assurer les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir une justice de proximité à l'ensemble des justiciables de l'agglomération de Montréal.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Mise en œuvre des premières phases d'implantation de la cour numérique en collaboration avec le fournisseur externe retenu;
- Consolidation de la nouvelle Direction des projets spéciaux, soutien général et service à la clientèle, et création de la Division de la perception des amendes;
- Mise en marche du processus d'acquisition d'une nouvelle plateforme de gestion des dossiers et revue des processus administratifs à la Direction des affaires civiles, à la Division des affaires policières et à la Division du droit du travail afin d'améliorer l'agilité de l'équipe en matière de gestion documentaire;
- Revue et optimisation des activités des huissières et huissiers municipaux ainsi que des officières et officiers de liaison de la cour municipale;
- Finalisation de la démarche ciblée de consultation auprès du personnel administratif du périmètre de la cour municipale de Montréal afin de favoriser la mobilisation.

Champs d'action :

- Assistance-conseil juridique de la Ville
- Rédaction de règlements municipaux et de contrats
- Représentation devant les tribunaux de droit commun et divers tribunaux administratifs
- Procureur de la poursuite en matière pénale et criminelle
- Administration des programmes sociaux
- Gestion de la cour municipale

Nos actions prioritaires en 2023

- Consolider les leviers de mobilisation des diverses équipes en collaboration avec les partenaires syndicaux;
- Revoir les processus à la Division du greffe de la cour municipale de Montréal et poursuivre les phases d'implantation de la cour numérique en respect de l'échéancier contractuel;
- Exercer une collaboration rapprochée avec les autorités du ministère de la Justice et du ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour divers projets visant l'amélioration de la justice de proximité;
- Produire une analyse de capacité du Service des affaires juridiques dans l'optique d'une revue des priorités de la Ville en accompagnement et en représentation.

Greffe

Budget de fonctionnement 2023 : 32,4 M\$, soit une augmentation de 1,7 M\$
 Effectif : 216,0 années-personnes

Notre mission

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure un soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil jeunesse de Montréal. Il voit à la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le Service du greffe a assuré un soutien aux instances, aux commissions permanentes et aux conseils consultatifs. Voici quelques réalisations (entamées, poursuivies ou achevées) en 2022 :

- Offre de soutien aux instances dans le contexte de la COVID-19. Tout au long de l'année, les équipes se sont adaptées aux divers changements annoncés par la Santé publique, notamment par la préparation majeure du retour des instances en mode présentiel à la suite de la fin des arrêtés ministériels en avril 2022. Divers scénarios ont été préparés pour le retour sécuritaire, la formation et l'accompagnement des personnes élues, l'arrimage mensuel avec les équipes (Santé publique, Santé, sécurité et mieux-être, etc.). Mentionnons également la préparation en vue du retour du public en présentiel lors de la période de questions pour le conseil municipal et le conseil d'agglomération;
- Accueil des nouvelles personnes élues pour le mandat 2021-2025 et offre d'un parcours de formation adapté et diversifié. En novembre 2021 débutait un parcours de formation réparti en trois blocs échelonnés sur deux années. En 2022, un total de 32 séances ont été offertes. De plus, des formations en éthique ont été données aux membres du cabinet à quatre reprises;
- Réalisation d'un bilan opérationnel complet de l'élection générale 2021, qui a été rendu public le 7 juin 2022. Ce rapport exhaustif sur l'élection 2021 présente des données et des cartes géographiques inédites sur la participation électorale dans les quartiers montréalais;
- Diffusion proactive de documents et accélération du traitement des archives institutionnelles afin d'en faciliter leur consultation. Les archives témoignent de l'évolution de l'administration montréalaise et de la vie à Montréal. Les documents remis en réponse à quelque 650 demandes d'accès à l'information du Service du greffe et des arrondissements sont accessibles en diffusion proactive sur le site des données ouvertes de la Ville. Environ 35 mètres de documents et 9 000 photographies du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont été traités et décrits afin d'en faciliter la consultation. Ces documents ont beaucoup d'intérêt pour les chercheuses et chercheurs;
- Dévoilement de l'exposition thématique *La Charte montréalaise des droits et responsabilités : votre ville, vos droits*. Le Service du greffe a coordonné la réalisation de cette exposition temporaire, qui a

Champs d'action :

- Confection des ordres du jour du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Rédaction des décisions des instances et des procès-verbaux
- Tenue des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Tenue des assemblées publiques des commissions permanentes du conseil
- Conservation des documents et des archives de la Ville
- Traitement des demandes d'accès à l'information
- Tenue de l'élection générale et des élections partielles
- Ouverture des appels d'offres publics

été inaugurée, sur le parvis extérieur de l'hôtel de ville, le 13 juin 2022 par la présidente du conseil municipal. Cette exposition s'inscrit dans les actions de la Ville visant à reconnaître le caractère systémique et intersectionnel des formes de discrimination, et appuyant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nos actions prioritaires en 2023

- Continuer d'offrir aux instances et à l'Administration municipale des services de soutien administratif de première qualité;
- Créer un comité de reconnaissance (appel des candidatures, recrutement du personnel, mise en place d'un processus de fonctionnement) qui découle du Cadre d'intervention en reconnaissance patrimoniale. Ce comité vise à déterminer des balises pour la mise en place de futures reconnaissances à caractère patrimonial, dans le but de souligner, de mettre en valeur et de faire connaître l'histoire, les valeurs et l'identité de Montréal;
- Relancer des activités d'initiation à la démocratie après la pandémie qui accueillent les jeunes et les femmes à l'hôtel de ville, et se divisent en deux volets impliquant une forte participation des personnes élues :
 - Fin janvier : simulation du Jeune Conseil de Montréal pendant 3 jours avec 75 jeunes entre 18 et 30 ans,
 - Mars : Cité Elles MTL pendant 2 jours avec 65 femmes, dont plusieurs issues de la diversité, mais également des femmes autochtones et celles provenant des arrondissements excentrés;
- Préparer, en collaboration avec les diverses unités administratives concernées, le déménagement vers l'hôtel de ville restauré;
- Poursuivre le traitement des archives institutionnelles afin de faciliter l'accès au patrimoine documentaire de la Ville.

Police

Budget de fonctionnement 2023 : 787,1 M\$, une hausse de 63,2 M\$
Effectif : 6 172,2 années-personnes

Notre mission

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyennes et citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime, et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la *Loi sur la police*, RLRQ, c. P-13.1).

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité de même qu'à développer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Champs d'action :

- Maintien de la paix et de la sécurité publique
- Prévention et réduction de la criminalité
- Réception et répartition des appels faits au 911

Notre impact et nos réalisations en 2022

Nos réalisations en 2022 s'inscrivent dans les orientations en matière de sécurité publique du plan stratégique Montréal 2030, notamment en lien avec la priorité 19, qui vise à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

- Poursuite des activités pour contrer les violences armées :
 - Organisation du Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée : s'unir pour la jeunesse, qui vise à trouver des solutions porteuses et à mettre en œuvre des actions concrètes pour lutter contre la violence armée,
 - Création de l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles (EMIE) afin d'appuyer la police dans son travail de même que les actions locales déjà en place,
 - Lancement du projet ARRET (Action – Répression – Résolution – Engagement – Terrain) dans le but d'accentuer la pression sur les éléments criminels à l'origine des événements de violence armée pour rehausser le sentiment de sécurité de la population,
 - Conclusion d'une entente quinquennale de 225 M\$ avec le ministère de la Sécurité publique pour l'ajout d'effectifs policiers afin de renforcer la lutte contre les violences armées;
- Embauche d'une conseillère en développement communautaire d'origine autochtone afin de créer un rapprochement entre la police et la communauté autochtone urbaine;
- Déploiement des équipes de concertation communautaire et de rapprochement dans les secteurs du centre-ville, du nord-est et du sud-ouest de l'île de Montréal, et embauche de conseillères et conseillers en développement communautaire afin de renforcer le dialogue avec la population et les partenaires communautaires et afin de s'occuper des enjeux de cohabitation sociale et de sécurité urbaine vécus dans les quartiers;
- Collaboration avec l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS) afin d'agir rapidement dans l'espace public pour répondre aux situations de conflit, de détresse ou de cohabitation touchant les personnes vulnérables ou en difficulté;
- Mise en fonction officielle de la nouvelle section spécialisée en matière de lutte aux violences conjugales, qui permet d'offrir un accompagnement plus personnalisé aux victimes de violence conjugale et d'optimiser l'orientation des personnes agresseuses vers les ressources appropriées;

- Création de la Division des partenariats et de la diversité, qui inclut six modules : EDI-attraction, EDI-bien-être des employés, bureau de service aux citoyens, recherche scientifique, pratiques internationales et partenariats stratégiques;
- Déploiement de près d'une soixantaine d'activités d'attraction de la main-d'œuvre, particulièrement de la main-d'œuvre diversifiée, dans les écoles secondaires, les cégeps, l'École nationale de police du Québec et les communautés, en collaboration avec la Division de la dotation de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal;
- Mise en place d'une structure d'intelligence d'affaires qui permet un meilleur accès aux données policières, à leur traitement et à leur analyse afin d'optimiser la prise de décision et l'information communiquée à la population;
- Planification des activités liées à la sécurité de la 15e Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies, qui se tiendra en décembre 2022.

Nos actions prioritaires en 2023

- Structurer la vision en matière de sécurité urbaine, principalement pour ce qui est de la lutte à la violence armée :
 - Consolider les moyens du SPVM (embauche de policières et policiers, et augmentation des investissements en matière de prévention),
 - Poursuivre le projet de sécurisation autour des écoles et le développement d'outils de prévention en matière d'armes à feu (avec l'EMIE),
 - Maintenir le projet ARRET de lutte aux armes à feu;
- Consolider les activités d'attraction et de rapprochement auprès des communautés pour assurer une meilleure représentativité des effectifs policiers (présence dans les salons de l'emploi, visites des organismes communautaires, stages de découverte du métier policier avec les jeunes des communautés, etc.);
- Poursuivre les travaux sur l'accès aux données policières afin de mettre en place, en partenariat avec le service des technologies de l'information, des solutions technologiques globales et intégrées permettant l'accès, la transformation et l'analyse des données du SPVM;
- Poursuivre les travaux en vue de la modernisation du système d'appels 911 (considérant l'imposition du 911 de prochaine génération par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications);
- Bonifier l'Équipe de surveillance des délinquants sexuels (ESDS) avec l'ajout de sept ressources (une lieutenant-détective ou un lieutenant-détective, quatre sergentes-détectives ou sergents-détectives, une agente ou un agent de concertation et une agente ou un agent de recherche). Cet ajout permettra de répondre aux besoins grandissants de cette équipe.

Sécurité incendie

Budget de fonctionnement 2023 : 390 M\$, soit une hausse de 27,2 M\$

PDI 2023-2032 : 9,9 M\$

Effectif : 2 757,5 années-personnes

Notre mission

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement. Il intervient dans tous les types d'urgence, incluant les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et ce, tout en poursuivant des actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile auprès de la population.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Tout au long de l'année 2022, le SIM a maintenu la totalité de sa capacité d'intervention, d'intervenantes et intervenants premiers répondants ainsi que d'inspection en matière de prévention des incendies. Il a été marqué par plusieurs situations d'urgence, notamment par un début d'année fortement mouvementé en raison de la pandémie de COVID-19, obligeant sa direction à innover afin d'assurer un service exemplaire à la population. Malgré ces enjeux sans précédent, le SIM a continué à se développer par l'amélioration de ses processus et l'acquisition d'équipement de façon à mieux répondre aux enjeux et risques de l'agglomération tout en maintenant un service performant et adapté à la population.

Champs d'action :

- Prévention et combat des incendies
- Intervention médicale – premiers répondants et répondantes
- Sauvetages spécialisés
- Activités de prévention et de sensibilisation communautaire
- Sécurité civile
- Équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd
- Centre de communications et de répartition des appels d'urgence

Comme indiqué dans le Plan directeur pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi 2021-2023, le SIM a poursuivi son engagement par le maintien du Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (BEDI) afin de poser des gestes concrets et d'offrir des espaces de travail inclusifs et exempts de discrimination. À titre d'exemple, mentionnons la formation des gestionnaires du service sur les façons de reconnaître et de gérer des situations difficiles. De plus, en 2022, le SIM a promu une première pompière comme cheffe aux opérations.

Afin d'assurer l'efficacité des ressources humaines, matérielles et financières du SIM, un cadre de gouvernance et de pratiques en gestion de projet a été implanté et intégré aux pratiques managériales du service. Des rencontres ont été tenues avec les équipes du service afin de favoriser le dialogue, de gérer les préoccupations et d'assurer une compréhension commune.

En 2021, le SIM avait procédé à l'implantation de la nouvelle convention collective avec l'Association des pompiers de Montréal. Cette convention représente une opportunité de transformation des relations de travail et de la performance organisationnelle, conformément aux orientations stratégiques de la Ville de Montréal. Un exemple d'innovation est l'implantation, en 2022, d'un projet pilote optimisant la répartition du personnel aux opérations; un certain nombre de pompières et pompiers identifiés « flottants » sont redistribués sur d'autres quarts de travail où des ressources sont manquantes. La résultante est d'assurer une répartition optimale des effectifs, et ce, 365 jours par année, dans le but de maintenir une force opérationnelle performante.

Conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal est en révision. Le SIM s'appuiera sur cet outil révisé pour se donner un cadre privilégié de gestion et d'organisation des ressources sur son territoire, et d'autre part continuer d'offrir à l'ensemble de la population, ainsi qu'à ses membres, des milieux de vie sécuritaires et de qualité. Dès 2023, ce schéma sera présenté aux instances de l'agglomération de Montréal pour consultation.

Le Centre de la sécurité civile du SIM a continué d'être au cœur des opérations du Centre de coordination des mesures d'urgence avec plus de 800 jours consécutifs d'état d'urgence concernant la pandémie de COVID-19. Le mode « rétablissement » du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, toujours en cours, a été activé le 19 mai 2022.

En collaboration avec le Service des technologies de l'information, le SIM développe annuellement ses outils technologiques. Dès le début de 2023, il récoltera les premiers bénéfices de la réalisation du projet Système d'alerte en caserne, qui vise à ce que le temps requis pour informer les casernes lors d'un appel d'urgence diminue de plusieurs secondes.

Le SIM collabore activement avec ses partenaires du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Service des technologies de l'information et du Service de police de la Ville de Montréal dans la réalisation et la mise en place du projet 911 de prochaine génération, qui vise l'implantation d'une solution numérique pour permettre à la population de rejoindre le 911 par de multiples plateformes.

Nos actions prioritaires en 2023

- Continuer le travail sur la prévention et la réduction des cancers chez les pompières et pompiers et l'état-major, notamment par l'acquisition d'habits de combat de performance supérieure et l'optimisation des procédures opérationnelles de travail;
- Présenter, pour consultation, la révision du schéma de couverture de risques;
- Poursuivre la mise en œuvre de la vision du SIM en matière de prévention incendie, par le biais de changements tels que la réorganisation du travail, l'amélioration d'outils et le changement de culture, afin d'offrir un environnement sécuritaire à l'ensemble de la population;
- Améliorer la performance en ce qui concerne le temps de réponse ainsi que la santé et la sécurité au travail avec l'implantation d'un système d'alerte en caserne évolué;
- Mettre en service 37 véhicules légers hybrides afin de contribuer à la transition écologique;
- Continuer la mise en œuvre d'un programme de développement des officières et officiers afin d'assurer une gestion efficiente de la relève par l'harmonisation des pratiques d'intervention du SIM et son rôle de leader quant à la santé, à la sécurité et au bien-être au travail;
- Reconstruire la nouvelle caserne 26;
- Maximiser l'impact du BEDI en poursuivant la formation et le développement des gestionnaires du SIM dans leur rôle central de leaders et en accompagnant des officières et officiers lors de leur intégration afin qu'ils s'approprient mieux leur nouveau rôle;
- En cas d'extraction, optimiser la réponse et acquérir des outils électriques de nouvelle génération pour la désincarcération afin de réduire le nombre d'outils de même que d'intervenantes et intervenants à former ainsi que le temps requis;
- Poursuivre les travaux en vue de la modernisation du système d'appels 911 (considérant l'imposition du 911 de prochaine génération par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications).

4.5. Service aux citoyens

Tableau 10 – Service aux citoyens – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Service aux citoyens								
Concertation des arrondissements	102 437,3	105 293,7	98 875,8	96 328,1	119 500,1	95 240,1	98 009,9	
Expérience citoyenne et communications	24 746,6	24 896,9	26 690,8	28 785,7	30 422,0	29 569,3	32 867,6	
Grands parcs, Mont-Royal et sports	50 532,5	53 204,8	53 145,3	53 087,6	67 044,0	42 165,5	43 377,5	
Matériel roulant et ateliers	112 899,5	115 059,9	107 826,0	112 978,4	136 631,7	112 887,0	134 415,7	
Technologies de l'information	82 746,2	85 779,5	82 435,7	81 558,0	95 230,0	105 653,5	115 594,1	
Total – Service aux citoyens	373 362,1	384 234,8	368 973,6	372 737,8	448 827,8	385 515,4	424 264,8	

Tableau 11 – Service aux citoyens – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Service aux citoyens								
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	173 239,0	193 482,0	227 868,0	217 877,0	222 977,0	1 035 443,0	1 217 876,0	2 253 319,0
Matériel roulant et ateliers	46 391,0	48 690,0	47 149,0	48 690,0	53 169,0	244 089,0	324 657,0	568 746,0
Société du parc Jean-Drapeau	46 469,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	353 406,0	254 236,0	607 642,0
Technologies de l'information	128 039,0	113 177,0	114 524,0	118 346,0	104 331,0	578 417,0	336 772,0	915 189,0
Total – Service aux citoyens	414 138,0	485 053,0	516 113,0	532 717,0	515 453,0	2 463 474,0	2 466 672,0	4 930 146,0

Notre mission

Les services municipaux offerts dans les quartiers sont essentiels, car c'est à cette échelle que la vie de tous les jours se vit et que l'attachement à Montréal prend racine. La Direction générale adjointe (DGA) aux services à la population contribue à l'amélioration et à la modernisation continue de la prestation de services afin de l'arrimer aux besoins évolutifs de la population. Ses équipes travaillent en concertation et en complémentarité avec les arrondissements pour créer une expérience citoyenne optimale. La DGA se compose du Service de la concertation des arrondissements, du Service de l'expérience citoyenne et des communications, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, du Service du matériel roulant et des ateliers du Service des technologies de l'information, assure le lien avec la Société du parc Jean-Drapeau et les Jeux du Québec.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Au cours de l'année 2022, la DGA s'est retrouvée au cœur de l'action municipale dans un contexte de reprise des activités suivant la pandémie. Elle a, dans la dernière année, accueilli deux unités qui lui ont permis d'élargir sa mission, soit le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et le Service du matériel roulant et des ateliers.

Le **Service de la concertation des arrondissements** a contribué à la coordination de la relance des activités opérationnelles, administratives, culturelles, sportives, de loisirs et de développement social avec les arrondissements et les services municipaux. L'Escouade mobilité a poursuivi son travail dans tous les arrondissements et a réalisé près de 20 000 interventions visant les déplacements actifs, collectifs et véhiculaires. Les brigades de propreté ont continué d'être présentes dans tous les arrondissements pour nettoyer les rues très achalandées et favoriser l'embauche de personnes éloignées du marché de l'emploi. Les travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal se sont poursuivis.

Le **Service de l'expérience citoyenne et des communications** a continué de soutenir la gestion de crise liée à la COVID-19 en assurant un rôle-conseil et une présence au Centre de coordination des mesures d'urgence de Montréal. La deuxième édition du budget participatif a été lancée, dotée d'une enveloppe

de 30 M\$ et consacrée aux thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité. La première édition a aussi été bonifiée avec l'ajout de 5 projets, portant à 12 le nombre de projets en cours de réalisation. Le Centre de services 311 a assuré la gestion des appels et des courriels de 13 arrondissements. Pour une deuxième année consécutive, sa performance s'est maintenue au-delà des objectifs. Au 30 juin 2022, le taux d'appels traités en moins de 100 secondes était de 82 %.

Au **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports**, l'année a été marquée par l'octroi du statut projeté du Paysage humanisé de L'Île-Bizard, qui assurera la protection de près de 2 % de territoire additionnel. Du côté des sports, l'ouverture du complexe aquatique de Rosemont et de l'aréna Raymond-Bourque ainsi que le retour des événements sportifs d'envergure ont été des éléments phares. L'aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise et du Grand parc de l'Ouest (GPO) a aussi démarré. La forêt urbaine a, pour sa part, atteint un indice de canopée de 24,3 %, ce qui a mené la Ville à réviser son objectif à la hausse pour atteindre 26 % d'ici 2025.

Le **Service du matériel roulant et des ateliers** a déposé le Plan de transformation sur cinq ans (2023-2027), qui se compose de trois chantiers majeurs et interdépendants : mutualisation, acquisition et entretien. Il a aussi facilité la mise en œuvre de la Stratégie d'électrification des transports 2021-2023 par le remplacement, en 2022, de 120 véhicules à combustion par des véhicules électriques et hybrides (dans le cadre de programmes de remplacement de véhicules désuets), pour un total de 171 véhicules écoresponsables.

En 2022, le **Service des technologies de l'information** a bonifié l'offre de services numériques par des services en ligne offerts à la population et aux organisations, notamment pour les permis d'occupation temporaire du domaine public, ainsi que par la création d'un nouveau service numérique au bureau des réclamations et d'un formulaire en ligne de révision de l'évaluation foncière. Il a également développé une nouvelle version de la solution de gestion des factures, utilisée par plus d'un millier de personnes à la Ville, permettant l'accélération du paiement des factures des fournisseurs de la Ville.

Nos actions prioritaires en 2023

Plusieurs scénarios et technologies seront étudiés par le **Service de la concertation des arrondissements** pour augmenter la capacité à disposer de la neige tout en réduisant l'empreinte écologique. La portée des interventions de l'Escouade mobilité sera aussi bonifiée, notamment quant à la sécurité aux abords des écoles et au respect des corridors piétons autour des chantiers.

Le **Service de l'expérience citoyenne et des communications** continuera de déployer avec efficacité le programme du budget participatif (30 M\$). Il bonifiera et fera connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en poursuivant le regroupement des appels et des courriels des arrondissements volontaires. Il mettra en place un processus de gestion des insatisfactions et déploiera la charte de services à la population.

Le **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports** planifie des investissements de 170,2 M\$ pour poursuivre la mise en œuvre, d'une part, du Plan nature et sports en faveur de la transition écologique de Montréal et, d'autre part, de mesures encourageant l'adoption par la population d'un mode de vie sain et actif.

Le **Service du matériel roulant et des ateliers** déploiera le Plan de transformation pour toutes les initiatives prévues en 2023 dans les chantiers de mutualisation, d'entretien et de stratégie d'acquisition.

Pour sa part, le **Service des technologies de l'information** déploiera les nouveaux outils de communication numérique aux citoyennes et citoyens (Cour municipale, Espace pour la vie, service 311, etc.) et au personnel (centre de services des ressources humaines, centre de gestion de la mobilité urbaine, équipe des solutions de téléphonie, etc.). Il déploiera aussi la nouvelle suite bureautique commune à l'ensemble des unités de la Ville, incluant le Service de police de la Ville de Montréal.

Concertation des arrondissements

Budget de fonctionnement 2023 : 98 M\$, soit une hausse de 2,8 M\$

PDI 2022-2032 : 75,3 M\$

Effectif : 104,6 années-personnes

Notre mission

Tout en exerçant sa compétence dans les domaines du déneigement, de l'Escouade mobilité et de la gestion animalière, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) travaille avec les services et les arrondissements afin de les soutenir dans leurs activités locales. Le SCA conseille, collabore et contribue à la mise sur pied de programmes, notamment en matière de propreté, visant à bonifier les opérations et développe des outils technologiques adaptés aux besoins de ses clientèles. Le service suit aussi l'évolution des projets d'implantation de nouvelles écoles.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le SCA soutient le développement ou la réalisation de projets qui influencent positivement la qualité de vie de la collectivité montréalaise. La collaboration et la mise en commun de ressources ou d'expertises diverses caractérisent son travail.

Champs d'action :

- Gestion contractuelle, soutien technique et opérationnel du déneigement
- Planification et stratégie d'élimination de la neige
- Développement et exploitation de systèmes informatiques
- Amélioration de la propreté
- Gestion animalière
- Amélioration de la mobilité
- Concertation, coordination et mobilisation des arrondissements

Déneigement :

Dans un contexte d'adaptabilité des arrondissements face aux variabilités des conditions météorologiques, trois chargements locaux et cinq décrets de la part du SCA ont été déclarés. L'hiver a été plutôt commun avec ses 162 cm de neige tombés, comparativement aux 137 cm de l'année précédente. L'hiver a tout de même débuté hâtivement avec un premier chargement décrété le 6 décembre. Février a été le mois le plus actif et éprouvant pour les opérations avec trois chargements, dont le dernier a été déclenché trois jours seulement après la fin du deuxième chargement.

Gestion des sols d'excavation :

Après plus d'un an d'exploitation dans le projet du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), qui vise à assurer une gestion standard et conforme des matières issues des travaux d'excavation et à mettre sur pied un modèle d'affaires alliant efficacité et efficience entre trois arrondissements, deux nouveaux arrondissements se sont ajoutés au projet, et une optimisation des opérations a été réalisée. Ce projet de revalorisation des matières pave la voie au développement des notions d'économie circulaire.

Escouade mobilité :

L'Escouade mobilité intervient pour améliorer la mobilité et la sécurité des déplacements des citoyennes et citoyens dans tous les arrondissements.

- Réalisation de près de 20 000 interventions visant les déplacements actifs, collectifs et véhiculaires;
- Élargissement des couvertures en fin de semaine pour assurer des opérations 7 jours sur 7 et à vélo en période estivale;
- Ajustement de la planification opérationnelle visant à cibler des thématiques particulières (ex. : sécurité aux abords des écoles et opérations de camionnage).

Propreté :

Parce que la propreté des quartiers a un impact sur les milieux de vie et l'environnement, les brigades de propreté sont présentes dans tous les arrondissements.

- Nettoyage des rues très achalandées et embauche favorisant les personnes éloignées du marché de l'emploi;
- Déploiement de 1 000 cendriers publics, ce qui a permis de collecter et d'envoyer au recyclage des centaines de milliers de mégots;
- Fin de l'installation des modules d'affichage libre;
- Grâce au volet 2 du programme de réalisation des murales, soutien de plus de 15 projets dans 12 arrondissements.

Gestion animalière :

Les efforts déployés assurent la sécurité du public et favorisent une cohabitation.

- Encadrement des animaux domestiques harmonisé à la réglementation provinciale;
- Réalisation de milliers d'interventions de sensibilisation, d'éducation ou de promotion du respect de la réglementation en vigueur;
- Traitement de plus de 400 incidents concernant des morsures ou des chiens au comportement agressif;
- Poursuite des travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal.

Pilotage de systèmes technologiques :

Le SCA contribue à l'amélioration des opérations quotidiennes des arrondissements, promeut les besoins fonctionnels de ces derniers afin d'améliorer les solutions informatiques utilisées et soutient les utilisatrices et les utilisateurs.

- Participation à la mise en œuvre des projets technologiques en arrondissement (ex. : GoGéo, Permis GT, AGIR – volet Permis, GDT Mobile, etc.);
- Contribution à l'application Ludik/Loisirs Montréal afin de bonifier les services offerts aux citoyennes et citoyens en matière de loisirs.

Nos actions prioritaires en 2023

Déneigement :

- Poursuivre les investissements permettant de consolider les actifs des lieux d'élimination de la neige et préserver leur capacité d'élimination, malgré la fermeture de plusieurs sites impactés par de grands projets;
- Étudier différents scénarios et technologies afin d'augmenter la capacité de la Ville à disposer de la neige dans un contexte de réduction de l'empreinte écologique;
- Poursuivre les projets technologiques permettant d'améliorer le suivi des opérations de déneigement (géolocalisation des équipements) et le développement futur d'un nouveau système intelligent de transport de la neige.

Gestion des sols d'excavation :

- Optimiser les opérations du site du PEPSC qui accueille les sols d'excavation de cinq arrondissements en plus de pousser la revalorisation (réutilisation des sols dans les travaux);
- Édifier un site permanent de traitement des sols d'excavation à la Carrière Francon permettant l'analyse et le développement de futurs sites satellites.

Escouade mobilité :

- Bonifier la portée des interventions de l'Escouade mobilité, notamment quant à la sécurité aux abords des écoles et au respect des corridors piétons autour des chantiers, et optimiser la couverture de l'Escouade sur les parcours interarrondissements;
- Mettre en place le nouveau modèle de signalement des entraves de courte durée des réseaux techniques urbains en coordination avec les intervenantes et intervenants de l'Assistance à la gestion des interventions dans la rue (AGIR).

Propreté :

- Développer et proposer un programme de soutien de l'enlèvement des graffitis;
- Bonifier le programme des brigades de propreté (ex. : optimisation des parcours, sensibilisation, équipements, etc.) et améliorer la couverture territoriale du réseau des cendriers urbains.

Gestion animalière :

- Poursuivre le travail de sensibilisation en gestion animalière, veiller au respect de la réglementation et soutenir les arrondissements notamment pour accroître le nombre de permis délivrés afin qu'il représente mieux la population canine et féline sur le territoire montréalais;
- Poursuivre les travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal.

Pilotage de systèmes technologiques :

- Poursuivre le déploiement ou l'amélioration de l'offre de services en ligne;
- Mettre en place les solutions pour Ludik/Loisirs Montréal;
- Poursuivre le développement des solutions technologiques destinées au suivi des véhicules dans le cadre des opérations en arrondissement.

Formation :

- Consulter les différentes clientèles en arrondissement afin de bonifier l'offre de formation proposée par le SCA, relativement à ses champs d'expertise.

Expérience citoyenne et des communications

Budget de fonctionnement 2023 : 32,9 M\$, soit une hausse de 3,3 M\$

PDI 2023-2032 : 510 M\$

Effectif : 264,6 années-personnes

Notre mission

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attrayante et accueillante.

Champs d'action :

- Communications
- Expérience citoyenne
- Centre de services 311

Notre impact et nos réalisations en 2022

Pour informer la population sur les programmes et services de la Ville, le SECC s'est doté d'une planification annuelle qui prend appui sur les orientations de Montréal 2030. Afin de maximiser l'impact des communications sur plus de 450 sujets touchant la population, une gestion de contenu a été renforcée, peu importe la plateforme de communication utilisée. Aussi, pour contribuer à soutenir la vitalité commerciale et culturelle ou stimuler le changement des habitudes pour une relance verte et inclusive, des campagnes telles que Vivez votre été en ville ou Zéro Déchet ont été menées, tout comme des promotions ciblées des services et des programmes aux entreprises, avec la mise en valeur de la ligne Affaires. De plus, le SECC apporte toute son expertise pour faire rayonner Montréal comme leader en vue de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité et du Sommet des villes.

Forte de la première édition du budget participatif, l'organisation a érigé celui-ci en programme, qui sera doté d'une enveloppe annuelle de 60 M\$ d'ici 2026. La planification et la réalisation des projets de la première édition, bonifiée de 15 M\$, ce qui a permis de réaliser 5 projets supplémentaires, se poursuivent bon train : des 12 projets lauréats, plusieurs se sont concrétisés, comme les mini-forêts (Outremont, Rosemont–La Petite-Patrie et Verdun), les jardins verticaux (Ville-Marie) ou le corridor écologique (Sud-Ouest). Le SECC orchestre la deuxième édition, dotée d'une enveloppe de 30 M\$, consacrée aux thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité. D'importants efforts de communication et de mobilisation sont déployés pour favoriser la participation citoyenne à la collecte d'idées, notamment auprès des jeunes et des populations des quartiers plus vulnérables. Les stratégies mises en œuvre ont été élaborées en collaboration avec les équipes de l'appel de projets Par et Pour les jeunes du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

En vue d'offrir une expérience simplifiée et accessible à la population, le Centre de services 311 fait dorénavant la gestion des appels et des courriels pour 13 arrondissements, à la suite du rapatriement de 2 arrondissements supplémentaires. Sa performance s'est maintenue au-delà des objectifs pour une deuxième année consécutive : au 30 juin 2022, le taux d'appels traités en moins de 100 secondes était de 82 % (la cible se situe à 80 %). Le délai de réponse aux appels était de 52 secondes (la cible se situe à 100 secondes) tandis que le délai de réponse aux courriels était de 1,6 jour (la cible est de 2 jours). Afin d'assurer une prestation de qualité ainsi que la satisfaction à l'égard du traitement des requêtes citoyennes, des sondages ont été réalisés, toujours dans le souci d'améliorer l'expérience globale.

Afin de rendre l'organisation municipale plus proche encore de la population, le SECC a animé des communautés sur Facebook dans le cadre de travaux (à Griffintown et pour le nouveau pont Jacques-Bizard) et a innové en utilisant TikTok pour effectuer du recrutement. Dans l'optique d'informer la

population sur les chantiers qui perturbent temporairement le quotidien, le nombre de séances d'information a été doublé, des citoyennes et citoyens ont été consultés en vue d'améliorer les outils et des visites exclusives pour la population riveraine ont été mises sur pied.

La Division des relations de presse a accueilli une nouveauté d'importance : la constitution de la Section rédaction et mesures d'urgence, responsable des communications du Service de sécurité incendie et du Centre de sécurité civile. Aussi, le SECC a diffusé, sept jours sur sept, les décisions et les réalisations de l'Administration dans la sphère publique. Le service a traité plus de 1 500 demandes de médias, a rédigé des centaines d'outils en communication, dont des allocutions, des messages et des communiqués de presse, et a organisé une centaine d'événements de presse.

Afin d'offrir à la population une expérience de qualité sur Montréal.ca en proposant un contenu simplifié, utile et accessible, le SECC a notamment procédé à la mise à jour et à la fusion des contenus sur les vignettes de stationnement. De plus, l'ajout d'un calendrier complet, qui regroupe 5 calendriers thématiques et présente les activités des 19 arrondissements, permet à chaque personne d'accéder à l'information selon ses champs d'intérêt. Enfin, puisque la migration des sites de l'ancien portail est achevée, la population a dorénavant accès à toute l'offre de services à un seul endroit. Avec plus de 10 millions de visites en 2022, 24 millions de pages vues et plus de 5 millions d'internautes uniques, Montréal.ca affiche une croissance de 17 % par rapport à la même période en 2021.

Nos actions prioritaires en 2023

- Prioriser les campagnes d'information sur les programmes et services qui sont en lien avec les orientations du plan stratégique Montréal 2030;
- Assurer avec efficacité le déploiement du programme du budget participatif, dans un cycle continu;
- Maintenir les efforts de communication engagés pour soutenir la relance économique et accroître ceux favorisant le rayonnement des opportunités d'emplois, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, afin d'assurer le maintien de services essentiels aux citoyennes et citoyens;
- Consolider les acquis en vue d'améliorer l'expérience citoyenne et laisser une empreinte positive à chaque interaction avec la Ville (mise en place d'un processus de gestion des insatisfactions et déploiement de la charte de services à la population);
- Bonifier et faire connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en poursuivant le regroupement des appels et des courriels des derniers arrondissements volontaires;
- Poursuivre les actions afin que les citoyennes et citoyens disposent de contenus de qualité accessibles et pertinents répondant à leurs besoins grâce, notamment, à une gouvernance forte;
- Améliorer les services numériques et fonctionnalités sur Montréal.ca ainsi que l'évolution de la plateforme;
- Assurer le déploiement du nouveau Programme Bienvenue Bébé.

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Budget de fonctionnement 2023 : 43,4 M\$, soit une hausse de 1,2 M\$

PDI 2023-2032 : 2 253,3M\$

Effectif : 348,9 années-personnes

Notre mission

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, de réhabiliter et de mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics. Le service contribue également à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive ainsi que le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs, et il accompagne la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale ou internationale.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le SGPMRS place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Il rend Montréal plus résiliente et en fait une référence en matière d'écologie urbaine et d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Champs d'action :

- Réseau des grands parcs
- Mont-Royal
- Places publiques
- Forêt urbaine, milieux naturels et pépinière municipale
- Berges et parcs riverains
- Accès à la nature et au plein air
- Réseau des corridors verts
- Réseau des installations sportives et récréatives
- Élite sportive et événements internationaux

Cette année marquait l'an 1 du Plan nature et sports. Mettant en action les priorités organisationnelles de Montréal 2030 (notamment l'accélération de la transition écologique), ce plan présente la vision et les priorités d'intervention du service en réponse aux enjeux environnementaux, ainsi qu'aux besoins de la population en matière de parcs, d'espaces verts, de protection des milieux naturels et de modes de vie actifs.

Pour soutenir la création de parcs, une nouvelle équipe est entrée en fonction afin de démarrer l'aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise et du Grand parc de l'Ouest (GPO), pour lequel des stratégies de mise en œuvre et de concertation des parties prenantes ont été achevées. À Lachine, la création du nouveau parc riverain a débuté avec des travaux de génie civil et la planification du démantèlement de l'ancienne marina. Plusieurs chantiers se sont achevés, ce qui a amélioré significativement l'offre de services dans les espaces verts de la ville. Notons l'ouverture du Théâtre de Verdure au parc La Fontaine, du square Viger, du pôle d'accueil de l'Insectarium au parc Maisonneuve, de la passerelle dans le secteur du Bois-de-L'Île-Bizard du GPO, d'une nouvelle entrée au parc Frédéric-Back et d'une nouvelle exposition au pavillon des Marais de la Pointe-aux-Prairies.

Concernant la protection des milieux naturels, l'année fut marquée par l'octroi du statut projeté du Paysage humanisé de L'Île-Bizard, qui assurera la protection de près de 2 % de territoire additionnel. Le SGPMRS continue de lutter contre les espèces exotiques envahissantes et de protéger la biodiversité locale. Du côté de la forêt urbaine, Montréal a atteint un indice de canopée de 24,3 %, et l'accompagnement de tous les arrondissements dans la production de leurs plans arboricoles est terminé. Le chantier de réhabilitation des berges a débuté avec le dépôt de l'inventaire de l'état des berges du réseau des grands parcs, ainsi que l'avis de projet pour l'étude des impacts sur l'environnement (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques). Aussi, dans le cadre de l'adoption

prochaine du Plan régional des milieux humides et hydriques, les milieux humides et hydriques de Montréal ont été cartographiés.

Sur le Mont-Royal, près de 10 km de sentiers informels ont été fermés et renaturalisés afin de diminuer les impacts des usages sur les milieux sensibles du parc. Le réseau d'accès à la montagne a été consolidé par l'ouverture de l'entrée Trafalgar, et une étude sur la mutualisation des stationnements des établissements aux abords du parc est en cours. Un travail de concordance a également été réalisé avec l'Université de Montréal afin que son plan directeur s'inscrive dans les orientations patrimoniales du Mont-Royal.

Du côté des sports, l'année fut marquée par l'ouverture du complexe aquatique de Rosemont et de l'aréna Raymond-Bourque, ainsi que par le retour des événements sportifs d'envergure. Au chapitre du sport régional, une nouvelle structure de concertation municipale a été mise en place et une consultation visant l'élaboration d'une politique de reconnaissance en sport régional avec les arrondissements a été menée. Afin de mieux répondre aux besoins des arrondissements, les enveloppes budgétaires consacrées aux installations sportives ont été rééquilibrées pour mieux soutenir les projets de mise aux normes des équipements aquatiques locaux. Le Plan directeur des installations sportives intérieures, en cours de rédaction, permettra une planification éclairée des améliorations requises. Par ailleurs, les principes de l'approche différenciée selon les sexes (ADS+) ont été intégrés dans les projets et programmes sportifs, et le prêt gratuit de fauteuils tout-terrain adaptés a été offert dans certains parcs pour permettre des expériences inclusives.

Localement, le service soutient actuellement près de 76 projets dans les 19 arrondissements afin d'améliorer les parcs et les installations sportives extérieures. À ces initiatives s'ajoutent des chantiers d'infrastructures sportives en cours (arénas et complexes sportifs ou aquatiques) qui consolideront le réseau et serviront la population sur l'ensemble du territoire.

Nos actions prioritaires en 2023

En 2023, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports planifie des investissements de 170,2 M\$ pour poursuivre la mise en œuvre du Plan nature et sports et poser des gestes concrets pour la transition écologique de Montréal et l'adoption par la population d'un mode de vie sain et actif.

Montréal verte – enraciner la nature dans la métropole :

- Protéger 10 % des milieux naturels, renforcer la forêt urbaine et planter 500 000 arbres d'ici 2030;
- Développer de nouveaux parcs : le GPO, le parc-nature de l'écoterritoire de la falaise, le nouveau parc riverain de Lachine, le pôle nature de l'Est et le parc-nature des Sources;
- Poursuivre les aménagements du parc Frédéric-Back;
- Relier les grands parcs et les milieux de vie par un réseau de corridors verts;
- Revitaliser les parcs du réseau et offrir des expériences de qualité.

Montréal bleue – affirmer le caractère insulaire de Montréal :

- Réhabiliter 10 km de berges situées dans les grands parcs et soutenir les interventions des arrondissements;
- Restaurer et préserver les milieux humides et hydriques;
- Transformer et aménager des parcs riverains, dont le parc de Dieppe.

Montréal des sommets – innover dans la conservation du Mont-Royal :

- Protéger et mettre en valeur les composantes identitaires du Mont-Royal;
- Transformer la mobilité sur la montagne pour rendre ses accès sécuritaires et conviviaux;
- Renouveler l'expérience de visite de ce site emblématique.

Montréal active – bouger plus au quotidien dans la métropole :

- Soutenir les 19 arrondissements et améliorer les installations sportives et récréatives locales;
- Offrir des infrastructures sportives durables et de qualité;
- Développer le réseau d'infrastructures sportives intérieures;
- Soutenir le sport régional;
- Encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

Matériel roulant et des ateliers

Budget de fonctionnement 2023 : 134,4 M\$, soit une hausse de 21,5 M\$

PDI 2023-2032 : 568,7 M\$

Effectif : 511 années-personnes

Notre mission

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) s'assure de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules et de divers services et produits spécialisés, adaptés aux besoins des arrondissements et des unités, le tout de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Dépôt d'un Plan de transformation sur cinq ans (2023-2027), qui se compose de trois chantiers majeurs et interdépendants : mutualisation, acquisition et entretien. Déploiement du Plan pour les projets suivants :
 - Évaluation des besoins opérationnels,
 - Mise en commun et rééquilibrage des véhicules,
 - Création et animation d'une table de concertation avec les arrondissements pour créer un lieu d'échanges et de collaboration sur la nouvelle vision de mise en commun des actifs;
- Contribution du SMRA à la réalisation du plan stratégique Montréal 2030 et du Plan climat 2020-2030 par les initiatives suivantes :
 - Mise en commun du parc de véhicules et d'équipements municipaux,
 - Optimisation de l'utilisation des véhicules,
 - Reconditionnement des actifs,
 - Analyse des demandes de véhicules,
 - Remplacement à même le parc existant (déplacement de véhicules sous-utilisés à la place d'une acquisition);
- Réduction des risques opérationnels et réalisation d'économies d'échelle avec le rééquilibrage des équipements dans les arrondissements et les prêts à court terme de véhicules entre ateliers;
- Amélioration du service aux citoyennes et citoyens par une répartition équitable des véhicules selon les besoins des arrondissements et selon les activités (ex. : arrosage, tonte de gazon, déblaiement des trottoirs, etc.);
- Mise à jour des appels d'offres pour tenir compte des nouvelles réalités du marché (pénurie de pièces et de véhicules, retards imprévus, etc.);
- Facilitation de la mise en œuvre de la Stratégie d'électrification des transports 2021-2023 : remplacement de 120 véhicules à combustion par des véhicules électriques et hybrides en 2022 (dans le cadre des programmes de remplacement de véhicules désuets), pour un total de 171 véhicules écoresponsables;
- Mise en place du plan de relève des cadres;
- Projet d'amélioration de la planification de l'entretien des véhicules hors saison.

Champs d'action :

- Gestion du parc de véhicules et d'équipements des arrondissements et des services, incluant le Service de sécurité incendie de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal (acquisition, entretien et mise au rancart)
- Ateliers de mécanique
- Webdiffusion et sonorisation à l'hôtel de ville et aux conseils d'arrondissement
- Gestion du carburant

Nos actions prioritaires en 2023

- Déployer le Plan de transformation pour toutes les initiatives prévues en 2023 dans les chantiers de mutualisation, d'entretien et de stratégie d'acquisition;
- Poursuivre la table de concertation avec les arrondissements pour assurer le rééquilibrage semestriel des véhicules et la mise en place de la nouvelle stratégie d'acquisition basée sur les besoins opérationnels;
- Remettre à neuf 10 véhicules stratégiques avec l'atelier spécialisé en transformation de métal (soudure, mécanique, carrosserie, etc.) pour prolonger la durée de vie utile des véhicules et contrer les défis en approvisionnement;
- Poursuivre la lutte à la désuétude avec les trois programmes de remplacement de véhicules (Ville, Service de police de la Ville de Montréal et Service de sécurité incendie de Montréal), ce qui représente 41,5 M\$ du PDI en 2023;
- Viser l'acquisition de 175 véhicules électriques et hybrides;
- Commencer à déployer le système de gestion des actifs Maximo en réalisant les étapes préparatoires à l'implantation.

Technologies de l'information

Budget de fonctionnement 2023 : 115,6 M\$, soit une hausse de 9,9 M\$

PDI 2023-2032 : 915,2 M\$

Effectif : 782,4 années-personnes

Notre mission

La mission du Service des technologies de l'information (STI) est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville afin d'appuyer les projets de transformation et d'améliorer les services à la population.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Les technologies de l'information (TI) sont un vecteur stratégique pour l'amélioration du service aux citoyennes et citoyens. Elles sont directement liées aux opérations quotidiennes de nombreux services offerts par la Ville. Ainsi, au moyen du numérique, les contributions indirectes du STI aux priorités du plan stratégique Montréal 2030 sont nombreuses. Le STI joue un rôle moteur pour la modernisation technologique. Il participe activement à l'alignement stratégique de la Ville dans une vision d'amélioration constante des services, en les rendant plus accessibles à la population. Il veille également à maintenir à jour l'ensemble des systèmes informatiques. Voici quelques exemples :

- Adaptation des processus et de la structure organisationnelle au mode de travail hybride, pour maintenir la mobilisation et le niveau de performance des équipes en TI;
- Mise à niveau de plusieurs infrastructures de TI et de télécommunications pour optimiser les opérations des services de la Ville (ex. : plans de relève, usines de l'eau, réseau principal, centre de données, stockage, pare-feux, etc.) et augmenter leur résilience;
- Modernisation des solutions de communication et des systèmes pour soutenir le déploiement des services aux citoyennes et citoyens (ex. : service du 311, MTLWiFi, etc.);
- Mise en production du volet Planification et du volet Gestion des interventions sur rue de la plateforme Assistance à la gestion des interventions dans la rue;
- Déploiement du système de gestion des actifs municipaux dans certains arrondissements;
- Bonification de l'offre de services numériques par des services en ligne offerts à la population et aux organisations, notamment pour les permis d'occupation temporaire du domaine public, et par la création d'un nouveau service numérique au bureau des réclamations et d'un formulaire en ligne de révision de l'évaluation foncière;
- Rehaussement de l'expérience client à Espace pour la vie à l'aide d'une application mobile et de bornes interactives, pour l'ouverture de l'Insectarium en avril 2022;
- Amélioration et harmonisation de la gestion des projets de la Ville par le déploiement progressif de la solution organisationnelle de gestion de projet;
- Développement d'une nouvelle version de la solution de gestion des factures, utilisée par plus d'un millier de personnes à la Ville, permettant l'accélération du paiement des factures des fournisseurs de la Ville;
- Finalisation du système de suivi véhiculaire en temps réel pour le déneigement des trottoirs et sélection d'une solution de collecte des matières résiduelles;

Champs d'action :

- Planification et évolution des technologies
- Veille et déploiement des technologies à la Ville
- Optimisation des services numériques de première ligne
- Optimisation des opérations d'arrière-guichet des arrondissements et des services
- Maintien de l'intégrité des systèmes informatiques de la Ville et de la cybersécurité
- Développement et entretien des systèmes informatiques
- Mise en œuvre et gestion des infrastructures des technologies de l'information

- Modernisation du parc informatique par la mise à niveau de plus de 2 000 postes de travail et le remplacement de plus de 3 000 postes de travail en désuétude, et déploiement d'une solution de gestion permettant la prise de contrôle à distance des postes de travail afin d'augmenter le niveau de service et afin de faciliter le mode de travail hybride;
- Mise en place d'un pilote de l'application de gestion électronique de documents pour 13 services et arrondissements;
- Modification du système d'horaire des pompières et pompiers pour permettre une flexibilité d'assignation entre les casernes en fonction du schéma de couverture;
- Déploiement d'une application mobile pour l'équipe de prévention des incendies permettant de diminuer le papier et d'augmenter le nombre d'inspections;
- Soutien logistique et technologique d'importance lié aux opérations policières, entre autres pour la Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP 15);
- Finalisation de l'expérimentation technologique des caméras portatives de la police sur les téléphones intelligents en arrimage avec le ministère de la Sécurité publique, et démarrage du projet de 911 de prochaine génération.

Nos actions prioritaires en 2023

- Augmenter la maintenance des actifs (c'est-à-dire les solutions en TI) pour rehausser la sécurité du point de vue de la disponibilité, de l'intégrité et de la confidentialité;
- Déployer des plateformes et des fondations technologiques permettant de soutenir la performance des unités d'affaires par des développements rapides et sécuritaires;
- Déployer, auprès de la population (Cour municipale, Espace pour la vie, service 311, etc.) et des membres du personnel (centre de services des ressources humaines, centre de gestion de la mobilité urbaine, équipe des solutions de téléphonie, etc.), les nouveaux outils de communication numériques permettant d'introduire ou d'améliorer plus de cinq regroupements de fonctionnalités;
- Poursuivre les travaux d'innovation technologique favorisant l'utilisation des plateformes-services et des infrastructures-services (de l'infonuagique) ainsi que de l'intelligence artificielle afin de bonifier le service à la population;
- Déployer la nouvelle suite bureautique commune pour la Ville et le Service de police de la Ville de Montréal;
- Poursuivre la transformation numérique de la Ville par une offre de services bonifiée pour l'habitation, la gestion des matières résiduelles, les permis et la gestion des actifs;
- Déployer les outils pour aider au dépistage, à l'inspection et au remplacement des entrées de service en plomb;
- Remplacer progressivement les systèmes administratifs critiques à la Ville (pour les ressources humaines, le secteur financier, la taxation et l'évaluation foncière);
- Augmenter l'autonomie du personnel de la Ville par le déploiement d'un catalogue des logiciels les plus utilisés, offert en libre-service;
- Poursuivre le déploiement progressif de la solution organisationnelle pour la gestion de documents au sein des services et des arrondissements de la Ville;
- Moderniser les postes de travail mobiles de la police et permettre le développement d'applications modernes et sécuritaires;
- Mettre en place le système d'alerte en caserne du Service de sécurité incendie de Montréal pour permettre une diminution du temps de réponse;
- Déployer une nouvelle billetterie et un site Web pour le nouveau Centre des mémoires montréalaises – MEM.

4.6. Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 12 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	64 098,6	65 700,2	69 465,3	72 935,0	80 855,8	80 855,8	93 124,1
Eau	228 531,1	256 690,9	266 912,1	289 194,1	301 561,0	291 306,4	330 249,6
Gestion et planification des immeubles	129 578,9	108 855,3	101 896,9	113 779,5	129 503,1	125 807,0	129 778,3
Infrastructures du réseau routier	38 573,6	37 048,9	37 526,1	71 869,1	29 447,6	33 439,1	40 022,5
Urbanisme et mobilité	49 193,4	83 155,5	57 694,4	55 314,8	75 854,3	65 095,6	73 928,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	509 975,6	551 450,8	533 494,8	603 092,5	617 221,8	596 503,9	667 103,4

Tableau 13 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total	Total	Total
						2023-2027	2028-2032	2023-2032
Urbanisme, mobilité et infrastructures								
Commission des services électriques	128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0
Eau	763 380,0	604 292,0	520 099,0	482 002,0	452 824,0	2 822 597,0	2 506 479,0	5 329 076,0
Gestion et planification des immeubles	151 456,0	158 331,0	165 135,0	126 443,0	108 633,0	709 998,0	694 449,0	1 404 447,0
Infrastructures du réseau routier	136 450,0	161 834,0	169 500,0	167 300,0	167 318,0	802 402,0	736 571,0	1 538 973,0
Urbanisme et mobilité	418 306,0	445 476,0	500 657,0	497 522,0	495 035,0	2 356 996,0	2 780 177,0	5 137 173,0
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	1 598 275,0	1 493 972,0	1 491 008,0	1 375 990,0	1 319 963,0	7 279 208,0	7 036 465,0	14 315 673,0

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) à l'urbanisme, à la mobilité et aux infrastructures voit au développement cohérent du territoire ainsi qu'à la planification et à la réalisation des projets de maintien des actifs municipaux, de réaménagement des espaces publics et de développement des secteurs névralgiques. Elle assure également l'exécution de travaux majeurs en infrastructures municipales en plus d'offrir et de développer divers services pour la population. Considérant cette mission, elle participe activement au succès de la transition écologique de Montréal en rendant la métropole plus verte, inclusive et résiliente face aux conséquences des changements climatiques, en conformité avec le plan stratégique Montréal 2030. Cette DGA se compose du Service de l'urbanisme et de la mobilité, du Service de la gestion et planification des immeubles, du Service de l'eau et du Service des infrastructures du réseau routier.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Au cours de la dernière année, la Direction générale adjointe à la mobilité et à l'attractivité est devenue la Direction générale adjointe à l'urbanisme, à la mobilité et aux infrastructures. Inclure le volet de la gestion et du développement des immeubles de la Ville permet d'encore mieux arrimer nos interventions et nos investissements municipaux sur le territoire montréalais, conformément à la vision du plan stratégique Montréal 2030. Le Service de la gestion et planification des immeubles, anciennement nommé Service de la gestion et planification immobilière, a ainsi rejoint les rangs de la DGA en 2022.

En prévision de l'adoption, en 2024, du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, le **Service de l'urbanisme et de la mobilité** s'est assuré de définir et d'inclure tous les besoins locaux en réalisant, notamment, une tournée des arrondissements et une consultation publique, intitulée Réflexion 2050. Le SUM a aussi assuré l'arrimage du PUM 2050 à la Stratégie centre-ville. Au cours de la dernière année, le Cadre d'intervention en reconnaissance du patrimoine a été adopté, lui aussi en cohérence avec la Stratégie centre-ville. La sécurisation des déplacements a continué d'être au cœur des priorités. Plusieurs actions du plan d'action Vision Zéro ont été déployées, dont le développement d'une norme portant sur

le niveau de sécurité des véhicules lourds, le financement de 19 projets de sécurisation aux abords des écoles et la réalisation de 250 interventions aux feux de circulation.

De son côté, le **Service de la gestion et de la planification des immeubles** a notamment réalisé, à titre de requérant, la livraison du nouveau Théâtre de Verdure, la rénovation du chalet du Mont-Royal, l'aménagement intérieur du Centre des mémoires montréalaises – MEM, le réaménagement de la cour de voirie Dickson, la rénovation du bâtiment principal de la cour de voirie du Sud-Ouest, la déconstruction de la station Craig et le nouveau poste de quartier du Service de police de la Ville de Montréal à Pointe-Claire. Il a aussi poursuivi les travaux de rénovation de l'hôtel de ville et du complexe sportif Claude-Robillard. À titre d'exécutant, le service a livré le nouveau complexe aquatique de Rosemont, le nouvel Insectarium, la bibliothèque Maisonneuve et l'aréna Raymond-Bourque, en plus de poursuivre la construction du centre de traitement des matières organiques (CTMO) de l'arrondissement Saint-Laurent et du centre de biométhanisation à Montréal-Est.

Le **Service de l'eau** a poursuivi ses efforts en vue de maintenir l'état des actifs et de rattraper le déficit de maintien des actifs. Des investissements de plus de 493 M\$ sont prévus en 2022. La mise en œuvre du Plan d'action de remplacement des entrées de service en plomb, visant à donner accès à une eau potable de qualité à toute la population montréalaise, s'est poursuivie. L'objectif annuel de 5 000 remplacements sera atteint au 31 décembre 2022. En parallèle, le Service de l'eau a continué d'améliorer sa gestion des eaux de pluie et la limitation des surverses d'eau polluée au fleuve, contribuant ainsi aux priorités de la Ville en matière de transition écologique. Faisant figure d'un autre projet porteur en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, la construction de l'usine de désinfection des eaux usées a aussi débuté. À compter de 2025, près de 100 % des virus et des bactéries, ainsi qu'entre 75 % et 90 % des contaminants émergents, seront éliminés des eaux usées avant qu'elles soient rejetées dans le fleuve Saint-Laurent.

Le **Service des infrastructures du réseau routier** aura réalisé, d'ici la fin de l'année 2022, des travaux d'une valeur de quelque 550 M\$, répartis comme suit : réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout (94 M\$); remplacement d'entrées de service en plomb (48 M\$); travaux de réfection du réseau routier et des structures (77 M\$); réalisation de projets intégrés et de projets d'envergure (Henri-Bourassa, Laurentien-Lachapelle, Sainte-Catherine Est, Durocher, Pierre-De Coubertin, etc.) ainsi que de grands projets (Sainte-Catherine, intersection Remembrance/Côte-des-Neiges, nouveau pont Jacques-Bizard, place des Montréalaises, Griffintown, des Pins, etc.) (301 M\$). À ces projets s'ajoute notamment celui du service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX, pour lequel le SIRR est responsable de l'exécution des travaux et pour lequel les investissements de la Ville en 2022 se chiffrent à 29 M\$.

Nos actions prioritaires en 2023

Le **Service de l'urbanisme et de la mobilité** rédigera le PUM 2050 dans le cadre d'une vaste démarche citoyenne lancée par l'Office de consultation publique de Montréal et amorcera les plans d'action attendants. Se poursuivra la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et des écoquartiers Louvain Est, Lachine-Est et Namur-Hippodrome ainsi que de la planification concertée du secteur Bridge-Bonaventure.

En collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité, le **Service de la gestion et de la planification des immeubles** élaborera une démarche participative et des outils visant la préservation et la requalification des bâtiments et immeubles patrimoniaux municipaux. Il poursuivra la réalisation de plusieurs projets d'envergure, dont : la restauration patrimoniale et la mise aux normes de l'hôtel de ville; la rénovation de la caserne 26, de l'aréna du centre sportif Dollard-St-Laurent, du complexe sportif

Claude-Robillard et de la bibliothèque L'Octogone; la construction des centrales 911 de prochaine génération ainsi que des CTMO de Saint-Laurent et de Montréal-Est; et les travaux d'aménagement de la bibliothèque du centre Sanaaq. Il poursuivra également le déploiement des projets visant la décarbonation des immeubles.

Le **Service de l'eau** soumettra la nouvelle planification décennale de l'ensemble des interventions relatives à l'eau, en cohérence avec le plan stratégique Montréal 2030 et les attentes de la population. Il poursuivra le renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts en investissant près de 262 M\$. Des investissements de plus de 134 M\$ permettront aussi d'optimiser et de mettre aux normes les usines de traitement d'eau potable, les réservoirs et la station. La mise en œuvre du plan d'action sur le plomb se poursuivra; le remplacement de tous les branchements d'eau en plomb (environ 51 000) est prévu d'ici 2032.

Le **Service des infrastructures du réseau routier** sera impliqué dans la réalisation d'un nombre important de projets d'envergure, notamment la poursuite de grands projets tels que le SRB Pie-IX, la place des Montréalaises et la construction du nouveau pont Jacques-Bizard. Le coût des travaux que réalisera le SIRR en 2023 se situe autour de 596 M\$. Dans le cadre de ces travaux, des actions spécifiques seront posées, notamment : la poursuite du déploiement des engagements de la Charte montréalaise des chantiers, et la mesure des bénéfices associés; et la bonification des processus de gestion en vue de réduire les impacts des travaux sur la population et de renforcer la concertation avec les parties prenantes.

Commission des services électriques

Budget de fonctionnement 2023 : 93,1 M\$, soit une hausse de 12,3 M\$

Budget de PDI 2023-2032 : 906 M\$

Effectif : 185,8 années-personnes

Notre mission

Mandataire de la Ville, la Commission des services électriques de Montréal s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés aériens sur tout le territoire de la ville. Elle gère et coordonne les interventions sur tout le réseau de conduits souterrains de la ville.

Notre impact et nos réalisations en 2022

La Commission a développé le plus grand réseau de conduits souterrains au Canada, ce qui représente aujourd'hui 26,3 millions de mètres de conduits de distribution électrique et de télécommunication réservés ou disponibles pour quelque 90 entreprises et services municipaux. La Commission gère et coordonne les efforts de l'ensemble des intervenantes et intervenants pour offrir une infrastructure fiable, sécuritaire et durable. Les réseaux enfouis sont moins vulnérables aux conditions météorologiques extrêmes que les réseaux de fils aériens. Ils engendrent des frais d'exploitation et d'entretien bien moindres pour l'Administration municipale et les entreprises utilisant le réseau, de sorte que la population bénéficie d'économies importantes. De plus, l'absence de fils aériens et de poteaux sur rue permet de valoriser les composantes architecturales de plusieurs immeubles et bâtiments montréalais, et rend la ville plus attrayante, plus résiliente et plus sécuritaire. La Commission utilise des techniques d'excavation douce afin de protéger le réseau radicaire des arbres et de favoriser le maintien de la canopée.

Champs d'action :

- Conception et construction de structures souterraines
- Entretien et gestion des réseaux de conduits souterrains
- Raccordement des bâtiments aux réseaux souterrains
- Gestion des ententes avec les entreprises de réseaux câblés
- Gestion et coordination des travaux d'enfouissement de câbles aériens
- Autofinancement du service par la facturation de redevances à ses clients

Déjà 89 % des rues artérielles sont occupées et desservies par le réseau souterrain de la Commission, ce qui représente plus de 23 000 structures souterraines et 63 700 raccords souterrains aux bâtiments. En moyenne, annuellement, la Commission effectue les réalisations suivantes :

- Inspection de plus de 2 500 puits d'accès pour réaliser l'analyse structurale;
- Ajout de 0,8 km de conduits câblés à son réseau en priorisant les nouveaux ensembles résidentiels;
- Retrait de fils et de poteaux sur 8,1 km de rues;
- Coordination de l'ensemble des interventions afin de maximiser l'efficacité des travaux, de réaliser des économies importantes dans les budgets municipaux et de minimiser les inconvénients pour la population;
- Volume de travaux de 94,0 M\$ pour le programme de construction et de modification de conduits souterrains, dont 27,7 M\$ sont des travaux intégrés avec la Ville et la Société de transport de Montréal (STM).

Nos actions prioritaires en 2023

La Commission des services électriques de Montréal a la volonté d'accroître le réseau de conduits souterrains sur l'île de Montréal, d'augmenter l'entretien de ses structures et de continuer à enfouir les câbles aériens. Pour ce faire, elle envisage d'effectuer les actions suivantes :

- Réaliser un carnet de commandes de projets de 122,5 M\$ pour le programme de construction et de modification de conduits souterrains;
- Poursuivre les négociations de l'entente de réalisation de projets intégrés, semblable à l'entente de collaboration avec la Ville et avec la STM;
- Enlever des poteaux sur 8,0 km de rues et coordonner les travaux d'enfouissement des fils sur 1,0 km dans de nouveaux ensembles résidentiels;
- Procéder à l'inspection structurale de 3 500 puits d'accès et de 1 250 puits d'accès pour occupation;
- Revenir au taux de redevance de 2021, soit à 3,933 \$ du mètre, à la suite d'une réduction exceptionnelle de 7,5 % en 2022 en raison de la pandémie;
- Optimiser les processus relatifs à la gestion des travaux de construction;
- Développer une fonction de communication organisationnelle et élaborer un plan de communication.

Eau

Budget de fonctionnement 2023 : 330,2 M\$, une hausse de 38,9 M\$

PDI 2023-2032 : 5 329,1 M\$

Effectif : 979,8 années-personnes

Notre mission

Le Service de l'eau a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, de gérer les eaux pluviales et d'assainir les eaux usées pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Les activités du Service de l'eau sont essentielles pour garantir la santé et la sécurité du public. Le service se doit d'en assurer la qualité et la continuité dans le respect d'un cadre réglementaire très exigeant.

En 2022, le service disposait d'un budget de fonctionnement (excluant le financement et la dette) de 172,3 M\$, dont la moitié a été consacrée à la masse salariale et l'autre moitié, destinée à exploiter les infrastructures et à les entretenir, à respecter la réglementation et à préparer les investissements futurs.

Le service a également poursuivi ses efforts en vue de maintenir l'état des actifs et de rattraper le déficit de maintien des actifs. Il prévoit investir plus de 493 M\$ en 2022 dans les grandes catégories d'actifs suivantes :

- Usines de traitement d'eau potable et réservoirs (82M\$);
- Station d'épuration des eaux usées et ouvrages de rétention (127M\$);
- Conduites primaires d'aqueduc (70M\$);
- Collecteurs d'égouts (12 M\$);
- Conduites secondaires d'aqueduc et d'égouts (202M\$).

Ces investissements majeurs témoignent de la volonté du service de ralentir la croissance du déficit de maintien des actifs et de respecter les exigences réglementaires en vigueur; toutefois, l'analyse des besoins d'investissements de 2021 pour le maintien d'actifs et le rattrapage démontre que, pour résorber le déficit de maintien de 2,8 G\$ en 10 ans, 575 M\$ sont nécessaires annuellement. Près du quart du budget de fonctionnement a servi à soutenir la réalisation de projets d'investissement, dont la planification des projets, l'auscultation des actifs, l'inspection des vannes et les services professionnels.

En 2022, le service a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action de remplacement des entrées de service en plomb visant à donner accès à une eau potable de qualité à toute la population montréalaise. L'objectif annuel de 5 000 remplacements sera atteint au 31 décembre 2022.

Champs d'action :

- Produire de l'eau potable de qualité pour 2 millions de personnes
- Assainir les eaux usées et les eaux pluviales rejetées au fleuve
- Entretenir plus de 9 000 km d'aqueduc et d'égouts, en partenariat avec les arrondissements, afin d'en garantir la fiabilité
- Faire fonctionner et entretenir le patrimoine de l'actif de l'eau, estimé à 33 G\$
- Offrir un service de proximité 24 h/24, 7 j/7

En parallèle, le service a continué d'améliorer sa gestion des eaux de pluie et de limiter les surverses d'eau polluée au fleuve, contribuant ainsi aux priorités de la Ville en matière de transition écologique. Dans cette lignée, il s'est doté d'un nouveau programme d'investissements pour favoriser les infrastructures vertes multifonctionnelles et la résilience aux changements climatiques. Ce programme de 49 M\$ sur 10 ans permet au service de développer, sous la forme de soutien technique et financier, la réalisation d'infrastructures multifonctionnelles, incluant notamment :

- les espaces résilients (ex. : parcs, espaces sportifs, places publiques aménagées avec des espaces inondables, etc.);
- les infrastructures vertes drainantes sur rue;
- les ruisseaux secs et autres aménagements pour diriger ou recevoir les eaux de pluie dans les parcs et milieux naturels.

Le service s'est donné des orientations stratégiques ambitieuses en matière de réduction de son empreinte écologique. En 2022, la construction de l'usine de désinfection des eaux usées a débuté. La mise en service devrait se faire en 2025. Il s'agit d'un projet porteur pour la Ville de Montréal et pour le Québec en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité. À compter de 2025, près de 100 % des virus et des bactéries seront éliminés des eaux usées avant qu'elles soient rejetées dans le fleuve. Entre 75 % et 90 % des contaminants émergents le seront également.

Enfin, le service a continué de privilégier la réhabilitation et l'entretien des équipements et des infrastructures. Comparativement à la reconstruction, ces techniques ont des impacts environnementaux moindres et demandent des travaux d'ampleur et de durée moins importantes.

Nos actions prioritaires en 2023

- Soumettre la nouvelle planification décennale de l'ensemble des interventions relatives à l'eau en cohérence avec le plan stratégique Montréal 2030 et les attentes de la population;
- Poursuivre le renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts en investissant près de 262 M\$, et optimiser et mettre aux normes les usines de traitement d'eau potable, les réservoirs et la station en y investissant plus de 121 M\$;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action sur le plomb – le service prévoit remplacer tous les branchements d'eau en plomb d'ici 2032, soit environ 51 000;
- Dégager des gains d'optimisation pour mieux faire face aux hausses marquées des coûts des produits chimiques (augmentation prévue de 60 % entre 2022 et 2023) et exploiter les nouvelles infrastructures;
- Poursuivre les études d'avant-projet de remplacement des incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées;
- Réaliser les études qui améliorent la connaissance de l'état des actifs et préparer les projets d'investissement des années à venir, particulièrement ceux qui sont liés au rattrapage du déficit d'entretien des actifs de l'eau.

Gestion et planification des immeubles

Budget de fonctionnement 2023 : 129,8 M\$, soit une hausse de 4 M\$

PDI 2023-2032 : 1 404,4 M\$

Effectif: 675,2 années-personnes

Notre mission

Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) vise à protéger et à développer les immeubles de la Ville de Montréal de façon durable.

Notre impact et nos réalisations en 2022

En tant que grand propriétaire, le SGPI assume la protection et l'entretien du parc immobilier de la Ville (compétence centrale), composé de plus de 600 bâtiments et de quelque 150 installations externes. Le SGPI assume également l'entretien de plus de 400 bâtiments et installations d'arrondissement. La valeur de remplacement du parc immobilier sous la responsabilité du SGPI est de l'ordre de 5,1 G\$.

En matière de gestion immobilière, notons la planification du programme des cours de services, la planification du développement du site Louvain Est et du 50-150 Louvain Ouest, la réalisation du plan directeur du site des Carrières et la planification d'un projet de requalification de l'édifice Lucien-Saulnier. Relevons aussi la poursuite des projets d'implantation du concept d'usage transitoire à l'Îlot Voyageur et à la Cité-des-Hospitalières, venant en soutien au Service de la diversité et de l'inclusion sociale et au Service du développement économique. Notons enfin la mise en œuvre de la Stratégie portant sur les bâtiments vacants et excédentaires, ainsi que le soutien aux activités immobilières visant l'hébergement des personnes en situation d'itinérance.

En matière de gestion de projets immobiliers, parmi les principales réalisations du SGPI à titre de requérant, il faut souligner la livraison du nouveau Théâtre de Verdure, la rénovation du chalet du Mont-Royal, l'aménagement intérieur du Centre des mémoires montréalaises – MEM, le réaménagement de la cour de voirie Dickson, la rénovation du bâtiment principal de la cour de voirie du Sud-Ouest, la déconstruction de la station Craig, le nouveau poste de quartier du Service de police de la Ville de Montréal à Pointe-Claire de même que la poursuite des travaux de rénovation de l'hôtel de ville et du complexe sportif Claude-Robillard. À titre d'exécutant, le SGPI a livré le nouveau complexe aquatique de Rosemont, le nouvel Insectarium, la bibliothèque Maisonneuve et l'aréna Raymond-Bourque, en plus de poursuivre la construction du centre de traitement des matières organiques (CTMO) de l'arrondissement de Saint-Laurent et du centre de biométhanisation à Montréal-Est.

Pour ce qui est de la transition écologique, la phase 1 du Programme de transition écologique du SGPI a débuté et est en période de mise en œuvre. Ce programme vise l'objectif « zéro carbone » pour le parc immobilier du SGPI d'ici 2030, ce qui implique une réduction de 30 000 tonnes de gaz à effet de serre (GES).

D'ici la fin de 2022, le SGPI compte effectuer 130 audits portant notamment sur l'ancienne station de pompage Riverside, l'édifice du 6000, rue Notre-Dame Ouest, le centre Jean-Claude-Malépart, l'édifice

Champs d'action :

- Rôle propriétaire : gestion des actifs immobiliers municipaux (bâtiments et terrains)
- Réalisation des projets immobiliers
- Transition écologique et énergie
- Entretien technique et sanitaire
- Gestion des espaces et des travaux d'aménagement
- Gardiennage et patrouille
- Centre de services (24 h/24, 7 j/7)
- Expertise technique et soutien professionnel
- Audit des immeubles

Shamrock, le bureau d'arrondissement de Pierrefonds, l'aréna Bill-Durnan, la bibliothèque Saint-Charles, le complexe récréatif Gadbois et l'usine de filtration Atwater. Ceux-ci permettront d'illustrer le portrait complet de l'état de santé et de la conformité des immeubles, ainsi que d'alimenter la révision du programme des investissements.

Rappelons qu'en juin 2022, la Direction des transactions immobilières du SGPI, qui est responsable des transactions (achats, ventes, servitudes, emphytéoses, etc.), des locations, des analyses et des évaluations immobilières, a été intégrée au sein du Service de la stratégie immobilière, nouvellement créé.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre la réalisation de plusieurs projets d'envergure, dont :
 - la restauration patrimoniale et la mise aux normes de l'hôtel de ville,
 - la rénovation de la caserne 26, de l'aréna du centre sportif Dollard-St-Laurent, du complexe sportif Claude-Robillard et de la bibliothèque L'Octogone,
 - la construction des sites transitoires du 911 de prochaine génération ainsi que des CTMO de Saint-Laurent et de Montréal-Est,
 - les travaux d'aménagement de la bibliothèque du centre Sanaaq;
- Poursuivre le déploiement des projets visant la décarbonation des immeubles, dont ceux liés à la subvention Plan pour une économie verte — décarbonation des immeubles municipaux (PEV-DIM) du gouvernement du Québec. Ce plan prévoit un investissement de 63 M\$ pour accélérer la transformation énergétique de plus de 30 bâtiments organisationnels, d'arrondissement et d'agglomération. Le PEV-DIM cible une réduction de 7 000 tonnes de GES d'ici la fin 2025;
- Mettre en œuvre diverses actions en transition écologique, dont le déploiement du Programme de transition écologique, qui vise à réduire l'empreinte écologique des bâtiments municipaux émetteurs de GES et à améliorer la résilience des édifices face aux aléas climatiques. Le SGPI prévoit également l'élaboration de nouveaux programmes liés à la transition écologique, dont celui visant l'amélioration des enveloppes de bâtiments, l'optimisation des systèmes électromécaniques existants de même que la mise à niveau des systèmes de régulation;
- Déployer les plans de gestion des actifs immobiliers pour chaque client du SGPI, en appui aux schémas de couverture, aux enjeux spécifiques et à la politique de la gestion des actifs de la Ville. Ces plans permettront d'alimenter la planification des investissements du parc immobilier sous la gouverne du SGPI, de mieux cibler les interventions à long terme et de renforcer les objectifs de développement durable.

Infrastructures du réseau routier

Budget de fonctionnement : 40 M\$, soit une hausse de 6,6 M\$

Budget de PDI : 1 539 M\$

Effectif : 437,3 années-personnes

Notre mission

Afin de concrétiser le Montréal de demain, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) protège, aménage et développe les infrastructures urbaines, de façon durable et innovante.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le SIRR assure la réalisation de travaux sur l'ensemble des infrastructures urbaines de la Ville. Il reçoit les demandes d'intervention de plusieurs requérantes et requérants internes et externes et réalise une planification intégrée des travaux. C'est ainsi que le SIRR réalisera, d'ici la fin de l'année 2022, des travaux d'une valeur de quelque 550 M\$, répartis comme suit :

- Réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout au coût d'environ 94 M\$;
- Remplacement d'entrées de service en plomb au coût d'environ 48 M\$;
- Travaux de réfection du réseau routier et des structures au coût d'environ 77 M\$;
- Réalisation de projets intégrés et de projets d'envergure (Henri-Bourassa, Laurentien-Lachapelle, Sainte-Catherine Est, Durocher, Pierre-De Coubertin, etc.) ainsi que de grands projets (Sainte-Catherine, intersection Remembrance/Côte-des-Neiges, nouveau pont Jacques-Bizard, place des Montréalaises, Griffintown, des Pins, etc.) au coût d'environ 301 M\$.

Champs d'action :

- Gestion, conception et réalisation des projets de la Ville
- Planification intégrée des travaux, gestion des impacts et maintien de la circulation
- Gestion stratégique du maintien des actifs routiers de la Ville
- Gestion des interventions des entreprises de réseaux techniques urbains
- Contrôle des matériaux et études géotechniques
- Protection de l'intégrité du domaine public

À ces projets s'ajoute notamment celui du service rapide par bus dans l'axe du boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), pour lequel le SIRR est responsable de l'exécution des travaux et pour lequel les investissements de la Ville en 2022 se chiffrent à 29 M\$.

À titre de responsable de multiples chantiers, le SIRR déploie l'Escouade chantier, qui a poursuivi sa mission en 2022 afin d'assurer la qualité des travaux et a d'ailleurs produit un bilan après la première année d'existence de la Charte montréalaise des chantiers. Les résultats positifs ont été transmis aux partenaires de la Ville en vue de poursuivre le déploiement d'engagements additionnels pour 2023.

Depuis la mi-année de 2022, le SIRR a repris sous sa responsabilité le maintien et l'amélioration des chaussées du réseau artériel, des ouvrages d'art et de l'éclairage public afin de limiter la croissance du déficit d'entretien. Ainsi, d'ici la fin de 2022, le SIRR aura reconstruit et réaménagé 4 km de chaussées artérielles et réhabilité quelque 85 km de chaussées artérielles et 30 km de voies cyclables. De plus, il aura réhabilité 10 structures et modernisé près de 13 000 lampadaires.

De manière continue, le SIRR est aussi responsable de protéger le domaine public en maintenant l'inventaire des actifs de la Ville et en représentant le territoire montréalais sous plusieurs angles. De même, via un guichet unique, à savoir le volet Consentement de la plateforme AGIR (Assistance à la gestion des interventions dans la rue), il gère l'ensemble des demandes des entreprises des réseaux

techniques urbains (RTU) lorsque ces entreprises doivent intervenir sur les actifs routiers de la Ville ou s'implanter dans l'emprise de ces actifs. Le SIRR traite chaque demande, émet les exigences et effectue un suivi pour s'assurer que les RTU respectent les normes de la Ville. En 2022, environ 4 000 demandes de consentement municipal auront été traitées.

Afin de réduire les impacts des travaux sur la mobilité et sur les citoyennes et citoyens, le SIRR a introduit la notion d'axes sous surveillance ainsi qu'une nouvelle gamme de mesures, notamment des séances d'information sur les travaux et la mise en place de comités de bon voisinage.

De plus, le SIRR a déployé le volet Planification de la plateforme AGIR. Ce nouveau volet contribue à assurer une programmation intégrée et coordonnée des travaux des services centraux.

Nos actions prioritaires en 2023

- Bonifier la stratégie de maintien des actifs de la rue avec des investissements de l'ordre de 126 M\$ et assurer que les travaux confiés au SIRR, incluant les réparations de nids-de-poule sur le réseau artériel, sont planifiés et intégrés afin de minimiser les impacts sur la population riveraine;
- Poursuivre le développement de l'outil fédérateur AGIR, notamment en améliorant les volets Planification (par un accès étendu aux arrondissements) et Permis (en misant sur le projet finaliste de l'Institut d'administration publique du Québec en 2022), et assurer son arrimage avec l'outil corporatif de gestion de projet;
- Déployer des projets pilotes concernant la Feuille de route gouvernementale pour la mise en œuvre du BIM (c'est-à-dire la « modélisation du bâtiment ») mais applicable aux infrastructures de rue;
- Organiser activement le sommet sur les chantiers notamment en sollicitant la collaboration de plusieurs partenaires internes et externes à la Ville;
- Prendre part à la réalisation d'un nombre important de projets d'envergure, notamment la poursuite de grands projets tels le SRB Pie-IX, la place des Montréalaises, et la construction du nouveau pont Jacques-Bizard;
- Mettre en œuvre une programmation de travaux au coût d'environ 596 M\$. Dans le cadre de ces travaux, des actions spécifiques seront posées, notamment :
 - Poursuite du déploiement des engagements de la Charte montréalaise des chantiers et mesure des bénéfices,
 - Mise en application des critères écologiques dans les appels d'offres,
 - Bonification des processus de gestion afin de maximiser les interventions faites pour réduire les impacts des travaux sur la population et de renforcer la concertation avec les parties prenantes;
- Prendre en compte, dans l'ensemble des interventions du SIRR, les ambitions de Montréal 2030 en matière de transition écologique, par exemple en intégrant la plantation d'arbres, la végétalisation des saillies de trottoirs, l'élargissement des trottoirs, le reprofilage de la géométrie pour favoriser le ruissellement des eaux pluviales, et l'utilisation de la poudre de verre lors de la réfection des structures.

Urbanisme et mobilité

Budget de fonctionnement 2023 : 73,9 M\$, soit une hausse de 8,8 M\$

PDI 2023-2032 : 5 137,2 M\$

Effectif : 335,6 années-personnes

Notre mission

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a pour mission de planifier et d'encadrer la réalisation d'un Montréal attrayant, inclusif et résilient au bénéfice de la population actuelle et future. Il oriente la mise en valeur des milieux de vie, du paysage et du patrimoine en plus de développer des solutions écologiques de mobilité.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le SUM se positionne comme chef de file en matière d'aménagement intégré du territoire. Ses champs d'action lui permettent de planifier le développement du territoire tout en faisant évoluer la mobilité de la population vers des déplacements de plus en plus durables. Ses interventions sont résolument orientées en fonction des quatre piliers de Montréal 2030, soit : la transition écologique; la solidarité, l'équité et l'inclusion; la démocratie et la participation; et l'innovation et la créativité.

- En prévision de l'adoption, en 2024, du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, tournée des arrondissements pour inclure les besoins locaux, travail visant l'arrimage avec la Stratégie centre-ville, et consultation publique (en cours), intitulée Réflexion 2050, avec l'Office de consultation publique de Montréal;
- Définition d'indicateurs pour les écoquartiers et participation à l'élaboration de l'indice d'équité territoriale de Montréal 2030, afin d'assurer le développement équitable du territoire montréalais;
- Adoption du Cadre d'intervention en reconnaissance du patrimoine, arrimé avec la Stratégie centre-ville, déterminant ainsi des balises pour la mise en place de futures reconnaissances à caractère patrimonial;
- Conformément à la Loi sur le patrimoine culturel, finalisation d'une entente totalisant 10 M\$ avec le ministère de la Culture et des Communications afin de réaliser l'inventaire des bâtiments construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale;
- Dans les secteurs stratégiques, poursuite de la réalisation d'aménagements résilients et inclusifs, dont le parc Dickie-Moore dans le quartier Parc-Extension;
- Conformément à la posture du SUM axée sur les transports actifs, poursuite des investissements dans le déploiement du Réseau express vélo avec l'ajout des axes Saint-Antoine et Viger dans l'arrondissement Ville-Marie, et ajout d'autres pistes cyclables, notamment sur l'avenue Pierre-De Coubertin dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. L'objectif est d'augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025. Parallèlement, BIXI a fait l'acquisition de 425 nouveaux vélos à assistance électrique dans l'objectif de mise en service graduelle de plus de 2 500 vélos à assistance électrique d'ici 2023;
- Poursuite des investissements dans le réaménagement d'artères majeures visant un meilleur équilibre entre les différents modes de déplacement :
 - Finalisation des travaux sur l'avenue des Pins entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis,
 - Progression des travaux à l'intersection du chemin Remembrance et du chemin de la Côte-des-Neiges ainsi que des travaux visant le remplacement du pont Jacques-Bizard,

Champs d'action :

- Planification et encadrement du territoire
- Stratégies de mobilité durable
- Reconnaissance et mise en valeur du patrimoine
- Grands projets urbains et de transport (partenariats)
- Aménagement du réseau artériel et du réseau cyclable
- Sécurité et gestion de la mobilité urbaine

- Début des travaux sur l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et le boulevard Saint-Laurent ainsi que dans le secteur de la rue du Sussex et de la rue Tupper dans l'arrondissement Ville-Marie;
- Sécurisation des déplacements grâce à la réalisation d'actions du plan Vision Zéro :
 - Poursuite du développement d'une norme pour le niveau de sécurité des véhicules lourds,
 - Financement de 19 projets de sécurisation aux abords des écoles,
 - Réalisation de 250 interventions aux feux de circulation;
- Collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec Infrastructures (CDPQ Infra) pour développer le Réseau express métropolitain (REM) de l'Est, puis, cet automne, avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) ainsi qu'avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM) à la suite de la nouvelle orientation donnée au projet;
- En collaboration avec l'ARTM, préparation d'un dossier d'opportunité pour la définition d'un mode structurant électrique de transport en commun pour le secteur du Grand Sud-Ouest (ligne rose), et d'un autre dossier pour le mandat ciblant la décongestion de la ligne orange;
- Poursuite de l'accompagnement de partenaires dans la réalisation de grands projets de transport comme le REM (CDPQ Infra), la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (MTQ) et le prolongement de la ligne bleue de métro (STM).

Nos actions prioritaires en 2023

- Rédiger le PUM 2050 dans le cadre d'une vaste démarche citoyenne lancée par l'Office de consultation publique de Montréal, incluant l'amorce des plans d'action attenants;
- Poursuivre la mise en œuvre des écoquartiers Louvain Est, Lachine-Est et du PPU des Faubourgs ainsi que de la planification concertée des secteurs Namur-Hippodrome et Bridge-Bonaventure;
- Déployer l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant un intérêt patrimonial sur le territoire pour accompagner les arrondissements et les villes reconstituées;
- Poursuivre les grands projets de réaménagement tels que ceux de la rue Sainte-Catherine Ouest et du remplacement du pont Jacques-Bizard. Les travaux à l'intersection Remembrance/Côte-des-Neiges, sur l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et le boulevard Saint-Laurent, et dans le secteur de la rue du Sussex et de la rue Tupper devraient, pour leur part, être finalisés en 2023;
- Réaménager les abords du Centre universitaire de santé McGill et la rue Jean-Talon Est, entre la 22^e avenue et le boulevard Langelier, et le prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption;
- Poursuivre le réseau cyclable, notamment le Réseau express vélo sur l'axe Henri-Bourassa entre la rue Lajeunesse et le boulevard de l'Acadie, et sur l'axe Saint-Antoine/Saint-Jacques entre la rue Guy et la rue du Square-Victoria;
- Acquérir plus de 100 nouveaux vélos à assistance électrique afin d'être en mesure de continuer à répondre à la demande des utilisatrices et utilisateurs, et implanter 36 nouvelles stations;
- Poursuivre le développement du mode structurant de l'Est faisant suite au projet du REM de l'Est et du dossier d'opportunité pour un mode structurant desservant le Grand Sud-Ouest;
- Poursuivre l'accompagnement des partenaires dans la réalisation des grands projets de transport (prolongement de la ligne bleue, SRB Pie-IX, REM, tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, pont Samuel-De Champlain) et dans la réalisation des projets afférents (pôle Gadbois, réaménagement des rues Notre-Dame Ouest et Jean-Talon, lien de transports actifs et collectifs de l'Ouest).

4.7. Arrondissements

Tableau 14 – Arrondissements – Budget 2023

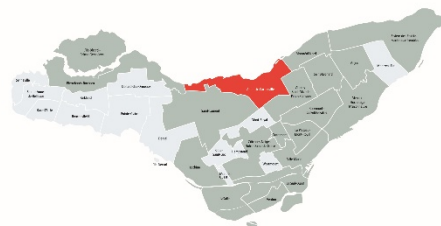
(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	55 910,8	59 013,3	58 231,7	60 317,1	69 298,3	60 457,8	63 313,6
Anjou	26 014,9	27 225,4	25 421,1	26 629,8	30 498,4	29 025,9	30 725,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	65 676,5	68 711,6	65 035,2	65 550,9	75 205,8	72 957,6	76 273,4
Lachine	28 878,4	30 553,8	28 158,9	29 373,1	31 447,1	30 635,0	32 101,4
LaSalle	36 185,2	39 359,9	37 322,0	38 243,1	42 369,0	44 333,3	45 172,9
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 566,9	11 149,8	10 985,2	12 186,7	12 589,3	11 924,9	13 133,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	61 997,8	65 456,3	63 302,7	67 119,3	73 607,9	69 943,4	76 351,4
Montréal-Nord	38 785,0	40 407,0	40 127,8	41 432,5	46 032,9	45 513,7	46 781,5
Outremont	15 162,2	14 114,1	14 453,8	15 399,2	17 503,9	16 506,1	17 303,2
Pierrefonds-Roxboro	32 812,8	32 392,5	29 816,8	32 280,0	35 835,1	35 071,6	36 190,9
Plateau-Mont-Royal	53 728,7	52 933,5	51 829,8	54 599,0	57 703,3	57 218,8	59 570,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	54 941,0	59 496,6	56 939,0	60 286,3	68 671,9	64 460,3	66 676,0
Rosemont–La Petite-Patrie	60 180,8	62 869,5	63 840,5	65 369,7	75 204,5	65 452,7	71 248,1
Saint-Laurent	65 843,5	65 697,4	62 605,3	65 773,8	76 606,4	76 427,6	78 377,0
Saint-Léonard	35 986,4	36 092,8	35 089,6	35 760,1	39 850,8	39 495,0	40 643,0
Sud-Ouest	54 132,3	54 562,0	52 499,9	55 467,4	61 223,8	59 906,3	63 122,9
Verdun	35 998,1	35 709,8	35 617,2	37 446,3	39 013,3	38 753,0	39 901,6
Ville-Marie	89 649,5	95 946,6	90 114,7	93 181,6	105 507,3	99 812,1	107 373,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	60 220,2	62 094,7	58 128,9	58 201,5	64 783,2	61 863,8	65 359,5
Total – Arrondissements	882 671,0	913 786,6	879 520,1	914 617,4	1 022 952,2	979 758,9	1 029 619,2

Tableau 15 – Arrondissements – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
	Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	16 695,0	10 962,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	43 053,0	25 660,0	68 713,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 623,0	8 469,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 454,0	42 270,0	84 724,0
Montréal-Nord	4 614,0	9 829,0	4 564,0	4 314,0	4 314,0	27 635,0	21 570,0	49 205,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	24 469,0	41 675,0	21 363,0	15 082,0	13 541,0	116 130,0	67 025,0	183 155,0
Saint-Léonard	6 790,0	8 240,0	11 475,0	6 940,0	7 940,0	41 385,0	31 700,0	73 085,0
Sud-Ouest	14 679,0	10 350,0	8 599,0	6 839,0	6 839,0	47 306,0	29 195,0	76 501,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 735,0	8 081,0	7 731,0	7 231,0	6 981,0	40 759,0	36 755,0	77 514,0
Total – Arrondissements	166 740,0	177 741,0	147 453,0	134 127,0	133 336,0	759 397,0	654 850,0	1 414 247,0

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Population : 139 587 habitantes et habitants
Superficie : 24,2 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 809 100 \$
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 362 600 \$
Budget de fonctionnement 2023 : 63,3 M\$
PDI 2023-2032 : 71,1 M\$
Effectif : 439,5 années-personnes



Profil

La population de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est répartie sur un territoire d'une superficie de 24,2 km² et se classe au 5^e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. La proportion d'enfants de 0 à 1 an par rapport à la population totale, qui est de 17 %, y est plus élevée que dans la majorité des autres arrondissements de la ville de Montréal, tandis que les 15 à 64 ans, pour leur part, représentent 64 % de la population de l'arrondissement. Plus de 60 % des logements sont occupés par des locataires. La moyenne d'âge de la population est de 41,8 ans, et 51 % de la population est de sexe féminin.

Vision

Dans le Plan stratégique de développement durable 2019-2025, l'Administration locale s'est engagée à travailler avec ses partenaires pour faire d'Ahuntsic-Cartierville un arrondissement où :

- Un effort collectif est fait pour valoriser l'environnement naturel exceptionnel, diminuer la consommation de ressources, atténuer l'empreinte environnementale et atteindre les cibles de réduction d'émissions de carbone. Il s'agit de contribuer à faire de Montréal une référence internationale en matière de lutte aux changements climatiques;
- Les divers quartiers sont des milieux de vie complets, qui offrent une grande diversité d'activités économiques et d'emplois. Les rues y sont animées et sécuritaires, et les habitations répondent aux besoins de la population. Les commerces de proximité et les établissements offrent tous les services dont la population a besoin au quotidien, notamment une gamme d'activités culturelles et de loisirs en toute saison;
- Les personnes de tous âges, de toutes origines et de toutes conditions sentent qu'elles font partie d'une communauté équitable et solidaire. Les rues, ruelles, parcs et espaces publics permettent de se rencontrer et de socialiser.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Plusieurs projets du Plan stratégique 2022-2025 ont été réalisés en 2022. Ces projets font partie des huit grandes priorités de l'Administration de l'arrondissement : la mobilité; l'habitation; l'environnement et la transition écologique; le développement économique; les services municipaux; le développement social; la culture et le patrimoine; les sports, les loisirs et les parcs; ainsi que la démocratie et la participation publique.

Voici quelques-unes de ces réalisations :

- Mise en œuvre du Plan de développement social;
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan propreté de l'arrondissement;
- Adoption du Plan maître de plantation;

- Réaménagement du parc Ahuntsic : nouveau parc de planche à roulettes et amélioration des installations de baseball du stade Gary-Carter;
- Poursuite de la tenue des marchés d'été d'Ahuntsic et de Cartierville;
- Mise en œuvre des projets sélectionnés au cours des deux premières éditions du budget participatif;
- Poursuite de l'amélioration du réseau cyclable, de l'installation de mesures de sécurisation aux abords des écoles, et des mesures d'apaisement de la circulation dans tous les quartiers;
- Réaménagement des parcs des Hirondelles (secteur Fleury) et Zotique-Racicot;
- Mise en place d'un projet pilote de saillies de trottoir « virtuelles ».

Nos actions prioritaires en 2023

- Consolider les équipes de l'arrondissement : l'équipe de circulation, l'équipe de culture et l'équipe de jardinières et jardiniers;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan maître de plantation afin de planter au moins 1 300 arbres par année, en priorisant les îlots de chaleur comme lieux de plantation;
- Poursuivre l'implantation d'au moins 100 dos d'âne par année et de mesures d'apaisement de la circulation, en particulier aux abords des lieux où circulent des personnes vulnérables;
- Mettre en œuvre le Plan directeur des parcs et espaces verts, notamment la tenue de consultations publiques pour déterminer les aménagements qui seront effectués dans les parcs;
- Réaménager le parc Avila-Vidal et ses aires de jeux;
- Poursuivre le Plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale 2021-2026;
- Mettre en œuvre la vision et le Plan de développement économique de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville 2022-2025;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan propreté de l'arrondissement;
- Commencer à offrir des services au centre culturel et communautaire de Cartierville;
- Mettre en place un premier quartier culturel dans l'arrondissement;
- Procéder à la réfection de la rue Sackville entre les rues Fleury et Prieur, à la construction d'un mur de protection sur la rue Crevier ainsi qu'au prolongement de la rue Yvette-Brillon;
- Mettre en œuvre les projets sélectionnés au cours de la 2^e édition et de la 3^e édition du budget participatif.

Arrondissement d'Anjou

Population : 45 484 habitantes et habitants
Superficie : 13,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 575 500 \$
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 329 600 \$
Budget de fonctionnement 2023 : 30,7 M\$
PDI 2023-2032 : 56,6 M\$
Effectif : 223,9 années-personnes



Profil

Stratégiquement situé au croisement de deux axes routiers majeurs de Montréal, les autoroutes 40 et 25, Anjou est un arrondissement de l'est de Montréal comptant près de 45 000 habitantes et habitants. Son positionnement géographique et son offre commerciale abondante et variée, jumelés à son important parc d'affaires – le deuxième en importance sur l'île de Montréal, avec plus de 600 entreprises –, contribuent à sa grande vitalité économique. Avec ses 20 parcs et espaces verts, ses 2 bibliothèques, ses 9 km de pistes cyclables et ses installations sportives, Anjou offre un milieu de vie idéal et attrayant pour les familles et les personnes âgées. Le revenu médian des ménages est de 53 873 \$, et plus de 44 % de la population est propriétaire. Bien qu'Anjou soit l'arrondissement regroupant la population la plus âgée de Montréal, 44 % de ses citoyennes et citoyens ont entre 35 et 64 ans. Plus d'une personne sur deux résidant dans l'arrondissement est issue directement ou indirectement de l'immigration.

Vision

L'Arrondissement souhaite offrir aux Angevines et Angevins des services de proximité de qualité, accessibles et diversifiés qui répondent à leurs besoins, dans un milieu de vie sécuritaire, paisible et attractif, grâce à un cadre de gestion responsable, sain et efficace de ses ressources.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Travaux de réaménagement d'aires de jeux et de terrains de balle et de soccer dans divers parcs : d'Allonnes, André-Laurendeau, Anjou-sur-le-Lac, Chénier, Lucie-Bruneau, de Peterborough, Roger-Rousseau, etc.;
- Reprise de l'offre de services complète en culture, en sports et loisirs ainsi qu'en développement social (cours, activités, Les Ateliers-Soleil, fête de quartier, fête de la famille, fête des bénévoles, etc.);
- Construction d'un bâtiment sanitaire et réfection du sentier du parc Anjou-sur-le-Lac;
- Élargissement du boulevard des Roseaies;
- Réfection de divers trottoirs et rues;
- Réfection du Centre Roger-Rousseau;
- Amélioration de l'accessibilité universelle de l'édifice des travaux publics;
- Optimisation de l'embellissement des rues, des plates-bandes et des parcs, notamment par la plantation de 215 arbres;
- Finalisation du projet des panneaux d'affichage dynamique;
- Revitalisation du jardin communautaire Notre-Dame;
- Réalisation de projets dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ou de la Politique municipale d'accessibilité universelle :
 - Travaux de remplacement des aires de jeux pour enfants au parc Chénier,
 - Aménagement de stations d'exercice au parc Roger-Rousseau,
 - Aménagement de stations d'exercice et d'aires de repos au parc des Roseaies.

Nos actions prioritaires en 2023

- Offrir des services de qualité;
- Gérer les ressources de façon efficiente;
- Maintenir le lien de proximité avec la population;
- Poursuivre le déploiement de projets concernant la sécurité (ex. : caméras);
- Poursuivre l'embellissement de nos artères et milieux de vie, notamment par la plantation d'arbres et de végétaux et par l'acquisition de mobilier urbain;
- Poursuivre le réaménagement du Centre Roger-Rousseau;
- Procéder à la réfection de divers rues et trottoirs, incluant les entrées de service en plomb;
- Aménager la piste cyclable Jean-Desprez;
- Poursuivre la réfection des parcs (aires et terrains de jeux);
- Procéder à la réfection du pavillon des baigneuses et baigneurs au parc des Roseraies;
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux.

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Population : 170 545 habitantes et habitants
Superficie : 21,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 154 400 \$
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 532 100 \$
Budget de fonctionnement 2023 : 76,3 M\$
PDI 2023-2032 : 68,3 M\$
Effectif : 529,4 années-personnes



Profil

Situé au cœur de Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'arrondissement le plus peuplé de Montréal ainsi que l'épicentre des plus grands établissements d'enseignement et de santé de l'île. Avec sa population aux origines plurielles (135 langues parlées), où plus de trois personnes sur quatre (77 %) sont issues directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement se démarque dans le paysage montréalais par sa personnalité unique. Une majorité de sa population (61 %) s'exprime aisément dans les deux langues officielles. Le français et l'anglais demeurent les langues les plus couramment utilisées, suivies des langues chinoises et du tagalog. La moyenne d'âge est de 38,7 ans. Les femmes forment 52 % de la population, et les ménages ont un revenu annuel médian de 45 778 \$.

Véritable pôle de mobilité, l'arrondissement compte 1 gare de train de banlieue, 10 stations de métro et 36 km de voies cyclables. Près des trois quarts (73,3 %) des logements sont occupés par des ménages locataires.

Vision

Le territoire étant riche de sa diversité culturelle et d'une forte présence institutionnelle, l'Arrondissement cherche à offrir une gamme complète de quartiers accueillants et accessibles, répondant à une diversité de besoins, afin que toute sa population y trouve un port d'attache pour la vie. Pour ce faire, il favorise le développement d'activités culturelles, sportives, communautaires et de loisirs, tout en encourageant la vitalité économique, une mobilité accrue, et le développement de milieux sains et durables. L'Arrondissement vise à ce que des gens de partout s'installent dans ses quartiers animés, où l'architecture est aussi riche que l'esprit de communauté qui y règne.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Tout au long de l'année 2022, l'Arrondissement a orienté ses actions en cohérence avec le plan stratégique Montréal 2030, en réalisant des projets écoresponsables qui favorisent l'inclusion, la diversité et la participation citoyenne, et qui encouragent la créativité et l'innovation.

Essentiellement, des efforts ont été faits afin de créer des bases solides et d'assurer de meilleurs services à la population, et ce, par différentes mesures :

- Préparation du plan stratégique de l'arrondissement pour orienter les actions futures;
- Amorce de la refonte réglementaire locale en vue de protéger la qualité des milieux de vie;
- Centralisation du service téléphonique 311 pour diminuer le temps d'attente des citoyennes et citoyens;
- Augmentation du nombre d'employées et employés cols bleus permanents pour mieux desservir la population;

- Déploiement d'une collecte de résidus alimentaires pour les immeubles de neuf logements et plus ainsi que dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) de Notre-Dame-de-Grâce.

Des efforts ont également été déployés pour assurer des déplacements sécuritaires ainsi que des quartiers verts et inclusifs :

- Aménagement d'un terrain de soccer temporaire et d'un espace vert multiusage sur le site de la future école dans le secteur du Triangle;
- Inauguration du parc Saidye-Bronfman et de son pavillon;
- Aménagement du nouveau parc Elie-Wiesel;
- Création de cinq nouvelles murales, de trois stations de télétravail et de quatre placotoirs;
- Installation de nouveaux éclairages dans quatre parcs;
- Plantation de 683 arbres de diverses essences;
- Réalisation de plusieurs mesures d'apaisement de la circulation, incluant de la sécurisation aux abords de quatre écoles en plus du réaménagement complet près de l'école Iona;
- Installation de plus de 200 bollards longeant les pistes cyclables.

De plus, de multiples actions ont été mises de l'avant pour soutenir les commerces et favoriser la participation citoyenne :

- Lancement d'un concours d'entrepreneuriat pour vitaliser les artères commerciales;
- Tenue de deux consultations publiques en lien avec le Plan local de déplacements.

Des actions spécifiques ont également été posées afin de soutenir la population dans le contexte d'une importante augmentation du coût de la vie :

- Distribution de 2 000 collations santé par semaine dans les camps de jour;
- Soutien financier de 80 organismes communautaires reconnus, permettant la réalisation de plus de 250 activités.

Finalement, d'autres activités régulières sont à souligner : le plan d'élagage, le contrôle de l'herbe à poux, le projet Vélorution CDN-NDG, la réfection de chaussées et de trottoirs sur plusieurs tronçons de rues locales et artérielles ainsi que la réalisation de plus de 2 500 inspections.

Nos actions prioritaires en 2023

Des ressources additionnelles se joindront aux équipes en 2023, notamment pour intensifier nos efforts en matière de transition écologique, de sécurisation des pistes cyclables, et d'entretien de notre parc arboricole ainsi que pour soutenir nos organismes communautaires, en plus de poursuivre la refonte réglementaire locale.

De plus, l'Arrondissement prévoit réaliser de nombreux projets de soutien et de développement, dont les suivants :

- Obtenir l'accréditation Scène écoresponsable pour les Maisons de la culture;
- Adopter un Plan local de déplacements;
- Multiplier les stratégies de revitalisation et d'animation des artères commerciales;
- Créer un nouveau parc de planche à roulettes au parc Benny;
- Réaménager le parc Jean-Brillant;
- Rénover les chalets des parcs Coffee, Van Horne, Warren-Allmand et Mackenzie-King;
- Agrandir et mettre aux normes le Centre sportif Trenholme;
- Mettre aux normes la Maison de la culture et la bibliothèque de Côte-des-Neiges;
- Installer les premiers terrains de pickleball dans l'arrondissement.

Arrondissement de Lachine

Population : 46 794 habitantes et habitants

Superficie : 17,7 km²

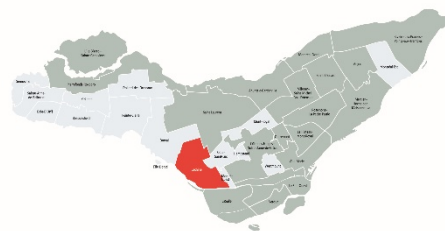
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 629 800 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 356 200 \$

Budget de fonctionnement 2023 : 32,1 M\$

PDI 2023-2032 : 36,8 M\$

Effectif : 244,4 années-personnes



Profil

L'arrondissement de Lachine a connu, au cours des dernières années, un élan de vitalité sans pareil. Il attire de nouveaux résidents et résidentes qui y trouvent un milieu de vie exceptionnel avec ses magnifiques parcs riverains, ses sites patrimoniaux, ses infrastructures sportives et culturelles ainsi que ses établissements scolaires renommés. On y trouve l'un des plus importants parcs industriels de Montréal. Une forte croissance de la population est prévue au cours des prochaines années, notamment avec le développement du secteur Lachine-Est, un ancien quartier industriel qui pourrait accueillir à terme quelque 4 800 nouvelles familles.

Vision

Fort des richesses patrimoniales, industrielles et naturelles de son territoire, l'Arrondissement de Lachine mise sur le développement de la mobilité durable — des démarches sont en cours pour un tramway reliant Lachine au centre-ville —, la création de milieux améliorant la qualité de vie de toute la population, le verdissement, et la gestion écologique de l'eau et des déchets. La croissance de Lachine se fait dans l'esprit de créer des quartiers pour toutes et tous, alliant mixité sociale et mixité fonctionnelle (commerces, emplois et services publics), tout en mettant en valeur le patrimoine existant et en favorisant une diversité architecturale.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Bonification du budget en culture pour soutenir le plan de développement culturel et lui donner de l'élan;
- Investissement dans le parc Grovehill pour le parc de planche à roulettes, le terrain de basketball et l'installation d'un nouveau système de son au terrain de baseball;
- Programmation de festivités à l'occasion du 75^e anniversaire du Musée de Lachine;
- Mise en œuvre du projet de quartier culturel;
- Lancement du plan d'action en développement social 2022-2024;
- Participation à l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme de l'écoquartier de Lachine-Est et collaboration aux consultations publiques de l'Office de consultation publique de Montréal;
- Adoption d'une réglementation pour renforcer les pôles commerciaux et déterminer les vocations des rues commerciales;
- Préparation du réaménagement et du verdissement du quai de la 34^e Avenue grâce à l'obtention du financement issu du programme de budget participatif;
- Élaboration de la planification stratégique de l'Arrondissement de Lachine;
- Création d'une nouvelle publication semestrielle distribuée dans tous les foyers de l'arrondissement : Vivre Lachine;
- Projet de reconstruction d'un étang artificiel et construction d'un pavillon au parc du Village Saint-Louis;

- Réfection du terrain de tennis du parc Kirkland;
- Acquisition de radars pédagogiques;
- Instauration de dos d'âne;
- Réfection de 1 450 m de rues et de 2 000 m² de trottoirs.

Nos actions prioritaires en 2023

- Planifier le développement de l'écoquartier Lachine-Est, incluant la création d'espaces publics et institutionnels, dont un centre communautaire et sportif;
- Réaliser des travaux au Musée de Lachine;
- Poursuivre la création du parc riverain;
- Élaborer une vision autour d'un pôle nautique, récréotouristique et culturel;
- Se doter d'un plan directeur du Musée de Lachine;
- Mettre en œuvre le plan d'action en développement social et le plan d'action en développement culturel;
- Planifier plusieurs réfections routières;
- Réaliser des projets de réaménagement dans les parcs, notamment la réfection d'un terrain de baseball du parc LaSalle et des interventions au parc Grovehill pour le terrain de basketball et le parc de planches à roulettes;
- Mettre aux normes l'aréna Martin-Lapointe.

Arrondissement de LaSalle

Population : 81 329 habitantes et habitants
Superficie : 16,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 644 900 \$
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 387 700 \$
Budget de fonctionnement 2023 : 45,2 M\$
PDI 2023-2032 : 68,7 M\$
Effectif : 288,2 années-personnes



Profil

Avantageusement situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de LaSalle est dynamique, inclusif et accueillant. Avec 81 000 résidentes et résidents, et plus de 26 000 emplois, c'est un important centre industriel et l'un des principaux pôles commerciaux de Montréal. L'arrondissement compte de paisibles quartiers résidentiels et de vastes espaces verts, en bordure du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent, où l'on peut admirer les impétueux rapides de Lachine. Selon Statistique Canada, de 2016 à 2021, LaSalle a connu une croissance démographique de 7 %, soit plus de 2 fois plus grande que celle de l'ensemble de la ville de Montréal (3,2 %). Près de 60 % de sa population peut tenir une conversation à la fois en français et en anglais. Après le français, les principales langues parlées à la maison sont l'anglais, les langues chinoises et l'espagnol. Trois résidents sur cinq sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. LaSalle profite d'une riche vie sociale, culturelle et communautaire, de la diversité de sa population et de l'implication de ses citoyennes et ses citoyens.

Vision

D'un point de vue urbanistique, humain, économique et environnemental, LaSalle est un milieu urbain parvenu à maturité, ce qui n'est pas synonyme d'immobilisme. Cette maturité incite à poursuivre le développement en dosant la sagesse et l'audace, la prudence et la témérité, la préservation et l'innovation. LaSalle veut être reconnu comme un cadre de vie vert et bleu, inclusif et en mouvement, fier de son ouverture, riche de sa diversité et favorable à l'épanouissement familial et personnel. L'Arrondissement revendique le caractère compétitif et innovant de son économie ainsi que la créativité et la générosité de sa communauté.

Notre impact et nos réalisations en 2022

L'Arrondissement structure le développement de son territoire avec les cinq orientations qui figurent à la Planification stratégique 2018-2024, en adéquation avec les grandes orientations de la Ville de Montréal. Cette planification guide l'Administration dans ses choix de projets, dans ses priorités en matière de maintien de l'actif et de nouveaux investissements ainsi que dans la sélection de programmes à préserver ou à développer.

Depuis le début de l'année 2022, l'Arrondissement a amorcé ou poursuivi la réalisation de nombreux projets au bénéfice de la population :

- Amorçe d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes du centre sportif Dollard-St-Laurent, au coût de 28 M\$, dont plus de 50 % sont financés par l'Arrondissement, le reste étant pris en charge par la Ville de Montréal (Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports) et les gouvernements du Québec et du Canada (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives [PAFIRS]);

- Mise sur pied d'une démarche participative visant à recueillir les idées et propositions de la population et des acteurs du milieu en vue d'élaborer un projet de vision du développement pour le secteur LaSalle Ouest, au cœur de la partie ouest de l'arrondissement;
- Réalisation des travaux d'aménagement de la promenade Lionel-Boyer, qui reliera le quartier Angrignon à la station de métro Angrignon;
- Lancement d'un deuxième budget participatif, doté d'une enveloppe de 0,2 M\$;
- Début des travaux de réfection du parc Raymond, dont l'aménagement d'un parc de planche à roulettes, le remplacement de la piscine désuète par un ensemble de jeux d'eau et la réfection du chalet;
- Ajout de quatre écrans numériques d'information municipale et communautaire;
- Prise en charge de la gestion du carrefour récréatif et communautaire de LaSalle;
- Rénovation complète du parc Albert-Perras sur la rue Jean-Chevalier et aménagement d'un parcours de disque-golf au parc Lefebvre;
- Plantation de 700 arbres en bordure de rues ou autour des écoles et travaux d'élagage;
- Nombreux chantiers de réfection routière (avenue Lafleur et rue Larente), de planage et de revêtement (11^e Avenue, rue Bonnier, rue Airlie et rue Bourdeau).

Nos actions prioritaires en 2023

- Prendre possession de la nouvelle bibliothèque L'Octogone et l'inaugurer;
- Aménager le nouveau parc Taishan, à l'angle de la rue Allard et de la rue Viola-Desmond, dans le quartier Angrignon;
- Construire un véloparc dans le parc de l'Aqueduc;
- Relancer les travaux de transformation de l'ancien hôtel de ville de LaSalle en édifice à vocation culturelle et communautaire;
- Sécuriser les alentours des écoles et ajouter des bornes de recharge.

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Population : 20 034 habitantes et habitants

Superficie : 23,6 km²

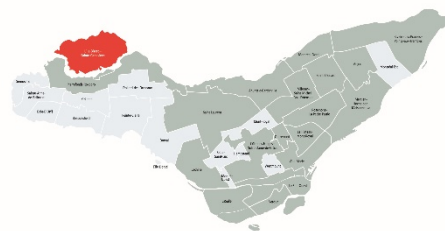
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 666 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 303 500 \$

Budget de fonctionnement 2023 : 13,1 M\$

PDI 2023-2032 : 29,3 M\$

Effectif : 123,7 années-personnes



Profil

Situé à l'ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève s'étend sur une superficie de 23,6 km² et se classe au dernier rang des arrondissements de Montréal pour la taille de sa population. Le cadre de vie idéal pour les familles, les multiples espaces verts (comme l'immense parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard et les trois terrains de golf), les nombreux bâtiments patrimoniaux ainsi que la salle de spectacle Pauline-Julien et le cégep Gérald-Godin constituent de puissants attraits. Une vaste majorité de la population, soit environ 72 %, est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus utilisée quotidiennement à la maison. Près d'une personne sur deux est issue de l'immigration, et le revenu annuel médian des ménages de l'arrondissement est de 81 211 \$.

Vision

Riche de ses espaces verts et de son caractère champêtre unique sur le territoire montréalais, l'Arrondissement contribue à leur mise en valeur en appuyant de nombreux projets porteurs et novateurs comme le paysage humanisé, dont la mise en œuvre a débuté en 2022. Il entend améliorer continuellement le milieu de vie en adoptant des pratiques exemplaires en matière de transition écologique et de participation citoyenne, notamment par la mise sur pied d'un exercice consultatif pour créer une maison de jeunes.

La prochaine année sera aussi marquée par la conception et le déploiement de trois plans directeurs (bâtiments, parcs, circulation et signalisation) qui viseront à renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficacité de la gestion budgétaire et des actions municipales.

La poursuite de la reconstruction des rues et des chaussées, la valorisation du cadre bâti, la gestion des eaux pluviales ainsi que la réfection et la mise à jour des installations sportives et culturelles représenteront également des préoccupations constantes pour l'Arrondissement. Finalement, comme les travaux de construction du nouveau pont Jacques-Bizard ont débuté à l'automne 2022, l'Arrondissement a renforcé et renforcera davantage ses mesures de sécurité publique afin de limiter les impacts de ces travaux sur la population environnante.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Mise en place de mesures de sécurité publique entourant la construction du futur pont Jacques-Bizard;
- Poursuite du projet de paysage humanisé;
- Réfection des huit terrains de tennis au parc Eugène-Dostie;
- Renforcement de la sécurité publique et création d'une centrale d'appels;
- Remplacement du gazon synthétique du terrain de soccer au parc Eugène-Dostie;

- Finalisation des travaux au parc de l'Anse-aux-Rivard;
- Réfection de rues, de trottoirs et de bordures de rues;
- Aménagement de jeux inclusifs pour enfants (phase 1) au parc Eugène-Dostie;
- Mise en place d'un exutoire des eaux pluviales (croissant Barabé);
- Construction d'un nouvel abri (sel de déneigement) dans la cour de voirie;
- Implantation de la collecte des matières résiduelles pour la population, les immeubles de neuf logements et plus, et les commerces;
- Mise en place d'un exercice participatif pour la création d'une maison de jeunes;
- Optimisation du volet des communications internes et externes.

Nos actions prioritaires en 2023

- Procéder à la réfection du chalet Robert-Sauvé;
- Poursuivre l'aménagement de jeux inclusifs pour enfants (phase 2) au parc Eugène-Dostie;
- Aménager un projet de corridor pollinisateur, du côté est, entre la rue Cherrier et le boulevard Chèvremont;
- Procéder à la réfection de rues, de trottoirs et de bordures de rues;
- Remplacer la structure de chaussée et construire un égout sanitaire ainsi qu'un poste de pompage (terrasse Martin);
- Effectuer la canalisation des cours d'eau au nord de la rue Cherrier (angle de la rue Jean-Yves);
- Concevoir les plans directeurs pour les parcs, pour les bâtiments ainsi que pour la circulation et la signalisation.

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Population : 143 354 habitantes et habitants
Superficie : 25,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 551 800 \$
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-
condo : 353 600 \$
Budget de fonctionnement 2023 : 76,4 M\$
PDI 2023-2032 : 84,7 M\$
Effectif : 599,8 années-personnes



Profil

Bordant le fleuve, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) est en pleine effervescence sur le plan immobilier. Son territoire est desservi par 9 stations de métro, 33 circuits d'autobus, le terminus Radisson (ARTM) et un réseau cyclable de 77 kilomètres. Il est également traversé par des axes routiers importants tels que la rue Sherbrooke, la rue Notre-Dame, le boulevard Pie-IX et l'autoroute 25. L'arrondissement compte 85 parcs et espaces verts, 22 écoles primaires et 9 écoles secondaires. Environ 32 900 familles ont choisi d'y habiter, ce qui le place au troisième rang des arrondissements pour le nombre total de familles qu'on y trouve. Le groupe des 25-34 ans représente 19 % de la population de l'arrondissement, ce qui se situe au-dessus de la moyenne montréalaise.

Vision

En pleine transformation, le territoire de l'arrondissement offre un fort potentiel de développement marqué par des projets majeurs de transport collectif. Des secteurs clés font l'objet de démarches de planification et de revitalisation en appui à la transition écologique dont le Plan climat MHM est le moteur. La mobilité durable est au cœur des priorités de l'Arrondissement, de même que l'accroissement du verdissement et de la biodiversité au bénéfice de l'ensemble des milieux de vie.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Au chapitre du verdissement et de la mobilisation citoyenne, la concrétisation du jardin collectif au parc Carlos-D'Alcantara, un projet issu du budget participatif de Mercier-Est et porté par la communauté, illustre bien la volonté grandissante de la population de s'approprier les espaces publics. La priorité accordée au verdissement a ouvert la voie à la plantation de plus de 2 000 arbres et à la distribution de plus de 180 000 végétaux favorables à la biodiversité, soit le double de l'année précédente. La création d'un boisé au parc Honoré-Mercier et l'aménagement d'infrastructures vertes ont contribué activement à la lutte aux changements climatiques. D'autres mesures innovantes ont été implantées telles qu'un projet pilote d'espacement des collectes de déchets toutes les deux semaines dans deux secteurs de l'arrondissement, visant à réduire l'enfouissement et l'émission de gaz à effet de serre.

La reconduction de la piétonnisation de la rue Ontario, la poursuite de l'aménagement des rues ludiques, et des investissements massifs dans le réaménagement des parcs ont marqué la saison estivale, tout comme la rénovation majeure du chalet du parc Raymond-Préfontaine.

L'achèvement des travaux de la Zone de rencontre Simon-Valois, qui favorise la vitalité commerciale et la vie de quartier, compte parmi les réalisations de grande envergure.

Sur le plan culturel, l'adoption du Plan directeur culturel a été accueillie avec enthousiasme par les acteurs du milieu qui ont nourri la démarche de consultation réalisée de 2020 à 2021.

Le dépôt, en décembre, du premier Plan climat de l'arrondissement, élaboré en concertation avec les partenaires et avec le concours de la population, vient clore l'année de façon marquante.

Autres réalisations de l'Arrondissement :

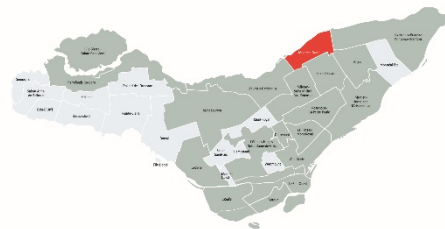
- Fin des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve;
- Réfection et mise aux normes des chalets des parcs Beauclerk, Félix-Leclerc et Théodore, et agrandissement et mise aux normes du chalet du parc de Saint-Aloysius;
- Installation de 1 000 nouveaux supports à vélos;
- Déploiement du projet pilote de prêt gratuit d'équipement dans quatre parcs.

Nos actions prioritaires en 2023

- Préparer la réouverture de la bibliothèque Maisonneuve;
- Aménager un parc de planche à roulettes au parc Raymond-Préfontaine;
- Hausser la cible de plantation d'arbres à 2 500 par année et garantir leur entretien pour assurer la réussite du programme de plantation d'arbres;
- Assurer l'entretien de la forêt urbaine vieillissante de l'arrondissement;
- Étendre l'offre de prêt de matériel hivernal et estival;
- Adapter l'offre de services pour répondre aux besoins des clientèles vulnérables (personnes âgées, clientèle jeunesse et familles);
- Améliorer le service offert à la population citoyenne en matière d'émission des permis dans un contexte d'effervescence immobilière;
- Agir sur le front de la réglementation pour accroître le verdissement et favoriser la transition écologique;
- Soutenir la mobilité active et le déploiement de mesures d'apaisement de la circulation.

Arrondissement de Montréal-Nord

Population : 86 786 habitantes et habitants
Superficie : 11,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 451 800 \$
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 302 700 \$
Budget de fonctionnement 2023 : 46,8 M\$
PDI 2023-2032 : 49,2 M\$
Effectif : 380,1 années-personnes



Profil

Montréal-Nord se classe au 10^e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est plus élevée que dans l'ensemble de la ville de Montréal, et la concentration d'aînés (65 ans et plus) y est particulièrement importante. Plus de deux personnes résidentes sur trois sont issues directement ou indirectement de l'immigration; leurs cinq principaux pays d'origine sont, dans l'ordre, Haïti, l'Algérie, l'Italie, le Maroc et le Liban. Enfin, 22 % de la population est en situation de faible revenu.

Vision

Dans sa planification stratégique 2016-2025, l'Arrondissement propose une vision audacieuse où citoyennes et citoyens de tous âges et de toutes origines, organismes et institutions du milieu, gens d'affaires, et équipes politique et administrative de l'arrondissement osent penser et agir ensemble autrement afin de faire de Montréal-Nord un arrondissement où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie.

Notre impact et nos réalisations en 2022

L'Arrondissement, à travers son plan stratégique Oser ensemble Montréal-Nord, fait vivre ses valeurs d'ouverture à la diversité, d'équité et de participation citoyenne. Ainsi, il épouse la vision de Montréal 2030 et contribue à ses orientations stratégiques. Voici quelques-unes de ses réalisations significatives :

Transition écologique :

- Déploiement des programmes Éco-quartier et de sensibilisation environnementale;
- Mise en place d'un plan de contrôle de l'herbe à poux;
- Tenue d'une campagne d'embellissement (plus de 2 800 plants);
- Élargissement du programme de subvention pour les produits d'hygiène durables;
- Conversion de l'éclairage de plusieurs installations municipales du territoire pour qu'il soit écoénergétique;
- Aménagement du parc-école Saint-Rémi et verdissement en bordure du boulevard Pie-IX;
- Optimisation des activités de collecte des matières résiduelles.

Solidarité, équité et inclusion :

- Accompagnement, soutien et évaluation des organismes promoteurs des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité Jeunesse;
- Déploiement d'une nouvelle offre de services au pavillon du parc Henri-Bourassa, à la maison Brignon-Dit-Lapierre et au pôle aquatique Henri-Bourassa;
- Accueil des nouveaux résidents et résidentes, et présentation des services lors d'une visite guidée dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

- Adoption d'une politique locale en équité, en diversité et en inclusion.

Démocratie et participation :

- Poursuite de l'élaboration du plan d'action collectif en développement culturel découlant du Plan de développement culturel de l'arrondissement;
- Déploiement du plan collectif en habitation;
- Élaboration conjointe du Plan de développement social de Montréal-Nord avec la Table de quartier de Montréal-Nord;
- Mise en œuvre des recommandations faites à l'Arrondissement dans une étude sur la violence commise et subie par les jeunes, effectuée par le Centre international pour la prévention de la criminalité;
- Financement de quatre projets en sécurité urbaine (Café jeunesse multiculturel, Centre des jeunes l'Escale, Ma Clinique juridique et Un itinéraire pour tous);
- Financement d'un poste de coordination en sécurité urbaine à la Table de quartier de Montréal-Nord.

Innovation et créativité :

- Collaboration avec le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'installation du Biblioconteneur au parc Le Carignan;
- Ajout d'un terrain de baseball Moustique au parc Charleroi et d'un terrain de basketball au parc Pilon;
- Réfection des terrains de basketball aux parcs Le Carignan et Saint-Laurent;
- Mise en place de mesures d'apaisement de la circulation (afficheurs pédagogiques, panneaux lumineux, dos d'âne, silhouettes, etc.);
- Déploiement d'un programme de sécurisation aux abords des écoles.

Nos actions prioritaires en 2023

- Installer de nouveaux jeux d'eau aux parcs Pilon et Le Carignan;
- Étendre la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation;
- Exécuter les travaux de réfection de la rue Lapierre;
- Déployer un calendrier d'égavage cyclique des arbres de l'arrondissement;
- Poursuivre la conversion de l'éclairage de plusieurs bâtiments municipaux pour qu'il soit écoénergétique;
- Déployer la mise en service progressive de la collecte des résidus alimentaires pour les immeubles de neuf logements et plus;
- Poursuivre le développement du Plan d'action canopée pour lutter contre les îlots de chaleur;
- Aménager une mini-forêt à l'entrée de l'arrondissement, un îlot de biodiversité et de fraîcheur;
- Poursuivre le développement du Parcours Gouin;
- Améliorer l'offre de services des jardins communautaires;
- Poursuivre les démarches pour le développement d'un climat de travail inclusif qui favorise un traitement équitable;
- Élaborer un guide de collaboration en itinérance;
- Régulariser le poste d'agente ou agent de liaison et d'intervention sociale;
- Aménager une rampe d'accès au pavillon du parc Henri-Bourassa pour améliorer l'accessibilité universelle;
- Poursuivre la mise en place de l'accès sans fil à Internet dans les parcs;
- Tenir un Forum pour citoyennes et citoyens aînés et amorcer la mise sur pied d'un conseil des aînés et aînées;
- Moderniser la salle du conseil pour favoriser un usage multifonctionnel (par les organismes partenaires notamment);
- Poursuivre les actions visant à renforcer le sentiment de sécurité de la population.

Arrondissement d'Outremont

Population : 26 159 habitantes et habitants

Superficie : 3,9 km²

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 2 110 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 740 500 \$

Budget de fonctionnement 2023 : 17,3 M\$

PDI 2023-2032 : 25,6 M\$

Effectif : 126,1 années-personnes



Profil

Possédant un patrimoine architectural exceptionnel qui lui confère un cachet unique, l'arrondissement d'Outremont est situé au cœur de l'île de Montréal. De plus, son accès au mont Royal, ses nombreux parcs et sa forêt urbaine en font une oasis de verdure. La mobilité y est favorisée par la présence de deux stations de métro, d'une future station du Réseau express métropolitain (REM), ainsi que d'avenues sécuritaires favorisant la marche et le vélo.

Sa population est composée majoritairement de francophones et de deux minorités linguistiques qui parlent anglais ou yiddish à la maison. L'âge moyen est de 38,5 ans, et Outremont compte la plus importante proportion d'enfants de 0 à 14 ans de tous les arrondissements de Montréal.

Vision

L'Arrondissement souhaite offrir à sa population une organisation performante, transparente et humaine afin de continuer à développer un milieu de vie attrayant, inclusif et sécuritaire. Outremont améliore continuellement l'expérience citoyenne et son milieu de vie en adoptant des pratiques exemplaires en transition écologique, en favorisant l'harmonie entre ses communautés, en offrant des services innovants, et en mettant en valeur son patrimoine historique et ses espaces verts.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Propreté :

- Campagne de communication innovante;
- Nouvelle réglementation au sujet des bacs à déchets obligatoires;
- Augmentation des amendes;
- Implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que dans les immeubles de neuf logements et plus.

Urgence climatique, verdissement et biodiversité :

- Création d'un comité conseiller expert et d'un groupe de travail de 15 citoyennes et citoyens pour l'élaboration d'un plan d'action;
- Règlement interdisant les souffleurs de feuilles à essence;
- Plantation de 130 arbres;
- Acquisition d'appareils électriques pour rendre les activités de fonctionnement plus vertes;
- Mise sur pied d'un programme de subventions pour les produits d'hygiène menstruelle et les couches lavables en partenariat avec Outremont en famille.

Gestion du territoire, du patrimoine et de la mobilité :

- Piétonnisation de l'avenue Bernard pour une troisième année;

- Refonte du stationnement sur rue afin de réserver des places aux résidentes et résidents;
- Sécurisation des ruelles de l'arrondissement et diminution de la vitesse à 10 km/h;
- Optimisation réglementaire en lien avec les permis et certificats pour simplifier les démarches;
- Mise en ligne de la carte interactive pour la consultation des informations de zonage par propriété;
- Électrification de deux bornes de recharge supplémentaires.

Culture, sports, loisirs et développement social :

- Premières portes ouvertes au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) pour faire connaître son offre de services et ses partenaires;
- Amélioration de l'offre de services en culture, sports et loisirs;
- Mise en place de mesures pour rendre plus écoresponsables les événements publics;
- Reprise des activités de la bibliothèque et de la Galerie d'Outremont (huit expositions, dont quatre professionnelles);
- 19 spectacles extérieurs dans le cadre de la programmation événementielle et culturelle estivale;
- Projets novateurs : expositions de photographies Outremont, regards citoyens et d'une œuvre d'art public éphémère.

Parcs, infrastructures et installations :

- Réfection des terrains de tennis des parcs Joyce et F.-X.-Garneau;
- Réfection du chalet et de l'aire de jeux du parc Outremont;
- Reconstruction complète des égouts, de l'aqueduc, des infrastructures de la chaussée, des trottoirs et de l'éclairage de rue de plusieurs avenues;
- Remplacement des entrées en plomb sur plusieurs avenues et réhabilitation de 571 mètres linéaires du réseau d'égout et de 127 mètres linéaires du réseau d'aqueduc.

Nos actions prioritaires en 2023

Afin de respecter les orientations du Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont, nos actions prioritaires en 2023 auront comme axe principal l'urgence climatique.

Urgence climatique, verdissement et biodiversité :

- Lancer le programme Éco-quartier;
- Déposer le Plan d'urgence climatique de l'arrondissement;
- Réaliser le Plan directeur de mobilité durable et sécuritaire;
- Accomplir plusieurs projets en lien avec le budget participatif (implantation de nouvelles miniforêts, de jardins verticaux et de zones nourricières, verdissement de rues, et « De l'eau dans ta gourde »);
- Embellir le territoire par la construction de 6 nouvelles saillies de trottoir et de 17 saillies verdies;
- Aménager un stationnement écoresponsable à la bibliothèque Robert-Bourassa par la gestion optimale des eaux pluviales et l'ajout de verdissement.

Culture, sports, loisirs et développement social :

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de développement culturel selon les priorités de l'Arrondissement;
- Augmenter la visibilité de l'offre culturelle de l'arrondissement (promotion des activités, identification, plan de communication, etc.);

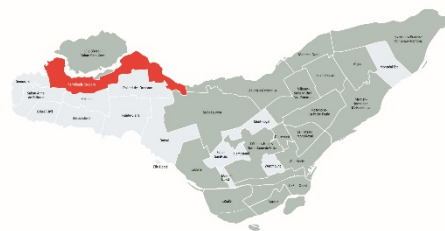
Parcs, infrastructures et installations :

- Restaurer et mettre aux normes le chalet du parc Saint-Viateur et la mairie de l'arrondissement;
- Réhabiliter le miniparc Champagneur et le parc Beaubien;
- Sécuriser le chemin Bates entre les avenues McEachran et Rockland;

- Reconstruire intégralement les égouts, l'aqueduc, les infrastructures de la chaussée, les trottoirs et l'éclairage de certains tronçons de rue;
- Réhabiliter par gainage les conduites d'égouts et d'aqueducs et poursuivre le remplacement des entrées de service en plomb sur diverses rues.

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Population : 73 889 habitantes et habitants
 Superficie : 27,1 km²
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 601 100 \$
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 325 100 \$
 Budget de fonctionnement 2023 : 36,2 M\$
 PDI 2023-2032 : 58 M\$
 Effectif : 279,7 années-personnes



Profil

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est situé à l'extrémité ouest de l'île de Montréal et est bordé au nord par la rivière des Prairies. Il comporte deux quartiers : Cap-Saint-Jacques et Bois-de-Liesse. La population y trouve un milieu de vie paisible et stimulant du fait de l'accessibilité à de nombreux espaces naturels, dont 4 parcs-nature et 80 parcs de voisinage. Elle bénéficie également de deux piscines extérieures publiques, de deux bibliothèques, d'un centre culturel et de trois centres communautaires.

La population de l'arrondissement est majoritairement bilingue. Les ménages y habitant disposent d'un revenu annuel médian de 70 547 \$, et 70 % d'entre eux sont propriétaires de leur résidence. Le parc immobilier est composé presque exclusivement d'immeubles de catégorie résidentielle. Les deux tiers de la population sont issus de l'immigration. La contribution des nouveaux arrivants et arrivantes a permis de créer, au fil des ans, un arrondissement vivant aux multiples visages.

Vision

Comme l'indique sa signature, « On s'occupe de vous », l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro place les citoyennes et citoyens au cœur de ses préoccupations. L'Administration s'engage à toujours faire progresser ses pratiques, à faire preuve de rigueur dans sa gestion et à améliorer la prestation de services rendus à la population. Outre une richesse naturelle incomparable, Pierrefonds-Roxboro offre des installations de grande qualité, une vie culturelle active et de nombreux plateaux sportifs.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le retour à une certaine normalité postpandémique a favorisé la reprise de plusieurs activités culturelles, de sports et loisirs ainsi que de bibliothèque prévues à la programmation. Des efforts importants sont déployés pour bonifier l'offre de services à la population.

Malgré les contraintes rencontrées et le report de nombreux projets, l'Arrondissement a été en mesure d'assurer les réalisations suivantes :

- Journée jardinage, dont ont bénéficié plus de 1 000 citoyennes et citoyens;
- Réaménagement du parc du Millénaire;
- Implantation de la collecte des matières résiduelles de bâtiments de neuf logements ou plus, d'industries, de commerces et d'écoles – phase 2;
- Intégration d'Instagram comme moyen de communication;
- Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles;
- Adoption du plan d'action en culture;
- Adoption du plan d'action en loisirs.

Nos actions prioritaires en 2023

- Réalisation du programme de mini-forêt au parc de Deauville dans le cadre du budget participatif;
- Rehaussement des services en environnement offerts aux citoyennes et citoyens, et transition écologique de concert avec l'Éco-quartier;
- Poursuite du programme annuel de plantation d'arbres et de la lutte à l'agrile du frêne ainsi que diminution des îlots de chaleur conformément au Plan d'action canopée 2012-2021 et au plan stratégique Montréal 2030;
- Mise en œuvre d'un plan d'action en développement social et en sécurité urbaine;
- Réaménagement du boulevard Lalande;
- Réaménagement du parc du Château-Pierrefonds.

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Population : 106 784 habitantes et habitants
 Superficie : 8,1 km²
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 156 500 \$
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 542 300 \$
 Budget de fonctionnement 2023 : 59,6 M\$
 PDI 2023-2032 : 57 M\$
 Effectif : 448,4 années-personnes



Profil

Situé au cœur de Montréal, Le Plateau-Mont-Royal exerce un attrait indéniable sur les touristes et est reconnu pour la qualité de vie de ses quartiers à dimension humaine. Sa population est la plus jeune de Montréal, et plus de 80 % des 25 à 64 ans détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Les ménages sont constitués de 72 % de locataires et de 52 % de personnes seules. Parmi les personnes de 15 ans ou plus qui étudient ou occupent un emploi, près de 75 % utilisent les transports actifs. Enfin, 69 % de la population peut converser à la fois en français et en anglais, et 53 % des résidentes et résidents sont originaires de l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada.

Vision

Riche de son histoire, Le Plateau-Mont-Royal offre une vision audacieuse du mieux-vivre en ville, qui repose en bonne partie sur la création de milieux de vie inclusifs, inspirants et durables. Ses quartiers complets offrent une diversité de commerces, de services et d'emplois ainsi qu'une vie sociale et culturelle foisonnante. Ses aménagements urbains originaux et conviviaux favorisent les déplacements actifs et sécuritaires. Depuis plus d'une décennie, l'Arrondissement innove en multipliant les îlots de fraîcheur et les lieux de rencontre citoyenne. Une attention particulière est accordée à la préservation de la mixité sociale.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Adoption d'un règlement visant à protéger les maisons de retraite de la spéculation immobilière;
- Modifications au Règlement d'urbanisme pour une nouvelle entente d'usufruit de 25 ans visant une superficie de plancher d'environ 10 760 m² au 5425, rue Casgrain, pour le maintien et le développement de lieux de création et de production abordables pour les artistes;
- Bonification de la pratique des rencontres d'information de voisinage;
- Renforcement de la réglementation encadrant les résidences de tourisme et les gîtes;
- Formation sur les normes en accessibilité universelle et la conception sans obstacle;
- Rédaction d'un guide patrimonial illustré pour encadrer les interventions sur les immeubles;
- Plan de relance de la rue Saint-Denis et projet d'illumination permanente de la rue;
- Analyse du potentiel économique et immobilier du secteur d'emplois du Plateau Est;
- Projets de piétonnisation estivale sur les avenues du Mont-Royal et Duluth;
- Modification de la réglementation des cafés-terrasses sur le domaine public afin de les autoriser dans les secteurs de plus faible intensité commerciale – délivrance de plus de 180 permis;
- Remplacement de 37 entrées d'eau en plomb et réalisation de 159 réparations sur le réseau d'aqueduc;
- Prolongement et sécurisation de liens cyclables, et installation de 614 supports à vélos;
- Reconstruction de 28 sections de trottoirs et construction de dos d'âne dans 19 tronçons de rues;

- Financement de 1,1 M\$ pour une brigade de propreté (contrat de deux ans) et de 0,7 M\$ pour l'enlèvement de graffitis;
- Aménagement de la place des Fleurs-de-Macadam en place multifonctionnelle inondable;
- Réaménagement des parcs des Compagnons-de-Saint-Laurent et Toto-Bissainthe;
- Aménagement d'un espace de repos et événementiel à vocation culturelle sur le terrain de l'École nationale de théâtre, en partenariat avec cette dernière;
- Projet d'agriculture urbaine en collaboration avec le Comité citoyen de Milton-Parc;
- Aménagement de six ruelles vertes, pour un total de 112 ruelles vertes dans Le Plateau;
- Réalisation des projets gagnants du premier budget participatif du Plateau-Mont-Royal sur le thème de la transition écologique (bibliothèque de partage d'outils et projet d'agriculture urbaine);
- Piétonnisation et projet transitoire de l'avenue Émile-Duployé;
- Réouverture de l'aréna Saint-Louis, devenu un espace multisport gratuit pour la population;
- Accès gratuits : terrains de tennis, cinq soirées thématiques avec jeux de lumières à l'aréna Mont-Royal et 10 activités sportives dans les parcs de l'arrondissement;
- Formations gratuites de sauvetage grâce à une subvention gouvernementale de 30 515 \$;
- Plusieurs démarches de concertation et ajout de services en lien avec l'itinérance;
- Contributions de 417 000 \$ pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de 16 500 \$ pour le Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans, et de 137 700 \$ pour le Fonds diversité et inclusion sociale pour les enfants et les familles vulnérables, permettant notamment l'attribution gratuite de 172 places en camp de jour pour des enfants vivant dans une habitation à loyer modique ou se trouvant en situation de vulnérabilité;
- Prêt de local au chalet-restaurant du parc La Fontaine à l'organisme Robin des Bois et octroi de locaux gratuits pendant trois ans, au centre du Plateau, à 10 organismes en services d'aide à la personne;
- Ouverture du centre Laurier afin de proposer une programmation tant intérieure qu'extérieure en sports et loisirs, en plus d'offrir un espace en libre accès et le prêt de matériel gratuit;
- Délivrance de 155 permis d'événements sur le domaine public et tenue de 58 jours de marchés fermiers;
- Inauguration du Cabinet des auteurs en hommage à Michel Tremblay;
- Offre de 182 représentations issues de la programmation culturelle de l'arrondissement sur le domaine public, dont le théâtre de marionnettes présenté tout l'été au parc La Fontaine;
- Dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles, présentation de 77 événements répartis équitablement sur le territoire de l'arrondissement;
- Déploiement d'activités en langue des signes québécoise (LSQ) et formation du personnel des bibliothèques pour l'accueil des personnes sourdes;
- Amélioration de l'accessibilité universelle au conseil d'arrondissement : sous-titrage, traduction en LSQ et service d'accompagnement.

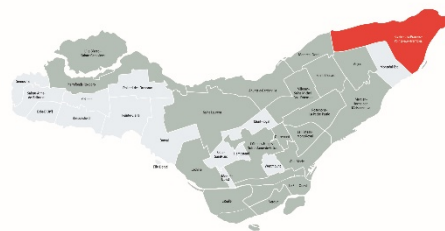
Nos actions prioritaires en 2023

- Projet de rénovation du pavillon des baigneurs, de la piscine et de la pataugeoire du parc Baldwin;
- Projet de rénovation de l'aréna Saint-Louis;
- Mise aux normes de la piscine Schubert et réalisation d'un projet d'accessibilité universelle;
- Projets de réfection du terrain de soccer du parc Laurier, de réaménagement du parc Lucia-Kowaluk et du chemin Gilford, et de décontamination du Champ des Possibles;
- Révision du Règlement d'urbanisme sous l'angle de la transition écologique et de l'inclusion sociale;
- Révision du Règlement sur le bruit pour en faciliter l'applicabilité;
- Intégration de critères pour les demandes de dérogation au cadre normatif des réno-évictions;
- Révision des règles d'urbanisme en accessibilité universelle;
- Réalisation d'un plan directeur des parcs et des espaces verts;

- Rédaction du nouveau plan d'action en développement social;
- Rédaction d'un plan d'action en activités physiques et sportives;
- Élaboration d'un plan d'action pour les commerces en collaboration avec les associations de commerçantes et commerçants;
- Accompagnement technique des commerces dans la mise en accessibilité de leur local;
- Rédaction d'un plan local en accessibilité universelle.

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Population : 115 587 habitantes et habitants
Superficie : 42,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 473 800 \$
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 269 900 \$
Budget de fonctionnement 2023 : 66,7 M\$
PDI 2023-2032 : 127,3 M\$
Effectif : 450,3 années-personnes



Profil

Situé à l'extrémité est de l'île de Montréal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles connaît une expansion considérable sur plusieurs plans, compte tenu du fort pouvoir d'attraction que l'arrondissement exerce auprès des familles. Traversé par de grands axes routiers, tels que les autoroutes 25 et 40, il est formé des quartiers de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles et s'étend sur 42,3 km², ce qui en fait l'un des plus grands territoires de l'île de Montréal. Son territoire très étendu s'est développé au fil des ans autour de ses nombreuses zones industrielles, ce qui se traduit par une densité moins élevée que dans le reste de l'île de Montréal, soit 2 525 habitants/km². C'est l'un des rares arrondissements à détenir encore des terrains disponibles pour le développement de zones résidentielles et industrielles. La nature y est omniprésente, avec plus de 135 parcs et espaces verts, dont l'immense parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, un golf et près de 75 km de voies cyclables. Plus de 64 % des ménages sont propriétaires.

Près d'une personne sur deux est issue directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (71 %), suivi de l'anglais, de l'italien et de l'espagnol. Le français est la langue unique de travail pour 86 % de la main-d'œuvre. La moyenne d'âge est de 43,5 ans et plus de la moitié de la population (52 %) est de sexe féminin. Les ménages ont un revenu annuel médian de 62 867 \$.

Vision

L'Arrondissement se fait un devoir de développer un milieu de vie attrayant, inclusif et sécuritaire, où toutes et tous sont fiers de résider. À cet effet, il poursuit ses efforts pour créer des quartiers fonctionnels et chaleureux, et faciliter l'accès aux établissements du savoir et aux emplois du territoire, tout en assurant une mobilité adéquate. Comme le territoire est délimité notamment par la rivière des Prairies au nord et le fleuve Saint-Laurent au sud, l'Arrondissement continue de mettre en valeur la richesse des attraits naturels en améliorant l'accès aux cours d'eau, aux parcs et aux jardins. Il assure également une revitalisation importante de son patrimoine bâti et une mise en valeur de ses espaces naturels impressionnants.

Outre une belle vitalité économique, le territoire propose les meilleurs prix à Montréal pour se loger, une offre inégalée d'activités sportives et culturelles ainsi que des infrastructures publiques de qualité. Convaincu de la nécessité de s'engager vers la transition écologique, l'Arrondissement valorise l'agriculture urbaine et s'est doté d'une vision ambitieuse et rassembleuse qui guidera les interventions de la collectivité afin que 30 hectares du territoire vibrent au rythme d'une agriculture plurielle et innovante d'ici à 2030.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Cette année, l'Arrondissement a davantage été en mesure de déployer son plan de reprise des activités, de procéder à la réouverture des installations et d'offrir aux organismes partenaires le soutien nécessaire. L'Arrondissement s'est également attelé à offrir une programmation culturelle et sportive alternative, qui a permis à la population de vivre une saison estivale riche en activités.

L'année 2022, tout comme l'année 2021, a été marquée par des projets favorisant le développement durable et la mobilité ainsi que la revitalisation des parcs et des lieux publics :

- Création d'un Plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement, prévoyant notamment la protection des boisés et des milieux naturels;
- Poursuite de la plantation d'arbres afin d'atteindre l'objectif de 7 500 arbres plantés d'ici à 2026;
- Offre continue de soutien aux organismes communautaires;
- Planification des travaux de mise aux normes au complexe sportif St-Jean-Vianney;
- Planification de la mise aux normes de la piscine du parc Saint-Georges;
- Début des travaux de réfection du terrain de soccer synthétique et de la piste d'athlétisme au parc Daniel-Johnson;
- Installation de l'éclairage du terrain de basketball et aménagement du pourtour du pavillon au parc Armand-Bombardier;
- Aménagement des aires de jeux et de mobilier au parc Jeanne-Lapierre;
- Mise aux normes des jardins communautaires existants;
- Début des travaux de la phase 2 de la maison Antoine-Beaudry, réfection du terrain de balle du parc Saint-Joseph et réaménagement du parc Clémentine-De La Rousselière;
- Reconstruction de la passerelle au parc Saint-Valérien;
- Travaux sur le réseau routier dans différents secteurs.

Nos actions prioritaires en 2023

- Aménager un parc riverain au bout de l'île (Médéric-Archambault) ainsi que des parcs canins à Pointe-aux-Trembles, et créer un nouveau parc dans le secteur Ruisseau Pinel;
- Commencer l'aménagement du parc des Cageux et réaménager le parc Delphis-Delorme;
- Faire l'évaluation préliminaire d'un projet de patinoire réfrigérée;
- Préparer l'aménagement d'une place publique sur le site de la chapelle de la Réparation et bonifier les aménagements du parc de la Traversée;
- Mettre à niveau et entretenir les aires de jeux pour la sécurité des enfants, ajouter des poubelles de grande capacité, déneiger les sentiers et améliorer l'éclairage dans les parcs;
- Embaucher du personnel pour la gestion des arbres et recruter des gardiennes et gardiens de parcs;
- Planifier les travaux à la bibliothèque et à la Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles;
- Procéder aux travaux de mise aux normes de jardins communautaires et du centre communautaire Roussin ainsi que du complexe sportif St-Jean-Vianney;
- Poursuivre les démarches visant la création d'Espace Rivière;
- Restaurer la toiture de la maison Pierre-Chartrand;
- Améliorer les artères commerciales, dont celle du boulevard Maurice-Duplessis, et soutenir les associations de marchandes et marchands locaux;
- Entamer avec la Ville-Centre les plans pour le réaménagement complet de la rue Notre-Dame, prévu pour 2023-2024;
- Procéder à des travaux sur le réseau routier dans différents secteurs;
- Poursuivre le Plan triennal de circulation, le Plan local de déplacement 2020-2030 et le Plan d'apaisement de la circulation.

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Population : 146 212 habitants

Superficie : 15,9 km²

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 847 100 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 466 900 \$

Budget de fonctionnement 2023 : 71,2 M\$

PDI 2023-2032 : 88,4 M\$

Effectif : 702,5 années-personnes



Profil

Apprécié pour sa qualité de vie, Rosemont–La Petite-Patrie est un milieu de vie dynamique offrant un vaste réseau cyclable, des commerces de proximité, des ruelles vertes et des saillies verdies ainsi que de nombreux parcs et espaces d'appropriation citoyenne. Les ménages sont en majorité locataires (71,9 %), et 19 % des logements privés sont des copropriétés. Le revenu annuel médian des foyers est de 48 349 \$. On dénombre 18 570 familles avec enfants dans l'arrondissement. Près de deux personnes sur cinq sont issues directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (83 %). De plus en plus de résidentes et résidents ainsi que de travailleuses et travailleurs dans l'arrondissement utilisent au quotidien les transports en commun ou les transports actifs.

Vision

Très engagé dans la transition écologique, comme le démontre l'adoption du Plan directeur de biodiversité, l'Arrondissement s'appuie sur des priorités qui répondent aux besoins et aux attentes de la population : biodiversité, propreté, verdissement, accessibilité, mobilité durable... Il offre un milieu de vie animé, sécuritaire et sain où la participation citoyenne est plus que jamais encouragée. Sa gestion efficiente, portée vers l'action, fait écho au progrès collectif et se veut à la fois rassembleuse et bienveillante.

Notre impact et nos réalisations en 2022

En plus d'avoir inauguré le complexe aquatique de Rosemont, l'Arrondissement a terminé l'aménagement d'un nouvel espace citoyen à l'intersection des rues Rachel et Marcel-Pepin : le parc Annie-Montgomery. Le parc Rosemont a aussi fait l'objet d'importants travaux de réaménagement avec, en phase 2, la création d'une plaine de jeux complétant la section récemment boisée à l'est du parc.

Fier de travailler à la création d'un milieu de vie où l'expérience de chaque citoyenne et citoyen est unique, l'Arrondissement a réalisé de nombreux projets permettant à la population de s'approprier son milieu, de réduire son impact environnemental et d'améliorer sa qualité de vie, et ce, dans une perspective d'inclusion, de transition écologique et d'innovation sociale. Il compte de nombreuses réalisations significatives assurant un développement du territoire à échelle humaine :

- Sécurisation du carré Augier : aménagement temporaire de l'intersection des rues Augier et Louis Hémon, et consultation en vue d'un aménagement permanent;
- Sécurisation de zones scolaires et apaisement de la circulation : construction de 52 dos d'âne, de 28 saillies drainantes et de 19 fosses d'arbres drainantes sur la rue Bélanger;
- Adoption d'une nouvelle politique d'implantation du stationnement sur rue réservé aux résidentes et résidents (SRRR) et implantation de 16 nouvelles zones;
- Apaisement de la circulation sur la rue Molson (panneaux, bollards et marquage);

- Troisième année du programme Projets participatifs citoyens , qui a touché 11 milieux de vie et vu naître 80 initiatives en 2022;
- Augmentation du nombre de ruelles vertes, de jardins de rue et de carrés d'arbres végétalisés, notamment pour contrer l'herbe à poux;
- Implantation de quatre nouveaux projets de ruelles actives;
- Écopâturage au parc Maisonneuve (projet Biquette);
- Troisième phase d'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que dans les immeubles de neuf logements et plus;
- Troisième Défi Zéro déchet dans les commerces, et quatrième Défi Zéro déchet destiné aux foyers;
- Investissement de 2,7 M\$ pour bonifier l'offre en matière de propreté et de verdissement;
- Aménagement de microforêts au parc du Père-Marquette (quatre en tout) et plantation de 500 arbres sur l'ensemble du territoire;
- Service étendu pour le déneigement des pistes cyclables;
- Corridors de glisse et prêt d'équipement sportif hivernal;
- Réfection du terrain de tennis au parc Jean-Duceppe;
- De nombreux projets d'animation culturelle : Vive la ruelle, Cinéma sous les étoiles, et Ciné-été en collaboration avec le Cinéma Beaubien;
- Aménagements conviviaux : Quais Masson, placettes sur la rue Saint-Zotique, et Espace 40^e/Beaubien;
- Animation et prêt d'équipement dans les parcs ainsi que sur la 9^e Avenue et location de matériel sportif au parc Maisonneuve;
- Fête de la rentrée au parc du Pélican;
- Inauguration de l'œuvre d'art publique Entrelacs au parc de l'Ukraine;
- Plus de 800 activités offertes par les bibliothèques et la Maison de la culture.

L'Arrondissement est également responsable des activités d'éclairage, d'entretien de la signalisation et du marquage dans 14 arrondissements. Voici ses réalisations en la matière :

- Marquage de 7 850 passages piétons, de 5 295 lignes d'arrêts et de 5 460 passages écoliers, et traçage de plus de 1 840 km de lignes axiales;
- Mise aux normes de plus de 200 feux de circulation et ajout ou modification de 136 feux piétons;
- Marquage et implantation de la signalisation écrite et lumineuse sur le réseau cyclable;
- Amélioration de l'éclairage dans les parcs et dans les rues.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre les interventions accrues en matière de propreté;
- Amorcer la démarche pour l'aménagement d'une nouvelle place publique à l'intersection des rues Beaubien et Boyer ainsi que pour l'aménagement du P'tit Beaubien, dans l'est;
- Procéder au réaménagement du parc Montcalm;
- Poursuivre le verdissement en augmentant le nombre de ruelles vertes et de jardins de rue;
- Mettre en place une piste cyclable sur l'avenue Bourbonnière;
- Reconstruire la pataugeoire et la piscine du parc Joseph-Paré.

Arrondissement de Saint-Laurent

Population : 103 967 habitantes et habitants

Superficie : 42,8 km²

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 871 200 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 436 900 \$

Budget de fonctionnement 2023 : 78,4 M\$

PDI 2023-2032 : 183,2 M\$

Effectif : 578,2 années-personnes



Profil

Situé au carrefour des principaux grands axes routiers de la métropole, l'arrondissement de Saint-Laurent s'étend sur 42,8 km². Plus de 70 % de son territoire sont consacrés aux activités industrielles et commerciales. Avec plus de 4 200 entreprises et de 105 000 emplois, Saint-Laurent représente le deuxième bassin d'emplois de l'île de Montréal et constitue l'un des principaux pôles industriels et technologiques du Québec, une position qui sera renforcée avec l'arrivée de cinq stations du Réseau express métropolitain. Grâce à ses deux bibliothèques, à son centre des loisirs, à son complexe sportif, à son aréna ainsi qu'à une cinquantaine de parcs, Saint-Laurent offre un vaste éventail de services dans de nombreux domaines comme la culture, les sports et loisirs. Champion de la croissance démographique, Saint-Laurent accueille quelque 104 000 résidentes et résidents, dont 81 % sont issus de l'immigration ou ont au moins un parent né dans un autre pays.

Vision

Devenu « territoire municipal durable » en 2019, Saint-Laurent place le développement durable et la protection de l'environnement au cœur de toutes ses décisions. En 2021, il a élaboré, avec la participation de sa population, le Plan stratégique 2022-2025, qui a mené à l'adoption de 111 projets prioritaires en 2022. Quelques mois plus tard, Saint-Laurent concrétisait la première action inscrite dans son plan stratégique avec l'adoption du Plan d'urgence climatique 2021-2030. Misant sur la collaboration de la population ainsi que de la communauté d'affaires, l'Arrondissement entend s'attaquer concrètement à cette problématique en visant, entre autres, la protection de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Lancement de l'initiative « Mai, mois du jardin » et du nouveau concours « Mon jardin écolo »;
- Lancement de nouvelles subventions pour encourager l'utilisation d'équipements d'entretien paysager sans carburant et d'équipements écologiques domestiques;
- Autorisation d'installer des bardeaux solaires ou des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques sur les toits en pente;
- Aménagement d'un nouveau jardin public consacré aux papillons et à d'autres pollinisateurs au parc Beaudet;
- Poursuite de l'implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus;
- Réouverture de l'aréna Raymond-Bourque, nouvellement rénové pour offrir de nombreuses améliorations sur le plan de la sécurité, de l'accessibilité universelle et de la performance énergétique;
- Collaboration au lancement de la construction de la Coopérative d'habitation laurentienne, au cœur de l'aire TOD Bois-Franc;

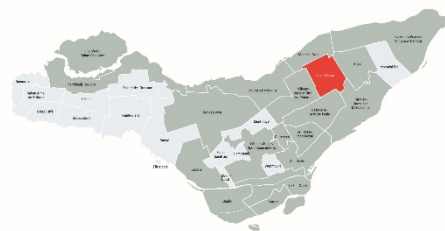
- Autorisation d'installer des microbrasseries et des microdistilleries dans certaines zones commerciales ainsi que de fabriquer des boissons alcoolisées dans certaines zones industrielles;
- Conclusion de la restauration de la maison Robert-Bélanger et lancement d'un concours d'œuvres d'art pour orner le site;
- Installation de six bornes d'information numériques pour mieux joindre la population dans des secteurs névralgiques;
- Lancement d'une consultation pour la création d'un quartier culturel dans le secteur du Vieux-Saint-Laurent;
- Offre d'une programmation culturelle gratuite pour améliorer l'accessibilité à la culture;
- Réaménagement de terrains de bocce et de baseball au parc Noël-Sud.

Nos actions prioritaires en 2023

- Avec l'appui du budget participatif Montréal, réaliser la seconde phase du Corridor de biodiversité, intitulée « Zones écologiques nourricières », pour favoriser l'agriculture urbaine sur le domaine public;
- Réaménager plusieurs parcs, dont les parcs Houde et Aimé-Caron;
- Remplacer des bassins de piscines extérieures, dont celui de la piscine du parc Marlborough;
- Réaménager des terrains de baseball, de bocce, de basketball et de tennis;
- Sécuriser et verdir l'extérieur du Centre des loisirs;
- Mettre à niveau six parcs canins;
- Aménager des promenades urbaines vertes alliant biodiversité et urbanité;
- Concevoir le plan d'aménagement du pôle communautaire et scolaire Jules-Poitras;
- Réaliser plusieurs travaux de réfection du réseau routier local;
- Réhabiliter la maison Robert-Bélanger en valorisant son cachet historique et patrimonial ainsi que l'agriculture urbaine;
- Restaurer et agrandir des milieux naturels;
- Gérer les frênes situés dans les milieux naturels.

Arrondissement de Saint-Léonard

Population : 82 241 habitantes et habitants
Superficie : 13,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 714 400 \$
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 394 500 \$
Budget de fonctionnement 2023 : 40,6 M\$
PDI 2023-2032 : 73,1 M\$
Effectif : 249,3 années-personnes



Profil

L'arrondissement de Saint-Léonard, situé dans l'est de Montréal, a une localisation stratégique avec un grand potentiel de revitalisation économique, grâce à la proximité d'axes routiers majeurs. Une de ses forces est la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. En effet, selon les données du recensement de 2016, les personnes immigrantes représentent 49 % de la population de l'arrondissement, alors que les jeunes de moins de 20 ans et les personnes âgées de 65 ans ou plus totalisent 45 %. Saint-Léonard constitue d'ailleurs le territoire montréalais qui est composé des plus grandes proportions d'enfants (0 à 14 ans) et de personnes âgées. Près de 92 % des résidentes et résidents peuvent soutenir une conversation en français, et 50 % peuvent aussi s'exprimer en anglais. La majorité des citoyennes et citoyens sont des locataires (65 %), et le type de logement le plus répandu est l'appartement faisant partie d'un immeuble de moins de cinq étages (71,9 %). L'arrondissement possède 10 grands parcs et plusieurs espaces verts qui font sa force et sa renommée au sein de sa population.

Vision

La vision de Saint-Léonard, exprimée dans son plan stratégique Saint-Léonard 2030, est de représenter un arrondissement qui est incontournable et inspirant pour son effervescence sociale et économique, et qui est résolument engagé envers la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens, la mobilité active et collective, et le développement durable. Pour concrétiser cette vision d'ici 2030, l'Arrondissement travaille sur cinq grands piliers : offrir une expérience citoyenne inspirante, développer le territoire de manière durable, maximiser le potentiel des retombées du prolongement du métro et du Réseau express métropolitain, revitaliser les zones économiques actuelles, et être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable.

Notre impact et nos réalisations en 2022

L'Arrondissement de Saint-Léonard se fait un devoir d'offrir des services de qualité à sa population et de privilégier les investissements permettant de préserver et d'enrichir son patrimoine collectif. Les initiatives et les projets pour le maintien de services adaptés aux besoins et aux attentes de la population, pour la sécurité urbaine, pour la réfection des rues et des trottoirs, pour la propreté et pour la transition écologique se sont avérés prioritaires. Durant l'année 2022, plusieurs actions ont été réalisées en ce sens :

- Mise en place de plusieurs actions concernant la sécurité urbaine (dont l'ajout d'une ressource responsable de la coordination de ces dossiers avec les organismes du milieu), poursuite de plusieurs initiatives (dont les kiosques « Rue aux citoyens »), reconduction du nombre de cadettes et cadets de police en vélo, et embauche d'une nouvelle firme privée qui fournit du personnel de sécurité patrouillant en voiture le territoire, de juin à septembre, afin de renforcer la surveillance dans les lieux publics;
- Adoption d'un plan d'action local en développement social intitulé Ensemble pour un avenir meilleur, couvrant la période de 2022 à 2030;

- Recrutement pour la mise en place d'un conseil jeunesse pour Saint-Léonard;
- Adoption du Plan climat pour l'arrondissement;
- Plantation de 1 300 arbres, un nombre record, pour réduire les îlots de chaleur et augmenter l'indice de canopée, et réalisation du plan d'élagage cyclique et d'essouchage;
- Implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus et dans les institutions, commerces et industries (ICI) situés au sud de l'arrondissement;
- Poursuite des démarches auprès de la ville-centre pour accélérer la réalisation des actions en vue de répondre aux enjeux d'inondation dans le secteur du collecteur Langelier;
- Réalisation d'une nouvelle campagne de communication sur la propreté dans les parcs;
- Adoption du Plan de gestion de la circulation, incluant de nouvelles façons de repenser la sécurité routière et piétonnière;
- Réfection de la chaussée de 11 rues et de 4 km linéaires de trottoirs à divers endroits sur le territoire;
- Ajout de 25 saillies de trottoirs à proximité des écoles primaires Dante, Lambert-Closse et Gabrielle-Roy;
- Bonification des activités et des terrains sportifs, dont l'ajout de la pratique du ski de fond dans certains parcs et la réfection de quatre terrains de tennis au parc Ferland;
- Retour de la traditionnelle Fête du citoyen en septembre, après deux ans d'absence en raison de la pandémie;
- Adoption des règlements de concordance afin que la réglementation de l'arrondissement soit conforme aux modifications apportées par le Programme particulier d'urbanisme de la rue Jean-Talon Est, adopté en 2021.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre le travail sur le sentiment de sécurité, notamment en soutenant la réalisation de projets de prévention et de sensibilisation, en maintenant le nombre de cadettes et cadets de police à son maximum et en retenant les services d'une patrouille de sécurité;
- Poursuivre le programme de réfection routière afin de maintenir la qualité du réseau actuel;
- Mettre en œuvre les actions prioritaires du Plan climat, du plan d'action en développement social et du plan d'action en gestion de la circulation;
- Poursuivre l'objectif de plantation de 1 300 arbres par an;
- Bonifier l'offre de services en culture et loisirs par l'aménagement d'un nouvel espace vert sur la rue Jarry, l'ajout de terrains de basketball au complexe sportif Saint-Léonard et au parc Pie-XII, la réfection des terrains de basketball des parcs Ferland et Coubertin ainsi que l'aménagement de nouvelles passerelles au parc Ermanno-La Riccia.
- Poursuivre le déploiement du plan d'entretien préventif des bâtiments municipaux par la réfection de la piscine et du pavillon du parc Ladauversière ainsi que la réfection de la toiture, de la climatisation et de la ventilation de la mairie d'arrondissement;
- Poursuivre l'amélioration de la propreté et l'entretien des rues, des trottoirs et des parcs, notamment en bonifiant les activités du ménage du printemps et en ajoutant du personnel consacré à ces activités.

Arrondissement du Sud-Ouest

Population : 84 629 habitantes et habitants

Superficie : 15,7 km²

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 764 200 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 517 000 \$

Budget de fonctionnement 2023 : 63,1 M\$

PDI 2023-2032 : 76,5 M\$

Effectif : 436,0 années-personnes



Profil

Situé au sud-ouest de Montréal, d'où son nom, l'arrondissement couvre une superficie de 15,7 km² et comprend les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles, Griffintown, Côte-Saint-Paul et Émard. Le territoire compte plus de 158 km de rues, 312 km de trottoirs et plus de 100 parcs et espaces verts. Il offre des installations et des services diversifiés à la population, notamment une Maison de la culture, 4 bibliothèques, 4 piscines intérieures, 2 piscines extérieures, 4 pataugeoires, 10 jeux d'eau, 3 arénas et 16 patinoires extérieures.

Vision

L'arrondissement du Sud-Ouest figure parmi les secteurs offrant le meilleur potentiel de développement à Montréal. Près de la moitié de son territoire est composée d'espaces ou de secteurs en transformation, d'anciennes usines à réaffecter ou de secteurs complets à redéfinir. Considéré comme le berceau de l'industrialisation au pays, Le Sud-Ouest a longtemps été associé à l'activité manufacturière. Sa transformation depuis une décennie crée des enjeux urbanistiques et sociaux : lutte contre la pauvreté, mixité sociale, et hausse et modification des besoins d'une population en croissance, le tout dans un cadre budgétaire restreint. C'est dans ce contexte et dans une perspective de préservation des particularités locales que l'Arrondissement se donne pour mission de planifier, organiser et coordonner des services de proximité efficaces, efficients et adaptés aux besoins de l'ensemble de la population.

Notre impact et nos réalisations en 2022

L'année 2022 a été marquée par des actions innovantes, solidaires, inclusives, démocratiques et écologiques en lien avec les orientations 2022-2025 locales et le plan stratégique Montréal 2030 :

- Bonification du service de première ligne aux citoyennes et aux citoyens : mobilité, inspection, salubrité, propreté, service au comptoir et bibliothèques;
- Relance culturelle avec la diffusion de 61 spectacles et expositions à la Maison de la culture Marie-Uguay, avec sa programmation spéciale et dans les quartiers;
- Bonification de l'offre culturelle dans Griffintown et Pointe-Saint-Charles;
- Concert de l'Orchestre symphonique de Montréal au parc Angrignon;
- Augmentation des activités visant la clientèle jeunesse et déploiement d'une stratégie en sécurité urbaine pour accompagner les jeunes fragilisés, vulnérables, criminalisés ou à risque de l'être;
- Élaboration du Plan de développement d'une communauté nourricière de l'arrondissement pour mieux soutenir le développement et l'encadrement des pratiques d'agriculture urbaine;
- Lancement de la campagne « Je verdis mon quartier » pour promouvoir les initiatives de verdissement réalisées par les citoyennes et citoyens sur le domaine public, dont le nouveau programme d'adoption de carrés d'arbre;
- Augmentation de 20 % de l'enlèvement de graffitis sur le domaine public par rapport à 2021, soit 300 interventions pour un total de 6 000 m² de surface traitée;

- Distribution à la population citoyenne et aux groupes communautaires de 22 000 végétaux favorables à la biodiversité, et plantation écologique de plus de 700 nouveaux arbres pour augmenter la canopée et la diversité de la forêt urbaine;
- Plantation de plus de 10 000 vivaces, de 3 000 plantes comestibles et de 5 900 plantes annuelles sur le territoire comparativement à environ 22 000 plantes annuelles par le passé, qui exigent plus d'entretien et d'eau;
- Implantation de 60 dos d'âne, de 14 saillies permanentes et de 1 saillie temporaire, de 5 nouveaux afficheurs de vitesse et de 12 arrêts toutes directions;
- Appui à l'Association des commerçants de Pointe-Saint-Charles (ACPSC) dans la démarche de création d'une future Société de développement commercial;
- Renouvellement de la contribution financière au Programme de soutien à la diversité commerciale du Sud-Ouest, administré par PME MTL, pour attirer de nouveaux commerces;
- Confirmation de l'équipe d'intervention psychosociale pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance tout en facilitant la cohabitation avec les résidentes et résidents;
- Adoption de la modification-phase 3 de la réglementation d'urbanisme pour des normes supplémentaires en faveur de la transition écologique;
- Augmentation des interventions d'inspection et d'entretien sur le terrain pour assurer la propreté de secteurs vulnérables de Griffintown.

L'Arrondissement a également poursuivi ses efforts dans les projets structurants suivants :

- Mise en œuvre de la phase 1 du Corridor écologique du grand Sud-Ouest, issu du premier budget participatif de la Ville de Montréal, qui inclut des îlots de biodiversité ainsi que la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces;
- Aménagement de 6 nouvelles ruelles vertes en collaboration avec les comités citoyens et l'Éco-quartier du Sud-Ouest pour favoriser le verdissement et la créativité collective, en toute sécurité : 736 m² de surface déminéralisée, et plantation de 1 578 arbustes, de vivaces et de 14 arbres;
- Priorité à l'inclusion avec l'inauguration des nouveaux vestiaires de la piscine Saint-Henri, universellement accessibles.

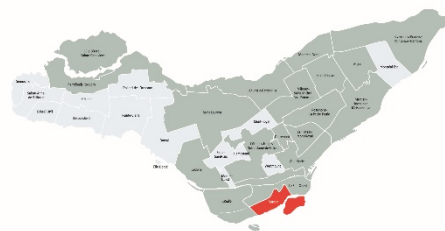
Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre la bonification du service de première ligne aux citoyennes et citoyens : mobilité, inspection et propreté (dont la salubrité des logements), notamment avec l'ajout de ressources;
- Revoir la planification et la conception des programmes en sports et loisirs afin de mieux répondre aux besoins de la collectivité et des populations vulnérables à court, moyen et long terme;
- Poursuivre le partenariat avec les organismes de défense des droits individuels et collectifs en logement de l'arrondissement pour combattre la précarité des locataires;
- Amorcer le chantier pour l'aménagement du futur Carrefour communautaire dans Émard-Saint-Paul;
- Bonifier nos actions en transition écologique en lien avec le Plan d'action local en transition écologique (PALTE) 2021-2025, dont les suivantes :
 - Augmenter le fonds vert afin d'accélérer nos efforts en matière de transition écologique,
 - Intensifier la plantation de vivaces et de plantes indigènes plutôt que d'annuelles dans les aménagements de l'arrondissement,
 - Déterminer les espaces prioritaires en matière d'aménagement visant à prévenir les aléas climatiques (telles les pluies abondantes et les vagues de chaleur);
- Appuyés par le financement de 5,8 M\$ du PDI local, par des contributions provenant de fonds réservés et par la participation de divers partenaires, des investissements de 26,4 M\$ sont prévus au PDI 2023 :
 - 2,8 M\$ en infrastructures urbaines,

- 9,9 M\$ pour l'aménagement et la mise à niveau de parcs,
- 13,4 M\$ pour les immeubles de l'arrondissement,
- 0,3 M\$ dans des programmes divers : mobilier urbain, petits équipements et éclairage.

Arrondissement de Verdun

Population : 71 850 habitantes et habitants
 Superficie : 9,7 km²
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 101 600 \$
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 568 600 \$
 Budget de fonctionnement 2023 : 39,9 M\$
 PDI 2023-2032 : 41,2 M\$
 Effectif : 324,2 années-personnes



Profil

Situé dans la partie sud-ouest de l'île et bordé par le fleuve et le canal de l'aqueduc, Verdun est choyé par sa situation géographique et son riche passé historique. Habiter Verdun, c'est profiter à la fois de la proximité de l'eau, d'espaces verts et de la vie urbaine. L'omniprésence du fleuve Saint-Laurent et les kilomètres de berges luxuriantes constituent les plus grandes richesses naturelles de Verdun.

La majorité de la population de l'arrondissement (66 %) s'exprime en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus parlée. C'est 1 personne sur 4 qui est originaire de l'extérieur du Canada, pour un total de 16 320 personnes immigrantes. Les ménages ont un revenu annuel médian de 55 428 \$, et la moyenne d'âge est de 41,4 ans.

Vision

L'Arrondissement se positionne avantageusement à Montréal et rayonne au-delà de ses frontières grâce à des projets porteurs, notamment le Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun, l'Auditorium et la plage urbaine ainsi que la Promenade Wellington, animée par des événements d'envergure tels que la Cabane Panache et Bois ronds, le Festival de marionnettes, etc.

C'est par un milieu de vie de qualité ainsi que des quartiers conviviaux et verts procurant de nombreux avantages aux familles que Verdun se caractérise. Ce résultat émane des efforts de mise en œuvre de l'ambitieux Plan stratégique 2015-2025 et de sa vision, qui se décline en quatre axes :

- 1) Pour un milieu de vie familial, complet et durable;
- 2) Pour des quartiers conviviaux, verts et résilients;
- 3) Pour une économie de proximité diversifiée et solidaire;
- 4) Pour une gestion efficace des services et des prestations aux citoyennes et citoyens.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Pour un milieu de vie familial, complet et durable :

- Bibliothèque de plage – finaliste pour un prix Coup de cœur de l'Association québécoise du loisir municipal;
- Matinées apaisées (adaptées) à deux des piscines pour les baigneuses et baigneurs à besoins particuliers;
- Avènement de la Ligue élite canadienne de basketball et de l'Alliance de Montréal, à Verdun;
- Adoption du Plan de développement d'une communauté nourricière;
- Incitation à la vie culturelle par l'offre de lieux de rencontres artistiques (événement Verdun à l'avant-scène).

Pour des quartiers conviviaux, verts et résilients :

- Plantation de 823 arbres de gros calibre, de 2 348 petits arbres et de 300 végétaux;
- Projet pilote de bande cyclable (rue de Verdun) et sondage de satisfaction de la population;
- Enneigement des buttes du parc Arthur-Therrien et du parc de West-Vancouver pour la glissade;
- Augmentation du nombre de zones naturalisées sur le boulevard Champlain.

Pour une économie de proximité diversifiée et solidaire :

- Piétonnisation de la rue Wellington, soit « la rue la plus cool au monde! » (selon Time Out);
- Partenariat entre la Société de développement commercial (SDC) Wellington et PME MTL Grand Sud-Ouest en soutien aux entreprises en période pandémique;
- Soutien du projet d'agrandissement de l'Hôpital de Verdun;
- Visibilité accrue pour des organismes et événements grâce à un projet pilote réalisé en collaboration avec le Journal Métro.

Pour une gestion efficace des services et des prestations aux citoyennes et citoyens :

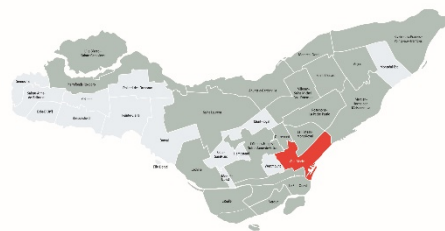
- Actualisation du Plan stratégique 2022-2025 en fonction de Montréal 2030 et de la vision du nouveau conseil d'arrondissement;
- Mises au point réglementaires encadrant le développement de projets à la suite de la refonte de 2021, et simplification du processus de délivrance de permis (réduction des délais);
- Projet participatif « Le Jardin Éthel » (phase 1 : réfection du stationnement) en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI);
- Accompagnement des demandes de développement immobilier pour le quartier Pointe-Nord de L'Île-des-Sœurs et pour le secteur Hickson-Dupuis.

Nos actions prioritaires en 2023

- Réaliser les actions du plan stratégique qui sont identifiées prioritaires et actualiser les plans directeurs (Plans d'accessibilité universelle et de déplacement, et Plan climat 2020-30);
- Élaborer les plans directeurs suivants :
 - Plan propreté,
 - Parcs et espaces verts, y compris la protection des berges,
 - Plan de développement économique;
- Améliorer le traitement et le suivi des requêtes citoyennes (311 et Web);
- Réaliser les projets du budget participatif 2023 et finaliser les projets de 2022 (« Le Jardin Éthel »);
- Diffuser (vulgariser) aux usagères et usagers les changements dans la réglementation d'urbanisme;
- Élaborer un plan d'action découlant du rapport de certification Vélosympathique;
- Poursuivre la planification de L'Île-des-Sœurs et du secteur Hickson-Dupuis;
- Ajouter des services pour accompagner les citoyennes et citoyens vivant des situations particulières liées à l'habitation.

Arrondissement de Ville-Marie

Population : 95 653 habitantes et habitants
 Superficie : 16,5 km²
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 542 200 \$
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-
 condo : 614 500 \$
 Budget de fonctionnement 2023 : 107,4 M\$
 PDI 2023-2032 : 141,9 M\$
 Effectif : 605,8 années-personnes



Profil

Cœur de l'économie et du divertissement de la métropole, l'arrondissement de Ville-Marie est également reconnu comme un haut lieu de diffusion culturelle avec, en toile de fond, un savant mélange d'architecture moderne et de trésors patrimoniaux. Lieu de résidence de plus de 95 000 personnes, le centre-ville de Montréal est l'un des plus peuplés en Amérique du Nord. L'arrondissement offre une expérience urbaine unique, orientée vers les besoins des différents groupes de population (résidentes et résidents, commerçantes et commerçants, travailleuses et travailleurs, population étudiante et touristes) qui fréquentent quotidiennement le centre-ville.

Vision

Avec un centre-ville dense et habité, la mobilité et la sécurité de toutes et tous sont une priorité pour l'Arrondissement, comme en témoignent les actions décrites au Plan local de déplacement 2020-2030. Soucieux de créer des milieux de vie inclusifs, durables et sécuritaires, l'Arrondissement de Ville-Marie s'applique à assurer une cohésion sociale dans ses quartiers. Par le verdissement du territoire, l'animation du domaine public ou encore les services de proximité, Ville-Marie multiplie les initiatives : d'une part, pour offrir à sa population des milieux de vie de qualité à échelle humaine; d'autre part, pour soutenir la vitalité économique, touristique et culturelle qui le caractérise. Le tout se réalise en favorisant le développement commercial et en encourageant la création et l'art.

Notre impact et nos réalisations en 2022

L'Arrondissement de Ville-Marie poursuit ses efforts afin d'offrir des ressources et des milieux de vie adaptés aux besoins changeants de sa population, et de rendre le territoire plus accueillant.

Transition écologique

De nombreuses actions ont été entreprises afin d'accélérer et d'augmenter notre résilience face au défi climatique.

- Plantation de plus de 800 nouveaux arbres dans les fosses sur rues et dans les parcs;
- Utilisation de la technique de permaculture lors de l'aménagement de parcs :
 - Parc P.A.Q. numéro 26,
 - Parc Magnan,
 - Parc Marcelle-Barthe,
 - Passage Albert;
- 1 200 m² d'aménagement paysager écologique;
- Implantation de la collecte de résidus alimentaires dans environ 6 000 unités d'immeubles de neuf logements et plus.

Solidarité, équité et inclusion

- Soutien de plus de 1,5 M\$ pour quelque 45 organismes communautaires;
- Plage horaire de bains libres réservée aux personnes transgenres à la piscine Quintal;
- Élaboration d'un plan d'action par le comité interne EDI (équité, diversité, inclusion).

Démocratie et participation

Avec les séances publiques d'information, consultations publiques, sondages en ligne, etc., la démocratie, la communication et la transparence ont continué d'être au rendez-vous.

- Déploiement de la vaste démarche de consultation du Forum du Village pour repenser et bâtir l'avenir du Village;
- Mise en place de la gouvernance du quartier culturel dans l'est de Ville-Marie par une série d'ateliers de cocréation avec les milieux culturel, commercial, communautaire et scolaire;
- Retour de la Brigade de Ville-Marie pour donner des informations sur les chantiers en cours et répondre aux questions des citoyennes et citoyens riverains;
- Rénovation de la salle du conseil d'arrondissement et des locaux du Bureau Accès Montréal afin d'offrir une meilleure expérience citoyenne.

Innovation et créativité

Rues piétonnes vivantes, aménagements temporaires, mobilier ludique, cafés-terrasses invitants et animations dynamiques ont fait vibrer Ville-Marie.

- Tenue de plus de 300 spectacles et activités pour divertir les résidentes et résidents de Ville-Marie dans les parcs, rues et ruelles.

Nos actions prioritaires en 2023

- Aménager et revitaliser des espaces publics pour favoriser la cohabitation, la mobilité active et la transition écologique;
- Rénover et bonifier les bâtiments appartenant à l'Arrondissement (arénas, piscines, Maisons de la culture, etc.);
- Planifier des projets de réaménagement de parcs et de rues afin de créer des quartiers à échelle humaine où les familles peuvent s'épanouir, dont les projets suivants :
 - Réaménager le parc Fleury-Mesplet;
 - Reconstruire l'escalier Beardmore;
 - Réaménager le parc à chiens et le parc de planche à roulettes au parc des Royaux;
 - Réaménager la rue du Square-Amherst;
 - Réaménager la rue Berthier;
 - Réaménager la rue Sainte-Rose.

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Population : 143 797 habitantes et habitants
 Superficie : 16,5 km²
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 625 900 \$
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 432 000 \$
 Budget de fonctionnement 2023 : 65,4 M\$
 Budget au PDI 2023-2032 : 77,5 M\$
 Effectif : 449,5 années-personnes



Profil

Situé au centre-nord de la ville, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSP) compte sur une population jeune, dynamique et diversifiée, une grande solidarité sociale et des institutions reconnues internationalement. L'arrondissement se classe au 3^e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. Ses quartiers sont souvent choisis comme terre d'accueil par les nouveaux arrivants et arrivantes. Ses quatre districts aux personnalités distinctes portent l'héritage de leurs vagues d'immigration. L'Arrondissement participe à la notoriété de Montréal notamment grâce à la Cité des arts du cirque, qui regroupe le siège social du Cirque du Soleil, la TOHU et l'École nationale de cirque, ainsi qu'aux deux grands parcs situés sur son territoire, Jarry et Frédéric-Back.

Vision

L'Arrondissement vise à développer son territoire en misant sur la transition écologique, le verdissement, la mobilité et la sécurité. Il aspire aussi à créer des milieux de vie agréables et sécuritaires, notamment pour les familles. Il travaille à offrir à toute sa population des lieux publics accueillants, de nombreux espaces verts, des services de proximité pertinents, des pistes cyclables connectées et sécurisées ainsi qu'un environnement riche en activités économiques, sociales, récréatives et culturelles. En s'appuyant sur la vitalité de ses partenaires, l'Arrondissement veut faire de ses quartiers des lieux dynamiques et inclusifs où les citoyennes et citoyens peuvent s'enraciner et s'épanouir.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Transition écologique et verdissement :

- Innovation réglementaire en urbanisme pour favoriser la transition écologique;
- Verdissement et entretien (317 saillies de trottoirs, 6 000 m² de plates-bandes, 300 pots de fleurs);
- Création et bonification de 11 ruelles vertes;
- Plantation de 1 339 arbres et distribution gratuite de 52 000 végétaux;
- Distribution d'un nouvel outil de collecte (4 000 bacs de recyclage).

Mobilité et sécurité :

- Élaboration et déploiement d'un plan d'apaisement de la circulation dans trois des quatre secteurs de Parc-Extension, et mise en place de mesures d'apaisement dans des endroits ciblés;
- Implantation de trois nouvelles pistes cyclables sur la rue Villeray, la rue Sagard et la 1^{re} Avenue;
- Bonification de l'offre de BIXI avec un ancrage de 18 vélos électriques au parc Nicolas-Tillemont et ajout de 250 supports à vélos et remplacement de 50 autres supports sur le territoire;
- Création du Chemin des tortues, un trajet protégé et ludique conçu avec les élèves de l'école Saint-Bernardin;
- Déploiement de la Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité avec les acteurs du milieu;

- Instauration d'un nouveau projet d'inspection plus systématique des bâtiments pour la salubrité des logements.

Milieux de vie :

- Réaménagement et verdissement des parcs Howard et de Turin;
- Réfection des chalets des parcs De Normanville et Sainte-Yvette;
- Embellissement du territoire grâce à plusieurs nouvelles murales;
- Intensification des actions en matière de propreté et retrait de plus de 600 graffitis;
- Piétonnisation estivale de la rue De Castelnau, entre les rues Saint-Denis et De Gaspé;
- Modification réglementaire permettant et favorisant l'aménagement de cafés-terrasses;
- Création de la Société de développement commercial du quartier Villeray.

Nos actions prioritaires en 2023

Transition écologique et verdissement :

- Appliquer le filtre de la transition écologique à toutes les décisions de l'Arrondissement;
- Assurer un développement du territoire cohérent avec la transition écologique grâce à des modifications réglementaires conséquentes;
- Augmenter la canopée et diversifier la forêt urbaine grâce au Plan maître de plantation;
- Multiplier les saillies de trottoirs et les interventions de verdissement dans les projets d'aménagement des rues locales;
- Bonifier les interventions effectuées dans le cadre de projets d'aménagement d'une ruelle verte;
- Augmenter les surfaces disponibles pour favoriser l'agriculture urbaine;
- Revoir l'aménagement de certaines rues, lors de travaux majeurs, afin de permettre la plantation d'arbres.

Mobilité et sécurité :

- Sécuriser les déplacements dans les autres secteurs (Villeray, Saint-Michel et François-Perrault) à la suite d'une analyse rigoureuse;
- Favoriser les déplacements actifs et sécuriser les abords des établissements scolaires et des parcs;
- Accélérer le développement d'un réseau cyclable connecté et sécurisé;
- Assurer une plus grande équité territoriale en intensifiant les efforts dans certains quartiers ciblés en fonction des besoins;
- Arrimer les visions en intégrant les particularités du territoire de l'arrondissement dans le futur Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal;
- Contribuer au développement de logements sociaux et communautaires en accompagnant et en appuyant les porteurs de projets;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité en misant sur des actions adaptées et des acteurs significatifs pour les jeunes;
- Accroître la sécurité des filles et des femmes de tous âges en priorisant des initiatives ciblées.

Milieux de vie :

- Poursuivre le réaménagement des parcs, des espaces verts et des terrains sportifs ainsi que la réfection des bassins aquatiques extérieurs;
- Intensifier les efforts en matière de propreté et de salubrité de l'espace public et des logements;
- Accompagner les Sociétés de développement commercial Petit Maghreb et Quartier Villeray pour contribuer au dynamisme économique;
- Rendre le domaine public plus accueillant et fonctionnel en bonifiant le mobilier urbain (supports à vélos, bancs, poubelles, etc.).

Budget de fonctionnement 2023 détaillé

5. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Les dépenses de fonctionnement 2023 de la Ville de Montréal s'élèvent à 6 758,9 M\$, soit une hausse de 301,4 M\$, ou 4,7 %, par rapport au budget de 2022.

- Une hausse, de 107 M\$ du paiement au comptant des immobilisations;
- Une hausse de 100,4 M\$ des dépenses en sécurité publique, principalement au Service de la police de la Ville de Montréal pour 62,5 M\$ pour lutter contre la violence armée et pour la création de différentes équipes qui sont, pour la plupart, financées par des revenus gouvernementaux, ainsi qu'un montant de 27,2 M\$ au Service de sécurité incendie de Montréal;
- Une hausse de 87,5 M\$ du service de la dette brute en raison de la croissance des investissements au PDI et des taux d'intérêt;
- Une hausse de 49,9 M\$ des budgets des arrondissements;
- Une bonification d'un peu plus de 30 M\$ pour les programmes de logements sociaux, d'habitation abordable et d'adaptation de domicile, dont 18,3 M\$ est financé par des transferts du gouvernement provincial;
- Une hausse de 24,3 M\$ des coûts d'achat de pièces et d'entretien des véhicules ainsi que des coûts d'achat de produits chimiques liés à l'approvisionnement et au traitement de l'eau. Cette hausse est la conséquence directe de l'inflation élevée connue en 2022;
- Une augmentation nette de 20 M\$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
 - une hausse de 31,9 M\$ de la contribution à l'ARTM pour le transport collectif, incluant notamment l'indexation de la contribution de base, la mise en service du REM et la bonification du rabais tarifaire destiné aux personnes âgées sur l'ensemble du réseau de l'ARTM de l'île de Montréal,
 - une diminution de 11,9 M\$ de la contribution spécifique au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), qui résulte d'une baisse de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme;
- Une baisse de 123,4 M\$ du montant budgété pour le comblement du déficit cumulé de l'agglomération au 31 décembre 2021.

Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
REVENUS							
Taxes	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,3	3 800 588,1	3 799 500,3	3 977 579,0
Paievements tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,3	263 590,6	265 090,6	280 204,4
Quotes-parts	418 105,5	425 936,3	424 495,7	438 752,6	484 349,3	484 349,3	523 322,0
Transferts	283 067,9	358 667,5	825 162,0	493 004,5	588 000,6	460 960,8	520 577,4
Services rendus	313 509,9	313 994,7	281 776,8	338 519,1	365 388,5	382 482,2	424 993,7
Amendes et pénalités	189 033,7	179 462,7	129 092,7	160 426,0	167 819,4	218 686,9	210 883,9
Imposition de droits	318 972,4	369 331,9	342 278,0	440 279,5	431 230,8	351 927,7	372 896,6
Intérêts	160 801,1	172 725,6	148 581,6	147 340,5	182 111,2	165 827,4	213 345,3
Autres revenus	52 145,7	42 953,1	39 553,7	39 138,9	20 244,0	24 506,1	27 908,1
Affectation de revenus	158 136,6	226 496,9	220 936,8	315 978,0	421 418,9	304 178,4	207 214,3
Total – Revenus	5 640 267,8	5 918 706,9	6 352 060,4	6 352 505,7	6 724 741,4	6 457 509,7	6 758 924,7
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	133 099,8	134 251,5	145 153,8	151 443,4	174 884,5	157 299,3	168 152,3
Économie et rayonnement de la métropole	131 150,2	197 064,8	200 583,3	226 681,0	240 360,0	192 247,1	204 671,4
Qualité de vie	369 146,9	385 578,4	413 119,3	460 727,3	538 656,2	504 782,0	560 777,8
Sécurité urbaine et conformité	1 102 644,2	1 126 058,1	1 225 531,9	1 249 854,0	1 280 352,2	1 186 429,2	1 283 220,2
Service aux citoyens	373 362,1	384 234,8	368 973,6	372 737,8	448 827,8	385 515,4	424 264,8
Urbanisme, mobilité et infrastructures	509 975,6	551 450,8	533 494,8	603 092,5	617 221,8	596 503,9	667 103,4
Arrondissements	882 671,0	913 786,6	879 520,1	914 617,4	1 022 952,2	979 758,9	1 029 619,2
Total – Dépenses par secteurs d'activités	3 502 049,8	3 692 425,0	3 766 376,8	3 979 153,4	4 323 254,7	4 002 535,8	4 337 809,1
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	763 845,9	780 813,6	762 212,2	760 945,8	894 329,0	901 217,7	958 834,2
Paievement au comptant d'immobilisations	379 198,4	454 851,5	694 277,0	484 320,2	396 576,5	399 318,2	503 286,8
Total – Dépenses de financement	1 143 044,3	1 235 665,1	1 456 489,2	1 245 266,0	1 290 905,5	1 300 535,9	1 462 121,0
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	173 780,6	134 997,6	193 748,2	146 254,6	214 754,1	439 603,6	223 420,8
Dépenses de contributions	652 895,2	647 284,0	729 308,5	731 610,7	750 490,9	756 672,4	781 008,3
Total – Autres dépenses corporatives	826 675,8	782 281,6	923 056,7	877 865,3	965 245,0	1 196 276,0	1 004 429,1
Élimination des transactions internes et interentités ¹	(44 195,7)	(42 524,0)	(40 858,5)	(42 851,8)	(44 795,9)	(41 838,0)	(45 434,5)
Total – Dépenses²	5 427 574,2	5 667 847,7	6 105 064,2	6 059 432,9	6 534 609,3	6 457 509,7	6 758 924,7
SURPLUS DE L'EXERCICE	212 693,6	250 859,2	246 996,2	293 072,8	190 132,1	-	-

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 40,2 M\$ en 2022 et 43,9 M\$ en 2023. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 1,6 M\$ au budget de 2022 et de 1,5 M\$ au budget de 2023.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,5 M\$ en 2023) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 359,2 M\$ en 2023).

Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
REVENUS							
Taxes	3 433 199,2	3 504 898,4	3 611 976,9	3 642 463,8	3 750 877,8	3 748 880,0	3 928 388,7
Paievements tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,3	263 590,6	265 090,6	280 204,4
Transferts	191 101,6	206 161,5	484 190,7	256 920,0	279 745,5	231 027,5	272 409,3
Services rendus	256 932,6	254 509,4	230 245,8	283 359,7	307 410,0	319 764,0	358 949,2
Amendes et pénalités	103 096,2	94 430,2	68 581,5	79 237,6	83 638,0	109 125,1	105 002,6
Imposition de droits	317 009,6	367 493,5	341 774,7	440 118,4	430 993,8	351 690,7	372 633,6
Intérêts	88 341,5	88 901,6	76 799,4	76 491,3	97 169,2	80 899,5	108 622,3
Autres revenus	35 339,1	40 667,5	34 258,5	28 908,2	9 745,4	17 570,4	20 972,4
Affectation de revenus	147 889,6	215 284,5	186 029,7	291 414,9	401 075,8	287 555,1	202 517,3
Total – Revenus	4 837 326,0	5 047 201,8	5 312 989,8	5 384 757,2	5 624 246,1	5 411 602,9	5 649 699,8
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	130 175,5	131 367,8	143 119,1	149 177,3	168 458,6	155 819,3	166 632,5
Économie et rayonnement de la métropole	63 594,5	91 000,1	80 262,2	98 889,3	100 002,0	75 195,2	92 295,0
Qualité de vie	225 871,6	227 003,1	221 451,5	237 487,4	275 383,8	268 080,8	320 302,1
Sécurité urbaine et conformité	43 547,2	44 455,5	45 929,8	66 024,7	50 255,1	50 008,8	53 579,0
Service aux citoyens	321 146,2	325 226,3	313 799,6	318 459,8	381 355,4	325 384,0	354 392,4
Urbanisme, mobilité et infrastructures	269 170,5	314 372,1	290 993,8	333 993,1	333 943,0	325 140,3	359 854,7
Arrondissements	878 902,7	909 850,9	875 853,6	910 922,4	1 019 340,9	976 147,8	1 025 830,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 932 408,2	2 043 275,8	1 971 409,6	2 114 954,0	2 328 738,8	2 175 776,2	2 372 886,3
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	1 974 506,0	2 054 696,6	2 007 250,4	2 067 728,2	2 296 712,4	2 296 712,4	2 359 206,4
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	517 670,5	536 418,6	596 762,5	610 697,3	646 894,7	645 072,0	681 913,4
Paievement au comptant d'immobilisations	251 380,7	301 190,7	330 318,9	296 895,0	296 593,8	298 379,0	290 132,8
Total – Dépenses de financement	769 051,2	837 609,3	927 081,4	907 592,3	943 488,5	943 451,0	972 046,2
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(79 600,5)	(94 208,1)	(55 366,7)	(82 822,7)	(22 060,5)	(23 677,6)	(72 843,2)
Dépenses de contributions	53 353,6	54 750,6	58 008,2	58 285,1	59 548,3	59 548,3	62 363,0
Total – Autres dépenses corporatives	(26 246,9)	(39 457,5)	2 641,5	(24 537,6)	37 487,8	35 870,7	(10 480,2)
Élimination des transactions internes	(40 726,1)	(39 955,4)	(38 025,1)	(40 640,0)	(42 732,1)	(40 207,4)	(43 958,9)
Total – Dépenses	4 608 992,4	4 856 168,8	4 870 357,8	5 025 096,9	5 563 695,4	5 411 602,9	5 649 699,8
SURPLUS DE L'EXERCICE	228 333,6	191 033,0	442 632,0	359 660,3	60 550,7	-	-

Tableau 18 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
REVENUS							
Taxes	48 879,2	49 384,6	49 073,6	50 759,5	49 710,3	50 620,3	49 190,3
Quotes-parts	2 392 611,5	2 480 632,9	2 431 746,1	2 506 480,8	2 781 061,7	2 781 061,7	2 882 528,4
Transferts	91 966,5	152 506,1	340 971,3	236 084,4	308 255,1	229 933,3	248 168,1
Services rendus	60 046,9	62 054,1	54 363,3	57 370,7	60 042,2	64 348,8	67 520,1
Amendes et pénalités	85 937,4	85 032,6	60 511,3	81 188,4	84 181,4	109 561,8	105 881,3
Imposition de droits	1 962,7	1 838,4	503,3	161,1	237,0	237,0	263,0
Intérêts	72 459,5	83 824,1	71 782,2	70 849,3	84 942,0	84 927,9	104 723,0
Autres revenus	16 806,5	2 285,6	5 295,2	10 230,7	10 498,6	6 935,7	6 935,7
Affectation de revenus	10 247,1	11 212,4	34 907,1	24 563,1	20 343,1	16 623,3	4 697,0
Total – Revenus	2 780 917,3	2 928 770,8	3 049 153,4	3 037 688,0	3 399 271,4	3 344 249,8	3 469 906,9
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	2 924,9	2 883,6	2 034,6	2 266,1	6 425,9	1 480,0	1 519,8
Économie et rayonnement de la métropole	67 555,7	106 064,6	120 320,9	127 791,9	140 358,0	117 051,9	112 376,4
Qualité de vie	143 275,4	158 575,7	191 667,5	223 239,9	263 272,5	236 701,2	240 475,7
Sécurité urbaine et conformité	1 059 097,2	1 081 602,7	1 179 601,9	1 183 829,3	1 230 097,2	1 136 420,4	1 229 641,2
Service aux citoyens	52 216,0	59 008,6	55 173,8	54 278,5	67 472,4	60 131,4	69 872,4
Urbanisme, mobilité et infrastructures	240 804,8	237 078,5	242 500,6	269 099,3	283 278,7	271 363,6	307 248,7
Arrondissements	3 767,5	3 936,0	3 666,7	3 693,8	3 611,1	3 611,1	3 788,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 569 641,5	1 649 149,7	1 794 966,0	1 864 198,8	1 994 515,8	1 826 759,6	1 964 922,8
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	246 175,4	244 395,0	165 449,8	150 248,5	247 434,3	256 145,7	276 920,8
Paiement au comptant d'immobilisations	127 817,6	153 660,9	363 958,1	187 425,4	99 982,7	100 939,2	213 154,0
Total – Dépenses de financement	373 993,0	398 055,9	529 407,9	337 673,9	347 417,0	357 084,9	490 074,8
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	253 381,2	229 205,6	249 115,0	229 077,2	236 814,6	463 281,2	296 264,0
Dépenses de contributions	599 541,6	592 533,4	671 300,3	673 325,6	690 942,6	697 124,1	718 645,3
Total – Autres dépenses corporatives	852 922,8	821 739,0	920 415,3	902 402,8	927 757,2	1 160 405,3	1 014 909,3
Total – Dépenses	2 796 557,3	2 868 944,6	3 244 789,2	3 104 275,5	3 269 690,0	3 344 249,8	3 469 906,9
SURPLUS DE L'EXERCICE	(15 640,0)	59 826,2	(195 635,8)	(66 587,5)	129 581,4	-	-

6. ANALYSE DES REVENUS

6.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Taxes							
Taxes foncières générales	2 902 569,2	2 925 382,9	3 029 668,2	3 066 382,3	3 069 278,9	3 067 278,9	3 193 599,5
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	356 047,9	389 912,7	397 981,0	400 622,3	414 225,7	414 225,7	454 330,6
Gestion des matières résiduelles	14 096,3	14 191,6	8 495,7	18,9	-	-	-
Contributions au service de la dette	108 128,4	110 781,2	110 542,3	110 572,1	201 116,5	201 116,5	208 846,0
Centre d'urgence 911	13 100,6	13 352,7	12 566,8	13 565,2	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 778,6	36 031,9	36 506,8	37 194,3	36 370,0	37 280,0	35 850,0
Taxe sur le stationnement	21 145,4	20 508,8	19 649,3	19 284,5	19 848,5	19 848,5	24 100,5
Taxe relative à la voirie	16 989,8	18 740,4	18 964,4	19 224,3	19 456,4	19 456,4	19 547,2
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	11 006,6	11 104,8	11 307,0	11 467,7	11 467,7	11 557,8
Autres	14 222,2	14 374,2	15 571,2	15 052,4	15 484,1	15 486,3	16 407,1
Total – Taxes	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,3	3 800 588,1	3 799 500,3	3 977 579,0
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 295,6	37 580,0	37 145,9	36 693,2	35 628,9	35 628,9	36 945,3
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	173 919,4	181 055,3	184 765,1	190 087,7	167 447,1	168 947,1	175 495,7
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 691,7	1 754,3	1 791,1	1 862,8	1 685,2	1 685,2	1 764,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	35 859,1	39 128,9	39 400,2	40 348,3	40 497,1	40 497,1	44 958,2
Organismes municipaux	13 601,1	13 238,6	14 001,6	14 837,5	16 141,2	16 141,2	18 834,4
Autres	2 049,7	2 098,1	2 028,7	2 013,8	2 191,1	2 191,1	2 206,6
Total – Paiements tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,3	263 590,6	265 090,6	280 204,4

Budget du conseil municipal

Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Taxes								
Taxes foncières générales	2 902 569,2	2 925 382,9	3 029 668,2	3 066 382,3	3 069 278,9	3 067 278,9	3 193 599,5	
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	356 047,9	389 912,7	397 981,0	400 622,3	414 225,7	414 225,7	454 330,6	
Gestion des matières résiduelles	14 096,3	14 191,6	8 495,7	18,9	-	-	-	
Contributions au service de la dette	108 128,4	110 781,2	110 542,3	110 572,1	201 116,5	201 116,5	208 846,0	
Taxe sur le stationnement	21 145,4	20 508,8	19 649,3	19 284,5	19 848,5	19 848,5	24 100,5	
Taxe relative à la voirie	16 989,8	18 740,4	18 964,4	19 224,3	19 456,4	19 456,4	19 547,2	
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	11 006,6	11 104,8	11 307,0	11 467,7	11 467,7	11 557,8	
Autres	14 222,2	14 374,2	15 571,2	15 052,4	15 484,1	15 486,3	16 407,1	
Total – Taxes	3 433 199,2	3 504 898,4	3 611 976,9	3 642 463,8	3 750 877,8	3 748 880,0	3 928 388,7	
Paiements tenant lieu de taxes								
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 295,6	37 580,0	37 145,9	36 693,2	35 628,9	35 628,9	36 945,3	
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	173 919,4	181 055,3	184 765,1	190 087,7	167 447,1	168 947,1	175 495,7	
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 691,7	1 754,3	1 791,1	1 862,8	1 685,2	1 685,2	1 764,2	
Gouvernement du Canada et ses entreprises	35 859,1	39 128,9	39 400,2	40 348,3	40 497,1	40 497,1	44 958,2	
Organismes municipaux	13 601,1	13 238,6	14 001,6	14 837,5	16 141,2	16 141,2	18 834,4	
Autres	2 049,7	2 098,1	2 028,7	2 013,8	2 191,1	2 191,1	2 206,6	
Total – Paiements tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,3	263 590,6	265 090,6	280 204,4	

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 194,6 M\$, soit 4,8 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 3,9 % pour les immeubles résidentiels et de 2,925 % pour les immeubles non résidentiels, générant 118,2 M\$ de revenus additionnels :
 - 0,7 % est attribuée à la taxe foncière relative à l'eau afin de financer la croissance des dépenses relatives à la gestion de l'eau, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels,
 - 3,2 % pour les immeubles résidentiels et 2,225 % pour les immeubles non résidentiels sont attribués à la taxe foncière générale du conseil municipal;
- une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 40 M\$;
- une hausse de 15,5 M\$ des revenus des taxes de services des arrondissements;
- une hausse de 4,5 M\$ des revenus provenant de la taxe sur les parcs de stationnement, qui comprend à la fois les effets de l'élargissement du territoire d'application de la taxe, de l'indexation de 3 % des taux sur le territoire du centre-ville, et d'une diminution des superficies sur ce même territoire en fonction de l'évolution constatée en 2022;
- une hausse de 0,9 M\$ des contributions prélevées pour les sociétés de développement commercial.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section « Fiscalité locale », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 21 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 100,6	13 352,7	12 566,8	13 565,2	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 778,6	36 031,9	36 506,8	37 194,3	36 370,0	37 280,0	35 850,0
Total – Taxes	48 879,2	49 384,6	49 073,6	50 759,5	49 710,3	50 620,3	49 190,3

Variations budgétaires

En 2023, les revenus de taxes totalisent 49,2 M\$, en diminution de 1,4 M\$ par rapport au budget de 2022. Cette variation s'explique par une réduction des revenus prévus pour la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

6.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2023, ces revenus s'élèvent à 523,3 M\$.

Tableau 22 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Quotes-parts								
Dépenses générales	374 024,0	366 945,9	374 656,0	386 127,7	397 637,8	397 637,8	447 099,5	
Service de l'eau	22 644,4	23 479,7	24 136,6	24 465,3	25 736,5	25 736,5	33 080,4	
Alimentation en eau potable	11 906,2	11 732,8	13 273,2	14 145,7	13 404,0	13 404,0	15 630,3	
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 672,1	427,4	417,5	407,6	397,7	397,7	387,8	
Service des premiers répondants	1 374,5	1 311,0	1 490,3	1 465,9	1 778,4	1 778,4	2 025,6	
Tarifaire (compteurs d'eau)	286,1	209,4	217,5	330,1	122,0	122,0	186,8	
Déficit - Exercices antérieurs	-	14 752,9	2 714,7	3 700,8	36 667,6	36 667,6	15 870,0	
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 919,3	4 198,0	4 242,6	4 128,8	4 542,0	4 542,0	5 008,2	
Financement des investissements admissibles au FCCQ	2 278,9	2 879,2	3 347,3	3 980,7	4 063,3	4 063,3	4 033,4	
Total – Quotes-parts	418 105,5	425 936,3	424 495,7	438 752,6	484 349,3	484 349,3	523 322,0	

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire des 15 villes reconstituées et de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2023, ces revenus totalisent 2 882,5 M\$.

Tableau 23 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Quotes-parts								
Dépenses générales	2 135 638,1	2 143 284,4	2 158 492,9	2 221 753,8	2 291 161,3	2 291 161,3	2 475 854,0	
Service de l'eau	129 297,1	137 142,0	139 057,1	140 772,0	148 291,6	148 291,6	183 185,9	
Alimentation en eau potable	87 843,1	89 413,6	92 908,6	93 677,1	98 246,6	98 246,6	100 484,0	
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	21 248,4	5 783,9	5 650,0	5 516,2	5 382,3	5 382,3	5 248,4	
Service des premiers répondants	8 314,7	8 108,3	9 079,3	8 921,5	10 834,5	10 834,5	11 869,9	
Tarifaire (compteurs d'eau)	4 071,9	3 327,8	1 968,4	1 743,8	1 887,0	1 887,0	2 037,3	
Déficit - Exercices antérieurs	-	86 169,7	15 640,1	21 294,0	211 276,0	211 276,0	87 881,4	
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 919,3	4 198,0	5 166,4	5 718,1	6 101,1	6 101,1	7 936,1	
Financement des investissements admissibles au FCCQ	2 278,9	3 205,2	3 783,3	7 084,3	7 881,3	7 881,3	8 031,4	
Total – Quotes-parts	2 392 611,5	2 480 632,9	2 431 746,1	2 506 480,8	2 781 061,7	2 781 061,7	2 882 528,4	

Variations budgétaires

Il y a en tout neuf quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2023, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses sont en hausse de 101,5 M\$, ou 3,6 %, par rapport à l'exercice précédent. Pour plus de détails à ce sujet, de même que pour les variations dans les autres types de quotes-parts, on peut consulter la sous-section « Quotes-parts et fiscalité d'agglomération », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Tableau 24 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	11 668,2	12 256,1	12 290,6	13 115,9	14 531,6	14 531,6	16 588,7
Beaconsfield	20 955,8	21 287,8	23 005,3	24 049,1	26 045,5	26 045,5	29 146,1
Côte-Saint-Luc	28 141,4	28 635,4	27 804,8	28 993,7	31 813,9	31 813,9	35 030,2
Dollard-Des Ormeaux	41 380,6	42 633,1	41 596,8	43 480,5	47 339,9	47 339,9	54 695,1
Dorval	72 018,8	72 511,4	68 454,2	71 601,6	78 744,8	78 744,8	80 830,5
Hampstead	9 889,1	10 058,8	10 914,3	11 158,2	12 288,8	12 288,8	13 667,7
L'Île-Dorval	70,6	81,5	89,1	90,5	98,3	98,3	105,1
Kirkland	29 831,5	29 398,1	30 431,9	31 139,1	34 758,2	34 758,2	36 907,5
Mont-Royal	50 452,6	52 728,4	54 431,1	56 108,7	62 558,8	62 558,8	67 176,3
Montréal-Est	17 995,5	17 675,7	17 373,4	17 122,7	18 879,0	18 879,0	23 058,6
Montréal-Ouest	5 759,6	5 916,9	5 717,0	5 960,6	6 550,9	6 550,9	7 347,7
Pointe-Claire	63 112,5	64 763,7	62 686,7	65 056,1	72 385,7	72 385,7	78 214,8
Senneville	3 470,5	3 452,4	3 126,9	3 241,9	3 580,5	3 580,5	4 064,9
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 554,0	7 297,0	7 913,5	7 722,2	8 623,8	8 623,8	10 117,6
Westmount	54 804,6	57 240,2	58 660,1	59 911,9	66 149,6	66 149,6	66 371,2
Ville de Montréal	1 974 506,0	2 054 696,6	2 007 250,4	2 067 728,2	2 296 712,4	2 296 712,4	2 359 206,4
Total – Quotes-parts des villes liées	2 392 611,3	2 480 633,1	2 431 746,1	2 506 480,9	2 781 061,7	2 781 061,7	2 882 528,4

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif. Pour plus d'informations à ce sujet, on peut consulter la rubrique qui traite des quotes-parts, dans la section « Renseignements complémentaires » du présent document.

6.3. Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 25 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Transferts								
Contribution au service de la dette	30 745,0	25 448,2	22 460,7	21 499,1	19 728,1	18 686,8	17 087,0	
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	14 637,6	14 204,4	23 170,4	23 108,1	28 587,4	
CMM	37 603,0	42 988,3	43 275,9	38 774,0	44 647,1	62 730,0	61 776,0	
AccèsLogis	978,2	22 996,3	46 318,2	53 386,1	71 661,0	61 320,0	60 720,0	
Gestion des matières résiduelles	37 343,5	40 895,8	43 382,8	47 254,7	41 533,2	42 721,3	38 137,7	
Rénovation urbaine	10 003,6	7 150,0	5 482,1	15 238,8	14 217,0	14 579,0	15 829,0	
Développement économique	8 936,6	20 754,7	19 523,4	34 161,5	43 577,3	800,0	640,0	
Sécurité publique (police)	8 126,0	14 277,0	6 493,0	20 046,7	28 430,7	28 301,3	73 327,3	
Lutte contre la pauvreté	8 884,2	7 946,2	9 632,9	9 689,3	12 214,2	10 000,0	5 000,0	
Projet des premiers répondants	7 945,8	7 869,4	9 423,7	8 445,1	10 190,2	7 640,9	8 007,4	
Loisirs et culture	13 536,2	13 218,6	12 172,4	9 816,1	11 767,1	4 325,3	4 325,6	
Violence conjugale	1 758,8	1 483,4	1 848,4	1 479,7	1 479,7	2 106,3	2 106,3	
Programmes de financements pluriannuels	13 259,4	14 167,3	16 603,7	33 150,2	22 305,6	20 488,0	21 951,6	
Projets Montréal 2025	-	356,8	-	-	-	-	-	
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	86 474,2	88 636,7	93 068,5	97 721,9	102 608,0	101 190,1	106 249,6	
Réflexe Montréal – Développement économique	8 389,4	25 472,5	44 160,8	28 548,4	53 904,5	50 000,0	50 000,0	
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	150 000,0	-	-	-	-	
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	263 470,2	761,5	-	-	-	
Autres	9 084,0	25 006,3	23 207,7	58 827,0	86 566,5	12 963,7	26 832,5	
Total – Transferts	283 067,9	358 667,5	825 162,0	493 004,5	588 000,6	460 960,8	520 577,4	

Budget du conseil municipal

Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Transferts							
Contribution au service de la dette	12 036,6	11 167,7	10 260,4	9 894,4	10 290,9	10 055,5	10 042,9
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	14 637,6	14 204,4	23 170,4	23 108,1	28 587,4
CMM	24 974,7	24 753,0	25 236,4	24 603,2	25 500,0	25 500,0	24 546,0
Gestion des matières résiduelles	37 343,5	34 069,5	33 305,9	37 386,1	38 152,9	34 032,7	34 437,7
Rénovation urbaine	7 998,4	6 418,7	4 641,6	14 040,5	13 908,1	13 954,0	15 204,0
Développement économique	-	10 842,4	3 098,5	12 489,1	12 897,1	-	-
Lutte contre la pauvreté	-	-	-	-	-	-	5 000,0
Loisirs et culture	10 980,2	12 392,3	11 804,7	9 805,4	11 767,1	4 325,3	4 325,6
Programmes de financements pluriannuels	7 321,8	6 720,9	8 459,1	22 264,4	14 195,3	11 140,5	11 211,6
Projets Montréal 2025	-	356,8	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	86 474,2	88 636,7	93 068,5	97 721,9	102 608,0	101 190,1	106 249,6
Réflexe Montréal – Développement économique	600,0	2 373,9	4 140,2	1 635,9	11 571,5	3 000,0	11 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	263 470,2	-	-	-	-
Autres	3 372,2	8 429,6	12 067,6	12 874,7	15 684,2	4 721,3	21 804,5
Total – Transferts	191 101,6	206 161,5	484 190,7	256 920,0	279 745,5	231 027,5	272 409,3

Variations budgétaires

En 2023, les revenus de transferts sont en hausse de 41,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 5,5 M\$ du transfert découlant de l'entente de partenariat 2020-2024, relativement au partage de la croissance d'un point de la TVQ. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus perçus par le gouvernement du Québec;
- une hausse de 1,8 M\$ pour le Programme d'adaptation de domicile (PAD);
- une nouvelle entente avec le ministère de la Sécurité publique pour l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), pour 5 M\$;
- une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel », pour 5,1 M\$;
- une hausse de 8 M\$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique », due à la planification des dépenses prévues pour 2023;
- un nouveau programme en habitation financé par le gouvernement du Québec, soit le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), pour lequel la Ville reçoit un transfert de 16 M\$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 27 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Transferts							
Contribution au service de la dette	18 708,4	14 280,5	12 200,4	11 604,7	9 437,2	8 631,3	7 044,1
CMM	12 628,4	18 235,3	18 039,5	14 170,8	19 147,1	37 230,0	37 230,0
AccèsLogis	978,2	22 996,3	46 318,2	53 386,1	71 661,0	61 320,0	60 720,0
Gestion des matières résiduelles	-	6 826,3	10 076,9	9 868,6	3 380,3	8 688,6	3 700,0
Rénovation urbaine	2 005,3	731,3	840,5	1 198,2	308,9	625,0	625,0
Développement économique	8 936,6	9 912,2	16 424,8	21 672,4	30 680,2	800,0	640,0
Sécurité publique (police)	8 126,0	14 277,0	6 493,0	20 046,7	28 430,7	28 301,3	73 327,3
Lutte contre la pauvreté	8 884,2	7 946,2	9 632,9	9 689,3	12 214,2	10 000,0	-
Projet des premiers répondants	7 945,8	7 869,4	9 423,7	8 445,1	10 190,2	7 640,9	8 007,4
Loisirs et culture	2 556,0	826,3	367,7	10,7	-	-	-
Violence conjugale	1 758,8	1 483,4	1 848,4	1 479,7	1 479,7	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	5 937,6	7 446,5	8 144,6	10 885,8	8 110,3	9 347,5	10 740,0
Réflexe Montréal – Développement économique	7 789,4	23 098,7	40 020,6	26 912,5	42 333,0	47 000,0	39 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	150 000,0	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	761,5	-	-	-
Autres	5 711,8	16 576,7	11 140,1	45 952,3	70 882,3	8 242,4	5 028,0
Total – Transferts	91 966,5	152 506,1	340 971,3	236 084,4	308 255,1	229 933,3	248 168,1

Variations budgétaires

En 2023, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 18,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de 1,6 M\$ de la contribution au service de la dette;
- une diminution de 5 M\$ des compensations pour la collecte et le traitement des matières recyclables principalement en raison de la volatilité du prix de vente des matières;
- un soutien de 45 M\$ provenant du gouvernement du Québec pour le financement des besoins en ressources policières pour lutter contre la violence armée à Montréal;
- une diminution de 10 M\$ attribuable à la fin de l'entente administrative avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales;
- une entente avec le ministère de la Culture et des Communications pour réaliser l'inventaire des bâtiments patrimoniaux sur l'île de Montréal pour 1,6 M\$;
- une baisse de 8 M\$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique », en raison d'un réaménagement de la compétence d'agglomération vers la compétence locale en fonction des besoins en dépenses prévues pour 2023.
- une diminution de 3,2 M\$ des autres transferts en lien avec la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

6.4. Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 28 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 481,0	8 627,1	8 814,2	8 903,4	9 096,9	9 096,9	9 457,6
Autres services rendus	305 028,9	305 367,6	272 962,6	329 615,7	356 291,6	373 385,3	415 536,1
Total – Services rendus	313 509,9	313 994,7	281 776,8	338 519,1	365 388,5	382 482,2	424 993,7

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,5 M\$ en 2023).

Budget du conseil municipal

Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 216,8	8 306,9	8 464,7	8 642,4	8 867,1	8 867,1	9 212,9
Autres services rendus	248 715,8	246 202,5	221 781,1	274 717,3	298 542,9	310 896,9	349 736,3
Total – Services rendus	256 932,6	254 509,4	230 245,8	283 359,7	307 410,0	319 764,0	358 949,2

Variations budgétaires

En 2023, les revenus des services rendus sont en hausse de 39,2 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 20,9 M\$ des revenus des stationnements tarifés, principalement due à des ajustements aux tarifs et aux plages horaires ainsi qu'au retour graduel à la normale de l'activité économique dans les zones tarifées qui ont été affectées par la pandémie;
- une augmentation de 9,9 M\$ des revenus autonomes des arrondissements provenant principalement des permis d'occupation du domaine public, et des permis de stationnement sur rue réservé aux résidentes et résidents;
- une augmentation de 3,8 M\$ des revenus d'Espace pour la vie, dont 2 M\$ qui sont attribuables à l'intégration d'un nouveau projet de vente de passeports et 1,1 M\$ qui s'explique par la hausse de l'achalandage prévu dans les installations d'Espace pour la vie;
- une augmentation des revenus de 3,6 M\$, pour le prêt de personnel à l'Agence de mobilité durable principalement en raison de la création de nouveaux postes reliés aux mandats confiés à l'agence;
- une augmentation des revenus de 1,2 M\$ tel qu'il est prévu dans l'entente entre BIXI Montréal et la Ville.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 30 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	264,2	320,3	349,5	260,9	229,8	229,8	244,7
Autres services rendus	59 782,7	61 733,8	54 013,8	57 109,8	59 812,4	64 119,0	67 275,4
Total – Services rendus	60 046,9	62 054,1	54 363,3	57 370,7	60 042,2	64 348,8	67 520,1

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 3,2 M\$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse des revenus de 1,7 M\$ relatifs aux demandes de révision du nouveau rôle foncier;
- une augmentation de 0,6 M\$ au SPVM, provenant de l'entente de prêt de service à la Sûreté du Québec pour l'équipe d'enquêtes spécialisée dans les dossiers de meurtres et disparitions liés au crime organisé.

6.5. Amendes et pénalités

Les revenus d’amendes et de pénalités s’élèvent à 210,9 M\$ en 2023, ce qui représente une baisse de 7,8 M\$ par rapport au budget de 2022. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d’infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 188,5 M\$, donc en baisse de 7,1 M\$.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d’infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu’au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 22,4 M\$, donc en baisse de 0,7 M\$.

En règle générale, la portion « amende » d’un constat d’infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l’agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d’usage de considérer l’ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l’analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 31 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Contraventions – Circulation et stationnement	168 130,6	158 658,6	117 606,2	149 903,6	155 221,6	195 590,4	188 490,4
Autres – Amendes et pénalités	20 903,1	20 804,2	11 486,5	10 522,5	12 597,8	23 096,5	22 393,5
Total – Amendes et pénalités	189 033,7	179 462,7	129 092,7	160 426,0	167 819,4	218 686,9	210 883,9

Variations budgétaires

La baisse de 7,8 M\$ s’explique principalement par le fait qu’en 2023, un montant de 8 M\$ sera dorénavant comptabilisé en tant que diminution des revenus aux fins de l’application de la nouvelle norme comptable du secteur public (chapitre 3400). En effet, le changement de norme touche le traitement comptable des mauvaises créances pour ces revenus, dont les dépenses équivalentes prévues dans le poste des dépenses communes seront réduites. Ainsi, l’impact sur le budget global 2023 est nul.

6.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 32 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	253 549,7	313 375,4	288 868,9	383 466,7	374 960,1	314 958,7	329 958,7
Licences et permis	65 422,7	55 956,5	53 409,1	56 812,8	56 270,7	36 969,0	42 937,9
Total – Imposition de droits	318 972,4	369 331,9	342 278,0	440 279,5	431 230,8	351 927,7	372 896,6

Budget du conseil municipal

Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	253 549,7	313 375,4	288 868,9	383 466,7	374 960,1	314 958,7	329 958,7
Licences et permis	63 459,9	54 118,1	52 905,8	56 651,7	56 033,7	36 732,0	42 674,9
Total – Imposition de droits	317 009,6	367 493,5	341 774,7	440 118,4	430 993,8	351 690,7	372 633,6

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 20,9 M\$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 15 M\$ des revenus de droits sur les mutations immobilières basée sur l'historique des dernières années, tout en tenant compte de l'évolution du marché immobilier montréalais;
- une augmentation de 6 M\$ des revenus de permis de construction projetés par les arrondissements pour l'année 2023.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 34 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Imposition de droits							
Licences et permis	1 962,7	1 838,4	503,3	161,1	237,0	237,0	263,0
Total – Imposition de droits	1 962,7	1 838,4	503,3	161,1	237,0	237,0	263,0

Variations budgétaires

En 2023, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal demeurent quasiment stables.

6.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. En 2023, ces revenus sont en hausse de 47,5 M\$.

Tableau 35 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Intérêts							
Arriérés de taxes	15 963,2	14 520,9	17 484,1	14 813,5	12 244,1	12 230,0	12 275,0
Fonds d'amortissement	68 998,6	68 104,3	66 235,9	73 140,2	72 996,6	72 996,6	95 768,5
Encaisse et autres intérêts	75 839,3	90 100,4	64 861,6	59 386,8	96 870,5	80 600,8	105 301,8
Total – Intérêts	160 801,1	172 725,6	148 581,6	147 340,5	182 111,2	165 827,4	213 345,3

Budget du conseil municipal

Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Intérêts							
Arriérés de taxes	15 963,2	14 520,9	17 484,0	14 809,3	12 230,0	12 230,0	12 275,0
Fonds d'amortissement	45 210,2	46 381,4	46 110,4	51 985,2	53 814,8	53 814,8	70 521,0
Encaisse et autres intérêts	27 168,1	27 999,3	13 205,0	9 696,8	31 124,4	14 854,7	25 826,3
Total – Intérêts	88 341,5	88 901,6	76 799,4	76 491,3	97 169,2	80 899,5	108 622,3

Variations budgétaires

La hausse de 27,7 M\$ s'explique principalement par :

- une augmentation de 16,7 M\$ du fonds d'amortissement, attribuable essentiellement à une croissance des revenus de placement conséquemment à l'augmentation des taux d'intérêt;
- une hausse de 11 M\$ de l'encaisse et des autres intérêts, qui s'explique principalement par une augmentation prévue des taux d'intérêt.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 37 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Intérêts							
Arriérés de taxes	-	0,1	0,1	4,3	14,1	-	-
Fonds d'amortissement	23 788,3	21 722,9	20 125,5	21 155,0	19 181,8	19 181,8	25 247,5
Encaisse et autres intérêts	48 671,2	62 101,1	51 656,6	49 690,0	65 746,1	65 746,1	79 475,5
Total – Intérêts	72 459,5	83 824,1	71 782,2	70 849,3	84 942,0	84 927,9	104 723,0

Variations budgétaires

La hausse de 19,8 M\$ s'explique principalement par :

- une augmentation de 13,7 M\$ de l'encaisse et des autres intérêts, due essentiellement à une augmentation prévue des taux d'intérêt;
- une hausse de 6,1 M\$ du fonds d'amortissement, qui s'explique principalement par une croissance des revenus de placement conséquemment à l'augmentation des taux d'intérêt.

6.8. Autres revenus

Les « Autres revenus » comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actifs et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 27,9 M\$ en 2023, soit une hausse de 3,4 M\$.

Tableau 38 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	34 508,9	31 043,4	27 893,5	16 869,7	2 263,1	14 345,6	14 345,6
Autres	17 636,8	11 909,7	11 660,2	22 269,2	17 980,9	10 160,5	13 562,5
Total – Autres revenus	52 145,7	42 953,1	39 553,7	39 138,9	20 244,0	24 506,1	27 908,1

Budget du conseil municipal

Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	21 717,9	27 468,1	26 267,0	15 045,4	2 263,1	14 345,6	14 345,6
Autres	13 621,2	13 199,4	7 991,5	13 862,8	7 482,3	3 224,8	6 626,8
Total – Autres revenus	35 339,1	40 667,5	34 258,5	28 908,2	9 745,4	17 570,4	20 972,4

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 3,4 M\$, ce qui s'explique principalement par des revenus destinés à la réalisation de projets de logements sociaux et provenant de sommes accumulées dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 40 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	12 791,0	3 575,3	1 626,5	1 824,3	-	-	-
Autres	4 015,5	(1 289,7)	3 668,7	8 406,4	10 498,6	6 935,7	6 935,7
Total – Autres revenus	16 806,5	2 285,6	5 295,2	10 230,7	10 498,6	6 935,7	6 935,7

Variations budgétaires

En 2023, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal demeurent stables.

6.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Affectations de revenus								
Financement à long terme – SOFIL-STM	6 790,0	5 829,8	26 923,7	19 466,8	16 623,3	16 623,3	4 697,0	
Financement à long terme – Autres	26 358,7	54 548,2	30 897,8	25 666,8	24 397,8	-	-	
Affectation – Excédent de fonctionnement	117 979,3	159 110,3	156 106,6	89 485,9	204 819,8	111 977,1	191 327,8	
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale pour la COVID-19	-	-	-	178 500,0	-	-	-	
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	-	-	172 778,0	172 778,0	11 189,5	
Affectation des réserves et des fonds	7 008,6	7 008,6	7 008,7	2 858,5	2 800,0	2 800,0	-	
Total – Affectations de revenus	158 136,6	226 496,9	220 936,8	315 978,0	421 418,9	304 178,4	207 214,3	

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie.

Budget du conseil municipal

Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Affectations de revenus								
Financement à long terme – Autres	22 923,9	49 184,1	22 914,4	22 274,9	20 678,0	-	-	
Affectation – Excédent de fonctionnement	117 957,1	159 091,8	156 106,6	87 781,5	204 819,8	111 977,1	191 327,8	
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale pour la COVID-19	-	-	-	178 500,0	-	-	-	
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	-	-	172 778,0	172 778,0	11 189,5	
Affectation des réserves et des fonds	7 008,6	7 008,6	7 008,7	2 858,5	2 800,0	2 800,0	-	
Total – Affectations de revenus	147 889,6	215 284,5	186 029,7	291 414,9	401 075,8	287 555,1	202 517,3	

Variations budgétaires

En 2023, les affectations diminuent de 85 M\$, pour atteindre 202,5 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 79,4 M\$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures, soit :
 - une augmentation de 65,8 M\$ pour financer la croissance nette du service de la dette dans le cadre de la gestion responsable de l'endettement,
 - une nouvelle affectation de 5 M\$ pour le financement d'études de faisabilité,
 - une augmentation de 20,3 M\$ aux fins de l'équilibre budgétaire,

- une hausse de 0,6 M\$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 27,5 M\$,
- une baisse de 12,3 M\$ du financement de la portion locale du déficit de l'agglomération, dont le total s'élève à 72,7 M\$;
- une diminution de 161,6 M\$ de l'affectation de la réserve pour le financement des dépenses en immobilisations payées au comptant qui sont prévues au PDI 2023-2032;
- une baisse de 2,8 M\$ de l'emploi de la réserve de voirie pour le financement des opérations de colmatage de nids-de-poule et de scellement de fissures sur le réseau routier. Ces activités sont maintenant financées à partir du budget courant des services concernés.

Notons que les affectations pour le financement de la croissance nette du service de la dette, des études et de la portion locale du déficit de l'agglomération étaient déjà prévues dans les surplus affectés lors du dépôt des états financiers précédents.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 43 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu		Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023		
Affectations de revenus									
Financement à long terme – SOFIL-STM	6 790,0	5 829,8	26 923,7	19 466,8	16 623,3	16 623,3	4 697,0		
Financement à long terme – Autres	3 434,9	5 364,1	7 983,4	3 391,9	3 719,8	-	-		
Affectation – Excédent de fonctionnement	22,2	18,5	-	1 704,4	-	-	-		
Total – Affectations de revenus	10 247,1	11 212,4	34 907,1	24 563,1	20 343,1	16 623,3	4 697,0		

Variations budgétaires

En 2023, les affectations relatives au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL, diminuent de 11,9 M\$, pour atteindre 4,7 M\$. Cette diminution découle d'une réduction de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.

7. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

7.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2023, le service de la dette brute atteint 1 187,3 M\$, soit une hausse de 87,5 M\$ par rapport au budget de 2022. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 958,8 M\$, et d'un montant de 228,5 M\$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 44 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel					Budget	
	2018	2019	2020	2021	Réel prévu 2022	2022	2023
Service de la dette brute							
Frais de financement	397 165,8	400 983,1	396 696,4	406 616,1	426 639,8	428 707,4	463 750,2
Remboursement de la dette à long terme	473 755,5	495 960,9	534 848,0	568 666,5	595 808,6	603 454,0	655 094,4
Affectation – Remboursement de capital	32 683,8	46 028,5	3 217,9	(21 664,6)	67 573,8	67 573,8	68 405,4
Total – Service de la dette brute	903 605,1	942 972,5	934 762,3	953 618,0	1 090 022,2	1 099 735,2	1 187 250,0

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 45 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Frais de financement corporatifs	226 357,3	230 920,8	223 753,9	224 046,7	240 110,1	239 696,8	253 676,2
Frais de financement additionnels							
Qualité de vie	5 147,7	5 627,8	6 388,6	6 530,7	6 839,6	6 839,6	7 082,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	32 540,1	34 529,1	36 677,1	38 042,2	35 040,5	35 453,8	41 251,4
Arrondissements	407,4	371,1	306,4	250,6	191,4	217,9	160,2
Total – Frais de financement additionnels	38 095,2	40 528,0	43 372,1	44 823,5	42 071,5	42 511,3	48 493,7
Total – Frais de financement	264 452,5	271 448,8	267 126,0	268 870,2	282 181,6	282 208,1	302 169,9

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement augmentent de 20 M\$, ce qui s'explique par :

- une hausse de 22,5 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations à des taux d'intérêt plus élevés;
- une baisse de 2,5 M\$ attribuable à l'échéance d'emprunts.

Tableau 46 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Remboursement de la dette à long terme corporative	258 358,7	265 177,9	336 661,6	346 662,8	363 685,4	362 276,0	385 167,9
Affectation – Remboursement de capital	32 954,5	40 319,9	36 347,0	39 987,8	43 099,2	43 099,2	43 069,3
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Qualité de vie	6 750,1	7 464,5	9 065,7	10 435,9	11 719,9	11 719,9	12 236,8
Urbanisme, mobilité et infrastructures	47 176,1	59 534,1	61 058,7	67 515,0	63 441,4	64 850,8	72 551,9
Arrondissements	715,0	763,8	816,0	871,7	931,4	904,9	865,3
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	54 641,2	67 762,4	70 940,4	78 822,6	76 092,7	77 475,6	85 654,0
Total – Remboursement de la dette à long terme	345 954,4	373 260,2	443 949,0	465 473,2	482 877,3	482 850,8	513 891,2

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 31 M\$, qui découle principalement des éléments suivants :

- Une hausse de 28,4 M\$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une hausse de 1,9 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 47 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Frais de financement corporatifs	117 070,8	111 754,1	109 428,0	115 561,9	119 232,3	120 551,1	128 606,7	
Frais de financement additionnels								
Qualité de vie	-	-	-	-	-	41,1	-	
Urbanisme, mobilité et infrastructures	15 642,5	17 780,2	20 142,4	22 184,0	25 225,9	25 907,1	32 973,6	
Total – Frais de financement additionnels	15 642,5	17 780,2	20 142,4	22 184,0	25 225,9	25 948,2	32 973,6	
Total – Frais de financement	132 713,3	129 534,3	129 570,4	137 745,9	144 458,2	146 499,3	161 580,3	

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 15,1 M\$, qui s'explique par :

- une hausse de 17,2 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations à des taux d'intérêt plus élevés;
- une baisse de 2,1 M\$ attribuable à l'échéance d'emprunts.

Tableau 48 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Remboursement de la dette à long terme corporative	129 375,3	126 932,3	89 150,8	96 339,0	103 727,4	111 120,0	122 978,0	
Affectation – Remboursement de capital	(270,7)	5 708,6	(33 129,0)	(61 652,4)	24 474,6	24 474,6	25 336,1	
Remboursement additionnel de la dette à long terme								
Qualité de vie	-	-	-	-	-	71,9	-	
Urbanisme, mobilité et infrastructures	31 380,3	36 088,3	38 095,2	46 842,1	52 303,1	52 510,5	61 294,5	
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	31 380,3	36 088,3	38 095,2	46 842,1	52 303,1	52 582,4	61 294,5	
Total – Remboursement de la dette à long terme	160 484,9	168 729,2	94 117,0	81 528,7	180 505,1	188 177,0	209 608,6	

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 21,4 M\$, qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 17,6 M\$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une augmentation de 3,8 M\$ attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

7.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations. Au budget de 2023, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 503,3 M\$, en hausse de 104 M\$.

Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu		Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023		
Paiement au comptant des immobilisations									
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	334 186,5	385 699,3	577 041,9	339 760,4	336 880,2	336 600,0	443 600,0		
Affectation – Paiement au comptant – Eau	31 500,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0		
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	1 949,4	4 717,1	4 717,1	1 686,3		
Affectation – Réserves – Eau	14 978,0	14 878,9	4 393,2	13 911,5	15 854,6	13 829,0	13 829,0		
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(1 869,0)	(797,0)	(554,3)	(882,2)	(2 884,4)	2 000,0	2 000,0		
Affectation – Fonds réservés	402,9	270,3	58 596,2	87 481,1	(91,0)	72,1	71,5		
Total – Paiement au comptant des immobilisations	379 198,4	454 851,5	694 277,0	484 320,2	396 576,5	399 318,2	503 286,8		

Budget du conseil municipal

Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu		Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023		
Paiement au comptant des immobilisations									
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	217 249,8	245 791,8	282 388,4	250 164,8	247 126,3	246 866,5	241 835,8		
Affectation – Paiement au comptant – Eau	31 500,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0		
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	1 949,4	4 429,4	4 429,4	1 214,5		
Affectation – Réserves – Eau	3 902,6	701,6	(7 255,9)	2 947,2	4 936,6	2 911,0	2 911,0		
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(1 674,6)	(373,0)	(9,8)	(447,5)	(1 907,5)	2 000,0	2 000,0		
Affectation – Fonds réservés	402,9	270,3	396,2	181,1	(91,0)	72,1	71,5		
Total – Paiement au comptant des immobilisations	251 380,7	301 190,7	330 318,9	296 895,0	296 593,8	298 379,0	290 132,8		

Variations budgétaires

Ces affectations sont en baisse de 8,2 M\$, pour s'établir à 290,1 M\$. Cette diminution par rapport à l'année précédente est principalement attribuable à deux facteurs :

- La stratégie budgétaire relative au paiement au comptant des dépenses en immobilisations afin d'assurer la croissance des investissements tout en maintenant les ratios d'endettement;
- La variation du montant réservé au paiement au comptant de la main-d'œuvre capitalisable en provenance des services, conformément à la planification du PDI 2023-2032.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 51 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Paiement au comptant des immobilisations								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	116 936,6	139 907,5	294 653,5	89 595,6	89 753,9	89 733,5	201 764,2	
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	-	287,7	287,7	471,8	
Affectation – Réserves – Eau	11 075,4	14 177,3	11 649,1	10 964,4	10 918,0	10 918,0	10 918,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(194,4)	(423,9)	(544,5)	(434,6)	(976,9)	-	-	
Affectation – Fonds réservés	-	-	58 200,0	87 300,0	-	-	-	
Total – Paiement au comptant des immobilisations	127 817,6	153 660,9	363 958,1	187 425,4	99 982,7	100 939,2	213 154,0	

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 112,2 M\$, pour s'établir à 213,2 M\$. Cette augmentation par rapport à l'année précédente est également attribuable à la stratégie budgétaire relative au paiement au comptant des dépenses en immobilisations pour le volet de l'agglomération.

7.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S'y ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le MAMH.

Tableau 52 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses communes								
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	97 041,4	46 279,6	96 750,5	118 348,0	142 133,8	106 377,5	(40 743,8)	
Crédits pour dépenses contingentes	(14 757,8)	44 285,2	21 379,6	6 941,2	18 104,7	38 118,6	38 118,6	
Provision pour inflation	-	-	-	-	-	-	10 000,0	
Pertes possibles dans la perception	23 299,8	12 246,4	16 959,3	14 387,8	3 122,5	24 150,0	16 700,0	
Prêt de personnel au MESS	21 821,2	17 857,6	15 709,7	12 637,7	11 208,1	9 962,5	8 701,8	
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	-	575,5	320,3	
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	3 029,2	3 018,6	3 036,6	2 350,6	2 448,6	3 048,6	3 110,1	
Bureau des régimes de retraite	6 750,9	6 577,9	6 902,6	6 819,1	7 722,1	8 002,9	8 294,4	
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	18 973,5	18 800,8	47 764,3	59 634,4	78 031,1	86 108,8	97 242,7	
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	-	-	(58 600,0)	(33 100,0)	(33 100,0)	-	
Affectation – Régimes de retraite	32 600,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0	20 611,1	20 611,1	9 631,1	
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(30 177,6)	(32 168,5)	(32 854,4)	(34 364,2)	(39 467,9)	(39 467,9)	(22 435,8)	
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	13 600,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 340,0	2 340,0	-	
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	211 276,0	87 881,4	
Affectation – Réserve – Élections	-	-	-	-	-	-	5 000,0	
Total – Dépenses communes	173 780,6	134 997,6	193 748,2	146 254,6	214 754,1	439 603,6	223 420,8	

Le budget des dépenses communes en 2023 affiche une diminution de 216,2 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est attribuable aux éléments suivants :

- Une diminution de 147,1 M\$ au poste « Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres » reflétant principalement une diminution de 146,3 M\$ des charges de retraite. Cette réduction de 146,3 M\$ est la conséquence de la hausse du taux d'actualisation dû à la hausse des taux d'intérêts. Pour les services passés cela se traduit par une réduction de la provision de 104,3 M\$ ce qui explique le budget négatif;
- Une création d'un poste budgétaire de 10 M\$ pour aider à financer des dépenses de fonctionnement qui subiraient de soudaines pressions inflationnistes;
- Une diminution de 7,5 M\$ relative au budget de dépenses des mauvaises créances principalement en raison de l'application du chapitre 3400, « Produits », de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité visant un meilleur contrôle des constats émis;
- Une diminution de 1,3 M\$ du budget consacré à la rémunération du personnel de la Ville prêté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- Une augmentation de 11,1 M\$ des dépenses budgétées pour l'Agence de mobilité durable. Elle est composée d'un accroissement de 7,6 M\$ relatif aux frais de gestion et d'une augmentation de 3,6 M\$ associée à la régularisation de la rémunération des employées et employés prêtés à l'agence. L'écart de rémunération est cependant compensé par une augmentation équivalente de revenu au Service des ressources humaines;
- Un impact à la hausse de 33,1 M\$, lié à la fin des mesures d'allègement prévues pour les régimes de retraite relativement à la crise sanitaire. Cette mesure d'atténuation servait à reporter sur plusieurs années l'impact de la pandémie sur les charges de retraite;
- Une diminution de 11 M\$ reflétant principalement la fin de la période d'amortissement des mesures d'allègement fiscal prévues pour les régimes de retraite lors de l'exercice budgétaire 2017;
- Une augmentation de 17 M\$ de l'allègement fiscal révisé annuellement par les actuaires relativement aux régimes de retraite;
- Une diminution de 2,3 M\$ correspondant à la fin de la période d'amortissement de la mesure d'allègement fiscal prévue pour la TVQ lors de l'exercice budgétaire 2017;

- Une diminution de 123,4 M\$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération;
- Une majoration de 5 M\$ relative à la nouvelle affectation pour le financement des élections municipales de 2025.

Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalu en 2016 et en 2017. Également, la nouvelle mesure d'allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville utilise depuis 2021, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Réserve – Élections

Le projet de Loi 49, adopté le 4 novembre 2021, modifiant la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) a obligé les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l'année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de cette élection.

Affectation – Comblement de déficit anticipé

Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l'agglomération de Montréal à même le budget de l'année en cours.

7.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 53 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Contributions corporatives aux organismes								
Autorité régionale de transport métropolitain	551 450,4	541 829,4	619 946,6	622 644,3	641 207,3	647 253,3	667 258,7	
Communauté métropolitaine de Montréal	39 328,0	39 505,0	41 983,8	42 690,5	43 208,7	43 208,7	44 725,1	
Conseil des arts	16 950,0	18 450,0	20 235,0	20 427,2	20 835,7	20 835,7	21 506,6	
Sociétés de développement commercial	13 572,4	13 748,4	14 950,8	14 477,6	14 935,0	14 935,0	15 836,6	
Société du parc Jean-Drapeau	14 104,0	15 053,3	15 194,0	14 214,6	15 808,9	15 808,9	16 372,6	
Bureau du taxi de Montréal	4 577,8	4 805,0	3 238,2	3 381,3	-	-	-	
Pointe-à-Callière	8 130,6	8 380,6	8 630,6	8 880,6	9 130,6	9 130,6	9 358,9	
Office de consultation publique de Montréal	2 387,1	3 287,6	2 644,4	2 327,0	2 717,0	2 717,0	3 034,9	
Ombudsman	1 372,9	1 396,8	1 463,1	1 545,6	1 706,2	1 706,2	1 837,9	
Montréal international – FODIM	510,0	510,0	510,0	510,0	515,0	515,0	515,0	
BIXI Montréal	-	(78,9)	-	-	-	-	-	
Office municipal d'habitation de Montréal	500,0	384,8	500,0	500,0	414,5	550,0	550,0	
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	
Total – Contributions corporatives aux organismes	652 895,2	647 284,0	729 308,5	731 610,7	750 490,9	756 672,4	781 008,3	

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2023, les contributions aux organismes augmentent de 24,3 M\$, pour atteindre 781 M\$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Une augmentation nette de 20 M\$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
 - une hausse de 31,9 M\$ de la contribution à l'ARTM pour le transport collectif, incluant notamment l'indexation de la contribution de base, la mise en service du REM et la bonification du rabais tarifaire destiné aux personnes âgées sur l'ensemble du réseau de l'ARTM de l'île de Montréal,
 - une diminution de 11,9 M\$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL, qui résulte d'une baisse de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme, et qui vient compléter le portrait des variations de la contribution de l'agglomération au transport collectif par rapport au comparatif 2022;
- Une augmentation de 1,5 M\$ de la quote-part versée à la CMM;
- Une augmentation de l'ordre de 2,8 M\$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial (0,9 M\$), au Conseil des arts de Montréal (0,7 M\$), à la Société du parc Jean-Drapeau (0,6 M\$) et à la Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal (0,2 M\$).

7.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une compétence différente de celle du client.

Tableau 54 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	40 726,1	39 955,4	38 025,1	40 640,0	42 732,1	40 207,4	43 958,9
Élimination des transactions interentités	3 469,6	2 568,6	2 833,4	2 211,8	2 063,8	1 630,6	1 475,6
Total – Transactions à éliminer	44 195,7	42 524,0	40 858,5	42 851,8	44 795,9	41 838,0	45 434,5

8. DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

8.1. Services administratifs

Tableau 55 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Services administratifs								
Services de la direction générale								
Direction générale	16 892,2	14 731,8	17 089,0	19 711,9	20 362,6	19 892,1	21 371,7	
Finances	47 195,8	46 602,0	47 439,8	50 609,1	56 497,9	51 278,5	54 167,9	
Planification stratégique et performance organisationnelle	6 178,1	7 405,3	13 193,0	13 280,4	19 483,6	6 936,3	9 639,8	
Ressources humaines	52 684,0	55 599,4	56 944,5	56 840,6	64 339,6	64 166,6	67 227,5	
Autres services administratifs	10 149,7	9 913,0	10 487,5	11 001,4	14 200,8	15 025,8	15 745,4	
Total – Services administratifs	133 099,8	134 251,5	145 153,8	151 443,4	174 884,5	157 299,3	168 152,3	

Tableau 56 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Autres services administratifs								
Bureau de l'inspecteur général	4 186,0	4 500,2	4 508,2	4 274,3	6 488,4	6 640,6	6 945,8	
Bureau du vérificateur général	5 300,7	4 976,1	5 558,6	5 941,7	6 786,0	6 786,0	7 091,2	
Commission de la fonction publique de Montréal	624,5	351,7	336,7	698,2	834,5	834,5	918,2	
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	38,5	85,0	84,0	87,2	91,9	764,7	790,2	
Total – Autres services administratifs	10 149,7	9 913,0	10 487,5	11 001,4	14 200,8	15 025,8	15 745,4	

Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	9 261,1	8 948,2	10 440,5	11 633,9	11 895,9	11 910,9	12 937,4	
Cotisations de l'employeur	2 590,9	2 230,7	2 632,9	2 826,0	3 246,1	3 251,1	3 592,2	
Transport et communications	505,9	280,9	164,9	306,1	459,5	458,5	494,5	
Services professionnels	590,3	511,0	969,8	734,6	787,5	446,1	548,2	
Services techniques et autres	2 526,3	1 757,1	1 777,9	2 136,8	2 459,2	2 616,6	2 583,3	
Location, entretien et réparation	274,3	89,1	62,3	49,3	142,1	87,5	89,5	
Biens non durables	94,0	109,2	74,8	53,8	156,9	310,8	314,0	
Biens durables	113,4	33,4	18,9	18,8	8,8	7,3	7,3	
Contributions à des organismes	873,7	774,5	944,6	2 068,5	1 188,8	785,5	787,5	
Autres	62,3	(2,3)	2,4	(115,9)	17,8	17,8	17,8	
Total	16 892,2	14 731,8	17 089,0	19 711,9	20 362,6	19 892,1	21 371,7	

Tableau 58 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	29 697,8	28 939,8	30 192,6	30 595,0	31 743,8	31 572,2	32 623,1
Cotisations de l'employeur	8 385,7	7 557,8	7 828,1	7 729,8	8 851,8	8 813,4	9 206,5
Transport et communications	1 338,8	1 680,9	1 190,9	1 102,2	1 529,4	1 451,9	1 460,4
Services professionnels	922,2	1 421,0	1 491,6	1 564,3	1 385,5	1 605,4	1 841,4
Services techniques et autres	3 222,4	3 436,2	3 171,9	4 277,3	9 268,7	3 959,4	5 039,8
Location, entretien et réparation	103,2	121,7	53,2	51,8	52,3	90,1	90,1
Biens non durables	136,2	133,5	68,2	79,0	59,0	141,1	141,1
Biens durables	66,2	50,0	178,2	51,5	52,5	90,1	90,1
Autres	3 323,3	3 261,1	3 265,1	5 158,2	3 554,9	3 554,9	3 675,4
Total	47 195,8	46 602,0	47 439,8	50 609,1	56 497,9	51 278,5	54 167,9

Tableau 59 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	3 848,4	4 299,9	5 217,0	4 365,8	4 012,1	4 194,5	4 303,9
Cotisations de l'employeur	1 005,7	1 039,6	1 210,5	997,7	1 013,3	1 086,5	1 139,3
Transport et communications	91,6	117,2	33,5	54,8	88,6	102,8	103,6
Services professionnels	952,1	1 617,1	1 290,3	1 390,9	3 367,7	1 269,4	1 274,4
Services techniques et autres	145,3	165,0	100,0	115,7	155,3	150,5	2 698,5
Location, entretien et réparation	9,7	6,3	0,5	0,1	6,1	6,5	1,5
Biens non durables	35,9	24,3	33,8	16,9	29,6	52,6	48,6
Biens durables	21,2	10,5	2,5	3,9	0,7	3,5	-
Contributions à des organismes	68,2	125,4	5 371,7	6 334,6	10 810,2	70,0	70,0
Autres	-	-	(66,8)	-	-	-	-
Total	6 178,1	7 405,3	13 193,0	13 280,4	19 483,6	6 936,3	9 639,8

Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	35 548,0	39 196,9	41 598,5	41 868,7	45 813,2	45 044,7	47 206,1
Cotisations de l'employeur	10 575,7	9 949,6	10 836,3	10 728,4	12 675,2	12 364,2	13 168,9
Transport et communications	646,5	1 006,9	985,1	938,1	969,8	1 069,3	1 158,8
Services professionnels	3 789,0	4 142,5	2 739,8	2 765,4	3 587,3	3 971,0	4 087,0
Services techniques et autres	1 859,2	943,2	923,4	798,1	983,1	1 307,1	1 269,0
Location, entretien et réparation	73,8	64,7	25,4	17,9	90,0	96,6	86,0
Biens non durables	138,2	118,0	86,5	62,2	150,5	259,9	197,2
Biens durables	44,3	177,6	16,8	22,1	70,5	53,8	54,5
Autres	9,3	-	(267,3)	(360,3)	-	-	-
Total	52 684,0	55 599,4	56 944,5	56 840,6	64 339,6	64 166,6	67 227,5

Tableau 61 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	2 996,8	3 187,7	3 319,6	3 014,8	3 487,5	3 607,2	3 838,2
Cotisations de l'employeur	807,2	767,8	801,3	711,3	954,7	987,2	1 069,2
Transport et communications	76,2	76,0	29,2	41,9	108,0	108,0	108,0
Services professionnels	8,5	54,2	210,6	231,7	1 444,4	1 619,4	1 611,6
Services techniques et autres	206,0	261,9	100,7	92,2	207,0	207,0	207,0
Location, entretien et réparation	29,1	34,7	14,5	17,0	34,3	34,3	34,3
Biens non durables	38,1	74,5	21,8	43,8	172,5	47,5	47,5
Biens durables	24,1	43,4	10,5	121,6	80,0	30,0	30,0
Total	4 186,0	4 500,2	4 508,2	4 274,3	6 488,4	6 640,6	6 945,8

Tableau 62 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	3 321,0	3 425,1	3 990,3	4 177,1	4 576,0	4 576,0	4 757,5
Cotisations de l'employeur	867,1	816,3	945,1	942,1	1 150,7	1 150,7	1 211,9
Transport et communications	26,1	26,7	17,3	17,6	34,5	34,5	31,0
Services professionnels	807,0	506,6	429,4	621,4	799,6	810,8	854,8
Services techniques et autres	46,1	54,7	100,8	65,3	110,2	101,0	111,0
Location, entretien et réparation	39,2	17,6	10,0	12,3	21,0	19,0	18,0
Biens non durables	194,2	129,1	65,7	105,9	94,0	94,0	107,0
Total	5 300,7	4 976,1	5 558,6	5 941,7	6 786,0	6 786,0	7 091,2

Tableau 63 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	393,7	226,0	222,3	453,1	538,3	538,3	559,5
Cotisations de l'employeur	115,3	52,1	51,7	107,0	142,0	142,0	150,6
Transport et communications	7,9	6,5	0,9	56,8	41,3	44,0	51,0
Services professionnels	88,4	50,2	28,5	52,2	68,7	68,7	92,1
Services techniques et autres	17,3	12,5	26,6	24,7	27,0	27,0	37,0
Location, entretien et réparation	0,8	2,7	3,3	1,1	2,5	2,5	4,5
Biens non durables	0,9	0,5	2,2	(0,2)	5,6	7,0	12,5
Biens durables	0,2	1,2	1,2	3,5	9,1	5,0	11,0
Total	624,5	351,7	336,7	698,2	834,5	834,5	918,2

Tableau 64 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	27,6	63,7	67,7	71,4	70,3	195,7	201,3	
Cotisations de l'employeur	7,9	17,7	15,4	15,8	21,6	54,7	57,1	
Transport et communications	-	-	-	-	-	12,7	12,7	
Services professionnels	-	-	-	-	-	152,9	152,9	
Services techniques et autres	3,0	3,6	0,9	-	-	14,9	14,9	
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0	
Biens non durables	-	-	-	-	-	308,2	325,7	
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6	
Total	38,5	85,0	84,0	87,2	91,9	764,7	790,2	

8.2. Économie et rayonnement de la métropole

Tableau 65 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Économie et rayonnement de la métropole							
Approvisionnement	26 158,9	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 931,8	30 903,5	35 065,3
Développement économique	61 723,0	92 830,1	93 640,9	122 237,5	132 603,7	88 887,3	88 042,0
Évaluation foncière	15 941,6	15 463,2	16 150,3	15 918,1	17 043,0	17 118,0	18 425,7
Stratégie immobilière	27 326,7	56 087,1	62 481,1	60 664,7	58 781,5	55 338,3	63 138,4
Total – Économie et rayonnement de la métropole	131 150,2	197 064,8	200 583,3	226 681,0	240 360,0	192 247,1	204 671,4

Tableau 66 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	19 464,6	19 717,6	20 571,2	20 918,1	22 382,7	21 428,0	23 673,0
Cotisations de l'employeur	5 365,5	5 265,2	5 527,3	5 401,4	6 259,6	6 186,0	6 855,2
Transport et communications	193,1	204,2	190,2	200,7	288,7	251,0	251,0
Services professionnels	161,0	255,6	197,5	319,0	393,6	252,1	252,1
Services techniques et autres	447,0	3 750,9	2 189,6	1 385,1	1 952,1	2 058,0	3 305,6
Location, entretien et réparation	44,4	67,0	12,4	6,6	35,2	56,7	56,7
Biens non durables	229,8	269,4	275,8	113,0	317,6	368,4	368,4
Biens durables	52,5	32,2	24,0	23,8	13,2	14,2	14,2
Autres	201,0	3 122,3	(677,0)	(507,0)	289,1	289,1	289,1
Total	26 158,9	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 931,8	30 903,5	35 065,3

Tableau 67 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	5 483,0	6 523,9	7 372,4	8 489,9	8 001,5	7 703,8	7 990,6
Cotisations de l'employeur	1 549,9	1 671,0	1 807,6	2 006,9	3 141,7	2 050,6	2 185,4
Transport et communications	493,9	540,4	357,0	718,6	958,6	1 085,0	935,5
Services professionnels	1 848,7	2 683,4	4 248,0	5 287,7	5 762,9	2 415,6	3 588,5
Services techniques et autres	1 280,7	461,0	742,4	804,3	826,2	795,2	670,2
Location, entretien et réparation	122,9	25,8	3,4	0,1	31,5	82,6	64,6
Biens non durables	83,7	21,0	82,5	34,6	316,4	43,2	37,7
Biens durables	171,8	40,4	113,4	(17,5)	168,2	86,9	91,4
Contributions à des organismes	51 363,2	80 859,9	78 899,1	104 912,9	113 396,7	74 619,4	72 473,1
Autres	(674,8)	3,3	15,1	-	-	5,0	5,0
Total	61 723,0	92 830,1	93 640,9	122 237,5	132 603,7	88 887,3	88 042,0

Tableau 68 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	11 920,2	11 760,9	12 308,3	12 104,7	12 763,7	12 763,7	13 745,7
Cotisations de l'employeur	3 406,2	3 119,8	3 268,3	3 143,7	3 621,3	3 621,3	3 928,7
Transport et communications	197,0	191,9	172,1	218,5	189,4	246,9	246,9
Services professionnels	15,5	10,0	7,1	9,8	10,4	19,2	19,2
Services techniques et autres	291,1	249,1	251,6	359,8	357,0	350,1	350,1
Location, entretien et réparation	24,1	24,5	21,9	32,0	13,0	31,3	31,3
Biens non durables	65,7	57,2	42,8	33,9	65,7	61,7	80,0
Biens durables	21,8	49,8	78,2	15,7	22,5	23,8	23,8
Total	15 941,6	15 463,2	16 150,3	15 918,1	17 043,0	17 118,0	18 425,7

Tableau 69 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	10 333,0	6 136,2	9 252,4	7 629,6	6 617,4	6 520,9	7 187,2
Cotisations de l'employeur	2 989,7	1 779,1	2 565,4	1 969,6	1 820,3	1 788,4	1 973,9
Transport et communications	72,0	78,2	112,7	10,2	27,8	43,8	104,7
Services professionnels	66,8	22,0	15,3	97,8	148,1	-	316,9
Services techniques et autres	5 197,7	182,5	168,4	180,6	69,0	-	134,8
Location, entretien et réparation	7 894,9	47 089,8	49 947,7	49 681,6	50 082,4	46 458,0	53 318,5
Biens non durables	742,3	745,7	354,3	784,5	9,5	527,2	64,0
Biens durables	30,3	53,6	64,9	17,6	7,0	-	38,4
Autres	-	-	-	293,2	-	-	-
Total	27 326,7	56 087,1	62 481,1	60 664,7	58 781,5	55 338,3	63 138,4

8.3. Qualité de vie

Tableau 70 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Qualité de vie								
Culture	67 222,6	64 213,8	61 339,2	61 962,7	70 716,9	66 726,9	69 373,3	
Diversité et inclusion sociale	28 887,4	28 935,7	34 310,6	34 648,9	46 748,2	38 400,7	38 316,2	
Environnement	174 566,4	146 424,8	168 702,5	148 820,6	162 650,6	172 296,1	189 644,9	
Espace pour la vie	57 913,7	59 063,8	59 161,6	69 444,6	83 933,3	81 225,1	85 711,1	
Habitation	40 556,8	86 940,3	89 605,4	145 850,5	174 607,2	146 133,2	177 732,3	
Total – Qualité de vie	369 146,9	385 578,4	413 119,3	460 727,3	538 656,2	504 782,0	560 777,8	

Tableau 71 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	13 766,4	12 178,4	12 753,1	13 149,0	13 682,3	14 155,3	14 698,3	
Cotisations de l'employeur	3 805,5	3 161,3	3 376,4	3 304,3	3 815,1	3 942,1	4 166,7	
Transport et communications	326,6	213,2	80,4	139,3	417,1	388,0	347,5	
Services professionnels	4 994,4	3 825,3	3 822,8	3 986,0	4 099,6	3 905,7	3 980,1	
Services techniques et autres	3 012,5	3 693,0	2 870,9	2 941,0	3 090,1	3 079,9	3 270,6	
Location, entretien et réparation	95,4	112,2	40,4	72,7	236,4	262,4	371,4	
Biens non durables	7 954,7	7 866,1	7 970,7	9 277,1	7 882,5	7 915,6	7 920,8	
Biens durables	169,7	210,1	67,1	215,7	165,1	108,3	108,3	
Contributions à des organismes	33 097,4	32 954,2	30 357,4	28 877,6	37 328,7	32 969,6	34 509,6	
Total	67 222,6	64 213,8	61 339,2	61 962,7	70 716,9	66 726,9	69 373,3	

Tableau 72 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	3 839,7	4 624,3	5 304,0	5 650,1	6 481,9	4 740,9	5 681,9	
Cotisations de l'employeur	1 088,6	1 171,2	1 329,3	1 370,5	1 555,8	1 225,1	1 558,3	
Transport et communications	221,3	111,8	412,4	79,1	73,7	45,4	44,9	
Services professionnels	1 366,5	1 636,1	1 655,7	2 321,5	6 460,7	2 052,4	3 040,0	
Services techniques et autres	293,0	340,7	352,3	535,5	545,5	535,1	9 485,5	
Location, entretien et réparation	9,5	1,9	1,3	-	-	24,4	13,0	
Biens non durables	42,7	59,5	28,6	45,1	69,0	47,3	47,7	
Biens durables	-	10,5	4,4	(0,1)	-	0,6	-	
Contributions à des organismes	22 026,1	20 451,6	24 713,4	24 295,8	31 561,6	29 729,5	18 444,9	
Autres	-	528,1	509,2	351,4	-	-	-	
Total	28 887,4	28 935,7	34 310,6	34 648,9	46 748,2	38 400,7	38 316,2	

Tableau 73 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	16 986,7	17 044,5	18 072,3	18 193,7	19 246,2	19 421,8	20 370,1
Cotisations de l'employeur	4 843,1	4 527,3	4 812,8	4 654,5	5 520,1	5 594,5	5 897,4
Transport et communications	646,0	513,0	341,6	423,3	502,4	911,1	1 524,9
Services professionnels	493,7	2 865,3	2 427,2	1 264,3	1 208,0	906,7	955,0
Services techniques et autres	111 824,2	120 088,2	127 241,4	126 204,5	135 969,8	147 203,7	161 401,8
Location, entretien et réparation	843,0	890,4	759,5	960,6	1 660,3	1 619,1	2 006,2
Biens non durables	1 718,7	1 242,4	1 105,2	1 301,7	1 843,2	1 905,6	2 053,5
Biens durables	3 321,3	26 390,5	28 274,8	5 898,5	1 940,9	1 471,7	1 709,3
Contributions à des organismes	131,4	146,2	25,0	28,0	175,8	170,5	171,8
Autres	33 758,3	(27 283,0)	(14 357,3)	(10 108,5)	(5 416,1)	(6 908,6)	(6 445,1)
Total	174 566,4	146 424,8	168 702,5	148 820,6	162 650,6	172 296,1	189 644,9

Tableau 74 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	23 036,3	22 561,4	22 669,9	26 472,5	29 847,1	29 747,2	30 514,0
Cotisations de l'employeur	6 578,7	6 043,8	6 091,6	6 758,6	9 958,0	10 158,3	10 563,7
Transport et communications	1 980,1	2 168,7	1 278,1	1 459,1	2 210,2	1 753,0	1 777,3
Services professionnels	1 122,9	1 432,1	1 479,5	3 293,2	3 970,0	2 801,4	4 342,1
Services techniques et autres	8 583,1	8 795,4	8 306,5	9 828,1	12 100,0	11 746,5	12 805,5
Location, entretien et réparation	172,0	202,3	157,0	238,1	320,5	238,7	221,7
Biens non durables	4 057,3	4 236,2	2 872,6	3 622,0	5 548,0	5 335,8	5 194,8
Biens durables	62,4	96,6	392,6	463,9	900,0	328,7	350,1
Frais de financement	5 147,7	5 627,8	6 388,6	6 530,7	6 839,6	6 880,7	7 082,1
Remboursement de la dette à long terme	6 750,1	7 464,5	9 065,7	10 435,9	11 719,9	11 791,8	12 236,8
Contributions à des organismes	423,1	435,0	490,7	457,0	520,0	443,0	623,0
Autres	-	-	(31,2)	(114,5)	-	-	-
Total	57 913,7	59 063,8	59 161,6	69 444,6	83 933,3	81 225,1	85 711,1

Tableau 75 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	6 874,9	7 625,2	8 566,1	9 503,5	9 479,4	10 075,9	11 835,5
Cotisations de l'employeur	1 963,3	2 029,6	2 240,7	2 383,9	2 656,1	2 826,5	3 332,1
Transport et communications	105,4	76,7	44,6	98,2	117,8	69,6	139,0
Services professionnels	268,1	408,2	556,0	797,6	1 577,8	1 330,7	1 995,6
Services techniques et autres	177,0	84,0	123,4	117,6	163,4	169,5	156,2
Location, entretien et réparation	7,1	19,6	2,4	18,8	0,2	19,1	13,9
Biens non durables	65,3	56,6	44,2	39,8	44,1	69,3	41,0
Biens durables	77,0	82,6	48,1	18,1	31,9	30,0	30,0
Contributions à des organismes	31 018,7	76 557,8	78 065,7	132 875,6	160 536,5	131 542,6	160 189,0
Autres	-	-	(85,8)	(2,6)	-	-	-
Total	40 556,8	86 940,3	89 605,4	145 850,5	174 607,2	146 133,2	177 732,3

8.4. Sécurité urbaine et Conformité

Tableau 76 – Sécurité urbaine et Conformité– Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Sécurité urbaine et conformité								
Affaires juridiques	62 262,6	60 635,0	60 647,5	66 917,3	69 951,4	68 971,4	73 637,0	
Greffe	28 355,5	29 279,6	29 360,1	47 359,7	31 535,2	30 671,4	32 394,8	
	90 618,1	89 914,6	90 007,6	114 277,0	101 486,6	99 642,8	106 031,8	
Services de sécurité publique								
Police	666 839,9	680 299,8	708 134,0	745 009,6	776 030,7	723 956,1	787 143,4	
Sécurité incendie	345 186,2	355 843,7	427 390,3	390 567,4	402 834,9	362 830,3	390 045,0	
	1 012 026,1	1 036 143,5	1 135 524,3	1 135 577,0	1 178 865,6	1 086 786,4	1 177 188,4	
Total – Sécurité urbaine et conformité	1 102 644,2	1 126 058,1	1 225 531,9	1 249 854,0	1 280 352,2	1 186 429,2	1 283 220,2	

Tableau 77 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	40 341,7	39 864,4	41 804,8	46 334,4	46 217,1	45 063,8	49 145,3	
Cotisations de l'employeur	10 711,9	9 847,3	10 383,0	10 938,6	12 200,8	11 899,1	12 637,9	
Transport et communications	2 232,6	1 995,6	1 209,9	1 706,5	2 271,2	2 542,3	2 542,3	
Services professionnels	2 102,7	2 241,3	2 480,7	2 275,1	2 000,8	1 955,1	1 955,1	
Services techniques et autres	6 069,0	5 899,1	4 206,7	4 755,5	6 352,2	6 891,1	6 536,4	
Location, entretien et réparation	158,5	135,5	105,9	250,0	204,6	129,8	129,8	
Biens non durables	421,2	467,7	309,2	452,1	494,9	295,1	495,1	
Biens durables	218,2	190,4	137,3	169,4	194,8	185,1	185,1	
Contributions à des organismes	-	-	10,0	10,0	15,0	10,0	10,0	
Autres	6,8	(6,3)	-	25,7	-	-	-	
Total	62 262,6	60 635,0	60 647,5	66 917,3	69 951,4	68 971,4	73 637,0	

Tableau 78 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	19 195,5	20 735,8	21 382,1	26 466,0	22 060,6	21 696,9	23 183,4	
Cotisations de l'employeur	6 556,6	6 318,1	6 569,7	6 728,3	7 031,2	6 950,1	7 085,1	
Transport et communications	431,0	460,9	215,5	2 462,5	401,7	401,6	401,6	
Services professionnels	249,2	288,6	458,2	614,9	523,4	525,1	560,5	
Services techniques et autres	896,7	775,7	369,7	7 794,0	920,8	611,2	611,2	
Location, entretien et réparation	491,8	401,1	229,9	2 368,1	261,0	269,9	269,9	
Biens non durables	108,2	137,3	92,8	563,2	261,2	165,5	232,0	
Biens durables	37,6	52,9	52,5	362,7	30,3	11,1	11,1	
Contributions à des organismes	320,4	40,0	5,0	-	45,0	40,0	40,0	
Autres	68,5	69,2	(15,3)	-	-	-	-	
Total	28 355,5	29 279,6	29 360,1	47 359,7	31 535,2	30 671,4	32 394,8	

Tableau 79 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	514 867,5	526 472,4	552 247,2	570 138,5	594 196,5	553 982,7	598 120,1
Cotisations de l'employeur	130 284,3	131 057,1	134 726,2	150 665,9	151 024,3	145 165,7	156 572,1
Transport et communications	2 055,3	2 233,1	2 018,8	2 704,2	2 903,9	2 524,0	2 765,3
Services professionnels	801,7	976,0	1 180,3	1 057,4	1 329,2	1 215,5	1 445,2
Services techniques et autres	3 433,2	4 263,4	3 902,1	5 188,6	7 526,1	4 402,4	6 411,1
Location, entretien et réparation	2 332,0	2 099,8	2 173,2	2 111,4	2 922,3	2 924,4	2 472,8
Biens non durables	7 014,8	8 165,3	7 221,5	7 611,4	8 899,6	7 766,7	11 276,2
Biens durables	1 890,9	1 430,6	1 644,8	1 736,1	3 620,9	1 178,1	3 078,2
Contributions à des organismes	4 161,9	4 647,8	4 850,1	4 769,7	3 595,4	4 796,6	5 002,4
Autres	(1,7)	(1 045,7)	(1 830,2)	(973,6)	12,5	-	-
Total	666 839,9	680 299,8	708 134,0	745 009,6	776 030,7	723 956,1	787 143,4

Tableau 80 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	258 663,9	264 876,9	267 291,6	281 909,5	293 666,4	271 489,6	290 677,3
Cotisations de l'employeur	75 460,1	62 954,3	68 560,1	68 137,1	78 549,1	77 779,1	84 617,9
Transport et communications	740,9	1 027,6	2 505,3	676,7	1 137,5	896,8	955,7
Services professionnels	946,8	1 925,6	1 787,9	1 267,6	2 477,0	1 412,5	1 392,5
Services techniques et autres	1 686,3	3 199,1	19 567,4	9 139,6	5 194,5	2 305,5	2 681,0
Location, entretien et réparation	839,2	3 435,1	21 867,5	13 544,5	6 598,7	862,6	872,9
Biens non durables	4 269,0	8 768,8	28 205,0	6 592,5	8 538,4	4 047,0	4 269,0
Biens durables	2 489,1	3 160,7	6 335,1	2 122,0	3 152,5	3 837,2	4 378,7
Contributions à des organismes	104,4	33,0	26,2	43,9	205,0	200,0	200,0
Autres	(13,5)	6 462,6	11 244,2	7 134,0	3 315,8	-	-
Total	345 186,2	355 843,7	427 390,3	390 567,4	402 834,9	362 830,3	390 045,0

8.5. Service aux citoyens

Tableau 81 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	102 437,3	105 293,7	98 875,8	96 328,1	119 500,1	95 240,1	98 009,9
Expérience citoyenne et communications	24 746,6	24 896,9	26 690,8	28 785,7	30 422,0	29 569,3	32 867,6
Grands parcs, Mont-Royal et sports	50 532,5	53 204,8	53 145,3	53 087,6	67 044,0	42 165,5	43 377,5
Matériel roulant et ateliers	112 899,5	115 059,9	107 826,0	112 978,4	136 631,7	112 887,0	134 415,7
Technologies de l'information	82 746,2	85 779,5	82 435,7	81 558,0	95 230,0	105 653,5	115 594,1
Total – Service aux citoyens	373 362,1	384 234,8	368 973,6	372 737,8	448 827,8	385 515,4	424 264,8

Tableau 82 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	5 308,5	6 221,8	6 998,8	7 442,2	7 708,6	7 578,7	8 637,2
Cotisations de l'employeur	1 471,4	1 554,9	1 774,7	1 840,5	2 155,4	2 131,8	2 441,5
Transport et communications	148,1	150,4	168,0	154,7	217,0	254,4	230,0
Services professionnels	276,8	415,1	604,0	551,4	715,5	395,6	637,5
Services techniques et autres	92 869,5	95 428,3	87 979,0	85 086,5	106 468,7	83 414,9	84 444,2
Location, entretien et réparation	1 473,1	602,7	605,2	672,3	1 112,5	620,0	543,8
Biens non durables	492,9	558,3	416,3	215,0	615,9	513,9	549,9
Biens durables	51,9	22,8	20,0	53,4	72,9	30,8	50,8
Contributions à des organismes	309,9	337,2	309,8	312,1	433,6	300,0	475,0
Autres	35,2	2,2	-	-	-	-	-
Total	102 437,3	105 293,7	98 875,8	96 328,1	119 500,1	95 240,1	98 009,9

Tableau 83 – Expérience citoyenne et des communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	15 808,4	16 032,1	18 545,1	19 756,2	20 232,1	20 052,1	21 261,5
Cotisations de l'employeur	4 339,6	4 139,9	4 799,8	4 958,1	5 590,7	5 633,0	6 012,4
Transport et communications	2 751,7	3 185,8	2 360,7	2 820,0	2 587,2	2 291,7	2 603,8
Services professionnels	307,2	575,1	447,8	439,5	656,1	297,6	497,6
Services techniques et autres	1 109,6	1 014,8	810,0	778,1	1 152,5	1 147,3	1 147,6
Location, entretien et réparation	286,8	20,8	5,7	14,2	13,7	13,2	13,2
Biens non durables	80,6	42,5	88,8	110,4	90,1	123,9	1 321,0
Biens durables	63,2	45,3	62,7	54,4	69,6	10,5	10,5
Contributions à des organismes	(0,5)	-	50,0	-	30,0	-	-
Autres	-	(159,4)	(479,8)	(145,2)	-	-	-
Total	24 746,6	24 896,9	26 690,8	28 785,7	30 422,0	29 569,3	32 867,6

Tableau 84 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	17 446,0	17 175,6	15 656,2	16 464,8	17 407,2	17 147,7	17 773,8	
Cotisations de l'employeur	4 955,6	4 582,2	4 124,2	4 084,1	5 011,9	4 940,2	5 206,8	
Transport et communications	307,9	269,4	189,9	202,0	222,7	206,2	236,9	
Services professionnels	2 989,9	3 774,6	2 672,5	1 798,5	4 187,6	2 030,7	1 927,7	
Services techniques et autres	9 292,3	7 945,7	6 564,6	12 972,3	24 909,4	6 304,5	8 388,0	
Location, entretien et réparation	3 328,7	3 446,4	3 051,2	3 073,2	3 925,1	4 123,3	4 376,4	
Biens non durables	952,8	1 069,6	505,3	1 560,3	904,0	571,3	534,7	
Biens durables	3 889,1	5 563,4	10 161,1	5 068,0	134,1	33,2	61,2	
Contributions à des organismes	7 283,9	9 335,7	10 495,8	7 901,8	10 276,4	6 743,1	4 806,7	
Autres	86,3	42,2	(275,5)	(37,4)	65,6	65,3	65,3	
Total	50 532,5	53 204,8	53 145,3	53 087,6	67 044,0	42 165,5	43 377,5	

Tableau 85 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	36 046,5	36 944,3	36 430,4	36 495,5	40 217,3	39 555,0	41 769,6	
Cotisations de l'employeur	11 012,0	10 541,4	10 179,5	10 326,9	11 318,8	11 341,3	12 426,1	
Transport et communications	174,1	163,9	162,0	95,2	150,2	156,2	142,3	
Services professionnels	73,3	163,4	83,9	34,8	65,2	101,8	89,3	
Services techniques et autres	2 997,9	2 760,8	2 650,1	3 251,4	3 016,5	3 872,0	4 236,6	
Location, entretien et réparation	12 759,0	16 679,1	20 723,5	20 489,3	27 356,1	19 193,7	26 948,6	
Biens non durables	52 557,4	49 659,4	38 400,6	43 607,9	56 411,9	42 111,7	52 260,3	
Biens durables	142,9	109,9	51,4	46,7	81,0	55,3	42,9	
Contributions à des organismes	10,0	12,5	-	-	-	-	-	
Autres	(2 873,6)	(1 974,8)	(855,4)	(1 369,3)	(1 985,3)	(3 500,0)	(3 500,0)	
Total	112 899,5	115 059,9	107 826,0	112 978,4	136 631,7	112 887,0	134 415,7	

Tableau 86 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	36 931,5	35 745,5	36 881,4	36 942,6	41 188,6	42 821,2	44 163,6	
Cotisations de l'employeur	10 109,4	8 662,8	8 862,8	8 384,3	10 503,4	11 392,3	11 937,3	
Transport et communications	8 079,9	9 813,6	8 139,1	8 169,1	8 057,5	8 307,0	9 017,3	
Services professionnels	1 054,7	788,5	739,8	1 017,1	953,1	1 114,8	1 401,1	
Services techniques et autres	3 447,7	1 065,5	1 227,5	1 497,2	30 975,3	1 590,8	45 033,2	
Location, entretien et réparation	21 465,3	28 553,2	27 693,1	24 875,6	1 710,5	38 237,8	2 145,5	
Biens non durables	275,3	183,3	76,5	150,6	180,3	436,3	67,7	
Biens durables	2 151,0	961,6	544,6	582,1	1 672,4	1 753,3	1 828,4	
Contributions à des organismes	0,5	5,5	11,8	0,5	-	-	-	
Autres	(769,1)	-	(1 740,9)	(61,1)	(11,1)	-	-	
Total	82 746,2	85 779,5	82 435,7	81 558,0	95 230,0	105 653,5	115 594,1	

8.6. Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 87 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	64 098,6	65 700,2	69 465,3	72 935,0	80 855,8	80 855,8	93 124,1
Eau	228 531,1	256 690,9	266 912,1	289 194,1	301 561,0	291 306,4	330 249,6
Gestion et planification des immeubles	129 578,9	108 855,3	101 896,9	113 779,5	129 503,1	125 807,0	129 778,3
Infrastructures du réseau routier	38 573,6	37 048,9	37 526,1	71 869,1	29 447,6	33 439,1	40 022,5
Urbanisme et mobilité	49 193,4	83 155,5	57 694,4	55 314,8	75 854,3	65 095,6	73 928,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	509 975,6	551 450,8	533 494,8	603 092,5	617 221,8	596 503,9	667 103,4

Tableau 88 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	5 400,9	5 266,0	5 419,3	6 958,8	5 413,1	5 413,1	8 006,5
Cotisations de l'employeur	1 546,4	1 248,1	1 176,9	1 519,8	1 862,1	1 862,1	2 724,9
Transport et communications	190,7	235,3	196,2	190,4	285,6	285,2	261,2
Services professionnels	350,2	466,4	485,3	413,7	774,4	776,4	1 003,6
Services techniques et autres	3 562,5	3 864,5	4 137,0	2 569,4	7 360,5	7 352,7	6 395,7
Location, entretien et réparation	1 234,8	1 251,9	1 475,9	1 842,7	2 344,9	2 353,7	2 456,5
Biens non durables	500,5	544,2	462,0	560,8	610,0	607,4	623,6
Biens durables	35,8	53,7	58,9	60,5	66,3	66,3	66,3
Frais de financement	22 947,6	20 865,6	20 807,1	22 938,3	21 369,2	21 369,2	25 014,0
Remboursement de la dette à long terme	28 027,9	31 473,5	34 499,9	35 648,2	38 769,7	38 769,7	44 071,8
Contributions à des organismes	301,3	431,0	746,8	232,4	2 000,0	2 000,0	2 500,0
Total	64 098,6	65 700,2	69 465,3	72 935,0	80 855,8	80 855,8	93 124,1

Tableau 89 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	59 884,2	60 226,7	64 836,7	68 245,9	70 062,4	66 672,3	71 332,5
Cotisations de l'employeur	18 045,4	16 229,4	17 317,5	17 783,5	19 768,4	19 455,1	21 294,1
Transport et communications	651,0	651,9	640,7	718,1	974,8	1 047,5	999,5
Services professionnels	6 849,0	8 021,8	7 938,8	7 414,6	9 294,3	10 139,6	8 229,3
Services techniques et autres	9 364,8	8 792,3	7 502,8	8 987,9	10 694,8	9 020,6	8 970,7
Location, entretien et réparation	9 951,1	11 467,4	11 145,4	10 693,5	12 251,7	16 152,9	10 254,8
Biens non durables	48 640,7	55 829,6	56 741,3	58 769,7	61 720,0	59 484,5	69 399,0
Biens durables	713,4	783,6	627,2	612,6	611,3	673,4	664,0
Frais de financement	25 235,0	31 443,7	36 012,4	37 287,9	38 897,2	39 991,7	49 211,0
Remboursement de la dette à long terme	50 528,5	64 148,9	64 654,0	78 708,9	76 974,8	78 591,6	89 774,6
Contributions à des organismes	423,2	438,7	30,9	115,7	499,0	477,0	382,0
Autres	(1 755,2)	(1 343,1)	(535,6)	(144,2)	(187,7)	(10 399,8)	(261,9)
Total	228 531,1	256 690,9	266 912,1	289 194,1	301 561,0	291 306,4	330 249,6

Tableau 90 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	32 399,7	38 644,7	41 055,4	44 766,4	48 446,4	48 043,7	50 497,6	
Cotisations de l'employeur	9 819,9	10 809,6	11 188,6	11 873,9	14 034,8	14 147,5	15 248,5	
Transport et communications	619,1	599,9	478,8	405,7	425,0	463,4	483,5	
Services professionnels	402,7	662,8	958,1	1 009,0	4 966,4	1 721,6	1 321,9	
Services techniques et autres	2 742,7	7 499,3	7 648,8	7 786,1	9 060,8	9 352,0	8 903,5	
Location, entretien et réparation	59 430,2	26 004,7	19 159,2	22 339,2	27 623,8	27 332,6	27 099,6	
Biens non durables	23 794,1	24 539,2	21 501,8	25 907,0	24 848,0	24 631,1	26 175,7	
Biens durables	26,8	104,9	310,8	34,2	97,9	115,1	48,0	
Contributions à des organismes	343,7	-	0,2	-	-	-	-	
Autres	-	(9,8)	(404,8)	(342,0)	-	-	-	
Total	129 578,9	108 855,3	101 896,9	113 779,5	129 503,1	125 807,0	129 778,3	

Tableau 91 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	19 676,5	18 708,6	18 066,5	52 752,2	17 234,7	16 456,0	20 198,8	
Cotisations de l'employeur	4 266,6	3 026,5	6 456,3	6 184,6	4 831,1	4 662,6	5 764,2	
Transport et communications	608,4	613,9	446,8	387,3	429,5	628,8	621,3	
Services professionnels	2 272,5	1 192,8	806,7	450,2	2 130,1	819,8	1 194,3	
Services techniques et autres	1 195,2	2 591,3	588,5	749,9	847,1	504,9	1 041,0	
Location, entretien et réparation	7 125,4	7 406,0	8 037,5	7 971,4	703,1	7 169,9	6 802,2	
Biens non durables	3 320,8	3 316,4	3 224,7	3 148,0	3 110,8	3 094,3	4 295,5	
Biens durables	83,6	192,2	137,4	150,5	78,9	70,5	72,9	
Contributions à des organismes	32,6	31,9	75,0	75,0	82,3	32,3	32,3	
Autres	(8,0)	(30,7)	(313,3)	-	-	-	-	
Total	38 573,6	37 048,9	37 526,1	71 869,1	29 447,6	33 439,1	40 022,5	

Tableau 92 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	17 461,7	21 925,7	25 108,0	25 965,9	28 345,5	27 646,3	29 368,9	
Cotisations de l'employeur	4 974,5	5 505,3	6 340,9	6 271,0	7 986,0	7 518,7	8 075,8	
Transport et communications	710,8	971,2	544,6	453,0	517,6	484,9	498,1	
Services professionnels	7 003,6	7 624,3	7 676,1	9 489,9	9 508,4	7 931,6	7 986,0	
Services techniques et autres	2 953,6	3 174,9	3 045,2	3 389,8	3 107,0	1 377,7	2 103,7	
Location, entretien et réparation	3 714,4	382,8	1 513,0	1 397,3	8 325,3	2 223,2	2 392,4	
Biens non durables	1 019,3	1 900,5	1 262,6	(1 026,1)	876,5	533,5	1 186,3	
Biens durables	989,9	9 289,2	415,4	19,7	42,0	153,0	153,0	
Contributions à des organismes	10 368,0	32 381,6	11 800,1	9 347,1	16 981,4	17 226,7	22 164,7	
Autres	(2,4)	-	(11,5)	7,2	164,6	-	-	
Total	49 193,4	83 155,5	57 694,4	55 314,8	75 854,3	65 095,6	73 928,9	

8.7. Arrondissements

Tableau 93 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	55 910,8	59 013,3	58 231,7	60 317,1	69 298,3	60 457,8	63 313,6
Anjou	26 014,9	27 225,4	25 421,1	26 629,8	30 498,4	29 025,9	30 725,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	65 676,5	68 711,6	65 035,2	65 550,9	75 205,8	72 957,6	76 273,4
Lachine	28 878,4	30 553,8	28 158,9	29 373,1	31 447,1	30 635,0	32 101,4
LaSalle	36 185,2	39 359,9	37 322,0	38 243,1	42 369,0	44 333,3	45 172,9
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 566,9	11 149,8	10 985,2	12 186,7	12 589,3	11 924,9	13 133,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	61 997,8	65 456,3	63 302,7	67 119,3	73 607,9	69 943,4	76 351,4
Montréal-Nord	38 785,0	40 407,0	40 127,8	41 432,5	46 032,9	45 513,7	46 781,5
Outremont	15 162,2	14 114,1	14 453,8	15 399,2	17 503,9	16 506,1	17 303,2
Pierrefonds-Roxboro	32 812,8	32 392,5	29 816,8	32 280,0	35 835,1	35 071,6	36 190,9
Plateau-Mont-Royal	53 728,7	52 933,5	51 829,8	54 599,0	57 703,3	57 218,8	59 570,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	54 941,0	59 496,6	56 939,0	60 286,3	68 671,9	64 460,3	66 676,0
Rosemont–La Petite-Patrie	60 180,8	62 869,5	63 840,5	65 369,7	75 204,5	65 452,7	71 248,1
Saint-Laurent	65 843,5	65 697,4	62 605,3	65 773,8	76 606,4	76 427,6	78 377,0
Saint-Léonard	35 986,4	36 092,8	35 089,6	35 760,1	39 850,8	39 495,0	40 643,0
Sud-Ouest	54 132,3	54 562,0	52 499,9	55 467,4	61 223,8	59 906,3	63 122,9
Verdun	35 998,1	35 709,8	35 617,2	37 446,3	39 013,3	38 753,0	39 901,6
Ville-Marie	89 649,5	95 946,6	90 114,7	93 181,6	105 507,3	99 812,1	107 373,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	60 220,2	62 094,7	58 128,9	58 201,5	64 783,2	61 863,8	65 359,5
Total – Arrondissements	882 671,0	913 786,6	879 520,1	914 617,4	1 022 952,2	979 758,9	1 029 619,2

Tableau 94 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Sources de financement					Budget 2023
	Budget 2022	Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	60 457,8	9 048,0	2 184,2	1 132,5	50 948,9	63 313,6
Anjou	29 025,9	9 143,6	1 582,6	-	19 999,0	30 725,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	72 957,6	11 153,4	3 710,3	1 630,2	59 779,5	76 273,4
Lachine	30 635,0	5 112,5	1 887,7	1 480,4	23 620,8	32 101,4
LaSalle	44 333,3	6 342,1	1 565,6	513,8	36 751,4	45 172,9
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	11 924,9	2 796,6	580,3	-	9 756,5	13 133,4
Mercier–Hochelaga–Maisonnette	69 943,4	12 509,9	3 671,2	2 604,7	57 565,6	76 351,4
Montréal-Nord	45 513,7	10 435,3	848,2	2 011,0	33 487,0	46 781,5
Outremont	16 506,1	3 532,4	3 225,3	76,0	10 469,5	17 303,2
Pierrefonds-Roxboro	35 071,6	7 631,2	1 345,3	800,0	26 414,4	36 190,9
Plateau-Mont-Royal	57 218,8	11 439,6	9 638,1	513,8	37 979,1	59 570,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	64 460,3	11 549,7	2 433,0	200,0	52 493,3	66 676,0
Rosemont–La Petite-Patrie	65 452,7	11 094,6	7 485,3	-	52 668,2	71 248,1
Saint-Laurent	76 427,6	15 524,6	5 154,9	494,6	57 202,9	78 377,0
Saint-Léonard	39 495,0	8 911,8	2 019,3	715,8	28 996,1	40 643,0
Sud-Ouest	59 906,3	9 754,1	5 553,6	3 000,0	44 815,2	63 122,9
Verdun	38 753,0	7 766,6	3 800,3	1 229,0	27 105,7	39 901,6
Ville-Marie	99 812,1	21 187,9	24 457,2	10 668,5	51 060,0	107 373,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	61 863,8	9 480,4	4 105,4	399,9	51 373,8	65 359,5
Total – Arrondissements	979 758,9	184 414,3	85 247,8	27 470,2	732 486,9	1 029 619,2
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(886 631,1)	(183 843,7)	-	-	(732 486,9)	(916 330,6)
Total – Arrondissements	93 127,8	570,6	85 247,8	27 470,2	-	113 288,6

Tableau 95 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	28 511,7	30 256,8	30 959,3	31 671,6	32 589,0	30 479,1	32 227,3
Cotisations de l'employeur	8 275,3	8 152,6	8 226,4	8 276,5	9 573,6	8 962,2	9 671,8
Transport et communications	404,8	382,3	283,2	283,6	398,2	349,3	348,2
Services professionnels	313,5	514,8	456,5	397,3	1 218,3	286,3	312,4
Services techniques et autres	4 064,3	4 628,1	3 561,8	4 831,7	6 939,2	3 914,8	3 910,8
Location, entretien et réparation	5 450,5	6 178,6	5 490,8	5 789,8	7 741,0	6 845,9	7 151,1
Biens non durables	4 128,3	4 468,4	3 668,1	4 063,1	4 762,8	4 820,1	4 596,5
Biens durables	354,2	437,0	738,0	363,4	656,4	163,1	298,1
Contributions à des organismes	1 508,6	1 705,2	2 129,4	1 788,4	2 360,8	1 517,0	1 473,4
Autres	2 899,6	2 289,5	2 718,2	2 851,7	3 059,0	3 120,0	3 324,0
Total	55 910,8	59 013,3	58 231,7	60 317,1	69 298,3	60 457,8	63 313,6

Tableau 96 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	13 718,9	14 589,6	13 992,1	14 747,2	15 669,0	15 564,0	16 293,9
Cotisations de l'employeur	3 859,5	3 764,0	3 693,8	3 804,9	4 453,1	4 466,8	4 767,3
Transport et communications	356,4	339,6	192,2	238,9	339,1	350,0	338,0
Services professionnels	178,4	172,2	123,3	253,6	293,0	202,1	198,3
Services techniques et autres	2 418,9	2 747,4	1 891,4	2 132,6	2 522,9	2 374,4	3 329,5
Location, entretien et réparation	2 328,9	2 436,0	2 248,4	2 591,1	3 019,6	2 521,6	2 561,4
Biens non durables	2 659,6	2 595,0	2 163,1	2 279,7	2 714,4	2 707,3	2 481,8
Biens durables	124,7	206,6	579,7	202,0	1 004,4	58,3	62,3
Frais de financement	65,7	58,3	50,5	42,1	33,4	59,9	55,9
Remboursement de la dette à long terme	117,3	124,7	132,5	140,9	149,7	123,2	127,2
Contributions à des organismes	205,2	171,9	305,3	281,4	238,6	193,8	193,8
Autres	(18,6)	20,1	48,8	(84,6)	61,2	404,5	315,8
Total	26 014,9	27 225,4	25 421,1	26 629,8	30 498,4	29 025,9	30 725,2

Tableau 97 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	32 912,9	34 063,9	34 506,7	34 564,4	37 361,4	36 029,6	38 264,1
Cotisations de l'employeur	9 333,9	9 081,4	9 013,9	9 040,9	10 716,7	10 619,7	11 440,5
Transport et communications	456,5	421,2	353,6	303,3	548,7	511,7	457,0
Services professionnels	489,4	680,8	402,3	559,7	1 264,7	786,2	618,3
Services techniques et autres	4 853,2	6 180,1	4 548,7	5 117,7	7 201,4	7 351,5	7 867,7
Location, entretien et réparation	5 304,2	5 924,2	5 283,9	5 660,1	6 161,2	5 653,1	5 789,0
Biens non durables	5 222,8	4 808,1	4 049,6	3 979,6	4 005,7	5 269,1	5 295,8
Biens durables	575,6	708,4	441,3	606,2	262,7	381,0	372,0
Contributions à des organismes	4 384,1	4 065,8	4 351,9	3 810,9	4 355,6	3 486,8	3 313,0
Autres	2 143,9	2 777,7	2 083,3	1 908,1	3 327,7	2 868,9	2 856,0
Total	65 676,5	68 711,6	65 035,2	65 550,9	75 205,8	72 957,6	76 273,4

Tableau 98 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	14 972,6	16 067,1	16 001,8	16 611,5	17 099,9	16 543,0	17 771,3
Cotisations de l'employeur	4 264,2	4 189,9	4 203,9	4 257,7	5 011,1	4 926,2	5 348,0
Transport et communications	438,2	445,0	247,3	251,7	276,1	483,2	307,8
Services professionnels	184,0	286,9	179,4	182,8	400,0	89,0	89,0
Services techniques et autres	2 637,7	3 914,8	1 694,0	2 278,6	2 556,5	2 071,6	2 279,5
Location, entretien et réparation	1 652,5	1 967,3	1 923,2	1 765,2	1 977,7	1 725,9	1 748,9
Biens non durables	3 097,6	3 237,6	2 468,2	2 627,6	2 831,6	3 130,8	3 230,9
Biens durables	476,9	325,0	208,8	201,3	240,4	153,0	148,9
Contributions à des organismes	982,4	1 197,5	927,6	1 113,8	1 030,8	1 157,1	872,1
Autres	172,3	(1 077,3)	304,7	82,9	23,0	355,2	305,0
Total	28 878,4	30 553,8	28 158,9	29 373,1	31 447,1	30 635,0	32 101,4

Tableau 99 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	18 121,8	19 565,9	19 596,0	20 570,8	21 214,5	21 281,6	21 892,6
Cotisations de l'employeur	5 130,4	5 081,2	5 128,9	5 297,3	5 834,0	6 136,1	6 433,3
Transport et communications	639,8	584,1	479,4	529,3	663,8	662,8	648,1
Services professionnels	570,3	493,8	420,8	515,3	822,2	563,5	495,2
Services techniques et autres	3 826,5	4 716,9	3 732,5	4 323,9	5 362,0	5 454,6	5 479,0
Location, entretien et réparation	2 377,1	2 829,9	2 489,1	2 442,9	3 186,1	3 421,4	3 568,5
Biens non durables	3 594,0	3 876,1	2 984,0	3 388,4	3 197,1	3 916,6	3 696,3
Biens durables	620,8	731,9	843,8	338,9	430,1	215,1	272,3
Frais de financement	-	12,5	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	1 267,9	1 427,3	1 800,7	1 030,1	1 118,7	980,9	997,0
Autres	36,6	40,3	(153,2)	(193,8)	540,5	1 700,7	1 690,6
Total	36 185,2	39 359,9	37 322,0	38 243,1	42 369,0	44 333,3	45 172,9

Tableau 100 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	5 839,4	6 374,3	6 481,6	6 953,5	7 132,4	6 964,2	7 373,5
Cotisations de l'employeur	1 664,9	1 638,7	1 726,3	1 834,4	1 881,6	2 008,5	2 206,9
Transport et communications	185,1	228,0	167,9	157,5	178,2	164,8	181,1
Services professionnels	108,9	127,8	61,8	86,5	188,3	46,0	76,5
Services techniques et autres	439,3	507,2	344,6	605,5	625,0	489,6	696,6
Location, entretien et réparation	1 140,7	1 199,8	1 060,5	1 302,9	1 580,4	1 170,5	1 314,9
Biens non durables	1 018,1	1 541,8	972,5	896,3	771,9	933,3	1 028,3
Biens durables	1,2	39,4	86,5	186,7	7,5	7,5	8,0
Contributions à des organismes	126,7	153,0	145,2	126,4	174,0	140,5	147,6
Autres	42,6	(660,2)	(61,7)	37,0	50,0	-	100,0
Total	10 566,9	11 149,8	10 985,2	12 186,7	12 589,3	11 924,9	13 133,4

Tableau 101 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	33 080,1	35 173,6	36 421,0	37 359,5	39 717,5	39 063,6	42 315,5
Cotisations de l'employeur	9 641,6	9 472,2	9 688,9	9 761,7	11 505,9	11 327,5	12 553,8
Transport et communications	477,0	396,3	295,1	295,7	443,3	386,6	381,0
Services professionnels	261,1	297,0	213,5	539,5	618,7	212,6	218,0
Services techniques et autres	4 386,7	5 467,3	4 605,8	5 575,9	6 956,9	5 582,8	6 538,5
Location, entretien et réparation	5 689,0	5 306,3	5 175,1	5 541,2	6 199,3	5 848,5	6 170,6
Biens non durables	5 633,3	5 978,9	4 324,4	4 532,9	5 227,2	5 259,9	5 447,6
Biens durables	524,2	993,5	1 002,4	521,9	617,4	225,2	330,4
Contributions à des organismes	3 594,1	3 588,3	3 879,2	3 343,8	3 274,1	2 904,5	3 086,5
Autres	(1 289,3)	(1 217,1)	(2 302,7)	(352,8)	(952,4)	(867,8)	(690,5)
Total	61 997,8	65 456,3	63 302,7	67 119,3	73 607,9	69 943,4	76 351,4

Tableau 102 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	22 192,6	23 464,6	24 169,7	25 297,7	27 071,8	26 688,1	27 902,6
Cotisations de l'employeur	6 390,3	6 206,0	6 397,1	6 580,0	7 953,2	7 841,8	8 358,7
Transport et communications	409,6	347,3	296,2	317,7	339,0	326,8	332,8
Services professionnels	670,7	619,4	224,8	275,0	397,0	412,1	412,4
Services techniques et autres	1 964,9	2 047,1	1 842,6	2 183,7	2 875,6	3 144,6	2 734,1
Location, entretien et réparation	1 585,6	1 433,4	840,7	1 385,5	1 728,1	1 536,7	1 761,8
Biens non durables	3 379,6	3 795,4	3 040,1	3 116,4	3 210,3	3 415,5	3 153,5
Biens durables	59,7	28,8	76,1	253,7	138,0	129,5	134,5
Contributions à des organismes	1 963,5	2 432,2	3 353,7	1 995,7	2 222,2	1 920,9	1 918,5
Autres	168,5	32,8	(113,2)	27,1	97,7	97,7	72,6
Total	38 785,0	40 407,0	40 127,8	41 432,5	46 032,9	45 513,7	46 781,5

Tableau 103 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	8 080,7	7 782,9	7 790,3	7 934,5	8 707,6	8 393,8	8 795,7
Cotisations de l'employeur	2 305,4	2 013,2	2 036,9	1 991,6	2 539,4	2 497,5	2 640,5
Transport et communications	155,4	122,9	184,2	148,5	218,6	230,0	237,6
Services professionnels	198,2	157,8	228,1	222,7	404,1	443,5	423,0
Services techniques et autres	1 094,1	1 136,0	1 204,1	1 976,0	1 999,1	1 648,3	1 621,9
Location, entretien et réparation	859,1	922,4	960,8	777,8	1 340,1	1 224,9	1 559,0
Biens non durables	1 551,3	1 391,0	1 131,3	1 519,3	1 236,3	1 250,2	1 262,6
Contributions à des organismes	112,7	156,1	518,7	339,3	619,0	381,0	326,0
Autres	805,3	431,8	399,4	489,5	439,7	436,9	436,9
Total	15 162,2	14 114,1	14 453,8	15 399,2	17 503,9	16 506,1	17 303,2

Tableau 104 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	19 124,5	20 420,1	18 368,3	19 162,1	20 065,3	20 307,2	21 094,6
Cotisations de l'employeur	5 510,0	5 258,5	4 878,5	5 007,8	5 863,0	5 953,8	6 305,6
Transport et communications	327,5	282,9	180,0	249,0	352,0	327,8	325,0
Services professionnels	212,9	334,4	186,4	153,9	513,8	288,0	279,7
Services techniques et autres	1 063,4	1 558,3	869,5	1 732,8	1 711,3	1 584,7	1 621,9
Location, entretien et réparation	2 302,9	2 592,1	2 551,1	2 797,4	2 939,9	2 722,4	2 772,3
Biens non durables	2 956,0	3 390,4	2 419,1	2 716,2	3 147,0	2 956,5	3 017,6
Biens durables	341,5	117,8	135,2	109,7	436,4	48,2	48,2
Contributions à des organismes	773,9	452,9	420,2	314,8	517,8	627,2	464,7
Autres	200,2	(2 014,9)	(191,5)	36,3	288,6	255,8	261,3
Total	32 812,8	32 392,5	29 816,8	32 280,0	35 835,1	35 071,6	36 190,9

Tableau 105 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	29 957,4	29 793,8	28 760,0	30 103,1	30 948,1	31 235,7	32 634,4
Cotisations de l'employeur	8 654,6	7 983,1	7 767,9	7 814,9	9 053,7	9 160,1	9 767,8
Transport et communications	269,6	224,2	195,6	192,6	264,3	274,7	274,4
Services professionnels	642,6	368,1	227,8	249,4	893,9	1 321,6	1 410,2
Services techniques et autres	3 126,4	3 305,9	2 864,6	3 507,6	4 213,5	3 451,8	3 734,5
Location, entretien et réparation	3 126,5	3 136,7	3 366,5	4 405,3	4 091,5	3 821,5	4 095,6
Biens non durables	3 817,4	3 746,5	3 167,8	2 921,3	3 521,1	3 823,4	3 281,2
Biens durables	353,6	787,9	1 052,8	681,2	397,6	213,5	230,3
Contributions à des organismes	1 576,4	1 274,0	1 931,2	1 948,1	1 481,0	1 078,8	1 113,8
Autres	2 204,2	2 313,3	2 495,6	2 775,5	2 838,6	2 837,7	3 028,4
Total	53 728,7	52 933,5	51 829,8	54 599,0	57 703,3	57 218,8	59 570,6

Tableau 106 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	27 335,3	29 447,6	29 750,8	31 283,6	32 196,6	31 404,0	33 350,3
Cotisations de l'employeur	7 986,5	7 832,9	7 816,5	8 111,9	9 480,3	9 263,3	10 031,8
Transport et communications	466,0	475,5	410,4	483,5	541,8	548,2	543,6
Services professionnels	931,7	1 090,9	747,0	1 177,4	1 725,5	1 509,3	1 557,5
Services techniques et autres	3 381,5	3 911,6	2 790,1	3 294,8	6 035,3	4 696,3	4 513,3
Location, entretien et réparation	4 990,2	5 154,4	5 230,5	5 785,4	6 993,7	6 452,3	6 626,0
Biens non durables	5 408,1	6 480,5	4 474,2	4 490,8	5 699,8	5 755,5	4 992,6
Biens durables	816,2	676,3	1 118,1	903,1	957,9	248,0	245,0
Contributions à des organismes	2 023,0	2 110,3	2 556,7	2 260,0	2 508,7	2 011,0	2 020,4
Autres	1 602,5	2 316,6	2 044,7	2 495,8	2 532,3	2 572,4	2 795,5
Total	54 941,0	59 496,6	56 939,0	60 286,3	68 671,9	64 460,3	66 676,0

Tableau 107 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	44 408,4	46 572,1	47 807,7	50 695,3	53 422,8	48 368,0	51 227,7
Cotisations de l'employeur	12 871,8	12 507,2	12 660,2	13 052,3	15 903,6	14 526,8	15 517,7
Transport et communications	452,7	495,9	471,4	385,0	492,3	415,4	430,5
Services professionnels	752,9	735,5	789,2	1 066,5	1 394,1	392,7	720,7
Services techniques et autres	3 337,3	4 309,5	3 789,6	5 209,0	5 931,5	3 792,1	3 971,5
Location, entretien et réparation	4 612,9	3 858,8	3 927,1	4 294,6	6 022,4	5 457,6	5 786,6
Biens non durables	5 572,2	6 758,9	5 898,2	4 974,0	5 480,5	8 811,8	8 826,8
Biens durables	1 365,6	2 152,4	2 333,8	1 042,1	2 637,9	789,4	2 285,5
Contributions à des organismes	1 931,5	2 150,2	2 737,0	1 991,7	2 079,2	1 451,5	1 512,4
Autres	(15 124,5)	(16 101,0)	(16 573,7)	(17 340,8)	(18 159,8)	(18 552,6)	(19 031,3)
Total	60 180,8	62 869,5	63 840,5	65 369,7	75 204,5	65 452,7	71 248,1

Tableau 108 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	35 422,1	36 358,8	35 145,1	36 686,9	40 489,8	40 425,8	41 518,7
Cotisations de l'employeur	9 970,6	9 493,0	9 203,8	9 372,2	11 857,3	12 146,6	12 627,0
Transport et communications	906,3	878,2	622,1	528,6	956,4	1 059,7	954,5
Services professionnels	338,5	391,3	449,8	411,2	890,9	747,0	737,4
Services techniques et autres	6 180,5	6 185,1	4 865,3	6 168,1	7 593,2	7 383,4	7 532,5
Location, entretien et réparation	4 310,9	4 991,3	3 519,8	4 397,7	5 927,8	5 505,6	5 730,1
Biens non durables	6 195,5	6 697,8	5 200,4	5 610,8	6 046,1	6 557,6	6 704,8
Biens durables	325,3	448,9	433,6	249,6	346,5	215,0	208,0
Contributions à des organismes	2 144,6	2 352,1	2 493,6	2 421,7	2 386,7	2 226,2	2 203,3
Autres	49,2	(2 099,1)	671,8	(73,0)	111,7	160,7	160,7
Total	65 843,5	65 697,4	62 605,3	65 773,8	76 606,4	76 427,6	78 377,0

Tableau 109 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	16 921,8	16 998,0	16 979,8	17 794,9	19 321,1	19 106,9	19 340,8
Cotisations de l'employeur	4 940,5	4 550,3	4 531,4	4 616,6	5 056,5	5 468,0	5 760,8
Transport et communications	431,7	365,8	302,9	340,4	319,5	343,1	383,0
Services professionnels	256,2	248,2	150,4	277,2	448,6	198,6	208,8
Services techniques et autres	6 082,8	6 404,2	5 700,8	5 747,9	6 807,3	6 782,6	7 195,2
Location, entretien et réparation	2 198,5	2 718,6	2 793,4	2 818,6	3 106,4	2 642,5	2 863,8
Biens non durables	3 493,4	3 410,6	2 677,4	2 745,9	3 153,7	3 374,6	3 406,3
Biens durables	279,7	413,4	528,5	258,6	209,5	156,6	144,6
Frais de financement	341,7	300,2	255,9	208,5	158,0	158,0	104,3
Remboursement de la dette à long terme	597,7	639,2	683,5	730,9	781,7	781,7	738,1
Contributions à des organismes	412,1	431,9	684,8	528,7	519,0	391,5	428,3
Autres	30,3	(387,6)	(199,2)	(308,1)	(30,5)	90,9	69,0
Total	35 986,4	36 092,8	35 089,6	35 760,1	39 850,8	39 495,0	40 643,0

Tableau 110 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	29 381,3	29 350,4	29 239,4	31 361,9	32 376,7	32 249,5	33 866,2
Cotisations de l'employeur	8 517,4	7 843,1	7 810,1	8 110,1	9 473,6	9 427,0	10 082,4
Transport et communications	350,9	272,6	274,2	253,5	393,5	366,4	369,4
Services professionnels	363,8	273,4	404,0	454,7	721,1	694,5	715,3
Services techniques et autres	2 683,7	3 425,1	2 447,7	2 972,5	4 451,4	2 950,8	3 694,1
Location, entretien et réparation	4 262,8	4 326,6	4 634,9	4 593,2	5 004,9	5 252,4	5 366,9
Biens non durables	4 289,0	4 583,9	3 380,1	3 728,6	4 274,0	4 341,6	4 245,1
Biens durables	514,9	147,0	512,8	234,0	145,0	71,7	71,7
Contributions à des organismes	2 513,8	2 431,6	2 631,2	2 720,5	2 392,6	2 251,5	2 426,5
Autres	1 254,7	1 908,3	1 165,5	1 038,4	1 991,0	2 300,9	2 285,3
Total	54 132,3	54 562,0	52 499,9	55 467,4	61 223,8	59 906,3	63 122,9

Tableau 111 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	20 042,0	20 531,5	20 764,8	22 275,2	22 510,4	22 356,1	23 051,8
Cotisations de l'employeur	5 821,0	5 462,7	5 515,7	5 836,9	6 638,7	6 647,6	7 004,5
Transport et communications	447,6	432,0	286,3	289,3	308,1	493,4	439,0
Services professionnels	329,1	282,6	311,5	375,3	343,1	390,4	389,2
Services techniques et autres	1 947,9	2 151,0	1 959,9	2 116,3	2 797,3	2 260,2	2 389,3
Location, entretien et réparation	1 789,0	934,4	1 279,6	1 827,9	2 271,9	2 072,8	1 980,4
Biens non durables	4 546,3	4 280,5	3 825,3	3 957,1	3 476,0	3 626,6	3 791,1
Biens durables	249,5	597,2	372,9	488,7	217,4	178,7	169,5
Contributions à des organismes	754,5	967,5	945,4	896,2	696,6	639,4	631,0
Autres	71,2	70,4	355,8	(616,6)	(246,2)	87,8	55,8
Total	35 998,1	35 709,8	35 617,2	37 446,3	39 013,3	38 753,0	39 901,6

Tableau 112 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	41 092,1	43 347,8	42 823,1	43 770,9	45 684,0	45 286,6	48 017,2
Cotisations de l'employeur	11 932,6	11 644,5	11 501,9	11 462,3	13 325,2	13 003,7	14 020,5
Transport et communications	439,8	447,4	417,9	343,5	481,5	631,8	632,8
Services professionnels	704,7	1 135,4	872,4	1 270,1	1 593,0	1 121,5	1 645,8
Services techniques et autres	9 852,7	12 989,9	11 430,6	11 763,9	16 734,0	12 513,2	14 320,3
Location, entretien et réparation	6 179,9	6 306,7	5 484,9	6 629,4	8 882,1	8 045,2	8 972,4
Biens non durables	7 468,5	8 132,1	7 055,9	6 641,7	6 486,9	6 731,6	7 400,3
Biens durables	1 094,2	1 169,3	1 328,9	1 057,8	2 195,0	255,5	285,5
Contributions à des organismes	6 645,4	7 922,8	6 207,7	6 189,9	6 437,9	4 774,1	4 701,1
Autres	4 239,6	2 850,7	2 991,4	4 052,1	3 687,7	7 448,9	7 377,7
Total	89 649,5	95 946,6	90 114,7	93 181,6	105 507,3	99 812,1	107 373,6

Tableau 113 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	30 550,1	32 070,9	30 739,3	31 293,1	33 253,1	31 606,0	34 008,7
Cotisations de l'employeur	8 769,3	8 571,6	8 250,1	8 205,6	9 607,4	9 025,0	9 974,3
Transport et communications	449,4	358,4	305,3	177,2	381,7	516,7	519,2
Services professionnels	677,5	1 184,7	875,3	1 129,5	1 204,1	1 010,4	995,4
Services techniques et autres	3 699,3	3 931,5	2 727,7	2 740,3	4 109,6	3 593,2	3 202,2
Location, entretien et réparation	5 653,4	5 451,7	5 555,7	5 359,7	5 633,1	6 223,3	6 797,6
Biens non durables	5 146,0	5 581,0	4 046,1	4 387,6	4 798,5	4 832,6	4 672,8
Biens durables	659,7	460,1	491,8	293,9	799,5	146,3	146,3
Contributions à des organismes	2 253,0	2 227,8	2 612,3	2 244,1	2 155,2	2 127,9	2 127,9
Autres	2 362,5	2 257,0	2 525,3	2 370,5	2 841,0	2 782,4	2 915,1
Total	60 220,2	62 094,7	58 128,9	58 201,5	64 783,2	61 863,8	65 359,5

9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

9.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2023 et du PDI 2023-2032 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2023 et les variations des charges fiscales foncières des propriétaires à Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. S'y trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales foncières sont composées de la somme des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant les présente.

Tableau 114 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
Conseils d'arrondissement	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases ainsi que des droits, et impose des tarifs relatifs à l'eau.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins;
- La catégorie des immeubles de six logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Tableau 115 – Taux de taxation de 2023 – Taxe foncière générale

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Taxe foncière générale	0,5305	0,5305	2,1819	2,8181	1,0610

Terrains vagues

Il est à noter que tous les terrains vagues sont assujettis à l'équivalent du double du taux applicable à la catégorie résiduelle; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains sont desservis ou non :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels, mesure qui est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et celui des immeubles non résidentiels. Cette mesure s'applique à la taxe foncière générale, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

En 2023, l'écart entre le taux applicable à la première tranche de valeur foncière et celui applicable à la tranche de valeur foncière supérieure demeure stable à 30 %.

Le seuil d'application de la mesure se situe à 900 000 \$. Ainsi, les premiers 900 000 \$ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil de valeur.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16,5 % les charges fiscales foncières d'environ 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 \$ ou moins. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 116 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2023

Immeuble de 450 000 \$			Immeuble de 900 000 \$			Immeuble de 1,5 M\$		
Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure	Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure	Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	12 080 \$	9 819 \$	TFG	24 160 \$	19 638 \$	TFG	40 266 \$	36 546 \$
Taxes spéciales	2 011 \$	1 922 \$	Taxes spéciales	4 023 \$	3 844 \$	Taxes spéciales	6 705 \$	6 565 \$
Taxes d'arrond.	372 \$	372 \$	Taxes d'arrond.	743 \$	743 \$	Taxes d'arrond.	1 239 \$	1 239 \$
	14 463 \$	12 112 \$		28 926 \$	24 225 \$		48 210 \$	44 350 \$
Effet cumulatif de la mesure	(2 351 \$) (16,3 %)		Effet cumulatif de la mesure	(4 701 \$) (16,3 %)		Effet cumulatif de la mesure	(3 860 \$) (8,0 %)	

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Il est prévu, dans la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels sur la période 2019-2024. Cela permettra de réduire l'écart de fardeau fiscal entre ces deux catégories d'immeubles.

La stratégie prévoit ainsi que, sur cette période, les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

Cette stratégie s'applique aux charges fiscales foncières. À son terme, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation de ses effets afin d'établir ses prochaines interventions.

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités sont arrivées dans la nouvelle Ville de Montréal avec des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a fait le choix d'intégrer ce financement à même les taux de la taxe foncière générale. Depuis 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories que celles de la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Pour les secteurs de L'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 117 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Anjou	0,0071	0,0071	0,0194	0,0250	0,0142
Lachine	0,0015	0,0015	0,0042	0,0054	0,0030
LaSalle	0,0040	0,0040	0,0122	0,0157	0,0080
L'Île-Bizard	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Montréal	0,0263	0,0263	0,0844	0,1090	0,0526
Montréal-Nord	0,0150	0,0150	0,0424	0,0547	0,0300
Outremont	0,0070	0,0070	0,0232	0,0300	0,0140
Pierrefonds	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Roxboro	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Sainte-Geneviève	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	0,0036	0,0036	0,0102	0,0131	0,0072
Saint-Léonard	0,0078	0,0078	0,0229	0,0296	0,0156
Verdun	0,0049	0,0049	0,0156	0,0202	0,0098

Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau proviennent de la taxe spéciale de l'eau imposée sur la valeur foncière (447,3 M\$) et de la nouvelle tarification volumétrique (15,3 M\$) visant les immeubles non résidentiels. Ainsi, en 2023, les revenus fiscaux totaux s'élèvent à 462,6 M\$, en hausse de 41,3 M\$.

La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 447,3 M\$ en 2023, en hausse de 39,4 M\$. Cette hausse s'explique d'abord par une hausse de 0,7 % des charges fiscales foncières, et d'autre part, par l'harmonisation des anciennes tarifications visant les immeubles non résidentiels.

En effet, les revenus qui étaient prélevés par ces anciennes tarifications sont dorénavant prélevés par la taxe foncière relative à l'eau. Rappelons que, tel que prévu par l'encadrement juridique applicable à la Ville de Montréal, les tarifications visant les immeubles non résidentiels, héritage des pratiques ayant cours dans les anciennes municipalités avant les fusions de 2002, devaient être harmonisées. C'est ce que la Ville fait en 2023 pour les immeubles non résidentiels. L'harmonisation est complétée pour le secteur résidentiel depuis plusieurs années.

Les taux de la taxe relative à l'eau varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

En 2023, pour les immeubles non résidentiels, la taxe foncière relative à l'eau est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans ces immeubles. Cette modification est liée à l'introduction de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 118 – Taux de taxation de 2023 – Taxe foncière relative à l'eau
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels	
		Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0917	0,3334	0,3501

La tarification volumétrique pour la gestion de l'eau

Les revenus de la nouvelle tarification volumétrique de l'eau s'élèvent à 15,3 M\$ en 2023.

En 2023, une nouvelle tarification volumétrique est déployée auprès des immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire montréalais, marquant le début de l'écofiscalité pour le financement des services de l'eau à Montréal.

Cette tarification est imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau, et le taux augmente selon la consommation d'eau non résidentielle de l'immeuble.

Tableau 119 – Taux de tarification de 2023 – Tarification pour l'eau
(\$ par mètre cube d'eau consommée)

Consommation	Tarifs / m ³
Moins de 1 000 m ³	- \$
Plus de 1 000 m ³ et moins de 10 000 m ³	0,10 \$
Plus de 10 000 m ³ et moins de 100 000 m ³	0,20 \$
Plus de 100 000 m ³	0,60 \$

Dans le cas d'immeubles non résidentiels mixtes, c'est-à-dire dont une partie d'immeuble qui est résidentielle, une consommation de 225 mètres cubes d'eau est allouée pour chaque logement. Autrement dit, pour établir la consommation d'eau non résidentielle de l'immeuble, 225 mètres cubes pour chaque logement sont soustraits de la consommation totale de l'immeuble.

Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 11,7 M\$ en 2023. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Tableau 120 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative à l'ARTM
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Taxe relative à l'ARTM	0,0020	0,0020	0,0084	0,0108	0,0040

Taxe relative à la voirie

La taxe relative à la voirie génère des revenus de 19,9 M\$ en 2023. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 121 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative à la voirie
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0029	0,0199

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 26,5 M\$ en 2023. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où le parc de stationnement est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal⁸;
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal⁹, en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est présenté à la figure suivante;
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

En 2023, le territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement est élargi. Le secteur D est ainsi créé. Dans ce secteur, l'ensemble des stationnements extérieurs dans les immeubles non résidentiels sont visés par la taxe si leur superficie est supérieure à 20 000 mètres carrés.

En plus de financer le transport collectif, l'élargissement du territoire de la taxe auprès de grands terrains de stationnement extérieurs a pour objectif additionnel d'inciter les propriétaires à mener une réflexion sur l'utilisation de leurs terrains.

Pour l'exercice de 2023, les taux des secteurs A, B et C sont indexés d'environ 3 %. Le taux du secteur D est de 2 \$ par mètre carré.

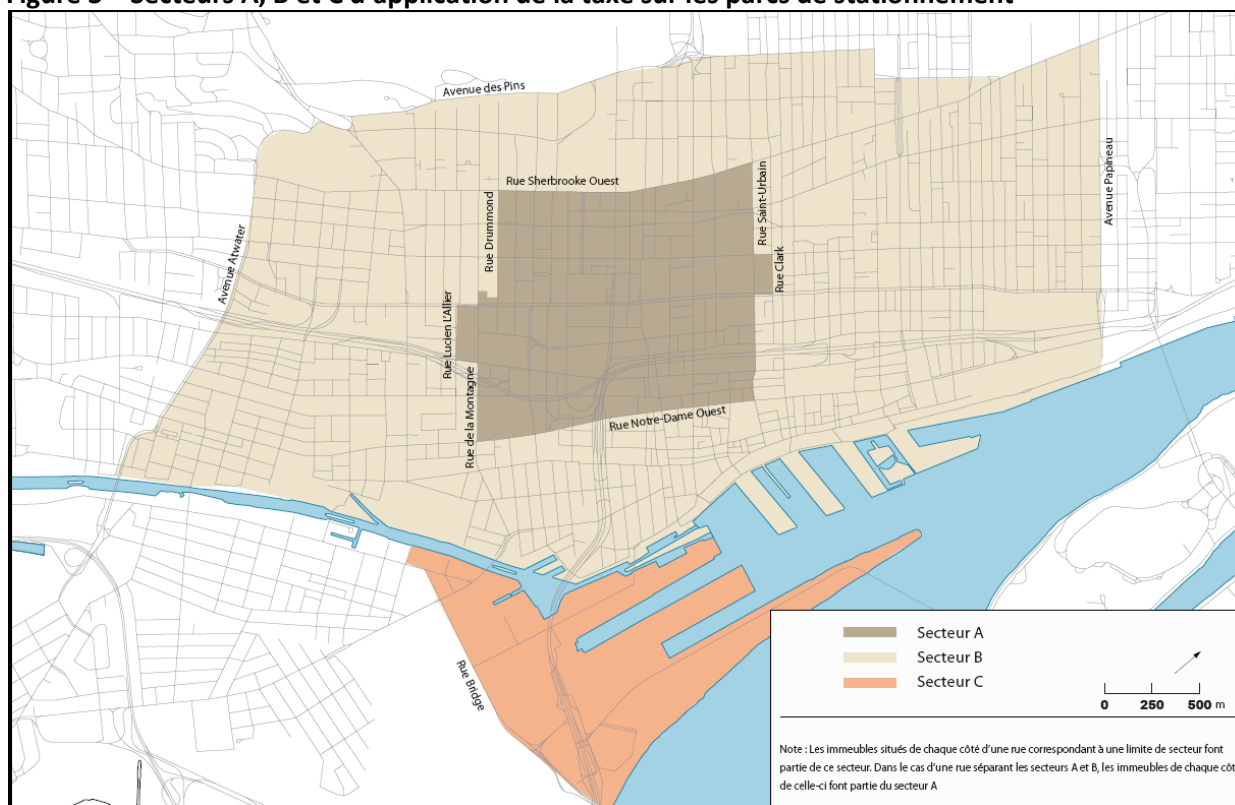
8. Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4).

9. Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Tableau 122 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement, en 2023

Secteurs	Intérieurs \$/m ²	Extérieurs \$/m ²
Secteur A	12,45	50,10
Secteur B	6,25	37,60
Secteur C	6,25	18,80
Secteur D	s. o.	2,00

Figure 3 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement



Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les immeubles du gouvernement du Québec, ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles depuis la refonte des compensations. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Les modifications entrées en vigueur en 2022 en raison de la refonte des compensations continuent de générer une perte de revenus importante pour la Ville de Montréal, d'environ 30 M\$ en 2022. Les discussions avec le gouvernement du Québec afin de lisser les effets de cette refonte sur le cadre financier de la Ville de Montréal sont toujours en cours.

Pour l'exercice financier de 2023, le TGT utilisé pour le calcul des compensations est estimé à 0,8603 \$ par 100 \$ d'évaluation et sera basé sur le TGT de 2022. Ce taux sera établi de manière définitive lors du dépôt des états financiers de 2022 de la Ville de Montréal.

Autres immeubles exempts

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à exo ainsi que les immeubles nécessaires à la future exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,7 % les charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % sur celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2022 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 14 M\$ entre les revenus de 2022 et ceux de 2023 il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 15,5 M\$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2022 et en 2023.

Tableau 123 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2022 et en 2023, et taux applicables en 2023

Arrondissements	Revenus 2022 ¹	Revenus 2023	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2023 ²
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(%)	(%)	(\$/100 \$)
Ahuntsic-Cartierville	8 049,6	8 910,9	861,3	10,7	0,6	0,0435
Anjou	8 134,9	9 127,4	992,5	12,2	1,7	0,1250
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 844,1	11 074,7	1 230,5	12,5	0,7	0,0413
Lachine	4 673,2	5 056,9	383,7	8,2	0,5	0,0637
LaSalle	5 200,0	6 240,0	1 040,0	20,0	1,3	0,0538
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 374,3	2 777,9	403,6	17,0	1,6	0,0819
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	10 825,9	12 314,4	1 488,6	13,7	1,1	0,0663
Montréal-Nord	10 183,2	10 386,8	203,7	2,0	0,3	0,1348
Outremont	3 083,5	3 469,0	385,4	12,5	0,7	0,0452
Pierrefonds-Roxboro	7 019,7	7 581,2	561,6	8,0	0,8	0,0746
Plateau-Mont-Royal	10 792,1	11 439,6	647,5	6,0	0,5	0,0514
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 864,8	11 408,1	543,2	5,0	0,5	0,0788
Rosemont–La Petite-Patrie	9 821,0	10 930,8	1 109,8	11,3	0,7	0,0484
Saint-Laurent	14 190,0	15 325,2	1 135,2	8,0	0,6	0,0674
Saint-Léonard	8 340,5	8 844,9	504,4	6,0	0,6	0,0841
Sud-Ouest	8 760,7	9 198,7	438,0	5,0	0,2	0,0550
Verdun	7 384,4	7 679,7	295,4	4,0	0,3	0,0580
Ville-Marie	19 608,6	20 392,9	784,3	4,0	0,4	0,0392
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 393,1	9 341,6	948,4	11,3	0,8	0,0538
Total	167 543,6	181 500,7	13 957,2	8,3	0,6	s. o.

1. Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2022 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 11 septembre et le 31 décembre 2021.

2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués par les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0482 \$/100 \$.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme décennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2023, ces taxes génèrent des revenus de 106,6 M\$, soit 2,8 M\$ de plus qu'en 2022, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2021.

Tableau 124 – Taux des taxes relatives aux investissements, en 2023

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux	Arrondissements	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0349	Pierrefonds-Roxboro	
Anjou	0,0703	Pierrefonds	0,0463
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0250	Roxboro	0,0462
Lachine	0,0389	Plateau-Mont-Royal	0,0282
LaSalle	0,0373	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0689
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Rosemont–La Petite-Patrie	0,0314
L'Île-Bizard	0,0843	Saint-Laurent	0,0427
Sainte-Geneviève	0,0841	Saint-Léonard	0,0508
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0410	Sud-Ouest	0,0300
Montréal-Nord	0,0574	Verdun	0,0368
Outremont	0,0343	Ville-Marie	0,0070
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0348

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2022 pour les exercices de 2023 à 2025.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2023, 2024 et 2025, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2023 constitue la première année d'application du rôle d'évaluation actuel.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 125 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	422 500 \$	545 900 \$
Valeur au rôle 2023-2025 (3 ans)	402 700 \$	615 200 \$
Variation de la valeur au rôle	(19 800) \$	69 300 \$
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2020-2022	422 500 \$	545 900 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(6 600) \$	23 100 \$
Valeur ajustée pour 2023	415 900 \$	569 000 \$
Valeur ajustée pour 2024	409 300 \$	592 100 \$
Valeur ajustée pour 2025	402 700 \$	615 200 \$

Taux moyens cumulés

Tableau 126 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie résiduelle

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ³
						Taxe relative aux services ¹	Taxe relative aux investissements ²	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0435	0,0349	0,0784	0,7319
Anjou	0,5305	0,0071	0,0917	0,0029	0,0020	0,1250	0,0703	0,1953	0,8295
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0413	0,0250	0,0663	0,7198
Lachine	0,5305	0,0015	0,0917	0,0029	0,0020	0,0632	0,0389	0,1021	0,7307
LaSalle	0,5305	0,0040	0,0917	0,0029	0,0020	0,0538	0,0373	0,0911	0,7222
L'Île-Bizard– Sainte-Geneviève	0,5305	s. o.	0,0917	0,0029	0,0020	0,0819	0,0843	0,1662	0,7933
Mercier– Hochelaga-Maisonneuve	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0663	0,0410	0,1073	0,7608
Montréal-Nord	0,5305	0,0150	0,0917	0,0029	0,0020	0,1348	0,0574	0,1922	0,8343
Outremont	0,5305	0,0070	0,0917	0,0029	0,0020	0,0452	0,0343	0,0795	0,7136
Pierrefonds–Roxboro	0,5305	s. o.	0,0917	0,0029	0,0020	0,0746	0,0463	0,1209	0,7480
Plateau-Mont-Royal	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0514	0,0282	0,0796	0,7331
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0788	0,0689	0,1477	0,8012
Rosemont–La Petite-Patrie	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0484	0,0314	0,0798	0,7333
Saint-Laurent	0,5305	0,0036	0,0917	0,0029	0,0020	0,0674	0,0427	0,1101	0,7408
Saint-Léonard	0,5305	0,0078	0,0917	0,0029	0,0020	0,0841	0,0508	0,1349	0,7698
Sud-Ouest	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0550	0,0300	0,0850	0,7385
Verdun	0,5305	0,0049	0,0917	0,0029	0,0020	0,0580	0,0368	0,0948	0,7268
Ville-Marie	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0392	0,0070	0,0462	0,6997
Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0538	0,0348	0,0886	0,7421
VILLE DE MONTRÉAL	0,5305	0,0186	0,0917	0,0029	0,0020			0,0957	0,7414

1. L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 51,01 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0150 pour cette catégorie d'immeubles.

2. L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0843 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0841 pour le secteur Sainte-Geneviève. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comporte quant à lui un taux relatif aux investissements de 0,0463 pour le secteur Pierrefonds et de 0,0462 pour le secteur Roxboro.

3. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Tableau 127 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ³
						Taxe relative aux services ¹	Taxe relative aux investissements ²	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0435	0,0349	0,0784	0,7319
Anjou	0,5305	0,0071	0,0917	0,0029	0,0020	0,1250	0,0703	0,1953	0,8295
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0413	0,0250	0,0663	0,7198
Lachine	0,5305	0,0015	0,0917	0,0029	0,0020	0,0878	0,0389	0,1267	0,7553
LaSalle	0,5305	0,0040	0,0917	0,0029	0,0020	0,0538	0,0373	0,0911	0,7222
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,5305	s. o.	0,0917	0,0029	0,0020	0,0819	0,0843	0,1662	0,7933
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0663	0,0410	0,1073	0,7608
Montréal-Nord	0,5305	0,0150	0,0917	0,0029	0,0020	0,1348	0,0574	0,1922	0,8343
Outremont	0,5305	0,0070	0,0917	0,0029	0,0020	0,0452	0,0343	0,0795	0,7136
Pierrefonds–Roxboro	0,5305	s. o.	0,0917	0,0029	0,0020	0,0746	0,0463	0,1209	0,7480
Plateau-Mont-Royal	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0514	0,0282	0,0796	0,7331
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0788	0,0689	0,1477	0,8012
Rosemont–La Petite-Patrie	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0484	0,0314	0,0798	0,7333
Saint-Laurent	0,5305	0,0036	0,0917	0,0029	0,0020	0,0674	0,0427	0,1101	0,7408
Saint-Léonard	0,5305	0,0078	0,0917	0,0029	0,0020	0,0841	0,0508	0,1349	0,7698
Sud-Ouest	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0550	0,0300	0,0850	0,7385
Verdun	0,5305	0,0049	0,0917	0,0029	0,0020	0,0580	0,0368	0,0948	0,7268
Ville-Marie	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0392	0,0070	0,0462	0,6997
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0538	0,0348	0,0886	0,7421
VILLE DE MONTRÉAL	0,5305	0,0216	0,0917	0,0029	0,0020			0,0877	0,7364

1. L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 51,01 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0396 pour cette catégorie d'immeubles.

2. L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0843 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0841 pour le secteur Sainte-Geneviève. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comporte quant à lui un taux relatif aux investissements de 0,0463 pour le secteur Pierrefonds et de 0,0462 pour le secteur Roxboro.

3. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Le tableau suivant présente les taux moyens par arrondissement. Le taux moyen pour chaque arrondissement peut varier par rapport à la moyenne, en fonction de la composition de son assiette non résidentielle. Ceci est dû à l'utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière.

Tableau 128 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale ¹	Dettes anciennes villes ¹	Taxe relative à l'eau ²	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM ¹	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ⁵
						Taxe relative aux services ³	Taxe relative aux investissements ⁴	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	2,6503	0,1025	0,3358	0,0199	0,0102	0,0435	0,0349	0,0784	3,1971
Anjou	2,7019	0,0240	0,3340	0,0199	0,0104	0,1250	0,0703	0,1953	3,2855
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	2,6134	0,1011	0,3373	0,0199	0,0100	0,0413	0,0250	0,0663	3,1480
Lachine	2,6882	0,0052	0,3354	0,0199	0,0103	0,0520	0,0389	0,0909	3,1498
LaSalle	2,6651	0,0149	0,3338	0,0199	0,0102	0,0538	0,0373	0,0911	3,1349
L'Île-Bizard– Sainte-Geneviève	2,4782	s. o.	0,3351	0,0199	0,0095	0,0819	0,0843	0,1662	3,0089
Mercier– Hochelaga-Maisonneuve	2,6705	0,1033	0,3380	0,0199	0,0103	0,0663	0,0410	0,1073	3,2492
Montréal-Nord	2,4908	0,0484	0,3355	0,0199	0,0096	0,1348	0,0574	0,1922	3,0963
Outremont	2,4814	0,0264	0,3373	0,0199	0,0095	0,0452	0,0343	0,0795	2,9540
Pierrefonds–Roxboro	2,5313	s. o.	0,3342	0,0199	0,0097	0,0746	0,0463	0,1209	3,0160
Plateau-Mont-Royal	2,5069	0,0970	0,3383	0,0199	0,0096	0,0514	0,0282	0,0796	3,0513
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	2,6041	0,1008	0,3368	0,0199	0,0100	0,0788	0,0689	0,1477	3,2193
Rosemont–La Petite-Patrie	2,5309	0,0979	0,3387	0,0199	0,0097	0,0484	0,0314	0,0798	3,0770
Saint-Laurent	2,7119	0,0127	0,3341	0,0199	0,0104	0,0674	0,0427	0,1101	3,1991
Saint-Léonard	2,6199	0,0275	0,3336	0,0199	0,0101	0,0841	0,0508	0,1349	3,1459
Sud-Ouest	2,6230	0,1015	0,3408	0,0199	0,0101	0,0550	0,0300	0,0850	3,1802
Verdun	2,6431	0,0189	0,3341	0,0199	0,0101	0,0580	0,0368	0,0948	3,1209
Ville-Marie	2,7638	0,1069	0,3380	0,0199	0,0106	0,0392	0,0070	0,0462	3,2854
Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension	2,5735	0,0996	0,3366	0,0199	0,0099	0,0538	0,0348	0,0886	3,1281
VILLE DE MONTRÉAL	2,6844	0,0785	0,3368	0,0199	0,0103			0,0826	3,2125

1. Les taux présentés pour la taxe foncière générale, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et pour la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisqu'ils sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

2. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.

3. L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 51,01 \$ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0038 pour cette catégorie d'immeubles.

4. L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0843 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0841 pour le secteur Sainte-Geneviève. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comporte quant à lui un taux relatif aux investissements de 0,0463 pour le secteur Pierrefonds et de 0,0462 pour le secteur Roxboro.

5. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales foncières des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2023-2025 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de six logements ou plus et les immeubles de cinq logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle entre ces deux types d'immeubles. À ce sujet, une demande a été faite au gouvernement du Québec pour obtenir davantage de flexibilité dans la fixation des taux de taxes résidentiels.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 129 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières ¹
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total ¹	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total ¹	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,2 %	0,6 %	3,5 %	0,6 %	0,1 %	0,7 %	4,2 %
Anjou	2,4 %	(0,0 %)	0,5 %	2,9 %	1,7 %	0,4 %	2,1 %	5,0 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,8 %	0,2 %	0,6 %	4,6 %	0,7 %	0,1 %	0,8 %	5,4 %
Lachine	3,8 %	(0,0 %)	0,6 %	4,4 %	0,5 %	0,0 %	0,5 %	4,9 %
LaSalle	2,4 %	(0,0 %)	0,6 %	3,0 %	1,3 %	(0,1 %)	1,2 %	4,2 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,4 %	0,0 %	0,5 %	3,0 %	1,6 %	1,4 %	3,0 %	6,0 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,8 %	0,2 %	0,6 %	4,6 %	1,1 %	0,0 %	1,1 %	5,7 %
Montréal-Nord	2,3 %	0,0 %	0,5 %	2,8 %	0,3 %	0,0 %	0,4 %	3,2 %
Outremont	2,4 %	0,0 %	0,6 %	3,1 %	0,7 %	1,0 %	1,8 %	4,8 %
Pierrefonds-Roxboro	4,6 %	0,0 %	0,6 %	5,3 %	0,8 %	(0,6 %)	0,2 %	5,4 %
Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,2 %	0,6 %	3,3 %	0,5 %	0,1 %	0,5 %	3,9 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,8 %	0,2 %	0,6 %	3,5 %	0,5 %	0,6 %	1,1 %	4,6 %
Rosemont–La Petite-Patrie	2,6 %	0,2 %	0,6 %	3,4 %	0,7 %	(0,1 %)	0,6 %	3,9 %
Saint-Laurent	2,8 %	(0,0 %)	0,6 %	3,4 %	0,6 %	(0,1 %)	0,4 %	3,8 %
Saint-Léonard	1,6 %	0,0 %	0,6 %	2,2 %	0,6 %	0,4 %	1,1 %	3,3 %
Sud-Ouest	3,1 %	0,2 %	0,6 %	3,9 %	0,2 %	(0,0 %)	0,2 %	4,0 %
Verdun	2,7 %	0,0 %	0,6 %	3,3 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	3,8 %
Ville-Marie	0,5 %	0,1 %	0,6 %	1,2 %	0,4 %	0,1 %	0,5 %	1,7 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,0 %	0,2 %	0,6 %	3,8 %	0,8 %	(0,1 %)	0,7 %	4,5 %
VILLE DE MONTRÉAL	2,7 %	0,1 %	0,6 %	3,4 %	0,6 %	0,1 %	0,7 %	4,1 %

1. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Note : Puisque les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

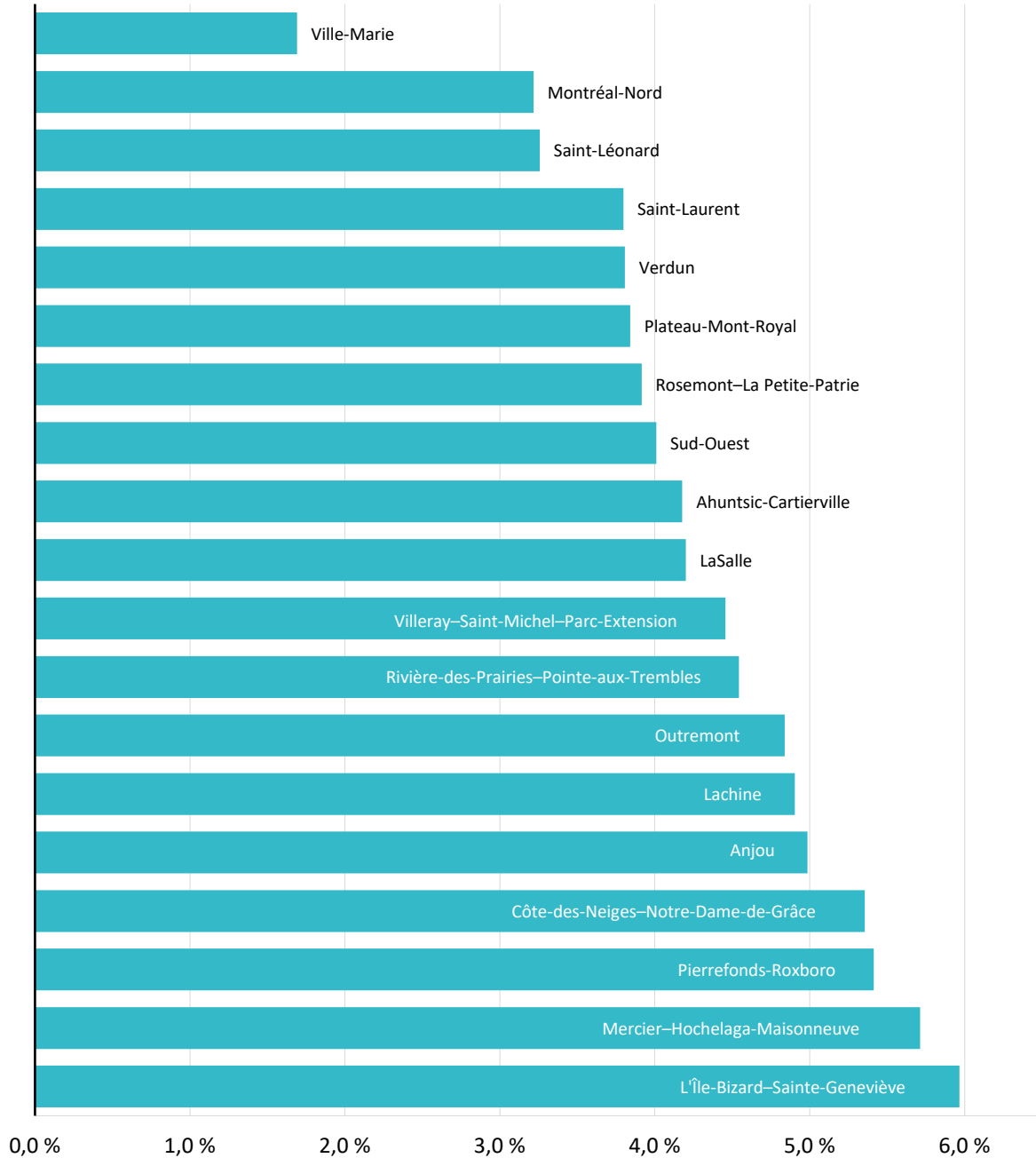
Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 130 – Variation des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	4,2 %	4,6 %	4,6 %	3,8 %	4,1 %
Anjou	5,0 %	6,1 %	4,7 %	5,5 %	2,4 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	5,4 %	6,6 %	2,9 %	5,2 %	5,8 %
Lachine	4,9 %	5,6 %	4,3 %	4,3 %	4,7 %
LaSalle	4,2 %	4,0 %	3,6 %	4,6 %	3,9 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	6,0 %	6,2 %	3,5 %	5,9 %	2,7 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,7 %	5,9 %	5,6 %	5,2 %	6,9 %
Montréal-Nord	3,2 %	3,5 %	1,2 %	3,9 %	2,5 %
Outremont	4,8 %	4,4 %	4,6 %	6,0 %	5,4 %
Pierrefonds-Roxboro	5,4 %	6,0 %	3,4 %	4,3 %	3,1 %
Plateau-Mont-Royal	3,9 %	2,9 %	3,2 %	4,2 %	4,4 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4,6 %	5,0 %	5,4 %	4,2 %	2,0 %
Rosemont–La Petite-Patrie	3,9 %	4,7 %	3,6 %	3,5 %	5,0 %
Saint-Laurent	3,8 %	3,8 %	4,1 %	3,6 %	3,4 %
Saint-Léonard	3,3 %	3,9 %	4,0 %	3,4 %	0,5 %
Sud-Ouest	4,0 %	6,9 %	2,1 %	5,4 %	4,8 %
Verdun	3,8 %	4,4 %	3,2 %	5,1 %	2,7 %
Ville-Marie	1,7 %	4,9 %	(0,3 %)	6,4 %	3,1 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	4,5 %	6,2 %	3,6 %	3,8 %	5,6 %
Ville de Montréal	4,1 %	5,0 %	2,7 %	4,5 %	4,3 %

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 5 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2022 à 2023, par arrondissement



Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration¹⁰. L'utilisation de cet immeuble théorique, d'une valeur de 567 600 \$ au rôle d'évaluation 2023-2025, permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

Variation des charges fiscales ¹	Taxes	Taxes	Variations ²	
	2022	2023	(\$)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	2 904 \$	3 011 \$	107 \$	2,7 %
Dettes anciennes villes	143 \$	150 \$	7 \$	0,2 %
Taxe relative à l'eau	496 \$	520 \$	24 \$	0,6 %
Taxe relative à la voirie	16 \$	16 \$	0 \$	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	11 \$	11 \$	0 \$	0,0 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	223 \$	247 \$	24 \$	0,6 %
Taxe relative aux investissements	196 \$	198 \$	2 \$	0,1 %
	3 989 \$	4 153 \$	164 \$	4,1 %

1. Les variations sont celles d'une résidence moyenne, évaluée à 567 600 \$ au rôle d'évaluation 2023-2025.

2. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Avec le dépôt du rôle 2023-2025, les immeubles de six logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter davantage que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. Toutefois, la grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales foncières pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

10. La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté légèrement plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. C'est pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement supérieures à la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos), qui sont présentés au tableau suivant.

Tableau 132 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2023	661 329 \$	492 459 \$	865 193 \$	567 214 \$	562 047 \$	534 157 \$	465 354 \$
Taxes 2022	4 627 \$	3 849 \$	5 844 \$	3 842 \$	3 904 \$	3 990 \$	3 343 \$
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	3 508 \$	2 612 \$	4 589 \$	3 009 \$	2 981 \$	2 833 \$	2 469 \$
Dettes anciennes villes	174 \$	35 \$	228 \$	8 \$	23 \$	0 \$	123 \$
Taxe relative à l'eau	606 \$	452 \$	793 \$	520 \$	515 \$	490 \$	427 \$
Taxe relative à la voirie	19 \$	14 \$	25 \$	16 \$	16 \$	15 \$	13 \$
Taxe relative à l'ARTM	13 \$	10 \$	18 \$	12 \$	11 \$	11 \$	9 \$
Taxe relative aux services	288 \$	616 \$	357 \$	273 \$	302 \$	437 \$	309 \$
Taxe relative aux investissements	231 \$	346 \$	217 \$	221 \$	210 \$	449 \$	191 \$
	4 839 \$	4 085 \$	6 227 \$	4 059 \$	4 059 \$	4 236 \$	3 540 \$
Variation totale	4,6 % 213 \$	6,1 % 236 \$	6,6 % 383 \$	5,6 % 217 \$	4,0 % 155 \$	6,2 % 246 \$	5,9 % 197 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Ouaremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2023	379 587 \$	1 793 223 \$	474 159 \$	919 328 \$	393 146 \$	659 719 \$	722 603 \$
Taxes 2022	3 060 \$	12 254 \$	3 346 \$	6 547 \$	3 000 \$	4 621 \$	5 155 \$
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	2 014 \$	9 512 \$	2 515 \$	4 877 \$	2 085 \$	3 500 \$	3 833 \$
Dettes anciennes villes	57 \$	126 \$	0 \$	242 \$	104 \$	174 \$	26 \$
Taxe relative à l'eau	348 \$	1 644 \$	435 \$	843 \$	360 \$	605 \$	663 \$
Taxe relative à la voirie	11 \$	51 \$	14 \$	26 \$	11 \$	19 \$	21 \$
Taxe relative à l'ARTM	8 \$	37 \$	10 \$	19 \$	8 \$	13 \$	15 \$
Taxe relative aux services	512 \$	811 \$	354 \$	473 \$	310 \$	319 \$	487 \$
Taxe relative aux investissements	218 \$	615 \$	219 \$	259 \$	271 \$	207 \$	309 \$
	3 167 \$	12 796 \$	3 546 \$	6 739 \$	3 149 \$	4 837 \$	5 353 \$
Variation totale	3,5 % 107 \$	4,4 % 542 \$	6,0 % 200 \$	2,9 % 192 \$	5,0 % 150 \$	4,7 % 216 \$	3,8 % 198 \$

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2023	607 041 \$	500 345 \$	835 783 \$	1 191 005 \$	491 425 \$	592 167 \$
Taxes 2022	4 499 \$	3 455 \$	5 819 \$	7 945 \$	3 432 \$	4 180 \$
Taxes 2023						
Taxe foncière générale	3 220 \$	2 654 \$	4 433 \$	6 318 \$	2 607 \$	3 141 \$
Dettes anciennes villes	47 \$	132 \$	41 \$	314 \$	129 \$	110 \$
Taxe relative à l'eau	557 \$	459 \$	766 \$	1 092 \$	451 \$	543 \$
Taxe relative à la voirie	17 \$	14 \$	24 \$	34 \$	14 \$	17 \$
Taxe relative à l'ARTM	12 \$	10 \$	17 \$	24 \$	10 \$	12 \$
Taxe relative aux services	511 \$	275 \$	485 \$	467 \$	264 \$	351 \$
Taxe relative aux investissements	308 \$	150 \$	308 \$	83 \$	171 \$	216 \$
	4 673 \$	3 694 \$	6 074 \$	8 332 \$	3 647 \$	4 390 \$
Variation totale	3,9 % 173 \$	6,9 % 239 \$	4,4 % 255 \$	4,9 % 387 \$	6,2 % 214 \$	5,0 % 210 \$

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divisé. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 133 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2023	286 695 \$	239 220 \$	421 778 \$	289 884 \$	325 716 \$	252 558 \$	284 784 \$
Taxes 2022	2 005 \$	1 895 \$	2 950 \$	1 989 \$	2 270 \$	1 935 \$	2 051 \$
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	1 521 \$	1 269 \$	2 237 \$	1 538 \$	1 728 \$	1 340 \$	1 511 \$
Dettes anciennes villes	76 \$	17 \$	111 \$	4 \$	13 \$	0 \$	75 \$
Taxe relative à l'eau	263 \$	219 \$	387 \$	266 \$	299 \$	232 \$	261 \$
Taxe relative à la voirie	8 \$	7 \$	12 \$	8 \$	9 \$	7 \$	8 \$
Taxe relative à l'ARTM	6 \$	5 \$	9 \$	6 \$	7 \$	5 \$	6 \$
Taxe relative aux services	125 \$	299 \$	174 \$	140 \$	175 \$	207 \$	189 \$
Taxe relative aux investissements	100 \$	168 \$	106 \$	113 \$	122 \$	212 \$	117 \$
	2 098 \$	1 984 \$	3 036 \$	2 074 \$	2 352 \$	2 003 \$	2 166 \$
Variation totale	4,6 % 93 \$	4,7 % 89 \$	2,9 % 85 \$	4,3 % 85 \$	3,6 % 82 \$	3,5 % 68 \$	5,6 % 116 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2023	254 826 \$	609 104 \$	257 734 \$	436 524 \$	228 339 \$	393 626 \$	361 134 \$
Taxes 2022	2 100 \$	4 155 \$	1 865 \$	3 100 \$	1 735 \$	2 785 \$	2 570 \$
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	1 352 \$	3 231 \$	1 367 \$	2 316 \$	1 211 \$	2 088 \$	1 916 \$
Dettes anciennes villes	38 \$	43 \$	0 \$	115 \$	60 \$	104 \$	13 \$
Taxe relative à l'eau	234 \$	559 \$	236 \$	400 \$	209 \$	361 \$	331 \$
Taxe relative à la voirie	7 \$	17 \$	7 \$	13 \$	7 \$	11 \$	10 \$
Taxe relative à l'ARTM	5 \$	12 \$	5 \$	9 \$	5 \$	8 \$	7 \$
Taxe relative aux services	344 \$	275 \$	192 \$	224 \$	180 \$	191 \$	243 \$
Taxe relative aux investissements	146 \$	209 \$	119 \$	123 \$	157 \$	124 \$	154 \$
	2 126 \$	4 346 \$	1 928 \$	3 200 \$	1 829 \$	2 886 \$	2 675 \$
Variation totale	1,2 % 26 \$	4,6 % 191 \$	3,4 % 63 \$	3,2 % 100 \$	5,4 % 94 \$	3,6 % 101 \$	4,1 % 105 \$

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2023	304 201 \$	414 646 \$	459 067 \$	460 378 \$	349 616 \$	382 534 \$
Taxes 2022	2 252 \$	2 997 \$	3 232 \$	3 230 \$	2 505 \$	2 763 \$
Taxes 2023						
Taxe foncière générale	1 614 \$	2 200 \$	2 435 \$	2 442 \$	1 855 \$	2 029 \$
Dettes anciennes villes	24 \$	109 \$	22 \$	121 \$	92 \$	71 \$
Taxe relative à l'eau	279 \$	380 \$	421 \$	422 \$	321 \$	351 \$
Taxe relative à la voirie	9 \$	12 \$	13 \$	13 \$	10 \$	11 \$
Taxe relative à l'ARTM	6 \$	8 \$	9 \$	9 \$	7 \$	8 \$
Taxe relative aux services	256 \$	228 \$	266 \$	180 \$	188 \$	226 \$
Taxe relative aux investissements	155 \$	124 \$	169 \$	32 \$	122 \$	140 \$
	2 342 \$	3 062 \$	3 336 \$	3 221 \$	2 594 \$	2 836 \$
Variation totale	4,0 % 90 \$	2,1 % 64 \$	3,2 % 104 \$	(0,3 %) (9 \$)	3,6 % 89 \$	2,7 % 73 \$

Dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de deux à cinq logements. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Voilà pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

Tableau 134 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2023	681 567 \$	581 512 \$	783 571 \$	503 393 \$	612 112 \$	540 844 \$	584 338 \$
Taxes 2022	4 803 \$	4 574 \$	5 362 \$	3 454 \$	4 228 \$	4 051 \$	4 225 \$
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	3 615 \$	3 085 \$	4 157 \$	2 670 \$	3 247 \$	2 869 \$	3 100 \$
Dettes anciennes villes	180 \$	41 \$	206 \$	7 \$	25 \$	0 \$	154 \$
Taxe relative à l'eau	625 \$	533 \$	719 \$	462 \$	561 \$	496 \$	536 \$
Taxe relative à la voirie	20 \$	17 \$	22 \$	14 \$	18 \$	16 \$	17 \$
Taxe relative à l'ARTM	14 \$	12 \$	16 \$	10 \$	12 \$	11 \$	12 \$
Taxe relative aux services	296 \$	727 \$	324 \$	243 \$	329 \$	443 \$	387 \$
Taxe relative aux investissements	238 \$	409 \$	196 \$	196 \$	229 \$	456 \$	239 \$
	4 988 \$	4 823 \$	5 640 \$	3 602 \$	4 421 \$	4 290 \$	4 445 \$
Variation totale	3,8 % 184 \$	5,5 % 249 \$	5,2 % 277 \$	4,3 % 148 \$	4,6 % 193 \$	5,9 % 239 \$	5,2 % 220 \$

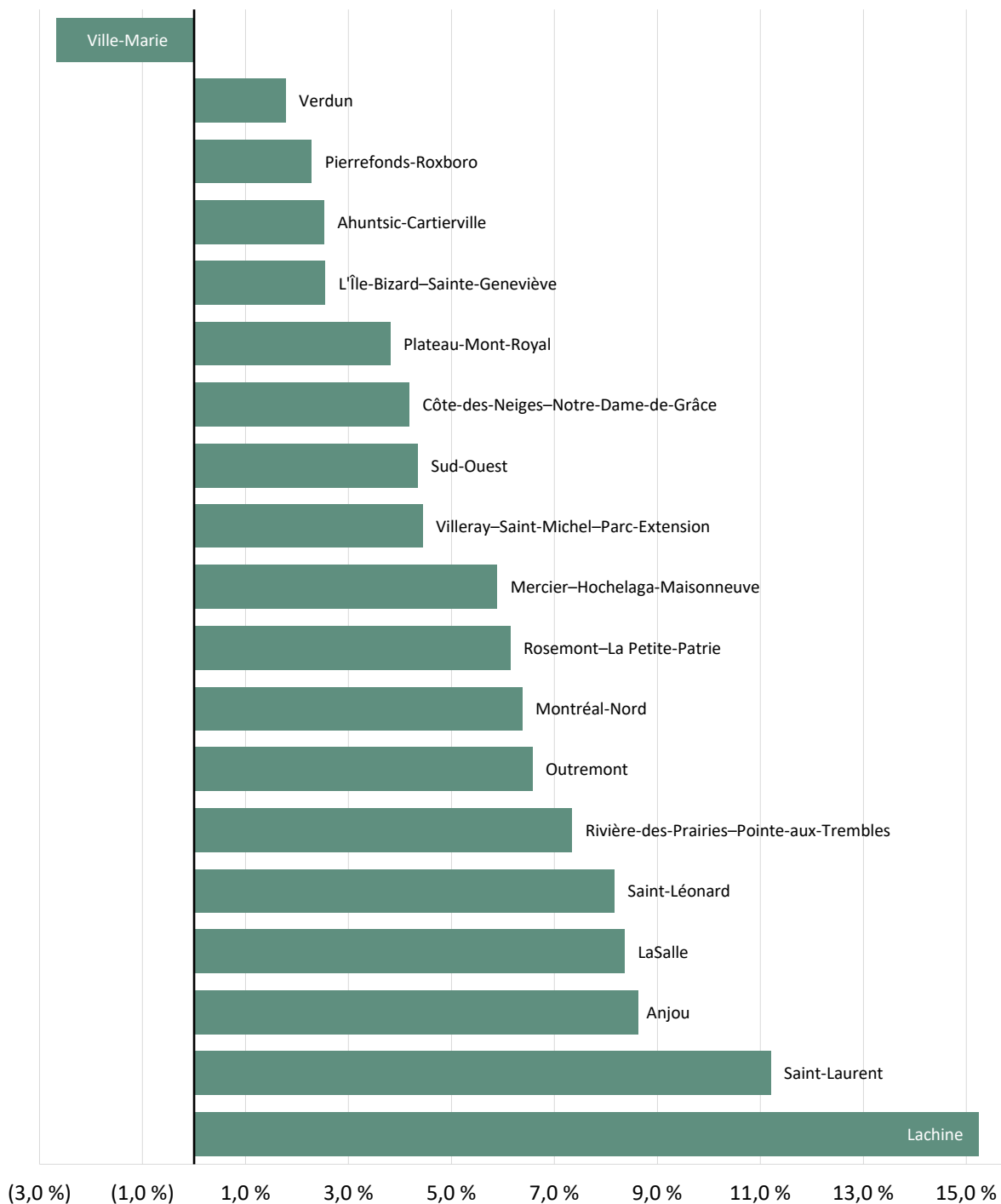
Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2023	480 039 \$	1 518 330 \$	591 903 \$	941 353 \$	517 281 \$	708 418 \$	672 237 \$
Taxes 2022	3 856 \$	10 225 \$	4 243 \$	6 625 \$	3 977 \$	5 021 \$	4 808 \$
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	2 546 \$	8 054 \$	3 140 \$	4 993 \$	2 744 \$	3 758 \$	3 566 \$
Dettes anciennes villes	72 \$	107 \$	0 \$	248 \$	136 \$	187 \$	24 \$
Taxe relative à l'eau	440 \$	1 392 \$	543 \$	863 \$	474 \$	650 \$	616 \$
Taxe relative à la voirie	14 \$	44 \$	17 \$	27 \$	15 \$	20 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	10 \$	31 \$	12 \$	19 \$	11 \$	14 \$	14 \$
Taxe relative aux services	647 \$	686 \$	442 \$	484 \$	408 \$	343 \$	453 \$
Taxe relative aux investissements	276 \$	521 \$	274 \$	266 \$	356 \$	223 \$	287 \$
	4 005 \$	10 834 \$	4 427 \$	6 900 \$	4 144 \$	5 194 \$	4 980 \$
Variation totale	3,9 % 149 \$	6,0 % 609 \$	4,3 % 184 \$	4,2 % 275 \$	4,2 % 167 \$	3,5 % 174 \$	3,6 % 172 \$

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2023	751 154 \$	627 911 \$	671 894 \$	720 338 \$	599 974 \$	670 292 \$
Taxes 2022	5 592 \$	4 400 \$	4 644 \$	4 736 \$	4 288 \$	4 755 \$
Taxes 2023						
Taxe foncière générale	3 985 \$	3 331 \$	3 564 \$	3 821 \$	3 183 \$	3 556 \$
Dettes anciennes villes	58 \$	165 \$	33 \$	190 \$	158 \$	125 \$
Taxe relative à l'eau	689 \$	576 \$	616 \$	661 \$	550 \$	615 \$
Taxe relative à la voirie	22 \$	18 \$	19 \$	21 \$	17 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	15 \$	13 \$	14 \$	15 \$	12 \$	14 \$
Taxe relative aux services	632 \$	345 \$	390 \$	282 \$	323 \$	397 \$
Taxe relative aux investissements	382 \$	188 \$	247 \$	50 \$	209 \$	245 \$
	5 782 \$	4 636 \$	4 883 \$	5 040 \$	4 452 \$	4 970 \$
Variation totale	3,4 % 189 \$	5,4 % 236 \$	5,1 % 239 \$	6,4 % 303 \$	3,8 % 164 \$	4,5 % 215 \$

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

Graphique 6 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2022 à 2023, par arrondissement



Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 135 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales totales ¹
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total ¹	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total ¹	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,6 %	0,2 %	0,8 %	2,5 %	0,1 %	(0,0 %)	0,0 %	2,5 %
Anjou	7,4 %	(0,0 %)	0,6 %	8,0 %	0,5 %	0,1 %	0,6 %	8,6 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,2 %	0,2 %	0,7 %	4,1 %	0,1 %	(0,0 %)	0,1 %	4,2 %
Lachine	14,3 %	0,0 %	0,6 %	14,9 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	15,2 %
LaSalle	7,6 %	(0,0 %)	0,4 %	8,0 %	0,3 %	(0,0 %)	0,3 %	8,4 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1,4 %	0,0 %	0,6 %	2,0 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	2,5 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,7 %	0,3 %	(0,3 %)	5,7 %	0,2 %	(0,0 %)	0,2 %	5,9 %
Montréal-Nord	6,2 %	0,0 %	0,1 %	6,3 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	6,4 %
Outremont	5,2 %	0,0 %	0,9 %	6,2 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	6,6 %
Pierrefonds-Roxboro	1,8 %	0,0 %	0,8 %	2,5 %	0,0 %	(0,3 %)	(0,3 %)	2,3 %
Plateau-Mont-Royal	2,7 %	0,2 %	0,9 %	3,8 %	0,0 %	(0,0 %)	0,0 %	3,8 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	6,3 %	0,3 %	0,5 %	7,1 %	0,1 %	0,1 %	0,3 %	7,3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	4,8 %	0,3 %	0,9 %	6,0 %	0,1 %	(0,0 %)	0,1 %	6,1 %
Saint-Laurent	10,6 %	0,0 %	0,4 %	11,0 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	11,2 %
Saint-Léonard	7,5 %	0,0 %	0,2 %	7,8 %	0,2 %	0,1 %	0,4 %	8,2 %
Sud-Ouest	4,0 %	0,3 %	0,2 %	4,4 %	(0,0 %)	(0,0 %)	(0,0 %)	4,3 %
Verdun	1,1 %	(0,0 %)	0,7 %	1,8 %	(0,0 %)	(0,0 %)	(0,1 %)	1,8 %
Ville-Marie	(3,4 %)	(0,0 %)	0,7 %	(2,7 %)	(0,0 %)	0,0 %	0,0 %	(2,7 %)
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,4 %	0,2 %	0,8 %	4,4 %	0,1 %	(0,1 %)	0,1 %	4,4 %
VILLE DE MONTRÉAL	2,1 %	0,1 %	0,6 %	2,8 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	2,9 %

1. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Note : Puisque les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

9.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés. Conformément aux prévisions budgétaires de 2023, cela s'exprime comme suit :

	<i>En milliers de \$</i>
▪ Dépenses totales de l'agglomération	3 469 906,9 \$
▪ Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(587 378,5 \$)
▪ Dépenses à financer par quotes-parts	2 882 528,4 \$

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, et les quotes-parts spécifiques, qui ciblent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 2 882,5 M\$ en 2023, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à 2022.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les deux pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2023.

Tableau 136 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2022 à 2023

Quotes-parts (en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2022	2023	En valeur	En %
Générales	2 291 161,3	2 475 854,0	184 692,7	8,1
Spécifiques				
Service des premiers répondants	10 834,5	11 869,9	1 035,4	9,6
Service de l'eau	148 291,6	183 185,9	34 894,3	23,5
Alimentation en eau potable	98 246,6	100 484,0	2 237,4	2,3
Compteurs d'eau	1 887,0	2 037,3	150,3	8,0
Travaux admissibles au programme TECQ	6 101,1	7 936,1	1 835,0	30,1
Travaux admissibles au programme FCCQ	7 881,3	8 031,4	150,1	1,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 382,3	5 248,4	(133,9)	(2,5)
Déficit des exercices antérieurs	211 276,0	87 881,4	(123 394,6)	(58,4)
Total	2 781 061,7	2 882 528,4	101 466,7	3,6

Tableau 137 – Quotes-parts de 2023
(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	2 028 754,4	9 844,3	150 105,5	84 853,7	1 850,5
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	14 312,0	69,4	1 058,9	372,4	0,1
Beaconsfield	24 610,2	119,4	1 820,9	1 177,6	0,0
Côte-Saint-Luc	29 657,6	-	2 194,3	1 604,7	1,2
Dollard-Des Ormeaux	45 654,3	221,5	3 377,9	2 923,4	3,8
Dorval	69 332,9	336,4	5 129,9	1 757,8	160,2
Hampstead	11 738,2	57,0	868,5	356,2	-
L'Île-Dorval	78,6	0,4	5,8	16,3	-
Kirkland	31 584,7	153,3	2 336,9	1 021,8	1,5
Mont-Royal	57 827,7	280,6	4 278,6	1 565,1	0,0
Montréal-Est	19 049,3	92,4	1 409,4	1 446,4	5,8
Montréal-Ouest	6 310,0	30,6	466,9	207,2	1,5
Pointe-Claire	67 370,4	326,9	4 984,7	1 680,7	11,8
Senneville	3 512,2	17,0	259,9	71,4	0,2
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 610,7	41,8	637,1	319,1	0,1
Westmount	57 450,9	278,8	4 250,7	1 110,2	0,5
Total – Villes reconstituées	447 099,6	2 025,6	33 080,4	15 630,3	186,8
Agglomération de Montréal	2 475 854,0	11 869,9	183 185,9	100 484,0	2 037,3

Tableau 137 – Quotes-parts de 2023 (suite)
(en milliers de dollars)

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
2 928,0	3 998,0	4 860,6	72 011,4	2 359 206,4	81,8	Montréal
						Villes reconstituées
150,2	117,5	-	508,0	16 588,6	0,6	Baie-D'Urfé
265,9	209,0	69,5	873,5	29 146,1	1,0	Beaconsfield
257,0	258,4	4,3	1 052,7	35 030,4	1,2	Côte-Saint-Luc
490,1	403,6	-	1 620,5	54 695,1	1,9	Dollard-Des Ormeaux
908,3	713,0	30,9	2 461,0	80 830,5	2,8	Dorval
130,2	101,0	-	416,7	13 667,7	0,5	Hampstead
0,7	0,6	-	2,8	105,2	0,0	L'Île-Dorval
388,7	298,5	1,1	1 121,1	36 907,5	1,3	Kirkland
612,4	491,6	67,7	2 052,6	67 176,2	2,3	Mont-Royal
221,4	157,7	-	676,2	23 058,7	0,8	Montréal-Est
52,3	55,2	-	224,0	7 347,6	0,3	Montréal-Ouest
680,2	554,9	213,9	2 391,3	78 214,8	2,7	Pointe-Claire
45,5	34,0	-	124,7	4 064,9	0,1	Senneville
115,1	87,8	0,2	305,6	10 117,5	0,4	Sainte-Anne-de-Bellevue
690,2	550,7	-	2 039,2	66 371,3	2,3	Westmount
5 008,1	4 033,4	387,8	15 870,0	523 322,0	18,2	Total – Villes reconstituées
7 936,1	8 031,4	5 248,4	87 881,4	2 882 528,4	100,0	Agglomération de Montréal

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Cette formule de calcul du potentiel fiscal est spécifique au calcul pour les fins de la répartition des dépenses d'agglomération¹¹.

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2022 et 2023.

Les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et répondantes, et de celle pour le service de l'eau.

Tableau 138 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2022 et 2023

Villes liées	Potentiel fiscal 2022		Potentiel fiscal 2023	
	M\$	Pourcentages contributifs	M\$	Pourcentages contributifs
Montréal	535 902,7	82,64470 %	587 886,6	81,94160 %
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	3 395,2	0,52359 %	4 147,3	0,57806 %
Beaconsfield	6 051,4	0,93322 %	7 131,5	0,99401 %
Côte-Saint-Luc	7 302,6	1,12617 %	8 594,1	1,19787 %
Dollard-Des Ormeaux	10 881,8	1,67814 %	13 229,6	1,84398 %
Dorval	18 389,1	2,83589 %	20 091,1	2,80036 %
Hampstead	2 853,2	0,44001 %	3 401,5	0,47411 %
L'Île-Dorval	19,9	0,00307 %	22,8	0,00317 %
Kirkland	8 073,7	1,24509 %	9 152,5	1,27571 %
Mont-Royal	14 612,3	2,25345 %	16 757,1	2,33567 %
Montréal-Est	4 181,1	0,64479 %	5 520,1	0,76940 %
Montréal-Ouest	1 525,5	0,23526 %	1 828,5	0,25486 %
Pointe-Clair	16 870,2	2,60165 %	19 522,4	2,72110 %
Senneville	837,2	0,12912 %	1 017,7	0,14186 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 971,0	0,30396 %	2 495,2	0,34779 %
Westmount	15 574,9	2,40190 %	16 648,0	2,32045 %
Total – Villes reconstituées	112 539,0	17,35530 %	129 559,2	18,05840 %
Agglomération de Montréal	648 441,7	100,00000 %	717 445,8	100,00000 %

Sources : sommaires des rôles fonciers 2020-2022 et 2023 -2025 des villes liées de l'agglomération de Montréal. Sommaire 2020-2022 actualisé au 11 septembre 2021 pour le potentiel fiscal 2022, et sommaire 2023-2025 actualisé au 14 septembre 2022 pour le potentiel fiscal de 2023.

11. Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2023, les quotes-parts générales totalisent 2 475,9 M\$, ce qui représente près de 85,9 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 8,1 % par rapport à l'exercice de 2022. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, tel que l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

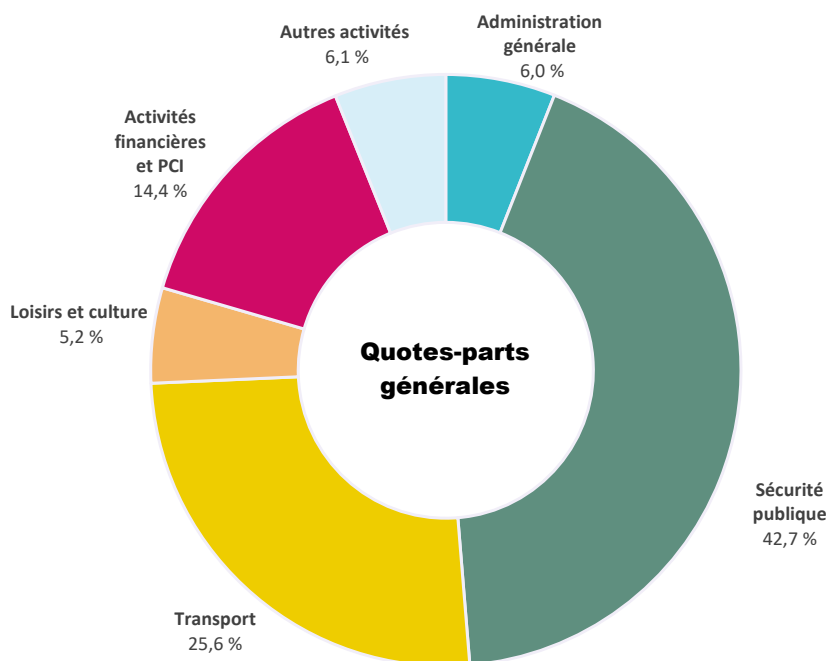
Tableau 139 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2022 à 2023

Quotes-parts générales (en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2022	2023	En valeur	En %
Montréal	1 893 523,4	2 028 754,4	135 231,0	7,1
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	11 996,2	14 312,0	2 315,8	19,3
Beaconsfield	21 381,5	24 610,2	3 228,7	15,1
Côte-Saint-Luc	25 802,4	29 657,6	3 855,2	14,9
Dollard-Des Ormeaux	38 449,0	45 654,3	7 205,3	18,7
Dorval	64 974,8	69 332,9	4 358,1	6,7
Hampstead	10 081,4	11 738,2	1 656,8	16,4
L'Île-Dorval	70,3	78,6	8,3	11,8
Kirkland	28 527,0	31 584,7	3 057,7	10,7
Mont-Royal	51 630,3	57 827,7	6 197,4	12,0
Montréal-Est	14 773,1	19 049,3	4 276,2	28,9
Montréal-Ouest	5 390,1	6 310,0	919,9	17,1
Pointe-Claire	59 608,0	67 370,4	7 762,5	13,0
Senneville	2 958,3	3 512,2	553,9	18,7
Sainte-Anne-de-Bellevue	6 964,2	8 610,7	1 646,6	23,6
Westmount	55 031,4	57 450,9	2 419,5	4,4
Total – Villes reconstituées	397 637,9	447 099,6	49 461,7	12,4
Agglomération de Montréal	2 291 161,3	2 475 854,0	184 692,7	8,1

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. Comme on peut le constater au graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent près de 67,6 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 7 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2023

Activités	Part relative
Administration générale	6,0 %
Sécurité publique	
Police	27,0 %
Sécurité incendie	15,2 %
Sécurité civile et autres	0,5 %
Transport	
Transport collectif	24,9 %
Réseau routier et autres	0,8 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,0 %
Protection de l'environnement	0,2 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,7 %
Autres	0,3 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	1,6 %
Rénovation urbaine et autres	0,4 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,5 %
Activités culturelles	3,7 %
Sous-total	85,6 %
Activités financières et PCI	14,4 %
Total	100,0 %



Note : Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 406,7 M\$. Elles représentent 14,1 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service (RLRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

En 2023, les prévisions pour ce service s'élèvent à 11,9 M\$, en hausse de 1 M\$. Deux éléments déterminent ces quotes-parts : les dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération), et la subvention provenant du gouvernement, laquelle est liée au temps de réponse des

interventions. Or, en 2023, les coûts augmenteront de 1,4 M\$, ce qui représente une hausse de 7,6 % par rapport à 2022. Par ailleurs, la subvention anticipée augmentera de 0,4 M\$, ce qui représente une hausse de 4,8 % par rapport à 2022.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 100,5 M\$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de l'année 2021, est estimé à 409,8 millions de m³. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,2452 \$ par m³, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2023, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

On observe une augmentation des quotes-parts de 2,3 % par rapport à 2022.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'Administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2023 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2021, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 7,9 M\$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8 M\$ pour les travaux

admissibles au volet « Grandes villes » du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 14,2 % par rapport à 2022.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2022, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 2 M\$ pour l'exercice de 2023, soit une augmentation de 0,2 M\$, ou 8 %, par rapport à 2022.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées par le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 183,2 M\$ en 2023, soit une hausse de 23,5 % par rapport à 2022.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2023, ces quotes-parts totalisent 301,7 M\$, soit une augmentation de 39,3 M\$, ou 15 %, par rapport à 2022.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi n° 22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2023, ces dernières totalisent 5,2 M\$, soit une réduction de 2,5 % par rapport à 2022. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent. Le tableau suivant expose sommairement les résultats financiers pour l'agglomération pour les cinq derniers exercices. En premier, on y trouve les revenus et les charges de fonctionnement pour l'agglomération, ce qui permet de connaître l'excédent avant le financement et les affectations. Les données relatives au financement sont ensuite retranchées, soit le remboursement de la dette à long terme ainsi que l'ensemble des affectations, composées notamment des réserves financières utilisées pour des paiements

au comptant des immobilisations. Enfin, la dernière ligne du tableau présente les résultats des activités de fonctionnement à des fins fiscales, conformément aux normes comptables en vigueur.

Tableau 140 – Résultats financiers de l’agglomération de Montréal – Exercices 2017 à 2021

(en millions de dollars)	Au 31 déc. 2017	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2019	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2021
Revenus	2 611,6	2 770,7	2 917,6	3 014,2	3 013,1
Charges de fonctionnement	2 541,7	2 500,6	2 573,6	2 814,0	2 905,6
Excédent avant financement et affectations	69,9	270,0	343,9	200,2	107,6
Remboursement de la dette à long terme	(173,5)	(160,8)	(163,0)	(127,2)	(143,2)
Affectations	17,4	(124,9)	(121,1)	(268,6)	(31,0)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(86,2)	(15,6)	59,8	(195,6)	(66,6)

Sources : rapports financiers annuels de la Ville de Montréal, de 2017 à 2021.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2023, il faut se référer aux résultats de l’exercice financier de 2021 pour établir le point de départ de l’analyse. Dans le tableau précédent, ces résultats se sont soldés par un déficit de 66,6 M\$. À ce montant on doit aussi ajouter le déficit accumulé au terme de l’exercice financier de 2020, soit 232,6 M\$, de sorte que le déficit accumulé après affectations s’élève à 299,2 M\$. Enfin, pour compléter ce portrait, on doit retrancher les revenus de 211,3 M\$ qui avaient été budgétés en 2022 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques prévues à l’agglomération en 2023 pour combler le déficit des exercices antérieurs s’élèvent à 87,9 M\$.

Le tableau suivant permet une meilleure compréhension.

Tableau 141 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2017 à 2021 et budgets de 2022 et 2023

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)					Budgets	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Quotes-parts							
Générales	2 003,1	2 135,6	2 143,3	2 158,5	2 221,8	2 291,2	2 475,9
Spécifiques (sauf déficit des ex. antérieurs)	242,2	257,0	251,2	257,6	263,4	278,6	318,8
Déficit des exercices antérieurs	-	-	86,2	15,6	21,3	211,3	87,9
Autres revenus	366,2	378,1	436,9	582,5	506,6	546,6	582,7
Total des revenus	2 611,6	2 770,7	2 917,6	3 014,2 \$	3 013,1	3 327,6	3 465,2
Total des charges	2 541,7	2 500,6	2 573,6	2 814,0	2 905,6	2 896,3	2 977,8
Excédent avant financement et affectations	69,9	270,0	343,9	200,2	107,6	431,3	487,4
Remboursement de la dette à long terme	(173,5)	(160,8)	(163,0)	(127,2 \$)	(143,2)	(163,7)	(184,3)
Affectations	17,4	(124,9)	(121,1)	(268,6 \$)	(31,0)	(267,6)	(303,1)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(86,2)	(15,6)	59,8	(195,6)	(66,6)	-	0,0
Excédent (déficit) accumulé							
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	4,3	(81,1)	(96,8)	(96,8)	(232,6)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(86,2)	(15,6)	59,8	(195,6)	(66,6)		
Autres affectations nettes	0,8	(0,0)	0,0	59,8	-		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	(81,1)	(96,8)	(36,9)	(232,6)	(299,2)		
<i>Somme déjà prévue au budget de 2022 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :</i>						211,3	
<i>Quotes-parts exigées en 2023 pour le déficit des exercices antérieurs :</i>							87,9

Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux taxes : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 911 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 \$ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911. Le tarif mensuel de 0,46 \$ est en vigueur depuis le 1^{er} août 2016.

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions pour 2023 demeurent stables, à 13,3 M\$.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 \$ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2023 sont de 35,9 M\$, soit une baisse de 1,4 M\$ par rapport à 2022.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel (Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal).

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalaises et montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M\$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les dernières prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 4 %, ce qui porterait la contribution à 9,2 M\$ en 2023.

Tableau 142 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Baie-D'Urfé	225,5	229,2	239,5	246,9	260,4	267,5	267,5	295,2
Beaconsfield	396,3	405,3	413,5	459,2	466,6	476,8	476,8	507,6
Côte-Saint-Luc	553,9	549,0	551,0	550,2	564,0	575,4	575,4	611,7
Dollard-Des Ormeaux	778,8	798,1	813,5	828,8	839,5	857,4	857,4	941,7
Dorval	1 426,9	1 416,2	1 414,0	1 379,2	1 416,3	1 448,9	1 448,9	1 430,1
Hampstead	195,4	194,7	195,7	217,7	220,7	224,8	224,8	242,1
L'Île-Dorval	1,0	1,3	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6
Kirkland	595,0	579,8	578,7	599,0	614,3	636,1	636,1	651,5
Mont-Royal	892,5	984,6	1 034,0	1 091,9	1 113,9	1 151,3	1 151,3	1 192,7
Montréal-Est	342,7	341,1	339,7	317,1	320,5	329,4	329,4	392,9
Montréal-Ouest	103,1	110,0	113,9	116,7	117,9	120,2	120,2	130,1
Pointe-Claire	1 176,0	1 227,2	1 267,7	1 257,7	1 291,7	1 329,2	1 329,2	1 389,6
Senneville	69,2	67,2	66,7	63,7	64,5	66,0	66,0	72,4
Sainte-Anne-de-Bellevue	208,4	169,2	147,0	145,6	150,4	155,3	155,3	177,6
Westmount	1 035,3	1 095,3	1 130,4	1 189,6	1 200,4	1 227,2	1 227,2	1 185,0
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	8 000,0	8 168,0	8 306,9	8 464,7	8 642,4	8 867,1	8 867,1	9 221,8

9.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,6 G\$ et représente 38,7 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 40,2 % en 2022. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif

La variation de l'effectif de 2022 à 2023 est de 646,4 années-personnes. Elle est le résultat d'une augmentation de 591,6 années-personnes au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 54,8 années-personnes au budget d'investissement (PDI). En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants :

Arrondissements

Ajout de 203,4 postes liés à des besoins spécifiques.

Police

- 123 postes permanents pour accroître les effectifs policiers dédiés à la lutte contre la criminalité et augmenter ainsi le sentiment de sécurité des Montréalaises et Montréalais. Pour ce faire, la Ville bénéficie d'un soutien du gouvernement du Québec pour lutter contre la violence armée à Montréal;
- 10 postes pour la participation du SPVM à l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025;
- 2 postes inscrits au PDI pour la modernisation des opérations policières.

Technologies de l'information

- 20 postes pour pallier le déficit de capacité en opération;
- 17 postes inscrits au PDI pour la création de postes permanents nécessaires à la réalisation des projets capitalisables du Service des TI;
- 16 postes inscrits au PDI pour la modernisation du traitement des appels du service d'urgence 911.

Approvisionnement

- 27 postes pour le déploiement du nouveau modèle d'affaires et la poursuite de la centralisation des activités d'approvisionnement;
- 5 postes permanents pour atteindre le nouveau plancher d'emploi des cols bleus.

Matériel roulant et ateliers

- 10 postes permanents de mécaniciens d'appareils motorisés à la Direction des ateliers mécaniques et de proximité, en vertu des nouvelles dispositions de la convention collective des cols bleus;
- 8 postes pour les ateliers mécaniques et l'entretien de véhicules;
- 6 postes inscrits au PDI pour le système de gestion des actifs municipaux;
- 4 postes inscrits au PDI pour l'équipe de reconditionnement des véhicules.

Gestion et planification des immeubles

- 10 postes pour augmenter l'entretien de nos bâtiments;
- 5 postes permanents d'architectes;

- 8 postes pour différents programmes du PDI, notamment pour les arénas, la relocalisation du centre d'appels 911 ainsi que des programmes de construction, de réhabilitation ou d'agrandissement d'installations sportives et de bibliothèques.

Eau

- 12 postes pour l'atteinte du plancher d'emploi des cols bleus;
- 4 postes d'une durée de 3 ans, financés par une subvention du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- 2 postes pour la reprise de l'activité des compteurs;
- 4 postes pour la régularisation des postes financés par des revenus réservés dans le cadre du programme PEV-MELCC.

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

- 17 postes pour différents programmes de réhabilitation, notamment les parcs Angrignon, Jarry, Jeanne-Mance et Maisonneuve;
- 3 postes pour le programme Grand parc de l'Ouest.

Ressources humaines

- 5 postes pour les nouvelles embauches au SPVM;
- 4 postes pour le projet Transfo-RH : la transition au nouveau système de paie 2023-2024;
- 3 postes pour la mise en place de la réorganisation administrative 2022;
- 4 postes inscrits au PDI pour l'amélioration de l'environnement de travail.

Sécurité incendie

- 7 postes pour la mise en place d'une section au Centre de formation afin de déployer le programme de développement des officières et officiers;
- 4 postes pour la création de la Direction de la sécurité civile;
- 1 poste inscrit au PDI pour la modernisation du traitement des appels du service d'urgence 911.

Diversité et inclusion sociale

- 6 postes pour l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS);
- 4 postes permanents de conseillère ou conseiller en planification financés à même les autres familles de dépenses;
- 1 poste pour la pérennisation du pôle de données sociales au SDIS, financé à l'interne.

Finances

- 3 postes subventionnés consacrés au Plan pour une économie verte ainsi qu'aux bureaux d'aide sociale et au Chantier Montréal abordable;
- 4 postes régularisés en lien avec le plan quinquennal de la main-d'œuvre;
- 3 postes inscrits au PDI pour les projets Système de taxation-OASIS ainsi que pour la solution de la gestion de la dette et de la trésorerie.

Urbanisme et mobilité

- 6 postes pour les ressources requises pour la réalisation des projets, pour l'accompagnement du projet Zone Zéro Émission et pour le PPU Des Faubourgs;
- 9 postes inscrits au PDI pour différents programmes tels les abords du campus Outremont, le complexe Turcot, le CHUM-Infrastructures, le PPU Griffintown ainsi que le Réseau express vélo et le développement du réseau cyclable.

Tableau 143 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2022 comparatif			Budget 2023			Variation a-p. 2023-2022		
	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	111,4	0,5	111,9	117,4	0,8	118,2	6,0	0,3	6,3
Finances	377,1	12,1	389,2	384,1	15,3	399,4	7,0	3,2	10,2
Planification stratégique et performance organisationnelle	41,5	6,0	47,5	41,5	8,0	49,5	-	2,0	2,0
Ressources humaines	456,0	27,3	483,3	468,0	31,5	499,5	12,0	4,2	16,2
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
Bureau du vérificateur général	37,0	-	37,0	37,0	-	37,0	-	-	-
Commission de la fonction publique de Montréal	5,0	-	5,0	5,0	-	5,0	-	-	-
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	1 064,0	45,9	1 109,9	1 089,0	55,6	1 144,6	25,0	9,7	34,7
Économie et rayonnement de la métropole									
Approvisionnement	289,3	17,1	306,4	321,3	16,6	337,9	32,0	(0,5)	31,5
Développement économique	69,0	-	69,0	74,0	-	74,0	5,0	-	5,0
Évaluation foncière	180,2	2,0	182,2	180,2	3,0	183,2	-	1,0	1,0
Stratégie immobilière	72,0	-	72,0	78,0	-	78,0	6,0	-	6,0
Total – Économie et rayonnement de la métropole	610,5	19,1	629,6	653,5	19,6	673,1	43,0	0,5	43,5
Qualité de vie									
Culture	176,0	9,9	185,9	180,8	9,9	190,7	4,8	-	4,8
Diversité et inclusion sociale	52,0	-	52,0	63,0	-	63,0	11,0	-	11,0
Environnement	246,6	20,1	266,7	250,6	20,1	270,7	4,0	-	4,0
Espace pour la vie	444,2	4,0	448,2	444,2	3,0	447,2	-	(1,0)	(1,0)
Habitation	114,0	-	114,0	122,0	0,5	122,5	8,0	0,5	8,5
Total – Qualité de vie	1 032,8	34,0	1 066,8	1 060,6	33,5	1 094,1	27,8	(0,5)	27,3
Sécurité urbaine et conformité									
Affaires juridiques	522,2	11,0	533,2	527,2	13,0	540,2	5,0	2,0	7,0
Greffes	209,5	2,0	211,5	212,5	3,5	216,0	3,0	1,5	4,5
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 739,5	6,0	2 745,5	2 750,5	7,0	2 757,5	11,0	1,0	12,0
Service de police	6 023,6	13,6	6 037,2	6 155,5	16,7	6 172,2	131,9	3,1	135,0
Total – Sécurité urbaine et conformité	9 494,8	32,6	9 527,4	9 645,7	40,2	9 685,9	150,9	7,6	158,5
Service aux citoyens									
Concertation des arrondissements	93,8	2,9	96,7	100,8	3,8	104,6	7,0	0,9	7,9
Expérience citoyenne et communications	250,8	11,5	262,3	255,8	8,8	264,6	5,0	(2,7)	2,3
Grands parcs, Mont-Royal et sports	246,3	81,8	328,1	247,1	101,8	348,9	0,8	20,0	20,8
Matériel roulant et ateliers	478,0	6,0	484,0	496,0	15,0	511,0	18,0	9,0	27,0
Technologies de l'information	463,0	265,0	728,0	484,4	298,0	782,4	21,4	33,0	54,4
Total – Service aux citoyens	1 531,9	367,2	1 899,1	1 584,1	427,4	2 011,5	52,2	60,2	112,4
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	83,5	96,0	179,5	106,8	79,0	185,8	23,3	(17,0)	6,3
Eau	820,8	138,7	959,5	839,2	140,6	979,8	18,4	1,9	20,3
Gestion et planification des immeubles	615,2	36,0	651,2	631,2	44,0	675,2	16,0	8,0	24,0
Infrastructures du réseau routier	191,9	240,4	432,3	226,5	210,8	437,3	34,6	(29,6)	5,0
Urbanisme et mobilité	281,7	43,9	325,6	287,7	47,9	335,6	6,0	4,0	10,0
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	1 993,1	555,0	2 548,1	2 091,4	522,3	2 613,7	98,3	(32,7)	65,6
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	58,0	-	58,0	59,0	-	59,0	1,0	-	1,0
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	420,6	5,0	425,6	436,0	3,5	439,5	15,4	(1,5)	13,9
Anjou	218,7	-	218,7	223,9	-	223,9	5,2	-	5,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	509,7	3,0	512,7	525,4	4,0	529,4	15,7	1,0	16,7
Lachine	235,1	2,0	237,1	242,4	2,0	244,4	7,3	-	7,3
LaSalle	279,0	5,0	284,0	283,2	5,0	288,2	4,2	-	4,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	115,9	6,0	121,9	117,7	6,0	123,7	1,8	-	1,8
Mercier–Hochelega-Maisonneuve	550,0	10,7	560,7	588,1	11,7	599,8	38,1	1,0	39,1
Montréal-Nord	377,1	1,0	378,1	378,1	2,0	380,1	1,0	1,0	2,0
Outremont	113,1	5,0	118,1	120,6	5,5	126,1	7,5	0,5	8,0
Pierrefonds-Roxboro	270,1	5,0	275,1	274,7	5,0	279,7	4,6	-	4,6
Plateau-Mont-Royal	433,2	1,0	434,2	445,4	3,0	448,4	12,2	2,0	14,2
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	434,5	-	434,5	450,3	-	450,3	15,8	-	15,8
Rosemont–La Petite-Patrie	682,8	2,0	684,8	695,5	7,0	702,5	12,7	5,0	17,7
Saint-Laurent	576,8	-	576,8	578,2	-	578,2	1,4	-	1,4
Saint-Léonard	247,9	-	247,9	249,3	-	249,3	1,4	-	1,4
Sud-Ouest	425,1	2,0	427,1	434,0	2,0	436,0	8,9	-	8,9
Verdun	318,0	4,2	322,2	320,0	4,2	324,2	2,0	-	2,0
Ville-Marie	591,6	-	591,6	605,8	-	605,8	14,2	-	14,2
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	422,5	2,0	424,5	446,5	3,0	449,5	24,0	1,0	25,0
Total – Arrondissements	7 221,7	53,9	7 275,6	7 415,1	63,9	7 479,0	193,4	10,0	203,4
Total – Effectif	23 006,8	1 107,7	24 114,5	23 598,4	1 162,5	24 760,9	591,6	54,8	646,4

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employés et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2023, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 17,8 M\$, ou 0,7 %, passant de 2 596,6 M\$ à 2 614,4 M\$. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de la rémunération régulière. Malgré cette légère hausse, le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement diminue à 38,7 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 8 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

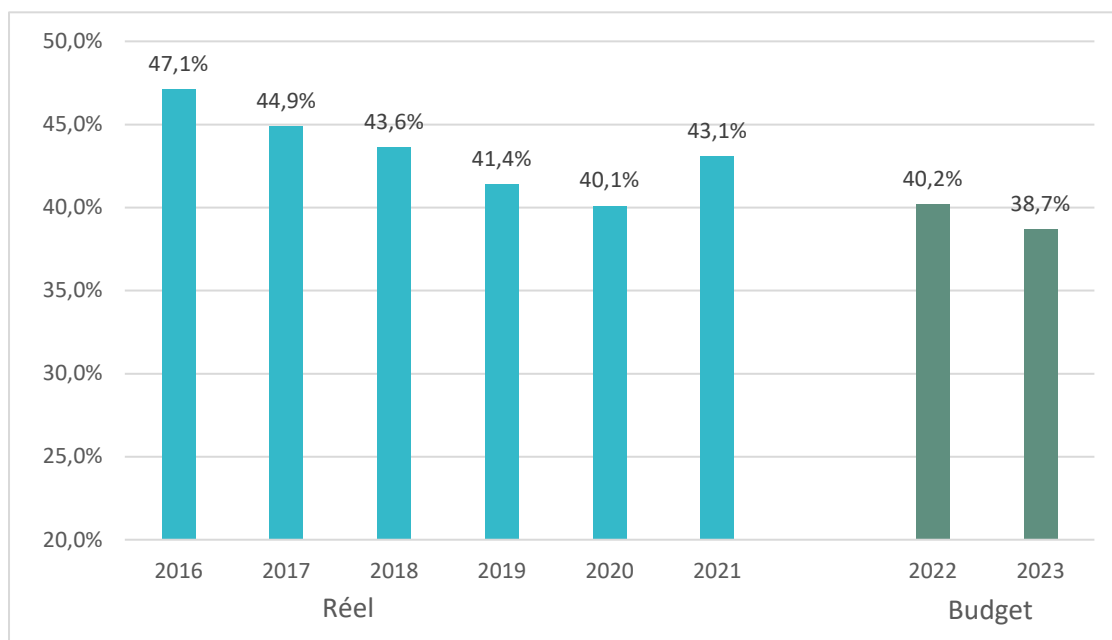


Tableau 144 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Rémunération	1 786 321,5	1 836 527,5	1 913 231,4	2 008 534,5	2 065 313,3	1 982 105,3	2 115 294,4
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	208 523,8	197 269,4	199 012,7	206 513,2	240 277,9	232 450,5	190 472,2
Services passés	139 381,6	107 321,1	64 007,2	42 850,6	32 178,4	59 186,3	(45 073,5)
Total – Régimes de retraite	347 905,4	304 590,5	263 019,9	249 363,8	272 456,3	291 636,8	145 398,7
Charges sociales et autres cotisations	233 229,7	208 062,8	274 287,9	353 004,8	382 628,6	322 882,3	353 696,3
Total – Cotisations de l'employeur	581 135,1	512 653,3	537 307,8	602 368,6	655 084,9	614 519,1	499 095,0
Total – Rémunération globale	2 367 456,6	2 349 180,8	2 450 539,2	2 610 903,1	2 720 398,2	2 596 624,4	2 614 389,4

La rémunération augmente de 133,2 M\$, ou 6,7 %, pour atteindre 2 115,3 M\$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux

- ↑ 45,4 M\$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;
- ↑ 31,8 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- ↑ 22,3 M\$ pour l'augmentation du budget d'heures supplémentaires, majoritairement au SPVM;
- ↑ 6,1 M\$ pour l'augmentation des déboursés reliés aux banques de maladie non utilisées.

Arrondissements

- ↑ 12,9 M\$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;
- ↑ 14,7 M\$ découlant des indexations salariales, des progressions statutaires et d'autres avantages sociaux.

Les cotisations de l'employeur diminuent de manière significative de 115,4 M\$, ou 18,8 %, pour atteindre 499,1 M\$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :

- ↓ 104,3 M\$¹² des services passés du régime de retraite;
- ↓ 42 M\$¹² au service courant du régime de retraite;
- ↑ 20,4 M\$ associée à l'augmentation d'effectifs;
- ↑ 9,5 M\$ associée aux assurances collectives;
- ↑ 1 M\$ associée à la perte de l'exemption en tant que municipalité à la cotisation relative aux normes du travail.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lectorat peut consulter la section « Régimes de retraite ».

12. La réduction de 146,3 M\$ des charges de retraite est la conséquence de la hausse du taux d'actualisation du à la hausse des taux d'intérêts. Pour les services passés cela se traduit par une réduction de la provision de 104,3 M\$ ce qui explique le budget négatif.

Tableau 145 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures		Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
	autorisées (a-p.)	Rémunération	Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus et élus	103,0	12 235,0	1 248,0	3 314,3	16 797,3
Cadres de gestion	1 370,4	190 699,1	18 909,2	27 911,0	237 519,3
Cadres-conseils	502,9	55 557,8	5 722,4	9 317,6	70 597,8
	1 873,3	246 256,9	24 631,6	37 228,6	308 117,1
Contremaîtresses et contremaîtres	403,4	41 400,0	4 567,8	7 582,8	53 550,6
Juges	31,0	8 621,9	360,7	5 806,5	14 789,1
Professionnelles et professionnels	2 887,0	303 889,8	33 068,9	44 796,4	381 755,1
Cols blancs	6 053,1	387 645,5	50 892,4	61 109,2	499 647,1
Cols bleus	4 688,7	334 389,2	43 644,0	55 442,0	433 475,2
Policieuses et policiers	4 908,2	508 802,5	54 808,3	(3 319,2)	560 291,6
Pomprières et pompiers	2 395,0	255 750,4	27 456,1	43 760,6	326 967,1
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	255,7	10 684,3	1 449,6	-	12 133,9
Économie – Gestion des postes vacants	-	(30 231,0)	(3 928,6)	(5 522,7)	(39 682,3)
	23 598,4	2 079 444,5	238 198,8	250 198,5	2 567 841,8
Sécurité du revenu ¹		6 666,0	859,9	1 160,9	8 686,8
Bureau du taxi ²		2 399,4	296,4	414,3	3 110,1
Agence de mobilité durable ³		26 784,5	3 362,0	4 604,2	34 750,7
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	23 598,4	2 115 294,4	242 717,1	256 377,9	2 614 389,4

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employées et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.
2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises par la réalisation de son mandat. Bien que son personnel ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.
3. Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 12,2 M\$, ou 8,9 %, pour atteindre 149,3 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de l'effectif. L'effectif capitalisable augmente de 4,9 % et passe à 1 162,5 années-personnes.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 146 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	40,6	5 816,6	591,7	1 067,2	7 475,5
Cadres-conseils	23,5	2 865,3	295,0	525,2	3 685,5
	64,1	8 681,9	886,7	1 592,4	11 161,0
Contremaîtresses et contremaîtres	2,4	218,9	25,0	40,7	284,6
Professionnelles et professionnels	718,3	76 534,5	8 226,8	12 421,7	97 183,0
Cols blancs	358,4	29 689,2	3 898,0	5 139,8	38 727,0
Cols bleus	16,3	1 211,4	151,5	235,9	1 598,8
Policières et policiers	3,0	275,7	32,5	51,5	359,7
Total – Main-d'œuvre capitalisée	1 162,5	116 611,6	13 220,5	19 482,0	149 314,1
Sources de financement					
Paiement au comptant					13 214,9
Emprunts					9 736,3
Remboursés par les activités commerciales					126 362,9
À la charge des contribuables					
Total – Sources de financement					149 314,1

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- soit le montant des prestations que recevront les employés et employées lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- soit la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service

courant est assumé par la Ville et les employés et employées (participantes et participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s’ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique « Cotisations de l’employeur », représentent 145,4 M\$ en 2023, comparativement à 291,6 M\$ au budget de 2022. Lorsqu’on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 123 M\$ en 2023, comparativement à 252,2 M\$ en 2022, soit une diminution de 129,2 M\$. En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation a mis en place de nouvelles mesures d’allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L’allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme l’impact financier de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l’horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. En 2023, aucun allègement n’est disponible compte tenu des gains de rendement réalisés en 2022. En 2023, une charge de 9,6 M\$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie des allègements de 33,1 M\$ et de 70,5 M\$ prévus aux budgets de 2022 et 2021 respectivement. En 2022, une charge de 6,5 M\$ a été ajoutée afin de pallier l’allègement de 70,5 M\$ de 2021, ainsi que des charges (« Affectations ») de 14,1 M\$ afin de reconnaître une partie de l’allègement fiscal dont la Ville s’est prévalu en 2017.

Graphique 9 – Charges de retraite – budgets de 2014 à 2023

(en millions de dollars)



Écart de trésorerie

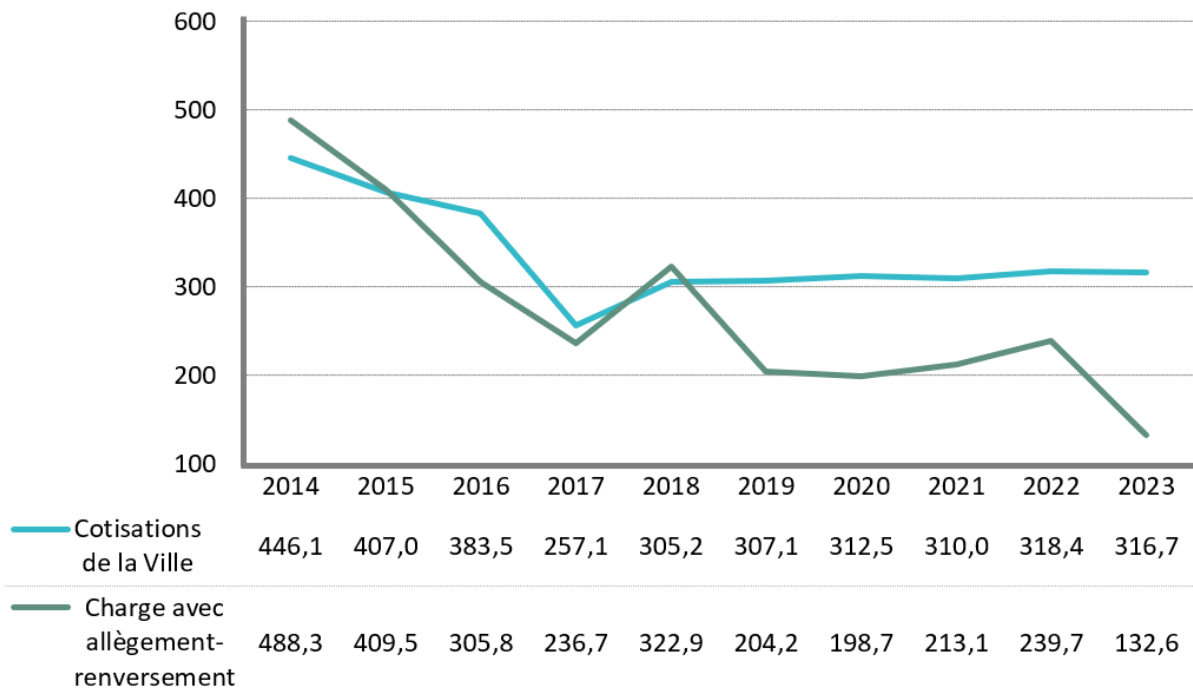
Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou financement).

Graphique 10 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2014 à 2023

(en millions de dollars)



9.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2023-2032 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 147 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2021	
Dettes brutes en circulation (en M\$)	11 600,2
Dettes nettes à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M\$)	6 655,1
Nombre d'emprunts en circulation	86
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,45
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2022	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M\$)	944,4
Refinancements (en M\$)	2,8
Besoins de la STM (en M\$)	206,7
Programme global (en M\$)	1 153,9
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2023	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M\$)	916,0
Refinancements (en M\$)	10,5
Besoins de la STM (en M\$)	207,2
Programme global (en M\$)	1 133,7
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2023 (en M\$)	98,6
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2021 (en %)	114
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2022 (en %)	111
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2023 (en %)	115
Limite prévue à la politique (en %)	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2023, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	13,1
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2018-2023 est présentée ci-dessous.

Tableau 148 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réal					Budget	
	2018	2019	2020	2021	Réal prévu 2022	2022	2023
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais ¹	397 165,8	400 970,5	396 695,7	406 616,1	422 769,9	428 707,4	463 750,2
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	473 755,0	495 960,9	534 848,0	568 666,5	595 752,0	603 454,0	655 094,4
	870 920,8	896 931,4	931 543,7	975 282,6	1 018 521,9	1 032 161,4	1 118 844,6
Affectation au remboursement de la dette	32 684,0	46 028,5	3 217,9	(21 664,6)	67 573,8	67 573,8	68 405,4
Remboursement de capital par des subventions ²	84 845,2	79 615,4	72 462,5	64 727,8	56 361,3	56 033,4	52 875,5
Remboursement de capital de la STM ³	30 125,5	26 254,6	21 139,9	92 303,2	27 190,9	27 190,9	30 695,7
	147 654,7	151 898,5	96 820,3	135 366,4	151 126,0	150 798,1	151 976,6
Coût brut de la dette	1 018 575,5	1 048 829,9	1 028 364,0	1 110 649,0	1 169 647,9	1 182 959,5	1 270 821,2
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	68 998,0	68 104,3	66 043,9	73 140,2	84 127,1	71 887,5	94 010,0
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	30 745,0	25 448,2	22 460,7	21 499,1	18 441,9	18 687,0	17 087,2
- pour la portion du capital ²	84 845,2	79 615,4	72 462,5	64 727,8	56 361,3	56 033,4	52 875,5
	184 588,2	173 167,9	160 967,1	159 367,1	158 930,3	146 607,9	163 972,7
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	27 696,9	36 190,2	43 009,4	49 965,8	49 653,7	53 893,3	57 074,0
- pour la portion du capital ³	30 125,5	26 254,6	21 139,9	92 303,2	27 190,9	27 190,9	30 695,7
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	40 171,0	41 422,9	43 827,0	45 970,6	46 612,9	51 363,6	51 425,4
	97 993,4	103 867,7	107 976,3	188 239,6	123 457,5	132 447,8	139 195,1
Coût net de la dette à la charge des contribuables	735 993,9	771 794,3	759 420,6	763 042,3	887 260,1	903 903,8	967 653,4
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	223 004,0	226 071,0	148 352,1	136 549,1	239 858,8	252 970,3	281 823,3
Contribuables de la Ville de Montréal	512 989,9	545 725,3	611 068,5	626 493,3	647 401,3	650 933,5	685 830,1

1. Depuis 2018 les montants de la ligne « Prime à l'émission - Revenus reportés » sont regroupés sous « Intérêts et autres frais ».

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

9.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2022 figurent aussi au tableau.

Tableau 149 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2022 et 2023

(en milliers de dollars)	Budget Comparatif 2022				Budget 2023			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	3 748 880,0	50 620,3	-	3 799 500,3	3 928 388,7	49 190,3	-	3 977 579,0
Paiements tenant lieu de taxes	265 090,6	-	-	265 090,6	280 204,4	-	-	280 204,4
Quotes-parts	-	2 781 061,7	(2 296 712,4)	484 349,3	-	2 882 528,4	(2 359 206,4)	523 322,0
Transferts	231 027,5	229 933,3	-	460 960,8	272 409,3	248 168,1	-	520 577,4
Services rendus	319 764,0	64 348,8	(1 630,6)	382 482,2	358 949,2	67 520,1	(1 475,6)	424 993,7
Amendes et pénalités	109 125,1	109 561,8	-	218 686,9	105 002,6	105 881,3	-	210 883,9
Imposition de droits	351 690,7	237,0	-	351 927,7	372 633,6	263,0	-	372 896,6
Intérêts	80 899,5	84 927,9	-	165 827,4	108 622,3	104 723,0	-	213 345,3
Autres revenus	17 570,4	6 935,7	-	24 506,1	20 972,4	6 935,7	-	27 908,1
	5 124 047,8	3 327 626,5	(2 298 343,0)	6 153 331,3	5 447 182,5	3 465 209,9	(2 360 682,0)	6 551 710,4
Charges de fonctionnement								
Administration générale	531 868,6	332 209,1	(210,2)	863 867,5	504 636,7	262 292,3	(148,2)	766 780,8
Sécurité publique	9 191,5	1 136 609,9	(595,0)	1 145 206,4	9 705,2	1 236 489,8	(600,2)	1 245 594,8
Transport	524 455,5	670 216,9	(66,9)	1 194 605,5	561 505,2	693 015,4	(21,7)	1 254 498,9
Hygiène du milieu	236 059,4	245 433,8	(383,2)	481 110,0	260 758,2	264 688,8	(359,7)	525 087,3
Santé et bien-être	60 375,9	122 800,6	(1,6)	183 174,9	72 368,8	123 335,9	(1,4)	195 703,3
Aménagement, urbanisme et développement	169 327,9	106 524,4	(287,9)	275 564,4	208 307,7	94 565,9	(288,0)	302 585,6
Loisirs et culture	515 761,8	135 992,4	(85,8)	651 668,4	554 668,9	141 848,0	(56,4)	696 460,5
Frais de financement	282 208,1	146 499,3	-	428 707,4	302 169,9	161 580,3	-	463 750,2
	2 329 248,7	2 896 286,4	(1 630,6)	5 223 904,5	2 474 120,6	2 977 816,4	(1 475,6)	5 450 461,4
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	2 296 712,4	-	(2 296 712,4)	-	2 359 206,4	-	(2 359 206,4)	-
Excédent avant financement et affectations	498 086,7	431 340,1	-	929 426,8	613 855,5	487 393,5	-	1 101 249,0
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(439 751,6)	(163 702,4)	-	(603 454,0)	(470 821,9)	(184 272,5)	-	(655 094,4)
Affectations								
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(122 801,0)	(100 939,2)	-	(223 740,2)	(283 943,3)	(213 154,0)	-	(497 097,3)
Excédent de fonctionnement affecté	111 977,1	(211 276,0)	-	(99 298,9)	191 327,8	(87 881,4)	-	103 446,4
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(47 511,2)	44 577,5	-	(2 933,7)	(50 418,1)	(2 085,6)	-	(52 503,7)
	(58 335,1)	(267 637,7)	-	(325 972,8)	(143 033,6)	(303 121,0)	-	(446 154,6)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2021, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2018 à 2020, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2023.

Tableau 150 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2018 à 2020 (global) et réel 2021, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels Comparatifs 2018 à 2020 – Global			Réel Comparatif 2021 – Par compétences			
	2018	2019	2020	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 642 463,8	50 759,5	-	3 693 223,3
Paiements tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,3	-	-	285 843,3
Quotes-parts	418 105,5	425 936,3	424 495,7	-	2 506 480,8	(2 067 728,2)	438 752,6
Transferts	283 067,9	358 667,5	825 162,0	256 920,0	236 084,4	-	493 004,4
Services rendus	313 509,9	313 994,7	281 776,8	283 359,7	57 370,7	(2 211,4)	338 519,0
Amendes et pénalités	189 033,7	179 462,7	129 092,7	79 237,6	81 188,4	-	160 426,0
Imposition de droits	318 972,4	369 331,9	342 278,0	440 118,4	161,1	-	440 279,5
Intérêts	160 801,1	172 725,6	148 581,6	76 491,3	70 849,3	-	147 340,6
Autres revenus	52 145,7	42 953,1	39 553,7	28 908,2	10 230,7	-	39 138,9
	5 482 131,2	5 692 210,0	6 131 123,6	5 093 342,3	3 013 124,9	(2 069 939,6)	6 036 527,6
Charges de fonctionnement							
Administration générale	676 212,9	703 529,0	748 353,3	478 022,0	324 407,2	(185,7)	802 243,5
Sécurité publique	1 075 719,3	1 095 974,9	1 186 835,4	1 047,8	1 184 786,4	(761,8)	1 194 496,4
Transport	1 016 389,2	1 023 159,6	1 107 591,5	490 996,7	654 639,2	(325,0)	1 145 310,9
Hygiène du milieu	467 280,8	443 009,6	471 026,6	235 785,1	234 525,5	(595,6)	469 715,0
Santé et bien-être	94 990,7	123 976,3	147 555,6	60 158,0	123 490,2	(0,5)	183 647,7
Aménagement, urbanisme et développement	200 735,4	278 232,3	234 553,3	172 075,0	117 808,2	(287,7)	289 595,5
Loisirs et culture	595 820,0	616 210,4	594 863,8	493 239,8	128 164,9	(55,1)	621 349,6
Frais de financement	397 165,8	400 983,1	396 696,3	268 870,3	137 745,9	-	406 616,2
	4 524 314,1	4 685 075,2	4 887 475,8	2 209 618,7	2 905 567,5	(2 211,4)	5 112 974,8
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	-	-	-	2 067 728,2	-	(2 067 728,2)	-
Excédent avant financement et affectations	957 817,1	1 007 134,8	1 243 647,8	815 995,4	107 557,4	-	923 552,8
Financement							
Remboursement de la dette à long terme	(473 755,5)	(495 960,9)	(534 848,0)	(425 485,4)	(143 181,1)	-	(568 666,5)
Affectations							
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(372 189,8)	(447 843,0)	(687 268,3)	(294 036,5)	(187 425,3)	-	(481 461,8)
Excédent de fonctionnement affecté	117 979,3	159 110,3	156 106,6	266 281,5	1 704,4	-	267 985,9
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(17 157,5)	28 418,0	69 358,1	(13 094,7)	154 757,0	-	141 662,3
	(271 368,0)	(260 314,7)	(461 803,6)	(40 849,7)	(30 963,9)	-	(71 813,6)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	212 693,6	250 859,2	246 996,2	349 660,3	(66 587,6)	-	283 072,7

PDI 2023-2032 détaillé

10. ORIENTATIONS DU PDI 2023-2032

10.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI

Le plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, notamment en matière de transition écologique et de solidarité, d'équité et d'inclusion. La réussite de la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 reposera, par exemple, sur la capacité de la Ville à prioriser les projets et les programmes inscrits au programme décennal d'immobilisations (PDI) en fonction de leur contribution aux priorités stratégiques.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été mises en œuvre afin d'analyser les investissements qui figurent au PDI 2023-2032. Un « test climat » a, par exemple, été appliqué aux différents projets et programmes du PDI pour évaluer comment ceux-ci contribuent à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques. La Ville s'est également engagée à ce qu'une part des investissements inscrits au PDI (de 10 % à 15 %) soit éventuellement consacrée à l'adaptation aux changements climatiques.

D'autre part, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) a été intégrée au PDI afin de s'assurer que les projets et les programmes prennent en compte les réalités et besoins particuliers des personnes dans toute leur diversité. Cette mesure permettra ultimement que toute initiative inscrite au PDI réalise son plein potentiel de développement social et, ainsi, que la solidarité, l'équité et l'inclusion soient renforcées.

10.2. Vision à long terme des investissements

Le PDI 2023-2032 témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques.

10.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 66 G\$.

Tableau 151 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs*	
Infrastructures de l'eau	39 200
Voirie	16 000
Bâtiments	4 993
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	4 856
Véhicules	567
Infrastructures technologiques	123
Valeur de remplacement totale	65 739

* Données de 2011.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant sa durée de vie. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

10.4. Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a presque doublé de 2015 à 2019 (l'augmentation est de près de 96 %), étant passée de quelque 0,9 G\$ à 1,8 G. Alors que les années 2020 et 2021 ont fait place à un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, l'année 2022 devrait se rapprocher du niveau d'investissements pré-pandémique.

Graphique 11 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations
(en millions de dollars)



L'accroissement important des dépenses en immobilisations depuis 2015 a accentué le recours à l'emprunt de façon marquée. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, il importe d'établir une planification des investissements pour les années à venir qui soit en adéquation avec les limites d'endettement de la Ville.

10.5. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2023-2032, les investissements prévus s'établissent à 22 G\$. Cette planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

10.6. Indispensables programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre indéniablement que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2023-2032 s'établissent à 2,9 G\$. De ce montant, 2,6 G\$ (89,7 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 0,3 G\$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront subséquemment aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

10.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et a entamé une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour élaborer de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

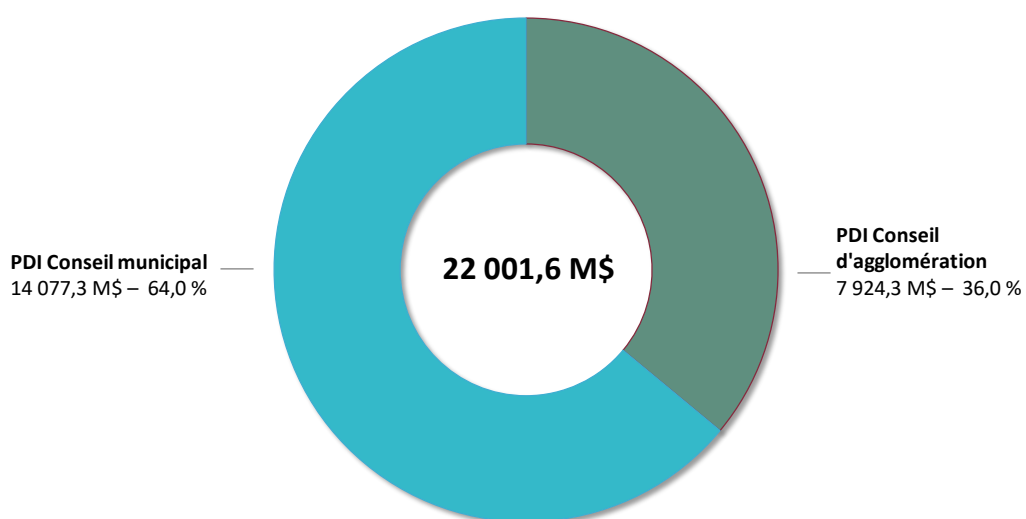
Plus précisément, un premier mandat ciblé a porté sur le projet urbain d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, le mandat propose diverses avenues de structures de partenariat et un montage financier détaillé. La Ville poursuit ses réflexions en ce sens et entend impliquer ses partenaires pour conclure avec une feuille de route pour l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé pour le secteur urbain Namur-Hippodrome sera ajusté pour d'autres secteurs en transformation, tels que Bridge-Bonaventure, Les Faubourgs ou encore, en partenariat avec le MTQ, l'ARTM et la STM, pour les abords du prolongement de la ligne bleue du métro.

11. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2032

11.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 prévoit des investissements totaux de 22 001,6 M\$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 64 %, pour un montant de 14 077,3 M\$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 36 % des investissements totaux, soit 7 924,3 M\$.

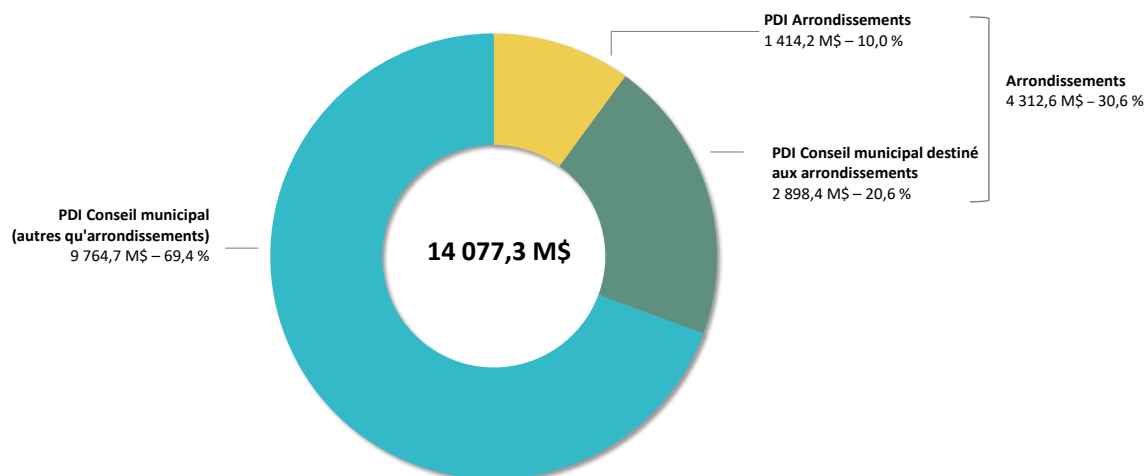
Graphique 12 – Répartition des investissements par compétences



Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 414,2 M\$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2023-2032 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d’immobilisations des arrondissements, pour un montant de 2 898,4 M\$, portant ainsi à 4 312,6 M\$ (30,6 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 13 – Répartition des investissements du conseil municipal



Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 4 312,6 M\$ en investissements consacrés aux arrondissements prévus dans le présent PDI, représentent une hausse de 504,3 M\$ ou 13,2 % par rapport à ceux du PDI 2022-2031, qui s’établissaient à 3 808,3 M\$.

Le montant du PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d’arrondissement (2 898,4 M\$) a connu une hausse de 15,5 % par rapport au précédent PDI, soit 389,6 M\$. Cette hausse résulte notamment de la bonification des montants alloués au maintien des actifs de la rue, afin de résorber le déficit d’entretien, ainsi qu’aux mesures de sécurisation qui intègrent un volet spécifique aux intersections fréquentées par les piétonnes et piétons âgés, en accord avec l’approche Vision Zéro.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements augmentent également, passant de 1 299,5 M\$ au PDI 2022-2031 à 1 414,2 M\$ au présent PDI. Cette hausse de 114,7 M\$ ou 8,8 % provient principalement de l’apport de nouvelles sources de financement externes et du projet de construction du nouveau pôle communautaire Jules-Poitras, dans l’arrondissement de Saint-Laurent.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2023-2032.

Tableau 152 – Comparaison du PDI 2022-2031 et du PDI 2023-2032, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2022-2031	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Ahuntsic-Cartierville	71 130	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	56 630	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	68 300	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	36 770	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	54 512	16 695	10 962	5 132	5 132	5 132	43 053	25 660	68 713
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	29 270	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	90 113	8 623	8 469	8 454	8 454	8 454	42 454	42 270	84 724
Montréal-Nord	48 514	4 614	9 829	4 564	4 314	4 314	27 635	21 570	49 205
Outremont	25 610	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	57 990	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	56 950	5 695	5 695	5 695	5 695	5 695	28 475	28 475	56 950
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	127 895	12 730	12 730	12 730	12 730	12 730	63 650	63 650	127 300
Rosemont-La Petite-Patrie	88 400	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	96 200	24 469	41 675	21 363	15 082	13 541	116 130	67 025	183 155
Saint-Léonard	68 600	6 790	8 240	11 475	6 940	7 940	41 385	31 700	73 085
Sud-Ouest	58 390	14 679	10 350	8 599	6 839	6 839	47 306	29 195	76 501
Verdun	41 150	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	141 850	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	81 250	10 735	8 081	7 731	7 231	6 981	40 759	36 755	77 514
Total – PDI des arrondissements	1 299 524	166 740	177 741	147 453	134 127	133 336	759 397	654 850	1 414 247
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	2 508 820	251 864	280 135	323 086	289 150	280 988	1 425 223	1 473 136	2 898 359
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	3 808 344	418 604	457 876	470 539	423 277	414 324	2 184 620	2 127 986	4 312 606

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2023-2032.

Tableau 153 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Diversité et inclusion sociale								
Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
Quartiers intégrés et résilients 2030	2 900	2 900	2 900	2 900	2 900	14 500	14 500	29 000
Programme d'aménagements urbains enfants familles	1 459	1 184	1 408	1 549	1 961	7 561	15 212	22 773
	7 359	7 084	7 308	7 449	7 861	37 061	44 712	81 773
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	35 980	30 424	38 070	42 848	47 737	195 059	186 021	381 080
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	8 356	8 571	9 554	8 459	6 755	41 695	105 140	146 835
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	4 092	6 352	2 576	4 560	2 719	20 299	8 247	28 546
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	-	461	1 325	2 108	1 416	5 310	8 238	13 548
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements spécialisés	950	976	1 377	735	1 064	5 102	7 446	12 548
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	250	490	260	250	300	1 550	1 500	3 050
	49 628	47 274	53 162	58 960	59 991	269 015	316 592	585 607
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	19 791	15 189	27 655	8 218	5 000	75 853	107 500	183 353
Programme de transition écologique pour le parc immobilier du SGPI	6 588	13 698	3 592	2 722	11 900	38 500	63 000	101 500
Programme de protection des immeubles de compétence locale	6 100	7 300	13 000	16 300	8 800	51 500	25 000	76 500
Programme de protection des bâtiments culturels	920	5 426	6 111	5 192	5 283	22 932	23 644	46 576
Programme de protection des bâtiments sportifs	3 359	3 231	3 200	3 200	3 000	15 990	17 078	33 068
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
	39 758	47 844	56 558	38 632	36 983	219 775	251 222	470 997
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	26 604	28 523	28 191	26 489	25 286	135 093	116 396	251 489
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	10 450	26 798	26 735	4 226	5 173	73 382	175 646	249 028
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	13 908	16 934	25 010	9 500	16 400	81 752	82 600	164 352
Projets de développement d'installations sportives	985	4 567	14 609	36 493	38 594	95 248	49 520	144 768
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	18 764	8 242	2 591	3 569	12 124	45 290	57 637	102 927
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	8 098	15 000	20 000	19 000	-	62 098	-	62 098
Programme des arénas	10 233	11 949	16 802	6 939	45	45 968	-	45 968
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	700	4 200	500	2 500	2 500	10 400	12 500	22 900
	89 742	116 213	134 438	108 716	100 122	549 231	494 299	1 043 530
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Ville	20 878	16 019	18 440	19 253	20 220	94 810	197 862	292 672
	20 878	16 019	18 440	19 253	20 220	94 810	197 862	292 672
Concertation des arrondissements								
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	763	845	1 145	1 405	1 255	5 413	1 153	6 566
Outils numériques citoyens pour les services de la Culture et de la Diversité et de l'inclusion	1 458	956	541	990	817	4 762	1 137	5 899
Intégration technologique des unités d'affaires	88	-	394	745	739	1 966	1 159	3 125
Projet de gestion des marquages sur rue pour les arrondissements	-	500	500	-	-	1 000	-	1 000
Système de gestion des loisirs municipaux	390	-	-	-	-	390	-	390
	2 699	2 301	2 580	3 140	2 811	13 531	3 449	16 980
Urbanisme et mobilité								
Vision Zéro - Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	19 800	17 800	15 000	15 000	15 000	82 600	75 000	157 600
	19 800	17 800	15 000	15 000	15 000	82 600	75 000	157 600
Infrastructures du réseau routier								
Programme d'aménagement des rues - Local	6 500	8 600	8 600	10 000	10 000	43 700	50 000	93 700
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	10 000	10 000	20 000	20 000	20 000	80 000	-	80 000
Programme de maintien des infrastructures routières	4 500	6 000	6 000	7 000	7 000	30 500	35 000	65 500
	21 000	24 600	34 600	37 000	37 000	154 200	85 000	239 200
Total – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	251 864	280 135	323 086	289 150	280 988	1 425 223	1 473 136	2 898 359

11.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 22 001,6 M\$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2023-2032, un montant de 3 786,6 M\$, soit 17,2 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (2 860,9 M\$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (884,6 M\$), et des revenus divers (41,1 M\$).

Un montant de 18 215 M\$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2023-2032, s'établit à 9 415 M\$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 10 032,2 M\$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 45,6 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2023-2032.

Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2023-2032 est de 8 182,8 M\$, ce qui représente 37,2 % du financement.

Le graphique suivant illustre, pour les cinq premières années du PDI uniquement, l'évolution des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. Il est possible d'observer que le recours à l'emprunt diminue, passant de 1 206 M\$ en 2023 à 833 M\$ en 2027, afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

Graphique 14 – Évolution des sources de financement, de 2023 à 2027
(en millions de dollars)

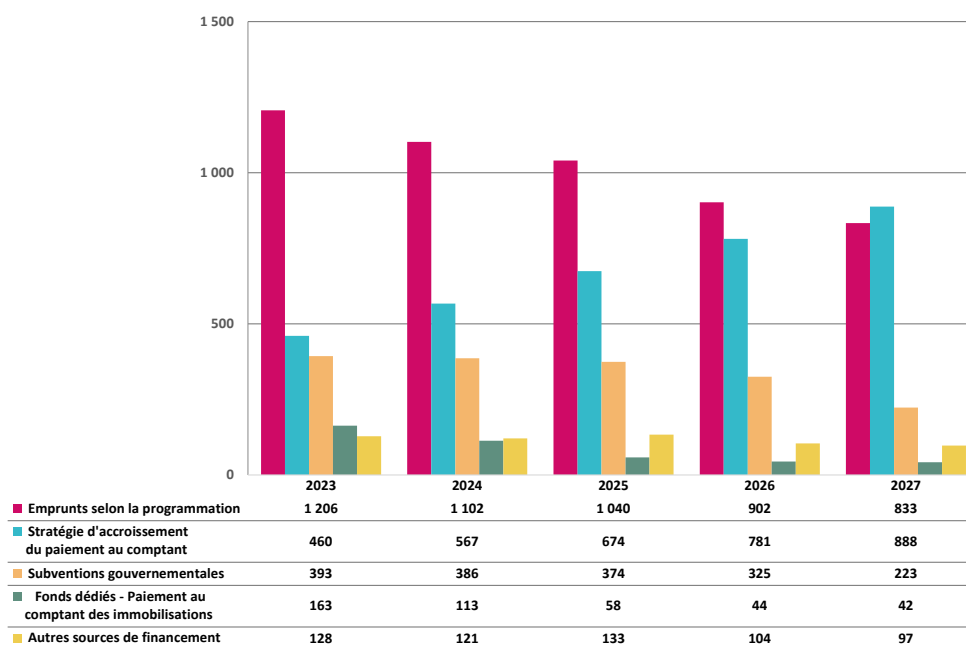


Tableau 154 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Acquisitions d’immobilisations								
Administration générale	255,0	232,1	234,2	224,4	226,2	1 171,9	1 224,3	2 396,2
Sécurité publique	66,1	78,3	65,6	75,7	81,8	367,5	332,7	700,2
Transport	521,6	581,3	632,0	622,9	620,2	2 978,0	3 338,7	6 316,7
Hygiène du milieu	820,2	615,5	528,7	486,9	472,1	2 923,4	2 559,1	5 482,5
Aménagement, urbanisme et développement	148,3	143,7	155,1	122,3	116,0	685,4	454,5	1 139,9
Loisirs et culture	539,1	637,6	664,3	623,9	567,3	3 032,2	2 933,9	5 966,1
Total – Acquisitions d’immobilisations	2 350,3	2 288,5	2 279,9	2 156,1	2 083,6	11 158,4	10 843,2	22 001,6
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	393,1	386,2	374,2	325,4	223,1	1 702,0	1 158,9	2 860,9
Activités commerciales de la CSEM	122,5	116,5	127,9	102,7	96,2	565,8	318,8	884,6
Dépôts des promoteurs et autres	6,2	5,3	5,4	1,3	1,2	19,4	21,7	41,1
Total – Sources de financement externes	521,8	508,0	507,5	429,4	320,5	2 287,2	1 499,4	3 786,6
Montant à la charge des contribuables	1 828,5	1 780,5	1 772,4	1 726,7	1 763,1	8 871,2	9 343,8	18 215,0
Paiement au comptant								
Services	112,6	55,6	17,0	10,9	10,9	207,0	54,8	261,8
Arrondissements	22,5	28,7	13,4	5,5	3,2	73,3	5,1	78,4
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d’accroissement								
Fonds des immobilisations	415,9	567,0	674,0	781,0	888,0	3 370,0	6 045,0	9 415,0
Eau	42,1							
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d’accroissement	460,0	567,0	674,0	781,0	888,0	3 370,0	6 045,0	9 415,0
Total – Paiement au comptant	622,8	679,0	732,1	825,1	929,8	3 788,8	6 243,4	10 032,2
Emprunts selon la programmation	1 205,7	1 101,5	1 040,3	901,6	833,3	5 082,4	3 100,4	8 182,8

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 14 077,3 M\$, soit 64 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 985,7 M\$ (21,2 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 884,6 M\$.

Par ailleurs, un montant de 6 425 M\$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 4 666,6 M\$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 11 091,6 M\$, soit 78,8 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 155 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	160,5	156,6	154,4	145,8	145,6	762,9	882,4	1 645,3
Sécurité publique	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport	458,2	504,1	522,8	525,3	533,6	2 544,0	2 865,4	5 409,4
Hygiène du milieu	186,3	191,9	186,5	185,4	186,5	936,6	929,3	1 865,9
Aménagement, urbanisme et développement	145,5	141,1	152,5	119,7	113,4	672,2	420,7	1 092,9
Loisirs et culture	392,9	453,9	469,8	410,5	373,5	2 100,6	1 963,2	4 063,8
Total – Acquisitions d'immobilisations	1 343,4	1 447,6	1 486,0	1 386,7	1 352,6	7 016,3	7 061,0	14 077,3
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	202,1	255,0	264,5	232,2	159,8	1 113,6	946,4	2 060,0
Activités commerciales de la CSEM	122,5	116,5	127,9	102,7	96,2	565,8	318,8	884,6
Dépôts des promoteurs et autres	6,2	5,3	5,4	1,3	1,2	19,4	21,7	41,1
Total – Sources de financement externes	330,8	376,8	397,8	336,2	257,2	1 698,8	1 286,9	2 985,7
Montant à la charge des contribuables	1 012,6	1 070,8	1 088,2	1 050,5	1 095,4	5 317,5	5 774,1	11 091,6
Paiement au comptant								
Services	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0	15,2	30,2
Arrondissements	22,5	28,7	13,4	5,5	3,2	73,3	5,1	78,4
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	218,8	358,7	439,3	502,3	576,5	2 139,7	3 946,7	6 086,4
Eau	42,1							
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	262,9							
Total – Paiement au comptant	311,4	413,4	478,7	533,8	605,7	2 343,0	4 082,0	6 425,0
Emprunts selon la programmation	701,2	657,4	609,5	516,7	489,7	2 974,5	1 692,1	4 666,6

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 7 924,3 M\$, soit 36 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 800,9 M\$ (10,1 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques. De plus, un montant de 3 607,2 M\$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 3 516,2 M\$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 7 123,4 M\$, soit 89,9 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 156 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	94,5	75,5	79,8	78,6	80,6	409,0	341,9	750,9
Sécurité publique	66,1	78,3	65,6	75,7	81,8	367,5	332,7	700,2
Transport	63,4	77,2	109,2	97,6	86,6	434,0	473,3	907,3
Hygiène du milieu	633,9	423,6	342,2	301,5	285,6	1 986,8	1 629,8	3 616,6
Aménagement, urbanisme et développement	2,8	2,6	2,6	2,6	2,6	13,2	33,8	47,0
Loisirs et culture	146,2	183,7	194,5	213,4	193,8	931,6	970,7	1 902,3
Total – Acquisitions d'immobilisations	1 006,9	840,9	793,9	769,4	731,0	4 142,1	3 782,2	7 924,3
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	191,0	131,2	109,7	93,2	63,3	588,4	212,5	800,9
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	191,0	131,2	109,7	93,2	63,3	588,4	212,5	800,9
Montant à la charge des contribuables	815,9	709,7	684,2	676,2	667,7	3 553,7	3 569,7	7 123,4
Paiement au comptant								
Services	109,6	52,6	14,0	7,9	7,9	192,0	39,6	231,6
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	197,1	208,3	234,7	278,7	311,5	1 230,3	2 098,3	3 328,6
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	197,1	208,3	234,7	278,7	311,5	1 230,3	2 098,3	3 328,6
Total – Paiement au comptant	311,4	265,6	253,4	291,3	324,1	1 445,8	2 161,4	3 607,2
Emprunts selon la programmation	504,5	444,1	430,8	384,9	343,6	2 107,9	1 408,3	3 516,2

11.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actif ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Sur l'ensemble du territoire de Montréal, 68,1 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 31,9 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2023-2032, la Ville de Montréal compte investir un montant de 12 240,1 M\$ dans les infrastructures routières (5 989,1 M\$) ainsi que dans l'environnement et les infrastructures souterraines (6 251 M\$), soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 77 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 157 – Investissements par catégories d’actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection								
Infrastructures routières	375,1	419,2	464,8	477,3	428,3	2 164,7	2 062,9	4 227,6
Environnement et infrastructures souterraines	509,4	539,0	559,4	518,4	492,7	2 618,9	2 627,9	5 246,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	174,6	181,1	183,3	185,3	186,0	910,3	782,2	1 692,5
Bâtiments et terrains	256,0	294,0	295,6	236,1	240,9	1 322,6	1 335,4	2 658,0
Véhicules	41,5	46,8	46,2	47,9	51,9	234,3	316,9	551,2
Ameublement et équipements de bureau	60,7	51,5	57,0	70,0	62,6	301,8	216,0	517,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,3	8,7	7,4	5,4	6,7	40,5	41,9	82,4
Total – Investissements	1 429,6	1 540,3	1 613,7	1 540,4	1 469,1	7 593,1	7 383,2	14 976,3
Pourcentage - Protection	60,8 %	67,3 %	70,8 %	71,4 %	70,5 %	68,0 %	68,1 %	68,1 %
Catégories d'actifs - Développement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Développement								
Infrastructures routières	101,3	108,5	127,3	126,1	175,9	639,1	1 122,4	1 761,5
Environnement et infrastructures souterraines	382,3	193,6	88,3	58,3	59,0	781,5	222,7	1 004,2
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	164,7	181,2	182,7	175,2	134,1	837,9	903,9	1 741,8
Bâtiments et terrains	189,6	189,8	204,3	203,2	199,2	986,1	1 075,7	2 061,8
Véhicules	2,0	-	-	-	-	2,0	-	2,0
Ameublement et équipements de bureau	69,0	63,3	58,3	49,1	42,4	282,1	124,9	407,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,8	11,8	5,3	3,8	4,0	36,7	10,3	47,0
Total – Investissements	920,7	748,2	666,2	615,7	614,6	3 565,4	3 459,9	7 025,3
Pourcentage - Développement	39,2 %	32,7 %	29,2 %	28,6 %	29,5 %	32,0 %	31,9 %	31,9 %
Catégories d'actifs - Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Infrastructures routières	476,4	527,7	592,1	603,4	604,2	2 803,8	3 185,3	5 989,1
Environnement et infrastructures souterraines	891,7	732,6	647,7	576,7	551,7	3 400,4	2 850,6	6 251,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	339,3	362,3	366,0	360,5	320,1	1 748,2	1 686,1	3 434,3
Bâtiments et terrains	445,6	483,8	499,9	439,3	440,1	2 308,7	2 411,1	4 719,8
Véhicules	43,5	46,8	46,2	47,9	51,9	236,3	316,9	553,2
Ameublement et équipements de bureau	129,7	114,8	115,3	119,1	105,0	583,9	340,9	924,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	24,1	20,5	12,7	9,2	10,7	77,2	52,2	129,4
Total – Investissements	2 350,3	2 288,5	2 279,9	2 156,1	2 083,7	11 158,5	10 843,1	22 001,6

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 158 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection								
Infrastructures routières	361,7	407,4	428,3	433,2	410,3	2 040,9	2 043,7	4 084,6
Environnement et infrastructures souterraines	309,0	317,3	312,0	287,2	280,8	1 506,3	1 246,9	2 753,2
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	125,6	139,6	147,2	138,7	142,3	693,4	631,4	1 324,8
Bâtiments et terrains	186,1	203,1	207,4	154,2	137,8	888,6	860,2	1 748,8
Véhicules	20,9	16,0	18,4	19,3	20,2	94,8	197,9	292,7
Ameublement et équipements de bureau	21,4	21,0	23,8	26,5	20,7	113,4	74,5	187,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	8,8	7,2	6,0	3,9	5,0	30,9	32,5	63,4
Total – Investissements	1 033,5	1 111,6	1 143,1	1 063,0	1 017,1	5 368,3	5 087,1	10 455,4
Pourcentage - Protection	76,9 %	76,8 %	76,9 %	76,7 %	75,2 %	76,5 %	72,0 %	74,3 %
Catégories d'actifs - Développement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Développement								
Infrastructures routières	51,7	43,6	55,1	73,2	107,5	331,1	668,7	999,8
Environnement et infrastructures souterraines	3,7	6,8	7,6	-	-	18,1	-	18,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	86,9	83,5	74,1	68,5	42,9	355,9	299,5	655,4
Bâtiments et terrains	122,4	163,4	177,7	157,6	162,3	783,4	938,7	1 722,1
Véhicules	2,0	-	-	-	-	2,0	-	2,0
Ameublement et équipements de bureau	31,4	26,9	23,3	20,8	19,2	121,6	57,0	178,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,8	11,8	5,1	3,6	3,6	35,9	10,0	45,9
Total – Investissements	309,9	336,0	342,9	323,7	335,5	1 648,0	1 973,9	3 621,9
Pourcentage - Développement	23,1 %	23,2 %	23,1 %	23,3 %	24,8 %	23,5 %	28,0 %	25,7 %
Catégories d'actifs - Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Infrastructures routières	413,4	451,0	483,4	506,4	517,8	2 372,0	2 712,4	5 084,4
Environnement et infrastructures souterraines	312,7	324,1	319,6	287,2	280,8	1 524,4	1 246,9	2 771,3
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	212,5	223,1	221,3	207,2	185,2	1 049,3	930,9	1 980,2
Bâtiments et terrains	308,5	366,5	385,1	311,8	300,1	1 672,0	1 798,9	3 470,9
Véhicules	22,9	16,0	18,4	19,3	20,2	96,8	197,9	294,7
Ameublement et équipements de bureau	52,8	47,9	47,1	47,3	39,9	235,0	131,5	366,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	20,6	19,0	11,1	7,5	8,6	66,8	42,5	109,3
Total – Investissements	1 343,4	1 447,6	1 486,0	1 386,7	1 352,6	7 016,3	7 061,0	14 077,3

Tableau 159 – Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil d’agglomération
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection								
Infrastructures routières	13,4	11,8	36,5	44,1	18,0	123,8	19,2	143,0
Environnement et infrastructures souterraines	200,4	221,7	247,4	231,2	211,9	1 112,6	1 381,0	2 493,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	49,0	41,5	36,1	46,6	43,7	216,9	150,8	367,7
Bâtiments et terrains	69,9	90,9	88,2	81,9	103,0	433,9	475,3	909,2
Véhicules	20,6	30,8	27,8	28,6	31,7	139,5	119,0	258,5
Ameublement et équipements de bureau	39,3	30,5	33,2	43,5	41,9	188,4	141,5	329,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3,5	1,5	1,4	1,5	1,7	9,6	9,4	19,0
Total – Investissements	396,1	428,7	470,6	477,4	451,9	2 224,7	2 296,2	4 520,9
Pourcentage - Protection	39,3 %	51,0 %	59,3 %	62,0 %	61,8 %	53,7 %	60,7 %	57,1 %

Catégories d'actifs - Développement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Développement								
Infrastructures routières	49,6	64,9	72,2	52,9	68,4	308,0	453,7	761,7
Environnement et infrastructures souterraines	378,6	186,8	80,7	58,3	59,0	763,4	222,7	986,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	77,8	97,7	108,6	106,7	91,2	482,0	604,4	1 086,4
Bâtiments et terrains	67,2	26,4	26,6	45,6	36,9	202,7	137,0	339,7
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	37,6	36,4	35,0	28,3	23,2	160,5	67,9	228,4
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,0	0,0	0,2	0,2	0,4	0,8	0,3	1,1
Total – Investissements	610,8	412,2	323,3	292,0	279,1	1 917,4	1 486,0	3 403,4
Pourcentage - Développement	60,7 %	49,0 %	40,7 %	38,0 %	38,2 %	46,3 %	39,3 %	42,9 %

Catégories d'actifs - Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Infrastructures routières	63,0	76,7	108,7	97,0	86,4	431,8	472,9	904,7
Environnement et infrastructures souterraines	579,0	408,5	328,1	289,5	270,9	1 876,0	1 603,7	3 479,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	126,8	139,2	144,7	153,3	134,9	698,9	755,2	1 454,1
Bâtiments et terrains	137,1	117,3	114,8	127,5	139,9	636,6	612,3	1 248,9
Véhicules	20,6	30,8	27,8	28,6	31,7	139,5	119,0	258,5
Ameublement et équipements de bureau	76,9	66,9	68,2	71,8	65,1	348,9	209,4	558,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3,5	1,5	1,6	1,7	2,1	10,4	9,7	20,1
Total – Investissements	1 006,9	840,9	793,9	769,4	731,0	4 142,1	3 782,2	7 924,3

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2022-2031.

Tableau 160 – Comparaison du PDI 2023-2032 et du PDI 2022-2031, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2023-2032			PDI 2022-2031			Écarts		
	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total
Infrastructures routières	4 227,6	1 761,5	5 989,1	3 824,6	1 016,2	4 840,8	403,0	745,3	1 148,3
Environnement et infrastructures souterraines	5 246,9	1 004,2	6 251,1	4 929,8	1 109,7	6 039,5	317,1	(105,5)	211,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 692,5	1 741,8	3 434,3	1 437,2	1 414,4	2 851,6	255,3	327,4	582,7
Bâtiments et terrains	2 658,1	2 061,8	4 719,9	2 352,9	1 695,8	4 048,7	305,2	366,0	671,2
Véhicules	551,1	2,0	553,1	524,5	20,0	544,5	26,6	(18,0)	8,6
Ameublement et équipements de bureau	517,9	407,0	924,9	541,6	470,1	1 011,7	(23,7)	(63,1)	(86,8)
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	82,4	46,8	129,2	123,6	79,4	203,0	(41,2)	(32,6)	(73,8)
Total – Investissements	14 976,5	7 025,1	22 001,6	13 734,2	5 805,6	19 539,8	1 242,3	1 219,5	2 461,8

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 2 461,8 M\$ ou 12,6 %.

La principale hausse observée (1 148,3 M\$) provient de la catégorie d'actifs « Infrastructures routières ». Cette hausse s'explique principalement par le devancement du projet de raccordement du boulevard Cavendish et la bonification des investissements alloués au maintien des actifs de la rue afin de résorber le déficit d'entretien. De plus, l'ajout de mesures de sécurisation aux intersections pour les piétonnes et piétons âgés ainsi que l'intégration de nouveaux projets, tels que le réaménagement de la rue Jean-Talon Est, le prolongement de la ligne bleue du métro (avec l'accompagnement de la Société de transport de Montréal [STM]) et le programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs, contribuent à cette augmentation.

La hausse des investissements relative à la catégorie « Bâtiments et terrains » (671,2 M\$) est principalement associée à l'intégration du nouveau programme d'acquisition et de conservation de terrains ainsi que d'immeubles destinés à la réalisation de logements abordables.

Par ailleurs, les investissements budgétés dans les parcs, espaces verts et terrains de jeux affichent aussi une hausse (582,7 M\$), notamment à la suite de la bonification de l'offre en espaces verts prévus dans le quartier de Griffintown ainsi que des sommes allouées à la protection des actifs du parc Jean-Drapeau et au réseau des grands parcs.

11.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

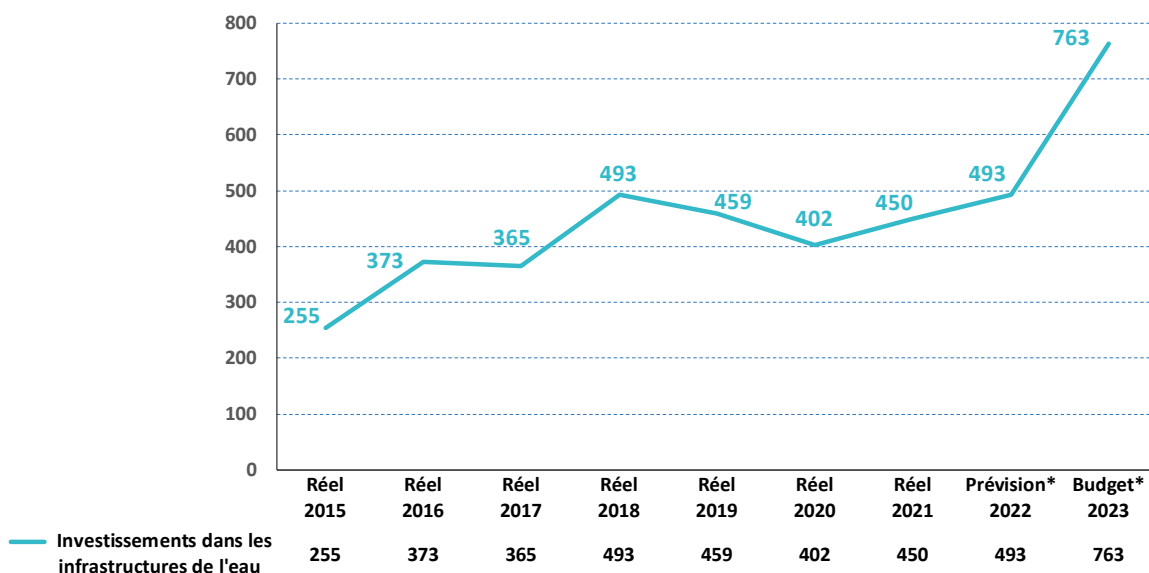
Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 771 km de conduites principales d'aqueduc, 3 637 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 400 km de conduites secondaires d'égouts et 115 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les cinq plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements sont passés de 255 M\$ en 2015 à plus de 493 M\$ prévus en 2022.

Pour la période 2023-2032, un montant de 5 329,1 M\$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 763,4 M\$ en 2023.

Graphique 15 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)



* Prévision et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 1 800 M\$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2021, 84 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le réseau primaire d'aqueduc (509 M\$), le plan directeur de drainage (339,5 M\$) et le réseau primaire d'égouts (244 M\$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2023-2032 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (422,9 M\$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et son réseau d'intercepteurs (272,7 M\$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (97,8 M\$).

De plus, un montant de 49,3 M\$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et Dorval après le démantèlement de leurs usines, 168 M\$ seront investis dans le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest, ce qui permettra de répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais, nécessitera un montant de 245,2 M\$.

Un autre montant de 13,1 M\$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de la pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduites et de bris d'entrées de service des usagers et usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la

distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte permettra d'intégrer une nouvelle phase au traitement des eaux usées et, ainsi, de rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra une élimination quasi complète (supérieure à 99 %) des bactéries et des virus ainsi qu'une réduction très importante (supérieure à 80 %) des substances émergentes, ce qui diminuera les risques pour la santé humaine, favorisera l'utilisation des cours d'eau et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 461,2 M\$ dans ce PDI.

Par ailleurs, des investissements de 682,2 M\$ seront nécessaires afin de remplacer les incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. En lien avec les nouvelles exigences en matière d'adaptation aux changements climatiques, ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES et de particules fines. Les solutions retenues viseront également à maximiser la quantité de matières résiduelles valorisées pour répondre aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Tableau 161 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes								
Réseau primaire d'aqueduc	51 000,0	58 000,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	259 000,0	250 000,0	509 000,0
Réservoirs et stations de pompage d'eau potable	7 886,0	9 995,0	9 995,0	9 995,0	9 995,0	47 866,0	49 975,0	97 841,0
Usines de traitement d'eau potable	47 850,0	51 700,0	43 300,0	40 000,0	40 000,0	222 850,0	200 000,0	422 850,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	180 000,0	180 000,0	180 000,0	180 000,0	180 000,0	900 000,0	900 000,0	1 800 000,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	-	1 515,0	400,0	627,0	648,0	3 190,0	11 022,0	14 212,0
Réseau primaire d'égouts	31 000,0	31 000,0	33 000,0	29 000,0	30 000,0	154 000,0	90 000,0	244 000,0
Plan directeur de drainage	37 156,0	24 756,0	34 156,0	34 156,0	34 885,0	165 109,0	174 425,0	339 534,0
Stations d'épuration des eaux usées et intercepteurs	37 701,0	37 000,0	37 000,0	30 000,0	20 000,0	161 701,0	111 000,0	272 701,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	4 316,0	15 843,0	12 000,0	12 493,0	1 865,0	46 517,0	2 736,0	49 253,0
Total – Programmes	396 909,0	409 809,0	399 851,0	386 271,0	367 393,0	1 960 233,0	1 789 158,0	3 749 391,0
Projets								
Réservoir et station de pompage - Rosemont	2 627,0	-	-	-	-	2 627,0	-	2 627,0
Modernisation du réservoir McTavish	3 631,0	4 195,0	41 991,0	41 991,0	41 991,0	133 799,0	111 441,0	245 240,0
Plan d'alimentation des réseaux de l'Ouest	15 500,0	31 800,0	24 140,0	24 140,0	24 140,0	119 720,0	48 280,0	168 000,0
Mesure de la consommation d'eau	1 594,0	-	-	-	-	1 594,0	-	1 594,0
Optimisation des réseaux	7 561,0	4 632,0	876,0	-	-	13 069,0	-	13 069,0
Chambres de compteurs d'agglomération	1 777,0	3 476,0	461,0	-	-	5 714,0	-	5 714,0
Désinfection de l'effluent	314 181,0	125 580,0	21 480,0	-	-	461 241,0	-	461 241,0
Remplacement des incinérateurs	19 600,0	24 800,0	31 300,0	29 600,0	19 300,0	124 600,0	557 600,0	682 200,0
Total – Projets	366 471,0	194 483,0	120 248,0	95 731,0	85 431,0	862 364,0	717 321,0	1 579 685,0
Total – Gestion de l'eau	763 380,0	604 292,0	520 099,0	482 002,0	452 824,0	2 822 597,0	2 506 479,0	5 329 076,0

Commission des services électriques de Montréal

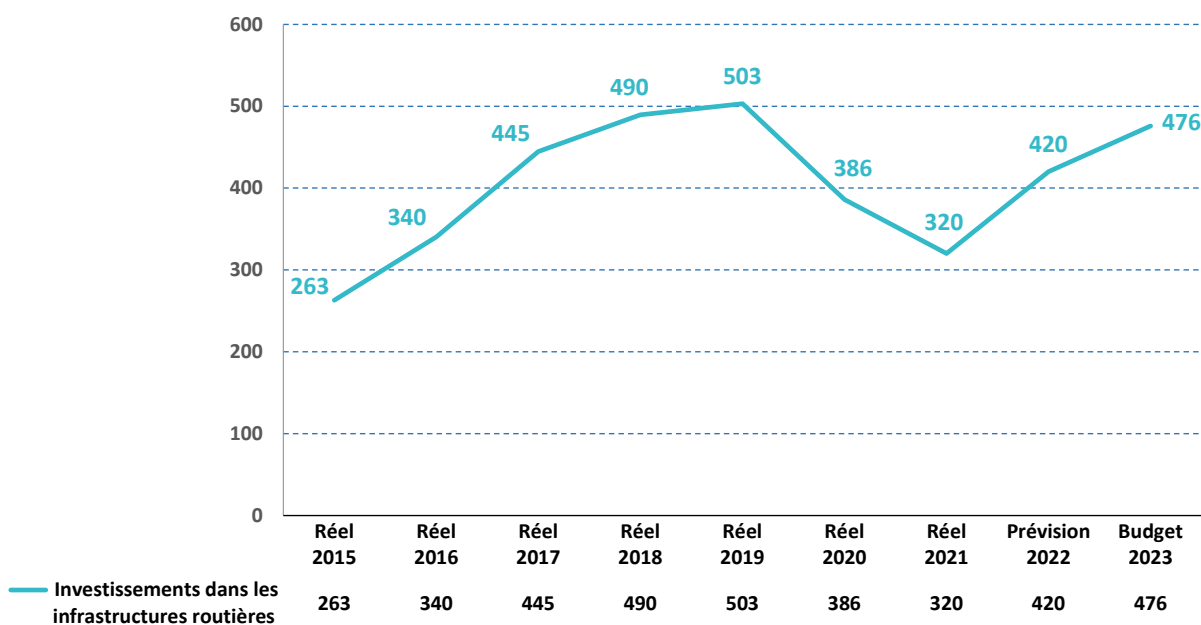
Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 884,5 M\$ pour la période 2023-2032, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et aux usagers et aux utilisatrices et aux utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 21,5 M\$ permettra de corriger prioritairement les tronçons causant un problème de sécurité publique.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, étant passés de 263 M\$ en 2015 à près de 420 M\$ prévus en 2022. De plus, 476 M\$ y seront consacrés en 2023.

Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)



Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- de garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2023-2032, la Ville investira un total de 6 481,3 M\$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 4 228,1 M\$ dans la protection de l'actif et 2 253,2 M\$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (58,2 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (3 771,6 M\$). De plus, un montant de 492,2 M\$ est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 162 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	280,9	354,9	420,4	442,4	391,8	1 890,4	1 881,2	3 771,6
Ponts, tunnels et viaducs	79,7	48,5	34,9	30,0	30,0	223,1	150,0	373,1
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	14,2	15,4	9,1	4,5	6,0	49,2	26,4	75,6
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0	5,3	7,3
	375,2	419,2	464,8	477,3	428,2	2 164,7	2 062,9	4 227,6
Pistes cyclables	0,1	0,5	-	-	-	0,5	-	0,5
Total – Investissements	375,3	419,7	464,8	477,3	428,2	2 165,2	2 062,9	4 228,1

Catégories d'actifs - Développement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	80,5	96,0	125,8	125,9	175,5	603,7	1 112,5	1 716,2
Ponts, tunnels et viaducs	0,1	0,3	0,1	0,2	0,4	1,1	9,8	10,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	20,8	12,2	1,4	-	-	34,4	-	34,4
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
	101,4	108,5	127,3	126,1	175,9	639,2	1 122,3	1 761,5
Pistes cyclables	41,0	41,5	45,6	45,6	44,0	217,7	274,0	491,7
Total – Investissements	142,4	150,0	172,9	171,7	219,9	856,9	1 396,3	2 253,2

Catégories d'actifs - Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Chemins, rues, routes et trottoirs	361,4	450,9	546,2	568,3	567,3	2 494,1	2 993,7	5 487,8
Ponts, tunnels et viaducs	79,8	48,8	35,0	30,2	30,4	224,2	159,8	384,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	14,2	15,4	9,1	4,5	6,0	49,2	26,4	75,6
Voirie pour projets de transport collectif	20,8	12,2	1,4	-	-	34,4	-	34,4
Autres éléments de l'actif	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0	5,3	7,3
	476,6	527,7	592,1	603,4	604,1	2 803,9	3 185,2	5 989,1
Pistes cyclables	41,0	42,0	45,6	45,6	44,0	218,2	274,0	492,2
Total – Investissements	517,6	569,7	637,7	649,0	648,1	3 022,1	3 459,2	6 481,3

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes âgées, des jeunes, des cyclistes et des piétonnes et piétons afin d'offrir des aménagements de qualité tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 244,9 M\$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes de la population montréalaise.

Un montant de 315,4 M\$ est prévu pour le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable.

Un investissement de 786 M\$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant aux arrondissements qui le souhaitent la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 94,6 M\$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 65,5 M\$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

La Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 157,6 M\$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi qu'aux intersections utilisées par les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions, en accord avec l'approche Vision Zéro. Par ailleurs, un montant de 38 M\$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements à pied et à vélo. À cela s'ajoute un montant de 117 M\$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagères et usagers.

Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements à pied et à vélo aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement, et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 15 M\$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donné les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire qui favorise une approche de développement durable.

Par ailleurs, un montant de 18 M\$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure avec l'installation d'environ 2 000 bornes de recharge d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville durable et carboneutre en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

Enfin, dans le but d'assurer une intégration harmonieuse de plusieurs chantiers majeurs de transport sur son territoire, la Ville met en place le nouveau programme Parcours Signature Montréal, qui lui permettra d'être le fil conducteur entre les grands projets partenaires. En effet, la présence d'infrastructures lourdes de transport nécessite d'intégrer des liens de connectivité avec les réseaux de transport actif, d'améliorer la mobilité des secteurs impactés ainsi que de saisir les opportunités de verdissement contribuant à réduire les îlots de chaleur. Une somme de 47,4 M\$ sera donc consacrée à ce nouveau programme pour améliorer la trame urbaine grâce à l'intégration des interfaces entre les différents projets partenaires.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 507,1 M\$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 300 M\$ est prévu pour le programme Réseau express vélo (REV) et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'administration municipale, la mise en œuvre du REV vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'Administration consistant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025.

Une somme additionnelle de 100 M\$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est exploité depuis 2009. Outre le territoire montréalais, le service est offert dans les villes de Westmount, Longueuil, Laval, Mont-Royal et Montréal-Est. En 2022, il comprend plus de 7 000 vélos standards et près de 2 400 vélos à assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 800 stations. Comme les vélos à assistance électrique ont des fréquences d'utilisation quotidienne et des distances moyennes parcourues significativement supérieures aux vélos standards, la Ville en poursuit l'acquisition pour répondre aux besoins croissants de la clientèle : près de 425 vélos à assistance électrique ont notamment été ajoutés dans le réseau en 2022 et d'autres le seront au cours des années suivantes. Un montant de 15,4 M\$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal.

De plus, une somme de 91,7 M\$ sera consacrée au projet de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu. Ce projet répond au plan directeur du Réseau vélo métropolitain 2031, paru en 2017. Le déploiement du Réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et permettront le franchissement des barrières naturelles et anthropiques que sont les rivières, autoroutes et voies ferrées, et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La mise en place d'une voie multifonctionnelle canaliser les déplacements actifs vers des intersections sécurisées. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité douce avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 451,5 M\$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour l'ensemble des usagers et usagères. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation, ici et ailleurs, de plus importante rue commerciale de Montréal, au même titre que la 5^e Avenue à New York, ou que Michigan Avenue à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles de même qu'à promouvoir la culture ainsi que les témoins historiques de cette rue.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'une vaste place publique sur l'ensemble de l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement de plusieurs tronçons et intersections entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement, qui mettra en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Raccordement du boulevard Cavendish – 434,2 M\$

Le projet consiste à augmenter l'accessibilité du secteur dans un but de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie, le tout dans le respect de l'environnement. Par la création d'embranchements multiples, le projet Cavendish résoudra le problème d'enclavement d'une large portion du secteur Namur-de la Savane. Plusieurs acquisitions de terrains seront nécessaires pour ce projet, notamment afin d'assurer l'accès au site de l'hippodrome.

Tel que le souligne le rapport du groupe de travail Namur-de la Savane, présenté le 28 mai 2019, ce projet offre l'opportunité d'améliorer l'accessibilité par autobus et par d'autres modes que le voiturage en solo, et permet de mettre à profit la présence de deux stations de métro qui offrent des capacités résiduelles pour faciliter et optimiser les déplacements de la population du secteur. De plus, des aménagements voués au transport collectif, qui accueilleront également une portion du REV, seront implantés sur les nouveaux tronçons du boulevard. Ce nouvel axe de mobilité durable permettra de jumeler verdissement, gestion des eaux pluviales et convivialité des parcours, dans l'objectif d'un quartier carboneutre.

La relance du projet Cavendish s'intègre dans une démarche de planification urbaine du secteur Namur-de la Savane, menée par la Ville, démarche qui englobe le site de l'hippodrome, le parc industriel de la Cité Scientifique, le projet Le Triangle ainsi que les secteurs industriels de Saint-Laurent et de Mont-Royal.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 163,3 M\$

L'emplacement exceptionnel du secteur Bridge-Bonaventure, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Samuel-De Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement qui comprendra les rues Bridge et des Irlandais, et qui inclura notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 132,3 M\$

Étant donné l'arrivée anticipée de quatre nouvelles stations de métro en lien avec le prolongement de la ligne bleue, le secteur de la rue Jean-Talon Est connaîtra une transformation et une densification au cours des prochaines années. Ainsi, le projet de revitalisation et de redéveloppement de cette artère commerciale importante de l'arrondissement de Saint-Léonard entre la 22^e Avenue et le boulevard Langelier permettra de revoir l'ensemble des composantes du domaine public : chaussées, trottoirs, éclairages, mobiliers et infrastructures urbaines. De plus, le projet prévoit l'ajout d'arbres, de saillies aux rues transversales ainsi que de jardins de pluie et communautaires. L'intégration d'un lien cyclable structurant est également à l'étude ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'embellissement qui s'étendra au-delà de la limite du domaine public.

Toutes ces interventions contribueront à l'atteinte du plein potentiel de cette artère commerciale dans un cadre où l'accessibilité, le verdissement, la sécurité de la population et la mobilité seront améliorés.

Complexe Turcot – 130,8 M\$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports du Québec (MTQ), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTQ sera terminé en 2022. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté et comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption – Nouvel accès au port – 104,4 M\$

Le projet prévoit le prolongement du boulevard de l'Assomption entre les rues Hochelaga et Notre-Dame. Par ailleurs, un nouveau lien sera créé sur l'avenue Souigny afin de la prolonger jusqu'au boulevard de l'Assomption, ce qui comprendra le prolongement vers l'ouest d'un axe du REV en le raccordant au réseau cyclable existant. Le projet permettra ainsi de compléter un lien majeur nord-sud, actuellement interrompu, de faciliter l'accès au port de Montréal et d'alléger le trafic lourd sur la rue Notre-Dame.

Revitalisation du Quartier des gares – 91,5 M\$

Le PPU du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de procéder à plusieurs réaménagements de surface afin d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité ainsi que d'aménager un nouveau parc d'importance. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans le cadre de ce projet.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 90 M\$

Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin d'être plus sécuritaires et plus agréables pour les déplacements à pied et à vélo. Dans le cadre de cette requalification, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 70,1 M\$

Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra) reliera la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM comprendra un train électrique entièrement automatisé et suivra un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuñtic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Avenue des Pins – 70 M\$

Les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins approchent de leur fin de vie utile, et leur réfection donnera l'occasion de revoir les aménagements piétons et cyclistes actuels. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience des usagères et usagers. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation

ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 68,4 M\$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM (sur près de quatre km) pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité qui rabattent le réseau cyclable vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des impacts pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Lien de transport collectif et actif de l'Ouest – Accompagnement du REM – 63 M\$

Afin d'offrir un lien vers la station Kirkland du REM ainsi que la traversée de l'autoroute 40 et le Grand parc de l'Ouest, la Ville souhaite réaliser un corridor destiné aux transports actif et collectif. Ainsi, des liens nord-sud et est-ouest comprenant une voie réservée de transport collectif et une voie adjacente de transport actif seront mis en place. De plus, une passerelle cyclopédestre constituée de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute 40 passera sous le REM et sera directement accessible aux piétonnes et piétons.

Ce projet permettra de transformer une zone de friche en piste multifonctionnelle rejoignant le réseau de transport collectif du REM.

Remplacement du pont Jacques-Bizard – 57,7 M\$

La Ville de Montréal est responsable du pont Jacques-Bizard, qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal. Ce pont a été construit en 1966 et approche de sa fin de vie utile, donc son remplacement est nécessaire. La construction d'un nouveau pont architectural comprenant deux voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant qui sera déconstruit. L'élargissement du trottoir et de la piste cyclable sur le nouveau pont contribuera à la sécurité des usagères et usagers. Ce projet inclut les travaux nécessaires sur les infrastructures souterraines, les réaménagements paysagers ainsi que la réhabilitation des berges sur les rives nord et sud de la rivière des Prairies.

Réaménagements aux abords du CUSM – 47,8 M\$

Afin de faciliter la mobilité autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville réaménagera l'intersection des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que certains tronçons du boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Girouard et de la rue Sherbrooke. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine) – Accompagnement du MTQ – 44,4 M\$

La portion surélevée de l'autoroute 40, construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique pour la mobilité des personnes et des marchandises dans la région métropolitaine. Le MTQ effectuera une réfection majeure de cet actif afin d'en assurer la pérennité.

Le projet est constitué de deux tronçons en raison de son envergure. Les premières interventions seront réalisées sur le premier tronçon, entre les boulevards Provencher et Saint-Laurent (tronçon est). Le MTQ n'a prévu aucun investissement pour bonifier les aménagements aux abords de l'autoroute. La Ville inclura donc dans ce projet la correction de problèmes de sécurité et d'aménagement connus et évaluera les possibilités de travaux visant à améliorer la convivialité, la sécurité et l'éclairage aux abords de la structure, mais aussi en dessous. La Ville travaillera également de concert avec le MTQ afin de planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux.

Pour le tronçon est, les interventions comprennent notamment la réparation des structures municipales avoisinantes ainsi que le remplacement des systèmes d'éclairage sous la structure, la mise en place de systèmes de transport intelligents et la modernisation des systèmes de drainage.

Réaménagement de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – 42,7 M\$

Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le PPU du secteur nord de L'Île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Réaménagement de la rue Peel – 40,4 M\$

En tant qu'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, la rue Peel dispose actuellement d'aménagements peu conviviaux, tant pour la marche que pour le vélo, alors qu'ils pourraient contribuer davantage à sa mise en valeur.

Un réaménagement complet de cette artère permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement et du mobilier urbain, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins ainsi qu'entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont complétées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke ainsi que la rue De La Gauchetière Ouest entre les rues Peel et de la Cathédrale.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 34,5 M\$

L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX

d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur des voies réservées au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 27 M\$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité la nuit et permettra à la Ville de réduire sa consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet permettra aussi d'agir de façon proactive et d'offrir un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement d'Infrastructure Canada – 16,8 M\$

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le fleuve Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain (maintenant opérationnel), ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 qui est sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater.

Plusieurs opportunités d'amélioration ont été identifiées par la Ville, dont la participation comprend la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute. L'aménagement de la rue May, les travaux en lien avec les chutes à neige, la mise en place de différentes options de mobilité durable ainsi que plusieurs projets visant à augmenter le couvert végétal sont prévus. D'ailleurs, en mettant en place le nouveau programme Parcours Signature Montréal, qui agit comme fil conducteur entre les grands projets partenaires, la Ville s'assure de l'intégration harmonieuse de plusieurs chantiers majeurs de transport sur son territoire.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes – Accompagnement du MTQ – 10,9 M\$

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce entre l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTQ, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 10,1 M\$

Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du PPU du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques s'est terminé en 2019. Les phases subséquentes du projet prévoient notamment le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis), Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) et Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit également dans le cadre du programme Accès

jardins, financé par l'Arrondissement de Ville-Marie, afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'UQAM et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisir.

Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger – Accompagnement du MTQ – 8,6 M\$

Afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle de premier plan pour la région métropolitaine, le MTQ a annoncé qu'il procédera à une réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger. Il a été décidé que ces travaux, essentiels pour maintenir la vitalité économique de la métropole, s'échelonnent sur plusieurs années dans le but de limiter les répercussions sur la mobilité, tout en maintenant les activités dans les tunnels. La Ville, en partenariat avec le MTQ, déterminera les possibilités d'amélioration en ce qui a trait à l'intégration urbaine et à la mobilité dans ce secteur.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années, au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, et certains profiteront à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir de la population montréalaise, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas entièrement inscrits dans le présent PDI.

Ligne rose – Transport électrique structurant pour relier le Grand Sud-Ouest au centre-ville

La ligne rose est un projet structurant de transport collectif devant relier le Grand Sud-Ouest et le nord-est de Montréal au centre-ville. En 2019, l'ARTM a entrepris des études pour trouver une solution à long terme aux enjeux de congestion de la branche est de la ligne orange du métro; cette solution représente l'un des principaux objectifs de la ligne rose. À la fin de 2020, le gouvernement du Québec a confié à l'ARTM le mandat de réaliser, en partenariat avec la Ville de Montréal, un dossier d'opportunité pour implanter un mode structurant dans le Grand Sud-Ouest de Montréal, l'autre secteur visé par la ligne rose.

La ligne rose contribuera donc à accroître et à diversifier les options de mobilité durable pour les résidentes et résidents des secteurs desservis, en favorisant la réduction tant de l'usage de l'automobile que de la dépendance à celle-ci au profit d'un mode de déplacement entièrement électrique. En reliant les quartiers entre eux et au centre-ville, le projet contribuera non seulement à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole, mais également à créer des milieux de vie pouvant offrir une réponse de proximité aux besoins des secteurs desservis.

Projet structurant de transport collectif dans l'est de Montréal

En mai 2022, le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Ville de Montréal, a octroyé le mandat à l'ARTM, accompagnée de la STM, d'étudier l'implantation d'un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est, un axe de desserte de la ligne rose. La planification de ce projet s'appuie également sur le travail de planification amorcé par CDPQ Infra dans le cadre du mandat antérieur.

Cette implantation, au cœur de certaines emprises routières et le long de celles-ci, impliquera un réaménagement majeur des infrastructures municipales, ce qui concerne tant l'aménagement urbain de ces axes, pour assurer une intégration architecturale réussie, que les réseaux souterrains.

Mode structurant de transport vers Laval

Le gouvernement du Québec a annoncé, au printemps 2019, le lancement d'un mandat d'étude relatif au prolongement du REM vers Laval, sous la responsabilité de CDPQ Infra. En mai dernier, le projet prenait une nouvelle orientation et le gouvernement du Québec a annoncé la mise sur pied d'un bureau de projet pour étudier l'implantation d'un mode structurant de transport dans l'axe de la ligne orange du métro. Le projet permettra d'améliorer les déplacements dans l'axe nord-sud de la ligne orange du métro, dans un corridor allant de la station de métro Côte-Vertu jusqu'au nord de Laval. Des études seront réalisées afin de déterminer la meilleure solution à implanter dans ce corridor pour offrir une solution de transport collectif performante et lutter contre la congestion.

Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problèmes (comme des chaussées dégradées, des déplacements moins sécuritaires, et des sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, soit le principal lien routier entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTQ. La Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : le SRB Pie-IX, les lignes de métro verte et orange, et le train de l'Est.

Le projet vise à revoir l'axe routier et ses abords à partir de la rue Atateken, soit du secteur Les Faubourgs jusqu'à la pointe est de l'île.

Réfection de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La Ville accompagnera le MTQ, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions pour prendre en considération les besoins des riveraines et riverains ainsi que de la population, mais aussi pour améliorer l'intégration de l'échangeur dans son milieu, sur le plan tant de la mobilité durable que des impacts environnementaux et des aménagements urbains.

Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport, qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans

les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdir et de redonner à la population l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet permettra également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Parcs et espaces verts

Adopté en juin 2021, le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 406,5 M\$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la ville de Montréal. Près de 10 km de berges nécessitent des actions jugées prioritaires afin de stabiliser et sécuriser ces berges tout en réduisant les impacts sur l'environnement. La vocation de certains secteurs riverains sera également consolidée par des aménagements récréatifs complémentaires. Pour réaliser ces interventions, un montant de 130,1 M\$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 82,2 M\$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements. Les travaux à venir incluent notamment le réaménagement de la pataugeoire et de la piscine ainsi que la réhabilitation du bassin et de ses abords. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan d'aménagement en cours d'élaboration, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 60,7 M\$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteuses et visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, le réaménagement des pataugeoires, la réfection du pavillon des baigneurs ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse. Une somme de 49,2 M\$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Faisant figure du plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 48,6 M\$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection de bassins et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles ainsi qu'à l'installation d'un bâtiment de services.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 35,7 M\$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'actifs et d'amélioration des services d'accueil, notamment le réaménagement de la bretelle vers le parc Olympique et les stationnements ainsi que l'aménagement d'une aire de jeux.

Parc Jean-Drapeau – 424,8 M\$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 420,8 M\$, servira à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. Parmi les projets en cours et à venir figurent le fort de l'île Sainte-Hélène de même que les pavillons de la Jamaïque et de la Corée.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M\$ pour soutenir son plan maître forestier, qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Plan de la forêt urbaine – 281,7 M\$

La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 26 % d'ici 2025. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres sur le domaine privé et le domaine public d'ici 2030. Ces interventions permettront également l'implantation de microforêts dans les arrondissements. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 45 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Acquisition de milieux naturels – 270 M\$

Après s'être dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en 2004, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres (en 2021, près de 8,3 % ont été protégés grâce aux efforts successifs déjà entrepris). Des investissements sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et d'assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 111,6 M\$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 84,7 M\$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui y viennent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 26,9 M\$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain

de soccer, de sentiers et du chalet du parc ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et la mise aux normes de la pataugeoire.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 62,1 M\$

Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien des 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Réseau des corridors verts – 53,5 M\$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements, le conseil municipal de Montréal et les villes reconstituées.

La réalisation du corridor vert Saraguay-Angrignon et du corridor vert de l'est permettront d'amorcer la concrétisation de ce réseau en reliant le parc-nature du Bois-de-Liesse au parc Angrignon.

Digues – 16 M\$

Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 415 M\$ pour la période 2023-2032.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 162,9 M\$

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène prévoit un investissement de 74,8 M\$, qui servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut, notamment, la réfection complète et la mise aux normes des actifs, la mise en valeur du patrimoine moderne d'Expo 67 et du caractère insulaire du parc, de même que le développement et la diversification des écosystèmes.

Le secteur autour du mont Boullé fera également l'objet de travaux visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale. Ainsi, des investissements de 36,6 M\$ seront consacrés à ce projet afin de conserver l'intégrité écologique d'une des principales forêts de Montréal. Les interventions prévues permettront notamment de réhabiliter la surface gazonnée de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et de réaménager le chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs. De plus, la réfection de la tour de Lévis sera l'occasion de donner un accès public à l'observatoire de celle-ci.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera complètement rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. De plus, de nouveaux usages en période hivernale seront développés afin de rendre le bâtiment accessible toute l'année. Ces travaux nécessiteront des investissements de 23,9 M\$ dans le cadre de ce PDI.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services. Un montant de 27,6 M\$ est prévu à cet effet.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 112,6 M\$

D'une superficie de 153 hectares, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux à mesure que de nouveaux secteurs deviennent accessibles. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain nord-américain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, de sports et de loisirs. La mise à jour du plan directeur et de ses abords a été complétée en 2022.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 84,6 M\$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permettra de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, qui sera le plus grand parc urbain municipal au Canada, permettra de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offrira également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de créer un pôle agricole.

Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise – 62,7 M\$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage). Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en transports actifs. Ce nouveau parc-nature constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports adopté en juin 2021, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 164,4 M\$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2023-2032 prévoit un montant de 249 M\$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones d'affluence sous-dotées, notamment le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro, qui est en cours de réalisation, de même que les projets à venir du centre aquatique de Verdun et des centres aquatiques et sportifs de Montréal-Nord et de Lachine.

Par ailleurs, un investissement de 144,8 M\$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et afin de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

La Ville de Montréal compte également investir 102,9 M\$ dans le Programme des installations sportives extérieures, adopté en mars 2019 et reconduit jusqu'en 2026, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir à la population montréalaise des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 46 M\$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 22,9 M\$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser), dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Parmi les projets en cours, mentionnons l'aménagement permanent d'une structure gonflable au stade Hébert.

Afin de répondre aux besoins de plus en plus importants en patinage (auprès des athlètes, de la population et des membres d'organismes récréosportifs) et dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver, la Ville de Montréal souhaite s'équiper de nouvelles installations de glace réfrigérées extérieures. Un montant de 20 M\$ sera consacré à cette fin.

Aménagement urbain et des espaces publics

Développement du logement abordable, social et communautaire – 626,3 M\$

Le développement du logement abordable, social et communautaire demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'adoption du Règlement pour une métropole mixte. Un montant de 600,4 M\$ est prévu pour les programmes d'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements abordables, sociaux et communautaires. Ces programmes permettent l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements abordables, sociaux et communautaires. Les terrains et immeubles seront revendus, par la suite, pour la concrétisation de projets de logements. Toutefois, une portion destinée aux logements abordables sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques.

Un montant de 25,9 M\$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires.

Secteur Namur-de la Savane – 156,6 M\$

Le secteur Namur-de la Savane, à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une position géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le raccordement du boulevard Cavendish et la mise en valeur de l'ancien hippodrome.

La Ville de Montréal consacrera des investissements à la mise en valeur du secteur Namur-de la Savane afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent sa transformation. Les travaux municipaux concernent notamment l'aménagement d'espaces verts et de liens physiques rétablissant l'ouverture du quartier sur la ville, en offrant de nouvelles possibilités de déplacements, incluant des options de mobilité durable. Ce projet permettra également la mise en marché de parcelles prévues pour des développements immobiliers.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 150,1 M\$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'une ancienne zone industrielle à un nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 1 500 arbres sur rue seront plantés, 5,3 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et 10 km de rues seront réaménagés, dont 6 km privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 18 000 logements est prévue (dont près de 9 400 sont déjà livrés), incluant 1 200 logements sociaux et abordables. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé permettra de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs – 131,7 M\$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de la Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de la brasserie Molson Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique,

le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 7 800 logements de toutes sortes et offrira un potentiel d'environ 15 000 emplois. Il bénéficiera de l'implantation de transports actifs avec de nouvelles pistes cyclables, des aménagements piétonniers, des espaces verts, des pôles civiques ainsi que des commerces de proximité. Les interventions en lien avec ce projet comprennent notamment le réaménagement de la rue Notre-Dame Est (incluant de nouveaux parcs et une promenade riveraine) et du square Papineau ainsi que leurs abords respectifs.

Campus MIL – 122,1 M\$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du Campus MIL, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire (dont l'aménagement des quartiers est certifié LEED), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 300 logements abordables et communautaires sur le site et à ses abords ainsi que l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et espaces publics. Dans le cadre du PDI 2023-2032, les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 100 M\$

La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Site Louvain-Est – 67,2 M\$

En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 000 logements mixtes. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple). Les travaux d'aménagement du domaine public pourront être entrepris dès 2023 lorsque la déconstruction de certains bâtiments et la préparation du site seront complétées.

Secteur Turcot-Lachine-Est – 64 M\$

Représentant un vaste territoire de plus de 50 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être développé. Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI permettront l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie – 45,9 M\$

La Ville de Montréal a débuté la réalisation d'une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès piétonnier a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Cette place fait partie des projets d'aménagement du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, lesquels s'inscrivent dans une vaste requalification du territoire. Cela comprend notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et de son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

La Ville de Montréal investit pour l'aménagement de cette nouvelle place publique ainsi que pour les travaux de réaménagement autour du CHUM-CRCHUM. À sa conclusion, ce projet permettra le rétablissement des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé.

Avec l'aménagement d'importants espaces végétalisés et la plantation de plus d'une centaine d'arbres en plein centre-ville, ce projet témoigne de la volonté de Montréal d'enraciner la nature en ville en développant son patrimoine naturel. De plus, en intégrant un projet pilote d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) auprès des groupes ciblés et des intervenantes et intervenants en itinérance, la Ville s'assure que les aménagements seront sécuritaires pour les femmes et les personnes vulnérables.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 31,3 M\$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers, venant de Montréal comme de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera à la construction d'un espace logistique et de locaux de production à l'usage des organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, fera par la suite l'objet d'un parc public en surface, au bénéfice de la population du secteur. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin d'assurer la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée ainsi que la pérennité des salles de spectacles avoisinantes.

Programme d'aménagement urbain pour les enfants – 22,8 M\$

Avec la Politique de l'enfant – Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence, la Ville reconnaît que la métropole présente des traits distincts de défavorisation matérielle et sociale qui touchent un nombre considérable de jeunes de moins de 18 ans. Elle cherche ainsi à agir dans toutes les sphères de ses responsabilités pour offrir équitablement des conditions de développement favorables et nécessaires au bien-être de l'ensemble des enfants. Le Programme d'aménagement urbain pour les enfants a été adopté en avril 2019 afin de favoriser la présence des enfants dans l'espace public et d'encourager les déplacements à pied et à vélo le long des parcours scolaires et des espaces publics. Les sommes investies seront donc consacrées à la réalisation d'aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles, conçus par les enfants et pour les enfants.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le nouveau Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030, ce plan s'articule autour de trois grandes priorités : la réduction à la source, le détournement des matières organiques de l'élimination, et la mobilisation des parties prenantes. Il met également l'accent sur les meilleures pratiques respectant la hiérarchie des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage et valorisation). Plus précisément, le Plan directeur 2020-2025 s'est fixé comme objectifs, d'ici 2025, de baisser la génération de matières résiduelles de 10 % (et de 20 % en 2030) et d'atteindre un taux de détournement de l'élimination de 70 % (et de 85 % en 2030).

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la Ville poursuivra la conception, la construction et la mise en service de trois infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (7,3 M\$) dans l'arrondissement de Saint-Laurent (dont la mise en service et le début des opérations auront lieu en 2023) ainsi que deux centres de traitement par biométhanisation (50,2 M\$). De plus, un montant de 4,3 M\$ sera consacré au nouveau centre de tri des matières recyclables qui est déjà en service dans l'arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, d'une capacité de 100 000 tonnes par année.

Par ailleurs, le nouveau programme de protection du parc immobilier (37,5 M\$) du Service de l'environnement assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 24,9 M\$ à la conception et à la construction de deux écocentres : l'un dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 381,1 M\$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 28,5 M\$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 146,8 M\$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de Maisons de la culture (notamment le centre Sanaaq et l'Espace Rivière) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (notamment le Théâtre Outremont) afin de renforcer leur vocation culturelle. De plus, 13,5 M\$ seront alloués au programme de mise à niveau pour 12 Maisons de la culture réparties dans 10 arrondissements. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité tout en bonifiant son déploiement territorial permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 64,7 M\$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le programme du Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 4,4 M\$.

La Ville prévoit aussi soutenir l'urbanisme transitoire comme pratique émergente d'aménagement, ouverte et inclusive, qui vise à redonner une vocation à des bâtiments vacants. Le programme, d'un montant de 26,8 M\$, cible dans un premier temps les bâtiments vacants municipaux patrimoniaux (notamment l'ancienne station de pompage Craig et la caserne 14) comme leviers de la transition sociale et écologique des milieux de vie.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 23,8 M\$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Les interventions toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les investissements prévus seront consacrés à la réfection de la chaussée (ce qui comprend son revêtement en pavé de granit) et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces piétonniers conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique de la rue Saint-Paul et le statut de celle-ci comme lieu de destination.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 6,9 M\$

Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19^e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Mise en valeur du site du Fort-Lorette – 6 M\$

Le projet de mise en valeur du Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprend l'aménagement d'un parc ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17^e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 1,5 M\$

À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 264,3 M\$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 91,1 M\$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et la modernisation des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 151,4 M\$. Une somme de 16,5 M\$ sera également consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras portatives auprès des policières et policiers du SPVM afin de favoriser la transparence des interventions et de consolider le lien de confiance avec la population.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers, les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile seront remplacés grâce à un investissement de 9,9 M\$. Les nouveaux équipements, comme des pinces de décarcération électriques, seront plus performants et permettront d'intervenir plus rapidement, particulièrement lors des interventions spéciales telles que celles menées dans les ascenseurs ou sur les lieux d'accidents industriels. Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, pour un montant de 231,4 M\$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif de l'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.

Des investissements de 259,8 M\$ divisés en trois volets sont donc prévus dans le cadre de ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment administratif du Jardin botanique et la rénovation du Pavillon japonais;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la mise aux normes des serres de production du Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet vise à ce que le travail en hauteur effectué au Biodôme et au Jardin botanique puisse se réaliser en toute sécurité.

Les stations restantes du projet consacré au Parcours des phytotechnologies ainsi que le plan directeur sont désormais inclus dans ce programme. Tous les projets viennent se greffer au plan directeur selon trois orientations : une exemplarité en matière de transition écologique, une expérience inspirante tout en étant accessible et un jardin engagé dans sa communauté.

Afin de bonifier l'expérience lors des visites, des travaux seront aussi entrepris sur l'ensemble du site d'Espace pour la vie, notamment pour le renouvellement de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan.

La Biosphère, seul musée de l'environnement en Amérique du Nord et élément maintenant intégré à Espace pour la vie, fera l'objet d'investissements de 15 M\$ visant à revoir l'offre éducative et muséale des salles d'exposition tout en procédant à plusieurs réaménagements. Ces transformations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 747,3 M\$ dans les technologies de l'information, dont 86,5 M\$ pour assurer l'évolution des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, 44,8 M\$ pour moderniser les infrastructures et les plateformes technologiques, 23,2 M\$ pour assurer le virage numérique de la cour municipale et ainsi améliorer, simplifier et optimiser ses activités, ainsi que 14,6 M\$ pour implanter un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter la satisfaction des citoyennes et citoyens;
- 510 M\$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets sont sélectionnés à l'issue d'un vote). La Ville compte renforcer le budget participatif au cours des prochaines années pour en faire un outil phare de participation publique et d'engagement citoyen. Les sommes allouées aux budgets participatifs, qui atteindront progressivement 60 M\$ par année à partir de 2026, feront l'objet d'un réaménagement à l'intérieur des projets et programmes existants;
- 389,4 M\$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 78,7 M\$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 76,5 M\$ pour des bâtiments de compétence locale, 53,4 M\$ pour des bâtiments à vocation communautaire, 52,4 M\$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 51,8 M\$ pour des bâtiments culturels et 33,1 M\$ pour des bâtiments sportifs;
- 327,8 M\$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules sous-compacts 100 % électriques d'ici 2030;
- 201,6 M\$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 110,8 M\$ pour le complexe sportif Claude-Robillard, 52,4 M\$ pour l'hôtel de ville et 38,5 M\$ pour la cour municipale;
- 183,4 M\$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 145 M\$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 65,3 M\$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige (afin que la capacité soit maintenue ou améliorée) ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 60 M\$ dans les programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) pour faire de Montréal une ville favorable au vieillissement actif et accessible à tout le monde, le tout dans un environnement sécuritaire (entre autres grâce à la transformation de parcs, à l'aménagement de stations d'exercice et d'aires de repos, etc.). Les immeubles municipaux feront également l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets prioritaires conjointement avec les arrondissements;
- 10 M\$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics, afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

12. GESTION DE LA DETTE

12.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville

portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/politique_de_la_gestion_de_la_dette.pdf.

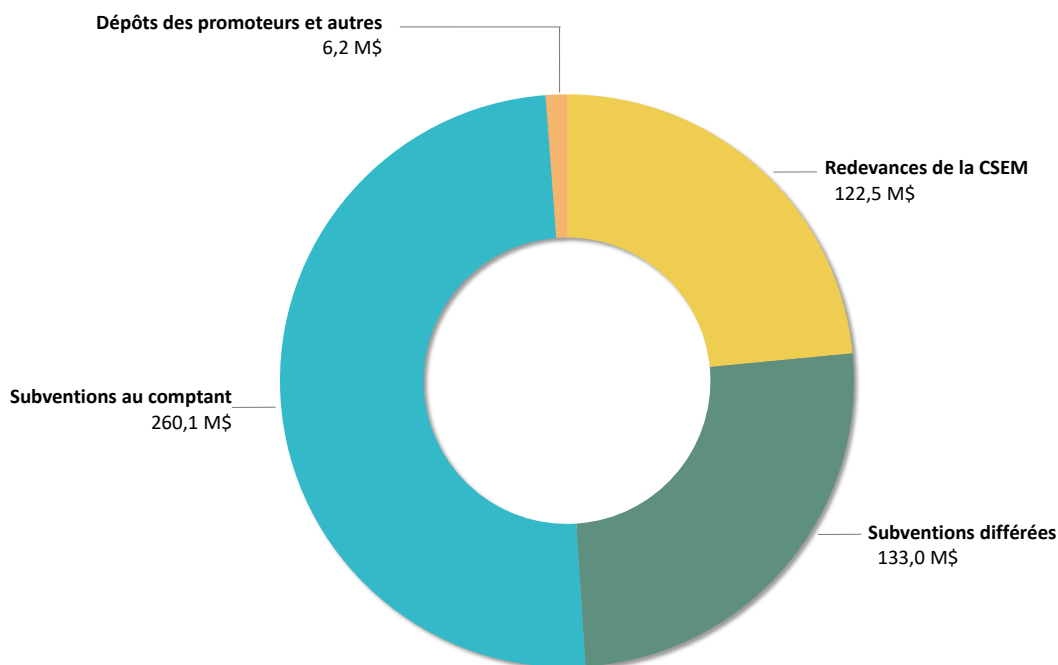
Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2023, cette contribution s'élève à 98,6 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2023, ces contributions auront pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1 G\$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2021 et les contributions de 2022 et 2023 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (181,9 M\$).

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

Stratégie de financement des investissements de 2023

La Ville de Montréal poursuit, en 2023, le réalignement majeur de son programme d'investissement amorcé en 2015. Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2023 atteignent 2 350,3 M\$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 521,8 M\$, tel que le présente le graphique suivant.

Graphique 17 – Sources de financement externes, en 2023



Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagers et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 828,5M\$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 622,8 M\$ pour 2023. Le solde des dépenses, soit 1 205,7 M\$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2023. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2023. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2022 et 2023, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2023-2032;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit d'émettre en 2023 un volume d'emprunts d'environ 1 133,7 M\$, comprenant une prévision d'emprunts de 207,2 M\$ pour la STM. Le solde de 926,5 M\$ servira aux refinancements (10,5 M\$), aux emprunts à la charge de tiers (98 M\$) et aux emprunts à la charge des contribuables (818 M\$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 4,5 % a été prévu.

Pour 2024, le volume annuel d'emprunts tourne autour de 1,2 G\$, ce qui inclut notamment une prévision de 306 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 723,9 M\$, à un taux de 4,75 %. Pour 2025, le volume est de 1 G\$, avec une prévision de 222,5 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 699 M\$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 5 %.

Au 31 décembre 2021, la dette brute de la Ville s'élevait à 11,6 G\$¹³ et la dette nette, à 6,6 G\$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2021 à 2024 sont présentés dans le tableau suivant.

13. Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2021, qui s'élève à 1 538,6 M\$.

Tableau 163 – Coût de la dette, de 2022 à 2025

<i>(en milliers de dollars)</i>	COMPARATIF 2022	BUDGET		
		2023	2024	2025
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	428 707	463 750	478 808	505 193
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	603 454	655 094	673 789	693 160
	1 032 161	1 118 845	1 152 597	1 198 352
Affectation au remboursement de la dette	67 574	68 405	58 098	39 259
Remboursement de capital par des subventions ¹	56 033	52 875	46 118	24 059
Remboursement de capital de la STM ²	27 191	30 696	84 049	21 050
	150 798	151 977	188 265	84 367
Coût brut de la dette	1 182 960	1 270 821	1 340 863	1 282 720
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	71 888	94 010	93 179	95 966
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	18 687	17 087	7 629	5 307
- pour la portion du capital ¹	56 033	52 875	46 118	24 059
	146 608	163 973	146 926	125 332
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	53 893	57 074	70 079	90 357
- pour la portion du capital ²	27 191	30 696	84 049	21 050
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	51 364	51 425	54 458	57 058
	132 448	139 195	208 586	168 465
Coût net de la dette à la charge des contribuables	903 904	967 653	985 351	988 923
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	252 970	281 823	303 504	311 600
Contribuables de Montréal	650 934	685 830	681 847	677 324

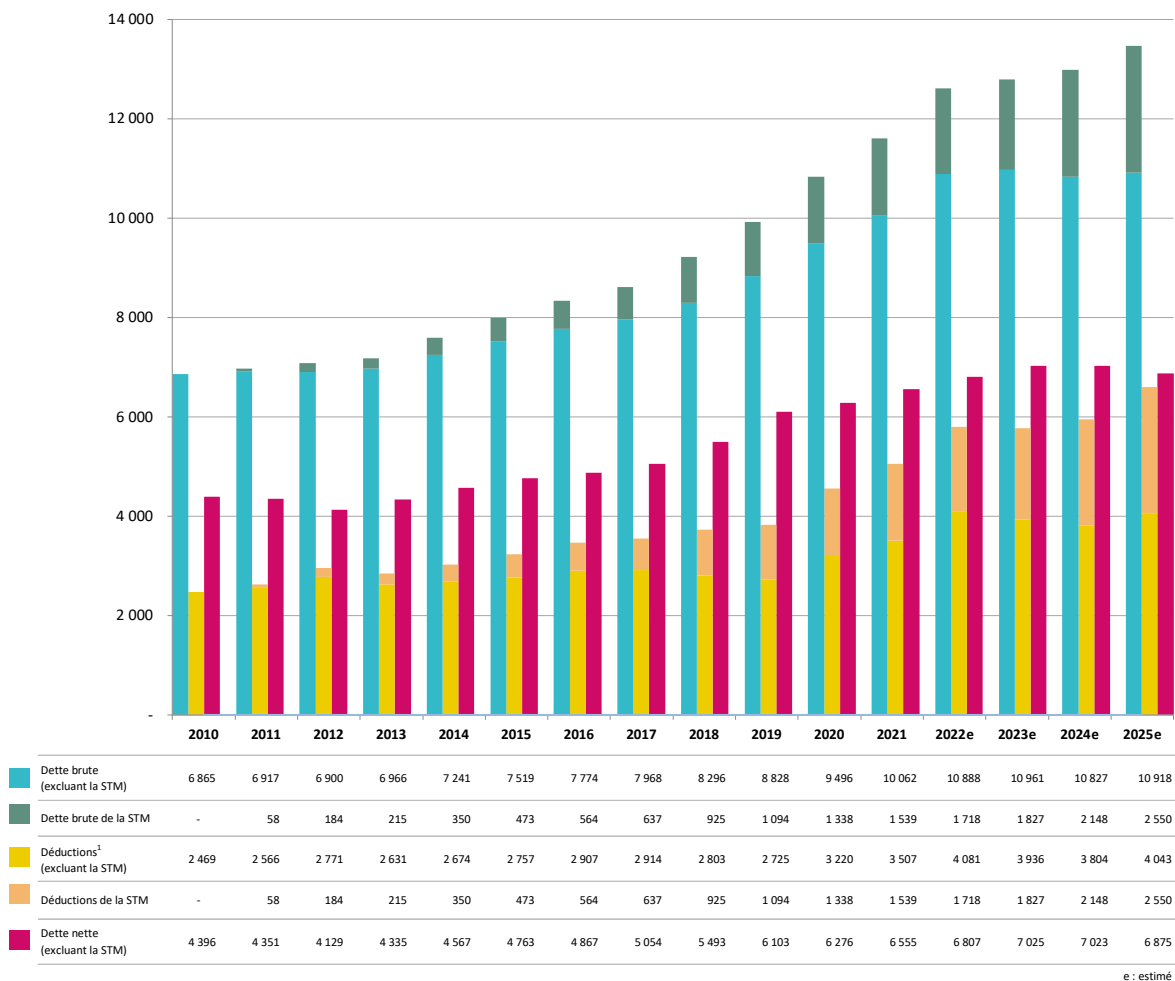
1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2010.

Graphique 18 – Évolution de la dette directe brute et nette
(en millions de dollars)

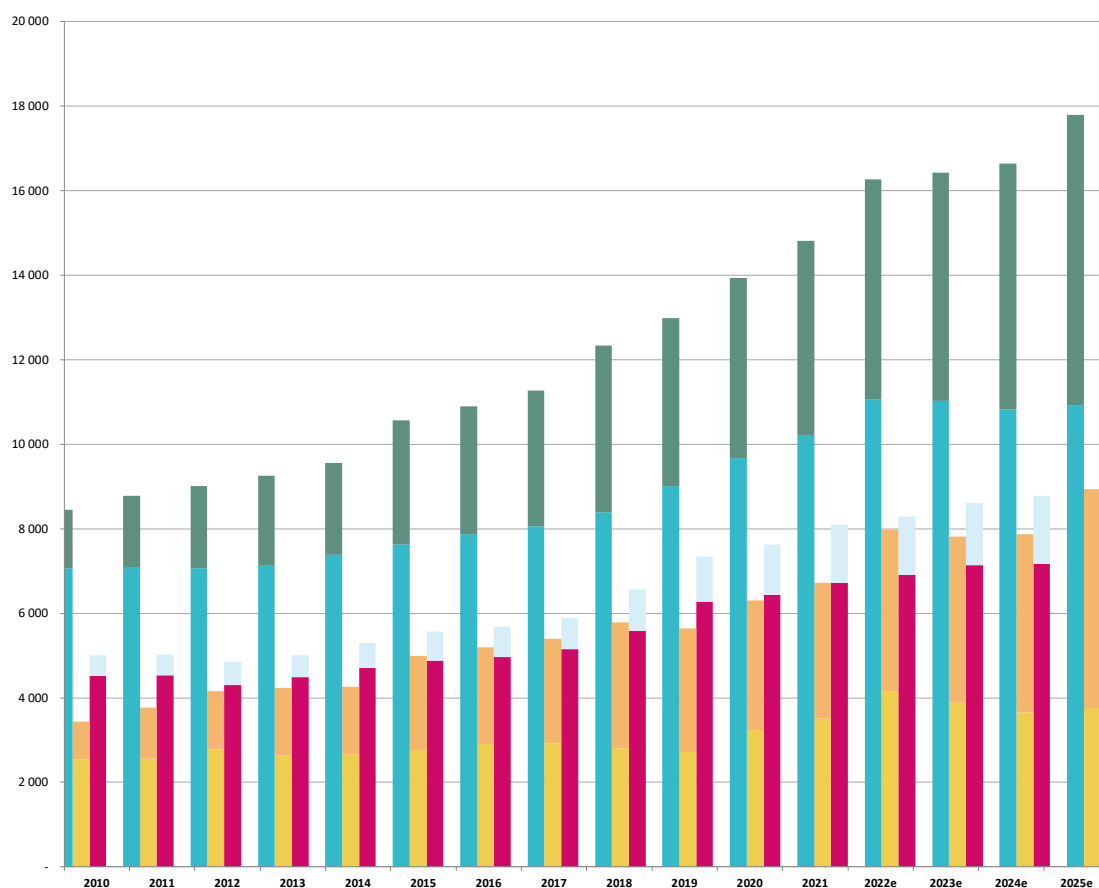


1. Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2010 à 2025. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et la Société en commandite Stationnement de Montréal (remplacée, depuis le 1^{er} janvier 2020, par l'Agence de mobilité durable).

Graphique 19 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)



Dette brute (excluant la STM)	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065	8 387	9 006	9 666	10 225	11 053	11 027	10 827	10 922
Dette brute de la STM	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	3 955	3 975	4 275	4 594	5 208	5 395	5 817	6 863
Déductions ¹ (excluant la STM)	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 237	3 507	4 149	3 889	3 660	3 757
Déductions de la STM	890	1 200	1 390	1 603	1 587	2 237	2 294	2 480	2 982	2 919	3 074	3 220	3 828	3 929	4 210	5 179
Dette nette (excluant la STM)	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151	5 584	6 281	6 429	6 718	6 904	7 138	7 167	7 165
Dette nette de la STM	484	485	550	524	587	693	721	732	973	1 056	1 201	1 374	1 380	1 466	1 607	1 684

e : estimé

1. Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses en immobilisations et de leurs sources de financement. La Ville de Montréal prévoit toujours revenir sous le ratio de 100 % selon l'échéancier déposé lors de la demande de dérogation en 2019, soit en 2027.

Dès janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2022 et 2023 devrait atteindre une valeur avoisinant 111 % en 2022 et 115 % en 2023.

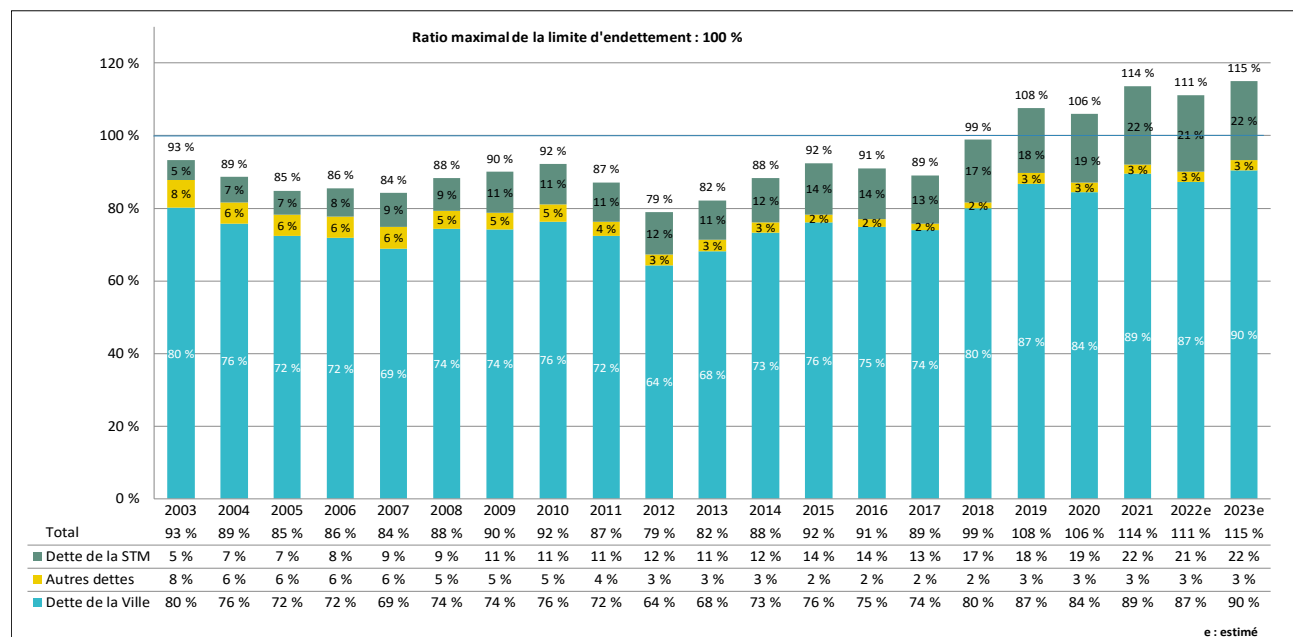
Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G\$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2023 à 2025, un versement total de 1 701 M\$, soit 460 M\$ pour 2023, 567 M\$ pour 2024 et 674 M\$ pour 2025;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de cinq ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Graphique 20 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

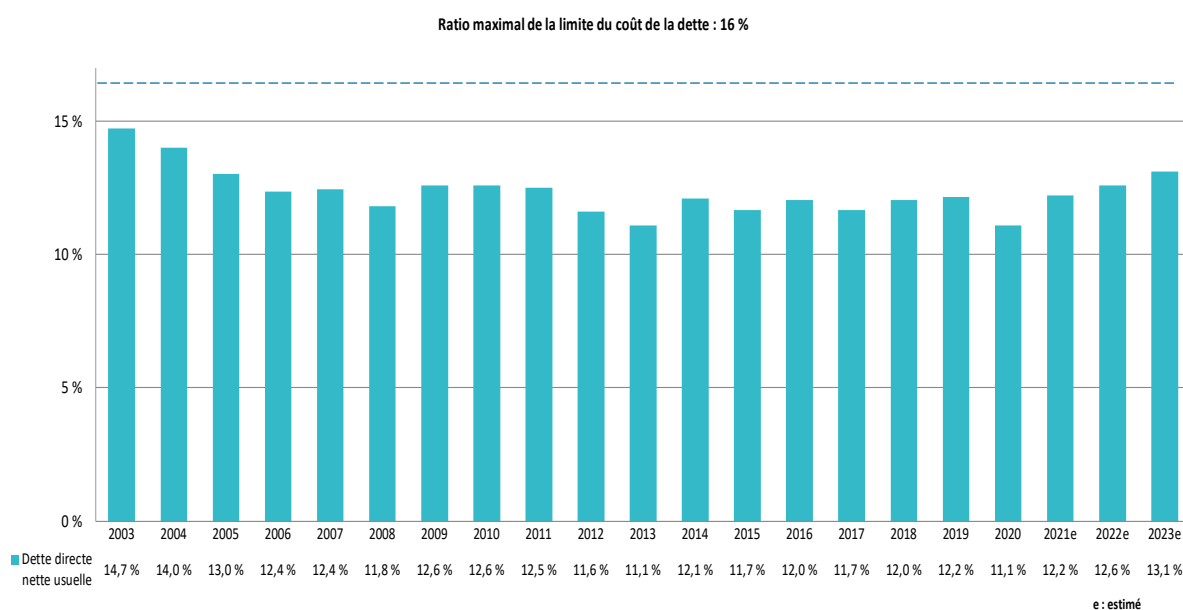


Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net¹⁴ de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

En 2003, le coût net de la dette représentait 14,7 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations. Selon les prévisions budgétaires, ce ratio n'atteindrait que 13,1 % en 2023.

Graphique 21 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



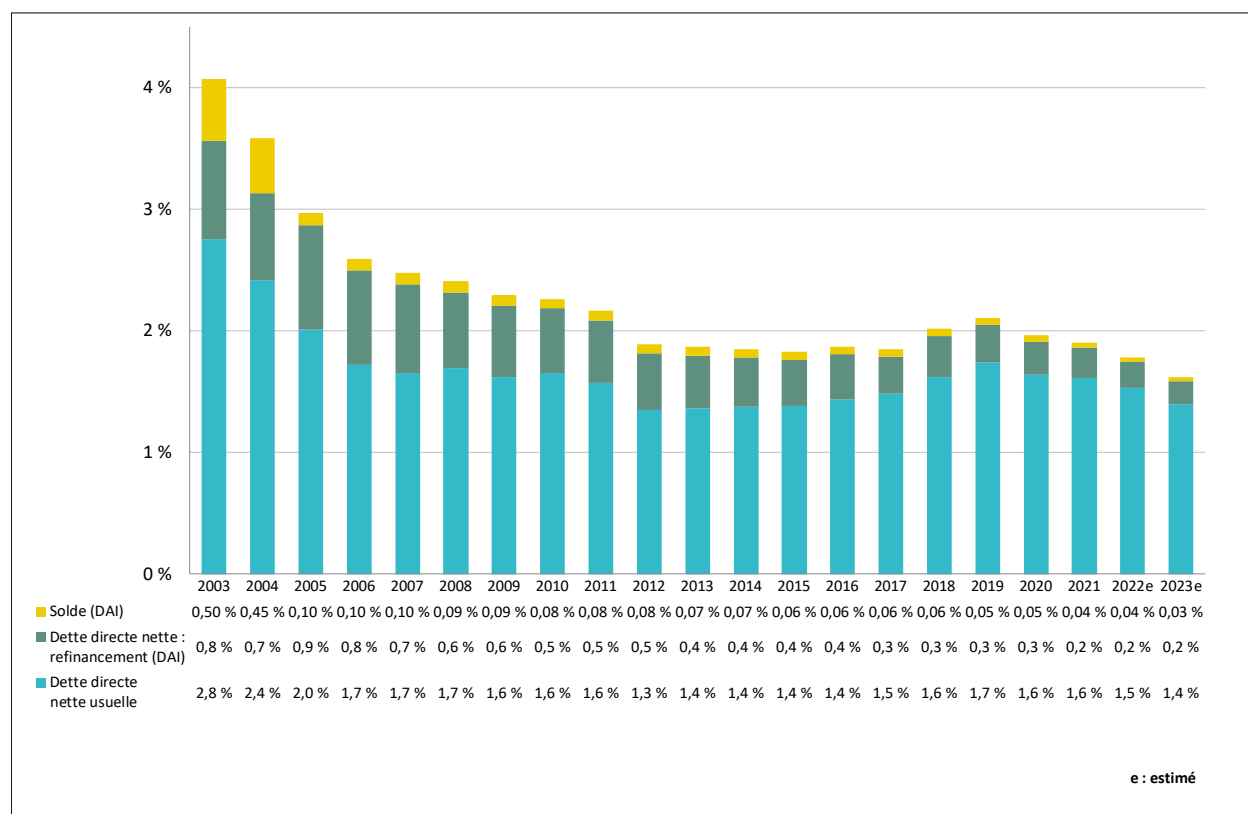
14. Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M\$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée¹⁵. Le poids de la dette directe nette est passé de 2,8 % en 2003 à 1,4 % en 2023. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio atteindrait 1,63 % en décembre 2023. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 22 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée



15. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le départ du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

13. DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D’AFFAIRES

13.1. Investissements par unités d’affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d’affaires. Les unités d’affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d’immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d’immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d’acquisitions d’immobilisations, par unités d’affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d’agglomération.

Tableau 164 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	16 695,0	10 962,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	43 053,0	25 660,0	68 713,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 623,0	8 469,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 454,0	42 270,0	84 724,0
Montréal-Nord	4 614,0	9 829,0	4 564,0	4 314,0	4 314,0	27 635,0	21 570,0	49 205,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	24 469,0	41 675,0	21 363,0	15 082,0	13 541,0	116 130,0	67 025,0	183 155,0
Saint-Léonard	6 790,0	8 240,0	11 475,0	6 940,0	7 940,0	41 385,0	31 700,0	73 085,0
Sud-Ouest	14 679,0	10 350,0	8 599,0	6 839,0	6 839,0	47 306,0	29 195,0	76 501,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 735,0	8 081,0	7 731,0	7 231,0	6 981,0	40 759,0	36 755,0	77 514,0
Total – Arrondissements	166 740,0	177 741,0	147 453,0	134 127,0	133 336,0	759 397,0	654 850,0	1 414 247,0
Services centraux								
Commission des services électriques	128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Culture	57 050,0	53 844,0	61 237,0	68 009,0	66 916,0	307 056,0	343 690,0	650 746,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Eau	763 380,0	604 292,0	520 099,0	482 002,0	452 824,0	2 822 597,0	2 506 479,0	5 329 076,0
Environnement	61 385,0	20 444,0	18 353,0	15 464,0	18 265,0	133 911,0	42 670,0	176 581,0
Espace pour la vie	22 639,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	126 493,0	148 296,0	274 789,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Gestion et planification des immeubles	151 456,0	158 331,0	165 135,0	126 443,0	108 633,0	709 998,0	694 449,0	1 404 447,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	173 239,0	193 482,0	227 868,0	217 877,0	222 977,0	1 035 443,0	1 217 876,0	2 253 319,0
Habitation	35 020,0	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	255 994,0	401 762,0	657 756,0
Infrastructures du réseau routier	136 450,0	161 834,0	169 500,0	167 300,0	167 318,0	802 402,0	736 571,0	1 538 973,0
Matériel roulant et ateliers	46 391,0	48 690,0	47 149,0	48 690,0	53 169,0	244 089,0	324 657,0	568 746,0
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	46 469,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	353 406,0	254 236,0	607 642,0
Technologies de l'information	128 039,0	113 177,0	114 524,0	118 346,0	104 331,0	578 417,0	336 772,0	915 189,0
Urbanisme et mobilité	418 306,0	445 476,0	500 657,0	497 522,0	495 035,0	2 356 996,0	2 780 177,0	5 137 173,0
Total – Services centraux	2 198 566,0	2 140 674,0	2 177 502,0	2 082 034,0	2 010 321,0	10 609 097,0	10 488 267,0	21 097 364,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(15 000,0)	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(210 000,0)	(300 000,0)	(510 000,0)
Total – Investissements	2 350 306,0	2 288 415,0	2 279 955,0	2 156 161,0	2 083 657,0	11 158 494,0	10 843 117,0	22 001 611,0

Tableau 165 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	16 695,0	10 962,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	43 053,0	25 660,0	68 713,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 623,0	8 469,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 454,0	42 270,0	84 724,0
Montréal-Nord	4 614,0	9 829,0	4 564,0	4 314,0	4 314,0	27 635,0	21 570,0	49 205,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	24 469,0	41 675,0	21 363,0	15 082,0	13 541,0	116 130,0	67 025,0	183 155,0
Saint-Léonard	6 790,0	8 240,0	11 475,0	6 940,0	7 940,0	41 385,0	31 700,0	73 085,0
Sud-Ouest	14 679,0	10 350,0	8 599,0	6 839,0	6 839,0	47 306,0	29 195,0	76 501,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 735,0	8 081,0	7 731,0	7 231,0	6 981,0	40 759,0	36 755,0	77 514,0
Total – Arrondissements	166 740,0	177 741,0	147 453,0	134 127,0	133 336,0	759 397,0	654 850,0	1 414 247,0
Services centraux								
Commission des services électriques	128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Culture	56 980,0	53 744,0	61 237,0	68 009,0	64 916,0	304 886,0	341 690,0	646 576,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Eau	184 316,0	195 843,0	192 000,0	192 493,0	181 865,0	946 517,0	902 736,0	1 849 253,0
Environnement	5 303,0	5 333,0	4 265,0	3 442,0	3 659,0	22 002,0	16 604,0	38 606,0
Espace pour la vie	22 639,0	20 385,0	22 836,0	21 281,0	24 352,0	111 493,0	148 296,0	259 789,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Gestion et planification des immeubles	96 140,0	105 363,0	122 013,0	76 944,0	52 334,0	452 794,0	404 548,0	857 342,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	117 268,0	140 966,0	165 755,0	144 771,0	150 215,0	718 975,0	771 824,0	1 490 799,0
Habitation	24 500,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	196 500,0	315 000,0	511 500,0
Infrastructures du réseau routier	126 450,0	151 834,0	159 500,0	157 300,0	157 318,0	752 402,0	686 571,0	1 438 973,0
Matériel roulant et ateliers	25 658,0	17 933,0	19 340,0	20 103,0	21 470,0	104 504,0	204 957,0	309 461,0
Technologies de l'information	51 623,0	46 696,0	46 703,0	46 888,0	39 499,0	231 409,0	129 880,0	361 289,0
Urbanisme et mobilité	324 775,0	336 589,0	354 012,0	362 705,0	371 042,0	1 749 123,0	2 087 295,0	3 836 418,0
Total – Services centraux	1 191 694,0	1 299 809,0	1 383 586,0	1 312 608,0	1 279 303,0	6 467 000,0	6 706 033,0	13 173 033,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(15 000,0)	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(210 000,0)	(300 000,0)	(510 000,0)
Total – Investissements	1 343 434,0	1 447 550,0	1 486 039,0	1 386 735,0	1 352 639,0	7 016 397,0	7 060 883,0	14 077 280,0

Tableau 166 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Services centraux								
Culture	70,0	100,0	-	-	2 000,0	2 170,0	2 000,0	4 170,0
Eau	579 064,0	408 449,0	328 099,0	289 509,0	270 959,0	1 876 080,0	1 603 743,0	3 479 823,0
Environnement	56 082,0	15 111,0	14 088,0	12 022,0	14 606,0	111 909,0	26 066,0	137 975,0
Espace pour la vie	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	-	15 000,0	-	15 000,0
Gestion et planification des immeubles	55 316,0	52 968,0	43 122,0	49 499,0	56 299,0	257 204,0	289 901,0	547 105,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	55 971,0	52 516,0	62 113,0	73 106,0	72 762,0	316 468,0	446 052,0	762 520,0
Habitation	10 520,0	11 092,0	11 847,0	12 324,0	13 711,0	59 494,0	86 762,0	146 256,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Matériel roulant et ateliers	20 733,0	30 757,0	27 809,0	28 587,0	31 699,0	139 585,0	119 700,0	259 285,0
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	46 469,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	353 406,0	254 236,0	607 642,0
Technologies de l'information	76 416,0	66 481,0	67 821,0	71 458,0	64 832,0	347 008,0	206 892,0	553 900,0
Urbanisme et mobilité	93 531,0	108 887,0	146 645,0	134 817,0	123 993,0	607 873,0	692 882,0	1 300 755,0
Total – Services centraux	1 006 872,0	840 865,0	793 916,0	769 426,0	731 018,0	4 142 097,0	3 782 234,0	7 924 331,0
Total – Investissements	1 006 872,0	840 865,0	793 916,0	769 426,0	731 018,0	4 142 097,0	3 782 234,0	7 924 331,0

13.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 167 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntyic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	9 832,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	30 360,0	25 660,0	56 020,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	130 015,0	125 315,0	125 315,0	125 315,0	125 315,0	631 275,0	626 575,0	1 257 850,0
Services centraux								
Commission des services électriques	6 200,0	7 510,0	7 756,0	-	-	21 466,0	-	21 466,0
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Culture	40 936,0	39 000,0	43 650,0	48 922,0	45 612,0	218 120,0	263 069,0	481 189,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Eau	411 200,0	321 560,0	311 315,0	292 502,0	335 032,0	1 671 609,0	1 723 208,0	3 394 817,0
Environnement	53 060,0	18 243,0	18 208,0	15 452,0	18 265,0	123 228,0	42 670,0	165 898,0
Espace pour la vie	21 889,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	125 743,0	148 296,0	274 039,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Gestion et planification des immeubles	137 635,0	126 836,0	130 885,0	111 443,0	108 633,0	615 432,0	684 449,0	1 299 881,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	151 897,0	167 700,0	200 904,0	191 708,0	187 652,0	899 861,0	1 117 332,0	2 017 193,0
Habitation	35 020,0	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	255 994,0	401 762,0	657 756,0
Infrastructures du réseau routier	94 050,0	130 584,0	138 250,0	136 050,0	136 068,0	635 002,0	580 321,0	1 215 323,0
Matériel roulant et ateliers	46 391,0	48 690,0	47 149,0	48 690,0	53 169,0	244 089,0	324 657,0	568 746,0
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	45 719,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	352 656,0	254 236,0	606 892,0
Technologies de l'information	128 039,0	113 177,0	114 524,0	118 346,0	104 331,0	578 417,0	336 772,0	915 189,0
Urbanisme et mobilité	376 192,0	410 307,0	431 719,0	444 307,0	470 303,0	2 132 828,0	2 698 681,0	4 831 509,0
Total – Emprunts des services centraux	1 578 287,0	1 600 672,0	1 661 723,0	1 645 078,0	1 683 765,0	8 169 525,0	8 957 296,0	17 126 821,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(15 000,0)	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(210 000,0)	(300 000,0)	(510 000,0)
Total – Emprunts des unités d'affaires	1 693 302,0	1 695 987,0	1 742 038,0	1 710 393,0	1 749 080,0	8 590 800,0	9 283 871,0	17 874 671,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	460 000,0	567 000,0	674 000,0	781 000,0	888 000,0	3 370 000,0	6 045 000,0	9 415 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	1 205 602,0	1 101 287,0	1 040 338,0	901 693,0	833 380,0	5 082 300,0	3 100 371,0	8 182 671,0

Tableau 168 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	9 832,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	30 360,0	25 660,0	56 020,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonnette	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	130 015,0	125 315,0	125 315,0	125 315,0	125 315,0	631 275,0	626 575,0	1 257 850,0
Services centraux								
Commission des services électriques	6 200,0	7 510,0	7 756,0	-	-	21 466,0	-	21 466,0
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Culture	40 866,0	38 900,0	43 650,0	48 922,0	44 612,0	216 950,0	262 069,0	479 019,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Eau	101 557,0	53 338,0	39 289,0	52 889,0	103 389,0	350 462,0	280 345,0	630 807,0
Environnement	5 303,0	5 333,0	4 265,0	3 442,0	3 659,0	22 002,0	16 604,0	38 606,0
Espace pour la vie	21 889,0	20 385,0	22 836,0	21 281,0	24 352,0	110 743,0	148 296,0	259 039,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Gestion et planification des immeubles	88 470,0	89 699,0	94 691,0	61 944,0	52 334,0	387 138,0	394 548,0	781 686,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	103 898,0	124 444,0	147 422,0	126 148,0	125 940,0	627 852,0	706 225,0	1 334 077,0
Habitation	24 500,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	196 500,0	315 000,0	511 500,0
Infrastructures du réseau routier	84 050,0	120 584,0	128 250,0	126 050,0	126 068,0	585 002,0	530 321,0	1 115 323,0
Matériel roulant et ateliers	25 658,0	17 933,0	19 340,0	20 103,0	21 470,0	104 504,0	204 957,0	309 461,0
Technologies de l'information	51 623,0	46 696,0	46 703,0	46 888,0	39 499,0	231 409,0	129 880,0	361 289,0
Urbanisme et mobilité	290 633,0	317 724,0	336 990,0	353 082,0	366 157,0	1 664 586,0	2 061 072,0	3 725 658,0
Total – Emprunts des services centraux	872 006,0	943 630,0	991 500,0	976 698,0	1 023 960,0	4 807 794,0	5 427 160,0	10 234 954,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(15 000,0)	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(210 000,0)	(300 000,0)	(510 000,0)
Total – Emprunts des unités d'affaires	987 021,0	1 038 945,0	1 071 815,0	1 042 013,0	1 089 275,0	5 229 069,0	5 753 735,0	10 982 804,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	262 900,0	358 700,0	439 300,0	502 300,0	576 500,0	2 139 700,0	3 946 700,0	6 086 400,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	701 121,0	657 245,0	609 515,0	516 713,0	489 775,0	2 974 369,0	1 692 035,0	4 666 404,0

Tableau 169 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Services centraux								
Culture	70,0	100,0	-	-	1 000,0	1 170,0	1 000,0	2 170,0
Eau	309 643,0	268 222,0	272 026,0	239 613,0	231 643,0	1 321 147,0	1 442 863,0	2 764 010,0
Environnement	47 757,0	12 910,0	13 943,0	12 010,0	14 606,0	101 226,0	26 066,0	127 292,0
Espace pour la vie	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	-	15 000,0	-	15 000,0
Gestion et planification des immeubles	49 165,0	37 137,0	36 194,0	49 499,0	56 299,0	228 294,0	289 901,0	518 195,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	47 999,0	43 256,0	53 482,0	65 560,0	61 712,0	272 009,0	411 107,0	683 116,0
Habitation	10 520,0	11 092,0	11 847,0	12 324,0	13 711,0	59 494,0	86 762,0	146 256,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Matériel roulant et ateliers	20 733,0	30 757,0	27 809,0	28 587,0	31 699,0	139 585,0	119 700,0	259 285,0
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	45 719,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	352 656,0	254 236,0	606 892,0
Technologies de l'information	76 416,0	66 481,0	67 821,0	71 458,0	64 832,0	347 008,0	206 892,0	553 900,0
Urbanisme et mobilité	85 559,0	92 583,0	94 729,0	91 225,0	104 146,0	468 242,0	637 609,0	1 105 851,0
Total – Emprunts des services centraux	706 281,0	657 042,0	670 223,0	668 380,0	659 805,0	3 361 731,0	3 530 136,0	6 891 867,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	197 100,0	208 300,0	234 700,0	278 700,0	311 500,0	1 230 300,0	2 098 300,0	3 328 600,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	504 481,0	444 042,0	430 823,0	384 980,0	343 605,0	2 107 931,0	1 408 336,0	3 516 267,0

13.3. Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2023-2032 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Ahuntsic-Cartierville (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 150,0	1 072,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	8 222,0	10 000,0	18 222,0
40003	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	M	1 500,0	300,0	-	-	-	1 800,0	-	1 800,0
55733	Programme de réfection routière	M	3 688,0	3 017,0	2 913,0	2 913,0	2 913,0	15 444,0	14 565,0	30 009,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	575,0	2 524,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	9 099,0	10 000,0	19 099,0
68056	Programme informatique et technologique	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0

Anjou (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	1 714,0	1 064,0	630,0	300,0	350,0	4 058,0	3 150,0	7 208,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	2 194,0	3 284,0	3 798,0	4 063,0	3 893,0	17 232,0	19 355,0	36 587,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	1 504,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	1 300,0	6 104,0	5 400,0	11 504,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	251,0	215,0	135,0	200,0	120,0	921,0	410,0	1 331,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 532,0	1 400,0	1 500,0	1 151,0	1 170,0	6 753,0	7 170,0	13 923,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - Développement	M	-	500,0	500,0	500,0	500,0	2 000,0	500,0	2 500,0
42410	Piscine intérieure du Centre communautaire NDG	M	-	500,0	1 000,0	-	-	1 500,0	-	1 500,0
42420	Centre sportif Trenholme	M	500,0	-	-	-	-	500,0	-	500,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	11 000,0	11 000,0	22 000,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN - NDG	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	1 798,0	1 430,0	830,0	2 179,0	2 160,0	8 397,0	11 480,0	19 877,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0

Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	9 135,0	9 135,0	18 270,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0

LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	8 863,0	7 830,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	22 693,0	10 000,0	32 693,0
58800	Projet Quartier culturel 13 Strathyre	M	4 700,0	-	-	-	-	4 700,0	-	4 700,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			16 695,0	10 962,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	43 053,0	25 660,0	68 713,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			16 695,0	10 962,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	43 053,0	25 660,0	68 713,0

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	627,0	627,0	627,0	627,0	627,0	3 135,0	3 135,0	6 270,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	7 500,0	7 500,0	15 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	2 652,0	1 815,0	1 800,0	1 800,0	1 800,0	9 867,0	9 000,0	18 867,0
55729	Programme de réfection de voirie	M	2 478,0	3 054,0	3 054,0	3 054,0	3 054,0	14 694,0	15 270,0	29 964,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 318,0	3 400,0	3 400,0	3 400,0	3 400,0	16 918,0	17 000,0	33 918,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	175,0	200,0	200,0	200,0	200,0	975,0	1 000,0	1 975,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			8 623,0	8 469,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 454,0	42 270,0	84 724,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			8 623,0	8 469,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 454,0	42 270,0	84 724,0

Montréal-Nord (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
25850	Programme de développement	M	-	1 050,0	-	-	-	1 050,0	-	1 050,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 200,0	2 414,0	1 000,0	300,0	1 000,0	5 914,0	5 000,0	10 914,0
55716	Programme de réfection routière	M	2 514,0	950,0	3 114,0	3 250,0	1 750,0	11 578,0	8 750,0	20 328,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	800,0	5 315,0	350,0	664,0	1 464,0	8 593,0	7 320,0	15 913,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			4 614,0	9 829,0	4 564,0	4 314,0	4 314,0	27 635,0	21 570,0	49 205,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			4 614,0	9 829,0	4 564,0	4 314,0	4 314,0	27 635,0	21 570,0	49 205,0

Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	500,0	400,0	400,0	300,0	300,0	1 900,0	1 500,0	3 400,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	150,0	150,0	150,0	300,0	300,0	1 050,0	1 500,0	2 550,0
55705	Programme de réfection routière	M	425,0	425,0	425,0	1 025,0	1 025,0	3 325,0	5 125,0	8 450,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 050,0	1 150,0	1 150,0	750,0	750,0	4 850,0	3 750,0	8 600,0
68075	Programme de développement technologique - Ville intelligente	M	-	-	-	50,0	50,0	100,0	250,0	350,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	436,0	436,0	436,0	136,0	136,0	1 580,0	680,0	2 260,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0

Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 534,0	3 905,0	3 375,0	2 900,0	2 900,0	15 614,0	14 499,0	30 113,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 370,0	1 175,0	1 280,0	1 149,0	1 149,0	6 123,0	5 752,0	11 875,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 895,0	719,0	1 144,0	1 750,0	1 750,0	7 258,0	8 744,0	16 002,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0

Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 200,0	1 200,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	6 750,0	8 500,0	15 250,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	3 495,0	3 495,0	3 245,0	3 245,0	3 245,0	16 725,0	14 975,0	31 700,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
30056	Mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles	M	200,0	500,0	500,0	500,0	-	1 700,0	-	1 700,0
30059	Espace Rivière	M	500,0	1 000,0	1 000,0	1 540,0	280,0	4 320,0	-	4 320,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	5 095,0	5 145,0	4 475,0	4 077,0	5 108,0	23 900,0	17 055,0	40 955,0
35001	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	-	-	300,0	100,0	400,0
55731	Programme de réfection routière	M	4 300,0	3 500,0	3 500,0	3 500,0	4 500,0	19 300,0	31 280,0	50 580,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	2 410,0	2 360,0	3 100,0	3 088,0	2 817,0	13 775,0	15 090,0	28 865,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques	M	125,0	125,0	55,0	25,0	25,0	355,0	125,0	480,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0

Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	M	450,0	-	-	-	-	450,0	-	450,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 655,0	2 875,0	2 275,0	2 245,0	1 560,0	11 610,0	12 960,0	24 570,0
42303	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	850,0	-	-	-	-	850,0	-	850,0
55732	Programme de réfection routière	M	2 590,0	3 590,0	3 645,0	2 890,0	3 210,0	15 925,0	15 450,0	31 375,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 295,0	2 375,0	2 920,0	3 705,0	4 070,0	15 365,0	15 790,0	31 155,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0

Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	-	887,0	3 700,0	5 863,0	2 348,0	12 798,0	-	12 798,0
11616	Développement résidentiel - Nouveau Saint-Laurent - Challenger Ouest	M	-	-	-	-	-	-	8 590,0	8 590,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	2 275,0	3 897,0	-	-	-	6 172,0	694,0	6 866,0
30085	Construction d'un complexe sportif	M	6 628,0	13 348,0	-	-	-	19 976,0	-	19 976,0
30087	Construction de pataugeoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	-	-	-	75,0	500,0	575,0	-	575,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	425,0	3 200,0	564,0	1 636,0	-	5 825,0	-	5 825,0
30095	Mise aux normes des chalets de parc	M	1 126,0	8 779,0	3 031,0	-	-	12 936,0	9 446,0	22 382,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	6 031,0	5 977,0	10 858,0	5 105,0	5 623,0	33 594,0	25 465,0	59 059,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, loisirs et communautaires	M	310,0	-	-	260,0	90,0	660,0	2 880,0	3 540,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	414,0	902,0	-	-	1 470,0	2 786,0	3 675,0	6 461,0
55714	Programme de réfection routière	M	3 660,0	3 585,0	2 210,0	1 643,0	3 010,0	14 108,0	14 275,0	28 383,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	3 500,0	1 000,0	1 000,0	500,0	500,0	6 500,0	2 000,0	8 500,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	-	-	-	200,0	-	200,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			24 469,0	41 675,0	21 363,0	15 082,0	13 541,0	116 130,0	67 025,0	183 155,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			24 469,0	41 675,0	21 363,0	15 082,0	13 541,0	116 130,0	67 025,0	183 155,0

Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	1 670,0	3 715,0	2 775,0	1 450,0	2 450,0	12 060,0	6 500,0	18 560,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	870,0	1 075,0	5 250,0	2 000,0	2 000,0	11 195,0	7 750,0	18 945,0
55718	Programme de réfection routière	M	3 300,0	3 300,0	3 300,0	3 340,0	3 340,0	16 580,0	16 700,0	33 280,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	800,0	-	-	-	-	800,0	-	800,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			6 790,0	8 240,0	11 475,0	6 940,0	7 940,0	41 385,0	31 700,0	73 085,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			6 790,0	8 240,0	11 475,0	6 940,0	7 940,0	41 385,0	31 700,0	73 085,0

Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	3 533,0	4 961,0	3 630,0	1 650,0	1 700,0	15 474,0	4 000,0	19 474,0
34334	Programme de développement des parcs	M	181,0	1 368,0	-	-	-	1 549,0	-	1 549,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 750,0	1 450,0	3 099,0	3 244,0	2 550,0	12 093,0	11 590,0	23 683,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	250,0	100,0	350,0	250,0	1 300,0	1 750,0	3 050,0
55757	Piétonnisation des rues	M	75,0	-	-	100,0	100,0	275,0	300,0	575,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	100,0	65,0	80,0	50,0	100,0	395,0	500,0	895,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	2 397,0	1 380,0	1 000,0	735,0	1 629,0	7 141,0	8 505,0	15 646,0
67862	Développement immobilier	M	5 683,0	446,0	250,0	250,0	-	6 629,0	-	6 629,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	50,0	50,0	50,0	100,0	350,0	500,0	850,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	80,0	50,0	60,0	80,0	80,0	350,0	400,0	750,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			14 679,0	10 350,0	8 599,0	6 839,0	6 839,0	47 306,0	29 195,0	76 501,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			14 679,0	10 350,0	8 599,0	6 839,0	6 839,0	47 306,0	29 195,0	76 501,0

Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	1 165,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	5 825,0	5 825,0	11 650,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	6 830,0	6 330,0	13 160,0
42812	Aménagement d'un centre aquatique	M	-	-	-	-	-	-	500,0	500,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	5 920,0	5 920,0	11 840,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0

Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	5 779,0	4 374,0	6 474,0	8 743,0	5 211,0	30 581,0	48 070,0	78 651,0
44220	Programme Accès Jardins	M	370,0	1 206,0	1 133,0	1 319,0	1 319,0	5 347,0	2 420,0	7 767,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 682,0	3 925,0	2 312,0	2 500,0	3 500,0	16 919,0	12 935,0	29 854,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 354,0	4 680,0	4 266,0	1 623,0	4 155,0	18 078,0	7 500,0	25 578,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 025,0	3 400,0	1 550,0	1 500,0	1 150,0	11 625,0	8 375,0	20 000,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	5 210,0	2 175,0	3 164,0	2 540,0	2 777,0	15 866,0	13 085,0	28 951,0
55730	Programme de réfection routière	M	700,0	1 706,0	2 217,0	2 391,0	2 254,0	9 268,0	11 295,0	20 563,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			10 735,0	8 081,0	7 731,0	7 231,0	6 981,0	40 759,0	36 755,0	77 514,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			10 735,0	8 081,0	7 731,0	7 231,0	6 981,0	40 759,0	36 755,0	77 514,0

13.4. Détail des projets et des programmes par services centraux

Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	122 483,0	116 529,0	127 861,0	102 723,0	96 153,0	565 749,0	318 789,0	884 538,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	2 475,0	725,0	125,0	-	-	3 325,0	-	3 325,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	3 725,0	6 785,0	7 631,0	-	-	18 141,0	-	18 141,0
Total des programmes			128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0

Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	4 000,0	20 000,0	4 000,0	4 500,0	4 619,0	37 119,0	28 131,0	65 250,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
Total des programmes			5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0

Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouveau des expositions	M	1 155,0	1 050,0	1 050,0	1 100,0	1 100,0	5 455,0	5 500,0	10 955,0
36180	Renouveau et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements	M	950,0	976,0	1 377,0	735,0	1 064,0	5 102,0	7 446,0	12 548,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	775,0	570,0	325,0	799,0	525,0	2 994,0	3 825,0	6 819,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	4 092,0	6 352,0	2 576,0	4 560,0	2 719,0	20 299,0	8 247,0	28 546,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	8 356,0	8 571,0	9 554,0	8 459,0	6 755,0	41 695,0	105 140,0	146 835,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	250,0	490,0	260,0	250,0	300,0	1 550,0	1 500,0	3 050,0
		A	70,0	100,0	-	-	-	170,0	-	170,0
Total des programmes			15 648,0	18 109,0	15 142,0	15 903,0	12 463,0	77 265,0	131 658,0	208 923,0
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	350,0	350,0	400,0	400,0	300,0	1 800,0	-	1 800,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	1 900,0	500,0	-	-	-	2 400,0	-	2 400,0
35018	Quartier des spectacles - Les coulisses des festivalsEspace logistique et Parc public	M	500,0	4 000,0	5 500,0	6 500,0	500,0	17 000,0	-	17 000,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	750,0	-	800,0	250,0	500,0	2 300,0	7 773,0	10 073,0
36177	Requalification de la Caserne 1	M	-	-	-	-	2 000,0	2 000,0	8 000,0	10 000,0
36185	MEM	M	1 922,0	-	-	-	-	1 922,0	-	1 922,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	35 980,0	30 424,0	38 070,0	42 848,0	47 737,0	195 059,0	186 021,0	381 080,0
36630	Contribution BANQ	A	-	-	-	-	2 000,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	-	461,0	1 325,0	2 108,0	1 416,0	5 310,0	8 238,0	13 548,0
Total des projets			41 402,0	35 735,0	46 095,0	52 106,0	54 453,0	229 791,0	212 032,0	441 823,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			56 980,0	53 744,0	61 237,0	68 009,0	64 916,0	304 886,0	341 690,0	646 576,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			70,0	100,0	-	-	2 000,0	2 170,0	2 000,0	4 170,0
Total des investissements			57 050,0	53 844,0	61 237,0	68 009,0	66 916,0	307 056,0	343 690,0	650 746,0

Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
38365	Programme d'aménagements urbains enfants familles	M	1 459,0	1 184,0	1 408,0	1 549,0	1 961,0	7 561,0	15 212,0	22 773,0
38395	Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
38397	Quartiers intégrés et résilients 2030	M	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	14 500,0	14 500,0	29 000,0
Total des programmes			7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0

Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	180 000,0	180 000,0	180 000,0	180 000,0	180 000,0	900 000,0	900 000,0	1 800 000,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	4 316,0	15 843,0	12 000,0	12 493,0	1 865,0	46 517,0	2 736,0	49 253,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	-	1 515,0	400,0	627,0	648,0	3 190,0	11 022,0	14 212,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	31 000,0	31 000,0	33 000,0	29 000,0	30 000,0	154 000,0	90 000,0	244 000,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	51 000,0	58 000,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	259 000,0	250 000,0	509 000,0
56527	Plan directeur de drainage	A	37 156,0	24 756,0	34 156,0	34 156,0	34 885,0	165 109,0	174 425,0	339 534,0
56529	Station d'épuration et intercepteurs	A	37 701,0	37 000,0	37 000,0	30 000,0	20 000,0	161 701,0	111 000,0	272 701,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	47 850,0	51 700,0	43 300,0	40 000,0	40 000,0	222 850,0	200 000,0	422 850,0
58027	Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de l'eau	A	7 886,0	9 995,0	9 995,0	9 995,0	9 995,0	47 866,0	49 975,0	97 841,0
Total des programmes			396 909,0	409 809,0	399 851,0	386 271,0	367 393,0	1 960 233,0	1 789 158,0	3 749 391,0
Projets										
50015	Mesure de la consommation d'eau	A	1 594,0	-	-	-	-	1 594,0	-	1 594,0
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	1 777,0	3 476,0	461,0	-	-	5 714,0	-	5 714,0
56038	Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest	A	15 500,0	31 800,0	24 140,0	24 140,0	24 140,0	119 720,0	48 280,0	168 000,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	314 181,0	125 580,0	21 480,0	-	-	461 241,0	-	461 241,0
56540	Remplacement des incinérateurs	A	19 600,0	24 800,0	31 300,0	29 600,0	19 300,0	124 600,0	557 600,0	682 200,0
56800	Optimisation des réseaux	A	7 561,0	4 632,0	876,0	-	-	13 069,0	-	13 069,0
58080	Réservoir et station de pompage - Rosemont	A	2 627,0	-	-	-	-	2 627,0	-	2 627,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	3 631,0	4 195,0	41 991,0	41 991,0	41 991,0	133 799,0	111 441,0	245 240,0
Total des projets			366 471,0	194 483,0	120 248,0	95 731,0	85 431,0	862 364,0	717 321,0	1 579 685,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			184 316,0	195 843,0	192 000,0	192 493,0	181 865,0	946 517,0	902 736,0	1 849 253,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			579 064,0	408 449,0	328 099,0	289 509,0	270 959,0	1 876 080,0	1 603 743,0	3 479 823,0
Total des investissements			763 380,0	604 292,0	520 099,0	482 002,0	452 824,0	2 822 597,0	2 506 479,0	5 329 076,0

Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
50013	Protection et réfection de bâtiments - Environnement	A	330,0	150,0	50,0	50,0	50,0	630,0	250,0	880,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 700,0	475,0	475,0	500,0	500,0	3 650,0	2 725,0	6 375,0
52100	Protection du parc immobilier	A	3 500,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	19 500,0	18 000,0	37 500,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables (renouvellement)	M	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	6 175,0	6 175,0	12 350,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	702,0	703,0	735,0	1 007,0	1 224,0	4 371,0	7 279,0	11 650,0
Total des programmes			7 567,0	6 663,0	6 595,0	6 892,0	7 109,0	34 826,0	34 929,0	69 755,0
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	6 796,0	4,0	75,0	100,0	178,0	7 153,0	138,0	7 291,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	1 200,0	1 200,0	1 200,0	1 200,0	1 200,0	6 000,0	3 150,0	9 150,0
50035	Laboratoire de chimie (rénovation)	A	425,0	2 312,0	2 526,0	272,0	-	5 535,0	-	5 535,0
50041	Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	M	1 834,0	2 195,0	1 095,0	-	-	5 124,0	-	5 124,0
50050	Outils collecte matières organiques - projets pilotes	M	332,0	-	-	-	-	332,0	-	332,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	14 650,0	4 275,0	423,0	182,0	171,0	19 701,0	2 451,0	22 152,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	24 316,0	3 203,0	78,0	103,0	191,0	27 891,0	145,0	28 036,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	-	592,0	6 361,0	6 715,0	9 416,0	23 084,0	1 857,0	24 941,0
55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	A	4 265,0	-	-	-	-	4 265,0	-	4 265,0
Total des projets			53 818,0	13 781,0	11 758,0	8 572,0	11 156,0	99 085,0	7 741,0	106 826,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 303,0	5 333,0	4 265,0	3 442,0	3 659,0	22 002,0	16 604,0	38 606,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			56 082,0	15 111,0	14 088,0	12 022,0	14 606,0	111 909,0	26 066,0	137 975,0
Total des investissements			61 385,0	20 444,0	18 353,0	15 464,0	18 265,0	133 911,0	42 670,0	176 581,0

Espace pour la vie (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	22 639,0	20 385,0	22 836,0	21 281,0	24 352,0	111 493,0	148 296,0	259 789,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	-	15 000,0	-	15 000,0
Total des programmes			22 639,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	126 493,0	148 296,0	274 789,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			22 639,0	20 385,0	22 836,0	21 281,0	24 352,0	111 493,0	148 296,0	259 789,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	-	15 000,0	-	15 000,0
Total des investissements			22 639,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	126 493,0	148 296,0	274 789,0

Expérience citoyenne et communications (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Total des programmes			15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0

Gestion et planification des immeubles (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	1 750,0	1 692,0	1 750,0	3 500,0	5 250,0	13 942,0	21 058,0	35 000,0
		A	1 750,0	1 693,0	1 750,0	3 500,0	5 250,0	13 943,0	21 057,0	35 000,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	920,0	5 426,0	6 111,0	5 192,0	5 283,0	22 932,0	23 644,0	46 576,0
		A	102,0	603,0	679,0	577,0	587,0	2 548,0	2 626,0	5 174,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	2 514,0	5 497,0	7 952,0	6 047,0	500,0	22 510,0	30 884,0	53 394,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	2 535,0	6 826,0	4 148,0	5 888,0	2 332,0	21 729,0	25 493,0	47 222,0
		A	1 690,0	4 551,0	2 766,0	3 926,0	1 554,0	14 487,0	16 996,0	31 483,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	16 059,0	26 699,0	31 257,0	19 302,0	830,0	94 147,0	16 603,0	110 750,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	3 359,0	3 231,0	3 200,0	3 200,0	3 000,0	15 990,0	17 078,0	33 068,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	5 502,0	14 063,0	9 376,0	3 225,0	6 550,0	38 716,0	44 970,0	83 686,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	14 376,0	13 293,0	12 452,0	9 033,0	22 788,0	71 942,0	108 630,0	180 572,0
66030	Programme de protection des bâtiments administratifs et commerciaux	M	3 535,0	1 443,0	2 873,0	90,0	3 205,0	11 146,0	36 016,0	47 162,0
		A	393,0	160,0	319,0	9,0	356,0	1 237,0	4 002,0	5 239,0
66032	Programme de protection - Édifices vacants	M	747,0	6 451,0	2 137,0	1 995,0	2 856,0	14 186,0	12 600,0	26 786,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	6 100,0	7 300,0	13 000,0	16 300,0	8 800,0	51 500,0	25 000,0	76 500,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	-	-	-	-	250,0	250,0	1 250,0	1 500,0
		A	-	-	-	-	250,0	250,0	1 250,0	1 500,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier du SGPI	M	6 588,0	13 698,0	3 592,0	2 722,0	11 900,0	38 500,0	63 000,0	101 500,0
		A	2 824,0	5 870,0	1 540,0	1 166,0	5 100,0	16 500,0	27 000,0	43 500,0
66190	Programme des cours de services	M	19 791,0	15 189,0	27 655,0	8 218,0	5 000,0	75 853,0	107 500,0	183 353,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	3 284,0	5 235,0	15 338,0	1 490,0	128,0	25 475,0	4 997,0	30 472,0
		A	1 408,0	2 244,0	6 574,0	640,0	55,0	10 921,0	2 142,0	13 063,0
Total des programmes			98 227,0	144 164,0	157 469,0	99 020,0	94 824,0	593 704,0	628 796,0	1 222 500,0

Gestion et planification des immeubles (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets										
64028	Centre d'appel 911 - Projet de relocalisation	A	7 326,0	7 667,0	7 666,0	27 423,0	13 809,0	63 891,0	27 176,0	91 067,0
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	25 958,0	3 676,0	-	-	-	29 634,0	-	29 634,0
		A	19 945,0	2 824,0	-	-	-	22 769,0	-	22 769,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	-	-	-	-	-	-	4 425,0	4 425,0
		A	-	-	-	-	-	-	34 052,0	34 052,0
Total des projets			53 229,0	14 167,0	7 666,0	27 423,0	13 809,0	116 294,0	65 653,0	181 947,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			96 140,0	105 363,0	122 013,0	76 944,0	52 334,0	452 794,0	404 548,0	857 342,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			55 316,0	52 968,0	43 122,0	49 499,0	56 299,0	257 204,0	289 901,0	547 105,0
Total des investissements			151 456,0	158 331,0	165 135,0	126 443,0	108 633,0	709 998,0	694 449,0	1 404 447,0

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	4 800,0	2 000,0	1 200,0	2 000,0	2 000,0	12 000,0	42 000,0	54 000,0
		A	19 200,0	8 000,0	4 800,0	8 000,0	8 000,0	48 000,0	168 000,0	216 000,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	10 967,0	10 424,0	10 333,0	10 195,0	10 834,0	52 753,0	31 906,0	84 659,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne Mance	A	2 400,0	4 850,0	2 750,0	7 025,0	2 400,0	19 425,0	7 480,0	26 905,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	5 429,0	2 435,0	5 184,0	8 109,0	6 087,0	27 244,0	21 310,0	48 554,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	2 975,0	6 685,0	7 698,0	6 548,0	8 384,0	32 290,0	28 385,0	60 675,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	2 565,0	2 190,0	5 838,0	7 613,0	6 924,0	25 130,0	10 550,0	35 680,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	825,0	607,0	1 082,0	4 273,0	12 447,0	19 234,0	76 801,0	96 035,0
		A	1 312,0	778,0	655,0	978,0	4 499,0	8 222,0	25 798,0	34 020,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains	M	3 979,0	3 911,0	2 235,0	2 877,0	6 944,0	19 946,0	27 500,0	47 446,0
		A	4 171,0	4 306,0	4 919,0	6 266,0	2 956,0	22 618,0	12 130,0	34 748,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	8 098,0	15 000,0	20 000,0	19 000,0	-	62 098,0	-	62 098,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	26 604,0	28 523,0	28 191,0	26 489,0	25 286,0	135 093,0	116 396,0	251 489,0
		A	3 646,0	3 552,0	3 631,0	3 533,0	3 453,0	17 815,0	12 410,0	30 225,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	5 270,0	6 215,0	6 120,0	4 475,0	3 825,0	25 905,0	23 260,0	49 165,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	539,0	1 022,0	4 302,0	5 561,0	5 562,0	16 986,0	36 523,0	53 509,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	700,0	4 200,0	500,0	2 500,0	2 500,0	10 400,0	12 500,0	22 900,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	10 450,0	26 798,0	26 735,0	4 226,0	5 173,0	73 382,0	175 646,0	249 028,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	10 233,0	11 949,0	16 802,0	6 939,0	45,0	45 968,0	-	45 968,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	18 764,0	8 242,0	2 591,0	3 569,0	12 124,0	45 290,0	57 637,0	102 927,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	13 908,0	16 934,0	25 010,0	9 500,0	16 400,0	81 752,0	82 600,0	164 352,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	975,0	710,0	1 960,0	160,0	3 482,0	7 287,0	27 719,0	35 006,0
Total des programmes			157 810,0	169 331,0	182 536,0	149 836,0	149 325,0	808 838,0	1 016 551,0	1 825 389,0

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	9 566,0	11 769,0	11 932,0	8 561,0	10 240,0	52 068,0	60 544,0	112 612,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	3 220,0	5 855,0	15 321,0	15 567,0	15 648,0	55 611,0	28 971,0	84 582,0
32312	Développement et aménagement du Pôle nature de l'Est	A	150,0	150,0	150,0	830,0	830,0	2 110,0	20 440,0	22 550,0
34307	Réaménagement du square Viger	M	708,0	-	-	-	-	708,0	-	708,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	800,0	1 810,0	3 320,0	6 590,0	8 340,0	20 860,0	41 850,0	62 710,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	985,0	4 567,0	14 609,0	36 493,0	38 594,0	95 248,0	49 520,0	144 768,0
Total des projets			15 429,0	24 151,0	45 332,0	68 041,0	73 652,0	226 605,0	201 325,0	427 930,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			117 268,0	140 966,0	165 755,0	144 771,0	150 215,0	718 975,0	771 824,0	1 490 799,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			55 971,0	52 516,0	62 113,0	73 106,0	72 762,0	316 468,0	446 052,0	762 520,0
Total des investissements			173 239,0	193 482,0	227 868,0	217 877,0	222 977,0	1 035 443,0	1 217 876,0	2 253 319,0

Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
13001	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements abordables	M	4 000,0	8 000,0	8 000,0	8 000,0	8 000,0	36 000,0	64 000,0	100 000,0
13003	Acquisition et conservation de terrains à des fins de réalisation de logements abordables	M	16 000,0	32 000,0	32 000,0	32 000,0	32 000,0	144 000,0	236 000,0	380 000,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	4 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	16 500,0	15 000,0	31 500,0
48007	Développement du logement social et communautaire - infrastructures	A	2 900,0	2 700,0	2 000,0	3 300,0	2 500,0	13 400,0	12 500,0	25 900,0
Total des programmes			27 400,0	45 700,0	45 000,0	46 300,0	45 500,0	209 900,0	327 500,0	537 400,0
Projets										
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	7 620,0	8 392,0	9 847,0	9 024,0	11 211,0	46 094,0	74 262,0	120 356,0
Total des projets			7 620,0	8 392,0	9 847,0	9 024,0	11 211,0	46 094,0	74 262,0	120 356,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			24 500,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	196 500,0	315 000,0	511 500,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			10 520,0	11 092,0	11 847,0	12 324,0	13 711,0	59 494,0	86 762,0	146 256,0
Total des investissements			35 020,0	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	255 994,0	401 762,0	657 756,0

Infrastructures du réseau routier (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	45 400,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	165 400,0	150 000,0	315 400,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	40 000,0	74 000,0	74 000,0	74 000,0	74 000,0	336 000,0	370 000,0	706 000,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	10 000,0	10 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	80 000,0	-	80 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	4 500,0	6 000,0	6 000,0	7 000,0	7 000,0	30 500,0	35 000,0	65 500,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	6 500,0	8 600,0	9 500,0	10 000,0	10 000,0	44 600,0	50 000,0	94 600,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	6 500,0	8 600,0	8 600,0	10 000,0	10 000,0	43 700,0	50 000,0	93 700,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	2 500,0	3 484,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	17 984,0	20 000,0	37 984,0
66000	Digues	M	-	-	2 000,0	2 000,0	2 000,0	6 000,0	10 000,0	16 000,0
Total des programmes			125 400,0	150 684,0	164 100,0	167 000,0	167 000,0	774 184,0	735 000,0	1 509 184,0
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	11 000,0	11 000,0	5 000,0	-	-	27 000,0	-	27 000,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	50,0	150,0	400,0	300,0	318,0	1 218,0	1 571,0	2 789,0
Total des projets			11 050,0	11 150,0	5 400,0	300,0	318,0	28 218,0	1 571,0	29 789,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			126 450,0	151 834,0	159 500,0	157 300,0	157 318,0	752 402,0	686 571,0	1 438 973,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Total des investissements			136 450,0	161 834,0	169 500,0	167 300,0	167 318,0	802 402,0	736 571,0	1 538 973,0

Matériel roulant et ateliers (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	M	2 280,0	1 714,0	600,0	450,0	750,0	5 794,0	3 395,0	9 189,0
		A	-	-	-	-	-	-	400,0	400,0
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	20 878,0	16 019,0	18 440,0	19 253,0	20 220,0	94 810,0	197 862,0	292 672,0
		A	4 583,0	3 077,0	3 609,0	3 787,0	3 999,0	19 055,0	8 000,0	27 055,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	500,0	200,0	300,0	400,0	500,0	1 900,0	3 700,0	5 600,0
		A	150,0	-	-	-	-	150,0	300,0	450,0
68106	Programme de test et d'intégration de produits écoresponsables	M	2 000,0	-	-	-	-	2 000,0	-	2 000,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	11 000,0	8 980,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	34 980,0	29 000,0	63 980,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	5 000,0	18 700,0	19 200,0	19 800,0	22 700,0	85 400,0	82 000,0	167 400,0
Total des programmes			46 391,0	48 690,0	47 149,0	48 690,0	53 169,0	244 089,0	324 657,0	568 746,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			25 658,0	17 933,0	19 340,0	20 103,0	21 470,0	104 504,0	204 957,0	309 461,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			20 733,0	30 757,0	27 809,0	28 587,0	31 699,0	139 585,0	119 700,0	259 285,0
Total des investissements			46 391,0	48 690,0	47 149,0	48 690,0	53 169,0	244 089,0	324 657,0	568 746,0

Sécurité incendie (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Total des programmes			2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Total des investissements			2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0

Société du parc Jean-Drapeau (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	14 152,0	25 656,0	37 562,0	55 616,0	50 795,0	183 781,0	236 971,0	420 752,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
Total des programmes			14 552,0	26 056,0	37 962,0	56 016,0	51 195,0	185 781,0	238 971,0	424 752,0
Projets										
43015	Pavillon du Canada	A	-	-	-	1 050,0	9 500,0	10 550,0	9 449,0	19 999,0
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	3 670,0	28 100,0	25 140,0	17 910,0	-	74 820,0	-	74 820,0
43017	Plage Jean-Doré	A	5 609,0	10 084,0	6 541,0	5 228,0	-	27 462,0	104,0	27 566,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	22 638,0	9 690,0	630,0	-	2 100,0	35 058,0	1 512,0	36 570,0
43020	Complexe aquatique	A	-	4 774,0	6 299,0	2 100,0	6 562,0	19 735,0	4 200,0	23 935,0
Total des projets			31 917,0	52 648,0	38 610,0	26 288,0	18 162,0	167 625,0	15 265,0	182 890,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			46 469,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	353 406,0	254 236,0	607 642,0
Total des investissements			46 469,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	353 406,0	254 236,0	607 642,0

Technologies de l'information (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets										
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	1 369,0	-	-	-	-	1 369,0	1 479,0	2 848,0
		A	1 431,0	-	-	-	-	1 431,0	1 545,0	2 976,0
60006	Investissements - Ville intelligente et numérique	M	1 037,0	988,0	792,0	1 212,0	-	4 029,0	-	4 029,0
		A	1 083,0	1 032,0	828,0	1 267,0	-	4 210,0	-	4 210,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	1 222,0	1 586,0	2 519,0	-	-	5 327,0	-	5 327,0
		A	1 278,0	1 658,0	2 633,0	-	-	5 569,0	-	5 569,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	2 523,0	2 175,0	1 285,0	718,0	-	6 701,0	-	6 701,0
		A	2 636,0	2 273,0	1 343,0	750,0	-	7 002,0	-	7 002,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	481,0	1 330,0	3 965,0	11 250,0	12 550,0	29 576,0	29 024,0	58 600,0
68037	Réseaux de fondation en télécommunications	M	1 110,0	1 288,0	1 213,0	562,0	1 051,0	5 224,0	5 938,0	11 162,0
		A	1 159,0	1 345,0	1 267,0	588,0	1 099,0	5 458,0	6 207,0	11 665,0
68068	Portail d'accès et de recherches de normes	M	24,0	-	-	-	-	24,0	-	24,0
		A	26,0	-	-	-	-	26,0	-	26,0
68088	Approvisionnement III	M	-	-	-	-	-	-	444,0	444,0
		A	-	-	-	-	-	-	463,0	463,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	4 609,0	2 586,0	1 614,0	1 100,0	1 412,0	11 321,0	699,0	12 020,0
		A	4 816,0	2 703,0	1 686,0	1 150,0	1 475,0	11 830,0	730,0	12 560,0
68096	Solution intégrée de gestion des appels d'offres	M	-	-	-	-	-	-	978,0	978,0
		A	-	-	-	-	-	-	1 022,0	1 022,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	1 090,0	789,0	1 687,0	1 776,0	1 531,0	6 873,0	6 781,0	13 654,0
		A	1 140,0	825,0	1 763,0	1 855,0	1 599,0	7 182,0	7 086,0	14 268,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	919,0	978,0	824,0	-	-	2 721,0	-	2 721,0
		A	961,0	1 022,0	861,0	-	-	2 844,0	-	2 844,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	-	-	244,0	489,0	342,0	1 075,0	392,0	1 467,0
		A	-	-	256,0	511,0	358,0	1 125,0	408,0	1 533,0
68144	Systèmes informatiques pour l'habitation	M	416,0	416,0	183,0	183,0	183,0	1 381,0	110,0	1 491,0
		A	434,0	434,0	192,0	192,0	192,0	1 444,0	115,0	1 559,0
68147	Nouveau système de subventions générique	M	-	-	342,0	598,0	552,0	1 492,0	-	1 492,0
		A	-	-	358,0	624,0	576,0	1 558,0	-	1 558,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	100,0	-	-	500,0	2 929,0	3 529,0	3 388,0	6 917,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
68305	Modernisation des opérations policières	A	2 331,0	2 139,0	1 850,0	850,0	2 200,0	9 370,0	13 481,0	22 851,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	9 500,0	6 543,0	7 250,0	5 300,0	2 750,0	31 343,0	14 925,0	46 268,0
68320	Stockage des crimes technologiques du SPVM	A	820,0	175,0	285,0	280,0	-	1 560,0	-	1 560,0
68325	Caméras portatives SPVM	A	775,0	1 000,0	3 000,0	5 000,0	4 000,0	13 775,0	2 725,0	16 500,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	1 636,0	2 500,0	1 680,0	2 700,0	4 450,0	12 966,0	16 250,0	29 216,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	293,0	428,0	489,0	538,0	262,0	2 010,0	-	2 010,0
		A	307,0	448,0	511,0	562,0	274,0	2 102,0	-	2 102,0
69206	Évolution des outils géomatiques	M	-	-	-	-	-	-	4 400,0	4 400,0
		A	-	-	-	-	-	-	4 600,0	4 600,0
70025	Cour municipale numérique	A	3 178,0	6 290,0	5 170,0	2 185,0	1 500,0	18 323,0	4 910,0	23 233,0
70120	Refonte des plateformes numériques d'Espace pour la vie	M	-	449,0	553,0	445,0	-	1 447,0	-	1 447,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites web	M	565,0	-	-	-	-	565,0	-	565,0
		A	591,0	-	-	-	-	591,0	-	591,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	1 278,0	1 162,0	1 106,0	1 197,0	115,0	4 858,0	-	4 858,0
		A	1 335,0	1 215,0	1 156,0	1 250,0	121,0	5 077,0	-	5 077,0
70153	Programme de développement de sites web satellites	M	-	-	-	-	1 222,0	1 222,0	6 356,0	7 578,0
		A	-	-	-	-	1 278,0	1 278,0	6 644,0	7 922,0
70155	Gestion de la relation client	M	391,0	636,0	627,0	971,0	983,0	3 608,0	3 551,0	7 159,0
		A	409,0	664,0	655,0	1 015,0	1 027,0	3 770,0	3 711,0	7 481,0
70160	Refonte du portail intranet	M	-	411,0	714,0	-	-	1 125,0	-	1 125,0
		A	-	429,0	746,0	-	-	1 175,0	-	1 175,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	1 500,0	1 500,0	2 000,0	2 800,0	4 500,0	12 300,0	9 813,0	22 113,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	563,0	660,0	675,0	-	-	1 898,0	-	1 898,0
		A	589,0	690,0	705,0	-	-	1 984,0	-	1 984,0
70330	Données ouvertes	M	258,0	302,0	218,0	-	-	778,0	-	778,0
		A	270,0	315,0	227,0	-	-	812,0	-	812,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	510,0	427,0	391,0	685,0	306,0	2 319,0	1 132,0	3 451,0
		A	532,0	447,0	409,0	715,0	319,0	2 422,0	1 182,0	3 604,0
70501	Environnement de travail	M	2 895,0	2 934,0	1 541,0	548,0	639,0	8 557,0	-	8 557,0
		A	3 026,0	3 066,0	1 610,0	573,0	668,0	8 943,0	-	8 943,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	-	-	-	4 367,0	4 367,0
		A	-	-	-	-	-	-	4 564,0	4 564,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	-	-	-	7 335,0	7 335,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 665,0	7 665,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	-	73,0	307,0	-	-	380,0	-	380,0
		A	-	77,0	320,0	-	-	397,0	-	397,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	439,0	367,0	269,0	511,0	-	1 586,0	-	1 586,0
		A	458,0	383,0	281,0	533,0	-	1 655,0	-	1 655,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	666,0	587,0	1 226,0	1 227,0	1 442,0	5 148,0	4 787,0	9 935,0
		A	695,0	613,0	1 281,0	1 282,0	1 507,0	5 378,0	5 000,0	10 378,0
70752	Production de rapports pour l'application de demande de prix et octroi (DPO)	M	-	-	49,0	-	-	49,0	-	49,0
		A	-	-	51,0	-	-	51,0	-	51,0
70901	Remise aux normes des centres de traitement TI	M	49,0	660,0	440,0	318,0	-	1 467,0	-	1 467,0
		A	51,0	690,0	460,0	332,0	-	1 533,0	-	1 533,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	2 159,0	1 476,0	2 319,0	2 774,0	3 412,0	12 140,0	9 789,0	21 929,0
		A	2 256,0	1 542,0	2 423,0	2 899,0	3 565,0	12 685,0	10 231,0	22 916,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	763,0	845,0	1 145,0	1 405,0	1 255,0	5 413,0	1 153,0	6 566,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	-	-	-	11 931,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	1 264,0	1 125,0	1 086,0	733,0	1 286,0	5 494,0	-	5 494,0
		A	1 321,0	1 175,0	1 135,0	767,0	1 344,0	5 742,0	-	5 742,0
71351	Modernisation de la solution de gestion électronique des documents (GED)	M	-	-	-	-	-	-	856,0	856,0
		A	-	-	-	-	-	-	894,0	894,0
71450	Inspection mobile - Évaluation foncière	A	-	-	-	-	-	-	907,0	907,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	3 500,0	3 500,0	3 700,0	4 100,0	4 100,0	18 900,0	11 569,0	30 469,0
71553	Modernisation des solutions institutionnelles	M	-	-	-	-	-	-	6 845,0	6 845,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 155,0	7 155,0
71560	Modernisation de l'application de gestion des dossiers décisionnels (GDD)	M	-	-	-	-	-	-	734,0	734,0
		A	-	-	-	-	-	-	766,0	766,0
71770	Système de gestion et de dépistage des entrées de service en plomb	M	500,0	550,0	-	-	-	1 050,0	-	1 050,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	8 241,0	8 041,0	6 481,0	6 240,0	2 000,0	31 003,0	1 304,0	32 307,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence du SIM	A	8 005,0	2 148,0	1 095,0	600,0	1 500,0	13 348,0	5 840,0	19 188,0
72515	Système de gestion des loisirs municipaux	M	390,0	-	-	-	-	390,0	-	390,0
72660	Réforme des services d'accueil - Espace pour la vie	M	563,0	-	-	-	-	563,0	-	563,0
72681	Système de gestion - Direction générale	M	-	-	-	-	-	-	3 446,0	3 446,0
		A	-	-	-	-	-	-	3 604,0	3 604,0
72690	Applications mobiles - Espace pour la vie	M	-	-	518,0	954,0	-	1 472,0	-	1 472,0
72740	Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	M	1 458,0	956,0	541,0	990,0	817,0	4 762,0	1 137,0	5 899,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	1 517,0	1 526,0	736,0	951,0	570,0	5 300,0	2 850,0	8 150,0
74094	Gestion vestimentaire intégrée	M	-	191,0	493,0	1 023,0	-	1 707,0	-	1 707,0
		A	-	199,0	515,0	1 069,0	-	1 783,0	-	1 783,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	4 315,0	3 912,0	3 374,0	3 912,0	2 896,0	18 409,0	6 692,0	25 101,0
		A	4 510,0	4 088,0	3 526,0	4 088,0	3 027,0	19 239,0	6 993,0	26 232,0
74255	Gestion de temps	M	-	181,0	978,0	1 209,0	3 531,0	5 899,0	3 881,0	9 780,0
		A	-	189,0	1 022,0	1 263,0	3 689,0	6 163,0	4 057,0	10 220,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	2 934,0	3 271,0	3 178,0	5 157,0	-	14 540,0	-	14 540,0
		A	3 066,0	3 419,0	3 322,0	5 388,0	-	15 195,0	-	15 195,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 630,0	1 105,0	1 226,0	2 560,0	2 925,0	9 446,0	13 645,0	23 091,0
		A	1 704,0	1 154,0	1 282,0	2 676,0	3 056,0	9 872,0	14 261,0	24 133,0
74825	Projet de gestion des marquages et signalisations pour les arrondissements	M	-	500,0	500,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	1 300,0	2 600,0	2 000,0	1 907,0	800,0	8 607,0	362,0	8 969,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	2 415,0	1 000,0	-	-	-	3 415,0	-	3 415,0
74951	Bureau des régimes de retraite sans papier	M	-	-	-	-	460,0	460,0	264,0	724,0
		A	-	-	-	-	480,0	480,0	276,0	756,0
74955	Modernisation des activités du bureau des régimes de retraites Mon tréal	M	-	-	-	49,0	785,0	834,0	1 170,0	2 004,0
		A	-	-	-	51,0	821,0	872,0	1 224,0	2 096,0
74990	Infrastructures TI des projets en transport	M	235,0	-	-	-	-	235,0	-	235,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	3 330,0	3 030,0	2 356,0	3 360,0	2 027,0	14 103,0	-	14 103,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	294,0	650,0	1 800,0	1 356,0	-	4 100,0	-	4 100,0
74995	Prise en charge des infrastructures du centre de gestion de mobili té urbaine (CGMU)	M	-	760,0	760,0	-	-	1 520,0	-	1 520,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
76606	Système de gestion contractuelle	M	-	-	-	-	534,0	534,0	2 171,0	2 705,0
		A	-	-	-	-	558,0	558,0	2 268,0	2 826,0
78032	Communications numériques (Centre Contact Client)	M	1 289,0	439,0	-	-	-	1 728,0	-	1 728,0
		A	1 346,0	458,0	-	-	-	1 804,0	-	1 804,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	391,0	224,0	-	-	-	615,0	-	615,0
		A	409,0	235,0	-	-	-	644,0	-	644,0
78045	Déménagements et rehaussements Télécom	M	479,0	479,0	538,0	391,0	391,0	2 278,0	939,0	3 217,0
		A	501,0	501,0	562,0	409,0	409,0	2 382,0	981,0	3 363,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	88,0	-	394,0	745,0	739,0	1 966,0	1 159,0	3 125,0
		A	92,0	-	412,0	778,0	772,0	2 054,0	1 211,0	3 265,0
78100	Système de gestion des vidéos	M	-	-	489,0	685,0	572,0	1 746,0	-	1 746,0
		A	-	-	511,0	715,0	598,0	1 824,0	-	1 824,0
Total des projets			128 039,0	113 177,0	114 524,0	118 346,0	104 331,0	578 417,0	336 772,0	915 189,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			51 623,0	46 696,0	46 703,0	46 888,0	39 499,0	231 409,0	129 880,0	361 289,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			76 416,0	66 481,0	67 821,0	71 458,0	64 832,0	347 008,0	206 892,0	553 900,0
Total des investissements			128 039,0	113 177,0	114 524,0	118 346,0	104 331,0	578 417,0	336 772,0	915 189,0

Urbanisme et mobilité (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	875,0	875,0	875,0	875,0	875,0	4 375,0	17 750,0	22 125,0
		A	2 274,0	2 275,0	2 275,0	2 275,0	2 275,0	11 374,0	31 250,0	42 624,0
45000	Vélo - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	A	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	150 000,0	150 000,0	300 000,0
48043	Parcours signature Montréal	M	-	-	-	-	450,0	450,0	23 231,0	23 681,0
		A	-	-	-	-	450,0	450,0	23 231,0	23 681,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	-	15 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	19 500,0	19 500,0	19 500,0	19 500,0	19 500,0	97 500,0	19 500,0	117 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	56 449,0	87 274,0	89 244,0	101 058,0	95 412,0	429 437,0	721 732,0	1 151 169,0
59071	Vision Zéro - Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	19 800,0	17 800,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	82 600,0	75 000,0	157 600,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	7 500,0	7 500,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	18 000,0	-	18 000,0
Total des programmes			139 398,0	168 224,0	160 894,0	172 708,0	167 962,0	809 186,0	1 061 694,0	1 870 880,0
Projets										
28039	Réaménagement-Jean-Talon, entre 22e avenue et Langelier	M	1 303,0	2 367,0	7 287,0	7 434,0	18 572,0	36 963,0	95 324,0	132 287,0
28040	Vélo - Développement et optimisation du système de vélo en libre-service Bixi	M	3 000,0	2 900,0	2 500,0	1 000,0	1 000,0	10 400,0	5 000,0	15 400,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	1 080,0	13 283,0	18 655,0	21 070,0	13 917,0	68 005,0	21 995,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	210,0	1 950,0	6 300,0	1 400,0	2 450,0	12 310,0	11 500,0	23 810,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	350,0	2 203,0	2 196,0	2 196,0	6 945,0	-	6 945,0
36209	Plan lumière	A	490,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 890,0	2 500,0	4 390,0
36211	Réaménagement de la rue de la Commune	A	-	-	350,0	350,0	350,0	1 050,0	-	1 050,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	-	490,0	490,0	490,0	1 470,0	-	1 470,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	2 361,0	2 492,0	255,0	-	-	5 108,0	-	5 108,0
39001	Campus Outremont - Infrastructures et aménagement	M	9 488,0	11 715,0	11 666,0	13 752,0	10 499,0	57 120,0	65 000,0	122 120,0
39710	Complexe Turcot	M	5 522,0	19 768,0	21 798,0	7 248,0	192,0	54 528,0	629,0	55 157,0
		A	3 736,0	3 509,0	27 194,0	33 904,0	7 302,0	75 645,0	18,0	75 663,0
40139	PPU Griffintown	M	21 425,0	13 477,0	17 227,0	10 782,0	11 200,0	74 111,0	76 000,0	150 111,0
40155	Namur-De la Savane (abords de Namur et hippodrome)	M	-	581,0	1 400,0	11 800,0	14 800,0	28 581,0	128 000,0	156 581,0
40170	Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie	M	29 211,0	15 398,0	1 256,0	-	-	45 865,0	-	45 865,0
40171	Turcot-Lachine Est (secteur Lachine Est)	M	-	1 000,0	3 000,0	5 000,0	5 000,0	14 000,0	50 000,0	64 000,0
40173	Multimodal - Développement des pôles de mobilité	M	-	-	500,0	500,0	-	1 000,0	-	1 000,0
40174	Louvain Est	M	6 358,0	6 810,0	6 591,0	7 787,0	7 961,0	35 507,0	31 701,0	67 208,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	1 616,0	877,0	7 364,0	6 819,0	-	16 676,0	-	16 676,0

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
40178	Partie nord de L'île-des-Soeurs	M	-	-	-	-	2 959,0	2 959,0	39 703,0	42 662,0
40179	Fort Lorette	A	-	385,0	559,0	2 159,0	2 218,0	5 321,0	672,0	5 993,0
40182	Atelier du CN - Cours St-Charles	M	3 908,0	1 409,0	-	-	-	5 317,0	-	5 317,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	20 000,0	25 000,0	45 000,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	-	-	15 294,0	12 775,0	39 606,0	67 675,0	95 600,0	163 275,0
40203	PPU DES FAUBOURGS	M	-	576,0	578,0	9 991,0	8 154,0	19 299,0	112 370,0	131 669,0
40501	Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	A	-	-	-	250,0	-	250,0	-	250,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	7 909,0	77,0	-	-	-	7 986,0	-	7 986,0
		A	619,0	12,0	-	-	-	631,0	-	631,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	32 742,0	18 533,0	4 927,0	-	-	56 202,0	-	56 202,0
		A	1 538,0	-	-	-	-	1 538,0	-	1 538,0
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTQ (Lien cyclable)	M	50,0	289,0	100,0	200,0	400,0	1 039,0	9 849,0	10 888,0
48044	Reconstruction de l'Autoroute 40 - Accompagnement du MTQ	M	-	100,0	175,0	200,0	350,0	825,0	21 371,0	22 196,0
		A	-	100,0	175,0	200,0	350,0	825,0	21 372,0	22 197,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM	M	1 570,0	1 925,0	7 000,0	7 000,0	4 550,0	22 045,0	-	22 045,0
		A	2 915,0	3 575,0	13 000,0	13 000,0	8 450,0	40 940,0	-	40 940,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	M	333,0	534,0	1 952,0	1 969,0	1 414,0	6 202,0	25 892,0	32 094,0
		A	618,0	991,0	3 625,0	3 656,0	2 625,0	11 515,0	48 087,0	59 602,0
48047	Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger - Accompagnement MTQ	M	50,0	200,0	200,0	200,0	400,0	1 050,0	7 500,0	8 550,0
54102	Gestion de corridors de mobilité intégrée	M	500,0	500,0	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
54104	Système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	-	2 500,0
59027	Prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption - Nouvel accès au	A	23 051,0	23 201,0	24 126,0	19 150,0	14 638,0	104 166,0	188,0	104 354,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	600,0	1 750,0	4 750,0	8 757,0	9 700,0	25 557,0	65 893,0	91 450,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM-Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	-	302,0	6 772,0	3 031,0	-	10 105,0	-	10 105,0
68035	Projet Sussex-Tupper (abords de l'ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	8 438,0	20,0	-	-	-	8 458,0	-	8 458,0
68067	Avenue des Pins	M	7 760,0	1 938,0	900,0	8 500,0	400,0	19 498,0	48 400,0	67 898,0
		A	240,0	62,0	-	-	-	302,0	1 800,0	2 102,0
75001	Raccordement du boulevard Cavendish	A	10 500,0	12 460,0	15 680,0	10 930,0	35 300,0	84 870,0	349 360,0	434 230,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	20 801,0	12 237,0	1 420,0	-	-	34 458,0	-	34 458,0

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1 : de De Bleury à Mansfield et square Phillips	M	1 901,0	756,0	16 784,0	13 614,0	3 379,0	36 434,0	-	36 434,0
		A	161,0	84,0	1 865,0	1 865,0	21,0	3 996,0	-	3 996,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2 : Réaménagement - De Mansfield à Atwater	M	15 946,0	15 903,0	13 749,0	30 489,0	38 914,0	115 001,0	149 670,0	264 671,0
		A	5 571,0	5 204,0	3 272,0	6 715,0	6 916,0	27 678,0	17 400,0	45 078,0
75029	Abords du CUSM	M	-	-	1 825,0	-	3 603,0	5 428,0	42 353,0	47 781,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3 : McGill College et Cathcart	M	2 698,0	12 785,0	17 028,0	11 408,0	18 250,0	62 169,0	38 164,0	100 333,0
		A	-	500,0	500,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	65,0	1 367,0	2 384,0	723,0	2 337,0	6 876,0	-	6 876,0
		A	92,0	1 967,0	3 430,0	1 041,0	3 363,0	9 893,0	-	9 893,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	4 915,0	11 092,0	5 468,0	2 313,0	707,0	24 495,0	30,0	24 525,0
		A	9 128,0	20 599,0	10 154,0	4 296,0	1 310,0	45 487,0	48,0	45 535,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	M	215,0	215,0	513,0	410,0	2 041,0	3 394,0	24 638,0	28 032,0
		A	310,0	310,0	738,0	590,0	2 939,0	4 887,0	35 456,0	40 343,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Accompagnement PJCCI	M	415,0	-	-	-	-	415,0	-	415,0
		A	599,0	-	-	-	-	599,0	-	599,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	14 971,0	11 964,0	8 575,0	2 000,0	-	37 510,0	-	37 510,0
		A	1 479,0	1 003,0	359,0	-	-	2 841,0	-	2 841,0
Total des projets			278 908,0	277 252,0	339 763,0	324 814,0	327 073,0	1 547 810,0	1 718 483,0	3 266 293,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			324 775,0	336 589,0	354 012,0	362 705,0	371 042,0	1 749 123,0	2 087 295,0	3 836 418,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			93 531,0	108 887,0	146 645,0	134 817,0	123 993,0	607 873,0	692 882,0	1 300 755,0
Total des investissements			418 306,0	445 476,0	500 657,0	497 522,0	495 035,0	2 356 996,0	2 780 177,0	5 137 173,0

Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
76014	Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	M	-15 000,0	-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-210 000,0	-300 000,0	-510 000,0
Total des programmes			-15 000,0	-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-210 000,0	-300 000,0	-510 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-15 000,0	-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-210 000,0	-300 000,0	-510 000,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			-15 000,0	-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-210 000,0	-300 000,0	-510 000,0

Annexes

14. STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- Les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau, de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et de la taxe pour le financement du service 911;
- Les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- Les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- Les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- Les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- La **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élu·es ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- Les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élu·es ainsi que du personnel présentement à l'embauche et retraité;
- Le **transport** et les **communications**;
- Les **honoraires professionnels, les services techniques et autres**;
- La **location, l'entretien et la réparation**;
- Les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- Les **biens durables** non capitalisés;
- Les **frais de financement**;
- Le **remboursement de la dette à long terme**;
- Les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- L'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- L'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- L'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- L'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- L'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- L'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- L'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- L'activité frais de financement englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

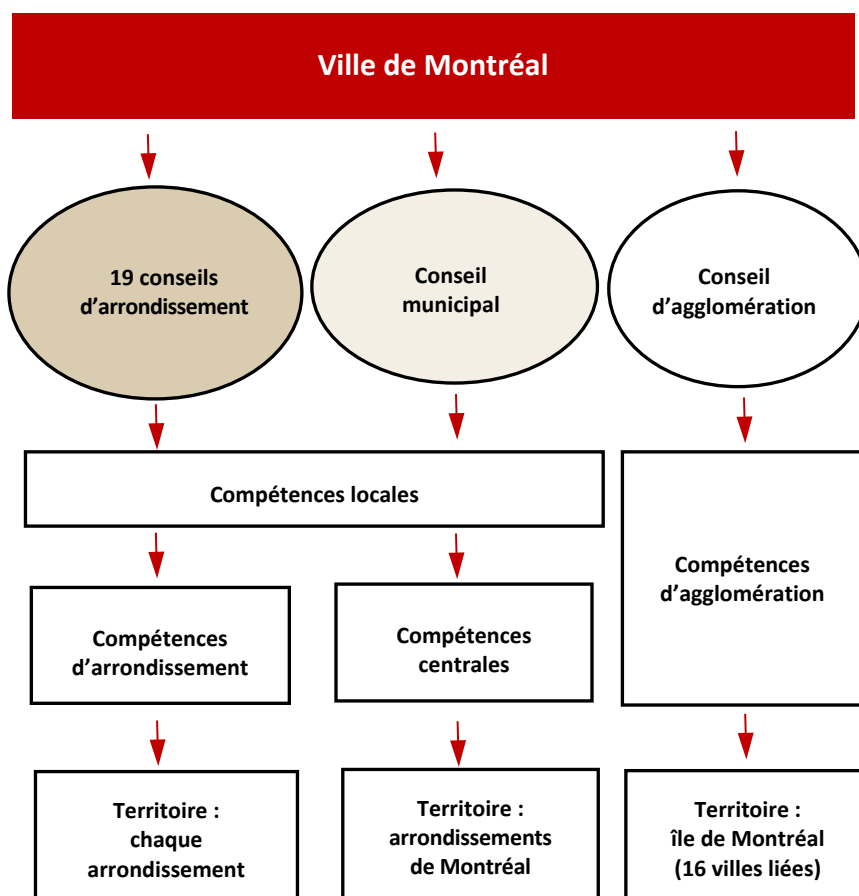
15. PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élues et élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élues et élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) – on nommera l'une de ces personnes à la vice-présidence;
- 1 représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 170 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement

Compétences d’agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L’évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes , à l’exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d’urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L’aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L’élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L’élaboration et l’adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d’eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d’alimentation en eau et d’assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L’accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d’intérêt collectif nommés à l’annexe du <i>Décret concernant l’agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l’Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L’adoption du plan d’urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L’habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d’aqueduc et d’égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L’organisation des élections

La confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés et employées de la Ville de Montréal¹⁶.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

16. Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés et employées de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- Le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- La répartition des dépenses mixtes.

Le partage selon les compétences

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, complétée par le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – soit les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- Les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- Les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances).

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

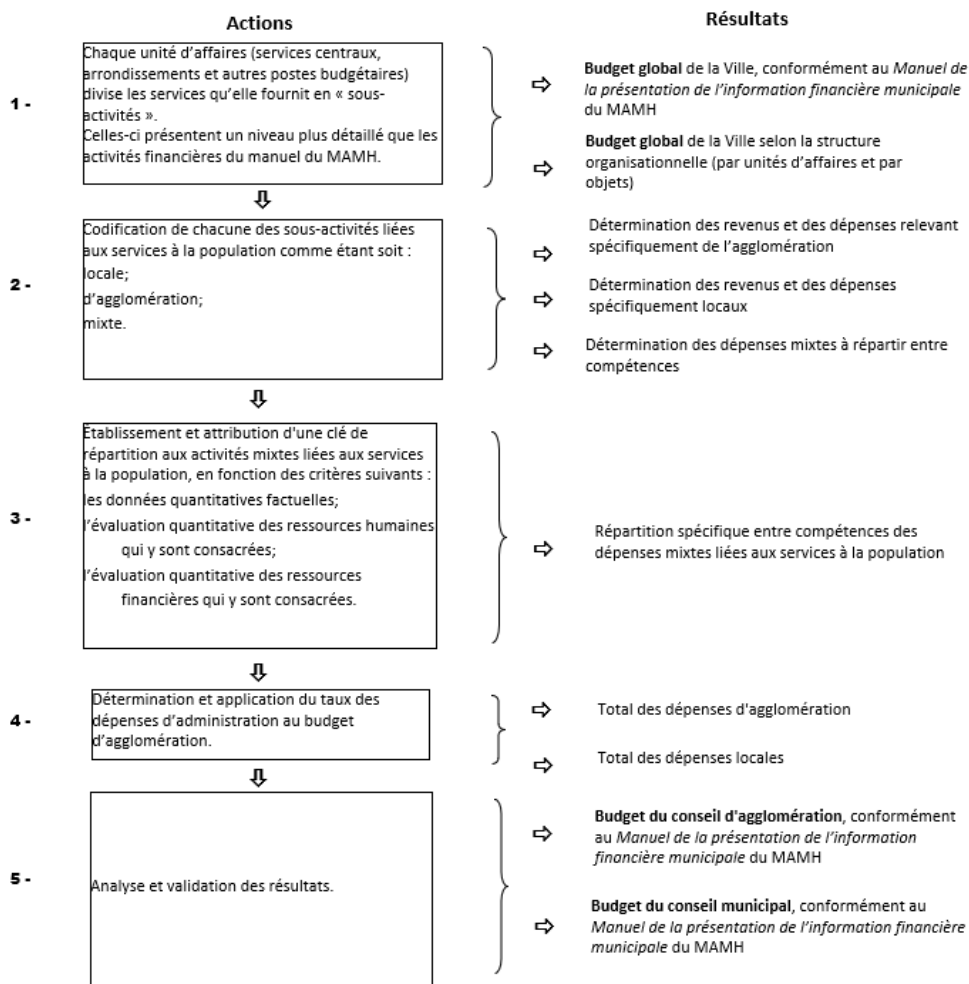
En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2023, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,26 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information et Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses



16. ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- Ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

17. COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1^{er} janvier 2015, a nécessité la révision du partage de certaines de ces compétences entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 171 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
<p>Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>, à l'exception du contrôle des animaux.</p>	<p>Urbanisme – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.</p>
<p>Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.</p>	<p>Habitation – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.</p>
<p>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.</p>	<p>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.</p>
<p>Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.</p>	<p>Voirie artérielle – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). Voirie locale – Déneigement et élimination de la neige.</p>
<p>Matières résiduelles – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.</p>	<p>Environnement et matières résiduelles – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.</p>
<p>Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.</p>	<p>Développement économique, communautaire, culturel et social – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.</p>
<p>Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.</p>	<p>Culture, sports, loisirs et parcs – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.</p>

18. SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante : montreal.ca/sujets/politiques-financieres.

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses, à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé, ou encore, porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- Gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- Optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- Définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- Veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- L'équilibre budgétaire annuel;
- L'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- Le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- Assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- Éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- Financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- Définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- Veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- L'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- L'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Charte de la Ville de Montréal* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- Optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- Voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- Le financement des services publics;
- La diversification des revenus;
- Les frais d'utilisation des services;
- Les revenus difficiles à prévoir;
- Les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- Gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- Faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- Connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- S'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- La Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- La Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- La Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- S'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- S'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- La Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- La Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- La Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- La Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- La Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- Assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- Veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- Garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- La Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- Les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d'établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés au manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés Canada pour le secteur public. L'établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d'amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement des immobilisations corporelles par catégorie d'actif, ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d'une solution infonuagique.

19. FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'Administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées.

En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur cinq enjeux, a permis d'établir les objectifs sur lesquels repose un plan d'action visant tant des projets d'investissements que des activités de fonctionnement. Le bilan de cette stratégie a d'ailleurs été déposé en octobre 2022.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2023. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2023 s'élèvent à 531,2 M\$, en hausse de 10 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2022. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 474,7 M\$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 243,7 M\$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Tableau 172 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2023
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau	-	183 185,9	(150 105,5)	33 080,4
Quotes-parts – Alimentation en eau potable	-	100 484,0	(84 853,7)	15 630,3
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ	-	7 936,1	(2 928,0)	5 008,1
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ	-	8 031,4	(3 998,0)	4 033,4
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)	-	2 037,3	(1 850,5)	186,8
Taxation relative à l'eau	447 332,1	-	-	447 332,1
Tarifification forfaitaire et au compteur	15 276,3	-	-	15 276,3
Tarifification des eaux usées	-	4 000,0	-	4 000,0
Tarifification pour la vente d'eau potable à Charlemagne	-	244,7	-	244,7
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	350,6	-	(350,6)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	189,0	1 074,3	-	1 263,3
Autres tarifications et subventions	4 109,1	1 005,8	-	5 114,9
Total – Revenus	467 257,1	307 999,5	(244 086,3)	531 170,3
Dépenses				
Direction - Service de l'eau	(1,5)	(4 173,4)	-	(4 174,9)
Direction de l'eau potable	-	64 166,0	-	64 166,0
Direction de l'épuration des eaux usées	-	76 567,8	-	76 567,8
Direction des réseaux d'eau	9 919,7	12 354,2	(350,6)	21 923,3
Direction de la gestion des actifs	18 552,7	7 306,3	-	25 859,0
Direction des projets majeurs	-	1 133,6	-	1 133,6
Direction des stratégies de la performance	928,0	4 510,6	-	5 438,6
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	70 674,6	-	-	70 674,6
Autres unités (serv. professionnels et techniques, laboratoire, géomatique, etc.)	16 654,9	15 187,2	-	31 842,1
Frais généraux d'administration	17 064,5	25 761,1	-	42 825,6
Frais de financement	16 237,4	32 973,6	-	49 211,0
Total – Dépenses	150 030,3	235 787,0	(350,6)	385 466,7
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	27 900,4	61 294,5	-	89 194,9
Total – Financement	27 900,4	61 294,5	-	89 194,9
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	243 735,7	-	(243 735,7)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	421 666,4	297 081,5	(244 086,3)	474 661,6
Excédent (déficit) avant affectations	45 590,7	10 918,0	-	56 508,7
Affectations				
Montant à pourvoir dans le futur	(579,7)	-	-	(579,7)
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	891,5	(1 594,3)	-	(702,8)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau	(42 100,0)	-	-	(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 802,5)	(9 323,7)	-	(13 126,2)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	(0,0)	-	-	0,0

20. GLOSSAIRE

Acquisitions d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme décennal d'immobilisations.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PDI.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et d'employés convertis en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales foncières

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissements. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 14 septembre 2022.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs

La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds de santé) accordés aux employées et aux employés et aux élues et aux élus.

Coûts des régimes de retraite

Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:

- Les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- Les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative

Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- Ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- Ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Dettes

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dettes brutes

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dettes nettes

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)

Objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service. La mise aux normes, l'amélioration, l'ajout de nouvelles infrastructures ou plus spécifiquement l'agrandissement d'installations ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire

L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales

Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables

Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- Les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- Les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

Étalement de la variation des valeurs foncières

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonctions municipales

Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- Ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- Ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')

Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques, etc.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **La justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique...) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **Le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique...) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **La planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **L'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Programme

Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet

Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)

Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant au niveau du maintien régulier d'actifs qu'au niveau du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actifs dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus et élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)

Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et des employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central

Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarifcation

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

21. IDIOMES

Territoires

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- La Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- Dans le cas de Montréal, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
 - Soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
 - Soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal

Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération

Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

22. INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIM	Building information modeling (Modélisation des informations de la construction)
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDN-NDG	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CN	Canadien National
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
COP 15	Conférence biodiversité de l'ONU
CP	Canadien Pacifique
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dettes actuarielles initiales
DEI	Démarche de diversité, équité et inclusion
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
GES	Gaz à effet de serre
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
LGBTQ2+	Lesbiennes, Gais, Bisexuels, Transgenres, Queers et Bispirituels
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MTQ	Ministère des Transports du Québec
ONU	Organisation des Nations unies
PAEE	Programme d'accès à l'égalité en emploi
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PJCCI	Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée
PIB	Produit intérieur brut
PISE	Programme des installations sportives extérieures

PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
RTU	Réseaux techniques urbains
SHP	Sodium haute pression
SIMON	Système intégré Montréal
SIRR	Service des infrastructures du réseau routier
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation
TI	Technologies de l'information
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4^e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1900-8
Budget de fonctionnement 2023
Programme décennal d'immobilisations 2023-2032
Document imprimé, Français

978-2-7647-1901-5
Budget de fonctionnement 2023
Programme décennal d'immobilisations 2023-2032
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
28656

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.



Montréal 

montreal.ca



Dossier # : 1225929002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 du conseil d'agglomération

Il est recommandé :

- d'adopter le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 du conseil d'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:27

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1225929002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 du conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Le comité exécutif a dressé et soumet au conseil d'agglomération, par le présent dossier, le Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération pour les années 2023-2032. Ce programme dresse l'ensemble des dépenses d'investissement et le mode de financement des projets d'immobilisations relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Le Programme triennal d'immobilisations 2023-2025 (PTI) au sens de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (LRQR c. 19) est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0007 - 21 janvier 2022 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG20 0630 - 11 décembre 2020 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG19 0556 - 13 décembre 2019 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG18 0634 - 29 novembre 2018 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG18 0094 - 14 février 2018 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG16 0652 - 29 novembre 2016 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG15 0660 - 19 novembre 2015 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG14 0486 - 14 novembre 2014 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG13 0371 - 17 septembre 2013 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

Le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 du conseil d'agglomération prévoit des investissements de 7 924,3 M\$ au cours des dix prochaines années, dont 1 006,9 M\$ en 2023. Il est à noter que le montant à la charge des contribuables se chiffre à 815,9 M\$ pour 2023 et totalise 7 123,4 M\$ pour la période de 2023-2032.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

MONTRÉAL 2030

Le programme décennal d'immobilisations est aligné sur le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-5864
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-22

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan d'investissement

Tél : 514 887-4009
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2022-11-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des
finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2022-11-28

Budget 2023 et PDI 2023-2032

Bâtir le Montréal de demain



Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 29 novembre 2022

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- À moins d'indications contraires :
 - Toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
 - Les données réelles de 2018 à 2021 ainsi que les données du budget de 2022 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2023. Elles sont présentées à titre indicatif;
 - Les données du réel prévu de 2022 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2022 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2023.
- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin précis dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps, alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes;
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2023-2025 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 (PDI).

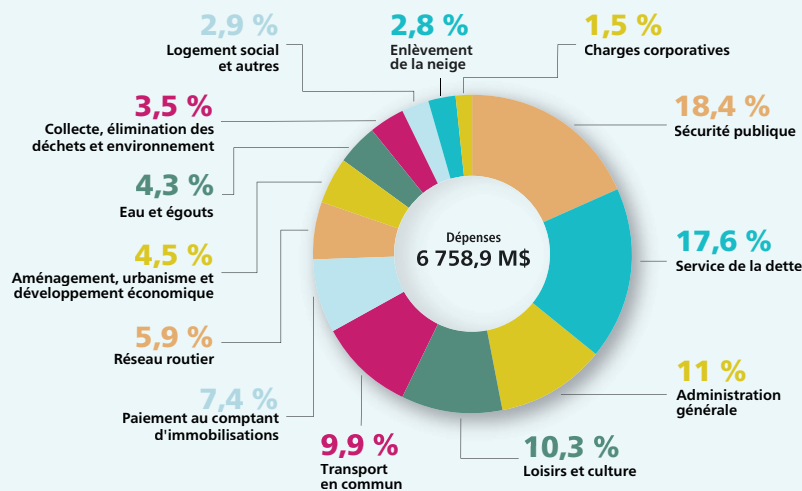
Budget 2023 et PDI 2023-2032 : Bâtir le Montréal de demain

La Ville de Montréal présente un budget de fonctionnement équilibré de 6,76 G\$ pour 2023 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de 22 G\$. Cette programmation budgétaire permettra de continuer à rendre la métropole plus verte, inclusive et sécuritaire, tout en mettant en œuvre des solutions pour relever les défis les plus immédiats.

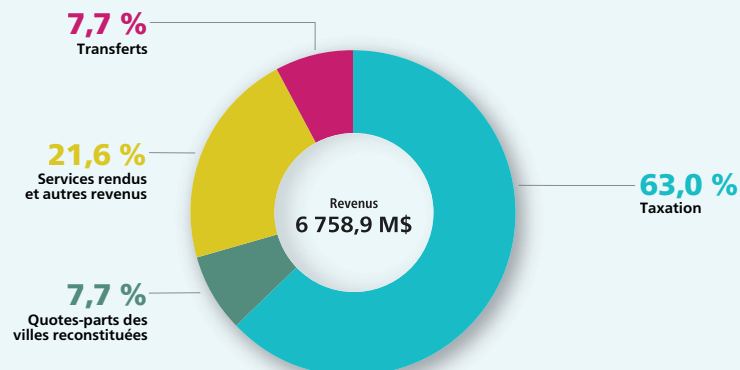
Un budget équilibré de 6,76 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2023 permettra à l'administration municipale de mettre en œuvre plusieurs mesures limitant l'impact de l'inflation élevée sur les ménages, les personnes plus vulnérables, les commerces et les entreprises, tout en renforçant ses actions en matière de sécurité publique, d'habitation, de mobilité et de transition écologique.

Répartition des dépenses par activité



Provenance des revenus



Fiscalité

Malgré l'inflation, la Ville limite la hausse des charges fiscales à 4,1 % pour les immeubles résidentiels et à 2,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Immeubles résidentiels

↑ 2,7 %	Taxe foncière générale	↑ 3,4 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,6 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ 0,6 %	Taxes de services	↑ 0,7 % Décisions des conseils d'arrondissement
↑ 0,1 %	Taxes d'investissement	
Hausse des charges fiscales foncières		↑ 4,1 %

Immeubles non résidentiels

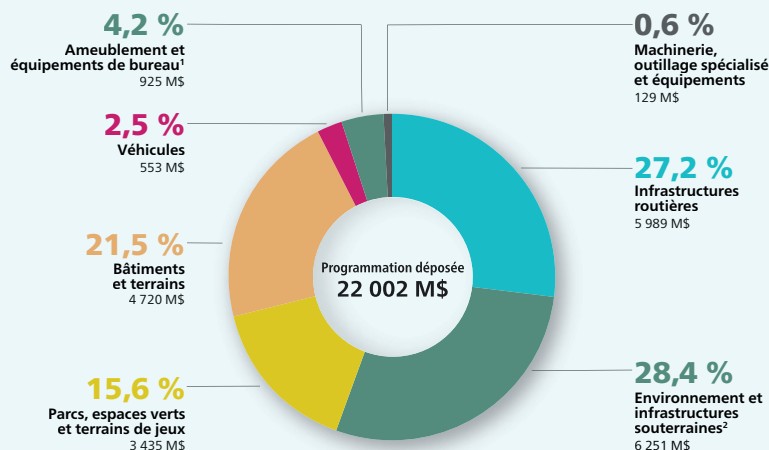
↑ 2,1 %	Taxe foncière générale	↑ 2,8 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,6 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ 0,1 %	Taxes de services	↑ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières		↑ 2,9 %



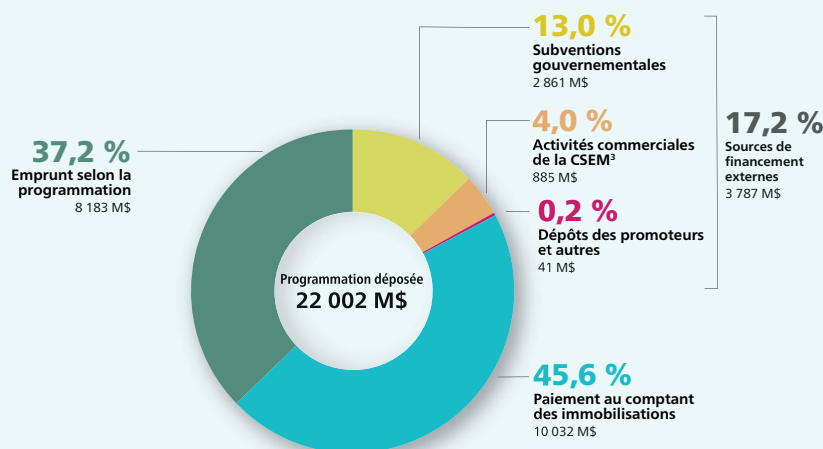
Un PDI de 22 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 68,1 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 31,9 %.

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



¹ Intègre l'informatique

² Intègre l'eau

³ Commission des services électriques de Montréal

Budget 2023 et PDI 2023-2032

Bâtir le Montréal de demain

Faits saillants



Table des matières

4 Mots

Mot de la mairesse

Mot de la présidente du comité exécutif

Mot du directeur général

7 Faits saillants

Budget 2023 et PDI 2023-2032 : Bâtir le Montréal de demain

Sécurité urbaine

Transition écologique

Mobilité et développement urbain

Habitation

Solidarité, équité et inclusion

Démocratie, participation et innovation

Développement économique et culturel

25 Budget de fonctionnement 2023

Un budget équilibré de 6,76 G\$

Fiscalité locale

36 Programme décennal d'immobilisations 2023-2032

Un PDI de 22 G\$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

41 Arrondissements

Mot de la mairesse



Nous sommes très fiers de vous présenter le budget 2023 et le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032. Cet exercice, réalisé avec rigueur et cohérence, respecte la capacité de payer de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

La transformation de la métropole est bien amorcée et ce budget nous permettra de passer à la vitesse supérieure. Les priorités que nous partageons avec la population sont

claires : la transition écologique, l'habitation, la sécurité urbaine et la mobilité. Ces défis, nous les relèverons ensemble, ce qui nous permettra de léguer aux générations futures une ville plus verte, plus sécuritaire et plus inclusive.

À l'instar de chacun de nos budgets précédents et dans un souci constant de ne laisser personne pour compte, le budget de 6,76 G\$ que nous présentons tient compte du contexte actuel et des efforts nécessaires pour faire face concrètement et durablement aux enjeux majeurs qui nous attendent.

Avec ce budget, la Ville a fait tout en son pouvoir pour limiter l'augmentation du fardeau fiscal, tout en continuant à offrir des services de qualité à la population. Ainsi, malgré l'inflation, Montréal réussit à limiter à 4,1 % la hausse des taxes foncières pour le secteur résidentiel, soit 3,4 % pour la Ville centre et 0,7 % pour les arrondissements. Pour les commerces, la hausse est limitée à 2,9 %.

Dans un contexte où les responsabilités de la métropole vont bien au-delà de ses revenus, il est plus que jamais essentiel d'identifier de nouvelles sources de financement. À cet égard, un renouvellement de l'entente de partenariat financier avec le gouvernement du Québec est nécessaire afin que Montréal puisse continuer de répondre aux besoins de sa population.

Ce budget fait une place de choix à la protection de la biodiversité et plus largement, de notre environnement. Parmi les gestes posés, une enveloppe de 682 M\$ permettra le remplacement des incinérateurs à la station Jean-R.-Marcotte, responsables à eux seuls de 30 % des GES de nos bâtiments municipaux. Une somme de 461 M\$ est aussi prévue pour l'usine d'ozonation, ce qui permettra d'améliorer considérablement la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et ce, jusqu'au lac Saint-Pierre.

Du côté de l'habitation, plusieurs initiatives nous permettront d'agir encore plus efficacement. Une somme de 480 M\$ supplémentaire sera investie sur 10 ans pour le développement de logements abordables, notamment pour l'achat de terrains et de bâtiments grâce au droit de préemption. Ce montant nous permettra de progresser encore plus rapidement vers les objectifs du Chantier Montréal abordable.

Cette programmation budgétaire nous permettra aussi d'agir résolument en matière de sécurité urbaine et de prévention, un dossier que nous prenons très au sérieux. Montréal est reconnue comme l'une des métropoles les plus sécuritaires en Amérique et ce budget inclut plusieurs mesures pour appuyer le travail exceptionnel que font nos policières et nos policiers. Nous allouons également 10 M\$ à l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS), qui joue un rôle crucial en matière de prévention.

Enfin, la mobilité, qui occupe une place prépondérante dans ce budget, profitera d'investissements importants. Pour encourager davantage de Montréalaises et de Montréalais à utiliser le vélo pour leurs déplacements, 507 M\$ sur 10 ans seront investis pour sécuriser, développer et maintenir en bon état notre réseau cyclable.

Dès le 1^{er} juillet 2023, la gratuité du transport collectif sur le territoire de l'île de Montréal sera offerte aux personnes âgées, qui sont particulièrement frappées par l'inflation¹.

Bien sûr, il demeure essentiel de maintenir et d'améliorer l'état de nos infrastructures routières. Une somme de 476 M\$ est ainsi prévue à cet effet en 2023.

Je suis très fière du travail que nous avons accompli pour mener à bien cet exercice, dans un contexte difficile. Toutes les actions présentées dans ce budget convergent vers un même objectif : offrir à l'ensemble de la population une ville sécuritaire, abordable, qui se distingue par sa qualité de vie et qui est un modèle en matière de transition écologique.

Avec ce budget, nous renouvelons notre engagement à collaborer avec la population montréalaise pour continuer de bâtir une ville à leur image.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

¹ La ville de Montréal a réservé les sommes nécessaires dans son budget 2023 pour que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) mette en place cette initiative dans la zone A.

Mot de la présidente du comité exécutif



C'est dans un esprit d'équité que nous avons préparé le budget 2023 et le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal. Ce budget responsable et rigoureux exprime notre souci de consolider les finances de la métropole en investissant consciencieusement dans les priorités que nous partageons avec la collectivité montréalaise.

L'inflation, avec laquelle nous devons toutes et tous composer, a de lourdes conséquences sur la population. Elle ajoute aussi un fardeau important sur la Ville, qui doit faire face à des responsabilités grandissantes. Devant cette situation, il apparaît clairement que le modèle de financement des villes, basé largement sur la taxe foncière, a atteint ses limites. D'autres sources de revenus pérennes doivent être identifiées.

Cette réflexion est à la base du chantier sur la fiscalité que porte Montréal. L'objectif est clair : doter la Ville d'un cadre financier et légal adapté aux réalités et aux défis du 21^e siècle.

Cette année, avec le dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière et l'augmentation de la valeur des immeubles, nous avons mis en place une série de mesures pour que le compte de taxes de la population montréalaise se rapproche de celui des années précédentes.

Nous avons ainsi ajusté à la baisse le taux de taxation pour contrebalancer la variation des valeurs foncières. Nous avons également reconduit l'étalement sur trois ans de cette hausse, dans le but d'en réduire les impacts.

De façon proactive, la Ville explore déjà d'autres avenues pour optimiser les services offerts à la population. Et parce qu'une meilleure adaptation aux changements climatiques passe également par l'adoption de nouveaux comportements plus respectueux de l'environnement, la Ville mettra en place deux nouvelles mesures écofiscales en 2023, soit l'élargissement de la taxe sur le stationnement et la tarification de la consommation d'eau pour les immeubles non résidentiels.

Notre administration continue de gérer les finances de façon responsable. Dans une optique de saine gestion des deniers publics, Montréal poursuit sa stratégie de paiement au comptant des immobilisations, qui augmente de 107 M\$ cette année, une somme considérable. Nous sommes également en voie d'assurer un retour à un taux d'endettement de 100 % en 2027.

La hausse de notre Programme décennal d'immobilisations à 22 G\$ permet de faire face à des années de sous-investissement dans l'entretien des infrastructures, notamment de l'eau et du réseau routier.

Ces investissements permettront à la collectivité montréalaise de profiter d'infrastructures plus résilientes, à la hauteur de ses besoins et qui s'inscrivent dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

Mieux protéger notre environnement et faire de Montréal une ville plus résiliente est un défi que nous souhaitons relever avec la population. Dans cet esprit de participation et d'implication citoyenne, la Ville lancera, au cours de l'année 2023, le 3^e appel à projets du budget participatif, d'un montant de 45 M\$, pour réaliser des projets citoyens.

Comme vous pouvez le constater, le budget que nous présentons exprime notre engagement profond à travailler pour l'ensemble des membres de notre collectivité. Je suis confiante que les choix responsables que nous avons faits dans ce budget nous permettront de continuer à construire le Montréal de demain. Une ville inclusive, verte, résiliente et prospère, qui offre à l'ensemble de la population la chance de s'épanouir pleinement.

La présidente du comité exécutif,

Dominique Ollivier

Mot du directeur général



Montréal continue à accélérer sa transformation en 2023, en une ville plus verte, plus abordable et plus sécuritaire pour ses citoyennes et ses citoyens. Nous déposons un budget responsable et équilibré, qui respecte la capacité de payer des Montréalaises et des Montréalais, tout en investissant dans leurs priorités. Ce budget s'inscrit en continuité avec celui de l'année dernière, et nous permet de réaffirmer la bonne santé financière

de la Ville. Cette bonne santé financière a d'ailleurs été reconnue par l'agence de notation S&P Global Ratings, qui vient de relever la cote de crédit de la Ville.

Justement, en 2022, nous avons renouvelé notre structure organisationnelle, pour mieux relever les défis auxquels la métropole est confrontée. Nous avons notamment créé deux nouvelles directions générales adjointes (DGA). D'une part, la DGA Économie et rayonnement de la métropole travaille à mieux positionner Montréal aux niveaux économiques national et international, tout en créant de nouveaux partenariats. Nous prévoyons d'ailleurs plus de 22 G\$ dans notre Programme décennal d'immobilisations 2023-2032, soit plus de 2 G\$ de plus que notre dernier exercice. Ces investissements contribuent à rajeunir nos infrastructures vieillissantes, tout en stimulant la vitalité économique de Montréal.

D'autre part, la DGA Sécurité urbaine et conformité agit dorénavant à titre de levier supplémentaire pour maintenir le caractère sécuritaire de Montréal. Cette DGA collabore étroitement avec tous les partenaires liés de près ou de loin à la sécurité urbaine, dans le but de coordonner nos efforts pour plus de cohérence et d'impact, tant du côté des interventions que de la prévention.

Rappelons que le gouvernement du Québec a octroyé 250 M\$ de plus sur 5 ans pour lutter contre la violence armée à Montréal. De ce montant, 225 M\$ permettront de renforcer la présence policière. Ces nouvelles ressources, en plus de celles déjà engagées par la Ville en 2022, permettront de doter 270 postes de policières et policiers supplémentaires. Les 25 M\$ restants contribueront à bonifier considérablement l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS), une somme qui s'ajoute aux 25 M\$ sur 5 ans investis par la Ville de Montréal (10 M\$ au budget 2023).

Avec son budget 2023, la Ville de Montréal poursuit la mise en œuvre de Montréal 2030. Cette planification stratégique guide, depuis maintenant deux ans, les actions de la Ville autour d'une vision claire et commune. Dans la foulée de cette vision, la Ville a adopté plusieurs plans et cibles dans les deux dernières années, des plans qui se concrétisent en projets audacieux et innovants. Je pense entre autres à notre Plan climat, dont nous accélérons la mise en œuvre pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et réaliser plus d'infrastructures et d'espaces verts, qui rendront la ville plus résiliente face aux changements climatiques. Je pense aussi à notre Plan d'action solidarité, équité et inclusion, ainsi qu'au Projet de Ville, en vue de notre futur Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM).

Dans le cadre du chantier sur la fiscalité, entamé en 2022, la Ville réalisera dans la prochaine année une revue de ses activités, pilotée par son nouveau Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle. Cette révision a pour but de revoir et d'optimiser nos processus et, au final, se montrer encore plus efficaces.

Nous continuons à transformer notre métropole, et nous le faisons en grande partie grâce aux forces vives que nous retrouvons au sein des équipes de la Ville. Nos employées et nos employés mettent l'épaule à la roue, en participant activement à cet effort collectif. Je tiens donc à les remercier, de tout cœur, pour leur engagement et leur désir d'innover, toujours au bénéfice de la population montréalaise.

Le directeur général,

Serge Lamontagne, MBA, ASC

Faits saillants

Budget 2023 et PDI 2023-2032 : Bâtir le Montréal de demain

Avec son budget de fonctionnement équilibré de 6,76 G\$ pour 2023 et le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de 22 G\$, la Ville de Montréal se donne les moyens de continuer à rendre la métropole plus verte, inclusive et sécuritaire, tout en mettant en oeuvre des solutions pour relever les défis les plus immédiats.

Atténuer les effets de l'inflation

Parmi ceux-ci, l'inflation élevée a mené la Ville à adopter plusieurs mesures limitant son impact sur les ménages, les personnes plus vulnérables, les commerces et les entreprises.

Ainsi, l'augmentation des taxes foncières, sous la responsabilité du conseil municipal, est contenue en dessous du niveau d'inflation. De plus, la variation des valeurs foncières liée au dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025 est étalée sur 3 ans, ce qui en atténuera les effets.

Pour les immeubles non résidentiels, la Ville poursuit la mesure des taux différenciés, introduite en 2019, ce qui devrait donner un répit à une large majorité de commerces et d'entreprises.

Sur un tout autre plan, la Ville offrira, à partir du 1^{er} juillet 2023, la gratuité des transports collectifs aux résidentes et résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus.

Poursuivre les changements entrepris

À plus long terme, la Ville persiste dans les changements qui permettront à Montréal de faire face concrètement et durablement aux enjeux majeurs qui se posent à elle, principalement l'urgence climatique, la crise du logement et la sécurité urbaine.

Pour toutes ces questions, les investissements seront augmentés de manière à répondre aux besoins les plus pressants. Par exemple, la mise en oeuvre du Plan climat 2020-2030 sera accélérée, notamment en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi que la réalisation d'espaces verts et d'infrastructures susceptibles d'accroître la résilience de la Ville face aux changements climatiques. Il en va de même pour le développement du transport actif et collectif, ainsi que pour accélérer le développement de nouveaux quartiers durables et inclusifs.

Pour concrétiser les objectifs du Chantier Montréal abordable, le logement fera aussi l'objet d'investissements massifs d'ici 2032.

Enfin, pour assurer la sécurité de la métropole, la Ville misera sur la bonification des mesures de prévention et sur l'augmentation des ressources policières pour mettre en oeuvre son modèle montréalais en matière de sécurité publique.

Dans leur ensemble, les initiatives prévues dans le budget 2023 et le PDI 2023-2032 s'alignent sur le plan stratégique Montréal 2030 et les divers plans d'action qui y sont associés. Là encore, la Ville prend les moyens d'accélérer la réalisation de cette stratégie sur 10 ans en créant le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle, ainsi qu'en révisant ses programmes et ses activités pour mieux les optimiser.



Revoir le financement de la métropole du Québec

Résolument tourné vers l'avenir, le budget déposé démontre la nécessité d'un débat plus large sur les sources de financement dont disposent les municipalités pour répondre aux besoins de leur population à long terme. Amorcée dans le cadre de la consultation prébudgétaire, la réflexion à ce sujet est à la base du chantier sur la fiscalité mis de l'avant par la Ville et qui culminera en 2023 avec l'organisation d'un sommet sur la fiscalité municipale.

Elle met également en exergue l'urgence d'ouvrir le dialogue avec le gouvernement du Québec quant au rôle prépondérant que joue la métropole pour l'atteinte de divers objectifs à l'échelle provinciale, la latitude et les moyens supplémentaires que cela peut exiger.

Le résultat attendu est clair : doter la Ville d'un cadre financier et légal adapté aux défis et aux réalités du 21^e siècle afin de répondre aux besoins de la population et de bâtir ensemble le Montréal de demain.



Sécurité urbaine

Il est primordial pour la Ville de Montréal d'offrir des milieux de vie sécuritaires et de qualité. À cette fin, elle s'est donné une vision globale de la sécurité urbaine qui mise sur la prévention et l'intervention psychosociale. Mettant à contribution l'ensemble des intervenants, cette vision s'exprime par le déploiement de mesures novatrices. Elle passe aussi par l'augmentation des budgets accordés aux services policiers, notamment pour lutter contre les violences armées.

Agir avec la communauté

Dans la foulée des engagements pris lors du Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée, en mars 2022, la Ville renforce les actions effectuées en matière de prévention, particulièrement en ce qui a trait à la sécurité urbaine. La création d'une équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles (ÉMIE), pour appuyer la police dans son travail et consolider les actions locales déjà en place, s'inscrit dans cette logique.

Avec l'appel de projets *Par et pour les jeunes*, la Ville soutiendra également des initiatives développées et menées directement par les jeunes. Ces projets pourront prendre la forme de campagnes de sensibilisation, d'événements et d'activités tant sociales que sportives ou culturelles.

Les ressources accordées à l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS) sont par ailleurs considérablement bonifiées. Cette équipe d'intervenants sociaux de première ligne vise à fournir une réponse mieux adaptée, mobile et rapide dans l'espace public face à des situations de détresse ou de cohabitation, en plus d'accompagner les citoyennes et les citoyens vulnérables vers des ressources sécuritaires.

Prévention en sécurité urbaine

5 M\$ au budget 2023

Sécurisation école (ÉMIE)

1,3 M\$ au budget 2023

Appel de projets *Par et pour les jeunes*

1,7 M\$ au budget 2023

ÉMMIS

10 M\$ au budget 2023

Soutenir l'effort policier

Le budget accordé au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) atteindra 787,1 M\$ en 2023, ce qui représente une hausse de 63,2 M\$. La majeure partie de cette somme découle de l'aide financière de 225 M\$ sur 5 ans accordée par le gouvernement du Québec pour renforcer la présence policière dans la région métropolitaine.

Ces nouvelles ressources, en plus de celles déjà engagées par la Ville en 2022, permettront d'embaucher 270 effectifs supplémentaires. Au total, d'ici 2025, ce sont 4 793 policières et policiers qui assureront la sécurité de la population. Des efforts seront aussi déployés pour que les effectifs du SPVM soient plus représentatifs de la diversité montréalaise.

Ces ressources supplémentaires soutiendront également diverses initiatives de lutte contre les violences armées et le crime organisé. La poursuite du projet ARRET (Action-Répression-Résolution-Engagement-Terrain), conçu pour accentuer la pression sur les éléments criminels à l'origine des événements de violence armée et renforcer le sentiment de sécurité de la population, en est un exemple concret.

Pour sa part, l'Équipe de surveillance des délinquants sexuels (ÉSDS) sera aussi bonifiée afin de répondre aux besoins grandissants.

Préparer l'avenir en sécurité civile

En 2023, le schéma de couverture de risques révisé pour l'agglomération de Montréal sera déposé aux instances pour consultation. Après son adoption, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) s'appuiera sur cet outil pour gérer et organiser les ressources sur son territoire.

La nouvelle Direction de la sécurité civile entamera, quant à elle, la révision du plan de sécurité civile de l'agglomération, notamment pour renforcer la résilience urbaine et assurer une gestion intégrée des risques.

Par ailleurs, les travaux de modernisation du système d'appel 9-1-1 se poursuivront. La solution numérique qui sera implantée permettra aux Montréalaises et aux Montréalais de contacter les services d'urgence par de multiples plateformes, et ce, sur l'ensemble du territoire.

Centre d'appels 9-1-1

32,3 M\$ au PDI 2023-2032

Transition écologique

La concrétisation du Plan climat et de ses 46 mesures s'accélère en 2023. En réponse à l'urgence climatique, la Ville mise sur la réalisation de projets majeurs afin de réduire les émissions de GES et adapter les infrastructures municipales aux défis posés par les changements climatiques. D'importants efforts de préservation de la biodiversité et de réhabilitation des parcs seront également déployés.

Changer les comportements par l'écofiscalité

L'adaptation aux changements climatiques passe par l'adoption de nouvelles habitudes plus respectueuses de l'environnement. Les deux mesures écofiscales que la Ville mettra en place dans la prochaine année encourageront ces changements, tout en générant de nouveaux revenus selon le principe de l'utilisateur-payeur.

Pour les parcs de stationnement des immeubles non résidentiels, le territoire d'application de la taxe sera étendu à l'ensemble du territoire de la Ville pour les stationnements extérieurs de plus de 20 000 m², une mesure qui incitera à optimiser l'usage des terrains concernés et dont les revenus financeront en partie le transport collectif.

Concernant la facturation de l'eau, une tarification écofiscale sera introduite auprès des propriétaires d'immeubles non résidentiels. La Ville enverra une « facture à blanc » qui informera les propriétaires sur la nouvelle mesure et sur l'importance d'optimiser la consommation de l'eau. En 2024, une première facture sera envoyée pour l'eau consommée en 2023.

Combattre les GES et la pollution de l'air

Le transport et les bâtiments sont deux des plus importantes sources de GES à Montréal. Pour réduire les émissions liées au transport, la Ville mise notamment sur l'électrification en visant l'acquisition de 175 véhicules électriques et hybrides. Elle compte également poursuivre l'installation de bornes publiques de recharge dans les différents arrondissements. Environ 2 000 stations de recharge supplémentaires devraient être installées d'ici 2025.

Du côté des bâtiments, la Ville poursuit en 2023 la transition écologique de son parc immobilier. Ambitieux, son programme vise l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2030 dans les bâtiments neufs et existants, ce qui représente une réduction de 30 000 tonnes de GES.

La Ville poursuivra également les études techniques nécessaires pour le remplacement des incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées J.-R.-Marcotte. Les nouveaux équipements permettront de diminuer de 92 % les émissions de la station.

Par ailleurs, en ce qui a trait à la pollution atmosphérique, une nouvelle station de surveillance sera implantée afin de mesurer les impacts de la circulation sur la qualité de l'air.

Enfin, en 2023, la Ville présentera la version pilote de son budget climat, incluant une première quantification de certaines mesures phares du Plan climat 2020-2030. À terme, le budget climat couvrira l'ensemble des actions visant à réduire les émissions de GES à Montréal. Ce nouvel outil de quantification permettra à la Ville d'identifier d'éventuels écarts entre les résultats observés et ses cibles de réduction. Elle pourra ainsi renforcer ses efforts en la matière lorsque nécessaire.

Véhicules municipaux électriques et hybrides
85,3 M\$ au PDI 2023-2032

Bornes de recharge publiques pour véhicules électriques
18 M\$ au PDI 2023-2032

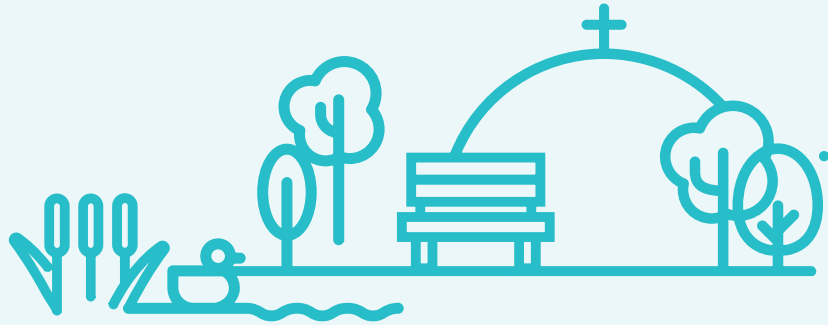
Transition écologique du parc immobilier
145 M\$ au PDI 2023-2032

**Station Jean-R.-Marcotte —
Remplacement des incinérateurs**
682,2 M\$ au PDI 2023-2032

Réseau de surveillance de la qualité de l'air
1,4 M\$ au PDI 2023-2032



Transition écologique (suite)



Réduire la pollution de l'eau

Pour améliorer la qualité de l'eau et pour préserver le fleuve Saint-Laurent, le projet de construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone se poursuivra. Pour Montréal et tout le Québec, il s'agit d'un projet porteur en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, qui permettra une élimination quasi complète des bactéries, virus et substances émergentes rejetés dans le fleuve.

Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb suivront aussi leur cours. L'objectif demeure le même, à savoir remplacer la totalité des branchements problématiques, soit environ 51 000, d'ici 2032.

Usine de désinfection des eaux usées

461,2 M\$ au PDI jusqu'en 2025

Branchements au plomb

350 M\$ au PDI 2023-2032

S'adapter aux changements climatiques

Les villes de partout dans le monde font face aux impacts des changements climatiques. Montréal n'y fait pas exception. À cet effet, la Ville a adopté une cible d'investissement en matière d'adaptation aux changements climatiques, allant de 10 % à 15 % de son PDI. En 2023, on évalue que 180,9 M\$ seront investis par les services centraux à la réalisation d'infrastructures naturelles.

Dans la prochaine année, la Ville déploiera le programme d'infrastructures vertes multifonctionnelles. Ce programme permettra notamment la réalisation d'espaces résilients (parcs, places publiques, etc.), d'infrastructures vertes résilientes sur rue et d'aménagements dans les parcs et les milieux naturels. L'ensemble devrait améliorer la gestion des eaux lors de pluies diluviennes et limiter les surverses d'eau polluée dans le fleuve.

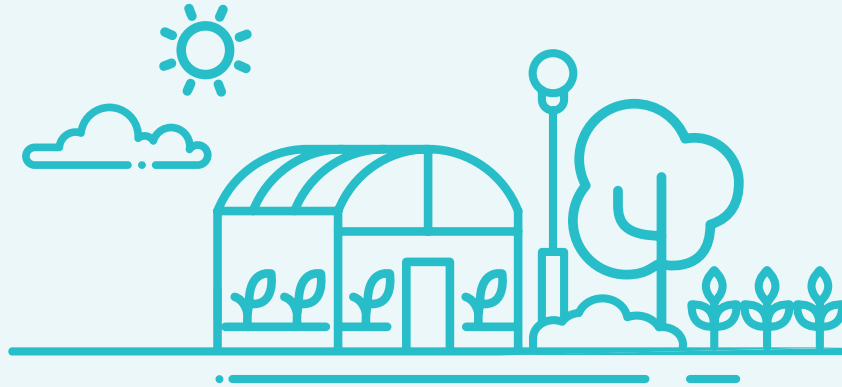
Parallèlement, Montréal mettra en place un nouveau programme de réhabilitation et de développement de digues pour protéger les personnes et les biens lors de périodes de crues importantes.

Infrastructures vertes

49,3 M\$ au PDI jusqu'en 2029

Programme des digues

16 M\$ au PDI à partir de 2025



Protéger et valoriser la nature

Dans l'esprit du Plan nature et sports adopté en 2021, la Ville maintiendra ses efforts pour accroître de 10 % la part de milieux naturels protégés sur son territoire, ce qui inclut les boisés, les habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. Afin d'atteindre l'objectif de 500 000 arbres plantés d'ici 2030 et de faire passer l'indice de canopée de 20 à 26 % d'ici 2025, elle maintiendra également un rythme de plantation élevé sur les domaines privé et public et poursuivra la lutte contre l'agrile du frêne.

La volonté d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais un contact quotidien avec la nature sera également soutenue par la réalisation de travaux au Grand parc de l'Ouest, au parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise et au parc-nature des Sources, de même que par le déploiement du pôle nature de l'Est. L'aménagement du parc riverain de Lachine suivra aussi son cours.

Dans la même logique, la Ville entend relier les grands parcs et les milieux de vie par un réseau de corridors verts favorables à la mobilité récréative. Elle compte également poursuivre les travaux d'aménagement au parc Frédéric-Back.

Afin de protéger les cours d'eau et de rendre les berges plus accessibles, les efforts de réhabilitation des berges des grands parcs seront maintenus.

De fait, plusieurs parcs, espaces verts et sites emblématiques feront l'objet d'importants travaux de mise à niveau et de valorisation. C'est le cas des parcs du Mont-Royal et Jeanne-Mance, dont l'accès sera repensé. Enfin, le programme de soutien aux arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement de différents équipements des parcs locaux se poursuivra.

Sur un autre plan, la Ville misera sur l'aménagement ou la réfection de jardins communautaires et la création de jardins collectifs dans différents arrondissements, en réponse à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

Milieux naturels

270 M\$ au PDI 2023-2032

Forêt urbaine

281,7 M\$ au PDI 2023-2032

Grands parcs et parc riverain

184,8 M\$ au PDI 2023-2032²

Corridors verts

53,5 M\$ au PDI 2023-2032

Parc Frédéric-Back

112,6 M\$ au PDI 2023-2032

Réhabilitation des berges

130,1 M\$ au PDI 2023-2032

Parcs du Mont-Royal et Jeanne-Mance

111,6 M\$ au PDI 2023-2032

Parcs et espaces verts locaux

477,1 M\$ au PDI 2023-2032³

Agriculture urbaine

10 M\$ au PDI 2023-2032

² Grand parc de l'Ouest : 84,6 M\$; Parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise : 62,7 M\$; Parc-nature des Sources : 1,5 M\$; Pôle nature de l'Est : 22,6 M\$ et parc riverain de Lachine : 13,4 M\$.

³ PDI arrondissements : 415 M\$; PDI corporatif : 62,1 M\$.

Mobilité et développement urbain

La Ville de Montréal souhaite proposer une organisation du territoire cohérente, favorable à l'accessibilité, à la santé, à la sécurité et à l'épanouissement de l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais. Le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, en cours d'élaboration, et les investissements projetés en matière de transport actif et collectif témoignent de cette volonté et posent les bases d'une vision à long terme en matière de développement.

Investir dans le transport collectif

L'accroissement et la diversification de l'offre de transport à des fins de mobilité durable représentent plus que jamais une priorité à Montréal. La prochaine année permettra à la Ville de poursuivre le travail commencé en ce qui a trait au transport collectif, notamment en accompagnant ses partenaires dans la réalisation de chantiers majeurs :

- Construction du Réseau express métropolitain (REM) de l'Ouest (CDPQ Infra);
- Prolongement de la ligne bleue (STM);
- Déploiement du Service rapide par bus (SRB) du boulevard Pie-IX.

Elle amorcera également les réflexions en vue de développer un axe de transport structurant pour l'est de la ville et effectuera une étude d'opportunité pour l'implantation d'un mode de transport collectif dans le secteur Grand Sud-Ouest (ligne rose).

Enfin, la Ville offrira, à partir du 1^{er} juillet 2023, la gratuité des transports collectifs aux résidentes et résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus. Une enveloppe de 24 M\$ y sera consacrée.

REM de l'Ouest

133,1 M\$ au PDI 2023-2032

Ligne bleue

68,4 M\$ au PDI 2023-2032

SRB Pie-IX

34,5 M\$ au PDI jusqu'en 2025

Investir davantage dans le réseau cyclable

D'ici 2025, la Ville espère accroître de 15 % le nombre de personnes se déplaçant par vélo sur son territoire. Dans cet objectif, elle augmente fortement le budget alloué au vélo, pour atteindre 507,1 M\$ sur 10 ans, ce qui permettra d'accélérer la structuration d'un réseau cyclable performant.

En 2023, le développement des axes Henri-Bourassa et Saint-Antoine-Saint-Jacques du Réseau express vélo se poursuivra. Des travaux d'entretien seront aussi effectués sur différents tronçons du réseau cyclable afin qu'ils demeurent sécuritaires.

Par ailleurs, pour répondre à la demande croissante, 100 vélos à assistance électrique et 36 stations seront ajoutés à l'offre de vélos en libre-service BIXI.

Réseau express vélo et réseau cyclable

300 M\$ au PDI 2023-2032

Réseau cyclable — Maintenance

100 M\$ au PDI 2023-2032

Véloroute — Réseau métropolitain

91,7 M\$ au PDI 2023-2032

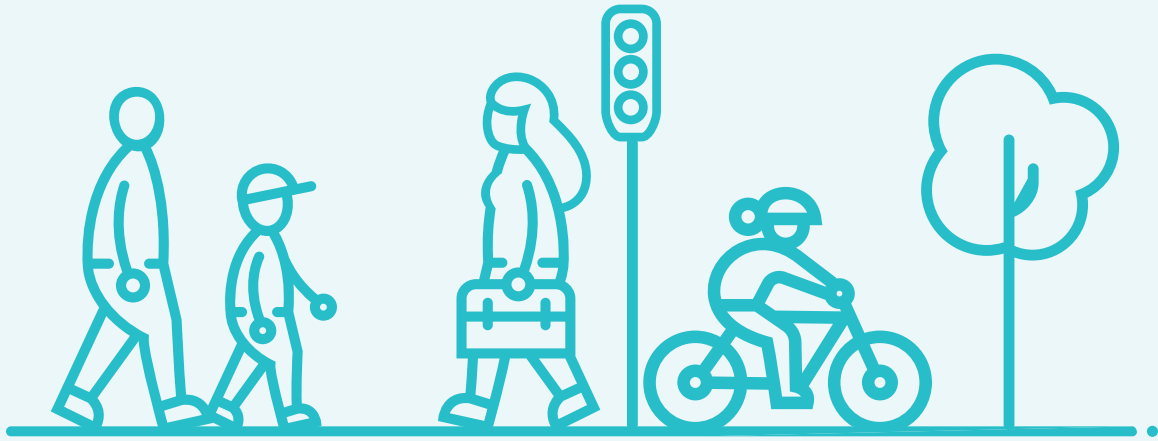
Vélos en libre-service

15,4 M\$ au PDI 2023-2032

Assurer la sécurité et la fluidité des déplacements

Cherchant à éliminer les décès et les blessures graves sur les routes, la Ville mettra encore plus d'efforts dans la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro. À cette fin, elle augmente substantiellement les sommes servant à sécuriser les abords des écoles ainsi que les lieux utilisés par les personnes âgées. Un soutien financier sera aussi accordé aux arrondissements afin d'améliorer la circulation piétonnière.





Par ailleurs, en collaboration avec ses partenaires, la Ville de Montréal tiendra en 2023 un sommet sur les chantiers routiers. L'événement a pour objectif de trouver des solutions à la multiplication des entraves routières dans la métropole et fait écho aux engagements pris dans la Charte montréalaise des chantiers. Afin de favoriser l'adoption des meilleures pratiques sur ses chantiers, la Ville entend d'ailleurs poursuivre le déploiement des engagements inscrits dans cette charte.

La portée des interventions de l'Escouade mobilité sera également bonifiée, notamment quant au respect des corridors piétons autour des chantiers.

Enfin, pour prolonger la durée de vie utile des chaussées, notamment afin d'éviter la prolifération des nids-de-poule, la Ville augmente fortement ses investissements dans le réseau artériel et local.

Approche Vision Zéro

157,6 M\$ au PDI 2023-2032

Escouade mobilité

1,9 M\$ au budget 2023

Programmes de planage-revêtement

880,6 M\$ au PDI 2023-2032

Développer des quartiers durables et inclusifs

Depuis quelques années déjà, Montréal travaille à la mise en place de milieux de vie innovants, où l'offre résidentielle, commerciale, industrielle et de services publics permet d'accueillir une population aux profils et aux besoins variés.

Afin d'accélérer le développement de ces futurs quartiers, les investissements prévus au cours des prochaines années sont fortement augmentés. C'est le cas du secteur des Faubourgs, qui recevra une première enveloppe budgétaire, et des écoquartiers Lachine-Est, Louvain Est et Namur-Hippodrome. Sans oublier le projet de raccordement du boulevard Cavendish, appelé à devenir un boulevard urbain axé sur la mobilité durable.

De plus, la Ville poursuivra la planification concertée du secteur Bridge-Bonaventure et les chantiers en cours du côté de Griffintown et du campus MIL.

Secteur des Faubourgs

131,7 M\$ au PDI 2023-2032

Écoquartiers

287,8 M\$ au PDI 2023-2032⁴

Boulevard Cavendish

434,2 M\$ au PDI 2023-2032

Bridge-Bonaventure

163,3 M\$ au PDI jusqu'en 2029

Griffintown

150,1 M\$ au PDI 2023-2032

Campus MIL

122,1 M\$ au PDI 2023-2032

⁴ Louvain Est : 67,2 M\$; Lachine-Est : 64 M\$; Namur-Hippodrome : 156,6 M\$.

Mobilité et développement urbain (suite)

Vers le Montréal de demain

La Ville est engagée dans une vaste démarche citoyenne devant mener à l'élaboration de son Plan d'urbanisme et de mobilité. Attendu pour 2024, ce plan fera l'objet lors de la prochaine année d'une consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal. Il sera ensuite décliné en divers plans d'action. L'ensemble s'inscrit en continuité avec les grandes orientations de l'administration municipale et posera les bases du Montréal de demain.



Habitation

Avoir accès à un logement abordable constitue un défi pour de nombreux ménages montréalais. La Ville multipliera les efforts au cours de la prochaine année pour construire, acquérir et sauvegarder des logements abordables, tout en soutenant davantage les locataires. Ces mesures s'inscrivent dans une importante stratégie à long terme, portée par des investissements majeurs et la négociation d'une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec.

Accroître l'offre

Pour concrétiser les objectifs du Chantier Montréal abordable, la Ville compte, entre autres, acquérir des immeubles en recourant à son droit de préemption, pour lequel elle a réservé une enveloppe globale de 480 M\$. Elle soutiendra également les organismes à but non lucratif désireux d'acquérir des terrains, des immeubles résidentiels ou des maisons de chambre en vue de réaliser des projets d'habitation sociale ou abordable, un apport de 20 M\$ sur trois ans.

La création d'une équipe multidisciplinaire responsable de la réalisation de projets concrets et innovants en habitation permettra de réaliser des gains rapides en matière de construction et de sauvegarde de logements abordables. D'une durée de trois ans, le mandat de cette équipe découle du Chantier Montréal abordable, amorcé en 2022 en réponse à la crise du logement et réunissant des experts des milieux immobiliers, financiers et sociaux.

Par ailleurs, la Ville continuera de s'assurer que l'offre en logements abordables est adéquate dans les nouveaux quartiers en développement. Elle compte aussi investir dans les travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, qui sont nécessaires à la concrétisation des projets de logements sociaux et communautaires.

Acquisitions pour logement social et communautaire

120,4 M\$ au PDI 2023-2032

Acquisitions pour logement abordable

480 M\$ au PDI 2023-2032

Soutien aux organismes

6 M\$ au budget 2023

Travaux d'infrastructures et d'aménagement

25,9 M\$ au PDI 2023-2032

Soutenir les locataires

Afin de favoriser l'accès à des logements sains, sécuritaires et abordables, la Ville développera, en 2023, le programme de certification Propriétaire responsable, associé à un registre des loyers. Unique au Québec, cette mesure forcera les propriétaires à attester du bon entretien de leurs bâtiments et de leurs logements ainsi qu'à dévoiler le montant de leurs loyers.

Trouver des solutions durables

Les mesures énoncées précédemment le démontrent, la Ville de Montréal active tous les leviers réglementaires et financiers dont elle dispose pour répondre aux besoins en matière d'habitation. Face à l'ampleur de la crise, elle souhaite toutefois accroître la latitude dont elle dispose en matière de développement et les moyens financiers mis à sa disposition pour aider la population montréalaise à se loger convenablement. À ce titre, au cours de la prochaine année, elle entreprendra de renégocier les termes de l'entente en habitation conclue avec le gouvernement du Québec en 2018.



Solidarité, équité et inclusion

À Montréal, l'humain est au centre des décisions. De la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale aux services offerts aux personnes les plus vulnérables, la Ville croit à l'importance de construire un tissu social fort et solidaire. Elle accorde aussi le plus grand soin aux enjeux d'équité et d'inclusion.

Mieux outiller l'administration municipale

Au cours de la prochaine année, la Ville entend analyser en profondeur et prendre en compte les caractéristiques sociales des diverses populations montréalaises. Elle va notamment produire des portraits sociaux dynamiques pour chaque arrondissement. Ces outils aideront la Ville à mieux cibler ses efforts en matière d'équité territoriale.

La Ville poursuivra l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) dans ses différentes unités d'affaires. En outre, elle dévoilera le Baromètre Écho 2023 sur l'inclusion des personnes immigrantes, en y incluant cette approche.

Réduire les inégalités

En matière d'action sociale, la Ville renforce les investissements faits dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Afin de tenir compte des enjeux sociaux actuels et émergents, elle travaillera aussi au renouvellement et à la bonification de l'entente conclue avec le gouvernement du Québec concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance continuera de bénéficier, par ailleurs, d'une attention soutenue. La Ville entend notamment renforcer les actions de médiation et de cohabitation sociale dans les espaces publics.

Un accès équitable aux installations sportives et récréatives contribue grandement à améliorer la qualité de vie et la cohésion sociale dans tous les quartiers. Des investissements totalisant 785 M\$ sont notamment prévus pour les infrastructures sportives dans les 10 prochaines années. Le complexe aquatique de Pierrefonds, en cours de réalisation, ou les interventions prévues au complexe récréatif Gadbois, illustrent la portée de cette mesure.

Soutien aux personnes en situation d'itinérance

4,9 M\$ au budget 2023

Installations aquatiques

413,4 M\$ au PDI 2023-2032

Installations sportives — Maintien

171,8 M\$ au PDI 2023-2032

Installations sportives — Développement

144,8 M\$ au PDI 2023-2032

Installations réfrigérées extérieures

20 M\$ au PDI 2023-2032



Lutter contre toutes les discriminations

Le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques profitera de la prochaine année pour effectuer une deuxième reddition de comptes publique. Celle-ci fera état des différentes avancées au sein de l'appareil municipal qui contribuent à lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et à transformer la culture organisationnelle. La commissaire consolidera aussi les travaux de sensibilisation amorcés auprès des gestionnaires sur l'importance des démarches de diversité, équité et inclusion (DEI) en emploi et proposera des outils de codéveloppement en la matière.

Par ailleurs, la Ville poursuivra le déploiement de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025.

En matière d'accessibilité universelle, l'administration municipale mettra en œuvre les recommandations issues du chantier de travail amorcé en 2020 et continuera à renforcer l'expertise de ses unités d'affaires dans ce domaine. La Ville travaille déjà depuis plusieurs années à faire de Montréal une ville accessible à tout le monde. En 2023, cela se traduira notamment par des investissements dans les aménagements de parcs ou les accès d'immeubles municipaux. D'ici 2032, 60 M\$ seront, entre autres, investis dans le cadre des Programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU). Par ailleurs, les critères d'accessibilité universelle sont désormais intégrés à la majorité des investissements inscrits au PDI.

Soutenir l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes et racisées

Pour favoriser la diversité de ses propres effectifs, la Ville lancera, en 2023, un programme de relève diversifiée pour les postes de direction.

En matière de services à la population, la Ville profitera de la prochaine année pour développer et tester la station Montréal, nouveau départ, à l'intention des personnes nouvellement arrivées.

Enfin, la Ville misera sur la culture comme véhicule d'intégration. À ce titre, elle accroîtra son soutien à l'organisation des événements culturels dans les quartiers à forte diversité afin d'offrir des programmes représentatives de la population.



Démocratie, participation et innovation

Les citoyennes et les citoyens ont un rôle important à jouer dans la vie municipale. En 2023, la Ville multipliera les initiatives favorables à leur participation à la vie démocratique et à la prise de décision. Elle souhaite aussi déployer de nouveaux outils numériques à leur intention et soutenir l'innovation dans les services.

Valoriser la vie municipale

La pandémie a eu un impact majeur sur les activités d'initiation à la démocratie municipale. En 2023, la Ville entend remédier à la situation et accueillera de nouveau à l'hôtel de ville, à l'occasion de sa 35^e édition, le Jeune conseil de Montréal, qui réunira pendant trois jours 75 jeunes Montréalaises et Montréalais pour une simulation du conseil municipal. La même invitation sera faite aux femmes intéressées par la politique municipale, notamment celles issues de la diversité et des communautés autochtones, avec Cité Elles MTL. Ces initiatives mettront à contribution plusieurs personnes élues.

Donner sa pleine dimension au budget participatif

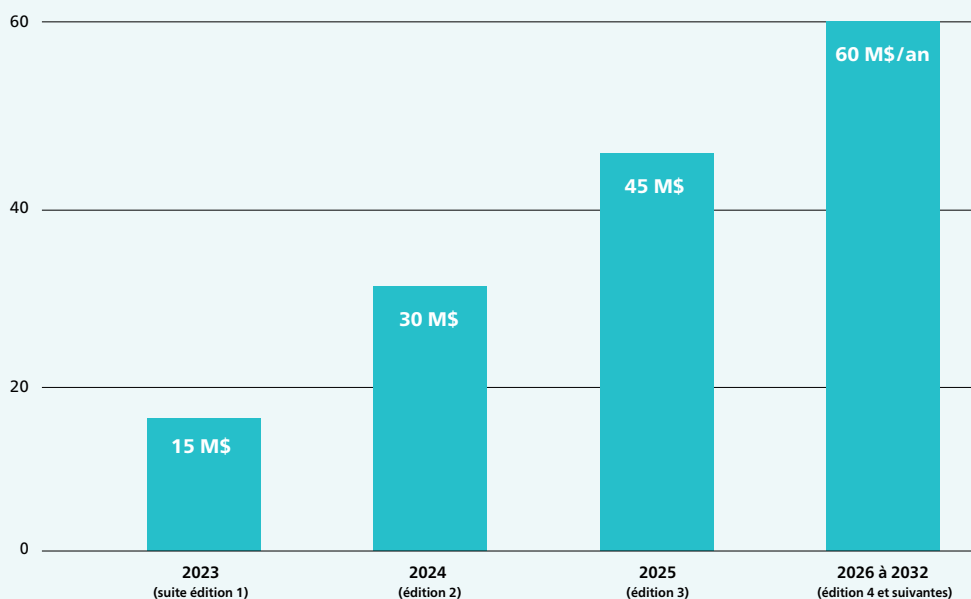
Le budget participatif permet à la population de proposer des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux, puis de voter pour les projets que la Ville réalisera. Devenu un programme en bonne et due forme, l'exercice se fera dorénavant sur une base annuelle.

En 2023, la Ville poursuivra l'appel à projets de la deuxième édition, avec l'organisation du vote citoyen pour déterminer les projets lauréats. L'exercice, doté d'une enveloppe de 30 M\$, porte sur les thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité. Afin de stimuler la participation citoyenne, la Ville continuera de déployer d'importants efforts de communication, particulièrement auprès des jeunes et des populations des quartiers les plus vulnérables. La planification et la réalisation des projets issus de la première édition se poursuivront en parallèle.

Par ailleurs, la Ville entend augmenter graduellement les sommes allouées aux prochaines éditions. Le troisième appel à projets sera lancé à l'automne 2023, à la suite du vote pour déterminer les lauréats de la deuxième édition, et se poursuivra en 2024. Il bénéficiera d'un montant de 45 M\$. À terme, 60 M\$ seront consacrés chaque année à la réalisation des projets issus du budget participatif.

Budget participatif
510 M\$ au PDI 2023-2032

Évolution des investissements annuels inscrits au PDI 2023-2032 pour la réalisation des projets lauréats du budget participatif



Favoriser l'expérimentation

Toujours dans un esprit de mobilisation, la Ville continuera les démarches d'expérimentation et de cocréation comme le programme Citoyens testeurs, visant à obtenir la rétroaction des Montréalaises et des Montréalais sur les projets et les services municipaux qui leur sont destinés. Elle maintiendra aussi les projets pilotes développés dans le cadre de la communauté d'innovation Montréal en commun en ce qui a trait à l'accès à l'alimentation, à la mobilité et à la réglementation municipale et encouragera les nouvelles avenues d'expérimentation dans une optique de ville intelligente.

Accélérer la transformation numérique

Pour bonifier ses services directs à la population, la Ville mise plus que jamais sur la technologie. Parallèlement à l'amélioration des fonctionnalités de **Montréal.ca**, de nouveaux outils de communication numériques seront développés, tels que la cour numérique.

Enfin, la Ville fera en sorte d'offrir un accès WiFi sur ses principales artères et dans certains parcs de proximité en soutenant le déploiement de son service MTLWiFi sur le boulevard Saint-Laurent, les rues Saint-Denis et Rachel ainsi que sur les avenues Christophe-Colomb et du Mont-Royal.

Cour municipale numérique

23,2 M\$ au PDI 2023-2032

Nouvelles fonctionnalités sur montreal.ca

2,6 M\$ au PDI en 2023

MTLWiFi

8,2 M\$ au PDI 2023-2032



Développement économique et culturel

Profondément marqués par la pandémie, les secteurs économiques et culturels montréalais ont su faire preuve de résilience et ont connu une reprise vigoureuse. Afin de poursuivre la relance et préparer l'avenir, la Ville va multiplier les actions pour soutenir les commerces et les secteurs vulnérables, tout en accompagnant le développement des zones d'innovation et du milieu culturel. Elle accordera également une attention particulière au centre-ville, pour en faire un secteur fort et résilient.

Soutenir l'économie et le rayonnement de la métropole

Plus que jamais, Montréal doit miser sur une économie prospère, durable et compétitive. Pour relever ce défi, la Ville a créé en 2022, la nouvelle direction générale adjointe (DGA) Économie et rayonnement de la métropole. Regroupant les services du développement économique, de la stratégie immobilière, de l'évaluation foncière, de l'approvisionnement, ainsi que le bureau des relations internationales, cette nouvelle DGA a pour missions de soutenir la vitalité économique, commerciale et immobilière de Montréal.

En 2023, elle aura pour priorité de créer de nouveaux partenariats avec le monde des affaires afin d'assurer le positionnement de la métropole sur l'échiquier économique national et international. Elle assurera également la relance économique et pilotera des projets immobiliers stratégiques, notamment pour accélérer la création de logements abordables à Montréal.

Développer l'économie de demain et soutenir les entreprises

Plusieurs mesures seront déployées au cours de la prochaine année afin de poser les bases d'une économie verte, résiliente et inclusive. Parmi celles-ci, la Ville apportera un appui financier et technique aux entreprises pour s'assurer que le développement de pôles et de zones d'innovation, comme dans l'est de Montréal, soit adapté à l'économie de demain.

Fer de lance de l'économie montréalaise, les commerces et les entreprises bénéficieront en outre de services d'accompagnement renforcés, notamment par le maintien de la ligne Affaires Montréal. De nouvelles mesures de soutien financier seront aussi déployées pour garantir l'accès à des locaux commerciaux de qualité et à prix abordable, ainsi que la revitalisation durable des quartiers.



Tout comme en 2022, une aide financière et technique ponctuelle sera accordée à certains secteurs ou intervenants vulnérables ou prometteurs, notamment l'industrie créative et culturelle, l'économie sociale et l'écosystème des « startups ».

Enfin, près de 90 % des immeubles non résidentiels continueront à profiter d'une bonification de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière. La Ville continue également à réduire l'écart du fardeau fiscal foncier entre les immeubles résidentiels et non résidentiels. Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal augmenteront de 2,925 % pour les immeubles non résidentiels, comparativement à 3,9 % pour les immeubles résidentiels.

Soutien aux zones d'innovation

4,5 M\$ au budget 2023

Aide financière pour locaux abordables

17,9 M\$ au budget 2023

Aide financière et technique pour secteurs vulnérables

23,3 M\$ au budget 2023

Propulser le centre-ville

Dans la même logique, la Ville dévoilera la nouvelle stratégie de développement du centre-ville, élaborée en collaboration avec les acteurs socioéconomiques de la métropole. La cellule facilitatrice, mise en place pour favoriser l'accompagnement des projets immobiliers et faciliter l'arrimage entre les différents acteurs du milieu, déploiera son plan d'action.

De nombreux chantiers seront menés dans le but de renforcer la vitalité du centre-ville, d'améliorer la sécurité et la mobilité urbaine ainsi que l'expérience des usagers et des usagers. Ainsi, les travaux de réaménagement de la rue Saint-Catherine, de la rue Peel et du Quartier des gares se poursuivront, tout comme l'aménagement de la place des Montréalaises, aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, qui, à terme, reliera le centre-ville et le Vieux-Montréal.

Rue Saint-Catherine Ouest

451,5 M\$ au PDI 2023-2032

Rue Peel

40,4 M\$ au PDI 2023-2032

Quartier des gares

91,5 M\$ au PDI 2023-2032

Place des Montréalaises

45,9 M\$ au PDI jusqu'en 2025



Accompagner le développement culturel

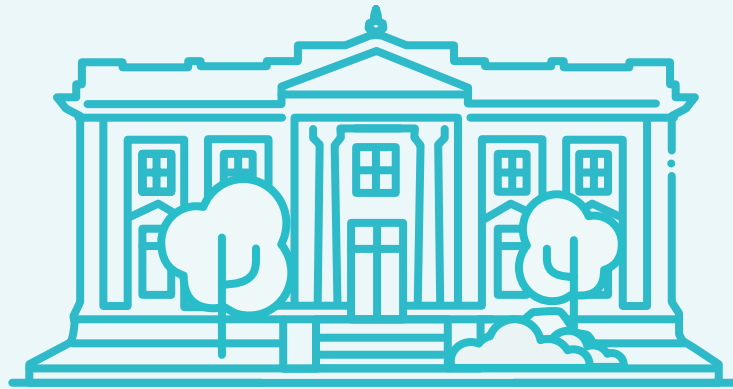
Après une période extrêmement difficile, l'année 2023 sera finalement marquée par le renouveau du secteur culturel. Pour appuyer cette reprise, la Ville élaborera une nouvelle politique de développement culturel et dressera les grandes lignes d'une nouvelle entente avec le ministère de la Culture et des Communications sur le développement culturel de la métropole. Portant sur trois ans, cette entente sera assortie d'investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars. Le programme de financement des festivals et des événements sera aussi revisité afin de soutenir une plus grande variété de projets et de refléter les nouvelles réalités du milieu.

La prochaine année donnera lieu, en outre, à des actions ciblées dans le secteur muséal. Le MEM – Centre des mémoires montréalaises, auparavant Centre d'histoire de Montréal, sera notamment inauguré dans le Quartier des spectacles.

MEM – Centre des mémoires montréalaises

1,9 M\$ au PDI jusqu'en 2023

Développement économique et culturel (suite)



Investir dans les infrastructures culturelles

La mise à niveau des infrastructures culturelles participera à ce nouvel essor. Tout d'abord, l'année 2023 verra la réouverture de deux bibliothèques ayant fait l'objet de travaux importants, soit les bibliothèques Maisonneuve et L'Octogone. Elle sera aussi marquée par la planification d'un nouveau chantier à la bibliothèque Saint-Charles et par la fin des travaux liés à l'implantation de la technologie RFID, à la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs. L'aménagement d'aires d'accueil aux bibliothèques Marie-Uguay et interculturelle est également planifié.

Les maisons de la culture ne seront pas en reste. Outre des travaux de mise à niveau à la maison d'Ahuntsic, la Ville entend en effet planifier, avec les arrondissements, les travaux requis pour faire de ces lieux d'exposition et de diffusion des environnements plus accessibles, accueillants et visibles. De la même manière, les projets des trois espaces culturels mixtes (Centre Sanaaq, Centre Cœur-Nomade et Centre Espace-Rivière) chemineront vers la mise en chantier.

Réseau des bibliothèques
409,6 M\$ au PDI 2023-2032

Maisons de la culture
13,5 M\$ au PDI 2023-2032⁵

Espaces culturels mixtes
121,4 M\$ au PDI 2023-2032⁶

Préserver le patrimoine

Le patrimoine unique de Montréal représente une richesse pour la métropole. Ainsi, diverses mesures pour le préserver seront mises de l'avant. La Ville procédera à l'inventaire des bâtiments à valeur patrimoniale construits avant 1940. Par ailleurs, une enveloppe conséquente sera consacrée à la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux.

Restauration d'immeubles municipaux patrimoniaux
64,7 M\$ au PDI 2023-2032

⁵ Les arrondissements participent également au financement.

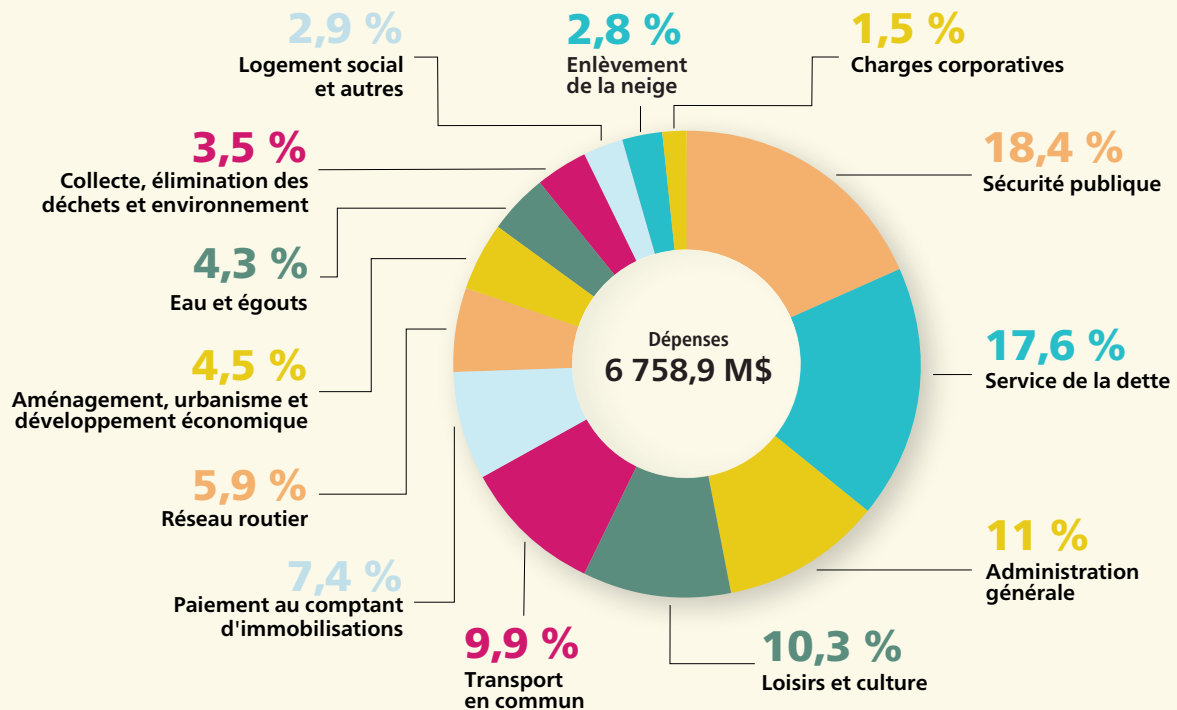
⁶ Sanaaq : 23,5 M\$; Cœur-Nomade : 37,9 M\$; Espace-Rivière : 60 M\$.

Budget de fonctionnement 2023

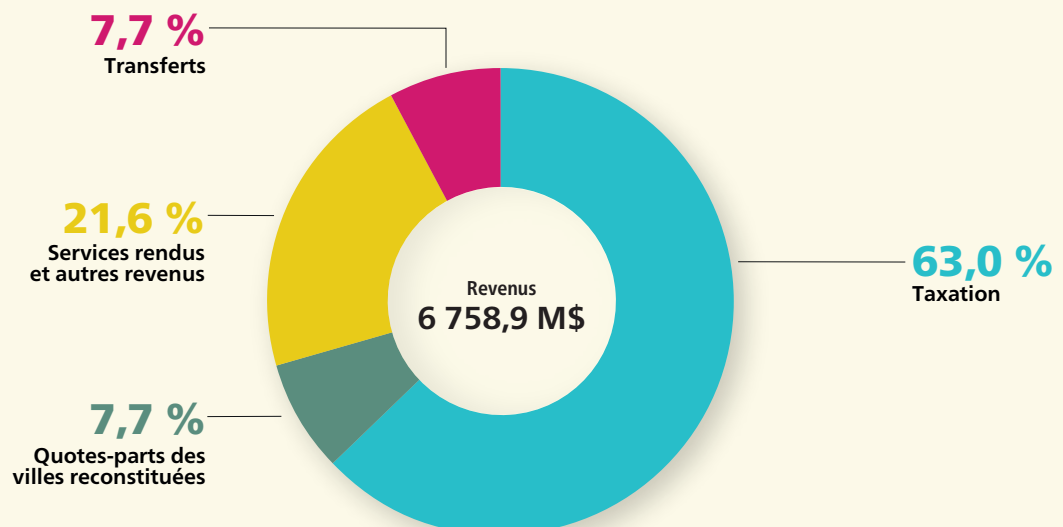
Un budget équilibré de 6,76 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

La fiscalité de la Ville de Montréal pour l'année 2023 est marquée par :

- Une hausse des charges fiscales limitée à 4,1 % pour les immeubles résidentiels et à 2,9 % pour les immeubles non résidentiels;
- Le dépôt du rôle d'évaluation foncière 2023-2025;
- L'harmonisation des dernières tarifications pour les immeubles non résidentiels, datant de la période précédant les fusions municipales de 2002;
- La mise en œuvre de deux mesures écofiscales pour les immeubles non résidentiels :
 - L'introduction d'une tarification volumétrique de l'eau consommée sur l'ensemble du territoire de la Ville pour le financement des services de l'eau, qui rapportera environ 15 M\$ de nouveaux revenus;
 - L'élargissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement à l'ensemble du territoire de la Ville pour les terrains de stationnement extérieurs de plus de 20 000 m², qui rapportera un peu moins de 5 M\$ de nouveaux revenus.

Décisions fiscales

Pour l'année 2023, le **conseil municipal** choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 3,9 % pour les immeubles résidentiels et de 2,925 % pour les immeubles non résidentiels, soit sous le niveau anticipé de l'inflation pour 2023.

- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles non résidentiels.
- Les décisions du conseil municipal ont pour effet d'augmenter les charges fiscales foncières de 3,4 % pour les immeubles résidentiels et de 2,8 % pour les immeubles non résidentiels.

Globalement, les **conseils d'arrondissement** choisissent d'augmenter les revenus de leurs taxes de services de 8,3 % et de leurs taxes d'investissements de 2,7 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles non résidentiels.
- Les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont globalement pour effet d'augmenter les charges fiscales foncières de 0,7 % pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels.

Lorsque l'on additionne les effets des décisions du **conseil municipal** et des **conseils d'arrondissement**, on observe une variation des charges fiscales foncières de 4,1 % pour les immeubles résidentiels et de 2,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Fiscalité locale (suite)

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

↑ 2,7 %	Taxe foncière générale	↑ 3,4 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,6 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ 0,6 %	Taxes de services	↑ 0,7 % Décisions des conseils d'arrondissement
↑ 0,1 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières		↑ 4,1 %

Immeubles non résidentiels

↑ 2,1 %	Taxe foncière générale	↑ 2,8 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,6 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ 0,1 %	Taxes de services	↑ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières		↑ 2,9 %

Décisions des conseils d'arrondissement – Taxe relative aux services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Effet sur les charges résidentielles	Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Effet sur les charges résidentielles
Ahuntsic-Cartierville	10,7 %	0,6 %	Le Plateau-Mont-Royal	6,0 %	0,5 %
Anjou	12,2 %	1,7 %	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	5,0 %	0,5 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	12,5 %	0,7 %	Rosemont-La Petite-Patrie	11,3 %	0,7 %
Lachine	8,2 %	0,5 %	Saint-Laurent	8,0 %	0,6 %
LaSalle	20,0 %	1,3 %	Saint-Léonard	6,0 %	0,6 %
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	17,0 %	1,6 %	Le Sud-Ouest	5,0 %	0,2 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	13,7 %	1,1 %	Verdun	4,0 %	0,3 %
Montréal-Nord	2,0 %	0,3 %	Ville-Marie	4,0 %	0,4 %
Outremont	12,5 %	0,7 %	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	11,3 %	0,8 %
Pierrefonds-Roxboro	8,0 %	0,8 %	Total	8,3 %	0,6 %

Fiscalité locale (suite)

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé en dessous du seuil de valeur foncière non résidentielle de 900 000 \$.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM. Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 \$ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger d'un peu plus de 16 % leurs charges fiscales foncières. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficieront de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 \$

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	24 160 \$	19 638 \$
Taxes spéciales	4 023 \$	3 844 \$
Taxes d'arrondissement	743 \$	743 \$
Total	28 926 \$	24 225 \$
Effet de la mesure	(4 701 \$) (16,3 %)	

Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées en 2002 étaient très différentes les unes des autres. Depuis, la Ville a posé de nombreux gestes pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs⁷ qui la composent :

- Abandon des taxes locatives (en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services);
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier;
- Abandon graduel des tarifications par logement liées à l'eau et les matières résiduelles pour les immeubles résidentiels;
- Abandon graduel des tarifications liées aux matières résiduelles pour les immeubles non résidentiels;
- Harmonisation des taux de la taxe foncière générale par la création de la taxe relative aux dettes des anciennes villes en 2022.
- Harmonisation de la structure fiscale pour le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels en 2023.

À partir de l'exercice financier 2023, le fardeau fiscal de l'ensemble des immeubles de la Ville de Montréal est harmonisé, et ce, pour toutes les catégories d'immeubles.

⁷ Aux fins de la fiscalité, un secteur est le territoire d'une ancienne municipalité avant les fusions.

Deux mesures écofiscales pour les immeubles non résidentiels : la taxe sur les parcs de stationnement et la tarification volumétrique de l'eau

Élargissement du territoire de la taxe sur les parcs de stationnement

La taxe sur les parcs de stationnement des immeubles non résidentiels ne visait que les immeubles situés sur le territoire du centre-ville de Montréal jusqu'en 2022.

En 2023, le territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement est élargi à toute la Ville. La taxe vise l'ensemble des stationnements extérieurs d'immeubles non résidentiels si leur superficie est supérieure à 20 000 m².

En plus de financer le transport collectif, l'élargissement du territoire d'application de la taxe aux grands terrains de stationnement extérieurs a pour objectif additionnel d'inciter les propriétaires des terrains concernés à mener une réflexion sur l'utilisation du territoire qu'ils occupent.

Cette mesure permettra à la Ville de générer un peu moins de 5 M\$ de revenus additionnels.

Introduction de l'écofiscalité dans le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels

En 2020, l'implantation de l'écofiscalité par le biais de la tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels était annoncée. Toutefois, en raison de la pandémie et de ses conséquences sur les entreprises et commerces montréalais, la Ville a décidé de reporter cette décision, jugeant le contexte peu favorable aux changements de structure fiscale.

En 2023, la nouvelle tarification volumétrique sera déployée auprès des immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire de la Ville, marquant le début de l'écofiscalité pour le financement des services de l'eau à Montréal.

Cette tarification sera imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau. Le taux est progressif, selon la consommation d'eau de l'immeuble.

Taux de tarification de 2023 – Tarification pour l'eau (*\$ par mètre cube d'eau consommée*)

Consommation	Tarifs / m ³
Moins de 1 000 m ³	- \$
Plus de 1 000 m ³ et moins de 10 000 m ³	0,10 \$
Plus de 10 000 m ³ et moins de 100 000 m ³	0,20 \$
Plus de 100 000 m ³	0,60 \$

Cette mesure permettra à la Ville de générer environ 15 M\$ de revenus additionnels qui seront versés au fonds de l'eau pour le financement des activités relatives à la gestion de l'eau.

Fiscalité locale (suite)

Rôle d'évaluation foncière

Le rôle d'évaluation foncière reflète la valeur marchande des propriétés. Ces valeurs sont mises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières. Le nouveau rôle d'évaluation foncière couvrira les années 2023, 2024 et 2025. Il entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023.

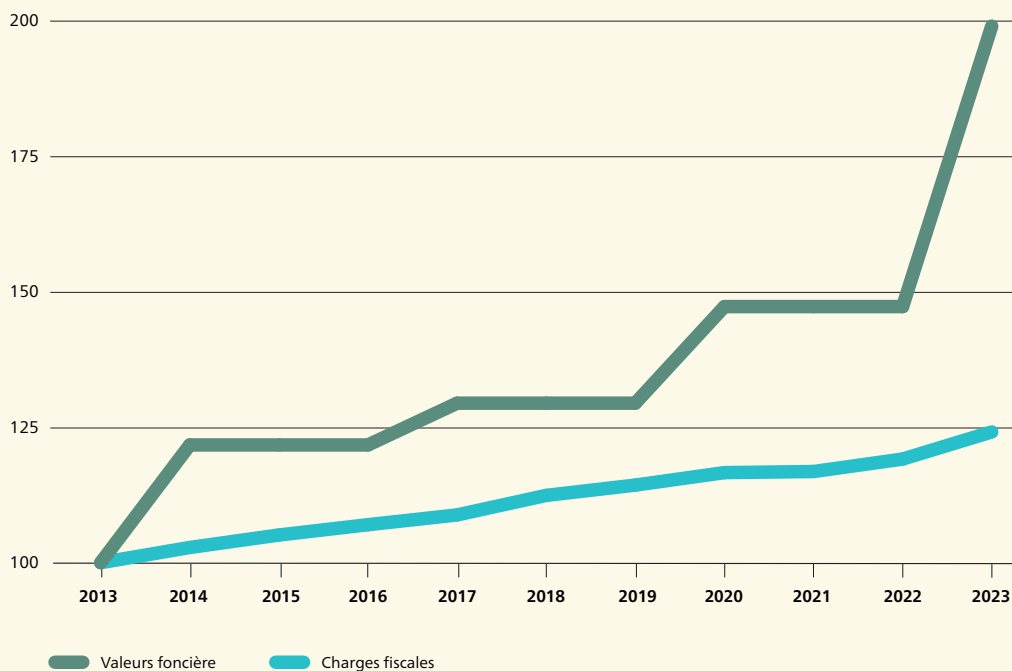
La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse.

La Ville ayant décidé d'étaler la variation des valeurs sur trois ans, l'ajustement à la baisse des taux se fera annuellement. Une fois les taux ajustés, le conseil municipal augmentera ses charges fiscales selon le pourcentage fixé pour l'année.

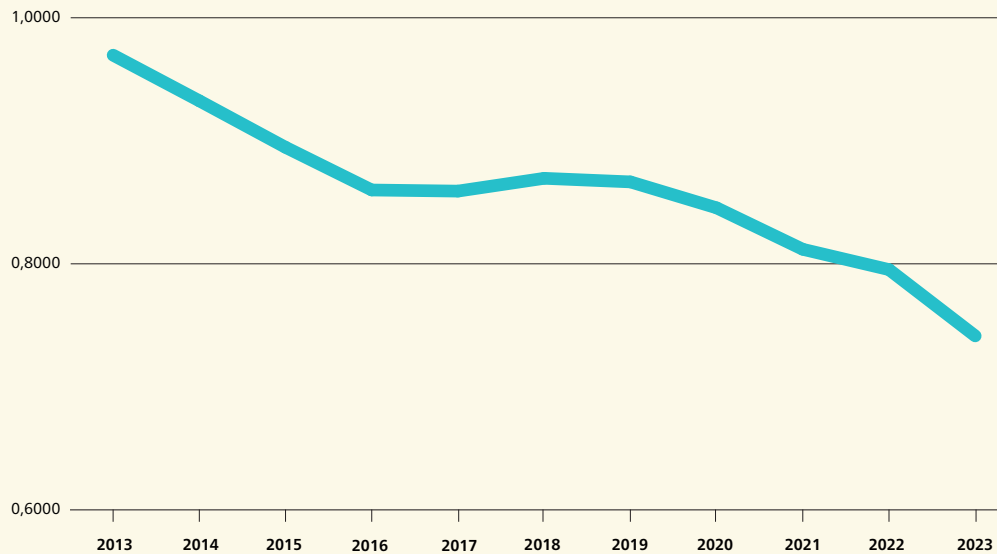
Les graphiques qui suivent illustrent, qu'historiquement, l'augmentation des charges fiscales demeure inférieure à la hausse des valeurs foncières inscrites dans les rôles d'évaluation foncière.

Évolution des indices des charges fiscales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, entre 2013 et 2023

Indice (2013=100)



Évolution du taux moyen cumulé de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), entre 2013 et 2023 (\$ par 100 \$ d'évaluation foncière)



Variation des charges fiscales foncières de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal à celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales foncières relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- Les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2023-2025.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs des immeubles, les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2023-2025 seront répartis sur 3 ans. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la Ville de Montréal.

Fiscalité locale (suite)

Variation des charges fiscales foncières entre 2022 et 2023, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières ⁸
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total ⁸	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total ⁸	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,2 %	0,6 %	3,5 %	0,6 %	0,1 %	0,7 %	4,2 %
Anjou	2,4 %	0,0 %	0,5 %	2,9 %	1,7 %	0,4 %	2,1 %	5,0 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,8 %	0,2 %	0,6 %	4,6 %	0,7 %	0,1 %	0,8 %	5,4 %
Lachine	3,8 %	0,0 %	0,6 %	4,4 %	0,5 %	0,0 %	0,5 %	4,9 %
LaSalle	2,4 %	0,0 %	0,6 %	3,0 %	1,3 %	(0,1 %)	1,2 %	4,2 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	2,4 %	0,0 %	0,5 %	3,0 %	1,6 %	1,4 %	3,0 %	6,0 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	3,8 %	0,2 %	0,6 %	4,6 %	1,1 %	0,0 %	1,1 %	5,7 %
Montréal-Nord	2,3 %	0,0 %	0,5 %	2,8 %	0,3 %	0,0 %	0,4 %	3,2 %
Outremont	2,4 %	0,0 %	0,6 %	3,1 %	0,7 %	1,0 %	1,8 %	4,8 %
Pierrefonds-Roxboro	4,6 %	0,0 %	0,6 %	5,3 %	0,8 %	(0,6 %)	0,2 %	5,4 %
Le Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,2 %	0,6 %	3,3 %	0,5 %	0,1 %	0,5 %	3,9 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	2,8 %	0,2 %	0,6 %	3,5 %	0,5 %	0,6 %	1,1 %	4,6 %
Rosemont—La Petite-Patrie	2,6 %	0,2 %	0,6 %	3,4 %	0,7 %	(0,1 %)	0,6 %	3,9 %
Saint-Laurent	2,8 %	0,0 %	0,6 %	3,4 %	0,6 %	(0,1 %)	0,4 %	3,8 %
Saint-Léonard	1,6 %	0,0 %	0,6 %	2,2 %	0,6 %	0,4 %	1,1 %	3,3 %
Le Sud-Ouest	3,1 %	0,1 %	0,6 %	3,9 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	4,0 %
Verdun	2,7 %	0,0 %	0,6 %	3,3 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	3,8 %
Ville-Marie	0,5 %	0,1 %	0,6 %	1,2 %	0,4 %	0,1 %	0,5 %	1,7 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	3,0 %	0,2 %	0,6 %	3,8 %	0,8 %	(0,1 %)	0,7 %	4,5 %
Ville de Montréal	2,7 %	0,1 %	0,6 %	3,4 %	0,6 %	0,1 %	0,7 %	4,1 %

Note : les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne faisant pas l'objet d'une variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

⁸ Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières ⁹
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total ⁹	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total ⁹	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,6 %	0,2 %	0,8 %	2,5 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	2,5 %
Anjou	7,4 %	0,0 %	0,6 %	8,0 %	0,5 %	0,1 %	0,6 %	8,6 %
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	3,2 %	0,2 %	0,7 %	4,1 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	4,2 %
Lachine	14,3 %	0,0 %	0,6 %	14,9 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	15,2 %
LaSalle	7,6 %	0,0 %	0,4 %	8,0 %	0,3 %	0,0 %	0,3 %	8,4 %
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	1,4 %	0,0 %	0,6 %	2,0 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	2,5 %
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	5,7 %	0,3 %	(0,3 %)	5,7 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	5,9 %
Montréal-Nord	6,2 %	0,0 %	0,1 %	6,3 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	6,4 %
Outremont	5,2 %	0,0 %	0,9 %	6,2 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	6,6 %
Pierrefonds-Roxboro	1,8 %	0,0 %	0,8 %	2,5 %	0,0 %	(0,3 %)	(0,3 %)	2,3 %
Le Plateau-Mont-Royal	2,7 %	0,2 %	0,9 %	3,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	3,8 %
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	6,3 %	0,3 %	0,5 %	7,1 %	0,1 %	0,1 %	0,3 %	7,3 %
Rosemont — La Petite-Patrie	4,8 %	0,3 %	0,9 %	6,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	6,1 %
Saint-Laurent	10,6 %	0,0 %	0,4 %	11,0 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	11,2 %
Saint-Léonard	7,5 %	0,0 %	0,2 %	7,8 %	0,2 %	0,1 %	0,4 %	8,2 %
Le Sud-Ouest	4,0 %	0,3 %	0,2 %	4,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	4,3 %
Verdun	1,1 %	0,0 %	0,7 %	1,8 %	0,0 %	0,0 %	(0,1 %)	1,8 %
Ville-Marie	(3,4 %)	0,0 %	0,7 %	(2,7 %)	0,0 %	0,0 %	0,0 %	(2,7 %)
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	3,4 %	0,2 %	0,8 %	4,4 %	0,1 %	(0,1 %)	0,1 %	4,4 %
Ville de Montréal	2,1 %	0,1 %	0,6 %	2,8 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	2,9 %

Note : les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne faisant pas l'objet d'une variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

⁹ Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Programme décennal d'immobilisations 2023-2032

Un PDI de 22 G\$

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier les investissements à long terme

La Ville présente son troisième programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). La mise en place du PDI lui permet de se doter d'une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser et de les planifier de manière stratégique et intégrée, dans un contexte où les besoins attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours importants.

Réaliser les investissements selon Montréal 2030

Les investissements réalisés dans le cadre du PDI 2023-2032 prennent en compte les priorités du premier plan stratégique de la Ville, Montréal 2030. Plusieurs outils ont été mis en place pour évaluer la contribution des différents projets ou programmes aux orientations stratégiques, comme la transition écologique ou la solidarité, l'équité et l'inclusion. Par exemple, les différents investissements sont désormais évalués selon un test climat ou selon l'analyse différenciée entre les sexes et intersectionnelle (ADS+). Dans son plan climat, la Ville s'est également engagée à ce que 10 à 15 % des investissements inscrits à son PDI soient consacrés à l'adaptation aux changements climatiques d'ici 2030.

Investir de manière équilibrée et responsable

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2023-2032 sont de 22 001,6 M\$. La protection des éléments des actifs représente 68,1 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 31,9 %. Ainsi, le PDI 2023-2032 permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population montréalaise.

Donner la priorité aux infrastructures vieillissantes

Après des années de sous-investissement dans l'entretien et le maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier, la Ville a augmenté de manière significative ses réalisations depuis 2015. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de cibler davantage les investissements nécessaires et d'en optimiser les coûts.

Les besoins demeurent toutefois importants. La Ville compte investir 11 318,1 M\$ au cours de la prochaine décennie dans les infrastructures de l'eau et du réseau routier, soit 51,4 % des investissements.

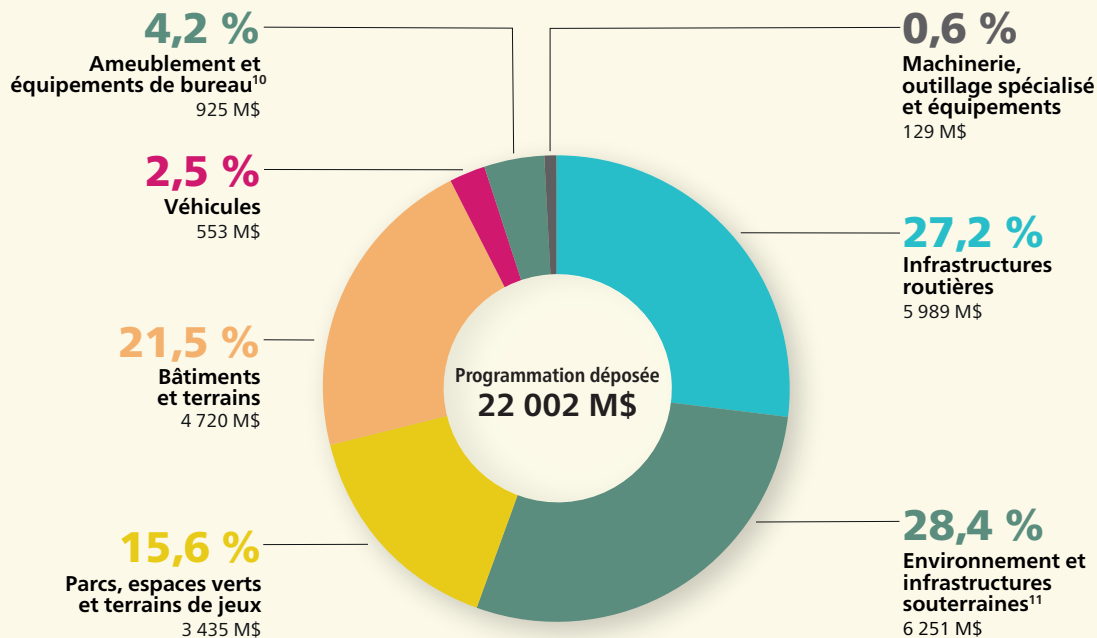
Investir dans les installations municipales

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit d'investir 4 719,8 M\$ dans le maintien en bon état de ses bâtiments et terrains, de même que dans de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2023-2032 comporte plusieurs programmes destinés :

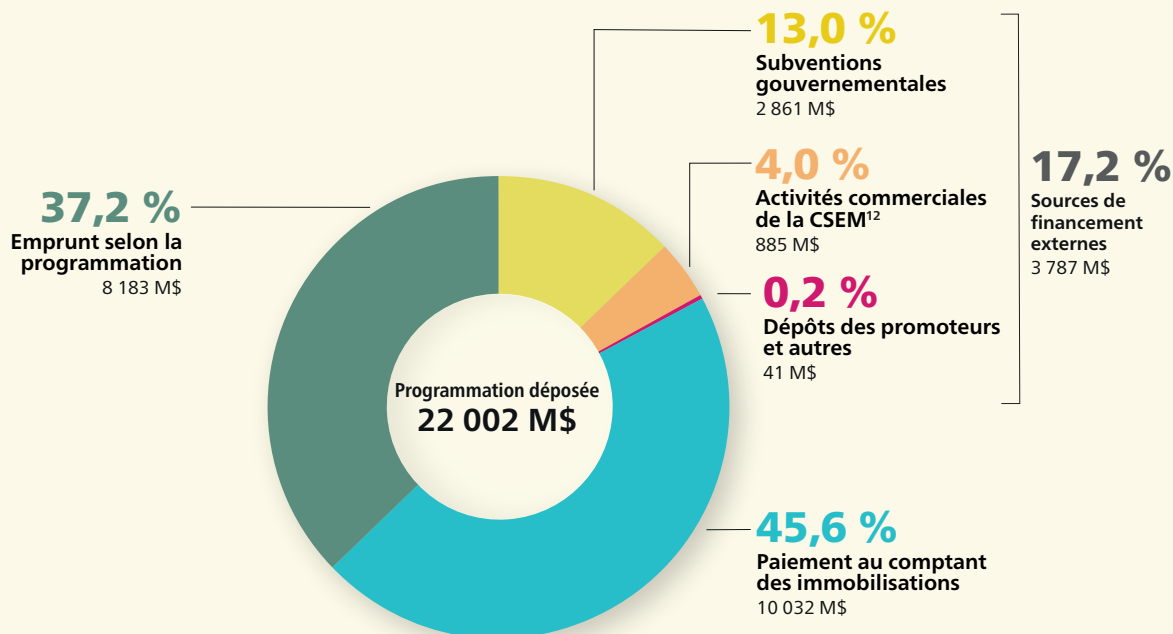
- à la protection de l'actif immobilier (389,4 M\$);
- au réseau des bibliothèques (409,6 M\$);
- aux actifs immobiliers du SPVM et du SIM (264,3 M\$);
- à l'Espace pour la vie (259,8 M\$);
- aux rénovations majeures pour le complexe Claude-Robillard, l'hôtel de ville et la cour municipale (201,6 M\$);
- aux cours de service des arrondissements (183,4 M\$);
- aux équipements culturels (146,8 M\$).

D'autre part, des investissements de 915,2 M\$ sont prévus afin de rehausser et développer les systèmes de technologies de l'information de la Ville.

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



¹⁰ Intègre l'informatique

¹¹ Intègre l'eau

¹² Commission des services électriques de Montréal

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2023 à 2032, 5 329,1 M\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 763,4 M\$ en 2023. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout demeure une priorité : 1 800 M\$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le réseau primaire d'aqueduc (509 M\$), les ouvrages de rétention (339,5 M\$) et le réseau primaire d'égout (244 M\$).

Eau potable

Le PDI 2023-2032 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines de traitement (422,9 M\$), ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (97,8 M\$). De plus, la Ville poursuivra la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes et mettra en œuvre des mesures pour fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de l'ouest, notamment ceux de Lachine et de Dorval.

Réservoir et station de pompage McTavish
245,2 M\$ au PDI 2023-2032

Réseaux d'alimentation de l'ouest
168 M\$ au PDI 2023-2032

Eaux usées

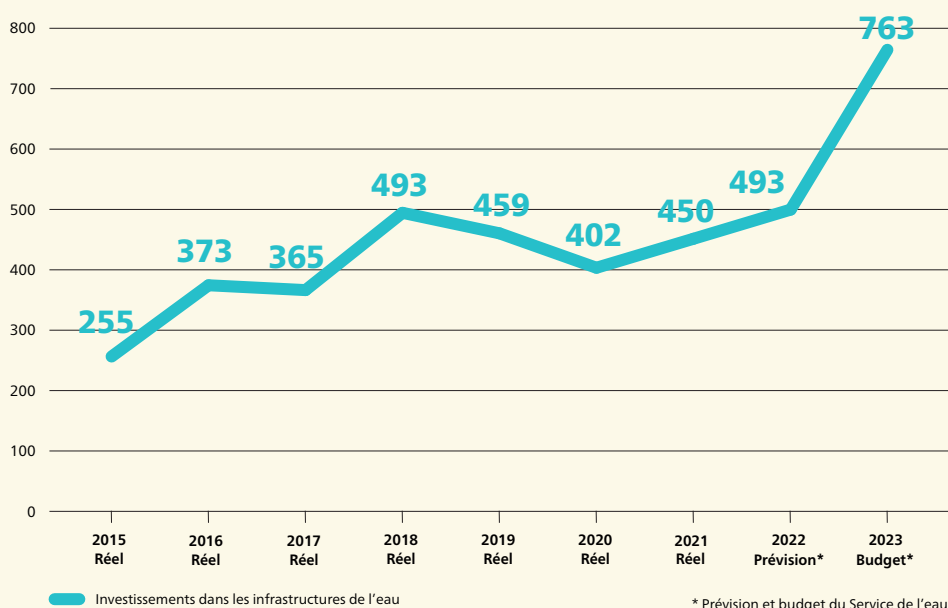
Le PDI 2023-2032 prévoit des sommes importantes pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et de son réseau d'intercepteurs (272,7 M\$). De plus, la Ville va poursuivre la construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone et les études pour le remplacement des incinérateurs.

Station Jean-R.-Marcotte - Construction de l'usine de désinfection
461,2 M\$ au PDI jusqu'en 2025

Station Jean-R.-Marcotte - Remplacement des incinérateurs
682,2 M\$ au PDI 2023-2032

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)



Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2023 à 2032, 5 989,1 M\$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 476 M\$ en 2023. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 4 227,6 M\$. La Ville compte, par exemple, augmenter ses investissements dans les programmes de planage-revêtement destinés au réseau artériel et local, pour atteindre 880,6 M\$. Ces sommes permettront de prolonger la durée de vie utile des chaussées, notamment pour éviter la prolifération des nids-de-poule.

D'autre part, des investissements de 1 244,9 M\$ seront consacrés à améliorer l'aménagement des rues, du réseau artériel et local, devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces sommes permettront notamment de favoriser la sécurité, ainsi que les transports actifs et collectifs.

La Ville réalisera également sur son réseau routier des interventions en lien avec les grands projets de ses partenaires, tels que le complexe Turcot et l'auto-route métropolitaine, du ministère des Transports du Québec.

Complexe Turcot
130,8 M\$ au PDI 2023-2032

Autoroute métropolitaine
44,4 M\$ au PDI 2023-2032

Enfin, plusieurs projets majeurs de réaménagement vont se poursuivre ou seront amorcés afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité de vie des résidentes et des résidents, tels que le réaménagement de la rue Jean-Talon Est, en vue du prolongement de la ligne bleue du métro.

Rue Jean-Talon Est
132,3 M\$ au PDI 2023-2032

Avenue Souigny et boulevard de L'Assomption
104,4 M\$ au PDI 2023-2032

Voie Camillien-Houde et chemin Remembrance
90 M\$ au PDI 2023-2032

Avenue des Pins
70 M\$ au PDI 2023-2032

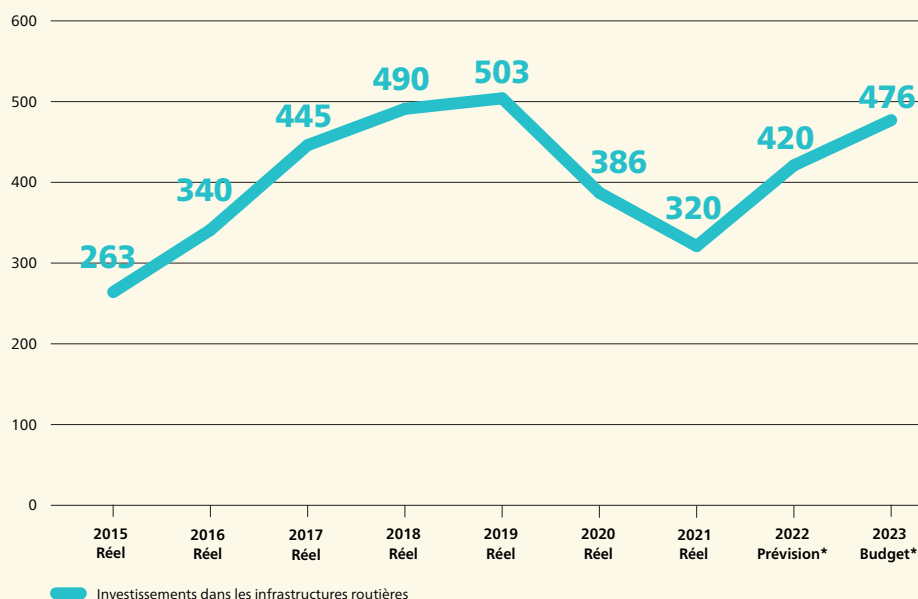
Pont Jacques-Bizard
57,7 M\$ au PDI 2023-2032

Centre universitaire de santé McGill
47,8 M\$ au PDI 2023-2032

Nord de L'Île-des-Sœurs
42,7 M\$ au PDI 2023-2032

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières

(en millions de dollars)



Arrondissements

Arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leurs budgets respectifs pour fournir des services de proximité à la population et pour répondre aux divers besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les diverses collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local ou soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2023, 1 029,6 M\$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement des parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2023 à 2032, 4 312,6 M\$¹³ seront réservés aux investissements des arrondissements dans le cadre du PDI.

Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement - condo	Budget de fonctionnement 2023	PDI 2023-2032	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	139 587	24,2 km ²	809 100 \$	362 600 \$	63,3 M\$	71,1 M\$	439,5
Anjou	45 484	13,7 km ²	575 500 \$	329 600 \$	30,7 M\$	56,6 M\$	223,9
CDN-NDG	170 545	21,4 km ²	1 154 400 \$	532 100 \$	76,3 M\$	68,3 M\$	529,4
Lachine	46 794	17,7 km ²	629 800 \$	356 200 \$	32,1 M\$	36,8 M\$	244,4
LaSalle	81 329	16,3 km ²	644 900 \$	387 700 \$	45,2 M\$	68,7 M\$	288,2
IBSG	20 034	23,6 km ²	666 900 \$	303 500 \$	13,1 M\$	29, M\$ 3	123,7
MHM	143 354	25,4 km ²	551 800 \$	353 600 \$	76,4 M\$	84,7 M\$	599,8
Montréal-Nord	86 786	11,1 km ²	451 800 \$	302 700 \$	46,8 M\$	49,2 M\$	380,1
Outremont	26 159	3,9 km ²	2 110 900 \$	740 500 \$	17,3 M\$	25,6 M\$	126,1
Pierrefonds-Roxboro	73 889	27,1 km ²	601 100 \$	325 100 \$	36,2 M\$	58 M\$	279,7
Le Plateau-Mont-Royal	106 784	8,1 km ²	1 156 500 \$	542 300 \$	59,6 M\$	57 M\$	448,4
RDP-PAT	115 587	42,3 km ²	473 800 \$	269 900 \$	66,7 M\$	127,3 M\$	450,3
Rosemont-La Petite-Patrie	146 212	15,9 km ²	847 100 \$	466 900 \$	71,2 M\$	88,4 M\$	702,5
Saint-Laurent	103 967	42,8 km ²	871 200 \$	436 900 \$	78,4 M\$	183,2 M\$	578,2
Saint-Léonard	82 241	13,5 km ²	714 400 \$	394 500 \$	40,6 M\$	73,1 M\$	249,3
Le Sud-Ouest	84 629	15,7 km ²	764 200 \$	517 000 \$	63,1 M\$	76,5 M\$	436
Verdun	71 850	9,7 km ²	1 101 600 \$	568 600 \$	39,9 M\$	41,2 M\$	324,2
Ville-Marie	95 653	16,5 km ²	1 542 200 \$	614 500 \$	107,4 M\$	141,9 M\$	605,8
VSMPE	143 797	16,5 km ²	625 900 \$	432 000 \$	65,4 M\$	77,5 M\$	449,5

¹³ PDI Arrondissements : 1 414,2 M\$; PDI Conseil municipal destiné aux arrondissements : 2 898,4 M\$.

Budget de fonctionnement 2023 et PDI 2023-2032 détaillés

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

	(en milliers de dollars)	
	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	302 169,9	161 580,3
▪ Remboursement de la dette à long terme	537 146,4	269 924,6
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	655 757,4	291 715,7
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	208 998,9	924 476,5
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 350 900,4	1 263 489,0

La trésorière et directrice du Service des finances,



Francine Laverdière

Le 29 novembre 2022

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

A. Mise en contexte 2023

1. Plan stratégique Montréal 2030	1
2. Processus budgétaire et innovations	3
3. Perspectives économiques de 2023	6
4. Aperçu du budget et du PDI – DGA et arrondissements	10
4.1. Services administratifs	11
4.2. Économie et rayonnement de la métropole	29
4.3. Qualité de vie	39
4.4. Sécurité urbaine et conformité	55
4.5. Service aux citoyens	65
4.6. Urbanisme, mobilité et infrastructures	80
4.7. Arrondissements	93

B. Budget de fonctionnement 2023 détaillé

5. Sommaire des revenus et des dépenses	135
6. Analyse des revenus	139
6.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes	139
6.2. Quotes-parts	142
6.3. Transferts	144
6.4. Services rendus	147
6.5. Amendes et pénalités	149
6.6. Imposition de droits	150
6.7. Intérêts	151
6.8. Autres revenus	152
6.9. Affectations de revenus	153
7. Analyse des dépenses corporatives	155
7.1. Service de la dette brute	155
7.2. Paiement au comptant des immobilisations	158
7.3. Dépenses communes	160
7.4. Dépenses de contributions	162
7.5. Élimination des transactions internes et interentités	163
8. Détail des dépenses des services et des arrondissements	164
8.1. Services administratifs	164
8.2. Économie et rayonnement de la métropole	168
8.3. Qualité de vie	170
8.4. Sécurité urbaine et Conformité	172
8.5. Service aux citoyens	174
8.6. Urbanisme, mobilité et infrastructures	176
8.7. Arrondissements	178

9. Renseignements complémentaires	187
9.1. Fiscalité locale	187
9.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération	212
9.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale	225
9.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette	234
9.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales	236

C. PDI 2023-2032 détaillé

10. Orientations du PDI 2023-2032	239
10.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI	239
10.2. Vision à long terme des investissements	239
10.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes	240
10.4. Hausses rapides des réalisations	240
10.5. Capacité financière de la Ville	241
10.6. Indispensables programmes de subventions gouvernementaux	242
10.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure	242
11. Programme décennal d'immobilisations 2023-2032	243
11.1. Répartition des budgets par compétences	243
11.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement	247
11.3. Investissements par catégories d'actifs	251
11.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes	256
12. Gestion de la dette	289
12.1. Stratégies de financement à long terme des investissements	289
13. Détail des investissements pour chacune des unités d'affaires	299
13.1. Investissements par unités d'affaires	299
13.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires	303
13.3. Détail des projets et des programmes par arrondissements	307
13.4. Détail des projets et des programmes par services centraux	315

D. Annexes

14. Structure de la présentation de l'information budgétaire	335
15. Partage des compétences et confection du budget	337
16. Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif	344
17. Compétences des arrondissements et des services centraux	345
18. Synthèse des politiques financières	347
19. Fonds de l'eau	355
20. Glossaire	357
21. Idiomes	365
22. Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations	367

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2023 – DGA et arrondissements	10
Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d’immobilisations 2023-2032 – DGA et arrondissements	10
Tableau 3 – Services administratifs – Budget 2023	11
Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2023	12
Tableau 5 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget 2023	29
Tableau 6 – Qualité de vie – Budget 2023	39
Tableau 7 – Qualité de vie – PDI 2023-2032	39
Tableau 8 – Sécurité urbaine et conformité – Budget 2023	55
Tableau 9 – Sécurité urbaine et conformité – PDI 2023-2032	55
Tableau 10 – Service aux citoyens – Budget 2023	65
Tableau 11 – Service aux citoyens – PDI 2023-2032	65
Tableau 12 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget 2023	80
Tableau 13 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – PDI 2023-2032	80
Tableau 14 – Arrondissements – Budget 2023	93
Tableau 15 – Arrondissements – PDI 2023-2032	93
Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget de la Ville de Montréal	136
Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget du conseil municipal	137
Tableau 18 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget du conseil d’agglomération	138
Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal	139
Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal	140
Tableau 21 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d’agglomération	141
Tableau 22 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal	142
Tableau 23 – Quotes-parts – Budget du conseil d’agglomération	142
Tableau 24 – Quotes-parts des villes liées	143
Tableau 25 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal	144
Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil municipal	145
Tableau 27 – Transferts – Budget du conseil d’agglomération	146
Tableau 28 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal	147
Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil municipal	147
Tableau 30 – Services rendus – Budget du conseil d’agglomération	148
Tableau 31 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal	149
Tableau 32 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal	150
Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal	150
Tableau 34 – Imposition de droits – Budget du conseil d’agglomération	150
Tableau 35 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal	151
Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil municipal	151
Tableau 37 – Intérêts – Budget du conseil d’agglomération	151
Tableau 38 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal	152
Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil municipal	152
Tableau 40 – Autres revenus – Budget du conseil d’agglomération	152
Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal	153
Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal	153
Tableau 43 – Affectations de revenus – Budget du conseil d’agglomération	154
Tableau 44 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal	155
Tableau 45 – Frais de financement – Budget du conseil municipal	156
Tableau 46 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal	156
Tableau 47 – Frais de financement – Budget du conseil d’agglomération	157
Tableau 48 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d’agglomération	157
Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal	158
Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal	158
Tableau 51 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d’agglomération	159

Tableau 52 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal	160
Tableau 53 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal	162
Tableau 54 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal	163
Tableau 55 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal	164
Tableau 56 – Autres services administratifs	164
Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets	164
Tableau 58 – Finances – Dépenses par objets	165
Tableau 59 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets	165
Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets	165
Tableau 61 – Bureau de l’inspecteur général – Dépenses par objets	166
Tableau 62 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets	166
Tableau 63 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets	166
Tableau 64 – Secrétariat de liaison de l’agglomération de Montréal – Dépenses par objets	167
Tableau 65 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget de la Ville de Montréal	168
Tableau 66 – Approvisionnement – Dépenses par objets	168
Tableau 67 – Développement économique – Dépenses par objets	168
Tableau 68 – Évaluation foncière – Dépenses par objets	169
Tableau 69 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets	169
Tableau 70 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal	170
Tableau 71 – Culture – Dépenses par objets	170
Tableau 72 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets	170
Tableau 73 – Environnement – Dépenses par objets	171
Tableau 74 – Espace pour la vie – Dépenses par objets	171
Tableau 75 – Habitation – Dépenses par objets	171
Tableau 76 – Sécurité urbaine et Conformité– Budget de la Ville de Montréal	172
Tableau 77 – Affaires juridiques – Dépenses par objets	172
Tableau 78 – Greffe – Dépenses par objets	172
Tableau 79 – Police – Dépenses par objets	173
Tableau 80 – Sécurité incendie – Dépenses par objets	173
Tableau 81 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal	174
Tableau 82 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets	174
Tableau 83 – Expérience citoyenne et des communications – Dépenses par objets	174
Tableau 84 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets	175
Tableau 85 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets	175
Tableau 86 – Technologies de l’information – Dépenses par objets	175
Tableau 87 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal	176
Tableau 88 – Commission des services électriques – Dépenses par objets	176
Tableau 89 – Eau – Dépenses par objets	176
Tableau 90 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets	177
Tableau 91 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets	177
Tableau 92 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets	177
Tableau 93 – Budgets des arrondissements	178
Tableau 94 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal	179
Tableau 95 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets	180
Tableau 96 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets	180
Tableau 97 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets	180
Tableau 98 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets	181
Tableau 99 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets	181
Tableau 100 – Arrondissement de L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets	181
Tableau 101 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets	182
Tableau 102 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets	182
Tableau 103 – Arrondissement d’Outremont – Dépenses par objets	182
Tableau 104 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets	183

Tableau 105 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets	183
Tableau 106 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets	183
Tableau 107 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets	184
Tableau 108 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets	184
Tableau 109 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets	184
Tableau 110 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets	185
Tableau 111 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets	185
Tableau 112 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets	185
Tableau 113 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets	186
Tableau 114 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement	187
Tableau 115 – Taux de taxation de 2023 – Taxe foncière générale	188
Tableau 116 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2023	189
Tableau 117 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)	190
Tableau 118 – Taux de taxation de 2023 – Taxe foncière relative à l'eau	191
Tableau 119 – Taux de tarification de 2023 – Tarification pour l'eau	192
Tableau 120 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative à l'ARTM	192
Tableau 121 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative à la voirie	193
Tableau 122 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement, en 2023	194
Tableau 123 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2022 et en 2023, et taux applicables en 2023	196
Tableau 124 – Taux des taxes relatives aux investissements, en 2023	197
Tableau 125 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025	198
Tableau 126 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie résiduelle	199
Tableau 127 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus	200
Tableau 128 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels	201
Tableau 129 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles résidentiels	203
Tableau 130 – Variation des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles	204
Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne	206
Tableau 132 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne	207
Tableau 133 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen	208
Tableau 134 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen	209
Tableau 135 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles non résidentiels	211
Tableau 136 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2022 à 2023	213
Tableau 137 – Quotes-parts de 2023	214
Tableau 138 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2022 et 2023	216
Tableau 139 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2022 à 2023	217
Tableau 140 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2017 à 2021	221
Tableau 141 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2017 à 2021 et budgets de 2022 et 2023	222
Tableau 142 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville	224
Tableau 143 – Répartition de l'effectif	227
Tableau 144 – Évolution de la rémunération globale	229
Tableau 145 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur	230
Tableau 146 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés	231
Tableau 147 – Profil de l'endettement de Montréal	234
Tableau 148 – Coût de la dette	235
Tableau 149 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2022 et 2023	236
Tableau 150 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2018 à 2020 (global) et réel 2021, par compétences	237
Tableau 151 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs	240

Tableau 152 – Comparaison du PDI 2022-2031 et du PDI 2023-2032, par arrondissements	245
Tableau 153 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	246
Tableau 154 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal	248
Tableau 155 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal	249
Tableau 156 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération	250
Tableau 157 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal	252
Tableau 158 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal	253
Tableau 159 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération	254
Tableau 160 – Comparaison du PDI 2023-2032 et du PDI 2022-2031, par catégories d'actifs	255
Tableau 161 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau	258
Tableau 162 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables	261
Tableau 163 – Coût de la dette, de 2022 à 2025	292
Tableau 164 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal	300
Tableau 165 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal	301
Tableau 166 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération	302
Tableau 167 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal	304
Tableau 168 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal	305
Tableau 169 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération	306
Tableau 170 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement	339
Tableau 171 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux	346
Tableau 172 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau	356

INDEX DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2019-2023</i>	7
<i>Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2019-2023</i>	7
<i>Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2014-2023</i>	8
<i>Graphique 4 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2023</i>	9
<i>Graphique 5 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2022 à 2023, par arrondissement</i>	205
<i>Graphique 6 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2022 à 2023, par arrondissement</i>	210
<i>Graphique 7 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2023</i>	218
<i>Graphique 8 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement</i>	228
<i>Graphique 9 – Charges de retraite – budgets de 2014 à 2023</i>	232
<i>Graphique 10 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2014 à 2023</i>	233
<i>Graphique 11 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations</i>	241
<i>Graphique 12 – Répartition des investissements par compétences</i>	243
<i>Graphique 13 – Répartition des investissements du conseil municipal</i>	244
<i>Graphique 14 – Évolution des sources de financement, de 2023 à 2027</i>	247
<i>Graphique 15 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau</i>	256
<i>Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières</i>	260
<i>Graphique 17 – Sources de financement externes, en 2023</i>	290
<i>Graphique 18 – Évolution de la dette directe brute et nette</i>	293
<i>Graphique 19 – Évolution de la dette consolidée brute et nette</i>	294
<i>Graphique 20 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville</i>	296
<i>Graphique 21 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses</i>	297
<i>Graphique 22 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée</i>	298

INDEX DES FIGURES

<i>Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités</i>	2
<i>Figure 2 – Processus budgétaire annuel</i>	4
<i>Figure 3 – Secteurs A, B et C d’application de la taxe sur les parcs de stationnement</i>	194
<i>Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d’application</i>	337
<i>Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses</i>	343

Mise en contexte 2023

1. PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

Ancré dans une vision d'avenir, le plan stratégique Montréal 2030 vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, tout en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité. Adopté en décembre 2020, il se déploie sur 10 ans et repose sur 4 orientations incontournables, 3 échelles d'intervention et 20 priorités.

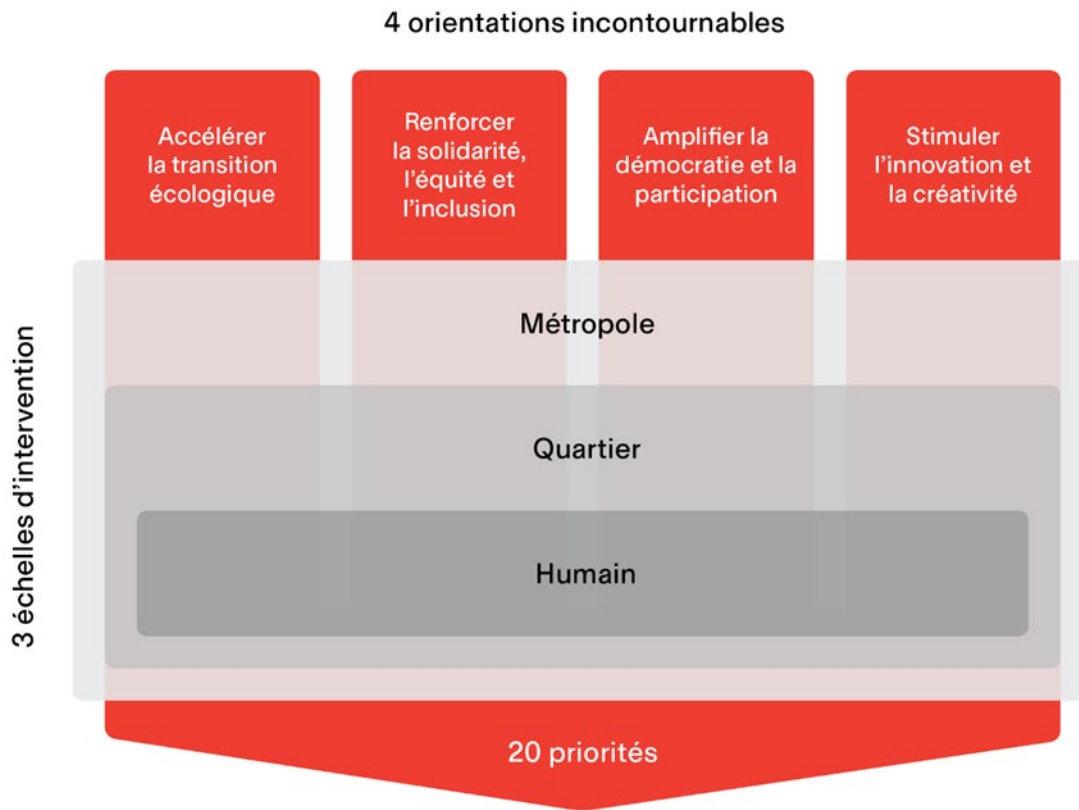
La Ville de Montréal s'engage ainsi à :

- **accélérer la transition écologique** en posant des gestes concrets pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine;
- **renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion** en mettant en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires;
- **amplifier la démocratie et la participation** en rendant la gouvernance de la Ville plus engageante, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole;
- **stimuler l'innovation et la créativité** en faisant émerger une culture organisationnelle ouverte à l'expérimentation urbaine, à l'erreur et à l'apprentissage, en collaboration avec la population ainsi que les milieux universitaires, culturels et institutionnels.

Le plan stratégique Montréal 2030 est le prisme à travers lequel la Ville priorise ses actions et planifie sa prospérité et son développement, notamment en matière de relance économique, de mobilité durable et d'habitation, tant à l'échelle de l'être humain et des quartiers qu'à celle de la métropole. La mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 permettra de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole, et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI) sont essentiels à la réussite du plan stratégique Montréal 2030. Ainsi, la prise en compte des priorités de la Ville à toutes les étapes du processus budgétaire permettra une allocation stratégique des ressources financières et humaines. Diverses analyses des investissements figurent d'ailleurs au PDI 2023-2032, telles que le test climat, pour lutter contre les changements climatiques, ou encore l'analyse différenciée entre les sexes et intersectorielle (ADS+), pour favoriser l'équité et l'inclusion. Cette nouvelle façon de considérer les investissements permet de renforcer l'alignement des différents projets et programmes de la Ville sur les priorités du plan stratégique Montréal 2030 et de démontrer la contribution de ces investissements.

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités



2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?

Le budget est la résultante finale et ultime d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, de discussions, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer des citoyennes et citoyens.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement (BF) et le Programme décennal d'immobilisations (PDI), qui sont essentiels à la réussite du plan stratégique Montréal 2030. Ce plan est le prisme à travers lequel la Ville priorise ses actions et planifie sa prospérité et son développement. Le BF regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Par ailleurs, le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaldrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Processus budgétaire annuel

Chaque année, dans le cadre de la préparation du budget, la Ville s'engage dans un processus budgétaire visant à équilibrer ses dépenses et ses revenus¹. Ce processus commence dès le début de janvier par la détermination des orientations budgétaires. Une consultation prébudgétaire a lieu en mai-juin afin, entre autres, d'appuyer l'établissement de ces orientations. Une fois les grandes orientations établies, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et arrondissements de la Ville à la fin de juin. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements établis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au cours des mois de septembre et d'octobre.

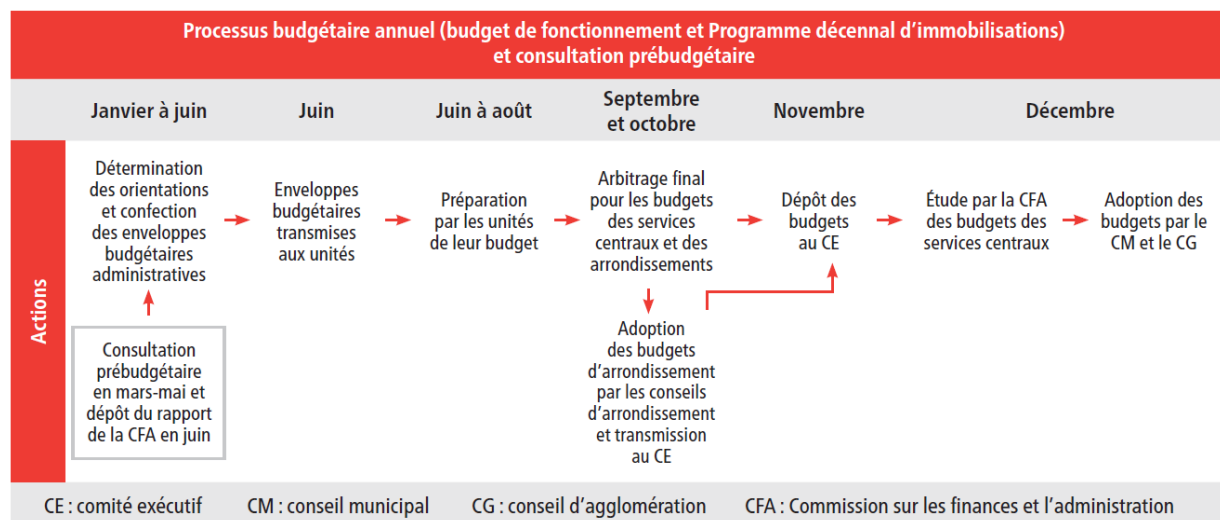
Bien qu'il soit annuel, le budget s'appuie sur une vision à moyen et à long terme qui tient compte de l'ensemble des enjeux à considérer (comme les ressources humaines, financières, matérielles, etc.) afin d'offrir un bon service à moindre coût. La Ville s'est dotée d'un outil favorisant l'efficacité et l'efficience du processus budgétaire : le cadre financier pluriannuel, qui est un élément de planification financière et également un élément opérationnel, puisque la confection budgétaire annuelle en découlera.

Entre la mi-automne et la fin de l'année², le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

1. Rappelons que, selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, et l'article 954 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, la Ville est obligée d'être en équilibre budgétaire.

2. La date du dépôt du budget varie d'année en année, elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre, puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

Figure 2 – Processus budgétaire annuel



Consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s’engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en rendant la ville plus ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l’amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Constituant l’une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un autre outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d’échanger sur les orientations budgétaires de l’Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget, afin de contribuer directement à l’élaboration de celui-ci.

En juin 2022 s’est tenue la consultation publique sous la forme de trois séances d’audition des mémoires et avis en format virtuel et en personne. La CFA a reçu les mémoires et opinions du public du 4 mai au 10 juin 2022. Les grandes pistes thématiques soumises à la consultation étaient le financement des activités assumées par la Ville dans son rôle de métropole du Québec, la diversification des sources de financement des activités de la Ville et la revue des activités de base.

La CFA a ensuite adopté les recommandations découlant de cette démarche. Ces recommandations ont été analysées, puis ont guidé la production du présent budget. Cet exercice de transparence budgétaire a permis à l’Administration de présenter ses orientations budgétaires, de prendre le pouls de la population et des organismes, et d’inclure les citoyennes et citoyens dans le processus budgétaire.

Budget participatif

Le budget participatif est une autre orientation incontournable du plan stratégique Montréal 2030. Il s’agit d’une autre démarche innovante d’engagement citoyen qui contribue à accroître la participation de la population en lui donnant un pouvoir effectif et un contrôle avec la gestion autonome d’un programme. Le budget participatif offre l’occasion à la population de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement. C’est un processus qui lui permet de décider de l’affectation d’une partie du budget municipal.

En 2021, la Ville a lancé, avec succès, la première édition du budget participatif à l'échelle de Montréal. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés ont amorcé et continueront en 2023 la planification et la réalisation des douze projets lauréats. En parallèle, la deuxième édition du budget participatif a été lancée. L'exercice, doté d'une enveloppe de 30 M\$, porte sur les thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité.

Chantier sur la fiscalité

Dans une démarche novatrice, la Ville a lancé en 2022, un chantier sur la fiscalité afin d'engager un débat plus large sur les sources de financement dont disposent les municipalités pour répondre aux besoins de leur population à long terme. Il faut rappeler que plus de 60 % du budget de la Ville est financé par les taxes foncières. Alors que la population fait face à une importante inflation et que les villes doivent assumer des dépenses croissantes, notamment en matière de transition écologique, d'habitation, et de lutte contre les inégalités sociales, cette démarche est nécessaire pour mieux doter la Ville d'un cadre financier et légal afin de répondre aux besoins de la population montréalaise.

Ce chantier se compose d'un Forum sur la fiscalité montréalaise (qui s'est tenu le 7 novembre 2022) et d'un sommet sur la fiscalité municipale prévu en 2023.

Le forum, qui a réuni des partenaires de l'ensemble de l'agglomération de Montréal, visait à établir un consensus autour du rôle et des responsabilités de la métropole, des limites de ses sources de revenus et de l'importance d'une équité fiscale avec les autres paliers de gouvernement. Le tout avait pour objectif d'établir une feuille de route afin de guider la suite du chantier sur la fiscalité.

Le Sommet, quant à lui, aura lieu en 2023 et rassemblera l'ensemble des partenaires du milieu municipal. Il aura pour objectif de bâtir une vaste coalition montréalaise et métropolitaine pour l'obtention de nouvelles sources récurrentes de revenus en lien avec les responsabilités des villes en matière d'habitation, de changements climatiques et de transport collectif. Ce sera également l'occasion pour les villes de discuter des mesures législatives et fiscales susceptibles de faire l'objet de négociations lors du renouvellement de l'entente de partenariat financier 2020-2024 qui a été conclue entre les municipalités et le gouvernement du Québec, et qui viendra à échéance le 31 décembre 2024.

3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2023^{3,4}

Regard sur le monde

L'économie mondiale fait face à des turbulences au sein desquelles les décideuses et décideurs doivent négocier des virages serrés. En plus de la multitude de drames humains qu'elle a engendrés, la pandémie de COVID-19 a fragilisé les chaînes d'approvisionnement à l'échelle planétaire et mené de nombreux États à engager de fortes sommes pour offrir un soutien financier transitoire à leurs citoyennes et citoyens ainsi qu'à leurs entreprises. Cela s'est ultimement traduit, depuis l'été 2021, en une importante poussée inflationniste à laquelle sont venues s'ajouter les perturbations économiques découlant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. Cette guerre, entravant notamment les exportations de céréales et d'engrais, a fait bondir les prix mondiaux du secteur agroalimentaire tandis que le soutien occidental offert à l'Ukraine a mené à une riposte russe se traduisant en une explosion des prix de l'énergie en Europe.

Pour ramener l'inflation à des niveaux acceptables, la Réserve fédérale des États-Unis et bon nombre de banques centrales durcissent présentement leur politique monétaire en ajustant leur taux directeur à la hausse. Cette avenue affectera l'endettement des ménages et les dépenses de consommation, et mènera ainsi à un ralentissement de l'économie. Si l'escalade des taux directeurs est mal calibrée, elle mènera à une récession dans plusieurs pays. Au moment où plusieurs États se sont lourdement endettés pour combattre la pandémie, ce resserrement des politiques monétaires combiné à un affaiblissement de l'économie pourrait accroître le coût du service de la dette des États, réduire les revenus de ces derniers et les contraindre à faire des choix budgétaires et fiscaux difficiles, à l'heure où des investissements sans précédent sont nécessaires pour faire face aux changements climatiques.

Si le rétablissement graduel des chaînes d'approvisionnement apporte une dose d'optimisme, plusieurs éléments incitent à la prudence. L'apparition de nouveaux variants plus contagieux du virus COVID-19 ne peut être écartée. De nombreuses tensions géopolitiques susceptibles d'escalade sont également à surveiller de près, notamment la guerre en Ukraine et les ambitions de la Chine par rapport à Taiwan. Par ailleurs, le maintien de la politique « zéro COVID » en Chine entrave la croissance du pays tandis qu'une crise du secteur immobilier y présente des risques de dérapage. À ces éléments perturbateurs, il faut aussi ajouter la multiplication d'événements climatiques majeurs (comme des feux de forêt, des inondations, des sécheresses, etc.). On anticipe une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel mondial de 2,9 % en 2022 et de 2,4 % en 2023.

-
3. Sources : Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec. « Statistiques de ventes résidentielles Centris – 3^e trimestre de 2022 », *Baromètre résidentiel*, 13 oct. 2022.
 Conference Board du Canada. Sept. 2022.
 Études économiques Desjardins. « Les risques augmentent alors que l'inflation élevée se montre persistante », *Prévisions économiques et financières*, 24 oct. 2022.
 Études économiques Desjardins. « La lutte contre l'inflation qui s'intensifie pourrait orchestrer une récession mondiale », *Prévisions économiques et financières*, 22 sept. 2022.
 Études économiques Desjardins. « Perspectives de l'immobilier résidentiel canadien », *Point de vue économique*, 6 oct. 2022.
 Fonds monétaire international. *World Economic Outlook*, oct. 2022.
 JLL. « Grand Montréal », *Perspectives du commerce de détail*, aut. 2022.
 JLL. « Montréal », *Office Insight*, T2 2022.
 JLL. « Greater Montreal Area », *Industrial Insight*, T2 2022.
 Montréal en statistiques. *Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal*, mai 2022.
 RBC Economics. « Hot provincial momentum to lose steam », *Provincial Outlook*, 12 sept. 2022.
 TD Economics. « Most Economies to Narrowly Keep Their Heads Above Water in 2023 », *Provincial Economic Forecast*, 21 sept. 2022.
4. Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : Fonds monétaire international, BMO, Desjardins, RBC, TD, VMBL et Conference Board du Canada.

Le Québec et le Canada

Un ralentissement économique se fait sentir au Canada alors que le resserrement de la politique monétaire se traduit par un fort coup de frein sur le marché de l’habitation. Le prix des propriétés faiblit dans plusieurs régions, particulièrement dans celles caractérisées par une plus grande frénésie au cours des dernières années. La consommation de biens, particulièrement de biens durables, devrait également diminuer. Il est estimé que le PIB réel canadien enregistrera une hausse de 3,2 % en 2022 et de 0,7 % en 2023. Malgré ces prévisions de croissance du PIB, une récession est envisageable.

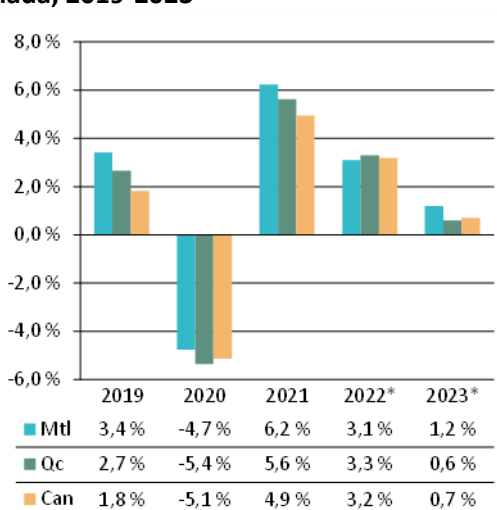
La perte de vitesse du marché immobilier est déjà visible au Québec et se répercutera dans les secteurs de la construction et de la rénovation. Les difficultés évoquées en Europe et en Asie devraient affecter les exportations québécoises, dont 25 % se destinent à ces marchés. Il en va de même pour le ralentissement économique anticipé aux États-Unis, qui accueillent 70 % des exportations québécoises. La croissance du PIB québécois est estimée à 3,3 % en 2022 et à 0,6 % en 2023.

Montréal

La croissance économique et l’emploi

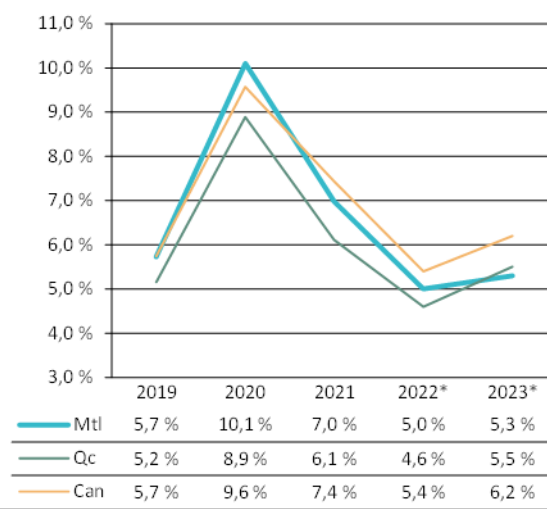
La région métropolitaine n’échappera pas au ralentissement économique anticipé en 2023. Le Conference Board du Canada prévoit une croissance de 3,1 % en 2022 et de 1,2 % en 2023 pour l’économie de la région de Montréal, mais cette dernière projection pourrait s’avérer optimiste. De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront l’industrie de la construction. Plusieurs chantiers ciblent d’importantes infrastructures de transport : Réseau express métropolitain, tunnels Ville-Marie et Viger, pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, etc. En mai 2022, on dénombrait 63 chantiers de 5 M\$ et plus en cours sur l’île, pour une valeur totale de 22 G\$. Il est attendu que le taux de chômage de la région descende à 5 % en 2022 avant de remonter à 5,3 % en 2023.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)⁵, Québec et Canada, 2019-2023



*Prévisions.

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2019-2023



*Prévisions.

5. RMR : Région métropolitaine de recensement.

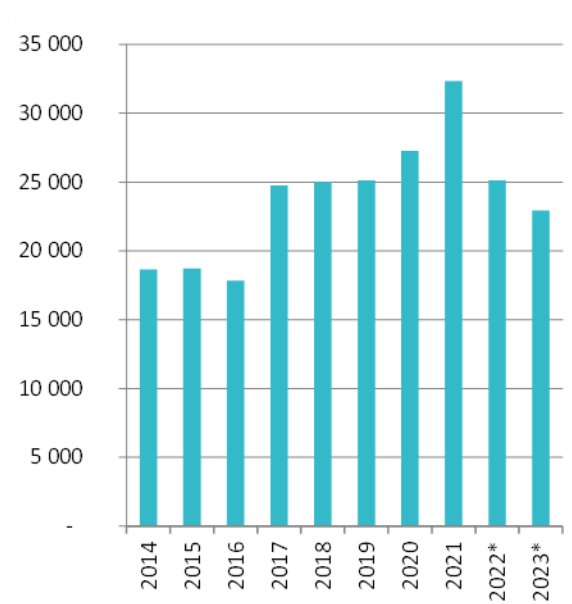
Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Au 3e trimestre de 2022, le nombre de ventes dans la région métropolitaine de Montréal était de 23 % inférieur à celui du 3e trimestre de 2021 (comparativement à 18 % pour le Québec en entier). Le nombre d'inscriptions en vigueur est en hausse, tant pour les résidences unifamiliales que pour les copropriétés et les immeubles à plusieurs logements. Alors que le marché redevient plus équilibré, les signes de surchauffe s'amenuisent et les surenchères se font plus rares. Cela se reflète dans les prix : le prix de vente médian dans la région a diminué de 10 % par rapport à son sommet du printemps 2022. Desjardins prévoit que cette diminution des prix se poursuivra jusqu'à la fin de 2023, mais que ces derniers demeureront nettement supérieurs à leur niveau pré-pandémique. L'institution anticipe néanmoins une légère amélioration de l'abordabilité en 2023 par rapport à 2022.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait passer d'un sommet de 32 300 en 2021 à environ 25 100 en 2022, puis à 22 900 en 2023, ce qui se situe tout juste au-dessus de la moyenne des 10 dernières années.

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2014-2023



*Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, sept. 2022.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

Le commerce de détail reprend du mieux à Montréal, notamment au centre-ville. La détente des restrictions sanitaires ainsi que le retour du tourisme et des travailleurs au centre-ville expliquent en bonne partie cette embellie. Les taux d'inoccupation des locaux sont en baisse, mais demeurent élevés. Les locataires continuent aussi à signer des baux plus courts que par le passé.

Le marché des locaux pour les bureaux

La pandémie de COVID-19 et l'essor fulgurant du télétravail ont mené plusieurs locataires à suspendre des décisions concernant leurs locaux ainsi qu'à réduire les superficies louées ou encore la durée des

renouvellements. Le ralentissement économique anticipé encourage les locataires à maintenir cette posture. Le taux d'inoccupation globale atteint maintenant 13,2 % dans la région métropolitaine et 12,8 % au centre-ville de Montréal, en diminution par rapport à l'an dernier.

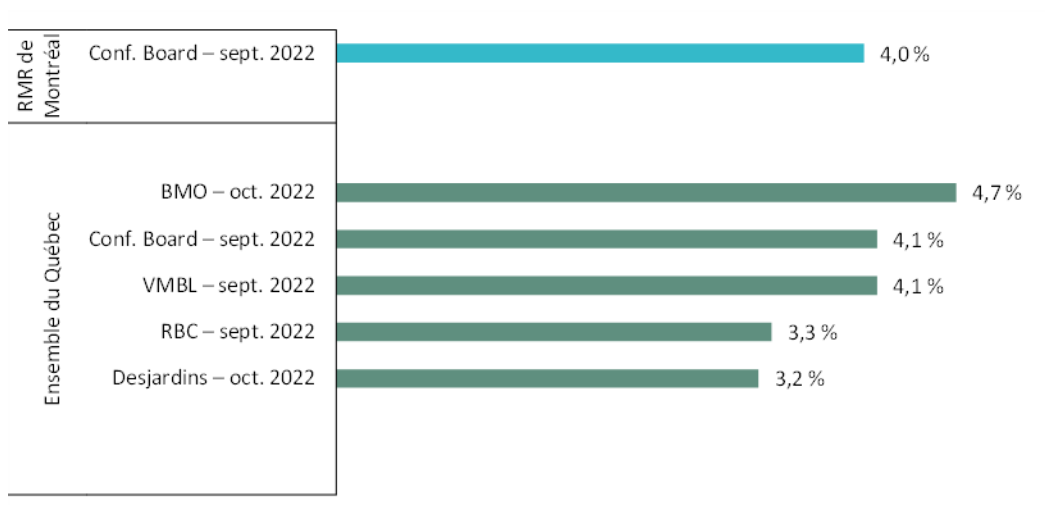
Le marché des locaux industriels

La situation est tout autre sur le marché des locaux industriels. On y observe un taux de disponibilité de seulement 1,7 % dans la région métropolitaine. Les loyers connaissent de fortes hausses alors que de nouveaux locaux sont en construction, notamment dans l'est de l'île.

Inflation

La Banque du Canada s'est donné l'objectif de maintenir l'inflation dans une fourchette allant de 1 % à 3 %. Si les institutions financières prévoient une diminution de l'inflation en 2023 par rapport à 2022, elles anticipent néanmoins que l'inflation demeurera supérieure à la fourchette cible de la Banque du Canada. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada l'établit à 4 % en 2023. Les estimations d'inflation des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada varient pour leur part entre 3,2 % et 4,7 % pour l'ensemble du Québec.

Graphique 4 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2023



4. APERÇU DU BUDGET ET DU PDI – DGA ET ARRONDISSEMENTS

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2023 – DGA et arrondissements

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par secteurs d'activités								
Services administratifs	133 099,8	134 251,5	145 153,8	151 443,4	174 884,5	157 299,3	168 152,3	
Économie et rayonnement de la métropole	131 150,2	197 064,8	200 583,3	226 681,0	240 360,0	192 247,1	204 671,4	
Qualité de vie	369 146,9	385 578,4	413 119,3	460 727,3	538 656,2	504 782,0	560 777,8	
Sécurité urbaine et conformité	1 102 644,2	1 126 058,1	1 225 531,9	1 249 854,0	1 280 352,2	1 186 429,2	1 283 220,2	
Service aux citoyens	373 362,1	384 234,8	368 973,6	372 737,8	448 827,8	385 515,4	424 264,8	
Urbanisme, mobilité et infrastructures	509 975,6	551 450,8	533 494,8	603 092,5	617 221,8	596 503,9	667 103,4	
Arrondissements	882 671,0	913 786,6	879 520,1	914 617,4	1 022 952,2	979 758,9	1 029 619,2	
Total – Dépenses par secteurs d'activités	3 502 049,8	3 692 425,0	3 766 376,8	3 979 153,4	4 323 254,7	4 002 535,8	4 337 809,1	

Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 – DGA et arrondissements

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total	Total	Total
						2023-2027	2028-2032	2023-2032
Qualité de vie	183 453,0	160 849,0	169 581,0	172 527,0	174 105,0	860 515,0	981 130,0	1 841 645,0
Sécurité urbaine et conformité	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Service aux citoyens	414 138,0	485 053,0	516 113,0	532 717,0	515 453,0	2 463 474,0	2 466 672,0	4 930 146,0
Urbanisme, mobilité et infrastructures	1 598 275,0	1 493 972,0	1 491 008,0	1 375 990,0	1 319 963,0	7 279 208,0	7 036 465,0	14 315 673,0
Total – DGA	2 198 566,0	2 140 674,0	2 177 502,0	2 082 034,0	2 010 321,0	10 609 097,0	10 488 267,0	21 097 364,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(15 000,0)	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(210 000,0)	(300 000,0)	(510 000,0)
Arrondissements	166 740,0	177 741,0	147 453,0	134 127,0	133 336,0	759 397,0	654 850,0	1 414 247,0
Total – Investissements	2 350 306,0	2 288 415,0	2 279 955,0	2 156 161,0	2 083 657,0	11 158 494,0	10 843 117,0	22 001 611,0

4.1. Services administratifs

Tableau 3 – Services administratifs – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	16 892,2	14 731,8	17 089,0	19 711,9	20 362,6	19 892,1	21 371,7
Finances	47 195,8	46 602,0	47 439,8	50 609,1	56 497,9	51 278,5	54 167,9
Planification stratégique et performance organisationnelle	6 178,1	7 405,3	13 193,0	13 280,4	19 483,6	6 936,3	9 639,8
Ressources humaines	52 684,0	55 599,4	56 944,5	56 840,6	64 339,6	64 166,6	67 227,5
Autres services administratifs	10 149,7	9 913,0	10 487,5	11 001,4	14 200,8	15 025,8	15 745,4
Total – Services administratifs	133 099,8	134 251,5	145 153,8	151 443,4	174 884,5	157 299,3	168 152,3

Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité. À cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la Ville de Montréal. Pour l'appuyer dans ses activités, il délègue à cinq directrices et directeurs généraux adjoints la supervision des services centraux, à l'exception de trois services ayant des fonctions névralgiques au sein de la Ville et dont il a conservé la direction, soit les Ressources humaines, les Finances, et la Planification stratégique et la performance organisationnelle.

Notre impact et nos réalisations en 2022

En 2022, le **Service des ressources humaines** a procédé à un diagnostic afin de disposer d'une vision globale de l'ensemble des enjeux en matière de ressources humaines rencontrés par les équipes de la Ville de Montréal, dont celui de la représentativité des groupes visés par le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE). Le service s'est doté d'une nouvelle direction Stratégie, talents, diversité, équité et inclusion (DEI), qui a pour mission d'effectuer un virage culturel en matière de DEI et d'assurer la mise en place de programmes afin d'accroître l'attraction, la mobilisation et la fidélisation de la main-d'œuvre. Avec l'assouplissement des mesures sanitaires, la dernière année a aussi été l'occasion d'accompagner les membres du personnel dans le retour au travail en mode hybride. Un sondage de mobilisation a également été déployé à l'ensemble du personnel de la Ville pour repérer les forces, mais aussi agir concrètement sur ce qui peut être amélioré.

Le **Service des finances** a, pour sa part, continué de démontrer sa capacité de gestion financière, qui est étroitement liée à la vision qu'ont les créanciers de la Ville. Il a ainsi assuré à l'organisation le maintien d'une cote de crédit Aa2, attribuée par l'agence de notation Moody's en 2006, et d'une cote AA stable, attribuée par Standard & Poor's en juin 2022. Au cours des derniers mois, il a poursuivi la bonification de la section du rapport financier de la Ville concernant les changements climatiques. Il a également publié le document « Bilan financier 2021 – Faits saillants », qui permet de divulguer l'information financière et opérationnelle des différentes activités de la Ville et qui se veut un complément d'information à la reddition de comptes financière.

Pour propulser sa planification stratégique des 10 prochaines années et favoriser le virage vers une culture organisationnelle axée sur la planification stratégique et l'innovation, la Ville a créé le **Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO)**. Les efforts de mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 ont été poursuivis, notamment par la définition d'un cycle de planification stratégique et la proposition d'un système de gestion pour assurer le suivi des résultats et du plan de mise en œuvre. En matière de performance organisationnelle, le SPSPO a rendu possible

l'optimisation de nombreux processus au sein des unités d'affaires, dont l'émission des permis, le suivi en temps réel des opérations de plantation d'arbres, l'entretien préventif de l'éclairage de rue et la gestion des sols contaminés. Il a aussi contribué à définir le plan de transformation organisationnelle du Service du matériel roulant et des ateliers.

Nos actions prioritaires en 2023

Le **Service des ressources humaines** continuera à mettre en œuvre diverses initiatives visant l'attraction et la fidélisation des ressources humaines de la Ville de Montréal, dont le développement d'une marque employeur distinctive. Il déploiera aussi plusieurs stratégies pour favoriser un environnement inclusif et exempt de discriminations, dont la formation des intervenantes et intervenants en ressources humaines, la diffusion des recours possibles en cas de discrimination et la création d'un comité organisationnel d'arrimage des actions en matière de DEI.

En 2023, le **Service des finances** sera responsable d'un budget de fonctionnement de l'ordre de 6,8 G\$ ainsi que d'un Programme décennal d'immobilisations de l'ordre de 22 G\$. Il en assurera une saine gestion et en produira la reddition de comptes. D'autre part, il révisera et mettra à jour les politiques financières de la Ville. Il poursuivra également le développement d'outils informatiques permettant de meilleures prises de décisions financières et des gains en efficacité pour l'ensemble des services de la Ville.

De son côté, le **Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle** déploiera le cycle annuel de planification stratégique de la Ville de Montréal, incluant la mise en place d'un système de gestion axée sur les résultats et sur l'utilisation de données. Il entamera également le projet de revue des programmes et des activités de manière à garantir l'adéquation de ses activités avec la mission de base, ses champs de compétence, le plan stratégique Montréal 2030 et les autres priorités organisationnelles.

Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 186,0	4 500,2	4 508,2	4 274,3	6 488,4	6 640,6	6 945,8
Bureau du vérificateur général	5 300,7	4 976,1	5 558,6	5 941,7	6 786,0	6 786,0	7 091,2
Commission de la fonction publique de Montréal	624,5	351,7	336,7	698,2	834,5	834,5	918,2
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	38,5	85,0	84,0	87,2	91,9	764,7	790,2
Total – Autres services administratifs	10 149,7	9 913,0	10 487,5	11 001,4	14 200,8	15 025,8	15 745,4

Direction générale

Budget de fonctionnement 2023 : 21,4 M\$, soit une hausse de 1,5 M\$
Effectif : 118,2 années-personnes

Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Dans le but de renforcer la mobilisation et l'engagement, le directeur général a misé sur une communication constante avec l'ensemble du personnel. La démarche de mobilisation, lancée en 2019, s'est poursuivie avec la tenue d'un deuxième sondage auprès de l'ensemble du personnel. Les résultats obtenus permettront d'apprécier l'évolution et, surtout, de maintenir le dialogue avec les équipes pour continuer de s'améliorer.

Pour renforcer la mise en œuvre de la planification stratégique Montréal 2030, des ajustements ont été apportés à la structure administrative. Deux nouvelles directions générales adjointes (DGA) ont ainsi été créées : d'abord, la DGA à la sécurité urbaine et à la conformité, afin de maintenir le caractère sécuritaire de Montréal et d'y augmenter la qualité de vie; ensuite, la DGA à l'économie et au rayonnement de la métropole, en vue d'assurer une économie prospère, durable et compétitive, notamment par la création de liens forts avec le milieu des affaires. Pour sa part, le nouveau Service de la stratégie immobilière donnera à la Ville plus d'agilité pour déployer des stratégies immobilières intégrées, saisir toutes les occasions sur le marché et en réaliser les transactions.

La Direction générale a aussi coordonné l'accueil de la deuxième partie de la COP 15, soit la conférence de l'ONU sur la biodiversité. Cet événement majeur, d'envergure internationale, se tiendra en décembre 2022 et réunira des milliers de personnes provenant d'une centaine de pays. La Ville s'assure notamment de faciliter le dialogue avec différentes instances et de planifier, de déployer et de mobiliser de très nombreuses ressources en matière de sécurité pendant 14 jours, en collaboration avec de multiples partenaires.

Le **Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques (BRDS)** a coordonné la première reddition de comptes publique visant à présenter les avancées significatives en matière de lutte au racisme et aux discriminations systémiques. Pour maintenir des engagements annuels et accélérer la transition inclusive, le Bureau assure une sensibilisation continue au sein de l'appareil municipal, le tout afin de prévenir les pratiques discriminatoires et de valoriser les actions qui visent la lutte contre le racisme et les meilleures pratiques municipales en matière d'équité.

Le **Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER)** a publié la première reddition de comptes annuelle du Plan climat 2020-2030. Ce bilan démontre que la Ville progresse sur 45 des 46 actions prévues au Plan. Une méthodologie a été élaborée pour calculer les investissements en matière d'adaptation aux changements climatiques. Cette démarche innovante à l'échelle mondiale démontre que 8 % du PDI sera

Champs d'action :

- Gestion et coordination des activités administratives de la Ville
- Planification stratégique Montréal 2030
- Lutte au racisme et aux discriminations systémiques
- Transition écologique et résilience
- Développement et maintien des relations avec les différents gouvernements et organismes municipaux
- Promotion de Montréal sur la scène internationale, accueils et événements protocolaires
- Contrôle interne auprès des unités de la Ville et gestion des risques corporatifs

consacré aux infrastructures vertes en plus des sommes servant aux infrastructures grises liées à l'adaptation. Enfin, la Ville a dévoilé une feuille de route sur la décarbonation des bâtiments qui devance de 2050 à 2040 l'atteinte des objectifs de Montréal pour ce secteur. La Ville et le gouvernement du Québec ont par ailleurs conclu une entente financière de 117 M\$, qui permettra de réaliser les ambitions du Plan climat.

Le **Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM)** a coordonné les travaux du chantier sur la fiscalité municipale et réalisé le premier jalon de ce processus en organisant le Forum montréalais sur la fiscalité. Le BRGM a véhiculé auprès des gouvernements les prises de position de la Ville notamment en matière de transport collectif, de sécurité publique, d'habitation et de développement économique. Enfin, le BRGM a veillé à la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 et du premier plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal.

Le **Bureau des relations internationales (BRI)** a su notamment démontrer le leadership de Montréal en matière de transition écologique. Trois déclarations importantes ont été signées pour réduire notre consommation d'énergie fossile, réduire la consommation de viande dans les installations de la Ville et augmenter l'étendue de nos forêts urbaines.

L'**Unité du protocole et de l'accueil** a assuré l'accueil et la tenue d'événements, dont la reprise de la tant attendue réception du corps consulaire et la remise des insignes de l'Ordre de Montréal. Cette unité a accompagné deux missions de la mairesse à l'international pour assurer un décorum de haut niveau.

Le **Contrôleur général** a finalisé la cartographie des risques organisationnels prioritaires de la Ville. Il a élaboré des guides d'évaluation des procédures visant la conformité avec la *Loi sur l'accès aux organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Il a continué sa collaboration avec les unités dans le suivi de recommandations du Bureau du vérificateur général et du Bureau de l'inspecteur général et dans l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Nos actions prioritaires en 2023

Direction générale :

- Poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030;
- Entamer la revue des programmes et des activités de la Ville de manière à en assurer l'adéquation avec le plan stratégique;
- Poursuivre la tournée du Directeur général auprès des unités de la Ville, ainsi qu'une communication efficace et régulière avec l'ensemble du personnel.

Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques :

- Coordonner la deuxième reddition de comptes publique, pour faire état de l'avancement des engagements, des initiatives et des plans visant la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques ainsi que la transformation de la culture organisationnelle;
- Poursuivre la sensibilisation auprès des gestionnaires pour la production de démarches en diversité, équité et inclusion;
- Coordonner les sensibilisations en matière d'incidents et de crimes haineux avec le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Bureau de la transition écologique et de la résilience :

- Adopter des règlements visant l'atteinte de la carboneutralité dans les bâtiments neufs et existants;

- Adopter une cible d'investissement en matière d'adaptation aux changements climatiques;
- Mettre en place, pour l'application du test climat, des seuils à ne pas franchir pour certaines décisions, comme le niveau d'émissions d'un véhicule motorisé;
- Soutenir le déploiement des mesures d'écofiscalité.

Bureau des relations gouvernementales et municipales :

- Poursuivre les travaux du chantier sur la fiscalité municipale en organisant notamment le Sommet sur la fiscalité municipale et amorcer la négociation du futur pacte fiscal (2024-2028) avec le gouvernement du Québec;
- Négocier le renouvellement des ententes en matière d'habitation et de lutte contre la pauvreté;
- Poursuivre le déploiement de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 et du premier Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville.

Bureau des relations internationales :

- Élaborer une feuille de route à l'international pour assurer une couverture optimale du territoire et des priorités de l'Administration;
- Recenser l'implication de la Ville de Montréal dans les réseaux internationaux pour en maximiser les retombées;
- Coordonner les missions avec les partenaires de l'écosystème international montréalais dans un objectif de cohérence et d'adhésion aux priorités de l'Administration;
- Appuyer la relance et les priorités du plan stratégique Montréal 2030 au moyen des accueils et des événements protocolaires ainsi que des missions.

Contrôleur général :

- Faire des suivis auprès des unités afin de constater les mesures et correctifs apportés à la suite de non-conformités qui concernent l'aspect technique ainsi que la santé et sécurité au travail et qui ont été soulevées lors des visites de chantier effectuées dans le cadre des travaux réalisés en régie;
- Accompagner le greffier et le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements professionnels dans la mise en application des modifications apportées à la loi;
- Accompagner des unités dans la définition des risques et des contrôles à implanter lors des changements technologiques importants dans leurs opérations.

Finances

Budget de fonctionnement 2023 : 54,2 M\$, une hausse de 2,9 M\$
Effectif : 399,4 années-personnes

Notre mission

Chef de file de la fonction « finance » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique, opérationnel et transactionnel dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le Service des finances exerce un leadership stratégique au sein de l'organisation en participant aux activités de planification, de réalisation et de reddition de comptes pour l'ensemble des missions de la Ville. Par son expertise et sa prévoyance, il permet à la Ville de mettre en œuvre des stratégies et des projets destinés à poursuivre ses orientations et à répondre aux priorités fixées par l'Administration. En faisant l'adéquation entre les besoins exprimés et la capacité de payer de la population, il conseille l'appareil municipal sur les choix devant être faits. Responsable des revenus (principalement ceux de la taxation), le Service des finances perçoit et gère avec prudence et diligence les sommes qui sont confiées à la Ville. À titre de leader régional, il conseille activement l'Administration en matière de finances publiques locales afin de s'assurer que toute la population contribue de façon juste et équitable aux services municipaux qui sont fournis.

Champs d'action :

- Planification financière à long terme de la Ville
- Expertise-conseil en stratégies financières et fiscales
- Planification et optimisation des ressources financières
- Normes et exactitude des informations financières
- Taxation, transactions de facturation et de déboursés
- Informations financières statutaires et de gestion
- Expertise comptable
- Activités de financement, de placement et de trésorerie
- Administration, dans le cadre de mandats délégués, des régimes de retraite

Le Service des finances s'assure que les lois et règlements liés à la fonction « finance » sont respectés au sein de l'appareil municipal et que la Ville bénéficie des meilleures conditions de financement et de placement sur les marchés financiers. Sa capacité de gestion financière, étroitement liée à la vision qu'ont les créanciers de la Ville, assure à l'organisation le maintien d'une cote de crédit Aa2, attribuée par l'agence de notation Moody's en 2006, et d'une cote AA stable, attribuée par Standard & Poor's en juin 2022.

Le Service des finances a poursuivi la bonification de la section du rapport financier de la Ville concernant les changements climatiques. Il a également publié le document « Bilan financier 2021 – Faits saillants », qui permet de divulguer l'information financière et opérationnelle des différentes activités de la Ville et se veut un complément d'information à la reddition de comptes financière.

Enfin, le Bureau des régimes de retraite continue à optimiser les processus liés à la gouvernance des différentes commissions des régimes de retraite ainsi qu'à celle de la Caisse Commune. Ces changements se sont traduits par une amélioration du service au fiduciaire sans ajout de ressources et ont également permis de former davantage de sous-comités de travail afin de concrétiser certaines initiatives avec les fiduciaires des commissions de retraite.

Nos actions prioritaires en 2023

- Intégrer les orientations de l’alignement stratégique de la Ville afin que les actions posées et l’accompagnement offert embrassent les priorités et les valeurs municipales;
- Gérer sainement un budget de fonctionnement de l’ordre de 6,8 G\$ ainsi qu’un PDI de l’ordre de 22 G\$, en assurer le suivi et produire la reddition de comptes de l’année 2022;
- Réviser et mettre à jour les politiques financières de la Ville;
- Poursuivre le développement d’outils informatiques permettant de meilleures prises de décisions financières et des gains en efficacité pour l’ensemble des services de la Ville (Simon+, Qlik Sense, saisie décentralisée des factures, gestion des factures, et projet de solution d’affaires pour la gestion de la dette, des placements et de la trésorerie);
- Poursuivre les travaux en vue du changement du système de taxation de la Ville;
- Poursuivre les travaux sur les nouvelles normes comptables ainsi que sur le développement d’un budget carbone afin de pouvoir quantifier les impacts des changements climatiques.

Planification stratégique et performance organisationnelle

Budget de fonctionnement 2023 : 9,6 M\$, soit une augmentation de 2,7 M\$
Effectif : 49,5 années-personnes

Notre mission

Le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO) assure la coordination du cycle de planification stratégique de la Ville, incluant sa mise en œuvre. Il met en place des mécanismes et des outils nécessaires à la gestion axée sur les résultats ainsi qu'à l'arrimage entre les processus décisionnels. Il assure la cohérence et la priorisation des actions, des projets et des programmes afin d'optimiser la gestion efficiente des ressources humaines et financières. Il met de l'avant des projets stratégiques permettant la capitalisation des apprentissages, l'innovation et l'amélioration continue de l'organisation, et permettant de répondre aux grands défis urbains.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le SPSPO a été créé afin d'assurer une culture organisationnelle axée sur la planification stratégique et l'innovation. Pour ce faire, dès janvier 2022, les équipes du Service de la performance organisationnelle, du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal, et du Bureau des projets et programmes d'immobilisations ainsi que la Division de la planification stratégique de la Direction générale ont été intégrées au sein d'une même unité, et une offre de services adaptée aux besoins de l'organisation a été développée.

Les efforts de mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 ont été poursuivis, notamment en définissant le cycle de planification stratégique et en proposant un système de gestion permettant le suivi des résultats et du plan de mise en œuvre au sein de la Ville.

En matière de performance organisationnelle, le SPSPO a rendu possible l'optimisation de nombreux processus au sein des unités d'affaires, dont l'émission des permis, le suivi en temps réel des opérations de plantation d'arbres, l'entretien préventif de l'éclairage de rue et la gestion des sols contaminés. Il a également contribué à définir le plan de transformation organisationnelle du Service du matériel roulant et des ateliers, et a encouragé le développement d'une culture interne d'amélioration continue, en offrant aux unités la possibilité de se former pour gagner en autonomie. Enfin, il a développé une réflexion sur la définition d'indicateurs de mesure et les mécanismes y afférant, dans le cadre du déploiement de Montréal 2030.

En plus de veiller à l'application du cadre de gouvernance des projets et programmes et de coordonner les comités de gouvernance en 2022, le SPSPO a assuré le suivi des projets et programmes d'envergure (PPE) et d'envergure majeure (PPM) et a produit trimestriellement un tableau présentant l'état de 300 PPE et PPM. Il a également poursuivi ses efforts pour déployer une culture de gestion de projet au sein de la Ville, en rédigeant un nouveau guide sur la gestion de projet, en offrant des formations et en accompagnant les unités d'affaires dans la préparation de leurs dossiers d'approbation de projet. À titre de responsable de l'application de la Directive sur la connaissance de l'état des actifs, le service a élaboré le portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville à l'attention de la Direction générale. Dans ce contexte, il a accompagné les unités d'affaires dans la préparation de leurs rapports. Des projets d'encadrement en matière de gestion des actifs ont été élaborés ainsi qu'un plan d'action pour les mettre

Champs d'action :

- Planification stratégique
- Performance organisationnelle
- Gouvernance et suivi des projets et programmes d'envergure
- Gestion des actifs et de projets
- Démarche d'expérimentation de mobilisation
- Gouvernance des données et données ouvertes

en œuvre dans l'ensemble de la Ville. Aussi, le SPSPPO agit à titre de promoteur pour le déploiement de l'outil corporatif de gestion de projet (OCGP); la solution acquise par la Ville sera déployée auprès des unités d'affaires désignées à titre de pilotes.

Les activités en matière d'innovation urbaine ont été marquées par le déploiement d'une série d'initiatives de mobilisation dans le cadre des Rendez-vous Montréal 2030, menant à l'émergence de plusieurs projets pilotes en transition écologique. Par l'entremise du programme de Citoyens-testeurs, la population a donné de la rétroaction sur des projets de la Ville qui lui sont destinés, et des activités de formation ont été réalisées à l'interne afin d'outiller le personnel pour qu'il intègre une connaissance commune de l'innovation. Le mandat de données ouvertes et de stratégie de données s'est poursuivi avec, entre autres : la mise à jour de la Politique de données ouvertes et la Directive sur la gouvernance des données; l'amélioration du site Web de données ouvertes; l'implication à l'organisation de la compétition HackQC en 2022; la publication ou l'évolution de plus de 45 jeux de données et la création de visualisations; la révision du processus d'automatisation de ces publications en collaboration; et les travaux sur la gouvernance de données. Le SPSPPO a aussi mis en œuvre le déploiement du troisième projet de test des navettes autonomes aux abords de la Plaza St-Hubert. Avec le programme Montréal en commun, le service est aussi intervenu dans les expérimentations entourant le déploiement de trois serres solaires passives sur rues pour favoriser l'agriculture urbaine auprès de la population. Également, la plateforme numérique LocoMotion a été inaugurée dans un troisième arrondissement, permettant ainsi le partage de vélos cargos, de remorques de vélos et de voitures personnelles entre citoyennes et citoyens.

Nos actions prioritaires en 2023

- Déployer le cycle annuel de planification stratégique au sein de la Ville de Montréal, incluant la mise en place d'un système de gestion axée sur les résultats et sur l'utilisation de données;
- Entamer le projet de revue des programmes et des activités de manière à garantir l'adéquation de ses activités avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles;
- Poursuivre les activités de suivi des PPE ainsi que de coordination des comités et améliorer les outils d'aide à la décision et de suivi;
- Coordonner la mise en œuvre d'un système de gestion des actifs de l'organisation;
- Augmenter l'offre de formation et d'accompagnement auprès des unités d'affaires en matière de gestion des actifs, de gestion de projets et d'amélioration continue;
- Assurer le déploiement progressif de l'outil corporatif de gestion de projet;
- Poursuivre les démarches d'expérimentation, de cocréation et de mobilisation telles que le programme de Citoyens-testeurs et les Rendez-vous Montréal 2030, favorisant une culture d'innovation au sein des services;
- Assurer la définition, la promotion et le suivi de la démarche de gouvernance des données, améliorer l'accès aux données ouvertes et adapter le service à l'image de l'expérience citoyenne;
- Soutenir le déploiement en continu du service MTLWiFi en priorisant les artères Saint-Laurent, Saint-Denis, Mont-Royal, Rachel et Christophe-Colomb et en incluant des parcs à proximité;
- Poursuivre le déploiement des projets de Montréal en commun (dans le cadre du Défi des villes intelligentes) en mettant l'accent sur l'adoption des plans de pérennisation et l'identification du budget résiduel pour lancer ou bonifier de nouvelles initiatives;
- Développer la stratégie d'adaptation aux véhicules autonomes afin de définir les critères gagnants en vue des prochaines expérimentations sur le terrain en 2024.

Ressources humaines

Budget de fonctionnement 2023 : 67,2 M\$, soit une augmentation de 3,1 M\$

Effectif : 499,5 années-personnes

Notre mission

Le Service des ressources humaines (SRH) exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines. Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose de ressources humaines compétentes, mobilisées et en santé.

Notre impact et nos réalisations 2022

- Mise en place d'un diagnostic pour disposer d'une vision globale sur l'ensemble des enjeux en matière de ressources humaines de chaque service et arrondissement, dont celui de la représentativité des groupes visés par le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE);
- Création de la direction Stratégie, talents, diversité, équité et inclusion, qui a pour mission d'effectuer un virage culturel en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) à la Ville, et également d'assurer la mise en place de programmes afin d'accroître l'attraction, la mobilisation et la fidélisation de la main-d'œuvre;
- Réalisation et lancement d'une vidéo sur l'importance de l'auto-identification pour le personnel issu des groupes visés par le PAEE;
- Mise en place d'un mécanisme d'enquête sur les plaintes relatives à de la discrimination;
- Élaboration d'un calendrier organisationnel sur les occasions de communication en matière de DEI;
- Accompagnement du retour au travail en mode hybride;
- Signature de la convention collective des brigadières et brigadiers scolaires;
- Élaboration d'une campagne de communication pour faire connaître le rôle de pompière ou pompier aux femmes et aux membres des communautés culturelles, afin d'inciter davantage de jeunes d'une part à s'inscrire à un programme menant à cette profession et d'autre part à postuler à un emploi dans ce domaine à la Ville;
- Déploiement de la postulation sans CV via un code QR pour les emplois étudiants et saisonniers;
- Tenue de plus de 45 événements de recrutement (ex. : présence dans les écoles, cégeps, universités et salons d'emplois, séance d'information sur les métiers non traditionnels (cols bleus, police, pompières et pompiers), événements éphémères de recrutement dans des fêtes de quartier, dans le métro ou dans divers lieux publics, etc.);
- Accélération du développement de la relève en gestion issue de la diversité pour une meilleure représentation de la population montréalaise;
- Déploiement progressif d'un programme de prévention en santé psychologique;
- Déploiement d'un sondage de mobilisation à l'ensemble du personnel de la Ville permettant de cibler les forces et les zones d'amélioration (y compris le sentiment d'inclusion des groupes ciblés par le PAEE), en vue de poser des actions concrètes;
- Définition de nouvelles attentes à l'égard des leaders de la Ville comprenant quatre caractéristiques clés : bienveillance, esprit rassembleur, agilité et détermination;

Champs d'action :

- Attraction de talents
- Diversité, équité, inclusion et lutte contre les discriminations systémiques
- Apprentissage et formation
- Développement de la relève
- Négociation et conseil en relations de travail
- Planification de main-d'œuvre
- Gestion du changement
- Climat de travail et respect de la personne
- Accompagnement et conseil en santé et sécurité du travail, et programme d'aide aux employées et employés
- Administration des régimes d'assurance collective
- Paie et politiques de rémunération
- Accompagnement et conseil à la gestion

- Négociation de la convention collective des policières et policiers ainsi que des contremaîtresses et contremaîtres syndiqués;
- Obtention de la 18^e place au classement Glassdoor 2022 des 25 meilleurs employeurs au Canada, obtention de la certification platine – Gouvernance au féminin pour la parité femmes-hommes dans les postes de gestion, et nomination comme finaliste au Prix d’excellence 2022 de l’Institut d’administration publique du Québec, volet ressources humaines, pour le programme de relève en gestion issue de la diversité.

Nos actions prioritaires en 2023

- Mettre en œuvre diverses initiatives visant l’attraction et la fidélisation des ressources humaines de la Ville de Montréal;
- Augmenter l’embauche de recrues policières et d’intervenantes et intervenants psychosociaux;
- Concevoir une nouvelle offre en développement du leadership pour les gestionnaires et la relève en gestion;
- Mettre en place un programme de formation pour les cols bleus;
- Mettre en œuvre diverses stratégies favorisant un environnement inclusif et exempt de discriminations (ex. : formation des intervenantes et intervenants en ressources humaines, diffusion des recours possibles en cas de discrimination, création d’un comité organisationnel pour l’arrimage des actions en matière de DEI, etc.);
- Se conformer aux nouvelles exigences de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;
- Lancer le programme de relève diversifiée pour les postes de direction afin d’obtenir une meilleure représentation de la population montréalaise.

Bureau de l'inspecteur général

Budget de fonctionnement 2023 : 6,9 M\$, soit une hausse de 0,3 M\$
Effectif total: 34 années-personnes

Notre mission

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation et l'exécution de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville concernant ces activités.

Champs d'action :

- Processus d'octroi de contrats
- Surveillance de l'exécution de contrats
- Activités de formation
- Rapports d'enquêtes administratives
- Recommandations aux instances

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le Bureau de l'inspecteur général adapte ses façons de faire et continue ses activités telles que l'analyse des dossiers de préenquête, les enquêtes, les rencontres de témoins, la surveillance de chantiers ainsi que la formation, et ce, que ce soit en présence ou en mode virtuel.

Afin de maintenir et d'accroître la conformité et l'intégrité des processus contractuels, en sus de son rapport annuel ainsi que de son rapport de mi-année, le Bureau de l'inspecteur général a publié cinq rapports d'enquête concernant :

- l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal;
- la gestion contractuelle du projet de construction du centre de transport Bellechasse par la Société de transport de Montréal (STM);
- l'exécution, par Services Ricova, de deux contrats de la Ville de Montréal sur le centre de gestion de tri et la gestion des matières recyclables;
- la passation et l'exécution de contrats de services professionnels par la STM;
- l'octroi de sous-contrats de déneigement à une personne déclarée inadmissible par le conseil municipal de la Ville de Montréal.

Des bulletins de prévention mettant en lumière certaines pratiques à modifier sont publiés deux fois par année.

Le Bureau de l'inspecteur général a procédé à la mise en place d'une plateforme logicielle de gestion d'enquêtes. Ce nouveau système de gestion de preuves facilite ainsi l'archivage, protégeant davantage l'accès aux renseignements et optimisant les travaux de recherche et d'analyse de documents.

À la suite de la refonte complète du site internet du Bureau de l'inspecteur général, des capsules résumant les principales formations dispensées s'ajoutent à la section sur la formation. Ces capsules mettent en lumière les formations données par le Bureau de l'inspecteur général au personnel de la Ville ainsi qu'à des entités externes intéressées par ces activités.

La sécurité informatique demeure une priorité pour le Bureau de l'inspecteur général. Il est primordial de rester à l'affût des tendances en cybersécurité et de maintenir une vigie constante sur les menaces pouvant se répercuter sur les activités du bureau. Celui-ci poursuit la sensibilisation de son personnel à la

sécurité informatique ainsi qu'aux différentes procédures mises en place pour protéger son actif informatique.

Une nouvelle formation offerte conjointement avec le contrôleur général de la Ville et portant sur les appels d'offres dirigés ainsi que les devis de performance s'est ajoutée au programme de formation 2022.

Nos actions prioritaires en 2023

- Étudier la mise en œuvre d'un projet pilote pour la création et l'utilisation d'un bureau virtuel afin de faciliter l'accessibilité des outils de travail pour le personnel;
- Optimiser les interventions en amont par la vigie pour réussir à développer des outils de prévention;
- Poursuivre le programme de surveillance des chantiers par le Bureau de l'inspecteur général afin d'éviter tout manquement à l'intégrité.

Bureau du vérificateur général

Budget de fonctionnement 2023 : 7,1 M\$, hausse de 0,3 M\$

Effectif : 37 années-personnes

Notre mission

La *Loi sur les cités et villes* (« LCV ») impose aux municipalités de 100 000 habitantes et habitants et plus de désigner une ou un fonctionnaire portant le titre de « vérificatrice générale » ou « vérificateur général ». Cette personne joue un rôle essentiel dans la gouvernance des municipalités, car elle rassure les élues et élus ainsi que la population quant à la gestion économique, efficiente et efficace des fonds publics. L'article 107.5 de cette même loi dicte également le budget minimal que la municipalité doit verser au Bureau du vérificateur général.

Champs d'action :

- Audit financier
- Audit de conformité aux lois et règlements
- Audit de performance
- Mandats spéciaux

Ainsi, le Bureau du vérificateur général a pour mission de fournir au conseil municipal et à la population un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics, y compris sur l'utilisation économique, efficiente et efficace des ressources, sur la conformité aux lois et règlements ainsi que sur la fiabilité des états financiers.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le Bureau du vérificateur général a le mandat de réaliser l'audit des comptes et des affaires de la Ville de Montréal ainsi que des organismes visés par l'article 107.7 de la LCV, soit principalement les personnes morales :

- faisant partie du périmètre comptable de la Ville de Montréal ou pour lesquelles la Ville nomme plus de 50 % des membres du conseil d'administration ou détient 50 % des parts ou actions avec droit de vote en circulation;
- dont le financement est assuré, pour plus de la moitié, par des fonds provenant de la Ville de Montréal, et dont les revenus annuels sont égaux ou supérieurs à 1 M\$.

La vérification des comptes et des affaires comporte, dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale, l'audit financier, l'audit de performance ainsi que l'audit de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives.

En mai 2022, le Bureau du vérificateur général a déposé au conseil municipal son rapport annuel faisant état de ses réalisations en 2021-2022 :

- Production des rapports de l'auditeur sans réserve pour les états financiers consolidés de la Ville de Montréal, sur le tableau de ventilation des charges mixtes ainsi que pour cinq organismes pour lesquels le Bureau du vérificateur général de Montréal a choisi de procéder à l'audit en vertu de la LCV, soit la Société de transport de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, l'Agence de mobilité durable et Transgesco;
- Réalisation de huit missions d'audit de performance et des technologies de l'information ainsi que d'un test d'intrusion portant sur la gestion des technologies de l'information utilisées pour le télétravail, la gestion du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises par PME MTL, la gestion centralisée des identités et des accès, le plan d'action montréalais en itinérance, la gestion des chantiers sur la voie publique, la gestion de la qualité des données géolocalisées, la gestion des systèmes de contrôles industriels et la mise en œuvre de la Politique de l'arbre – volet de l'entretien;

- Production d'un rapport exposant les résultats des travaux effectués par le Bureau du vérificateur général quant aux 283 organismes ayant reçu au moins 100 000 \$ en subventions de la Ville, pour un total de 149,4 M\$;
- Diffusion des résultats du suivi de plus de 471 recommandations dans le rapport 2021;
- Mise en œuvre du plan stratégique, pour la troisième année consécutive, qui définit les objectifs qui guident les actions du Bureau du vérificateur général pour les cinq prochaines années. Le bureau a aligné ses travaux d'audit et administratifs pour atteindre les cibles qu'il s'était fixées pour 2021. Une reddition de compte complète est présentée dans le rapport annuel de 2021.

Nos actions prioritaires en 2023

- Réaliser les mandats prévus à la planification en audit financier, en audit de performance et en audit de conformité aux lois et règlements dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale;
- Mettre en place les différentes cibles prévues pour 2023 afin de répondre aux objectifs contenus dans la planification stratégique 2019-2023;
- Revoir les pratiques du Bureau du vérificateur général et mettre en place toutes les mesures nécessaires pour qu'il se conforme aux nouvelles dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

Commission de la fonction publique de Montréal

Budget de fonctionnement 2023 : 0,9 M\$, soit une augmentation de 0,1 M\$
Effectif : 5 années-personnes

Notre mission

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. Elle réalise également des missions d'audit dans son champ d'expertise.

La CFPM mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance du personnel et de la population envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle émet des avis, produit des recommandations et privilégie, dans toutes ses interventions, une approche constructive et collaborative, tout en demeurant objective et neutre.

Champs d'action :

- Traitement des plaintes en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre
- Production d'avis et de recommandations en lien avec son mandat
- Vigie sur les meilleures pratiques en dotation et gestion de la main-d'œuvre

Notre impact et nos réalisations en 2022

Au 30 septembre 2022, la CFPM a reçu plus de 57 demandes d'intervention en lien avec des processus de dotation de la Ville ou des nominations sans appel de candidatures. De ce nombre, la CFPM a mené plus de 26 enquêtes jusqu'à maintenant, sommaires ou approfondies, relatives à des allégations faites par des personnes plaignantes, soit des candidates et candidats externes ou des employées et employés de la Ville.

La CFPM a contribué à la priorité organisationnelle visant à assurer une saine gestion des ressources humaines de la Ville de Montréal en poursuivant la réalisation d'une étude, entamée en 2021, sur la progression de carrière en contexte de diversité culturelle. Le rapport de l'étude a été déposé au conseil municipal le 25 avril 2022. La CFPM y fait huit recommandations concernant divers enjeux, notamment l'actualisation des compétences des cadres, le besoin d'accentuer le soutien-conseil individuel ou par petits groupes offerts par les ressources humaines auprès des gestionnaires et la mise à jour de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, la CFPM a continué la mise en œuvre de son plan stratégique 2021-2024. Une analyse des recommandations et des faits préoccupants ressortant du traitement des plaintes des cinq dernières années est en cours; des recommandations seront proposées et la publication des résultats se fera au cours du premier trimestre de 2023. Faisant suite à l'adoption, par le conseil municipal, d'une modification du règlement en septembre 2021 afin de rétablir le pouvoir de la CFPM de réaliser des missions d'audit, le personnel de la CFPM a reçu de la formation de même que conçu et mis en place l'encadrement et les outils nécessaires pour effectuer des audits. Une matrice de risque a été développée. Deux audits portant sur les communications en dotation et ainsi que sur l'accueil et l'intégration du nouveau personnel sont en cours et paraîtront en 2023.

La CFPM a poursuivi le déploiement d'activités de visibilité et de rayonnement afin de faire connaître sa mission, son mandat et son offre de services à un plus grand nombre de personnes. Un article a été rédigé et publié dans le *Journal Métro*, une intervention à la radio a eu lieu et deux articles dans la presse

spécialisée sont parus. De plus, deux capsules vidéo ont été produites afin de présenter la CFPM et son processus de plainte. Le développement d'activités de formation ludiques a également débuté.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre le déploiement d'activités de visibilité et de rayonnement pour faire connaître la mission, le mandat et l'offre de services de la CFPM à un plus grand nombre de personnes;
- Poursuivre le développement d'activités de formation ludiques et début de leur diffusion auprès des clientèles ciblées;
- Réaliser deux nouvelles missions d'audit et une nouvelle étude sur les pratiques exemplaires entourant la dotation et la gestion de la main-d'œuvre;
- Réaliser une démarche d'amélioration continue du processus de traitement des plaintes de la CFPM.

Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Budget de fonctionnement 2023 : 0,8 M \$, stable

Effectif : 2 années-personnes

Notre mission

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en fonction le 1^{er} janvier 2009 à la suite de l'adoption par le gouvernement du Québec, en juin 2008, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération. Son mandat consiste à répondre à toutes les demandes d'information formulées par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

Champs d'action :

- Réponse aux demandes d'information des membres de l'agglomération
- Lien entre les membres du conseil d'agglomération et le directeur général

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le SLAM assure une réponse rapide et efficace aux demandes en provenance des mairesses et maires des villes liées. En maintenant un délai de traitement minimal des requêtes, le SLAM offre un service à la clientèle de qualité qui comble les besoins des membres de l'agglomération.

Durant les 9 premiers mois de 2022, le SLAM a traité 94 demandes en provenance des mairesses et maires des villes liées, soit 11 demandes de plus que pour la même période en 2021.

Le SLAM a également coordonné, durant les neuf premiers mois de 2022, quatre demandes de présentation sous la forme de séances d'information :

- Une séance d'information avec le Service de sécurité incendie de Montréal afin de présenter un état de situation des mesures d'urgence;
- Une séance d'information avec le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports afin de présenter le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains ainsi que les actions mises de l'avant par les gestionnaires auprès des fédérations sportives et des villes liées;
- Une séance d'information avec le Service de l'environnement afin de présenter la démarche de la Ville de Montréal concernant la distribution d'articles publicitaires;
- Une séance d'information sur la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français avec le Bureau des relations gouvernementales et municipales.

Nos actions prioritaires en 2023

- Maintenir la qualité des services offerts;
- Donner une réponse rapide et efficace aux requêtes des mairesses et maires des villes liées afin d'assurer un service à la clientèle répondant aux besoins.

4.2. Économie et rayonnement de la métropole

Tableau 5 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel					Budget	
	2018	2019	2020	2021	Réel prévu 2022	2022	2023
Économie et rayonnement de la métropole							
Approvisionnement	26 158,9	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 931,8	30 903,5	35 065,3
Développement économique	61 723,0	92 830,1	93 640,9	122 237,5	132 603,7	88 887,3	88 042,0
Évaluation foncière	15 941,6	15 463,2	16 150,3	15 918,1	17 043,0	17 118,0	18 425,7
Stratégie immobilière	27 326,7	56 087,1	62 481,1	60 664,7	58 781,5	55 338,3	63 138,4
Total – Économie et rayonnement de la métropole	131 150,2	197 064,8	200 583,3	226 681,0	240 360,0	192 247,1	204 671,4

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) à l'économie et au rayonnement de la métropole soutient la vitalité économique, commerciale et immobilière de Montréal. Elle bâtit des ponts avec le monde des affaires pour assurer le positionnement de la métropole sur l'échiquier économique québécois, canadien et international. Elle accélère aussi la création de logements abordables à Montréal. Cette DGA est responsable du Service du développement économique, du Service de la stratégie immobilière, du Service de l'évaluation foncière, du Service de l'approvisionnement et du Bureau des relations internationales.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Montréal est la locomotive économique du Québec. La pandémie de COVID-19 aura profondément marqué le secteur économique et accéléré des changements déjà amorcés avant la crise sanitaire. Plus que jamais, Montréal a besoin d'une économie prospère, durable et compétitive. Pour relever ces grands défis, la DGA a été créée au cours de la dernière année.

Le **Service du développement économique** a réalisé la phase 1 (25 M\$) et mis en œuvre la phase 2 (7 M\$) du plan de relance du centre-ville établi par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. L'année a aussi été marquée par l'annonce de la Stratégie centre-ville renouvelée et de ses principaux chantiers en février 2022 et la tenue de plusieurs activités de concertation. Se sont également poursuivis les travaux entourant la cellule facilitatrice immobilière, le renouvellement de la planification économique conjointe avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la gestion des ententes financières avec le gouvernement du Québec. Pour assurer la vitalité des artères commerciales, des investissements ont été réalisés du côté des aménagements et de la piétonnisation. Des subventions ont aussi été accordées aux commerçantes et commerçants et aux sociétés de développement commercial.

Responsable des transactions immobilières (achats, ventes, servitudes, emphytéoses, etc.), des locations, des analyses et des évaluations immobilières, le **Service de la stratégie immobilière** est devenu une unité à part entière en juin 2022. Ce nouveau service donnera à la Ville plus d'agilité pour déployer des stratégies immobilières intégrées ainsi que pour saisir toutes les occasions sur le marché et en réaliser les transactions. Au cours de la dernière année, il a procédé à six acquisitions visant la création de grands parcs et la protection des milieux naturels. Il a également contribué au Chantier Montréal abordable par l'analyse des sites potentiels, par des transactions immobilières et par la gestion du droit de préemption.

Pour sa part, le **Service de l'évaluation foncière** a procédé à la confection des rôles d'évaluation 2023-2024-2025, déposés le 14 septembre 2022. La valeur de tous les immeubles de l'agglomération a été mise à jour en fonction des conditions du marché immobilier qui prévalaient au 1^{er} juillet 2021. Cette opération d'envergure a été réalisée pour la première fois dans un mode qui met largement à profit le télétravail et

les outils collaboratifs. De nouvelles pratiques de collecte d'information et d'inspection des immeubles qui allient visites réelles et inspections virtuelles ont aussi été introduites, ce qui contribue à réduire les déplacements et leurs impacts environnementaux.

Le **Service de l'approvisionnement** a concentré ses efforts à augmenter les achats regroupés. Au moins une dizaine d'ententes-cadres ont été ajoutées, spécifiquement pour les domaines de la gestion de la flotte motorisée et de la gestion immobilière, sans compter le renouvellement de plus de 50 ententes organisationnelles échues. Ces achats regroupés ont permis de réaliser des économies de près de 31 M\$ entre 2021 et 2022. La mise en place du plan en approvisionnement responsable 2020-2025 a aussi été finalisée en collaboration avec plusieurs partenaires internes et externes. Les actions phares de ce plan soutiennent la réalisation des initiatives incluses dans les plans stratégiques de la Ville tels que le Plan climat, le Plan d'action solidarité, équité et inclusion, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles et la Stratégie d'électrification des transports.

Nos actions prioritaires en 2023

Au cours de la prochaine année, la DGA aura plusieurs priorités, dont celle de créer de nouveaux partenariats afin d'activer les connexions entre le monde des affaires et le monde municipal. Elle assurera aussi la relance économique, incluant la mise en œuvre de la stratégie pour un centre-ville fort et résilient. Elle fera le suivi du Plan d'action issu de l'entente Réflexe Montréal, doté d'une enveloppe de 150 M\$, pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. Enfin, elle développera les secteurs de l'est de Montréal.

Le **Service du développement économique** mettra en œuvre la Stratégie centre-ville 2022-2030 ainsi que le plan d'action de la cellule facilitatrice immobilière. Il déploiera de nouvelles actions de soutien financier offert aux commerces montréalais, pour favoriser l'abordabilité des locaux et la revitalisation durable des quartiers.

Le **Service de la stratégie immobilière** assurera le pilotage et les liens avec les partenaires pour l'avancement des projets immobiliers stratégiques : l'Îlot Voyageur, le complexe du Royal-Victoria, l'ex-Hôpital de la Miséricorde, la Cité-des-Hospitalières, l'Hôtel-Dieu, l'Institut des Sourdes-Muettes et l'édifice Lucien-Saulnier. Il participera activement au Chantier Montréal abordable et réalisera aussi des analyses immobilières et des transactions prioritaires pour la Ville.

Le **Service de l'évaluation foncière** recevra et traitera les demandes de révision des rôles. Il évaluera et mettra au rôle la valeur des nombreuses nouvelles constructions et rénovations sur le territoire, et transformera cette activité économique en revenus pour la Ville. Il participera aussi aux travaux d'implantation du nouveau système informatique d'évaluation foncière.

Le **Service de l'approvisionnement** finalisera la centralisation des activités d'achats sous le seuil de l'appel d'offres public en y intégrant le Service de police de la Ville de Montréal ainsi que les achats de 25 000 \$ à 200 000 \$ des arrondissements volontaires. Il ciblera de nouveaux regroupements d'achats ayant le potentiel de générer des économies substantielles pour la Ville.

Approvisionnement

Budget de fonctionnement 2023 : 35,1 M\$, soit une augmentation de 4,2 M\$
Effectif : 337,9 années-personnes

Notre mission

Le Service de l'approvisionnement (SA) soutient les unités d'affaires dans leurs besoins matériels, de services et d'opérations. Il joue un rôle central et très actif dans la gestion des processus d'approvisionnement et dans l'harmonisation des pratiques d'achats et de gestion des stocks. Il a aussi pour rôle de développer des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

Notre impact et nos réalisations en 2022

La fonction approvisionnement exerce une influence directe sur l'atteinte des objectifs organisationnels de la Ville. De ce fait, le SA se donne comme objectifs de suivre l'évolution des marchés et d'appliquer les nouvelles tendances en approvisionnement responsable afin de faire profiter les unités d'affaires du meilleur rapport qualité-prix sur les produits et services dont elles ont besoin pour assurer un service adéquat à la population.

Dans ce contexte, le SA se positionne comme un service qui génère de la valeur et dégage des bénéfices grâce aux économies sur ententes, profitables pour la Ville et ses unités d'affaires.

En 2022, le SA a concentré ses efforts sur l'augmentation de ses achats regroupés en ajoutant au moins une dizaine d'ententes-cadres spécifiquement pour les domaines de la gestion de la flotte motorisée et de la gestion immobilière, sans compter le renouvellement de plus de 50 ententes corporatives échues. Ces achats regroupés ont permis de réaliser des économies de près de 31 M\$ entre 2021 et 2022.

La centralisation des achats des services centraux et de certains arrondissements (sur une base volontaire) est entrée dans sa phase de stabilisation. Les bienfaits de cette centralisation se font déjà ressentir par une augmentation de la consommation sur les ententes, qui a atteint un peu plus de 42 % en 18 mois (comparativement à 30 % avant la centralisation). L'application rigoureuse des clauses de la loi et du règlement de gestion contractuelle (RGC) par les acheteurs du service a mené à un taux de conformité de 89,36 % (comparativement à 81,23 % en 2020), ce qui démontre aussi la volonté du SA de traiter les fournisseurs de façon équitable en respectant les règles de rotation et en variant ses sources d'approvisionnement, le tout dans l'optique d'une saine gestion des fonds publics.

De plus, le SA a finalisé la mise en place du Plan approvisionnement responsable 2020-2025 en collaboration avec plusieurs partenaires internes (services et arrondissements) et externes. Les actions

Champs d'action :

- Élaboration des politiques, encadrements et directives régissant la fonction d'approvisionnement
- Production, publication et suivi des appels d'offres de biens et services, de services professionnels, généraux et techniques (excluant les exécutions de travaux)
- Création, gestion et maintien des ententes corporatives d'acquisition de divers biens et services
- Planification des besoins de la Ville en acquisition et renouvellement des ententes corporatives
- Expertise-conseil en stratégies d'acquisition et analyses de marché
- Accompagnement des services et arrondissements dans la définition de leurs besoins et leur arrimage avec le marché
- Gestion de la chaîne logistique des actifs de la Ville et gestion des stocks municipaux, incluant ceux des arrondissements
- Formation des représentants des services et arrondissements sur les pratiques et systèmes d'achat (évaluation des fournisseurs, émission des documents d'achat, gestion contractuelle, etc.)

phares de ce plan visent à soutenir la réalisation des initiatives incluses dans les plans stratégiques de la Ville tels que le Plan climat, le Plan d'action solidarité, équité et inclusion, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles et la Stratégie d'électrification des transports, pour ne citer que ceux-là.

La mise en application du projet de loi 67 combinée aux actions en cours du Plan approvisionnement responsable a permis de renforcer le recours aux achats locaux et d'augmenter les achats auprès des entreprises d'économie sociale et des fournisseurs issus de la diversité (81 M\$ à ce jour pour 2022). Ces derniers, moins connus, ont été ciblés spécifiquement. C'est ainsi que plus de 1 600 fournisseurs de cette catégorie ont été approchés et inscrits comme tels dans le fichier de fournisseurs de la Ville.

D'autre part, la chaîne logistique du SA s'est dotée d'une stratégie de planification de matières, qui commence à se concrétiser avec la mise en place d'une équipe de spécialistes de la planification des achats et de la distribution des produits reliés à l'entretien et à la réparation des actifs de la Ville. Grâce à cette nouvelle offre de services, le SA contribue grandement à l'objectif qui est de maintenir opérationnels l'ensemble des actifs de la Ville et d'assurer un meilleur service à la population.

Enfin, la mise en place du système d'excellence opérationnel du Service s'est concrétisée pour assurer l'efficacité des activités d'approvisionnement de même que pour gérer les risques opérationnels pouvant impacter le service rendu aux unités d'affaires et, indirectement, à la population.

Nos actions prioritaires en 2023

- Finaliser la centralisation des activités d'achat (sous le seuil de l'appel d'offres public) en intégrant le dernier service central soit le (Service de police de la Ville de Montréal) et les achats de 25 000 \$ à 200 000 \$ des arrondissements sur une base volontaire;
- Déployer et lancer l'offre de services en gestion administrative des contrats afin d'offrir un service d'accompagnement aux unités d'affaires, notamment pour l'application des pénalités et des modifications aux contrats lors de l'exécution de ceux-ci et dans l'évaluation de rendement des fournisseurs;
- Cibler de nouveaux regroupements d'achats ayant le potentiel de générer des économies substantielles pour la Ville;
- Poursuivre, en collaboration avec le Service du matériel roulant et des ateliers, l'implantation du processus de planification d'achats et de distribution des produits reliés à l'entretien et à la réparation des actifs mécaniques de la Ville afin de créer une chaîne d'approvisionnement agile et performante, et afin de rationaliser les niveaux actuels des stocks;
- Poursuivre le développement des initiatives du Plan approvisionnement responsable, notamment celles en lien avec les achats locaux et sociaux.

Développement économique

Budget de fonctionnement 2023 : 88 M\$, une baisse de 0,8 M\$
Effectif total : 74 années-personnes

Notre mission

Le Service du développement économique (SDE) vise à faire de Montréal un leader dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le SDE soutient les entreprises, met en place des programmes d'accompagnement et de financement, assure un arrimage des projets de développement économique avec ses partenaires et sert de levier aux différentes initiatives des secteurs privé, public et communautaire. Outre l'entente de financement relative à la planification économique conjointe qui est incluse dans le budget de fonctionnement, le SDE assume la gestion de plusieurs ententes financières avec le gouvernement du Québec, notamment pour la décontamination des sols, la revitalisation de l'est de Montréal, la relance du centre-ville et la réalisation d'appels de projets pour les ateliers d'artistes.

Champs d'action :

- Développement économique du territoire
- Commerce
- Entrepreneuriat
- Innovation sociale
- Savoir et talents
- Affaires économiques internationales
- PME MTL et partenariats stratégiques
- Design

En 2022, la mise en œuvre de la deuxième phase des plans de relance économique et de relance du centre-ville a engagé une large part des ressources humaines et financières du service. L'année 2022 a aussi été marquée par l'élaboration de la Stratégie centre-ville renouvelée, la poursuite des travaux entourant la cellule facilitatrice immobilière, le renouvellement de la planification économique conjointe avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la gestion des ententes financières avec le gouvernement du Québec.

Les principales réalisations du SDE sont les suivantes :

Centre-ville :

- Relance du centre-ville : réalisation de la phase 1 du plan de relance de 25 M\$ et mise en œuvre de la phase 2 du plan de relance de 7 M\$ établi par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec;
- Développement de la Stratégie centre-ville renouvelée : annonce de la Stratégie et de ses principaux chantiers en février 2022 et tenue de plusieurs activités de concertation.

Vitalité commerciale :

- Artères commerciales : investissement dans des projets de soutien (ex. : aménagements, piétonnalisations, subventions aux commerçantes et commerçants, subventions aux sociétés de développement commercial, etc.).

Transition écologique :

- Aménagement et mobilité durable : poursuite de la mise en œuvre d'un programme de subvention de 8 M\$ sur 4 ans pour favoriser l'attractivité des pôles d'emplois;
- Économie circulaire : mise en place d'une feuille de route pour soutenir la transition vers une économie circulaire.

Soutien à l'entrepreneuriat :

- Innovation : réinvestissement de 1 M\$ dans le Programme d'innovation ouverte aux entreprises émergentes et soutien de 1,5 M\$ offert à Startup Montréal pour la consolidation de l'écosystème entrepreneurial des jeunes pousses;
- Soutien pour les petites et moyennes entreprises (PME) : investissement additionnel de 16,3 M\$ par le réseau PME MTL, grâce au Programme d'aide d'urgence du gouvernement du Québec, pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de COVID-19.

Développement économique du territoire :

- Dynamisation de l'immobilier collectif : adoption, avec l'aide du ministère de la Culture et des Communications, d'un nouveau programme de 30 M\$ spécifique aux bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- Reconduction du programme Bâtiments industriels durables : injection de 16,1 M\$ supplémentaires sur la période 2021-2033 et mise à disposition de 3,4 M\$ en 2022 pour soutenir la construction ou la rénovation verte de bâtiments à vocation économique.

Intelligence économique et rayonnement international :

- Amélioration des pratiques et de l'utilisation effective des connaissances scientifiques à travers le Carrefour de la recherche urbaine de Montréal, qui a mandaté le Collaboratoire Uni-Cité afin d'analyser les processus de collaboration existants avec la recherche universitaire au sein des unités de la Ville de Montréal;
- Investissement total de plus de 0,8 M\$ pour coordonner, financer et soutenir 8 événements internationaux économiques d'envergure à Montréal de même qu'organiser 7 missions commerciales, dans une perspective de mise en relation avec une clientèle et des partenaires de l'étranger.

Design :

- Développement de la Trousse Qualité Design, une plateforme numérique de sensibilisation à la qualité en design et en architecture qui sera mise en ligne à l'hiver 2023.

Nos actions prioritaires en 2023

- Mettre en œuvre la Stratégie centre-ville 2022-2030;
- Mettre en œuvre le plan d'action de la cellule facilitatrice;
- Adopter la Politique de vie économique nocturne à la suite du dévoilement d'une feuille de route en 2022;
- Assurer un développement du territoire adapté à l'économie de demain par le soutien technique et financier du développement de pôles et de zones d'innovation, notamment dans l'est de Montréal;
- Adopter une feuille de route montréalaise en économie circulaire;
- Renforcer le service à la clientèle au téléphone et en ligne, notamment par la ligne Affaires Montréal, auprès des entreprises afin d'informer plus rapidement et efficacement les PME des programmes et projets en cours;
- Déployer des actions tournées vers l'international et faire rayonner le savoir et le talent montréalais;
- Poursuivre l'appui financier et technique offert à certains secteurs ou populations plus vulnérables comme l'industrie créative et culturelle, l'économie sociale et l'écosystème des jeunes pousses;
- Déployer de nouvelles actions de soutien financier pour les commerces montréalais, pour favoriser l'abordabilité des locaux et la revitalisation durable des quartiers;
- Coordonner la mise en œuvre de l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture.

Évaluation foncière

Budget de fonctionnement 2023 : 18,4 M\$, soit une hausse de 1,3 M\$
Effectif total : 183,2 années-personnes

Notre mission

L'évaluation foncière est une compétence d'agglomération. Ainsi, la mission du Service de l'évaluation foncière (SEF) est de confectionner, tenir à jour et défendre les rôles d'évaluation foncière des 16 villes de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*. De ce fait, le SEF joue un rôle central dans le système d'imposition foncière de toute l'agglomération, lequel est la source de près de 65 % des revenus des villes.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le rôle d'évaluation foncière est l'instrument permettant d'établir la base de répartition de l'impôt foncier des contribuables de l'agglomération de Montréal. Le SEF agit ainsi comme fiduciaire de l'équité fiscale entre les contribuables, et ce, en fonction des principes et concepts reconnus en matière d'évaluation foncière et en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Champs d'action :

- Confection et dépôt des rôles d'évaluation foncière
- Mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et améliorations
- Inspection des immeubles pour la constitution ou la tenue à jour des dossiers
- Traitement des demandes de révision du rôle
- Défense des valeurs foncières contestées devant les tribunaux

Le Service a développé une expertise de premier plan en matière d'évaluation des immeubles, ce qui lui permet de constituer et de maintenir, à faible coût, une base d'imposition foncière équitable pour les contribuables et fiable pour les municipalités. Depuis quelques années, le volume de nouvelles constructions et de rénovations de bâtiments connaît une croissance importante. Bien que momentanément ralenti par la crise sanitaire en 2020, ce volume correspond à quelque 30 000 permis de construction, pour un coût déclaré de l'ordre de 6 à 7 G\$, qui sont soumis au SEF annuellement. Ce dernier est au premier plan pour transposer cette activité économique en valeur foncière et en revenus pour la Ville. Au cours des 5 dernières années, c'est plus de 21 G\$ de nouvelles valeurs qui ont été ajoutées aux rôles d'évaluation foncière de l'agglomération.

Au cours de l'année 2022, le SEF a procédé à la confection des rôles d'évaluation 2023-2024-2025, déposés le 14 septembre 2022. La valeur de tous les immeubles de l'agglomération a ainsi été mise à jour en fonction des conditions du marché immobilier qui prévalaient au 1^{er} juillet 2021. Cette opération d'envergure, qui monopolise une très grande partie des effectifs du SEF, a été réalisée pour la première fois dans un mode qui met largement à profit le télétravail et les outils collaboratifs. La quantité de documents imprimés utilisés dans le processus de confection des rôles a ainsi été significativement réduite. L'opération a aussi été l'occasion d'introduire de nouvelles pratiques de collecte d'information et d'inspection des immeubles qui allient visites réelles et inspections virtuelles, ce qui contribue à réduire le nombre de déplacements et leurs impacts environnementaux.

Nos actions prioritaires en 2023

- Recevoir et traiter les demandes de révision des rôles;
- Évaluer et mettre au rôle la valeur des nombreuses nouvelles constructions et rénovations réalisées sur le territoire, et transformer cette activité économique en revenus pour la Ville;
- Participer aux travaux d'implantation du nouveau système informatique d'évaluation foncière;
- Améliorer le processus de collecte d'information auprès des propriétaires d'immeubles en introduisant de nouvelles pratiques ayant une plus faible empreinte écologique;
- Profiter du renouvellement des baux pour revoir les besoins du SEF en matière de locaux pour bureaux, diminuer les coûts de fonctionnement et contribuer à la transition écologique;
- Poursuivre la transformation numérique de la documentation nécessaire au processus d'évaluation pour optimiser la capacité de fonctionnement en télétravail.

Stratégie immobilière

Budget de fonctionnement 2023 : 63,1 M\$, soit une hausse de 7,8 M\$
Effectif : 78 années-personnes

Notre mission

Le Service de la stratégie immobilière (SSI) élabore, réalise et recommande des stratégies immobilières intégrées ainsi que des transactions immobilières pour l'ensemble du territoire montréalais.

Notre impact et nos réalisations en 2022

L'équipe responsable des transactions immobilières (achats, ventes, servitudes, emphytéoses, etc.), des locations, des analyses et des évaluations immobilières a quitté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) en juin 2022 pour constituer le SSI. Ce nouveau service offre à l'ensemble des unités de la Ville une plus grande agilité pour déployer des stratégies immobilières intégrées afin de saisir toutes les opportunités du marché et de réaliser des transactions, dont les principales apparaissent ci-dessous.

Champs d'action :

- Stratégies et analyses immobilières
- Projets immobiliers stratégiques
- Évaluations immobilières
- Transactions immobilières :
 - Achats et ventes d'immeubles
 - Servitudes
 - Emphytéoses
 - Locations et gestion des baux

- Visant la création de grands parcs et la protection des milieux naturels, six acquisitions :
 - Par le droit de préemption dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et dans le village de Senneville,
 - De gré à gré dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- Pour faciliter le développement de projets de logements sociaux et de logements abordables, accompagnement du Service de l'habitation dans l'analyse des sites potentiels, réalisation des transactions immobilières et gestion du droit de préemption, notamment par les réalisations plus précises suivantes :
 - Trois acquisitions (2160, avenue de l'Église; 214, rue Hall; et 2510, rue Rachel Est),
 - Cession pour la construction de 15 logements pour personnes vulnérables dans l'arrondissement de Verdun,
 - Lancement d'un appel public de soumissions et lancement d'un appel à candidatures pour la vente de deux lots sur le site de l'ancien hippodrome;
- Mesures visant à assurer la solidarité, l'équité et l'inclusion :
 - Prolongation des emphytéoses pour quatre coopératives afin que celles-ci réalisent des travaux,
 - Projets d'aide aux personnes en situation d'itinérance (ex. : location de sites d'accueil et d'hébergement, dont ceux du Complexe Guy-Favreau, de l'église de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire et de l'Hôtel des Arts);
- Conclusion d'une entente avec Hydro-Québec visant l'acquisition de terrains pour l'élargissement du boulevard de l'Assomption et la création d'une réserve foncière dans le nouveau secteur économique de l'Écoparc Longue-Pointe dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- Acquisition de terrains pour les cours de services pour les arrondissements Le Plateau–Mont-Royal et Le Sud-Ouest;
- Acquisition de servitudes pour la construction d'un collecteur pluvial et sanitaire dans l'est de Montréal (collecteur d'agglomération pour le Service de l'eau);

- Cession d'un terrain au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour la construction d'une école secondaire et d'un centre de formation aux adultes (dans l'arrondissement d'Anjou);
- Analyses immobilières pour le développement des grands secteurs de planification tels que les projets du quartier Namur-Hippodrome, du site Louvain-Est, de l'Assomption Sud-Longue-Pointe, du Grand parc de l'Ouest et des corridors verts;
- Conclusion de plus d'une centaine de baux pour différents usages répondant aux besoins de la Ville à titre de locataire (centres communautaires, espaces culturels, bureaux, postes de police, etc.) et à titre de locateur dans le cas des immeubles de la Ville (Marché Bonsecours, centres d'affaires du Technoparc, Centre interculturel Strathearn, etc.) loués à des partenaires externes, et gestion de 450 baux (bâtiments et terrains);
- Conclusion d'ententes de location dans le cadre des projets d'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières et à l'Îlot Voyageur;
- Réécriture et modernisation du système informatique de la gestion des mandats afin d'assurer le suivi des dossiers et de la charge de travail.

Nos actions prioritaires en 2023

- Piloter ou contribuer à la réalisation des projets immobiliers stratégiques de la Ville et du gouvernement du Québec : Îlot Voyageur, complexe du Royal-Victoria, ex-Hôpital de la Miséricorde, Cité-des-Hospitalières, Institut des Sourdes et muettes, et édifice Lucien-Saulnier;
- Dans le cadre du Chantier Montréal abordable et, plus précisément, du Chantier foncier et immobilier, dont le SSI est responsable :
 - Repérer des leviers afin d'acquérir, de développer et de détenir des immeubles selon différentes tenures de propriété en vue de réaliser des logements abordables pérennes ou de protéger un parc de logements abordables existant,
 - Cibler des pistes innovantes pour le développement de logements abordables pérenne,
 - Élaborer une stratégie immobilière en habitation qui prend en compte des logements communautaires, propriétés abordables privées, logements locatifs abordables privés, etc.,
 - Accompagner le Service de l'habitation dans l'élaboration d'une Politique de cession des terrains municipaux aux fins d'habitation;
- Réaliser les analyses immobilières et les transactions prioritaires pour l'ensemble de la Ville;
- Effectuer le suivi des travaux sur la rue de la Commune pour la première édition de l'initiative Reinventing Cities de C40, réaliser la vente de l'immeuble situé au 4000, rue Saint-Patrick pour la deuxième édition, et procéder au démarrage de la troisième édition;
- Poursuivre l'intégration des exigences de transition écologique dans nos pratiques ainsi que dans les ententes de location et de transactions immobilières, et obtenir les données des locateurs pour l'étalonnage des impacts en GES.

4.3. Qualité de vie

Tableau 6 – Qualité de vie – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Qualité de vie								
Culture	67 222,6	64 213,8	61 339,2	61 962,7	70 716,9	66 726,9	69 373,3	
Diversité et inclusion sociale	28 887,4	28 935,7	34 310,6	34 648,9	46 748,2	38 400,7	38 316,2	
Environnement	174 566,4	146 424,8	168 702,5	148 820,6	162 650,6	172 296,1	189 644,9	
Espace pour la vie	57 913,7	59 063,8	59 161,6	69 444,6	83 933,3	81 225,1	85 711,1	
Habitation	40 556,8	86 940,3	89 605,4	145 850,5	174 607,2	146 133,2	177 732,3	
Total – Qualité de vie	369 146,9	385 578,4	413 119,3	460 727,3	538 656,2	504 782,0	560 777,8	

Tableau 7 – Qualité de vie – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total	Total	Total
						2023-2027	2028-2032	2023-2032
Qualité de vie								
Culture	57 050,0	53 844,0	61 237,0	68 009,0	66 916,0	307 056,0	343 690,0	650 746,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Environnement	61 385,0	20 444,0	18 353,0	15 464,0	18 265,0	133 911,0	42 670,0	176 581,0
Espace pour la vie	22 639,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	126 493,0	148 296,0	274 789,0
Habitation	35 020,0	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	255 994,0	401 762,0	657 756,0
Total – Qualité de vie	183 453,0	160 849,0	169 581,0	172 527,0	174 105,0	860 515,0	981 130,0	1 841 645,0

Notre mission

Faire de Montréal une ville où il fait bon vivre, où chaque personne s'épanouit à son plein potentiel, dans des milieux de vie dynamiques, riches, accessibles et sains, voilà ce qui est au cœur du mandat de la Direction générale adjointe (DGA) à la qualité de vie. En concevant le milieu de vie comme un tout, cette DGA appuie fortement les orientations de Montréal 2030 pour une ville à échelle humaine, plus solidaire, inclusive et résiliente. Elle y arrive en concertation avec les autres unités de la Ville et, plus particulièrement, avec les équipes qui la composent, soit le Service de la culture, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, le Service d'Espace pour la vie, le Service de l'environnement, le Service de l'habitation et le Bureau de la transition écologique et de la résilience.

Notre impact et nos réalisations en 2022

De concert avec un grand nombre de partenaires, en mettant à profit toutes leurs expertises et leur capacité d'innovation, les unités d'affaires de la DGA n'ont pas cessé de chercher à atténuer les effets de la pandémie sur les citoyennes et citoyens, notamment les plus vulnérables, et à leur offrir un milieu de vie digne, sain, accueillant et stimulant.

Dans un contexte de crise du logement, plusieurs mesures ont été déployées par le **Service de l'habitation** pour favoriser une offre de logements permettant de renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion. Parmi elles, notons l'extension de l'usage du droit de préemption par un nouveau règlement visant l'assujettissement de lots à des fins d'habitation. Ce nouveau règlement renforce celui déjà en place qui concerne le logement social. Le lancement du Chantier Montréal abordable a mené à la concertation de dizaines d'organisations reconnues pour leur expertise dans les secteurs de l'immobilier, du financement et de l'économie sociale. Et pour encourager encore plus de familles à choisir Montréal, le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle a été bonifié pour élargir les aides à l'achat d'une propriété.

La création de l'indice d'équité des milieux de vie par le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale**, en collaboration avec plusieurs services, permettra de tenir compte des enjeux d'équité territoriale dans le choix des investissements municipaux. Le service s'est aussi impliqué dans la prévention en sécurité

urbaine et de la violence commise et subie par les jeunes en investissant 5 M\$ dans 100 projets couvrant 19 arrondissements. C'est 7 400 personnes à risque qui en ont bénéficié. Le soutien des personnes en situation de vulnérabilité a aussi été prioritaire : 10 M\$ ont été investis auprès des communautés pour contrer les enjeux d'insécurité alimentaire et d'itinérance ainsi que pour lutter contre les exclusions.

Le **Service de la culture** a soutenu le milieu culturel dans son retour à la normale, tout en contribuant de près à la relance du centre-ville avec le Service du développement économique. Deux grandes inaugurations ont marqué 2022, soit celle du Théâtre de Verdure, au parc La Fontaine, et celle de la patinoire réfrigérée et du chalet urbain de l'esplanade Tranquille, au Quartier des spectacles. De leur côté, les maisons de la culture se sont dotées d'une nouvelle vision et d'une stratégie de développement; elles se feront plus visibles et accessibles particulièrement auprès des communautés culturelles et des clientèles plus éloignées de la culture.

C'était le grand retour du public dans les musées d'**Espace pour la vie** après deux ans de pandémie. C'est 1,9 million de personnes qui s'y sont rendues pour une visite, qui ont été exposées à la richesse de la biodiversité ainsi qu'aux enjeux environnementaux et qui s'y sont outillées pour réaliser la transition écologique. Depuis son ouverture en avril, l'Insectarium métamorphosé, qui affiche souvent complet, est un franc succès. Le bâtiment est en voie d'obtenir la certification LEED or. La Biosphère a, pour sa part, complété une première année d'exploitation, en offrant des activités mariant l'art et l'environnement. Enfin, lancé à la fin de 2021, le Passeport Espace pour la vie constitue un élément fort pour accroître l'accessibilité des institutions dans une perspective de diversité et d'inclusion.

Le **Service de l'environnement** a poursuivi le déploiement de son Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025, notamment par l'adoption du règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique ainsi que du règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires. Est aussi entrée en vigueur la modification du règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes pour qu'il s'applique à l'ensemble des sacs d'emplettes en plastique dans les commerces de détail et les établissements de restauration. Le service a aussi poursuivi le déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus dans 6 arrondissements : plus de 34 000 portes additionnelles ainsi que 65 écoles ont été incluses. Le mandat réglementaire pour le respect des normes de qualité de l'air et de l'eau s'est aussi poursuivi.

Nos actions prioritaires en 2023

Le Chantier Montréal abordable sera au cœur des priorités du **Service de l'habitation**. Il structurera une ambitieuse stratégie en habitation afin de préserver le caractère inclusif de la métropole. Des investissements totalisant 348 M\$ sur 10 ans sont prévus, notamment pour acquérir des immeubles à des fins de logement social et abordable. Les travaux préparatoires de la certification propriétaire responsable et du registre des loyers seront aussi réalisés. La Ville souhaite renégocier les termes de l'entente en habitation conclue en 2018 avec le gouvernement du Québec. Plus de latitude, ainsi que l'ensemble des moyens financiers nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins de sa population seront demandés.

Le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale** déploiera progressivement l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) afin d'offrir une réponse sociale de première ligne aux situations de conflit et de détresse dans l'espace public. Il poursuivra ses efforts pour améliorer le sentiment de sécurité de la population par le renforcement des actions de prévention de la violence, notamment chez les jeunes.

Il améliorera aussi les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et renforcera les actions de médiation et de cohabitation sociale dans l'espace public.

Le **Service de la culture** continuera de soutenir le milieu culturel, fortement éprouvé par la pandémie, et de favoriser l'accès à la culture à toutes et à tous. L'année 2023 se fera sous le signe du renouveau avec l'élaboration d'une nouvelle politique de développement culturel et la préparation de la prochaine Entente sur le développement culturel de Montréal avec le ministère de la Culture et des Communications. Le Centre des mémoires montréalaises – MEM sera aussi inauguré dans le Quartier des spectacles.

Les cinq institutions muséales d'**Espace pour la vie** poursuivront leurs efforts de vulgarisation scientifique, notamment face aux enjeux liés aux changements climatiques. Les prévisions d'achalandage pour 2023 se chiffrent à 2 millions de visites, pour des recettes d'exploitation de 24,7 M\$. Les contributions prévues pour la Biosphère (6 M\$) portent les revenus à 30,7 M\$.

Le **Service de l'environnement** continuera de mettre en œuvre le PDGMR 2020-2025, notamment par l'entrée en vigueur des règlements interdisant les pesticides, les sacs de plastique, les articles à usage unique et les circulaires, dans un objectif de zéro déchet. Il poursuivra la révision du règlement sur les émissions de contaminants dans l'air ainsi que des règlements sur les rejets dans l'eau.

Culture

Budget de fonctionnement 2023 : 69,4 M\$, soit une hausse de 2,6 M\$

PDI 2023-2032 : 650,7 M\$

Effectif : 190,7 années-personnes

Notre mission

Le Service de la culture a pour mission de favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous et d'enrichir l'expérience culturelle des Montréalaises et des Montréalais dans tous les arrondissements et au Quartier des spectacles (QDS). Cette culture de proximité s'exprime dans un esprit d'inclusion et de diversité et dans une perspective de transition écologique.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le Service de la culture a travaillé étroitement avec le milieu culturel pour un retour à la normale, tout en contribuant à la relance du centre-ville. Il a développé de nouveaux soutiens, comme ceux pour les salles alternatives ou des projets en transition écologique, et a approfondi les soutiens déjà existants, notamment pour les ateliers d'artistes et les artistes autochtones. Les lieux culturels ne sont pas en reste, avec deux inaugurations majeures au centre de l'île et des travaux de construction et de rénovation progressant aux quatre coins de la ville. Chaque projet, imprégné de la vision Montréal 2030, fait participer davantage la collectivité, s'assure de l'inclusivité et de l'équité des mesures, promeut des valeurs de transition écologique et soutient activement la créativité.

Champs d'action :

- Bibliothèques
- Réseau des Maisons de la culture
- Art public et patrimoine artistique
- Événements publics
- Festivals et événements culturels
- Industrie du cinéma et de la télévision
- Industries culturelles et créatives
- Quartiers culturels
- Loisir culturel, pratique artistique amateur et patrimoine immatériel
- Musées

Nouveaux lieux culturels, rénovation et art public :

- Après huit ans de fermeture, réouverture du Théâtre de Verdure en juin 2022. Quelque 32 spectacles ont été présentés gratuitement à plus de 47 000 personnes, ce qui constitue un véritable succès;
- Inauguration de la patinoire réfrigérée et du chalet urbain de l'esplanade Tranquille au QDS. Cette nouvelle offre de plein air urbain gratuit et accessible à toutes et tous célèbre la nordicité de Montréal;
- Avancement important de trois projets d'espaces culturels mixtes⁶: les plans et devis du projet Sanaaq (Ville-Marie) sont terminés, alors que ceux de Cœur-Nomade (Montréal-Nord et Ahuntsic-Cartierville) ont démarré. Un concours d'architecture pour Espace Rivière (Rivière-des-Prairies) a été lancé;
- Concrétisation de nombreux projets d'embellissement artistique : 4 œuvres d'art public ont enrichi le paysage urbain, 4 autres ont été restaurées, 22 ont été entretenues et 6 nouvelles murales ont été réalisées.

Soutien direct au milieu culturel :

- En collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) ainsi que le Service du développement économique (SDE), investissement de 14 M\$ du Service de la culture pour la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes. D'autres initiatives concrètes ont été déployées avec le Conseil des arts de Montréal;
- Soutien de sept salles de spectacles alternatives pour la réduction des nuisances nocturnes liées au bruit, en collaboration avec le SDE. L'enveloppe totale est de 1,4 M\$.

6. Projet soutenu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le MCC et la Ville de Montréal.

Actions concrètes pour une plus grande vitalité culturelle du centre-ville et des quartiers :

- Nouvelle vision et stratégie de développement pour que les Maisons de la culture soient plus visibles et accessibles, particulièrement auprès des communautés culturelles et des clientèles plus éloignées de la culture;
- Soutien de 12 projets développés avec le SDE pour contribuer à la relance du centre-ville.

Solidarité, diversité et inclusion :

- Concrétisation de plus de 250 initiatives, dont un sondage des publics des Maisons de la culture et des bibliothèques pour faire état de la mixité des usagères et des usagers;
- Nouveau volet en art mural pour les artistes de la relève autochtone⁶;
- Tenue de centaines de spectacles d'artistes autochtones et issus de la diversité;
- Activités pour les personnes âgées en bibliothèque et dans les résidences⁶.

Transition écologique :

- Réalisation d'une cinquantaine d'initiatives, dont l'appel de projets Montréal culturelle, verte et résiliente⁶;
- Programmation de dizaines d'activités en bibliothèque.

Francisation et valorisation de la langue française :

- Déploiement de quelque 900 activités, dont un projet de francisation auprès de communautés culturelles;
- Compétition de rap en français pour adolescentes et adolescents financée par un programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- Réalisation de 40 ateliers unissant le Théâtre La Roulotte⁶ et 20 organismes, qui ont rassemblé plus de 650 participantes et participants.

Nos actions prioritaires en 2023

L'année 2023 se fera sous le signe du renouveau avec l'élaboration d'une nouvelle Politique de développement culturel et la préparation de la prochaine Entente sur le développement culturel de Montréal avec le MCC. Cette entente, qui comprend des investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars sur trois ans, soutient le développement de projets et de programmes favorisant notamment une vie culturelle participative et engagée.

- Inaugurer le MEM – Centre des mémoires montréalaises, dans le QDS;
- Procéder à l'ouverture des bibliothèques Maisonneuve⁶ et L'Octogone⁶, et lancer un concours d'architecture pour la bibliothèque Saint-Charles⁶;
- Mettre à niveau la Maison de la culture Ahuntsic;
- Finir les travaux à la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs⁶;
- Réaliser les plans et travaux aux bibliothèques Marie-Uguay⁶ et interculturelle⁶;
- Planifier les travaux de mise à niveau des Maisons de la culture, en collaboration avec les arrondissements, pour créer des espaces culturels plus accessibles, accueillants et visibles;
- Installer cinq œuvres d'art public et quatre murales, et restaurer deux œuvres;
- Dévoiler le portrait et le diagnostic des musées montréalais afin de définir des champs d'interventions structurants pour soutenir et développer le milieu muséal;
- Procéder à la refonte des programmes de financement destinés aux festivals et aux événements pour favoriser une plus grande variété de projets soutenus et refléter les nouvelles réalités du milieu;
- Offrir un soutien accru aux événements culturels dans les quartiers ayant une forte présence de communautés culturelles;
- Déployer un indice encourageant la diversité auprès des promoteurs d'événements et de festivals;

- Déployer un indice sensibilisant les promoteurs d'événements et de festivals à des pratiques écoresponsables;
- Bonifier l'offre d'activités en bibliothèque;
- Lancer le Programme mutualisé de valorisation de la langue française pour les membres du Forum des festivals du QDS, financé par un programme de l'UMQ.

Diversité et inclusion sociale

Budget de fonctionnement 2023 : 38,3 M\$, soit une baisse de 0,1 M\$

PDI 2023-2032 : 81,8 M\$

Effectif : 63 années-personnes

Notre mission

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) œuvre de concert avec ses partenaires pour que chaque personne ait sa place à Montréal, quels que soient son statut, son identité, son origine ou ses capacités.

Notre impact et nos réalisations en 2022

S'inscrivant en phase avec le plan stratégique Montréal 2030, le SDIS a répondu à cinq grands enjeux par les actions suivantes :

Champs d'action :

- Renforcement du virage de l'inclusion
- Lutte contre les discriminations
- Réduction des inégalités
- Accélération de l'intégration des personnes immigrantes et racisées
- Mise sur pied d'une intelligence d'affaires sociale

Renforcer le virage de l'inclusion :

- Poursuite de l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) afin d'accroître l'offre de services municipaux inclusifs pour la population en formant plus de 500 membres du personnel (provenant de 25 unités d'affaires) en présentiel et plus de 1 284 membres en ligne⁷;
- Création et mise en œuvre de plans d'implantation de l'ADS+ dans cinq unités d'affaires.

Réduire les inégalités :

- Création de l'indice d'équité des milieux de vie pour que les investissements municipaux permettent une meilleure prise en compte des enjeux d'équité territoriale, et bonification de 0,5 M\$ pour la réalisation de projets d'aménagement et d'équipements dans les zones de Revitalisation urbaine intégrée (RUI);
- Sécurité urbaine et prévention de la violence commise et subie chez les jeunes : investissement de 5 M\$ dans 100 projets dans les 19 arrondissements, ce qui a permis de rejoindre 7 400 personnes à risque;
- Lancement de l'Appel à projet Par et pour les jeunes afin de prévenir la violence;
- Investissement de 1 M\$ pour le déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), qui a réalisé plus de 5 300 interventions depuis le démarrage du projet pilote, en septembre 2021;
- Soutien des personnes en situation de vulnérabilité :
 - par un investissement de 10 M\$ auprès des communautés pour aborder les enjeux d'insécurité alimentaire, d'itinérance et de lutte contre les exclusions,
 - par un investissement de 2,4 M\$ pour la réalisation de 21 projets novateurs en cohabitation sociale et de sensibilisation à l'itinérance,
 - par la contribution du SDIS au maintien de près de 1 600 places d'hébergement d'urgence à Montréal et le développement d'un nouveau site d'hébergement d'urgence pour la communauté autochtone au centre-ville.
- Poursuite de la phase d'occupation transitoire de la Cité-des-Hospitalières en permettant une occupation courante (de 3 à 12 mois) par un potentiel de 20 groupes, organismes ou individus.

7. Selon les données de septembre 2022.

Lutter contre les discriminations :

- Diagnostic organisationnel avec 4 258 participations au sondage, tenue d'un événement de mobilisation des partenaires et réalisation d'une vidéo de sensibilisation aux enjeux de capacitisme et d'accessibilité universelle (AU) dans la poursuite du Chantier AU;
- Intégration de la dimension des droits dans un nouveau programme de financement contribuant à définir une approche de lutte contre les discriminations et de respect des droits de la personne.

Accélérer l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes et racisées :

- Lancement de la seconde édition du Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes, et développement d'une communauté de pratiques en équité, diversité et inclusion pour les entreprises;
- Élargissement de la portée de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur et consolidation des projets au bénéfice des personnes migrantes à statut précaire :
 - par la délivrance de 1 100 cartes d'attestation d'identité et de résidence de la Ville de Montréal par l'entremise des Médecins du monde et l'ouverture d'un premier point d'émission à Ville-Marie;
 - par la mise en place d'un système de gestion des offres citoyennes d'hébergement avec 35 maillages réussis, et formation de 600 agentes et agents du Service de police de la Ville de Montréal sur les statuts migratoires en réponse à l'arrivée importante de milliers de personnes demandeuses d'asile et ressortissantes ukrainiennes.

Bâtir une intelligence d'affaires sociale :

- Poursuite de la stratégie de suivi et d'évaluation des initiatives du SDIS pour s'assurer qu'elles répondent aux enjeux d'une population montréalaise diversifiée en mettant en place le mode Planification, Suivi, Évaluation, Adaptation et un tableau de bord des indicateurs du service pour un meilleur pilotage des projets;
- Développement du pôle de données sociales par la réalisation du portrait des investissements en développement social et l'élaboration d'une série de cartographies interactives sur les enjeux d'itinérance et de sécurité urbaine ainsi que sur les données du recensement;
- Élaboration des indicateurs par la préparation de la deuxième édition du Baromètre Écho.

Nos actions prioritaires en 2023

Renforcer le virage de l'inclusion :

- Renforcer l'équité territoriale par l'utilisation de l'indice d'équité des milieux de vie;
- Poursuivre l'implantation de l'ADS+ auprès des unités d'affaires municipales.

Réduire les inégalités :

- Renforcer les investissements en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et mieux tenir compte des enjeux sociaux émergents en assurant le renouvellement et la bonification de l'entente de lutte contre la pauvreté;
- Déployer progressivement l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (10 M\$) afin d'offrir une réponse sociale municipale de première ligne aux situations de conflit et de détresse dans l'espace public;
- Améliorer le sentiment de sécurité de la population par le renforcement des actions de prévention de la violence, notamment chez les jeunes (ex. : projets qui favorisent la création de liens significatifs et d'interventions par l'entremise d'activités sportives, culturelles, etc.);
- Déployer l'appel à projets Par et pour les jeunes en appuyant des initiatives de jeunes Montréalaises et Montréalais visant à contrer l'injustice, les discriminations et la violence;

- Améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et renforcer les actions de médiation et de cohabitation sociale dans l'espace public.

Lutter contre les discriminations :

- Contribuer à la réduction du harcèlement de rue par la sensibilisation et le soutien d'actions spécifiques, notamment dans les festivals;
- Implanter les recommandations du Chantier en AU en développant un plan en AU et en rehaussant l'expertise des unités, notamment grâce au fonds consacré à l'AU.

Accélérer l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes et racisées :

- Développer et tester l'offre de services de la Ville de Montréal pour la Station nouveau départ;
- Produire la saison 2 du balado Biais d'entrée, dans le cadre de l'initiative Montréal inclusive au travail;
- Poursuivre le déploiement du Plan d'intervention de la Ville de Montréal lors d'événements migratoires exceptionnels.

Bâtir une intelligence d'affaires sociale :

- Produire des portraits sociaux dynamiques par arrondissement;
- Dévoiler le Baromètre Écho 2023 de la Ville de Montréal sur l'inclusion des personnes immigrantes avec un regard intersectionnel (ADS+).

Environnement

Budget de fonctionnement 2023 : 189,6 M\$, une hausse de 17,3 M\$

PDI 2023-2032 : 176,6 M\$

Effectif : 270,7 années-personnes

Notre mission

Le Service de l'environnement a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie offerts par l'agglomération de Montréal. À cette fin, il sensibilise la population aux problématiques environnementales, et promeut et contrôle la qualité du milieu physique en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires. Le service assume également, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes reconstituées et d'autres instances, un rôle d'expert en protection de l'environnement et développe à ce titre des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

Champs d'action :

- Gestion des matières résiduelles
- Sols contaminés
- Application réglementaire relative aux rejets dans l'eau et dans l'air
- Suivi du milieu aquatique et surveillance de la qualité de l'air
- Inspection des aliments
- Expertise technique

Les différents mandats du Service de l'environnement sont en lien direct avec plusieurs priorités du plan stratégique Montréal 2030, qu'il s'agisse de la transition écologique, de la participation citoyenne et des parties prenantes, ou de l'offre de milieux de vie de qualité.

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 selon les priorités annoncées :
 - Adoption du règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique ainsi que du règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires,
 - Entrée en vigueur de la modification du règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emptettes pour étendre cette interdiction à l'ensemble des sacs d'emptettes en plastique pour les commerces de détail et les établissements de restauration,
 - Réponse aux recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs à la suite des consultations sur la réduction du gaspillage alimentaire par les institutions, commerces et industries (ICI) tenues dans le cadre du droit d'initiative en consultation publique (pétition de 15 000 personnes),
 - Poursuite du déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus dans 6 arrondissements – inclusion de plus de 34 000 portes additionnelles ainsi que de 65 écoles, ce qui représente 26 % des établissements de 9 unités ou plus,
 - Réalisation d'un projet pilote d'espacement des collectes d'ordures ménagères conjointement avec l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonnette et d'un autre portant sur la collecte hors foyer avec l'arrondissement de Saint-Léonard,
 - Lancement d'une campagne de sensibilisation au « Zéro Déchet »;
- Contribution aux groupes de travail visant la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs (2025), dont l'élargissement de la consigne aux contenants de boissons dans le cadre de la gestion des matières recyclables afin que soit intégrée la réalité montréalaise (deux projets pilotes de collecte des contenants consignés actuellement en vigueur dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Ville-Marie);

- Poursuite des travaux de construction de deux infrastructures de traitement des matières organiques : le centre de traitement par compostage de Saint-Laurent (travaux effectués à 90 %) et le centre de traitement par biométhanisation de Montréal-Est (travaux effectués à 50 %);
- Révision de la planification des autres centres de traitement des matières organiques (CTMO) pour répondre adéquatement aux besoins à long terme;
- Remplacement de l'opérateur du centre de tri des matières recyclables (CTMR) de Lachine pour le maintien constant du service à la population;
- Mise en service de l'usine de traitement des lixiviats au Complexe environnemental de Saint-Michel;
- Poursuite du mandat réglementaire pour le respect des normes de qualité de l'air et de l'eau, au 30 septembre 2022, les actions suivantes ont été menées :
 - Délivrance de 260 permis et autorisations pour différents travaux et activités, dépôt en cour de 36 poursuites ou constats d'infraction, et traitement de près de 820 plaintes,
 - Réalisation des améliorations prévues au Réseau de surveillance de la qualité de l'air, dont l'ajout d'une station mobile de mesures dans l'est de l'île et d'autres équipements de pointe,
 - Poursuite du travail conjoint avec la Direction régionale de santé publique visant la sortie d'un document explicatif sur la qualité de l'air et les impacts de celle-ci sur la santé des Montréalaises et Montréalais,
 - Révision de certains articles prioritaires du règlement sur la qualité de l'air ainsi que sur la tarification sur les rejets d'eaux usées,
 - Reprise des activités d'inspection des aliments à un niveau prépandémique tout en tenant compte d'une baisse d'environ 1 000 établissements depuis 2019 et renouvellement de l'entente entre la Ville et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sur le fonctionnement des programmes d'inspection des aliments.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre la mise en œuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées :
 - Accompagner l'entrée en vigueur des règlements interdisant la distribution de certains articles à usage unique ainsi que celui relatif à la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires,
 - Produire une stratégie pour la réduction du gaspillage vestimentaire et démarrer le plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire,
 - Poursuivre le déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus et dans les ICI assimilables en priorisant les écoles (cible de 95 000 portes et de 8 000 ICI pour permettre d'atteindre plus de 50 % des établissements de 9 unités ou plus à la fin de 2023), et tests de différentes modalités de collecte pour optimiser la participation à la collecte et à la stratégie d'information, de sensibilisation et d'éducation associée,
 - Analyser les impacts et assurer la coordination avec l'organisme désigné par le gouvernement pour la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs de matières recyclables, dont le déploiement de la consigne élargie;
- Poursuivre la construction des CTMO de Saint-Laurent et Montréal-Est ainsi que les travaux de décontamination du site pour l'implantation d'un autre CTMO à LaSalle et les travaux de décontamination du terrain adjacent disponible pour un développement industriel. Assurer un suivi serré de la performance des CTMR de Lachine et de Saint-Michel;
- Ajouter une nouvelle station au Réseau de surveillance de la qualité de l'air spécifique à l'évaluation des impacts de la circulation;
- Poursuivre la révision du règlement sur les émissions de contaminants dans l'air, ainsi que des règlements sur les rejets dans l'eau;

- Faire valoir l'expertise des membres de la Division de l'inspection des aliments afin de contribuer à l'accompagnement des commerçantes et commerçants visant la réduction de leur empreinte écologique;
- Planifier et préparer les travaux de mise à niveau du laboratoire situé sur Crémazie.

Espace pour la vie

Budget de fonctionnement 2023 : 85,7 M\$, une hausse de 4,5 M\$

PDI 2023-2032 : 274,8 M\$

Effectif : 447,2 années-personnes

Notre mission

Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, le Biodôme, la Biosphère, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium forment le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada et constituent un important pôle de biodiversité, actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

Notre impact et nos réalisations en 2022

En 2022, après deux années de pandémie, le public est de retour, enthousiaste, dans les musées d'Espace pour la vie. Ce sont quelque 1,9 million de visiteuses et visiteurs qui auront fréquenté le Biodôme, la Biosphère, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium d'ici la fin de l'année. Cela représente tout autant de personnes exposées à la richesse de la biodiversité, aux enjeux environnementaux, et à des pistes d'action mobilisantes visant à outiller la population durablement pour réaliser la transition écologique et sociale.

Champs d'action :

- Éducation aux sciences de la nature
- Préservation et conservation de la biodiversité
- Recherche fondamentale et appliquée
- Sciences participatives
- Diffusion des connaissances
- Botanique
- Horticulture
- Écologie
- Entomologie
- Astronomie

Depuis son ouverture en avril, l'Insectarium métamorphosé, en voie d'obtenir la certification LEED Or, affiche très souvent complet. Son architecture originale, intégrant l'expérience muséale, fait l'objet de nombreux éloges. Après une première année complète en activité, la Biosphère a pris sa vitesse de croisière, offrant de nombreuses activités mariant art et environnement. Le musée consulte par ailleurs la population avec la démarche « Rêver la Biosphère », afin de planifier son avenir. Le Biodôme, deux ans après sa réouverture, continue d'attirer les foules. Qui ne veut pas voir les bébés lynx, témoins du succès des politiques de gestion des collections vivantes, alors que le Biodôme participe au Programme pour les espèces menacées de l'Association des zoos et aquariums américains.

La programmation grand public des musées suscite toujours autant d'émerveillement. Pensons notamment à Bébé symphonique, au Planétarium, qui a fait fureur, à l'étonnante Expédition végétale au Jardin botanique, à la poésie de Jardins de lumière, toujours prisée du grand public, ou à la populaire Nuit des chercheuses et des chercheurs, qui rallie petits et grands dans une ambiance festive et hors du commun.

Le Passeport Espace pour la vie, lancé à la fin de 2021, constitue un élément important pour accroître l'accessibilité des institutions dans une perspective de diversité et d'inclusion. Il connaît un vif succès puisqu'au 31 août 2022, près de 40 000 Passeports étaient vendus, pour un total de plus de 320 000 visites.

L'impact des activités à portée sociétale d'Espace pour la vie est croissant, comme en témoignent notamment les réalisations suivantes :

- Les micromusées cocréés avec la communauté, dans des espaces publics du Grand Montréal, dans le cadre de la Nature près de chez vous;

- Des animations gratuites en classe sur la nature (auprès de 3 200 élèves);
- L'accueil d'Eurêka! à la Biosphère (40 000 festivalières et festivaliers);
- Les camps de jour Espace pour la vie (136 inscriptions gratuites grâce à une contribution de la Fondation Espace pour la vie);
- L'entrée gratuite dans les musées pour les nouveaux arrivants et arrivantes disposant de l'application Canoo (nouveau en 2022);
- Plus de 300 jardins soumis pour obtenir la certification du programme Mon Jardin Espace pour la vie;
- Le programme de sciences participatives Mission monarque et son succès indéniable (quelque 4 500 observations);
- Plus de 62 000 observations dans le cadre du Défi Biodiversité.

En plus d'offrir, toute l'année, l'accès gratuit au Jardin botanique aux personnes des communautés autochtones, Espace pour la vie a accueilli le Pré-sommet L'Envol du condor, en prélude de l'important Sommet Aigle-Quetzal-Condor, prévu en 2023. Aussi, fait notable du plan d'action d'Espace pour la vie en lien avec la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones, une jeune Inuk participant au programme de l'Insectarium Les sentinelles du Nunavik a découvert une sous-espèce de papillons. De quoi susciter une vocation scientifique!

Nos actions prioritaires en 2023

En 2023, les prévisions d'achalandage s'élèvent à 2 millions de visites, pour des recettes d'exploitation de 24,7 M\$. Les contributions prévues pour la Biosphère (6 M\$) augmentent l'enveloppe totale de revenus à 30,7 M\$.

- Au Planétarium, préparer notamment deux spectacles originaux, l'un en collaboration avec l'organisme autochtone Terre Innue et l'autre avec le Cirque Éloize;
- Au Planétarium, offrir une programmation spéciale pour la prochaine éclipse solaire, qui s'annonce spectaculaire;
- À la Biosphère, travailler sur un projet immersif sur le thème de la migration, dans la perspective des célébrations du centenaire de la naissance de Jean Paul Riopelle;
- Poursuivre les travaux majeurs au bâtiment administratif du Jardin botanique, de type art déco, en 2023. Ces travaux s'inscrivent dans le Plan directeur du Jardin botanique qui non seulement vise le maintien des infrastructures de nature patrimoniale, mais aussi met de l'avant une vision renouvelée qui se traduit dans les nombreux projets pour célébrer en grand le 100^e anniversaire de l'institution, au tournant des années 2030. Notons que les différents projets contribueront significativement à la réduction des GES et à une gestion optimale de l'eau, concourant ainsi à l'atteinte des objectifs du Plan climat;
- Livraison des travaux entrepris en collaboration avec le Parc olympique dans l'espace extérieur compris entre l'avenue Pierre-De Coubertin, le Biodôme et le Planétarium (la Place Viau) en 2023. Ce projet vise à transformer ce grand espace bétonné en une place publique plus verte favorisant une meilleure perméabilité urbaine et l'appropriation de l'espace par la communauté;
- Soutenir le chercheur du Jardin botanique qui occupera, pendant quatre ans, le poste de directeur de l'Institut de recherche en biologie végétale (une première depuis la création de cet organisme par la Ville et l'Université de Montréal), témoignant de l'importance accordée par la Ville à la protection de la biodiversité et au développement de solutions innovantes favorisant la transition écologique.

Habitation

Budget de fonctionnement 2023 : 177,7 M\$, une hausse de 31,6 M\$

PDI 2023-2032 : 657,8 M\$

Effectif : 122,5 années-personnes

Notre mission

Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Notre impact et nos réalisations en 2022

En cohérence avec Montréal 2030, et en particulier la priorité 7, qui vise à répondre aux besoins de la population en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable, plusieurs mesures ont été déployées pour favoriser une offre de logements permettant de renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion. En 2022, le Service de l'habitation a renforcé les mesures en place et a lancé plusieurs nouvelles initiatives.

Extension de l'usage du droit de préemption

Un nouveau règlement visant l'assujettissement de lots à des fins d'habitation a été mis en place pour renforcer celui déjà existant à des fins de logement social. La Ville a assujetti 200 nouveaux lots, auxquels la Ville a également ajouté 40 immeubles résidentiels occupés (conciergeries) et 106 maisons de chambres. Afin de soutenir la montée en puissance de cet outil, un nouveau règlement d'emprunt d'une valeur de 100 M\$ a été mis en œuvre.

Lancement du Chantier Montréal Abordable

La Ville veut accroître la construction et la sauvegarde de logements abordables de manière durable. Cette démarche mise sur la concertation de dizaines d'organisations reconnues pour leur expertise dans les secteurs de l'immobilier, du financement et de l'économie sociale. Afin de tester rapidement les nouveaux modes d'intervention, deux projets pilotes concernant des terrains consacrés au logement abordable dans le futur écoquartier Namur Hippodrome ont été lancés. D'autres projets concrets ont également été réalisés, par exemple avec la sauvegarde de 47 logements abordables à Lachine grâce à une subvention de 2,3 M\$, soutenus par une enveloppe de 40 M\$ définie dans le cadre des surplus budgétaires de 2021.

Mise en place du projet de certification Propriétaire responsable et du registre des loyers

Pour favoriser l'accès à des logements sains, sécuritaires et abordables, la Ville entend responsabiliser davantage les propriétaires de multilogements. Pour ce faire, elle compte exiger une certification de Propriétaire responsable, associée à un registre de loyers. Ce projet a été déposé en février, a fait l'objet d'une consultation publique et sa mise en œuvre débutera dès 2023.

Élargissement des aides à l'achat d'une propriété

Afin d'aider les nouveaux acheteurs et acheteuses ainsi que les familles à acquérir une propriété à Montréal, la Ville a bonifié le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle. Pour encourager encore plus de familles à choisir Montréal, le prix d'achat maximal des propriétés admissibles à ce programme a été augmenté de 15 % pour les propriétés existantes et de 35 % pour les propriétés neuves.

Champs d'action :

- Développement de logements sociaux, abordables et familiaux
- Aide à l'acquisition d'une propriété
- Aide à la rénovation
- Adaptation de domicile pour les personnes vivant avec un handicap
- Aide aux ménages sinistrés et sans-logis
- Soutien aux arrondissements dans la lutte contre l'insalubrité
- Suivi et recherche sur l'habitat

Nos actions prioritaires en 2023

Alors que le contexte immobilier et économique annonce des défis grandissants en habitation, en particulier pour les ménages à revenus modestes et les familles, le Service de l'habitation garde le cap sur des réponses durables et multiples aux besoins de la population montréalaise :

- Amplifier la mobilisation et réaliser des projets innovants dans le cadre du Chantier Montréal Abordable :
 - Définition des meilleurs leviers d'intervention pour changer la donne en habitation et réaliser des gains éclairs, grâce aux travaux réalisés entre septembre 2022 et février 2023 avec les acteurs de l'écosystème en habitation,
 - Mise sur pied d'une équipe multidisciplinaire afin de garantir la mise en œuvre de ces leviers et la réalisation de projets concrets et innovants qui en découlent. Cette équipe sera composée de spécialistes en habitation, en stratégie immobilière, en finances et en affaires juridiques;
- Structurer une ambitieuse stratégie foncière en habitation :
 - Dans la lignée de l'extension du droit de préemption, augmentation de la capacité d'intervention de la Ville pour préserver le caractère inclusif de Montréal, grâce à des investissements totalisant 600 M\$ sur 10 ans pour acquérir des immeubles à des fins de logement social et abordable,
 - Ajout d'une enveloppe de 6 M\$ pour mettre en place des programmes visant à soutenir les organismes sans but lucratif qui souhaitent acquérir des terrains, des immeubles résidentiels ou des maisons de chambres afin de réaliser des projets d'habitation sociale ou abordable;
- Amorcer la mise en œuvre de la certification Propriétaire responsable et du registre des loyers :
 - Pour faire suite à la consultation publique de 2022, adoption d'un règlement visant à entériner ce nouvel outil d'intervention, unique à travers le Québec,
 - Afin de garantir une mise en œuvre efficace et simplifiée pour l'ensemble des parties prenantes, embauche des ressources nécessaires au déploiement et à l'opérationnalisation du projet;
- Renégocier les termes de l'Entente en habitation conclue en 2018 avec le gouvernement du Québec. La Ville fait sa part et exerce son rôle de chef de file pour résoudre la crise du logement : elle active tous les leviers réglementaires et financiers dont elle dispose, pour agir au plus près des besoins, et continue d'investir massivement en habitation. Afin d'être mieux accompagnée dans cette mission, la Ville entend demander plus de latitude et tous les moyens financiers nécessaires pour loger l'ensemble de sa population, notamment afin de maximiser les retombées à Montréal des budgets alloués par le gouvernement du Québec pour le développement de logement social.

4.4. Sécurité urbaine et conformité

Tableau 8 – Sécurité urbaine et conformité – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Sécurité urbaine et conformité								
Affaires juridiques	62 262,6	60 635,0	60 647,5	66 917,3	69 951,4	68 971,4	73 637,0	
Greffe	28 355,5	29 279,6	29 360,1	47 359,7	31 535,2	30 671,4	32 394,8	
	90 618,1	89 914,6	90 007,6	114 277,0	101 486,6	99 642,8	106 031,8	
Services de sécurité publique								
Police	666 839,9	680 299,8	708 134,0	745 009,6	776 030,7	723 956,1	787 143,4	
Sécurité incendie	345 186,2	355 843,7	427 390,3	390 567,4	402 834,9	362 830,3	390 045,0	
	1 012 026,1	1 036 143,5	1 135 524,3	1 135 577,0	1 178 865,6	1 086 786,4	1 177 188,4	
Total – Sécurité urbaine et conformité	1 102 644,2	1 126 058,1	1 225 531,9	1 249 854,0	1 280 352,2	1 186 429,2	1 283 220,2	

Tableau 9 – Sécurité urbaine et conformité – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Sécurité urbaine et conformité								
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Total – Sécurité urbaine et conformité	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) à la sécurité urbaine et à la conformité maintient et améliore le caractère sécuritaire de Montréal et augmente, par le fait même, la qualité de vie des citoyennes et citoyens. C'est avec une vision transversale et dans une optique de prévention qu'elle collabore étroitement avec l'ensemble de ses partenaires qui peuvent avoir une influence sur la sécurité urbaine. Le volet relatif à la conformité de cette DGA favorise la transparence et l'intégrité, lesquelles consolident la confiance envers l'organisation. La DGA regroupe le Service de police, le Service de sécurité incendie, le Service des affaires juridiques et le Service du greffe.

Notre impact et nos réalisations en 2022

La sécurité urbaine est l'une des principales priorités de la Ville de Montréal, notamment face à la montée des violences armées et des groupes criminalisés. C'est dans cette optique qu'a été créée cette année la Direction générale adjointe à la sécurité urbaine et à la conformité. Il s'agit d'un levier supplémentaire pour intervenir sur cet enjeu de grande importance et renforcer la cohérence des interventions en la matière.

Une consultation publique a été menée en vue de la sélection de la cheffe ou du chef du Service de police. Une enquête d'opinion et sept groupes de discussion ont permis au Service de police de déterminer les compétences jugées les plus importantes pour occuper ce poste : de bonnes aptitudes en communication, un engagement fort envers la transparence et l'imputabilité, et la volonté d'entretenir le lien de confiance avec la population. La personne choisie devra avoir une connaissance fine des défis organisationnels du Service de police et des enjeux sociaux montréalais, et soutenir activement une culture de valorisation de la diversité et de l'inclusion. Une embauche est visée dès le début de 2023.

Le gouvernement du Québec a octroyé 225 M\$ de plus sur 5 ans pour renforcer la présence policière dans la région métropolitaine et lutter contre la violence armée. Ce montant permettra de doter 225 postes de policières et policiers.

Le **Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)** a poursuivi ses activités pour contrer les violences armées. Il a notamment mené le Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée : s'unir pour la jeunesse afin de trouver des solutions porteuses et de poser des actions concrètes. Parmi les engagements résultant de ce forum, notons la création d'une équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles (Projet équipe-école), créée pour appuyer la police dans son travail et consolider les actions locales déjà en place. En décembre, Montréal sera l'hôte de la deuxième partie de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations unies, la COP 15; le SPVM planifie les activités liées à la sécurité de cet événement.

Le **Service de sécurité incendie (SIM)** a continué de répondre à plusieurs situations d'urgence souvent rendues plus complexes en raison de la pandémie de COVID-19. Le Centre de la sécurité civile du SIM a été au cœur des opérations du Centre de coordination des mesures d'urgence, qui a fait face à 800 jours consécutifs d'état d'urgence liés au contexte sanitaire. Le SIM a continué d'améliorer ses performances par la mise en place du projet Système d'alerte en caserne, qui, dès 2023, permettra de diminuer de plusieurs secondes le temps requis pour informer les casernes lors d'un appel d'urgence. Il a aussi poursuivi les travaux en vue de la modernisation du système d'appels 911 avec plusieurs partenaires internes, dont le SPVM. Soulignons qu'une première femme pompière a été nommée cheffe aux opérations en 2022.

Le **Service des affaires juridiques** a, pour sa part, mis en œuvre les premières phases d'implantation de la cour numérique. Il a aussi consolidé sa nouvelle Direction des projets spéciaux, soutien général et service à la clientèle, et créé la division Perception des amendes. Il a lancé le processus d'acquisition d'une nouvelle plateforme de gestion des dossiers et de revue des processus administratifs à la Direction des affaires civiles, à la Division des affaires policières et à la Division du droit du travail.

Le **Service du greffe** a assuré un soutien aux instances en s'ajustant aux règles sanitaires. Il a préparé le retour des instances en présentiel avec la fin des arrêtés ministériels en avril 2022, de même que le retour du public en présentiel lors de la période de questions pour le conseil municipal et le conseil d'agglomération. À la suite de l'élection générale en 2021, il a accueilli les nouvelles personnes élues dans leur mandat 2021-2025 et a assuré leur intégration. Le bilan opérationnel de cette élection a été rendu public le 7 juin 2022.

Nos actions prioritaires en 2023

La DGA déploiera toutes les actions nécessaires pour maintenir le caractère sécuritaire de Montréal et améliorer le sentiment de sécurité de la population. Elle développera un plan de sécurité adapté à la métropole tout en ralliant l'ensemble des intervenantes et intervenants liés de près ou de loin à la sécurité urbaine. Elle le fera en vue de coordonner les efforts pour plus de cohérence et d'impact, tant du côté des interventions que de la prévention.

Le **SPVM** poursuivra sa lutte aux violences armées par des actions concertées des ressources policières et des divers acteurs et partenaires impliqués. Il consolidera ses activités de recrutement pour que ses effectifs policiers reflètent la diversité de la population montréalaise.

De son côté, le **SIM**, avec le SPVM et d'autres partenaires internes, poursuivra les travaux en vue de la modernisation du système d'appels 911. Il présentera également la révision du schéma de couverture de risques.

Le **Service des affaires juridiques** passera en revue les processus de la Division du greffe de la cour municipale et poursuivra l'implantation de la cour numérique. Il collaborera étroitement avec les autorités du ministère de la Justice et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour réaliser divers projets visant l'amélioration de la justice de proximité.

Le **Service du greffe** continuera d'offrir aux instances et à l'administration municipale des services de soutien administratif de première qualité. Dans le contexte de l'état de la situation pandémique qui s'améliore, il relancera les activités d'initiation à la démocratie à l'hôtel de ville auprès des jeunes et des femmes, ce qui implique une forte participation des personnes élues.

Affaires juridiques

Budget de fonctionnement 2023 : 73,6 M\$, soit une hausse de 4,7 M\$
Effectif : 540,2 années-personnes

Notre mission

Le Service des affaires juridiques a principalement trois grandes missions : pourvoir aux besoins d'accompagnement et de représentation juridique des diverses autorités administratives de la Ville (services centraux et arrondissements), y compris la gestion des réclamations; assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle; et assurer les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir une justice de proximité à l'ensemble des justiciables de l'agglomération de Montréal.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Mise en œuvre des premières phases d'implantation de la cour numérique en collaboration avec le fournisseur externe retenu;
- Consolidation de la nouvelle Direction des projets spéciaux, soutien général et service à la clientèle, et création de la Division de la perception des amendes;
- Mise en marche du processus d'acquisition d'une nouvelle plateforme de gestion des dossiers et revue des processus administratifs à la Direction des affaires civiles, à la Division des affaires policières et à la Division du droit du travail afin d'améliorer l'agilité de l'équipe en matière de gestion documentaire;
- Revue et optimisation des activités des huissières et huissiers municipaux ainsi que des officières et officiers de liaison de la cour municipale;
- Finalisation de la démarche ciblée de consultation auprès du personnel administratif du périmètre de la cour municipale de Montréal afin de favoriser la mobilisation.

Champs d'action :

- Assistance-conseil juridique de la Ville
- Rédaction de règlements municipaux et de contrats
- Représentation devant les tribunaux de droit commun et divers tribunaux administratifs
- Procureur de la poursuite en matière pénale et criminelle
- Administration des programmes sociaux
- Gestion de la cour municipale

Nos actions prioritaires en 2023

- Consolider les leviers de mobilisation des diverses équipes en collaboration avec les partenaires syndicaux;
- Revoir les processus à la Division du greffe de la cour municipale de Montréal et poursuivre les phases d'implantation de la cour numérique en respect de l'échéancier contractuel;
- Exercer une collaboration rapprochée avec les autorités du ministère de la Justice et du ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour divers projets visant l'amélioration de la justice de proximité;
- Produire une analyse de capacité du Service des affaires juridiques dans l'optique d'une revue des priorités de la Ville en accompagnement et en représentation.

Greffe

Budget de fonctionnement 2023 : 32,4 M\$, soit une augmentation de 1,7 M\$
 Effectif : 216,0 années-personnes

Notre mission

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure un soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil jeunesse de Montréal. Il voit à la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le Service du greffe a assuré un soutien aux instances, aux commissions permanentes et aux conseils consultatifs. Voici quelques réalisations (entamées, poursuivies ou achevées) en 2022 :

- Offre de soutien aux instances dans le contexte de la COVID-19. Tout au long de l'année, les équipes se sont adaptées aux divers changements annoncés par la Santé publique, notamment par la préparation majeure du retour des instances en mode présentiel à la suite de la fin des arrêtés ministériels en avril 2022. Divers scénarios ont été préparés pour le retour sécuritaire, la formation et l'accompagnement des personnes élues, l'arrimage mensuel avec les équipes (Santé publique, Santé, sécurité et mieux-être, etc.). Mentionnons également la préparation en vue du retour du public en présentiel lors de la période de questions pour le conseil municipal et le conseil d'agglomération;
- Accueil des nouvelles personnes élues pour le mandat 2021-2025 et offre d'un parcours de formation adapté et diversifié. En novembre 2021 débutait un parcours de formation réparti en trois blocs échelonnés sur deux années. En 2022, un total de 32 séances ont été offertes. De plus, des formations en éthique ont été données aux membres du cabinet à quatre reprises;
- Réalisation d'un bilan opérationnel complet de l'élection générale 2021, qui a été rendu public le 7 juin 2022. Ce rapport exhaustif sur l'élection 2021 présente des données et des cartes géographiques inédites sur la participation électorale dans les quartiers montréalais;
- Diffusion proactive de documents et accélération du traitement des archives institutionnelles afin d'en faciliter leur consultation. Les archives témoignent de l'évolution de l'administration montréalaise et de la vie à Montréal. Les documents remis en réponse à quelque 650 demandes d'accès à l'information du Service du greffe et des arrondissements sont accessibles en diffusion proactive sur le site des données ouvertes de la Ville. Environ 35 mètres de documents et 9 000 photographies du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont été traités et décrits afin d'en faciliter la consultation. Ces documents ont beaucoup d'intérêt pour les chercheuses et chercheurs;
- Dévoilement de l'exposition thématique *La Charte montréalaise des droits et responsabilités : votre ville, vos droits*. Le Service du greffe a coordonné la réalisation de cette exposition temporaire, qui a

Champs d'action :

- Confection des ordres du jour du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Rédaction des décisions des instances et des procès-verbaux
- Tenue des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Tenue des assemblées publiques des commissions permanentes du conseil
- Conservation des documents et des archives de la Ville
- Traitement des demandes d'accès à l'information
- Tenue de l'élection générale et des élections partielles
- Ouverture des appels d'offres publics

été inaugurée, sur le parvis extérieur de l'hôtel de ville, le 13 juin 2022 par la présidente du conseil municipal. Cette exposition s'inscrit dans les actions de la Ville visant à reconnaître le caractère systémique et intersectionnel des formes de discrimination, et appuyant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nos actions prioritaires en 2023

- Continuer d'offrir aux instances et à l'Administration municipale des services de soutien administratif de première qualité;
- Créer un comité de reconnaissance (appel des candidatures, recrutement du personnel, mise en place d'un processus de fonctionnement) qui découle du Cadre d'intervention en reconnaissance patrimoniale. Ce comité vise à déterminer des balises pour la mise en place de futures reconnaissances à caractère patrimonial, dans le but de souligner, de mettre en valeur et de faire connaître l'histoire, les valeurs et l'identité de Montréal;
- Relancer des activités d'initiation à la démocratie après la pandémie qui accueillent les jeunes et les femmes à l'hôtel de ville, et se divisent en deux volets impliquant une forte participation des personnes élues :
 - Fin janvier : simulation du Jeune Conseil de Montréal pendant 3 jours avec 75 jeunes entre 18 et 30 ans,
 - Mars : Cité Elles MTL pendant 2 jours avec 65 femmes, dont plusieurs issues de la diversité, mais également des femmes autochtones et celles provenant des arrondissements excentrés;
- Préparer, en collaboration avec les diverses unités administratives concernées, le déménagement vers l'hôtel de ville restauré;
- Poursuivre le traitement des archives institutionnelles afin de faciliter l'accès au patrimoine documentaire de la Ville.

Police

Budget de fonctionnement 2023 : 787,1 M\$, une hausse de 63,2 M\$
Effectif : 6 172,2 années-personnes

Notre mission

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyennes et citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime, et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la *Loi sur la police*, RLRQ, c. P-13.1).

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité de même qu'à développer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Champs d'action :

- Maintien de la paix et de la sécurité publique
- Prévention et réduction de la criminalité
- Réception et répartition des appels faits au 911

Notre impact et nos réalisations en 2022

Nos réalisations en 2022 s'inscrivent dans les orientations en matière de sécurité publique du plan stratégique Montréal 2030, notamment en lien avec la priorité 19, qui vise à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

- Poursuite des activités pour contrer les violences armées :
 - Organisation du Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée : s'unir pour la jeunesse, qui vise à trouver des solutions porteuses et à mettre en œuvre des actions concrètes pour lutter contre la violence armée,
 - Création de l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles (EMIE) afin d'appuyer la police dans son travail de même que les actions locales déjà en place,
 - Lancement du projet ARRET (Action – Répression – Résolution – Engagement – Terrain) dans le but d'accentuer la pression sur les éléments criminels à l'origine des événements de violence armée pour rehausser le sentiment de sécurité de la population,
 - Conclusion d'une entente quinquennale de 225 M\$ avec le ministère de la Sécurité publique pour l'ajout d'effectifs policiers afin de renforcer la lutte contre les violences armées;
- Embauche d'une conseillère en développement communautaire d'origine autochtone afin de créer un rapprochement entre la police et la communauté autochtone urbaine;
- Déploiement des équipes de concertation communautaire et de rapprochement dans les secteurs du centre-ville, du nord-est et du sud-ouest de l'île de Montréal, et embauche de conseillères et conseillers en développement communautaire afin de renforcer le dialogue avec la population et les partenaires communautaires et afin de s'occuper des enjeux de cohabitation sociale et de sécurité urbaine vécus dans les quartiers;
- Collaboration avec l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS) afin d'agir rapidement dans l'espace public pour répondre aux situations de conflit, de détresse ou de cohabitation touchant les personnes vulnérables ou en difficulté;
- Mise en fonction officielle de la nouvelle section spécialisée en matière de lutte aux violences conjugales, qui permet d'offrir un accompagnement plus personnalisé aux victimes de violence conjugale et d'optimiser l'orientation des personnes agresseuses vers les ressources appropriées;

- Création de la Division des partenariats et de la diversité, qui inclut six modules : EDI-attraction, EDI-bien-être des employés, bureau de service aux citoyens, recherche scientifique, pratiques internationales et partenariats stratégiques;
- Déploiement de près d'une soixantaine d'activités d'attraction de la main-d'œuvre, particulièrement de la main-d'œuvre diversifiée, dans les écoles secondaires, les cégeps, l'École nationale de police du Québec et les communautés, en collaboration avec la Division de la dotation de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal;
- Mise en place d'une structure d'intelligence d'affaires qui permet un meilleur accès aux données policières, à leur traitement et à leur analyse afin d'optimiser la prise de décision et l'information communiquée à la population;
- Planification des activités liées à la sécurité de la 15e Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies, qui se tiendra en décembre 2022.

Nos actions prioritaires en 2023

- Structurer la vision en matière de sécurité urbaine, principalement pour ce qui est de la lutte à la violence armée :
 - Consolider les moyens du SPVM (embauche de policières et policiers, et augmentation des investissements en matière de prévention),
 - Poursuivre le projet de sécurisation autour des écoles et le développement d'outils de prévention en matière d'armes à feu (avec l'EMIE),
 - Maintenir le projet ARRET de lutte aux armes à feu;
- Consolider les activités d'attraction et de rapprochement auprès des communautés pour assurer une meilleure représentativité des effectifs policiers (présence dans les salons de l'emploi, visites des organismes communautaires, stages de découverte du métier policier avec les jeunes des communautés, etc.);
- Poursuivre les travaux sur l'accès aux données policières afin de mettre en place, en partenariat avec le service des technologies de l'information, des solutions technologiques globales et intégrées permettant l'accès, la transformation et l'analyse des données du SPVM;
- Poursuivre les travaux en vue de la modernisation du système d'appels 911 (considérant l'imposition du 911 de prochaine génération par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications);
- Bonifier l'Équipe de surveillance des délinquants sexuels (ESDS) avec l'ajout de sept ressources (une lieutenant-détective ou un lieutenant-détective, quatre sergentes-détectives ou sergents-détectives, une agente ou un agent de concertation et une agente ou un agent de recherche). Cet ajout permettra de répondre aux besoins grandissants de cette équipe.

Sécurité incendie

Budget de fonctionnement 2023 : 390 M\$, soit une hausse de 27,2 M\$

PDI 2023-2032 : 9,9 M\$

Effectif : 2 757,5 années-personnes

Notre mission

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement. Il intervient dans tous les types d'urgence, incluant les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et ce, tout en poursuivant des actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile auprès de la population.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Tout au long de l'année 2022, le SIM a maintenu la totalité de sa capacité d'intervention, d'intervenantes et intervenants premiers répondants ainsi que d'inspection en matière de prévention des incendies. Il a été marqué par plusieurs situations d'urgence, notamment par un début d'année fortement mouvementé en raison de la pandémie de COVID-19, obligeant sa direction à innover afin d'assurer un service exemplaire à la population. Malgré ces enjeux sans précédent, le SIM a continué à se développer par l'amélioration de ses processus et l'acquisition d'équipement de façon à mieux répondre aux enjeux et risques de l'agglomération tout en maintenant un service performant et adapté à la population.

Champs d'action :

- Prévention et combat des incendies
- Intervention médicale – premiers répondants et répondantes
- Sauvetages spécialisés
- Activités de prévention et de sensibilisation communautaire
- Sécurité civile
- Équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd
- Centre de communications et de répartition des appels d'urgence

Comme indiqué dans le Plan directeur pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi 2021-2023, le SIM a poursuivi son engagement par le maintien du Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (BEDI) afin de poser des gestes concrets et d'offrir des espaces de travail inclusifs et exempts de discrimination. À titre d'exemple, mentionnons la formation des gestionnaires du service sur les façons de reconnaître et de gérer des situations difficiles. De plus, en 2022, le SIM a promu une première pompière comme cheffe aux opérations.

Afin d'assurer l'efficacité des ressources humaines, matérielles et financières du SIM, un cadre de gouvernance et de pratiques en gestion de projet a été implanté et intégré aux pratiques managériales du service. Des rencontres ont été tenues avec les équipes du service afin de favoriser le dialogue, de gérer les préoccupations et d'assurer une compréhension commune.

En 2021, le SIM avait procédé à l'implantation de la nouvelle convention collective avec l'Association des pompiers de Montréal. Cette convention représente une opportunité de transformation des relations de travail et de la performance organisationnelle, conformément aux orientations stratégiques de la Ville de Montréal. Un exemple d'innovation est l'implantation, en 2022, d'un projet pilote optimisant la répartition du personnel aux opérations; un certain nombre de pompières et pompiers identifiés « flottants » sont redistribués sur d'autres quarts de travail où des ressources sont manquantes. La résultante est d'assurer une répartition optimale des effectifs, et ce, 365 jours par année, dans le but de maintenir une force opérationnelle performante.

Conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal est en révision. Le SIM s'appuiera sur cet outil révisé pour se donner un cadre privilégié de gestion et d'organisation des ressources sur son territoire, et d'autre part continuer d'offrir à l'ensemble de la population, ainsi qu'à ses membres, des milieux de vie sécuritaires et de qualité. Dès 2023, ce schéma sera présenté aux instances de l'agglomération de Montréal pour consultation.

Le Centre de la sécurité civile du SIM a continué d'être au cœur des opérations du Centre de coordination des mesures d'urgence avec plus de 800 jours consécutifs d'état d'urgence concernant la pandémie de COVID-19. Le mode « rétablissement » du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, toujours en cours, a été activé le 19 mai 2022.

En collaboration avec le Service des technologies de l'information, le SIM développe annuellement ses outils technologiques. Dès le début de 2023, il récoltera les premiers bénéfices de la réalisation du projet Système d'alerte en caserne, qui vise à ce que le temps requis pour informer les casernes lors d'un appel d'urgence diminue de plusieurs secondes.

Le SIM collabore activement avec ses partenaires du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Service des technologies de l'information et du Service de police de la Ville de Montréal dans la réalisation et la mise en place du projet 911 de prochaine génération, qui vise l'implantation d'une solution numérique pour permettre à la population de rejoindre le 911 par de multiples plateformes.

Nos actions prioritaires en 2023

- Continuer le travail sur la prévention et la réduction des cancers chez les pompières et pompiers et l'état-major, notamment par l'acquisition d'habits de combat de performance supérieure et l'optimisation des procédures opérationnelles de travail;
- Présenter, pour consultation, la révision du schéma de couverture de risques;
- Poursuivre la mise en œuvre de la vision du SIM en matière de prévention incendie, par le biais de changements tels que la réorganisation du travail, l'amélioration d'outils et le changement de culture, afin d'offrir un environnement sécuritaire à l'ensemble de la population;
- Améliorer la performance en ce qui concerne le temps de réponse ainsi que la santé et la sécurité au travail avec l'implantation d'un système d'alerte en caserne évolué;
- Mettre en service 37 véhicules légers hybrides afin de contribuer à la transition écologique;
- Continuer la mise en œuvre d'un programme de développement des officières et officiers afin d'assurer une gestion efficiente de la relève par l'harmonisation des pratiques d'intervention du SIM et son rôle de leader quant à la santé, à la sécurité et au bien-être au travail;
- Reconstruire la nouvelle caserne 26;
- Maximiser l'impact du BEDI en poursuivant la formation et le développement des gestionnaires du SIM dans leur rôle central de leaders et en accompagnant des officières et officiers lors de leur intégration afin qu'ils s'approprient mieux leur nouveau rôle;
- En cas d'extraction, optimiser la réponse et acquérir des outils électriques de nouvelle génération pour la désincarcération afin de réduire le nombre d'outils de même que d'intervenantes et intervenants à former ainsi que le temps requis;
- Poursuivre les travaux en vue de la modernisation du système d'appels 911 (considérant l'imposition du 911 de prochaine génération par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications).

4.5. Service aux citoyens

Tableau 10 – Service aux citoyens – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Service aux citoyens								
Concertation des arrondissements	102 437,3	105 293,7	98 875,8	96 328,1	119 500,1	95 240,1	98 009,9	
Expérience citoyenne et communications	24 746,6	24 896,9	26 690,8	28 785,7	30 422,0	29 569,3	32 867,6	
Grands parcs, Mont-Royal et sports	50 532,5	53 204,8	53 145,3	53 087,6	67 044,0	42 165,5	43 377,5	
Matériel roulant et ateliers	112 899,5	115 059,9	107 826,0	112 978,4	136 631,7	112 887,0	134 415,7	
Technologies de l'information	82 746,2	85 779,5	82 435,7	81 558,0	95 230,0	105 653,5	115 594,1	
Total – Service aux citoyens	373 362,1	384 234,8	368 973,6	372 737,8	448 827,8	385 515,4	424 264,8	

Tableau 11 – Service aux citoyens – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Service aux citoyens								
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	173 239,0	193 482,0	227 868,0	217 877,0	222 977,0	1 035 443,0	1 217 876,0	2 253 319,0
Matériel roulant et ateliers	46 391,0	48 690,0	47 149,0	48 690,0	53 169,0	244 089,0	324 657,0	568 746,0
Société du parc Jean-Drapeau	46 469,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	353 406,0	254 236,0	607 642,0
Technologies de l'information	128 039,0	113 177,0	114 524,0	118 346,0	104 331,0	578 417,0	336 772,0	915 189,0
Total – Service aux citoyens	414 138,0	485 053,0	516 113,0	532 717,0	515 453,0	2 463 474,0	2 466 672,0	4 930 146,0

Notre mission

Les services municipaux offerts dans les quartiers sont essentiels, car c'est à cette échelle que la vie de tous les jours se vit et que l'attachement à Montréal prend racine. La Direction générale adjointe (DGA) aux services à la population contribue à l'amélioration et à la modernisation continue de la prestation de services afin de l'arrimer aux besoins évolutifs de la population. Ses équipes travaillent en concertation et en complémentarité avec les arrondissements pour créer une expérience citoyenne optimale. La DGA se compose du Service de la concertation des arrondissements, du Service de l'expérience citoyenne et des communications, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, du Service du matériel roulant et des ateliers du Service des technologies de l'information, assure le lien avec la Société du parc Jean-Drapeau et les Jeux du Québec.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Au cours de l'année 2022, la DGA s'est retrouvée au cœur de l'action municipale dans un contexte de reprise des activités suivant la pandémie. Elle a, dans la dernière année, accueilli deux unités qui lui ont permis d'élargir sa mission, soit le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et le Service du matériel roulant et des ateliers.

Le **Service de la concertation des arrondissements** a contribué à la coordination de la relance des activités opérationnelles, administratives, culturelles, sportives, de loisirs et de développement social avec les arrondissements et les services municipaux. L'Escouade mobilité a poursuivi son travail dans tous les arrondissements et a réalisé près de 20 000 interventions visant les déplacements actifs, collectifs et véhiculaires. Les brigades de propreté ont continué d'être présentes dans tous les arrondissements pour nettoyer les rues très achalandées et favoriser l'embauche de personnes éloignées du marché de l'emploi. Les travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal se sont poursuivis.

Le **Service de l'expérience citoyenne et des communications** a continué de soutenir la gestion de crise liée à la COVID-19 en assurant un rôle-conseil et une présence au Centre de coordination des mesures d'urgence de Montréal. La deuxième édition du budget participatif a été lancée, dotée d'une enveloppe

de 30 M\$ et consacrée aux thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité. La première édition a aussi été bonifiée avec l'ajout de 5 projets, portant à 12 le nombre de projets en cours de réalisation. Le Centre de services 311 a assuré la gestion des appels et des courriels de 13 arrondissements. Pour une deuxième année consécutive, sa performance s'est maintenue au-delà des objectifs. Au 30 juin 2022, le taux d'appels traités en moins de 100 secondes était de 82 %.

Au **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports**, l'année a été marquée par l'octroi du statut projeté du Paysage humanisé de L'Île-Bizard, qui assurera la protection de près de 2 % de territoire additionnel. Du côté des sports, l'ouverture du complexe aquatique de Rosemont et de l'aréna Raymond-Bourque ainsi que le retour des événements sportifs d'envergure ont été des éléments phares. L'aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise et du Grand parc de l'Ouest (GPO) a aussi démarré. La forêt urbaine a, pour sa part, atteint un indice de canopée de 24,3 %, ce qui a mené la Ville à réviser son objectif à la hausse pour atteindre 26 % d'ici 2025.

Le **Service du matériel roulant et des ateliers** a déposé le Plan de transformation sur cinq ans (2023-2027), qui se compose de trois chantiers majeurs et interdépendants : mutualisation, acquisition et entretien. Il a aussi facilité la mise en œuvre de la Stratégie d'électrification des transports 2021-2023 par le remplacement, en 2022, de 120 véhicules à combustion par des véhicules électriques et hybrides (dans le cadre de programmes de remplacement de véhicules désuets), pour un total de 171 véhicules écoresponsables.

En 2022, le **Service des technologies de l'information** a bonifié l'offre de services numériques par des services en ligne offerts à la population et aux organisations, notamment pour les permis d'occupation temporaire du domaine public, ainsi que par la création d'un nouveau service numérique au bureau des réclamations et d'un formulaire en ligne de révision de l'évaluation foncière. Il a également développé une nouvelle version de la solution de gestion des factures, utilisée par plus d'un millier de personnes à la Ville, permettant l'accélération du paiement des factures des fournisseurs de la Ville.

Nos actions prioritaires en 2023

Plusieurs scénarios et technologies seront étudiés par le **Service de la concertation des arrondissements** pour augmenter la capacité à disposer de la neige tout en réduisant l'empreinte écologique. La portée des interventions de l'Escouade mobilité sera aussi bonifiée, notamment quant à la sécurité aux abords des écoles et au respect des corridors piétons autour des chantiers.

Le **Service de l'expérience citoyenne et des communications** continuera de déployer avec efficacité le programme du budget participatif (30 M\$). Il bonifiera et fera connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en poursuivant le regroupement des appels et des courriels des arrondissements volontaires. Il mettra en place un processus de gestion des insatisfactions et déploiera la charte de services à la population.

Le **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports** planifie des investissements de 170,2 M\$ pour poursuivre la mise en œuvre, d'une part, du Plan nature et sports en faveur de la transition écologique de Montréal et, d'autre part, de mesures encourageant l'adoption par la population d'un mode de vie sain et actif.

Le **Service du matériel roulant et des ateliers** déploiera le Plan de transformation pour toutes les initiatives prévues en 2023 dans les chantiers de mutualisation, d'entretien et de stratégie d'acquisition.

Pour sa part, le **Service des technologies de l'information** déploiera les nouveaux outils de communication numérique aux citoyennes et citoyens (Cour municipale, Espace pour la vie, service 311, etc.) et au personnel (centre de services des ressources humaines, centre de gestion de la mobilité urbaine, équipe des solutions de téléphonie, etc.). Il déploiera aussi la nouvelle suite bureautique commune à l'ensemble des unités de la Ville, incluant le Service de police de la Ville de Montréal.

Concertation des arrondissements

Budget de fonctionnement 2023 : 98 M\$, soit une hausse de 2,8 M\$

PDI 2022-2032 : 75,3 M\$

Effectif : 104,6 années-personnes

Notre mission

Tout en exerçant sa compétence dans les domaines du déneigement, de l'Escouade mobilité et de la gestion animalière, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) travaille avec les services et les arrondissements afin de les soutenir dans leurs activités locales. Le SCA conseille, collabore et contribue à la mise sur pied de programmes, notamment en matière de propreté, visant à bonifier les opérations et développe des outils technologiques adaptés aux besoins de ses clientèles. Le service suit aussi l'évolution des projets d'implantation de nouvelles écoles.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le SCA soutient le développement ou la réalisation de projets qui influencent positivement la qualité de vie de la collectivité montréalaise. La collaboration et la mise en commun de ressources ou d'expertises diverses caractérisent son travail.

Champs d'action :

- Gestion contractuelle, soutien technique et opérationnel du déneigement
- Planification et stratégie d'élimination de la neige
- Développement et exploitation de systèmes informatiques
- Amélioration de la propreté
- Gestion animalière
- Amélioration de la mobilité
- Concertation, coordination et mobilisation des arrondissements

Déneigement :

Dans un contexte d'adaptabilité des arrondissements face aux variabilités des conditions météorologiques, trois chargements locaux et cinq décrets de la part du SCA ont été déclarés. L'hiver a été plutôt commun avec ses 162 cm de neige tombés, comparativement aux 137 cm de l'année précédente. L'hiver a tout de même débuté hâtivement avec un premier chargement décrété le 6 décembre. Février a été le mois le plus actif et éprouvant pour les opérations avec trois chargements, dont le dernier a été déclenché trois jours seulement après la fin du deuxième chargement.

Gestion des sols d'excavation :

Après plus d'un an d'exploitation dans le projet du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), qui vise à assurer une gestion standard et conforme des matières issues des travaux d'excavation et à mettre sur pied un modèle d'affaires alliant efficacité et efficience entre trois arrondissements, deux nouveaux arrondissements se sont ajoutés au projet, et une optimisation des opérations a été réalisée. Ce projet de revalorisation des matières pave la voie au développement des notions d'économie circulaire.

Escouade mobilité :

L'Escouade mobilité intervient pour améliorer la mobilité et la sécurité des déplacements des citoyennes et citoyens dans tous les arrondissements.

- Réalisation de près de 20 000 interventions visant les déplacements actifs, collectifs et véhiculaires;
- Élargissement des couvertures en fin de semaine pour assurer des opérations 7 jours sur 7 et à vélo en période estivale;
- Ajustement de la planification opérationnelle visant à cibler des thématiques particulières (ex. : sécurité aux abords des écoles et opérations de camionnage).

Propreté :

Parce que la propreté des quartiers a un impact sur les milieux de vie et l'environnement, les brigades de propreté sont présentes dans tous les arrondissements.

- Nettoyage des rues très achalandées et embauche favorisant les personnes éloignées du marché de l'emploi;
- Déploiement de 1 000 cendriers publics, ce qui a permis de collecter et d'envoyer au recyclage des centaines de milliers de mégots;
- Fin de l'installation des modules d'affichage libre;
- Grâce au volet 2 du programme de réalisation des murales, soutien de plus de 15 projets dans 12 arrondissements.

Gestion animalière :

Les efforts déployés assurent la sécurité du public et favorisent une cohabitation.

- Encadrement des animaux domestiques harmonisé à la réglementation provinciale;
- Réalisation de milliers d'interventions de sensibilisation, d'éducation ou de promotion du respect de la réglementation en vigueur;
- Traitement de plus de 400 incidents concernant des morsures ou des chiens au comportement agressif;
- Poursuite des travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal.

Pilotage de systèmes technologiques :

Le SCA contribue à l'amélioration des opérations quotidiennes des arrondissements, promeut les besoins fonctionnels de ces derniers afin d'améliorer les solutions informatiques utilisées et soutient les utilisatrices et les utilisateurs.

- Participation à la mise en œuvre des projets technologiques en arrondissement (ex. : GoGéo, Permis GT, AGIR – volet Permis, GDT Mobile, etc.);
- Contribution à l'application Ludik/Loisirs Montréal afin de bonifier les services offerts aux citoyennes et citoyens en matière de loisirs.

Nos actions prioritaires en 2023

Déneigement :

- Poursuivre les investissements permettant de consolider les actifs des lieux d'élimination de la neige et préserver leur capacité d'élimination, malgré la fermeture de plusieurs sites impactés par de grands projets;
- Étudier différents scénarios et technologies afin d'augmenter la capacité de la Ville à disposer de la neige dans un contexte de réduction de l'empreinte écologique;
- Poursuivre les projets technologiques permettant d'améliorer le suivi des opérations de déneigement (géolocalisation des équipements) et le développement futur d'un nouveau système intelligent de transport de la neige.

Gestion des sols d'excavation :

- Optimiser les opérations du site du PEPSC qui accueille les sols d'excavation de cinq arrondissements en plus de pousser la revalorisation (réutilisation des sols dans les travaux);
- Édifier un site permanent de traitement des sols d'excavation à la Carrière Francon permettant l'analyse et le développement de futurs sites satellites.

Escouade mobilité :

- Bonifier la portée des interventions de l'Escouade mobilité, notamment quant à la sécurité aux abords des écoles et au respect des corridors piétons autour des chantiers, et optimiser la couverture de l'Escouade sur les parcours interarrondissements;
- Mettre en place le nouveau modèle de signalement des entraves de courte durée des réseaux techniques urbains en coordination avec les intervenantes et intervenants de l'Assistance à la gestion des interventions dans la rue (AGIR).

Propreté :

- Développer et proposer un programme de soutien de l'enlèvement des graffitis;
- Bonifier le programme des brigades de propreté (ex. : optimisation des parcours, sensibilisation, équipements, etc.) et améliorer la couverture territoriale du réseau des cendriers urbains.

Gestion animalière :

- Poursuivre le travail de sensibilisation en gestion animalière, veiller au respect de la réglementation et soutenir les arrondissements notamment pour accroître le nombre de permis délivrés afin qu'il représente mieux la population canine et féline sur le territoire montréalais;
- Poursuivre les travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal.

Pilotage de systèmes technologiques :

- Poursuivre le déploiement ou l'amélioration de l'offre de services en ligne;
- Mettre en place les solutions pour Ludik/Loisirs Montréal;
- Poursuivre le développement des solutions technologiques destinées au suivi des véhicules dans le cadre des opérations en arrondissement.

Formation :

- Consulter les différentes clientèles en arrondissement afin de bonifier l'offre de formation proposée par le SCA, relativement à ses champs d'expertise.

Expérience citoyenne et des communications

Budget de fonctionnement 2023 : 32,9 M\$, soit une hausse de 3,3 M\$

PDI 2023-2032 : 510 M\$

Effectif : 264,6 années-personnes

Notre mission

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attrayante et accueillante.

Champs d'action :

- Communications
- Expérience citoyenne
- Centre de services 311

Notre impact et nos réalisations en 2022

Pour informer la population sur les programmes et services de la Ville, le SECC s'est doté d'une planification annuelle qui prend appui sur les orientations de Montréal 2030. Afin de maximiser l'impact des communications sur plus de 450 sujets touchant la population, une gestion de contenu a été renforcée, peu importe la plateforme de communication utilisée. Aussi, pour contribuer à soutenir la vitalité commerciale et culturelle ou stimuler le changement des habitudes pour une relance verte et inclusive, des campagnes telles que Vivez votre été en ville ou Zéro Déchet ont été menées, tout comme des promotions ciblées des services et des programmes aux entreprises, avec la mise en valeur de la ligne Affaires. De plus, le SECC apporte toute son expertise pour faire rayonner Montréal comme leader en vue de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité et du Sommet des villes.

Forte de la première édition du budget participatif, l'organisation a érigé celui-ci en programme, qui sera doté d'une enveloppe annuelle de 60 M\$ d'ici 2026. La planification et la réalisation des projets de la première édition, bonifiée de 15 M\$, ce qui a permis de réaliser 5 projets supplémentaires, se poursuivent bon train : des 12 projets lauréats, plusieurs se sont concrétisés, comme les mini-forêts (Outremont, Rosemont–La Petite-Patrie et Verdun), les jardins verticaux (Ville-Marie) ou le corridor écologique (Sud-Ouest). Le SECC orchestre la deuxième édition, dotée d'une enveloppe de 30 M\$, consacrée aux thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité. D'importants efforts de communication et de mobilisation sont déployés pour favoriser la participation citoyenne à la collecte d'idées, notamment auprès des jeunes et des populations des quartiers plus vulnérables. Les stratégies mises en œuvre ont été élaborées en collaboration avec les équipes de l'appel de projets Par et Pour les jeunes du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

En vue d'offrir une expérience simplifiée et accessible à la population, le Centre de services 311 fait dorénavant la gestion des appels et des courriels pour 13 arrondissements, à la suite du rapatriement de 2 arrondissements supplémentaires. Sa performance s'est maintenue au-delà des objectifs pour une deuxième année consécutive : au 30 juin 2022, le taux d'appels traités en moins de 100 secondes était de 82 % (la cible se situe à 80 %). Le délai de réponse aux appels était de 52 secondes (la cible se situe à 100 secondes) tandis que le délai de réponse aux courriels était de 1,6 jour (la cible est de 2 jours). Afin d'assurer une prestation de qualité ainsi que la satisfaction à l'égard du traitement des requêtes citoyennes, des sondages ont été réalisés, toujours dans le souci d'améliorer l'expérience globale.

Afin de rendre l'organisation municipale plus proche encore de la population, le SECC a animé des communautés sur Facebook dans le cadre de travaux (à Griffintown et pour le nouveau pont Jacques-Bizard) et a innové en utilisant TikTok pour effectuer du recrutement. Dans l'optique d'informer la

population sur les chantiers qui perturbent temporairement le quotidien, le nombre de séances d'information a été doublé, des citoyennes et citoyens ont été consultés en vue d'améliorer les outils et des visites exclusives pour la population riveraine ont été mises sur pied.

La Division des relations de presse a accueilli une nouveauté d'importance : la constitution de la Section rédaction et mesures d'urgence, responsable des communications du Service de sécurité incendie et du Centre de sécurité civile. Aussi, le SECC a diffusé, sept jours sur sept, les décisions et les réalisations de l'Administration dans la sphère publique. Le service a traité plus de 1 500 demandes de médias, a rédigé des centaines d'outils en communication, dont des allocutions, des messages et des communiqués de presse, et a organisé une centaine d'événements de presse.

Afin d'offrir à la population une expérience de qualité sur Montréal.ca en proposant un contenu simplifié, utile et accessible, le SECC a notamment procédé à la mise à jour et à la fusion des contenus sur les vignettes de stationnement. De plus, l'ajout d'un calendrier complet, qui regroupe 5 calendriers thématiques et présente les activités des 19 arrondissements, permet à chaque personne d'accéder à l'information selon ses champs d'intérêt. Enfin, puisque la migration des sites de l'ancien portail est achevée, la population a dorénavant accès à toute l'offre de services à un seul endroit. Avec plus de 10 millions de visites en 2022, 24 millions de pages vues et plus de 5 millions d'internautes uniques, Montréal.ca affiche une croissance de 17 % par rapport à la même période en 2021.

Nos actions prioritaires en 2023

- Prioriser les campagnes d'information sur les programmes et services qui sont en lien avec les orientations du plan stratégique Montréal 2030;
- Assurer avec efficacité le déploiement du programme du budget participatif, dans un cycle continu;
- Maintenir les efforts de communication engagés pour soutenir la relance économique et accroître ceux favorisant le rayonnement des opportunités d'emplois, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, afin d'assurer le maintien de services essentiels aux citoyennes et citoyens;
- Consolider les acquis en vue d'améliorer l'expérience citoyenne et laisser une empreinte positive à chaque interaction avec la Ville (mise en place d'un processus de gestion des insatisfactions et déploiement de la charte de services à la population);
- Bonifier et faire connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en poursuivant le regroupement des appels et des courriels des derniers arrondissements volontaires;
- Poursuivre les actions afin que les citoyennes et citoyens disposent de contenus de qualité accessibles et pertinents répondant à leurs besoins grâce, notamment, à une gouvernance forte;
- Améliorer les services numériques et fonctionnalités sur Montréal.ca ainsi que l'évolution de la plateforme;
- Assurer le déploiement du nouveau Programme Bienvenue Bébé.

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Budget de fonctionnement 2023 : 43,4 M\$, soit une hausse de 1,2 M\$

PDI 2023-2032 : 2 253,3M\$

Effectif : 348,9 années-personnes

Notre mission

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, de réhabiliter et de mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics. Le service contribue également à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive ainsi que le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs, et il accompagne la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale ou internationale.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le SGPMRS place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Il rend Montréal plus résiliente et en fait une référence en matière d'écologie urbaine et d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Champs d'action :

- Réseau des grands parcs
- Mont-Royal
- Places publiques
- Forêt urbaine, milieux naturels et pépinière municipale
- Berges et parcs riverains
- Accès à la nature et au plein air
- Réseau des corridors verts
- Réseau des installations sportives et récréatives
- Élite sportive et événements internationaux

Cette année marquait l'an 1 du Plan nature et sports. Mettant en action les priorités organisationnelles de Montréal 2030 (notamment l'accélération de la transition écologique), ce plan présente la vision et les priorités d'intervention du service en réponse aux enjeux environnementaux, ainsi qu'aux besoins de la population en matière de parcs, d'espaces verts, de protection des milieux naturels et de modes de vie actifs.

Pour soutenir la création de parcs, une nouvelle équipe est entrée en fonction afin de démarrer l'aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise et du Grand parc de l'Ouest (GPO), pour lequel des stratégies de mise en œuvre et de concertation des parties prenantes ont été achevées. À Lachine, la création du nouveau parc riverain a débuté avec des travaux de génie civil et la planification du démantèlement de l'ancienne marina. Plusieurs chantiers se sont achevés, ce qui a amélioré significativement l'offre de services dans les espaces verts de la ville. Notons l'ouverture du Théâtre de Verdure au parc La Fontaine, du square Viger, du pôle d'accueil de l'Insectarium au parc Maisonneuve, de la passerelle dans le secteur du Bois-de-L'Île-Bizard du GPO, d'une nouvelle entrée au parc Frédéric-Back et d'une nouvelle exposition au pavillon des Marais de la Pointe-aux-Prairies.

Concernant la protection des milieux naturels, l'année fut marquée par l'octroi du statut projeté du Paysage humanisé de L'Île-Bizard, qui assurera la protection de près de 2 % de territoire additionnel. Le SGPMRS continue de lutter contre les espèces exotiques envahissantes et de protéger la biodiversité locale. Du côté de la forêt urbaine, Montréal a atteint un indice de canopée de 24,3 %, et l'accompagnement de tous les arrondissements dans la production de leurs plans arboricoles est terminé. Le chantier de réhabilitation des berges a débuté avec le dépôt de l'inventaire de l'état des berges du réseau des grands parcs, ainsi que l'avis de projet pour l'étude des impacts sur l'environnement (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques). Aussi, dans le cadre de l'adoption

prochaine du Plan régional des milieux humides et hydriques, les milieux humides et hydriques de Montréal ont été cartographiés.

Sur le Mont-Royal, près de 10 km de sentiers informels ont été fermés et renaturalisés afin de diminuer les impacts des usages sur les milieux sensibles du parc. Le réseau d'accès à la montagne a été consolidé par l'ouverture de l'entrée Trafalgar, et une étude sur la mutualisation des stationnements des établissements aux abords du parc est en cours. Un travail de concordance a également été réalisé avec l'Université de Montréal afin que son plan directeur s'inscrive dans les orientations patrimoniales du Mont-Royal.

Du côté des sports, l'année fut marquée par l'ouverture du complexe aquatique de Rosemont et de l'aréna Raymond-Bourque, ainsi que par le retour des événements sportifs d'envergure. Au chapitre du sport régional, une nouvelle structure de concertation municipale a été mise en place et une consultation visant l'élaboration d'une politique de reconnaissance en sport régional avec les arrondissements a été menée. Afin de mieux répondre aux besoins des arrondissements, les enveloppes budgétaires consacrées aux installations sportives ont été rééquilibrées pour mieux soutenir les projets de mise aux normes des équipements aquatiques locaux. Le Plan directeur des installations sportives intérieures, en cours de rédaction, permettra une planification éclairée des améliorations requises. Par ailleurs, les principes de l'approche différenciée selon les sexes (ADS+) ont été intégrés dans les projets et programmes sportifs, et le prêt gratuit de fauteuils tout-terrain adaptés a été offert dans certains parcs pour permettre des expériences inclusives.

Localement, le service soutient actuellement près de 76 projets dans les 19 arrondissements afin d'améliorer les parcs et les installations sportives extérieures. À ces initiatives s'ajoutent des chantiers d'infrastructures sportives en cours (arénas et complexes sportifs ou aquatiques) qui consolideront le réseau et serviront la population sur l'ensemble du territoire.

Nos actions prioritaires en 2023

En 2023, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports planifie des investissements de 170,2 M\$ pour poursuivre la mise en œuvre du Plan nature et sports et poser des gestes concrets pour la transition écologique de Montréal et l'adoption par la population d'un mode de vie sain et actif.

Montréal verte – enraciner la nature dans la métropole :

- Protéger 10 % des milieux naturels, renforcer la forêt urbaine et planter 500 000 arbres d'ici 2030;
- Développer de nouveaux parcs : le GPO, le parc-nature de l'écoterritoire de la falaise, le nouveau parc riverain de Lachine, le pôle nature de l'Est et le parc-nature des Sources;
- Poursuivre les aménagements du parc Frédéric-Back;
- Relier les grands parcs et les milieux de vie par un réseau de corridors verts;
- Revitaliser les parcs du réseau et offrir des expériences de qualité.

Montréal bleue – affirmer le caractère insulaire de Montréal :

- Réhabiliter 10 km de berges situées dans les grands parcs et soutenir les interventions des arrondissements;
- Restaurer et préserver les milieux humides et hydriques;
- Transformer et aménager des parcs riverains, dont le parc de Dieppe.

Montréal des sommets – innover dans la conservation du Mont-Royal :

- Protéger et mettre en valeur les composantes identitaires du Mont-Royal;
- Transformer la mobilité sur la montagne pour rendre ses accès sécuritaires et conviviaux;
- Renouveler l'expérience de visite de ce site emblématique.

Montréal active – bouger plus au quotidien dans la métropole :

- Soutenir les 19 arrondissements et améliorer les installations sportives et récréatives locales;
- Offrir des infrastructures sportives durables et de qualité;
- Développer le réseau d'infrastructures sportives intérieures;
- Soutenir le sport régional;
- Encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

Matériel roulant et des ateliers

Budget de fonctionnement 2023 : 134,4 M\$, soit une hausse de 21,5 M\$

PDI 2023-2032 : 568,7 M\$

Effectif : 511 années-personnes

Notre mission

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) s'assure de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules et de divers services et produits spécialisés, adaptés aux besoins des arrondissements et des unités, le tout de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Dépôt d'un Plan de transformation sur cinq ans (2023-2027), qui se compose de trois chantiers majeurs et interdépendants : mutualisation, acquisition et entretien. Déploiement du Plan pour les projets suivants :
 - Évaluation des besoins opérationnels,
 - Mise en commun et rééquilibrage des véhicules,
 - Création et animation d'une table de concertation avec les arrondissements pour créer un lieu d'échanges et de collaboration sur la nouvelle vision de mise en commun des actifs;
- Contribution du SMRA à la réalisation du plan stratégique Montréal 2030 et du Plan climat 2020-2030 par les initiatives suivantes :
 - Mise en commun du parc de véhicules et d'équipements municipaux,
 - Optimisation de l'utilisation des véhicules,
 - Reconditionnement des actifs,
 - Analyse des demandes de véhicules,
 - Remplacement à même le parc existant (déplacement de véhicules sous-utilisés à la place d'une acquisition);
- Réduction des risques opérationnels et réalisation d'économies d'échelle avec le rééquilibrage des équipements dans les arrondissements et les prêts à court terme de véhicules entre ateliers;
- Amélioration du service aux citoyennes et citoyens par une répartition équitable des véhicules selon les besoins des arrondissements et selon les activités (ex. : arrosage, tonte de gazon, déblaiement des trottoirs, etc.);
- Mise à jour des appels d'offres pour tenir compte des nouvelles réalités du marché (pénurie de pièces et de véhicules, retards imprévus, etc.);
- Facilitation de la mise en œuvre de la Stratégie d'électrification des transports 2021-2023 : remplacement de 120 véhicules à combustion par des véhicules électriques et hybrides en 2022 (dans le cadre des programmes de remplacement de véhicules désuets), pour un total de 171 véhicules écoresponsables;
- Mise en place du plan de relève des cadres;
- Projet d'amélioration de la planification de l'entretien des véhicules hors saison.

Champs d'action :

- Gestion du parc de véhicules et d'équipements des arrondissements et des services, incluant le Service de sécurité incendie de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal (acquisition, entretien et mise au rancart)
- Ateliers de mécanique
- Webdiffusion et sonorisation à l'hôtel de ville et aux conseils d'arrondissement
- Gestion du carburant

Nos actions prioritaires en 2023

- Déployer le Plan de transformation pour toutes les initiatives prévues en 2023 dans les chantiers de mutualisation, d'entretien et de stratégie d'acquisition;
- Poursuivre la table de concertation avec les arrondissements pour assurer le rééquilibrage semestriel des véhicules et la mise en place de la nouvelle stratégie d'acquisition basée sur les besoins opérationnels;
- Remettre à neuf 10 véhicules stratégiques avec l'atelier spécialisé en transformation de métal (soudure, mécanique, carrosserie, etc.) pour prolonger la durée de vie utile des véhicules et contrer les défis en approvisionnement;
- Poursuivre la lutte à la désuétude avec les trois programmes de remplacement de véhicules (Ville, Service de police de la Ville de Montréal et Service de sécurité incendie de Montréal), ce qui représente 41,5 M\$ du PDI en 2023;
- Viser l'acquisition de 175 véhicules électriques et hybrides;
- Commencer à déployer le système de gestion des actifs Maximo en réalisant les étapes préparatoires à l'implantation.

Technologies de l'information

Budget de fonctionnement 2023 : 115,6 M\$, soit une hausse de 9,9 M\$

PDI 2023-2032 : 915,2 M\$

Effectif : 782,4 années-personnes

Notre mission

La mission du Service des technologies de l'information (STI) est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville afin d'appuyer les projets de transformation et d'améliorer les services à la population.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Les technologies de l'information (TI) sont un vecteur stratégique pour l'amélioration du service aux citoyennes et citoyens. Elles sont directement liées aux opérations quotidiennes de nombreux services offerts par la Ville. Ainsi, au moyen du numérique, les contributions indirectes du STI aux priorités du plan stratégique Montréal 2030 sont nombreuses. Le STI joue un rôle moteur pour la modernisation technologique. Il participe activement à l'alignement stratégique de la Ville dans une vision d'amélioration constante des services, en les rendant plus accessibles à la population. Il veille également à maintenir à jour l'ensemble des systèmes informatiques. Voici quelques exemples :

- Adaptation des processus et de la structure organisationnelle au mode de travail hybride, pour maintenir la mobilisation et le niveau de performance des équipes en TI;
- Mise à niveau de plusieurs infrastructures de TI et de télécommunications pour optimiser les opérations des services de la Ville (ex. : plans de relève, usines de l'eau, réseau principal, centre de données, stockage, pare-feux, etc.) et augmenter leur résilience;
- Modernisation des solutions de communication et des systèmes pour soutenir le déploiement des services aux citoyennes et citoyens (ex. : service du 311, MTLWiFi, etc.);
- Mise en production du volet Planification et du volet Gestion des interventions sur rue de la plateforme Assistance à la gestion des interventions dans la rue;
- Déploiement du système de gestion des actifs municipaux dans certains arrondissements;
- Bonification de l'offre de services numériques par des services en ligne offerts à la population et aux organisations, notamment pour les permis d'occupation temporaire du domaine public, et par la création d'un nouveau service numérique au bureau des réclamations et d'un formulaire en ligne de révision de l'évaluation foncière;
- Rehaussement de l'expérience client à Espace pour la vie à l'aide d'une application mobile et de bornes interactives, pour l'ouverture de l'Insectarium en avril 2022;
- Amélioration et harmonisation de la gestion des projets de la Ville par le déploiement progressif de la solution organisationnelle de gestion de projet;
- Développement d'une nouvelle version de la solution de gestion des factures, utilisée par plus d'un millier de personnes à la Ville, permettant l'accélération du paiement des factures des fournisseurs de la Ville;
- Finalisation du système de suivi véhiculaire en temps réel pour le déneigement des trottoirs et sélection d'une solution de collecte des matières résiduelles;

Champs d'action :

- Planification et évolution des technologies
- Veille et déploiement des technologies à la Ville
- Optimisation des services numériques de première ligne
- Optimisation des opérations d'arrière-guichet des arrondissements et des services
- Maintien de l'intégrité des systèmes informatiques de la Ville et de la cybersécurité
- Développement et entretien des systèmes informatiques
- Mise en œuvre et gestion des infrastructures des technologies de l'information

- Modernisation du parc informatique par la mise à niveau de plus de 2 000 postes de travail et le remplacement de plus de 3 000 postes de travail en désuétude, et déploiement d'une solution de gestion permettant la prise de contrôle à distance des postes de travail afin d'augmenter le niveau de service et afin de faciliter le mode de travail hybride;
- Mise en place d'un pilote de l'application de gestion électronique de documents pour 13 services et arrondissements;
- Modification du système d'horaire des pompières et pompiers pour permettre une flexibilité d'assignation entre les casernes en fonction du schéma de couverture;
- Déploiement d'une application mobile pour l'équipe de prévention des incendies permettant de diminuer le papier et d'augmenter le nombre d'inspections;
- Soutien logistique et technologique d'importance lié aux opérations policières, entre autres pour la Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP 15);
- Finalisation de l'expérimentation technologique des caméras portatives de la police sur les téléphones intelligents en arrimage avec le ministère de la Sécurité publique, et démarrage du projet de 911 de prochaine génération.

Nos actions prioritaires en 2023

- Augmenter la maintenance des actifs (c'est-à-dire les solutions en TI) pour rehausser la sécurité du point de vue de la disponibilité, de l'intégrité et de la confidentialité;
- Déployer des plateformes et des fondations technologiques permettant de soutenir la performance des unités d'affaires par des développements rapides et sécuritaires;
- Déployer, auprès de la population (Cour municipale, Espace pour la vie, service 311, etc.) et des membres du personnel (centre de services des ressources humaines, centre de gestion de la mobilité urbaine, équipe des solutions de téléphonie, etc.), les nouveaux outils de communication numériques permettant d'introduire ou d'améliorer plus de cinq regroupements de fonctionnalités;
- Poursuivre les travaux d'innovation technologique favorisant l'utilisation des plateformes-services et des infrastructures-services (de l'infonuagique) ainsi que de l'intelligence artificielle afin de bonifier le service à la population;
- Déployer la nouvelle suite bureautique commune pour la Ville et le Service de police de la Ville de Montréal;
- Poursuivre la transformation numérique de la Ville par une offre de services bonifiée pour l'habitation, la gestion des matières résiduelles, les permis et la gestion des actifs;
- Déployer les outils pour aider au dépistage, à l'inspection et au remplacement des entrées de service en plomb;
- Remplacer progressivement les systèmes administratifs critiques à la Ville (pour les ressources humaines, le secteur financier, la taxation et l'évaluation foncière);
- Augmenter l'autonomie du personnel de la Ville par le déploiement d'un catalogue des logiciels les plus utilisés, offert en libre-service;
- Poursuivre le déploiement progressif de la solution organisationnelle pour la gestion de documents au sein des services et des arrondissements de la Ville;
- Moderniser les postes de travail mobiles de la police et permettre le développement d'applications modernes et sécuritaires;
- Mettre en place le système d'alerte en caserne du Service de sécurité incendie de Montréal pour permettre une diminution du temps de réponse;
- Déployer une nouvelle billetterie et un site Web pour le nouveau Centre des mémoires montréalaises – MEM.

4.6. Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 12 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	64 098,6	65 700,2	69 465,3	72 935,0	80 855,8	80 855,8	93 124,1
Eau	228 531,1	256 690,9	266 912,1	289 194,1	301 561,0	291 306,4	330 249,6
Gestion et planification des immeubles	129 578,9	108 855,3	101 896,9	113 779,5	129 503,1	125 807,0	129 778,3
Infrastructures du réseau routier	38 573,6	37 048,9	37 526,1	71 869,1	29 447,6	33 439,1	40 022,5
Urbanisme et mobilité	49 193,4	83 155,5	57 694,4	55 314,8	75 854,3	65 095,6	73 928,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	509 975,6	551 450,8	533 494,8	603 092,5	617 221,8	596 503,9	667 103,4

Tableau 13 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total	Total	Total
						2023-2027	2028-2032	2023-2032
Urbanisme, mobilité et infrastructures								
Commission des services électriques	128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0
Eau	763 380,0	604 292,0	520 099,0	482 002,0	452 824,0	2 822 597,0	2 506 479,0	5 329 076,0
Gestion et planification des immeubles	151 456,0	158 331,0	165 135,0	126 443,0	108 633,0	709 998,0	694 449,0	1 404 447,0
Infrastructures du réseau routier	136 450,0	161 834,0	169 500,0	167 300,0	167 318,0	802 402,0	736 571,0	1 538 973,0
Urbanisme et mobilité	418 306,0	445 476,0	500 657,0	497 522,0	495 035,0	2 356 996,0	2 780 177,0	5 137 173,0
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	1 598 275,0	1 493 972,0	1 491 008,0	1 375 990,0	1 319 963,0	7 279 208,0	7 036 465,0	14 315 673,0

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) à l'urbanisme, à la mobilité et aux infrastructures voit au développement cohérent du territoire ainsi qu'à la planification et à la réalisation des projets de maintien des actifs municipaux, de réaménagement des espaces publics et de développement des secteurs névralgiques. Elle assure également l'exécution de travaux majeurs en infrastructures municipales en plus d'offrir et de développer divers services pour la population. Considérant cette mission, elle participe activement au succès de la transition écologique de Montréal en rendant la métropole plus verte, inclusive et résiliente face aux conséquences des changements climatiques, en conformité avec le plan stratégique Montréal 2030. Cette DGA se compose du Service de l'urbanisme et de la mobilité, du Service de la gestion et planification des immeubles, du Service de l'eau et du Service des infrastructures du réseau routier.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Au cours de la dernière année, la Direction générale adjointe à la mobilité et à l'attractivité est devenue la Direction générale adjointe à l'urbanisme, à la mobilité et aux infrastructures. Inclure le volet de la gestion et du développement des immeubles de la Ville permet d'encore mieux arrimer nos interventions et nos investissements municipaux sur le territoire montréalais, conformément à la vision du plan stratégique Montréal 2030. Le Service de la gestion et planification des immeubles, anciennement nommé Service de la gestion et planification immobilière, a ainsi rejoint les rangs de la DGA en 2022.

En prévision de l'adoption, en 2024, du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, le **Service de l'urbanisme et de la mobilité** s'est assuré de définir et d'inclure tous les besoins locaux en réalisant, notamment, une tournée des arrondissements et une consultation publique, intitulée Réflexion 2050. Le SUM a aussi assuré l'arrimage du PUM 2050 à la Stratégie centre-ville. Au cours de la dernière année, le Cadre d'intervention en reconnaissance du patrimoine a été adopté, lui aussi en cohérence avec la Stratégie centre-ville. La sécurisation des déplacements a continué d'être au cœur des priorités. Plusieurs actions du plan d'action Vision Zéro ont été déployées, dont le développement d'une norme portant sur

le niveau de sécurité des véhicules lourds, le financement de 19 projets de sécurisation aux abords des écoles et la réalisation de 250 interventions aux feux de circulation.

De son côté, le **Service de la gestion et de la planification des immeubles** a notamment réalisé, à titre de requérant, la livraison du nouveau Théâtre de Verdure, la rénovation du chalet du Mont-Royal, l'aménagement intérieur du Centre des mémoires montréalaises – MEM, le réaménagement de la cour de voirie Dickson, la rénovation du bâtiment principal de la cour de voirie du Sud-Ouest, la déconstruction de la station Craig et le nouveau poste de quartier du Service de police de la Ville de Montréal à Pointe-Claire. Il a aussi poursuivi les travaux de rénovation de l'hôtel de ville et du complexe sportif Claude-Robillard. À titre d'exécutant, le service a livré le nouveau complexe aquatique de Rosemont, le nouvel Insectarium, la bibliothèque Maisonneuve et l'aréna Raymond-Bourque, en plus de poursuivre la construction du centre de traitement des matières organiques (CTMO) de l'arrondissement Saint-Laurent et du centre de biométhanisation à Montréal-Est.

Le **Service de l'eau** a poursuivi ses efforts en vue de maintenir l'état des actifs et de rattraper le déficit de maintien des actifs. Des investissements de plus de 493 M\$ sont prévus en 2022. La mise en œuvre du Plan d'action de remplacement des entrées de service en plomb, visant à donner accès à une eau potable de qualité à toute la population montréalaise, s'est poursuivie. L'objectif annuel de 5 000 remplacements sera atteint au 31 décembre 2022. En parallèle, le Service de l'eau a continué d'améliorer sa gestion des eaux de pluie et la limitation des surverses d'eau polluée au fleuve, contribuant ainsi aux priorités de la Ville en matière de transition écologique. Faisant figure d'un autre projet porteur en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, la construction de l'usine de désinfection des eaux usées a aussi débuté. À compter de 2025, près de 100 % des virus et des bactéries, ainsi qu'entre 75 % et 90 % des contaminants émergents, seront éliminés des eaux usées avant qu'elles soient rejetées dans le fleuve Saint-Laurent.

Le **Service des infrastructures du réseau routier** aura réalisé, d'ici la fin de l'année 2022, des travaux d'une valeur de quelque 550 M\$, répartis comme suit : réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout (94 M\$); remplacement d'entrées de service en plomb (48 M\$); travaux de réfection du réseau routier et des structures (77 M\$); réalisation de projets intégrés et de projets d'envergure (Henri-Bourassa, Laurentien-Lachapelle, Sainte-Catherine Est, Durocher, Pierre-De Coubertin, etc.) ainsi que de grands projets (Sainte-Catherine, intersection Remembrance/Côte-des-Neiges, nouveau pont Jacques-Bizard, place des Montréalaises, Griffintown, des Pins, etc.) (301 M\$). À ces projets s'ajoute notamment celui du service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX, pour lequel le SIRR est responsable de l'exécution des travaux et pour lequel les investissements de la Ville en 2022 se chiffrent à 29 M\$.

Nos actions prioritaires en 2023

Le **Service de l'urbanisme et de la mobilité** rédigera le PUM 2050 dans le cadre d'une vaste démarche citoyenne lancée par l'Office de consultation publique de Montréal et amorcera les plans d'action attendants. Se poursuivra la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et des écoquartiers Louvain Est, Lachine-Est et Namur-Hippodrome ainsi que de la planification concertée du secteur Bridge-Bonaventure.

En collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité, le **Service de la gestion et de la planification des immeubles** élaborera une démarche participative et des outils visant la préservation et la requalification des bâtiments et immeubles patrimoniaux municipaux. Il poursuivra la réalisation de plusieurs projets d'envergure, dont : la restauration patrimoniale et la mise aux normes de l'hôtel de ville; la rénovation de la caserne 26, de l'aréna du centre sportif Dollard-St-Laurent, du complexe sportif

Claude-Robillard et de la bibliothèque L'Octogone; la construction des centrales 911 de prochaine génération ainsi que des CTMO de Saint-Laurent et de Montréal-Est; et les travaux d'aménagement de la bibliothèque du centre Sanaaq. Il poursuivra également le déploiement des projets visant la décarbonation des immeubles.

Le **Service de l'eau** soumettra la nouvelle planification décennale de l'ensemble des interventions relatives à l'eau, en cohérence avec le plan stratégique Montréal 2030 et les attentes de la population. Il poursuivra le renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts en investissant près de 262 M\$. Des investissements de plus de 134 M\$ permettront aussi d'optimiser et de mettre aux normes les usines de traitement d'eau potable, les réservoirs et la station. La mise en œuvre du plan d'action sur le plomb se poursuivra; le remplacement de tous les branchements d'eau en plomb (environ 51 000) est prévu d'ici 2032.

Le **Service des infrastructures du réseau routier** sera impliqué dans la réalisation d'un nombre important de projets d'envergure, notamment la poursuite de grands projets tels que le SRB Pie-IX, la place des Montréalaises et la construction du nouveau pont Jacques-Bizard. Le coût des travaux que réalisera le SIRR en 2023 se situe autour de 596 M\$. Dans le cadre de ces travaux, des actions spécifiques seront posées, notamment : la poursuite du déploiement des engagements de la Charte montréalaise des chantiers, et la mesure des bénéfices associés; et la bonification des processus de gestion en vue de réduire les impacts des travaux sur la population et de renforcer la concertation avec les parties prenantes.

Commission des services électriques

Budget de fonctionnement 2023 : 93,1 M\$, soit une hausse de 12,3 M\$

Budget de PDI 2023-2032 : 906 M\$

Effectif : 185,8 années-personnes

Notre mission

Mandataire de la Ville, la Commission des services électriques de Montréal s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés aériens sur tout le territoire de la ville. Elle gère et coordonne les interventions sur tout le réseau de conduits souterrains de la ville.

Notre impact et nos réalisations en 2022

La Commission a développé le plus grand réseau de conduits souterrains au Canada, ce qui représente aujourd'hui 26,3 millions de mètres de conduits de distribution électrique et de télécommunication réservés ou disponibles pour quelque 90 entreprises et services municipaux. La Commission gère et coordonne les efforts de l'ensemble des intervenantes et intervenants pour offrir une infrastructure fiable, sécuritaire et durable. Les réseaux enfouis sont moins vulnérables aux conditions météorologiques extrêmes que les réseaux de fils aériens. Ils engendrent des frais d'exploitation et d'entretien bien moindres pour l'Administration municipale et les entreprises utilisant le réseau, de sorte que la population bénéficie d'économies importantes. De plus, l'absence de fils aériens et de poteaux sur rue permet de valoriser les composantes architecturales de plusieurs immeubles et bâtiments montréalais, et rend la ville plus attrayante, plus résiliente et plus sécuritaire. La Commission utilise des techniques d'excavation douce afin de protéger le réseau radicaire des arbres et de favoriser le maintien de la canopée.

Champs d'action :

- Conception et construction de structures souterraines
- Entretien et gestion des réseaux de conduits souterrains
- Raccordement des bâtiments aux réseaux souterrains
- Gestion des ententes avec les entreprises de réseaux câblés
- Gestion et coordination des travaux d'enfouissement de câbles aériens
- Autofinancement du service par la facturation de redevances à ses clients

Déjà 89 % des rues artérielles sont occupées et desservies par le réseau souterrain de la Commission, ce qui représente plus de 23 000 structures souterraines et 63 700 raccordements souterrains aux bâtiments. En moyenne, annuellement, la Commission effectue les réalisations suivantes :

- Inspection de plus de 2 500 puits d'accès pour réaliser l'analyse structurale;
- Ajout de 0,8 km de conduits câblés à son réseau en priorisant les nouveaux ensembles résidentiels;
- Retrait de fils et de poteaux sur 8,1 km de rues;
- Coordination de l'ensemble des interventions afin de maximiser l'efficacité des travaux, de réaliser des économies importantes dans les budgets municipaux et de minimiser les inconvénients pour la population;
- Volume de travaux de 94,0 M\$ pour le programme de construction et de modification de conduits souterrains, dont 27,7 M\$ sont des travaux intégrés avec la Ville et la Société de transport de Montréal (STM).

Nos actions prioritaires en 2023

La Commission des services électriques de Montréal a la volonté d'accroître le réseau de conduits souterrains sur l'île de Montréal, d'augmenter l'entretien de ses structures et de continuer à enfouir les câbles aériens. Pour ce faire, elle envisage d'effectuer les actions suivantes :

- Réaliser un carnet de commandes de projets de 122,5 M\$ pour le programme de construction et de modification de conduits souterrains;
- Poursuivre les négociations de l'entente de réalisation de projets intégrés, semblable à l'entente de collaboration avec la Ville et avec la STM;
- Enlever des poteaux sur 8,0 km de rues et coordonner les travaux d'enfouissement des fils sur 1,0 km dans de nouveaux ensembles résidentiels;
- Procéder à l'inspection structurale de 3 500 puits d'accès et de 1 250 puits d'accès pour occupation;
- Revenir au taux de redevance de 2021, soit à 3,933 \$ du mètre, à la suite d'une réduction exceptionnelle de 7,5 % en 2022 en raison de la pandémie;
- Optimiser les processus relatifs à la gestion des travaux de construction;
- Développer une fonction de communication organisationnelle et élaborer un plan de communication.

Eau

Budget de fonctionnement 2023 : 330,2 M\$, une hausse de 38,9 M\$

PDI 2023-2032 : 5 329,1 M\$

Effectif : 979,8 années-personnes

Notre mission

Le Service de l'eau a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, de gérer les eaux pluviales et d'assainir les eaux usées pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Les activités du Service de l'eau sont essentielles pour garantir la santé et la sécurité du public. Le service se doit d'en assurer la qualité et la continuité dans le respect d'un cadre réglementaire très exigeant.

En 2022, le service disposait d'un budget de fonctionnement (excluant le financement et la dette) de 172,3 M\$, dont la moitié a été consacrée à la masse salariale et l'autre moitié, destinée à exploiter les infrastructures et à les entretenir, à respecter la réglementation et à préparer les investissements futurs.

Le service a également poursuivi ses efforts en vue de maintenir l'état des actifs et de rattraper le déficit de maintien des actifs. Il prévoit investir plus de 493 M\$ en 2022 dans les grandes catégories d'actifs suivantes :

- Usines de traitement d'eau potable et réservoirs (82M\$);
- Station d'épuration des eaux usées et ouvrages de rétention (127M\$);
- Conduites primaires d'aqueduc (70M\$);
- Collecteurs d'égouts (12 M\$);
- Conduites secondaires d'aqueduc et d'égouts (202M\$).

Ces investissements majeurs témoignent de la volonté du service de ralentir la croissance du déficit de maintien des actifs et de respecter les exigences réglementaires en vigueur; toutefois, l'analyse des besoins d'investissements de 2021 pour le maintien d'actifs et le rattrapage démontre que, pour résorber le déficit de maintien de 2,8 G\$ en 10 ans, 575 M\$ sont nécessaires annuellement. Près du quart du budget de fonctionnement a servi à soutenir la réalisation de projets d'investissement, dont la planification des projets, l'auscultation des actifs, l'inspection des vannes et les services professionnels.

En 2022, le service a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action de remplacement des entrées de service en plomb visant à donner accès à une eau potable de qualité à toute la population montréalaise. L'objectif annuel de 5 000 remplacements sera atteint au 31 décembre 2022.

Champs d'action :

- Produire de l'eau potable de qualité pour 2 millions de personnes
- Assainir les eaux usées et les eaux pluviales rejetées au fleuve
- Entretenir plus de 9 000 km d'aqueduc et d'égouts, en partenariat avec les arrondissements, afin d'en garantir la fiabilité
- Faire fonctionner et entretenir le patrimoine de l'actif de l'eau, estimé à 33 G\$
- Offrir un service de proximité 24 h/24, 7 j/7

En parallèle, le service a continué d'améliorer sa gestion des eaux de pluie et de limiter les surverses d'eau polluée au fleuve, contribuant ainsi aux priorités de la Ville en matière de transition écologique. Dans cette lignée, il s'est doté d'un nouveau programme d'investissements pour favoriser les infrastructures vertes multifonctionnelles et la résilience aux changements climatiques. Ce programme de 49 M\$ sur 10 ans permet au service de développer, sous la forme de soutien technique et financier, la réalisation d'infrastructures multifonctionnelles, incluant notamment :

- les espaces résilients (ex. : parcs, espaces sportifs, places publiques aménagées avec des espaces inondables, etc.);
- les infrastructures vertes drainantes sur rue;
- les ruisseaux secs et autres aménagements pour diriger ou recevoir les eaux de pluie dans les parcs et milieux naturels.

Le service s'est donné des orientations stratégiques ambitieuses en matière de réduction de son empreinte écologique. En 2022, la construction de l'usine de désinfection des eaux usées a débuté. La mise en service devrait se faire en 2025. Il s'agit d'un projet porteur pour la Ville de Montréal et pour le Québec en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité. À compter de 2025, près de 100 % des virus et des bactéries seront éliminés des eaux usées avant qu'elles soient rejetées dans le fleuve. Entre 75 % et 90 % des contaminants émergents le seront également.

Enfin, le service a continué de privilégier la réhabilitation et l'entretien des équipements et des infrastructures. Comparativement à la reconstruction, ces techniques ont des impacts environnementaux moindres et demandent des travaux d'ampleur et de durée moins importantes.

Nos actions prioritaires en 2023

- Soumettre la nouvelle planification décennale de l'ensemble des interventions relatives à l'eau en cohérence avec le plan stratégique Montréal 2030 et les attentes de la population;
- Poursuivre le renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts en investissant près de 262 M\$, et optimiser et mettre aux normes les usines de traitement d'eau potable, les réservoirs et la station en y investissant plus de 121 M\$;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action sur le plomb – le service prévoit remplacer tous les branchements d'eau en plomb d'ici 2032, soit environ 51 000;
- Dégager des gains d'optimisation pour mieux faire face aux hausses marquées des coûts des produits chimiques (augmentation prévue de 60 % entre 2022 et 2023) et exploiter les nouvelles infrastructures;
- Poursuivre les études d'avant-projet de remplacement des incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées;
- Réaliser les études qui améliorent la connaissance de l'état des actifs et préparer les projets d'investissement des années à venir, particulièrement ceux qui sont liés au rattrapage du déficit d'entretien des actifs de l'eau.

Gestion et planification des immeubles

Budget de fonctionnement 2023 : 129,8 M\$, soit une hausse de 4 M\$

PDI 2023-2032 : 1 404,4 M\$

Effectif: 675,2 années-personnes

Notre mission

Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) vise à protéger et à développer les immeubles de la Ville de Montréal de façon durable.

Notre impact et nos réalisations en 2022

En tant que grand propriétaire, le SGPI assume la protection et l'entretien du parc immobilier de la Ville (compétence centrale), composé de plus de 600 bâtiments et de quelque 150 installations externes. Le SGPI assume également l'entretien de plus de 400 bâtiments et installations d'arrondissement. La valeur de remplacement du parc immobilier sous la responsabilité du SGPI est de l'ordre de 5,1 G\$.

En matière de gestion immobilière, notons la planification du programme des cours de services, la planification du développement du site Louvain Est et du 50-150 Louvain Ouest, la réalisation du plan directeur du site des Carrières et la planification d'un projet de requalification de l'édifice Lucien-Saulnier. Relevons aussi la poursuite des projets d'implantation du concept d'usage transitoire à l'Îlot Voyageur et à la Cité-des-Hospitalières, venant en soutien au Service de la diversité et de l'inclusion sociale et au Service du développement économique. Notons enfin la mise en œuvre de la Stratégie portant sur les bâtiments vacants et excédentaires, ainsi que le soutien aux activités immobilières visant l'hébergement des personnes en situation d'itinérance.

En matière de gestion de projets immobiliers, parmi les principales réalisations du SGPI à titre de requérant, il faut souligner la livraison du nouveau Théâtre de Verdure, la rénovation du chalet du Mont-Royal, l'aménagement intérieur du Centre des mémoires montréalaises – MEM, le réaménagement de la cour de voirie Dickson, la rénovation du bâtiment principal de la cour de voirie du Sud-Ouest, la déconstruction de la station Craig, le nouveau poste de quartier du Service de police de la Ville de Montréal à Pointe-Claire de même que la poursuite des travaux de rénovation de l'hôtel de ville et du complexe sportif Claude-Robillard. À titre d'exécutant, le SGPI a livré le nouveau complexe aquatique de Rosemont, le nouvel Insectarium, la bibliothèque Maisonneuve et l'aréna Raymond-Bourque, en plus de poursuivre la construction du centre de traitement des matières organiques (CTMO) de l'arrondissement de Saint-Laurent et du centre de biométhanisation à Montréal-Est.

Pour ce qui est de la transition écologique, la phase 1 du Programme de transition écologique du SGPI a débuté et est en période de mise en œuvre. Ce programme vise l'objectif « zéro carbone » pour le parc immobilier du SGPI d'ici 2030, ce qui implique une réduction de 30 000 tonnes de gaz à effet de serre (GES).

D'ici la fin de 2022, le SGPI compte effectuer 130 audits portant notamment sur l'ancienne station de pompage Riverside, l'édifice du 6000, rue Notre-Dame Ouest, le centre Jean-Claude-Malépart, l'édifice

Champs d'action :

- Rôle propriétaire : gestion des actifs immobiliers municipaux (bâtiments et terrains)
- Réalisation des projets immobiliers
- Transition écologique et énergie
- Entretien technique et sanitaire
- Gestion des espaces et des travaux d'aménagement
- Gardiennage et patrouille
- Centre de services (24 h/24, 7 j/7)
- Expertise technique et soutien professionnel
- Audit des immeubles

Shamrock, le bureau d'arrondissement de Pierrefonds, l'aréna Bill-Durnan, la bibliothèque Saint-Charles, le complexe récréatif Gadbois et l'usine de filtration Atwater. Ceux-ci permettront d'illustrer le portrait complet de l'état de santé et de la conformité des immeubles, ainsi que d'alimenter la révision du programme des investissements.

Rappelons qu'en juin 2022, la Direction des transactions immobilières du SGPI, qui est responsable des transactions (achats, ventes, servitudes, emphytéoses, etc.), des locations, des analyses et des évaluations immobilières, a été intégrée au sein du Service de la stratégie immobilière, nouvellement créé.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre la réalisation de plusieurs projets d'envergure, dont :
 - la restauration patrimoniale et la mise aux normes de l'hôtel de ville,
 - la rénovation de la caserne 26, de l'aréna du centre sportif Dollard-St-Laurent, du complexe sportif Claude-Robillard et de la bibliothèque L'Octogone,
 - la construction des sites transitoires du 911 de prochaine génération ainsi que des CTMO de Saint-Laurent et de Montréal-Est,
 - les travaux d'aménagement de la bibliothèque du centre Sanaaq;
- Poursuivre le déploiement des projets visant la décarbonation des immeubles, dont ceux liés à la subvention Plan pour une économie verte — décarbonation des immeubles municipaux (PEV-DIM) du gouvernement du Québec. Ce plan prévoit un investissement de 63 M\$ pour accélérer la transformation énergétique de plus de 30 bâtiments organisationnels, d'arrondissement et d'agglomération. Le PEV-DIM cible une réduction de 7 000 tonnes de GES d'ici la fin 2025;
- Mettre en œuvre diverses actions en transition écologique, dont le déploiement du Programme de transition écologique, qui vise à réduire l'empreinte écologique des bâtiments municipaux émetteurs de GES et à améliorer la résilience des édifices face aux aléas climatiques. Le SGPI prévoit également l'élaboration de nouveaux programmes liés à la transition écologique, dont celui visant l'amélioration des enveloppes de bâtiments, l'optimisation des systèmes électromécaniques existants de même que la mise à niveau des systèmes de régulation;
- Déployer les plans de gestion des actifs immobiliers pour chaque client du SGPI, en appui aux schémas de couverture, aux enjeux spécifiques et à la politique de la gestion des actifs de la Ville. Ces plans permettront d'alimenter la planification des investissements du parc immobilier sous la gouverne du SGPI, de mieux cibler les interventions à long terme et de renforcer les objectifs de développement durable.

Infrastructures du réseau routier

Budget de fonctionnement : 40 M\$, soit une hausse de 6,6 M\$

Budget de PDI : 1 539 M\$

Effectif : 437,3 années-personnes

Notre mission

Afin de concrétiser le Montréal de demain, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) protège, aménage et développe les infrastructures urbaines, de façon durable et innovante.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le SIRR assure la réalisation de travaux sur l'ensemble des infrastructures urbaines de la Ville. Il reçoit les demandes d'intervention de plusieurs requérantes et requérants internes et externes et réalise une planification intégrée des travaux. C'est ainsi que le SIRR réalisera, d'ici la fin de l'année 2022, des travaux d'une valeur de quelque 550 M\$, répartis comme suit :

- Réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout au coût d'environ 94 M\$;
- Remplacement d'entrées de service en plomb au coût d'environ 48 M\$;
- Travaux de réfection du réseau routier et des structures au coût d'environ 77 M\$;
- Réalisation de projets intégrés et de projets d'envergure (Henri-Bourassa, Laurentien-Lachapelle, Sainte-Catherine Est, Durocher, Pierre-De Coubertin, etc.) ainsi que de grands projets (Sainte-Catherine, intersection Remembrance/Côte-des-Neiges, nouveau pont Jacques-Bizard, place des Montréalaises, Griffintown, des Pins, etc.) au coût d'environ 301 M\$.

Champs d'action :

- Gestion, conception et réalisation des projets de la Ville
- Planification intégrée des travaux, gestion des impacts et maintien de la circulation
- Gestion stratégique du maintien des actifs routiers de la Ville
- Gestion des interventions des entreprises de réseaux techniques urbains
- Contrôle des matériaux et études géotechniques
- Protection de l'intégrité du domaine public

À ces projets s'ajoute notamment celui du service rapide par bus dans l'axe du boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), pour lequel le SIRR est responsable de l'exécution des travaux et pour lequel les investissements de la Ville en 2022 se chiffrent à 29 M\$.

À titre de responsable de multiples chantiers, le SIRR déploie l'Escouade chantier, qui a poursuivi sa mission en 2022 afin d'assurer la qualité des travaux et a d'ailleurs produit un bilan après la première année d'existence de la Charte montréalaise des chantiers. Les résultats positifs ont été transmis aux partenaires de la Ville en vue de poursuivre le déploiement d'engagements additionnels pour 2023.

Depuis la mi-année de 2022, le SIRR a repris sous sa responsabilité le maintien et l'amélioration des chaussées du réseau artériel, des ouvrages d'art et de l'éclairage public afin de limiter la croissance du déficit d'entretien. Ainsi, d'ici la fin de 2022, le SIRR aura reconstruit et réaménagé 4 km de chaussées artérielles et réhabilité quelque 85 km de chaussées artérielles et 30 km de voies cyclables. De plus, il aura réhabilité 10 structures et modernisé près de 13 000 lampadaires.

De manière continue, le SIRR est aussi responsable de protéger le domaine public en maintenant l'inventaire des actifs de la Ville et en représentant le territoire montréalais sous plusieurs angles. De même, via un guichet unique, à savoir le volet Consentement de la plateforme AGIR (Assistance à la gestion des interventions dans la rue), il gère l'ensemble des demandes des entreprises des réseaux

techniques urbains (RTU) lorsque ces entreprises doivent intervenir sur les actifs routiers de la Ville ou s'implanter dans l'emprise de ces actifs. Le SIRR traite chaque demande, émet les exigences et effectue un suivi pour s'assurer que les RTU respectent les normes de la Ville. En 2022, environ 4 000 demandes de consentement municipal auront été traitées.

Afin de réduire les impacts des travaux sur la mobilité et sur les citoyennes et citoyens, le SIRR a introduit la notion d'axes sous surveillance ainsi qu'une nouvelle gamme de mesures, notamment des séances d'information sur les travaux et la mise en place de comités de bon voisinage.

De plus, le SIRR a déployé le volet Planification de la plateforme AGIR. Ce nouveau volet contribue à assurer une programmation intégrée et coordonnée des travaux des services centraux.

Nos actions prioritaires en 2023

- Bonifier la stratégie de maintien des actifs de la rue avec des investissements de l'ordre de 126 M\$ et assurer que les travaux confiés au SIRR, incluant les réparations de nids-de-poule sur le réseau artériel, sont planifiés et intégrés afin de minimiser les impacts sur la population riveraine;
- Poursuivre le développement de l'outil fédérateur AGIR, notamment en améliorant les volets Planification (par un accès étendu aux arrondissements) et Permis (en misant sur le projet finaliste de l'Institut d'administration publique du Québec en 2022), et assurer son arrimage avec l'outil corporatif de gestion de projet;
- Déployer des projets pilotes concernant la Feuille de route gouvernementale pour la mise en œuvre du BIM (c'est-à-dire la « modélisation du bâtiment ») mais applicable aux infrastructures de rue;
- Organiser activement le sommet sur les chantiers notamment en sollicitant la collaboration de plusieurs partenaires internes et externes à la Ville;
- Prendre part à la réalisation d'un nombre important de projets d'envergure, notamment la poursuite de grands projets tels le SRB Pie-IX, la place des Montréalaises, et la construction du nouveau pont Jacques-Bizard;
- Mettre en œuvre une programmation de travaux au coût d'environ 596 M\$. Dans le cadre de ces travaux, des actions spécifiques seront posées, notamment :
 - Poursuite du déploiement des engagements de la Charte montréalaise des chantiers et mesure des bénéfices,
 - Mise en application des critères écologiques dans les appels d'offres,
 - Bonification des processus de gestion afin de maximiser les interventions faites pour réduire les impacts des travaux sur la population et de renforcer la concertation avec les parties prenantes;
- Prendre en compte, dans l'ensemble des interventions du SIRR, les ambitions de Montréal 2030 en matière de transition écologique, par exemple en intégrant la plantation d'arbres, la végétalisation des saillies de trottoirs, l'élargissement des trottoirs, le reprofilage de la géométrie pour favoriser le ruissellement des eaux pluviales, et l'utilisation de la poudre de verre lors de la réfection des structures.

Urbanisme et mobilité

Budget de fonctionnement 2023 : 73,9 M\$, soit une hausse de 8,8 M\$

PDI 2023-2032 : 5 137,2 M\$

Effectif : 335,6 années-personnes

Notre mission

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a pour mission de planifier et d'encadrer la réalisation d'un Montréal attrayant, inclusif et résilient au bénéfice de la population actuelle et future. Il oriente la mise en valeur des milieux de vie, du paysage et du patrimoine en plus de développer des solutions écologiques de mobilité.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le SUM se positionne comme chef de file en matière d'aménagement intégré du territoire. Ses champs d'action lui permettent de planifier le développement du territoire tout en faisant évoluer la mobilité de la population vers des déplacements de plus en plus durables. Ses interventions sont résolument orientées en fonction des quatre piliers de Montréal 2030, soit : la transition écologique; la solidarité, l'équité et l'inclusion; la démocratie et la participation; et l'innovation et la créativité.

- En prévision de l'adoption, en 2024, du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, tournée des arrondissements pour inclure les besoins locaux, travail visant l'arrimage avec la Stratégie centre-ville, et consultation publique (en cours), intitulée Réflexion 2050, avec l'Office de consultation publique de Montréal;
- Définition d'indicateurs pour les écoquartiers et participation à l'élaboration de l'indice d'équité territoriale de Montréal 2030, afin d'assurer le développement équitable du territoire montréalais;
- Adoption du Cadre d'intervention en reconnaissance du patrimoine, arrimé avec la Stratégie centre-ville, déterminant ainsi des balises pour la mise en place de futures reconnaissances à caractère patrimonial;
- Conformément à la Loi sur le patrimoine culturel, finalisation d'une entente totalisant 10 M\$ avec le ministère de la Culture et des Communications afin de réaliser l'inventaire des bâtiments construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale;
- Dans les secteurs stratégiques, poursuite de la réalisation d'aménagements résilients et inclusifs, dont le parc Dickie-Moore dans le quartier Parc-Extension;
- Conformément à la posture du SUM axée sur les transports actifs, poursuite des investissements dans le déploiement du Réseau express vélo avec l'ajout des axes Saint-Antoine et Viger dans l'arrondissement Ville-Marie, et ajout d'autres pistes cyclables, notamment sur l'avenue Pierre-De Coubertin dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. L'objectif est d'augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025. Parallèlement, BIXI a fait l'acquisition de 425 nouveaux vélos à assistance électrique dans l'objectif de mise en service graduelle de plus de 2 500 vélos à assistance électrique d'ici 2023;
- Poursuite des investissements dans le réaménagement d'artères majeures visant un meilleur équilibre entre les différents modes de déplacement :
 - Finalisation des travaux sur l'avenue des Pins entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis,
 - Progression des travaux à l'intersection du chemin Remembrance et du chemin de la Côte-des-Neiges ainsi que des travaux visant le remplacement du pont Jacques-Bizard,

Champs d'action :

- Planification et encadrement du territoire
- Stratégies de mobilité durable
- Reconnaissance et mise en valeur du patrimoine
- Grands projets urbains et de transport (partenariats)
- Aménagement du réseau artériel et du réseau cyclable
- Sécurité et gestion de la mobilité urbaine

- Début des travaux sur l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et le boulevard Saint-Laurent ainsi que dans le secteur de la rue du Sussex et de la rue Tupper dans l'arrondissement Ville-Marie;
- Sécurisation des déplacements grâce à la réalisation d'actions du plan Vision Zéro :
 - Poursuite du développement d'une norme pour le niveau de sécurité des véhicules lourds,
 - Financement de 19 projets de sécurisation aux abords des écoles,
 - Réalisation de 250 interventions aux feux de circulation;
- Collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec Infrastructures (CDPQ Infra) pour développer le Réseau express métropolitain (REM) de l'Est, puis, cet automne, avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) ainsi qu'avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM) à la suite de la nouvelle orientation donnée au projet;
- En collaboration avec l'ARTM, préparation d'un dossier d'opportunité pour la définition d'un mode structurant électrique de transport en commun pour le secteur du Grand Sud-Ouest (ligne rose), et d'un autre dossier pour le mandat ciblant la décongestion de la ligne orange;
- Poursuite de l'accompagnement de partenaires dans la réalisation de grands projets de transport comme le REM (CDPQ Infra), la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (MTQ) et le prolongement de la ligne bleue de métro (STM).

Nos actions prioritaires en 2023

- Rédiger le PUM 2050 dans le cadre d'une vaste démarche citoyenne lancée par l'Office de consultation publique de Montréal, incluant l'amorce des plans d'action attendants;
- Poursuivre la mise en œuvre des écoquartiers Louvain Est, Lachine-Est et du PPU des Faubourgs ainsi que de la planification concertée des secteurs Namur-Hippodrome et Bridge-Bonaventure;
- Déployer l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant un intérêt patrimonial sur le territoire pour accompagner les arrondissements et les villes reconstituées;
- Poursuivre les grands projets de réaménagement tels que ceux de la rue Sainte-Catherine Ouest et du remplacement du pont Jacques-Bizard. Les travaux à l'intersection Remembrance/Côte-des-Neiges, sur l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et le boulevard Saint-Laurent, et dans le secteur de la rue du Sussex et de la rue Tupper devraient, pour leur part, être finalisés en 2023;
- Réaménager les abords du Centre universitaire de santé McGill et la rue Jean-Talon Est, entre la 22^e avenue et le boulevard Langelier, et le prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption;
- Poursuivre le réseau cyclable, notamment le Réseau express vélo sur l'axe Henri-Bourassa entre la rue Lajeunesse et le boulevard de l'Acadie, et sur l'axe Saint-Antoine/Saint-Jacques entre la rue Guy et la rue du Square-Victoria;
- Acquérir plus de 100 nouveaux vélos à assistance électrique afin d'être en mesure de continuer à répondre à la demande des utilisatrices et utilisateurs, et implanter 36 nouvelles stations;
- Poursuivre le développement du mode structurant de l'Est faisant suite au projet du REM de l'Est et du dossier d'opportunité pour un mode structurant desservant le Grand Sud-Ouest;
- Poursuivre l'accompagnement des partenaires dans la réalisation des grands projets de transport (prolongement de la ligne bleue, SRB Pie-IX, REM, tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, pont Samuel-De Champlain) et dans la réalisation des projets afférents (pôle Gadbois, réaménagement des rues Notre-Dame Ouest et Jean-Talon, lien de transports actifs et collectifs de l'Ouest).

4.7. Arrondissements

Tableau 14 – Arrondissements – Budget 2023

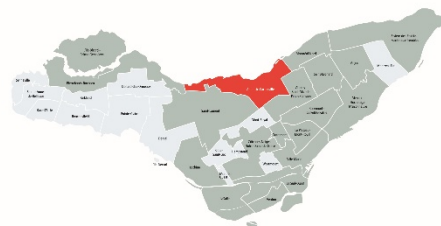
(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	55 910,8	59 013,3	58 231,7	60 317,1	69 298,3	60 457,8	63 313,6
Anjou	26 014,9	27 225,4	25 421,1	26 629,8	30 498,4	29 025,9	30 725,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	65 676,5	68 711,6	65 035,2	65 550,9	75 205,8	72 957,6	76 273,4
Lachine	28 878,4	30 553,8	28 158,9	29 373,1	31 447,1	30 635,0	32 101,4
LaSalle	36 185,2	39 359,9	37 322,0	38 243,1	42 369,0	44 333,3	45 172,9
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 566,9	11 149,8	10 985,2	12 186,7	12 589,3	11 924,9	13 133,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	61 997,8	65 456,3	63 302,7	67 119,3	73 607,9	69 943,4	76 351,4
Montréal-Nord	38 785,0	40 407,0	40 127,8	41 432,5	46 032,9	45 513,7	46 781,5
Outremont	15 162,2	14 114,1	14 453,8	15 399,2	17 503,9	16 506,1	17 303,2
Pierrefonds-Roxboro	32 812,8	32 392,5	29 816,8	32 280,0	35 835,1	35 071,6	36 190,9
Plateau-Mont-Royal	53 728,7	52 933,5	51 829,8	54 599,0	57 703,3	57 218,8	59 570,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	54 941,0	59 496,6	56 939,0	60 286,3	68 671,9	64 460,3	66 676,0
Rosemont–La Petite-Patrie	60 180,8	62 869,5	63 840,5	65 369,7	75 204,5	65 452,7	71 248,1
Saint-Laurent	65 843,5	65 697,4	62 605,3	65 773,8	76 606,4	76 427,6	78 377,0
Saint-Léonard	35 986,4	36 092,8	35 089,6	35 760,1	39 850,8	39 495,0	40 643,0
Sud-Ouest	54 132,3	54 562,0	52 499,9	55 467,4	61 223,8	59 906,3	63 122,9
Verdun	35 998,1	35 709,8	35 617,2	37 446,3	39 013,3	38 753,0	39 901,6
Ville-Marie	89 649,5	95 946,6	90 114,7	93 181,6	105 507,3	99 812,1	107 373,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	60 220,2	62 094,7	58 128,9	58 201,5	64 783,2	61 863,8	65 359,5
Total – Arrondissements	882 671,0	913 786,6	879 520,1	914 617,4	1 022 952,2	979 758,9	1 029 619,2

Tableau 15 – Arrondissements – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
	Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	16 695,0	10 962,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	43 053,0	25 660,0	68 713,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 623,0	8 469,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 454,0	42 270,0	84 724,0
Montréal-Nord	4 614,0	9 829,0	4 564,0	4 314,0	4 314,0	27 635,0	21 570,0	49 205,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	24 469,0	41 675,0	21 363,0	15 082,0	13 541,0	116 130,0	67 025,0	183 155,0
Saint-Léonard	6 790,0	8 240,0	11 475,0	6 940,0	7 940,0	41 385,0	31 700,0	73 085,0
Sud-Ouest	14 679,0	10 350,0	8 599,0	6 839,0	6 839,0	47 306,0	29 195,0	76 501,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 735,0	8 081,0	7 731,0	7 231,0	6 981,0	40 759,0	36 755,0	77 514,0
Total – Arrondissements	166 740,0	177 741,0	147 453,0	134 127,0	133 336,0	759 397,0	654 850,0	1 414 247,0

Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville

Population : 139 587 habitantes et habitants
Superficie : 24,2 km²
Valeur moyenne d’une propriété unifamiliale : 809 100 \$
Valeur moyenne d’une propriété de type appartement-
condo : 362 600 \$
Budget de fonctionnement 2023 : 63,3 M\$
PDI 2023-2032 : 71,1 M\$
Effectif : 439,5 années-personnes



Profil

La population de l’arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville est répartie sur un territoire d’une superficie de 24,2 km² et se classe au 5^e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. La proportion d’enfants de 0 à 1 an par rapport à la population totale, qui est de 17 %, y est plus élevée que dans la majorité des autres arrondissements de la ville de Montréal, tandis que les 15 à 64 ans, pour leur part, représentent 64 % de la population de l’arrondissement. Plus de 60 % des logements sont occupés par des locataires. La moyenne d’âge de la population est de 41,8 ans, et 51 % de la population est de sexe féminin.

Vision

Dans le Plan stratégique de développement durable 2019-2025, l’Administration locale s’est engagée à travailler avec ses partenaires pour faire d’Ahuntsic-Cartierville un arrondissement où :

- Un effort collectif est fait pour valoriser l’environnement naturel exceptionnel, diminuer la consommation de ressources, atténuer l’empreinte environnementale et atteindre les cibles de réduction d’émissions de carbone. Il s’agit de contribuer à faire de Montréal une référence internationale en matière de lutte aux changements climatiques;
- Les divers quartiers sont des milieux de vie complets, qui offrent une grande diversité d’activités économiques et d’emplois. Les rues y sont animées et sécuritaires, et les habitations répondent aux besoins de la population. Les commerces de proximité et les établissements offrent tous les services dont la population a besoin au quotidien, notamment une gamme d’activités culturelles et de loisirs en toute saison;
- Les personnes de tous âges, de toutes origines et de toutes conditions sentent qu’elles font partie d’une communauté équitable et solidaire. Les rues, ruelles, parcs et espaces publics permettent de se rencontrer et de socialiser.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Plusieurs projets du Plan stratégique 2022-2025 ont été réalisés en 2022. Ces projets font partie des huit grandes priorités de l’Administration de l’arrondissement : la mobilité; l’habitation; l’environnement et la transition écologique; le développement économique; les services municipaux; le développement social; la culture et le patrimoine; les sports, les loisirs et les parcs; ainsi que la démocratie et la participation publique.

Voici quelques-unes de ces réalisations :

- Mise en œuvre du Plan de développement social;
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan propreté de l’arrondissement;
- Adoption du Plan maître de plantation;

- Réaménagement du parc Ahuntsic : nouveau parc de planche à roulettes et amélioration des installations de baseball du stade Gary-Carter;
- Poursuite de la tenue des marchés d'été d'Ahuntsic et de Cartierville;
- Mise en œuvre des projets sélectionnés au cours des deux premières éditions du budget participatif;
- Poursuite de l'amélioration du réseau cyclable, de l'installation de mesures de sécurisation aux abords des écoles, et des mesures d'apaisement de la circulation dans tous les quartiers;
- Réaménagement des parcs des Hirondelles (secteur Fleury) et Zotique-Racicot;
- Mise en place d'un projet pilote de saillies de trottoir « virtuelles ».

Nos actions prioritaires en 2023

- Consolider les équipes de l'arrondissement : l'équipe de circulation, l'équipe de culture et l'équipe de jardinières et jardiniers;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan maître de plantation afin de planter au moins 1 300 arbres par année, en priorisant les îlots de chaleur comme lieux de plantation;
- Poursuivre l'implantation d'au moins 100 dos d'âne par année et de mesures d'apaisement de la circulation, en particulier aux abords des lieux où circulent des personnes vulnérables;
- Mettre en œuvre le Plan directeur des parcs et espaces verts, notamment la tenue de consultations publiques pour déterminer les aménagements qui seront effectués dans les parcs;
- Réaménager le parc Avila-Vidal et ses aires de jeux;
- Poursuivre le Plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale 2021-2026;
- Mettre en œuvre la vision et le Plan de développement économique de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville 2022-2025;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan propreté de l'arrondissement;
- Commencer à offrir des services au centre culturel et communautaire de Cartierville;
- Mettre en place un premier quartier culturel dans l'arrondissement;
- Procéder à la réfection de la rue Sackville entre les rues Fleury et Prieur, à la construction d'un mur de protection sur la rue Crevier ainsi qu'au prolongement de la rue Yvette-Brillon;
- Mettre en œuvre les projets sélectionnés au cours de la 2^e édition et de la 3^e édition du budget participatif.

Arrondissement d'Anjou

Population : 45 484 habitantes et habitants
Superficie : 13,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 575 500 \$
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 329 600 \$
Budget de fonctionnement 2023 : 30,7 M\$
PDI 2023-2032 : 56,6 M\$
Effectif : 223,9 années-personnes



Profil

Stratégiquement situé au croisement de deux axes routiers majeurs de Montréal, les autoroutes 40 et 25, Anjou est un arrondissement de l'est de Montréal comptant près de 45 000 habitantes et habitants. Son positionnement géographique et son offre commerciale abondante et variée, jumelés à son important parc d'affaires – le deuxième en importance sur l'île de Montréal, avec plus de 600 entreprises –, contribuent à sa grande vitalité économique. Avec ses 20 parcs et espaces verts, ses 2 bibliothèques, ses 9 km de pistes cyclables et ses installations sportives, Anjou offre un milieu de vie idéal et attrayant pour les familles et les personnes âgées. Le revenu médian des ménages est de 53 873 \$, et plus de 44 % de la population est propriétaire. Bien qu'Anjou soit l'arrondissement regroupant la population la plus âgée de Montréal, 44 % de ses citoyennes et citoyens ont entre 35 et 64 ans. Plus d'une personne sur deux résidant dans l'arrondissement est issue directement ou indirectement de l'immigration.

Vision

L'Arrondissement souhaite offrir aux Angevines et Angevins des services de proximité de qualité, accessibles et diversifiés qui répondent à leurs besoins, dans un milieu de vie sécuritaire, paisible et attractif, grâce à un cadre de gestion responsable, sain et efficace de ses ressources.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Travaux de réaménagement d'aires de jeux et de terrains de balle et de soccer dans divers parcs : d'Allonnes, André-Laurendeau, Anjou-sur-le-Lac, Chénier, Lucie-Bruneau, de Peterborough, Roger-Rousseau, etc.;
- Reprise de l'offre de services complète en culture, en sports et loisirs ainsi qu'en développement social (cours, activités, Les Ateliers-Soleil, fête de quartier, fête de la famille, fête des bénévoles, etc.);
- Construction d'un bâtiment sanitaire et réfection du sentier du parc Anjou-sur-le-Lac;
- Élargissement du boulevard des Roseaies;
- Réfection de divers trottoirs et rues;
- Réfection du Centre Roger-Rousseau;
- Amélioration de l'accessibilité universelle de l'édifice des travaux publics;
- Optimisation de l'embellissement des rues, des plates-bandes et des parcs, notamment par la plantation de 215 arbres;
- Finalisation du projet des panneaux d'affichage dynamique;
- Revitalisation du jardin communautaire Notre-Dame;
- Réalisation de projets dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ou de la Politique municipale d'accessibilité universelle :
 - Travaux de remplacement des aires de jeux pour enfants au parc Chénier,
 - Aménagement de stations d'exercice au parc Roger-Rousseau,
 - Aménagement de stations d'exercice et d'aires de repos au parc des Roseaies.

Nos actions prioritaires en 2023

- Offrir des services de qualité;
- Gérer les ressources de façon efficiente;
- Maintenir le lien de proximité avec la population;
- Poursuivre le déploiement de projets concernant la sécurité (ex. : caméras);
- Poursuivre l'embellissement de nos artères et milieux de vie, notamment par la plantation d'arbres et de végétaux et par l'acquisition de mobilier urbain;
- Poursuivre le réaménagement du Centre Roger-Rousseau;
- Procéder à la réfection de divers rues et trottoirs, incluant les entrées de service en plomb;
- Aménager la piste cyclable Jean-Desprez;
- Poursuivre la réfection des parcs (aires et terrains de jeux);
- Procéder à la réfection du pavillon des baigneuses et baigneurs au parc des Roseraies;
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux.

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Population : 170 545 habitantes et habitants
Superficie : 21,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 154 400 \$
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 532 100 \$
Budget de fonctionnement 2023 : 76,3 M\$
PDI 2023-2032 : 68,3 M\$
Effectif : 529,4 années-personnes



Profil

Situé au cœur de Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'arrondissement le plus peuplé de Montréal ainsi que l'épicentre des plus grands établissements d'enseignement et de santé de l'île. Avec sa population aux origines plurielles (135 langues parlées), où plus de trois personnes sur quatre (77 %) sont issues directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement se démarque dans le paysage montréalais par sa personnalité unique. Une majorité de sa population (61 %) s'exprime aisément dans les deux langues officielles. Le français et l'anglais demeurent les langues les plus couramment utilisées, suivies des langues chinoises et du tagalog. La moyenne d'âge est de 38,7 ans. Les femmes forment 52 % de la population, et les ménages ont un revenu annuel médian de 45 778 \$.

Véritable pôle de mobilité, l'arrondissement compte 1 gare de train de banlieue, 10 stations de métro et 36 km de voies cyclables. Près des trois quarts (73,3 %) des logements sont occupés par des ménages locataires.

Vision

Le territoire étant riche de sa diversité culturelle et d'une forte présence institutionnelle, l'Arrondissement cherche à offrir une gamme complète de quartiers accueillants et accessibles, répondant à une diversité de besoins, afin que toute sa population y trouve un port d'attache pour la vie. Pour ce faire, il favorise le développement d'activités culturelles, sportives, communautaires et de loisirs, tout en encourageant la vitalité économique, une mobilité accrue, et le développement de milieux sains et durables. L'Arrondissement vise à ce que des gens de partout s'installent dans ses quartiers animés, où l'architecture est aussi riche que l'esprit de communauté qui y règne.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Tout au long de l'année 2022, l'Arrondissement a orienté ses actions en cohérence avec le plan stratégique Montréal 2030, en réalisant des projets écoresponsables qui favorisent l'inclusion, la diversité et la participation citoyenne, et qui encouragent la créativité et l'innovation.

Essentiellement, des efforts ont été faits afin de créer des bases solides et d'assurer de meilleurs services à la population, et ce, par différentes mesures :

- Préparation du plan stratégique de l'arrondissement pour orienter les actions futures;
- Amorce de la refonte réglementaire locale en vue de protéger la qualité des milieux de vie;
- Centralisation du service téléphonique 311 pour diminuer le temps d'attente des citoyennes et citoyens;
- Augmentation du nombre d'employées et employés cols bleus permanents pour mieux desservir la population;

- Déploiement d'une collecte de résidus alimentaires pour les immeubles de neuf logements et plus ainsi que dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) de Notre-Dame-de-Grâce.

Des efforts ont également été déployés pour assurer des déplacements sécuritaires ainsi que des quartiers verts et inclusifs :

- Aménagement d'un terrain de soccer temporaire et d'un espace vert multiusage sur le site de la future école dans le secteur du Triangle;
- Inauguration du parc Saidye-Bronfman et de son pavillon;
- Aménagement du nouveau parc Elie-Wiesel;
- Création de cinq nouvelles murales, de trois stations de télétravail et de quatre placotoirs;
- Installation de nouveaux éclairages dans quatre parcs;
- Plantation de 683 arbres de diverses essences;
- Réalisation de plusieurs mesures d'apaisement de la circulation, incluant de la sécurisation aux abords de quatre écoles en plus du réaménagement complet près de l'école Iona;
- Installation de plus de 200 bollards longeant les pistes cyclables.

De plus, de multiples actions ont été mises de l'avant pour soutenir les commerces et favoriser la participation citoyenne :

- Lancement d'un concours d'entrepreneuriat pour vitaliser les artères commerciales;
- Tenue de deux consultations publiques en lien avec le Plan local de déplacements.

Des actions spécifiques ont également été posées afin de soutenir la population dans le contexte d'une importante augmentation du coût de la vie :

- Distribution de 2 000 collations santé par semaine dans les camps de jour;
- Soutien financier de 80 organismes communautaires reconnus, permettant la réalisation de plus de 250 activités.

Finalement, d'autres activités régulières sont à souligner : le plan d'élagage, le contrôle de l'herbe à poux, le projet Vélorution CDN-NDG, la réfection de chaussées et de trottoirs sur plusieurs tronçons de rues locales et artérielles ainsi que la réalisation de plus de 2 500 inspections.

Nos actions prioritaires en 2023

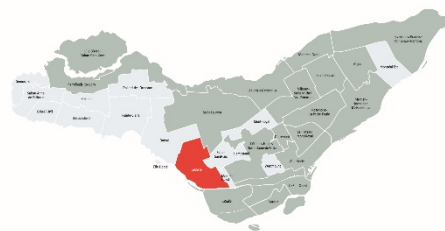
Des ressources additionnelles se joindront aux équipes en 2023, notamment pour intensifier nos efforts en matière de transition écologique, de sécurisation des pistes cyclables, et d'entretien de notre parc arboricole ainsi que pour soutenir nos organismes communautaires, en plus de poursuivre la refonte réglementaire locale.

De plus, l'Arrondissement prévoit réaliser de nombreux projets de soutien et de développement, dont les suivants :

- Obtenir l'accréditation Scène écoresponsable pour les Maisons de la culture;
- Adopter un Plan local de déplacements;
- Multiplier les stratégies de revitalisation et d'animation des artères commerciales;
- Créer un nouveau parc de planche à roulettes au parc Benny;
- Réaménager le parc Jean-Brillant;
- Rénover les chalets des parcs Coffee, Van Horne, Warren-Allmand et Mackenzie-King;
- Agrandir et mettre aux normes le Centre sportif Trenholme;
- Mettre aux normes la Maison de la culture et la bibliothèque de Côte-des-Neiges;
- Installer les premiers terrains de pickleball dans l'arrondissement.

Arrondissement de Lachine

Population : 46 794 habitantes et habitants
Superficie : 17,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 629 800 \$
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 356 200 \$
Budget de fonctionnement 2023 : 32,1 M\$
PDI 2023-2032 : 36,8 M\$
Effectif : 244,4 années-personnes



Profil

L'arrondissement de Lachine a connu, au cours des dernières années, un élan de vitalité sans pareil. Il attire de nouveaux résidents et résidentes qui y trouvent un milieu de vie exceptionnel avec ses magnifiques parcs riverains, ses sites patrimoniaux, ses infrastructures sportives et culturelles ainsi que ses établissements scolaires renommés. On y trouve l'un des plus importants parcs industriels de Montréal. Une forte croissance de la population est prévue au cours des prochaines années, notamment avec le développement du secteur Lachine-Est, un ancien quartier industriel qui pourrait accueillir à terme quelque 4 800 nouvelles familles.

Vision

Fort des richesses patrimoniales, industrielles et naturelles de son territoire, l'Arrondissement de Lachine mise sur le développement de la mobilité durable — des démarches sont en cours pour un tramway reliant Lachine au centre-ville —, la création de milieux améliorant la qualité de vie de toute la population, le verdissement, et la gestion écologique de l'eau et des déchets. La croissance de Lachine se fait dans l'esprit de créer des quartiers pour toutes et tous, alliant mixité sociale et mixité fonctionnelle (commerces, emplois et services publics), tout en mettant en valeur le patrimoine existant et en favorisant une diversité architecturale.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Bonification du budget en culture pour soutenir le plan de développement culturel et lui donner de l'élan;
- Investissement dans le parc Grovehill pour le parc de planche à roulettes, le terrain de basketball et l'installation d'un nouveau système de son au terrain de baseball;
- Programmation de festivités à l'occasion du 75^e anniversaire du Musée de Lachine;
- Mise en œuvre du projet de quartier culturel;
- Lancement du plan d'action en développement social 2022-2024;
- Participation à l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme de l'écoquartier de Lachine-Est et collaboration aux consultations publiques de l'Office de consultation publique de Montréal;
- Adoption d'une réglementation pour renforcer les pôles commerciaux et déterminer les vocations des rues commerciales;
- Préparation du réaménagement et du verdissement du quai de la 34^e Avenue grâce à l'obtention du financement issu du programme de budget participatif;
- Élaboration de la planification stratégique de l'Arrondissement de Lachine;
- Création d'une nouvelle publication semestrielle distribuée dans tous les foyers de l'arrondissement : Vivre Lachine;
- Projet de reconstruction d'un étang artificiel et construction d'un pavillon au parc du Village Saint-Louis;

- Réfection du terrain de tennis du parc Kirkland;
- Acquisition de radars pédagogiques;
- Instauration de dos d'âne;
- Réfection de 1 450 m de rues et de 2 000 m² de trottoirs.

Nos actions prioritaires en 2023

- Planifier le développement de l'écoquartier Lachine-Est, incluant la création d'espaces publics et institutionnels, dont un centre communautaire et sportif;
- Réaliser des travaux au Musée de Lachine;
- Poursuivre la création du parc riverain;
- Élaborer une vision autour d'un pôle nautique, récréotouristique et culturel;
- Se doter d'un plan directeur du Musée de Lachine;
- Mettre en œuvre le plan d'action en développement social et le plan d'action en développement culturel;
- Planifier plusieurs réfections routières;
- Réaliser des projets de réaménagement dans les parcs, notamment la réfection d'un terrain de baseball du parc LaSalle et des interventions au parc Grovehill pour le terrain de basketball et le parc de planches à roulettes;
- Mettre aux normes l'aréna Martin-Lapointe.

Arrondissement de LaSalle

Population : 81 329 habitantes et habitants
Superficie : 16,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 644 900 \$
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 387 700 \$
Budget de fonctionnement 2023 : 45,2 M\$
PDI 2023-2032 : 68,7 M\$
Effectif : 288,2 années-personnes



Profil

Avantageusement situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de LaSalle est dynamique, inclusif et accueillant. Avec 81 000 résidentes et résidents, et plus de 26 000 emplois, c'est un important centre industriel et l'un des principaux pôles commerciaux de Montréal. L'arrondissement compte de paisibles quartiers résidentiels et de vastes espaces verts, en bordure du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent, où l'on peut admirer les impétueux rapides de Lachine. Selon Statistique Canada, de 2016 à 2021, LaSalle a connu une croissance démographique de 7 %, soit plus de 2 fois plus grande que celle de l'ensemble de la ville de Montréal (3,2 %). Près de 60 % de sa population peut tenir une conversation à la fois en français et en anglais. Après le français, les principales langues parlées à la maison sont l'anglais, les langues chinoises et l'espagnol. Trois résidents sur cinq sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. LaSalle profite d'une riche vie sociale, culturelle et communautaire, de la diversité de sa population et de l'implication de ses citoyennes et ses citoyens.

Vision

D'un point de vue urbanistique, humain, économique et environnemental, LaSalle est un milieu urbain parvenu à maturité, ce qui n'est pas synonyme d'immobilisme. Cette maturité incite à poursuivre le développement en dosant la sagesse et l'audace, la prudence et la témérité, la préservation et l'innovation. LaSalle veut être reconnu comme un cadre de vie vert et bleu, inclusif et en mouvement, fier de son ouverture, riche de sa diversité et favorable à l'épanouissement familial et personnel. L'Arrondissement revendique le caractère compétitif et innovant de son économie ainsi que la créativité et la générosité de sa communauté.

Notre impact et nos réalisations en 2022

L'Arrondissement structure le développement de son territoire avec les cinq orientations qui figurent à la Planification stratégique 2018-2024, en adéquation avec les grandes orientations de la Ville de Montréal. Cette planification guide l'Administration dans ses choix de projets, dans ses priorités en matière de maintien de l'actif et de nouveaux investissements ainsi que dans la sélection de programmes à préserver ou à développer.

Depuis le début de l'année 2022, l'Arrondissement a amorcé ou poursuivi la réalisation de nombreux projets au bénéfice de la population :

- Amorçe d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes du centre sportif Dollard-St-Laurent, au coût de 28 M\$, dont plus de 50 % sont financés par l'Arrondissement, le reste étant pris en charge par la Ville de Montréal (Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports) et les gouvernements du Québec et du Canada (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives [PAFIRS]);

- Mise sur pied d'une démarche participative visant à recueillir les idées et propositions de la population et des acteurs du milieu en vue d'élaborer un projet de vision du développement pour le secteur LaSalle Ouest, au cœur de la partie ouest de l'arrondissement;
- Réalisation des travaux d'aménagement de la promenade Lionel-Boyer, qui reliera le quartier Angrignon à la station de métro Angrignon;
- Lancement d'un deuxième budget participatif, doté d'une enveloppe de 0,2 M\$;
- Début des travaux de réfection du parc Raymond, dont l'aménagement d'un parc de planche à roulettes, le remplacement de la piscine désuète par un ensemble de jeux d'eau et la réfection du chalet;
- Ajout de quatre écrans numériques d'information municipale et communautaire;
- Prise en charge de la gestion du carrefour récréatif et communautaire de LaSalle;
- Rénovation complète du parc Albert-Perras sur la rue Jean-Chevalier et aménagement d'un parcours de disque-golf au parc Lefebvre;
- Plantation de 700 arbres en bordure de rues ou autour des écoles et travaux d'élagage;
- Nombreux chantiers de réfection routière (avenue Lafleur et rue Larente), de planage et de revêtement (11^e Avenue, rue Bonnier, rue Airlie et rue Bourdeau).

Nos actions prioritaires en 2023

- Prendre possession de la nouvelle bibliothèque L'Octogone et l'inaugurer;
- Aménager le nouveau parc Taishan, à l'angle de la rue Allard et de la rue Viola-Desmond, dans le quartier Angrignon;
- Construire un véloparc dans le parc de l'Aqueduc;
- Relancer les travaux de transformation de l'ancien hôtel de ville de LaSalle en édifice à vocation culturelle et communautaire;
- Sécuriser les alentours des écoles et ajouter des bornes de recharge.

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Population : 20 034 habitantes et habitants

Superficie : 23,6 km²

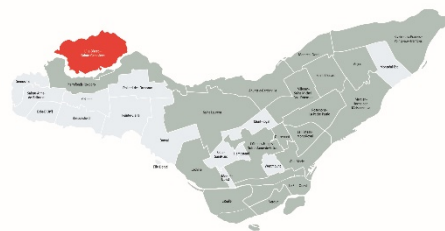
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 666 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 303 500 \$

Budget de fonctionnement 2023 : 13,1 M\$

PDI 2023-2032 : 29,3 M\$

Effectif : 123,7 années-personnes



Profil

Situé à l'ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève s'étend sur une superficie de 23,6 km² et se classe au dernier rang des arrondissements de Montréal pour la taille de sa population. Le cadre de vie idéal pour les familles, les multiples espaces verts (comme l'immense parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard et les trois terrains de golf), les nombreux bâtiments patrimoniaux ainsi que la salle de spectacle Pauline-Julien et le cégep Gérald-Godin constituent de puissants attraits. Une vaste majorité de la population, soit environ 72 %, est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus utilisée quotidiennement à la maison. Près d'une personne sur deux est issue de l'immigration, et le revenu annuel médian des ménages de l'arrondissement est de 81 211 \$.

Vision

Riche de ses espaces verts et de son caractère champêtre unique sur le territoire montréalais, l'Arrondissement contribue à leur mise en valeur en appuyant de nombreux projets porteurs et novateurs comme le paysage humanisé, dont la mise en œuvre a débuté en 2022. Il entend améliorer continuellement le milieu de vie en adoptant des pratiques exemplaires en matière de transition écologique et de participation citoyenne, notamment par la mise sur pied d'un exercice consultatif pour créer une maison de jeunes.

La prochaine année sera aussi marquée par la conception et le déploiement de trois plans directeurs (bâtiments, parcs, circulation et signalisation) qui viseront à renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficacité de la gestion budgétaire et des actions municipales.

La poursuite de la reconstruction des rues et des chaussées, la valorisation du cadre bâti, la gestion des eaux pluviales ainsi que la réfection et la mise à jour des installations sportives et culturelles représenteront également des préoccupations constantes pour l'Arrondissement. Finalement, comme les travaux de construction du nouveau pont Jacques-Bizard ont débuté à l'automne 2022, l'Arrondissement a renforcé et renforcera davantage ses mesures de sécurité publique afin de limiter les impacts de ces travaux sur la population environnante.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Mise en place de mesures de sécurité publique entourant la construction du futur pont Jacques-Bizard;
- Poursuite du projet de paysage humanisé;
- Réfection des huit terrains de tennis au parc Eugène-Dostie;
- Renforcement de la sécurité publique et création d'une centrale d'appels;
- Remplacement du gazon synthétique du terrain de soccer au parc Eugène-Dostie;

- Finalisation des travaux au parc de l'Anse-aux-Rivard;
- Réfection de rues, de trottoirs et de bordures de rues;
- Aménagement de jeux inclusifs pour enfants (phase 1) au parc Eugène-Dostie;
- Mise en place d'un exutoire des eaux pluviales (croissant Barabé);
- Construction d'un nouvel abri (sel de déneigement) dans la cour de voirie;
- Implantation de la collecte des matières résiduelles pour la population, les immeubles de neuf logements et plus, et les commerces;
- Mise en place d'un exercice participatif pour la création d'une maison de jeunes;
- Optimisation du volet des communications internes et externes.

Nos actions prioritaires en 2023

- Procéder à la réfection du chalet Robert-Sauvé;
- Poursuivre l'aménagement de jeux inclusifs pour enfants (phase 2) au parc Eugène-Dostie;
- Aménager un projet de corridor pollinisateur, du côté est, entre la rue Cherrier et le boulevard Chèvremont;
- Procéder à la réfection de rues, de trottoirs et de bordures de rues;
- Remplacer la structure de chaussée et construire un égout sanitaire ainsi qu'un poste de pompage (terrasse Martin);
- Effectuer la canalisation des cours d'eau au nord de la rue Cherrier (angle de la rue Jean-Yves);
- Concevoir les plans directeurs pour les parcs, pour les bâtiments ainsi que pour la circulation et la signalisation.

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Population : 143 354 habitantes et habitants
Superficie : 25,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 551 800 \$
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-
condo : 353 600 \$
Budget de fonctionnement 2023 : 76,4 M\$
PDI 2023-2032 : 84,7 M\$
Effectif : 599,8 années-personnes



Profil

Bordant le fleuve, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) est en pleine effervescence sur le plan immobilier. Son territoire est desservi par 9 stations de métro, 33 circuits d'autobus, le terminus Radisson (ARTM) et un réseau cyclable de 77 kilomètres. Il est également traversé par des axes routiers importants tels que la rue Sherbrooke, la rue Notre-Dame, le boulevard Pie-IX et l'autoroute 25. L'arrondissement compte 85 parcs et espaces verts, 22 écoles primaires et 9 écoles secondaires. Environ 32 900 familles ont choisi d'y habiter, ce qui le place au troisième rang des arrondissements pour le nombre total de familles qu'on y trouve. Le groupe des 25-34 ans représente 19 % de la population de l'arrondissement, ce qui se situe au-dessus de la moyenne montréalaise.

Vision

En pleine transformation, le territoire de l'arrondissement offre un fort potentiel de développement marqué par des projets majeurs de transport collectif. Des secteurs clés font l'objet de démarches de planification et de revitalisation en appui à la transition écologique dont le Plan climat MHM est le moteur. La mobilité durable est au cœur des priorités de l'Arrondissement, de même que l'accroissement du verdissement et de la biodiversité au bénéfice de l'ensemble des milieux de vie.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Au chapitre du verdissement et de la mobilisation citoyenne, la concrétisation du jardin collectif au parc Carlos-D'Alcantara, un projet issu du budget participatif de Mercier-Est et porté par la communauté, illustre bien la volonté grandissante de la population de s'approprier les espaces publics. La priorité accordée au verdissement a ouvert la voie à la plantation de plus de 2 000 arbres et à la distribution de plus de 180 000 végétaux favorables à la biodiversité, soit le double de l'année précédente. La création d'un boisé au parc Honoré-Mercier et l'aménagement d'infrastructures vertes ont contribué activement à la lutte aux changements climatiques. D'autres mesures innovantes ont été implantées telles qu'un projet pilote d'espacement des collectes de déchets toutes les deux semaines dans deux secteurs de l'arrondissement, visant à réduire l'enfouissement et l'émission de gaz à effet de serre.

La reconduction de la piétonnisation de la rue Ontario, la poursuite de l'aménagement des rues ludiques, et des investissements massifs dans le réaménagement des parcs ont marqué la saison estivale, tout comme la rénovation majeure du chalet du parc Raymond-Préfontaine.

L'achèvement des travaux de la Zone de rencontre Simon-Valois, qui favorise la vitalité commerciale et la vie de quartier, compte parmi les réalisations de grande envergure.

Sur le plan culturel, l'adoption du Plan directeur culturel a été accueillie avec enthousiasme par les acteurs du milieu qui ont nourri la démarche de consultation réalisée de 2020 à 2021.

Le dépôt, en décembre, du premier Plan climat de l'arrondissement, élaboré en concertation avec les partenaires et avec le concours de la population, vient clore l'année de façon marquante.

Autres réalisations de l'Arrondissement :

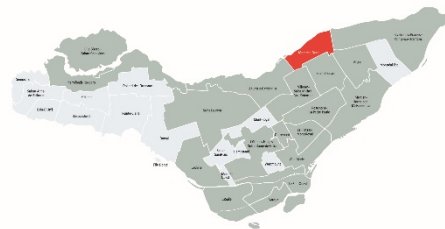
- Fin des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve;
- Réfection et mise aux normes des chalets des parcs Beauclerk, Félix-Leclerc et Théodore, et agrandissement et mise aux normes du chalet du parc de Saint-Aloysius;
- Installation de 1 000 nouveaux supports à vélos;
- Déploiement du projet pilote de prêt gratuit d'équipement dans quatre parcs.

Nos actions prioritaires en 2023

- Préparer la réouverture de la bibliothèque Maisonneuve;
- Aménager un parc de planche à roulettes au parc Raymond-Préfontaine;
- Hausser la cible de plantation d'arbres à 2 500 par année et garantir leur entretien pour assurer la réussite du programme de plantation d'arbres;
- Assurer l'entretien de la forêt urbaine vieillissante de l'arrondissement;
- Étendre l'offre de prêt de matériel hivernal et estival;
- Adapter l'offre de services pour répondre aux besoins des clientèles vulnérables (personnes âgées, clientèle jeunesse et familles);
- Améliorer le service offert à la population citoyenne en matière d'émission des permis dans un contexte d'effervescence immobilière;
- Agir sur le front de la réglementation pour accroître le verdissement et favoriser la transition écologique;
- Soutenir la mobilité active et le déploiement de mesures d'apaisement de la circulation.

Arrondissement de Montréal-Nord

Population : 86 786 habitantes et habitants
Superficie : 11,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 451 800 \$
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-
condo : 302 700 \$
Budget de fonctionnement 2023 : 46,8 M\$
PDI 2023-2032 : 49,2 M\$
Effectif : 380,1 années-personnes



Profil

Montréal-Nord se classe au 10^e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est plus élevée que dans l'ensemble de la ville de Montréal, et la concentration d'aînés (65 ans et plus) y est particulièrement importante. Plus de deux personnes résidentes sur trois sont issues directement ou indirectement de l'immigration; leurs cinq principaux pays d'origine sont, dans l'ordre, Haïti, l'Algérie, l'Italie, le Maroc et le Liban. Enfin, 22 % de la population est en situation de faible revenu.

Vision

Dans sa planification stratégique 2016-2025, l'Arrondissement propose une vision audacieuse où citoyennes et citoyens de tous âges et de toutes origines, organismes et institutions du milieu, gens d'affaires, et équipes politique et administrative de l'arrondissement osent penser et agir ensemble autrement afin de faire de Montréal-Nord un arrondissement où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie.

Notre impact et nos réalisations en 2022

L'Arrondissement, à travers son plan stratégique Oser ensemble Montréal-Nord, fait vivre ses valeurs d'ouverture à la diversité, d'équité et de participation citoyenne. Ainsi, il épouse la vision de Montréal 2030 et contribue à ses orientations stratégiques. Voici quelques-unes de ses réalisations significatives :

Transition écologique :

- Déploiement des programmes Éco-quartier et de sensibilisation environnementale;
- Mise en place d'un plan de contrôle de l'herbe à poux;
- Tenue d'une campagne d'embellissement (plus de 2 800 plants);
- Élargissement du programme de subvention pour les produits d'hygiène durables;
- Conversion de l'éclairage de plusieurs installations municipales du territoire pour qu'il soit écoénergétique;
- Aménagement du parc-école Saint-Rémi et verdissement en bordure du boulevard Pie-IX;
- Optimisation des activités de collecte des matières résiduelles.

Solidarité, équité et inclusion :

- Accompagnement, soutien et évaluation des organismes promoteurs des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité Jeunesse;
- Déploiement d'une nouvelle offre de services au pavillon du parc Henri-Bourassa, à la maison Brignon-Dit-Lapierre et au pôle aquatique Henri-Bourassa;
- Accueil des nouveaux résidents et résidentes, et présentation des services lors d'une visite guidée dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

- Adoption d'une politique locale en équité, en diversité et en inclusion.

Démocratie et participation :

- Poursuite de l'élaboration du plan d'action collectif en développement culturel découlant du Plan de développement culturel de l'arrondissement;
- Déploiement du plan collectif en habitation;
- Élaboration conjointe du Plan de développement social de Montréal-Nord avec la Table de quartier de Montréal-Nord;
- Mise en œuvre des recommandations faites à l'Arrondissement dans une étude sur la violence commise et subie par les jeunes, effectuée par le Centre international pour la prévention de la criminalité;
- Financement de quatre projets en sécurité urbaine (Café jeunesse multiculturel, Centre des jeunes l'Escale, Ma Clinique juridique et Un itinéraire pour tous);
- Financement d'un poste de coordination en sécurité urbaine à la Table de quartier de Montréal-Nord.

Innovation et créativité :

- Collaboration avec le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'installation du Biblioconteneur au parc Le Carignan;
- Ajout d'un terrain de baseball Moustique au parc Charleroi et d'un terrain de basketball au parc Pilon;
- Réfection des terrains de basketball aux parcs Le Carignan et Saint-Laurent;
- Mise en place de mesures d'apaisement de la circulation (afficheurs pédagogiques, panneaux lumineux, dos d'âne, silhouettes, etc.);
- Déploiement d'un programme de sécurisation aux abords des écoles.

Nos actions prioritaires en 2023

- Installer de nouveaux jeux d'eau aux parcs Pilon et Le Carignan;
- Étendre la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation;
- Exécuter les travaux de réfection de la rue Lapierre;
- Déployer un calendrier d'égavage cyclique des arbres de l'arrondissement;
- Poursuivre la conversion de l'éclairage de plusieurs bâtiments municipaux pour qu'il soit écoénergétique;
- Déployer la mise en service progressive de la collecte des résidus alimentaires pour les immeubles de neuf logements et plus;
- Poursuivre le développement du Plan d'action canopée pour lutter contre les îlots de chaleur;
- Aménager une mini-forêt à l'entrée de l'arrondissement, un îlot de biodiversité et de fraîcheur;
- Poursuivre le développement du Parcours Gouin;
- Améliorer l'offre de services des jardins communautaires;
- Poursuivre les démarches pour le développement d'un climat de travail inclusif qui favorise un traitement équitable;
- Élaborer un guide de collaboration en itinérance;
- Régulariser le poste d'agente ou agent de liaison et d'intervention sociale;
- Aménager une rampe d'accès au pavillon du parc Henri-Bourassa pour améliorer l'accessibilité universelle;
- Poursuivre la mise en place de l'accès sans fil à Internet dans les parcs;
- Tenir un Forum pour citoyennes et citoyens aînés et amorcer la mise sur pied d'un conseil des aînés et aînées;
- Moderniser la salle du conseil pour favoriser un usage multifonctionnel (par les organismes partenaires notamment);
- Poursuivre les actions visant à renforcer le sentiment de sécurité de la population.

Arrondissement d'Outremont

Population : 26 159 habitantes et habitants

Superficie : 3,9 km²

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 2 110 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 740 500 \$

Budget de fonctionnement 2023 : 17,3 M\$

PDI 2023-2032 : 25,6 M\$

Effectif : 126,1 années-personnes



Profil

Possédant un patrimoine architectural exceptionnel qui lui confère un cachet unique, l'arrondissement d'Outremont est situé au cœur de l'île de Montréal. De plus, son accès au mont Royal, ses nombreux parcs et sa forêt urbaine en font une oasis de verdure. La mobilité y est favorisée par la présence de deux stations de métro, d'une future station du Réseau express métropolitain (REM), ainsi que d'avenues sécuritaires favorisant la marche et le vélo.

Sa population est composée majoritairement de francophones et de deux minorités linguistiques qui parlent anglais ou yiddish à la maison. L'âge moyen est de 38,5 ans, et Outremont compte la plus importante proportion d'enfants de 0 à 14 ans de tous les arrondissements de Montréal.

Vision

L'Arrondissement souhaite offrir à sa population une organisation performante, transparente et humaine afin de continuer à développer un milieu de vie attrayant, inclusif et sécuritaire. Outremont améliore continuellement l'expérience citoyenne et son milieu de vie en adoptant des pratiques exemplaires en transition écologique, en favorisant l'harmonie entre ses communautés, en offrant des services innovants, et en mettant en valeur son patrimoine historique et ses espaces verts.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Propreté :

- Campagne de communication innovante;
- Nouvelle réglementation au sujet des bacs à déchets obligatoires;
- Augmentation des amendes;
- Implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que dans les immeubles de neuf logements et plus.

Urgence climatique, verdissement et biodiversité :

- Création d'un comité conseiller expert et d'un groupe de travail de 15 citoyennes et citoyens pour l'élaboration d'un plan d'action;
- Règlement interdisant les souffleurs de feuilles à essence;
- Plantation de 130 arbres;
- Acquisition d'appareils électriques pour rendre les activités de fonctionnement plus vertes;
- Mise sur pied d'un programme de subventions pour les produits d'hygiène menstruelle et les couches lavables en partenariat avec Outremont en famille.

Gestion du territoire, du patrimoine et de la mobilité :

- Piétonnisation de l'avenue Bernard pour une troisième année;

- Refonte du stationnement sur rue afin de réserver des places aux résidentes et résidents;
- Sécurisation des ruelles de l'arrondissement et diminution de la vitesse à 10 km/h;
- Optimisation réglementaire en lien avec les permis et certificats pour simplifier les démarches;
- Mise en ligne de la carte interactive pour la consultation des informations de zonage par propriété;
- Électrification de deux bornes de recharge supplémentaires.

Culture, sports, loisirs et développement social :

- Premières portes ouvertes au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) pour faire connaître son offre de services et ses partenaires;
- Amélioration de l'offre de services en culture, sports et loisirs;
- Mise en place de mesures pour rendre plus écoresponsables les événements publics;
- Reprise des activités de la bibliothèque et de la Galerie d'Outremont (huit expositions, dont quatre professionnelles);
- 19 spectacles extérieurs dans le cadre de la programmation événementielle et culturelle estivale;
- Projets novateurs : expositions de photographies Outremont, regards citoyens et d'une œuvre d'art public éphémère.

Parcs, infrastructures et installations :

- Réfection des terrains de tennis des parcs Joyce et F.-X.-Garneau;
- Réfection du chalet et de l'aire de jeux du parc Outremont;
- Reconstruction complète des égouts, de l'aqueduc, des infrastructures de la chaussée, des trottoirs et de l'éclairage de rue de plusieurs avenues;
- Remplacement des entrées en plomb sur plusieurs avenues et réhabilitation de 571 mètres linéaires du réseau d'égout et de 127 mètres linéaires du réseau d'aqueduc.

Nos actions prioritaires en 2023

Afin de respecter les orientations du Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont, nos actions prioritaires en 2023 auront comme axe principal l'urgence climatique.

Urgence climatique, verdissement et biodiversité :

- Lancer le programme Éco-quartier;
- Déposer le Plan d'urgence climatique de l'arrondissement;
- Réaliser le Plan directeur de mobilité durable et sécuritaire;
- Accomplir plusieurs projets en lien avec le budget participatif (implantation de nouvelles miniforêts, de jardins verticaux et de zones nourricières, verdissement de rues, et « De l'eau dans ta gourde »);
- Embellir le territoire par la construction de 6 nouvelles saillies de trottoir et de 17 saillies verdies;
- Aménager un stationnement écoresponsable à la bibliothèque Robert-Bourassa par la gestion optimale des eaux pluviales et l'ajout de verdissement.

Culture, sports, loisirs et développement social :

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de développement culturel selon les priorités de l'Arrondissement;
- Augmenter la visibilité de l'offre culturelle de l'arrondissement (promotion des activités, identification, plan de communication, etc.);

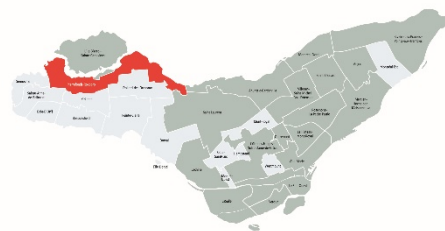
Parcs, infrastructures et installations :

- Restaurer et mettre aux normes le chalet du parc Saint-Viateur et la mairie de l'arrondissement;
- Réhabiliter le miniparc Champagneur et le parc Beaubien;
- Sécuriser le chemin Bates entre les avenues McEachran et Rockland;

- Reconstruire intégralement les égouts, l'aqueduc, les infrastructures de la chaussée, les trottoirs et l'éclairage de certains tronçons de rue;
- Réhabiliter par gainage les conduites d'égouts et d'aqueducs et poursuivre le remplacement des entrées de service en plomb sur diverses rues.

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Population : 73 889 habitantes et habitants
 Superficie : 27,1 km²
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 601 100 \$
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 325 100 \$
 Budget de fonctionnement 2023 : 36,2 M\$
 PDI 2023-2032 : 58 M\$
 Effectif : 279,7 années-personnes



Profil

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est situé à l'extrémité ouest de l'île de Montréal et est bordé au nord par la rivière des Prairies. Il comporte deux quartiers : Cap-Saint-Jacques et Bois-de-Liesse. La population y trouve un milieu de vie paisible et stimulant du fait de l'accessibilité à de nombreux espaces naturels, dont 4 parcs-nature et 80 parcs de voisinage. Elle bénéficie également de deux piscines extérieures publiques, de deux bibliothèques, d'un centre culturel et de trois centres communautaires.

La population de l'arrondissement est majoritairement bilingue. Les ménages y habitant disposent d'un revenu annuel médian de 70 547 \$, et 70 % d'entre eux sont propriétaires de leur résidence. Le parc immobilier est composé presque exclusivement d'immeubles de catégorie résidentielle. Les deux tiers de la population sont issus de l'immigration. La contribution des nouveaux arrivants et arrivantes a permis de créer, au fil des ans, un arrondissement vivant aux multiples visages.

Vision

Comme l'indique sa signature, « On s'occupe de vous », l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro place les citoyennes et citoyens au cœur de ses préoccupations. L'Administration s'engage à toujours faire progresser ses pratiques, à faire preuve de rigueur dans sa gestion et à améliorer la prestation de services rendus à la population. Outre une richesse naturelle incomparable, Pierrefonds-Roxboro offre des installations de grande qualité, une vie culturelle active et de nombreux plateaux sportifs.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le retour à une certaine normalité postpandémique a favorisé la reprise de plusieurs activités culturelles, de sports et loisirs ainsi que de bibliothèque prévues à la programmation. Des efforts importants sont déployés pour bonifier l'offre de services à la population.

Malgré les contraintes rencontrées et le report de nombreux projets, l'Arrondissement a été en mesure d'assurer les réalisations suivantes :

- Journée jardinage, dont ont bénéficié plus de 1 000 citoyennes et citoyens;
- Réaménagement du parc du Millénaire;
- Implantation de la collecte des matières résiduelles de bâtiments de neuf logements ou plus, d'industries, de commerces et d'écoles – phase 2;
- Intégration d'Instagram comme moyen de communication;
- Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles;
- Adoption du plan d'action en culture;
- Adoption du plan d'action en loisirs.

Nos actions prioritaires en 2023

- Réalisation du programme de mini-forêt au parc de Deauville dans le cadre du budget participatif;
- Rehaussement des services en environnement offerts aux citoyennes et citoyens, et transition écologique de concert avec l'Éco-quartier;
- Poursuite du programme annuel de plantation d'arbres et de la lutte à l'agrile du frêne ainsi que diminution des îlots de chaleur conformément au Plan d'action canopée 2012-2021 et au plan stratégique Montréal 2030;
- Mise en œuvre d'un plan d'action en développement social et en sécurité urbaine;
- Réaménagement du boulevard Lalande;
- Réaménagement du parc du Château-Pierrefonds.

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Population : 106 784 habitantes et habitants
 Superficie : 8,1 km²
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 156 500 \$
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 542 300 \$
 Budget de fonctionnement 2023 : 59,6 M\$
 PDI 2023-2032 : 57 M\$
 Effectif : 448,4 années-personnes



Profil

Situé au cœur de Montréal, Le Plateau-Mont-Royal exerce un attrait indéniable sur les touristes et est reconnu pour la qualité de vie de ses quartiers à dimension humaine. Sa population est la plus jeune de Montréal, et plus de 80 % des 25 à 64 ans détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Les ménages sont constitués de 72 % de locataires et de 52 % de personnes seules. Parmi les personnes de 15 ans ou plus qui étudient ou occupent un emploi, près de 75 % utilisent les transports actifs. Enfin, 69 % de la population peut converser à la fois en français et en anglais, et 53 % des résidentes et résidents sont originaires de l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada.

Vision

Riche de son histoire, Le Plateau-Mont-Royal offre une vision audacieuse du mieux-vivre en ville, qui repose en bonne partie sur la création de milieux de vie inclusifs, inspirants et durables. Ses quartiers complets offrent une diversité de commerces, de services et d'emplois ainsi qu'une vie sociale et culturelle foisonnante. Ses aménagements urbains originaux et conviviaux favorisent les déplacements actifs et sécuritaires. Depuis plus d'une décennie, l'Arrondissement innove en multipliant les îlots de fraîcheur et les lieux de rencontre citoyenne. Une attention particulière est accordée à la préservation de la mixité sociale.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Adoption d'un règlement visant à protéger les maisons de retraite de la spéculation immobilière;
- Modifications au Règlement d'urbanisme pour une nouvelle entente d'usufruit de 25 ans visant une superficie de plancher d'environ 10 760 m² au 5425, rue Casgrain, pour le maintien et le développement de lieux de création et de production abordables pour les artistes;
- Bonification de la pratique des rencontres d'information de voisinage;
- Renforcement de la réglementation encadrant les résidences de tourisme et les gîtes;
- Formation sur les normes en accessibilité universelle et la conception sans obstacle;
- Rédaction d'un guide patrimonial illustré pour encadrer les interventions sur les immeubles;
- Plan de relance de la rue Saint-Denis et projet d'illumination permanente de la rue;
- Analyse du potentiel économique et immobilier du secteur d'emplois du Plateau Est;
- Projets de piétonnisation estivale sur les avenues du Mont-Royal et Duluth;
- Modification de la réglementation des cafés-terrasses sur le domaine public afin de les autoriser dans les secteurs de plus faible intensité commerciale – délivrance de plus de 180 permis;
- Remplacement de 37 entrées d'eau en plomb et réalisation de 159 réparations sur le réseau d'aqueduc;
- Prolongement et sécurisation de liens cyclables, et installation de 614 supports à vélos;
- Reconstruction de 28 sections de trottoirs et construction de dos d'âne dans 19 tronçons de rues;

- Financement de 1,1 M\$ pour une brigade de propreté (contrat de deux ans) et de 0,7 M\$ pour l'enlèvement de graffitis;
- Aménagement de la place des Fleurs-de-Macadam en place multifonctionnelle inondable;
- Réaménagement des parcs des Compagnons-de-Saint-Laurent et Toto-Bissainthe;
- Aménagement d'un espace de repos et événementiel à vocation culturelle sur le terrain de l'École nationale de théâtre, en partenariat avec cette dernière;
- Projet d'agriculture urbaine en collaboration avec le Comité citoyen de Milton-Parc;
- Aménagement de six ruelles vertes, pour un total de 112 ruelles vertes dans Le Plateau;
- Réalisation des projets gagnants du premier budget participatif du Plateau-Mont-Royal sur le thème de la transition écologique (bibliothèque de partage d'outils et projet d'agriculture urbaine);
- Piétonnisation et projet transitoire de l'avenue Émile-Duployé;
- Réouverture de l'aréna Saint-Louis, devenu un espace multisport gratuit pour la population;
- Accès gratuits : terrains de tennis, cinq soirées thématiques avec jeux de lumières à l'aréna Mont-Royal et 10 activités sportives dans les parcs de l'arrondissement;
- Formations gratuites de sauvetage grâce à une subvention gouvernementale de 30 515 \$;
- Plusieurs démarches de concertation et ajout de services en lien avec l'itinérance;
- Contributions de 417 000 \$ pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de 16 500 \$ pour le Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans, et de 137 700 \$ pour le Fonds diversité et inclusion sociale pour les enfants et les familles vulnérables, permettant notamment l'attribution gratuite de 172 places en camp de jour pour des enfants vivant dans une habitation à loyer modique ou se trouvant en situation de vulnérabilité;
- Prêt de local au chalet-restaurant du parc La Fontaine à l'organisme Robin des Bois et octroi de locaux gratuits pendant trois ans, au centre du Plateau, à 10 organismes en services d'aide à la personne;
- Ouverture du centre Laurier afin de proposer une programmation tant intérieure qu'extérieure en sports et loisirs, en plus d'offrir un espace en libre accès et le prêt de matériel gratuit;
- Délivrance de 155 permis d'événements sur le domaine public et tenue de 58 jours de marchés fermiers;
- Inauguration du Cabinet des auteurs en hommage à Michel Tremblay;
- Offre de 182 représentations issues de la programmation culturelle de l'arrondissement sur le domaine public, dont le théâtre de marionnettes présenté tout l'été au parc La Fontaine;
- Dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles, présentation de 77 événements répartis équitablement sur le territoire de l'arrondissement;
- Déploiement d'activités en langue des signes québécoise (LSQ) et formation du personnel des bibliothèques pour l'accueil des personnes sourdes;
- Amélioration de l'accessibilité universelle au conseil d'arrondissement : sous-titrage, traduction en LSQ et service d'accompagnement.

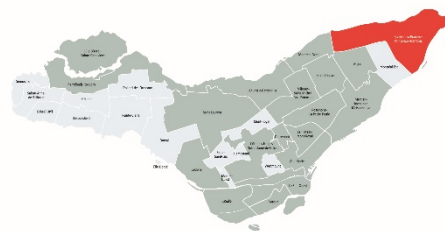
Nos actions prioritaires en 2023

- Projet de rénovation du pavillon des baigneurs, de la piscine et de la pataugeoire du parc Baldwin;
- Projet de rénovation de l'aréna Saint-Louis;
- Mise aux normes de la piscine Schubert et réalisation d'un projet d'accessibilité universelle;
- Projets de réfection du terrain de soccer du parc Laurier, de réaménagement du parc Lucia-Kowaluk et du chemin Gilford, et de décontamination du Champ des Possibles;
- Révision du Règlement d'urbanisme sous l'angle de la transition écologique et de l'inclusion sociale;
- Révision du Règlement sur le bruit pour en faciliter l'applicabilité;
- Intégration de critères pour les demandes de dérogation au cadre normatif des réno-évictions;
- Révision des règles d'urbanisme en accessibilité universelle;
- Réalisation d'un plan directeur des parcs et des espaces verts;

- Rédaction du nouveau plan d'action en développement social;
- Rédaction d'un plan d'action en activités physiques et sportives;
- Élaboration d'un plan d'action pour les commerces en collaboration avec les associations de commerçantes et commerçants;
- Accompagnement technique des commerces dans la mise en accessibilité de leur local;
- Rédaction d'un plan local en accessibilité universelle.

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Population : 115 587 habitantes et habitants
Superficie : 42,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 473 800 \$
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 269 900 \$
Budget de fonctionnement 2023 : 66,7 M\$
PDI 2023-2032 : 127,3 M\$
Effectif : 450,3 années-personnes



Profil

Situé à l'extrémité est de l'île de Montréal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles connaît une expansion considérable sur plusieurs plans, compte tenu du fort pouvoir d'attraction que l'arrondissement exerce auprès des familles. Traversé par de grands axes routiers, tels que les autoroutes 25 et 40, il est formé des quartiers de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles et s'étend sur 42,3 km², ce qui en fait l'un des plus grands territoires de l'île de Montréal. Son territoire très étendu s'est développé au fil des ans autour de ses nombreuses zones industrielles, ce qui se traduit par une densité moins élevée que dans le reste de l'île de Montréal, soit 2 525 habitants/km². C'est l'un des rares arrondissements à détenir encore des terrains disponibles pour le développement de zones résidentielles et industrielles. La nature y est omniprésente, avec plus de 135 parcs et espaces verts, dont l'immense parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, un golf et près de 75 km de voies cyclables. Plus de 64 % des ménages sont propriétaires.

Près d'une personne sur deux est issue directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (71 %), suivi de l'anglais, de l'italien et de l'espagnol. Le français est la langue unique de travail pour 86 % de la main-d'œuvre. La moyenne d'âge est de 43,5 ans et plus de la moitié de la population (52 %) est de sexe féminin. Les ménages ont un revenu annuel médian de 62 867 \$.

Vision

L'Arrondissement se fait un devoir de développer un milieu de vie attrayant, inclusif et sécuritaire, où toutes et tous sont fiers de résider. À cet effet, il poursuit ses efforts pour créer des quartiers fonctionnels et chaleureux, et faciliter l'accès aux établissements du savoir et aux emplois du territoire, tout en assurant une mobilité adéquate. Comme le territoire est délimité notamment par la rivière des Prairies au nord et le fleuve Saint-Laurent au sud, l'Arrondissement continue de mettre en valeur la richesse des attraits naturels en améliorant l'accès aux cours d'eau, aux parcs et aux jardins. Il assure également une revitalisation importante de son patrimoine bâti et une mise en valeur de ses espaces naturels impressionnants.

Outre une belle vitalité économique, le territoire propose les meilleurs prix à Montréal pour se loger, une offre inégalée d'activités sportives et culturelles ainsi que des infrastructures publiques de qualité. Convaincu de la nécessité de s'engager vers la transition écologique, l'Arrondissement valorise l'agriculture urbaine et s'est doté d'une vision ambitieuse et rassembleuse qui guidera les interventions de la collectivité afin que 30 hectares du territoire vibrent au rythme d'une agriculture plurielle et innovante d'ici à 2030.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Cette année, l'Arrondissement a davantage été en mesure de déployer son plan de reprise des activités, de procéder à la réouverture des installations et d'offrir aux organismes partenaires le soutien nécessaire. L'Arrondissement s'est également attelé à offrir une programmation culturelle et sportive alternative, qui a permis à la population de vivre une saison estivale riche en activités.

L'année 2022, tout comme l'année 2021, a été marquée par des projets favorisant le développement durable et la mobilité ainsi que la revitalisation des parcs et des lieux publics :

- Création d'un Plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement, prévoyant notamment la protection des boisés et des milieux naturels;
- Poursuite de la plantation d'arbres afin d'atteindre l'objectif de 7 500 arbres plantés d'ici à 2026;
- Offre continue de soutien aux organismes communautaires;
- Planification des travaux de mise aux normes au complexe sportif St-Jean-Vianney;
- Planification de la mise aux normes de la piscine du parc Saint-Georges;
- Début des travaux de réfection du terrain de soccer synthétique et de la piste d'athlétisme au parc Daniel-Johnson;
- Installation de l'éclairage du terrain de basketball et aménagement du pourtour du pavillon au parc Armand-Bombardier;
- Aménagement des aires de jeux et de mobilier au parc Jeanne-Lapierre;
- Mise aux normes des jardins communautaires existants;
- Début des travaux de la phase 2 de la maison Antoine-Beaudry, réfection du terrain de balle du parc Saint-Joseph et réaménagement du parc Clémentine-De La Rousselière;
- Reconstruction de la passerelle au parc Saint-Valérien;
- Travaux sur le réseau routier dans différents secteurs.

Nos actions prioritaires en 2023

- Aménager un parc riverain au bout de l'île (Médéric-Archambault) ainsi que des parcs canins à Pointe-aux-Trembles, et créer un nouveau parc dans le secteur Ruisseau Pinel;
- Commencer l'aménagement du parc des Cageux et réaménager le parc Delphis-Delorme;
- Faire l'évaluation préliminaire d'un projet de patinoire réfrigérée;
- Préparer l'aménagement d'une place publique sur le site de la chapelle de la Réparation et bonifier les aménagements du parc de la Traversée;
- Mettre à niveau et entretenir les aires de jeux pour la sécurité des enfants, ajouter des poubelles de grande capacité, déneiger les sentiers et améliorer l'éclairage dans les parcs;
- Embaucher du personnel pour la gestion des arbres et recruter des gardiennes et gardiens de parcs;
- Planifier les travaux à la bibliothèque et à la Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles;
- Procéder aux travaux de mise aux normes de jardins communautaires et du centre communautaire Roussin ainsi que du complexe sportif St-Jean-Vianney;
- Poursuivre les démarches visant la création d'Espace Rivière;
- Restaurer la toiture de la maison Pierre-Chartrand;
- Améliorer les artères commerciales, dont celle du boulevard Maurice-Duplessis, et soutenir les associations de marchandes et marchands locaux;
- Entamer avec la Ville-Centre les plans pour le réaménagement complet de la rue Notre-Dame, prévu pour 2023-2024;
- Procéder à des travaux sur le réseau routier dans différents secteurs;
- Poursuivre le Plan triennal de circulation, le Plan local de déplacement 2020-2030 et le Plan d'apaisement de la circulation.

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Population : 146 212 habitants

Superficie : 15,9 km²

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 847 100 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 466 900 \$

Budget de fonctionnement 2023 : 71,2 M\$

PDI 2023-2032 : 88,4 M\$

Effectif : 702,5 années-personnes



Profil

Apprécié pour sa qualité de vie, Rosemont–La Petite-Patrie est un milieu de vie dynamique offrant un vaste réseau cyclable, des commerces de proximité, des ruelles vertes et des saillies verdies ainsi que de nombreux parcs et espaces d'appropriation citoyenne. Les ménages sont en majorité locataires (71,9 %), et 19 % des logements privés sont des copropriétés. Le revenu annuel médian des foyers est de 48 349 \$. On dénombre 18 570 familles avec enfants dans l'arrondissement. Près de deux personnes sur cinq sont issues directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (83 %). De plus en plus de résidentes et résidents ainsi que de travailleuses et travailleurs dans l'arrondissement utilisent au quotidien les transports en commun ou les transports actifs.

Vision

Très engagé dans la transition écologique, comme le démontre l'adoption du Plan directeur de biodiversité, l'Arrondissement s'appuie sur des priorités qui répondent aux besoins et aux attentes de la population : biodiversité, propreté, verdissement, accessibilité, mobilité durable... Il offre un milieu de vie animé, sécuritaire et sain où la participation citoyenne est plus que jamais encouragée. Sa gestion efficiente, portée vers l'action, fait écho au progrès collectif et se veut à la fois rassembleuse et bienveillante.

Notre impact et nos réalisations en 2022

En plus d'avoir inauguré le complexe aquatique de Rosemont, l'Arrondissement a terminé l'aménagement d'un nouvel espace citoyen à l'intersection des rues Rachel et Marcel-Pepin : le parc Annie-Montgomery. Le parc Rosemont a aussi fait l'objet d'importants travaux de réaménagement avec, en phase 2, la création d'une plaine de jeux complétant la section récemment boisée à l'est du parc.

Fier de travailler à la création d'un milieu de vie où l'expérience de chaque citoyenne et citoyen est unique, l'Arrondissement a réalisé de nombreux projets permettant à la population de s'approprier son milieu, de réduire son impact environnemental et d'améliorer sa qualité de vie, et ce, dans une perspective d'inclusion, de transition écologique et d'innovation sociale. Il compte de nombreuses réalisations significatives assurant un développement du territoire à échelle humaine :

- Sécurisation du carré Augier : aménagement temporaire de l'intersection des rues Augier et Louis Hémon, et consultation en vue d'un aménagement permanent;
- Sécurisation de zones scolaires et apaisement de la circulation : construction de 52 dos d'âne, de 28 saillies drainantes et de 19 fosses d'arbres drainantes sur la rue Bélanger;
- Adoption d'une nouvelle politique d'implantation du stationnement sur rue réservé aux résidentes et résidents (SRRR) et implantation de 16 nouvelles zones;
- Apaisement de la circulation sur la rue Molson (panneaux, bollards et marquage);

- Troisième année du programme Projets participatifs citoyens , qui a touché 11 milieux de vie et vu naître 80 initiatives en 2022;
- Augmentation du nombre de ruelles vertes, de jardins de rue et de carrés d'arbres végétalisés, notamment pour contrer l'herbe à poux;
- Implantation de quatre nouveaux projets de ruelles actives;
- Écopâturage au parc Maisonneuve (projet Biquette);
- Troisième phase d'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que dans les immeubles de neuf logements et plus;
- Troisième Défi Zéro déchet dans les commerces, et quatrième Défi Zéro déchet destiné aux foyers;
- Investissement de 2,7 M\$ pour bonifier l'offre en matière de propreté et de verdissement;
- Aménagement de microforêts au parc du Père-Marquette (quatre en tout) et plantation de 500 arbres sur l'ensemble du territoire;
- Service étendu pour le déneigement des pistes cyclables;
- Corridors de glisse et prêt d'équipement sportif hivernal;
- Réfection du terrain de tennis au parc Jean-Duceppe;
- De nombreux projets d'animation culturelle : Vive la ruelle, Cinéma sous les étoiles, et Ciné-été en collaboration avec le Cinéma Beaubien;
- Aménagements conviviaux : Quais Masson, placettes sur la rue Saint-Zotique, et Espace 40^e/Beaubien;
- Animation et prêt d'équipement dans les parcs ainsi que sur la 9^e Avenue et location de matériel sportif au parc Maisonneuve;
- Fête de la rentrée au parc du Pélican;
- Inauguration de l'œuvre d'art publique Entrelacs au parc de l'Ukraine;
- Plus de 800 activités offertes par les bibliothèques et la Maison de la culture.

L'Arrondissement est également responsable des activités d'éclairage, d'entretien de la signalisation et du marquage dans 14 arrondissements. Voici ses réalisations en la matière :

- Marquage de 7 850 passages piétons, de 5 295 lignes d'arrêts et de 5 460 passages écoliers, et traçage de plus de 1 840 km de lignes axiales;
- Mise aux normes de plus de 200 feux de circulation et ajout ou modification de 136 feux piétons;
- Marquage et implantation de la signalisation écrite et lumineuse sur le réseau cyclable;
- Amélioration de l'éclairage dans les parcs et dans les rues.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre les interventions accrues en matière de propreté;
- Amorcer la démarche pour l'aménagement d'une nouvelle place publique à l'intersection des rues Beaubien et Boyer ainsi que pour l'aménagement du P'tit Beaubien, dans l'est;
- Procéder au réaménagement du parc Montcalm;
- Poursuivre le verdissement en augmentant le nombre de ruelles vertes et de jardins de rue;
- Mettre en place une piste cyclable sur l'avenue Bourbonnière;
- Reconstruire la pataugeoire et la piscine du parc Joseph-Paré.

Arrondissement de Saint-Laurent

Population : 103 967 habitantes et habitants

Superficie : 42,8 km²

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 871 200 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 436 900 \$

Budget de fonctionnement 2023 : 78,4 M\$

PDI 2023-2032 : 183,2 M\$

Effectif : 578,2 années-personnes



Profil

Situé au carrefour des principaux grands axes routiers de la métropole, l'arrondissement de Saint-Laurent s'étend sur 42,8 km². Plus de 70 % de son territoire sont consacrés aux activités industrielles et commerciales. Avec plus de 4 200 entreprises et de 105 000 emplois, Saint-Laurent représente le deuxième bassin d'emplois de l'île de Montréal et constitue l'un des principaux pôles industriels et technologiques du Québec, une position qui sera renforcée avec l'arrivée de cinq stations du Réseau express métropolitain. Grâce à ses deux bibliothèques, à son centre des loisirs, à son complexe sportif, à son aréna ainsi qu'à une cinquantaine de parcs, Saint-Laurent offre un vaste éventail de services dans de nombreux domaines comme la culture, les sports et loisirs. Champion de la croissance démographique, Saint-Laurent accueille quelque 104 000 résidentes et résidents, dont 81 % sont issus de l'immigration ou ont au moins un parent né dans un autre pays.

Vision

Devenu « territoire municipal durable » en 2019, Saint-Laurent place le développement durable et la protection de l'environnement au cœur de toutes ses décisions. En 2021, il a élaboré, avec la participation de sa population, le Plan stratégique 2022-2025, qui a mené à l'adoption de 111 projets prioritaires en 2022. Quelques mois plus tard, Saint-Laurent concrétisait la première action inscrite dans son plan stratégique avec l'adoption du Plan d'urgence climatique 2021-2030. Misant sur la collaboration de la population ainsi que de la communauté d'affaires, l'Arrondissement entend s'attaquer concrètement à cette problématique en visant, entre autres, la protection de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Lancement de l'initiative « Mai, mois du jardin » et du nouveau concours « Mon jardin écolo »;
- Lancement de nouvelles subventions pour encourager l'utilisation d'équipements d'entretien paysager sans carburant et d'équipements écologiques domestiques;
- Autorisation d'installer des bardeaux solaires ou des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques sur les toits en pente;
- Aménagement d'un nouveau jardin public consacré aux papillons et à d'autres pollinisateurs au parc Beaudet;
- Poursuite de l'implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus;
- Réouverture de l'aréna Raymond-Bourque, nouvellement rénové pour offrir de nombreuses améliorations sur le plan de la sécurité, de l'accessibilité universelle et de la performance énergétique;
- Collaboration au lancement de la construction de la Coopérative d'habitation laurentienne, au cœur de l'aire TOD Bois-Franc;

- Autorisation d'installer des microbrasseries et des microdistilleries dans certaines zones commerciales ainsi que de fabriquer des boissons alcoolisées dans certaines zones industrielles;
- Conclusion de la restauration de la maison Robert-Bélanger et lancement d'un concours d'œuvres d'art pour orner le site;
- Installation de six bornes d'information numériques pour mieux joindre la population dans des secteurs névralgiques;
- Lancement d'une consultation pour la création d'un quartier culturel dans le secteur du Vieux-Saint-Laurent;
- Offre d'une programmation culturelle gratuite pour améliorer l'accessibilité à la culture;
- Réaménagement de terrains de bocce et de baseball au parc Noël-Sud.

Nos actions prioritaires en 2023

- Avec l'appui du budget participatif Montréal, réaliser la seconde phase du Corridor de biodiversité, intitulée « Zones écologiques nourricières », pour favoriser l'agriculture urbaine sur le domaine public;
- Réaménager plusieurs parcs, dont les parcs Houde et Aimé-Caron;
- Remplacer des bassins de piscines extérieures, dont celui de la piscine du parc Marlborough;
- Réaménager des terrains de baseball, de bocce, de basketball et de tennis;
- Sécuriser et verdir l'extérieur du Centre des loisirs;
- Mettre à niveau six parcs canins;
- Aménager des promenades urbaines vertes alliant biodiversité et urbanité;
- Concevoir le plan d'aménagement du pôle communautaire et scolaire Jules-Poitras;
- Réaliser plusieurs travaux de réfection du réseau routier local;
- Réhabiliter la maison Robert-Bélanger en valorisant son cachet historique et patrimonial ainsi que l'agriculture urbaine;
- Restaurer et agrandir des milieux naturels;
- Gérer les frênes situés dans les milieux naturels.

Arrondissement de Saint-Léonard

Population : 82 241 habitantes et habitants

Superficie : 13,5 km²

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 714 400 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 394 500 \$

Budget de fonctionnement 2023 : 40,6 M\$

PDI 2023-2032 : 73,1 M\$

Effectif : 249,3 années-personnes



Profil

L'arrondissement de Saint-Léonard, situé dans l'est de Montréal, a une localisation stratégique avec un grand potentiel de revitalisation économique, grâce à la proximité d'axes routiers majeurs. Une de ses forces est la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. En effet, selon les données du recensement de 2016, les personnes immigrantes représentent 49 % de la population de l'arrondissement, alors que les jeunes de moins de 20 ans et les personnes âgées de 65 ans ou plus totalisent 45 %. Saint-Léonard constitue d'ailleurs le territoire montréalais qui est composé des plus grandes proportions d'enfants (0 à 14 ans) et de personnes âgées. Près de 92 % des résidentes et résidents peuvent soutenir une conversation en français, et 50 % peuvent aussi s'exprimer en anglais. La majorité des citoyennes et citoyens sont des locataires (65 %), et le type de logement le plus répandu est l'appartement faisant partie d'un immeuble de moins de cinq étages (71,9 %). L'arrondissement possède 10 grands parcs et plusieurs espaces verts qui font sa force et sa renommée au sein de sa population.

Vision

La vision de Saint-Léonard, exprimée dans son plan stratégique Saint-Léonard 2030, est de représenter un arrondissement qui est incontournable et inspirant pour son effervescence sociale et économique, et qui est résolument engagé envers la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens, la mobilité active et collective, et le développement durable. Pour concrétiser cette vision d'ici 2030, l'Arrondissement travaille sur cinq grands piliers : offrir une expérience citoyenne inspirante, développer le territoire de manière durable, maximiser le potentiel des retombées du prolongement du métro et du Réseau express métropolitain, revitaliser les zones économiques actuelles, et être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable.

Notre impact et nos réalisations en 2022

L'Arrondissement de Saint-Léonard se fait un devoir d'offrir des services de qualité à sa population et de privilégier les investissements permettant de préserver et d'enrichir son patrimoine collectif. Les initiatives et les projets pour le maintien de services adaptés aux besoins et aux attentes de la population, pour la sécurité urbaine, pour la réfection des rues et des trottoirs, pour la propreté et pour la transition écologique se sont avérés prioritaires. Durant l'année 2022, plusieurs actions ont été réalisées en ce sens :

- Mise en place de plusieurs actions concernant la sécurité urbaine (dont l'ajout d'une ressource responsable de la coordination de ces dossiers avec les organismes du milieu), poursuite de plusieurs initiatives (dont les kiosques « Rue aux citoyens »), reconduction du nombre de cadettes et cadets de police en vélo, et embauche d'une nouvelle firme privée qui fournit du personnel de sécurité patrouillant en voiture le territoire, de juin à septembre, afin de renforcer la surveillance dans les lieux publics;
- Adoption d'un plan d'action local en développement social intitulé Ensemble pour un avenir meilleur, couvrant la période de 2022 à 2030;

- Recrutement pour la mise en place d'un conseil jeunesse pour Saint-Léonard;
- Adoption du Plan climat pour l'arrondissement;
- Plantation de 1 300 arbres, un nombre record, pour réduire les îlots de chaleur et augmenter l'indice de canopée, et réalisation du plan d'élagage cyclique et d'essouchage;
- Implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus et dans les institutions, commerces et industries (ICI) situés au sud de l'arrondissement;
- Poursuite des démarches auprès de la ville-centre pour accélérer la réalisation des actions en vue de répondre aux enjeux d'inondation dans le secteur du collecteur Langelier;
- Réalisation d'une nouvelle campagne de communication sur la propreté dans les parcs;
- Adoption du Plan de gestion de la circulation, incluant de nouvelles façons de repenser la sécurité routière et piétonnière;
- Réfection de la chaussée de 11 rues et de 4 km linéaires de trottoirs à divers endroits sur le territoire;
- Ajout de 25 saillies de trottoirs à proximité des écoles primaires Dante, Lambert-Closse et Gabrielle-Roy;
- Bonification des activités et des terrains sportifs, dont l'ajout de la pratique du ski de fond dans certains parcs et la réfection de quatre terrains de tennis au parc Ferland;
- Retour de la traditionnelle Fête du citoyen en septembre, après deux ans d'absence en raison de la pandémie;
- Adoption des règlements de concordance afin que la réglementation de l'arrondissement soit conforme aux modifications apportées par le Programme particulier d'urbanisme de la rue Jean-Talon Est, adopté en 2021.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre le travail sur le sentiment de sécurité, notamment en soutenant la réalisation de projets de prévention et de sensibilisation, en maintenant le nombre de cadettes et cadets de police à son maximum et en retenant les services d'une patrouille de sécurité;
- Poursuivre le programme de réfection routière afin de maintenir la qualité du réseau actuel;
- Mettre en œuvre les actions prioritaires du Plan climat, du plan d'action en développement social et du plan d'action en gestion de la circulation;
- Poursuivre l'objectif de plantation de 1 300 arbres par an;
- Bonifier l'offre de services en culture et loisirs par l'aménagement d'un nouvel espace vert sur la rue Jarry, l'ajout de terrains de basketball au complexe sportif Saint-Léonard et au parc Pie-XII, la réfection des terrains de basketball des parcs Ferland et Coubertin ainsi que l'aménagement de nouvelles passerelles au parc Ermanno-La Riccia.
- Poursuivre le déploiement du plan d'entretien préventif des bâtiments municipaux par la réfection de la piscine et du pavillon du parc Ladauversière ainsi que la réfection de la toiture, de la climatisation et de la ventilation de la mairie d'arrondissement;
- Poursuivre l'amélioration de la propreté et l'entretien des rues, des trottoirs et des parcs, notamment en bonifiant les activités du ménage du printemps et en ajoutant du personnel consacré à ces activités.

Arrondissement du Sud-Ouest

Population : 84 629 habitantes et habitants

Superficie : 15,7 km²

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 764 200 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 517 000 \$

Budget de fonctionnement 2023 : 63,1 M\$

PDI 2023-2032 : 76,5 M\$

Effectif : 436,0 années-personnes



Profil

Situé au sud-ouest de Montréal, d'où son nom, l'arrondissement couvre une superficie de 15,7 km² et comprend les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles, Griffintown, Côte-Saint-Paul et Émard. Le territoire compte plus de 158 km de rues, 312 km de trottoirs et plus de 100 parcs et espaces verts. Il offre des installations et des services diversifiés à la population, notamment une Maison de la culture, 4 bibliothèques, 4 piscines intérieures, 2 piscines extérieures, 4 pataugeoires, 10 jeux d'eau, 3 arénas et 16 patinoires extérieures.

Vision

L'arrondissement du Sud-Ouest figure parmi les secteurs offrant le meilleur potentiel de développement à Montréal. Près de la moitié de son territoire est composée d'espaces ou de secteurs en transformation, d'anciennes usines à réaffecter ou de secteurs complets à redéfinir. Considéré comme le berceau de l'industrialisation au pays, Le Sud-Ouest a longtemps été associé à l'activité manufacturière. Sa transformation depuis une décennie crée des enjeux urbanistiques et sociaux : lutte contre la pauvreté, mixité sociale, et hausse et modification des besoins d'une population en croissance, le tout dans un cadre budgétaire restreint. C'est dans ce contexte et dans une perspective de préservation des particularités locales que l'Arrondissement se donne pour mission de planifier, organiser et coordonner des services de proximité efficaces, efficients et adaptés aux besoins de l'ensemble de la population.

Notre impact et nos réalisations en 2022

L'année 2022 a été marquée par des actions innovantes, solidaires, inclusives, démocratiques et écologiques en lien avec les orientations 2022-2025 locales et le plan stratégique Montréal 2030 :

- Bonification du service de première ligne aux citoyennes et aux citoyens : mobilité, inspection, salubrité, propreté, service au comptoir et bibliothèques;
- Relance culturelle avec la diffusion de 61 spectacles et expositions à la Maison de la culture Marie-Uguay, avec sa programmation spéciale et dans les quartiers;
- Bonification de l'offre culturelle dans Griffintown et Pointe-Saint-Charles;
- Concert de l'Orchestre symphonique de Montréal au parc Angrignon;
- Augmentation des activités visant la clientèle jeunesse et déploiement d'une stratégie en sécurité urbaine pour accompagner les jeunes fragilisés, vulnérables, criminalisés ou à risque de l'être;
- Élaboration du Plan de développement d'une communauté nourricière de l'arrondissement pour mieux soutenir le développement et l'encadrement des pratiques d'agriculture urbaine;
- Lancement de la campagne « Je verdis mon quartier » pour promouvoir les initiatives de verdissement réalisées par les citoyennes et citoyens sur le domaine public, dont le nouveau programme d'adoption de carrés d'arbre;
- Augmentation de 20 % de l'enlèvement de graffitis sur le domaine public par rapport à 2021, soit 300 interventions pour un total de 6 000 m² de surface traitée;

- Distribution à la population citoyenne et aux groupes communautaires de 22 000 végétaux favorables à la biodiversité, et plantation écologique de plus de 700 nouveaux arbres pour augmenter la canopée et la diversité de la forêt urbaine;
- Plantation de plus de 10 000 vivaces, de 3 000 plantes comestibles et de 5 900 plantes annuelles sur le territoire comparativement à environ 22 000 plantes annuelles par le passé, qui exigent plus d'entretien et d'eau;
- Implantation de 60 dos d'âne, de 14 saillies permanentes et de 1 saillie temporaire, de 5 nouveaux afficheurs de vitesse et de 12 arrêts toutes directions;
- Appui à l'Association des commerçants de Pointe-Saint-Charles (ACPSC) dans la démarche de création d'une future Société de développement commercial;
- Renouvellement de la contribution financière au Programme de soutien à la diversité commerciale du Sud-Ouest, administré par PME MTL, pour attirer de nouveaux commerces;
- Confirmation de l'équipe d'intervention psychosociale pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance tout en facilitant la cohabitation avec les résidentes et résidents;
- Adoption de la modification-phase 3 de la réglementation d'urbanisme pour des normes supplémentaires en faveur de la transition écologique;
- Augmentation des interventions d'inspection et d'entretien sur le terrain pour assurer la propreté de secteurs vulnérables de Griffintown.

L'Arrondissement a également poursuivi ses efforts dans les projets structurants suivants :

- Mise en œuvre de la phase 1 du Corridor écologique du grand Sud-Ouest, issu du premier budget participatif de la Ville de Montréal, qui inclut des îlots de biodiversité ainsi que la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces;
- Aménagement de 6 nouvelles ruelles vertes en collaboration avec les comités citoyens et l'Éco-quartier du Sud-Ouest pour favoriser le verdissement et la créativité collective, en toute sécurité : 736 m² de surface déminéralisée, et plantation de 1 578 arbustes, de vivaces et de 14 arbres;
- Priorité à l'inclusion avec l'inauguration des nouveaux vestiaires de la piscine Saint-Henri, universellement accessibles.

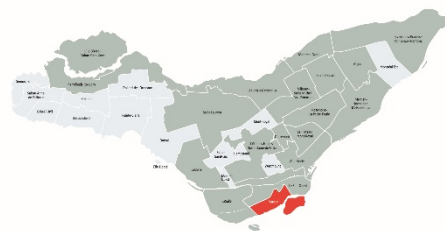
Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre la bonification du service de première ligne aux citoyennes et citoyens : mobilité, inspection et propreté (dont la salubrité des logements), notamment avec l'ajout de ressources;
- Revoir la planification et la conception des programmes en sports et loisirs afin de mieux répondre aux besoins de la collectivité et des populations vulnérables à court, moyen et long terme;
- Poursuivre le partenariat avec les organismes de défense des droits individuels et collectifs en logement de l'arrondissement pour combattre la précarité des locataires;
- Amorcer le chantier pour l'aménagement du futur Carrefour communautaire dans Émard-Saint-Paul;
- Bonifier nos actions en transition écologique en lien avec le Plan d'action local en transition écologique (PALTE) 2021-2025, dont les suivantes :
 - Augmenter le fonds vert afin d'accélérer nos efforts en matière de transition écologique,
 - Intensifier la plantation de vivaces et de plantes indigènes plutôt que d'annuelles dans les aménagements de l'arrondissement,
 - Déterminer les espaces prioritaires en matière d'aménagement visant à prévenir les aléas climatiques (telles les pluies abondantes et les vagues de chaleur);
- Appuyés par le financement de 5,8 M\$ du PDI local, par des contributions provenant de fonds réservés et par la participation de divers partenaires, des investissements de 26,4 M\$ sont prévus au PDI 2023 :
 - 2,8 M\$ en infrastructures urbaines,

- 9,9 M\$ pour l'aménagement et la mise à niveau de parcs,
- 13,4 M\$ pour les immeubles de l'arrondissement,
- 0,3 M\$ dans des programmes divers : mobilier urbain, petits équipements et éclairage.

Arrondissement de Verdun

Population : 71 850 habitantes et habitants
 Superficie : 9,7 km²
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 101 600 \$
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 568 600 \$
 Budget de fonctionnement 2023 : 39,9 M\$
 PDI 2023-2032 : 41,2 M\$
 Effectif : 324,2 années-personnes



Profil

Situé dans la partie sud-ouest de l'île et bordé par le fleuve et le canal de l'aqueduc, Verdun est choyé par sa situation géographique et son riche passé historique. Habiter Verdun, c'est profiter à la fois de la proximité de l'eau, d'espaces verts et de la vie urbaine. L'omniprésence du fleuve Saint-Laurent et les kilomètres de berges luxuriantes constituent les plus grandes richesses naturelles de Verdun.

La majorité de la population de l'arrondissement (66 %) s'exprime en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus parlée. C'est 1 personne sur 4 qui est originaire de l'extérieur du Canada, pour un total de 16 320 personnes immigrantes. Les ménages ont un revenu annuel médian de 55 428 \$, et la moyenne d'âge est de 41,4 ans.

Vision

L'Arrondissement se positionne avantageusement à Montréal et rayonne au-delà de ses frontières grâce à des projets porteurs, notamment le Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun, l'Auditorium et la plage urbaine ainsi que la Promenade Wellington, animée par des événements d'envergure tels que la Cabane Panache et Bois ronds, le Festival de marionnettes, etc.

C'est par un milieu de vie de qualité ainsi que des quartiers conviviaux et verts procurant de nombreux avantages aux familles que Verdun se caractérise. Ce résultat émane des efforts de mise en œuvre de l'ambitieux Plan stratégique 2015-2025 et de sa vision, qui se décline en quatre axes :

- 1) Pour un milieu de vie familial, complet et durable;
- 2) Pour des quartiers conviviaux, verts et résilients;
- 3) Pour une économie de proximité diversifiée et solidaire;
- 4) Pour une gestion efficace des services et des prestations aux citoyennes et citoyens.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Pour un milieu de vie familial, complet et durable :

- Bibliothèque de plage – finaliste pour un prix Coup de cœur de l'Association québécoise du loisir municipal;
- Matinées apaisées (adaptées) à deux des piscines pour les baigneuses et baigneurs à besoins particuliers;
- Avènement de la Ligue élite canadienne de basketball et de l'Alliance de Montréal, à Verdun;
- Adoption du Plan de développement d'une communauté nourricière;
- Incitation à la vie culturelle par l'offre de lieux de rencontres artistiques (événement Verdun à l'avant-scène).

Pour des quartiers conviviaux, verts et résilients :

- Plantation de 823 arbres de gros calibre, de 2 348 petits arbres et de 300 végétaux;
- Projet pilote de bande cyclable (rue de Verdun) et sondage de satisfaction de la population;
- Enneigement des buttes du parc Arthur-Therrien et du parc de West-Vancouver pour la glissade;
- Augmentation du nombre de zones naturalisées sur le boulevard Champlain.

Pour une économie de proximité diversifiée et solidaire :

- Piétonnisation de la rue Wellington, soit « la rue la plus cool au monde! » (selon Time Out);
- Partenariat entre la Société de développement commercial (SDC) Wellington et PME MTL Grand Sud-Ouest en soutien aux entreprises en période pandémique;
- Soutien du projet d'agrandissement de l'Hôpital de Verdun;
- Visibilité accrue pour des organismes et événements grâce à un projet pilote réalisé en collaboration avec le Journal Métro.

Pour une gestion efficace des services et des prestations aux citoyennes et citoyens :

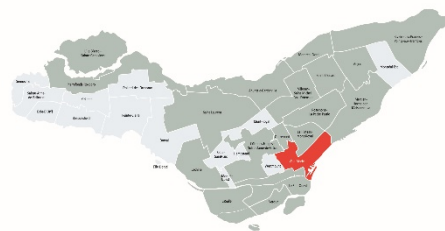
- Actualisation du Plan stratégique 2022-2025 en fonction de Montréal 2030 et de la vision du nouveau conseil d'arrondissement;
- Mises au point réglementaires encadrant le développement de projets à la suite de la refonte de 2021, et simplification du processus de délivrance de permis (réduction des délais);
- Projet participatif « Le Jardin Éthel » (phase 1 : réfection du stationnement) en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI);
- Accompagnement des demandes de développement immobilier pour le quartier Pointe-Nord de L'Île-des-Sœurs et pour le secteur Hickson-Dupuis.

Nos actions prioritaires en 2023

- Réaliser les actions du plan stratégique qui sont identifiées prioritaires et actualiser les plans directeurs (Plans d'accessibilité universelle et de déplacement, et Plan climat 2020-30);
- Élaborer les plans directeurs suivants :
 - Plan propreté,
 - Parcs et espaces verts, y compris la protection des berges,
 - Plan de développement économique;
- Améliorer le traitement et le suivi des requêtes citoyennes (311 et Web);
- Réaliser les projets du budget participatif 2023 et finaliser les projets de 2022 (« Le Jardin Éthel »);
- Diffuser (vulgariser) aux usagères et usagers les changements dans la réglementation d'urbanisme;
- Élaborer un plan d'action découlant du rapport de certification Vélosympathique;
- Poursuivre la planification de L'Île-des-Sœurs et du secteur Hickson-Dupuis;
- Ajouter des services pour accompagner les citoyennes et citoyens vivant des situations particulières liées à l'habitation.

Arrondissement de Ville-Marie

Population : 95 653 habitantes et habitants
 Superficie : 16,5 km²
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 542 200 \$
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 614 500 \$
 Budget de fonctionnement 2023 : 107,4 M\$
 PDI 2023-2032 : 141,9 M\$
 Effectif : 605,8 années-personnes



Profil

Cœur de l'économie et du divertissement de la métropole, l'arrondissement de Ville-Marie est également reconnu comme un haut lieu de diffusion culturelle avec, en toile de fond, un savant mélange d'architecture moderne et de trésors patrimoniaux. Lieu de résidence de plus de 95 000 personnes, le centre-ville de Montréal est l'un des plus peuplés en Amérique du Nord. L'arrondissement offre une expérience urbaine unique, orientée vers les besoins des différents groupes de population (résidentes et résidents, commerçantes et commerçants, travailleuses et travailleurs, population étudiante et touristes) qui fréquentent quotidiennement le centre-ville.

Vision

Avec un centre-ville dense et habité, la mobilité et la sécurité de toutes et tous sont une priorité pour l'Arrondissement, comme en témoignent les actions décrites au Plan local de déplacement 2020-2030. Soucieux de créer des milieux de vie inclusifs, durables et sécuritaires, l'Arrondissement de Ville-Marie s'applique à assurer une cohésion sociale dans ses quartiers. Par le verdissement du territoire, l'animation du domaine public ou encore les services de proximité, Ville-Marie multiplie les initiatives : d'une part, pour offrir à sa population des milieux de vie de qualité à échelle humaine; d'autre part, pour soutenir la vitalité économique, touristique et culturelle qui le caractérise. Le tout se réalise en favorisant le développement commercial et en encourageant la création et l'art.

Notre impact et nos réalisations en 2022

L'Arrondissement de Ville-Marie poursuit ses efforts afin d'offrir des ressources et des milieux de vie adaptés aux besoins changeants de sa population, et de rendre le territoire plus accueillant.

Transition écologique

De nombreuses actions ont été entreprises afin d'accélérer et d'augmenter notre résilience face au défi climatique.

- Plantation de plus de 800 nouveaux arbres dans les fosses sur rues et dans les parcs;
- Utilisation de la technique de permaculture lors de l'aménagement de parcs :
 - Parc P.A.Q. numéro 26,
 - Parc Magnan,
 - Parc Marcelle-Barthe,
 - Passage Albert;
- 1 200 m² d'aménagement paysager écologique;
- Implantation de la collecte de résidus alimentaires dans environ 6 000 unités d'immeubles de neuf logements et plus.

Solidarité, équité et inclusion

- Soutien de plus de 1,5 M\$ pour quelque 45 organismes communautaires;
- Plage horaire de bains libres réservée aux personnes transgenres à la piscine Quintal;
- Élaboration d'un plan d'action par le comité interne EDI (équité, diversité, inclusion).

Démocratie et participation

Avec les séances publiques d'information, consultations publiques, sondages en ligne, etc., la démocratie, la communication et la transparence ont continué d'être au rendez-vous.

- Déploiement de la vaste démarche de consultation du Forum du Village pour repenser et bâtir l'avenir du Village;
- Mise en place de la gouvernance du quartier culturel dans l'est de Ville-Marie par une série d'ateliers de cocréation avec les milieux culturel, commercial, communautaire et scolaire;
- Retour de la Brigade de Ville-Marie pour donner des informations sur les chantiers en cours et répondre aux questions des citoyennes et citoyens riverains;
- Rénovation de la salle du conseil d'arrondissement et des locaux du Bureau Accès Montréal afin d'offrir une meilleure expérience citoyenne.

Innovation et créativité

Rues piétonnes vivantes, aménagements temporaires, mobilier ludique, cafés-terrasses invitants et animations dynamiques ont fait vibrer Ville-Marie.

- Tenue de plus de 300 spectacles et activités pour divertir les résidentes et résidents de Ville-Marie dans les parcs, rues et ruelles.

Nos actions prioritaires en 2023

- Aménager et revitaliser des espaces publics pour favoriser la cohabitation, la mobilité active et la transition écologique;
- Rénover et bonifier les bâtiments appartenant à l'Arrondissement (arénas, piscines, Maisons de la culture, etc.);
- Planifier des projets de réaménagement de parcs et de rues afin de créer des quartiers à échelle humaine où les familles peuvent s'épanouir, dont les projets suivants :
 - Réaménager le parc Fleury-Mesplet;
 - Reconstruire l'escalier Beardmore;
 - Réaménager le parc à chiens et le parc de planche à roulettes au parc des Royaux;
 - Réaménager la rue du Square-Amherst;
 - Réaménager la rue Berthier;
 - Réaménager la rue Sainte-Rose.

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Population : 143 797 habitantes et habitants
 Superficie : 16,5 km²
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 625 900 \$
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 432 000 \$
 Budget de fonctionnement 2023 : 65,4 M\$
 Budget au PDI 2023-2032 : 77,5 M\$
 Effectif : 449,5 années-personnes



Profil

Situé au centre-nord de la ville, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSP) compte sur une population jeune, dynamique et diversifiée, une grande solidarité sociale et des institutions reconnues internationalement. L'arrondissement se classe au 3^e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. Ses quartiers sont souvent choisis comme terre d'accueil par les nouveaux arrivants et arrivantes. Ses quatre districts aux personnalités distinctes portent l'héritage de leurs vagues d'immigration. L'Arrondissement participe à la notoriété de Montréal notamment grâce à la Cité des arts du cirque, qui regroupe le siège social du Cirque du Soleil, la TOHU et l'École nationale de cirque, ainsi qu'aux deux grands parcs situés sur son territoire, Jarry et Frédéric-Back.

Vision

L'Arrondissement vise à développer son territoire en misant sur la transition écologique, le verdissement, la mobilité et la sécurité. Il aspire aussi à créer des milieux de vie agréables et sécuritaires, notamment pour les familles. Il travaille à offrir à toute sa population des lieux publics accueillants, de nombreux espaces verts, des services de proximité pertinents, des pistes cyclables connectées et sécurisées ainsi qu'un environnement riche en activités économiques, sociales, récréatives et culturelles. En s'appuyant sur la vitalité de ses partenaires, l'Arrondissement veut faire de ses quartiers des lieux dynamiques et inclusifs où les citoyennes et citoyens peuvent s'enraciner et s'épanouir.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Transition écologique et verdissement :

- Innovation réglementaire en urbanisme pour favoriser la transition écologique;
- Verdissement et entretien (317 saillies de trottoirs, 6 000 m² de plates-bandes, 300 pots de fleurs);
- Création et bonification de 11 ruelles vertes;
- Plantation de 1 339 arbres et distribution gratuite de 52 000 végétaux;
- Distribution d'un nouvel outil de collecte (4 000 bacs de recyclage).

Mobilité et sécurité :

- Élaboration et déploiement d'un plan d'apaisement de la circulation dans trois des quatre secteurs de Parc-Extension, et mise en place de mesures d'apaisement dans des endroits ciblés;
- Implantation de trois nouvelles pistes cyclables sur la rue Villeray, la rue Sagard et la 1^{re} Avenue;
- Bonification de l'offre de BIXI avec un ancrage de 18 vélos électriques au parc Nicolas-Tillemont et ajout de 250 supports à vélos et remplacement de 50 autres supports sur le territoire;
- Création du Chemin des tortues, un trajet protégé et ludique conçu avec les élèves de l'école Saint-Bernardin;
- Déploiement de la Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité avec les acteurs du milieu;

- Instauration d'un nouveau projet d'inspection plus systématique des bâtiments pour la salubrité des logements.

Milieux de vie :

- Réaménagement et verdissement des parcs Howard et de Turin;
- Réfection des chalets des parcs De Normanville et Sainte-Yvette;
- Embellissement du territoire grâce à plusieurs nouvelles murales;
- Intensification des actions en matière de propreté et retrait de plus de 600 graffitis;
- Piétonnisation estivale de la rue De Castelnau, entre les rues Saint-Denis et De Gaspé;
- Modification réglementaire permettant et favorisant l'aménagement de cafés-terrasses;
- Création de la Société de développement commercial du quartier Villeray.

Nos actions prioritaires en 2023

Transition écologique et verdissement :

- Appliquer le filtre de la transition écologique à toutes les décisions de l'Arrondissement;
- Assurer un développement du territoire cohérent avec la transition écologique grâce à des modifications réglementaires conséquentes;
- Augmenter la canopée et diversifier la forêt urbaine grâce au Plan maître de plantation;
- Multiplier les saillies de trottoirs et les interventions de verdissement dans les projets d'aménagement des rues locales;
- Bonifier les interventions effectuées dans le cadre de projets d'aménagement d'une ruelle verte;
- Augmenter les surfaces disponibles pour favoriser l'agriculture urbaine;
- Revoir l'aménagement de certaines rues, lors de travaux majeurs, afin de permettre la plantation d'arbres.

Mobilité et sécurité :

- Sécuriser les déplacements dans les autres secteurs (Villeray, Saint-Michel et François-Perrault) à la suite d'une analyse rigoureuse;
- Favoriser les déplacements actifs et sécuriser les abords des établissements scolaires et des parcs;
- Accélérer le développement d'un réseau cyclable connecté et sécurisé;
- Assurer une plus grande équité territoriale en intensifiant les efforts dans certains quartiers ciblés en fonction des besoins;
- Arrimer les visions en intégrant les particularités du territoire de l'arrondissement dans le futur Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal;
- Contribuer au développement de logements sociaux et communautaires en accompagnant et en appuyant les porteurs de projets;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité en misant sur des actions adaptées et des acteurs significatifs pour les jeunes;
- Accroître la sécurité des filles et des femmes de tous âges en priorisant des initiatives ciblées.

Milieux de vie :

- Poursuivre le réaménagement des parcs, des espaces verts et des terrains sportifs ainsi que la réfection des bassins aquatiques extérieurs;
- Intensifier les efforts en matière de propreté et de salubrité de l'espace public et des logements;
- Accompagner les Sociétés de développement commercial Petit Maghreb et Quartier Villeray pour contribuer au dynamisme économique;
- Rendre le domaine public plus accueillant et fonctionnel en bonifiant le mobilier urbain (supports à vélos, bancs, poubelles, etc.).

Budget de fonctionnement 2023 détaillé

5. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Les dépenses de fonctionnement 2023 de la Ville de Montréal s'élèvent à 6 758,9 M\$, soit une hausse de 301,4 M\$, ou 4,7 %, par rapport au budget de 2022.

- Une hausse, de 107 M\$ du paiement au comptant des immobilisations;
- Une hausse de 100,4 M\$ des dépenses en sécurité publique, principalement au Service de la police de la Ville de Montréal pour 62,5 M\$ pour lutter contre la violence armée et pour la création de différentes équipes qui sont, pour la plupart, financées par des revenus gouvernementaux, ainsi qu'un montant de 27,2 M\$ au Service de sécurité incendie de Montréal;
- Une hausse de 87,5 M\$ du service de la dette brute en raison de la croissance des investissements au PDI et des taux d'intérêt;
- Une hausse de 49,9 M\$ des budgets des arrondissements;
- Une bonification d'un peu plus de 30 M\$ pour les programmes de logements sociaux, d'habitation abordable et d'adaptation de domicile, dont 18,3 M\$ est financé par des transferts du gouvernement provincial;
- Une hausse de 24,3 M\$ des coûts d'achat de pièces et d'entretien des véhicules ainsi que des coûts d'achat de produits chimiques liés à l'approvisionnement et au traitement de l'eau. Cette hausse est la conséquence directe de l'inflation élevée connue en 2022;
- Une augmentation nette de 20 M\$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
 - une hausse de 31,9 M\$ de la contribution à l'ARTM pour le transport collectif, incluant notamment l'indexation de la contribution de base, la mise en service du REM et la bonification du rabais tarifaire destiné aux personnes âgées sur l'ensemble du réseau de l'ARTM de l'île de Montréal,
 - une diminution de 11,9 M\$ de la contribution spécifique au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), qui résulte d'une baisse de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme;
- Une baisse de 123,4 M\$ du montant budgété pour le comblement du déficit cumulé de l'agglomération au 31 décembre 2021.

Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
REVENUS							
Taxes	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,3	3 800 588,1	3 799 500,3	3 977 579,0
Paievements tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,3	263 590,6	265 090,6	280 204,4
Quotes-parts	418 105,5	425 936,3	424 495,7	438 752,6	484 349,3	484 349,3	523 322,0
Transferts	283 067,9	358 667,5	825 162,0	493 004,5	588 000,6	460 960,8	520 577,4
Services rendus	313 509,9	313 994,7	281 776,8	338 519,1	365 388,5	382 482,2	424 993,7
Amendes et pénalités	189 033,7	179 462,7	129 092,7	160 426,0	167 819,4	218 686,9	210 883,9
Imposition de droits	318 972,4	369 331,9	342 278,0	440 279,5	431 230,8	351 927,7	372 896,6
Intérêts	160 801,1	172 725,6	148 581,6	147 340,5	182 111,2	165 827,4	213 345,3
Autres revenus	52 145,7	42 953,1	39 553,7	39 138,9	20 244,0	24 506,1	27 908,1
Affectation de revenus	158 136,6	226 496,9	220 936,8	315 978,0	421 418,9	304 178,4	207 214,3
Total – Revenus	5 640 267,8	5 918 706,9	6 352 060,4	6 352 505,7	6 724 741,4	6 457 509,7	6 758 924,7
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	133 099,8	134 251,5	145 153,8	151 443,4	174 884,5	157 299,3	168 152,3
Économie et rayonnement de la métropole	131 150,2	197 064,8	200 583,3	226 681,0	240 360,0	192 247,1	204 671,4
Qualité de vie	369 146,9	385 578,4	413 119,3	460 727,3	538 656,2	504 782,0	560 777,8
Sécurité urbaine et conformité	1 102 644,2	1 126 058,1	1 225 531,9	1 249 854,0	1 280 352,2	1 186 429,2	1 283 220,2
Service aux citoyens	373 362,1	384 234,8	368 973,6	372 737,8	448 827,8	385 515,4	424 264,8
Urbanisme, mobilité et infrastructures	509 975,6	551 450,8	533 494,8	603 092,5	617 221,8	596 503,9	667 103,4
Arrondissements	882 671,0	913 786,6	879 520,1	914 617,4	1 022 952,2	979 758,9	1 029 619,2
Total – Dépenses par secteurs d'activités	3 502 049,8	3 692 425,0	3 766 376,8	3 979 153,4	4 323 254,7	4 002 535,8	4 337 809,1
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	763 845,9	780 813,6	762 212,2	760 945,8	894 329,0	901 217,7	958 834,2
Paievement au comptant d'immobilisations	379 198,4	454 851,5	694 277,0	484 320,2	396 576,5	399 318,2	503 286,8
Total – Dépenses de financement	1 143 044,3	1 235 665,1	1 456 489,2	1 245 266,0	1 290 905,5	1 300 535,9	1 462 121,0
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	173 780,6	134 997,6	193 748,2	146 254,6	214 754,1	439 603,6	223 420,8
Dépenses de contributions	652 895,2	647 284,0	729 308,5	731 610,7	750 490,9	756 672,4	781 008,3
Total – Autres dépenses corporatives	826 675,8	782 281,6	923 056,7	877 865,3	965 245,0	1 196 276,0	1 004 429,1
Élimination des transactions internes et interentités ¹	(44 195,7)	(42 524,0)	(40 858,5)	(42 851,8)	(44 795,9)	(41 838,0)	(45 434,5)
Total – Dépenses²	5 427 574,2	5 667 847,7	6 105 064,2	6 059 432,9	6 534 609,3	6 457 509,7	6 758 924,7
SURPLUS DE L'EXERCICE	212 693,6	250 859,2	246 996,2	293 072,8	190 132,1	-	-

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 40,2 M\$ en 2022 et 43,9 M\$ en 2023. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 1,6 M\$ au budget de 2022 et de 1,5 M\$ au budget de 2023.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,5 M\$ en 2023) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 359,2 M\$ en 2023).

Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
REVENUS							
Taxes	3 433 199,2	3 504 898,4	3 611 976,9	3 642 463,8	3 750 877,8	3 748 880,0	3 928 388,7
Paievements tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,3	263 590,6	265 090,6	280 204,4
Transferts	191 101,6	206 161,5	484 190,7	256 920,0	279 745,5	231 027,5	272 409,3
Services rendus	256 932,6	254 509,4	230 245,8	283 359,7	307 410,0	319 764,0	358 949,2
Amendes et pénalités	103 096,2	94 430,2	68 581,5	79 237,6	83 638,0	109 125,1	105 002,6
Imposition de droits	317 009,6	367 493,5	341 774,7	440 118,4	430 993,8	351 690,7	372 633,6
Intérêts	88 341,5	88 901,6	76 799,4	76 491,3	97 169,2	80 899,5	108 622,3
Autres revenus	35 339,1	40 667,5	34 258,5	28 908,2	9 745,4	17 570,4	20 972,4
Affectation de revenus	147 889,6	215 284,5	186 029,7	291 414,9	401 075,8	287 555,1	202 517,3
Total – Revenus	4 837 326,0	5 047 201,8	5 312 989,8	5 384 757,2	5 624 246,1	5 411 602,9	5 649 699,8
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	130 175,5	131 367,8	143 119,1	149 177,3	168 458,6	155 819,3	166 632,5
Économie et rayonnement de la métropole	63 594,5	91 000,1	80 262,2	98 889,3	100 002,0	75 195,2	92 295,0
Qualité de vie	225 871,6	227 003,1	221 451,5	237 487,4	275 383,8	268 080,8	320 302,1
Sécurité urbaine et conformité	43 547,2	44 455,5	45 929,8	66 024,7	50 255,1	50 008,8	53 579,0
Service aux citoyens	321 146,2	325 226,3	313 799,6	318 459,8	381 355,4	325 384,0	354 392,4
Urbanisme, mobilité et infrastructures	269 170,5	314 372,1	290 993,8	333 993,1	333 943,0	325 140,3	359 854,7
Arrondissements	878 902,7	909 850,9	875 853,6	910 922,4	1 019 340,9	976 147,8	1 025 830,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 932 408,2	2 043 275,8	1 971 409,6	2 114 954,0	2 328 738,8	2 175 776,2	2 372 886,3
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	1 974 506,0	2 054 696,6	2 007 250,4	2 067 728,2	2 296 712,4	2 296 712,4	2 359 206,4
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	517 670,5	536 418,6	596 762,5	610 697,3	646 894,7	645 072,0	681 913,4
Paievement au comptant d'immobilisations	251 380,7	301 190,7	330 318,9	296 895,0	296 593,8	298 379,0	290 132,8
Total – Dépenses de financement	769 051,2	837 609,3	927 081,4	907 592,3	943 488,5	943 451,0	972 046,2
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(79 600,5)	(94 208,1)	(55 366,7)	(82 822,7)	(22 060,5)	(23 677,6)	(72 843,2)
Dépenses de contributions	53 353,6	54 750,6	58 008,2	58 285,1	59 548,3	59 548,3	62 363,0
Total – Autres dépenses corporatives	(26 246,9)	(39 457,5)	2 641,5	(24 537,6)	37 487,8	35 870,7	(10 480,2)
Élimination des transactions internes	(40 726,1)	(39 955,4)	(38 025,1)	(40 640,0)	(42 732,1)	(40 207,4)	(43 958,9)
Total – Dépenses	4 608 992,4	4 856 168,8	4 870 357,8	5 025 096,9	5 563 695,4	5 411 602,9	5 649 699,8
SURPLUS DE L'EXERCICE	228 333,6	191 033,0	442 632,0	359 660,3	60 550,7	-	-

Tableau 18 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
REVENUS							
Taxes	48 879,2	49 384,6	49 073,6	50 759,5	49 710,3	50 620,3	49 190,3
Quotes-parts	2 392 611,5	2 480 632,9	2 431 746,1	2 506 480,8	2 781 061,7	2 781 061,7	2 882 528,4
Transferts	91 966,5	152 506,1	340 971,3	236 084,4	308 255,1	229 933,3	248 168,1
Services rendus	60 046,9	62 054,1	54 363,3	57 370,7	60 042,2	64 348,8	67 520,1
Amendes et pénalités	85 937,4	85 032,6	60 511,3	81 188,4	84 181,4	109 561,8	105 881,3
Imposition de droits	1 962,7	1 838,4	503,3	161,1	237,0	237,0	263,0
Intérêts	72 459,5	83 824,1	71 782,2	70 849,3	84 942,0	84 927,9	104 723,0
Autres revenus	16 806,5	2 285,6	5 295,2	10 230,7	10 498,6	6 935,7	6 935,7
Affectation de revenus	10 247,1	11 212,4	34 907,1	24 563,1	20 343,1	16 623,3	4 697,0
Total – Revenus	2 780 917,3	2 928 770,8	3 049 153,4	3 037 688,0	3 399 271,4	3 344 249,8	3 469 906,9
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	2 924,9	2 883,6	2 034,6	2 266,1	6 425,9	1 480,0	1 519,8
Économie et rayonnement de la métropole	67 555,7	106 064,6	120 320,9	127 791,9	140 358,0	117 051,9	112 376,4
Qualité de vie	143 275,4	158 575,7	191 667,5	223 239,9	263 272,5	236 701,2	240 475,7
Sécurité urbaine et conformité	1 059 097,2	1 081 602,7	1 179 601,9	1 183 829,3	1 230 097,2	1 136 420,4	1 229 641,2
Service aux citoyens	52 216,0	59 008,6	55 173,8	54 278,5	67 472,4	60 131,4	69 872,4
Urbanisme, mobilité et infrastructures	240 804,8	237 078,5	242 500,6	269 099,3	283 278,7	271 363,6	307 248,7
Arrondissements	3 767,5	3 936,0	3 666,7	3 693,8	3 611,1	3 611,1	3 788,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 569 641,5	1 649 149,7	1 794 966,0	1 864 198,8	1 994 515,8	1 826 759,6	1 964 922,8
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	246 175,4	244 395,0	165 449,8	150 248,5	247 434,3	256 145,7	276 920,8
Paiement au comptant d'immobilisations	127 817,6	153 660,9	363 958,1	187 425,4	99 982,7	100 939,2	213 154,0
Total – Dépenses de financement	373 993,0	398 055,9	529 407,9	337 673,9	347 417,0	357 084,9	490 074,8
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	253 381,2	229 205,6	249 115,0	229 077,2	236 814,6	463 281,2	296 264,0
Dépenses de contributions	599 541,6	592 533,4	671 300,3	673 325,6	690 942,6	697 124,1	718 645,3
Total – Autres dépenses corporatives	852 922,8	821 739,0	920 415,3	902 402,8	927 757,2	1 160 405,3	1 014 909,3
Total – Dépenses	2 796 557,3	2 868 944,6	3 244 789,2	3 104 275,5	3 269 690,0	3 344 249,8	3 469 906,9
SURPLUS DE L'EXERCICE	(15 640,0)	59 826,2	(195 635,8)	(66 587,5)	129 581,4	-	-

6. ANALYSE DES REVENUS

6.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Taxes							
Taxes foncières générales	2 902 569,2	2 925 382,9	3 029 668,2	3 066 382,3	3 069 278,9	3 067 278,9	3 193 599,5
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	356 047,9	389 912,7	397 981,0	400 622,3	414 225,7	414 225,7	454 330,6
Gestion des matières résiduelles	14 096,3	14 191,6	8 495,7	18,9	-	-	-
Contributions au service de la dette	108 128,4	110 781,2	110 542,3	110 572,1	201 116,5	201 116,5	208 846,0
Centre d'urgence 911	13 100,6	13 352,7	12 566,8	13 565,2	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 778,6	36 031,9	36 506,8	37 194,3	36 370,0	37 280,0	35 850,0
Taxe sur le stationnement	21 145,4	20 508,8	19 649,3	19 284,5	19 848,5	19 848,5	24 100,5
Taxe relative à la voirie	16 989,8	18 740,4	18 964,4	19 224,3	19 456,4	19 456,4	19 547,2
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	11 006,6	11 104,8	11 307,0	11 467,7	11 467,7	11 557,8
Autres	14 222,2	14 374,2	15 571,2	15 052,4	15 484,1	15 486,3	16 407,1
Total – Taxes	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,3	3 800 588,1	3 799 500,3	3 977 579,0
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 295,6	37 580,0	37 145,9	36 693,2	35 628,9	35 628,9	36 945,3
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	173 919,4	181 055,3	184 765,1	190 087,7	167 447,1	168 947,1	175 495,7
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 691,7	1 754,3	1 791,1	1 862,8	1 685,2	1 685,2	1 764,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	35 859,1	39 128,9	39 400,2	40 348,3	40 497,1	40 497,1	44 958,2
Organismes municipaux	13 601,1	13 238,6	14 001,6	14 837,5	16 141,2	16 141,2	18 834,4
Autres	2 049,7	2 098,1	2 028,7	2 013,8	2 191,1	2 191,1	2 206,6
Total – Paiements tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,3	263 590,6	265 090,6	280 204,4

Budget du conseil municipal

Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Taxes								
Taxes foncières générales	2 902 569,2	2 925 382,9	3 029 668,2	3 066 382,3	3 069 278,9	3 067 278,9	3 193 599,5	
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	356 047,9	389 912,7	397 981,0	400 622,3	414 225,7	414 225,7	454 330,6	
Gestion des matières résiduelles	14 096,3	14 191,6	8 495,7	18,9	-	-	-	
Contributions au service de la dette	108 128,4	110 781,2	110 542,3	110 572,1	201 116,5	201 116,5	208 846,0	
Taxe sur le stationnement	21 145,4	20 508,8	19 649,3	19 284,5	19 848,5	19 848,5	24 100,5	
Taxe relative à la voirie	16 989,8	18 740,4	18 964,4	19 224,3	19 456,4	19 456,4	19 547,2	
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	11 006,6	11 104,8	11 307,0	11 467,7	11 467,7	11 557,8	
Autres	14 222,2	14 374,2	15 571,2	15 052,4	15 484,1	15 486,3	16 407,1	
Total – Taxes	3 433 199,2	3 504 898,4	3 611 976,9	3 642 463,8	3 750 877,8	3 748 880,0	3 928 388,7	
Paiements tenant lieu de taxes								
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 295,6	37 580,0	37 145,9	36 693,2	35 628,9	35 628,9	36 945,3	
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	173 919,4	181 055,3	184 765,1	190 087,7	167 447,1	168 947,1	175 495,7	
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 691,7	1 754,3	1 791,1	1 862,8	1 685,2	1 685,2	1 764,2	
Gouvernement du Canada et ses entreprises	35 859,1	39 128,9	39 400,2	40 348,3	40 497,1	40 497,1	44 958,2	
Organismes municipaux	13 601,1	13 238,6	14 001,6	14 837,5	16 141,2	16 141,2	18 834,4	
Autres	2 049,7	2 098,1	2 028,7	2 013,8	2 191,1	2 191,1	2 206,6	
Total – Paiements tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,3	263 590,6	265 090,6	280 204,4	

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 194,6 M\$, soit 4,8 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 3,9 % pour les immeubles résidentiels et de 2,925 % pour les immeubles non résidentiels, générant 118,2 M\$ de revenus additionnels :
 - 0,7 % est attribuée à la taxe foncière relative à l'eau afin de financer la croissance des dépenses relatives à la gestion de l'eau, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels,
 - 3,2 % pour les immeubles résidentiels et 2,225 % pour les immeubles non résidentiels sont attribués à la taxe foncière générale du conseil municipal;
- une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 40 M\$;
- une hausse de 15,5 M\$ des revenus des taxes de services des arrondissements;
- une hausse de 4,5 M\$ des revenus provenant de la taxe sur les parcs de stationnement, qui comprend à la fois les effets de l'élargissement du territoire d'application de la taxe, de l'indexation de 3 % des taux sur le territoire du centre-ville, et d'une diminution des superficies sur ce même territoire en fonction de l'évolution constatée en 2022;
- une hausse de 0,9 M\$ des contributions prélevées pour les sociétés de développement commercial.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section « Fiscalité locale », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 21 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 100,6	13 352,7	12 566,8	13 565,2	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 778,6	36 031,9	36 506,8	37 194,3	36 370,0	37 280,0	35 850,0
Total – Taxes	48 879,2	49 384,6	49 073,6	50 759,5	49 710,3	50 620,3	49 190,3

Variations budgétaires

En 2023, les revenus de taxes totalisent 49,2 M\$, en diminution de 1,4 M\$ par rapport au budget de 2022. Cette variation s'explique par une réduction des revenus prévus pour la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

6.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2023, ces revenus s'élèvent à 523,3 M\$.

Tableau 22 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Quotes-parts								
Dépenses générales	374 024,0	366 945,9	374 656,0	386 127,7	397 637,8	397 637,8	447 099,5	
Service de l'eau	22 644,4	23 479,7	24 136,6	24 465,3	25 736,5	25 736,5	33 080,4	
Alimentation en eau potable	11 906,2	11 732,8	13 273,2	14 145,7	13 404,0	13 404,0	15 630,3	
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 672,1	427,4	417,5	407,6	397,7	397,7	387,8	
Service des premiers répondants	1 374,5	1 311,0	1 490,3	1 465,9	1 778,4	1 778,4	2 025,6	
Tarifaire (compteurs d'eau)	286,1	209,4	217,5	330,1	122,0	122,0	186,8	
Déficit - Exercices antérieurs	-	14 752,9	2 714,7	3 700,8	36 667,6	36 667,6	15 870,0	
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 919,3	4 198,0	4 242,6	4 128,8	4 542,0	4 542,0	5 008,2	
Financement des investissements admissibles au FCCQ	2 278,9	2 879,2	3 347,3	3 980,7	4 063,3	4 063,3	4 033,4	
Total – Quotes-parts	418 105,5	425 936,3	424 495,7	438 752,6	484 349,3	484 349,3	523 322,0	

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire des 15 villes reconstituées et de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2023, ces revenus totalisent 2 882,5 M\$.

Tableau 23 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Quotes-parts								
Dépenses générales	2 135 638,1	2 143 284,4	2 158 492,9	2 221 753,8	2 291 161,3	2 291 161,3	2 475 854,0	
Service de l'eau	129 297,1	137 142,0	139 057,1	140 772,0	148 291,6	148 291,6	183 185,9	
Alimentation en eau potable	87 843,1	89 413,6	92 908,6	93 677,1	98 246,6	98 246,6	100 484,0	
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	21 248,4	5 783,9	5 650,0	5 516,2	5 382,3	5 382,3	5 248,4	
Service des premiers répondants	8 314,7	8 108,3	9 079,3	8 921,5	10 834,5	10 834,5	11 869,9	
Tarifaire (compteurs d'eau)	4 071,9	3 327,8	1 968,4	1 743,8	1 887,0	1 887,0	2 037,3	
Déficit - Exercices antérieurs	-	86 169,7	15 640,1	21 294,0	211 276,0	211 276,0	87 881,4	
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 919,3	4 198,0	5 166,4	5 718,1	6 101,1	6 101,1	7 936,1	
Financement des investissements admissibles au FCCQ	2 278,9	3 205,2	3 783,3	7 084,3	7 881,3	7 881,3	8 031,4	
Total – Quotes-parts	2 392 611,5	2 480 632,9	2 431 746,1	2 506 480,8	2 781 061,7	2 781 061,7	2 882 528,4	

Variations budgétaires

Il y a en tout neuf quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2023, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses sont en hausse de 101,5 M\$, ou 3,6 %, par rapport à l'exercice précédent. Pour plus de détails à ce sujet, de même que pour les variations dans les autres types de quotes-parts, on peut consulter la sous-section « Quotes-parts et fiscalité d'agglomération », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Tableau 24 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	11 668,2	12 256,1	12 290,6	13 115,9	14 531,6	14 531,6	16 588,7
Beaconsfield	20 955,8	21 287,8	23 005,3	24 049,1	26 045,5	26 045,5	29 146,1
Côte-Saint-Luc	28 141,4	28 635,4	27 804,8	28 993,7	31 813,9	31 813,9	35 030,2
Dollard-Des Ormeaux	41 380,6	42 633,1	41 596,8	43 480,5	47 339,9	47 339,9	54 695,1
Dorval	72 018,8	72 511,4	68 454,2	71 601,6	78 744,8	78 744,8	80 830,5
Hampstead	9 889,1	10 058,8	10 914,3	11 158,2	12 288,8	12 288,8	13 667,7
L'Île-Dorval	70,6	81,5	89,1	90,5	98,3	98,3	105,1
Kirkland	29 831,5	29 398,1	30 431,9	31 139,1	34 758,2	34 758,2	36 907,5
Mont-Royal	50 452,6	52 728,4	54 431,1	56 108,7	62 558,8	62 558,8	67 176,3
Montréal-Est	17 995,5	17 675,7	17 373,4	17 122,7	18 879,0	18 879,0	23 058,6
Montréal-Ouest	5 759,6	5 916,9	5 717,0	5 960,6	6 550,9	6 550,9	7 347,7
Pointe-Claire	63 112,5	64 763,7	62 686,7	65 056,1	72 385,7	72 385,7	78 214,8
Senneville	3 470,5	3 452,4	3 126,9	3 241,9	3 580,5	3 580,5	4 064,9
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 554,0	7 297,0	7 913,5	7 722,2	8 623,8	8 623,8	10 117,6
Westmount	54 804,6	57 240,2	58 660,1	59 911,9	66 149,6	66 149,6	66 371,2
Ville de Montréal	1 974 506,0	2 054 696,6	2 007 250,4	2 067 728,2	2 296 712,4	2 296 712,4	2 359 206,4
Total – Quotes-parts des villes liées	2 392 611,3	2 480 633,1	2 431 746,1	2 506 480,9	2 781 061,7	2 781 061,7	2 882 528,4

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif. Pour plus d'informations à ce sujet, on peut consulter la rubrique qui traite des quotes-parts, dans la section « Renseignements complémentaires » du présent document.

6.3. Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 25 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Transferts								
Contribution au service de la dette	30 745,0	25 448,2	22 460,7	21 499,1	19 728,1	18 686,8	17 087,0	
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	14 637,6	14 204,4	23 170,4	23 108,1	28 587,4	
CMM	37 603,0	42 988,3	43 275,9	38 774,0	44 647,1	62 730,0	61 776,0	
AccèsLogis	978,2	22 996,3	46 318,2	53 386,1	71 661,0	61 320,0	60 720,0	
Gestion des matières résiduelles	37 343,5	40 895,8	43 382,8	47 254,7	41 533,2	42 721,3	38 137,7	
Rénovation urbaine	10 003,6	7 150,0	5 482,1	15 238,8	14 217,0	14 579,0	15 829,0	
Développement économique	8 936,6	20 754,7	19 523,4	34 161,5	43 577,3	800,0	640,0	
Sécurité publique (police)	8 126,0	14 277,0	6 493,0	20 046,7	28 430,7	28 301,3	73 327,3	
Lutte contre la pauvreté	8 884,2	7 946,2	9 632,9	9 689,3	12 214,2	10 000,0	5 000,0	
Projet des premiers répondants	7 945,8	7 869,4	9 423,7	8 445,1	10 190,2	7 640,9	8 007,4	
Loisirs et culture	13 536,2	13 218,6	12 172,4	9 816,1	11 767,1	4 325,3	4 325,6	
Violence conjugale	1 758,8	1 483,4	1 848,4	1 479,7	1 479,7	2 106,3	2 106,3	
Programmes de financements pluriannuels	13 259,4	14 167,3	16 603,7	33 150,2	22 305,6	20 488,0	21 951,6	
Projets Montréal 2025	-	356,8	-	-	-	-	-	
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	86 474,2	88 636,7	93 068,5	97 721,9	102 608,0	101 190,1	106 249,6	
Réflexe Montréal – Développement économique	8 389,4	25 472,5	44 160,8	28 548,4	53 904,5	50 000,0	50 000,0	
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	150 000,0	-	-	-	-	
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	263 470,2	761,5	-	-	-	
Autres	9 084,0	25 006,3	23 207,7	58 827,0	86 566,5	12 963,7	26 832,5	
Total – Transferts	283 067,9	358 667,5	825 162,0	493 004,5	588 000,6	460 960,8	520 577,4	

Budget du conseil municipal

Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Transferts							
Contribution au service de la dette	12 036,6	11 167,7	10 260,4	9 894,4	10 290,9	10 055,5	10 042,9
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	14 637,6	14 204,4	23 170,4	23 108,1	28 587,4
CMM	24 974,7	24 753,0	25 236,4	24 603,2	25 500,0	25 500,0	24 546,0
Gestion des matières résiduelles	37 343,5	34 069,5	33 305,9	37 386,1	38 152,9	34 032,7	34 437,7
Rénovation urbaine	7 998,4	6 418,7	4 641,6	14 040,5	13 908,1	13 954,0	15 204,0
Développement économique	-	10 842,4	3 098,5	12 489,1	12 897,1	-	-
Lutte contre la pauvreté	-	-	-	-	-	-	5 000,0
Loisirs et culture	10 980,2	12 392,3	11 804,7	9 805,4	11 767,1	4 325,3	4 325,6
Programmes de financements pluriannuels	7 321,8	6 720,9	8 459,1	22 264,4	14 195,3	11 140,5	11 211,6
Projets Montréal 2025	-	356,8	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	86 474,2	88 636,7	93 068,5	97 721,9	102 608,0	101 190,1	106 249,6
Réflexe Montréal – Développement économique	600,0	2 373,9	4 140,2	1 635,9	11 571,5	3 000,0	11 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	263 470,2	-	-	-	-
Autres	3 372,2	8 429,6	12 067,6	12 874,7	15 684,2	4 721,3	21 804,5
Total – Transferts	191 101,6	206 161,5	484 190,7	256 920,0	279 745,5	231 027,5	272 409,3

Variations budgétaires

En 2023, les revenus de transferts sont en hausse de 41,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 5,5 M\$ du transfert découlant de l'entente de partenariat 2020-2024, relativement au partage de la croissance d'un point de la TVQ. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus perçus par le gouvernement du Québec;
- une hausse de 1,8 M\$ pour le Programme d'adaptation de domicile (PAD);
- une nouvelle entente avec le ministère de la Sécurité publique pour l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), pour 5 M\$;
- une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel », pour 5,1 M\$;
- une hausse de 8 M\$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique », due à la planification des dépenses prévues pour 2023;
- un nouveau programme en habitation financé par le gouvernement du Québec, soit le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), pour lequel la Ville reçoit un transfert de 16 M\$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 27 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Transferts								
Contribution au service de la dette	18 708,4	14 280,5	12 200,4	11 604,7	9 437,2	8 631,3	7 044,1	
CMM	12 628,4	18 235,3	18 039,5	14 170,8	19 147,1	37 230,0	37 230,0	
AccèsLogis	978,2	22 996,3	46 318,2	53 386,1	71 661,0	61 320,0	60 720,0	
Gestion des matières résiduelles	-	6 826,3	10 076,9	9 868,6	3 380,3	8 688,6	3 700,0	
Rénovation urbaine	2 005,3	731,3	840,5	1 198,2	308,9	625,0	625,0	
Développement économique	8 936,6	9 912,2	16 424,8	21 672,4	30 680,2	800,0	640,0	
Sécurité publique (police)	8 126,0	14 277,0	6 493,0	20 046,7	28 430,7	28 301,3	73 327,3	
Lutte contre la pauvreté	8 884,2	7 946,2	9 632,9	9 689,3	12 214,2	10 000,0	-	
Projet des premiers répondants	7 945,8	7 869,4	9 423,7	8 445,1	10 190,2	7 640,9	8 007,4	
Loisirs et culture	2 556,0	826,3	367,7	10,7	-	-	-	
Violence conjugale	1 758,8	1 483,4	1 848,4	1 479,7	1 479,7	2 106,3	2 106,3	
Programmes de financements pluriannuels	5 937,6	7 446,5	8 144,6	10 885,8	8 110,3	9 347,5	10 740,0	
Réflexe Montréal – Développement économique	7 789,4	23 098,7	40 020,6	26 912,5	42 333,0	47 000,0	39 000,0	
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	150 000,0	-	-	-	-	
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	761,5	-	-	-	
Autres	5 711,8	16 576,7	11 140,1	45 952,3	70 882,3	8 242,4	5 028,0	
Total – Transferts	91 966,5	152 506,1	340 971,3	236 084,4	308 255,1	229 933,3	248 168,1	

Variations budgétaires

En 2023, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 18,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de 1,6 M\$ de la contribution au service de la dette;
- une diminution de 5 M\$ des compensations pour la collecte et le traitement des matières recyclables principalement en raison de la volatilité du prix de vente des matières;
- un soutien de 45 M\$ provenant du gouvernement du Québec pour le financement des besoins en ressources policières pour lutter contre la violence armée à Montréal;
- une diminution de 10 M\$ attribuable à la fin de l'entente administrative avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales;
- une entente avec le ministère de la Culture et des Communications pour réaliser l'inventaire des bâtiments patrimoniaux sur l'île de Montréal pour 1,6 M\$;
- une baisse de 8 M\$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique », en raison d'un réaménagement de la compétence d'agglomération vers la compétence locale en fonction des besoins en dépenses prévues pour 2023.
- une diminution de 3,2 M\$ des autres transferts en lien avec la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

6.4. Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 28 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 481,0	8 627,1	8 814,2	8 903,4	9 096,9	9 096,9	9 457,6
Autres services rendus	305 028,9	305 367,6	272 962,6	329 615,7	356 291,6	373 385,3	415 536,1
Total – Services rendus	313 509,9	313 994,7	281 776,8	338 519,1	365 388,5	382 482,2	424 993,7

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,5 M\$ en 2023).

Budget du conseil municipal

Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 216,8	8 306,9	8 464,7	8 642,4	8 867,1	8 867,1	9 212,9
Autres services rendus	248 715,8	246 202,5	221 781,1	274 717,3	298 542,9	310 896,9	349 736,3
Total – Services rendus	256 932,6	254 509,4	230 245,8	283 359,7	307 410,0	319 764,0	358 949,2

Variations budgétaires

En 2023, les revenus des services rendus sont en hausse de 39,2 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 20,9 M\$ des revenus des stationnements tarifés, principalement due à des ajustements aux tarifs et aux plages horaires ainsi qu'au retour graduel à la normale de l'activité économique dans les zones tarifées qui ont été affectées par la pandémie;
- une augmentation de 9,9 M\$ des revenus autonomes des arrondissements provenant principalement des permis d'occupation du domaine public, et des permis de stationnement sur rue réservé aux résidentes et résidents;
- une augmentation de 3,8 M\$ des revenus d'Espace pour la vie, dont 2 M\$ qui sont attribuables à l'intégration d'un nouveau projet de vente de passeports et 1,1 M\$ qui s'explique par la hausse de l'achalandage prévu dans les installations d'Espace pour la vie;
- une augmentation des revenus de 3,6 M\$, pour le prêt de personnel à l'Agence de mobilité durable principalement en raison de la création de nouveaux postes reliés aux mandats confiés à l'agence;
- une augmentation des revenus de 1,2 M\$ tel qu'il est prévu dans l'entente entre BIXI Montréal et la Ville.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 30 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	264,2	320,3	349,5	260,9	229,8	229,8	244,7
Autres services rendus	59 782,7	61 733,8	54 013,8	57 109,8	59 812,4	64 119,0	67 275,4
Total – Services rendus	60 046,9	62 054,1	54 363,3	57 370,7	60 042,2	64 348,8	67 520,1

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 3,2 M\$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse des revenus de 1,7 M\$ relatifs aux demandes de révision du nouveau rôle foncier;
- une augmentation de 0,6 M\$ au SPVM, provenant de l'entente de prêt de service à la Sûreté du Québec pour l'équipe d'enquêtes spécialisée dans les dossiers de meurtres et disparitions liés au crime organisé.

6.5. Amendes et pénalités

Les revenus d’amendes et de pénalités s’élèvent à 210,9 M\$ en 2023, ce qui représente une baisse de 7,8 M\$ par rapport au budget de 2022. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d’infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 188,5 M\$, donc en baisse de 7,1 M\$.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d’infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu’au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 22,4 M\$, donc en baisse de 0,7 M\$.

En règle générale, la portion « amende » d’un constat d’infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l’agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d’usage de considérer l’ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l’analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 31 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Contraventions – Circulation et stationnement	168 130,6	158 658,6	117 606,2	149 903,6	155 221,6	195 590,4	188 490,4
Autres – Amendes et pénalités	20 903,1	20 804,2	11 486,5	10 522,5	12 597,8	23 096,5	22 393,5
Total – Amendes et pénalités	189 033,7	179 462,7	129 092,7	160 426,0	167 819,4	218 686,9	210 883,9

Variations budgétaires

La baisse de 7,8 M\$ s’explique principalement par le fait qu’en 2023, un montant de 8 M\$ sera dorénavant comptabilisé en tant que diminution des revenus aux fins de l’application de la nouvelle norme comptable du secteur public (chapitre 3400). En effet, le changement de norme touche le traitement comptable des mauvaises créances pour ces revenus, dont les dépenses équivalentes prévues dans le poste des dépenses communes seront réduites. Ainsi, l’impact sur le budget global 2023 est nul.

6.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 32 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	253 549,7	313 375,4	288 868,9	383 466,7	374 960,1	314 958,7	329 958,7
Licences et permis	65 422,7	55 956,5	53 409,1	56 812,8	56 270,7	36 969,0	42 937,9
Total – Imposition de droits	318 972,4	369 331,9	342 278,0	440 279,5	431 230,8	351 927,7	372 896,6

Budget du conseil municipal

Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	253 549,7	313 375,4	288 868,9	383 466,7	374 960,1	314 958,7	329 958,7
Licences et permis	63 459,9	54 118,1	52 905,8	56 651,7	56 033,7	36 732,0	42 674,9
Total – Imposition de droits	317 009,6	367 493,5	341 774,7	440 118,4	430 993,8	351 690,7	372 633,6

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 20,9 M\$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 15 M\$ des revenus de droits sur les mutations immobilières basée sur l'historique des dernières années, tout en tenant compte de l'évolution du marché immobilier montréalais;
- une augmentation de 6 M\$ des revenus de permis de construction projetés par les arrondissements pour l'année 2023.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 34 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Imposition de droits							
Licences et permis	1 962,7	1 838,4	503,3	161,1	237,0	237,0	263,0
Total – Imposition de droits	1 962,7	1 838,4	503,3	161,1	237,0	237,0	263,0

Variations budgétaires

En 2023, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal demeurent quasiment stables.

6.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. En 2023, ces revenus sont en hausse de 47,5 M\$.

Tableau 35 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Intérêts								
Arriérés de taxes	15 963,2	14 520,9	17 484,1	14 813,5	12 244,1	12 230,0	12 275,0	
Fonds d'amortissement	68 998,6	68 104,3	66 235,9	73 140,2	72 996,6	72 996,6	95 768,5	
Encaisse et autres intérêts	75 839,3	90 100,4	64 861,6	59 386,8	96 870,5	80 600,8	105 301,8	
Total – Intérêts	160 801,1	172 725,6	148 581,6	147 340,5	182 111,2	165 827,4	213 345,3	

Budget du conseil municipal

Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Intérêts								
Arriérés de taxes	15 963,2	14 520,9	17 484,0	14 809,3	12 230,0	12 230,0	12 275,0	
Fonds d'amortissement	45 210,2	46 381,4	46 110,4	51 985,2	53 814,8	53 814,8	70 521,0	
Encaisse et autres intérêts	27 168,1	27 999,3	13 205,0	9 696,8	31 124,4	14 854,7	25 826,3	
Total – Intérêts	88 341,5	88 901,6	76 799,4	76 491,3	97 169,2	80 899,5	108 622,3	

Variations budgétaires

La hausse de 27,7 M\$ s'explique principalement par :

- une augmentation de 16,7 M\$ du fonds d'amortissement, attribuable essentiellement à une croissance des revenus de placement conséquemment à l'augmentation des taux d'intérêt;
- une hausse de 11 M\$ de l'encaisse et des autres intérêts, qui s'explique principalement par une augmentation prévue des taux d'intérêt.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 37 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Intérêts								
Arriérés de taxes	-	0,1	0,1	4,3	14,1	-	-	
Fonds d'amortissement	23 788,3	21 722,9	20 125,5	21 155,0	19 181,8	19 181,8	25 247,5	
Encaisse et autres intérêts	48 671,2	62 101,1	51 656,6	49 690,0	65 746,1	65 746,1	79 475,5	
Total – Intérêts	72 459,5	83 824,1	71 782,2	70 849,3	84 942,0	84 927,9	104 723,0	

Variations budgétaires

La hausse de 19,8 M\$ s'explique principalement par :

- une augmentation de 13,7 M\$ de l'encaisse et des autres intérêts, due essentiellement à une augmentation prévue des taux d'intérêt;
- une hausse de 6,1 M\$ du fonds d'amortissement, qui s'explique principalement par une croissance des revenus de placement conséquemment à l'augmentation des taux d'intérêt.

6.8. Autres revenus

Les « Autres revenus » comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actifs et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 27,9 M\$ en 2023, soit une hausse de 3,4 M\$.

Tableau 38 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	34 508,9	31 043,4	27 893,5	16 869,7	2 263,1	14 345,6	14 345,6
Autres	17 636,8	11 909,7	11 660,2	22 269,2	17 980,9	10 160,5	13 562,5
Total – Autres revenus	52 145,7	42 953,1	39 553,7	39 138,9	20 244,0	24 506,1	27 908,1

Budget du conseil municipal

Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	21 717,9	27 468,1	26 267,0	15 045,4	2 263,1	14 345,6	14 345,6
Autres	13 621,2	13 199,4	7 991,5	13 862,8	7 482,3	3 224,8	6 626,8
Total – Autres revenus	35 339,1	40 667,5	34 258,5	28 908,2	9 745,4	17 570,4	20 972,4

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 3,4 M\$, ce qui s'explique principalement par des revenus destinés à la réalisation de projets de logements sociaux et provenant de sommes accumulées dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 40 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	12 791,0	3 575,3	1 626,5	1 824,3	-	-	-
Autres	4 015,5	(1 289,7)	3 668,7	8 406,4	10 498,6	6 935,7	6 935,7
Total – Autres revenus	16 806,5	2 285,6	5 295,2	10 230,7	10 498,6	6 935,7	6 935,7

Variations budgétaires

En 2023, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal demeurent stables.

6.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Affectations de revenus								
Financement à long terme – SOFIL-STM	6 790,0	5 829,8	26 923,7	19 466,8	16 623,3	16 623,3	4 697,0	
Financement à long terme – Autres	26 358,7	54 548,2	30 897,8	25 666,8	24 397,8	-	-	
Affectation – Excédent de fonctionnement	117 979,3	159 110,3	156 106,6	89 485,9	204 819,8	111 977,1	191 327,8	
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale pour la COVID-19	-	-	-	178 500,0	-	-	-	
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	-	-	172 778,0	172 778,0	11 189,5	
Affectation des réserves et des fonds	7 008,6	7 008,6	7 008,7	2 858,5	2 800,0	2 800,0	-	
Total – Affectations de revenus	158 136,6	226 496,9	220 936,8	315 978,0	421 418,9	304 178,4	207 214,3	

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie.

Budget du conseil municipal

Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Affectations de revenus								
Financement à long terme – Autres	22 923,9	49 184,1	22 914,4	22 274,9	20 678,0	-	-	
Affectation – Excédent de fonctionnement	117 957,1	159 091,8	156 106,6	87 781,5	204 819,8	111 977,1	191 327,8	
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale pour la COVID-19	-	-	-	178 500,0	-	-	-	
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	-	-	172 778,0	172 778,0	11 189,5	
Affectation des réserves et des fonds	7 008,6	7 008,6	7 008,7	2 858,5	2 800,0	2 800,0	-	
Total – Affectations de revenus	147 889,6	215 284,5	186 029,7	291 414,9	401 075,8	287 555,1	202 517,3	

Variations budgétaires

En 2023, les affectations diminuent de 85 M\$, pour atteindre 202,5 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 79,4 M\$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures, soit :
 - une augmentation de 65,8 M\$ pour financer la croissance nette du service de la dette dans le cadre de la gestion responsable de l'endettement,
 - une nouvelle affectation de 5 M\$ pour le financement d'études de faisabilité,
 - une augmentation de 20,3 M\$ aux fins de l'équilibre budgétaire,

- une hausse de 0,6 M\$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 27,5 M\$,
- une baisse de 12,3 M\$ du financement de la portion locale du déficit de l'agglomération, dont le total s'élève à 72,7 M\$;
- une diminution de 161,6 M\$ de l'affectation de la réserve pour le financement des dépenses en immobilisations payées au comptant qui sont prévues au PDI 2023-2032;
- une baisse de 2,8 M\$ de l'emploi de la réserve de voirie pour le financement des opérations de colmatage de nids-de-poule et de scellement de fissures sur le réseau routier. Ces activités sont maintenant financées à partir du budget courant des services concernés.

Notons que les affectations pour le financement de la croissance nette du service de la dette, des études et de la portion locale du déficit de l'agglomération étaient déjà prévues dans les surplus affectés lors du dépôt des états financiers précédents.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 43 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu		Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023		
Affectations de revenus									
Financement à long terme – SOFIL-STM	6 790,0	5 829,8	26 923,7	19 466,8	16 623,3	16 623,3	4 697,0		
Financement à long terme – Autres	3 434,9	5 364,1	7 983,4	3 391,9	3 719,8	-	-		
Affectation – Excédent de fonctionnement	22,2	18,5	-	1 704,4	-	-	-		
Total – Affectations de revenus	10 247,1	11 212,4	34 907,1	24 563,1	20 343,1	16 623,3	4 697,0		

Variations budgétaires

En 2023, les affectations relatives au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL, diminuent de 11,9 M\$, pour atteindre 4,7 M\$. Cette diminution découle d'une réduction de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.

7. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

7.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2023, le service de la dette brute atteint 1 187,3 M\$, soit une hausse de 87,5 M\$ par rapport au budget de 2022. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 958,8 M\$, et d'un montant de 228,5 M\$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 44 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu 2022	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022		2022	2023
Service de la dette brute								
Frais de financement	397 165,8	400 983,1	396 696,4	406 616,1	426 639,8	428 707,4	463 750,2	
Remboursement de la dette à long terme	473 755,5	495 960,9	534 848,0	568 666,5	595 808,6	603 454,0	655 094,4	
Affectation – Remboursement de capital	32 683,8	46 028,5	3 217,9	(21 664,6)	67 573,8	67 573,8	68 405,4	
Total – Service de la dette brute	903 605,1	942 972,5	934 762,3	953 618,0	1 090 022,2	1 099 735,2	1 187 250,0	

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 45 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Frais de financement corporatifs	226 357,3	230 920,8	223 753,9	224 046,7	240 110,1	239 696,8	253 676,2
Frais de financement additionnels							
Qualité de vie	5 147,7	5 627,8	6 388,6	6 530,7	6 839,6	6 839,6	7 082,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	32 540,1	34 529,1	36 677,1	38 042,2	35 040,5	35 453,8	41 251,4
Arrondissements	407,4	371,1	306,4	250,6	191,4	217,9	160,2
Total – Frais de financement additionnels	38 095,2	40 528,0	43 372,1	44 823,5	42 071,5	42 511,3	48 493,7
Total – Frais de financement	264 452,5	271 448,8	267 126,0	268 870,2	282 181,6	282 208,1	302 169,9

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement augmentent de 20 M\$, ce qui s'explique par :

- une hausse de 22,5 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations à des taux d'intérêt plus élevés;
- une baisse de 2,5 M\$ attribuable à l'échéance d'emprunts.

Tableau 46 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Remboursement de la dette à long terme corporative	258 358,7	265 177,9	336 661,6	346 662,8	363 685,4	362 276,0	385 167,9
Affectation – Remboursement de capital	32 954,5	40 319,9	36 347,0	39 987,8	43 099,2	43 099,2	43 069,3
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Qualité de vie	6 750,1	7 464,5	9 065,7	10 435,9	11 719,9	11 719,9	12 236,8
Urbanisme, mobilité et infrastructures	47 176,1	59 534,1	61 058,7	67 515,0	63 441,4	64 850,8	72 551,9
Arrondissements	715,0	763,8	816,0	871,7	931,4	904,9	865,3
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	54 641,2	67 762,4	70 940,4	78 822,6	76 092,7	77 475,6	85 654,0
Total – Remboursement de la dette à long terme	345 954,4	373 260,2	443 949,0	465 473,2	482 877,3	482 850,8	513 891,2

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 31 M\$, qui découle principalement des éléments suivants :

- Une hausse de 28,4 M\$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une hausse de 1,9 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 47 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Frais de financement corporatifs	117 070,8	111 754,1	109 428,0	115 561,9	119 232,3	120 551,1	128 606,7	
Frais de financement additionnels								
Qualité de vie	-	-	-	-	-	41,1	-	
Urbanisme, mobilité et infrastructures	15 642,5	17 780,2	20 142,4	22 184,0	25 225,9	25 907,1	32 973,6	
Total – Frais de financement additionnels	15 642,5	17 780,2	20 142,4	22 184,0	25 225,9	25 948,2	32 973,6	
Total – Frais de financement	132 713,3	129 534,3	129 570,4	137 745,9	144 458,2	146 499,3	161 580,3	

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 15,1 M\$, qui s'explique par :

- une hausse de 17,2 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations à des taux d'intérêt plus élevés;
- une baisse de 2,1 M\$ attribuable à l'échéance d'emprunts.

Tableau 48 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Remboursement de la dette à long terme corporative	129 375,3	126 932,3	89 150,8	96 339,0	103 727,4	111 120,0	122 978,0	
Affectation – Remboursement de capital	(270,7)	5 708,6	(33 129,0)	(61 652,4)	24 474,6	24 474,6	25 336,1	
Remboursement additionnel de la dette à long terme								
Qualité de vie	-	-	-	-	-	71,9	-	
Urbanisme, mobilité et infrastructures	31 380,3	36 088,3	38 095,2	46 842,1	52 303,1	52 510,5	61 294,5	
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	31 380,3	36 088,3	38 095,2	46 842,1	52 303,1	52 582,4	61 294,5	
Total – Remboursement de la dette à long terme	160 484,9	168 729,2	94 117,0	81 528,7	180 505,1	188 177,0	209 608,6	

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 21,4 M\$, qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 17,6 M\$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une augmentation de 3,8 M\$ attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

7.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations. Au budget de 2023, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 503,3 M\$, en hausse de 104 M\$.

Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu		Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023		
Paiement au comptant des immobilisations									
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	334 186,5	385 699,3	577 041,9	339 760,4	336 880,2	336 600,0	443 600,0		
Affectation – Paiement au comptant – Eau	31 500,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0		
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	1 949,4	4 717,1	4 717,1	1 686,3		
Affectation – Réserves – Eau	14 978,0	14 878,9	4 393,2	13 911,5	15 854,6	13 829,0	13 829,0		
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(1 869,0)	(797,0)	(554,3)	(882,2)	(2 884,4)	2 000,0	2 000,0		
Affectation – Fonds réservés	402,9	270,3	58 596,2	87 481,1	(91,0)	72,1	71,5		
Total – Paiement au comptant des immobilisations	379 198,4	454 851,5	694 277,0	484 320,2	396 576,5	399 318,2	503 286,8		

Budget du conseil municipal

Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu		Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023		
Paiement au comptant des immobilisations									
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	217 249,8	245 791,8	282 388,4	250 164,8	247 126,3	246 866,5	241 835,8		
Affectation – Paiement au comptant – Eau	31 500,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0		
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	1 949,4	4 429,4	4 429,4	1 214,5		
Affectation – Réserves – Eau	3 902,6	701,6	(7 255,9)	2 947,2	4 936,6	2 911,0	2 911,0		
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(1 674,6)	(373,0)	(9,8)	(447,5)	(1 907,5)	2 000,0	2 000,0		
Affectation – Fonds réservés	402,9	270,3	396,2	181,1	(91,0)	72,1	71,5		
Total – Paiement au comptant des immobilisations	251 380,7	301 190,7	330 318,9	296 895,0	296 593,8	298 379,0	290 132,8		

Variations budgétaires

Ces affectations sont en baisse de 8,2 M\$, pour s'établir à 290,1 M\$. Cette diminution par rapport à l'année précédente est principalement attribuable à deux facteurs :

- La stratégie budgétaire relative au paiement au comptant des dépenses en immobilisations afin d'assurer la croissance des investissements tout en maintenant les ratios d'endettement;
- La variation du montant réservé au paiement au comptant de la main-d'œuvre capitalisable en provenance des services, conformément à la planification du PDI 2023-2032.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 51 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Paiement au comptant des immobilisations								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	116 936,6	139 907,5	294 653,5	89 595,6	89 753,9	89 733,5	201 764,2	
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	-	287,7	287,7	471,8	
Affectation – Réserves – Eau	11 075,4	14 177,3	11 649,1	10 964,4	10 918,0	10 918,0	10 918,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(194,4)	(423,9)	(544,5)	(434,6)	(976,9)	-	-	
Affectation – Fonds réservés	-	-	58 200,0	87 300,0	-	-	-	
Total – Paiement au comptant des immobilisations	127 817,6	153 660,9	363 958,1	187 425,4	99 982,7	100 939,2	213 154,0	

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 112,2 M\$, pour s'établir à 213,2 M\$. Cette augmentation par rapport à l'année précédente est également attribuable à la stratégie budgétaire relative au paiement au comptant des dépenses en immobilisations pour le volet de l'agglomération.

7.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S'y ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le MAMH.

Tableau 52 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses communes								
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	97 041,4	46 279,6	96 750,5	118 348,0	142 133,8	106 377,5	(40 743,8)	
Crédits pour dépenses contingentes	(14 757,8)	44 285,2	21 379,6	6 941,2	18 104,7	38 118,6	38 118,6	
Provision pour inflation	-	-	-	-	-	-	10 000,0	
Pertes possibles dans la perception	23 299,8	12 246,4	16 959,3	14 387,8	3 122,5	24 150,0	16 700,0	
Prêt de personnel au MESS	21 821,2	17 857,6	15 709,7	12 637,7	11 208,1	9 962,5	8 701,8	
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	-	-	575,5	
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	3 029,2	3 018,6	3 036,6	2 350,6	2 448,6	3 048,6	3 110,1	
Bureau des régimes de retraite	6 750,9	6 577,9	6 902,6	6 819,1	7 722,1	8 002,9	8 294,4	
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	18 973,5	18 800,8	47 764,3	59 634,4	78 031,1	86 108,8	97 242,7	
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	-	-	(58 600,0)	(33 100,0)	(33 100,0)	-	
Affectation – Régimes de retraite	32 600,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0	20 611,1	20 611,1	9 631,1	
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(30 177,6)	(32 168,5)	(32 854,4)	(34 364,2)	(39 467,9)	(39 467,9)	(22 435,8)	
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	13 600,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 340,0	2 340,0	-	
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	211 276,0	87 881,4	
Affectation – Réserve – Élections	-	-	-	-	-	-	5 000,0	
Total – Dépenses communes	173 780,6	134 997,6	193 748,2	146 254,6	214 754,1	439 603,6	223 420,8	

Le budget des dépenses communes en 2023 affiche une diminution de 216,2 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est attribuable aux éléments suivants :

- Une diminution de 147,1 M\$ au poste « Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres » reflétant principalement une diminution de 146,3 M\$ des charges de retraite. Cette réduction de 146,3 M\$ est la conséquence de la hausse du taux d'actualisation dû à la hausse des taux d'intérêts. Pour les services passés cela se traduit par une réduction de la provision de 104,3 M\$ ce qui explique le budget négatif;
- Une création d'un poste budgétaire de 10 M\$ pour aider à financer des dépenses de fonctionnement qui subiraient de soudaines pressions inflationnistes;
- Une diminution de 7,5 M\$ relative au budget de dépenses des mauvaises créances principalement en raison de l'application du chapitre 3400, « Produits », de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité visant un meilleur contrôle des constats émis;
- Une diminution de 1,3 M\$ du budget consacré à la rémunération du personnel de la Ville prêté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- Une augmentation de 11,1 M\$ des dépenses budgétées pour l'Agence de mobilité durable. Elle est composée d'un accroissement de 7,6 M\$ relatif aux frais de gestion et d'une augmentation de 3,6 M\$ associée à la régularisation de la rémunération des employées et employés prêtés à l'agence. L'écart de rémunération est cependant compensé par une augmentation équivalente de revenu au Service des ressources humaines;
- Un impact à la hausse de 33,1 M\$, lié à la fin des mesures d'allègement prévues pour les régimes de retraite relativement à la crise sanitaire. Cette mesure d'atténuation servait à reporter sur plusieurs années l'impact de la pandémie sur les charges de retraite;
- Une diminution de 11 M\$ reflétant principalement la fin de la période d'amortissement des mesures d'allègement fiscal prévues pour les régimes de retraite lors de l'exercice budgétaire 2017;
- Une augmentation de 17 M\$ de l'allègement fiscal révisé annuellement par les actuaires relativement aux régimes de retraite;
- Une diminution de 2,3 M\$ correspondant à la fin de la période d'amortissement de la mesure d'allègement fiscal prévue pour la TVQ lors de l'exercice budgétaire 2017;

- Une diminution de 123,4 M\$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération;
- Une majoration de 5 M\$ relative à la nouvelle affectation pour le financement des élections municipales de 2025.

Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalu en 2016 et en 2017. Également, la nouvelle mesure d'allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville utilise depuis 2021, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Réserve – Élections

Le projet de Loi 49, adopté le 4 novembre 2021, modifiant la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) a obligé les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l'année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de cette élection.

Affectation – Comblement de déficit anticipé

Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l'agglomération de Montréal à même le budget de l'année en cours.

7.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 53 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Contributions corporatives aux organismes							
Autorité régionale de transport métropolitain	551 450,4	541 829,4	619 946,6	622 644,3	641 207,3	647 253,3	667 258,7
Communauté métropolitaine de Montréal	39 328,0	39 505,0	41 983,8	42 690,5	43 208,7	43 208,7	44 725,1
Conseil des arts	16 950,0	18 450,0	20 235,0	20 427,2	20 835,7	20 835,7	21 506,6
Sociétés de développement commercial	13 572,4	13 748,4	14 950,8	14 477,6	14 935,0	14 935,0	15 836,6
Société du parc Jean-Drapeau	14 104,0	15 053,3	15 194,0	14 214,6	15 808,9	15 808,9	16 372,6
Bureau du taxi de Montréal	4 577,8	4 805,0	3 238,2	3 381,3	-	-	-
Pointe-à-Callière	8 130,6	8 380,6	8 630,6	8 880,6	9 130,6	9 130,6	9 358,9
Office de consultation publique de Montréal	2 387,1	3 287,6	2 644,4	2 327,0	2 717,0	2 717,0	3 034,9
Ombudsman	1 372,9	1 396,8	1 463,1	1 545,6	1 706,2	1 706,2	1 837,9
Montréal international – FODIM	510,0	510,0	510,0	510,0	515,0	515,0	515,0
BIXI Montréal	-	(78,9)	-	-	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	500,0	384,8	500,0	500,0	414,5	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Total – Contributions corporatives aux organismes	652 895,2	647 284,0	729 308,5	731 610,7	750 490,9	756 672,4	781 008,3

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2023, les contributions aux organismes augmentent de 24,3 M\$, pour atteindre 781 M\$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Une augmentation nette de 20 M\$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
 - une hausse de 31,9 M\$ de la contribution à l'ARTM pour le transport collectif, incluant notamment l'indexation de la contribution de base, la mise en service du REM et la bonification du rabais tarifaire destiné aux personnes âgées sur l'ensemble du réseau de l'ARTM de l'île de Montréal,
 - une diminution de 11,9 M\$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL, qui résulte d'une baisse de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme, et qui vient compléter le portrait des variations de la contribution de l'agglomération au transport collectif par rapport au comparatif 2022;
- Une augmentation de 1,5 M\$ de la quote-part versée à la CMM;
- Une augmentation de l'ordre de 2,8 M\$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial (0,9 M\$), au Conseil des arts de Montréal (0,7 M\$), à la Société du parc Jean-Drapeau (0,6 M\$) et à la Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal (0,2 M\$).

7.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une compétence différente de celle du client.

Tableau 54 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	40 726,1	39 955,4	38 025,1	40 640,0	42 732,1	40 207,4	43 958,9
Élimination des transactions interentités	3 469,6	2 568,6	2 833,4	2 211,8	2 063,8	1 630,6	1 475,6
Total – Transactions à éliminer	44 195,7	42 524,0	40 858,5	42 851,8	44 795,9	41 838,0	45 434,5

8. DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

8.1. Services administratifs

Tableau 55 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Services administratifs								
Services de la direction générale								
Direction générale	16 892,2	14 731,8	17 089,0	19 711,9	20 362,6	19 892,1	21 371,7	
Finances	47 195,8	46 602,0	47 439,8	50 609,1	56 497,9	51 278,5	54 167,9	
Planification stratégique et performance organisationnelle	6 178,1	7 405,3	13 193,0	13 280,4	19 483,6	6 936,3	9 639,8	
Ressources humaines	52 684,0	55 599,4	56 944,5	56 840,6	64 339,6	64 166,6	67 227,5	
Autres services administratifs	10 149,7	9 913,0	10 487,5	11 001,4	14 200,8	15 025,8	15 745,4	
Total – Services administratifs	133 099,8	134 251,5	145 153,8	151 443,4	174 884,5	157 299,3	168 152,3	

Tableau 56 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Autres services administratifs								
Bureau de l'inspecteur général	4 186,0	4 500,2	4 508,2	4 274,3	6 488,4	6 640,6	6 945,8	
Bureau du vérificateur général	5 300,7	4 976,1	5 558,6	5 941,7	6 786,0	6 786,0	7 091,2	
Commission de la fonction publique de Montréal	624,5	351,7	336,7	698,2	834,5	834,5	918,2	
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	38,5	85,0	84,0	87,2	91,9	764,7	790,2	
Total – Autres services administratifs	10 149,7	9 913,0	10 487,5	11 001,4	14 200,8	15 025,8	15 745,4	

Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	9 261,1	8 948,2	10 440,5	11 633,9	11 895,9	11 910,9	12 937,4	
Cotisations de l'employeur	2 590,9	2 230,7	2 632,9	2 826,0	3 246,1	3 251,1	3 592,2	
Transport et communications	505,9	280,9	164,9	306,1	459,5	458,5	494,5	
Services professionnels	590,3	511,0	969,8	734,6	787,5	446,1	548,2	
Services techniques et autres	2 526,3	1 757,1	1 777,9	2 136,8	2 459,2	2 616,6	2 583,3	
Location, entretien et réparation	274,3	89,1	62,3	49,3	142,1	87,5	89,5	
Biens non durables	94,0	109,2	74,8	53,8	156,9	310,8	314,0	
Biens durables	113,4	33,4	18,9	18,8	8,8	7,3	7,3	
Contributions à des organismes	873,7	774,5	944,6	2 068,5	1 188,8	785,5	787,5	
Autres	62,3	(2,3)	2,4	(115,9)	17,8	17,8	17,8	
Total	16 892,2	14 731,8	17 089,0	19 711,9	20 362,6	19 892,1	21 371,7	

Tableau 58 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	29 697,8	28 939,8	30 192,6	30 595,0	31 743,8	31 572,2	32 623,1
Cotisations de l'employeur	8 385,7	7 557,8	7 828,1	7 729,8	8 851,8	8 813,4	9 206,5
Transport et communications	1 338,8	1 680,9	1 190,9	1 102,2	1 529,4	1 451,9	1 460,4
Services professionnels	922,2	1 421,0	1 491,6	1 564,3	1 385,5	1 605,4	1 841,4
Services techniques et autres	3 222,4	3 436,2	3 171,9	4 277,3	9 268,7	3 959,4	5 039,8
Location, entretien et réparation	103,2	121,7	53,2	51,8	52,3	90,1	90,1
Biens non durables	136,2	133,5	68,2	79,0	59,0	141,1	141,1
Biens durables	66,2	50,0	178,2	51,5	52,5	90,1	90,1
Autres	3 323,3	3 261,1	3 265,1	5 158,2	3 554,9	3 554,9	3 675,4
Total	47 195,8	46 602,0	47 439,8	50 609,1	56 497,9	51 278,5	54 167,9

Tableau 59 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	3 848,4	4 299,9	5 217,0	4 365,8	4 012,1	4 194,5	4 303,9
Cotisations de l'employeur	1 005,7	1 039,6	1 210,5	997,7	1 013,3	1 086,5	1 139,3
Transport et communications	91,6	117,2	33,5	54,8	88,6	102,8	103,6
Services professionnels	952,1	1 617,1	1 290,3	1 390,9	3 367,7	1 269,4	1 274,4
Services techniques et autres	145,3	165,0	100,0	115,7	155,3	150,5	2 698,5
Location, entretien et réparation	9,7	6,3	0,5	0,1	6,1	6,5	1,5
Biens non durables	35,9	24,3	33,8	16,9	29,6	52,6	48,6
Biens durables	21,2	10,5	2,5	3,9	0,7	3,5	-
Contributions à des organismes	68,2	125,4	5 371,7	6 334,6	10 810,2	70,0	70,0
Autres	-	-	(66,8)	-	-	-	-
Total	6 178,1	7 405,3	13 193,0	13 280,4	19 483,6	6 936,3	9 639,8

Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	35 548,0	39 196,9	41 598,5	41 868,7	45 813,2	45 044,7	47 206,1
Cotisations de l'employeur	10 575,7	9 949,6	10 836,3	10 728,4	12 675,2	12 364,2	13 168,9
Transport et communications	646,5	1 006,9	985,1	938,1	969,8	1 069,3	1 158,8
Services professionnels	3 789,0	4 142,5	2 739,8	2 765,4	3 587,3	3 971,0	4 087,0
Services techniques et autres	1 859,2	943,2	923,4	798,1	983,1	1 307,1	1 269,0
Location, entretien et réparation	73,8	64,7	25,4	17,9	90,0	96,6	86,0
Biens non durables	138,2	118,0	86,5	62,2	150,5	259,9	197,2
Biens durables	44,3	177,6	16,8	22,1	70,5	53,8	54,5
Autres	9,3	-	(267,3)	(360,3)	-	-	-
Total	52 684,0	55 599,4	56 944,5	56 840,6	64 339,6	64 166,6	67 227,5

Tableau 61 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	2 996,8	3 187,7	3 319,6	3 014,8	3 487,5	3 607,2	3 838,2
Cotisations de l'employeur	807,2	767,8	801,3	711,3	954,7	987,2	1 069,2
Transport et communications	76,2	76,0	29,2	41,9	108,0	108,0	108,0
Services professionnels	8,5	54,2	210,6	231,7	1 444,4	1 619,4	1 611,6
Services techniques et autres	206,0	261,9	100,7	92,2	207,0	207,0	207,0
Location, entretien et réparation	29,1	34,7	14,5	17,0	34,3	34,3	34,3
Biens non durables	38,1	74,5	21,8	43,8	172,5	47,5	47,5
Biens durables	24,1	43,4	10,5	121,6	80,0	30,0	30,0
Total	4 186,0	4 500,2	4 508,2	4 274,3	6 488,4	6 640,6	6 945,8

Tableau 62 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	3 321,0	3 425,1	3 990,3	4 177,1	4 576,0	4 576,0	4 757,5
Cotisations de l'employeur	867,1	816,3	945,1	942,1	1 150,7	1 150,7	1 211,9
Transport et communications	26,1	26,7	17,3	17,6	34,5	34,5	31,0
Services professionnels	807,0	506,6	429,4	621,4	799,6	810,8	854,8
Services techniques et autres	46,1	54,7	100,8	65,3	110,2	101,0	111,0
Location, entretien et réparation	39,2	17,6	10,0	12,3	21,0	19,0	18,0
Biens non durables	194,2	129,1	65,7	105,9	94,0	94,0	107,0
Total	5 300,7	4 976,1	5 558,6	5 941,7	6 786,0	6 786,0	7 091,2

Tableau 63 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	393,7	226,0	222,3	453,1	538,3	538,3	559,5
Cotisations de l'employeur	115,3	52,1	51,7	107,0	142,0	142,0	150,6
Transport et communications	7,9	6,5	0,9	56,8	41,3	44,0	51,0
Services professionnels	88,4	50,2	28,5	52,2	68,7	68,7	92,1
Services techniques et autres	17,3	12,5	26,6	24,7	27,0	27,0	37,0
Location, entretien et réparation	0,8	2,7	3,3	1,1	2,5	2,5	4,5
Biens non durables	0,9	0,5	2,2	(0,2)	5,6	7,0	12,5
Biens durables	0,2	1,2	1,2	3,5	9,1	5,0	11,0
Total	624,5	351,7	336,7	698,2	834,5	834,5	918,2

Tableau 64 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	27,6	63,7	67,7	71,4	70,3	195,7	201,3	
Cotisations de l'employeur	7,9	17,7	15,4	15,8	21,6	54,7	57,1	
Transport et communications	-	-	-	-	-	12,7	12,7	
Services professionnels	-	-	-	-	-	152,9	152,9	
Services techniques et autres	3,0	3,6	0,9	-	-	14,9	14,9	
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0	
Biens non durables	-	-	-	-	-	308,2	325,7	
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6	
Total	38,5	85,0	84,0	87,2	91,9	764,7	790,2	

8.2. Économie et rayonnement de la métropole

Tableau 65 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Économie et rayonnement de la métropole							
Approvisionnement	26 158,9	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 931,8	30 903,5	35 065,3
Développement économique	61 723,0	92 830,1	93 640,9	122 237,5	132 603,7	88 887,3	88 042,0
Évaluation foncière	15 941,6	15 463,2	16 150,3	15 918,1	17 043,0	17 118,0	18 425,7
Stratégie immobilière	27 326,7	56 087,1	62 481,1	60 664,7	58 781,5	55 338,3	63 138,4
Total – Économie et rayonnement de la métropole	131 150,2	197 064,8	200 583,3	226 681,0	240 360,0	192 247,1	204 671,4

Tableau 66 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	19 464,6	19 717,6	20 571,2	20 918,1	22 382,7	21 428,0	23 673,0
Cotisations de l'employeur	5 365,5	5 265,2	5 527,3	5 401,4	6 259,6	6 186,0	6 855,2
Transport et communications	193,1	204,2	190,2	200,7	288,7	251,0	251,0
Services professionnels	161,0	255,6	197,5	319,0	393,6	252,1	252,1
Services techniques et autres	447,0	3 750,9	2 189,6	1 385,1	1 952,1	2 058,0	3 305,6
Location, entretien et réparation	44,4	67,0	12,4	6,6	35,2	56,7	56,7
Biens non durables	229,8	269,4	275,8	113,0	317,6	368,4	368,4
Biens durables	52,5	32,2	24,0	23,8	13,2	14,2	14,2
Autres	201,0	3 122,3	(677,0)	(507,0)	289,1	289,1	289,1
Total	26 158,9	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 931,8	30 903,5	35 065,3

Tableau 67 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	5 483,0	6 523,9	7 372,4	8 489,9	8 001,5	7 703,8	7 990,6
Cotisations de l'employeur	1 549,9	1 671,0	1 807,6	2 006,9	3 141,7	2 050,6	2 185,4
Transport et communications	493,9	540,4	357,0	718,6	958,6	1 085,0	935,5
Services professionnels	1 848,7	2 683,4	4 248,0	5 287,7	5 762,9	2 415,6	3 588,5
Services techniques et autres	1 280,7	461,0	742,4	804,3	826,2	795,2	670,2
Location, entretien et réparation	122,9	25,8	3,4	0,1	31,5	82,6	64,6
Biens non durables	83,7	21,0	82,5	34,6	316,4	43,2	37,7
Biens durables	171,8	40,4	113,4	(17,5)	168,2	86,9	91,4
Contributions à des organismes	51 363,2	80 859,9	78 899,1	104 912,9	113 396,7	74 619,4	72 473,1
Autres	(674,8)	3,3	15,1	-	-	5,0	5,0
Total	61 723,0	92 830,1	93 640,9	122 237,5	132 603,7	88 887,3	88 042,0

Tableau 68 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	11 920,2	11 760,9	12 308,3	12 104,7	12 763,7	12 763,7	13 745,7
Cotisations de l'employeur	3 406,2	3 119,8	3 268,3	3 143,7	3 621,3	3 621,3	3 928,7
Transport et communications	197,0	191,9	172,1	218,5	189,4	246,9	246,9
Services professionnels	15,5	10,0	7,1	9,8	10,4	19,2	19,2
Services techniques et autres	291,1	249,1	251,6	359,8	357,0	350,1	350,1
Location, entretien et réparation	24,1	24,5	21,9	32,0	13,0	31,3	31,3
Biens non durables	65,7	57,2	42,8	33,9	65,7	61,7	80,0
Biens durables	21,8	49,8	78,2	15,7	22,5	23,8	23,8
Total	15 941,6	15 463,2	16 150,3	15 918,1	17 043,0	17 118,0	18 425,7

Tableau 69 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	10 333,0	6 136,2	9 252,4	7 629,6	6 617,4	6 520,9	7 187,2
Cotisations de l'employeur	2 989,7	1 779,1	2 565,4	1 969,6	1 820,3	1 788,4	1 973,9
Transport et communications	72,0	78,2	112,7	10,2	27,8	43,8	104,7
Services professionnels	66,8	22,0	15,3	97,8	148,1	-	316,9
Services techniques et autres	5 197,7	182,5	168,4	180,6	69,0	-	134,8
Location, entretien et réparation	7 894,9	47 089,8	49 947,7	49 681,6	50 082,4	46 458,0	53 318,5
Biens non durables	742,3	745,7	354,3	784,5	9,5	527,2	64,0
Biens durables	30,3	53,6	64,9	17,6	7,0	-	38,4
Autres	-	-	-	293,2	-	-	-
Total	27 326,7	56 087,1	62 481,1	60 664,7	58 781,5	55 338,3	63 138,4

8.3. Qualité de vie

Tableau 70 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Qualité de vie								
Culture	67 222,6	64 213,8	61 339,2	61 962,7	70 716,9	66 726,9	69 373,3	
Diversité et inclusion sociale	28 887,4	28 935,7	34 310,6	34 648,9	46 748,2	38 400,7	38 316,2	
Environnement	174 566,4	146 424,8	168 702,5	148 820,6	162 650,6	172 296,1	189 644,9	
Espace pour la vie	57 913,7	59 063,8	59 161,6	69 444,6	83 933,3	81 225,1	85 711,1	
Habitation	40 556,8	86 940,3	89 605,4	145 850,5	174 607,2	146 133,2	177 732,3	
Total – Qualité de vie	369 146,9	385 578,4	413 119,3	460 727,3	538 656,2	504 782,0	560 777,8	

Tableau 71 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	13 766,4	12 178,4	12 753,1	13 149,0	13 682,3	14 155,3	14 698,3	
Cotisations de l'employeur	3 805,5	3 161,3	3 376,4	3 304,3	3 815,1	3 942,1	4 166,7	
Transport et communications	326,6	213,2	80,4	139,3	417,1	388,0	347,5	
Services professionnels	4 994,4	3 825,3	3 822,8	3 986,0	4 099,6	3 905,7	3 980,1	
Services techniques et autres	3 012,5	3 693,0	2 870,9	2 941,0	3 090,1	3 079,9	3 270,6	
Location, entretien et réparation	95,4	112,2	40,4	72,7	236,4	262,4	371,4	
Biens non durables	7 954,7	7 866,1	7 970,7	9 277,1	7 882,5	7 915,6	7 920,8	
Biens durables	169,7	210,1	67,1	215,7	165,1	108,3	108,3	
Contributions à des organismes	33 097,4	32 954,2	30 357,4	28 877,6	37 328,7	32 969,6	34 509,6	
Total	67 222,6	64 213,8	61 339,2	61 962,7	70 716,9	66 726,9	69 373,3	

Tableau 72 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	3 839,7	4 624,3	5 304,0	5 650,1	6 481,9	4 740,9	5 681,9	
Cotisations de l'employeur	1 088,6	1 171,2	1 329,3	1 370,5	1 555,8	1 225,1	1 558,3	
Transport et communications	221,3	111,8	412,4	79,1	73,7	45,4	44,9	
Services professionnels	1 366,5	1 636,1	1 655,7	2 321,5	6 460,7	2 052,4	3 040,0	
Services techniques et autres	293,0	340,7	352,3	535,5	545,5	535,1	9 485,5	
Location, entretien et réparation	9,5	1,9	1,3	-	-	24,4	13,0	
Biens non durables	42,7	59,5	28,6	45,1	69,0	47,3	47,7	
Biens durables	-	10,5	4,4	(0,1)	-	0,6	-	
Contributions à des organismes	22 026,1	20 451,6	24 713,4	24 295,8	31 561,6	29 729,5	18 444,9	
Autres	-	528,1	509,2	351,4	-	-	-	
Total	28 887,4	28 935,7	34 310,6	34 648,9	46 748,2	38 400,7	38 316,2	

Tableau 73 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	16 986,7	17 044,5	18 072,3	18 193,7	19 246,2	19 421,8	20 370,1
Cotisations de l'employeur	4 843,1	4 527,3	4 812,8	4 654,5	5 520,1	5 594,5	5 897,4
Transport et communications	646,0	513,0	341,6	423,3	502,4	911,1	1 524,9
Services professionnels	493,7	2 865,3	2 427,2	1 264,3	1 208,0	906,7	955,0
Services techniques et autres	111 824,2	120 088,2	127 241,4	126 204,5	135 969,8	147 203,7	161 401,8
Location, entretien et réparation	843,0	890,4	759,5	960,6	1 660,3	1 619,1	2 006,2
Biens non durables	1 718,7	1 242,4	1 105,2	1 301,7	1 843,2	1 905,6	2 053,5
Biens durables	3 321,3	26 390,5	28 274,8	5 898,5	1 940,9	1 471,7	1 709,3
Contributions à des organismes	131,4	146,2	25,0	28,0	175,8	170,5	171,8
Autres	33 758,3	(27 283,0)	(14 357,3)	(10 108,5)	(5 416,1)	(6 908,6)	(6 445,1)
Total	174 566,4	146 424,8	168 702,5	148 820,6	162 650,6	172 296,1	189 644,9

Tableau 74 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	23 036,3	22 561,4	22 669,9	26 472,5	29 847,1	29 747,2	30 514,0
Cotisations de l'employeur	6 578,7	6 043,8	6 091,6	6 758,6	9 958,0	10 158,3	10 563,7
Transport et communications	1 980,1	2 168,7	1 278,1	1 459,1	2 210,2	1 753,0	1 777,3
Services professionnels	1 122,9	1 432,1	1 479,5	3 293,2	3 970,0	2 801,4	4 342,1
Services techniques et autres	8 583,1	8 795,4	8 306,5	9 828,1	12 100,0	11 746,5	12 805,5
Location, entretien et réparation	172,0	202,3	157,0	238,1	320,5	238,7	221,7
Biens non durables	4 057,3	4 236,2	2 872,6	3 622,0	5 548,0	5 335,8	5 194,8
Biens durables	62,4	96,6	392,6	463,9	900,0	328,7	350,1
Frais de financement	5 147,7	5 627,8	6 388,6	6 530,7	6 839,6	6 880,7	7 082,1
Remboursement de la dette à long terme	6 750,1	7 464,5	9 065,7	10 435,9	11 719,9	11 791,8	12 236,8
Contributions à des organismes	423,1	435,0	490,7	457,0	520,0	443,0	623,0
Autres	-	-	(31,2)	(114,5)	-	-	-
Total	57 913,7	59 063,8	59 161,6	69 444,6	83 933,3	81 225,1	85 711,1

Tableau 75 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	6 874,9	7 625,2	8 566,1	9 503,5	9 479,4	10 075,9	11 835,5
Cotisations de l'employeur	1 963,3	2 029,6	2 240,7	2 383,9	2 656,1	2 826,5	3 332,1
Transport et communications	105,4	76,7	44,6	98,2	117,8	69,6	139,0
Services professionnels	268,1	408,2	556,0	797,6	1 577,8	1 330,7	1 995,6
Services techniques et autres	177,0	84,0	123,4	117,6	163,4	169,5	156,2
Location, entretien et réparation	7,1	19,6	2,4	18,8	0,2	19,1	13,9
Biens non durables	65,3	56,6	44,2	39,8	44,1	69,3	41,0
Biens durables	77,0	82,6	48,1	18,1	31,9	30,0	30,0
Contributions à des organismes	31 018,7	76 557,8	78 065,7	132 875,6	160 536,5	131 542,6	160 189,0
Autres	-	-	(85,8)	(2,6)	-	-	-
Total	40 556,8	86 940,3	89 605,4	145 850,5	174 607,2	146 133,2	177 732,3

8.4. Sécurité urbaine et Conformité

Tableau 76 – Sécurité urbaine et Conformité– Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Sécurité urbaine et conformité								
Affaires juridiques	62 262,6	60 635,0	60 647,5	66 917,3	69 951,4	68 971,4	73 637,0	
Greffe	28 355,5	29 279,6	29 360,1	47 359,7	31 535,2	30 671,4	32 394,8	
	90 618,1	89 914,6	90 007,6	114 277,0	101 486,6	99 642,8	106 031,8	
Services de sécurité publique								
Police	666 839,9	680 299,8	708 134,0	745 009,6	776 030,7	723 956,1	787 143,4	
Sécurité incendie	345 186,2	355 843,7	427 390,3	390 567,4	402 834,9	362 830,3	390 045,0	
	1 012 026,1	1 036 143,5	1 135 524,3	1 135 577,0	1 178 865,6	1 086 786,4	1 177 188,4	
Total – Sécurité urbaine et conformité	1 102 644,2	1 126 058,1	1 225 531,9	1 249 854,0	1 280 352,2	1 186 429,2	1 283 220,2	

Tableau 77 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	40 341,7	39 864,4	41 804,8	46 334,4	46 217,1	45 063,8	49 145,3	
Cotisations de l'employeur	10 711,9	9 847,3	10 383,0	10 938,6	12 200,8	11 899,1	12 637,9	
Transport et communications	2 232,6	1 995,6	1 209,9	1 706,5	2 271,2	2 542,3	2 542,3	
Services professionnels	2 102,7	2 241,3	2 480,7	2 275,1	2 000,8	1 955,1	1 955,1	
Services techniques et autres	6 069,0	5 899,1	4 206,7	4 755,5	6 352,2	6 891,1	6 536,4	
Location, entretien et réparation	158,5	135,5	105,9	250,0	204,6	129,8	129,8	
Biens non durables	421,2	467,7	309,2	452,1	494,9	295,1	495,1	
Biens durables	218,2	190,4	137,3	169,4	194,8	185,1	185,1	
Contributions à des organismes	-	-	10,0	10,0	15,0	10,0	10,0	
Autres	6,8	(6,3)	-	25,7	-	-	-	
Total	62 262,6	60 635,0	60 647,5	66 917,3	69 951,4	68 971,4	73 637,0	

Tableau 78 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	19 195,5	20 735,8	21 382,1	26 466,0	22 060,6	21 696,9	23 183,4	
Cotisations de l'employeur	6 556,6	6 318,1	6 569,7	6 728,3	7 031,2	6 950,1	7 085,1	
Transport et communications	431,0	460,9	215,5	2 462,5	401,7	401,6	401,6	
Services professionnels	249,2	288,6	458,2	614,9	523,4	525,1	560,5	
Services techniques et autres	896,7	775,7	369,7	7 794,0	920,8	611,2	611,2	
Location, entretien et réparation	491,8	401,1	229,9	2 368,1	261,0	269,9	269,9	
Biens non durables	108,2	137,3	92,8	563,2	261,2	165,5	232,0	
Biens durables	37,6	52,9	52,5	362,7	30,3	11,1	11,1	
Contributions à des organismes	320,4	40,0	5,0	-	45,0	40,0	40,0	
Autres	68,5	69,2	(15,3)	-	-	-	-	
Total	28 355,5	29 279,6	29 360,1	47 359,7	31 535,2	30 671,4	32 394,8	

Tableau 79 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	514 867,5	526 472,4	552 247,2	570 138,5	594 196,5	553 982,7	598 120,1
Cotisations de l'employeur	130 284,3	131 057,1	134 726,2	150 665,9	151 024,3	145 165,7	156 572,1
Transport et communications	2 055,3	2 233,1	2 018,8	2 704,2	2 903,9	2 524,0	2 765,3
Services professionnels	801,7	976,0	1 180,3	1 057,4	1 329,2	1 215,5	1 445,2
Services techniques et autres	3 433,2	4 263,4	3 902,1	5 188,6	7 526,1	4 402,4	6 411,1
Location, entretien et réparation	2 332,0	2 099,8	2 173,2	2 111,4	2 922,3	2 924,4	2 472,8
Biens non durables	7 014,8	8 165,3	7 221,5	7 611,4	8 899,6	7 766,7	11 276,2
Biens durables	1 890,9	1 430,6	1 644,8	1 736,1	3 620,9	1 178,1	3 078,2
Contributions à des organismes	4 161,9	4 647,8	4 850,1	4 769,7	3 595,4	4 796,6	5 002,4
Autres	(1,7)	(1 045,7)	(1 830,2)	(973,6)	12,5	-	-
Total	666 839,9	680 299,8	708 134,0	745 009,6	776 030,7	723 956,1	787 143,4

Tableau 80 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	258 663,9	264 876,9	267 291,6	281 909,5	293 666,4	271 489,6	290 677,3
Cotisations de l'employeur	75 460,1	62 954,3	68 560,1	68 137,1	78 549,1	77 779,1	84 617,9
Transport et communications	740,9	1 027,6	2 505,3	676,7	1 137,5	896,8	955,7
Services professionnels	946,8	1 925,6	1 787,9	1 267,6	2 477,0	1 412,5	1 392,5
Services techniques et autres	1 686,3	3 199,1	19 567,4	9 139,6	5 194,5	2 305,5	2 681,0
Location, entretien et réparation	839,2	3 435,1	21 867,5	13 544,5	6 598,7	862,6	872,9
Biens non durables	4 269,0	8 768,8	28 205,0	6 592,5	8 538,4	4 047,0	4 269,0
Biens durables	2 489,1	3 160,7	6 335,1	2 122,0	3 152,5	3 837,2	4 378,7
Contributions à des organismes	104,4	33,0	26,2	43,9	205,0	200,0	200,0
Autres	(13,5)	6 462,6	11 244,2	7 134,0	3 315,8	-	-
Total	345 186,2	355 843,7	427 390,3	390 567,4	402 834,9	362 830,3	390 045,0

8.5. Service aux citoyens

Tableau 81 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	102 437,3	105 293,7	98 875,8	96 328,1	119 500,1	95 240,1	98 009,9
Expérience citoyenne et communications	24 746,6	24 896,9	26 690,8	28 785,7	30 422,0	29 569,3	32 867,6
Grands parcs, Mont-Royal et sports	50 532,5	53 204,8	53 145,3	53 087,6	67 044,0	42 165,5	43 377,5
Matériel roulant et ateliers	112 899,5	115 059,9	107 826,0	112 978,4	136 631,7	112 887,0	134 415,7
Technologies de l'information	82 746,2	85 779,5	82 435,7	81 558,0	95 230,0	105 653,5	115 594,1
Total – Service aux citoyens	373 362,1	384 234,8	368 973,6	372 737,8	448 827,8	385 515,4	424 264,8

Tableau 82 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	5 308,5	6 221,8	6 998,8	7 442,2	7 708,6	7 578,7	8 637,2
Cotisations de l'employeur	1 471,4	1 554,9	1 774,7	1 840,5	2 155,4	2 131,8	2 441,5
Transport et communications	148,1	150,4	168,0	154,7	217,0	254,4	230,0
Services professionnels	276,8	415,1	604,0	551,4	715,5	395,6	637,5
Services techniques et autres	92 869,5	95 428,3	87 979,0	85 086,5	106 468,7	83 414,9	84 444,2
Location, entretien et réparation	1 473,1	602,7	605,2	672,3	1 112,5	620,0	543,8
Biens non durables	492,9	558,3	416,3	215,0	615,9	513,9	549,9
Biens durables	51,9	22,8	20,0	53,4	72,9	30,8	50,8
Contributions à des organismes	309,9	337,2	309,8	312,1	433,6	300,0	475,0
Autres	35,2	2,2	-	-	-	-	-
Total	102 437,3	105 293,7	98 875,8	96 328,1	119 500,1	95 240,1	98 009,9

Tableau 83 – Expérience citoyenne et des communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	15 808,4	16 032,1	18 545,1	19 756,2	20 232,1	20 052,1	21 261,5
Cotisations de l'employeur	4 339,6	4 139,9	4 799,8	4 958,1	5 590,7	5 633,0	6 012,4
Transport et communications	2 751,7	3 185,8	2 360,7	2 820,0	2 587,2	2 291,7	2 603,8
Services professionnels	307,2	575,1	447,8	439,5	656,1	297,6	497,6
Services techniques et autres	1 109,6	1 014,8	810,0	778,1	1 152,5	1 147,3	1 147,6
Location, entretien et réparation	286,8	20,8	5,7	14,2	13,7	13,2	13,2
Biens non durables	80,6	42,5	88,8	110,4	90,1	123,9	1 321,0
Biens durables	63,2	45,3	62,7	54,4	69,6	10,5	10,5
Contributions à des organismes	(0,5)	-	50,0	-	30,0	-	-
Autres	-	(159,4)	(479,8)	(145,2)	-	-	-
Total	24 746,6	24 896,9	26 690,8	28 785,7	30 422,0	29 569,3	32 867,6

Tableau 84 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	17 446,0	17 175,6	15 656,2	16 464,8	17 407,2	17 147,7	17 773,8	
Cotisations de l'employeur	4 955,6	4 582,2	4 124,2	4 084,1	5 011,9	4 940,2	5 206,8	
Transport et communications	307,9	269,4	189,9	202,0	222,7	206,2	236,9	
Services professionnels	2 989,9	3 774,6	2 672,5	1 798,5	4 187,6	2 030,7	1 927,7	
Services techniques et autres	9 292,3	7 945,7	6 564,6	12 972,3	24 909,4	6 304,5	8 388,0	
Location, entretien et réparation	3 328,7	3 446,4	3 051,2	3 073,2	3 925,1	4 123,3	4 376,4	
Biens non durables	952,8	1 069,6	505,3	1 560,3	904,0	571,3	534,7	
Biens durables	3 889,1	5 563,4	10 161,1	5 068,0	134,1	33,2	61,2	
Contributions à des organismes	7 283,9	9 335,7	10 495,8	7 901,8	10 276,4	6 743,1	4 806,7	
Autres	86,3	42,2	(275,5)	(37,4)	65,6	65,3	65,3	
Total	50 532,5	53 204,8	53 145,3	53 087,6	67 044,0	42 165,5	43 377,5	

Tableau 85 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	36 046,5	36 944,3	36 430,4	36 495,5	40 217,3	39 555,0	41 769,6	
Cotisations de l'employeur	11 012,0	10 541,4	10 179,5	10 326,9	11 318,8	11 341,3	12 426,1	
Transport et communications	174,1	163,9	162,0	95,2	150,2	156,2	142,3	
Services professionnels	73,3	163,4	83,9	34,8	65,2	101,8	89,3	
Services techniques et autres	2 997,9	2 760,8	2 650,1	3 251,4	3 016,5	3 872,0	4 236,6	
Location, entretien et réparation	12 759,0	16 679,1	20 723,5	20 489,3	27 356,1	19 193,7	26 948,6	
Biens non durables	52 557,4	49 659,4	38 400,6	43 607,9	56 411,9	42 111,7	52 260,3	
Biens durables	142,9	109,9	51,4	46,7	81,0	55,3	42,9	
Contributions à des organismes	10,0	12,5	-	-	-	-	-	
Autres	(2 873,6)	(1 974,8)	(855,4)	(1 369,3)	(1 985,3)	(3 500,0)	(3 500,0)	
Total	112 899,5	115 059,9	107 826,0	112 978,4	136 631,7	112 887,0	134 415,7	

Tableau 86 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	36 931,5	35 745,5	36 881,4	36 942,6	41 188,6	42 821,2	44 163,6	
Cotisations de l'employeur	10 109,4	8 662,8	8 862,8	8 384,3	10 503,4	11 392,3	11 937,3	
Transport et communications	8 079,9	9 813,6	8 139,1	8 169,1	8 057,5	8 307,0	9 017,3	
Services professionnels	1 054,7	788,5	739,8	1 017,1	953,1	1 114,8	1 401,1	
Services techniques et autres	3 447,7	1 065,5	1 227,5	1 497,2	30 975,3	1 590,8	45 033,2	
Location, entretien et réparation	21 465,3	28 553,2	27 693,1	24 875,6	1 710,5	38 237,8	2 145,5	
Biens non durables	275,3	183,3	76,5	150,6	180,3	436,3	67,7	
Biens durables	2 151,0	961,6	544,6	582,1	1 672,4	1 753,3	1 828,4	
Contributions à des organismes	0,5	5,5	11,8	0,5	-	-	-	
Autres	(769,1)	-	(1 740,9)	(61,1)	(11,1)	-	-	
Total	82 746,2	85 779,5	82 435,7	81 558,0	95 230,0	105 653,5	115 594,1	

8.6. Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 87 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	64 098,6	65 700,2	69 465,3	72 935,0	80 855,8	80 855,8	93 124,1
Eau	228 531,1	256 690,9	266 912,1	289 194,1	301 561,0	291 306,4	330 249,6
Gestion et planification des immeubles	129 578,9	108 855,3	101 896,9	113 779,5	129 503,1	125 807,0	129 778,3
Infrastructures du réseau routier	38 573,6	37 048,9	37 526,1	71 869,1	29 447,6	33 439,1	40 022,5
Urbanisme et mobilité	49 193,4	83 155,5	57 694,4	55 314,8	75 854,3	65 095,6	73 928,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	509 975,6	551 450,8	533 494,8	603 092,5	617 221,8	596 503,9	667 103,4

Tableau 88 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	5 400,9	5 266,0	5 419,3	6 958,8	5 413,1	5 413,1	8 006,5
Cotisations de l'employeur	1 546,4	1 248,1	1 176,9	1 519,8	1 862,1	1 862,1	2 724,9
Transport et communications	190,7	235,3	196,2	190,4	285,6	285,2	261,2
Services professionnels	350,2	466,4	485,3	413,7	774,4	776,4	1 003,6
Services techniques et autres	3 562,5	3 864,5	4 137,0	2 569,4	7 360,5	7 352,7	6 395,7
Location, entretien et réparation	1 234,8	1 251,9	1 475,9	1 842,7	2 344,9	2 353,7	2 456,5
Biens non durables	500,5	544,2	462,0	560,8	610,0	607,4	623,6
Biens durables	35,8	53,7	58,9	60,5	66,3	66,3	66,3
Frais de financement	22 947,6	20 865,6	20 807,1	22 938,3	21 369,2	21 369,2	25 014,0
Remboursement de la dette à long terme	28 027,9	31 473,5	34 499,9	35 648,2	38 769,7	38 769,7	44 071,8
Contributions à des organismes	301,3	431,0	746,8	232,4	2 000,0	2 000,0	2 500,0
Total	64 098,6	65 700,2	69 465,3	72 935,0	80 855,8	80 855,8	93 124,1

Tableau 89 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	59 884,2	60 226,7	64 836,7	68 245,9	70 062,4	66 672,3	71 332,5
Cotisations de l'employeur	18 045,4	16 229,4	17 317,5	17 783,5	19 768,4	19 455,1	21 294,1
Transport et communications	651,0	651,9	640,7	718,1	974,8	1 047,5	999,5
Services professionnels	6 849,0	8 021,8	7 938,8	7 414,6	9 294,3	10 139,6	8 229,3
Services techniques et autres	9 364,8	8 792,3	7 502,8	8 987,9	10 694,8	9 020,6	8 970,7
Location, entretien et réparation	9 951,1	11 467,4	11 145,4	10 693,5	12 251,7	16 152,9	10 254,8
Biens non durables	48 640,7	55 829,6	56 741,3	58 769,7	61 720,0	59 484,5	69 399,0
Biens durables	713,4	783,6	627,2	612,6	611,3	673,4	664,0
Frais de financement	25 235,0	31 443,7	36 012,4	37 287,9	38 897,2	39 991,7	49 211,0
Remboursement de la dette à long terme	50 528,5	64 148,9	64 654,0	78 708,9	76 974,8	78 591,6	89 774,6
Contributions à des organismes	423,2	438,7	30,9	115,7	499,0	477,0	382,0
Autres	(1 755,2)	(1 343,1)	(535,6)	(144,2)	(187,7)	(10 399,8)	(261,9)
Total	228 531,1	256 690,9	266 912,1	289 194,1	301 561,0	291 306,4	330 249,6

Tableau 90 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	32 399,7	38 644,7	41 055,4	44 766,4	48 446,4	48 043,7	50 497,6	
Cotisations de l'employeur	9 819,9	10 809,6	11 188,6	11 873,9	14 034,8	14 147,5	15 248,5	
Transport et communications	619,1	599,9	478,8	405,7	425,0	463,4	483,5	
Services professionnels	402,7	662,8	958,1	1 009,0	4 966,4	1 721,6	1 321,9	
Services techniques et autres	2 742,7	7 499,3	7 648,8	7 786,1	9 060,8	9 352,0	8 903,5	
Location, entretien et réparation	59 430,2	26 004,7	19 159,2	22 339,2	27 623,8	27 332,6	27 099,6	
Biens non durables	23 794,1	24 539,2	21 501,8	25 907,0	24 848,0	24 631,1	26 175,7	
Biens durables	26,8	104,9	310,8	34,2	97,9	115,1	48,0	
Contributions à des organismes	343,7	-	0,2	-	-	-	-	
Autres	-	(9,8)	(404,8)	(342,0)	-	-	-	
Total	129 578,9	108 855,3	101 896,9	113 779,5	129 503,1	125 807,0	129 778,3	

Tableau 91 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	19 676,5	18 708,6	18 066,5	52 752,2	17 234,7	16 456,0	20 198,8	
Cotisations de l'employeur	4 266,6	3 026,5	6 456,3	6 184,6	4 831,1	4 662,6	5 764,2	
Transport et communications	608,4	613,9	446,8	387,3	429,5	628,8	621,3	
Services professionnels	2 272,5	1 192,8	806,7	450,2	2 130,1	819,8	1 194,3	
Services techniques et autres	1 195,2	2 591,3	588,5	749,9	847,1	504,9	1 041,0	
Location, entretien et réparation	7 125,4	7 406,0	8 037,5	7 971,4	703,1	7 169,9	6 802,2	
Biens non durables	3 320,8	3 316,4	3 224,7	3 148,0	3 110,8	3 094,3	4 295,5	
Biens durables	83,6	192,2	137,4	150,5	78,9	70,5	72,9	
Contributions à des organismes	32,6	31,9	75,0	75,0	82,3	32,3	32,3	
Autres	(8,0)	(30,7)	(313,3)	-	-	-	-	
Total	38 573,6	37 048,9	37 526,1	71 869,1	29 447,6	33 439,1	40 022,5	

Tableau 92 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	
Dépenses par objets								
Rémunération	17 461,7	21 925,7	25 108,0	25 965,9	28 345,5	27 646,3	29 368,9	
Cotisations de l'employeur	4 974,5	5 505,3	6 340,9	6 271,0	7 986,0	7 518,7	8 075,8	
Transport et communications	710,8	971,2	544,6	453,0	517,6	484,9	498,1	
Services professionnels	7 003,6	7 624,3	7 676,1	9 489,9	9 508,4	7 931,6	7 986,0	
Services techniques et autres	2 953,6	3 174,9	3 045,2	3 389,8	3 107,0	1 377,7	2 103,7	
Location, entretien et réparation	3 714,4	382,8	1 513,0	1 397,3	8 325,3	2 223,2	2 392,4	
Biens non durables	1 019,3	1 900,5	1 262,6	(1 026,1)	876,5	533,5	1 186,3	
Biens durables	989,9	9 289,2	415,4	19,7	42,0	153,0	153,0	
Contributions à des organismes	10 368,0	32 381,6	11 800,1	9 347,1	16 981,4	17 226,7	22 164,7	
Autres	(2,4)	-	(11,5)	7,2	164,6	-	-	
Total	49 193,4	83 155,5	57 694,4	55 314,8	75 854,3	65 095,6	73 928,9	

8.7. Arrondissements

Tableau 93 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	55 910,8	59 013,3	58 231,7	60 317,1	69 298,3	60 457,8	63 313,6
Anjou	26 014,9	27 225,4	25 421,1	26 629,8	30 498,4	29 025,9	30 725,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	65 676,5	68 711,6	65 035,2	65 550,9	75 205,8	72 957,6	76 273,4
Lachine	28 878,4	30 553,8	28 158,9	29 373,1	31 447,1	30 635,0	32 101,4
LaSalle	36 185,2	39 359,9	37 322,0	38 243,1	42 369,0	44 333,3	45 172,9
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 566,9	11 149,8	10 985,2	12 186,7	12 589,3	11 924,9	13 133,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	61 997,8	65 456,3	63 302,7	67 119,3	73 607,9	69 943,4	76 351,4
Montréal-Nord	38 785,0	40 407,0	40 127,8	41 432,5	46 032,9	45 513,7	46 781,5
Outremont	15 162,2	14 114,1	14 453,8	15 399,2	17 503,9	16 506,1	17 303,2
Pierrefonds-Roxboro	32 812,8	32 392,5	29 816,8	32 280,0	35 835,1	35 071,6	36 190,9
Plateau-Mont-Royal	53 728,7	52 933,5	51 829,8	54 599,0	57 703,3	57 218,8	59 570,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	54 941,0	59 496,6	56 939,0	60 286,3	68 671,9	64 460,3	66 676,0
Rosemont–La Petite-Patrie	60 180,8	62 869,5	63 840,5	65 369,7	75 204,5	65 452,7	71 248,1
Saint-Laurent	65 843,5	65 697,4	62 605,3	65 773,8	76 606,4	76 427,6	78 377,0
Saint-Léonard	35 986,4	36 092,8	35 089,6	35 760,1	39 850,8	39 495,0	40 643,0
Sud-Ouest	54 132,3	54 562,0	52 499,9	55 467,4	61 223,8	59 906,3	63 122,9
Verdun	35 998,1	35 709,8	35 617,2	37 446,3	39 013,3	38 753,0	39 901,6
Ville-Marie	89 649,5	95 946,6	90 114,7	93 181,6	105 507,3	99 812,1	107 373,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	60 220,2	62 094,7	58 128,9	58 201,5	64 783,2	61 863,8	65 359,5
Total – Arrondissements	882 671,0	913 786,6	879 520,1	914 617,4	1 022 952,2	979 758,9	1 029 619,2

Tableau 94 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Sources de financement					Budget 2023
	Budget 2022	Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	60 457,8	9 048,0	2 184,2	1 132,5	50 948,9	63 313,6
Anjou	29 025,9	9 143,6	1 582,6	-	19 999,0	30 725,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	72 957,6	11 153,4	3 710,3	1 630,2	59 779,5	76 273,4
Lachine	30 635,0	5 112,5	1 887,7	1 480,4	23 620,8	32 101,4
LaSalle	44 333,3	6 342,1	1 565,6	513,8	36 751,4	45 172,9
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	11 924,9	2 796,6	580,3	-	9 756,5	13 133,4
Mercier–Hochelaga–Maisonnette	69 943,4	12 509,9	3 671,2	2 604,7	57 565,6	76 351,4
Montréal-Nord	45 513,7	10 435,3	848,2	2 011,0	33 487,0	46 781,5
Outremont	16 506,1	3 532,4	3 225,3	76,0	10 469,5	17 303,2
Pierrefonds-Roxboro	35 071,6	7 631,2	1 345,3	800,0	26 414,4	36 190,9
Plateau-Mont-Royal	57 218,8	11 439,6	9 638,1	513,8	37 979,1	59 570,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	64 460,3	11 549,7	2 433,0	200,0	52 493,3	66 676,0
Rosemont–La Petite-Patrie	65 452,7	11 094,6	7 485,3	-	52 668,2	71 248,1
Saint-Laurent	76 427,6	15 524,6	5 154,9	494,6	57 202,9	78 377,0
Saint-Léonard	39 495,0	8 911,8	2 019,3	715,8	28 996,1	40 643,0
Sud-Ouest	59 906,3	9 754,1	5 553,6	3 000,0	44 815,2	63 122,9
Verdun	38 753,0	7 766,6	3 800,3	1 229,0	27 105,7	39 901,6
Ville-Marie	99 812,1	21 187,9	24 457,2	10 668,5	51 060,0	107 373,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	61 863,8	9 480,4	4 105,4	399,9	51 373,8	65 359,5
Total – Arrondissements	979 758,9	184 414,3	85 247,8	27 470,2	732 486,9	1 029 619,2
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(886 631,1)	(183 843,7)	-	-	(732 486,9)	(916 330,6)
Total – Arrondissements	93 127,8	570,6	85 247,8	27 470,2	-	113 288,6

Tableau 95 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	28 511,7	30 256,8	30 959,3	31 671,6	32 589,0	30 479,1	32 227,3
Cotisations de l'employeur	8 275,3	8 152,6	8 226,4	8 276,5	9 573,6	8 962,2	9 671,8
Transport et communications	404,8	382,3	283,2	283,6	398,2	349,3	348,2
Services professionnels	313,5	514,8	456,5	397,3	1 218,3	286,3	312,4
Services techniques et autres	4 064,3	4 628,1	3 561,8	4 831,7	6 939,2	3 914,8	3 910,8
Location, entretien et réparation	5 450,5	6 178,6	5 490,8	5 789,8	7 741,0	6 845,9	7 151,1
Biens non durables	4 128,3	4 468,4	3 668,1	4 063,1	4 762,8	4 820,1	4 596,5
Biens durables	354,2	437,0	738,0	363,4	656,4	163,1	298,1
Contributions à des organismes	1 508,6	1 705,2	2 129,4	1 788,4	2 360,8	1 517,0	1 473,4
Autres	2 899,6	2 289,5	2 718,2	2 851,7	3 059,0	3 120,0	3 324,0
Total	55 910,8	59 013,3	58 231,7	60 317,1	69 298,3	60 457,8	63 313,6

Tableau 96 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	13 718,9	14 589,6	13 992,1	14 747,2	15 669,0	15 564,0	16 293,9
Cotisations de l'employeur	3 859,5	3 764,0	3 693,8	3 804,9	4 453,1	4 466,8	4 767,3
Transport et communications	356,4	339,6	192,2	238,9	339,1	350,0	338,0
Services professionnels	178,4	172,2	123,3	253,6	293,0	202,1	198,3
Services techniques et autres	2 418,9	2 747,4	1 891,4	2 132,6	2 522,9	2 374,4	3 329,5
Location, entretien et réparation	2 328,9	2 436,0	2 248,4	2 591,1	3 019,6	2 521,6	2 561,4
Biens non durables	2 659,6	2 595,0	2 163,1	2 279,7	2 714,4	2 707,3	2 481,8
Biens durables	124,7	206,6	579,7	202,0	1 004,4	58,3	62,3
Frais de financement	65,7	58,3	50,5	42,1	33,4	59,9	55,9
Remboursement de la dette à long terme	117,3	124,7	132,5	140,9	149,7	123,2	127,2
Contributions à des organismes	205,2	171,9	305,3	281,4	238,6	193,8	193,8
Autres	(18,6)	20,1	48,8	(84,6)	61,2	404,5	315,8
Total	26 014,9	27 225,4	25 421,1	26 629,8	30 498,4	29 025,9	30 725,2

Tableau 97 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	32 912,9	34 063,9	34 506,7	34 564,4	37 361,4	36 029,6	38 264,1
Cotisations de l'employeur	9 333,9	9 081,4	9 013,9	9 040,9	10 716,7	10 619,7	11 440,5
Transport et communications	456,5	421,2	353,6	303,3	548,7	511,7	457,0
Services professionnels	489,4	680,8	402,3	559,7	1 264,7	786,2	618,3
Services techniques et autres	4 853,2	6 180,1	4 548,7	5 117,7	7 201,4	7 351,5	7 867,7
Location, entretien et réparation	5 304,2	5 924,2	5 283,9	5 660,1	6 161,2	5 653,1	5 789,0
Biens non durables	5 222,8	4 808,1	4 049,6	3 979,6	4 005,7	5 269,1	5 295,8
Biens durables	575,6	708,4	441,3	606,2	262,7	381,0	372,0
Contributions à des organismes	4 384,1	4 065,8	4 351,9	3 810,9	4 355,6	3 486,8	3 313,0
Autres	2 143,9	2 777,7	2 083,3	1 908,1	3 327,7	2 868,9	2 856,0
Total	65 676,5	68 711,6	65 035,2	65 550,9	75 205,8	72 957,6	76 273,4

Tableau 98 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	14 972,6	16 067,1	16 001,8	16 611,5	17 099,9	16 543,0	17 771,3
Cotisations de l'employeur	4 264,2	4 189,9	4 203,9	4 257,7	5 011,1	4 926,2	5 348,0
Transport et communications	438,2	445,0	247,3	251,7	276,1	483,2	307,8
Services professionnels	184,0	286,9	179,4	182,8	400,0	89,0	89,0
Services techniques et autres	2 637,7	3 914,8	1 694,0	2 278,6	2 556,5	2 071,6	2 279,5
Location, entretien et réparation	1 652,5	1 967,3	1 923,2	1 765,2	1 977,7	1 725,9	1 748,9
Biens non durables	3 097,6	3 237,6	2 468,2	2 627,6	2 831,6	3 130,8	3 230,9
Biens durables	476,9	325,0	208,8	201,3	240,4	153,0	148,9
Contributions à des organismes	982,4	1 197,5	927,6	1 113,8	1 030,8	1 157,1	872,1
Autres	172,3	(1 077,3)	304,7	82,9	23,0	355,2	305,0
Total	28 878,4	30 553,8	28 158,9	29 373,1	31 447,1	30 635,0	32 101,4

Tableau 99 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	18 121,8	19 565,9	19 596,0	20 570,8	21 214,5	21 281,6	21 892,6
Cotisations de l'employeur	5 130,4	5 081,2	5 128,9	5 297,3	5 834,0	6 136,1	6 433,3
Transport et communications	639,8	584,1	479,4	529,3	663,8	662,8	648,1
Services professionnels	570,3	493,8	420,8	515,3	822,2	563,5	495,2
Services techniques et autres	3 826,5	4 716,9	3 732,5	4 323,9	5 362,0	5 454,6	5 479,0
Location, entretien et réparation	2 377,1	2 829,9	2 489,1	2 442,9	3 186,1	3 421,4	3 568,5
Biens non durables	3 594,0	3 876,1	2 984,0	3 388,4	3 197,1	3 916,6	3 696,3
Biens durables	620,8	731,9	843,8	338,9	430,1	215,1	272,3
Frais de financement	-	12,5	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	1 267,9	1 427,3	1 800,7	1 030,1	1 118,7	980,9	997,0
Autres	36,6	40,3	(153,2)	(193,8)	540,5	1 700,7	1 690,6
Total	36 185,2	39 359,9	37 322,0	38 243,1	42 369,0	44 333,3	45 172,9

Tableau 100 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	5 839,4	6 374,3	6 481,6	6 953,5	7 132,4	6 964,2	7 373,5
Cotisations de l'employeur	1 664,9	1 638,7	1 726,3	1 834,4	1 881,6	2 008,5	2 206,9
Transport et communications	185,1	228,0	167,9	157,5	178,2	164,8	181,1
Services professionnels	108,9	127,8	61,8	86,5	188,3	46,0	76,5
Services techniques et autres	439,3	507,2	344,6	605,5	625,0	489,6	696,6
Location, entretien et réparation	1 140,7	1 199,8	1 060,5	1 302,9	1 580,4	1 170,5	1 314,9
Biens non durables	1 018,1	1 541,8	972,5	896,3	771,9	933,3	1 028,3
Biens durables	1,2	39,4	86,5	186,7	7,5	7,5	8,0
Contributions à des organismes	126,7	153,0	145,2	126,4	174,0	140,5	147,6
Autres	42,6	(660,2)	(61,7)	37,0	50,0	-	100,0
Total	10 566,9	11 149,8	10 985,2	12 186,7	12 589,3	11 924,9	13 133,4

Tableau 101 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	33 080,1	35 173,6	36 421,0	37 359,5	39 717,5	39 063,6	42 315,5
Cotisations de l'employeur	9 641,6	9 472,2	9 688,9	9 761,7	11 505,9	11 327,5	12 553,8
Transport et communications	477,0	396,3	295,1	295,7	443,3	386,6	381,0
Services professionnels	261,1	297,0	213,5	539,5	618,7	212,6	218,0
Services techniques et autres	4 386,7	5 467,3	4 605,8	5 575,9	6 956,9	5 582,8	6 538,5
Location, entretien et réparation	5 689,0	5 306,3	5 175,1	5 541,2	6 199,3	5 848,5	6 170,6
Biens non durables	5 633,3	5 978,9	4 324,4	4 532,9	5 227,2	5 259,9	5 447,6
Biens durables	524,2	993,5	1 002,4	521,9	617,4	225,2	330,4
Contributions à des organismes	3 594,1	3 588,3	3 879,2	3 343,8	3 274,1	2 904,5	3 086,5
Autres	(1 289,3)	(1 217,1)	(2 302,7)	(352,8)	(952,4)	(867,8)	(690,5)
Total	61 997,8	65 456,3	63 302,7	67 119,3	73 607,9	69 943,4	76 351,4

Tableau 102 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	22 192,6	23 464,6	24 169,7	25 297,7	27 071,8	26 688,1	27 902,6
Cotisations de l'employeur	6 390,3	6 206,0	6 397,1	6 580,0	7 953,2	7 841,8	8 358,7
Transport et communications	409,6	347,3	296,2	317,7	339,0	326,8	332,8
Services professionnels	670,7	619,4	224,8	275,0	397,0	412,1	412,4
Services techniques et autres	1 964,9	2 047,1	1 842,6	2 183,7	2 875,6	3 144,6	2 734,1
Location, entretien et réparation	1 585,6	1 433,4	840,7	1 385,5	1 728,1	1 536,7	1 761,8
Biens non durables	3 379,6	3 795,4	3 040,1	3 116,4	3 210,3	3 415,5	3 153,5
Biens durables	59,7	28,8	76,1	253,7	138,0	129,5	134,5
Contributions à des organismes	1 963,5	2 432,2	3 353,7	1 995,7	2 222,2	1 920,9	1 918,5
Autres	168,5	32,8	(113,2)	27,1	97,7	97,7	72,6
Total	38 785,0	40 407,0	40 127,8	41 432,5	46 032,9	45 513,7	46 781,5

Tableau 103 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	8 080,7	7 782,9	7 790,3	7 934,5	8 707,6	8 393,8	8 795,7
Cotisations de l'employeur	2 305,4	2 013,2	2 036,9	1 991,6	2 539,4	2 497,5	2 640,5
Transport et communications	155,4	122,9	184,2	148,5	218,6	230,0	237,6
Services professionnels	198,2	157,8	228,1	222,7	404,1	443,5	423,0
Services techniques et autres	1 094,1	1 136,0	1 204,1	1 976,0	1 999,1	1 648,3	1 621,9
Location, entretien et réparation	859,1	922,4	960,8	777,8	1 340,1	1 224,9	1 559,0
Biens non durables	1 551,3	1 391,0	1 131,3	1 519,3	1 236,3	1 250,2	1 262,6
Contributions à des organismes	112,7	156,1	518,7	339,3	619,0	381,0	326,0
Autres	805,3	431,8	399,4	489,5	439,7	436,9	436,9
Total	15 162,2	14 114,1	14 453,8	15 399,2	17 503,9	16 506,1	17 303,2

Tableau 104 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	19 124,5	20 420,1	18 368,3	19 162,1	20 065,3	20 307,2	21 094,6
Cotisations de l'employeur	5 510,0	5 258,5	4 878,5	5 007,8	5 863,0	5 953,8	6 305,6
Transport et communications	327,5	282,9	180,0	249,0	352,0	327,8	325,0
Services professionnels	212,9	334,4	186,4	153,9	513,8	288,0	279,7
Services techniques et autres	1 063,4	1 558,3	869,5	1 732,8	1 711,3	1 584,7	1 621,9
Location, entretien et réparation	2 302,9	2 592,1	2 551,1	2 797,4	2 939,9	2 722,4	2 772,3
Biens non durables	2 956,0	3 390,4	2 419,1	2 716,2	3 147,0	2 956,5	3 017,6
Biens durables	341,5	117,8	135,2	109,7	436,4	48,2	48,2
Contributions à des organismes	773,9	452,9	420,2	314,8	517,8	627,2	464,7
Autres	200,2	(2 014,9)	(191,5)	36,3	288,6	255,8	261,3
Total	32 812,8	32 392,5	29 816,8	32 280,0	35 835,1	35 071,6	36 190,9

Tableau 105 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	29 957,4	29 793,8	28 760,0	30 103,1	30 948,1	31 235,7	32 634,4
Cotisations de l'employeur	8 654,6	7 983,1	7 767,9	7 814,9	9 053,7	9 160,1	9 767,8
Transport et communications	269,6	224,2	195,6	192,6	264,3	274,7	274,4
Services professionnels	642,6	368,1	227,8	249,4	893,9	1 321,6	1 410,2
Services techniques et autres	3 126,4	3 305,9	2 864,6	3 507,6	4 213,5	3 451,8	3 734,5
Location, entretien et réparation	3 126,5	3 136,7	3 366,5	4 405,3	4 091,5	3 821,5	4 095,6
Biens non durables	3 817,4	3 746,5	3 167,8	2 921,3	3 521,1	3 823,4	3 281,2
Biens durables	353,6	787,9	1 052,8	681,2	397,6	213,5	230,3
Contributions à des organismes	1 576,4	1 274,0	1 931,2	1 948,1	1 481,0	1 078,8	1 113,8
Autres	2 204,2	2 313,3	2 495,6	2 775,5	2 838,6	2 837,7	3 028,4
Total	53 728,7	52 933,5	51 829,8	54 599,0	57 703,3	57 218,8	59 570,6

Tableau 106 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	27 335,3	29 447,6	29 750,8	31 283,6	32 196,6	31 404,0	33 350,3
Cotisations de l'employeur	7 986,5	7 832,9	7 816,5	8 111,9	9 480,3	9 263,3	10 031,8
Transport et communications	466,0	475,5	410,4	483,5	541,8	548,2	543,6
Services professionnels	931,7	1 090,9	747,0	1 177,4	1 725,5	1 509,3	1 557,5
Services techniques et autres	3 381,5	3 911,6	2 790,1	3 294,8	6 035,3	4 696,3	4 513,3
Location, entretien et réparation	4 990,2	5 154,4	5 230,5	5 785,4	6 993,7	6 452,3	6 626,0
Biens non durables	5 408,1	6 480,5	4 474,2	4 490,8	5 699,8	5 755,5	4 992,6
Biens durables	816,2	676,3	1 118,1	903,1	957,9	248,0	245,0
Contributions à des organismes	2 023,0	2 110,3	2 556,7	2 260,0	2 508,7	2 011,0	2 020,4
Autres	1 602,5	2 316,6	2 044,7	2 495,8	2 532,3	2 572,4	2 795,5
Total	54 941,0	59 496,6	56 939,0	60 286,3	68 671,9	64 460,3	66 676,0

Tableau 107 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	44 408,4	46 572,1	47 807,7	50 695,3	53 422,8	48 368,0	51 227,7
Cotisations de l'employeur	12 871,8	12 507,2	12 660,2	13 052,3	15 903,6	14 526,8	15 517,7
Transport et communications	452,7	495,9	471,4	385,0	492,3	415,4	430,5
Services professionnels	752,9	735,5	789,2	1 066,5	1 394,1	392,7	720,7
Services techniques et autres	3 337,3	4 309,5	3 789,6	5 209,0	5 931,5	3 792,1	3 971,5
Location, entretien et réparation	4 612,9	3 858,8	3 927,1	4 294,6	6 022,4	5 457,6	5 786,6
Biens non durables	5 572,2	6 758,9	5 898,2	4 974,0	5 480,5	8 811,8	8 826,8
Biens durables	1 365,6	1 582,4	2 333,8	1 042,1	2 637,9	789,4	2 285,5
Contributions à des organismes	1 931,5	2 150,2	2 737,0	1 991,7	2 079,2	1 451,5	1 512,4
Autres	(15 124,5)	(16 101,0)	(16 573,7)	(17 340,8)	(18 159,8)	(18 552,6)	(19 031,3)
Total	60 180,8	62 869,5	63 840,5	65 369,7	75 204,5	65 452,7	71 248,1

Tableau 108 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	35 422,1	36 358,8	35 145,1	36 686,9	40 489,8	40 425,8	41 518,7
Cotisations de l'employeur	9 970,6	9 493,0	9 203,8	9 372,2	11 857,3	12 146,6	12 627,0
Transport et communications	906,3	878,2	622,1	528,6	956,4	1 059,7	954,5
Services professionnels	338,5	391,3	449,8	411,2	890,9	747,0	737,4
Services techniques et autres	6 180,5	6 185,1	4 865,3	6 168,1	7 593,2	7 383,4	7 532,5
Location, entretien et réparation	4 310,9	4 991,3	3 519,8	4 397,7	5 927,8	5 505,6	5 730,1
Biens non durables	6 195,5	6 697,8	5 200,4	5 610,8	6 046,1	6 557,6	6 704,8
Biens durables	325,3	448,9	433,6	249,6	346,5	215,0	208,0
Contributions à des organismes	2 144,6	2 352,1	2 493,6	2 421,7	2 386,7	2 226,2	2 203,3
Autres	49,2	(2 099,1)	671,8	(73,0)	111,7	160,7	160,7
Total	65 843,5	65 697,4	62 605,3	65 773,8	76 606,4	76 427,6	78 377,0

Tableau 109 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	16 921,8	16 998,0	16 979,8	17 794,9	19 321,1	19 106,9	19 340,8
Cotisations de l'employeur	4 940,5	4 550,3	4 531,4	4 616,6	5 056,5	5 468,0	5 760,8
Transport et communications	431,7	365,8	302,9	340,4	319,5	343,1	383,0
Services professionnels	256,2	248,2	150,4	277,2	448,6	198,6	208,8
Services techniques et autres	6 082,8	6 404,2	5 700,8	5 747,9	6 807,3	6 782,6	7 195,2
Location, entretien et réparation	2 198,5	2 718,6	2 793,4	2 818,6	3 106,4	2 642,5	2 863,8
Biens non durables	3 493,4	3 410,6	2 677,4	2 745,9	3 153,7	3 374,6	3 406,3
Biens durables	279,7	413,4	528,5	258,6	209,5	156,6	144,6
Frais de financement	341,7	300,2	255,9	208,5	158,0	158,0	104,3
Remboursement de la dette à long terme	597,7	639,2	683,5	730,9	781,7	781,7	738,1
Contributions à des organismes	412,1	431,9	684,8	528,7	519,0	391,5	428,3
Autres	30,3	(387,6)	(199,2)	(308,1)	(30,5)	90,9	69,0
Total	35 986,4	36 092,8	35 089,6	35 760,1	39 850,8	39 495,0	40 643,0

Tableau 110 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	29 381,3	29 350,4	29 239,4	31 361,9	32 376,7	32 249,5	33 866,2
Cotisations de l'employeur	8 517,4	7 843,1	7 810,1	8 110,1	9 473,6	9 427,0	10 082,4
Transport et communications	350,9	272,6	274,2	253,5	393,5	366,4	369,4
Services professionnels	363,8	273,4	404,0	454,7	721,1	694,5	715,3
Services techniques et autres	2 683,7	3 425,1	2 447,7	2 972,5	4 451,4	2 950,8	3 694,1
Location, entretien et réparation	4 262,8	4 326,6	4 634,9	4 593,2	5 004,9	5 252,4	5 366,9
Biens non durables	4 289,0	4 583,9	3 380,1	3 728,6	4 274,0	4 341,6	4 245,1
Biens durables	514,9	147,0	512,8	234,0	145,0	71,7	71,7
Contributions à des organismes	2 513,8	2 431,6	2 631,2	2 720,5	2 392,6	2 251,5	2 426,5
Autres	1 254,7	1 908,3	1 165,5	1 038,4	1 991,0	2 300,9	2 285,3
Total	54 132,3	54 562,0	52 499,9	55 467,4	61 223,8	59 906,3	63 122,9

Tableau 111 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	20 042,0	20 531,5	20 764,8	22 275,2	22 510,4	22 356,1	23 051,8
Cotisations de l'employeur	5 821,0	5 462,7	5 515,7	5 836,9	6 638,7	6 647,6	7 004,5
Transport et communications	447,6	432,0	286,3	289,3	308,1	493,4	439,0
Services professionnels	329,1	282,6	311,5	375,3	343,1	390,4	389,2
Services techniques et autres	1 947,9	2 151,0	1 959,9	2 116,3	2 797,3	2 260,2	2 389,3
Location, entretien et réparation	1 789,0	934,4	1 279,6	1 827,9	2 271,9	2 072,8	1 980,4
Biens non durables	4 546,3	4 280,5	3 825,3	3 957,1	3 476,0	3 626,6	3 791,1
Biens durables	249,5	597,2	372,9	488,7	217,4	178,7	169,5
Contributions à des organismes	754,5	967,5	945,4	896,2	696,6	639,4	631,0
Autres	71,2	70,4	355,8	(616,6)	(246,2)	87,8	55,8
Total	35 998,1	35 709,8	35 617,2	37 446,3	39 013,3	38 753,0	39 901,6

Tableau 112 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	41 092,1	43 347,8	42 823,1	43 770,9	45 684,0	45 286,6	48 017,2
Cotisations de l'employeur	11 932,6	11 644,5	11 501,9	11 462,3	13 325,2	13 003,7	14 020,5
Transport et communications	439,8	447,4	417,9	343,5	481,5	631,8	632,8
Services professionnels	704,7	1 135,4	872,4	1 270,1	1 593,0	1 121,5	1 645,8
Services techniques et autres	9 852,7	12 989,9	11 430,6	11 763,9	16 734,0	12 513,2	14 320,3
Location, entretien et réparation	6 179,9	6 306,7	5 484,9	6 629,4	8 882,1	8 045,2	8 972,4
Biens non durables	7 468,5	8 132,1	7 055,9	6 641,7	6 486,9	6 731,6	7 400,3
Biens durables	1 094,2	1 169,3	1 328,9	1 057,8	2 195,0	255,5	285,5
Contributions à des organismes	6 645,4	7 922,8	6 207,7	6 189,9	6 437,9	4 774,1	4 701,1
Autres	4 239,6	2 850,7	2 991,4	4 052,1	3 687,7	7 448,9	7 377,7
Total	89 649,5	95 946,6	90 114,7	93 181,6	105 507,3	99 812,1	107 373,6

Tableau 113 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	30 550,1	32 070,9	30 739,3	31 293,1	33 253,1	31 606,0	34 008,7
Cotisations de l'employeur	8 769,3	8 571,6	8 250,1	8 205,6	9 607,4	9 025,0	9 974,3
Transport et communications	449,4	358,4	305,3	177,2	381,7	516,7	519,2
Services professionnels	677,5	1 184,7	875,3	1 129,5	1 204,1	1 010,4	995,4
Services techniques et autres	3 699,3	3 931,5	2 727,7	2 740,3	4 109,6	3 593,2	3 202,2
Location, entretien et réparation	5 653,4	5 451,7	5 555,7	5 359,7	5 633,1	6 223,3	6 797,6
Biens non durables	5 146,0	5 581,0	4 046,1	4 387,6	4 798,5	4 832,6	4 672,8
Biens durables	659,7	460,1	491,8	293,9	799,5	146,3	146,3
Contributions à des organismes	2 253,0	2 227,8	2 612,3	2 244,1	2 155,2	2 127,9	2 127,9
Autres	2 362,5	2 257,0	2 525,3	2 370,5	2 841,0	2 782,4	2 915,1
Total	60 220,2	62 094,7	58 128,9	58 201,5	64 783,2	61 863,8	65 359,5

9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

9.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2023 et du PDI 2023-2032 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2023 et les variations des charges fiscales foncières des propriétaires à Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. S'y trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales foncières sont composées de la somme des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant les présente.

Tableau 114 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
Conseils d'arrondissement	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases ainsi que des droits, et impose des tarifs relatifs à l'eau.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins;
- La catégorie des immeubles de six logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Tableau 115 – Taux de taxation de 2023 – Taxe foncière générale

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Taxe foncière générale	0,5305	0,5305	2,1819	2,8181	1,0610

Terrains vagues

Il est à noter que tous les terrains vagues sont assujettis à l'équivalent du double du taux applicable à la catégorie résiduelle; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains sont desservis ou non :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels, mesure qui est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et celui des immeubles non résidentiels. Cette mesure s'applique à la taxe foncière générale, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

En 2023, l'écart entre le taux applicable à la première tranche de valeur foncière et celui applicable à la tranche de valeur foncière supérieure demeure stable à 30 %.

Le seuil d'application de la mesure se situe à 900 000 \$. Ainsi, les premiers 900 000 \$ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil de valeur.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16,5 % les charges fiscales foncières d'environ 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 \$ ou moins. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 116 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2023

Immeuble de 450 000 \$			Immeuble de 900 000 \$			Immeuble de 1,5 M\$		
Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure	Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure	Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	12 080 \$	9 819 \$	TFG	24 160 \$	19 638 \$	TFG	40 266 \$	36 546 \$
Taxes spéciales	2 011 \$	1 922 \$	Taxes spéciales	4 023 \$	3 844 \$	Taxes spéciales	6 705 \$	6 565 \$
Taxes d'arrond.	372 \$	372 \$	Taxes d'arrond.	743 \$	743 \$	Taxes d'arrond.	1 239 \$	1 239 \$
	14 463 \$	12 112 \$		28 926 \$	24 225 \$		48 210 \$	44 350 \$
Effet cumulatif de la mesure	(2 351 \$) (16,3 %)		Effet cumulatif de la mesure	(4 701 \$) (16,3 %)		Effet cumulatif de la mesure	(3 860 \$) (8,0 %)	

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Il est prévu, dans la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels sur la période 2019-2024. Cela permettra de réduire l'écart de fardeau fiscal entre ces deux catégories d'immeubles.

La stratégie prévoit ainsi que, sur cette période, les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

Cette stratégie s'applique aux charges fiscales foncières. À son terme, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation de ses effets afin d'établir ses prochaines interventions.

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités sont arrivées dans la nouvelle Ville de Montréal avec des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a fait le choix d'intégrer ce financement à même les taux de la taxe foncière générale. Depuis 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories que celles de la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Pour les secteurs de L'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 117 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Anjou	0,0071	0,0071	0,0194	0,0250	0,0142
Lachine	0,0015	0,0015	0,0042	0,0054	0,0030
LaSalle	0,0040	0,0040	0,0122	0,0157	0,0080
L'Île-Bizard	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Montréal	0,0263	0,0263	0,0844	0,1090	0,0526
Montréal-Nord	0,0150	0,0150	0,0424	0,0547	0,0300
Outremont	0,0070	0,0070	0,0232	0,0300	0,0140
Pierrefonds	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Roxboro	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Sainte-Geneviève	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	0,0036	0,0036	0,0102	0,0131	0,0072
Saint-Léonard	0,0078	0,0078	0,0229	0,0296	0,0156
Verdun	0,0049	0,0049	0,0156	0,0202	0,0098

Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau proviennent de la taxe spéciale de l'eau imposée sur la valeur foncière (447,3 M\$) et de la nouvelle tarification volumétrique (15,3 M\$) visant les immeubles non résidentiels. Ainsi, en 2023, les revenus fiscaux totaux s'élèvent à 462,6 M\$, en hausse de 41,3 M\$.

La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 447,3 M\$ en 2023, en hausse de 39,4 M\$. Cette hausse s'explique d'abord par une hausse de 0,7 % des charges fiscales foncières, et d'autre part, par l'harmonisation des anciennes tarifications visant les immeubles non résidentiels.

En effet, les revenus qui étaient prélevés par ces anciennes tarifications sont dorénavant prélevés par la taxe foncière relative à l'eau. Rappelons que, tel que prévu par l'encadrement juridique applicable à la Ville de Montréal, les tarifications visant les immeubles non résidentiels, héritage des pratiques ayant cours dans les anciennes municipalités avant les fusions de 2002, devaient être harmonisées. C'est ce que la Ville fait en 2023 pour les immeubles non résidentiels. L'harmonisation est complétée pour le secteur résidentiel depuis plusieurs années.

Les taux de la taxe relative à l'eau varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

En 2023, pour les immeubles non résidentiels, la taxe foncière relative à l'eau est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans ces immeubles. Cette modification est liée à l'introduction de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 118 – Taux de taxation de 2023 – Taxe foncière relative à l'eau
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels	
		Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0917	0,3334	0,3501

La tarification volumétrique pour la gestion de l'eau

Les revenus de la nouvelle tarification volumétrique de l'eau s'élèvent à 15,3 M\$ en 2023.

En 2023, une nouvelle tarification volumétrique est déployée auprès des immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire montréalais, marquant le début de l'écofiscalité pour le financement des services de l'eau à Montréal.

Cette tarification est imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau, et le taux augmente selon la consommation d'eau non résidentielle de l'immeuble.

Tableau 119 – Taux de tarification de 2023 – Tarification pour l'eau
(\$ par mètre cube d'eau consommée)

Consommation	Tarifs / m ³
Moins de 1 000 m ³	- \$
Plus de 1 000 m ³ et moins de 10 000 m ³	0,10 \$
Plus de 10 000 m ³ et moins de 100 000 m ³	0,20 \$
Plus de 100 000 m ³	0,60 \$

Dans le cas d'immeubles non résidentiels mixtes, c'est-à-dire dont une partie d'immeuble qui est résidentielle, une consommation de 225 mètres cubes d'eau est allouée pour chaque logement. Autrement dit, pour établir la consommation d'eau non résidentielle de l'immeuble, 225 mètres cubes pour chaque logement sont soustraits de la consommation totale de l'immeuble.

Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 11,7 M\$ en 2023. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Tableau 120 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative à l'ARTM
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Taxe relative à l'ARTM	0,0020	0,0020	0,0084	0,0108	0,0040

Taxe relative à la voirie

La taxe relative à la voirie génère des revenus de 19,9 M\$ en 2023. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 121 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative à la voirie
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0029	0,0199

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 26,5 M\$ en 2023. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où le parc de stationnement est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal⁸;
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal⁹, en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est présenté à la figure suivante;
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

En 2023, le territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement est élargi. Le secteur D est ainsi créé. Dans ce secteur, l'ensemble des stationnements extérieurs dans les immeubles non résidentiels sont visés par la taxe si leur superficie est supérieure à 20 000 mètres carrés.

En plus de financer le transport collectif, l'élargissement du territoire de la taxe auprès de grands terrains de stationnement extérieurs a pour objectif additionnel d'inciter les propriétaires à mener une réflexion sur l'utilisation de leurs terrains.

Pour l'exercice de 2023, les taux des secteurs A, B et C sont indexés d'environ 3 %. Le taux du secteur D est de 2 \$ par mètre carré.

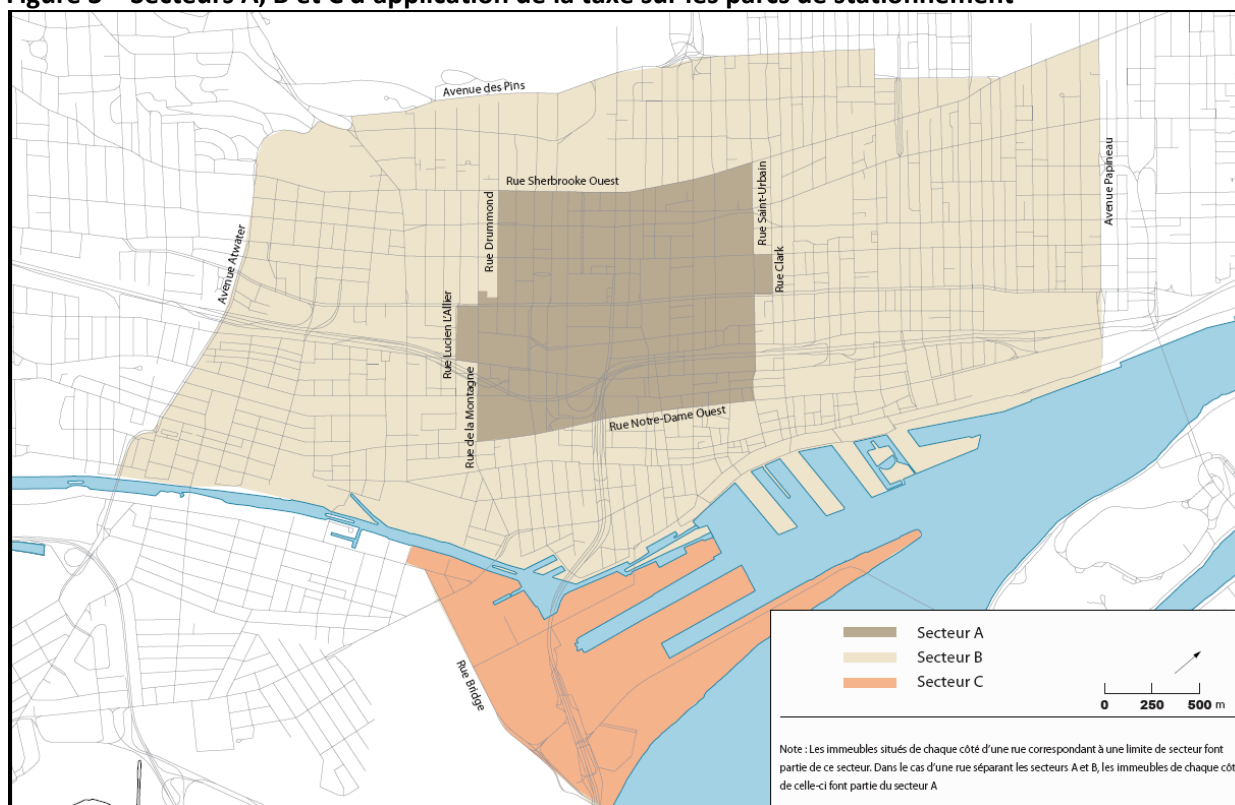
8. Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4).

9. Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Tableau 122 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement, en 2023

Secteurs	Intérieurs \$/m ²	Extérieurs \$/m ²
Secteur A	12,45	50,10
Secteur B	6,25	37,60
Secteur C	6,25	18,80
Secteur D	s. o.	2,00

Figure 3 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement



Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les immeubles du gouvernement du Québec, ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles depuis la refonte des compensations. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Les modifications entrées en vigueur en 2022 en raison de la refonte des compensations continuent de générer une perte de revenus importante pour la Ville de Montréal, d'environ 30 M\$ en 2022. Les discussions avec le gouvernement du Québec afin de lisser les effets de cette refonte sur le cadre financier de la Ville de Montréal sont toujours en cours.

Pour l'exercice financier de 2023, le TGT utilisé pour le calcul des compensations est estimé à 0,8603 \$ par 100 \$ d'évaluation et sera basé sur le TGT de 2022. Ce taux sera établi de manière définitive lors du dépôt des états financiers de 2022 de la Ville de Montréal.

Autres immeubles exempts

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à exo ainsi que les immeubles nécessaires à la future exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,7 % les charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % sur celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2022 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 14 M\$ entre les revenus de 2022 et ceux de 2023 il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 15,5 M\$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2022 et en 2023.

Tableau 123 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2022 et en 2023, et taux applicables en 2023

Arrondissements	Revenus 2022 ¹	Revenus 2023	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2023 ²
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(%)	(%)	(\$/100 \$)
Ahuntsic-Cartierville	8 049,6	8 910,9	861,3	10,7	0,6	0,0435
Anjou	8 134,9	9 127,4	992,5	12,2	1,7	0,1250
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 844,1	11 074,7	1 230,5	12,5	0,7	0,0413
Lachine	4 673,2	5 056,9	383,7	8,2	0,5	0,0637
LaSalle	5 200,0	6 240,0	1 040,0	20,0	1,3	0,0538
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 374,3	2 777,9	403,6	17,0	1,6	0,0819
Mercier–Hochelaga–Maisonnette	10 825,9	12 314,4	1 488,6	13,7	1,1	0,0663
Montréal-Nord	10 183,2	10 386,8	203,7	2,0	0,3	0,1348
Outremont	3 083,5	3 469,0	385,4	12,5	0,7	0,0452
Pierrefonds-Roxboro	7 019,7	7 581,2	561,6	8,0	0,8	0,0746
Plateau-Mont-Royal	10 792,1	11 439,6	647,5	6,0	0,5	0,0514
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 864,8	11 408,1	543,2	5,0	0,5	0,0788
Rosemont–La Petite-Patrie	9 821,0	10 930,8	1 109,8	11,3	0,7	0,0484
Saint-Laurent	14 190,0	15 325,2	1 135,2	8,0	0,6	0,0674
Saint-Léonard	8 340,5	8 844,9	504,4	6,0	0,6	0,0841
Sud-Ouest	8 760,7	9 198,7	438,0	5,0	0,2	0,0550
Verdun	7 384,4	7 679,7	295,4	4,0	0,3	0,0580
Ville-Marie	19 608,6	20 392,9	784,3	4,0	0,4	0,0392
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 393,1	9 341,6	948,4	11,3	0,8	0,0538
Total	167 543,6	181 500,7	13 957,2	8,3	0,6	s. o.

1. Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2022 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 11 septembre et le 31 décembre 2021.

2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués par les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0482 \$/100 \$.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme décennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2023, ces taxes génèrent des revenus de 106,6 M\$, soit 2,8 M\$ de plus qu'en 2022, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2021.

Tableau 124 – Taux des taxes relatives aux investissements, en 2023

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux	Arrondissements	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0349	Pierrefonds-Roxboro	
Anjou	0,0703	Pierrefonds	0,0463
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0250	Roxboro	0,0462
Lachine	0,0389	Plateau-Mont-Royal	0,0282
LaSalle	0,0373	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0689
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Rosemont–La Petite-Patrie	0,0314
L'Île-Bizard	0,0843	Saint-Laurent	0,0427
Sainte-Geneviève	0,0841	Saint-Léonard	0,0508
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0410	Sud-Ouest	0,0300
Montréal-Nord	0,0574	Verdun	0,0368
Outremont	0,0343	Ville-Marie	0,0070
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0348

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2022 pour les exercices de 2023 à 2025.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2023, 2024 et 2025, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2023 constitue la première année d'application du rôle d'évaluation actuel.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 125 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	422 500 \$	545 900 \$
Valeur au rôle 2023-2025 (3 ans)	402 700 \$	615 200 \$
Variation de la valeur au rôle	(19 800) \$	69 300 \$
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2020-2022	422 500 \$	545 900 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(6 600) \$	23 100 \$
Valeur ajustée pour 2023	415 900 \$	569 000 \$
Valeur ajustée pour 2024	409 300 \$	592 100 \$
Valeur ajustée pour 2025	402 700 \$	615 200 \$

Taux moyens cumulés

Tableau 126 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie résiduelle

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ³
						Taxe relative aux services ¹	Taxe relative aux investissements ²	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0435	0,0349	0,0784	0,7319
Anjou	0,5305	0,0071	0,0917	0,0029	0,0020	0,1250	0,0703	0,1953	0,8295
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0413	0,0250	0,0663	0,7198
Lachine	0,5305	0,0015	0,0917	0,0029	0,0020	0,0632	0,0389	0,1021	0,7307
LaSalle	0,5305	0,0040	0,0917	0,0029	0,0020	0,0538	0,0373	0,0911	0,7222
L'Île-Bizard– Sainte-Geneviève	0,5305	s. o.	0,0917	0,0029	0,0020	0,0819	0,0843	0,1662	0,7933
Mercier– Hochelaga-Maisonneuve	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0663	0,0410	0,1073	0,7608
Montréal-Nord	0,5305	0,0150	0,0917	0,0029	0,0020	0,1348	0,0574	0,1922	0,8343
Outremont	0,5305	0,0070	0,0917	0,0029	0,0020	0,0452	0,0343	0,0795	0,7136
Pierrefonds–Roxboro	0,5305	s. o.	0,0917	0,0029	0,0020	0,0746	0,0463	0,1209	0,7480
Plateau-Mont-Royal	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0514	0,0282	0,0796	0,7331
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0788	0,0689	0,1477	0,8012
Rosemont–La Petite-Patrie	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0484	0,0314	0,0798	0,7333
Saint-Laurent	0,5305	0,0036	0,0917	0,0029	0,0020	0,0674	0,0427	0,1101	0,7408
Saint-Léonard	0,5305	0,0078	0,0917	0,0029	0,0020	0,0841	0,0508	0,1349	0,7698
Sud-Ouest	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0550	0,0300	0,0850	0,7385
Verdun	0,5305	0,0049	0,0917	0,0029	0,0020	0,0580	0,0368	0,0948	0,7268
Ville-Marie	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0392	0,0070	0,0462	0,6997
Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0538	0,0348	0,0886	0,7421
VILLE DE MONTRÉAL	0,5305	0,0186	0,0917	0,0029	0,0020			0,0957	0,7414

1. L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 51,01 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0150 pour cette catégorie d'immeubles.

2. L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0843 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0841 pour le secteur Sainte-Geneviève. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comporte quant à lui un taux relatif aux investissements de 0,0463 pour le secteur Pierrefonds et de 0,0462 pour le secteur Roxboro.

3. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Tableau 127 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ³
						Taxe relative aux services ¹	Taxe relative aux investissements ²	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0435	0,0349	0,0784	0,7319
Anjou	0,5305	0,0071	0,0917	0,0029	0,0020	0,1250	0,0703	0,1953	0,8295
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0413	0,0250	0,0663	0,7198
Lachine	0,5305	0,0015	0,0917	0,0029	0,0020	0,0878	0,0389	0,1267	0,7553
LaSalle	0,5305	0,0040	0,0917	0,0029	0,0020	0,0538	0,0373	0,0911	0,7222
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,5305	s. o.	0,0917	0,0029	0,0020	0,0819	0,0843	0,1662	0,7933
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0663	0,0410	0,1073	0,7608
Montréal-Nord	0,5305	0,0150	0,0917	0,0029	0,0020	0,1348	0,0574	0,1922	0,8343
Outremont	0,5305	0,0070	0,0917	0,0029	0,0020	0,0452	0,0343	0,0795	0,7136
Pierrefonds–Roxboro	0,5305	s. o.	0,0917	0,0029	0,0020	0,0746	0,0463	0,1209	0,7480
Plateau-Mont-Royal	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0514	0,0282	0,0796	0,7331
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0788	0,0689	0,1477	0,8012
Rosemont–La Petite-Patrie	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0484	0,0314	0,0798	0,7333
Saint-Laurent	0,5305	0,0036	0,0917	0,0029	0,0020	0,0674	0,0427	0,1101	0,7408
Saint-Léonard	0,5305	0,0078	0,0917	0,0029	0,0020	0,0841	0,0508	0,1349	0,7698
Sud-Ouest	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0550	0,0300	0,0850	0,7385
Verdun	0,5305	0,0049	0,0917	0,0029	0,0020	0,0580	0,0368	0,0948	0,7268
Ville-Marie	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0392	0,0070	0,0462	0,6997
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0538	0,0348	0,0886	0,7421
VILLE DE MONTRÉAL	0,5305	0,0216	0,0917	0,0029	0,0020			0,0877	0,7364

1. L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 51,01 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0396 pour cette catégorie d'immeubles.

2. L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0843 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0841 pour le secteur Sainte-Geneviève. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comporte quant à lui un taux relatif aux investissements de 0,0463 pour le secteur Pierrefonds et de 0,0462 pour le secteur Roxboro.

3. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Le tableau suivant présente les taux moyens par arrondissement. Le taux moyen pour chaque arrondissement peut varier par rapport à la moyenne, en fonction de la composition de son assiette non résidentielle. Ceci est dû à l'utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière.

Tableau 128 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale ¹	Dettes anciennes villes ¹	Taxe relative à l'eau ²	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM ¹	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL ⁵
						Taxe relative aux services ³	Taxe relative aux investissements ⁴	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	2,6503	0,1025	0,3358	0,0199	0,0102	0,0435	0,0349	0,0784	3,1971
Anjou	2,7019	0,0240	0,3340	0,0199	0,0104	0,1250	0,0703	0,1953	3,2855
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	2,6134	0,1011	0,3373	0,0199	0,0100	0,0413	0,0250	0,0663	3,1480
Lachine	2,6882	0,0052	0,3354	0,0199	0,0103	0,0520	0,0389	0,0909	3,1498
LaSalle	2,6651	0,0149	0,3338	0,0199	0,0102	0,0538	0,0373	0,0911	3,1349
L'Île-Bizard– Sainte-Geneviève	2,4782	s. o.	0,3351	0,0199	0,0095	0,0819	0,0843	0,1662	3,0089
Mercier– Hochelaga-Maisonneuve	2,6705	0,1033	0,3380	0,0199	0,0103	0,0663	0,0410	0,1073	3,2492
Montréal-Nord	2,4908	0,0484	0,3355	0,0199	0,0096	0,1348	0,0574	0,1922	3,0963
Outremont	2,4814	0,0264	0,3373	0,0199	0,0095	0,0452	0,0343	0,0795	2,9540
Pierrefonds–Roxboro	2,5313	s. o.	0,3342	0,0199	0,0097	0,0746	0,0463	0,1209	3,0160
Plateau-Mont-Royal	2,5069	0,0970	0,3383	0,0199	0,0096	0,0514	0,0282	0,0796	3,0513
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	2,6041	0,1008	0,3368	0,0199	0,0100	0,0788	0,0689	0,1477	3,2193
Rosemont–La Petite-Patrie	2,5309	0,0979	0,3387	0,0199	0,0097	0,0484	0,0314	0,0798	3,0770
Saint-Laurent	2,7119	0,0127	0,3341	0,0199	0,0104	0,0674	0,0427	0,1101	3,1991
Saint-Léonard	2,6199	0,0275	0,3336	0,0199	0,0101	0,0841	0,0508	0,1349	3,1459
Sud-Ouest	2,6230	0,1015	0,3408	0,0199	0,0101	0,0550	0,0300	0,0850	3,1802
Verdun	2,6431	0,0189	0,3341	0,0199	0,0101	0,0580	0,0368	0,0948	3,1209
Ville-Marie	2,7638	0,1069	0,3380	0,0199	0,0106	0,0392	0,0070	0,0462	3,2854
Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension	2,5735	0,0996	0,3366	0,0199	0,0099	0,0538	0,0348	0,0886	3,1281
VILLE DE MONTRÉAL	2,6844	0,0785	0,3368	0,0199	0,0103			0,0826	3,2125

1. Les taux présentés pour la taxe foncière générale, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et pour la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisqu'ils sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

2. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.

3. L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 51,01 \$ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0038 pour cette catégorie d'immeubles.

4. L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0843 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0841 pour le secteur Sainte-Geneviève. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comporte quant à lui un taux relatif aux investissements de 0,0463 pour le secteur Pierrefonds et de 0,0462 pour le secteur Roxboro.

5. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales foncières des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2023-2025 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de six logements ou plus et les immeubles de cinq logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle entre ces deux types d'immeubles. À ce sujet, une demande a été faite au gouvernement du Québec pour obtenir davantage de flexibilité dans la fixation des taux de taxes résidentiels.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 129 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières ¹
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total ¹	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total ¹	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,2 %	0,6 %	3,5 %	0,6 %	0,1 %	0,7 %	4,2 %
Anjou	2,4 %	(0,0 %)	0,5 %	2,9 %	1,7 %	0,4 %	2,1 %	5,0 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,8 %	0,2 %	0,6 %	4,6 %	0,7 %	0,1 %	0,8 %	5,4 %
Lachine	3,8 %	(0,0 %)	0,6 %	4,4 %	0,5 %	0,0 %	0,5 %	4,9 %
LaSalle	2,4 %	(0,0 %)	0,6 %	3,0 %	1,3 %	(0,1 %)	1,2 %	4,2 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,4 %	0,0 %	0,5 %	3,0 %	1,6 %	1,4 %	3,0 %	6,0 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,8 %	0,2 %	0,6 %	4,6 %	1,1 %	0,0 %	1,1 %	5,7 %
Montréal-Nord	2,3 %	0,0 %	0,5 %	2,8 %	0,3 %	0,0 %	0,4 %	3,2 %
Outremont	2,4 %	0,0 %	0,6 %	3,1 %	0,7 %	1,0 %	1,8 %	4,8 %
Pierrefonds-Roxboro	4,6 %	0,0 %	0,6 %	5,3 %	0,8 %	(0,6 %)	0,2 %	5,4 %
Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,2 %	0,6 %	3,3 %	0,5 %	0,1 %	0,5 %	3,9 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,8 %	0,2 %	0,6 %	3,5 %	0,5 %	0,6 %	1,1 %	4,6 %
Rosemont–La Petite-Patrie	2,6 %	0,2 %	0,6 %	3,4 %	0,7 %	(0,1 %)	0,6 %	3,9 %
Saint-Laurent	2,8 %	(0,0 %)	0,6 %	3,4 %	0,6 %	(0,1 %)	0,4 %	3,8 %
Saint-Léonard	1,6 %	0,0 %	0,6 %	2,2 %	0,6 %	0,4 %	1,1 %	3,3 %
Sud-Ouest	3,1 %	0,2 %	0,6 %	3,9 %	0,2 %	(0,0 %)	0,2 %	4,0 %
Verdun	2,7 %	0,0 %	0,6 %	3,3 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	3,8 %
Ville-Marie	0,5 %	0,1 %	0,6 %	1,2 %	0,4 %	0,1 %	0,5 %	1,7 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,0 %	0,2 %	0,6 %	3,8 %	0,8 %	(0,1 %)	0,7 %	4,5 %
VILLE DE MONTRÉAL	2,7 %	0,1 %	0,6 %	3,4 %	0,6 %	0,1 %	0,7 %	4,1 %

1. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Note : Puisque les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

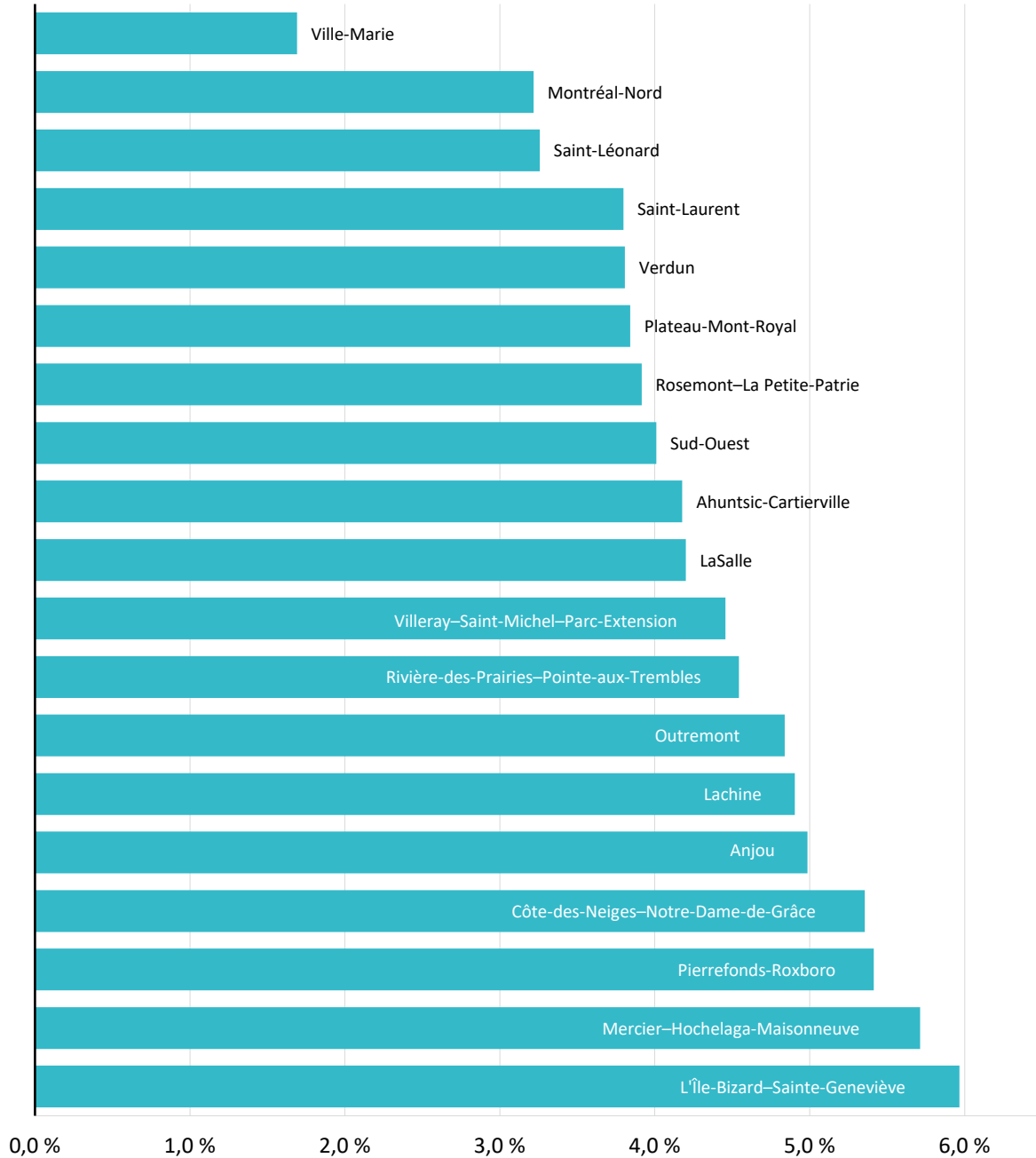
Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 130 – Variation des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	4,2 %	4,6 %	4,6 %	3,8 %	4,1 %
Anjou	5,0 %	6,1 %	4,7 %	5,5 %	2,4 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	5,4 %	6,6 %	2,9 %	5,2 %	5,8 %
Lachine	4,9 %	5,6 %	4,3 %	4,3 %	4,7 %
LaSalle	4,2 %	4,0 %	3,6 %	4,6 %	3,9 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	6,0 %	6,2 %	3,5 %	5,9 %	2,7 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,7 %	5,9 %	5,6 %	5,2 %	6,9 %
Montréal-Nord	3,2 %	3,5 %	1,2 %	3,9 %	2,5 %
Outremont	4,8 %	4,4 %	4,6 %	6,0 %	5,4 %
Pierrefonds-Roxboro	5,4 %	6,0 %	3,4 %	4,3 %	3,1 %
Plateau-Mont-Royal	3,9 %	2,9 %	3,2 %	4,2 %	4,4 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4,6 %	5,0 %	5,4 %	4,2 %	2,0 %
Rosemont–La Petite-Patrie	3,9 %	4,7 %	3,6 %	3,5 %	5,0 %
Saint-Laurent	3,8 %	3,8 %	4,1 %	3,6 %	3,4 %
Saint-Léonard	3,3 %	3,9 %	4,0 %	3,4 %	0,5 %
Sud-Ouest	4,0 %	6,9 %	2,1 %	5,4 %	4,8 %
Verdun	3,8 %	4,4 %	3,2 %	5,1 %	2,7 %
Ville-Marie	1,7 %	4,9 %	(0,3 %)	6,4 %	3,1 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	4,5 %	6,2 %	3,6 %	3,8 %	5,6 %
Ville de Montréal	4,1 %	5,0 %	2,7 %	4,5 %	4,3 %

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 5 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2022 à 2023, par arrondissement



Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration¹⁰. L'utilisation de cet immeuble théorique, d'une valeur de 567 600 \$ au rôle d'évaluation 2023-2025, permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

Variation des charges fiscales ¹	Taxes	Taxes	Variations ²	
	2022	2023	(\$)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	2 904 \$	3 011 \$	107 \$	2,7 %
Dettes anciennes villes	143 \$	150 \$	7 \$	0,2 %
Taxe relative à l'eau	496 \$	520 \$	24 \$	0,6 %
Taxe relative à la voirie	16 \$	16 \$	0 \$	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	11 \$	11 \$	0 \$	0,0 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	223 \$	247 \$	24 \$	0,6 %
Taxe relative aux investissements	196 \$	198 \$	2 \$	0,1 %
	3 989 \$	4 153 \$	164 \$	4,1 %

1. Les variations sont celles d'une résidence moyenne, évaluée à 567 600 \$ au rôle d'évaluation 2023-2025.

2. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Avec le dépôt du rôle 2023-2025, les immeubles de six logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter davantage que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. Toutefois, la grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales foncières pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

10. La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté légèrement plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. C'est pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement supérieures à la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos), qui sont présentés au tableau suivant.

Tableau 132 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2023	661 329 \$	492 459 \$	865 193 \$	567 214 \$	562 047 \$	534 157 \$	465 354 \$
Taxes 2022	4 627 \$	3 849 \$	5 844 \$	3 842 \$	3 904 \$	3 990 \$	3 343 \$
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	3 508 \$	2 612 \$	4 589 \$	3 009 \$	2 981 \$	2 833 \$	2 469 \$
Dettes anciennes villes	174 \$	35 \$	228 \$	8 \$	23 \$	0 \$	123 \$
Taxe relative à l'eau	606 \$	452 \$	793 \$	520 \$	515 \$	490 \$	427 \$
Taxe relative à la voirie	19 \$	14 \$	25 \$	16 \$	16 \$	15 \$	13 \$
Taxe relative à l'ARTM	13 \$	10 \$	18 \$	12 \$	11 \$	11 \$	9 \$
Taxe relative aux services	288 \$	616 \$	357 \$	273 \$	302 \$	437 \$	309 \$
Taxe relative aux investissements	231 \$	346 \$	217 \$	221 \$	210 \$	449 \$	191 \$
	4 839 \$	4 085 \$	6 227 \$	4 059 \$	4 059 \$	4 236 \$	3 540 \$
Variation totale	4,6 % 213 \$	6,1 % 236 \$	6,6 % 383 \$	5,6 % 217 \$	4,0 % 155 \$	6,2 % 246 \$	5,9 % 197 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Ouverture	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2023	379 587 \$	1 793 223 \$	474 159 \$	919 328 \$	393 146 \$	659 719 \$	722 603 \$
Taxes 2022	3 060 \$	12 254 \$	3 346 \$	6 547 \$	3 000 \$	4 621 \$	5 155 \$
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	2 014 \$	9 512 \$	2 515 \$	4 877 \$	2 085 \$	3 500 \$	3 833 \$
Dettes anciennes villes	57 \$	126 \$	0 \$	242 \$	104 \$	174 \$	26 \$
Taxe relative à l'eau	348 \$	1 644 \$	435 \$	843 \$	360 \$	605 \$	663 \$
Taxe relative à la voirie	11 \$	51 \$	14 \$	26 \$	11 \$	19 \$	21 \$
Taxe relative à l'ARTM	8 \$	37 \$	10 \$	19 \$	8 \$	13 \$	15 \$
Taxe relative aux services	512 \$	811 \$	354 \$	473 \$	310 \$	319 \$	487 \$
Taxe relative aux investissements	218 \$	615 \$	219 \$	259 \$	271 \$	207 \$	309 \$
	3 167 \$	12 796 \$	3 546 \$	6 739 \$	3 149 \$	4 837 \$	5 353 \$
Variation totale	3,5 % 107 \$	4,4 % 542 \$	6,0 % 200 \$	2,9 % 192 \$	5,0 % 150 \$	4,7 % 216 \$	3,8 % 198 \$

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2023	607 041 \$	500 345 \$	835 783 \$	1 191 005 \$	491 425 \$	592 167 \$
Taxes 2022	4 499 \$	3 455 \$	5 819 \$	7 945 \$	3 432 \$	4 180 \$
Taxes 2023						
Taxe foncière générale	3 220 \$	2 654 \$	4 433 \$	6 318 \$	2 607 \$	3 141 \$
Dettes anciennes villes	47 \$	132 \$	41 \$	314 \$	129 \$	110 \$
Taxe relative à l'eau	557 \$	459 \$	766 \$	1 092 \$	451 \$	543 \$
Taxe relative à la voirie	17 \$	14 \$	24 \$	34 \$	14 \$	17 \$
Taxe relative à l'ARTM	12 \$	10 \$	17 \$	24 \$	10 \$	12 \$
Taxe relative aux services	511 \$	275 \$	485 \$	467 \$	264 \$	351 \$
Taxe relative aux investissements	308 \$	150 \$	308 \$	83 \$	171 \$	216 \$
	4 673 \$	3 694 \$	6 074 \$	8 332 \$	3 647 \$	4 390 \$
Variation totale	3,9 % 173 \$	6,9 % 239 \$	4,4 % 255 \$	4,9 % 387 \$	6,2 % 214 \$	5,0 % 210 \$

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divisé. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 133 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2023	286 695 \$	239 220 \$	421 778 \$	289 884 \$	325 716 \$	252 558 \$	284 784 \$
Taxes 2022	2 005 \$	1 895 \$	2 950 \$	1 989 \$	2 270 \$	1 935 \$	2 051 \$
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	1 521 \$	1 269 \$	2 237 \$	1 538 \$	1 728 \$	1 340 \$	1 511 \$
Dettes anciennes villes	76 \$	17 \$	111 \$	4 \$	13 \$	0 \$	75 \$
Taxe relative à l'eau	263 \$	219 \$	387 \$	266 \$	299 \$	232 \$	261 \$
Taxe relative à la voirie	8 \$	7 \$	12 \$	8 \$	9 \$	7 \$	8 \$
Taxe relative à l'ARTM	6 \$	5 \$	9 \$	6 \$	7 \$	5 \$	6 \$
Taxe relative aux services	125 \$	299 \$	174 \$	140 \$	175 \$	207 \$	189 \$
Taxe relative aux investissements	100 \$	168 \$	106 \$	113 \$	122 \$	212 \$	117 \$
	2 098 \$	1 984 \$	3 036 \$	2 074 \$	2 352 \$	2 003 \$	2 166 \$
Variation totale	4,6 % 93 \$	4,7 % 89 \$	2,9 % 85 \$	4,3 % 85 \$	3,6 % 82 \$	3,5 % 68 \$	5,6 % 116 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2023	254 826 \$	609 104 \$	257 734 \$	436 524 \$	228 339 \$	393 626 \$	361 134 \$
Taxes 2022	2 100 \$	4 155 \$	1 865 \$	3 100 \$	1 735 \$	2 785 \$	2 570 \$
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	1 352 \$	3 231 \$	1 367 \$	2 316 \$	1 211 \$	2 088 \$	1 916 \$
Dettes anciennes villes	38 \$	43 \$	0 \$	115 \$	60 \$	104 \$	13 \$
Taxe relative à l'eau	234 \$	559 \$	236 \$	400 \$	209 \$	361 \$	331 \$
Taxe relative à la voirie	7 \$	17 \$	7 \$	13 \$	7 \$	11 \$	10 \$
Taxe relative à l'ARTM	5 \$	12 \$	5 \$	9 \$	5 \$	8 \$	7 \$
Taxe relative aux services	344 \$	275 \$	192 \$	224 \$	180 \$	191 \$	243 \$
Taxe relative aux investissements	146 \$	209 \$	119 \$	123 \$	157 \$	124 \$	154 \$
	2 126 \$	4 346 \$	1 928 \$	3 200 \$	1 829 \$	2 886 \$	2 675 \$
Variation totale	1,2 % 26 \$	4,6 % 191 \$	3,4 % 63 \$	3,2 % 100 \$	5,4 % 94 \$	3,6 % 101 \$	4,1 % 105 \$

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2023	304 201 \$	414 646 \$	459 067 \$	460 378 \$	349 616 \$	382 534 \$
Taxes 2022	2 252 \$	2 997 \$	3 232 \$	3 230 \$	2 505 \$	2 763 \$
Taxes 2023						
Taxe foncière générale	1 614 \$	2 200 \$	2 435 \$	2 442 \$	1 855 \$	2 029 \$
Dettes anciennes villes	24 \$	109 \$	22 \$	121 \$	92 \$	71 \$
Taxe relative à l'eau	279 \$	380 \$	421 \$	422 \$	321 \$	351 \$
Taxe relative à la voirie	9 \$	12 \$	13 \$	13 \$	10 \$	11 \$
Taxe relative à l'ARTM	6 \$	8 \$	9 \$	9 \$	7 \$	8 \$
Taxe relative aux services	256 \$	228 \$	266 \$	180 \$	188 \$	226 \$
Taxe relative aux investissements	155 \$	124 \$	169 \$	32 \$	122 \$	140 \$
	2 342 \$	3 062 \$	3 336 \$	3 221 \$	2 594 \$	2 836 \$
Variation totale	4,0 % 90 \$	2,1 % 64 \$	3,2 % 104 \$	(0,3 %) (9 \$)	3,6 % 89 \$	2,7 % 73 \$

Dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de deux à cinq logements. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Voilà pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

Tableau 134 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2023	681 567 \$	581 512 \$	783 571 \$	503 393 \$	612 112 \$	540 844 \$	584 338 \$
Taxes 2022	4 803 \$	4 574 \$	5 362 \$	3 454 \$	4 228 \$	4 051 \$	4 225 \$
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	3 615 \$	3 085 \$	4 157 \$	2 670 \$	3 247 \$	2 869 \$	3 100 \$
Dettes anciennes villes	180 \$	41 \$	206 \$	7 \$	25 \$	0 \$	154 \$
Taxe relative à l'eau	625 \$	533 \$	719 \$	462 \$	561 \$	496 \$	536 \$
Taxe relative à la voirie	20 \$	17 \$	22 \$	14 \$	18 \$	16 \$	17 \$
Taxe relative à l'ARTM	14 \$	12 \$	16 \$	10 \$	12 \$	11 \$	12 \$
Taxe relative aux services	296 \$	727 \$	324 \$	243 \$	329 \$	443 \$	387 \$
Taxe relative aux investissements	238 \$	409 \$	196 \$	196 \$	229 \$	456 \$	239 \$
	4 988 \$	4 823 \$	5 640 \$	3 602 \$	4 421 \$	4 290 \$	4 445 \$
Variation totale	3,8 % 184 \$	5,5 % 249 \$	5,2 % 277 \$	4,3 % 148 \$	4,6 % 193 \$	5,9 % 239 \$	5,2 % 220 \$

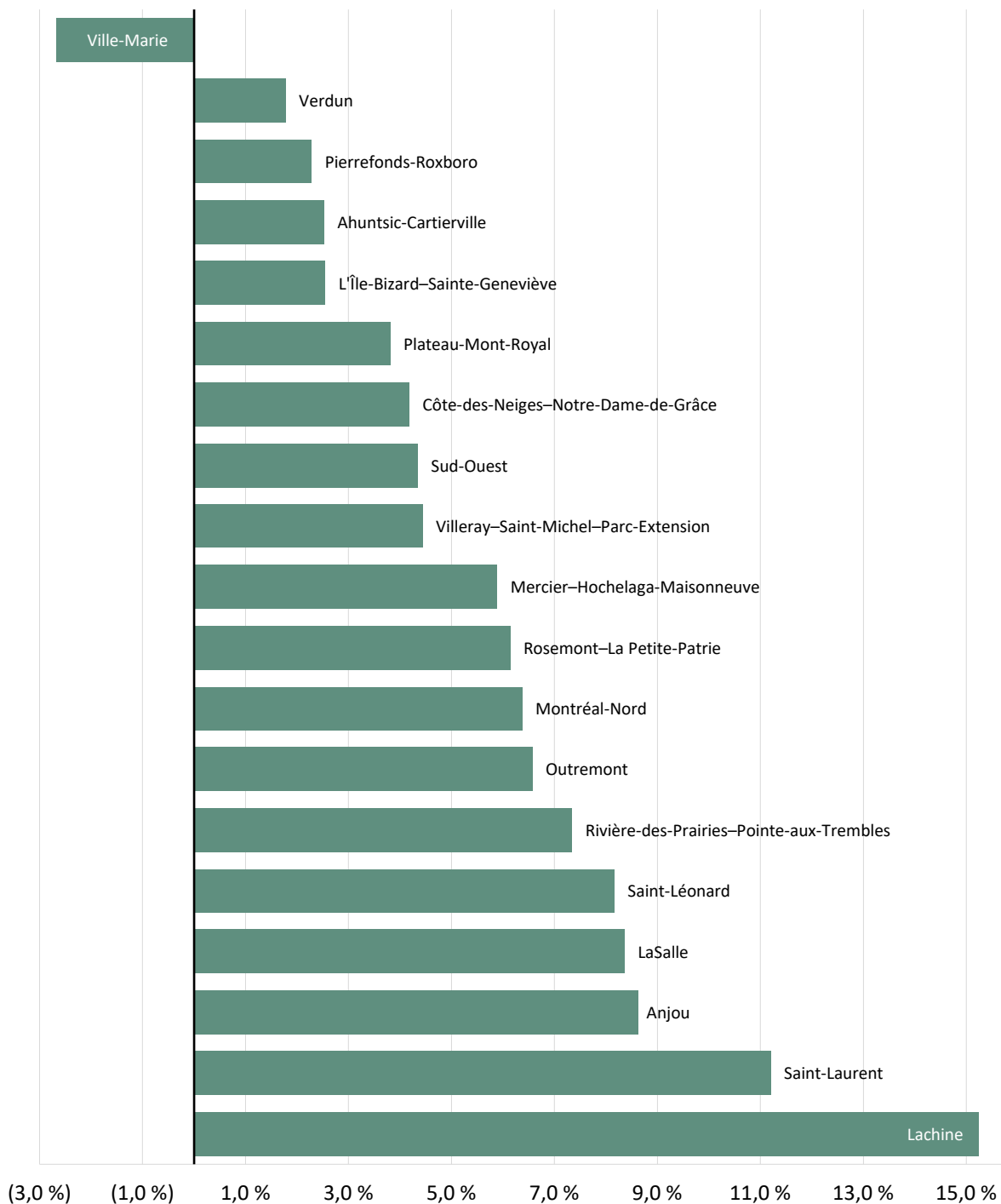
Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2023	480 039 \$	1 518 330 \$	591 903 \$	941 353 \$	517 281 \$	708 418 \$	672 237 \$
Taxes 2022	3 856 \$	10 225 \$	4 243 \$	6 625 \$	3 977 \$	5 021 \$	4 808 \$
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	2 546 \$	8 054 \$	3 140 \$	4 993 \$	2 744 \$	3 758 \$	3 566 \$
Dettes anciennes villes	72 \$	107 \$	0 \$	248 \$	136 \$	187 \$	24 \$
Taxe relative à l'eau	440 \$	1 392 \$	543 \$	863 \$	474 \$	650 \$	616 \$
Taxe relative à la voirie	14 \$	44 \$	17 \$	27 \$	15 \$	20 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	10 \$	31 \$	12 \$	19 \$	11 \$	14 \$	14 \$
Taxe relative aux services	647 \$	686 \$	442 \$	484 \$	408 \$	343 \$	453 \$
Taxe relative aux investissements	276 \$	521 \$	274 \$	266 \$	356 \$	223 \$	287 \$
	4 005 \$	10 834 \$	4 427 \$	6 900 \$	4 144 \$	5 194 \$	4 980 \$
Variation totale	3,9 % 149 \$	6,0 % 609 \$	4,3 % 184 \$	4,2 % 275 \$	4,2 % 167 \$	3,5 % 174 \$	3,6 % 172 \$

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2023	751 154 \$	627 911 \$	671 894 \$	720 338 \$	599 974 \$	670 292 \$
Taxes 2022	5 592 \$	4 400 \$	4 644 \$	4 736 \$	4 288 \$	4 755 \$
Taxes 2023						
Taxe foncière générale	3 985 \$	3 331 \$	3 564 \$	3 821 \$	3 183 \$	3 556 \$
Dettes anciennes villes	58 \$	165 \$	33 \$	190 \$	158 \$	125 \$
Taxe relative à l'eau	689 \$	576 \$	616 \$	661 \$	550 \$	615 \$
Taxe relative à la voirie	22 \$	18 \$	19 \$	21 \$	17 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	15 \$	13 \$	14 \$	15 \$	12 \$	14 \$
Taxe relative aux services	632 \$	345 \$	390 \$	282 \$	323 \$	397 \$
Taxe relative aux investissements	382 \$	188 \$	247 \$	50 \$	209 \$	245 \$
	5 782 \$	4 636 \$	4 883 \$	5 040 \$	4 452 \$	4 970 \$
Variation totale	3,4 % 189 \$	5,4 % 236 \$	5,1 % 239 \$	6,4 % 303 \$	3,8 % 164 \$	4,5 % 215 \$

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

Graphique 6 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2022 à 2023, par arrondissement



Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 135 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales totales ¹
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total ¹	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total ¹	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,6 %	0,2 %	0,8 %	2,5 %	0,1 %	(0,0 %)	0,0 %	2,5 %
Anjou	7,4 %	(0,0 %)	0,6 %	8,0 %	0,5 %	0,1 %	0,6 %	8,6 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,2 %	0,2 %	0,7 %	4,1 %	0,1 %	(0,0 %)	0,1 %	4,2 %
Lachine	14,3 %	0,0 %	0,6 %	14,9 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	15,2 %
LaSalle	7,6 %	(0,0 %)	0,4 %	8,0 %	0,3 %	(0,0 %)	0,3 %	8,4 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1,4 %	0,0 %	0,6 %	2,0 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	2,5 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,7 %	0,3 %	(0,3 %)	5,7 %	0,2 %	(0,0 %)	0,2 %	5,9 %
Montréal-Nord	6,2 %	0,0 %	0,1 %	6,3 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	6,4 %
Outremont	5,2 %	0,0 %	0,9 %	6,2 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	6,6 %
Pierrefonds-Roxboro	1,8 %	0,0 %	0,8 %	2,5 %	0,0 %	(0,3 %)	(0,3 %)	2,3 %
Plateau-Mont-Royal	2,7 %	0,2 %	0,9 %	3,8 %	0,0 %	(0,0 %)	0,0 %	3,8 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	6,3 %	0,3 %	0,5 %	7,1 %	0,1 %	0,1 %	0,3 %	7,3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	4,8 %	0,3 %	0,9 %	6,0 %	0,1 %	(0,0 %)	0,1 %	6,1 %
Saint-Laurent	10,6 %	0,0 %	0,4 %	11,0 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	11,2 %
Saint-Léonard	7,5 %	0,0 %	0,2 %	7,8 %	0,2 %	0,1 %	0,4 %	8,2 %
Sud-Ouest	4,0 %	0,3 %	0,2 %	4,4 %	(0,0 %)	(0,0 %)	(0,0 %)	4,3 %
Verdun	1,1 %	(0,0 %)	0,7 %	1,8 %	(0,0 %)	(0,0 %)	(0,1 %)	1,8 %
Ville-Marie	(3,4 %)	(0,0 %)	0,7 %	(2,7 %)	(0,0 %)	0,0 %	0,0 %	(2,7 %)
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,4 %	0,2 %	0,8 %	4,4 %	0,1 %	(0,1 %)	0,1 %	4,4 %
VILLE DE MONTRÉAL	2,1 %	0,1 %	0,6 %	2,8 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	2,9 %

1. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Note : Puisque les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

9.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés. Conformément aux prévisions budgétaires de 2023, cela s'exprime comme suit :

	<i>En milliers de \$</i>
▪ Dépenses totales de l'agglomération	3 469 906,9 \$
▪ Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(587 378,5 \$)
▪ Dépenses à financer par quotes-parts	2 882 528,4 \$

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, et les quotes-parts spécifiques, qui ciblent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 2 882,5 M\$ en 2023, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à 2022.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les deux pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2023.

Tableau 136 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2022 à 2023

Quotes-parts (en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2022	2023	En valeur	En %
Générales	2 291 161,3	2 475 854,0	184 692,7	8,1
Spécifiques				
Service des premiers répondants	10 834,5	11 869,9	1 035,4	9,6
Service de l'eau	148 291,6	183 185,9	34 894,3	23,5
Alimentation en eau potable	98 246,6	100 484,0	2 237,4	2,3
Compteurs d'eau	1 887,0	2 037,3	150,3	8,0
Travaux admissibles au programme TECQ	6 101,1	7 936,1	1 835,0	30,1
Travaux admissibles au programme FCCQ	7 881,3	8 031,4	150,1	1,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 382,3	5 248,4	(133,9)	(2,5)
Déficit des exercices antérieurs	211 276,0	87 881,4	(123 394,6)	(58,4)
Total	2 781 061,7	2 882 528,4	101 466,7	3,6

Tableau 137 – Quotes-parts de 2023
(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	2 028 754,4	9 844,3	150 105,5	84 853,7	1 850,5
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	14 312,0	69,4	1 058,9	372,4	0,1
Beaconsfield	24 610,2	119,4	1 820,9	1 177,6	0,0
Côte-Saint-Luc	29 657,6	-	2 194,3	1 604,7	1,2
Dollard-Des Ormeaux	45 654,3	221,5	3 377,9	2 923,4	3,8
Dorval	69 332,9	336,4	5 129,9	1 757,8	160,2
Hampstead	11 738,2	57,0	868,5	356,2	-
L'Île-Dorval	78,6	0,4	5,8	16,3	-
Kirkland	31 584,7	153,3	2 336,9	1 021,8	1,5
Mont-Royal	57 827,7	280,6	4 278,6	1 565,1	0,0
Montréal-Est	19 049,3	92,4	1 409,4	1 446,4	5,8
Montréal-Ouest	6 310,0	30,6	466,9	207,2	1,5
Pointe-Claire	67 370,4	326,9	4 984,7	1 680,7	11,8
Senneville	3 512,2	17,0	259,9	71,4	0,2
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 610,7	41,8	637,1	319,1	0,1
Westmount	57 450,9	278,8	4 250,7	1 110,2	0,5
Total – Villes reconstituées	447 099,6	2 025,6	33 080,4	15 630,3	186,8
Agglomération de Montréal	2 475 854,0	11 869,9	183 185,9	100 484,0	2 037,3

Tableau 137 – Quotes-parts de 2023 (suite)
(en milliers de dollars)

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
2 928,0	3 998,0	4 860,6	72 011,4	2 359 206,4	81,8	Montréal
						Villes reconstituées
150,2	117,5	-	508,0	16 588,6	0,6	Baie-D'Urfé
265,9	209,0	69,5	873,5	29 146,1	1,0	Beaconsfield
257,0	258,4	4,3	1 052,7	35 030,4	1,2	Côte-Saint-Luc
490,1	403,6	-	1 620,5	54 695,1	1,9	Dollard-Des Ormeaux
908,3	713,0	30,9	2 461,0	80 830,5	2,8	Dorval
130,2	101,0	-	416,7	13 667,7	0,5	Hampstead
0,7	0,6	-	2,8	105,2	0,0	L'Île-Dorval
388,7	298,5	1,1	1 121,1	36 907,5	1,3	Kirkland
612,4	491,6	67,7	2 052,6	67 176,2	2,3	Mont-Royal
221,4	157,7	-	676,2	23 058,7	0,8	Montréal-Est
52,3	55,2	-	224,0	7 347,6	0,3	Montréal-Ouest
680,2	554,9	213,9	2 391,3	78 214,8	2,7	Pointe-Claire
45,5	34,0	-	124,7	4 064,9	0,1	Senneville
115,1	87,8	0,2	305,6	10 117,5	0,4	Sainte-Anne-de-Bellvue
690,2	550,7	-	2 039,2	66 371,3	2,3	Westmount
5 008,1	4 033,4	387,8	15 870,0	523 322,0	18,2	Total – Villes reconstituées
7 936,1	8 031,4	5 248,4	87 881,4	2 882 528,4	100,0	Agglomération de Montréal

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Cette formule de calcul du potentiel fiscal est spécifique au calcul pour les fins de la répartition des dépenses d'agglomération¹¹.

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2022 et 2023.

Les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et répondantes, et de celle pour le service de l'eau.

Tableau 138 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2022 et 2023

Villes liées	Potentiel fiscal 2022		Potentiel fiscal 2023	
	M\$	Pourcentages contributifs	M\$	Pourcentages contributifs
Montréal	535 902,7	82,64470 %	587 886,6	81,94160 %
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	3 395,2	0,52359 %	4 147,3	0,57806 %
Beaconsfield	6 051,4	0,93322 %	7 131,5	0,99401 %
Côte-Saint-Luc	7 302,6	1,12617 %	8 594,1	1,19787 %
Dollard-Des Ormeaux	10 881,8	1,67814 %	13 229,6	1,84398 %
Dorval	18 389,1	2,83589 %	20 091,1	2,80036 %
Hampstead	2 853,2	0,44001 %	3 401,5	0,47411 %
L'Île-Dorval	19,9	0,00307 %	22,8	0,00317 %
Kirkland	8 073,7	1,24509 %	9 152,5	1,27571 %
Mont-Royal	14 612,3	2,25345 %	16 757,1	2,33567 %
Montréal-Est	4 181,1	0,64479 %	5 520,1	0,76940 %
Montréal-Ouest	1 525,5	0,23526 %	1 828,5	0,25486 %
Pointe-Clair	16 870,2	2,60165 %	19 522,4	2,72110 %
Senneville	837,2	0,12912 %	1 017,7	0,14186 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 971,0	0,30396 %	2 495,2	0,34779 %
Westmount	15 574,9	2,40190 %	16 648,0	2,32045 %
Total – Villes reconstituées	112 539,0	17,35530 %	129 559,2	18,05840 %
Agglomération de Montréal	648 441,7	100,00000 %	717 445,8	100,00000 %

Sources : sommaires des rôles fonciers 2020-2022 et 2023 -2025 des villes liées de l'agglomération de Montréal. Sommaire 2020-2022 actualisé au 11 septembre 2021 pour le potentiel fiscal 2022, et sommaire 2023-2025 actualisé au 14 septembre 2022 pour le potentiel fiscal de 2023.

11. Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2023, les quotes-parts générales totalisent 2 475,9 M\$, ce qui représente près de 85,9 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 8,1 % par rapport à l'exercice de 2022. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, tel que l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

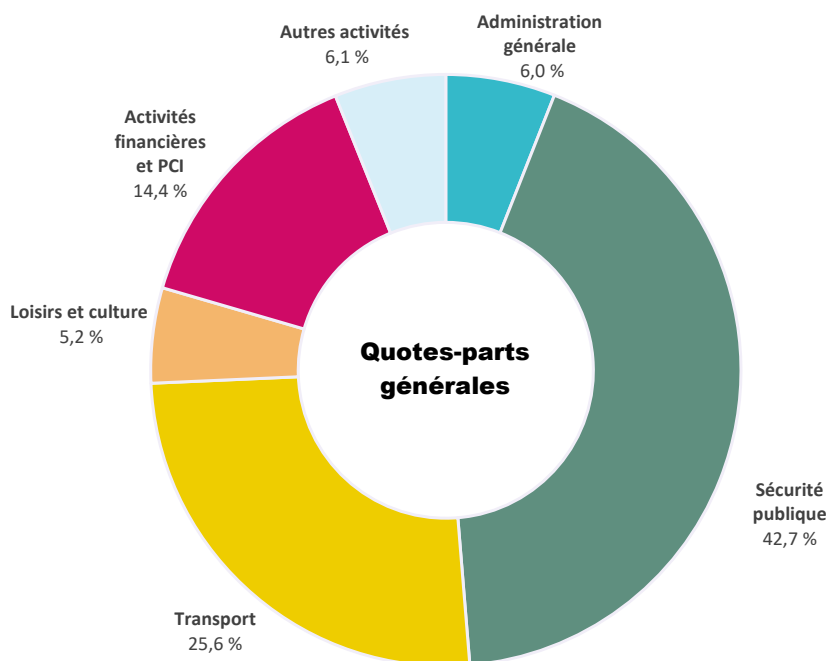
Tableau 139 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2022 à 2023

Quotes-parts générales (en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2022	2023	En valeur	En %
Montréal	1 893 523,4	2 028 754,4	135 231,0	7,1
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	11 996,2	14 312,0	2 315,8	19,3
Beaconsfield	21 381,5	24 610,2	3 228,7	15,1
Côte-Saint-Luc	25 802,4	29 657,6	3 855,2	14,9
Dollard-Des Ormeaux	38 449,0	45 654,3	7 205,3	18,7
Dorval	64 974,8	69 332,9	4 358,1	6,7
Hampstead	10 081,4	11 738,2	1 656,8	16,4
L'Île-Dorval	70,3	78,6	8,3	11,8
Kirkland	28 527,0	31 584,7	3 057,7	10,7
Mont-Royal	51 630,3	57 827,7	6 197,4	12,0
Montréal-Est	14 773,1	19 049,3	4 276,2	28,9
Montréal-Ouest	5 390,1	6 310,0	919,9	17,1
Pointe-Claire	59 608,0	67 370,4	7 762,5	13,0
Senneville	2 958,3	3 512,2	553,9	18,7
Sainte-Anne-de-Bellevue	6 964,2	8 610,7	1 646,6	23,6
Westmount	55 031,4	57 450,9	2 419,5	4,4
Total – Villes reconstituées	397 637,9	447 099,6	49 461,7	12,4
Agglomération de Montréal	2 291 161,3	2 475 854,0	184 692,7	8,1

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. Comme on peut le constater au graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent près de 67,6 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 7 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2023

Activités	Part relative
Administration générale	6,0 %
Sécurité publique	
Police	27,0 %
Sécurité incendie	15,2 %
Sécurité civile et autres	0,5 %
Transport	
Transport collectif	24,9 %
Réseau routier et autres	0,8 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,0 %
Protection de l'environnement	0,2 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,7 %
Autres	0,3 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	1,6 %
Rénovation urbaine et autres	0,4 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,5 %
Activités culturelles	3,7 %
Sous-total	85,6 %
Activités financières et PCI	14,4 %
Total	100,0 %



Note : Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 406,7 M\$. Elles représentent 14,1 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service (RLRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

En 2023, les prévisions pour ce service s'élèvent à 11,9 M\$, en hausse de 1 M\$. Deux éléments déterminent ces quotes-parts : les dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération), et la subvention provenant du gouvernement, laquelle est liée au temps de réponse des

interventions. Or, en 2023, les coûts augmenteront de 1,4 M\$, ce qui représente une hausse de 7,6 % par rapport à 2022. Par ailleurs, la subvention anticipée augmentera de 0,4 M\$, ce qui représente une hausse de 4,8 % par rapport à 2022.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 100,5 M\$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de l'année 2021, est estimé à 409,8 millions de m³. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,2452 \$ par m³, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2023, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

On observe une augmentation des quotes-parts de 2,3 % par rapport à 2022.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'Administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2023 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2021, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 7,9 M\$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8 M\$ pour les travaux

admissibles au volet « Grandes villes » du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 14,2 % par rapport à 2022.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2022, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 2 M\$ pour l'exercice de 2023, soit une augmentation de 0,2 M\$, ou 8 %, par rapport à 2022.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées par le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 183,2 M\$ en 2023, soit une hausse de 23,5 % par rapport à 2022.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2023, ces quotes-parts totalisent 301,7 M\$, soit une augmentation de 39,3 M\$, ou 15 %, par rapport à 2022.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi n° 22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2023, ces dernières totalisent 5,2 M\$, soit une réduction de 2,5 % par rapport à 2022. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent. Le tableau suivant expose sommairement les résultats financiers pour l'agglomération pour les cinq derniers exercices. En premier, on y trouve les revenus et les charges de fonctionnement pour l'agglomération, ce qui permet de connaître l'excédent avant le financement et les affectations. Les données relatives au financement sont ensuite retranchées, soit le remboursement de la dette à long terme ainsi que l'ensemble des affectations, composées notamment des réserves financières utilisées pour des paiements

au comptant des immobilisations. Enfin, la dernière ligne du tableau présente les résultats des activités de fonctionnement à des fins fiscales, conformément aux normes comptables en vigueur.

Tableau 140 – Résultats financiers de l’agglomération de Montréal – Exercices 2017 à 2021

(en millions de dollars)	Au 31 déc. 2017	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2019	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2021
Revenus	2 611,6	2 770,7	2 917,6	3 014,2	3 013,1
Charges de fonctionnement	2 541,7	2 500,6	2 573,6	2 814,0	2 905,6
Excédent avant financement et affectations	69,9	270,0	343,9	200,2	107,6
Remboursement de la dette à long terme	(173,5)	(160,8)	(163,0)	(127,2)	(143,2)
Affectations	17,4	(124,9)	(121,1)	(268,6)	(31,0)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(86,2)	(15,6)	59,8	(195,6)	(66,6)

Sources : rapports financiers annuels de la Ville de Montréal, de 2017 à 2021.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2023, il faut se référer aux résultats de l’exercice financier de 2021 pour établir le point de départ de l’analyse. Dans le tableau précédent, ces résultats se sont soldés par un déficit de 66,6 M\$. À ce montant on doit aussi ajouter le déficit accumulé au terme de l’exercice financier de 2020, soit 232,6 M\$, de sorte que le déficit accumulé après affectations s’élève à 299,2 M\$. Enfin, pour compléter ce portrait, on doit retrancher les revenus de 211,3 M\$ qui avaient été budgétés en 2022 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques prévues à l’agglomération en 2023 pour combler le déficit des exercices antérieurs s’élèvent à 87,9 M\$.

Le tableau suivant permet une meilleure compréhension.

Tableau 141 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2017 à 2021 et budgets de 2022 et 2023

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)					Budgets	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Quotes-parts							
Générales	2 003,1	2 135,6	2 143,3	2 158,5	2 221,8	2 291,2	2 475,9
Spécifiques (sauf déficit des ex. antérieurs)	242,2	257,0	251,2	257,6	263,4	278,6	318,8
Déficit des exercices antérieurs	-	-	86,2	15,6	21,3	211,3	87,9
Autres revenus	366,2	378,1	436,9	582,5	506,6	546,6	582,7
Total des revenus	2 611,6	2 770,7	2 917,6	3 014,2 \$	3 013,1	3 327,6	3 465,2
Total des charges	2 541,7	2 500,6	2 573,6	2 814,0	2 905,6	2 896,3	2 977,8
Excédent avant financement et affectations	69,9	270,0	343,9	200,2	107,6	431,3	487,4
Remboursement de la dette à long terme	(173,5)	(160,8)	(163,0)	(127,2 \$)	(143,2)	(163,7)	(184,3)
Affectations	17,4	(124,9)	(121,1)	(268,6 \$)	(31,0)	(267,6)	(303,1)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(86,2)	(15,6)	59,8	(195,6)	(66,6)	-	0,0
Excédent (déficit) accumulé							
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	4,3	(81,1)	(96,8)	(96,8)	(232,6)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(86,2)	(15,6)	59,8	(195,6)	(66,6)		
Autres affectations nettes	0,8	(0,0)	0,0	59,8	-		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	(81,1)	(96,8)	(36,9)	(232,6)	(299,2)		
<i>Somme déjà prévue au budget de 2022 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :</i>						211,3	
<i>Quotes-parts exigées en 2023 pour le déficit des exercices antérieurs :</i>							87,9

Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux taxes : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 911 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 \$ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911. Le tarif mensuel de 0,46 \$ est en vigueur depuis le 1^{er} août 2016.

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions pour 2023 demeurent stables, à 13,3 M\$.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 \$ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2023 sont de 35,9 M\$, soit une baisse de 1,4 M\$ par rapport à 2022.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel (Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal).

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalaises et montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M\$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les dernières prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 4 %, ce qui porterait la contribution à 9,2 M\$ en 2023.

Tableau 142 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Baie-D'Urfé	225,5	229,2	239,5	246,9	260,4	267,5	267,5	295,2
Beaconsfield	396,3	405,3	413,5	459,2	466,6	476,8	476,8	507,6
Côte-Saint-Luc	553,9	549,0	551,0	550,2	564,0	575,4	575,4	611,7
Dollard-Des Ormeaux	778,8	798,1	813,5	828,8	839,5	857,4	857,4	941,7
Dorval	1 426,9	1 416,2	1 414,0	1 379,2	1 416,3	1 448,9	1 448,9	1 430,1
Hampstead	195,4	194,7	195,7	217,7	220,7	224,8	224,8	242,1
L'Île-Dorval	1,0	1,3	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6
Kirkland	595,0	579,8	578,7	599,0	614,3	636,1	636,1	651,5
Mont-Royal	892,5	984,6	1 034,0	1 091,9	1 113,9	1 151,3	1 151,3	1 192,7
Montréal-Est	342,7	341,1	339,7	317,1	320,5	329,4	329,4	392,9
Montréal-Ouest	103,1	110,0	113,9	116,7	117,9	120,2	120,2	130,1
Pointe-Claire	1 176,0	1 227,2	1 267,7	1 257,7	1 291,7	1 329,2	1 329,2	1 389,6
Senneville	69,2	67,2	66,7	63,7	64,5	66,0	66,0	72,4
Sainte-Anne-de-Bellevue	208,4	169,2	147,0	145,6	150,4	155,3	155,3	177,6
Westmount	1 035,3	1 095,3	1 130,4	1 189,6	1 200,4	1 227,2	1 227,2	1 185,0
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	8 000,0	8 168,0	8 306,9	8 464,7	8 642,4	8 867,1	8 867,1	9 221,8

9.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,6 G\$ et représente 38,7 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 40,2 % en 2022. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif

La variation de l'effectif de 2022 à 2023 est de 646,4 années-personnes. Elle est le résultat d'une augmentation de 591,6 années-personnes au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 54,8 années-personnes au budget d'investissement (PDI). En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants :

Arrondissements

Ajout de 203,4 postes liés à des besoins spécifiques.

Police

- 123 postes permanents pour accroître les effectifs policiers dédiés à la lutte contre la criminalité et augmenter ainsi le sentiment de sécurité des Montréalaises et Montréalais. Pour ce faire, la Ville bénéficie d'un soutien du gouvernement du Québec pour lutter contre la violence armée à Montréal;
- 10 postes pour la participation du SPVM à l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025;
- 2 postes inscrits au PDI pour la modernisation des opérations policières.

Technologies de l'information

- 20 postes pour pallier le déficit de capacité en opération;
- 17 postes inscrits au PDI pour la création de postes permanents nécessaires à la réalisation des projets capitalisables du Service des TI;
- 16 postes inscrits au PDI pour la modernisation du traitement des appels du service d'urgence 911.

Approvisionnement

- 27 postes pour le déploiement du nouveau modèle d'affaires et la poursuite de la centralisation des activités d'approvisionnement;
- 5 postes permanents pour atteindre le nouveau plancher d'emploi des cols bleus.

Matériel roulant et ateliers

- 10 postes permanents de mécaniciens d'appareils motorisés à la Direction des ateliers mécaniques et de proximité, en vertu des nouvelles dispositions de la convention collective des cols bleus;
- 8 postes pour les ateliers mécaniques et l'entretien de véhicules;
- 6 postes inscrits au PDI pour le système de gestion des actifs municipaux;
- 4 postes inscrits au PDI pour l'équipe de reconditionnement des véhicules.

Gestion et planification des immeubles

- 10 postes pour augmenter l'entretien de nos bâtiments;
- 5 postes permanents d'architectes;

- 8 postes pour différents programmes du PDI, notamment pour les arénas, la relocalisation du centre d'appels 911 ainsi que des programmes de construction, de réhabilitation ou d'agrandissement d'installations sportives et de bibliothèques.

Eau

- 12 postes pour l'atteinte du plancher d'emploi des cols bleus;
- 4 postes d'une durée de 3 ans, financés par une subvention du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- 2 postes pour la reprise de l'activité des compteurs;
- 4 postes pour la régularisation des postes financés par des revenus réservés dans le cadre du programme PEV-MELCC.

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

- 17 postes pour différents programmes de réhabilitation, notamment les parcs Angrignon, Jarry, Jeanne-Mance et Maisonneuve;
- 3 postes pour le programme Grand parc de l'Ouest.

Ressources humaines

- 5 postes pour les nouvelles embauches au SPVM;
- 4 postes pour le projet Transfo-RH : la transition au nouveau système de paie 2023-2024;
- 3 postes pour la mise en place de la réorganisation administrative 2022;
- 4 postes inscrits au PDI pour l'amélioration de l'environnement de travail.

Sécurité incendie

- 7 postes pour la mise en place d'une section au Centre de formation afin de déployer le programme de développement des officières et officiers;
- 4 postes pour la création de la Direction de la sécurité civile;
- 1 poste inscrit au PDI pour la modernisation du traitement des appels du service d'urgence 911.

Diversité et inclusion sociale

- 6 postes pour l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS);
- 4 postes permanents de conseillère ou conseiller en planification financés à même les autres familles de dépenses;
- 1 poste pour la pérennisation du pôle de données sociales au SDIS, financé à l'interne.

Finances

- 3 postes subventionnés consacrés au Plan pour une économie verte ainsi qu'aux bureaux d'aide sociale et au Chantier Montréal abordable;
- 4 postes régularisés en lien avec le plan quinquennal de la main-d'œuvre;
- 3 postes inscrits au PDI pour les projets Système de taxation-OASIS ainsi que pour la solution de la gestion de la dette et de la trésorerie.

Urbanisme et mobilité

- 6 postes pour les ressources requises pour la réalisation des projets, pour l'accompagnement du projet Zone Zéro Émission et pour le PPU Des Faubourgs;
- 9 postes inscrits au PDI pour différents programmes tels les abords du campus Outremont, le complexe Turcot, le CHUM-Infrastructures, le PPU Griffintown ainsi que le Réseau express vélo et le développement du réseau cyclable.

Tableau 143 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2022 comparatif			Budget 2023			Variation a-p. 2023-2022		
	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	111,4	0,5	111,9	117,4	0,8	118,2	6,0	0,3	6,3
Finances	377,1	12,1	389,2	384,1	15,3	399,4	7,0	3,2	10,2
Planification stratégique et performance organisationnelle	41,5	6,0	47,5	41,5	8,0	49,5	-	2,0	2,0
Ressources humaines	456,0	27,3	483,3	468,0	31,5	499,5	12,0	4,2	16,2
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
Bureau du vérificateur général	37,0	-	37,0	37,0	-	37,0	-	-	-
Commission de la fonction publique de Montréal	5,0	-	5,0	5,0	-	5,0	-	-	-
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	1 064,0	45,9	1 109,9	1 089,0	55,6	1 144,6	25,0	9,7	34,7
Économie et rayonnement de la métropole									
Approvisionnement	289,3	17,1	306,4	321,3	16,6	337,9	32,0	(0,5)	31,5
Développement économique	69,0	-	69,0	74,0	-	74,0	5,0	-	5,0
Évaluation foncière	180,2	2,0	182,2	180,2	3,0	183,2	-	1,0	1,0
Stratégie immobilière	72,0	-	72,0	78,0	-	78,0	6,0	-	6,0
Total – Économie et rayonnement de la métropole	610,5	19,1	629,6	653,5	19,6	673,1	43,0	0,5	43,5
Qualité de vie									
Culture	176,0	9,9	185,9	180,8	9,9	190,7	4,8	-	4,8
Diversité et inclusion sociale	52,0	-	52,0	63,0	-	63,0	11,0	-	11,0
Environnement	246,6	20,1	266,7	250,6	20,1	270,7	4,0	-	4,0
Espace pour la vie	444,2	4,0	448,2	444,2	3,0	447,2	-	(1,0)	(1,0)
Habitation	114,0	-	114,0	122,0	0,5	122,5	8,0	0,5	8,5
Total – Qualité de vie	1 032,8	34,0	1 066,8	1 060,6	33,5	1 094,1	27,8	(0,5)	27,3
Sécurité urbaine et conformité									
Affaires juridiques	522,2	11,0	533,2	527,2	13,0	540,2	5,0	2,0	7,0
Greffes	209,5	2,0	211,5	212,5	3,5	216,0	3,0	1,5	4,5
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 739,5	6,0	2 745,5	2 750,5	7,0	2 757,5	11,0	1,0	12,0
Service de police	6 023,6	13,6	6 037,2	6 155,5	16,7	6 172,2	131,9	3,1	135,0
Total – Sécurité urbaine et conformité	9 494,8	32,6	9 527,4	9 645,7	40,2	9 685,9	150,9	7,6	158,5
Service aux citoyens									
Concertation des arrondissements	93,8	2,9	96,7	100,8	3,8	104,6	7,0	0,9	7,9
Expérience citoyenne et communications	250,8	11,5	262,3	255,8	8,8	264,6	5,0	(2,7)	2,3
Grands parcs, Mont-Royal et sports	246,3	81,8	328,1	247,1	101,8	348,9	0,8	20,0	20,8
Matériel roulant et ateliers	478,0	6,0	484,0	496,0	15,0	511,0	18,0	9,0	27,0
Technologies de l'information	463,0	265,0	728,0	484,4	298,0	782,4	21,4	33,0	54,4
Total – Service aux citoyens	1 531,9	367,2	1 899,1	1 584,1	427,4	2 011,5	52,2	60,2	112,4
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	83,5	96,0	179,5	106,8	79,0	185,8	23,3	(17,0)	6,3
Eau	820,8	138,7	959,5	839,2	140,6	979,8	18,4	1,9	20,3
Gestion et planification des immeubles	615,2	36,0	651,2	631,2	44,0	675,2	16,0	8,0	24,0
Infrastructures du réseau routier	191,9	240,4	432,3	226,5	210,8	437,3	34,6	(29,6)	5,0
Urbanisme et mobilité	281,7	43,9	325,6	287,7	47,9	335,6	6,0	4,0	10,0
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	1 993,1	555,0	2 548,1	2 091,4	522,3	2 613,7	98,3	(32,7)	65,6
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	58,0	-	58,0	59,0	-	59,0	1,0	-	1,0
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	420,6	5,0	425,6	436,0	3,5	439,5	15,4	(1,5)	13,9
Anjou	218,7	-	218,7	223,9	-	223,9	5,2	-	5,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	509,7	3,0	512,7	525,4	4,0	529,4	15,7	1,0	16,7
Lachine	235,1	2,0	237,1	242,4	2,0	244,4	7,3	-	7,3
LaSalle	279,0	5,0	284,0	283,2	5,0	288,2	4,2	-	4,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	115,9	6,0	121,9	117,7	6,0	123,7	1,8	-	1,8
Mercier–Hochelega-Maisonneuve	550,0	10,7	560,7	588,1	11,7	599,8	38,1	1,0	39,1
Montréal-Nord	377,1	1,0	378,1	378,1	2,0	380,1	1,0	1,0	2,0
Outremont	113,1	5,0	118,1	120,6	5,5	126,1	7,5	0,5	8,0
Pierrefonds-Roxboro	270,1	5,0	275,1	274,7	5,0	279,7	4,6	-	4,6
Plateau-Mont-Royal	433,2	1,0	434,2	445,4	3,0	448,4	12,2	2,0	14,2
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	434,5	-	434,5	450,3	-	450,3	15,8	-	15,8
Rosemont–La Petite-Patrie	682,8	2,0	684,8	695,5	7,0	702,5	12,7	5,0	17,7
Saint-Laurent	576,8	-	576,8	578,2	-	578,2	1,4	-	1,4
Saint-Léonard	247,9	-	247,9	249,3	-	249,3	1,4	-	1,4
Sud-Ouest	425,1	2,0	427,1	434,0	2,0	436,0	8,9	-	8,9
Verdun	318,0	4,2	322,2	320,0	4,2	324,2	2,0	-	2,0
Ville-Marie	591,6	-	591,6	605,8	-	605,8	14,2	-	14,2
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	422,5	2,0	424,5	446,5	3,0	449,5	24,0	1,0	25,0
Total – Arrondissements	7 221,7	53,9	7 275,6	7 415,1	63,9	7 479,0	193,4	10,0	203,4
Total – Effectif	23 006,8	1 107,7	24 114,5	23 598,4	1 162,5	24 760,9	591,6	54,8	646,4

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employés et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2023, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 17,8 M\$, ou 0,7 %, passant de 2 596,6 M\$ à 2 614,4 M\$. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de la rémunération régulière. Malgré cette légère hausse, le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement diminue à 38,7 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 8 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

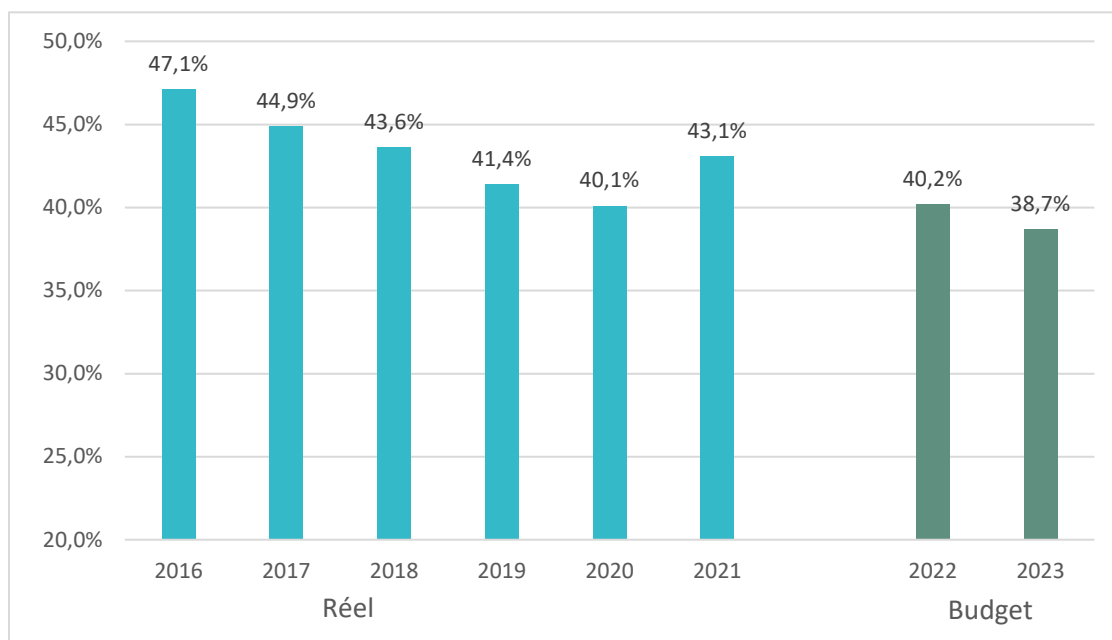


Tableau 144 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Rémunération	1 786 321,5	1 836 527,5	1 913 231,4	2 008 534,5	2 065 313,3	1 982 105,3	2 115 294,4
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	208 523,8	197 269,4	199 012,7	206 513,2	240 277,9	232 450,5	190 472,2
Services passés	139 381,6	107 321,1	64 007,2	42 850,6	32 178,4	59 186,3	(45 073,5)
Total – Régimes de retraite	347 905,4	304 590,5	263 019,9	249 363,8	272 456,3	291 636,8	145 398,7
Charges sociales et autres cotisations	233 229,7	208 062,8	274 287,9	353 004,8	382 628,6	322 882,3	353 696,3
Total – Cotisations de l'employeur	581 135,1	512 653,3	537 307,8	602 368,6	655 084,9	614 519,1	499 095,0
Total – Rémunération globale	2 367 456,6	2 349 180,8	2 450 539,2	2 610 903,1	2 720 398,2	2 596 624,4	2 614 389,4

La rémunération augmente de 133,2 M\$, ou 6,7 %, pour atteindre 2 115,3 M\$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux

- ↑ 45,4 M\$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;
- ↑ 31,8 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- ↑ 22,3 M\$ pour l'augmentation du budget d'heures supplémentaires, majoritairement au SPVM;
- ↑ 6,1 M\$ pour l'augmentation des déboursés reliés aux banques de maladie non utilisées.

Arrondissements

- ↑ 12,9 M\$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;
- ↑ 14,7 M\$ découlant des indexations salariales, des progressions statutaires et d'autres avantages sociaux.

Les cotisations de l'employeur diminuent de manière significative de 115,4 M\$, ou 18,8 %, pour atteindre 499,1 M\$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :

- ↓ 104,3 M\$¹² des services passés du régime de retraite;
- ↓ 42 M\$¹² au service courant du régime de retraite;
- ↑ 20,4 M\$ associée à l'augmentation d'effectifs;
- ↑ 9,5 M\$ associée aux assurances collectives;
- ↑ 1 M\$ associée à la perte de l'exemption en tant que municipalité à la cotisation relative aux normes du travail.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lectorat peut consulter la section « Régimes de retraite ».

12. La réduction de 146,3 M\$ des charges de retraite est la conséquence de la hausse du taux d'actualisation du à la hausse des taux d'intérêts. Pour les services passés cela se traduit par une réduction de la provision de 104,3 M\$ ce qui explique le budget négatif.

Tableau 145 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures		Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
	autorisées (a-p.)	Rémunération	Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus et élus	103,0	12 235,0	1 248,0	3 314,3	16 797,3
Cadres de gestion	1 370,4	190 699,1	18 909,2	27 911,0	237 519,3
Cadres-conseils	502,9	55 557,8	5 722,4	9 317,6	70 597,8
	1 873,3	246 256,9	24 631,6	37 228,6	308 117,1
Contremaîtresses et contremaîtres	403,4	41 400,0	4 567,8	7 582,8	53 550,6
Juges	31,0	8 621,9	360,7	5 806,5	14 789,1
Professionnelles et professionnels	2 887,0	303 889,8	33 068,9	44 796,4	381 755,1
Cols blancs	6 053,1	387 645,5	50 892,4	61 109,2	499 647,1
Cols bleus	4 688,7	334 389,2	43 644,0	55 442,0	433 475,2
Policières et policiers	4 908,2	508 802,5	54 808,3	(3 319,2)	560 291,6
Pompières et pompiers	2 395,0	255 750,4	27 456,1	43 760,6	326 967,1
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	255,7	10 684,3	1 449,6	-	12 133,9
Économie – Gestion des postes vacants	-	(30 231,0)	(3 928,6)	(5 522,7)	(39 682,3)
	23 598,4	2 079 444,5	238 198,8	250 198,5	2 567 841,8
Sécurité du revenu ¹		6 666,0	859,9	1 160,9	8 686,8
Bureau du taxi ²		2 399,4	296,4	414,3	3 110,1
Agence de mobilité durable ³		26 784,5	3 362,0	4 604,2	34 750,7
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	23 598,4	2 115 294,4	242 717,1	256 377,9	2 614 389,4

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.
2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises par la réalisation de son mandat. Bien que son personnel ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.
3. Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employés et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 12,2 M\$, ou 8,9 %, pour atteindre 149,3 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de l'effectif. L'effectif capitalisable augmente de 4,9 % et passe à 1 162,5 années-personnes.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 146 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	40,6	5 816,6	591,7	1 067,2	7 475,5
Cadres-conseils	23,5	2 865,3	295,0	525,2	3 685,5
	64,1	8 681,9	886,7	1 592,4	11 161,0
Contremaîtresses et contremaîtres	2,4	218,9	25,0	40,7	284,6
Professionnelles et professionnels	718,3	76 534,5	8 226,8	12 421,7	97 183,0
Cols blancs	358,4	29 689,2	3 898,0	5 139,8	38 727,0
Cols bleus	16,3	1 211,4	151,5	235,9	1 598,8
Policières et policiers	3,0	275,7	32,5	51,5	359,7
Total – Main-d'œuvre capitalisée	1 162,5	116 611,6	13 220,5	19 482,0	149 314,1
Sources de financement					
Paiement au comptant					13 214,9
Emprunts					9 736,3
Remboursés par les activités commerciales					126 362,9
À la charge des contribuables					
Total – Sources de financement					149 314,1

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- soit le montant des prestations que recevront les employés et employées lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- soit la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service

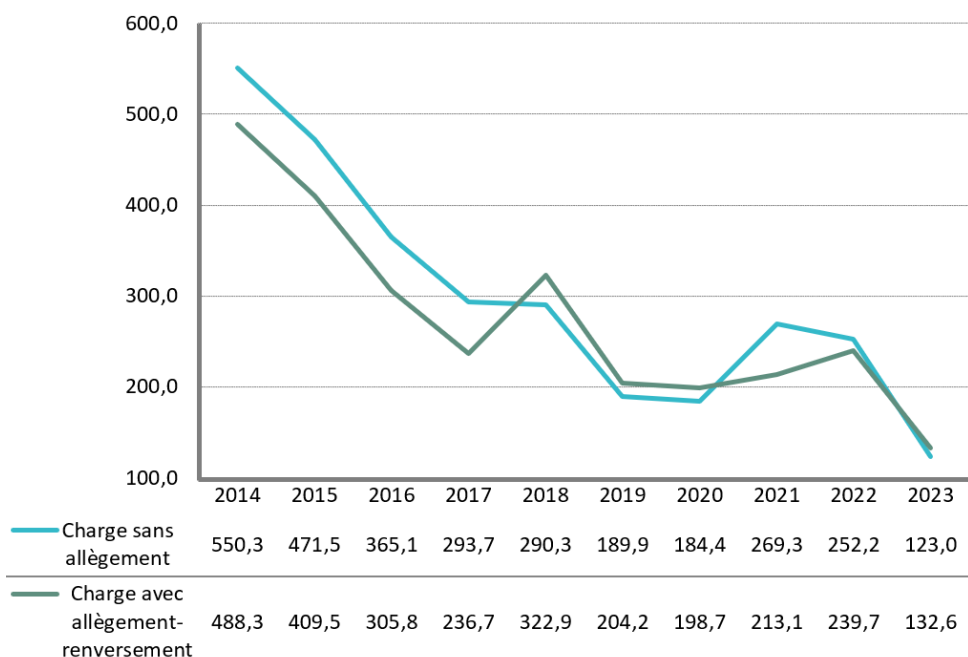
courant est assumé par la Ville et les employés et employées (participantes et participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s’ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique « Cotisations de l’employeur », représentent 145,4 M\$ en 2023, comparativement à 291,6 M\$ au budget de 2022. Lorsqu’on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 123 M\$ en 2023, comparativement à 252,2 M\$ en 2022, soit une diminution de 129,2 M\$. En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation a mis en place de nouvelles mesures d’allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L’allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme l’impact financier de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l’horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. En 2023, aucun allègement n’est disponible compte tenu des gains de rendement réalisés en 2022. En 2023, une charge de 9,6 M\$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie des allègements de 33,1 M\$ et de 70,5 M\$ prévus aux budgets de 2022 et 2021 respectivement. En 2022, une charge de 6,5 M\$ a été ajoutée afin de pallier l’allègement de 70,5 M\$ de 2021, ainsi que des charges (« Affectations ») de 14,1 M\$ afin de reconnaître une partie de l’allègement fiscal dont la Ville s’est prévalu en 2017.

Graphique 9 – Charges de retraite – budgets de 2014 à 2023

(en millions de dollars)



Écart de trésorerie

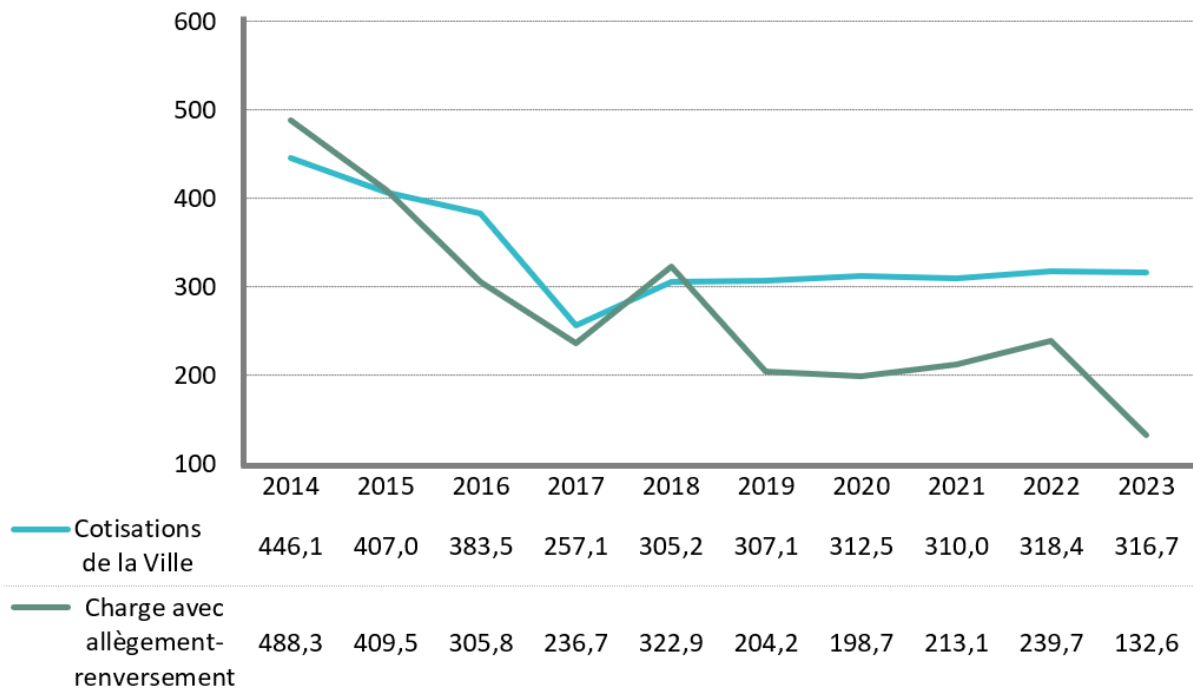
Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou financement).

Graphique 10 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2014 à 2023

(en millions de dollars)



9.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2023-2032 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 147 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2021	
Dettes brutes en circulation (en M\$)	11 600,2
Dettes nettes à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M\$)	6 655,1
Nombre d'emprunts en circulation	86
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,45
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2022	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M\$)	944,4
Refinancements (en M\$)	2,8
Besoins de la STM (en M\$)	206,7
Programme global (en M\$)	1 153,9
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2023	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M\$)	916,0
Refinancements (en M\$)	10,5
Besoins de la STM (en M\$)	207,2
Programme global (en M\$)	1 133,7
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2023 (en M\$)	98,6
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2021 (en %)	114
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2022 (en %)	111
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2023 (en %)	115
Limite prévue à la politique (en %)	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2023, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	13,1
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2018-2023 est présentée ci-dessous.

Tableau 148 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réal					Budget	
	2018	2019	2020	2021	Réal prévu 2022	2022	2023
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais ¹	397 165,8	400 970,5	396 695,7	406 616,1	422 769,9	428 707,4	463 750,2
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	473 755,0	495 960,9	534 848,0	568 666,5	595 752,0	603 454,0	655 094,4
	870 920,8	896 931,4	931 543,7	975 282,6	1 018 521,9	1 032 161,4	1 118 844,6
Affectation au remboursement de la dette	32 684,0	46 028,5	3 217,9	(21 664,6)	67 573,8	67 573,8	68 405,4
Remboursement de capital par des subventions ²	84 845,2	79 615,4	72 462,5	64 727,8	56 361,3	56 033,4	52 875,5
Remboursement de capital de la STM ³	30 125,5	26 254,6	21 139,9	92 303,2	27 190,9	27 190,9	30 695,7
	147 654,7	151 898,5	96 820,3	135 366,4	151 126,0	150 798,1	151 976,6
Coût brut de la dette	1 018 575,5	1 048 829,9	1 028 364,0	1 110 649,0	1 169 647,9	1 182 959,5	1 270 821,2
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	68 998,0	68 104,3	66 043,9	73 140,2	84 127,1	71 887,5	94 010,0
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	30 745,0	25 448,2	22 460,7	21 499,1	18 441,9	18 687,0	17 087,2
- pour la portion du capital ²	84 845,2	79 615,4	72 462,5	64 727,8	56 361,3	56 033,4	52 875,5
	184 588,2	173 167,9	160 967,1	159 367,1	158 930,3	146 607,9	163 972,7
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	27 696,9	36 190,2	43 009,4	49 965,8	49 653,7	53 893,3	57 074,0
- pour la portion du capital ³	30 125,5	26 254,6	21 139,9	92 303,2	27 190,9	27 190,9	30 695,7
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	40 171,0	41 422,9	43 827,0	45 970,6	46 612,9	51 363,6	51 425,4
	97 993,4	103 867,7	107 976,3	188 239,6	123 457,5	132 447,8	139 195,1
Coût net de la dette à la charge des contribuables	735 993,9	771 794,3	759 420,6	763 042,3	887 260,1	903 903,8	967 653,4
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	223 004,0	226 071,0	148 352,1	136 549,1	239 858,8	252 970,3	281 823,3
Contribuables de la Ville de Montréal	512 989,9	545 725,3	611 068,5	626 493,3	647 401,3	650 933,5	685 830,1

1. Depuis 2018 les montants de la ligne « Prime à l'émission - Revenus reportés » sont regroupés sous « Intérêts et autres frais ».

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

9.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2022 figurent aussi au tableau.

Tableau 149 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2022 et 2023

(en milliers de dollars)	Budget Comparatif 2022				Budget 2023			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	3 748 880,0	50 620,3	-	3 799 500,3	3 928 388,7	49 190,3	-	3 977 579,0
Paiements tenant lieu de taxes	265 090,6	-	-	265 090,6	280 204,4	-	-	280 204,4
Quotes-parts	-	2 781 061,7	(2 296 712,4)	484 349,3	-	2 882 528,4	(2 359 206,4)	523 322,0
Transferts	231 027,5	229 933,3	-	460 960,8	272 409,3	248 168,1	-	520 577,4
Services rendus	319 764,0	64 348,8	(1 630,6)	382 482,2	358 949,2	67 520,1	(1 475,6)	424 993,7
Amendes et pénalités	109 125,1	109 561,8	-	218 686,9	105 002,6	105 881,3	-	210 883,9
Imposition de droits	351 690,7	237,0	-	351 927,7	372 633,6	263,0	-	372 896,6
Intérêts	80 899,5	84 927,9	-	165 827,4	108 622,3	104 723,0	-	213 345,3
Autres revenus	17 570,4	6 935,7	-	24 506,1	20 972,4	6 935,7	-	27 908,1
	5 124 047,8	3 327 626,5	(2 298 343,0)	6 153 331,3	5 447 182,5	3 465 209,9	(2 360 682,0)	6 551 710,4
Charges de fonctionnement								
Administration générale	531 868,6	332 209,1	(210,2)	863 867,5	504 636,7	262 292,3	(148,2)	766 780,8
Sécurité publique	9 191,5	1 136 609,9	(595,0)	1 145 206,4	9 705,2	1 236 489,8	(600,2)	1 245 594,8
Transport	524 455,5	670 216,9	(66,9)	1 194 605,5	561 505,2	693 015,4	(21,7)	1 254 498,9
Hygiène du milieu	236 059,4	245 433,8	(383,2)	481 110,0	260 758,2	264 688,8	(359,7)	525 087,3
Santé et bien-être	60 375,9	122 800,6	(1,6)	183 174,9	72 368,8	123 335,9	(1,4)	195 703,3
Aménagement, urbanisme et développement	169 327,9	106 524,4	(287,9)	275 564,4	208 307,7	94 565,9	(288,0)	302 585,6
Loisirs et culture	515 761,8	135 992,4	(85,8)	651 668,4	554 668,9	141 848,0	(56,4)	696 460,5
Frais de financement	282 208,1	146 499,3	-	428 707,4	302 169,9	161 580,3	-	463 750,2
	2 329 248,7	2 896 286,4	(1 630,6)	5 223 904,5	2 474 120,6	2 977 816,4	(1 475,6)	5 450 461,4
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	2 296 712,4	-	(2 296 712,4)	-	2 359 206,4	-	(2 359 206,4)	-
Excédent avant financement et affectations	498 086,7	431 340,1	-	929 426,8	613 855,5	487 393,5	-	1 101 249,0
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(439 751,6)	(163 702,4)	-	(603 454,0)	(470 821,9)	(184 272,5)	-	(655 094,4)
Affectations								
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(122 801,0)	(100 939,2)	-	(223 740,2)	(283 943,3)	(213 154,0)	-	(497 097,3)
Excédent de fonctionnement affecté	111 977,1	(211 276,0)	-	(99 298,9)	191 327,8	(87 881,4)	-	103 446,4
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(47 511,2)	44 577,5	-	(2 933,7)	(50 418,1)	(2 085,6)	-	(52 503,7)
	(58 335,1)	(267 637,7)	-	(325 972,8)	(143 033,6)	(303 121,0)	-	(446 154,6)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2021, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2018 à 2020, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2023.

Tableau 150 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2018 à 2020 (global) et réel 2021, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels Comparatifs 2018 à 2020 – Global			Réel Comparatif 2021 – Par compétences			
	2018	2019	2020	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 642 463,8	50 759,5	-	3 693 223,3
Paiements tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,3	-	-	285 843,3
Quotes-parts	418 105,5	425 936,3	424 495,7	-	2 506 480,8	(2 067 728,2)	438 752,6
Transferts	283 067,9	358 667,5	825 162,0	256 920,0	236 084,4	-	493 004,4
Services rendus	313 509,9	313 994,7	281 776,8	283 359,7	57 370,7	(2 211,4)	338 519,0
Amendes et pénalités	189 033,7	179 462,7	129 092,7	79 237,6	81 188,4	-	160 426,0
Imposition de droits	318 972,4	369 331,9	342 278,0	440 118,4	161,1	-	440 279,5
Intérêts	160 801,1	172 725,6	148 581,6	76 491,3	70 849,3	-	147 340,6
Autres revenus	52 145,7	42 953,1	39 553,7	28 908,2	10 230,7	-	39 138,9
	5 482 131,2	5 692 210,0	6 131 123,6	5 093 342,3	3 013 124,9	(2 069 939,6)	6 036 527,6
Charges de fonctionnement							
Administration générale	676 212,9	703 529,0	748 353,3	478 022,0	324 407,2	(185,7)	802 243,5
Sécurité publique	1 075 719,3	1 095 974,9	1 186 835,4	1 047,8	1 184 786,4	(761,8)	1 194 496,4
Transport	1 016 389,2	1 023 159,6	1 107 591,5	490 996,7	654 639,2	(325,0)	1 145 310,9
Hygiène du milieu	467 280,8	443 009,6	471 026,6	235 785,1	234 525,5	(595,6)	469 715,0
Santé et bien-être	94 990,7	123 976,3	147 555,6	60 158,0	123 490,2	(0,5)	183 647,7
Aménagement, urbanisme et développement	200 735,4	278 232,3	234 553,3	172 075,0	117 808,2	(287,7)	289 595,5
Loisirs et culture	595 820,0	616 210,4	594 863,8	493 239,8	128 164,9	(55,1)	621 349,6
Frais de financement	397 165,8	400 983,1	396 696,3	268 870,3	137 745,9	-	406 616,2
	4 524 314,1	4 685 075,2	4 887 475,8	2 209 618,7	2 905 567,5	(2 211,4)	5 112 974,8
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	-	-	-	2 067 728,2	-	(2 067 728,2)	-
Excédent avant financement et affectations	957 817,1	1 007 134,8	1 243 647,8	815 995,4	107 557,4	-	923 552,8
Financement							
Remboursement de la dette à long terme	(473 755,5)	(495 960,9)	(534 848,0)	(425 485,4)	(143 181,1)	-	(568 666,5)
Affectations							
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(372 189,8)	(447 843,0)	(687 268,3)	(294 036,5)	(187 425,3)	-	(481 461,8)
Excédent de fonctionnement affecté	117 979,3	159 110,3	156 106,6	266 281,5	1 704,4	-	267 985,9
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(17 157,5)	28 418,0	69 358,1	(13 094,7)	154 757,0	-	141 662,3
	(271 368,0)	(260 314,7)	(461 803,6)	(40 849,7)	(30 963,9)	-	(71 813,6)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	212 693,6	250 859,2	246 996,2	349 660,3	(66 587,6)	-	283 072,7

PDI 2023-2032 détaillé

10. ORIENTATIONS DU PDI 2023-2032

10.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI

Le plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, notamment en matière de transition écologique et de solidarité, d'équité et d'inclusion. La réussite de la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 reposera, par exemple, sur la capacité de la Ville à prioriser les projets et les programmes inscrits au programme décennal d'immobilisations (PDI) en fonction de leur contribution aux priorités stratégiques.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été mises en œuvre afin d'analyser les investissements qui figurent au PDI 2023-2032. Un « test climat » a, par exemple, été appliqué aux différents projets et programmes du PDI pour évaluer comment ceux-ci contribuent à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques. La Ville s'est également engagée à ce qu'une part des investissements inscrits au PDI (de 10 % à 15 %) soit éventuellement consacrée à l'adaptation aux changements climatiques.

D'autre part, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) a été intégrée au PDI afin de s'assurer que les projets et les programmes prennent en compte les réalités et besoins particuliers des personnes dans toute leur diversité. Cette mesure permettra ultimement que toute initiative inscrite au PDI réalise son plein potentiel de développement social et, ainsi, que la solidarité, l'équité et l'inclusion soient renforcées.

10.2. Vision à long terme des investissements

Le PDI 2023-2032 témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques.

10.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 66 G\$.

Tableau 151 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs*	
Infrastructures de l'eau	39 200
Voirie	16 000
Bâtiments	4 993
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	4 856
Véhicules	567
Infrastructures technologiques	123
Valeur de remplacement totale	65 739

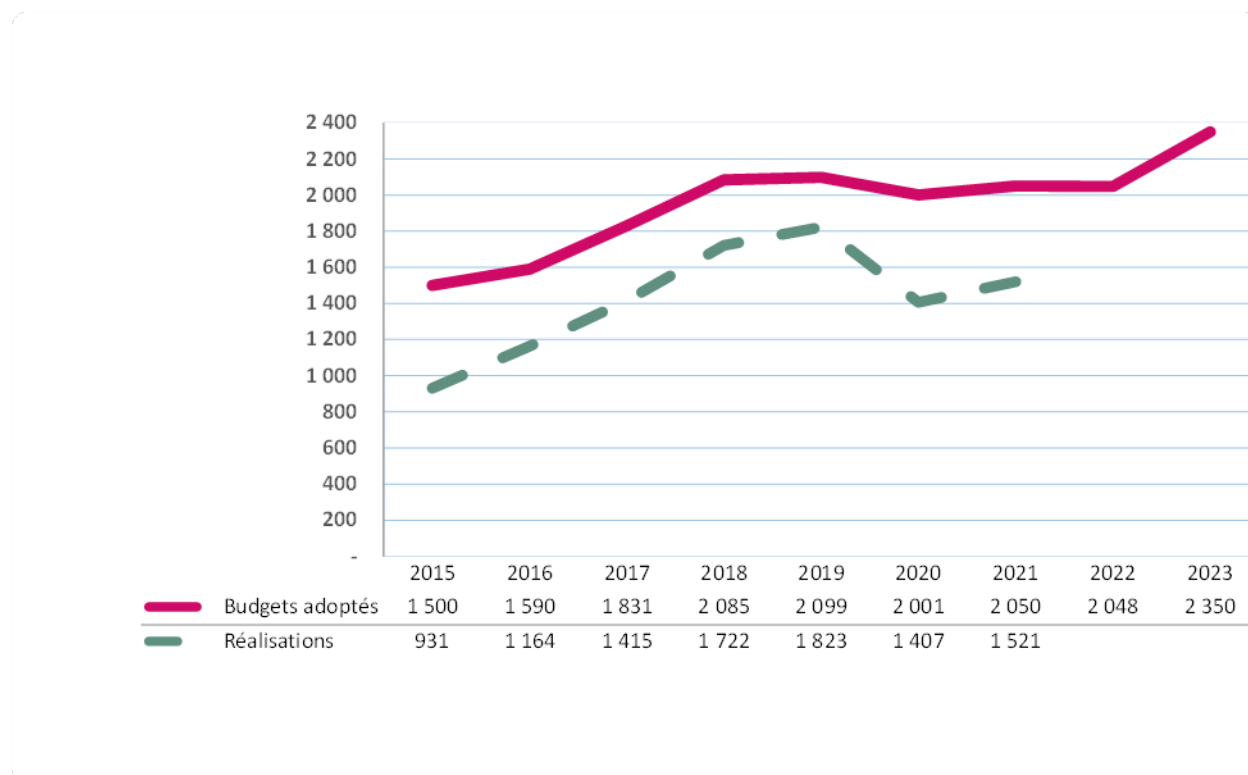
* Données de 2011.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant sa durée de vie. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

10.4. Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a presque doublé de 2015 à 2019 (l'augmentation est de près de 96 %), étant passée de quelque 0,9 G\$ à 1,8 G. Alors que les années 2020 et 2021 ont fait place à un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, l'année 2022 devrait se rapprocher du niveau d'investissements pré-pandémique.

Graphique 11 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations
(en millions de dollars)



L'accroissement important des dépenses en immobilisations depuis 2015 a accentué le recours à l'emprunt de façon marquée. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, il importe d'établir une planification des investissements pour les années à venir qui soit en adéquation avec les limites d'endettement de la Ville.

10.5. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2023-2032, les investissements prévus s'établissent à 22 G\$. Cette planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

10.6. Indispensables programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre indéniablement que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2023-2032 s'établissent à 2,9 G\$. De ce montant, 2,6 G\$ (89,7 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 0,3 G\$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront subséquemment aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

10.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et a entamé une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour élaborer de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

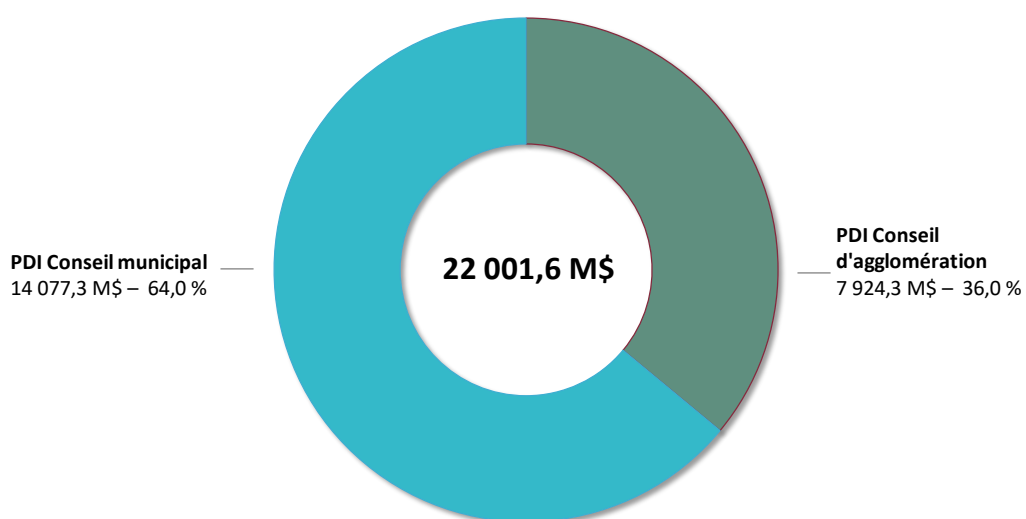
Plus précisément, un premier mandat ciblé a porté sur le projet urbain d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, le mandat propose diverses avenues de structures de partenariat et un montage financier détaillé. La Ville poursuit ses réflexions en ce sens et entend impliquer ses partenaires pour conclure avec une feuille de route pour l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé pour le secteur urbain Namur-Hippodrome sera ajusté pour d'autres secteurs en transformation, tels que Bridge-Bonaventure, Les Faubourgs ou encore, en partenariat avec le MTQ, l'ARTM et la STM, pour les abords du prolongement de la ligne bleue du métro.

11. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2032

11.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 prévoit des investissements totaux de 22 001,6 M\$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 64 %, pour un montant de 14 077,3 M\$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 36 % des investissements totaux, soit 7 924,3 M\$.

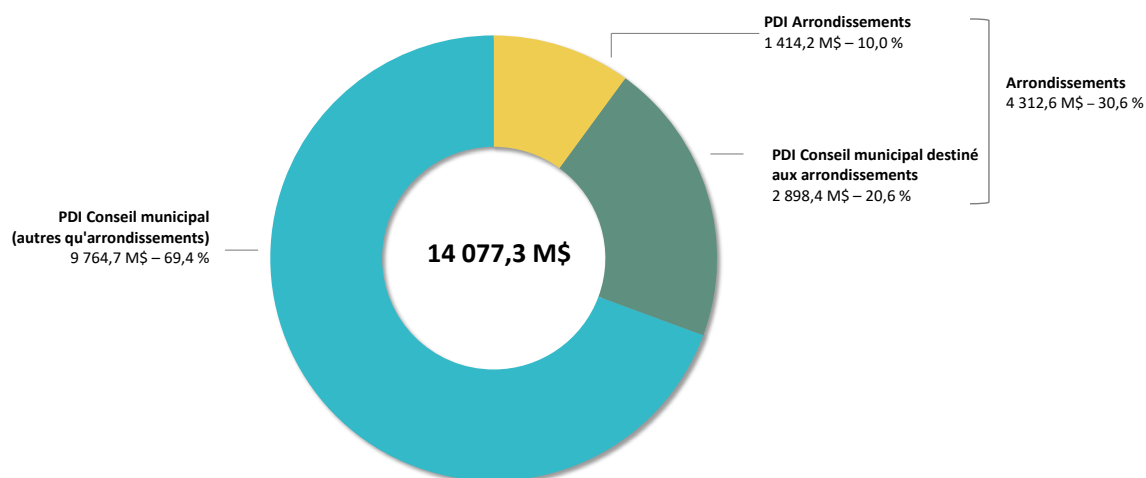
Graphique 12 – Répartition des investissements par compétences



Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 414,2 M\$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2023-2032 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 2 898,4 M\$, portant ainsi à 4 312,6 M\$ (30,6 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 13 – Répartition des investissements du conseil municipal



Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 4 312,6 M\$ en investissements consacrés aux arrondissements prévus dans le présent PDI, représentent une hausse de 504,3 M\$ ou 13,2 % par rapport à ceux du PDI 2022-2031, qui s'établissaient à 3 808,3 M\$.

Le montant du PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement (2 898,4 M\$) a connu une hausse de 15,5 % par rapport au précédent PDI, soit 389,6 M\$. Cette hausse résulte notamment de la bonification des montants alloués au maintien des actifs de la rue, afin de résorber le déficit d'entretien, ainsi qu'aux mesures de sécurisation qui intègrent un volet spécifique aux intersections fréquentées par les piétonnes et piétons âgés, en accord avec l'approche Vision Zéro.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements augmentent également, passant de 1 299,5 M\$ au PDI 2022-2031 à 1 414,2 M\$ au présent PDI. Cette hausse de 114,7 M\$ ou 8,8 % provient principalement de l'apport de nouvelles sources de financement externes et du projet de construction du nouveau pôle communautaire Jules-Poitras, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2023-2032.

Tableau 152 – Comparaison du PDI 2022-2031 et du PDI 2023-2032, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2022-2031	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Ahuntsic-Cartierville	71 130	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	56 630	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	68 300	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	36 770	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	54 512	16 695	10 962	5 132	5 132	5 132	43 053	25 660	68 713
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	29 270	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	90 113	8 623	8 469	8 454	8 454	8 454	42 454	42 270	84 724
Montréal-Nord	48 514	4 614	9 829	4 564	4 314	4 314	27 635	21 570	49 205
Outremont	25 610	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	57 990	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	56 950	5 695	5 695	5 695	5 695	5 695	28 475	28 475	56 950
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	127 895	12 730	12 730	12 730	12 730	12 730	63 650	63 650	127 300
Rosemont-La Petite-Patrie	88 400	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	96 200	24 469	41 675	21 363	15 082	13 541	116 130	67 025	183 155
Saint-Léonard	68 600	6 790	8 240	11 475	6 940	7 940	41 385	31 700	73 085
Sud-Ouest	58 390	14 679	10 350	8 599	6 839	6 839	47 306	29 195	76 501
Verdun	41 150	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	141 850	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	81 250	10 735	8 081	7 731	7 231	6 981	40 759	36 755	77 514
Total – PDI des arrondissements	1 299 524	166 740	177 741	147 453	134 127	133 336	759 397	654 850	1 414 247
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	2 508 820	251 864	280 135	323 086	289 150	280 988	1 425 223	1 473 136	2 898 359
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	3 808 344	418 604	457 876	470 539	423 277	414 324	2 184 620	2 127 986	4 312 606

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2023-2032.

Tableau 153 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Diversité et inclusion sociale								
Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
Quartiers intégrés et résilients 2030	2 900	2 900	2 900	2 900	2 900	14 500	14 500	29 000
Programme d'aménagements urbains enfants familles	1 459	1 184	1 408	1 549	1 961	7 561	15 212	22 773
	7 359	7 084	7 308	7 449	7 861	37 061	44 712	81 773
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	35 980	30 424	38 070	42 848	47 737	195 059	186 021	381 080
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	8 356	8 571	9 554	8 459	6 755	41 695	105 140	146 835
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	4 092	6 352	2 576	4 560	2 719	20 299	8 247	28 546
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	-	461	1 325	2 108	1 416	5 310	8 238	13 548
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements spécialisés	950	976	1 377	735	1 064	5 102	7 446	12 548
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	250	490	260	250	300	1 550	1 500	3 050
	49 628	47 274	53 162	58 960	59 991	269 015	316 592	585 607
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	19 791	15 189	27 655	8 218	5 000	75 853	107 500	183 353
Programme de transition écologique pour le parc immobilier du SGPI	6 588	13 698	3 592	2 722	11 900	38 500	63 000	101 500
Programme de protection des immeubles de compétence locale	6 100	7 300	13 000	16 300	8 800	51 500	25 000	76 500
Programme de protection des bâtiments culturels	920	5 426	6 111	5 192	5 283	22 932	23 644	46 576
Programme de protection des bâtiments sportifs	3 359	3 231	3 200	3 200	3 000	15 990	17 078	33 068
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
	39 758	47 844	56 558	38 632	36 983	219 775	251 222	470 997
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	26 604	28 523	28 191	26 489	25 286	135 093	116 396	251 489
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	10 450	26 798	26 735	4 226	5 173	73 382	175 646	249 028
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	13 908	16 934	25 010	9 500	16 400	81 752	82 600	164 352
Projets de développement d'installations sportives	985	4 567	14 609	36 493	38 594	95 248	49 520	144 768
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	18 764	8 242	2 591	3 569	12 124	45 290	57 637	102 927
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	8 098	15 000	20 000	19 000	-	62 098	-	62 098
Programme des arénas	10 233	11 949	16 802	6 939	45	45 968	-	45 968
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	700	4 200	500	2 500	2 500	10 400	12 500	22 900
	89 742	116 213	134 438	108 716	100 122	549 231	494 299	1 043 530
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Ville	20 878	16 019	18 440	19 253	20 220	94 810	197 862	292 672
	20 878	16 019	18 440	19 253	20 220	94 810	197 862	292 672
Concertation des arrondissements								
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	763	845	1 145	1 405	1 255	5 413	1 153	6 566
Outils numériques citoyens pour les services de la Culture et de la Diversité et de l'inclusion	1 458	956	541	990	817	4 762	1 137	5 899
Intégration technologique des unités d'affaires	88	-	394	745	739	1 966	1 159	3 125
Projet de gestion des marquages sur rue pour les arrondissements	-	500	500	-	-	1 000	-	1 000
Système de gestion des loisirs municipaux	390	-	-	-	-	390	-	390
	2 699	2 301	2 580	3 140	2 811	13 531	3 449	16 980
Urbanisme et mobilité								
Vision Zéro - Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	19 800	17 800	15 000	15 000	15 000	82 600	75 000	157 600
	19 800	17 800	15 000	15 000	15 000	82 600	75 000	157 600
Infrastructures du réseau routier								
Programme d'aménagement des rues - Local	6 500	8 600	8 600	10 000	10 000	43 700	50 000	93 700
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	10 000	10 000	20 000	20 000	20 000	80 000	-	80 000
Programme de maintien des infrastructures routières	4 500	6 000	6 000	7 000	7 000	30 500	35 000	65 500
	21 000	24 600	34 600	37 000	37 000	154 200	85 000	239 200
Total – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	251 864	280 135	323 086	289 150	280 988	1 425 223	1 473 136	2 898 359

11.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 22 001,6 M\$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2023-2032, un montant de 3 786,6 M\$, soit 17,2 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (2 860,9 M\$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (884,6 M\$), et des revenus divers (41,1 M\$).

Un montant de 18 215 M\$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2023-2032, s'établit à 9 415 M\$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 10 032,2 M\$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 45,6 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2023-2032.

Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2023-2032 est de 8 182,8 M\$, ce qui représente 37,2 % du financement.

Le graphique suivant illustre, pour les cinq premières années du PDI uniquement, l'évolution des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. Il est possible d'observer que le recours à l'emprunt diminue, passant de 1 206 M\$ en 2023 à 833 M\$ en 2027, afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

Graphique 14 – Évolution des sources de financement, de 2023 à 2027
(en millions de dollars)

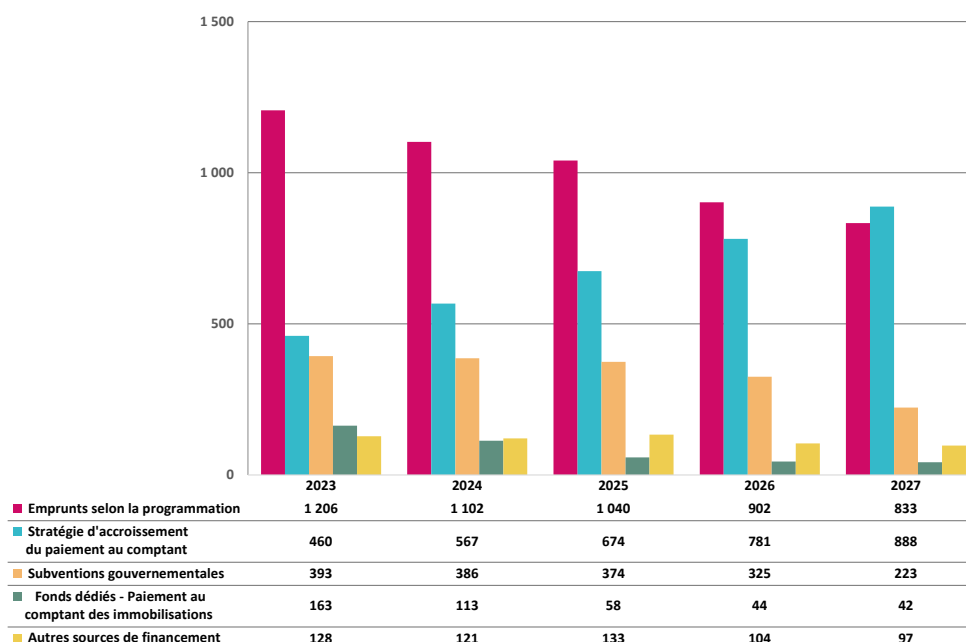


Tableau 154 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Acquisitions d’immobilisations								
Administration générale	255,0	232,1	234,2	224,4	226,2	1 171,9	1 224,3	2 396,2
Sécurité publique	66,1	78,3	65,6	75,7	81,8	367,5	332,7	700,2
Transport	521,6	581,3	632,0	622,9	620,2	2 978,0	3 338,7	6 316,7
Hygiène du milieu	820,2	615,5	528,7	486,9	472,1	2 923,4	2 559,1	5 482,5
Aménagement, urbanisme et développement	148,3	143,7	155,1	122,3	116,0	685,4	454,5	1 139,9
Loisirs et culture	539,1	637,6	664,3	623,9	567,3	3 032,2	2 933,9	5 966,1
Total – Acquisitions d’immobilisations	2 350,3	2 288,5	2 279,9	2 156,1	2 083,6	11 158,4	10 843,2	22 001,6
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	393,1	386,2	374,2	325,4	223,1	1 702,0	1 158,9	2 860,9
Activités commerciales de la CSEM	122,5	116,5	127,9	102,7	96,2	565,8	318,8	884,6
Dépôts des promoteurs et autres	6,2	5,3	5,4	1,3	1,2	19,4	21,7	41,1
Total – Sources de financement externes	521,8	508,0	507,5	429,4	320,5	2 287,2	1 499,4	3 786,6
Montant à la charge des contribuables	1 828,5	1 780,5	1 772,4	1 726,7	1 763,1	8 871,2	9 343,8	18 215,0
Paiement au comptant								
Services	112,6	55,6	17,0	10,9	10,9	207,0	54,8	261,8
Arrondissements	22,5	28,7	13,4	5,5	3,2	73,3	5,1	78,4
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d’accroissement								
Fonds des immobilisations	415,9	567,0	674,0	781,0	888,0	3 370,0	6 045,0	9 415,0
Eau	42,1							
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d’accroissement	460,0	567,0	674,0	781,0	888,0	3 370,0	6 045,0	9 415,0
Total – Paiement au comptant	622,8	679,0	732,1	825,1	929,8	3 788,8	6 243,4	10 032,2
Emprunts selon la programmation	1 205,7	1 101,5	1 040,3	901,6	833,3	5 082,4	3 100,4	8 182,8

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 14 077,3 M\$, soit 64 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 985,7 M\$ (21,2 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 884,6 M\$.

Par ailleurs, un montant de 6 425 M\$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 4 666,6 M\$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 11 091,6 M\$, soit 78,8 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 155 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	160,5	156,6	154,4	145,8	145,6	762,9	882,4	1 645,3
Sécurité publique	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport	458,2	504,1	522,8	525,3	533,6	2 544,0	2 865,4	5 409,4
Hygiène du milieu	186,3	191,9	186,5	185,4	186,5	936,6	929,3	1 865,9
Aménagement, urbanisme et développement	145,5	141,1	152,5	119,7	113,4	672,2	420,7	1 092,9
Loisirs et culture	392,9	453,9	469,8	410,5	373,5	2 100,6	1 963,2	4 063,8
Total – Acquisitions d'immobilisations	1 343,4	1 447,6	1 486,0	1 386,7	1 352,6	7 016,3	7 061,0	14 077,3
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	202,1	255,0	264,5	232,2	159,8	1 113,6	946,4	2 060,0
Activités commerciales de la CSEM	122,5	116,5	127,9	102,7	96,2	565,8	318,8	884,6
Dépôts des promoteurs et autres	6,2	5,3	5,4	1,3	1,2	19,4	21,7	41,1
Total – Sources de financement externes	330,8	376,8	397,8	336,2	257,2	1 698,8	1 286,9	2 985,7
Montant à la charge des contribuables	1 012,6	1 070,8	1 088,2	1 050,5	1 095,4	5 317,5	5 774,1	11 091,6
Paiement au comptant								
Services	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0	15,2	30,2
Arrondissements	22,5	28,7	13,4	5,5	3,2	73,3	5,1	78,4
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	218,8	358,7	439,3	502,3	576,5	2 139,7	3 946,7	6 086,4
Eau	42,1							
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	262,9							
Total – Paiement au comptant	311,4	413,4	478,7	533,8	605,7	2 343,0	4 082,0	6 425,0
Emprunts selon la programmation	701,2	657,4	609,5	516,7	489,7	2 974,5	1 692,1	4 666,6

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 7 924,3 M\$, soit 36 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 800,9 M\$ (10,1 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques. De plus, un montant de 3 607,2 M\$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 3 516,2 M\$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 7 123,4 M\$, soit 89,9 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 156 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	94,5	75,5	79,8	78,6	80,6	409,0	341,9	750,9
Sécurité publique	66,1	78,3	65,6	75,7	81,8	367,5	332,7	700,2
Transport	63,4	77,2	109,2	97,6	86,6	434,0	473,3	907,3
Hygiène du milieu	633,9	423,6	342,2	301,5	285,6	1 986,8	1 629,8	3 616,6
Aménagement, urbanisme et développement	2,8	2,6	2,6	2,6	2,6	13,2	33,8	47,0
Loisirs et culture	146,2	183,7	194,5	213,4	193,8	931,6	970,7	1 902,3
Total – Acquisitions d'immobilisations	1 006,9	840,9	793,9	769,4	731,0	4 142,1	3 782,2	7 924,3
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	191,0	131,2	109,7	93,2	63,3	588,4	212,5	800,9
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	191,0	131,2	109,7	93,2	63,3	588,4	212,5	800,9
Montant à la charge des contribuables	815,9	709,7	684,2	676,2	667,7	3 553,7	3 569,7	7 123,4
Paiement au comptant								
Services	109,6	52,6	14,0	7,9	7,9	192,0	39,6	231,6
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	197,1	208,3	234,7	278,7	311,5	1 230,3	2 098,3	3 328,6
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	197,1	208,3	234,7	278,7	311,5	1 230,3	2 098,3	3 328,6
Total – Paiement au comptant	311,4	265,6	253,4	291,3	324,1	1 445,8	2 161,4	3 607,2
Emprunts selon la programmation	504,5	444,1	430,8	384,9	343,6	2 107,9	1 408,3	3 516,2

11.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actif ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Sur l'ensemble du territoire de Montréal, 68,1 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 31,9 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2023-2032, la Ville de Montréal compte investir un montant de 12 240,1 M\$ dans les infrastructures routières (5 989,1 M\$) ainsi que dans l'environnement et les infrastructures souterraines (6 251 M\$), soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 77 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 157 – Investissements par catégories d’actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection								
Infrastructures routières	375,1	419,2	464,8	477,3	428,3	2 164,7	2 062,9	4 227,6
Environnement et infrastructures souterraines	509,4	539,0	559,4	518,4	492,7	2 618,9	2 627,9	5 246,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	174,6	181,1	183,3	185,3	186,0	910,3	782,2	1 692,5
Bâtiments et terrains	256,0	294,0	295,6	236,1	240,9	1 322,6	1 335,4	2 658,0
Véhicules	41,5	46,8	46,2	47,9	51,9	234,3	316,9	551,2
Ameublement et équipements de bureau	60,7	51,5	57,0	70,0	62,6	301,8	216,0	517,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,3	8,7	7,4	5,4	6,7	40,5	41,9	82,4
Total – Investissements	1 429,6	1 540,3	1 613,7	1 540,4	1 469,1	7 593,1	7 383,2	14 976,3
Pourcentage - Protection	60,8 %	67,3 %	70,8 %	71,4 %	70,5 %	68,0 %	68,1 %	68,1 %
Catégories d'actifs - Développement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Développement								
Infrastructures routières	101,3	108,5	127,3	126,1	175,9	639,1	1 122,4	1 761,5
Environnement et infrastructures souterraines	382,3	193,6	88,3	58,3	59,0	781,5	222,7	1 004,2
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	164,7	181,2	182,7	175,2	134,1	837,9	903,9	1 741,8
Bâtiments et terrains	189,6	189,8	204,3	203,2	199,2	986,1	1 075,7	2 061,8
Véhicules	2,0	-	-	-	-	2,0	-	2,0
Ameublement et équipements de bureau	69,0	63,3	58,3	49,1	42,4	282,1	124,9	407,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,8	11,8	5,3	3,8	4,0	36,7	10,3	47,0
Total – Investissements	920,7	748,2	666,2	615,7	614,6	3 565,4	3 459,9	7 025,3
Pourcentage - Développement	39,2 %	32,7 %	29,2 %	28,6 %	29,5 %	32,0 %	31,9 %	31,9 %
Catégories d'actifs - Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Infrastructures routières	476,4	527,7	592,1	603,4	604,2	2 803,8	3 185,3	5 989,1
Environnement et infrastructures souterraines	891,7	732,6	647,7	576,7	551,7	3 400,4	2 850,6	6 251,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	339,3	362,3	366,0	360,5	320,1	1 748,2	1 686,1	3 434,3
Bâtiments et terrains	445,6	483,8	499,9	439,3	440,1	2 308,7	2 411,1	4 719,8
Véhicules	43,5	46,8	46,2	47,9	51,9	236,3	316,9	553,2
Ameublement et équipements de bureau	129,7	114,8	115,3	119,1	105,0	583,9	340,9	924,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	24,1	20,5	12,7	9,2	10,7	77,2	52,2	129,4
Total – Investissements	2 350,3	2 288,5	2 279,9	2 156,1	2 083,7	11 158,5	10 843,1	22 001,6

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 158 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection								
Infrastructures routières	361,7	407,4	428,3	433,2	410,3	2 040,9	2 043,7	4 084,6
Environnement et infrastructures souterraines	309,0	317,3	312,0	287,2	280,8	1 506,3	1 246,9	2 753,2
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	125,6	139,6	147,2	138,7	142,3	693,4	631,4	1 324,8
Bâtiments et terrains	186,1	203,1	207,4	154,2	137,8	888,6	860,2	1 748,8
Véhicules	20,9	16,0	18,4	19,3	20,2	94,8	197,9	292,7
Ameublement et équipements de bureau	21,4	21,0	23,8	26,5	20,7	113,4	74,5	187,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	8,8	7,2	6,0	3,9	5,0	30,9	32,5	63,4
Total – Investissements	1 033,5	1 111,6	1 143,1	1 063,0	1 017,1	5 368,3	5 087,1	10 455,4
Pourcentage - Protection	76,9 %	76,8 %	76,9 %	76,7 %	75,2 %	76,5 %	72,0 %	74,3 %
Catégories d'actifs - Développement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Développement								
Infrastructures routières	51,7	43,6	55,1	73,2	107,5	331,1	668,7	999,8
Environnement et infrastructures souterraines	3,7	6,8	7,6	-	-	18,1	-	18,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	86,9	83,5	74,1	68,5	42,9	355,9	299,5	655,4
Bâtiments et terrains	122,4	163,4	177,7	157,6	162,3	783,4	938,7	1 722,1
Véhicules	2,0	-	-	-	-	2,0	-	2,0
Ameublement et équipements de bureau	31,4	26,9	23,3	20,8	19,2	121,6	57,0	178,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,8	11,8	5,1	3,6	3,6	35,9	10,0	45,9
Total – Investissements	309,9	336,0	342,9	323,7	335,5	1 648,0	1 973,9	3 621,9
Pourcentage - Développement	23,1 %	23,2 %	23,1 %	23,3 %	24,8 %	23,5 %	28,0 %	25,7 %
Catégories d'actifs - Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Infrastructures routières	413,4	451,0	483,4	506,4	517,8	2 372,0	2 712,4	5 084,4
Environnement et infrastructures souterraines	312,7	324,1	319,6	287,2	280,8	1 524,4	1 246,9	2 771,3
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	212,5	223,1	221,3	207,2	185,2	1 049,3	930,9	1 980,2
Bâtiments et terrains	308,5	366,5	385,1	311,8	300,1	1 672,0	1 798,9	3 470,9
Véhicules	22,9	16,0	18,4	19,3	20,2	96,8	197,9	294,7
Ameublement et équipements de bureau	52,8	47,9	47,1	47,3	39,9	235,0	131,5	366,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	20,6	19,0	11,1	7,5	8,6	66,8	42,5	109,3
Total – Investissements	1 343,4	1 447,6	1 486,0	1 386,7	1 352,6	7 016,3	7 061,0	14 077,3

Tableau 159 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection								
Infrastructures routières	13,4	11,8	36,5	44,1	18,0	123,8	19,2	143,0
Environnement et infrastructures souterraines	200,4	221,7	247,4	231,2	211,9	1 112,6	1 381,0	2 493,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	49,0	41,5	36,1	46,6	43,7	216,9	150,8	367,7
Bâtiments et terrains	69,9	90,9	88,2	81,9	103,0	433,9	475,3	909,2
Véhicules	20,6	30,8	27,8	28,6	31,7	139,5	119,0	258,5
Ameublement et équipements de bureau	39,3	30,5	33,2	43,5	41,9	188,4	141,5	329,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3,5	1,5	1,4	1,5	1,7	9,6	9,4	19,0
Total – Investissements	396,1	428,7	470,6	477,4	451,9	2 224,7	2 296,2	4 520,9
Pourcentage - Protection	39,3 %	51,0 %	59,3 %	62,0 %	61,8 %	53,7 %	60,7 %	57,1 %
Catégories d'actifs - Développement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Développement								
Infrastructures routières	49,6	64,9	72,2	52,9	68,4	308,0	453,7	761,7
Environnement et infrastructures souterraines	378,6	186,8	80,7	58,3	59,0	763,4	222,7	986,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	77,8	97,7	108,6	106,7	91,2	482,0	604,4	1 086,4
Bâtiments et terrains	67,2	26,4	26,6	45,6	36,9	202,7	137,0	339,7
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	37,6	36,4	35,0	28,3	23,2	160,5	67,9	228,4
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,0	0,0	0,2	0,2	0,4	0,8	0,3	1,1
Total – Investissements	610,8	412,2	323,3	292,0	279,1	1 917,4	1 486,0	3 403,4
Pourcentage - Développement	60,7 %	49,0 %	40,7 %	38,0 %	38,2 %	46,3 %	39,3 %	42,9 %
Catégories d'actifs - Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Infrastructures routières	63,0	76,7	108,7	97,0	86,4	431,8	472,9	904,7
Environnement et infrastructures souterraines	579,0	408,5	328,1	289,5	270,9	1 876,0	1 603,7	3 479,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	126,8	139,2	144,7	153,3	134,9	698,9	755,2	1 454,1
Bâtiments et terrains	137,1	117,3	114,8	127,5	139,9	636,6	612,3	1 248,9
Véhicules	20,6	30,8	27,8	28,6	31,7	139,5	119,0	258,5
Ameublement et équipements de bureau	76,9	66,9	68,2	71,8	65,1	348,9	209,4	558,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3,5	1,5	1,6	1,7	2,1	10,4	9,7	20,1
Total – Investissements	1 006,9	840,9	793,9	769,4	731,0	4 142,1	3 782,2	7 924,3

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2022-2031.

Tableau 160 – Comparaison du PDI 2023-2032 et du PDI 2022-2031, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2023-2032			PDI 2022-2031			Écarts		
	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total
Infrastructures routières	4 227,6	1 761,5	5 989,1	3 824,6	1 016,2	4 840,8	403,0	745,3	1 148,3
Environnement et infrastructures souterraines	5 246,9	1 004,2	6 251,1	4 929,8	1 109,7	6 039,5	317,1	(105,5)	211,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 692,5	1 741,8	3 434,3	1 437,2	1 414,4	2 851,6	255,3	327,4	582,7
Bâtiments et terrains	2 658,1	2 061,8	4 719,9	2 352,9	1 695,8	4 048,7	305,2	366,0	671,2
Véhicules	551,1	2,0	553,1	524,5	20,0	544,5	26,6	(18,0)	8,6
Ameublement et équipements de bureau	517,9	407,0	924,9	541,6	470,1	1 011,7	(23,7)	(63,1)	(86,8)
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	82,4	46,8	129,2	123,6	79,4	203,0	(41,2)	(32,6)	(73,8)
Total – Investissements	14 976,5	7 025,1	22 001,6	13 734,2	5 805,6	19 539,8	1 242,3	1 219,5	2 461,8

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 2 461,8 M\$ ou 12,6 %.

La principale hausse observée (1 148,3 M\$) provient de la catégorie d'actifs « Infrastructures routières ». Cette hausse s'explique principalement par le devancement du projet de raccordement du boulevard Cavendish et la bonification des investissements alloués au maintien des actifs de la rue afin de résorber le déficit d'entretien. De plus, l'ajout de mesures de sécurisation aux intersections pour les piétonnes et piétons âgés ainsi que l'intégration de nouveaux projets, tels que le réaménagement de la rue Jean-Talon Est, le prolongement de la ligne bleue du métro (avec l'accompagnement de la Société de transport de Montréal [STM]) et le programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs, contribuent à cette augmentation.

La hausse des investissements relative à la catégorie « Bâtiments et terrains » (671,2 M\$) est principalement associée à l'intégration du nouveau programme d'acquisition et de conservation de terrains ainsi que d'immeubles destinés à la réalisation de logements abordables.

Par ailleurs, les investissements budgétés dans les parcs, espaces verts et terrains de jeux affichent aussi une hausse (582,7 M\$), notamment à la suite de la bonification de l'offre en espaces verts prévus dans le quartier de Griffintown ainsi que des sommes allouées à la protection des actifs du parc Jean-Drapeau et au réseau des grands parcs.

11.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

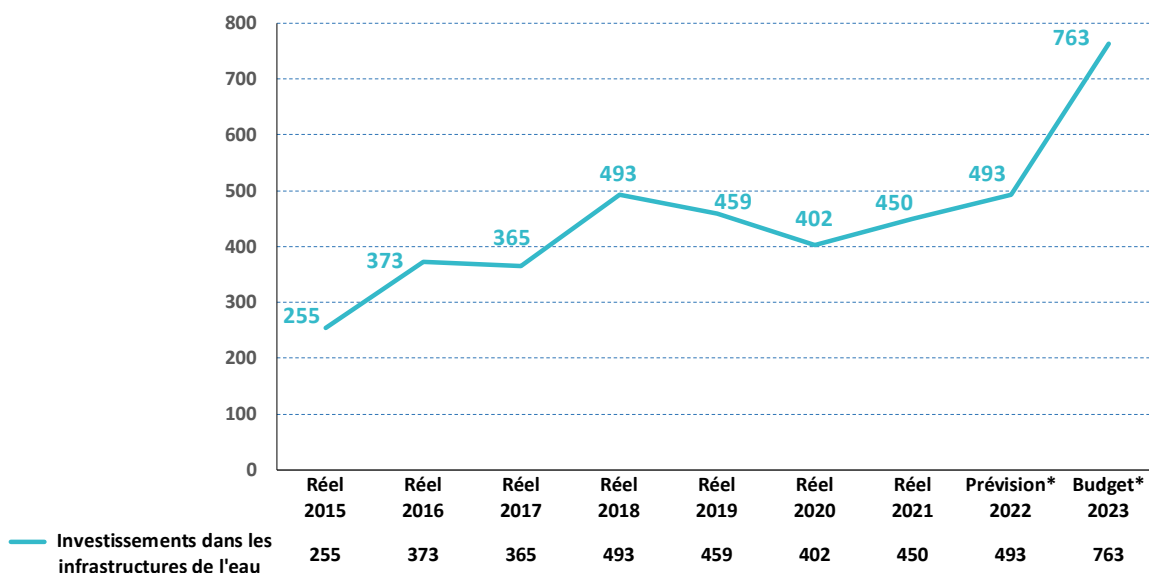
Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 771 km de conduites principales d'aqueduc, 3 637 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 400 km de conduites secondaires d'égouts et 115 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les cinq plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements sont passés de 255 M\$ en 2015 à plus de 493 M\$ prévus en 2022.

Pour la période 2023-2032, un montant de 5 329,1 M\$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 763,4 M\$ en 2023.

Graphique 15 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)



* Prévision et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 1 800 M\$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2021, 84 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le réseau primaire d'aqueduc (509 M\$), le plan directeur de drainage (339,5 M\$) et le réseau primaire d'égouts (244 M\$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2023-2032 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (422,9 M\$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et son réseau d'intercepteurs (272,7 M\$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (97,8 M\$).

De plus, un montant de 49,3 M\$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et Dorval après le démantèlement de leurs usines, 168 M\$ seront investis dans le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest, ce qui permettra de répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais, nécessitera un montant de 245,2 M\$.

Un autre montant de 13,1 M\$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de la pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduites et de bris d'entrées de service des usagers et usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la

distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte permettra d'intégrer une nouvelle phase au traitement des eaux usées et, ainsi, de rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra une élimination quasi complète (supérieure à 99 %) des bactéries et des virus ainsi qu'une réduction très importante (supérieure à 80 %) des substances émergentes, ce qui diminuera les risques pour la santé humaine, favorisera l'utilisation des cours d'eau et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 461,2 M\$ dans ce PDI.

Par ailleurs, des investissements de 682,2 M\$ seront nécessaires afin de remplacer les incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. En lien avec les nouvelles exigences en matière d'adaptation aux changements climatiques, ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES et de particules fines. Les solutions retenues viseront également à maximiser la quantité de matières résiduelles valorisées pour répondre aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Tableau 161 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes								
Réseau primaire d'aqueduc	51 000,0	58 000,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	259 000,0	250 000,0	509 000,0
Réservoirs et stations de pompage d'eau potable	7 886,0	9 995,0	9 995,0	9 995,0	9 995,0	47 866,0	49 975,0	97 841,0
Usines de traitement d'eau potable	47 850,0	51 700,0	43 300,0	40 000,0	40 000,0	222 850,0	200 000,0	422 850,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	180 000,0	180 000,0	180 000,0	180 000,0	180 000,0	900 000,0	900 000,0	1 800 000,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	-	1 515,0	400,0	627,0	648,0	3 190,0	11 022,0	14 212,0
Réseau primaire d'égouts	31 000,0	31 000,0	33 000,0	29 000,0	30 000,0	154 000,0	90 000,0	244 000,0
Plan directeur de drainage	37 156,0	24 756,0	34 156,0	34 156,0	34 885,0	165 109,0	174 425,0	339 534,0
Stations d'épuration des eaux usées et intercepteurs	37 701,0	37 000,0	37 000,0	30 000,0	20 000,0	161 701,0	111 000,0	272 701,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	4 316,0	15 843,0	12 000,0	12 493,0	1 865,0	46 517,0	2 736,0	49 253,0
Total – Programmes	396 909,0	409 809,0	399 851,0	386 271,0	367 393,0	1 960 233,0	1 789 158,0	3 749 391,0
Projets								
Réservoir et station de pompage - Rosemont	2 627,0	-	-	-	-	2 627,0	-	2 627,0
Modernisation du réservoir McTavish	3 631,0	4 195,0	41 991,0	41 991,0	41 991,0	133 799,0	111 441,0	245 240,0
Plan d'alimentation des réseaux de l'Ouest	15 500,0	31 800,0	24 140,0	24 140,0	24 140,0	119 720,0	48 280,0	168 000,0
Mesure de la consommation d'eau	1 594,0	-	-	-	-	1 594,0	-	1 594,0
Optimisation des réseaux	7 561,0	4 632,0	876,0	-	-	13 069,0	-	13 069,0
Chambres de compteurs d'agglomération	1 777,0	3 476,0	461,0	-	-	5 714,0	-	5 714,0
Désinfection de l'effluent	314 181,0	125 580,0	21 480,0	-	-	461 241,0	-	461 241,0
Remplacement des incinérateurs	19 600,0	24 800,0	31 300,0	29 600,0	19 300,0	124 600,0	557 600,0	682 200,0
Total – Projets	366 471,0	194 483,0	120 248,0	95 731,0	85 431,0	862 364,0	717 321,0	1 579 685,0
Total – Gestion de l'eau	763 380,0	604 292,0	520 099,0	482 002,0	452 824,0	2 822 597,0	2 506 479,0	5 329 076,0

Commission des services électriques de Montréal

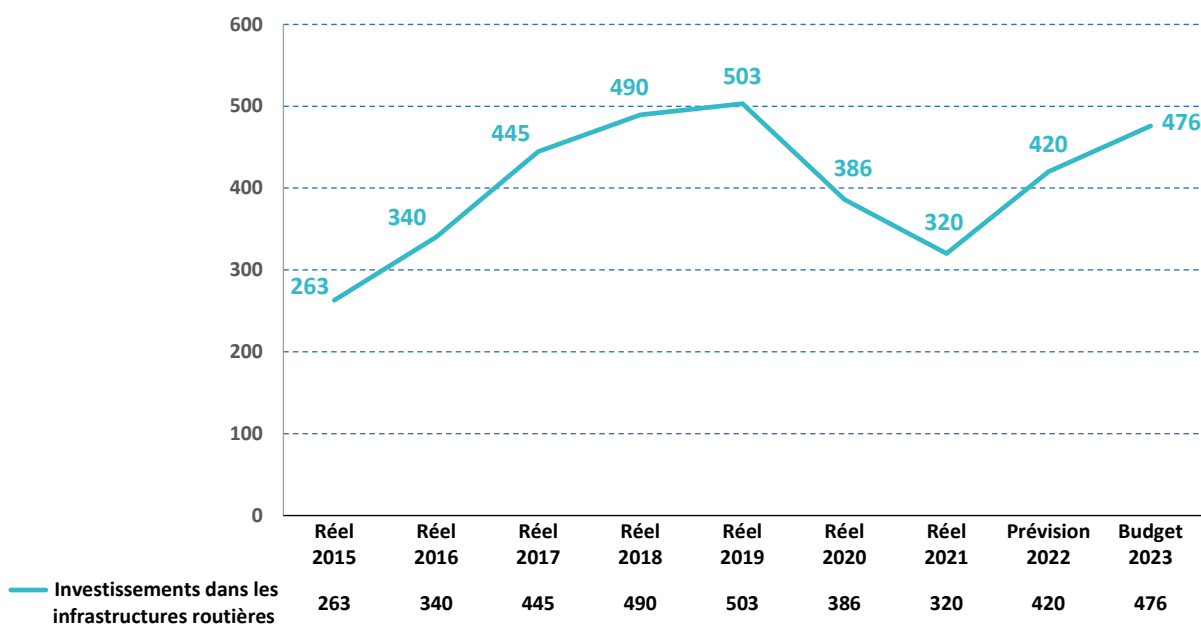
Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 884,5 M\$ pour la période 2023-2032, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et aux usagers et aux utilisatrices et aux utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 21,5 M\$ permettra de corriger prioritairement les tronçons causant un problème de sécurité publique.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, étant passés de 263 M\$ en 2015 à près de 420 M\$ prévus en 2022. De plus, 476 M\$ y seront consacrés en 2023.

Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)



Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- de garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2023-2032, la Ville investira un total de 6 481,3 M\$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 4 228,1 M\$ dans la protection de l'actif et 2 253,2 M\$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (58,2 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (3 771,6 M\$). De plus, un montant de 492,2 M\$ est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 162 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	280,9	354,9	420,4	442,4	391,8	1 890,4	1 881,2	3 771,6
Ponts, tunnels et viaducs	79,7	48,5	34,9	30,0	30,0	223,1	150,0	373,1
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	14,2	15,4	9,1	4,5	6,0	49,2	26,4	75,6
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0	5,3	7,3
	375,2	419,2	464,8	477,3	428,2	2 164,7	2 062,9	4 227,6
Pistes cyclables	0,1	0,5	-	-	-	0,5	-	0,5
Total – Investissements	375,3	419,7	464,8	477,3	428,2	2 165,2	2 062,9	4 228,1

Catégories d'actifs - Développement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	80,5	96,0	125,8	125,9	175,5	603,7	1 112,5	1 716,2
Ponts, tunnels et viaducs	0,1	0,3	0,1	0,2	0,4	1,1	9,8	10,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	20,8	12,2	1,4	-	-	34,4	-	34,4
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
	101,4	108,5	127,3	126,1	175,9	639,2	1 122,3	1 761,5
Pistes cyclables	41,0	41,5	45,6	45,6	44,0	217,7	274,0	491,7
Total – Investissements	142,4	150,0	172,9	171,7	219,9	856,9	1 396,3	2 253,2

Catégories d'actifs - Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Chemins, rues, routes et trottoirs	361,4	450,9	546,2	568,3	567,3	2 494,1	2 993,7	5 487,8
Ponts, tunnels et viaducs	79,8	48,8	35,0	30,2	30,4	224,2	159,8	384,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	14,2	15,4	9,1	4,5	6,0	49,2	26,4	75,6
Voirie pour projets de transport collectif	20,8	12,2	1,4	-	-	34,4	-	34,4
Autres éléments de l'actif	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0	5,3	7,3
	476,6	527,7	592,1	603,4	604,1	2 803,9	3 185,2	5 989,1
Pistes cyclables	41,0	42,0	45,6	45,6	44,0	218,2	274,0	492,2
Total – Investissements	517,6	569,7	637,7	649,0	648,1	3 022,1	3 459,2	6 481,3

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes âgées, des jeunes, des cyclistes et des piétonnes et piétons afin d'offrir des aménagements de qualité tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 244,9 M\$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes de la population montréalaise.

Un montant de 315,4 M\$ est prévu pour le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable.

Un investissement de 786 M\$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant aux arrondissements qui le souhaitent la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs défectueux. Cette somme s'ajoute au montant de 94,6 M\$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 65,5 M\$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus défectueuses.

La Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 157,6 M\$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi qu'aux intersections utilisées par les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions, en accord avec l'approche Vision Zéro. Par ailleurs, un montant de 38 M\$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements à pied et à vélo. À cela s'ajoute un montant de 117 M\$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traversée et facilitera la compréhension des usagères et usagers.

Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements à pied et à vélo aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement, et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 15 M\$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donné les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire qui favorise une approche de développement durable.

Par ailleurs, un montant de 18 M\$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure avec l'installation d'environ 2 000 bornes de recharge d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville durable et carboneutre en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

Enfin, dans le but d'assurer une intégration harmonieuse de plusieurs chantiers majeurs de transport sur son territoire, la Ville met en place le nouveau programme Parcours Signature Montréal, qui lui permettra d'être le fil conducteur entre les grands projets partenaires. En effet, la présence d'infrastructures lourdes de transport nécessite d'intégrer des liens de connectivité avec les réseaux de transport actif, d'améliorer la mobilité des secteurs impactés ainsi que de saisir les opportunités de verdissement contribuant à réduire les îlots de chaleur. Une somme de 47,4 M\$ sera donc consacrée à ce nouveau programme pour améliorer la trame urbaine grâce à l'intégration des interfaces entre les différents projets partenaires.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 507,1 M\$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 300 M\$ est prévu pour le programme Réseau express vélo (REV) et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'administration municipale, la mise en œuvre du REV vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'Administration consistant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025.

Une somme additionnelle de 100 M\$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est exploité depuis 2009. Outre le territoire montréalais, le service est offert dans les villes de Westmount, Longueuil, Laval, Mont-Royal et Montréal-Est. En 2022, il comprend plus de 7 000 vélos standards et près de 2 400 vélos à assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 800 stations. Comme les vélos à assistance électrique ont des fréquences d'utilisation quotidienne et des distances moyennes parcourues significativement supérieures aux vélos standards, la Ville en poursuit l'acquisition pour répondre aux besoins croissants de la clientèle : près de 425 vélos à assistance électrique ont notamment été ajoutés dans le réseau en 2022 et d'autres le seront au cours des années suivantes. Un montant de 15,4 M\$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal.

De plus, une somme de 91,7 M\$ sera consacrée au projet de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu. Ce projet répond au plan directeur du Réseau vélo métropolitain 2031, paru en 2017. Le déploiement du Réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et permettront le franchissement des barrières naturelles et anthropiques que sont les rivières, autoroutes et voies ferrées, et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La mise en place d'une voie multifonctionnelle canaliser les déplacements actifs vers des intersections sécurisées. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité douce avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 451,5 M\$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour l'ensemble des usagers et usagères. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation, ici et ailleurs, de plus importante rue commerciale de Montréal, au même titre que la 5^e Avenue à New York, ou que Michigan Avenue à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles de même qu'à promouvoir la culture ainsi que les témoins historiques de cette rue.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'une vaste place publique sur l'ensemble de l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement de plusieurs tronçons et intersections entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement, qui mettra en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Raccordement du boulevard Cavendish – 434,2 M\$

Le projet consiste à augmenter l'accessibilité du secteur dans un but de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie, le tout dans le respect de l'environnement. Par la création d'embranchements multiples, le projet Cavendish résoudra le problème d'enclavement d'une large portion du secteur Namur-de la Savane. Plusieurs acquisitions de terrains seront nécessaires pour ce projet, notamment afin d'assurer l'accès au site de l'hippodrome.

Tel que le souligne le rapport du groupe de travail Namur-de la Savane, présenté le 28 mai 2019, ce projet offre l'opportunité d'améliorer l'accessibilité par autobus et par d'autres modes que le voiturage en solo, et permet de mettre à profit la présence de deux stations de métro qui offrent des capacités résiduelles pour faciliter et optimiser les déplacements de la population du secteur. De plus, des aménagements voués au transport collectif, qui accueilleront également une portion du REV, seront implantés sur les nouveaux tronçons du boulevard. Ce nouvel axe de mobilité durable permettra de jumeler verdissement, gestion des eaux pluviales et convivialité des parcours, dans l'objectif d'un quartier carboneutre.

La relance du projet Cavendish s'intègre dans une démarche de planification urbaine du secteur Namur-de la Savane, menée par la Ville, démarche qui englobe le site de l'hippodrome, le parc industriel de la Cité Scientifique, le projet Le Triangle ainsi que les secteurs industriels de Saint-Laurent et de Mont-Royal.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 163,3 M\$

L'emplacement exceptionnel du secteur Bridge-Bonaventure, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Samuel-De Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement qui comprendra les rues Bridge et des Irlandais, et qui inclura notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 132,3 M\$

Étant donné l'arrivée anticipée de quatre nouvelles stations de métro en lien avec le prolongement de la ligne bleue, le secteur de la rue Jean-Talon Est connaîtra une transformation et une densification au cours des prochaines années. Ainsi, le projet de revitalisation et de redéveloppement de cette artère commerciale importante de l'arrondissement de Saint-Léonard entre la 22^e Avenue et le boulevard Langelier permettra de revoir l'ensemble des composantes du domaine public : chaussées, trottoirs, éclairages, mobiliers et infrastructures urbaines. De plus, le projet prévoit l'ajout d'arbres, de saillies aux rues transversales ainsi que de jardins de pluie et communautaires. L'intégration d'un lien cyclable structurant est également à l'étude ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'embellissement qui s'étendra au-delà de la limite du domaine public.

Toutes ces interventions contribueront à l'atteinte du plein potentiel de cette artère commerciale dans un cadre où l'accessibilité, le verdissement, la sécurité de la population et la mobilité seront améliorés.

Complexe Turcot – 130,8 M\$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports du Québec (MTQ), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTQ sera terminé en 2022. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté et comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption – Nouvel accès au port – 104,4 M\$

Le projet prévoit le prolongement du boulevard de l'Assomption entre les rues Hochelaga et Notre-Dame. Par ailleurs, un nouveau lien sera créé sur l'avenue Souigny afin de la prolonger jusqu'au boulevard de l'Assomption, ce qui comprendra le prolongement vers l'ouest d'un axe du REV en le raccordant au réseau cyclable existant. Le projet permettra ainsi de compléter un lien majeur nord-sud, actuellement interrompu, de faciliter l'accès au port de Montréal et d'alléger le trafic lourd sur la rue Notre-Dame.

Revitalisation du Quartier des gares – 91,5 M\$

Le PPU du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de procéder à plusieurs réaménagements de surface afin d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité ainsi que d'aménager un nouveau parc d'importance. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans le cadre de ce projet.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 90 M\$

Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin d'être plus sécuritaires et plus agréables pour les déplacements à pied et à vélo. Dans le cadre de cette requalification, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 70,1 M\$

Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra) reliera la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM comprendra un train électrique entièrement automatisé et suivra un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuñtic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Avenue des Pins – 70 M\$

Les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins approchent de leur fin de vie utile, et leur réfection donnera l'occasion de revoir les aménagements piétons et cyclistes actuels. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience des usagères et usagers. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation

ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 68,4 M\$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM (sur près de quatre km) pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité qui rabattent le réseau cyclable vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des impacts pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Lien de transport collectif et actif de l'Ouest – Accompagnement du REM – 63 M\$

Afin d'offrir un lien vers la station Kirkland du REM ainsi que la traversée de l'autoroute 40 et le Grand parc de l'Ouest, la Ville souhaite réaliser un corridor destiné aux transports actif et collectif. Ainsi, des liens nord-sud et est-ouest comprenant une voie réservée de transport collectif et une voie adjacente de transport actif seront mis en place. De plus, une passerelle cyclopédestre constituée de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute 40 passera sous le REM et sera directement accessible aux piétonnes et piétons.

Ce projet permettra de transformer une zone de friche en piste multifonctionnelle rejoignant le réseau de transport collectif du REM.

Remplacement du pont Jacques-Bizard – 57,7 M\$

La Ville de Montréal est responsable du pont Jacques-Bizard, qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal. Ce pont a été construit en 1966 et approche de sa fin de vie utile, donc son remplacement est nécessaire. La construction d'un nouveau pont architectural comprenant deux voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant qui sera déconstruit. L'élargissement du trottoir et de la piste cyclable sur le nouveau pont contribuera à la sécurité des usagères et usagers. Ce projet inclut les travaux nécessaires sur les infrastructures souterraines, les réaménagements paysagers ainsi que la réhabilitation des berges sur les rives nord et sud de la rivière des Prairies.

Réaménagements aux abords du CUSM – 47,8 M\$

Afin de faciliter la mobilité autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville réaménagera l'intersection des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que certains tronçons du boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Girouard et de la rue Sherbrooke. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine) – Accompagnement du MTQ – 44,4 M\$

La portion surélevée de l'autoroute 40, construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique pour la mobilité des personnes et des marchandises dans la région métropolitaine. Le MTQ effectuera une réfection majeure de cet actif afin d'en assurer la pérennité.

Le projet est constitué de deux tronçons en raison de son envergure. Les premières interventions seront réalisées sur le premier tronçon, entre les boulevards Provencher et Saint-Laurent (tronçon est). Le MTQ n'a prévu aucun investissement pour bonifier les aménagements aux abords de l'autoroute. La Ville inclura donc dans ce projet la correction de problèmes de sécurité et d'aménagement connus et évaluera les possibilités de travaux visant à améliorer la convivialité, la sécurité et l'éclairage aux abords de la structure, mais aussi en dessous. La Ville travaillera également de concert avec le MTQ afin de planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux.

Pour le tronçon est, les interventions comprennent notamment la réparation des structures municipales avoisinantes ainsi que le remplacement des systèmes d'éclairage sous la structure, la mise en place de systèmes de transport intelligents et la modernisation des systèmes de drainage.

Réaménagement de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – 42,7 M\$

Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le PPU du secteur nord de L'Île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Réaménagement de la rue Peel – 40,4 M\$

En tant qu'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, la rue Peel dispose actuellement d'aménagements peu conviviaux, tant pour la marche que pour le vélo, alors qu'ils pourraient contribuer davantage à sa mise en valeur.

Un réaménagement complet de cette artère permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement et du mobilier urbain, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins ainsi qu'entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont complétées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke ainsi que la rue De La Gauchetière Ouest entre les rues Peel et de la Cathédrale.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 34,5 M\$

L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX

d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur des voies réservées au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 27 M\$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité la nuit et permettra à la Ville de réduire sa consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet permettra aussi d'agir de façon proactive et d'offrir un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement d'Infrastructure Canada – 16,8 M\$

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le fleuve Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain (maintenant opérationnel), ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 qui est sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater.

Plusieurs opportunités d'amélioration ont été identifiées par la Ville, dont la participation comprend la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute. L'aménagement de la rue May, les travaux en lien avec les chutes à neige, la mise en place de différentes options de mobilité durable ainsi que plusieurs projets visant à augmenter le couvert végétal sont prévus. D'ailleurs, en mettant en place le nouveau programme Parcours Signature Montréal, qui agit comme fil conducteur entre les grands projets partenaires, la Ville s'assure de l'intégration harmonieuse de plusieurs chantiers majeurs de transport sur son territoire.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes – Accompagnement du MTQ – 10,9 M\$

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce entre l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTQ, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 10,1 M\$

Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du PPU du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques s'est terminé en 2019. Les phases subséquentes du projet prévoient notamment le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis), Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) et Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit également dans le cadre du programme Accès

jardins, financé par l'Arrondissement de Ville-Marie, afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'UQAM et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisir.

Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger – Accompagnement du MTQ – 8,6 M\$

Afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle de premier plan pour la région métropolitaine, le MTQ a annoncé qu'il procédera à une réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger. Il a été décidé que ces travaux, essentiels pour maintenir la vitalité économique de la métropole, s'échelonnent sur plusieurs années dans le but de limiter les répercussions sur la mobilité, tout en maintenant les activités dans les tunnels. La Ville, en partenariat avec le MTQ, déterminera les possibilités d'amélioration en ce qui a trait à l'intégration urbaine et à la mobilité dans ce secteur.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années, au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, et certains profiteront à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir de la population montréalaise, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas entièrement inscrits dans le présent PDI.

Ligne rose – Transport électrique structurant pour relier le Grand Sud-Ouest au centre-ville

La ligne rose est un projet structurant de transport collectif devant relier le Grand Sud-Ouest et le nord-est de Montréal au centre-ville. En 2019, l'ARTM a entrepris des études pour trouver une solution à long terme aux enjeux de congestion de la branche est de la ligne orange du métro; cette solution représente l'un des principaux objectifs de la ligne rose. À la fin de 2020, le gouvernement du Québec a confié à l'ARTM le mandat de réaliser, en partenariat avec la Ville de Montréal, un dossier d'opportunité pour implanter un mode structurant dans le Grand Sud-Ouest de Montréal, l'autre secteur visé par la ligne rose.

La ligne rose contribuera donc à accroître et à diversifier les options de mobilité durable pour les résidentes et résidents des secteurs desservis, en favorisant la réduction tant de l'usage de l'automobile que de la dépendance à celle-ci au profit d'un mode de déplacement entièrement électrique. En reliant les quartiers entre eux et au centre-ville, le projet contribuera non seulement à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole, mais également à créer des milieux de vie pouvant offrir une réponse de proximité aux besoins des secteurs desservis.

Projet structurant de transport collectif dans l'est de Montréal

En mai 2022, le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Ville de Montréal, a octroyé le mandat à l'ARTM, accompagnée de la STM, d'étudier l'implantation d'un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est, un axe de desserte de la ligne rose. La planification de ce projet s'appuie également sur le travail de planification amorcé par CDPQ Infra dans le cadre du mandat antérieur.

Cette implantation, au cœur de certaines emprises routières et le long de celles-ci, impliquera un réaménagement majeur des infrastructures municipales, ce qui concerne tant l'aménagement urbain de ces axes, pour assurer une intégration architecturale réussie, que les réseaux souterrains.

Mode structurant de transport vers Laval

Le gouvernement du Québec a annoncé, au printemps 2019, le lancement d'un mandat d'étude relatif au prolongement du REM vers Laval, sous la responsabilité de CDPQ Infra. En mai dernier, le projet prenait une nouvelle orientation et le gouvernement du Québec a annoncé la mise sur pied d'un bureau de projet pour étudier l'implantation d'un mode structurant de transport dans l'axe de la ligne orange du métro. Le projet permettra d'améliorer les déplacements dans l'axe nord-sud de la ligne orange du métro, dans un corridor allant de la station de métro Côte-Vertu jusqu'au nord de Laval. Des études seront réalisées afin de déterminer la meilleure solution à implanter dans ce corridor pour offrir une solution de transport collectif performante et lutter contre la congestion.

Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problèmes (comme des chaussées dégradées, des déplacements moins sécuritaires, et des sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, soit le principal lien routier entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTQ. La Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : le SRB Pie-IX, les lignes de métro verte et orange, et le train de l'Est.

Le projet vise à revoir l'axe routier et ses abords à partir de la rue Atateken, soit du secteur Les Faubourgs jusqu'à la pointe est de l'île.

Réfection de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La Ville accompagnera le MTQ, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions pour prendre en considération les besoins des riveraines et riverains ainsi que de la population, mais aussi pour améliorer l'intégration de l'échangeur dans son milieu, sur le plan tant de la mobilité durable que des impacts environnementaux et des aménagements urbains.

Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport, qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans

les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdir et de redonner à la population l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet permettra également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Parcs et espaces verts

Adopté en juin 2021, le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 406,5 M\$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la ville de Montréal. Près de 10 km de berges nécessitent des actions jugées prioritaires afin de stabiliser et sécuriser ces berges tout en réduisant les impacts sur l'environnement. La vocation de certains secteurs riverains sera également consolidée par des aménagements récréatifs complémentaires. Pour réaliser ces interventions, un montant de 130,1 M\$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 82,2 M\$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements. Les travaux à venir incluent notamment le réaménagement de la pataugeoire et de la piscine ainsi que la réhabilitation du bassin et de ses abords. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan d'aménagement en cours d'élaboration, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 60,7 M\$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteuses et visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, le réaménagement des pataugeoires, la réfection du pavillon des baigneurs ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse. Une somme de 49,2 M\$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Faisant figure du plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 48,6 M\$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection de bassins et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles ainsi qu'à l'installation d'un bâtiment de services.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 35,7 M\$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'actifs et d'amélioration des services d'accueil, notamment le réaménagement de la bretelle vers le parc Olympique et les stationnements ainsi que l'aménagement d'une aire de jeux.

Parc Jean-Drapeau – 424,8 M\$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 420,8 M\$, servira à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. Parmi les projets en cours et à venir figurent le fort de l'île Sainte-Hélène de même que les pavillons de la Jamaïque et de la Corée.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M\$ pour soutenir son plan maître forestier, qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Plan de la forêt urbaine – 281,7 M\$

La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 26 % d'ici 2025. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres sur le domaine privé et le domaine public d'ici 2030. Ces interventions permettront également l'implantation de microforêts dans les arrondissements. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 45 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Acquisition de milieux naturels – 270 M\$

Après s'être dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en 2004, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres (en 2021, près de 8,3 % ont été protégés grâce aux efforts successifs déjà entrepris). Des investissements sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et d'assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 111,6 M\$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 84,7 M\$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui y viennent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 26,9 M\$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain

de soccer, de sentiers et du chalet du parc ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et la mise aux normes de la pataugeoire.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 62,1 M\$

Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien des 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Réseau des corridors verts – 53,5 M\$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements, le conseil municipal de Montréal et les villes reconstituées.

La réalisation du corridor vert Saraguay-Angrignon et du corridor vert de l'est permettront d'amorcer la concrétisation de ce réseau en reliant le parc-nature du Bois-de-Liesse au parc Angrignon.

Digues – 16 M\$

Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 415 M\$ pour la période 2023-2032.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 162,9 M\$

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène prévoit un investissement de 74,8 M\$, qui servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut, notamment, la réfection complète et la mise aux normes des actifs, la mise en valeur du patrimoine moderne d'Expo 67 et du caractère insulaire du parc, de même que le développement et la diversification des écosystèmes.

Le secteur autour du mont Boullé fera également l'objet de travaux visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale. Ainsi, des investissements de 36,6 M\$ seront consacrés à ce projet afin de conserver l'intégrité écologique d'une des principales forêts de Montréal. Les interventions prévues permettront notamment de réhabiliter la surface gazonnée de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et de réaménager le chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs. De plus, la réfection de la tour de Lévis sera l'occasion de donner un accès public à l'observatoire de celle-ci.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera complètement rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. De plus, de nouveaux usages en période hivernale seront développés afin de rendre le bâtiment accessible toute l'année. Ces travaux nécessiteront des investissements de 23,9 M\$ dans le cadre de ce PDI.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services. Un montant de 27,6 M\$ est prévu à cet effet.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 112,6 M\$

D'une superficie de 153 hectares, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux à mesure que de nouveaux secteurs deviennent accessibles. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain nord-américain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, de sports et de loisirs. La mise à jour du plan directeur et de ses abords a été complétée en 2022.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 84,6 M\$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permettra de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, qui sera le plus grand parc urbain municipal au Canada, permettra de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offrira également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de créer un pôle agricole.

Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise – 62,7 M\$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage). Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en transports actifs. Ce nouveau parc-nature constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports adopté en juin 2021, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 164,4 M\$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2023-2032 prévoit un montant de 249 M\$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones d'affluence sous-dotées, notamment le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro, qui est en cours de réalisation, de même que les projets à venir du centre aquatique de Verdun et des centres aquatiques et sportifs de Montréal-Nord et de Lachine.

Par ailleurs, un investissement de 144,8 M\$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et afin de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

La Ville de Montréal compte également investir 102,9 M\$ dans le Programme des installations sportives extérieures, adopté en mars 2019 et reconduit jusqu'en 2026, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir à la population montréalaise des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 46 M\$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 22,9 M\$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser), dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Parmi les projets en cours, mentionnons l'aménagement permanent d'une structure gonflable au stade Hébert.

Afin de répondre aux besoins de plus en plus importants en patinage (auprès des athlètes, de la population et des membres d'organismes récréosportifs) et dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver, la Ville de Montréal souhaite s'équiper de nouvelles installations de glace réfrigérées extérieures. Un montant de 20 M\$ sera consacré à cette fin.

Aménagement urbain et des espaces publics

Développement du logement abordable, social et communautaire – 626,3 M\$

Le développement du logement abordable, social et communautaire demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'adoption du Règlement pour une métropole mixte. Un montant de 600,4 M\$ est prévu pour les programmes d'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements abordables, sociaux et communautaires. Ces programmes permettent l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements abordables, sociaux et communautaires. Les terrains et immeubles seront revendus, par la suite, pour la concrétisation de projets de logements. Toutefois, une portion destinée aux logements abordables sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques.

Un montant de 25,9 M\$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires.

Secteur Namur-de la Savane – 156,6 M\$

Le secteur Namur-de la Savane, à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une position géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le raccordement du boulevard Cavendish et la mise en valeur de l'ancien hippodrome.

La Ville de Montréal consacrera des investissements à la mise en valeur du secteur Namur-de la Savane afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent sa transformation. Les travaux municipaux concernent notamment l'aménagement d'espaces verts et de liens physiques rétablissant l'ouverture du quartier sur la ville, en offrant de nouvelles possibilités de déplacements, incluant des options de mobilité durable. Ce projet permettra également la mise en marché de parcelles prévues pour des développements immobiliers.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 150,1 M\$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'une ancienne zone industrielle à un nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 1 500 arbres sur rue seront plantés, 5,3 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et 10 km de rues seront réaménagés, dont 6 km privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 18 000 logements est prévue (dont près de 9 400 sont déjà livrés), incluant 1 200 logements sociaux et abordables. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé permettra de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs – 131,7 M\$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de la Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de la brasserie Molson Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique,

le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 7 800 logements de toutes sortes et offrira un potentiel d'environ 15 000 emplois. Il bénéficiera de l'implantation de transports actifs avec de nouvelles pistes cyclables, des aménagements piétonniers, des espaces verts, des pôles civiques ainsi que des commerces de proximité. Les interventions en lien avec ce projet comprennent notamment le réaménagement de la rue Notre-Dame Est (incluant de nouveaux parcs et une promenade riveraine) et du square Papineau ainsi que leurs abords respectifs.

Campus MIL – 122,1 M\$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du Campus MIL, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire (dont l'aménagement des quartiers est certifié LEED), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 300 logements abordables et communautaires sur le site et à ses abords ainsi que l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et espaces publics. Dans le cadre du PDI 2023-2032, les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 100 M\$

La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Site Louvain-Est – 67,2 M\$

En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 000 logements mixtes. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple). Les travaux d'aménagement du domaine public pourront être entrepris dès 2023 lorsque la déconstruction de certains bâtiments et la préparation du site seront complétées.

Secteur Turcot-Lachine-Est – 64 M\$

Représentant un vaste territoire de plus de 50 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être développé. Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI permettront l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie – 45,9 M\$

La Ville de Montréal a débuté la réalisation d'une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès piétonnier a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Cette place fait partie des projets d'aménagement du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, lesquels s'inscrivent dans une vaste requalification du territoire. Cela comprend notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et de son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

La Ville de Montréal investit pour l'aménagement de cette nouvelle place publique ainsi que pour les travaux de réaménagement autour du CHUM-CRCHUM. À sa conclusion, ce projet permettra le rétablissement des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé.

Avec l'aménagement d'importants espaces végétalisés et la plantation de plus d'une centaine d'arbres en plein centre-ville, ce projet témoigne de la volonté de Montréal d'enraciner la nature en ville en développant son patrimoine naturel. De plus, en intégrant un projet pilote d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) auprès des groupes ciblés et des intervenantes et intervenants en itinérance, la Ville s'assure que les aménagements seront sécuritaires pour les femmes et les personnes vulnérables.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 31,3 M\$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers, venant de Montréal comme de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera à la construction d'un espace logistique et de locaux de production à l'usage des organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, fera par la suite l'objet d'un parc public en surface, au bénéfice de la population du secteur. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin d'assurer la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée ainsi que la pérennité des salles de spectacles avoisinantes.

Programme d'aménagement urbain pour les enfants – 22,8 M\$

Avec la Politique de l'enfant – Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence, la Ville reconnaît que la métropole présente des traits distincts de défavorisation matérielle et sociale qui touchent un nombre considérable de jeunes de moins de 18 ans. Elle cherche ainsi à agir dans toutes les sphères de ses responsabilités pour offrir équitablement des conditions de développement favorables et nécessaires au bien-être de l'ensemble des enfants. Le Programme d'aménagement urbain pour les enfants a été adopté en avril 2019 afin de favoriser la présence des enfants dans l'espace public et d'encourager les déplacements à pied et à vélo le long des parcours scolaires et des espaces publics. Les sommes investies seront donc consacrées à la réalisation d'aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles, conçus par les enfants et pour les enfants.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le nouveau Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030, ce plan s'articule autour de trois grandes priorités : la réduction à la source, le détournement des matières organiques de l'élimination, et la mobilisation des parties prenantes. Il met également l'accent sur les meilleures pratiques respectant la hiérarchie des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage et valorisation). Plus précisément, le Plan directeur 2020-2025 s'est fixé comme objectifs, d'ici 2025, de baisser la génération de matières résiduelles de 10 % (et de 20 % en 2030) et d'atteindre un taux de détournement de l'élimination de 70 % (et de 85 % en 2030).

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la Ville poursuivra la conception, la construction et la mise en service de trois infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (7,3 M\$) dans l'arrondissement de Saint-Laurent (dont la mise en service et le début des opérations auront lieu en 2023) ainsi que deux centres de traitement par biométhanisation (50,2 M\$). De plus, un montant de 4,3 M\$ sera consacré au nouveau centre de tri des matières recyclables qui est déjà en service dans l'arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, d'une capacité de 100 000 tonnes par année.

Par ailleurs, le nouveau programme de protection du parc immobilier (37,5 M\$) du Service de l'environnement assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 24,9 M\$ à la conception et à la construction de deux écocentres : l'un dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 381,1 M\$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 28,5 M\$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 146,8 M\$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de Maisons de la culture (notamment le centre Sanaaq et l'Espace Rivière) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (notamment le Théâtre Outremont) afin de renforcer leur vocation culturelle. De plus, 13,5 M\$ seront alloués au programme de mise à niveau pour 12 Maisons de la culture réparties dans 10 arrondissements. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité tout en bonifiant son déploiement territorial permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 64,7 M\$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le programme du Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 4,4 M\$.

La Ville prévoit aussi soutenir l'urbanisme transitoire comme pratique émergente d'aménagement, ouverte et inclusive, qui vise à redonner une vocation à des bâtiments vacants. Le programme, d'un montant de 26,8 M\$, cible dans un premier temps les bâtiments vacants municipaux patrimoniaux (notamment l'ancienne station de pompage Craig et la caserne 14) comme leviers de la transition sociale et écologique des milieux de vie.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 23,8 M\$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Les interventions toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les investissements prévus seront consacrés à la réfection de la chaussée (ce qui comprend son revêtement en pavé de granit) et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces piétonniers conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique de la rue Saint-Paul et le statut de celle-ci comme lieu de destination.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 6,9 M\$

Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19^e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Mise en valeur du site du Fort-Lorette – 6 M\$

Le projet de mise en valeur du Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Achamps-Cartierville, comprend l'aménagement d'un parc ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17^e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 1,5 M\$

À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 264,3 M\$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 91,1 M\$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et la modernisation des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 151,4 M\$. Une somme de 16,5 M\$ sera également consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras portatives auprès des policières et policiers du SPVM afin de favoriser la transparence des interventions et de consolider le lien de confiance avec la population.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers, les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile seront remplacés grâce à un investissement de 9,9 M\$. Les nouveaux équipements, comme des pinces de décarcération électriques, seront plus performants et permettront d'intervenir plus rapidement, particulièrement lors des interventions spéciales telles que celles menées dans les ascenseurs ou sur les lieux d'accidents industriels. Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, pour un montant de 231,4 M\$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif de l'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.

Des investissements de 259,8 M\$ divisés en trois volets sont donc prévus dans le cadre de ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment administratif du Jardin botanique et la rénovation du Pavillon japonais;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la mise aux normes des serres de production du Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet vise à ce que le travail en hauteur effectué au Biodôme et au Jardin botanique puisse se réaliser en toute sécurité.

Les stations restantes du projet consacré au Parcours des phytotechnologies ainsi que le plan directeur sont désormais inclus dans ce programme. Tous les projets viennent se greffer au plan directeur selon trois orientations : une exemplarité en matière de transition écologique, une expérience inspirante tout en étant accessible et un jardin engagé dans sa communauté.

Afin de bonifier l'expérience lors des visites, des travaux seront aussi entrepris sur l'ensemble du site d'Espace pour la vie, notamment pour le renouvellement de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan.

La Biosphère, seul musée de l'environnement en Amérique du Nord et élément maintenant intégré à Espace pour la vie, fera l'objet d'investissements de 15 M\$ visant à revoir l'offre éducative et muséale des salles d'exposition tout en procédant à plusieurs réaménagements. Ces transformations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 747,3 M\$ dans les technologies de l'information, dont 86,5 M\$ pour assurer l'évolution des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, 44,8 M\$ pour moderniser les infrastructures et les plateformes technologiques, 23,2 M\$ pour assurer le virage numérique de la cour municipale et ainsi améliorer, simplifier et optimiser ses activités, ainsi que 14,6 M\$ pour implanter un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter la satisfaction des citoyennes et citoyens;
- 510 M\$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets sont sélectionnés à l'issue d'un vote). La Ville compte renforcer le budget participatif au cours des prochaines années pour en faire un outil phare de participation publique et d'engagement citoyen. Les sommes allouées aux budgets participatifs, qui atteindront progressivement 60 M\$ par année à partir de 2026, feront l'objet d'un réaménagement à l'intérieur des projets et programmes existants;
- 389,4 M\$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 78,7 M\$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 76,5 M\$ pour des bâtiments de compétence locale, 53,4 M\$ pour des bâtiments à vocation communautaire, 52,4 M\$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 51,8 M\$ pour des bâtiments culturels et 33,1 M\$ pour des bâtiments sportifs;
- 327,8 M\$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules sous-compacts 100 % électriques d'ici 2030;
- 201,6 M\$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 110,8 M\$ pour le complexe sportif Claude-Robillard, 52,4 M\$ pour l'hôtel de ville et 38,5 M\$ pour la cour municipale;
- 183,4 M\$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 145 M\$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 65,3 M\$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige (afin que la capacité soit maintenue ou améliorée) ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 60 M\$ dans les programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) pour faire de Montréal une ville favorable au vieillissement actif et accessible à tout le monde, le tout dans un environnement sécuritaire (entre autres grâce à la transformation de parcs, à l'aménagement de stations d'exercice et d'aires de repos, etc.). Les immeubles municipaux feront également l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets priorités conjointement avec les arrondissements;
- 10 M\$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics, afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

12. GESTION DE LA DETTE

12.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville

portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/politique_de_la_gestion_de_la_dette.pdf.

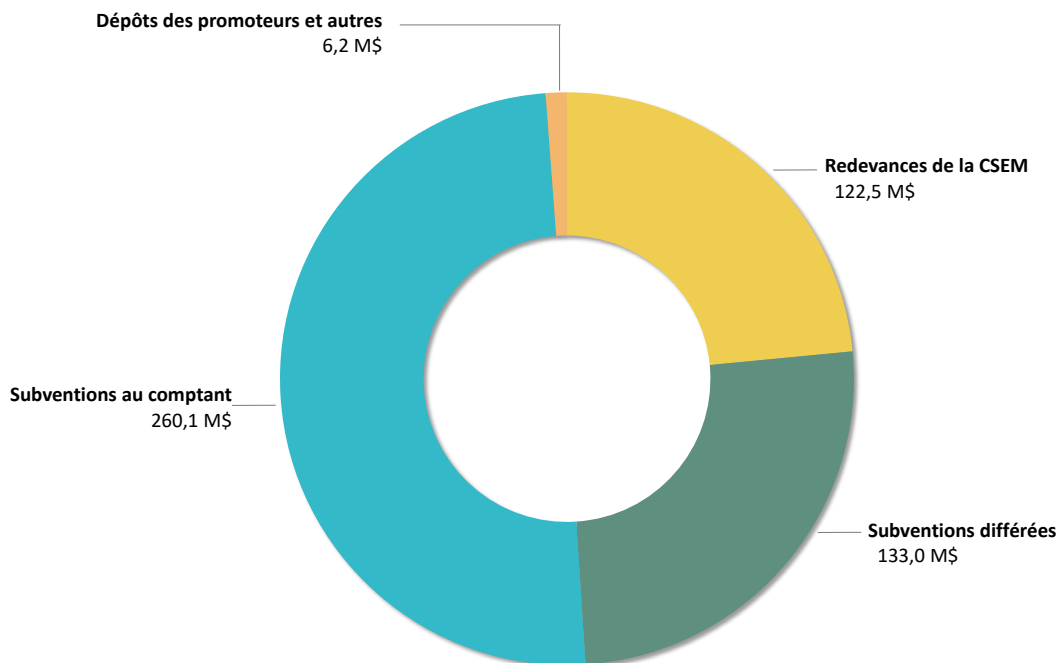
Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2023, cette contribution s'élève à 98,6 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2023, ces contributions auront pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1 G\$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2021 et les contributions de 2022 et 2023 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (181,9 M\$).

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

Stratégie de financement des investissements de 2023

La Ville de Montréal poursuit, en 2023, le réalignement majeur de son programme d'investissement amorcé en 2015. Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2023 atteignent 2 350,3 M\$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 521,8 M\$, tel que le présente le graphique suivant.

Graphique 17 – Sources de financement externes, en 2023



Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagers et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 828,5M\$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 622,8 M\$ pour 2023. Le solde des dépenses, soit 1 205,7 M\$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2023. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2023. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2022 et 2023, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2023-2032;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit d'émettre en 2023 un volume d'emprunts d'environ 1 133,7 M\$, comprenant une prévision d'emprunts de 207,2 M\$ pour la STM. Le solde de 926,5 M\$ servira aux refinancements (10,5 M\$), aux emprunts à la charge de tiers (98 M\$) et aux emprunts à la charge des contribuables (818 M\$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 4,5 % a été prévu.

Pour 2024, le volume annuel d'emprunts tourne autour de 1,2 G\$, ce qui inclut notamment une prévision de 306 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 723,9 M\$, à un taux de 4,75 %. Pour 2025, le volume est de 1 G\$, avec une prévision de 222,5 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 699 M\$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 5 %.

Au 31 décembre 2021, la dette brute de la Ville s'élevait à 11,6 G\$¹³ et la dette nette, à 6,6 G\$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2021 à 2024 sont présentés dans le tableau suivant.

13. Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2021, qui s'élève à 1 538,6 M\$.

Tableau 163 – Coût de la dette, de 2022 à 2025

<i>(en milliers de dollars)</i>	COMPARATIF 2022	BUDGET		
		2023	2024	2025
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	428 707	463 750	478 808	505 193
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	603 454	655 094	673 789	693 160
	1 032 161	1 118 845	1 152 597	1 198 352
Affectation au remboursement de la dette	67 574	68 405	58 098	39 259
Remboursement de capital par des subventions ¹	56 033	52 875	46 118	24 059
Remboursement de capital de la STM ²	27 191	30 696	84 049	21 050
	150 798	151 977	188 265	84 367
Coût brut de la dette	1 182 960	1 270 821	1 340 863	1 282 720
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	71 888	94 010	93 179	95 966
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	18 687	17 087	7 629	5 307
- pour la portion du capital ¹	56 033	52 875	46 118	24 059
	146 608	163 973	146 926	125 332
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	53 893	57 074	70 079	90 357
- pour la portion du capital ²	27 191	30 696	84 049	21 050
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	51 364	51 425	54 458	57 058
	132 448	139 195	208 586	168 465
Coût net de la dette à la charge des contribuables	903 904	967 653	985 351	988 923
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	252 970	281 823	303 504	311 600
Contribuables de Montréal	650 934	685 830	681 847	677 324

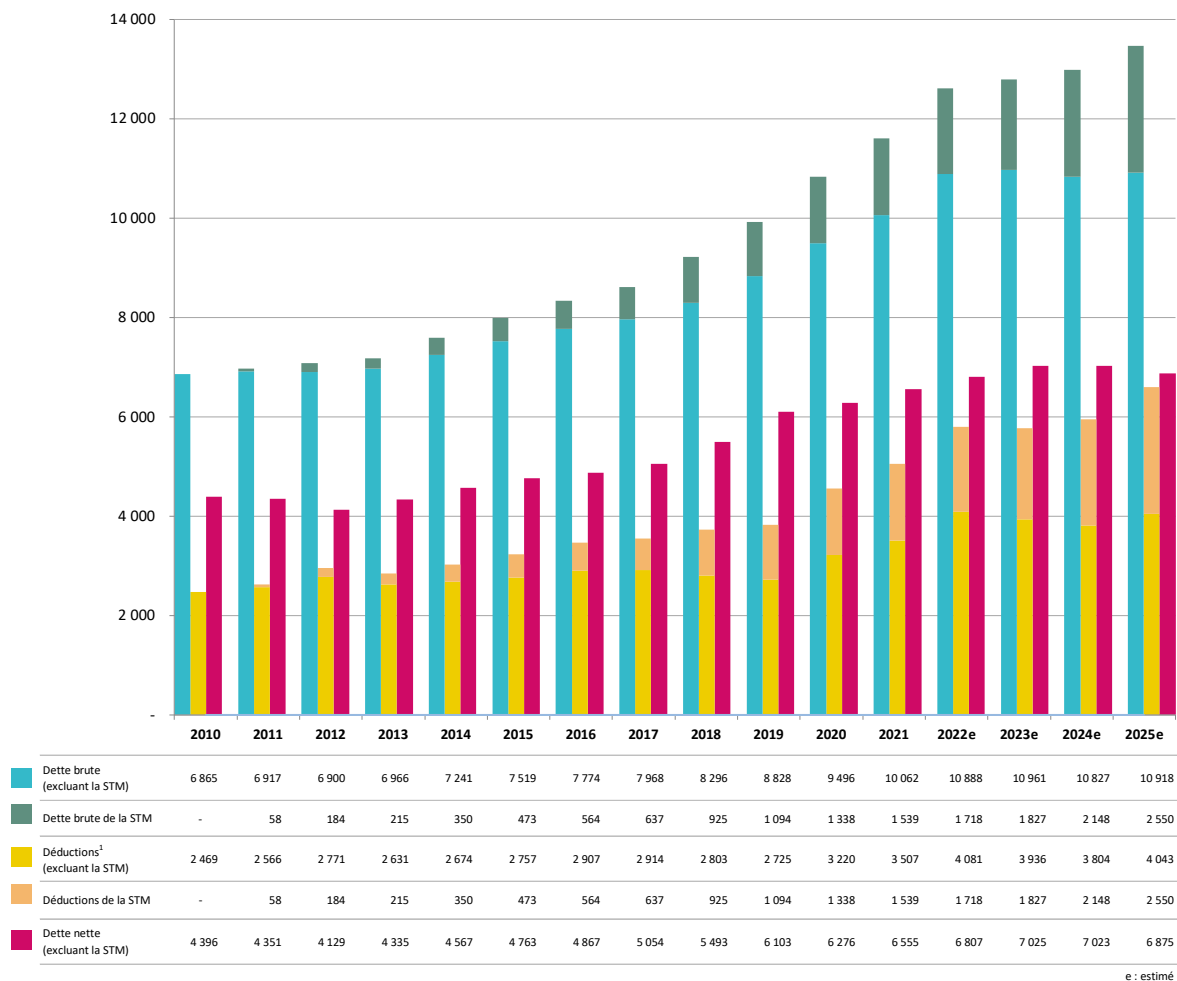
1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2010.

Graphique 18 – Évolution de la dette directe brute et nette
(en millions de dollars)

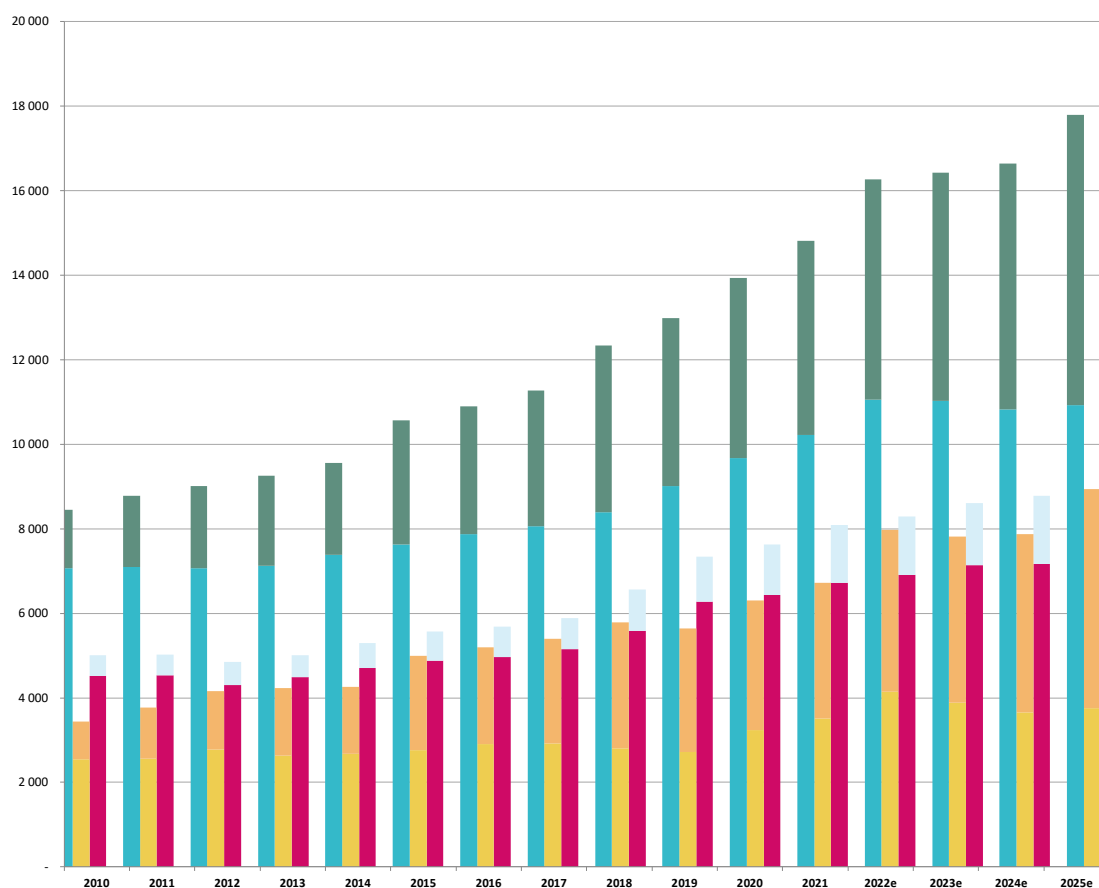


1. Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2010 à 2025. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et la Société en commandite Stationnement de Montréal (remplacée, depuis le 1^{er} janvier 2020, par l'Agence de mobilité durable).

Graphique 19 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)



Dette brute (excluant la STM)	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065	8 387	9 006	9 666	10 225	11 053	11 027	10 827	10 922
Dette brute de la STM	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	3 955	3 975	4 275	4 594	5 208	5 395	5 817	6 863
Déductions ¹ (excluant la STM)	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 237	3 507	4 149	3 889	3 660	3 757
Déductions de la STM	890	1 200	1 390	1 603	1 587	2 237	2 294	2 480	2 982	2 919	3 074	3 220	3 828	3 929	4 210	5 179
Dette nette (excluant la STM)	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151	5 584	6 281	6 429	6 718	6 904	7 138	7 167	7 165
Dette nette de la STM	484	485	550	524	587	693	721	732	973	1 056	1 201	1 374	1 380	1 466	1 607	1 684

e : estimé

1. Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses en immobilisations et de leurs sources de financement. La Ville de Montréal prévoit toujours revenir sous le ratio de 100 % selon l'échéancier déposé lors de la demande de dérogation en 2019, soit en 2027.

Dès janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2022 et 2023 devrait atteindre une valeur avoisinant 111 % en 2022 et 115 % en 2023.

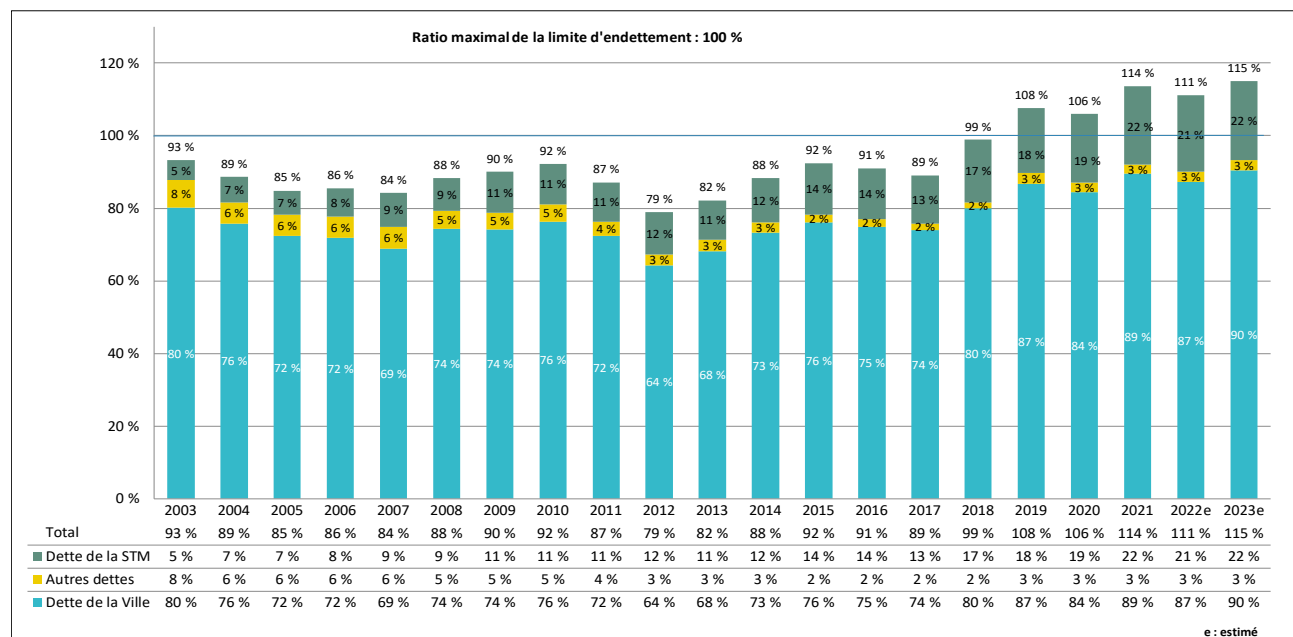
Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G\$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2023 à 2025, un versement total de 1 701 M\$, soit 460 M\$ pour 2023, 567 M\$ pour 2024 et 674 M\$ pour 2025;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de cinq ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Graphique 20 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

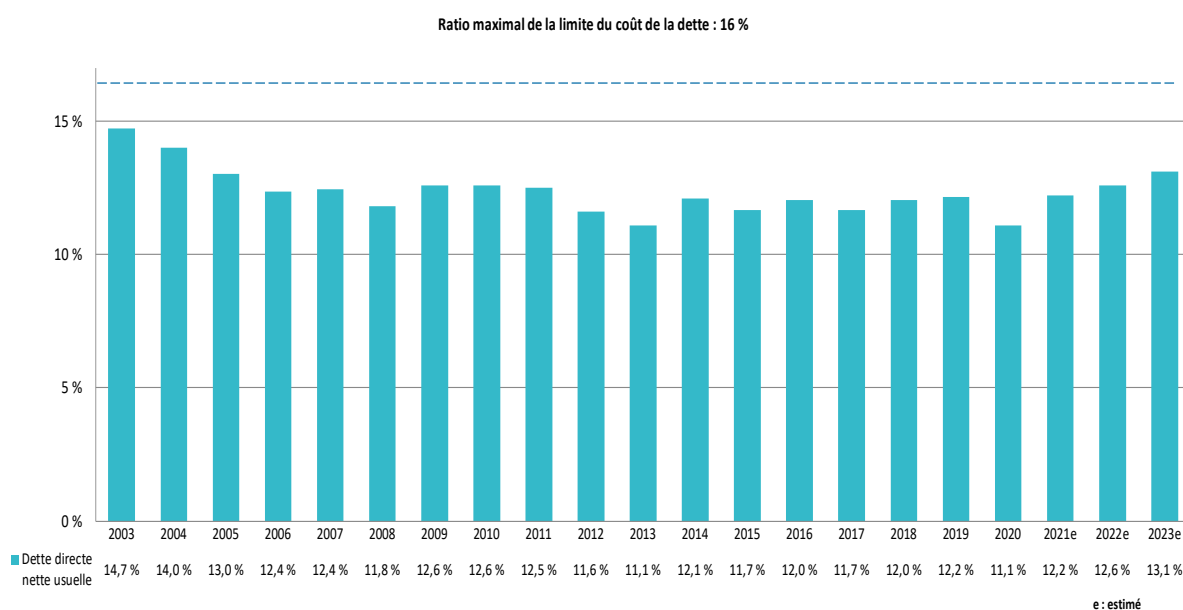


Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net¹⁴ de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

En 2003, le coût net de la dette représentait 14,7 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations. Selon les prévisions budgétaires, ce ratio n'atteindrait que 13,1 % en 2023.

Graphique 21 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



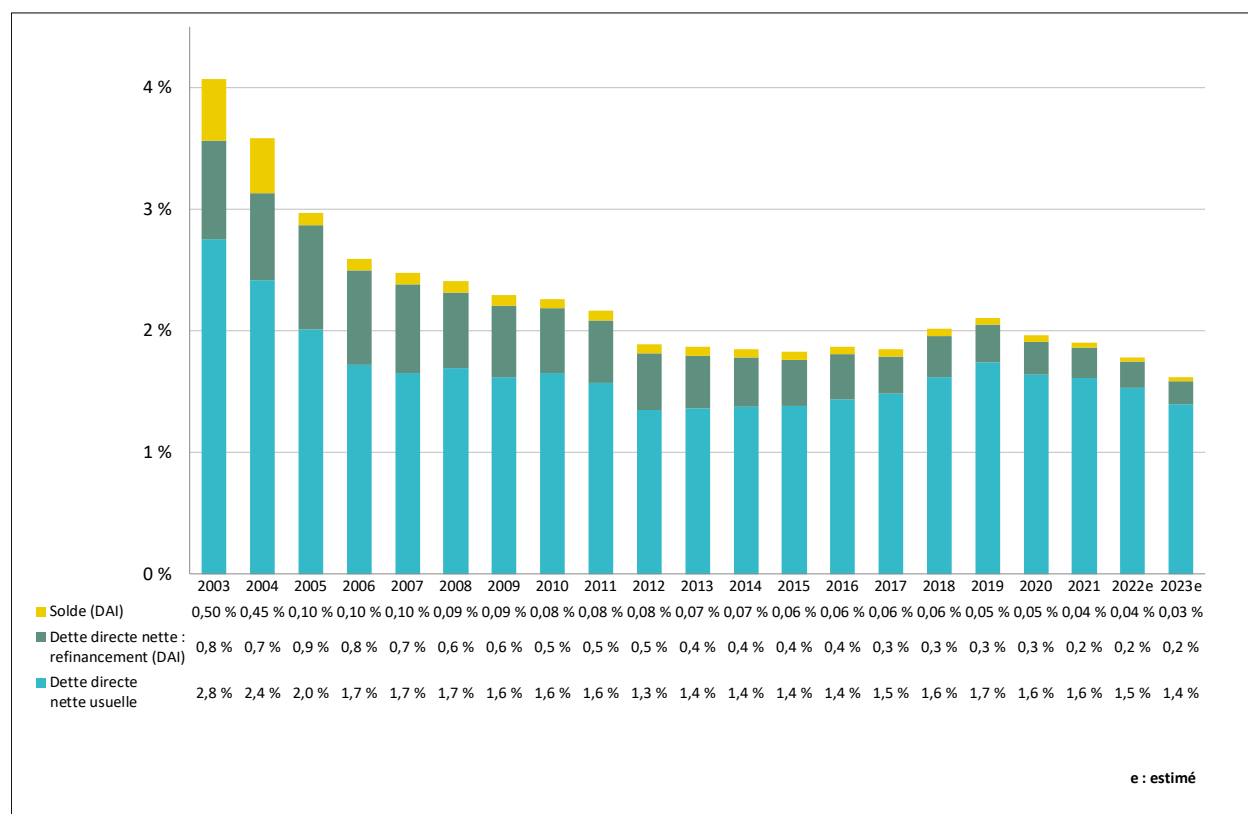
14. Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M\$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée¹⁵. Le poids de la dette directe nette est passé de 2,8 % en 2003 à 1,4 % en 2023. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio atteindrait 1,63 % en décembre 2023. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 22 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée



15. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le départ du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

13. DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D’AFFAIRES

13.1. Investissements par unités d’affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d’affaires. Les unités d’affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d’immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d’immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d’acquisitions d’immobilisations, par unités d’affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d’agglomération.

Tableau 164 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	16 695,0	10 962,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	43 053,0	25 660,0	68 713,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 623,0	8 469,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 454,0	42 270,0	84 724,0
Montréal-Nord	4 614,0	9 829,0	4 564,0	4 314,0	4 314,0	27 635,0	21 570,0	49 205,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	24 469,0	41 675,0	21 363,0	15 082,0	13 541,0	116 130,0	67 025,0	183 155,0
Saint-Léonard	6 790,0	8 240,0	11 475,0	6 940,0	7 940,0	41 385,0	31 700,0	73 085,0
Sud-Ouest	14 679,0	10 350,0	8 599,0	6 839,0	6 839,0	47 306,0	29 195,0	76 501,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 735,0	8 081,0	7 731,0	7 231,0	6 981,0	40 759,0	36 755,0	77 514,0
Total – Arrondissements	166 740,0	177 741,0	147 453,0	134 127,0	133 336,0	759 397,0	654 850,0	1 414 247,0
Services centraux								
Commission des services électriques	128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Culture	57 050,0	53 844,0	61 237,0	68 009,0	66 916,0	307 056,0	343 690,0	650 746,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Eau	763 380,0	604 292,0	520 099,0	482 002,0	452 824,0	2 822 597,0	2 506 479,0	5 329 076,0
Environnement	61 385,0	20 444,0	18 353,0	15 464,0	18 265,0	133 911,0	42 670,0	176 581,0
Espace pour la vie	22 639,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	126 493,0	148 296,0	274 789,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Gestion et planification des immeubles	151 456,0	158 331,0	165 135,0	126 443,0	108 633,0	709 998,0	694 449,0	1 404 447,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	173 239,0	193 482,0	227 868,0	217 877,0	222 977,0	1 035 443,0	1 217 876,0	2 253 319,0
Habitation	35 020,0	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	255 994,0	401 762,0	657 756,0
Infrastructures du réseau routier	136 450,0	161 834,0	169 500,0	167 300,0	167 318,0	802 402,0	736 571,0	1 538 973,0
Matériel roulant et ateliers	46 391,0	48 690,0	47 149,0	48 690,0	53 169,0	244 089,0	324 657,0	568 746,0
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	46 469,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	353 406,0	254 236,0	607 642,0
Technologies de l'information	128 039,0	113 177,0	114 524,0	118 346,0	104 331,0	578 417,0	336 772,0	915 189,0
Urbanisme et mobilité	418 306,0	445 476,0	500 657,0	497 522,0	495 035,0	2 356 996,0	2 780 177,0	5 137 173,0
Total – Services centraux	2 198 566,0	2 140 674,0	2 177 502,0	2 082 034,0	2 010 321,0	10 609 097,0	10 488 267,0	21 097 364,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(15 000,0)	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(210 000,0)	(300 000,0)	(510 000,0)
Total – Investissements	2 350 306,0	2 288 415,0	2 279 955,0	2 156 161,0	2 083 657,0	11 158 494,0	10 843 117,0	22 001 611,0

Tableau 165 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	16 695,0	10 962,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	43 053,0	25 660,0	68 713,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 623,0	8 469,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 454,0	42 270,0	84 724,0
Montréal-Nord	4 614,0	9 829,0	4 564,0	4 314,0	4 314,0	27 635,0	21 570,0	49 205,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	24 469,0	41 675,0	21 363,0	15 082,0	13 541,0	116 130,0	67 025,0	183 155,0
Saint-Léonard	6 790,0	8 240,0	11 475,0	6 940,0	7 940,0	41 385,0	31 700,0	73 085,0
Sud-Ouest	14 679,0	10 350,0	8 599,0	6 839,0	6 839,0	47 306,0	29 195,0	76 501,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 735,0	8 081,0	7 731,0	7 231,0	6 981,0	40 759,0	36 755,0	77 514,0
Total – Arrondissements	166 740,0	177 741,0	147 453,0	134 127,0	133 336,0	759 397,0	654 850,0	1 414 247,0
Services centraux								
Commission des services électriques	128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Culture	56 980,0	53 744,0	61 237,0	68 009,0	64 916,0	304 886,0	341 690,0	646 576,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Eau	184 316,0	195 843,0	192 000,0	192 493,0	181 865,0	946 517,0	902 736,0	1 849 253,0
Environnement	5 303,0	5 333,0	4 265,0	3 442,0	3 659,0	22 002,0	16 604,0	38 606,0
Espace pour la vie	22 639,0	20 385,0	22 836,0	21 281,0	24 352,0	111 493,0	148 296,0	259 789,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Gestion et planification des immeubles	96 140,0	105 363,0	122 013,0	76 944,0	52 334,0	452 794,0	404 548,0	857 342,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	117 268,0	140 966,0	165 755,0	144 771,0	150 215,0	718 975,0	771 824,0	1 490 799,0
Habitation	24 500,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	196 500,0	315 000,0	511 500,0
Infrastructures du réseau routier	126 450,0	151 834,0	159 500,0	157 300,0	157 318,0	752 402,0	686 571,0	1 438 973,0
Matériel roulant et ateliers	25 658,0	17 933,0	19 340,0	20 103,0	21 470,0	104 504,0	204 957,0	309 461,0
Technologies de l'information	51 623,0	46 696,0	46 703,0	46 888,0	39 499,0	231 409,0	129 880,0	361 289,0
Urbanisme et mobilité	324 775,0	336 589,0	354 012,0	362 705,0	371 042,0	1 749 123,0	2 087 295,0	3 836 418,0
Total – Services centraux	1 191 694,0	1 299 809,0	1 383 586,0	1 312 608,0	1 279 303,0	6 467 000,0	6 706 033,0	13 173 033,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(15 000,0)	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(210 000,0)	(300 000,0)	(510 000,0)
Total – Investissements	1 343 434,0	1 447 550,0	1 486 039,0	1 386 735,0	1 352 639,0	7 016 397,0	7 060 883,0	14 077 280,0

Tableau 166 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Services centraux								
Culture	70,0	100,0	-	-	2 000,0	2 170,0	2 000,0	4 170,0
Eau	579 064,0	408 449,0	328 099,0	289 509,0	270 959,0	1 876 080,0	1 603 743,0	3 479 823,0
Environnement	56 082,0	15 111,0	14 088,0	12 022,0	14 606,0	111 909,0	26 066,0	137 975,0
Espace pour la vie	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	-	15 000,0	-	15 000,0
Gestion et planification des immeubles	55 316,0	52 968,0	43 122,0	49 499,0	56 299,0	257 204,0	289 901,0	547 105,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	55 971,0	52 516,0	62 113,0	73 106,0	72 762,0	316 468,0	446 052,0	762 520,0
Habitation	10 520,0	11 092,0	11 847,0	12 324,0	13 711,0	59 494,0	86 762,0	146 256,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Matériel roulant et ateliers	20 733,0	30 757,0	27 809,0	28 587,0	31 699,0	139 585,0	119 700,0	259 285,0
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	46 469,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	353 406,0	254 236,0	607 642,0
Technologies de l'information	76 416,0	66 481,0	67 821,0	71 458,0	64 832,0	347 008,0	206 892,0	553 900,0
Urbanisme et mobilité	93 531,0	108 887,0	146 645,0	134 817,0	123 993,0	607 873,0	692 882,0	1 300 755,0
Total – Services centraux	1 006 872,0	840 865,0	793 916,0	769 426,0	731 018,0	4 142 097,0	3 782 234,0	7 924 331,0
Total – Investissements	1 006 872,0	840 865,0	793 916,0	769 426,0	731 018,0	4 142 097,0	3 782 234,0	7 924 331,0

13.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 167 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	9 832,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	30 360,0	25 660,0	56 020,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	130 015,0	125 315,0	125 315,0	125 315,0	125 315,0	631 275,0	626 575,0	1 257 850,0
Services centraux								
Commission des services électriques	6 200,0	7 510,0	7 756,0	-	-	21 466,0	-	21 466,0
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Culture	40 936,0	39 000,0	43 650,0	48 922,0	45 612,0	218 120,0	263 069,0	481 189,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Eau	411 200,0	321 560,0	311 315,0	292 502,0	335 032,0	1 671 609,0	1 723 208,0	3 394 817,0
Environnement	53 060,0	18 243,0	18 208,0	15 452,0	18 265,0	123 228,0	42 670,0	165 898,0
Espace pour la vie	21 889,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	125 743,0	148 296,0	274 039,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Gestion et planification des immeubles	137 635,0	126 836,0	130 885,0	111 443,0	108 633,0	615 432,0	684 449,0	1 299 881,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	151 897,0	167 700,0	200 904,0	191 708,0	187 652,0	899 861,0	1 117 332,0	2 017 193,0
Habitation	35 020,0	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	255 994,0	401 762,0	657 756,0
Infrastructures du réseau routier	94 050,0	130 584,0	138 250,0	136 050,0	136 068,0	635 002,0	580 321,0	1 215 323,0
Matériel roulant et ateliers	46 391,0	48 690,0	47 149,0	48 690,0	53 169,0	244 089,0	324 657,0	568 746,0
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	45 719,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	352 656,0	254 236,0	606 892,0
Technologies de l'information	128 039,0	113 177,0	114 524,0	118 346,0	104 331,0	578 417,0	336 772,0	915 189,0
Urbanisme et mobilité	376 192,0	410 307,0	431 719,0	444 307,0	470 303,0	2 132 828,0	2 698 681,0	4 831 509,0
Total – Emprunts des services centraux	1 578 287,0	1 600 672,0	1 661 723,0	1 645 078,0	1 683 765,0	8 169 525,0	8 957 296,0	17 126 821,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(15 000,0)	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(210 000,0)	(300 000,0)	(510 000,0)
Total – Emprunts des unités d'affaires	1 693 302,0	1 695 987,0	1 742 038,0	1 710 393,0	1 749 080,0	8 590 800,0	9 283 871,0	17 874 671,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	460 000,0	567 000,0	674 000,0	781 000,0	888 000,0	3 370 000,0	6 045 000,0	9 415 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	1 205 602,0	1 101 287,0	1 040 338,0	901 693,0	833 380,0	5 082 300,0	3 100 371,0	8 182 671,0

Tableau 168 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	9 832,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	30 360,0	25 660,0	56 020,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	130 015,0	125 315,0	125 315,0	125 315,0	125 315,0	631 275,0	626 575,0	1 257 850,0
Services centraux								
Commission des services électriques	6 200,0	7 510,0	7 756,0	-	-	21 466,0	-	21 466,0
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Culture	40 866,0	38 900,0	43 650,0	48 922,0	44 612,0	216 950,0	262 069,0	479 019,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Eau	101 557,0	53 338,0	39 289,0	52 889,0	103 389,0	350 462,0	280 345,0	630 807,0
Environnement	5 303,0	5 333,0	4 265,0	3 442,0	3 659,0	22 002,0	16 604,0	38 606,0
Espace pour la vie	21 889,0	20 385,0	22 836,0	21 281,0	24 352,0	110 743,0	148 296,0	259 039,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Gestion et planification des immeubles	88 470,0	89 699,0	94 691,0	61 944,0	52 334,0	387 138,0	394 548,0	781 686,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	103 898,0	124 444,0	147 422,0	126 148,0	125 940,0	627 852,0	706 225,0	1 334 077,0
Habitation	24 500,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	196 500,0	315 000,0	511 500,0
Infrastructures du réseau routier	84 050,0	120 584,0	128 250,0	126 050,0	126 068,0	585 002,0	530 321,0	1 115 323,0
Matériel roulant et ateliers	25 658,0	17 933,0	19 340,0	20 103,0	21 470,0	104 504,0	204 957,0	309 461,0
Technologies de l'information	51 623,0	46 696,0	46 703,0	46 888,0	39 499,0	231 409,0	129 880,0	361 289,0
Urbanisme et mobilité	290 633,0	317 724,0	336 990,0	353 082,0	366 157,0	1 664 586,0	2 061 072,0	3 725 658,0
Total – Emprunts des services centraux	872 006,0	943 630,0	991 500,0	976 698,0	1 023 960,0	4 807 794,0	5 427 160,0	10 234 954,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(15 000,0)	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(210 000,0)	(300 000,0)	(510 000,0)
Total – Emprunts des unités d'affaires	987 021,0	1 038 945,0	1 071 815,0	1 042 013,0	1 089 275,0	5 229 069,0	5 753 735,0	10 982 804,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	262 900,0	358 700,0	439 300,0	502 300,0	576 500,0	2 139 700,0	3 946 700,0	6 086 400,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	701 121,0	657 245,0	609 515,0	516 713,0	489 775,0	2 974 369,0	1 692 035,0	4 666 404,0

Tableau 169 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Services centraux								
Culture	70,0	100,0	-	-	1 000,0	1 170,0	1 000,0	2 170,0
Eau	309 643,0	268 222,0	272 026,0	239 613,0	231 643,0	1 321 147,0	1 442 863,0	2 764 010,0
Environnement	47 757,0	12 910,0	13 943,0	12 010,0	14 606,0	101 226,0	26 066,0	127 292,0
Espace pour la vie	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	-	15 000,0	-	15 000,0
Gestion et planification des immeubles	49 165,0	37 137,0	36 194,0	49 499,0	56 299,0	228 294,0	289 901,0	518 195,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	47 999,0	43 256,0	53 482,0	65 560,0	61 712,0	272 009,0	411 107,0	683 116,0
Habitation	10 520,0	11 092,0	11 847,0	12 324,0	13 711,0	59 494,0	86 762,0	146 256,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Matériel roulant et ateliers	20 733,0	30 757,0	27 809,0	28 587,0	31 699,0	139 585,0	119 700,0	259 285,0
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	45 719,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	352 656,0	254 236,0	606 892,0
Technologies de l'information	76 416,0	66 481,0	67 821,0	71 458,0	64 832,0	347 008,0	206 892,0	553 900,0
Urbanisme et mobilité	85 559,0	92 583,0	94 729,0	91 225,0	104 146,0	468 242,0	637 609,0	1 105 851,0
Total – Emprunts des services centraux	706 281,0	657 042,0	670 223,0	668 380,0	659 805,0	3 361 731,0	3 530 136,0	6 891 867,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	197 100,0	208 300,0	234 700,0	278 700,0	311 500,0	1 230 300,0	2 098 300,0	3 328 600,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	504 481,0	444 042,0	430 823,0	384 980,0	343 605,0	2 107 931,0	1 408 336,0	3 516 267,0

13.3. Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2023-2032 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Ahuntsic-Cartierville (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 150,0	1 072,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	8 222,0	10 000,0	18 222,0
40003	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	M	1 500,0	300,0	-	-	-	1 800,0	-	1 800,0
55733	Programme de réfection routière	M	3 688,0	3 017,0	2 913,0	2 913,0	2 913,0	15 444,0	14 565,0	30 009,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	575,0	2 524,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	9 099,0	10 000,0	19 099,0
68056	Programme informatique et technologique	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0

Anjou (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	1 714,0	1 064,0	630,0	300,0	350,0	4 058,0	3 150,0	7 208,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	2 194,0	3 284,0	3 798,0	4 063,0	3 893,0	17 232,0	19 355,0	36 587,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	1 504,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	1 300,0	6 104,0	5 400,0	11 504,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	251,0	215,0	135,0	200,0	120,0	921,0	410,0	1 331,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 532,0	1 400,0	1 500,0	1 151,0	1 170,0	6 753,0	7 170,0	13 923,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - Développement	M	-	500,0	500,0	500,0	500,0	2 000,0	500,0	2 500,0
42410	Piscine intérieure du Centre communautaire NDG	M	-	500,0	1 000,0	-	-	1 500,0	-	1 500,0
42420	Centre sportif Trenholme	M	500,0	-	-	-	-	500,0	-	500,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	11 000,0	11 000,0	22 000,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN - NDG	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	1 798,0	1 430,0	830,0	2 179,0	2 160,0	8 397,0	11 480,0	19 877,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0

Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	9 135,0	9 135,0	18 270,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0

LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	8 863,0	7 830,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	22 693,0	10 000,0	32 693,0
58800	Projet Quartier culturel 13 Strathyre	M	4 700,0	-	-	-	-	4 700,0	-	4 700,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			16 695,0	10 962,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	43 053,0	25 660,0	68 713,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			16 695,0	10 962,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	43 053,0	25 660,0	68 713,0

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	627,0	627,0	627,0	627,0	627,0	3 135,0	3 135,0	6 270,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	7 500,0	7 500,0	15 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	2 652,0	1 815,0	1 800,0	1 800,0	1 800,0	9 867,0	9 000,0	18 867,0
55729	Programme de réfection de voirie	M	2 478,0	3 054,0	3 054,0	3 054,0	3 054,0	14 694,0	15 270,0	29 964,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 318,0	3 400,0	3 400,0	3 400,0	3 400,0	16 918,0	17 000,0	33 918,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	175,0	200,0	200,0	200,0	200,0	975,0	1 000,0	1 975,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			8 623,0	8 469,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 454,0	42 270,0	84 724,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			8 623,0	8 469,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 454,0	42 270,0	84 724,0

Montréal-Nord (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
25850	Programme de développement	M	-	1 050,0	-	-	-	1 050,0	-	1 050,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 200,0	2 414,0	1 000,0	300,0	1 000,0	5 914,0	5 000,0	10 914,0
55716	Programme de réfection routière	M	2 514,0	950,0	3 114,0	3 250,0	1 750,0	11 578,0	8 750,0	20 328,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	800,0	5 315,0	350,0	664,0	1 464,0	8 593,0	7 320,0	15 913,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			4 614,0	9 829,0	4 564,0	4 314,0	4 314,0	27 635,0	21 570,0	49 205,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			4 614,0	9 829,0	4 564,0	4 314,0	4 314,0	27 635,0	21 570,0	49 205,0

Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	500,0	400,0	400,0	300,0	300,0	1 900,0	1 500,0	3 400,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	150,0	150,0	150,0	300,0	300,0	1 050,0	1 500,0	2 550,0
55705	Programme de réfection routière	M	425,0	425,0	425,0	1 025,0	1 025,0	3 325,0	5 125,0	8 450,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 050,0	1 150,0	1 150,0	750,0	750,0	4 850,0	3 750,0	8 600,0
68075	Programme de développement technologique - Ville intelligente	M	-	-	-	50,0	50,0	100,0	250,0	350,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	436,0	436,0	436,0	136,0	136,0	1 580,0	680,0	2 260,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0

Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 534,0	3 905,0	3 375,0	2 900,0	2 900,0	15 614,0	14 499,0	30 113,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 370,0	1 175,0	1 280,0	1 149,0	1 149,0	6 123,0	5 752,0	11 875,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 895,0	719,0	1 144,0	1 750,0	1 750,0	7 258,0	8 744,0	16 002,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0

Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 200,0	1 200,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	6 750,0	8 500,0	15 250,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	3 495,0	3 495,0	3 245,0	3 245,0	3 245,0	16 725,0	14 975,0	31 700,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
30056	Mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles	M	200,0	500,0	500,0	500,0	-	1 700,0	-	1 700,0
30059	Espace Rivière	M	500,0	1 000,0	1 000,0	1 540,0	280,0	4 320,0	-	4 320,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	5 095,0	5 145,0	4 475,0	4 077,0	5 108,0	23 900,0	17 055,0	40 955,0
35001	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	-	-	300,0	100,0	400,0
55731	Programme de réfection routière	M	4 300,0	3 500,0	3 500,0	3 500,0	4 500,0	19 300,0	31 280,0	50 580,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	2 410,0	2 360,0	3 100,0	3 088,0	2 817,0	13 775,0	15 090,0	28 865,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques	M	125,0	125,0	55,0	25,0	25,0	355,0	125,0	480,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0

Rosemont–La Petite-Patrie (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	M	450,0	-	-	-	-	450,0	-	450,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 655,0	2 875,0	2 275,0	2 245,0	1 560,0	11 610,0	12 960,0	24 570,0
42303	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	850,0	-	-	-	-	850,0	-	850,0
55732	Programme de réfection routière	M	2 590,0	3 590,0	3 645,0	2 890,0	3 210,0	15 925,0	15 450,0	31 375,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 295,0	2 375,0	2 920,0	3 705,0	4 070,0	15 365,0	15 790,0	31 155,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0

Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	-	887,0	3 700,0	5 863,0	2 348,0	12 798,0	-	12 798,0
11616	Développement résidentiel - Nouveau Saint-Laurent - Challenger Ouest	M	-	-	-	-	-	-	8 590,0	8 590,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	2 275,0	3 897,0	-	-	-	6 172,0	694,0	6 866,0
30085	Construction d'un complexe sportif	M	6 628,0	13 348,0	-	-	-	19 976,0	-	19 976,0
30087	Construction de pataugeoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	-	-	-	75,0	500,0	575,0	-	575,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	425,0	3 200,0	564,0	1 636,0	-	5 825,0	-	5 825,0
30095	Mise aux normes des chalets de parc	M	1 126,0	8 779,0	3 031,0	-	-	12 936,0	9 446,0	22 382,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	6 031,0	5 977,0	10 858,0	5 105,0	5 623,0	33 594,0	25 465,0	59 059,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, loisirs et communautaires	M	310,0	-	-	260,0	90,0	660,0	2 880,0	3 540,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	414,0	902,0	-	-	1 470,0	2 786,0	3 675,0	6 461,0
55714	Programme de réfection routière	M	3 660,0	3 585,0	2 210,0	1 643,0	3 010,0	14 108,0	14 275,0	28 383,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	3 500,0	1 000,0	1 000,0	500,0	500,0	6 500,0	2 000,0	8 500,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	-	-	-	200,0	-	200,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			24 469,0	41 675,0	21 363,0	15 082,0	13 541,0	116 130,0	67 025,0	183 155,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			24 469,0	41 675,0	21 363,0	15 082,0	13 541,0	116 130,0	67 025,0	183 155,0

Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	1 670,0	3 715,0	2 775,0	1 450,0	2 450,0	12 060,0	6 500,0	18 560,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	870,0	1 075,0	5 250,0	2 000,0	2 000,0	11 195,0	7 750,0	18 945,0
55718	Programme de réfection routière	M	3 300,0	3 300,0	3 300,0	3 340,0	3 340,0	16 580,0	16 700,0	33 280,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	800,0	-	-	-	-	800,0	-	800,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			6 790,0	8 240,0	11 475,0	6 940,0	7 940,0	41 385,0	31 700,0	73 085,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			6 790,0	8 240,0	11 475,0	6 940,0	7 940,0	41 385,0	31 700,0	73 085,0

Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	3 533,0	4 961,0	3 630,0	1 650,0	1 700,0	15 474,0	4 000,0	19 474,0
34334	Programme de développement des parcs	M	181,0	1 368,0	-	-	-	1 549,0	-	1 549,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 750,0	1 450,0	3 099,0	3 244,0	2 550,0	12 093,0	11 590,0	23 683,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	250,0	100,0	350,0	250,0	1 300,0	1 750,0	3 050,0
55757	Piétonnisation des rues	M	75,0	-	-	100,0	100,0	275,0	300,0	575,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	100,0	65,0	80,0	50,0	100,0	395,0	500,0	895,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	2 397,0	1 380,0	1 000,0	735,0	1 629,0	7 141,0	8 505,0	15 646,0
67862	Développement immobilier	M	5 683,0	446,0	250,0	250,0	-	6 629,0	-	6 629,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	50,0	50,0	50,0	100,0	350,0	500,0	850,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	80,0	50,0	60,0	80,0	80,0	350,0	400,0	750,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			14 679,0	10 350,0	8 599,0	6 839,0	6 839,0	47 306,0	29 195,0	76 501,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			14 679,0	10 350,0	8 599,0	6 839,0	6 839,0	47 306,0	29 195,0	76 501,0

Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	1 165,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	5 825,0	5 825,0	11 650,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	6 830,0	6 330,0	13 160,0
42812	Aménagement d'un centre aquatique	M	-	-	-	-	-	-	500,0	500,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	5 920,0	5 920,0	11 840,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0

Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	5 779,0	4 374,0	6 474,0	8 743,0	5 211,0	30 581,0	48 070,0	78 651,0
44220	Programme Accès Jardins	M	370,0	1 206,0	1 133,0	1 319,0	1 319,0	5 347,0	2 420,0	7 767,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 682,0	3 925,0	2 312,0	2 500,0	3 500,0	16 919,0	12 935,0	29 854,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 354,0	4 680,0	4 266,0	1 623,0	4 155,0	18 078,0	7 500,0	25 578,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 025,0	3 400,0	1 550,0	1 500,0	1 150,0	11 625,0	8 375,0	20 000,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	5 210,0	2 175,0	3 164,0	2 540,0	2 777,0	15 866,0	13 085,0	28 951,0
55730	Programme de réfection routière	M	700,0	1 706,0	2 217,0	2 391,0	2 254,0	9 268,0	11 295,0	20 563,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			10 735,0	8 081,0	7 731,0	7 231,0	6 981,0	40 759,0	36 755,0	77 514,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			10 735,0	8 081,0	7 731,0	7 231,0	6 981,0	40 759,0	36 755,0	77 514,0

13.4. Détail des projets et des programmes par services centraux

Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	122 483,0	116 529,0	127 861,0	102 723,0	96 153,0	565 749,0	318 789,0	884 538,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	2 475,0	725,0	125,0	-	-	3 325,0	-	3 325,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	3 725,0	6 785,0	7 631,0	-	-	18 141,0	-	18 141,0
Total des programmes			128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0

Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	4 000,0	20 000,0	4 000,0	4 500,0	4 619,0	37 119,0	28 131,0	65 250,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
Total des programmes			5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0

Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	1 155,0	1 050,0	1 050,0	1 100,0	1 100,0	5 455,0	5 500,0	10 955,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements	M	950,0	976,0	1 377,0	735,0	1 064,0	5 102,0	7 446,0	12 548,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	775,0	570,0	325,0	799,0	525,0	2 994,0	3 825,0	6 819,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	4 092,0	6 352,0	2 576,0	4 560,0	2 719,0	20 299,0	8 247,0	28 546,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	8 356,0	8 571,0	9 554,0	8 459,0	6 755,0	41 695,0	105 140,0	146 835,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	250,0	490,0	260,0	250,0	300,0	1 550,0	1 500,0	3 050,0
		A	70,0	100,0	-	-	-	170,0	-	170,0
Total des programmes			15 648,0	18 109,0	15 142,0	15 903,0	12 463,0	77 265,0	131 658,0	208 923,0
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	350,0	350,0	400,0	400,0	300,0	1 800,0	-	1 800,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	1 900,0	500,0	-	-	-	2 400,0	-	2 400,0
35018	Quartier des spectacles - Les coulisses des festivalsEspace logistique et Parc public	M	500,0	4 000,0	5 500,0	6 500,0	500,0	17 000,0	-	17 000,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	750,0	-	800,0	250,0	500,0	2 300,0	7 773,0	10 073,0
36177	Requalification de la Caserne 1	M	-	-	-	-	2 000,0	2 000,0	8 000,0	10 000,0
36185	MEM	M	1 922,0	-	-	-	-	1 922,0	-	1 922,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	35 980,0	30 424,0	38 070,0	42 848,0	47 737,0	195 059,0	186 021,0	381 080,0
36630	Contribution BANQ	A	-	-	-	-	2 000,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	-	461,0	1 325,0	2 108,0	1 416,0	5 310,0	8 238,0	13 548,0
Total des projets			41 402,0	35 735,0	46 095,0	52 106,0	54 453,0	229 791,0	212 032,0	441 823,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			56 980,0	53 744,0	61 237,0	68 009,0	64 916,0	304 886,0	341 690,0	646 576,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			70,0	100,0	-	-	2 000,0	2 170,0	2 000,0	4 170,0
Total des investissements			57 050,0	53 844,0	61 237,0	68 009,0	66 916,0	307 056,0	343 690,0	650 746,0

Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
38365	Programme d'aménagements urbains enfants familles	M	1 459,0	1 184,0	1 408,0	1 549,0	1 961,0	7 561,0	15 212,0	22 773,0
38395	Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
38397	Quartiers intégrés et résilients 2030	M	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	14 500,0	14 500,0	29 000,0
Total des programmes			7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0

Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	180 000,0	180 000,0	180 000,0	180 000,0	180 000,0	900 000,0	900 000,0	1 800 000,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	4 316,0	15 843,0	12 000,0	12 493,0	1 865,0	46 517,0	2 736,0	49 253,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	-	1 515,0	400,0	627,0	648,0	3 190,0	11 022,0	14 212,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	31 000,0	31 000,0	33 000,0	29 000,0	30 000,0	154 000,0	90 000,0	244 000,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	51 000,0	58 000,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	259 000,0	250 000,0	509 000,0
56527	Plan directeur de drainage	A	37 156,0	24 756,0	34 156,0	34 156,0	34 885,0	165 109,0	174 425,0	339 534,0
56529	Station d'épuration et intercepteurs	A	37 701,0	37 000,0	37 000,0	30 000,0	20 000,0	161 701,0	111 000,0	272 701,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	47 850,0	51 700,0	43 300,0	40 000,0	40 000,0	222 850,0	200 000,0	422 850,0
58027	Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de l'eau	A	7 886,0	9 995,0	9 995,0	9 995,0	9 995,0	47 866,0	49 975,0	97 841,0
Total des programmes			396 909,0	409 809,0	399 851,0	386 271,0	367 393,0	1 960 233,0	1 789 158,0	3 749 391,0
Projets										
50015	Mesure de la consommation d'eau	A	1 594,0	-	-	-	-	1 594,0	-	1 594,0
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	1 777,0	3 476,0	461,0	-	-	5 714,0	-	5 714,0
56038	Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest	A	15 500,0	31 800,0	24 140,0	24 140,0	24 140,0	119 720,0	48 280,0	168 000,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	314 181,0	125 580,0	21 480,0	-	-	461 241,0	-	461 241,0
56540	Remplacement des incinérateurs	A	19 600,0	24 800,0	31 300,0	29 600,0	19 300,0	124 600,0	557 600,0	682 200,0
56800	Optimisation des réseaux	A	7 561,0	4 632,0	876,0	-	-	13 069,0	-	13 069,0
58080	Réservoir et station de pompage - Rosemont	A	2 627,0	-	-	-	-	2 627,0	-	2 627,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	3 631,0	4 195,0	41 991,0	41 991,0	41 991,0	133 799,0	111 441,0	245 240,0
Total des projets			366 471,0	194 483,0	120 248,0	95 731,0	85 431,0	862 364,0	717 321,0	1 579 685,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			184 316,0	195 843,0	192 000,0	192 493,0	181 865,0	946 517,0	902 736,0	1 849 253,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			579 064,0	408 449,0	328 099,0	289 509,0	270 959,0	1 876 080,0	1 603 743,0	3 479 823,0
Total des investissements			763 380,0	604 292,0	520 099,0	482 002,0	452 824,0	2 822 597,0	2 506 479,0	5 329 076,0

Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
50013	Protection et réfection de bâtiments - Environnement	A	330,0	150,0	50,0	50,0	50,0	630,0	250,0	880,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 700,0	475,0	475,0	500,0	500,0	3 650,0	2 725,0	6 375,0
52100	Protection du parc immobilier	A	3 500,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	19 500,0	18 000,0	37 500,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables (renouvellement)	M	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	6 175,0	6 175,0	12 350,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	702,0	703,0	735,0	1 007,0	1 224,0	4 371,0	7 279,0	11 650,0
Total des programmes			7 567,0	6 663,0	6 595,0	6 892,0	7 109,0	34 826,0	34 929,0	69 755,0
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	6 796,0	4,0	75,0	100,0	178,0	7 153,0	138,0	7 291,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	1 200,0	1 200,0	1 200,0	1 200,0	1 200,0	6 000,0	3 150,0	9 150,0
50035	Laboratoire de chimie (rénovation)	A	425,0	2 312,0	2 526,0	272,0	-	5 535,0	-	5 535,0
50041	Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	M	1 834,0	2 195,0	1 095,0	-	-	5 124,0	-	5 124,0
50050	Outils collecte matières organiques - projets pilotes	M	332,0	-	-	-	-	332,0	-	332,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	14 650,0	4 275,0	423,0	182,0	171,0	19 701,0	2 451,0	22 152,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	24 316,0	3 203,0	78,0	103,0	191,0	27 891,0	145,0	28 036,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	-	592,0	6 361,0	6 715,0	9 416,0	23 084,0	1 857,0	24 941,0
55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	A	4 265,0	-	-	-	-	4 265,0	-	4 265,0
Total des projets			53 818,0	13 781,0	11 758,0	8 572,0	11 156,0	99 085,0	7 741,0	106 826,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 303,0	5 333,0	4 265,0	3 442,0	3 659,0	22 002,0	16 604,0	38 606,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			56 082,0	15 111,0	14 088,0	12 022,0	14 606,0	111 909,0	26 066,0	137 975,0
Total des investissements			61 385,0	20 444,0	18 353,0	15 464,0	18 265,0	133 911,0	42 670,0	176 581,0

Espace pour la vie (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	22 639,0	20 385,0	22 836,0	21 281,0	24 352,0	111 493,0	148 296,0	259 789,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	-	15 000,0	-	15 000,0
Total des programmes			22 639,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	126 493,0	148 296,0	274 789,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			22 639,0	20 385,0	22 836,0	21 281,0	24 352,0	111 493,0	148 296,0	259 789,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	-	15 000,0	-	15 000,0
Total des investissements			22 639,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	126 493,0	148 296,0	274 789,0

Expérience citoyenne et communications (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Total des programmes			15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0

Gestion et planification des immeubles (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	1 750,0	1 692,0	1 750,0	3 500,0	5 250,0	13 942,0	21 058,0	35 000,0
		A	1 750,0	1 693,0	1 750,0	3 500,0	5 250,0	13 943,0	21 057,0	35 000,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	920,0	5 426,0	6 111,0	5 192,0	5 283,0	22 932,0	23 644,0	46 576,0
		A	102,0	603,0	679,0	577,0	587,0	2 548,0	2 626,0	5 174,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	2 514,0	5 497,0	7 952,0	6 047,0	500,0	22 510,0	30 884,0	53 394,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	2 535,0	6 826,0	4 148,0	5 888,0	2 332,0	21 729,0	25 493,0	47 222,0
		A	1 690,0	4 551,0	2 766,0	3 926,0	1 554,0	14 487,0	16 996,0	31 483,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	16 059,0	26 699,0	31 257,0	19 302,0	830,0	94 147,0	16 603,0	110 750,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	3 359,0	3 231,0	3 200,0	3 200,0	3 000,0	15 990,0	17 078,0	33 068,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	5 502,0	14 063,0	9 376,0	3 225,0	6 550,0	38 716,0	44 970,0	83 686,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	14 376,0	13 293,0	12 452,0	9 033,0	22 788,0	71 942,0	108 630,0	180 572,0
66030	Programme de protection des bâtiments administratifs et commerciaux	M	3 535,0	1 443,0	2 873,0	90,0	3 205,0	11 146,0	36 016,0	47 162,0
		A	393,0	160,0	319,0	9,0	356,0	1 237,0	4 002,0	5 239,0
66032	Programme de protection - Édifices vacants	M	747,0	6 451,0	2 137,0	1 995,0	2 856,0	14 186,0	12 600,0	26 786,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	6 100,0	7 300,0	13 000,0	16 300,0	8 800,0	51 500,0	25 000,0	76 500,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	-	-	-	-	250,0	250,0	1 250,0	1 500,0
		A	-	-	-	-	250,0	250,0	1 250,0	1 500,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier du SGPI	M	6 588,0	13 698,0	3 592,0	2 722,0	11 900,0	38 500,0	63 000,0	101 500,0
		A	2 824,0	5 870,0	1 540,0	1 166,0	5 100,0	16 500,0	27 000,0	43 500,0
66190	Programme des cours de services	M	19 791,0	15 189,0	27 655,0	8 218,0	5 000,0	75 853,0	107 500,0	183 353,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	3 284,0	5 235,0	15 338,0	1 490,0	128,0	25 475,0	4 997,0	30 472,0
		A	1 408,0	2 244,0	6 574,0	640,0	55,0	10 921,0	2 142,0	13 063,0
Total des programmes			98 227,0	144 164,0	157 469,0	99 020,0	94 824,0	593 704,0	628 796,0	1 222 500,0

Gestion et planification des immeubles (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets										
64028	Centre d'appel 911 - Projet de relocalisation	A	7 326,0	7 667,0	7 666,0	27 423,0	13 809,0	63 891,0	27 176,0	91 067,0
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	25 958,0	3 676,0	-	-	-	29 634,0	-	29 634,0
		A	19 945,0	2 824,0	-	-	-	22 769,0	-	22 769,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	-	-	-	-	-	-	4 425,0	4 425,0
		A	-	-	-	-	-	-	34 052,0	34 052,0
Total des projets			53 229,0	14 167,0	7 666,0	27 423,0	13 809,0	116 294,0	65 653,0	181 947,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			96 140,0	105 363,0	122 013,0	76 944,0	52 334,0	452 794,0	404 548,0	857 342,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			55 316,0	52 968,0	43 122,0	49 499,0	56 299,0	257 204,0	289 901,0	547 105,0
Total des investissements			151 456,0	158 331,0	165 135,0	126 443,0	108 633,0	709 998,0	694 449,0	1 404 447,0

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	4 800,0	2 000,0	1 200,0	2 000,0	2 000,0	12 000,0	42 000,0	54 000,0
		A	19 200,0	8 000,0	4 800,0	8 000,0	8 000,0	48 000,0	168 000,0	216 000,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	10 967,0	10 424,0	10 333,0	10 195,0	10 834,0	52 753,0	31 906,0	84 659,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne Mance	A	2 400,0	4 850,0	2 750,0	7 025,0	2 400,0	19 425,0	7 480,0	26 905,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	5 429,0	2 435,0	5 184,0	8 109,0	6 087,0	27 244,0	21 310,0	48 554,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	2 975,0	6 685,0	7 698,0	6 548,0	8 384,0	32 290,0	28 385,0	60 675,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	2 565,0	2 190,0	5 838,0	7 613,0	6 924,0	25 130,0	10 550,0	35 680,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	825,0	607,0	1 082,0	4 273,0	12 447,0	19 234,0	76 801,0	96 035,0
		A	1 312,0	778,0	655,0	978,0	4 499,0	8 222,0	25 798,0	34 020,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains	M	3 979,0	3 911,0	2 235,0	2 877,0	6 944,0	19 946,0	27 500,0	47 446,0
		A	4 171,0	4 306,0	4 919,0	6 266,0	2 956,0	22 618,0	12 130,0	34 748,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	8 098,0	15 000,0	20 000,0	19 000,0	-	62 098,0	-	62 098,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	26 604,0	28 523,0	28 191,0	26 489,0	25 286,0	135 093,0	116 396,0	251 489,0
		A	3 646,0	3 552,0	3 631,0	3 533,0	3 453,0	17 815,0	12 410,0	30 225,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	5 270,0	6 215,0	6 120,0	4 475,0	3 825,0	25 905,0	23 260,0	49 165,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	539,0	1 022,0	4 302,0	5 561,0	5 562,0	16 986,0	36 523,0	53 509,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	700,0	4 200,0	500,0	2 500,0	2 500,0	10 400,0	12 500,0	22 900,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	10 450,0	26 798,0	26 735,0	4 226,0	5 173,0	73 382,0	175 646,0	249 028,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	10 233,0	11 949,0	16 802,0	6 939,0	45,0	45 968,0	-	45 968,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	18 764,0	8 242,0	2 591,0	3 569,0	12 124,0	45 290,0	57 637,0	102 927,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	13 908,0	16 934,0	25 010,0	9 500,0	16 400,0	81 752,0	82 600,0	164 352,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	975,0	710,0	1 960,0	160,0	3 482,0	7 287,0	27 719,0	35 006,0
Total des programmes			157 810,0	169 331,0	182 536,0	149 836,0	149 325,0	808 838,0	1 016 551,0	1 825 389,0

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	9 566,0	11 769,0	11 932,0	8 561,0	10 240,0	52 068,0	60 544,0	112 612,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	3 220,0	5 855,0	15 321,0	15 567,0	15 648,0	55 611,0	28 971,0	84 582,0
32312	Développement et aménagement du Pôle nature de l'Est	A	150,0	150,0	150,0	830,0	830,0	2 110,0	20 440,0	22 550,0
34307	Réaménagement du square Viger	M	708,0	-	-	-	-	708,0	-	708,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	800,0	1 810,0	3 320,0	6 590,0	8 340,0	20 860,0	41 850,0	62 710,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	985,0	4 567,0	14 609,0	36 493,0	38 594,0	95 248,0	49 520,0	144 768,0
Total des projets			15 429,0	24 151,0	45 332,0	68 041,0	73 652,0	226 605,0	201 325,0	427 930,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			117 268,0	140 966,0	165 755,0	144 771,0	150 215,0	718 975,0	771 824,0	1 490 799,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			55 971,0	52 516,0	62 113,0	73 106,0	72 762,0	316 468,0	446 052,0	762 520,0
Total des investissements			173 239,0	193 482,0	227 868,0	217 877,0	222 977,0	1 035 443,0	1 217 876,0	2 253 319,0

Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
13001	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements abordables	M	4 000,0	8 000,0	8 000,0	8 000,0	8 000,0	36 000,0	64 000,0	100 000,0
13003	Acquisition et conservation de terrains à des fins de réalisation de logements abordables	M	16 000,0	32 000,0	32 000,0	32 000,0	32 000,0	144 000,0	236 000,0	380 000,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	4 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	16 500,0	15 000,0	31 500,0
48007	Développement du logement social et communautaire - infrastructures	A	2 900,0	2 700,0	2 000,0	3 300,0	2 500,0	13 400,0	12 500,0	25 900,0
Total des programmes			27 400,0	45 700,0	45 000,0	46 300,0	45 500,0	209 900,0	327 500,0	537 400,0
Projets										
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	7 620,0	8 392,0	9 847,0	9 024,0	11 211,0	46 094,0	74 262,0	120 356,0
Total des projets			7 620,0	8 392,0	9 847,0	9 024,0	11 211,0	46 094,0	74 262,0	120 356,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			24 500,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	196 500,0	315 000,0	511 500,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			10 520,0	11 092,0	11 847,0	12 324,0	13 711,0	59 494,0	86 762,0	146 256,0
Total des investissements			35 020,0	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	255 994,0	401 762,0	657 756,0

Infrastructures du réseau routier (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	45 400,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	165 400,0	150 000,0	315 400,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	40 000,0	74 000,0	74 000,0	74 000,0	74 000,0	336 000,0	370 000,0	706 000,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	10 000,0	10 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	80 000,0	-	80 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	4 500,0	6 000,0	6 000,0	7 000,0	7 000,0	30 500,0	35 000,0	65 500,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	6 500,0	8 600,0	9 500,0	10 000,0	10 000,0	44 600,0	50 000,0	94 600,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	6 500,0	8 600,0	8 600,0	10 000,0	10 000,0	43 700,0	50 000,0	93 700,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	2 500,0	3 484,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	17 984,0	20 000,0	37 984,0
66000	Digues	M	-	-	2 000,0	2 000,0	2 000,0	6 000,0	10 000,0	16 000,0
Total des programmes			125 400,0	150 684,0	164 100,0	167 000,0	167 000,0	774 184,0	735 000,0	1 509 184,0
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	11 000,0	11 000,0	5 000,0	-	-	27 000,0	-	27 000,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	50,0	150,0	400,0	300,0	318,0	1 218,0	1 571,0	2 789,0
Total des projets			11 050,0	11 150,0	5 400,0	300,0	318,0	28 218,0	1 571,0	29 789,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			126 450,0	151 834,0	159 500,0	157 300,0	157 318,0	752 402,0	686 571,0	1 438 973,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Total des investissements			136 450,0	161 834,0	169 500,0	167 300,0	167 318,0	802 402,0	736 571,0	1 538 973,0

Matériel roulant et ateliers (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	M	2 280,0	1 714,0	600,0	450,0	750,0	5 794,0	3 395,0	9 189,0
		A	-	-	-	-	-	-	400,0	400,0
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	20 878,0	16 019,0	18 440,0	19 253,0	20 220,0	94 810,0	197 862,0	292 672,0
		A	4 583,0	3 077,0	3 609,0	3 787,0	3 999,0	19 055,0	8 000,0	27 055,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	500,0	200,0	300,0	400,0	500,0	1 900,0	3 700,0	5 600,0
		A	150,0	-	-	-	-	150,0	300,0	450,0
68106	Programme de test et d'intégration de produits écoresponsables	M	2 000,0	-	-	-	-	2 000,0	-	2 000,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	11 000,0	8 980,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	34 980,0	29 000,0	63 980,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	5 000,0	18 700,0	19 200,0	19 800,0	22 700,0	85 400,0	82 000,0	167 400,0
Total des programmes			46 391,0	48 690,0	47 149,0	48 690,0	53 169,0	244 089,0	324 657,0	568 746,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			25 658,0	17 933,0	19 340,0	20 103,0	21 470,0	104 504,0	204 957,0	309 461,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			20 733,0	30 757,0	27 809,0	28 587,0	31 699,0	139 585,0	119 700,0	259 285,0
Total des investissements			46 391,0	48 690,0	47 149,0	48 690,0	53 169,0	244 089,0	324 657,0	568 746,0

Sécurité incendie (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Total des programmes			2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Total des investissements			2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0

Société du parc Jean-Drapeau (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	14 152,0	25 656,0	37 562,0	55 616,0	50 795,0	183 781,0	236 971,0	420 752,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
Total des programmes			14 552,0	26 056,0	37 962,0	56 016,0	51 195,0	185 781,0	238 971,0	424 752,0
Projets										
43015	Pavillon du Canada	A	-	-	-	1 050,0	9 500,0	10 550,0	9 449,0	19 999,0
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	3 670,0	28 100,0	25 140,0	17 910,0	-	74 820,0	-	74 820,0
43017	Plage Jean-Doré	A	5 609,0	10 084,0	6 541,0	5 228,0	-	27 462,0	104,0	27 566,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	22 638,0	9 690,0	630,0	-	2 100,0	35 058,0	1 512,0	36 570,0
43020	Complexe aquatique	A	-	4 774,0	6 299,0	2 100,0	6 562,0	19 735,0	4 200,0	23 935,0
Total des projets			31 917,0	52 648,0	38 610,0	26 288,0	18 162,0	167 625,0	15 265,0	182 890,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			46 469,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	353 406,0	254 236,0	607 642,0
Total des investissements			46 469,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	353 406,0	254 236,0	607 642,0

Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets										
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	1 369,0	-	-	-	-	1 369,0	1 479,0	2 848,0
		A	1 431,0	-	-	-	-	1 431,0	1 545,0	2 976,0
60006	Investissements - Ville intelligente et numérique	M	1 037,0	988,0	792,0	1 212,0	-	4 029,0	-	4 029,0
		A	1 083,0	1 032,0	828,0	1 267,0	-	4 210,0	-	4 210,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	1 222,0	1 586,0	2 519,0	-	-	5 327,0	-	5 327,0
		A	1 278,0	1 658,0	2 633,0	-	-	5 569,0	-	5 569,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	2 523,0	2 175,0	1 285,0	718,0	-	6 701,0	-	6 701,0
		A	2 636,0	2 273,0	1 343,0	750,0	-	7 002,0	-	7 002,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	481,0	1 330,0	3 965,0	11 250,0	12 550,0	29 576,0	29 024,0	58 600,0
68037	Réseaux de fondation en télécommunications	M	1 110,0	1 288,0	1 213,0	562,0	1 051,0	5 224,0	5 938,0	11 162,0
		A	1 159,0	1 345,0	1 267,0	588,0	1 099,0	5 458,0	6 207,0	11 665,0
68068	Portail d'accès et de recherches de normes	M	24,0	-	-	-	-	24,0	-	24,0
		A	26,0	-	-	-	-	26,0	-	26,0
68088	Approvisionnement III	M	-	-	-	-	-	-	444,0	444,0
		A	-	-	-	-	-	-	463,0	463,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	4 609,0	2 586,0	1 614,0	1 100,0	1 412,0	11 321,0	699,0	12 020,0
		A	4 816,0	2 703,0	1 686,0	1 150,0	1 475,0	11 830,0	730,0	12 560,0
68096	Solution intégrée de gestion des appels d'offres	M	-	-	-	-	-	-	978,0	978,0
		A	-	-	-	-	-	-	1 022,0	1 022,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	1 090,0	789,0	1 687,0	1 776,0	1 531,0	6 873,0	6 781,0	13 654,0
		A	1 140,0	825,0	1 763,0	1 855,0	1 599,0	7 182,0	7 086,0	14 268,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	919,0	978,0	824,0	-	-	2 721,0	-	2 721,0
		A	961,0	1 022,0	861,0	-	-	2 844,0	-	2 844,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	-	-	244,0	489,0	342,0	1 075,0	392,0	1 467,0
		A	-	-	256,0	511,0	358,0	1 125,0	408,0	1 533,0
68144	Systèmes informatiques pour l'habitation	M	416,0	416,0	183,0	183,0	183,0	1 381,0	110,0	1 491,0
		A	434,0	434,0	192,0	192,0	192,0	1 444,0	115,0	1 559,0
68147	Nouveau système de subventions générique	M	-	-	342,0	598,0	552,0	1 492,0	-	1 492,0
		A	-	-	358,0	624,0	576,0	1 558,0	-	1 558,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	100,0	-	-	500,0	2 929,0	3 529,0	3 388,0	6 917,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
68305	Modernisation des opérations policières	A	2 331,0	2 139,0	1 850,0	850,0	2 200,0	9 370,0	13 481,0	22 851,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	9 500,0	6 543,0	7 250,0	5 300,0	2 750,0	31 343,0	14 925,0	46 268,0
68320	Stockage des crimes technologiques du SPVM	A	820,0	175,0	285,0	280,0	-	1 560,0	-	1 560,0
68325	Caméras portatives SPVM	A	775,0	1 000,0	3 000,0	5 000,0	4 000,0	13 775,0	2 725,0	16 500,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	1 636,0	2 500,0	1 680,0	2 700,0	4 450,0	12 966,0	16 250,0	29 216,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	293,0	428,0	489,0	538,0	262,0	2 010,0	-	2 010,0
		A	307,0	448,0	511,0	562,0	274,0	2 102,0	-	2 102,0
69206	Évolution des outils géomatiques	M	-	-	-	-	-	-	4 400,0	4 400,0
		A	-	-	-	-	-	-	4 600,0	4 600,0
70025	Cour municipale numérique	A	3 178,0	6 290,0	5 170,0	2 185,0	1 500,0	18 323,0	4 910,0	23 233,0
70120	Refonte des plateformes numériques d'Espace pour la vie	M	-	449,0	553,0	445,0	-	1 447,0	-	1 447,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites web	M	565,0	-	-	-	-	565,0	-	565,0
		A	591,0	-	-	-	-	591,0	-	591,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	1 278,0	1 162,0	1 106,0	1 197,0	115,0	4 858,0	-	4 858,0
		A	1 335,0	1 215,0	1 156,0	1 250,0	121,0	5 077,0	-	5 077,0
70153	Programme de développement de sites web satellites	M	-	-	-	-	1 222,0	1 222,0	6 356,0	7 578,0
		A	-	-	-	-	1 278,0	1 278,0	6 644,0	7 922,0
70155	Gestion de la relation client	M	391,0	636,0	627,0	971,0	983,0	3 608,0	3 551,0	7 159,0
		A	409,0	664,0	655,0	1 015,0	1 027,0	3 770,0	3 711,0	7 481,0
70160	Refonte du portail intranet	M	-	411,0	714,0	-	-	1 125,0	-	1 125,0
		A	-	429,0	746,0	-	-	1 175,0	-	1 175,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	1 500,0	1 500,0	2 000,0	2 800,0	4 500,0	12 300,0	9 813,0	22 113,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	563,0	660,0	675,0	-	-	1 898,0	-	1 898,0
		A	589,0	690,0	705,0	-	-	1 984,0	-	1 984,0
70330	Données ouvertes	M	258,0	302,0	218,0	-	-	778,0	-	778,0
		A	270,0	315,0	227,0	-	-	812,0	-	812,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	510,0	427,0	391,0	685,0	306,0	2 319,0	1 132,0	3 451,0
		A	532,0	447,0	409,0	715,0	319,0	2 422,0	1 182,0	3 604,0
70501	Environnement de travail	M	2 895,0	2 934,0	1 541,0	548,0	639,0	8 557,0	-	8 557,0
		A	3 026,0	3 066,0	1 610,0	573,0	668,0	8 943,0	-	8 943,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	-	-	-	4 367,0	4 367,0
		A	-	-	-	-	-	-	4 564,0	4 564,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	-	-	-	7 335,0	7 335,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 665,0	7 665,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	-	73,0	307,0	-	-	380,0	-	380,0
		A	-	77,0	320,0	-	-	397,0	-	397,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	439,0	367,0	269,0	511,0	-	1 586,0	-	1 586,0
		A	458,0	383,0	281,0	533,0	-	1 655,0	-	1 655,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	666,0	587,0	1 226,0	1 227,0	1 442,0	5 148,0	4 787,0	9 935,0
		A	695,0	613,0	1 281,0	1 282,0	1 507,0	5 378,0	5 000,0	10 378,0
70752	Production de rapports pour l'application de demande de prix et octroi (DPO)	M	-	-	49,0	-	-	49,0	-	49,0
		A	-	-	51,0	-	-	51,0	-	51,0
70901	Remise aux normes des centres de traitement TI	M	49,0	660,0	440,0	318,0	-	1 467,0	-	1 467,0
		A	51,0	690,0	460,0	332,0	-	1 533,0	-	1 533,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	2 159,0	1 476,0	2 319,0	2 774,0	3 412,0	12 140,0	9 789,0	21 929,0
		A	2 256,0	1 542,0	2 423,0	2 899,0	3 565,0	12 685,0	10 231,0	22 916,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	763,0	845,0	1 145,0	1 405,0	1 255,0	5 413,0	1 153,0	6 566,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	-	-	-	11 931,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	1 264,0	1 125,0	1 086,0	733,0	1 286,0	5 494,0	-	5 494,0
		A	1 321,0	1 175,0	1 135,0	767,0	1 344,0	5 742,0	-	5 742,0
71351	Modernisation de la solution de gestion électronique des documents (GED)	M	-	-	-	-	-	-	856,0	856,0
		A	-	-	-	-	-	-	894,0	894,0
71450	Inspection mobile - Évaluation foncière	A	-	-	-	-	-	-	907,0	907,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	3 500,0	3 500,0	3 700,0	4 100,0	4 100,0	18 900,0	11 569,0	30 469,0
71553	Modernisation des solutions institutionnelles	M	-	-	-	-	-	-	6 845,0	6 845,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 155,0	7 155,0
71560	Modernisation de l'application de gestion des dossiers décisionnels (GDD)	M	-	-	-	-	-	-	734,0	734,0
		A	-	-	-	-	-	-	766,0	766,0
71770	Système de gestion et de dépistage des entrées de service en plomb	M	500,0	550,0	-	-	-	1 050,0	-	1 050,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	8 241,0	8 041,0	6 481,0	6 240,0	2 000,0	31 003,0	1 304,0	32 307,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence du SIM	A	8 005,0	2 148,0	1 095,0	600,0	1 500,0	13 348,0	5 840,0	19 188,0
72515	Système de gestion des loisirs municipaux	M	390,0	-	-	-	-	390,0	-	390,0
72660	Réforme des services d'accueil - Espace pour la vie	M	563,0	-	-	-	-	563,0	-	563,0
72681	Système de gestion - Direction générale	M	-	-	-	-	-	-	3 446,0	3 446,0
		A	-	-	-	-	-	-	3 604,0	3 604,0
72690	Applications mobiles - Espace pour la vie	M	-	-	518,0	954,0	-	1 472,0	-	1 472,0
72740	Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	M	1 458,0	956,0	541,0	990,0	817,0	4 762,0	1 137,0	5 899,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	1 517,0	1 526,0	736,0	951,0	570,0	5 300,0	2 850,0	8 150,0
74094	Gestion vestimentaire intégrée	M	-	191,0	493,0	1 023,0	-	1 707,0	-	1 707,0
		A	-	199,0	515,0	1 069,0	-	1 783,0	-	1 783,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	4 315,0	3 912,0	3 374,0	3 912,0	2 896,0	18 409,0	6 692,0	25 101,0
		A	4 510,0	4 088,0	3 526,0	4 088,0	3 027,0	19 239,0	6 993,0	26 232,0
74255	Gestion de temps	M	-	181,0	978,0	1 209,0	3 531,0	5 899,0	3 881,0	9 780,0
		A	-	189,0	1 022,0	1 263,0	3 689,0	6 163,0	4 057,0	10 220,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	2 934,0	3 271,0	3 178,0	5 157,0	-	14 540,0	-	14 540,0
		A	3 066,0	3 419,0	3 322,0	5 388,0	-	15 195,0	-	15 195,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 630,0	1 105,0	1 226,0	2 560,0	2 925,0	9 446,0	13 645,0	23 091,0
		A	1 704,0	1 154,0	1 282,0	2 676,0	3 056,0	9 872,0	14 261,0	24 133,0
74825	Projet de gestion des marquages et signalisations pour les arrondissements	M	-	500,0	500,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	1 300,0	2 600,0	2 000,0	1 907,0	800,0	8 607,0	362,0	8 969,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	2 415,0	1 000,0	-	-	-	3 415,0	-	3 415,0
74951	Bureau des régimes de retraite sans papier	M	-	-	-	-	460,0	460,0	264,0	724,0
		A	-	-	-	-	480,0	480,0	276,0	756,0
74955	Modernisation des activités du bureau des régimes de retraites Mon tréal	M	-	-	-	49,0	785,0	834,0	1 170,0	2 004,0
		A	-	-	-	51,0	821,0	872,0	1 224,0	2 096,0
74990	Infrastructures TI des projets en transport	M	235,0	-	-	-	-	235,0	-	235,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	3 330,0	3 030,0	2 356,0	3 360,0	2 027,0	14 103,0	-	14 103,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	294,0	650,0	1 800,0	1 356,0	-	4 100,0	-	4 100,0
74995	Prise en charge des infrastructures du centre de gestion de mobili té urbaine (CGMU)	M	-	760,0	760,0	-	-	1 520,0	-	1 520,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
76606	Système de gestion contractuelle	M	-	-	-	-	534,0	534,0	2 171,0	2 705,0
		A	-	-	-	-	558,0	558,0	2 268,0	2 826,0
78032	Communications numériques (Centre Contact Client)	M	1 289,0	439,0	-	-	-	1 728,0	-	1 728,0
		A	1 346,0	458,0	-	-	-	1 804,0	-	1 804,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	391,0	224,0	-	-	-	615,0	-	615,0
		A	409,0	235,0	-	-	-	644,0	-	644,0
78045	Déménagements et rehaussements Télécom	M	479,0	479,0	538,0	391,0	391,0	2 278,0	939,0	3 217,0
		A	501,0	501,0	562,0	409,0	409,0	2 382,0	981,0	3 363,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	88,0	-	394,0	745,0	739,0	1 966,0	1 159,0	3 125,0
		A	92,0	-	412,0	778,0	772,0	2 054,0	1 211,0	3 265,0
78100	Système de gestion des vidéos	M	-	-	489,0	685,0	572,0	1 746,0	-	1 746,0
		A	-	-	511,0	715,0	598,0	1 824,0	-	1 824,0
Total des projets			128 039,0	113 177,0	114 524,0	118 346,0	104 331,0	578 417,0	336 772,0	915 189,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			51 623,0	46 696,0	46 703,0	46 888,0	39 499,0	231 409,0	129 880,0	361 289,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			76 416,0	66 481,0	67 821,0	71 458,0	64 832,0	347 008,0	206 892,0	553 900,0
Total des investissements			128 039,0	113 177,0	114 524,0	118 346,0	104 331,0	578 417,0	336 772,0	915 189,0

Urbanisme et mobilité (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	875,0	875,0	875,0	875,0	875,0	4 375,0	17 750,0	22 125,0
		A	2 274,0	2 275,0	2 275,0	2 275,0	2 275,0	11 374,0	31 250,0	42 624,0
45000	Vélo - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	A	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	150 000,0	150 000,0	300 000,0
48043	Parcours signature Montréal	M	-	-	-	-	450,0	450,0	23 231,0	23 681,0
		A	-	-	-	-	450,0	450,0	23 231,0	23 681,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	-	15 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	19 500,0	19 500,0	19 500,0	19 500,0	19 500,0	97 500,0	19 500,0	117 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	56 449,0	87 274,0	89 244,0	101 058,0	95 412,0	429 437,0	721 732,0	1 151 169,0
59071	Vision Zéro - Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	19 800,0	17 800,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	82 600,0	75 000,0	157 600,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	7 500,0	7 500,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	18 000,0	-	18 000,0
Total des programmes			139 398,0	168 224,0	160 894,0	172 708,0	167 962,0	809 186,0	1 061 694,0	1 870 880,0
Projets										
28039	Réaménagement-Jean-Talon, entre 22e avenue et Langelier	M	1 303,0	2 367,0	7 287,0	7 434,0	18 572,0	36 963,0	95 324,0	132 287,0
28040	Vélo - Développement et optimisation du système de vélo en libre-service Bixi	M	3 000,0	2 900,0	2 500,0	1 000,0	1 000,0	10 400,0	5 000,0	15 400,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	1 080,0	13 283,0	18 655,0	21 070,0	13 917,0	68 005,0	21 995,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	210,0	1 950,0	6 300,0	1 400,0	2 450,0	12 310,0	11 500,0	23 810,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	350,0	2 203,0	2 196,0	2 196,0	6 945,0	-	6 945,0
36209	Plan lumière	A	490,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 890,0	2 500,0	4 390,0
36211	Réaménagement de la rue de la Commune	A	-	-	350,0	350,0	350,0	1 050,0	-	1 050,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	-	490,0	490,0	490,0	1 470,0	-	1 470,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	2 361,0	2 492,0	255,0	-	-	5 108,0	-	5 108,0
39001	Campus Outremont - Infrastructures et aménagement	M	9 488,0	11 715,0	11 666,0	13 752,0	10 499,0	57 120,0	65 000,0	122 120,0
39710	Complexe Turcot	M	5 522,0	19 768,0	21 798,0	7 248,0	192,0	54 528,0	629,0	55 157,0
		A	3 736,0	3 509,0	27 194,0	33 904,0	7 302,0	75 645,0	18,0	75 663,0
40139	PPU Griffintown	M	21 425,0	13 477,0	17 227,0	10 782,0	11 200,0	74 111,0	76 000,0	150 111,0
40155	Namur-De la Savane (abords de Namur et hippodrome)	M	-	581,0	1 400,0	11 800,0	14 800,0	28 581,0	128 000,0	156 581,0
40170	Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie	M	29 211,0	15 398,0	1 256,0	-	-	45 865,0	-	45 865,0
40171	Turcot-Lachine Est (secteur Lachine Est)	M	-	1 000,0	3 000,0	5 000,0	5 000,0	14 000,0	50 000,0	64 000,0
40173	Multimodal - Développement des pôles de mobilité	M	-	-	500,0	500,0	-	1 000,0	-	1 000,0
40174	Louvain Est	M	6 358,0	6 810,0	6 591,0	7 787,0	7 961,0	35 507,0	31 701,0	67 208,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	1 616,0	877,0	7 364,0	6 819,0	-	16 676,0	-	16 676,0

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
40178	Partie nord de L'île-des-Soeurs	M	-	-	-	-	2 959,0	2 959,0	39 703,0	42 662,0
40179	Fort Lorette	A	-	385,0	559,0	2 159,0	2 218,0	5 321,0	672,0	5 993,0
40182	Atelier du CN - Cours St-Charles	M	3 908,0	1 409,0	-	-	-	5 317,0	-	5 317,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	20 000,0	25 000,0	45 000,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	-	-	15 294,0	12 775,0	39 606,0	67 675,0	95 600,0	163 275,0
40203	PPU DES FAUBOURGS	M	-	576,0	578,0	9 991,0	8 154,0	19 299,0	112 370,0	131 669,0
40501	Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	A	-	-	-	250,0	-	250,0	-	250,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	7 909,0	77,0	-	-	-	7 986,0	-	7 986,0
		A	619,0	12,0	-	-	-	631,0	-	631,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	32 742,0	18 533,0	4 927,0	-	-	56 202,0	-	56 202,0
		A	1 538,0	-	-	-	-	1 538,0	-	1 538,0
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTQ (Lien cyclable)	M	50,0	289,0	100,0	200,0	400,0	1 039,0	9 849,0	10 888,0
48044	Reconstruction de l'Autoroute 40 - Accompagnement du MTQ	M	-	100,0	175,0	200,0	350,0	825,0	21 371,0	22 196,0
		A	-	100,0	175,0	200,0	350,0	825,0	21 372,0	22 197,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM	M	1 570,0	1 925,0	7 000,0	7 000,0	4 550,0	22 045,0	-	22 045,0
		A	2 915,0	3 575,0	13 000,0	13 000,0	8 450,0	40 940,0	-	40 940,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	M	333,0	534,0	1 952,0	1 969,0	1 414,0	6 202,0	25 892,0	32 094,0
		A	618,0	991,0	3 625,0	3 656,0	2 625,0	11 515,0	48 087,0	59 602,0
48047	Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger - Accompagnement MTQ	M	50,0	200,0	200,0	200,0	400,0	1 050,0	7 500,0	8 550,0
54102	Gestion de corridors de mobilité intégrée	M	500,0	500,0	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
54104	Système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	-	2 500,0
59027	Prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption - Nouvel accès au	A	23 051,0	23 201,0	24 126,0	19 150,0	14 638,0	104 166,0	188,0	104 354,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	600,0	1 750,0	4 750,0	8 757,0	9 700,0	25 557,0	65 893,0	91 450,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM-Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	-	302,0	6 772,0	3 031,0	-	10 105,0	-	10 105,0
68035	Projet Sussex-Tupper (abords de l'ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	8 438,0	20,0	-	-	-	8 458,0	-	8 458,0
68067	Avenue des Pins	M	7 760,0	1 938,0	900,0	8 500,0	400,0	19 498,0	48 400,0	67 898,0
		A	240,0	62,0	-	-	-	302,0	1 800,0	2 102,0
75001	Raccordement du boulevard Cavendish	A	10 500,0	12 460,0	15 680,0	10 930,0	35 300,0	84 870,0	349 360,0	434 230,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	20 801,0	12 237,0	1 420,0	-	-	34 458,0	-	34 458,0

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1 : de De Bleury à Mansfield et square Phillips	M	1 901,0	756,0	16 784,0	13 614,0	3 379,0	36 434,0	-	36 434,0
		A	161,0	84,0	1 865,0	1 865,0	21,0	3 996,0	-	3 996,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2 : Réaménagement - De Mansfield à Atwater	M	15 946,0	15 903,0	13 749,0	30 489,0	38 914,0	115 001,0	149 670,0	264 671,0
		A	5 571,0	5 204,0	3 272,0	6 715,0	6 916,0	27 678,0	17 400,0	45 078,0
75029	Abords du CUSM	M	-	-	1 825,0	-	3 603,0	5 428,0	42 353,0	47 781,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3 : McGill College et Cathcart	M	2 698,0	12 785,0	17 028,0	11 408,0	18 250,0	62 169,0	38 164,0	100 333,0
		A	-	500,0	500,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	65,0	1 367,0	2 384,0	723,0	2 337,0	6 876,0	-	6 876,0
		A	92,0	1 967,0	3 430,0	1 041,0	3 363,0	9 893,0	-	9 893,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	4 915,0	11 092,0	5 468,0	2 313,0	707,0	24 495,0	30,0	24 525,0
		A	9 128,0	20 599,0	10 154,0	4 296,0	1 310,0	45 487,0	48,0	45 535,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	M	215,0	215,0	513,0	410,0	2 041,0	3 394,0	24 638,0	28 032,0
		A	310,0	310,0	738,0	590,0	2 939,0	4 887,0	35 456,0	40 343,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Accompagnement PJCCI	M	415,0	-	-	-	-	415,0	-	415,0
		A	599,0	-	-	-	-	599,0	-	599,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	14 971,0	11 964,0	8 575,0	2 000,0	-	37 510,0	-	37 510,0
		A	1 479,0	1 003,0	359,0	-	-	2 841,0	-	2 841,0
Total des projets			278 908,0	277 252,0	339 763,0	324 814,0	327 073,0	1 547 810,0	1 718 483,0	3 266 293,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			324 775,0	336 589,0	354 012,0	362 705,0	371 042,0	1 749 123,0	2 087 295,0	3 836 418,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			93 531,0	108 887,0	146 645,0	134 817,0	123 993,0	607 873,0	692 882,0	1 300 755,0
Total des investissements			418 306,0	445 476,0	500 657,0	497 522,0	495 035,0	2 356 996,0	2 780 177,0	5 137 173,0

Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
76014	Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	M	-15 000,0	-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-210 000,0	-300 000,0	-510 000,0
Total des programmes			-15 000,0	-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-210 000,0	-300 000,0	-510 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-15 000,0	-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-210 000,0	-300 000,0	-510 000,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			-15 000,0	-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-210 000,0	-300 000,0	-510 000,0

Annexes

14. STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- Les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau, de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et de la taxe pour le financement du service 911;
- Les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- Les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- Les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- Les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- La **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élues et élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- Les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élues et élus ainsi que du personnel présentement à l'embauche et retraité;
- Le **transport** et les **communications**;
- Les **honoraires professionnels, les services techniques et autres**;
- La **location, l'entretien** et la **réparation**;
- Les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- Les **biens durables** non capitalisés;
- Les **frais de financement**;
- Le **remboursement de la dette à long terme**;
- Les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- L'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- L'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- L'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- L'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- L'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- L'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- L'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- L'activité frais de financement englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

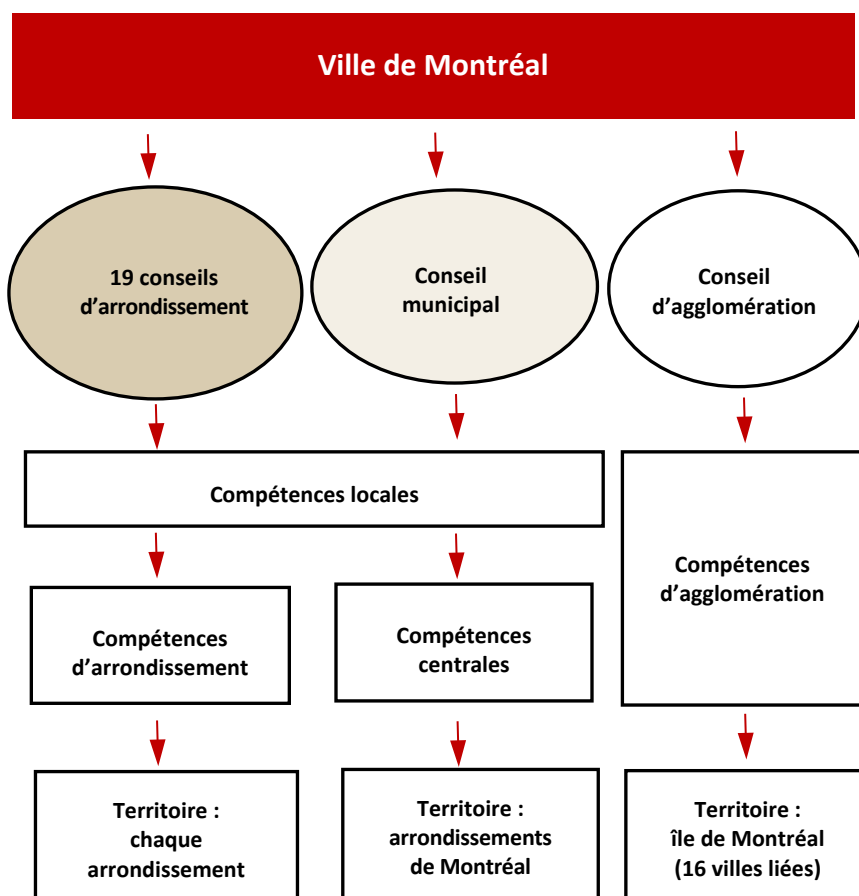
15. PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élues et élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élues et élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) – on nommera l'une de ces personnes à la vice-présidence;
- 1 représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 170 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement

Compétences d’agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L’évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes , à l’exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d’urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L’aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L’élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L’élaboration et l’adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d’eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d’alimentation en eau et d’assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L’accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d’intérêt collectif nommés à l’annexe du <i>Décret concernant l’agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l’Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L’adoption du plan d’urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L’habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d’aqueduc et d’égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L’organisation des élections

La confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés et employées de la Ville de Montréal¹⁶.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

16. Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés et employées de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- Le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- La répartition des dépenses mixtes.

Le partage selon les compétences

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, complétée par le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – soit les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- Les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- Les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances).

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

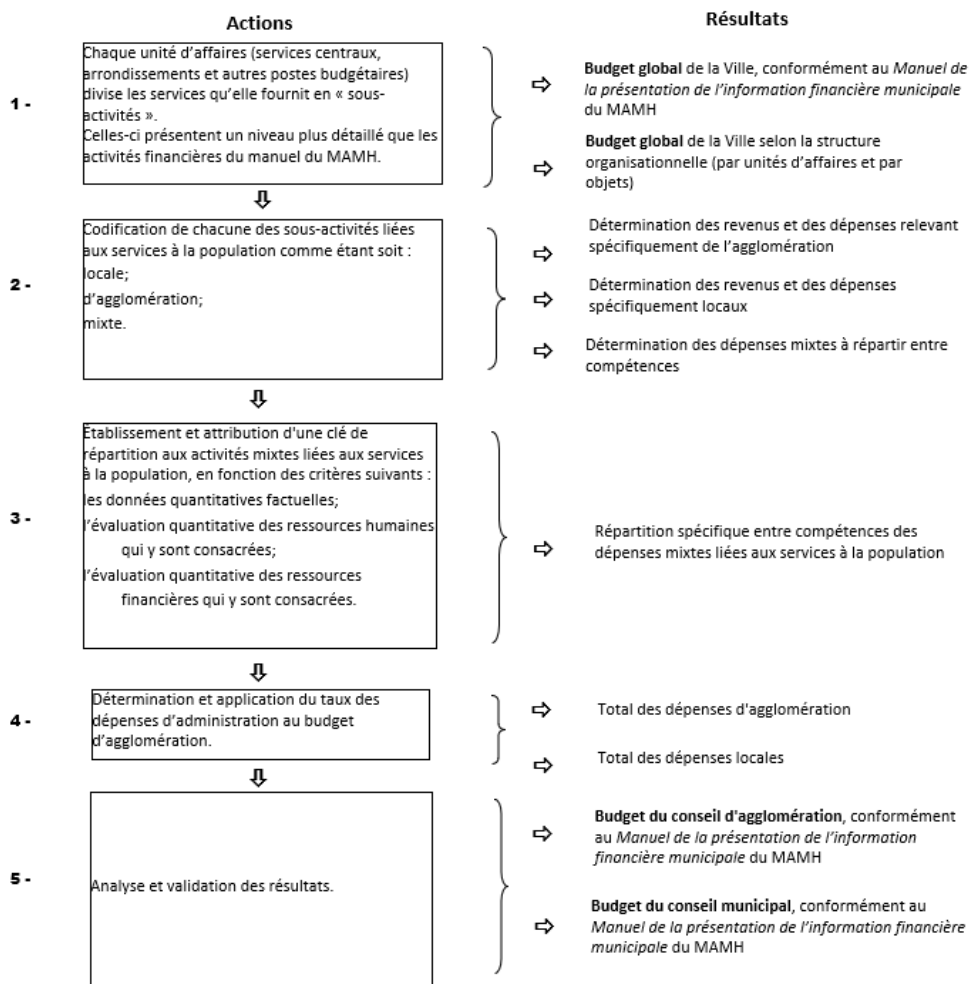
En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2023, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,26 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information et Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses



16. ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- Ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

17. COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1^{er} janvier 2015, a nécessité la révision du partage de certaines de ces compétences entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 171 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
<p>Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>, à l'exception du contrôle des animaux.</p>	<p>Urbanisme – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.</p>
<p>Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.</p>	<p>Habitation – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.</p>
<p>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.</p>	<p>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.</p>
<p>Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.</p>	<p>Voirie artérielle – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). Voirie locale – Déneigement et élimination de la neige.</p>
<p>Matières résiduelles – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.</p>	<p>Environnement et matières résiduelles – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.</p>
<p>Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.</p>	<p>Développement économique, communautaire, culturel et social – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.</p>
<p>Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.</p>	<p>Culture, sports, loisirs et parcs – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.</p>

18. SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante : montreal.ca/sujets/politiques-financieres.

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses, à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé, ou encore, porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- Gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- Optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- Définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- Veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- L'équilibre budgétaire annuel;
- L'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- Le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- Assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- Éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- Financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- Définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- Veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- L'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- L'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Charte de la Ville de Montréal* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- Optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- Voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- Le financement des services publics;
- La diversification des revenus;
- Les frais d'utilisation des services;
- Les revenus difficiles à prévoir;
- Les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- Gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- Faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- Connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- S'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- La Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- La Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- La Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- S'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- S'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- La Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- La Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- La Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- La Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- La Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- Assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- Veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- Garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- La Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- Les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d'établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés au manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés Canada pour le secteur public. L'établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d'amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement des immobilisations corporelles par catégorie d'actif, ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d'une solution infonuagique.

19. FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'Administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées.

En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur cinq enjeux, a permis d'établir les objectifs sur lesquels repose un plan d'action visant tant des projets d'investissements que des activités de fonctionnement. Le bilan de cette stratégie a d'ailleurs été déposé en octobre 2022.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2023. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2023 s'élèvent à 531,2 M\$, en hausse de 10 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2022. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 474,7 M\$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 243,7 M\$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Tableau 172 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2023
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau	-	183 185,9	(150 105,5)	33 080,4
Quotes-parts – Alimentation en eau potable	-	100 484,0	(84 853,7)	15 630,3
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ	-	7 936,1	(2 928,0)	5 008,1
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ	-	8 031,4	(3 998,0)	4 033,4
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)	-	2 037,3	(1 850,5)	186,8
Taxation relative à l'eau	447 332,1	-	-	447 332,1
Tarifification forfaitaire et au compteur	15 276,3	-	-	15 276,3
Tarifification des eaux usées	-	4 000,0	-	4 000,0
Tarifification pour la vente d'eau potable à Charlemagne	-	244,7	-	244,7
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	350,6	-	(350,6)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	189,0	1 074,3	-	1 263,3
Autres tarifications et subventions	4 109,1	1 005,8	-	5 114,9
Total – Revenus	467 257,1	307 999,5	(244 086,3)	531 170,3
Dépenses				
Direction - Service de l'eau	(1,5)	(4 173,4)	-	(4 174,9)
Direction de l'eau potable	-	64 166,0	-	64 166,0
Direction de l'épuration des eaux usées	-	76 567,8	-	76 567,8
Direction des réseaux d'eau	9 919,7	12 354,2	(350,6)	21 923,3
Direction de la gestion des actifs	18 552,7	7 306,3	-	25 859,0
Direction des projets majeurs	-	1 133,6	-	1 133,6
Direction des stratégies de la performance	928,0	4 510,6	-	5 438,6
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	70 674,6	-	-	70 674,6
Autres unités (serv. professionnels et techniques, laboratoire, géomatique, etc.)	16 654,9	15 187,2	-	31 842,1
Frais généraux d'administration	17 064,5	25 761,1	-	42 825,6
Frais de financement	16 237,4	32 973,6	-	49 211,0
Total – Dépenses	150 030,3	235 787,0	(350,6)	385 466,7
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	27 900,4	61 294,5	-	89 194,9
Total – Financement	27 900,4	61 294,5	-	89 194,9
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	243 735,7	-	(243 735,7)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	421 666,4	297 081,5	(244 086,3)	474 661,6
Excédent (déficit) avant affectations	45 590,7	10 918,0	-	56 508,7
Affectations				
Montant à pourvoir dans le futur	(579,7)	-	-	(579,7)
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	891,5	(1 594,3)	-	(702,8)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau	(42 100,0)	-	-	(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 802,5)	(9 323,7)	-	(13 126,2)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	(0,0)	-	-	0,0

20. GLOSSAIRE

Acquisitions d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme décennal d'immobilisations.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PDI.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et d'employés convertis en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s’y rapportent.

Catégorie d’immeubles

Aux fins de l’imposition de la taxe foncière générale, ensemble d’immeubles auxquels s’applique un taux particulier. L’Administration montréalaise impose selon quatre groupes d’immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle

Ensemble d’immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales foncières

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d’arrondissements. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d’évaluation foncière, au 14 septembre 2022.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l’organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S’y trouvent notamment les règles régissant l’harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs

La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d’immobilisations.

Cotisations de l’employeur

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d’assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l’assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds de santé) accordés aux employées et aux employés et aux élues et aux élus.

Coûts des régimes de retraite

Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:

- Les coûts des services courants, qui représentent la part de l’employeur aux services rendus au cours de l’exercice;
- Les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l’amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d’intérêts à ces régimes.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l’exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative

Dépense qui n’est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l’ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- Ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- Ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Dettes

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dettes brutes

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dettes nettes

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)

Objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service. La mise aux normes, l'amélioration, l'ajout de nouvelles infrastructures ou plus spécifiquement l'agrandissement d'installations ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire

L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales

Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables

Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- Les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- Les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

Étalement de la variation des valeurs foncières

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonctions municipales

Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- Ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- Ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')

Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques, etc.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **La justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique...) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **Le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique...) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **La planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **L'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Programme

Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet

Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)

Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant au niveau du maintien régulier d'actifs qu'au niveau du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actifs dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus et élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)

Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et des employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central

Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarifcation

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

21. IDIOMES

Territoires

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- La Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- Dans le cas de Montréal, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
 - Soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
 - Soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal

Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération

Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

22. INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIM	Building information modeling (Modélisation des informations de la construction)
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDN-NDG	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CN	Canadien National
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
COP 15	Conférence biodiversité de l'ONU
CP	Canadien Pacifique
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dettes actuarielles initiales
DEI	Démarche de diversité, équité et inclusion
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
GES	Gaz à effet de serre
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
LGBTQ2+	Lesbiennes, Gais, Bisexuels, Transgenres, Queers et Bispirituels
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MTQ	Ministère des Transports du Québec
ONU	Organisation des Nations unies
PAEE	Programme d'accès à l'égalité en emploi
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PJCCI	Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée
PIB	Produit intérieur brut
PISE	Programme des installations sportives extérieures

PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
RTU	Réseaux techniques urbains
SHP	Sodium haute pression
SIMON	Système intégré Montréal
SIRR	Service des infrastructures du réseau routier
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation
TI	Technologies de l'information
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4^e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1900-8
Budget de fonctionnement 2023
Programme décennal d'immobilisations 2023-2032
Document imprimé, Français

978-2-7647-1901-5
Budget de fonctionnement 2023
Programme décennal d'immobilisations 2023-2032
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
28656

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.



Montréal 

montreal.ca



Dossier # : 1223843020

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de 2023 de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé :

- d'adopter le budget de 2023 de la Société de transport de Montréal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 15:37

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1223843020

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de 2023 de la Société de transport de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Tel que prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal (STM) doit, chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme triennal d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134).
 Selon l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le transport collectif est une responsabilité d'agglomération. Le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de Montréal doivent donc être déposés pour adoption et approbation au conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0008 - 21 janvier 2022 – Adoption du budget 2022 de la Société de transport de Montréal
- CG20 0631 - 11 décembre 2020 – Adoption du budget 2021 de la Société de transport de Montréal
- CG19 0557 - 13 décembre 2019 – Adoption du budget 2020 de la Société de transport de Montréal
- CG18 0635 - 29 novembre 2018 – Adoption du budget 2019 de la Société de transport de Montréal
- CG18 0019 - 25 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Société de transport de Montréal

DESCRIPTION

Le budget 2023 de la STM s'élève à 1,7 G\$. Les dépenses prévues sont globalement en hausse de 128,7 M\$, soit de 8,2 % par rapport au budget 2022. Cette variation peut être répartie de la façon suivante :

- 1) Le maintien d'une offre de service pour les réseaux des bus et du métro implique une augmentation des dépenses de 9 M\$.

- 2) Les dépenses liées aux immobilisations sont en hausse de 12,1 M\$ en raison de l'augmentation du service de la dette net par rapport au budget 2022.
- 3) L'indexation du coût des biens et services, le coût associé au respect des clauses des conventions collectives, l'entretien majeur des trains et la hausse du coût du Taximètre expliquent une hausse de 107,6 M\$ des dépenses courantes.

La STM équilibre son budget 2023 par l'inscription de 77,7 M\$ de nouvelles sources de revenus qui demeurent à identifier. La Ville comprend que cette stratégie inclura une recherche de revenus supplémentaires ainsi qu'un plan d'optimisation.

L'agglomération de Montréal maintient son engagement envers le transport collectif en y allouant en 2023 une somme en hausse de 20 M\$. Il s'agit de la somme de deux variations. On note d'abord une hausse de contribution de 31,9 M\$, finançant notamment une partie des services offerts par les réseaux de la STM, d'EXO et du REM de même qu'une bonification du rabais tarifaire offert aux personnes âgées de 65 ans et plus dans ces réseaux sur tout le territoire de l'agglomération. La contribution SOFIL de l'agglomération, composante distincte de la contribution à l'ARTM, est pour sa part en baisse de 11,9 M\$ en raison d'une diminution de la cadence des investissements de la STM admissibles à ce programme de subvention.

JUSTIFICATION

Tel qu'il est prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal doit, à chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme triennal d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de la Ville de Montréal à l'ARTM est inscrite au dossier 1223843024 « Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2023 à la CMM ».

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian C NADEAU
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-7656

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-22

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3402

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3402

Approuvé le : 2022-11-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des
finances

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2022-11-28

Extrait du procès-verbal d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 28 novembre 2022

Par vidéoconférence

CA-2022-149 APPROUVER LE BUDGET DE LA STM POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

VU le rapport du directeur exécutif – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Éric Alan Caldwell

APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'approuver le budget de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2023 pour des revenus et des dépenses équivalant à **1 704 790 000 \$** selon le document joint à la présente recommandation;
- 2° de transmettre le document présentant le budget 2023 à la Ville de Montréal aux fins d'approbation par le conseil d'agglomération de Montréal.

Sylvain Joly

Signé avec ConsignO Cloud (28/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Recommandation Approuver le budget de la STM pour l'exercice financier 2023 et le transmettre à la Ville de Montréal

APPROUVER le budget de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2023 pour des revenus et des dépenses équivalant à 1 704 790 000 \$ selon le document joint à la présente recommandation;

Transmettre le document présentant le budget 2023 à la Ville de Montréal aux fins d'adoption par le conseil d'agglomération de Montréal.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : _____ \$ -

DE responsable : Planification et Finances



DE responsable :

Alain Brière

Signé avec ConsignO Cloud (25/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Alain Brière

Nom :

Sylvain Joly

Secrétaire de l'assemblée : Signé avec ConsignO Cloud (28/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Maîtriser les finances - Maîtriser la gestion de l'entente de service



Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité



Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

En vertu de l'article 116 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01), la STM prépare annuellement un projet de budget et le dépose pour adoption par la Ville de Montréal.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis)

Vice-présidence (cochez si requis)

Direction générale :

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Approuver le budget de la STM pour l'exercice financier 2023 et le transmettre à la Ville de Montréal

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions S/O

Nouveau contrat Prolongation Sur invitation Levée d'options
 Renouvellement De gré à gré Public Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Conseil d'administration, séance d'informations Date: (jj/mm/an) 28 11 2022

Comité : Comité Audit et Finances Date: (jj/mm/an) 14 09 2022

Démarche, solution proposée et conclusion

s/o

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par : Division Comptabilité financière et budget

Nom : Marie-Josée Morais, conseillère corporative - budget

Service : Finances

Nom : Étienne Paradis, directeur Finances (intérim)

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Daniel Maillé

Daniel Maillé

Signé avec ConsignO Cloud (25/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Approuver le budget de la STM pour l'exercice financier 2023 et le transmettre à la Ville de Montréal

Informations financières S/O

SEULEMENT pour les projets associés au PI

N° de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 \$

Ventilation des coûts² S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2022	2023	2024 et suivantes ⁴	Total
(A) Base ³				0 \$
(B) TPS	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(C) TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(F) Montant net (D - E)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

2. Les montants sont arrondis au dollar près.

3. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

4. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie : *Étienne Paradis*

Signé avec ConsignO Cloud (25/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Approuver le budget de la STM pour l'exercice financier 2023 et le transmettre à la Ville de Montréal

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO 2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

Budget 2023

GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

*Prix d'excellence
pour la présentation des
documents budgétaires*

ATTRIBUÉ À LA

**Société de transport de Montréal
Québec**

Pour l'exercice financier 2022
1^{er} janvier 2022



**PRIX D'EXCELLENCE POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES pour une 13^e année
Government Finance Officers Association (GFOA)**

La GFOA, qui regroupe des représentants gouvernementaux des États-Unis et du Canada, a décerné à la Société de transport de Montréal (STM) le **Prix d'excellence pour la présentation des documents budgétaires** de l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2022.

Pour mériter ce prix d'excellence, une administration publique doit produire un document qui répond à la fois aux critères de qualité d'un document de politique générale, d'un guide d'activité, d'une publication de planification financière et d'un outil de communication.

Le prix d'excellence est attribué pour une seule année. La STM croit que le présent document budgétaire respecte les mêmes critères et compte le soumettre au concours du prix d'excellence de 2023.

APPROUVÉ PAR
Le conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
le 28 novembre 2022

PRÉPARÉ PAR
La direction Finances
Direction exécutive - Planification et Finances

MOT DES DIRIGEANTS

Au plus fort de la crise pandémique, la STM a toujours pris les mesures nécessaires pour s'assurer d'être là pour ses clients et de continuer d'offrir un service fiable, sécuritaire et accessible. À l'aube de 2023, alors qu'un contexte économique difficile et une reprise d'achalandage plus lente que prévu viennent imposer une grande pression sur les finances de la STM et de ses bailleurs de fonds, cet engagement guide encore les décisions de la STM et les orientations budgétaires pour la prochaine année, de concert avec la volonté d'optimiser les façons de faire et d'assurer un contrôle étroit des dépenses.

Notre planification financière pour 2023, avec un budget atteignant 1,7 G\$, soit une hausse limitée de 8,2 % de plus qu'en 2022, a été établie de façon rigoureuse et responsable en fonction des besoins opérationnels essentiels identifiés et des investissements nécessaires pour continuer à offrir aux Montréalais un service de transport collectif accessible, fiable et pérenne. D'autre part, le contexte inflationniste et la hausse des taux d'intérêt nous amènent aussi à devoir allouer des sommes supplémentaires pour assurer la rémunération de nos employés, payer nos biens et services et assumer les frais de financement de nos projets. Nous continuons aussi d'assurer la croissance des déplacements au transport adapté et poursuivons notre virage vers l'électrification.

Plusieurs projets majeurs ayant nécessité d'importants investissements dans les dernières années apporteront des bénéfices concrets pour améliorer l'expérience client, dont l'arrivée des 17 trains AZUR additionnels, l'agrandissement des trois centres de transport, la mise en service des 300 bus hybrides ainsi que la mise en exploitation du Garage Côte-Vertu et du SRB Pie-IX. À l'instar des nouveaux bus, qui permettent d'améliorer significativement l'expérience client en assurant une optimisation du parc de véhicules, le rendant plus durable, fiable et confortable, ces investissements judicieux permettent maintenant à la STM de disposer d'une meilleure capacité opérationnelle, d'offrir un meilleur service et de demeurer une option de mobilité efficace et attractive.

Par ailleurs, des infrastructures et du matériel roulant en bon état continuent d'être la condition de base à un service de qualité, ce qui se ressent dans la progression de la satisfaction clientèle observée depuis les dernières années. Cette décision est porteuse d'avenir alors qu'elle assure une meilleure fiabilité à court terme tout en léguant un réseau viable aux générations futures. C'est ainsi que nous amorçons notamment en 2023 un programme d'entretien majeur des trains AZUR, pour contribuer à maintenir leur niveau de performance et maximiser leur durée de vie.

Malgré des efforts constants et plusieurs exercices d'optimisation financière, le défi du financement reste aujourd'hui entier et la STM complète son exercice de planification budgétaire pour 2023 avec un manque à gagner de 77,7 M\$. Il faut rappeler que le cadre financier du transport collectif est aujourd'hui essentiellement le même qu'il y a 25 ans, alors que la croissance des revenus n'a pas suivi celle des dépenses. La pandémie mondiale et la crise financière qui en découle sont venues exacerber cette situation. Les ambitions pour le secteur ne sont plus en adéquation avec les ressources disponibles, ce qui constitue un frein à la relance des transports collectifs au moment même où la STM a une capacité de développement historique. Nous disposons d'excellents outils, mais ne pouvons les utiliser faute de moyens.

L'identification de sources de financement indexées, dédiées et récurrentes constitue, comme il y a maintenant près de 10 ans, le plus grand défi des prochaines années pour notre industrie. C'est un grand chantier qui doit se poursuivre et qui interpelle l'ensemble des partenaires de la mobilité durable. Nous y mettrons toute l'énergie nécessaire, pour le bénéfice de nos clients actuels comme celui des générations futures.



Éric Alan Caldwell
Président du conseil d'administration



Marie-Claude Léonard
Directrice générale

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS	8
LA STM EN BREF	17
Portrait de la STM	18
Portrait de la main-d'oeuvre	19
Expérience client	20
Profil de la clientèle	21
Plan du réseau 2023	22
Gouvernance	24
LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL	29
Le Plan stratégique organisationnel 2025	30
Plan de développement durable 2025	32
Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020	32
Plan d'accès à l'égalité en emploi	33
Les objectifs et chantiers du PTR	34
REVENUS COMMERCIAUX	35
PROCESSUS BUDGÉTAIRE	37
Principaux éléments retenus pour l'élaboration du budget	38
Planification budgétaire opérationnelle	39
ANALYSE DES REVENUS ET DES DÉPENSES	40
Revenus par type 2021-2022-2023	41
Analyse des revenus 2022-2023	42
Dépenses par type 2021-2022-2023	43
Répartition des dépenses 2023	44
Analyse des dépenses 2022-2023	45
PRÉSENTATION DES UNITÉS ADMINISTRATIVES	46
Répartition des dollars par unité administrative 2023	47
Métro et exploitation bus	48
Entretien bus	51
Ingénierie et grands projets	51
Planification, entretien, infrastructures et approvisionnement	53
Technologies de l'information et innovation	55
Planification et finances	56
Expérience client et activités commerciales	58
Services et comptes corporatifs	59
Sommaire des unités administratives	60
PERSPECTIVES FINANCIÈRES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS	61
Sommaire du Programme des immobilisations 2023-2032	62
Impact des investissements sur le service de la dette net	70
Financement des investissements	71
AUTRES INDICATEURS	72
Indice des prix à la consommation	73
Variations du budget par grandes catégories	74
Dépenses totales	75
Kilomètres commerciaux et heures de service totales - Bus	77
Kilomètres commerciaux – Voitures de métro	78
Déplacements en minibus et taxis – Transport adapté	79
Taux de réalisation des projets	80
Dette brute et nette de la STM	81
Service de la dette net	82

ANNEXES	83
Principales pratiques budgétaires	84
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	86
Excédent (Déficit) d'investissement à des fins fiscales	87
Charges par objet	87
Résultats d'exploitation à des fins fiscales	87
Résultats	89
Excédent accumulé	90
Relation entre les différents fonds de la STM	91
Pratiques de gestion financière	92
Définition des types de revenus	102
Définition des types de dépenses	102
Définition des charges à l'état des résultats d'exploitation à des fins fiscales	104
Définition des indicateurs de gestion	105
INDEX DES SIGLES, ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS	107

NOTE LIMINAIRE

Les montants inscrits dans les tableaux et dans les textes sont arrondis aux milliers ou millions de dollars près ou à l'unité près. Par conséquent, il est possible que la somme de ces montants diffère légèrement du total présenté.

Les données prévisionnelles d'une année sont établies à partir des résultats financiers au 31 août de cette même année.

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} juin 2017 de la nouvelle gouvernance du transport collectif, la majorité des revenus usuels de la STM; soit les revenus-clients, les subventions du gouvernement du Québec liées à l'exploitation, les contributions régionales ainsi que la contribution municipale, sont remplacés par un revenu provenant de l'ARTM.

Finalement, une liste des sigles, acronymes et autres abréviations utilisés est présentée à la dernière page de ce document.

FAITS SAILLANTS

FAITS SAILLANTS

REVENUS

(en milliers de dollars)

Revenus provenant de l'ARTM

Rémunération liée à l'exploitation	1 391 508	
Contribution aux immobilisations	181 420	
Services rendus pour l'ARTM	<u>16 814</u>	1 589 724

Nouvelles sources de revenus à identifier

<u>77 700</u>	77 700
---------------	---------------

Autres revenus d'exploitation

Quote-part - Transgesco S.E.C.	24 992	
Autres revenus	<u>12 356</u>	37 348

Total des revenus

1 704 790

DÉPENSES

(en milliers de dollars)

Dépenses liées à l'exploitation

Rémunération	1 134 400	
Biens et services	<u>388 970</u>	1 523 370

Dépenses liées aux immobilisations

Service de la dette net	161 520	
Budget spécial d'exploitation	18 500	
Remboursement au fonds de roulement	<u>1 400</u>	181 420

Total des dépenses

1 704 790

FAITS SAILLANTS

Promouvoir la mobilité durable au cœur d'un contexte évolutif

La pandémie a eu des effets sans précédent sur le mode de vie et les habitudes des usagers du transport collectif. Malgré une reprise graduelle des activités sociales et économiques, le télétravail en mode hybride demeure une option privilégiée par plusieurs employés et employeurs de la grande région métropolitaine. Ce nouveau paradigme entraîne des changements aux besoins de déplacement qui se traduisent par un retour progressif de l'achalandage et des revenus clients s'y rattachant. Combiné au contexte économique inflationniste et à la hausse des taux d'intérêt, qui exercent une pression à la hausse sur les dépenses des sociétés de transport, celles-ci se voient plongées dans une crise financière durable qui se profilait déjà à l'horizon depuis quelques années.

Cette crise financière ne doit pas reléguer au second plan l'enjeu global que représente la lutte aux changements climatiques. C'est pourquoi la STM doit conserver ses leviers pour maintenir son positionnement comme leader de la mobilité durable et offrir une véritable alternative à l'auto solo.

Afin d'y parvenir, la STM mise sur son plan de transition et de relance (PTR) du transport collectif (TC) priorisant des stratégies pour répondre aux besoins des clients, favoriser ses initiatives d'inclusivité sociale et d'accessibilité ainsi que supporter sa transformation verte. En plus de poursuivre les objectifs du Plan stratégique organisationnel (PSO), cinq grandes priorités ont guidé l'élaboration du budget 2023 :

- Garantir notre capacité de livraison de service en investissant dans nos projets de maintien d'actifs et nos projets d'amélioration et de développement
- Supporter la transition vers l'électrification et l'intégration de nouvelles technologies afférentes
- Assurer un environnement sain et sécuritaire pour nos employés
- Se donner la capacité de doter et de retenir les talents dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre
- Poursuivre le déploiement d'une culture d'amélioration continue et d'amélioration de la performance dans les équipes, particulièrement dans les secteurs d'entretien

Un budget responsable dans un contexte économique difficile

La STM a débuté son exercice financier 2022 avec un manque à combler de 43 M\$. Afin d'atteindre l'équilibre budgétaire, la STM a dû déployer un plan de réduction des dépenses évalué à 18 M\$ et négocier avec l'ARTM une augmentation de 25 M\$ de nos sources de revenus externes permettant ainsi de réduire d'autant notre déficit structurel pour les prochaines années.

Afin d'adresser cette problématique financière qui perdure en 2023, la STM a dû mettre en place un comité de travail ayant pour mandat l'évaluation de l'ensemble des besoins additionnels ainsi que de proposer de nouvelles pistes d'économie et d'amélioration de la performance de la société selon des critères bien précis.

Selon les résultats obtenus, ceux-ci nous ont permis de produire un budget responsable nous permettant ainsi de limiter à 77,7 M\$ la nouvelle source de revenus à identifier afin d'atteindre l'équilibre au budget 2023.

L'essentiel de cette hausse étant attribuable à trois principaux éléments, soit : l'indexation globale de la rémunération et des biens et services due au contexte économique inflationniste, la hausse particulière des coûts par déplacement au transport adapté occasionné par la concurrence de marché et l'augmentation des tarifs de base ainsi que de l'ajout de dépenses opérationnelles incontournables pour supporter l'offre de services telle le démarrage des programmes d'entretien majeur au métro.

FAITS SAILLANTS

Offre de service

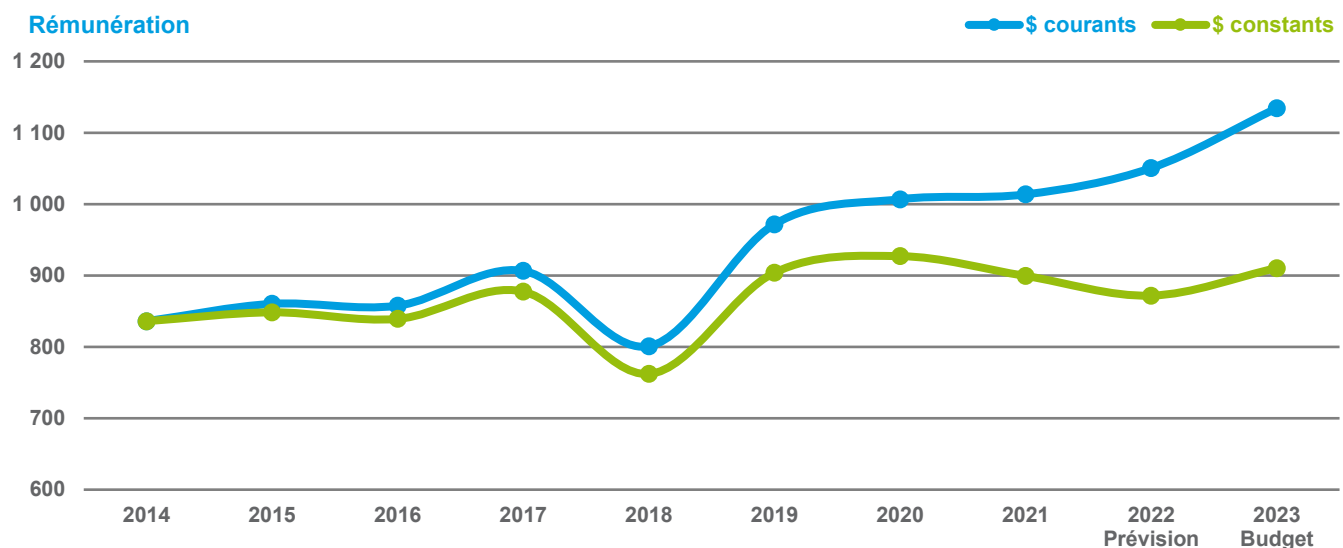
La STM vise à offrir un niveau de service similaire à 2022 pour 2023, pour être en mesure de continuer à mettre de l'avant une offre de service performante et attractive et la planification de l'offre de service inscrite au budget reflète cette volonté. Dans l'attente de la confirmation d'un financement supplémentaire, la STM mettra néanmoins de l'avant pour les premiers mois de 2023 une offre de service optimisée pour les réseaux des bus et du métro, dans une perspective de saine gestion. Les ajustements apportés sont ciblés et réfléchis, pour permettre de maintenir un niveau de charge adéquat et une offre accessible et répondant aux besoins. La STM disposera d'une marge de manœuvre opérationnelle pour adapter son niveau de service en cours d'année si les paramètres financiers évoluent.

Plus particulièrement, voici les principales mesures envisagées en 2023 :

L'ensemble des mesures retenues permettent de limiter la progression des dépenses totales de rémunération comparativement au budget 2022, et ce, malgré l'indexation des coûts de la main-d'œuvre liée aux conventions collectives.

Dépenses totales de rémunération

(en millions de dollars)



Un réseau de bus qui s'adapte et évolue

Le comportement et les habitudes de déplacement de notre clientèle ont évolué suite à la pandémie. Pour ces raisons, la STM a suivi de près le retour du niveau d'achalandage des différentes lignes afin de calibrer son niveau de service selon la demande observée. Des changements ont surtout été constatés quant au cycle des heures de pointe hebdomadaires ainsi qu'à la fréquentation de certains pôles d'activités et dessertes.

Dans un contexte évolutif de la demande, la STM a optimisé son offre de service de manière à s'adapter aux nouveaux besoins de sa clientèle. Alors que l'achalandage pour 2023 devrait se situer dans une fourchette entre 70 et 80 % du niveau pré-pandémique, la STM vise à maintenir un niveau de service au réseau bus similaire à 2022.

FAITS SAILLANTS

Les changements climatiques représentent un défi pour les générations actuelles et futures. L'électrification du réseau de surface permettra à la STM de jouer un rôle majeur dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction des GES en plus d'apporter des bénéfices concrets pour les clients et l'ensemble des Montréalais. La STM poursuit donc sa stratégie d'électrification du réseau de surface, qui prévoit l'électrification complète du parc de bus vers 2040. Cette mesure permettra d'atteindre la cible ambitieuse de réduction des GES de 120 000 tonnes sur une base annuelle à compter de cet horizon.

Pionnière, la STM compte déjà plus de 42 bus électriques à son actif. Prête à accélérer son virage en vertu des projets et essais menés durant les dernières années, la STM a agi comme mandataire d'un appel d'offres regroupé d'une ampleur historique visant l'acquisition de bus électriques à grande autonomie pour l'ensemble des neuf sociétés de transport membres de l'ATUQ. Près de 150 de ces véhicules sont destinés à la STM. Leur réception s'échelonnera de 2024 à 2026.

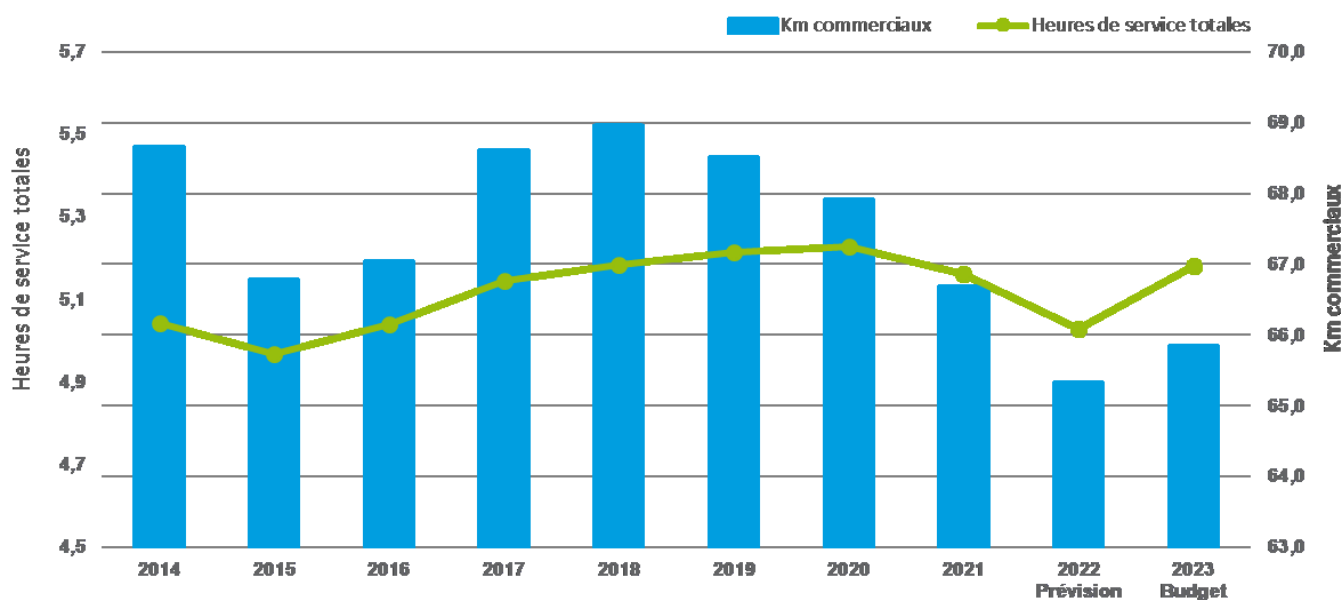
En vue d'accueillir ces bus et supporter ce changement technologique dans la composition de son parc, la STM doit adapter ses infrastructures. Des travaux majeurs seront nécessaires pour électrifier les neuf centres de transport de la STM. Les centres Bellechasse et Stinson ont été ciblés pour amorcer cette transformation de manière prioritaire. Il s'agit d'une démarche d'envergure nécessitant des investissements majeurs et nos discussions auprès du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal se poursuivent pour assurer la mise en place des conditions gagnantes pour accélérer l'électrification des transports et tendre vers les objectifs gouvernementaux.

La STM poursuit aussi le déploiement de sa Vision 2025 pour le Mouvement bus afin que partout sur le territoire les Montréalais aient accès à un service de transport performant, rapide et fréquent à quelques pas de leur domicile ou de leur lieu de travail. Cette stratégie, qui vise l'augmentation du nombre de voies réservées et de mesures préférentielles pour autobus, assurera des déplacements plus fluides, plus rapides et plus fiables d'ici 2025. L'inauguration en novembre 2022 du SRB Pie-IX s'inscrit dans cette vision. Plusieurs initiatives, dont une infrastructure similaire sur l'axe Sauvé/Côte-Vertu, se poursuivront en 2023 en vue de favoriser l'accessibilité aux transports collectifs.

Ayant toujours à cœur la qualité et la sécurité du service offert à nos clients, plusieurs panneaux d'arrêt de bus afficheront davantage d'informations quant à la direction des trajets (nord, sud, est ou ouest). Ce projet englobe les 9 000 panneaux qui parsèment les différents itinéraires des voyageurs. En juillet 2022, la première phase visant à modifier 1 400 panneaux dans la première année du projet fut entamée.

KILOMÉTRAGE ET HEURES DE SERVICE TOTALES - BUS

(en millions de km et heures de service totales)



FAITS SAILLANTS

Répondre à la demande du transport adapté (TA)

Considérant la reprise de l'achalandage et le retrait des limitations par véhicule, une recrudescence des déplacements a été observée en 2022. Une poursuite de cette croissance est prévue en 2023.

L'été 2022 a été marqué par des décisions difficiles, mais nécessaires, qui ont requis de restreindre certaines réservations pour garantir un accès aux services à un maximum de clients en raison de la pénurie de chauffeurs de taxi. La STM est consciente et sensible aux impacts de ces mesures temporaires sur sa clientèle. Pour faire face à ces enjeux, la Société a travaillé de manière proactive avec l'industrie du taxi pour mettre en place une nouvelle entente plus avantageuse et mieux adaptée à la réalité actuelle. La situation s'est améliorée graduellement depuis la fin de l'été et la STM a bon espoir de pouvoir lever l'ensemble des restrictions mises en place.

Consciente de l'importance névralgique du transport adapté pour permettre aux clients inscrits de pouvoir se déplacer et jouer un rôle actif dans la société, la STM continue de répondre présente malgré les enjeux criants de financement, en planifiant 3,4 millions de déplacements en 2023, soit une hausse de 15,6 % par rapport à l'an dernier.

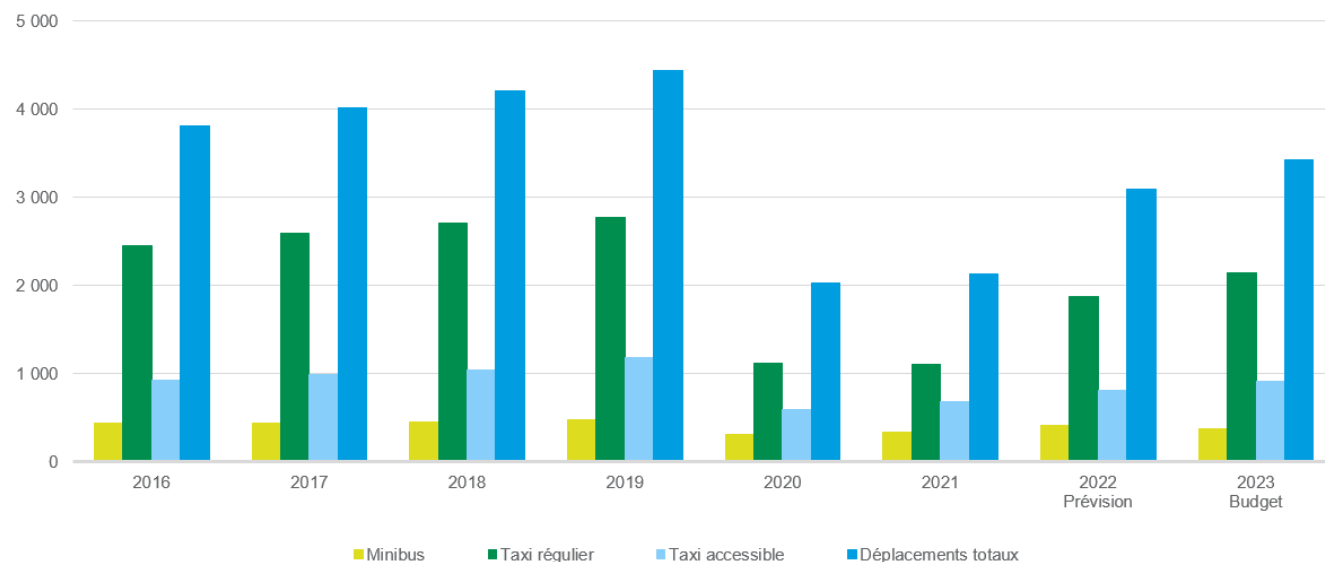
Par ailleurs, à l'été 2022, la Commission des transports du Québec (CTQ) a décrété une hausse du taximètre de 18 %. Ce changement tarifaire, en vigueur à compter de l'automne 2022, occasionne une hausse du coût du transport adapté assumé par la STM. Sans financement additionnel, la STM assume seule la hausse du tarif au taximètre et les coûts supplémentaires liés à la nouvelle entente avec l'industrie du taxi.

Depuis 2019, la STM développe une stratégie de mobilité inclusive afin de faciliter, pour les clients ayant des limitations fonctionnelles, l'utilisation des réseaux de bus et de métro. Cette démarche s'inscrit dans notre engagement pour l'accessibilité universelle et vise à favoriser une saine gestion des ressources au transport adapté, en visant un transfert de certains déplacements effectués via ce service vers le réseau dit régulier. En 2023, une entente de délégation de service permet à la STM d'augmenter la portée de son programme en étendant ce dernier à l'ensemble du territoire de la grande région métropolitaine. De ce lot, la STM formera 500 clients, dont 350 spécifiques au territoire Montréalais.

Rappelons que l'approche de la STM pour le virage électrique se veut inclusive avec l'électrification des minibus utilisés pour le transport adapté, pour permettre aux clients du transport adapté de pouvoir bénéficier eux aussi de cette nouvelle technologie permettant des déplacements plus confortables et silencieux. Les essais, avec un tout premier minibus électrique en Amérique du Nord destiné au marché du transport adapté, se poursuivent en vue de la transformation du centre de transport Saint-Michel et de l'acquisition, au courant des prochaines années, de nouveaux minibus 100 % électriques.

ÉVOLUTION DES DÉPLACEMENTS AU TRANSPORT ADAPTÉ

(en milliers de déplacements)



Le réseau du métro

Alors que l'achalandage dans le métro oscille actuellement à environ 70 % de son niveau pré-pandémique, la STM planifie son offre de service pour tenir compte de cette nouvelle réalité et des changements observés dans les habitudes des clients. La STM vise donc à maintenir le niveau de service offert en 2022 pour 2023, une adéquation entre les besoins de déplacement et les ressources disponibles.

Le métro continue à jouer son rôle névralgique d'axe central de la mobilité à Montréal et soutenir les mesures de mitigation à mettre en place dans le cas de grands chantiers, comme c'est le cas avec l'ajout d'un train sur la ligne jaune dans le cadre des travaux au tunnel Louis-Hyppolite Lafontaine. Cette mesure permet d'ajouter 54 départs dans les deux directions chaque jour, pour une fréquence améliorée et un meilleur confort à bord des trains.

Rappelons que la mise en service des 71 trains AZUR aura permis une bonification de l'offre de service métro tout en améliorant grandement l'expérience client grâce à leur fiabilité, leur performance et leur capacité d'accueil accrue. La STM entamera en 2023 leur programme d'entretien majeur, un investissement de 14 M\$ permettra d'assurer leur bon fonctionnement et de maximiser leur durée de vie utile.

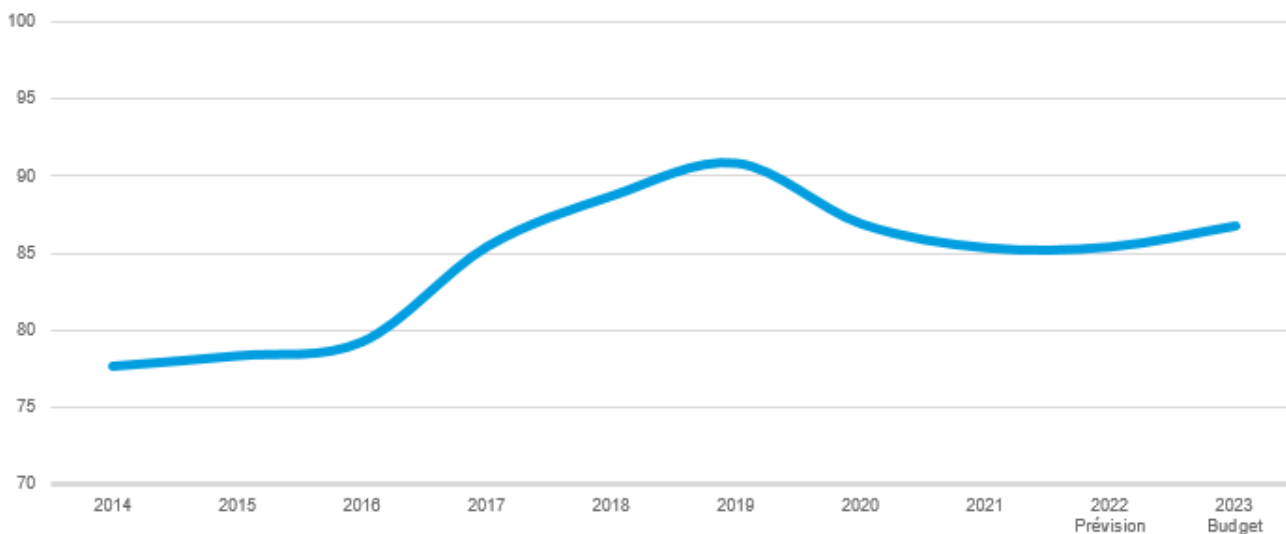
La mise en service du garage Côte-Vertu, un des plus importants chantiers de la métropole des dernières années, permettra à la STM d'assurer une meilleure répartition des trains aux deux extrémités de la ligne orange en pointe, puisque 10 trains supplémentaires pourront y être stationnés.

Ces investissements permettront à la STM de maintenir les plus hauts standards de régularité de son service à 10,2 incidents de cinq minutes par million de kilomètres parcourus pour 2022, soit bien en deçà de la moyenne des autres métros balisés (moyenne de + ou - 30 incidents).

Également, la STM poursuit le déploiement du programme accessibilité qui vise à rendre accessibles universellement les stations du métro en les dotant d'ascenseurs. Alors que 24 stations seront accessibles à la fin 2022, l'installation d'ascenseurs devrait être complétée dans quatre stations supplémentaires (Jolicoeur, McGill, D'Iberville et Place-Saint-Henri) pour un total de 28 stations accessibles en 2023.

KILOMÉTRAGE MÉTRO

(en millions de km)



FAITS SAILLANTS

D'autres mesures pour nos employés

Dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, la STM désire promouvoir le développement de ses ressources plus que jamais. Afin d'encourager et faciliter le cheminement de carrière des employés à l'interne, nos équipes ont travaillé de concert avec plusieurs groupes d'emploi afin de revoir les équivalences de scolarité et d'expérience pour bonifier l'accessibilité aux postes pour les groupes. Ces efforts s'inscrivent dans un désir d'améliorer la rétention de nos ressources en favorisant leur mobilité à l'interne.

La démarche effectuée permettra de reconnaître une plus grande diversité de combinaisons de scolarité et d'expérience pertinente permettant de se qualifier pour effectuer nos processus de sélection. De plus, la STM continue d'offrir plusieurs formations pour accompagner et outiller ses employés dans un environnement en continuelle évolution.

Par ailleurs, la santé, la sécurité et le bien être des employés représentent une priorité clé pour la STM. Un travail de fond mené au sein de plusieurs départements vise à mettre en œuvre un plan d'action pour assurer une meilleure prise en charge et un meilleur contrôle de risques dans le lieu de travail. Des mesures de prévention périodiques et l'ajout de matériel de sécurité font partie des pistes d'amélioration mises de l'avant en 2023.

Des cotes de crédit de haute qualité maintenues

Encore une fois en 2022, les firmes d'agences de notation de crédit ont confirmé l'excellente cote de crédit de la STM, soit la cote Aa2 pour Moody's et AA pour Standard & Poor's.

Un portefeuille de projets ambitieux

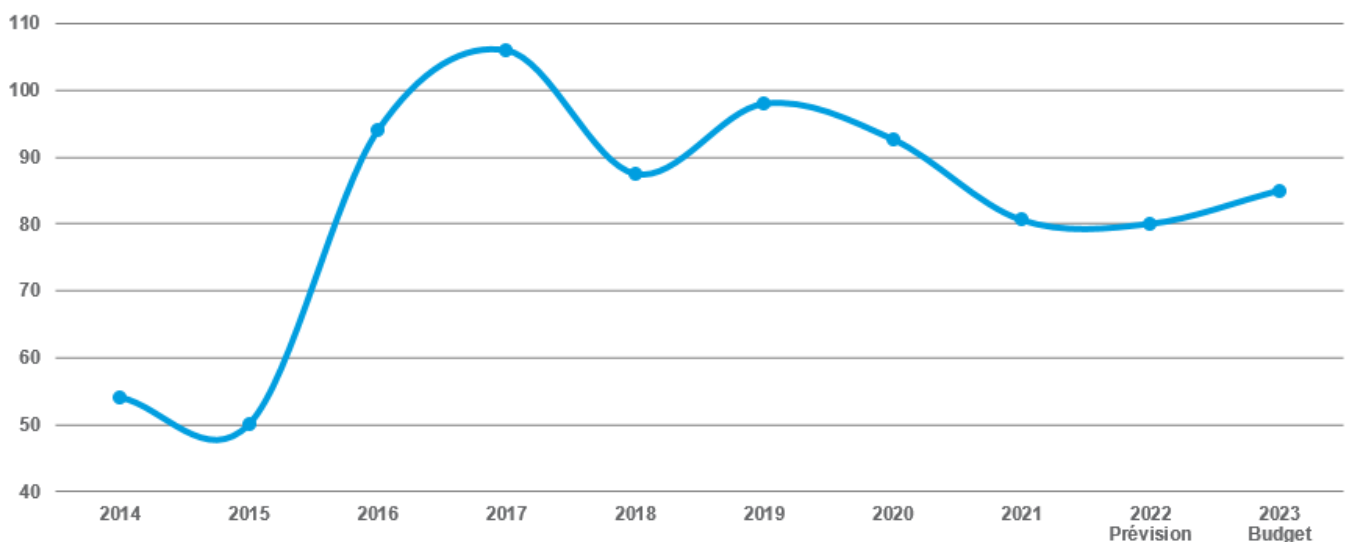
Le PI 2023-2032 totalise 20,4 G\$, soit une augmentation de 4,4 G\$ par rapport à l'an dernier.

Une récente mise à jour du programme d'aide financière PAGTCP, comportant une bonification des taux de subvention pour certaines catégories de projets, permet une augmentation de la capacité financière de la STM et la Ville de Montréal. Cette marge de manœuvre supplémentaire permet à la STM de mettre de l'avant un Programme des immobilisations ambitieux, pour s'assurer que le transport collectif montréalais demeure compétitif et bien positionné pour répondre aux besoins de mobilité dans le contexte de relance postpandémique.

L'électrification des infrastructures du réseau de bus, la réalisation du prolongement de la ligne bleue et l'augmentation du niveau des investissements dans les programmes de maintien d'actifs Réno-Métro ainsi que la mise en œuvre de grands chantiers d'accessibilité universelle illustrent ainsi la volonté de la STM de poursuivre ses efforts de maintien des actifs tout en investissant dans des projets de développement au courant des 10 prochaines années.

TAUX DE RÉALISATION DES PROJETS

(en pourcentage)



FAITS SAILLANTS

Le taux de réalisation des projets a augmenté considérablement au cours des 10 dernières années pour atteindre un taux planifié de 85 % en 2023.

Depuis le début de la pandémie, le taux de réalisation oscille autour du 80 %. Rappelons que dans un contexte de crise financière, la STM a dû faire des efforts importants pour réduire son endettement et l'envergure de son programme d'immobilisations en 2022. Pour y arriver, la STM a dû revoir la priorisation de ses projets, dont certains ont été retirés, alors que le démarrage de projets en définition a été révisé pour 2024. L'ensemble de ces décisions, prises conjointement avec nos principaux bailleurs de fonds pour contribuer à réduire la pression sur les finances publiques, ont donc eu des répercussions sur le taux de réalisation en 2021 et 2022.

LA STM EN BREF

PORTRAIT DE LA STM

La mission

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer. Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

La STM en chiffres

Gouvernance au féminin

Certificat de parité, niveau Or

Prix Novae

Programme de mobilité inclusive

Palmarès Corporate Knights

10^e rang canadien pour les pratiques responsables exemplaires en 2022

Journal les affaires

8^e entreprise en importance au Québec en 2022

Valeur de remplacement des actifs :	32 G\$
Budget 2023 – Exploitation :	1,7 G\$
Programme des immobilisations 2023-2032 :	20,4 G\$



Réseau du métro¹

Le métro comporte quatre lignes qui couvrent 71 km et desservent 68 stations. Le parc de matériel roulant compte 999 voitures, dont 360 MR-73 et 639 AZUR qui parcourront 86,8 millions de km commerciaux en 2023.



Réseau des bus¹

La STM possède un parc de 2 000 bus, dont 1 743 réguliers (12 mètres) et 257 articulés (18 mètres) ainsi que 16 minibus. Son réseau couvre l'île de Montréal, soit un territoire de près de 500 km². De plus, 439,7 km de voies comportant des mesures préférentielles pour bus (MPB), incluant des voies réservées, permettent des déplacements plus rapides. L'offre de service bus devrait atteindre 65,8 millions de km commerciaux en 2023.



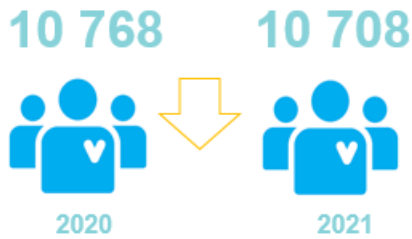
Transport adapté¹

La STM offre un service de TA porte-à-porte pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles avec son parc de 86 minibus. Ainsi, près de 29 000 clients effectueront 3,4 millions de déplacements en 2023 sur l'île de Montréal et en périphérie, à l'aide de minibus de la STM et des huit fournisseurs de services de taxis réguliers et accessibles.

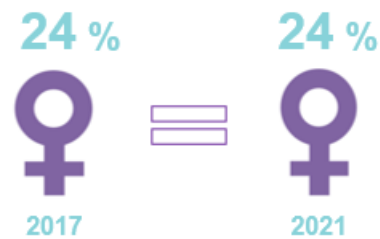
¹ En date du 31 décembre 2021

PORTRAIT DE LA MAIN-D'OEUVRE

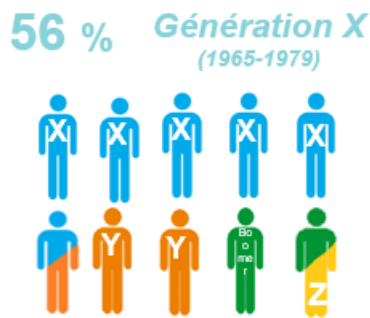
Effectif ²



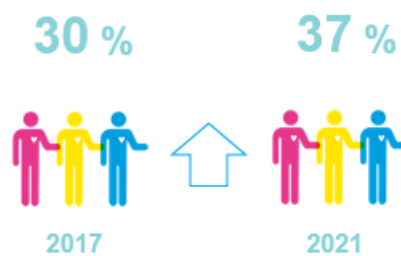
Nombre d'employés en diminution



% de femmes équivalent

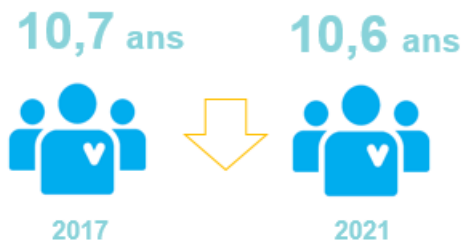


Augmentation significative de la génération Z dans l'effectif et diminution conséquente des Boomers

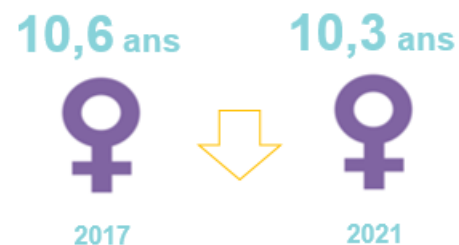


% Minorités visibles, ethniques et autochtones en augmentation

Année de service ²



Diminution du nombre d'années de service



Diminution du nombre d'année de service des femmes



Augmentation du nombre d'années de service des Minorités visibles, ethniques et autochtones

² Source : Direction expertise ressources humaines - Évolution du portrait de la main-d'œuvre et des embauches 2021.

EXPÉRIENCE CLIENT

L'expérience client est au cœur des priorités de la STM et représente un pilier fondamental du PSO 2025 qui vise l'atteinte de l'excellence en mobilité, notre vision. Pour nous assurer que l'expérience vécue par nos clients répond à leurs attentes et est positive, la STM a mis en place trois programmes dont les mesures sont suivies de près par la direction : le sondage d'expérience client, le programme d'excellence en qualité de service ainsi que l'analyse des commentaires. Afin de répondre aux besoins ponctuels d'expérience client liés à la pandémie de COVID-19, certaines mesures ont été temporairement ajoutées. D'autres ajustements seront à prévoir en contexte post pandémie dans un souci d'optimisation de l'expérience client dans le réseau bus, métro et du transport adapté de la STM.

Sondage d'expérience client

Le sondage d'expérience client est réalisé en continu toute l'année et analysé mensuellement. Le sondage est effectué en ligne auprès de nos clients et évalue leur plus récente expérience de déplacement dans notre réseau. Visant l'atteinte de l'excellence en mobilité, nous avons, en 2018, rehaussé nos standards en modifiant nos méthodes de calcul passant d'un suivi du pourcentage de satisfaction de 7+ sur 10 à celui de 8+ sur 10.

Programme d'excellence en qualité de service

Le Programme d'excellence en qualité de service (PEQS) réalisé en continu par le biais de clients mystères sillonnant le réseau de la STM a été mis sur pause lors de la baisse de l'achalandage résultant de la crise pandémique. Ces évaluations portaient sur cinq indicateurs clés : la qualité du service à la clientèle qu'offrent les différents employés, le confort et la sécurité lors des déplacements dans le réseau, la propreté des installations bus et métro, la qualité de l'information fournie à la clientèle, et l'accessibilité du réseau pour les personnes présentant une limitation fonctionnelle (motrice ou visuelle). Ce programme, tant au niveau des indicateurs que du format, est en cours de révision.

Analyse des commentaires

Les commentaires placés auprès du Centre expérience client intégré sont traités et analysés en continu avec les différents secteurs d'affaires afin de pouvoir identifier les irritants de la clientèle et établir des plans d'action pour corriger ces situations. Les commentaires nous permettent d'ajuster, en continu, nos stratégies d'accompagnement à la lumière des réactions de la clientèle.

PROFIL DE LA CLIENTÈLE

En chiffres ³

Provenance

Île de Montréal	78 %
Agglomération de Longueuil	10 %
Laval	12 %

Revenu familial

Inférieur à 40 000 \$	28 %
40 000 \$ à 99 999 \$	41 %
100 000 \$ et plus	21 %
Préfère ne pas répondre	10 %

Groupe d'âge

16 à 24 ans	20 %
25 à 34 ans	21 %
35 à 44 ans	19 %
45 à 54 ans	13 %
55 à 64 ans	14 %
65 ans et +	12 %

Genre

Femme	50 %
Homme	50 %

Occupation

Travailleur	64 %
Étudiant	14 %
Retraité	15 %
Autre occupation	7 %

Langue parlée à la maison

Français	59 %
Autres langues	41 %

Limitation fonctionnelle permanente (dans le réseau régulier)

Oui	22 %
Non	78 %

³ Les pourcentages présentés ont été arrondis à l'unité.

Le profil a été déterminé juste avant la pandémie et sera actualisé lorsque l'achalandage se situera à nouveau au-delà de 70 %.

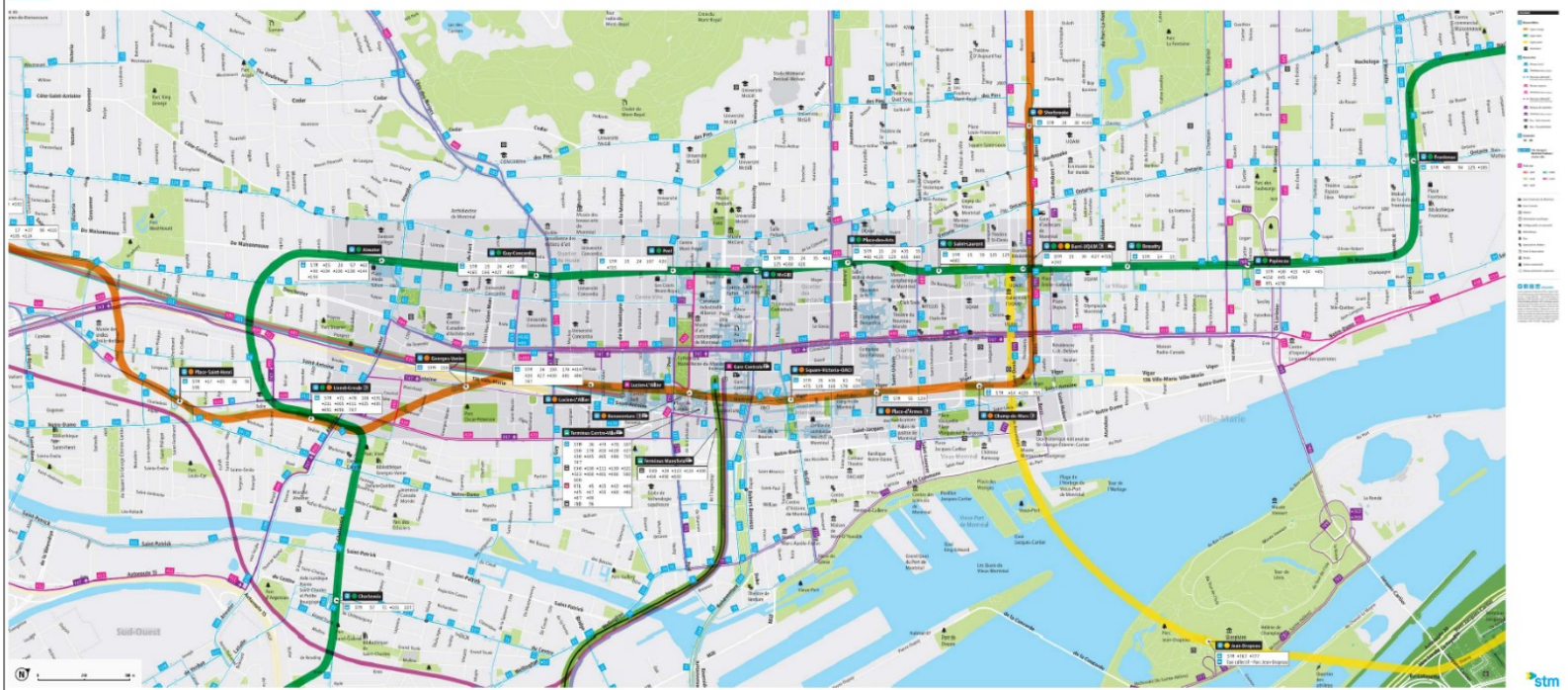
Sondage Web réalisé par la STM au sein d'un panel externe du 16 décembre 2019 au 3 janvier 2020 auprès de 1 769 clients de la STM au cours de la dernière année, âgés de 16 ans ou plus et résidant sur l'île de Montréal, à Laval ou dans l'agglomération de Longueuil. Les variations entre les données de cette étude et celles de l'enquête OD 2018 sont expliquées par des approches méthodologiques différentes.

PLAN DU RÉSEAU 2023

Réseau STM



Centre-ville de Montréal



PLAN DU RÉSEAU 2023



GOUVERNANCE

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer. Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

Depuis la création de l'ARTM, le 1^{er} juin 2017, et la mise en place de la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, la STM évolue dans un environnement organisationnel et financier complexe. Elle est liée par une entente de service avec l'ARTM pour l'exploitation des services sur son territoire et la réalisation de ses projets. La planification stratégique du développement du transport collectif, le financement des services et le cadre tarifaire relèvent de l'ARTM.

La STM, à titre de gestionnaire déléguée, est responsable de l'exploitation des infrastructures métropolitaines de transport sur son territoire. Elle collabore également avec l'ARTM pour la planification des projets de développement métropolitains et réalise les projets pour les infrastructures et les équipements dont elle sera l'exploitante. À ce titre, elle réalise le projet Service rapide par bus (SRB) Pie-IX, prépare le dossier d'affaires du prolongement de la ligne bleue et sera maître d'œuvre de sa réalisation. En plus d'être gestionnaire déléguée du système central OPUS, la STM assure aussi, pour l'ARTM, la réalisation du projet des équipements billettiques du REM.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres de notre conseil d'administration sont désignés par le Conseil d'agglomération de Montréal. Ces personnes peuvent être choisies parmi les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal, d'un conseil d'arrondissement ou des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération. Celui-ci peut aussi désigner des membres indépendants. Par ailleurs, trois membres du conseil sont choisis parmi les personnes qui résident dans l'agglomération, dont une est cliente des services de transport adapté et deux autres sont clientes des services de transport collectif. Cette dernière désignation doit permettre de faire accéder au conseil au moins une personne âgée de moins de 35 ans lors de sa nomination.

C'est notre CA qui exerce les fonctions et les pouvoirs de la STM et en détermine les grandes orientations. Il adopte le plan stratégique organisationnel du transport collectif sur le territoire qu'elle dessert. Il approuve annuellement le budget et le programme des immobilisations.

Notre conseil est formé de 10 personnes regroupant cinq femmes et cinq hommes. Six d'entre-elles ont le statut d' élu municipal, trois y agissent à titre de représentant de la clientèle et une autre a le statut de membre indépendant.

GOVERNANCE

Comité service à la clientèle et accessibilité universelle

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de service de transport collectif que la STM offre à ses clients, d'accessibilité universelle ainsi que de ses relations avec les clientèles provenant des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles. Il formule au CA les recommandations appropriées.

Comité ressources humaines

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gestion de nos ressources humaines. Il formule au CA les recommandations appropriées.

Il étudie et évalue annuellement le rendement du directeur général par rapport aux objectifs individuels et d'entreprise spécifiques préétablis et fixe sa rémunération annuelle à l'intérieur des paramètres fixés par le conseil. Le comité s'adjoit, au besoin, de consultants experts externes qui comparent et effectuent un étalonnage de la rémunération des cadres dans les sociétés publiques québécoises et dans les sociétés de transport public nord-américaines.

Il étudie les besoins, les moyens et les solutions à privilégier pour assurer la représentativité des communautés ethnoculturelles, des minorités visibles et des personnes en situation de handicap au sein de notre organisation et effectue un suivi des mesures découlant de la « Déclaration en matière de diversité et d'inclusion » ayant des incidences sur la gestion des ressources humaines.

Comité d'audit et finances

Le comité a pour mandat de veiller à une saine gouvernance financière de la STM et à la conformité aux lois et règlements applicables. Il s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à la fonction d'audit, aux états financiers, au budget, au programme d'immobilisations, aux mécanismes de contrôle interne, à la gestion des risques et à la gestion optimale des ressources financières. Il formule au CA les recommandations appropriées.

Le sous-comité Financement a pour objectif de mettre en lumière de nouvelles pistes de financement à long terme pour les transports collectifs qui permettraient d'avoir une adéquation entre les ambitions actuelles et les ressources disponibles. Pour atteindre cet objectif, le conseil d'administration de la STM a donné au sous-comité Financement le mandat d'orienter les travaux du groupe de travail interne sur le financement et de recommander au conseil d'administration des solutions de financement les plus porteuses et pérennes pour le transport collectif.

Comité gouvernance, éthique et développement durable

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gouvernance, d'éthique et de développement durable dans la gestion des activités. Il formule au CA les recommandations appropriées.

Il examine et approuve les règles de gouvernance et les lignes directrices en matière de régie d'entreprise pour la conduite des affaires de la STM. Il oriente et suit les mesures découlant de la politique corporative « Développement durable » et du Plan de développement durable annuel.

Comité de suivi des actifs

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier afin d'assurer un suivi stratégique concernant le maintien des actifs (équipements et systèmes d'exploitation, infrastructures et technologies de l'information), la réalisation des projets majeurs ainsi que la gestion des biens patrimoniaux, de l'architecture et des arts. Il formule au CA les recommandations appropriées.

GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éric Alan Caldwell

Président

Conseiller et membre du comité exécutif de la
Ville de Montréal
District Hochelaga
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Laurence Parent

Vice-Présidente

Conseillère d'arrondissement
District De Lorimier
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Gracia Kasoki Katahwa

Mairesse d'arrondissement
Arrondissement de
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

M. Alan DeSousa

Maire d'arrondissement
Arrondissement de Saint-Laurent

Sylvain Le May

Membre désigné de la clientèle
du transport adapté

Sylvain Ouellet

Conseiller de Ville de Montréal
District François-Perreault
Arrondissement de Villeray–Saint-
Michel–Parc-Extension

Claudia Lacroix Perron

Représentante des clients
du transport collectif (membre
âgée de moins de 35 ans)

Suzanne Lareau

Membre désignée de la clientèle
du transport collectif

Alex Bottausci

Maire de la Ville de Dollard-des-
Ormeaux

Catherine Morency

Membre indépendante

GOVERNANCE

COMITÉ DE DIRECTION

Marie-Claude Léonard

Directrice générale

Étienne Lyrette

Adjoint à la directrice générale et directeur

Planification stratégique et Affaires gouvernementales

Geneviève Bourbeau

Directrice exécutive
Expérience client et
Activités commerciales

Alain Brière (intérim)

Directeur exécutif
Planification et Finances

Alain Brière

Directeur exécutif
Ressources humaines

Nathalie Clément (intérim)

Directrice exécutive
Métro et Exploitation bus

Sébastien Fecteau

Directeur exécutif
Entretien Bus

Nancy Fréchette

Directrice exécutive
Planification, Entretien,
Infrastructures et Approvisionnement

Chantal Gauthier

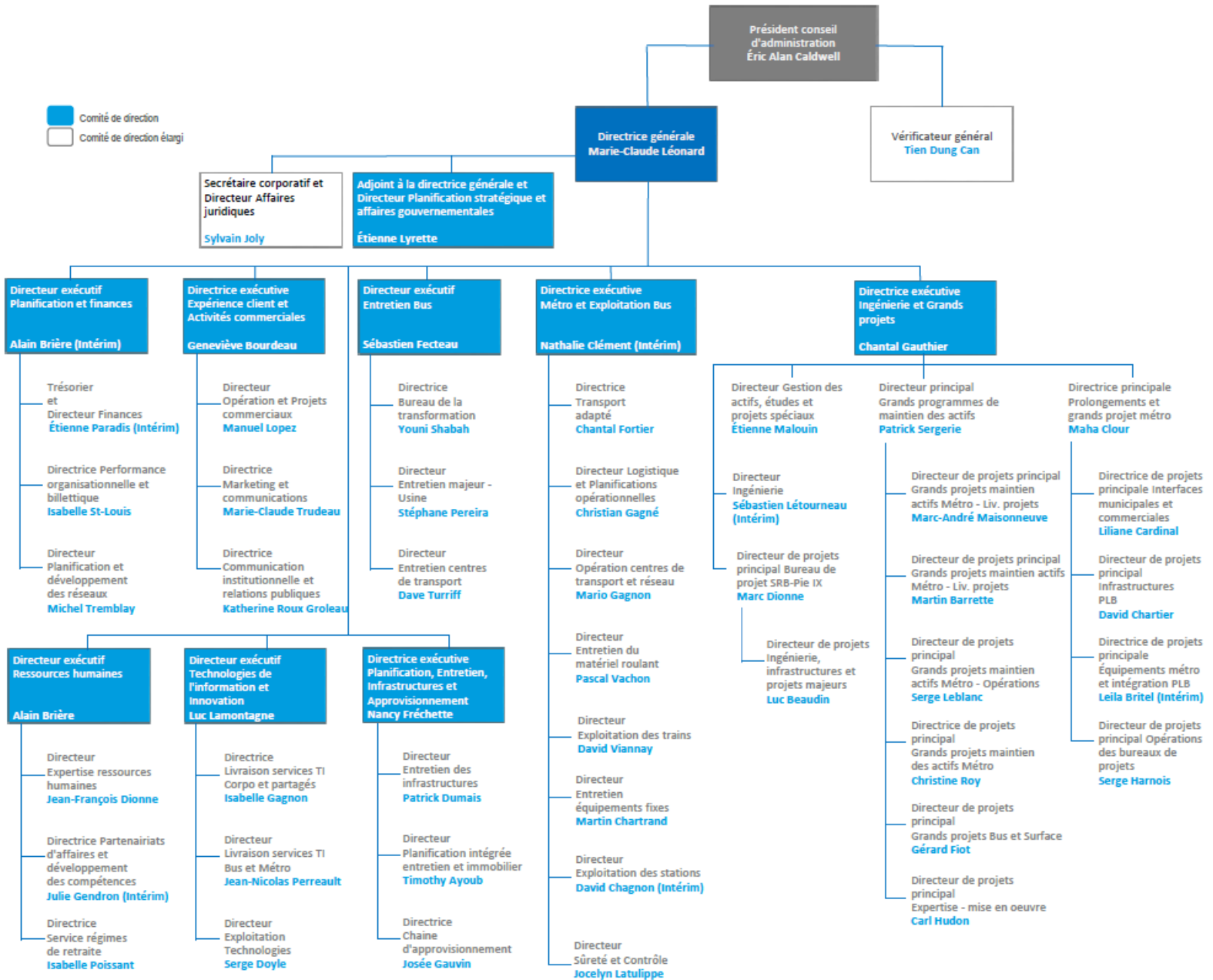
Directrice exécutive
Ingénierie et Grands projets

Luc Lamontagne

Directeur exécutif
Technologies de l'information et
Innovation

GOUVERNANCE

ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA STM



LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer. Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

VALEURS

Orientation client

Travail d'équipe

Rigueur

Respect

Responsabilisation

Transparence

MISSION

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer.

Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

VISION

L'excellence en mobilité

Son Plan stratégique organisationnel (PSO 2025) repose sur une ambitieuse vision corporative, l'EXCELLENCE EN MOBILITÉ.

Adopté par la STM le 8 juin 2017 et approuvé par la Communauté métropolitaine de Montréal en 2018, le PSO 2025 est une véritable feuille de route de l'évolution du transport collectif à Montréal sur l'horizon 2016-2025.

Le PSO 2025 s'appuie sur des assises gouvernementales, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, sans oublier les engagements pris par les gouvernements du Québec et du Canada, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Soulignons que la STM a collaboré à l'élaboration du Plan stratégique de développement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et aux travaux du gouvernement du Québec en matière de mobilité. Au cours des prochaines années, la STM continuera de mettre en chantier des projets phares pour la mobilité des Montréalais avec l'appui financier des gouvernements du Québec et du Canada et de l'agglomération de Montréal.

Pour tenir compte du contexte sanitaire et économique depuis mars 2020, la STM a adapté ses cibles annuelles et ses résultats visés dans un document interne intitulé Plan de transition et de relance (PTR). Ce dernier est structuré à même les orientations stratégiques et les objectifs du PSO 2025. Les cibles 2023 de la STM y sont précisées et intégrées au présent Budget 2023.

LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS du PSO 2025	Objectifs consolidés de la prolongation 2023 du Plan de transition et relance
Améliorer l'expérience client	1 - Livrer l'offre de service promise 2 - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible 9 - Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée	Objectif 1
	3 - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité 8 - Bonifier le parcours client	Objectif 2
	4 - Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle	Objectif 3
	5 - Réduire le déficit de maintien des actifs	Objectif 4
	6 - Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements	Objectif 5
	7 - Poursuivre l'électrification du réseau	Objectif 6
	Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances	10 - Renouveler l'organisation pour l'excellence client 13 - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité
11 - Agir comme chef de file en mobilité et développement durables		Objectif 8
12 - Maîtriser la gestion de l'entente de service		Objectif 9
Attirer, développer et mobiliser les talents	14 - Attirer et retenir les talents	Objectif 10
	15 - Développer les compétences	Objectif 11
	16 - Encourager l'implication et le leadership	Objectif 12

De plus, la STM élabore présentement son prochain PSO. Ces travaux se poursuivront en 2023.

LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

Le développement durable, l'accessibilité universelle et l'accès à l'égalité en emploi sont les trames de fond du PSO 2025, comme en témoignent le Plan de développement durable (PDD) 2025, le Plan de développement d'accessibilité universelle (PDAU) 2016-2020 ainsi que le Plan d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) 2021-2022 qui sont tous reconduits au Plan de transition et relance.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Acteur incontournable du développement durable, la STM a adopté en 2017 son troisième PDD 2025 en lien avec le PSO 2025 et la politique corporative en matière de développement durable. La mise à jour de celle-ci est prévue pour 2023.

Non seulement la STM a mis le développement durable au cœur de sa mission et de ses activités depuis plus d'une dizaine d'années, elle a de surcroît consulté des parties prenantes internes et externes afin de prioriser ses enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Articulé autour de ces derniers, le PDD 2025 présente les neuf chantiers suivants :

CHANTIER 1	Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques	CHANTIER 6	Renforcer la démarche en approvisionnement responsable
CHANTIER 2	Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients	CHANTIER 7	Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales
CHANTIER 3	Maintenir un positionnement d'employeur responsable	CHANTIER 8	Accroître la contribution économique et sociale de la STM
CHANTIER 4	Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles	CHANTIER 9	Consolider la gouvernance de la STM en développement durable.
CHANTIER 5	Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols		

PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE 2016-2020

Forte de sa politique d'accessibilité universelle adoptée en 2009, c'est un troisième PDAU 2016-2020 que la STM a adopté en 2017 et reconduit à même son Plan de transition et relance. La mise à jour de ce plan est prévue pour 2023.

Arrimé au PSO 2025, ce plan est le résultat d'une analyse des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de la consultation des parties prenantes internes et externes. Il repose également sur une évaluation concertée des niveaux de maturité des pratiques en accessibilité universelle de la STM. Il identifie des mesures et des cibles 2020 et 2025 pour chacun des neuf chantiers suivants :

CHANTIER 1	Les besoins du client	CHANTIER 6	La formation des employés
CHANTIER 2	Les véhicules, les infrastructures, les équipements et les correspondances	CHANTIER 7	Les orientations et les politiques
CHANTIER 3	Le système de vente et perception	CHANTIER 8	La mise en œuvre et l'évaluation des plans d'action
CHANTIER 4	Les opérations et l'entretien	CHANTIER 9	Le financement
CHANTIER 5	L'information et l'éducation à la clientèle		

LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

PLAN D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

En 1987, la STM a adopté son premier Plan d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) destiné aux femmes. Au fil des ans, la STM est passée d'une entreprise s'assurant de ne pas faire de discrimination à une entreprise qui se veut inclusive.

En 2012, la STM adoptait une Déclaration en matière de diversité et d'inclusion dans laquelle elle prenait cinq engagements envers ses employés et sa clientèle.

En juillet 2020, la STM adoptait une Déclaration sur le racisme et la discrimination systémiques dans laquelle elle prenait quatre engagements qui réitéraient sa volonté de promouvoir la diversité au sein de l'entreprise et de contribuer à la compréhension et à la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques.

La STM vise à être à l'image de la clientèle qu'elle dessert. Son plan d'accès à l'égalité 2021-2022 reconduit et annualisé pour 2023 a été simplifié pour diriger ses efforts sur les objectifs du PSO 2025 et renforcer sa culture d'inclusion. Ainsi, le plan est présenté sous forme de quatre axes, dont découlent 10 stratégies et 33 mesures.

Ce plan est l'outil qui continuera à guider les actions de la STM en matière de diversité et d'inclusion pour l'ensemble des activités du parcours d'emploi.

Axe 1 Maintenir une proposition d'employeur de choix en matière de diversité et d'inclusion

Stratégies

Réaliser diverses actions de rayonnement pour attirer les groupes cibles et promouvoir notre position d'employeur de choix

Utiliser des tactiques d'attraction et de repérage innovantes pour attirer des candidats de groupes sous-représentés

Créer du contenu varié faisant la promotion de notre culture inclusive

Axe 2 Assurer un milieu de travail inclusif tout au long du parcours d'emploi

Stratégies

Diffuser de l'information variée sur nos engagements en matière de diversité et d'inclusion tout au long du

Collaborer avec l'équipe de la Protection de la personne concernant des enjeux rencontrés en milieu de travail

Créer les conditions gagnantes pour favoriser une progression de carrières

Axe 3 Préserver, renouveler et développer le savoir-faire pour une culture inclusive

Stratégies

Élaborer des outils et des activités variés pour répondre à des enjeux spécifiques rencontrés dans les milieux opérationnels

Axe 4 Impliquer les employés et gestionnaires dans le développement d'une culture inclusive

Stratégies

Impliquer et outiller les employés et gestionnaires dans des activités variées visant la promotion de la diversité et de l'inclusion

Mettre en valeur notre culture d'inclusion à travers des communications diversifiées

Réaliser un plan d'action complet dédié au racisme et la discrimination systémiques

LES OBJECTIFS ET CHANTIERS DU PTR

Objectif 1	Livrer l'offre de service promise, améliorer la régularité et assurer un parcours client prévisible	Objectif 2	Bonifier le parcours client en misant sur la qualité du service et le sentiment de sécurité
Chantier 1.1	Un service de métro en lien avec les attentes des clients	Chantier 2.1	Le maintien de la relation avec les clients inactifs
Chantier 1.2	Un service et un réseau de bus structurant en lien avec les attentes des clients	Chantier 2.2	La stimulation de l'achalandage, tant en nombre de clients qu'en fréquence de déplacements
Chantier 1.3	Un service TA en lien avec les attentes des clients	Chantier 2.3	La consolidation de notre base de clients actifs et l'adaptation des parcours client
Chantier 1.4	L'information en temps réel pour une expérience client connectée et davantage et prévisibilité	Chantier 2.4	Le maintien de la sécurité et de la sûreté d'exploitation
Chantier 1.5	Une approche agile à la planification, l'exploitation et l'entretien		
Objectif 3	Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle	Objectif 4	Réduire le déficit de maintien des actifs
Chantier 3.1	La mise en accessibilité des réseaux Métro et Bus	Chantier 4.1	Vers une valeur actualisée des actifs
Chantier 3.2	L'intégration du service du TA au réseau régulier	Chantier 4.2	Un plan de gestion et de maintien des actifs pour mieux contrer le déficit de maintien des actifs
Objectif 5	Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements	Objectif 6	Poursuivre l'électrification du réseau
Chantier 5.1	Des projets prioritaires à réaliser	Chantier 6.1	Vers des bus 100 % électriques
		Chantier 6.2	Des infrastructures de surface à adapter pour l'électrification
		Chantier 6.3	Des projets d'électrification à planifier et intégrer avec les activités d'exploitation et de soutien
Objectif 7	Renouveler l'organisation, améliorer l'efficacité des processus et la productivité	Objectif 8	Agir comme chef de file en mobilité et développement durables
Chantier 7.1	L'amélioration continue pour des processus optimisés évoluant avec les besoins et la technologie	Chantier 8.1	Des travaux menant au prochain plan stratégique organisationnel
Chantier 7.2	Une approche de gestion des risques et des encadrements renouvelés	Chantier 8.2	Maintien de notre positionnement de chef de file en développement durable (nouveau Plan DD 2030)
Chantier 7.3	De nouveaux outils numériques pour les employés et le projet siège social	Chantier 8.3	La lutte et l'adaptation aux changements climatiques
Chantier 7.4	La technologie et des solutions automatisées en soutien aux opérations et aux projets (Vision 2.0, GMAO, etc.)	Chantier 8.4	Une stratégie d'acceptabilité sociale renforcée
Chantier 7.5	Une stratégie de valorisation des données adaptée aux besoins de la STM	Chantier 8.5	Une contribution à la conception des grands projets de développement urbain et de mobilité
Chantier 7.6	Des effectifs en santé et présents au travail	Chantier 8.6	Le projet SRB Pie IX
Chantier 7.7	L'optimisation des revenus non tarifaires	Chantier 8.7	Le projet de prolongement de la ligne bleue
Objectif 9	Maîtriser la gestion de l'entente de service	Objectif 10	Attirer et retenir les talents
Chantier 9.1	Les ententes de service, de délégation et de contractualisation (ARTM)	Chantier 10.1	L'attraction et l'embauche de talents en contexte pandémique
Chantier 9.2	Le financement du transport collectif	Chantier 10.2	Le Plan d'accès à l'égalité en emploi 2021-2025 et l'inclusion
Objectif 11	Développer les compétences	Objectif 12	Encourager l'implication et le leadership
Chantier 11.1	La formation des employés	Chantier 12.1	L'expérience employé, la mobilisation et les communications
Chantier 11.2	Le développement des compétences des gestionnaires et le programme de relève	Chantier 12.2	La santé et sécurité au travail et en télétravail
		Chantier 12.3	La reconnaissance de la performance et des conditions de travail renouvelées

REVENUS COMMERCIAUX

REVENUS COMMERCIAUX

TRANSGESCO S.E.C.

Créée en 2003, Transgesco S.E.C., filiale à part entière de la STM, a pour mandat de gérer, d'administrer, d'exploiter et de développer divers partenariats avec des intervenants du secteur privé, en vue d'exercer toutes les activités commerciales connexes à l'entreprise de transport en commun de la STM.

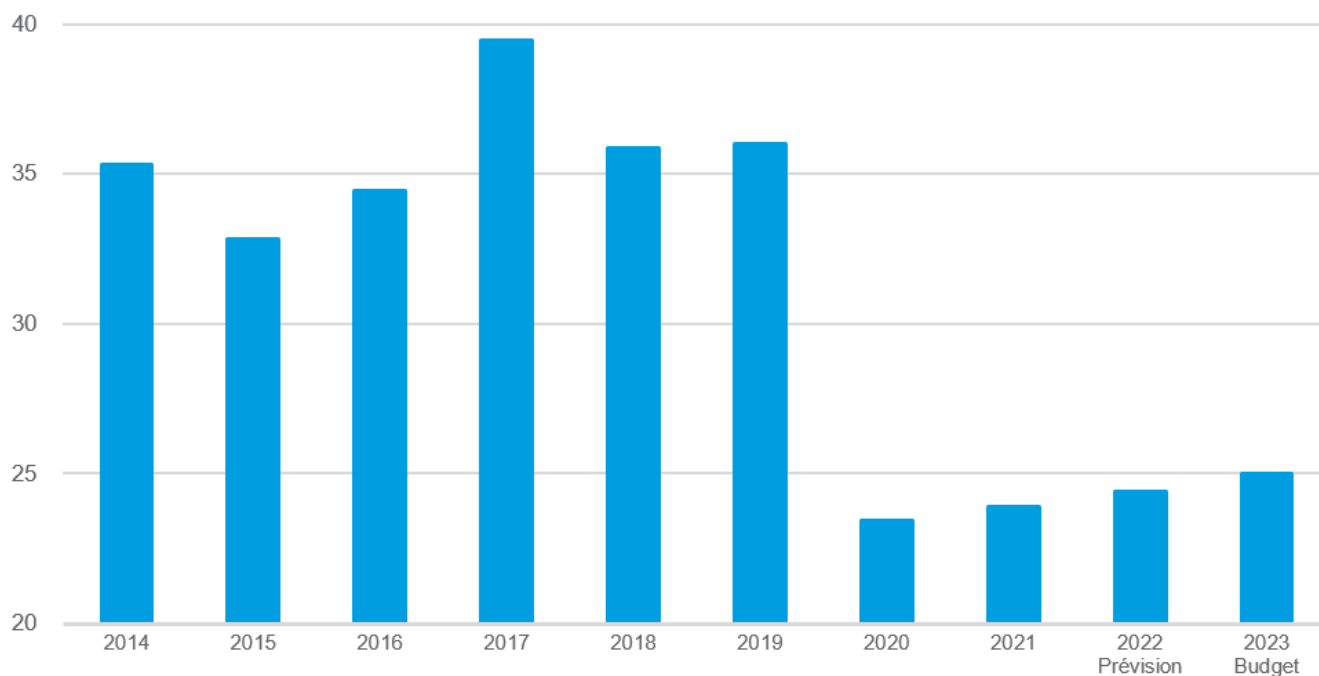
Le conseil des associés de Transgesco S.E.C., auquel siègent trois membres du CA de la STM, en détermine les orientations, en adopte le plan stratégique de développement, en nomme les auditeurs externes et prend acte de ses états financiers.

Transgesco contribue activement au projet du prolongement de la ligne bleue en maintenant en opération le centre d'achat Le Boulevard.

Transgesco continuera à collaborer avec les partenaires afin de poursuivre le déploiement des nouveaux abribus, des nouveaux commerces dans le métro ainsi qu'à la relance des activités commerciales avec l'objectif d'attirer des clients dans le réseau.

ÉVOLUTION DES REVENUS COMMERCIAUX

(en millions de dollars)



PROCESSUS BUDGÉTAIRE

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET

Le PSO 2025 de la STM, le Plan de transport annuel de la STM, le Plan de transition et de relance (PTR) et son cadre financier orientent l'élaboration du budget. Les principes d'une saine gestion des fonds publics, appuyés par les politiques à incidence budgétaire et tout autre élément connu, tels qu'énoncés ci-après, sont également pris en considération dans son élaboration.

Le budget de la STM demeure un intrant principal dans l'évaluation de la contribution de l'agglomération de Montréal, un exercice qui est maintenant soutenu par les principes directeurs de la Politique de financement de l'ARTM.

Il est à noter que depuis 2020, une dérogation à la politique de financement a été approuvée afin que les sociétés de transport obtiennent une rémunération maximale établie selon les dépenses réelles encourues durant l'exercice financier.

Éléments relatifs aux dépenses

La structure des dépenses reflète le maintien ainsi que l'évolution des activités et des responsabilités de la STM, tout en considérant les choix budgétaires effectués par les unités administratives, les objectifs de rationalisation et les cibles du PSO de la STM.

Lors de la préparation du budget, les dépenses sont évaluées selon les besoins planifiés découlant de l'offre de service prévue. Plus spécifiquement, les secteurs dédiés à l'entretien des véhicules et des infrastructures prévoient leurs ressources en fonction des programmes d'entretien et des plans de production alors que les secteurs dédiés à la livraison du service déterminent leur plan de ressources en fonction de modèles basés sur l'offre de service prévue. Plusieurs services de soutien élaborent également des plans de ressources dans le cadre du processus budgétaire.

Les dépenses intègrent les hausses salariales et les obligations liées aux conventions collectives.

Les frais de financement sont établis en fonction des dépenses d'immobilisations prévues et des stratégies de financement appropriées.

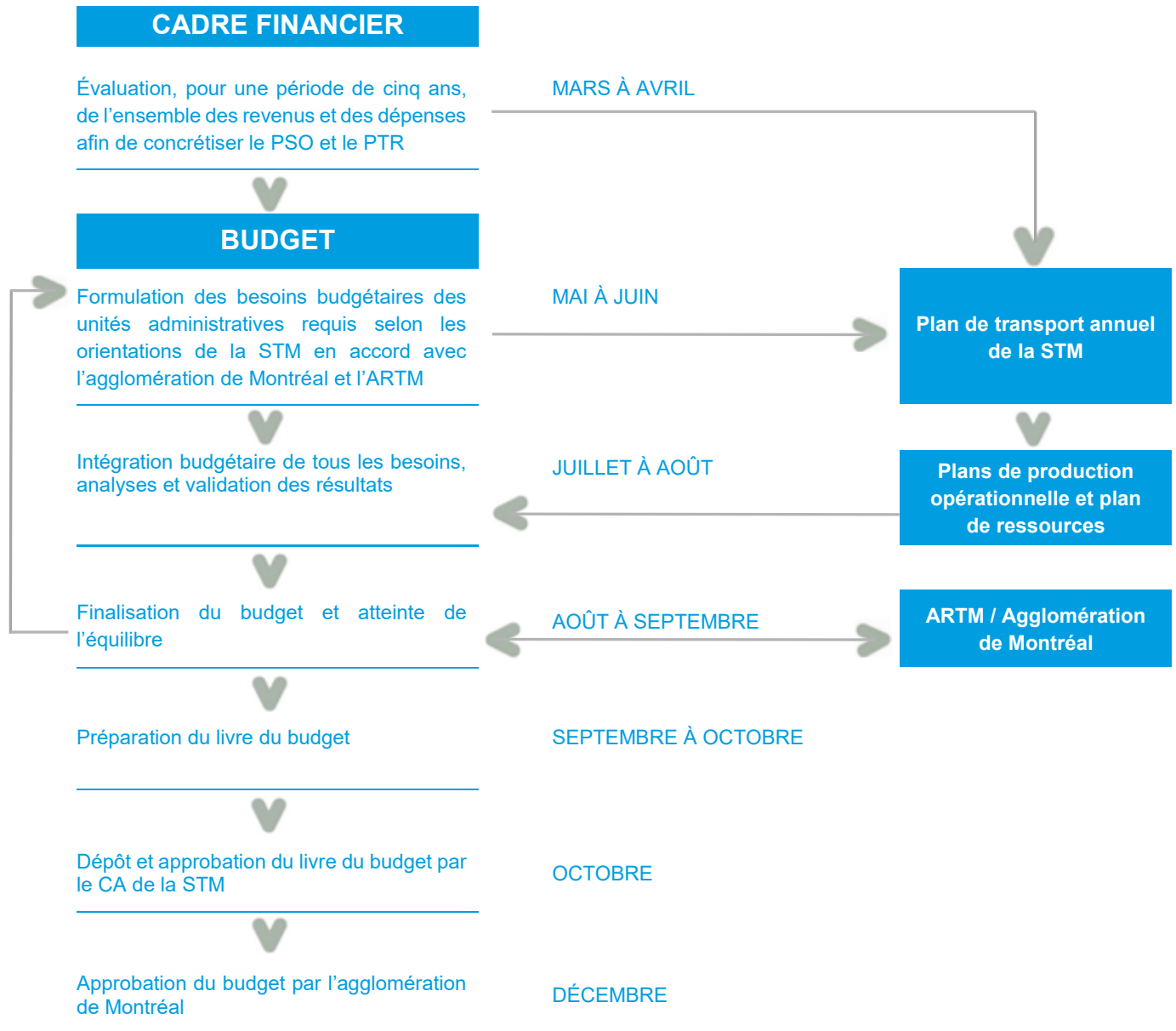
Éléments relatifs aux revenus

La mise en application de la gouvernance métropolitaine confère à l'ARTM la compétence exclusive d'établir le cadre tarifaire et d'assurer le financement des services de transport collectif de la région métropolitaine.

À cette fin, elle verse aux organismes publics de transport en commun (OPTC) de la région métropolitaine une rémunération qui s'établit en fonction des coûts fixes et des coûts variables découlant de la livraison de l'offre de service prévue, des coûts de financement et des dépenses d'investissement non subventionnées.

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE OPÉRATIONNELLE

La STM s'est dotée d'un processus budgétaire annuel rigoureux et bien documenté permettant une prise de décision efficace. Le schéma suivant résume et intègre l'ensemble des étapes qui sous-tendent l'élaboration du budget de la STM. Le travail pour le PI 2023-2032 est réalisé en même temps que celui du budget. Le dépôt et l'approbation du PI par le CA de la STM a également lieu en octobre.



Suivi budgétaire

Toujours avec le même souci d'exceller en matière de gestion financière, plusieurs solutions ont été mises en place afin d'harmoniser le travail des différentes équipes impliquées dans les processus mensuels, quadrimestriels et annuels. Pour tous les livrables périodiques, il existe un échéancier, mis à jour régulièrement, qui indique les responsables des étapes menant à la réalisation des suivis et garantissant une gestion rigoureuse des revenus et des dépenses de la STM.

ANALYSE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

REVENUS PAR TYPE 2021-2022-2023

(en milliers de dollars)

	Budget 2023	Budget 2022	Prévision 2022	Réel 2021	Budget 2023 vs 2022	
					Écart	Écart %
Revenus provenant de l'ARTM						
Rémunération liée à l'exploitation	1 391 508	1 316 106	1 311 272	1 292 098	75 401	5,7
Contribution aux immobilisations	181 420	169 284	166 886	160 468	12 137	7,2
Services rendus pour l'ARTM	16 815	10 559	8 341	7 560	6 255	59,2
	1 589 742	1 495 949	1 486 499	1 460 126	93 792	6,3
Nouvelles sources de revenus à identifier						
	77 700	43 000	25 000	-	34 700	80,7
Autres revenus d'exploitation						
Quote-part - Transgesco S.E.C.	24 992	26 133	24 421	23 875	(1 141)	(4,4)
Autres revenus	12 356	11 004	13 167	10 329	1 351	12,3
	37 348	37 138	37 588	34 204	210	0,6
Total	1 704 790	1 576 087	1 549 087	1 494 329	128 703	8,2

ANALYSE DES REVENUS 2022-2023

Depuis l'entrée en vigueur, au 1^{er} juin 2017, de la gouvernance du transport collectif, la majorité des revenus de la STM proviennent de l'ARTM.

Revenus provenant de l'ARTM

Rémunération liée à l'exploitation

La rémunération liée à l'exploitation est évaluée en fonction des coûts de la STM, déductions faites des autres revenus liés à l'exploitation générés par les activités de la STM.

L'augmentation de 75,4 M\$ prévue au budget 2023 ne permet pas de couvrir l'évolution normale des dépenses d'exploitation.

Contribution aux immobilisations

L'ARTM rembourse à la STM ses dépenses réelles encourues dans le cadre de la réalisation de ses projets d'investissement, déductions faites des subventions reçues directement des instances provinciales et fédérales.

L'augmentation de 12,1 M\$ de la contribution de l'ARTM aux immobilisations provient principalement de la progression du service de la dette net.

Services rendus par l'ARTM

Cette rubrique comprend essentiellement les coûts convenus avec l'ARTM pour la mise en place des mesures d'atténuation pendant les travaux du REM, ainsi que toutes les mesures de Mobilité Montréal.

Nouvelles sources de revenus à identifier

La STM équilibre son budget avec un montant de 77,7 M\$ de manque à gagner qui devra provenir de nouvelles sources de revenus externes à confirmer auprès de ses principaux bailleurs de fonds au cours de l'année 2023. En l'absence de financement additionnel, la STM évaluera diverses alternatives de réduction de dépenses tout en s'assurant de minimiser l'impact sur sa clientèle afin de combler une portion du manque à gagner.

Autres revenus d'exploitation

Quote-part - Transgesco S.E.C.

Les revenus prévus au budget 2023, de la filiale à part entière de la STM, sont de 25 M\$ comparativement à 26,1 M\$ au budget 2022. Ceci est en raison d'une diminution des revenus de publicité et d'une légère hausse des dépenses de fonctionnement.

Autres revenus

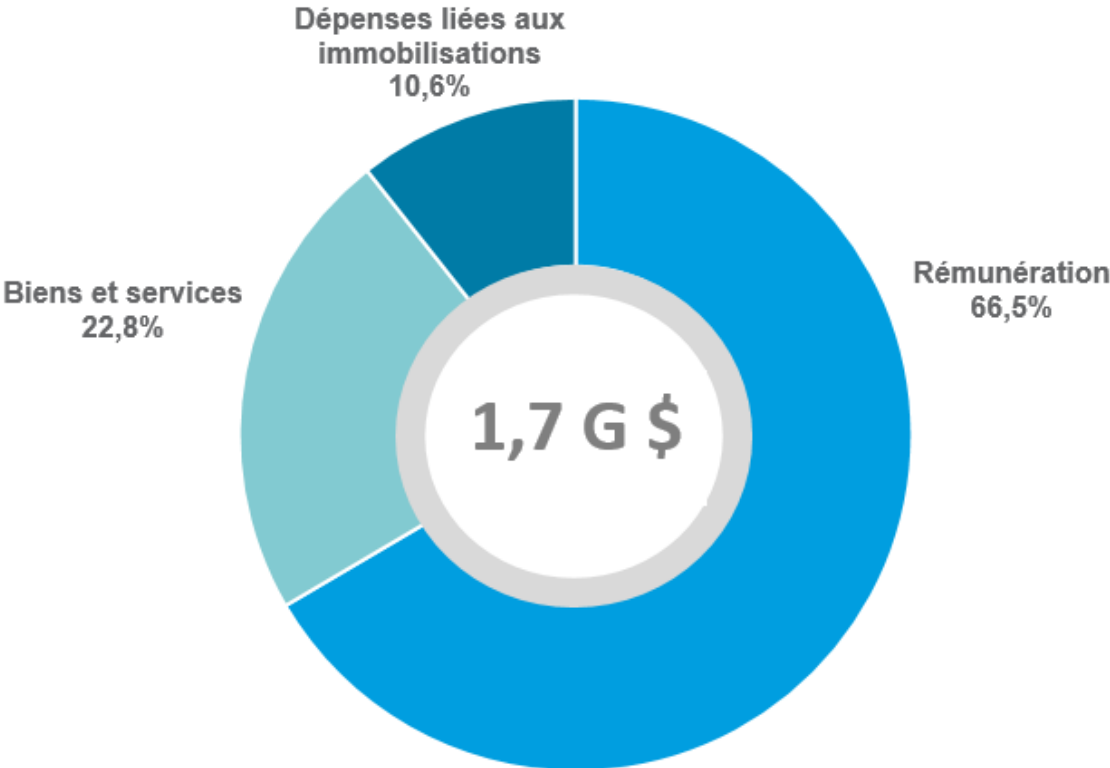
L'augmentation de 1,4 M\$ des autres revenus est attribuable à la fluctuation des ventes de cartes OPUS.

DÉPENSES PAR TYPE 2021-2022-2023

(en milliers de dollars)

	Budget 2023	Budget 2022	Prévision 2022	Réel 2021	Budget 2023 vs 2022	
					Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération	1 134 400	1 075 922	1 050 575	1 013 631	58 478	5,4
Biens et services	388 970	330 881	331 626	320 153	58 089	17,6
	1 523 370	1 406 803	1 382 201	1 333 784	116 567	8,3
Dépenses liées aux immobilisations						
Service de la dette net						
Dépenses en capital	410 427	387 949	359 519	338 667	22 478	5,8
Dépenses en intérêts	173 618	157 409	141 786	123 757	16 210	10,3
Subventions en capital	(314 905)	(295 241)	(266 484)	(253 004)	(19 664)	6,7
Subventions en intérêts	(107 621)	(96 317)	(83 253)	(67 482)	(11 304)	11,7
	161 520	153 800	151 568	141 938	7 720	5,0
Budget spécial d'exploitation	18 500	14 084	13 918	18 607	4 417	31,4
Remboursement au fonds de roulement	1 400	1 400	1 400	-	-	-
	181 420	169 284	166 886	160 545	12 137	7,2
Total	1 704 790	1 576 087	1 549 087	1 494 329	128 703	8,2

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2023



ANALYSE DES DÉPENSES 2022-2023

Le budget 2023 présente une augmentation des dépenses de 128,7 M\$, soit une progression de 8,2 % par rapport au budget 2022.

(en millions de dollars)

Ajustements et améliorations de service	9,0	0,6 %
Dépenses liées aux immobilisations	12,1	0,8 %
Dépenses courantes	107,6	6,9 %
Total des dépenses	128,7	8,2 %

Ajustements et améliorations de service

Dans le cadre de la production de son cahier budgétaire 2023, la STM présente un niveau d'offre de service similaire à 2022 pour les réseaux des bus et du métro. Dans l'attente d'une confirmation de financement additionnel et dans une optique de saine gestion financière, la STM mettra de l'avant une offre de service optimisée pour les réseaux des bus et du métro pour les premiers mois de 2023.

- **Réseau du métro** : total de 86,8 millions de km commerciaux, soit le maintien du service de base ainsi qu'un ajout de 1,6 % afin de couvrir les mesures d'atténuation durant les travaux de réfections du tunnel Louis-Hyppolite Lafontaine.
- **Réseau des bus** : total de 5,2 millions d'heures de service, soit un maintien du niveau de service du budget 2022.
- **Transport adapté** : total de 3,4 millions de déplacements, soit une augmentation de 15,6 % du nombre de déplacements budgétisés en 2022.

Dépenses liées aux immobilisations

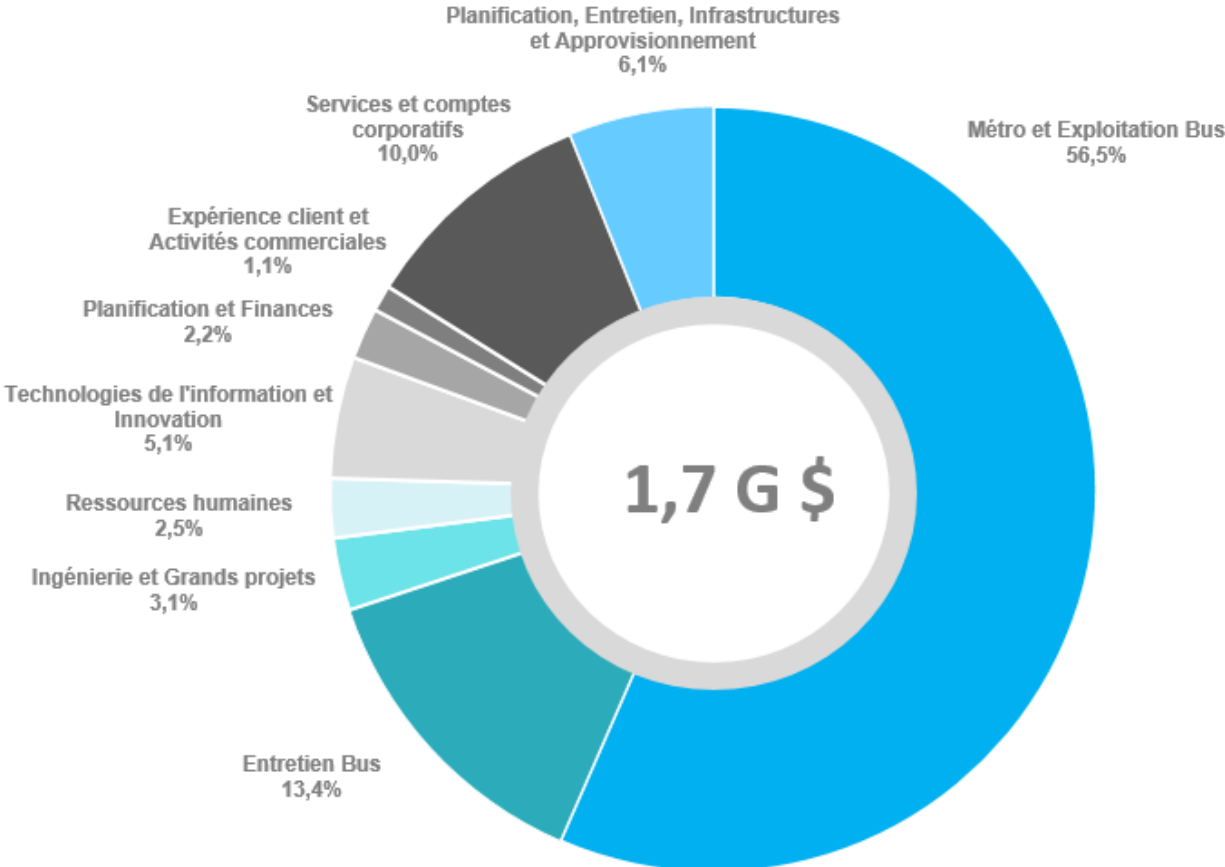
La hausse de cette rubrique provient essentiellement de l'augmentation du service de la dette nette de 12,1 M\$ en 2023 par rapport au budget 2022.

Dépenses courantes

Les dépenses courantes sont en hausse de 107,6 M\$ en 2023, soit 6,9 % de plus qu'au budget 2022. Cette augmentation est essentiellement attribuable à des dépenses incontournables telles que l'indexation des biens et services et le coût associé au respect des clauses de nos conventions collectives. À ces éléments s'ajoute l'entretien majeur de nos trains ainsi que la hausse du coût du Taximètre et de nos ententes contractuelles auprès de nos fournisseurs de taxi.

PRÉSENTATION DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

RÉPARTITION DES DOLLARS PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE 2023



MÉTRO ET EXPLOITATION BUS

Exploitation bus et transport adapté

Le réseau des bus de la STM offre un service de transport de surface sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible à l'ensemble de la communauté avec la contribution de près de 4 000 employés dédiés à la livraison du service et un centre opérationnel principal (COP) pour coordonner en temps réel la régularité du service via iBUS.

La STM possède un parc de 2 000 bus, dont 1 743 réguliers (12 mètres) et 257 articulés (18 mètres) ainsi que 102 minibus dont 86 dédiés au transport adapté et 16 minibus urbains. Son réseau couvre l'île de Montréal, soit un territoire de près de 500 km². De plus, 439,7 km de voies comportant des MPB, incluant des voies réservées, permettent des déplacements plus rapides. L'offre de service bus devrait atteindre 65,3 millions de km commerciaux en 2022.

Un service de transport collectif par taxi permet de compléter l'offre de service dans 14 secteurs où il n'est pas possible d'implanter un service d'autobus régulier.

	Budget 2023	Budget 2022	Prévision 2022	Réel 2021	Budget 2023 vs 2022 Écart	Budget 2023 vs 2022 Écart %
Exploitation Bus (incluant Transport adapté)						
Dollars (en milliers)	497 075	469 163	459 096	448 793	27 912	5,9
Effectifs (en années-personnes)	3 691	3 817	3 691	3 958	(126)	(3,3)
Heures supplémentaires (en milliers)	457	457	445	302	-	-

Opération et centres de transport

Ce service, composé de chauffeurs et de gestionnaires répartis dans neuf centres de transport, assure la livraison d'un service de qualité au quotidien. Pour ce faire, il compte sur une gestion de proximité auprès des chauffeurs afin qu'ils puissent conduire en toute sécurité, tout en respectant notre engagement du respect des horaires avec une attitude accueillante pour sa clientèle.

Logistique et planification opérationnelles

Ce service est responsable d'assurer un leadership dans la gestion des opérations en temps réel, dans la planification ainsi que dans le soutien opérationnel afin de livrer le service planifié tout en optimisant l'utilisation des ressources. Entre autres, il assure la gestion et la coordination du service le jour « J » ainsi que la distribution du travail et la planification des ressources requises pour livrer le service. Il supporte également les opérations bus avec les outils HASTUS (Employé numérique), assume le rôle de vigie et de gardien de la sécurité routière et des ajustements de service, et plus encore.

Transport adapté (TA)

La STM offre un service de TA porte-à-porte pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles avec son parc de 86 minibus en régie interne et plus de 1 500 véhicules de taxis réguliers et de taxis accessibles répartis sous huit répartiteurs taxis en contrat avec la STM. À cet effet, pour les 29 000 clients desservis, la STM prévoit 3,1 millions de déplacements en 2022 sur l'île de Montréal et en périphérie.

En 2020, la STM a complété la livraison du projet EXTRA (Exploitation Temps Réel Accès) avec la connexion des répartiteurs taxis et l'implantation de l'appel aux clients pour les aviser de l'arrivée imminente du véhicule. En 2022, la STM aura complété les derniers livrables du projet EXTRA, soit l'automatisation des paiements des répartiteurs taxis et les indicateurs de ponctualité en temps à la salle de contrôle du transport adapté.

MÉTRO ET EXPLOITATION BUS

Métro

Le métro de Montréal est alimenté à l'électricité à 100 % depuis son inauguration en 1966. Il comporte quatre lignes de 71 km au total, qui desservent 68 stations à la fin de l'année 2021. Le parc de matériel roulant compte 999 voitures, soit 360 MR-73 (40 trains) et 639 AZUR (71 trains) au 30 juin 2022. Celles-ci auront parcouru 85,5 millions de km commerciaux en 2022 sur l'ensemble du réseau de Montréal.

Le réseau du métro fournit à l'ensemble de la communauté un service de transport par métro sécuritaire, fiable, rapide et convivial où le client se sent bien accueilli et informé, le tout en participant à la satisfaction de la clientèle et au développement durable par sa contribution au bon fonctionnement du transport en commun.

	Budget 2023	Budget 2022	Prévision 2022	Réel 2021	Budget 2023 vs 2022 Écart	Budget 2023 vs 2022 Écart %
Métro						
Dollars (en milliers)	364 165	337 541	330 931	320 286	26 625	7,9
Effectifs (en années-personnes)	2 319	2 342	2 212	2 243	(23)	(1,0)
Heures supplémentaires (en milliers)	245	182	269	284	63	34,4

Exploitation des stations

La direction Exploitation des stations est responsable de fournir à la clientèle et à son personnel un environnement propre, sécuritaire et accueillant, et ce, dans les 68 stations du réseau du métro, de l'extérieur de l'édicule jusqu'à la pierre de quai. Elle assure le service à la clientèle, la vente, le service après-vente et la perception des titres de transport ainsi que le service d'entretien sanitaire dans trois bâtiments administratifs. Ses efforts convergent pour faciliter l'expérience client en station :

- En accueillant, en informant et en servant notre clientèle avec respect et courtoisie
- En assurant la sécurité des lieux, des clients et des employés
- En fournissant un environnement propre et en favorisant le développement durable
- En impliquant et en mobilisant nos employés pour offrir des services qui favorisent les meilleures pratiques d'affaires
- En collaborant à un déplacement confortable et fluide de notre clientèle
- En travaillant de concert avec les partenaires internes et externes dans la planification et la mise en œuvre de travaux dans le réseau du métro afin de minimiser les impacts sur le parcours client
- De plus, le déploiement progressif d'Espaces clients supplémentaires dans le réseau bonifiera considérablement la qualité et la quantité des services offerts à la clientèle

Exploitation des trains

- La direction Exploitation des trains est responsable de livrer l'offre de service des trains de façon sécuritaire, efficiente et ponctuelle tout en visant l'excellence de l'expérience client
- Pour ce faire, elle doit mobiliser les opérateurs de train et le personnel de gestion, en ligne et en salle de contrôle, afin de livrer le service planifié et gérer les écarts
- Elle fournit un service de gestion intégrée du réseau du métro
- Elle offre le service quotidien et le service complémentaire nécessaire aux événements
- Elle contribue à la planification de l'offre de service
- Elle assure l'application des mesures d'urgence
- Elle fournit aux autres directions de la STM un service de supervision, de coordination et d'information en temps réel sur les activités d'exploitation
- Elle soutient les services STM ainsi que les bureaux de projets dans la planification et la coordination des activités et des travaux réalisés dans le métro par les entreprises externes. Elle informe également les bureaux de projets des règles de l'Exploitation et des impacts d'écarts en travaux

MÉTRO ET EXPLOITATION BUS

Entretien du matériel roulant

La direction Entretien du matériel roulant fournit des voitures de métro sécuritaires, fiables et accueillantes afin de répondre aux attentes des clients en matière de déplacements. De plus, elle fournit des véhicules de travaux pour contribuer à la pleine réalisation des programmes d'entretien et de rénovation des équipements et infrastructures du métro. Elle assure la disponibilité du matériel roulant pour la livraison de l'offre de service :

- En réalisant des programmes d'entretien préventif
- En réalisant les entretiens curatifs
- En réalisant des modifications techniques
- En réalisant un suivi serré de la fiabilité du matériel roulant
- En fournissant le service de l'équipe Urgences-Métro
- En procédant au nettoyage des trains sur l'ensemble du réseau
- En assurant le prolongement de la fin de vie utile des voitures MR-73
- En s'impliquant activement dans les projets d'envergure impactant la direction

Entretien des équipements fixes

La direction Entretien des équipements fixes est responsable de plus de 35 systèmes pour assurer l'exploitation du métro. Elle fournit un service d'entretien, de dépannage et de réparation visant à assurer et à maintenir la fiabilité, l'intégrité et l'état fonctionnel et sécuritaire de ses équipements, et ce, au moindre coût possible :

- En réalisant les programmes d'entretien préventif
- En réalisant les entretiens curatifs
- En fournissant un service de dépannage
- En contribuant à l'élaboration et à la réalisation des projets de remplacement des équipements fixes par les bureaux de projets
- En réalisant des travaux et en fournissant une assistance dans le cadre du remplacement des équipements fixes
- En prenant en charge les nouveaux équipements et technologies

Sûreté et contrôle

La direction Sûreté et contrôle est responsable de soutenir l'ensemble de l'entreprise en matière de fluidité des réseaux et de sentiment de sécurité des clients et de ses employés. Ses inspecteurs et constables spéciaux sont au service des clients et des employés en vue d'accompagner ceux-ci par une présence rassurante dans un contexte de diversité, en alignement avec les valeurs de la STM, le tout de manière performante en collaboration avec les nombreux partenaires internes et externes. Les membres de la direction Sûreté et contrôle participent concrètement à l'offre de service de la STM en priorisant les mandats suivants :

- En assurant le maintien de la fluidité des réseaux par la gestion des mouvements de la clientèle et la prévention des entraves volontaires
- En maintenant le sentiment de sécurité de la clientèle et des employés
- En appliquant les règlements touchant les comportements et la protection de l'intégrité des revenus de la STM
- En contribuant à la sûreté d'exploitation par une approche basée sur la gestion des risques et menaces de sûreté

ENTRETIEN BUS

Entretien bus

L'entretien bus de la STM possèdera un parc de 2028 bus et de 103 minibus au 1^{er} janvier 2023. Avec la contribution de ses employés et en demeurant attentive à l'évolution des technologies et des bonnes pratiques, la direction exécutive fournit des véhicules sécuritaires, fiables et accueillants afin de répondre aux attentes des clients.

De plus, elle fournit des véhicules de service pour contribuer à la pleine réalisation des opérations quotidiennes, des programmes d'entretien et de rénovation des équipements et des infrastructures.

Entretien centres de transport

La direction Entretien centres de transport est responsable de s'assurer de la disponibilité des autobus à l'ensemble des usagers afin de livrer le service promis. Ce travail, contributif à l'excellence client, est effectué par les mécaniciens de véhicules lourds et les préposés à l'entretien sous la supervision des gestionnaires qui sont répartis au travers des neuf centres de transport de la STM.

Entretien majeur - Usine

La direction Entretien majeur possède une usine, un centre de carrosserie, une ligne mécanique et des ateliers de service dont le dessein est de fournir des pièces, des outils, des bus et des véhicules de service afin de contribuer à la mission de nos différents clients. Elle est également responsable de la planification opérationnelle pour l'ensemble de l'entretien bus. Elle a également un volet de valorisations de la performance via son équipe projet entretien bus. La raison d'être de cette équipe est d'identifier des solutions, des outils, d'opérationnaliser des projets et d'implanter les principes d'amélioration continue pour les directions de l'entretien bus mineur et majeur afin de contribuer à l'atteinte de leurs missions en valorisant leurs performances. Elle est également responsable de la veille de l'évolution des technologies, des bonnes pratiques et est le responsable de l'expertise opérationnelle de la DE entretien bus pour supporter toutes les équipes de projets en relation avec l'entretien bus.

INGÉNIERIE ET GRANDS PROJETS

Le rôle de la direction exécutive Ingénierie et Grands projets est d'assurer la pérennité des équipements et infrastructures de la STM en offrant des services techniques complets et de gestion des grands projets à ses partenaires du métro et du réseau des bus, et ce, pour que ceux-ci puissent offrir le meilleur service possible à la clientèle de la STM.

La direction exécutive assume le leadership technique pour les équipements, les systèmes et les processus d'exploitation. Elle réalise les grandes études techniques et assure la planification et la réalisation des projets majeurs de l'entreprise.

Direction Gestion des actifs, des études et projets spéciaux

Cette équipe a pour responsabilité l'élaboration d'un plan, à long terme, en matière de gestion et de maintien des actifs de la STM, en se basant sur la connaissance de leur état. Elle réalise aussi les grandes études préliminaires pour certains projets bus et du métro. De plus, elle accompagne les promoteurs externes qui désirent s'intégrer aux infrastructures de la STM. Finalement, elle réalise des projets spéciaux tels que des projets pilotes ou de démonstration, avant tout, en lien avec l'arrivée de nouveaux bus électriques et l'électrification des véhicules de travaux en tunnel.

INGÉNIERIE ET GRANDS PROJETS

Direction Ingénierie

Ce service est responsable de soutenir techniquement les opérations des réseaux du métro et des autobus ainsi que des infrastructures reliées. Il assume le leadership technique pour les équipements, systèmes et processus d'exploitation de la STM. Le service d'ingénierie est responsable :

- ▶ **Autobus** : Assurer le soutien technique à l'entretien et à l'exploitation des autobus dans les centres de transport et au centre d'entretien majeur pour le parc d'autobus et de véhicules de service de la STM. Ce soutien permet au réseau des bus d'offrir un service sécuritaire, fiable, convivial et accessible. L'équipe participe activement à l'électrification du réseau de surface de la STM.
- ▶ **Matériel roulant Métro** : Assurer le soutien technique à l'entretien des voitures de métro MR-73 et AZUR ainsi que du parc de véhicules de travaux. Ce soutien permet à l'exploitation de pouvoir compter sur du matériel roulant fiable et sécuritaire. L'équipe participe à l'intégration des trains AZUR et au maintien des voitures MR-73 jusqu'à l'horizon 2035.
- ▶ **Exploitation et équipements fixes** : Assurer le soutien technique et opérationnel afin de maintenir la fiabilité, l'intégrité et la sécurité des équipements fixes et de l'exploitation du réseau du métro. Soutenir les projets de remplacement des équipements et le déploiement des ascenseurs, par l'entremise des bureaux de projets, dans le réseau du métro. Assurer la prévention des incendies qui supporte quant à elle l'ensemble de la STM.
- ▶ **Infrastructures** : Effectuer le soutien technique en ingénierie, architecture et environnement pour assurer la sécurité, la fiabilité, la disponibilité et l'apparence des infrastructures de la STM. S'assurer que les activités de la STM respectent les différentes normes et règlements en vigueur en matière d'environnement. Voir à la gestion des projets de construction pour maintenir les infrastructures en bon état entre les grands projets de rénovation. Participer également à la conception des équipements et infrastructures en lien avec l'électrification du réseau de surface de la STM.

Direction principale des grands programmes de maintien des actifs

Cette direction principale est responsable des grands programmes de maintien des actifs et d'amélioration pour le réseau du métro et des bus.

Pour le métro, elle est responsable de la réalisation des programmes de maintien des actifs Réno-Systèmes, Réno-Infrastructures, Centre d'attachement nord-ouest et Accessibilité en plus de la réalisation de divers projets connexes.

Pour ce qui est des projets bus, elle assure la réalisation des projets qui sont au cœur de la stratégie pour accueillir l'ajout des 300 bus au réseau actuel. Ceci comprend la construction du nouveau centre de transport Bellechasse, l'agrandissement des centres de transport Legendre, Anjou et Saint-Laurent. Elle est également responsable de la réalisation des grands projets de maintien des actifs comme la reconstruction du complexe Crémazie et la réalisation des programmes de réfection des infrastructures surface. Elle est également responsable de la réalisation des projets visant l'électrification des centres de transports pour accueillir la nouvelle flotte de bus électriques.

Direction principale des prolongements et grands projets métro

Cette direction principale est responsable, entre autres, de la réalisation du projet de prolongement de la ligne bleue du métro, de la construction du garage Côte-Vertu, du nouvel édicule du pôle intermodal Vendôme, de l'implantation d'un nouveau système de contrôle de trains sur la ligne bleue et du projet d'acquisition de voitures de métro AZUR.

Bureau de projet SRB PIE-IX

Le bureau de projet SRB Pie-IX est responsable de la réalisation du projet intégré SRB Pie-IX. Ce projet, réalisé conjointement par l'ARTM et la Ville de Montréal, prévoit la construction de 13 km de voies réservées à haut niveau de service entre le boulevard Saint-Martin à Laval et la rue Notre-Dame Est à Montréal. Le projet inclut également la reconstruction complète des infrastructures municipales du tronçon montréalais ainsi que le réaménagement de l'espace public. La STM œuvre au sein du bureau de projet à titre de gestionnaire délégué de l'ARTM.

PLANIFICATION, ENTRETIEN, INFRASTRUCTURES ET APPROVISIONNEMENT

Entretien des infrastructures (EDI)

Cette direction est responsable de l'entretien des infrastructures du parc immobilier de la STM afin d'en assurer la sécurité, la fiabilité et la disponibilité. EDI compte quatre grands champs de pratique desservis à 80 % par des équipes mobiles :

- **Programme d'entretien préventif** : EDI entretient les infrastructures des centres de transport, des bâtiments administratifs, des tunnels, des stations, des édicules, des arrières-gares, des garages et ateliers d'entretien, des centres d'attachement et des structures auxiliaires du métro. De plus, EDI réalise un programme d'entretien préventif sur plus de 14 000 équipements rattachés aux différents bâtiments, tels que vérins hydrauliques, portes de garage, équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation, des compresseurs et autres.
- **Correctifs en cas de bris** : EDI a pour mandat de réparer et de remettre en état de bon fonctionnement les équipements en cas de bris, dans les plus brefs délais, afin de maintenir l'offre de service. Pour ce faire, EDI dispose d'une équipe de plus de 15 corps de métier compétents dont des mécaniciens, des électriciens, des plombiers, des soudeurs, des ferblantiers, des menuisiers, des maçons et autres.
- **Programmes de réfection** : EDI met en place des projets structurés de réfection de concert avec les divisions d'ingénierie. Il s'agit de programmes de réfection touchant des équipements comme des vérins hydrauliques, des sites ciblés ou les abords des stations de métro. Ce sont aussi des projets spécifiques d'envergure moyenne comme la sécurisation des accès de certains sites et le remplacement ponctuel d'équipements en fin de vie utile.
- **Demandes de service** : EDI offre aussi des services tels que la sérigraphie de petites composantes pour l'impression numérique et la réparation d'outils, l'entretien des terrains pour le déneigement et la serrurerie pour toute demande de fabrication de clef.

Chaîne d'approvisionnement

Ce service est responsable de s'assurer, et ce pour tous les secteurs de l'entreprise, que les différents processus d'approvisionnement permettent d'acquérir de façon responsable des biens et services de bonne qualité au meilleur coût à l'intérieur des délais de livraison tout en respectant les différentes législations, procédures et normes d'éthiques reconnues. Il a aussi comme responsabilité de prendre les mesures appropriées à la saine administration de l'ensemble des contrats octroyés tout en gérant les lieux d'entreposage et la distribution des biens sur le réseau de la STM.

Le service de la Chaîne d'approvisionnement est composé de plusieurs divisions :

- **Approvisionnement Exploitation** : Cette division s'occupe du processus d'approvisionnement pour les biens et services de tous les secteurs d'exploitation de l'entreprise tels que les secteurs d'entretien et les secteurs corporatifs.
- **Approvisionnement Projets et Construction** : Cette division s'occupe du processus d'approvisionnement pour tous les contrats aux grands projets de l'entreprise et à tout ce qui touche le volet de la construction. Elle a aussi la responsabilité de la gestion des contrats de biens et services nécessaires et supportant la construction de grands projets.
- **Gestion de l'entreposage et de la distribution** : Cette division s'occupe de gérer l'entreposage des biens inventoriés requis par nos partenaires et voit à leur distribution au bon endroit, et ce, en temps opportun. Elle gère plus d'une vingtaine de lieux physiques sur tout le réseau de la STM.
- **Centre d'expertise de la chaîne d'approvisionnement** : Cette division encadre les façons de faire et les activités au niveau du développement stratégique, des processus, des solutions d'affaires et de l'information de gestion pour la Chaîne d'approvisionnement. Elle a aussi la responsabilité de la gestion des garanties et de la qualité pour les biens de l'entreprise et définit, met en œuvre et stabilise des projets majeurs tels que Vision et Crémazie.

PLANIFICATION, ENTRETIEN, INFRASTRUCTURES ET APPROVISIONNEMENT

Planification intégrée, entretien et immobilier

Cette direction est responsable de la gestion du parc (véhicules et immobilier), de la gestion des données maîtres opérationnelles en lien avec les activités de l'entretien et de la planification à moyen et long terme des travaux d'entretien pour l'ensemble du matériel roulant, des équipements fixes et des infrastructures. La direction est composée de trois divisions :

- **Gestion du parc, véhicules et immobilier** : Cette division est responsable de la gestion de projet concernant le processus d'acquisition des véhicules ainsi que de l'intégration des bus dans les centres de transport, des minibus au transport adapté, et des véhicules de service dans les différents milieux opérationnels de l'entreprise. Elle vise une utilisation optimale de l'ensemble de la flotte en fonction de la capacité d'opération et d'entretien des sites. Elle gère également le processus de mise au rancart des véhicules. Cette division est pareillement responsable des transactions immobilières et de la gestion des baux locatifs pour l'ensemble des besoins corporatifs et des bureaux de projets de la STM. Elle s'occupe notamment de la conception et de la réalisation des aménagements des espaces de bureau.
- **Solutions d'affaires et données maîtres** : Cette division est responsable de la définition des règles d'affaires assurant la qualité, l'intégrité et la cohérence des données maîtres opérationnelles liées à l'entretien telles que la fiche article. Elle assure le développement d'outils de modélisation analytique permettant le forage et l'exploration des données pour les gestionnaires et analystes visant ainsi une amélioration continue de la performance du système de l'entretien. Enfin, la division dessert le secteur entretien RDA pour la définition des besoins technologiques, le soutien technique opérationnel et la vigie du cycle de vie de l'ensemble des systèmes d'information.
- **Planification intégrée de l'entretien** : Cette division est responsable de la planification, à moyen et long terme, des travaux et des besoins matières pour l'entretien de l'ensemble du matériel roulant (bus et métro), des équipements fixes et des infrastructures de la STM. Elle veille à une saine gestion par la standardisation et l'harmonisation des processus soutenant la réalisation des travaux d'entretien afin de s'assurer de la disponibilité des ressources humaines, du matériel et des équipements en quantité, en temps et lieu, et ce, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes concernées. La division est également responsable de la gestion et de la disposition des inventaires inactifs et du processus d'intégration des composants au sein des ateliers.

RESSOURCES HUMAINES

Acteur essentiel dans la réalisation de la vision, de la mission et des orientations de la STM grâce à l'excellence et l'expertise en ressources humaines et en gestion de régimes de retraite, et ce, tout en assurant le respect des normes et des bonnes pratiques dans les domaines de responsabilité qui lui incombent; incluant les activités et actions qui ont trait à la protection de la personne et aux services d'aide aux employés.

Expertise - Ressources humaines

Recruter, accueillir et intégrer les meilleurs employés, au sein d'une organisation offrant une rémunération globale compétitive. Poursuivre une dynamique collaborative de relations de travail qui favorise la communication et la recherche de solutions novatrices avec les partenaires syndicaux. Soutenir le développement d'une culture de santé et sécurité au travail.

Partenariats d'affaires et développement des compétences

Contribuer à la transformation organisationnelle par le développement de programmes corporatifs en développement organisationnel, l'accompagnement dans la gestion de changement, le développement du leadership et des compétences techniques du personnel. Être un partenaire d'affaires auprès des gestionnaires en exerçant un rôle-conseil auprès d'eux dans l'application des conventions collectives, l'implantation des différents programmes de ressources humaines, la mobilisation et la gestion des équipes de travail pour ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs d'affaires.

Régimes de retraite

Travailler avec les comités de retraite et leurs sous-comités, la STM, les syndicats et les différentes associations afin de s'assurer que les régimes de retraite sont administrés dans le respect des différentes législations et normes en vigueur. Prendre les moyens afin d'obtenir les rendements nécessaires, sous réserve d'un niveau de risque acceptable, pour respecter la mission principale des régimes qui est d'assurer le versement des prestations tout en offrant un service de qualité aux participants.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET INNOVATION

Soutenir la Société dans sa transformation numérique, dans l'optimisation de ses processus et de ses services tout en assurant l'exploitation et le maintien des systèmes d'information. En partenariat avec l'ensemble des secteurs d'affaires, elle doit assurer une saine gestion de l'actif informationnel de la Société.

Livraison des services des technologies de l'information (TI) Corporatif et partagés

La direction est responsable de la livraison des services TI aux fonctions de soutien de la STM, tels que les secteurs des finances, des ressources humaines, de l'approvisionnement et de l'expérience client.

La direction comprend également deux centres d'expertise qui desservent tous les secteurs de l'entreprise : SAP et le Développement interne ainsi que le support des fondations technologiques. Finalement, la direction est responsable de la gestion des solutions en billettique.

Exploitation des technologies

La direction est responsable de l'exploitation des services technologiques dans les différents secteurs de la Société, secteurs corporatifs, autobus et métro.

La direction comprend plusieurs équipes techniques qui desservent les différents secteurs de l'entreprise, soit réseautique, infrastructures technologiques, télécommunication, serveurs et stockage, service aux utilisateurs, parc et gestion des actifs.

Finalement, la direction est responsable de la gestion de plusieurs projets et/ou lots technologiques dans le cadre des différentes initiatives projets de la Société.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET INNOVATION

Livraison des services des technologies de l'information (TI) Bus et Métro

La direction est responsable de la livraison des services TI aux secteurs d'affaires bus, métro, transport adapté et aux secteurs d'entretien dont la gestion, l'élaboration, l'exploitation des solutions technologiques.

Elle est aussi responsable de la gestion et de la livraison des projets d'affaires de ces secteurs ainsi que des lots technologiques des projets majeurs.

Sécurité de l'information

La Division a la responsabilité de la mise en place de l'ensemble des protocoles, des méthodes, des règles et des mesures de protection de l'information qui tentent de minimiser les risques en se basant à la fois sur la prévention, la détection et la réponse aux cyberattaques possibles.

Elle fournit des services d'évaluation du risque, garantit le respect des politiques et des normes en matière de cybersécurité, coordonne les évaluations et les audits relatifs à la cybersécurité, assure le maintien de la conformité en matière de sécurité dont le but est de minimiser les risques de cyberattaques.

Finalement, elle assure le soutien technique, la cybersurveillance des environnements de l'entreprise, la gestion des accès et les services de sécurité informatique reliés aux différents projets, initiatives et systèmes informationnels et opérationnels de la société.

Architecture

La Division est responsable d'aligner la vision technologique avec celle du plan stratégique de la STM. Le tout vise à répondre aux besoins exprimés par les affaires de façon efficace et évolutive. Dans ce cadre, elle accompagne les lignes d'affaires dans la définition de feuilles de route afin que celles-ci puissent exploiter les technologies de façon à en tirer les bénéfices attendus.

Elle a la responsabilité de définir les normes, les standards, les principes ainsi que les fondations technologiques qui seront utilisées par les projets et d'en assurer l'application.

En collaboration avec les spécialistes TI, elle conçoit les solutions qui permettent de maximiser la valeur et optimiser les investissements tout en minimisant les risques et en protégeant les actifs.

PLANIFICATION ET FINANCES

Favoriser la gestion et l'allocation optimales des ressources financières de l'entreprise en améliorant la performance, en soutenant la prise de décision, en planifiant l'avenir et en étant une force de proposition tout en assurant, au quotidien, les opérations financières de l'entreprise.

Finances

La direction Finances s'assure de la production d'importants livrables, tels que le budget, le programme des immobilisations et le suivi budgétaire mensuel. Elle assure la production des états financiers consolidés de la STM conformément aux normes comptables du secteur public, la gestion des paiements aux fournisseurs ainsi que la gestion des comptes clients. Elle est de plus responsable du contrôle de la saisie du temps et de la production de la paie hebdomadaire des employés. Elle veille également à ce que les systèmes financiers permettent de soutenir les opérations financières de l'entreprise. Le financement des investissements ainsi que la gestion des opérations de trésorerie, des placements du fonds d'amortissement et des risques financiers font aussi partie de ses activités. Le soutien à la haute direction et à tous les gestionnaires de l'entreprise est un élément du quotidien de l'équipe. De plus, celle-ci assure l'établissement et le maintien d'un portefeuille de projets optimisé. Cette optimisation est effectuée en fonction des objectifs stratégiques à atteindre, des ressources humaines et financières disponibles ainsi que du potentiel de récupération des bénéfices générés par ses projets. La direction s'assure également du suivi des subventions des projets auprès des différents intervenants concernés.

PLANIFICATION ET FINANCES

Performance organisationnelle et billettique

Comme son nom l'indique, la direction Performance organisationnelle et billettique a pour mandat d'accroître l'efficacité de la STM par la mise en place d'un système intégré de gestion de la performance ainsi qu'en déployant une culture d'amélioration continue, le tout en s'appuyant sur la gestion par processus qu'elle coordonne. L'équipe voit aussi à l'application des contrôles financiers internes et à leur efficacité. Elle est responsable de la gestion intégrée des risques en coordonnant les principaux risques d'affaires de l'organisation et en apportant son expertise pour mener diverses analyses de risques (accompagnement, méthodologie, outils, etc.) pour l'ensemble de l'organisation.

La direction comporte également un Centre de compétences en intelligence d'affaires (CCIA) dont une des équipes offre un service d'analyse d'affaires qui a le mandat de maintenir et d'optimiser les processus et les systèmes de la DE Planification et finances, autant dans le cadre des activités courantes que des projets. La seconde équipe joue un rôle majeur en matière de valorisation et de gouvernance des données. Cette dernière offre les outils (requêtes, indicateurs, tableaux de bord, rapports d'analyse, etc.) permettant de mesurer et d'améliorer la performance de l'organisation, que ce soit à travers l'accès aux données ou à travers la production de visualisations adaptées aux besoins des utilisateurs.

En matière de billettique, l'équipe est responsable des activités entourant le paiement, l'émission et l'utilisation des titres de transport. Elle gère l'écosystème OPUS pour le compte de l'ARTM, qui en est le propriétaire, au bénéfice de l'ensemble des réseaux participants qui détiennent des équipements connectés au système OPUS. À ce chapitre, elle s'assure de concilier les besoins d'affaires de tous les partenaires afin que ceux-ci soient intégrés dans l'ensemble des activités et projets. Son rôle est également d'assister les secteurs d'affaires de la STM dans l'acquisition et l'exploitation d'équipements de vente et de validation. De plus, elle formule des recommandations en matière d'amélioration et d'évolution des solutions billettiques afin de bonifier le parcours client.

Enfin, un groupe est dédié à la gestion opérationnelle des revenus clients (GORC) dont le rôle est d'assurer les fonctions de ravitaillement de valeurs, de cueillette, de traitement et de comptabilisation de recettes clients provenant de divers canaux de vente tels que les distributrices automatiques et les loges du métro, les boîtes de perception dans les bus et la monnaie collectée au transport adapté. Cette division gère également le réseau des détaillants autorisés à la vente, les produits d'abonnements et elle est responsable de fournir des titres de transport en lot à certains organismes admissibles.

Planification et développement des réseaux

La direction Planification et développement des réseaux développe des services de transport collectif performants en proposant des orientations, des solutions ou des services novateurs qui répondent aux besoins de la clientèle et du milieu. Elle assure un suivi de la performance des réseaux de transport collectif en ajustant en continu les niveaux d'offres de service, les temps de parcours et les horaires pour les clients. Elle conçoit et révisé aussi les horaires de travail des groupes chauffeurs, opérateurs et agents en station du métro.

De plus, elle soutient ses partenaires d'exploitation en matière de gestion du réseau en lien avec les chantiers routiers. Elle implante également un réseau de MPB sur le territoire permettant des gains pour les utilisateurs du transport collectif. Elle améliore le confort des clients en situation d'attente à l'arrêt ou au terminus.

Gouvernance métropolitaine et relations avec les collectivités locales

La division assure la maîtrise de la gestion de l'entente de service avec l'ARTM ainsi que les relations avec les collectivités locales.

La division est responsable de la mise en œuvre de l'entente de service et des mandats de gestion délégués convenus entre l'ARTM et la STM. À ce titre, elle négocie et assure le respect de l'entente de service et des ententes de gestion déléguée avec l'ARTM. Elle coordonne également leur mise en œuvre auprès des différents secteurs de l'entreprise. Elle assure les liaisons avec les partenaires métropolitains comme l'ARTM et la ville de Montréal.

La division est également responsable des relations avec les collectivités locales. À ce titre, elle accompagne les différents secteurs de l'entreprise dans la gestion des parties prenantes externes et des enjeux d'acceptabilité sociale, en particulier auprès des communautés locales et des instances politiques et administratives des arrondissements.

EXPÉRIENCE CLIENT ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

La direction exécutive est responsable de développer et de mettre en œuvre des stratégies et des actions visant directement l'amélioration de l'expérience de déplacement de la clientèle. Son ambition est d'ailleurs d'amener l'entreprise à se positionner comme une référence en expérience client, en mettant le client au cœur des stratégies de l'organisation. Des spécialistes en marketing, communication, image de marque, relations publiques, information et service à la clientèle y travaillent en informant, interagissant, outillant et valorisant la STM et ses actifs auprès de ses parties prenantes.

Marketing et communications clients

Sous cette direction, les équipes orientent l'entreprise en matière d'expérience client en proposant et en réalisant des stratégies visant à optimiser l'expérience de la clientèle à tous les points de contact. Pour se faire, elles s'adaptent en continu aux nouvelles réalités des clients, mais aussi à l'évolution de la société en général. Habitudes de déplacement chamboulées, arrivée de nouvelles générations dans le transport collectif et innovations technologiques sont autant de facteurs qui motivent les équipes à être constamment à l'affût pour proposer et mettre en marché des stratégies innovantes et réfléchies. Leurs expertises se répartissent ainsi :

La stratégie marketing et l'intelligence client alimentent tous les secteurs de la STM pour une prise de décision éclairée quant à l'expérience client. Le suivi des comportements de déplacement, l'identification des attentes et des besoins des clients ainsi que l'analyse des tendances forment les bases des réflexions stratégiques de l'organisation. Ces données, obtenues grâce à un écosystème d'indicateurs en expérience client, du panel Ma voix ma STM, de la validation tarifaire des clients, d'études et analyses quantitatives, qualitatives et ethnographiques, permettent de fournir une réelle valeur ajoutée à l'expérience offerte à la clientèle

En fonction des objectifs de l'organisation, l'équipe des communications clients et image de marque planifie, réalise et met en marché l'ensemble des communications externes (campagnes de masses, communications ciblées, grands projets, travaux en cours, et autres). Les expertises en communications, planification média, design graphique et design UX y sont représentées. Une partie de l'équipe élabore également les stratégies de partenariats et d'expérience client dans le réseau et lors de grands événements avec objectif de valoriser le transport collectif.

Finalement, l'information et le service à la clientèle a pour rôle d'outiller, de renseigner et d'accompagner le client à chacune des étapes de son déplacement de la planification à la rétroaction. Pour y parvenir, sont à l'œuvre les secteurs d'activités suivants : signalétique, numérique (web, applications, etc.), données planifiées (horaires et tracés), commentaires et plaintes et gestion du remplacement des cartes OPUS avec photo. S'ajoute également l'équipe des médias sociaux pour qui l'objectif est de créer des conversations et de l'engagement avec les clients selon les objectifs fixés en information clientèle, communications et marketing.

Communications institutionnelles et relations publiques

L'équipe des communications institutionnelles est responsable des communications internes de la Société. En entretenant un dialogue et en maintenant un flux d'information continu avec ses employés, elle contribue à leur mobilisation et renforce ainsi l'expérience client. Poursuivant ce même objectif, l'équipe est responsable des événements corporatifs visant à reconnaître la contribution des employés. Elle est également la gardienne de la mise en valeur du patrimoine de l'entreprise et de son implication philanthropique.

L'équipe des relations publiques a aussi comme objectif d'étendre le rayonnement de la STM en faisant la promotion de sa vision, de son expertise et de ses réalisations auprès de la communauté montréalaise, des décideurs économiques de même que des nombreuses parties prenantes liées au domaine des transports collectifs. De plus, elle encadre les activités protocolaires.

Par son rôle auprès des médias, elle veille à projeter une image positive de l'organisation en assurant une veille constante et en maintenant une relation proactive avec les médias traditionnels tout en gérant la communauté des médias sociaux de réputation. Elle conçoit et réalise diverses stratégies et activités médiatiques, en plus d'effectuer, d'analyser, de recommander et de mettre en œuvre les meilleures pratiques en relations publiques.

EXPÉRIENCE CLIENT ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

Activités commerciales

L'équipe de la filiale commerciale Transgesco S.E.C. a pour objectif de générer des revenus et de contribuer à améliorer l'expérience client. Elle favorise l'investissement de partenaires privés dans nos installations publiques. Ces partenariats améliorent l'expérience client dans le métro avec une panoplie de commerces, un réseau mobile performant et des écrans d'information sur les quais. Au niveau du réseau de surface, notre clientèle autobus peut compter sur un réseau d'abribus moderne, très bien entretenu et en constante évolution.

Les infrastructures métro et autobus servent d'emplacement de choix pour monétiser une offre publicitaire unique à Montréal contribuant ainsi au financement du transport collectif.

L'équipe est toujours à l'affût de nouvelles opportunités telles que le développement immobilier ou de nouvelles technologies en mobilité.

SERVICES ET COMPTES CORPORATIFS

Direction générale

La direction générale a comme mission de faire le lien entre les instances politiques, opérationnelles et administratives de l'entreprise, dans le but de servir ses clients et d'améliorer leur expérience de déplacement. Pour ce faire, elle dirige l'ensemble des activités de l'organisation et s'assure de l'atteinte des objectifs fixés.

Vérification générale

Fournir aux membres du CA et à la direction des opinions indépendantes, professionnelles et objectives attestant que les activités de la STM sont réalisées dans le respect des principes de saine gestion (efficacité, efficacité, économie, environnement), et ce, en conformité avec les lois, les règlements et les encadrements de la STM.

Direction de la planification stratégique et affaires gouvernementales

La direction de la planification stratégique et affaires gouvernementales agit comme principale conseillère stratégique de l'organisation. Elle est responsable de l'élaboration du PSO et accompagne les directions dans sa mise en œuvre et son suivi.

Elle est responsable d'effectuer une veille politique, d'élaborer des stratégies de parties prenantes et de maintenir les relations avec les instances gouvernementales.

De plus, elle développe et coordonne la stratégie d'intégration du développement durable et de l'accessibilité universelle dans les processus décisionnels, les opérations ainsi que les projets. Elle élabore et publie annuellement l'état d'avancement des plans suivants : le plan stratégique organisationnel, le plan de développement durable et le plan d'accessibilité universelle.

Secrétariat corporatif et direction - Affaires juridiques

Veiller au bon fonctionnement des activités du CA et de ses comités. Agir à titre de premier répondant en matière d'éthique et appuyer le personnel, les membres du CA et la direction dans ce domaine. Coordonner l'élaboration des encadrements administratifs et de gouvernance en collaboration avec les différentes directions. Agir à titre de responsable en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels auprès de la Commission d'accès à l'information. Assurer la gestion et la préservation des documents et archives. Conseiller, accompagner et informer les directions afin de s'assurer du respect des normes juridiques et administratives encadrant les activités de la Société. Assurer la représentation et la défense des intérêts devant les instances administratives et judiciaires.

Comptes corporatifs

Constitués des dépenses ne pouvant être attribuées à un secteur en particulier. Ils regroupent notamment les taxes municipales, la cotisation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST), les assurances, les coûts d'énergie des bâtiments, la location de locaux, les passifs salariaux et les avantages sociaux futurs.

SOMMAIRE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

	Budget 2023	Budget 2022	Prévision 2022	Réel 2021	Budget 2023 vs 2022 Écart	Écart %
Méto et Exploitation Bus ⁴						
Dollars (<i>en milliers</i>)	861 240	806 704	790 027	769 080	54 537	6,8
Effectifs (<i>en années-personnes</i>)	6 010	6 160	5 903	6 200	(150)	(2,4)
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	701	639	714	586	63	9,8
Entretien Bus						
Dollars (<i>en milliers</i>)	203 750	206 098	200 639	203 608	(2 348)	(1,1)
Effectifs (<i>en années-personnes</i>)	1 144	1 211	1 126	1 083	(66)	(5,5)
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	94	99	117	289	(5)	(4,9)
Ingénierie et Grands projets						
Dollars (<i>en milliers</i>)	46 710	41 643	43 613	37 146	5 068	12,2
Effectifs (<i>en années-personnes</i>)	332	304	320	263	28	9,2
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	4	4	4	3	-	-
Planification, Entretien, Infrastructures et Approvisionnement						
Dollars (<i>en milliers</i>)	92 863	87 260	86 252	82 686	5 603	6,4
Effectifs (<i>en années-personnes</i>)	613	597	565	537	16	2,7
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	62	57	57	89	5	8,3
Ressources humaines						
Dollars (<i>en milliers</i>)	38 138	36 754	36 182	33 984	1 383	3,8
Effectifs (<i>en années-personnes</i>)	307	305	303	282	2	0,7
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	5	4	4	7	-	-
Technologies de l'information et Innovation						
Dollars (<i>en milliers</i>)	78 146	71 551	70 843	65 386	6 594	9,2
Effectifs (<i>en années-personnes</i>)	268	264	233	225	4	1,5
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	1	3	3	12	(2)	(72,0)
Planification et Finances						
Dollars (<i>en milliers</i>)	33 040	32 863	31 368	32 841	177	0,5
Effectifs (<i>en années-personnes</i>)	242	252	236	238	(10)	(4,1)
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	5	5	5	12	-	-
Expérience client et Activités commerciales						
Dollars (<i>en milliers</i>)	16 910	17 930	16 555	16 072	(1 020)	(5,7)
Effectifs (<i>en années-personnes</i>)	104	107	101	100	(3)	(2,8)
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	-	-	-	3	-	-
Services et comptes corporatifs ⁵						
Dollars (<i>en milliers</i>)	152 573	106 001	106 722	92 981	12 042	11,4
Effectifs (<i>en années-personnes</i>)	XX	65	64	63	1	1,8
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	-	-	-	-	-	-

⁴ Le détail des dépenses Méto et Exploitation Bus incluant le Transport adapté est dans la description de la direction exécutive Méto et Exploitation Bus aux pages précédentes.

⁵ La donnée relative aux nombres d'effectifs est indisponible à la date de publication

PERSPECTIVES FINANCIÈRES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2032

Le Programme des immobilisations 2023-2032 de la STM constitue un exercice vivant et complexe de planification et de priorisation des besoins d'investissement de la STM pour les 10 prochaines années. Les projets ciblés visent à permettre à la STM de mieux répondre aux défis de la relance postpandémique et de se positionner comme une option de mobilité de choix, à titre de leader de la mobilité durable. Le transport collectif représente une solution éprouvée et reconnue dans la lutte aux changements climatiques et à ce titre, la STM intensifie ses efforts pour assurer la vitalité de ses réseaux, notamment en investissant massivement dans le maintien des actifs, ainsi que leur développement.

Ces choix sont mûrement réfléchis et soupesés dans une perspective de gestion financière saine et responsable. Ils s'inscrivent en continuité avec l'engagement de réinventer la STM pour la rendre plus résiliente, efficace et agile dans un contexte où les besoins de mobilité et les habitudes de déplacement sont grandement modifiés. Pour se positionner en véritable alternative à l'auto solo, afin de réduire la congestion routière et les GES et permettre aux Montréalais de mieux respirer, la STM amorce une phase d'évolution. Cette volonté de s'adapter, de se questionner et de vouloir faire toujours mieux se concrétise dans les choix d'investissement inscrits au PI en misant sur des projets à valeur ajoutée qui apporteront des bénéfices pour les clients actuels et futurs de la Société et plus largement l'ensemble des citoyens. Nous posons ainsi les fondations de la mobilité de demain et nous assurons que chaque dollar investi le soit au bon endroit. Il s'agit d'argent public géré par une entreprise publique ayant en priorité les bénéfices pour le public.

Le PI 2023-2032 totalise 20,4 G\$, soit une augmentation de 4,4 G\$ par rapport à l'an dernier.

Une récente mise à jour du programme d'aide financière PAGTCP comportant une bonification des taux de subvention pour certaines catégories de projets, permet une augmentation de la capacité financière de la STM et la Ville de Montréal. Cette marge de manœuvre supplémentaire permet entre autres d'inscrire les projets relatifs au remplacement des voitures MR-73 et le remplacement du système de contrôle de train au PI 2023-2032 de la STM. Le transport collectif montréalais demeurera ainsi compétitif et sera bien positionné pour répondre aux besoins de mobilités dans le contexte de relance postpandémique.

Nous poursuivons donc la croissance des investissements de façon significative. Au cours des cinq prochaines années seulement, 10 G\$ seront investis dans le maintien et le développement de nos infrastructures comparativement à 8,1 G\$ lors des 10 dernières années. Les années 2024 à 2029 devraient être des années records avec des investissements prévus totaux de plus de 2 G\$ par année en moyenne. L'électrification des infrastructures du réseau de bus, la réalisation du prolongement de la ligne bleue, la stratégie d'acquisition des bus combinée à l'augmentation du niveau des investissements dans les programmes Réno-Métro expliquent en grande partie cette progression.

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2032

Sommaire des investissements

(en millions de dollars)

	Nb Projets	2022 et avant	2023	Total Projet	Total PI 2023-2032
1. PROLONGEMENT LIGNE BLEUE ET PROJETS CONNEXES	3	491,6	186,3	6 775,0	6 283,4
Prolongement de la ligne bleue		442,0	172,7	6 164,7	5 722,6
Contrôle de trains de la ligne bleue		16,4	5,8	553,0	536,7
Nouveau centre d'attache - secteur nord-ouest		33,2	7,7	57,3	24,1
2. RÉNO MÉTRO / ACCESSIBILITÉ MÉTRO	7	1 894,3	424,4	3 374,7	1 480,3
Réno-Systèmes - phase 3		476,5	0,1	494,2	17,8
Réno-Systèmes - phase 4		435,7	80,2	582,5	146,8
Réno-Systèmes - phase 5		179,0	138,7	805,5	626,4
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1		283,6	52,2	361,8	78,2
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2		81,3	16,9	323,3	242,0
Réno-Infrastructures - phase 2		282,2	3,4	303,3	21,1
Réno-Infrastructures - phase 3		156,0	133,0	504,0	348,0
3. AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO	3	543,4	23,6	626,8	83,4
Garage Côte-Vertu		450,1	4,2	500,2	50,1
Prolongation de la durée de vie des voitures de métro MR-73		57,6	7,0	69,0	11,4
Programme Rehaussement et Entretien Périodique Technologies - Métro (PREP-TM)		35,8	12,4	57,6	21,9
4. TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACE	4	589,3	188,4	1 044,3	454,9
Centre de transport Bellechasse		266,2	157,4	584,4	318,2
Reconstruction du complexe Crémazie		266,5	7,7	284,4	17,8
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 1		50,9	1,4	54,2	3,3
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2		5,7	21,9	121,3	115,6
5. ÉLECTRIFICATION DES RÉSEAUX	2	47,5	50,3	1 578,2	1 530,7
Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1		4,6	20,1	904,5	899,9
Programme d'électrification des CT phase 1		42,9	30,2	673,7	630,8
6. MOUVEMENT BUS	2	58,4	5,8	95,2	36,8
Programme de mesures préférentielles pour bus		48,6	4,9	79,0	30,4
Service Rapide par Bus (SRB) - SauvÉ /Côte-Vertu		9,7	0,9	16,2	6,4
Sous-total des principaux projets autorisés	21	3 624,6	878,8	13 494,1	9 869,6
Sous-total des autres projets autorisés	31	3 603,6	106,3	4 212,9	609,3
Total des projets autorisés	52	7 228,2	985,1	17 707,1	10 478,9
Total des projets en définition	7	2,1	8,0	592,9	580,4
Total des projets en identification	26	0,1	25,3	14 180,8	9 335,0
Total des investissements	85	7 230,3	1 018,4	32 480,8	20 394,3

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2032

1. PROLONGEMENT LIGNE BLEUE ET PROJETS CONNEXES

Prolongement de la ligne bleue

Le projet de Prolongement de la ligne bleue du métro vers l'est s'inscrit pleinement dans les orientations du PSO 2025 et vise à ajouter cinq (5) stations sur environ 6 km de tunnel à l'est de la station Saint-Michel jusqu'à Anjou ainsi que deux (2) terminus d'autobus (aux futures stations des secteurs Pie-IX et Anjou) et plusieurs infrastructures opérationnelles pour l'exploitation du nouveau tronçon (un garage souterrain, six (6) nouvelles structures auxiliaires, trois (3) infrastructures dédiées à des postes de redressement, un centre de services regroupant les équipes d'entretien des infrastructures en station, un poste de district).

De plus, à la future station à l'axe du boul. Pie-IX, un tunnel piétonnier permettra le raccordement au projet du service rapide par bus et, à la future station du secteur Anjou, un lien de transport actif permettra d'accéder de part et d'autre de l'autoroute 25.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Accroître la part modale en majorant son offre de service et en augmentant l'achalandage
- Réduire les GES par kilomètre-passager

Contrôle de trains de la ligne bleue

Le prolongement de la ligne bleue nécessite un système de contrôle de trains afin de permettre son exploitation. Les études exhaustives réalisées par la STM démontrent que le système en exploitation actuellement sur la ligne bleue ne peut être reconduit sur le tronçon prolongé. Le projet Contrôle de trains - ligne bleue vise à remplacer le système actuel de contrôle de trains à cantons fixes par un système de type CBTC (« Communication Based Train Control » ou « contrôle des trains par communication radio »).

Ce projet de remplacement du système de contrôle de trains vise à :

- Répondre aux besoins d'exploitation du futur prolongement de la ligne bleue
- Implanter un nouveau système de type CBTC sur la ligne bleue, à titre de projet pilote, et à profiter du retour d'expérience pour un éventuel déploiement du CBTC sur les autres lignes du réseau de métro
- Assurer la viabilité du système de contrôle de trains du métro à long terme afin de ne plus dépendre d'un système vieillissant
- Suivre la tendance mondiale chez les exploitants en optant pour une technologie plus récente.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire le déficit de maintien des actifs
- Contribuer de façon significative à l'amélioration de l'expérience client
- Offrir un service fiable en livrant l'offre de service promise
- Maintenir un taux de livraison du service métro de 99,9 % en diminuant le risque du manque de pièces et, par le fait même, le nombre de pannes
- Éviter un problème d'obsolescence sur le contrôle de trains de la ligne bleue.

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2032

2. RÉNO MÉTRO / ACCESSIBILITÉ MÉTRO

Réno-Systèmes – phases 3, 4 et 5

À l’instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l’exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L’autre partie du réseau est constituée de trois prolongements qui ont entre 15 ans (stations de Laval) et plus de 45 années de service.

Devant l’envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l’intérieur d’un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l’exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ces phases du programme visent le remplacement des équipements fixes directement liés à l’exploitation. Les catégories ciblées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, l’équipement d’énergie d’exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d’exploitation qui n’ont pas été remplacés ou remis à neuf durant les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du métro (% de clients à l’heure)
- Améliorer la flexibilité, la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service)
- Améliorer l’accessibilité universelle
- Améliorer la communication à la clientèle

Programme d’accessibilité des stations de métro – phases 1 et 2

Dans sa politique d’accessibilité universelle, la STM s’engage à incorporer « dans l’exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et qui encouragent l’accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

Dans ce contexte, la STM lançait en 2016, le Programme Accessibilité métro. Ce programme permet d’accélérer le déploiement de l’accessibilité universelle du réseau du métro.

Phase 1 :

À ce titre, la première phase du programme prévoit rendre accessibles 12 stations d’ici 2025 :

- | | | |
|-----------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| ➤ Angrignon ⁵ | ➤ Jean-Talon ⁵ | ➤ Place-des-Arts ⁵ |
| ➤ Édouard-Montpetit | ➤ Jolicœur ⁵ | ➤ Place-Saint-Henri |
| ➤ D’Iberville | ➤ McGill ⁵ | ➤ Préfontaine ⁵ |
| ➤ Jean-Drapeau ⁵ | ➤ Outremont | ➤ Villa-Maria ⁵ |

Cette liste pourrait être appelée à changer en fonction de contraintes spécifiques à certains sites.

⁵ Les stations suivantes sont maintenant universellement accessibles (2022), soit Jean-Talon, Jean-Drapeau, McGill, Place-des Arts, Jolicœur, Angrignon, Villa-Maria et Préfontaine.

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2032

Phase 2 :

La phase 2 se veut être en continuité avec la phase 1. À ce titre, la deuxième phase du programme prévoit rendre universellement accessibles six nouvelles stations:

- ▶ Pie-IX
- ▶ Atwater⁶
- ▶ Berri-UQAM – L4
- ▶ Papineau
- ▶ Côte-des-Neiges
- ▶ De l'Église

Cette liste pourrait être appelée à changer en fonction de contraintes spécifiques à certains sites.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- ▶ Améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM
- ▶ Faciliter les déplacements verticaux
- ▶ Fidéliser davantage la clientèle
- ▶ Améliorer le service à la clientèle

Réno-Infrastructures – phases 2 et 3

La valeur des infrastructures du réseau du métro est estimée à 25 G\$. Cette catégorie d'actifs englobe les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages, les ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie d'utilisation est essentielle au maintien d'un service sécuritaire.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures aient une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

Le programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements, en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Ces interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients pour la clientèle.

Les réfections porteront sur :

- ▶ Les composantes de plusieurs stations (éclairage, distribution électrique 600 V ou moins, finis architecturaux, composantes structurales, composantes mécaniques, édicules, membranes, etc.)
- ▶ Les structures auxiliaires (composantes électriques, mécaniques et structurales)
- ▶ Les sections du tunnel (voûtes, murs, radiers, drains sous le radier)
- ▶ Les garages ou ateliers
- ▶ La restauration de plusieurs œuvres d'art

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- ▶ Maintenir la fiabilité du métro (pourcentage de clients à l'heure, nombre de clients retardés)
- ▶ Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle)
- ▶ Assurer le sentiment de sécurité des clients
- ▶ Diminuer les plaintes

⁶ La station Pie- IX est maintenant universellement accessible (2022).

- ▶ Éviter les coûts d'entretien élevés ou des travaux en mode non planifié
- ▶ Assurer la mise aux normes en vigueur

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2032

3. AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO

Garage Côte-Vertu

Le garage Côte-Vertu vise l'ajout d'espaces de stationnement pour garer des voitures de métro supplémentaires, ce qui permettra, à terme, d'améliorer la fréquence du service en ajoutant des trains sur la ligne orange durant les heures de pointe. Ce projet vise également à soutenir l'augmentation de l'offre de service lors du prolongement de la ligne bleue.

Plus spécifiquement, ce projet consiste à construire un garage et un tunnel de raccordement à l'arrière-gare de la station Côte-Vertu, ce qui permettra d'ajouter 10 espaces de stationnement et d'installer un appareil de voie en avant-gare afin d'améliorer la flexibilité opérationnelle du réseau du métro. De plus, la fosse d'entretien, qui était située en arrière-gare de la station Côte-Vertu, a été déplacée dans le garage. Finalement, dans le cas d'un éventuel prolongement de la ligne orange à cette extrémité, la conception du garage protège l'avenir en permettant l'ajout éventuel d'espaces pour des voitures de métro additionnelles, et ce, sans nuire à l'exploitation de cette ligne. La mise en service et le transfert à l'exploitation ont eu lieu en 2022.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Garer le nombre de trains requis pour soutenir l'augmentation de l'offre de service
- Améliorer la qualité du service sur la ligne orange en période de pointe grâce à une augmentation de la fréquence de service

4. TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACES

Centre de transport Bellechasse

Ce bâtiment de nouvelle génération, d'une superficie totale d'environ 60 000 m² répartis sur quatre niveaux dont un hors terre et trois souterrains, recouvert d'un espace vert extérieur, servira à l'exploitation des bus.

Il remplacera le centre de transport actuel Saint-Denis, construit en 1958, qui a atteint sa fin de vie utile. Même avec un programme d'entretien pour le maintenir ou le rénover, ce dernier ne serait plus en mesure de soutenir l'entretien de son parc, en bonne partie, en raison du remplacement éventuel des véhicules diesel.

Ce centre de transport pourra accueillir jusqu'à 250 bus. L'aménagement du bâtiment sera prévu de façon à accueillir des nouvelles technologies et par conséquent, permettre l'entretien de tous les types de véhicules (standards, hybrides et électriques). Ce concept de bâtiment souterrain avec circulation intérieure réduira également le bruit dans le quartier et inclura une annexe pour les Revenus voyageurs.

La STM vise pour ce nouveau bâtiment la certification LEED Or (Leadership in Energy and Environmental Design), une des plus élevées de l'industrie, en lien avec les objectifs du développement durable. Ce nouveau centre contribuera au plan d'électrification du gouvernement du Québec en permettant d'accueillir des bus électriques.

Le concept novateur du centre de transport améliorera les conditions de travail et contribuera à enrichir la qualité de vie du secteur. L'ouverture du centre est prévue pour 2024.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Bonifier le service en permettant l'intégration et l'entretien d'une partie des 300 nouveaux bus
- Réduire les coûts d'énergie de près de 60 %
- Réduire les émissions de GES de 60 %

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2032

5. ÉLECTRIFICATION DES RÉSEAUX

Acquisition de bus électriques 12 mètres- Phase 1

La flotte du parc des bus 12 mètres se retrouve avec un certain nombre de bus qui sont âgés de 16 ans ou plus. Pour réduire l'âge du parc, la STM fera l'acquisition des autobus électriques 12 mètres dès l'an 2025. Cette acquisition permet non seulement de réduire l'âge du parc, mais aussi de réduire les émissions de GES ainsi que d'augmenter le taux d'électrification du parc de bus.

Ces bus électriques seront munis d'un système de perception des titres et d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. De plus, ils seront équipés d'une rampe avant, de caméras, d'un système de climatisation, de ports USB et de deux places dédiées pour les personnes en fauteuil roulant.

Le projet comportera aussi un volet intégration des bus tant au niveau de l'entretien qu'à celui de l'exploitation.

Nombre de bus	2024	2025	2026	2027	Total
Remplacement	1	46	140*	263*	450
Total	1	46	140	263	450

*303 bus en option

BÉNÉFICES

Les bénéfices attendus de ce projet sont :

- Maintenir le parc en bon état
- Permettre l'atteinte d'un taux d'électrification du réseau des bus de 13 % en 2026
- Réduire les émissions de GES)
- Améliorer le service (taux de livraison, régularité et prévisibilité)
- Approfondir nos connaissances et acquérir une expérience en électrification du transport

6. MOUVEMENT BUS

Programme de mesures préférentielles pour bus

Avec le mouvement bus, la STM souhaite que partout sur le territoire, les Montréalais aient accès à un service de transport performant, rapide et fréquent à quelques pas de leur domicile ou de leur lieu de travail. Le programme consiste à implanter des mesures préférentielles bus (MPB) sur l'île de Montréal. Les mesures comprennent notamment la mise en place de voies réservées, de voies d'évitement ainsi que des feux prioritaires sur l'île de Montréal afin d'assurer des déplacements plus rapides, plus fluides et plus fiables. Ces feux prioritaires peuvent être en temps fixes ou s'adapter à la présence des bus grâce au déploiement du système de priorité bus en temps réel.

À l'heure de la transition écologique, c'est une responsabilité de garantir des options de déplacements plus vertes et efficaces.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer la qualité de service et la fiabilité du réseau de bus
- Diminuer les temps de parcours des bus pour ainsi offrir un avantage concurrentiel aux véhicules de transport collectif sur l'automobile

IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR LE SERVICE DE LA DETTE NET

Le service de la dette net devrait se situer à 151,6 M\$ en 2022 pour atteindre 282,9 M\$ en 2032. Ceci représente un taux de croissance annuel moyen de 8,7 % par rapport à 8,5 % pour la période de 2018 à 2022.

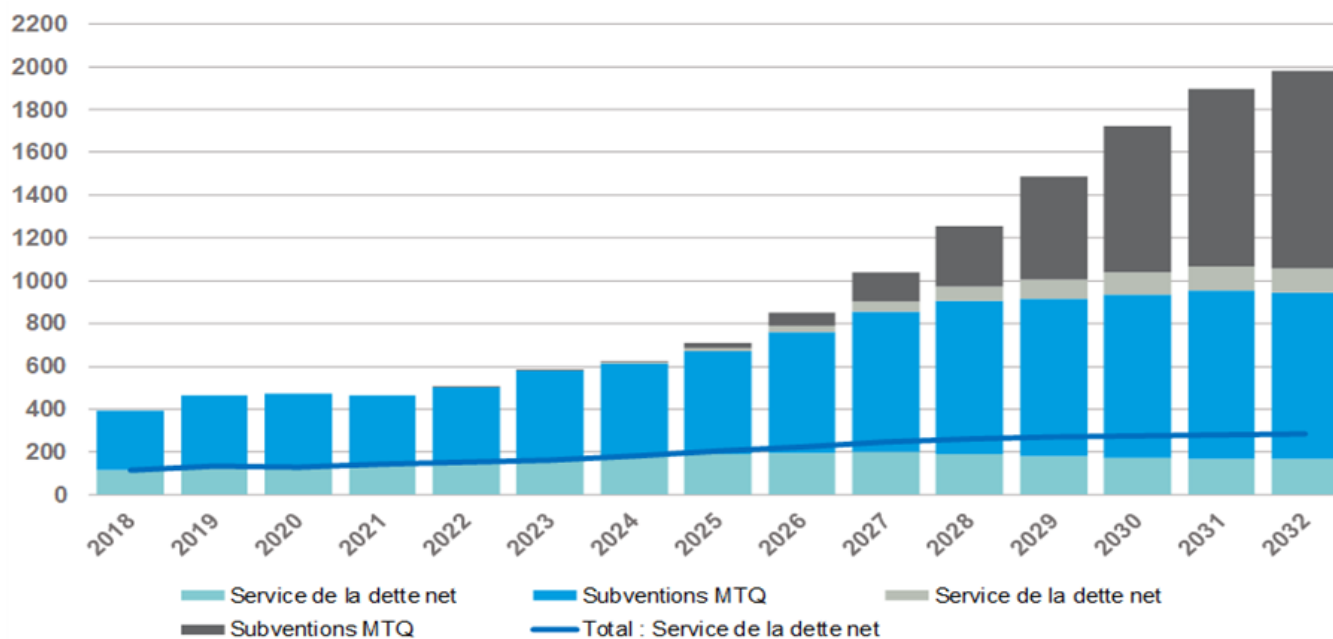
La Société vise à maintenir son service de dette net entre 6 % et 10 % des dépenses d'exploitation nettes, alors que le seuil critique est établi à 16 %.

La portion du service de la dette admissible à une subvention passera de 70,9 % (pour la période de 2018 à 2022) à 80,4 % pour les 10 prochaines années, principalement attribuable à la bonification, à l'été 2022, du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP).

Le service de la dette net devrait représenter que 9,7 % des dépenses d'exploitation nettes en 2022. Pour 2023, ce ratio devrait se maintenir stable comparativement à celui prévu pour 2022, sous la limite supérieure de 16 %.

ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE NET

(en millions de dollars)

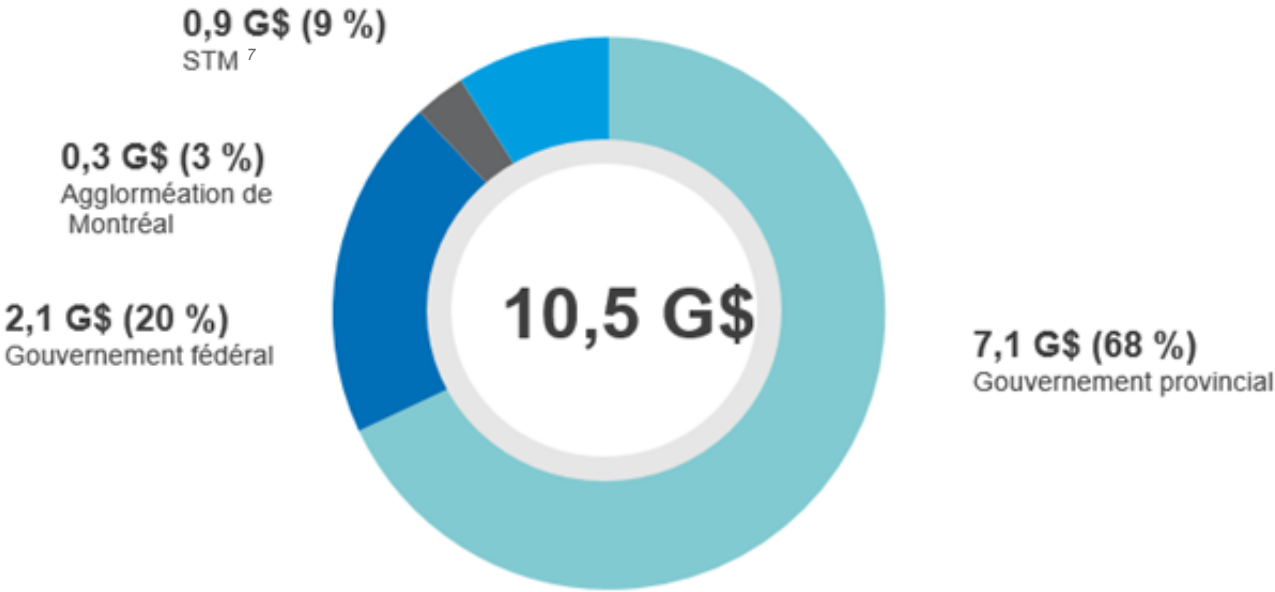


(En millions de dollars)	2018	2019	2020	2021	Prévisions										
					2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Projets autorisés															
Service de la dette brut	393,9	463,8	472,5	462,4	501,3	583,3	616,5	670,4	759,8	852,8	904,9	917,1	936,4	953,8	942,0
Subventions MTQ	280,6	332,4	342,5	320,5	349,7	422,0	437,1	480,8	565,3	654,4	716,3	734,9	763,4	786,1	774,9
Service de la dette net	113,3	131,3	130,0	141,9	151,6	161,2	179,5	189,7	194,4	198,3	188,6	182,2	173,0	167,7	167,1
Projets en définition et identification															
Service de la dette brut	-	-	-	-	0,0	0,8	8,9	37,7	91,0	185,5	350,0	568,9	784,1	943,6	1 037,1
Subventions MTQ	-	-	-	-	0,0	0,5	5,5	23,5	61,7	137,7	280,2	479,6	681,7	832,8	921,3
Service de la dette net	-	-	-	-	0,0	0,3	3,4	14,2	29,3	47,8	69,9	89,3	102,4	110,7	115,8
Total															
Service de la dette brut	393,9	463,8	472,5	462,4	501,3	584,0	625,4	708,1	850,8	1 038,3	1 254,9	1 486,0	1 720,5	1 897,3	1 979,1
Subventions MTQ	280,6	332,4	342,5	320,5	349,7	422,5	442,6	504,2	627,1	792,1	996,4	1 214,5	1 445,1	1 618,9	1 696,2
Total : Service de la dette net	113,3	131,3	130,0	141,9	151,6	161,5	182,8	203,9	223,7	246,1	258,5	271,5	275,4	278,4	282,9

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS AUTORISÉS PAR SOURCE 2023-2032

(en milliards de dollars)



⁷ Inclus les investissements qui seront financés par le fonds d'immobilisations.

AUTRES INDICATEURS

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Cette section présente certains aspects de l'évolution de la situation de la STM pour la période 2014 à 2023. Lorsqu'il s'agit de valeurs monétaires, les résultats sont exprimés en dollars courants et en dollars constants de 2014. La présentation de ces informations en dollars constants permet d'évaluer l'évolution réelle de la situation par l'élimination des effets de l'inflation.

Les résultats en dollars constants ont été calculés à partir de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal. L'indice pour la période 2014-2023 est présenté ci-dessous.

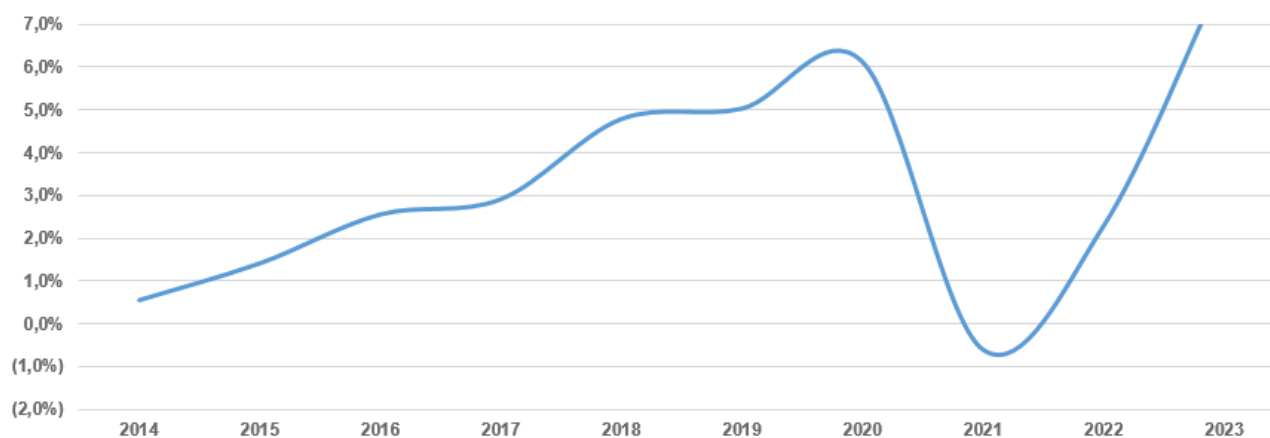
IPC - Montréal	Prévision									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	1,000	1,014	1,022	1,033	1,051	1,075	1,086	1,127	1,205	1,246
Variation en %		1,38 %	0,80 %	1,11 %	1,73 %	2,24 %	0,98 %	3,74 %	6,90 %	3,40 %

Source: Statistique Canada
STM (prévisions 2022-2023)

VARIATIONS DU BUDGET PAR GRANDES CATÉGORIES

(en pourcentage %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022	Budget 2023	Variations 2014-2023
Ajout et amélioration de service	(0,4%)	0,7%	0,1%	1,7%	1,7%	1,1%	3,3%	(2,7%)	(1,4%)	0,6%	0,5%
Dépenses liées aux immobilisations	(0,2%)	1,4%	1,4%	0,6%	1,2%	1,6%	0,9%	(0,2%)	0,7%	0,8%	0,8%
Dépenses courantes	1,2%	(0,7%)	1,1%	0,6%	1,9%	2,4%	1,8%	1,8%	3,0%	6,9%	2,0%
	0,5%	1,4%	2,6%	2,9%	4,8%	5,0%	6,1%	(0,6%)	2,3%	8,2%	3,3%

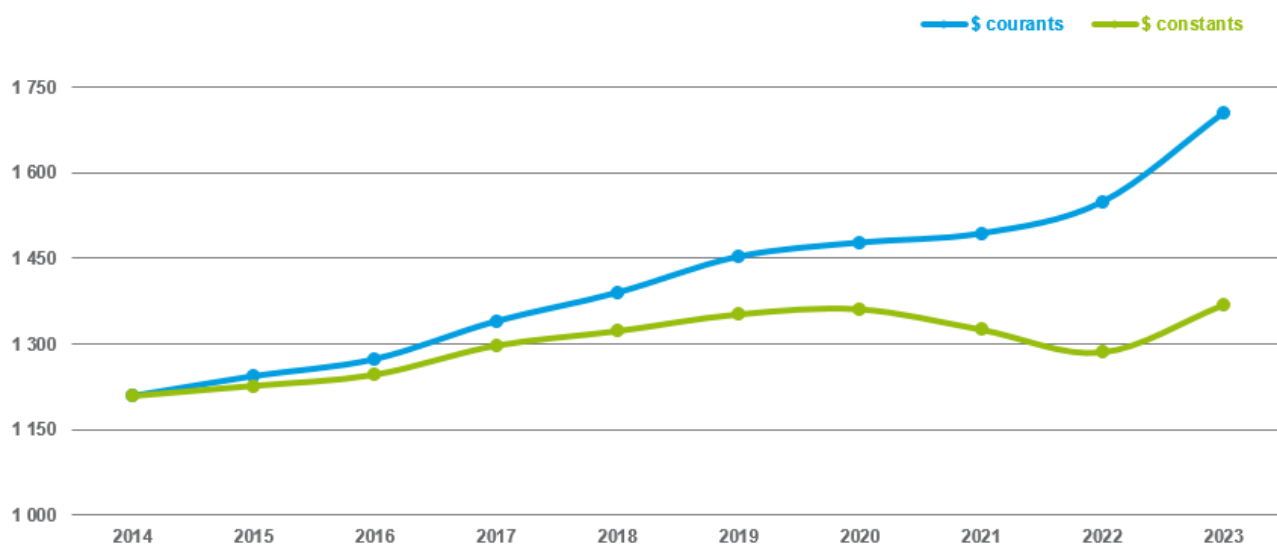


⁸ **Les dépenses courantes** sont en hausse de 8,2, % par rapport au budget 2022. Cette augmentation est essentiellement attribuable à des dépenses incontournables telles que l'indexation des biens et services et le coût imputable au respect des clauses de nos conventions collectives. À ces éléments s'ajoute l'entretien majeur de nos trains ainsi que la hausse du coût du Taximètre. Il est à noter que la catégorie Dépenses courantes comprend les dépenses COVID-19 pour les années 2021 et suivantes.

DÉPENSES TOTALES

(en millions de dollars)

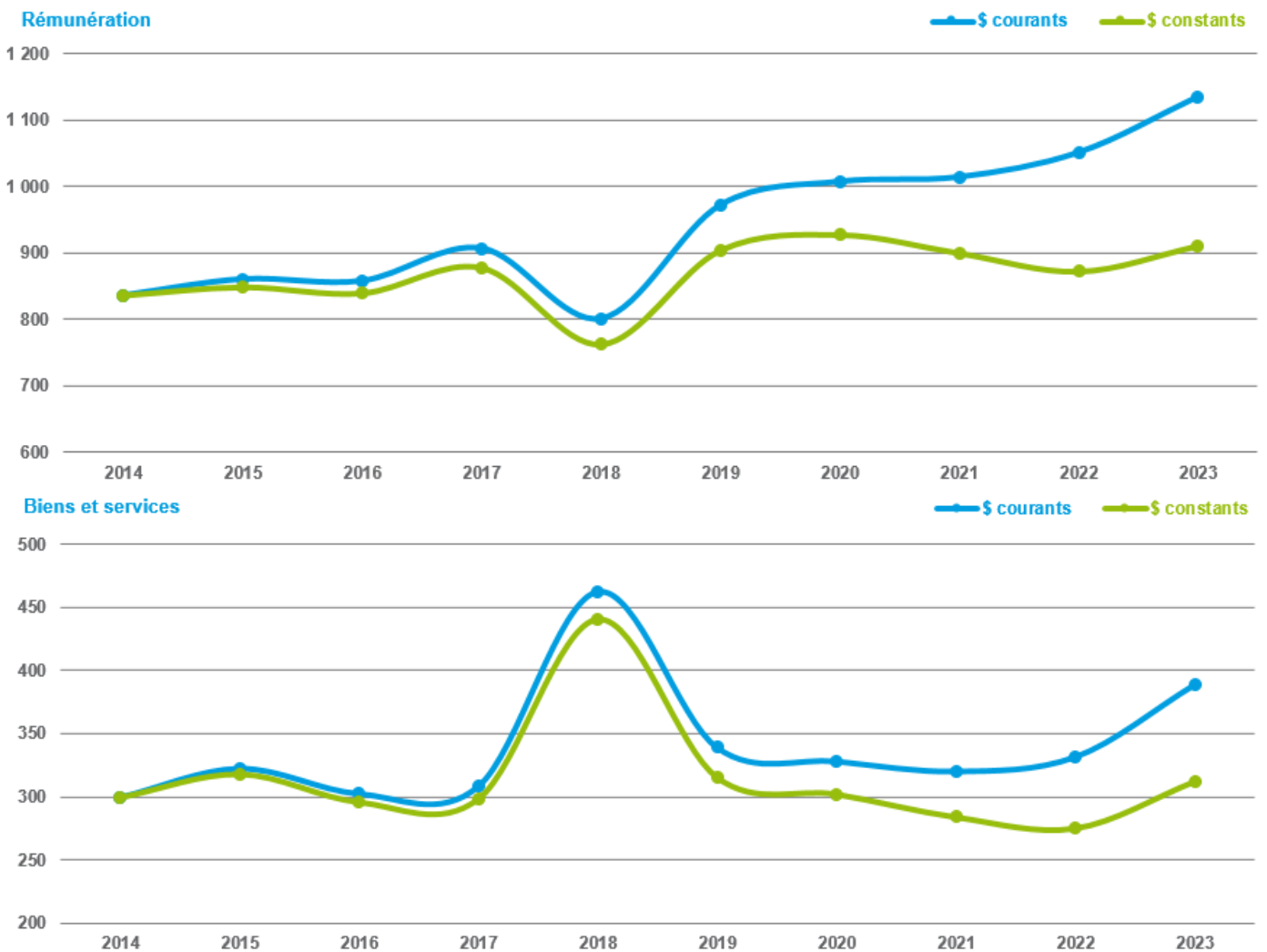
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022	Budget 2023	Variation 2014-2023
\$ courants	1 209,2	1 244,2	1 273,8	1 340,1	1 390,3	1 453,7	1 478,4	1 494,3	1 549,1	1 704,8	41,0 %
\$ constants	1 209,2	1 227,0	1 246,4	1 297,3	1 322,8	1 352,3	1 361,3	1 325,9	1 285,5	1 368,2	13,1 %



DÉPENSES TOTALES DE RÉMUNÉRATION ET DE BIENS ET SERVICES

(en millions de dollars)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022	Budget 2023	Variation 2014-2023
Dépenses totales de rémunération											
\$ courants	836,0	860,3	857,7	906,5	801,0	971,8	1006,8	1013,6	1050,6	1134,4	35,7 %
\$ constants	836,0	848,4	839,3	877,5	762,1	904,0	927,1	899,4	871,8	910,4	8,9 %
Dépenses totales de biens et services											
\$ courants	299,6	322,5	302,4	308,4	462,8	339,0	328,1	320,2	331,6	389,0	29,8 %
\$ constants	299,6	318,0	295,9	298,6	440,3	315,4	302,1	284,1	275,2	312,2	4,2 %

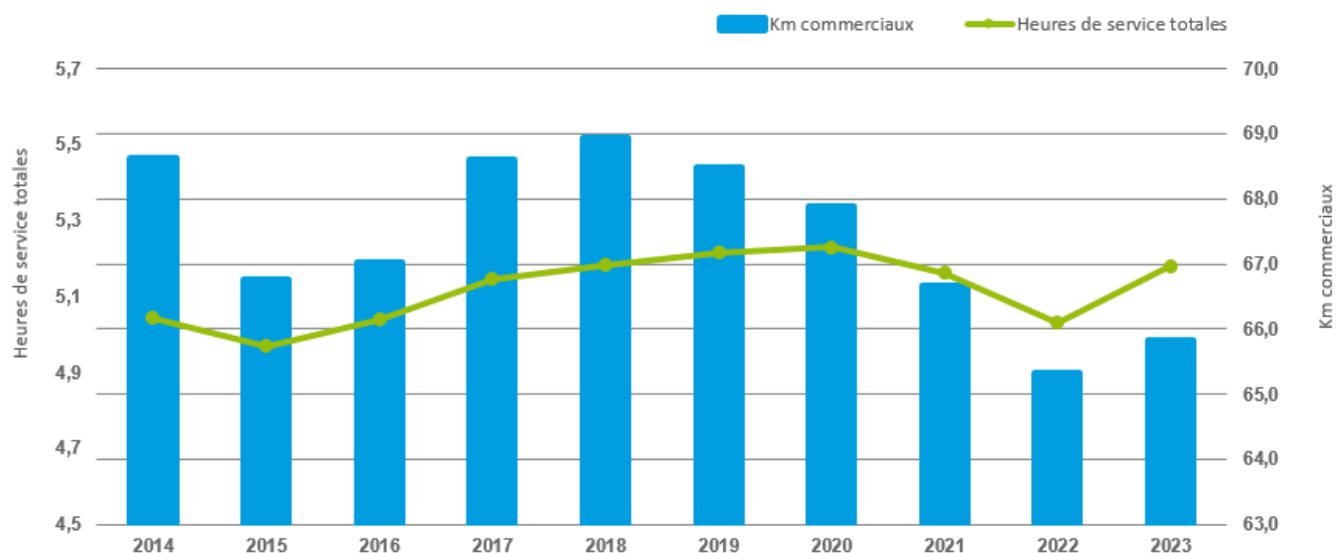


⁹ Les dépenses totales de biens et services excluent les dépenses liées aux immobilisations. Suite à une modification apportée au Régime de retraite 1992 le 1^{er} mars 2019, un montant de 133,1 M\$ a été constaté pour les cotisations supplémentaires versées entre 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2013 (clause banquier). Le montant fut comptabilisé en 2018 en diminution des coûts de rémunération. En contrepartie, ce même montant fut affecté au fonds d'immobilisation et explique la hausse des dépenses de biens et services.

KILOMÈTRES COMMERCIAUX ET HEURES DE SERVICE TOTALES - BUS

(en millions)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022	Budget 2023	Variation 2014-2023
Km commerciaux	68,6	66,8	67,0	68,6	68,9	68,5	67,9	66,7	65,3	65,8	(4,1) %
Heures de service totales	5,0	5,0	5,0	5,1	5,2	5,2	5,2	5,2	5,0	5,2	2,8 %



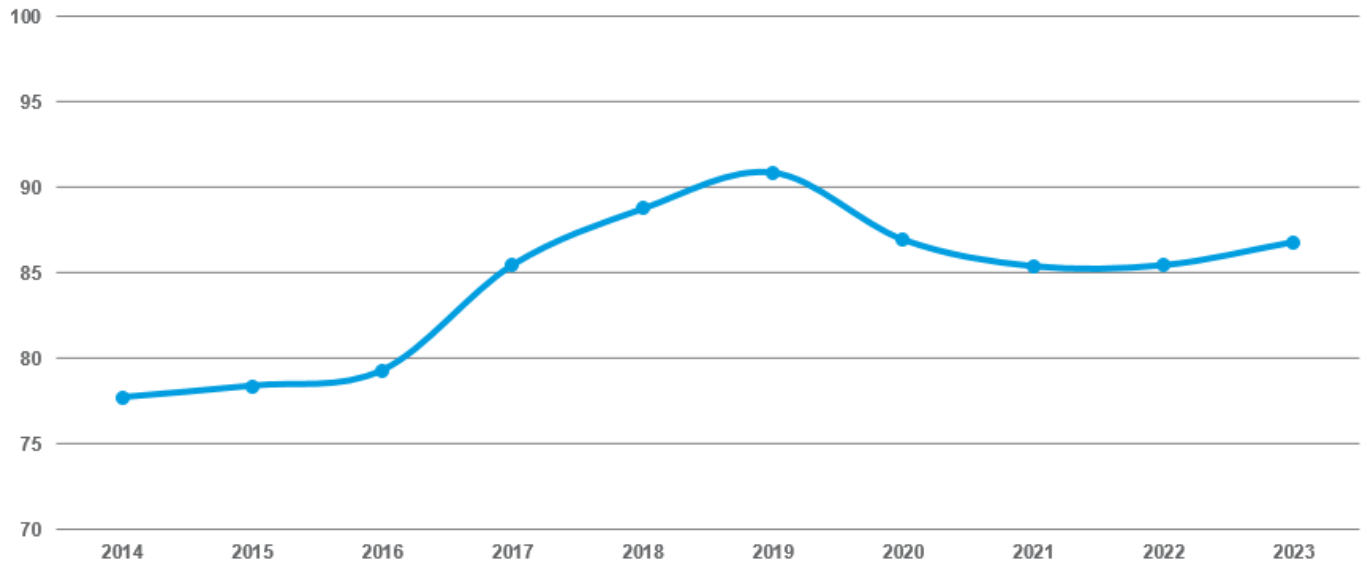
¹⁰ Les kilomètres commerciaux incluent les mesures transitoires du REM, Mobilité Montréal et autres services.

¹¹ Les heures de service totales incluent les mesures transitoires du REM, Mobilité Montréal et autres services.

KILOMÈTRES COMMERCIAUX – VOITURES DE MÉTRO

(en millions de km)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022	Budget 2023	Variation 2014-2023
Km commerciaux	77,7	78,4	79,3	85,5	88,8	90,9	87,0	85,4	85,5	86,8	11,7 %

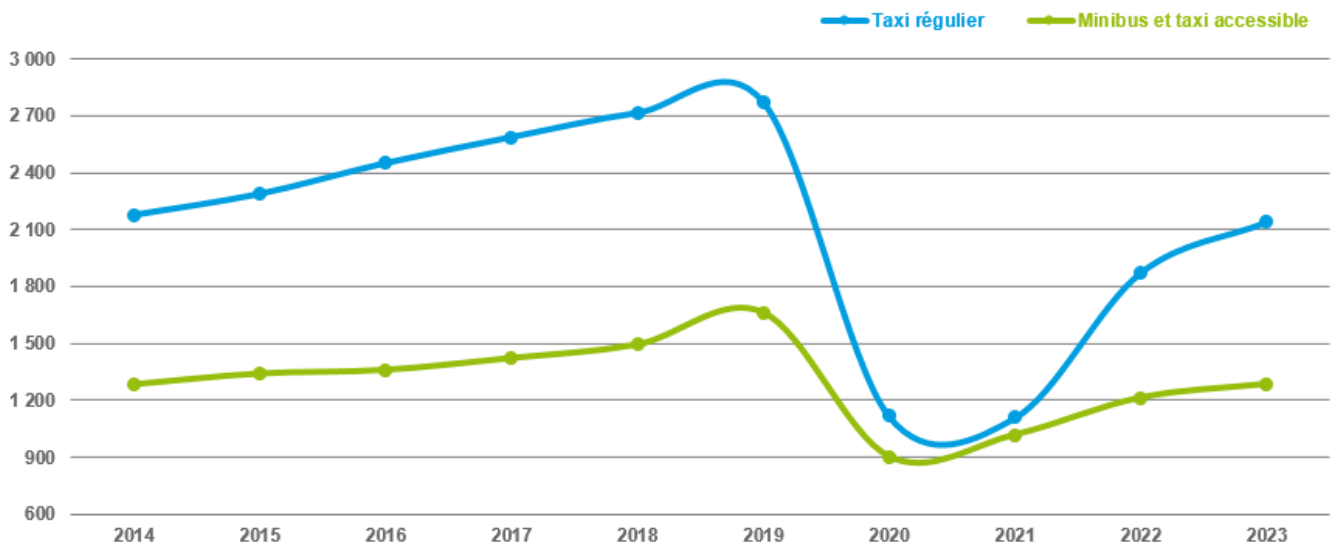


¹² Les kilomètres commerciaux incluent les mesures transitoires de Mobilité Montréal.

DÉPLACEMENTS EN MINIBUS ET TAXIS – TRANSPORT ADAPTÉ

(en milliers de déplacements)

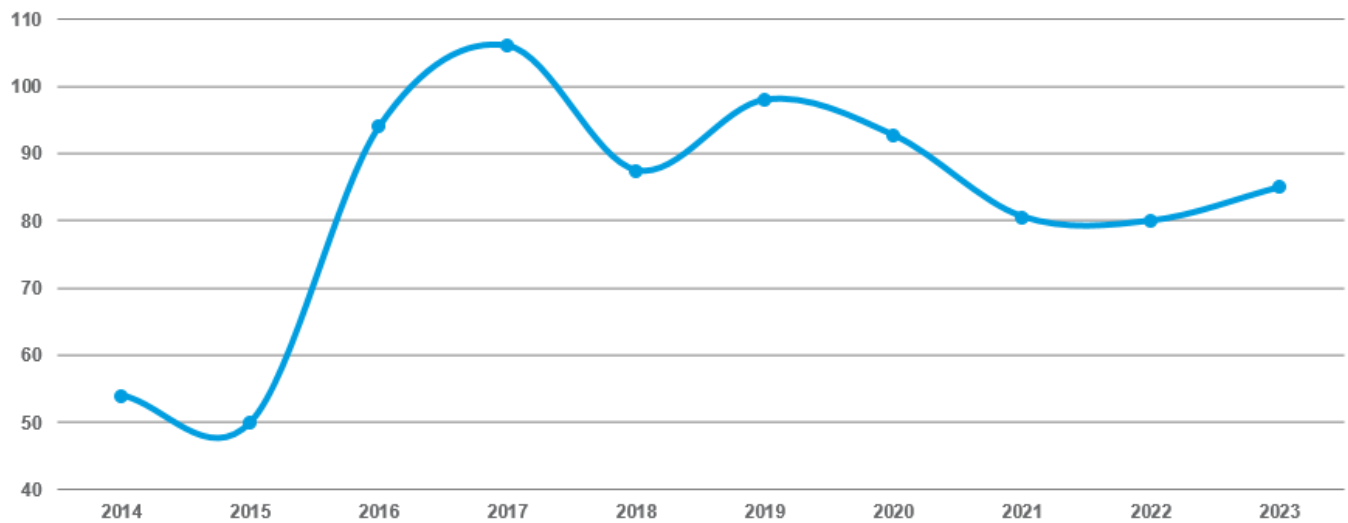
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022	Budget 2023	Variation 2014-2023
Taxi régulier	2 177	2 288	2 450	2 586	2 713	2 770	1 119	1 109	1 872	2 139	(1,8) %
Minibus	435	437	438	434	455	479	315	339	409	379	(12,9) %
Taxi accessible	848	903	922	988	1 038	1 184	588	680	806	907	6,9 %
Total	3 460	3 628	3 809	4 008	4 206	4 434	2 022	2 128	3 087	3 425	(1,0) %



TAUX DE RÉALISATION DES PROJETS

(en pourcentage)

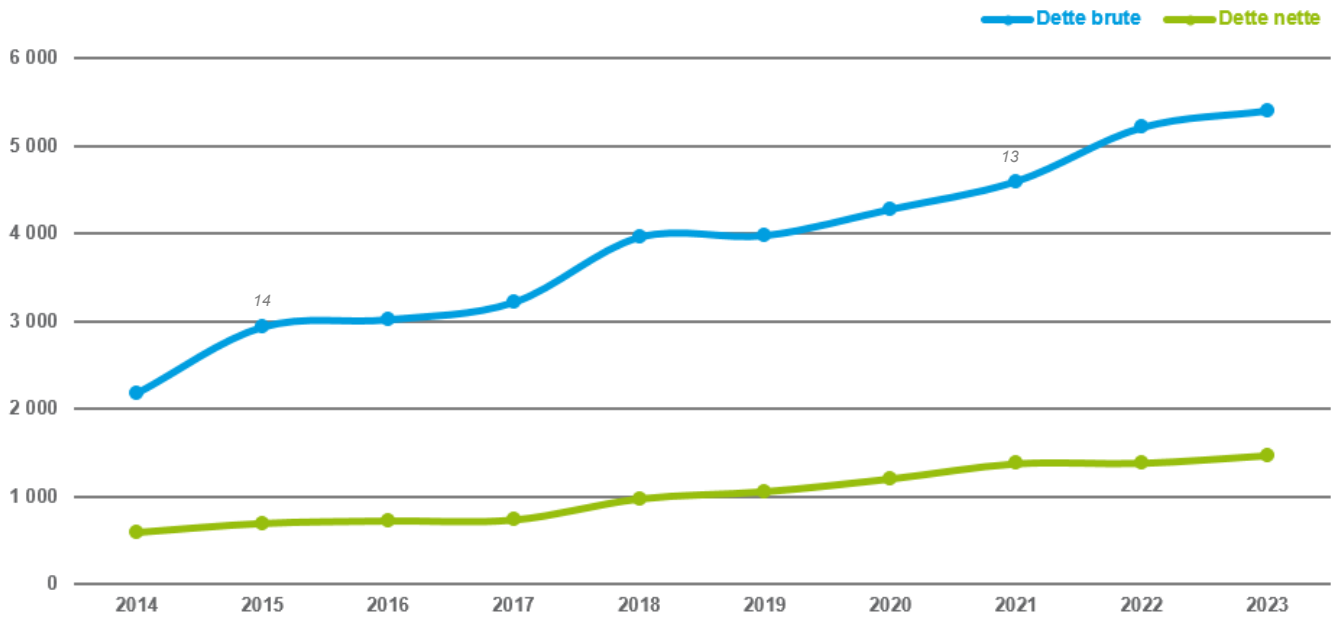
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022	Budget 2023	Variation 2014-2023
Taux de réalisation	54,0	50,0	94,0	106,0	87,5	98,0	92,7	80,6	80,0	85,0	57,4%



DETTE BRUTE ET NETTE DE LA STM

(en millions de dollars)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022	Budget 2023	Variation 2014-2023
Dette brute	2 174,0	2 930,1	3 014,4	3 212,5	3 955,3	3 974,9	4 275,5	4 594,0	5 208,0	5 398,0	148,3 %
Dette nette	589,8	693,1	720,8	732,5	973,3	1 055,7	1 201,3	1 374,0	1 380,0	1 467,0	148,7 %



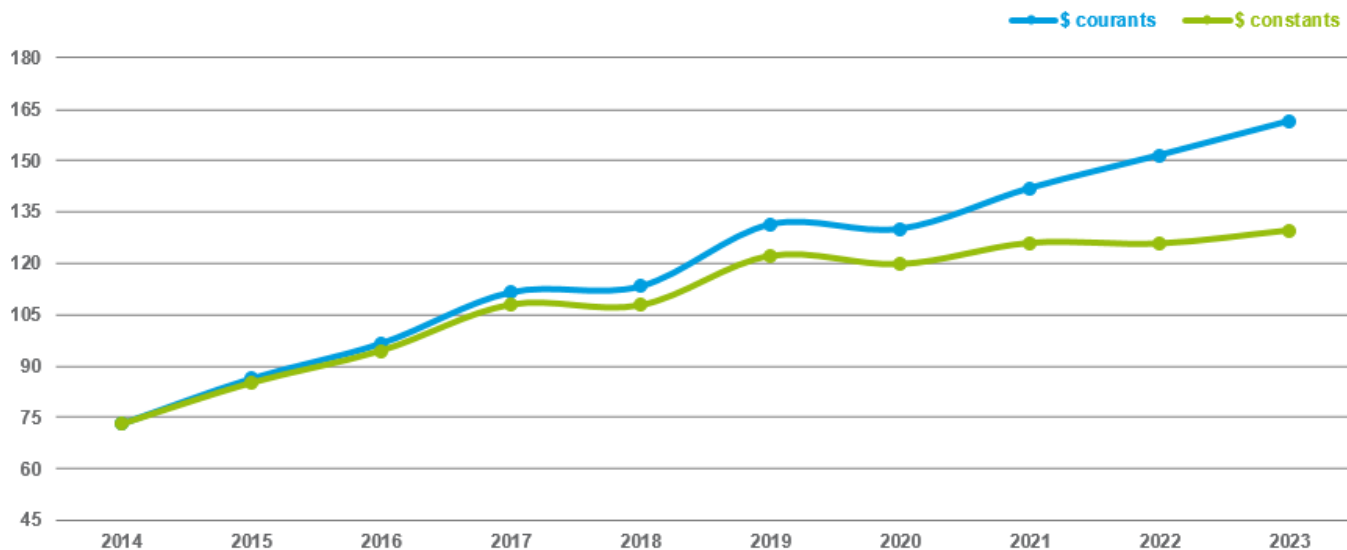
¹³ À partir 2021, la forte croissance de la dette s'explique par la stratégie d'acquisition des 300 nouveaux bus incluant la mise à niveau des infrastructures et le projet d'acquisition additionnelle des voitures de métro AZUR soit 17 trains.

¹⁴ L'augmentation marquée de la dette brute en 2015 s'explique par la cession des actifs et passifs liés au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval alors que celle observée en 2018 fait suite à l'acquisition des nouvelles voitures AZUR.

SERVICE DE LA DETTE NET

(en millions de dollars)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022	Budget 2023	Variation 2014-2023
\$ courants	73,1	86,3	96,6	111,5	113,3	131,3	130,0	141,9	151,6	161,5	121,0 %
\$ constants	73,1	85,1	94,5	107,9	107,8	122,2	119,7	125,9	125,8	129,6	77,3 %



ANNEXES

PRINCIPALES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

En tant qu'organisme public, la STM dresse ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le choix de ce référentiel est conforme aux dispositions législatives prévues dans sa loi constitutive et répond aux besoins de ses principaux utilisateurs.

Selon la classification du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), les états financiers de la STM comprennent des renseignements sur les particularités de la comptabilité des administrations municipales au Québec afin de refléter les dispositions législatives qui influencent la présentation de l'information financière.

Ces états financiers diffèrent de ceux préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public en ce qui concerne, entre autres, le traitement comptable des immobilisations, de la dette à long terme et des avantages sociaux futurs.

Ainsi, l'état des résultats préparé selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public est ajusté afin, entre autres, de soustraire les revenus d'investissement, de remplacer l'amortissement des immobilisations par le remboursement en capital de la dette à long terme et de virer aux dépenses constatées à pourvoir certaines mesures d'allègement décrites à la section portant sur l'excédent accumulé. Le résultat obtenu à la suite de ces ajustements est présenté à l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales. Le budget de la STM est préparé à l'aide des mêmes règles comptables que celles utilisées pour la préparation de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales. La présentation utilisée pour préparer le budget diffère de celle utilisée pour l'excédent de fonctionnement.

La base budgétaire de la STM est donc comparable à la base comptable. Elle s'appuie sur les principes comptables suivants :

Conversion des devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice.

Constatation des revenus

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (RLRQ chapitre O-7.3)*, l'ARTM a le mandat de financer les services de transport collectif. Les revenus provenant de l'ARTM correspondent à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement.

Les subventions incluses dans les revenus de fonctionnement sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces sommes sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions incluses dans les revenus d'investissement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les subventions créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la subvention est inscrite dans les revenus reportés et est constatée aux résultats, au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la STM considère que les revenus de subventions sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations temporairement mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement. Les intérêts et frais de financement ne sont pas comptabilisés au coût des immobilisations. Les immobilisations reçues sans contrepartie monétaire sont comptabilisées à la valeur des services rendus. Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

PRINCIPALES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

Avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la STM sont tous des régimes à prestations déterminées.

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, ajusté des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé. Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des modifications de l'exercice, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées, déduction faite le cas échéant des pertes actuarielles. Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs.

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées sont les suivantes: le coût des modifications de l'exercice, les cotisations de la Société au fonds de stabilisation, l'amortissement des gains et pertes actuariels, les gains et pertes actuariels non amortis constatés durant l'exercice, le revenu ou la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value.

Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire et sont présentés dans l'état des résultats dans les charges, à titre d'intérêts et frais de financement.

Instruments financiers dérivés

La STM conclut périodiquement des contrats de swaps de devises, de taux d'intérêt et de marchandises avec des institutions financières pour se protéger en partie des fluctuations de taux de change, d'intérêt et du prix de certains achats (carburant). Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La STM n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Dans le cadre de la gestion de ses risques de devises et de taux d'intérêt sur la dette à long terme, la STM documente en bonne et due forme son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses activités de couverture ainsi que les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, tel que requis par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ce processus consiste à rattacher ces instruments financiers dérivés à des actifs et passifs spécifiques, à des engagements fermes ou à des opérations prévues spécifiques. La STM s'attend à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte.

La STM utilise divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens, créant ainsi un instrument synthétique. La comptabilité des instruments synthétiques est utilisée pour rendre compte des actifs et des passifs constituant l'instrument synthétique. Par conséquent, la STM comptabilise ceux-ci comme s'il s'agissait de la dette que l'on cherche à reproduire.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

(en milliers de dollars)

	Budget 2023	Prévision 2022	Réel 2021
Revenus			
Revenus provenant de l'ARTM	1 589 742	1 486 499	1 460 126
Subventions	115 757	88 353	67 171
Autres revenus	50 109	48 386	41 896
Nouvelles sources de revenus	77 700	25 000	-
	1 833 308	1 648 238	1 569 193
Charges			
Service bus, métro et transport adapté	1 928 387	1 765 022	1 700 399
Intérêts et frais de financement	192 449	154 985	128 404
	2 120 836	1 920 007	1 828 803
Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(287 528)	(271 769)	(259 610)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Amortissement des immobilisations	406 227	386 227	363 017
Financement			
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(333 047)	(327 635)	(359 042)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme et sur la contribution au fonds d'amortissement	316 641	266 484	253 004
Financement à long terme des activités de fonctionnement	12 783	10 125	6 117
	(3 623)	(51 026)	(99 921)
Affectations			
Activités d'investissement	(24 000)	(16 000)	(10 394)
Fonds de roulement	5 600	-	-
Fonds d'immobilisations	(660)	(1 000)	(1 224)
Dépenses constatées à pourvoir	(5 875)	(3 750)	(3 993)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs - Fonds d'amortissement	(90 141)	(42 682)	12 125
	(115 076)	(63 432)	(3 486)
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-

EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

(en milliers de dollars)

	Budget 2023	Prévision 2022	Réel 2021
REVENUS D'INVESTISSEMENT	748 424	820 022	1 015 438
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Immobilisations			
Acquisitions	(967 085)	(1 024 321)	(1 452 658)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	187 661	56 899	261 026
Affectations			
Activités de fonctionnement	24 000	16 000	10 394
Fonds d'immobilisations	-	130 000	-
Fonds de roulement	7 000	1 400	-
	(748 424)	(820 022)	(1 181 238)
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	-	-	(165 800)

CHARGES PAR OBJET

(en milliers de dollars)

	Budget 2023	Prévision 2022	Réel 2021
Rémunération	845 651	789 253	770 694
Charges sociales	288 749	261 322	253 528
Biens et services	387 760	328 220	313 967
Intérêts et frais de financement			
Frais de financement à court terme	16 273	10 199	1 923
Intérêts sur la dette à long terme à la charge:			
de la Société	68 555	61 533	58 999
du gouvernement du Québec	107 621	83 253	67 482
	192 449	154 985	128 404
Amortissement des immobilisations	406 227	386 227	362 189
Autres	-	-	21
	2 120 836	1 920 007	1 828 803

RÉSULTATS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

(en milliers de dollars)

	Budget 2023	Prévision 2022	Réel 2021
REVENUS			
Revenus provenant de l'ARTM	1 589 742	1 486 499	1 460 126
Subventions	107 621	83 253	67 171
Autres revenus	37 348	37 588	34 334
Nouvelles sources de revenus	77 700	25 000	-
	1 812 411	1 632 340	1 561 631
CHARGES			
Rémunération	845 651	789 253	770 694
Charges sociales	288 749	261 322	257 048
Transport et communication	160 472	132 387	116 866
Honoraires professionnels	12 942	12 133	21 302
Achats de services techniques	40 628	33 339	51 793
Location	16 880	15 029	17 886
Entretien et réparation	34 503	29 098	17 772
Fourniture de services publics	291	291	275
Autres biens non durables	138 266	122 385	94 793
Frais de financement à court terme	4 228	1 282	3 058
Intérêts et frais de financement à la charge de:			
la Société	161 520	151 568	141 438
du gouvernement du Québec	107 621	83 253	67 482
Affectations au fonds d'immobilisations	660	1 000	1 224
	1 812 411	1 632 340	1 561 631
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	-

RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

	Budget 2023	Prévisions 2022	Réalisations 2021
REVENUS			
Fonctionnement			
Revenus provenant de l'ARTM	1 589 742	1 486 499	1 460 126
Subventions	115 757	88 353	67 171
Autres revenus	50 109	48 386	41 896
Nouvelles sources de revenus	77 700	25 000	-
	1 833 308	1 648 238	1 569 193
Investissement			
Contribution de l'ARTM	4 590	19 169	19 184
Subventions	743 834	800 853	996 254
	748 424	820 022	1 015 438
	2 581 732	2 468 260	2 584 631
CHARGES			
Service bus, métro et transport adapté	1 928 387	1 765 022	1 700 399
Intérêts et frais de financement	192 449	154 985	128 404
	2 120 836	1 920 007	1 828 803
Excédent de l'exercice	460 896	548 253	755 828
Excédent accumulé au début de l'exercice	6 612 220	6 063 967	5 308 139
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	7 073 116	6 612 220	6 063 967

EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)

	Budget 2023	Prévision 2022	Réel 2021
Excédent de fonctionnement affecté	999	999	999
Fonds de roulement	1 400	7 000	7 000
Fonds d'immobilisations	31 328	30 668	159 668
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	6 057	6 057	6 057
Financement des investissements en cours	(639 500)	(639 500)	(639 500)
Dépenses constatées à pourvoir	(118 642)	(114 745)	(110 599)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	7 791 474	7 321 741	6 640 342
Total	7 073 116	6 612 220	6 063 967

Excédent de fonctionnement affecté

L'excédent de fonctionnement affecté comprend la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par résolution à des fins précises.

Fonds de roulement

Ce fonds est composé du capital non engagé qui est réservé à l'acquisition de certaines immobilisations. Il doit être renfloué sur une période maximale de cinq ans.

Fonds d'immobilisations

La création de ce fonds a été autorisée par le CA de la STM le 3 décembre 2014. Ce fonds peut uniquement être utilisé pour financer la partie non subventionnée de l'acquisition, la réparation ou la rénovation de certaines immobilisations.

Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés

Ce poste représente l'ensemble des sommes disponibles à la suite de la fermeture des règlements d'emprunts.

Financement des investissements en cours

Le financement des investissements en cours correspond à l'excédent du financement permanent réalisé sur les acquisitions d'immobilisations.

Dépenses constatées à pourvoir

Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :

- ▶ Passif initial des régimes non capitalisés lié aux avantages sociaux futurs.
- ▶ Financement des activités de fonctionnement relatif aux frais d'émission et d'intérêts.

(en milliers de dollars)

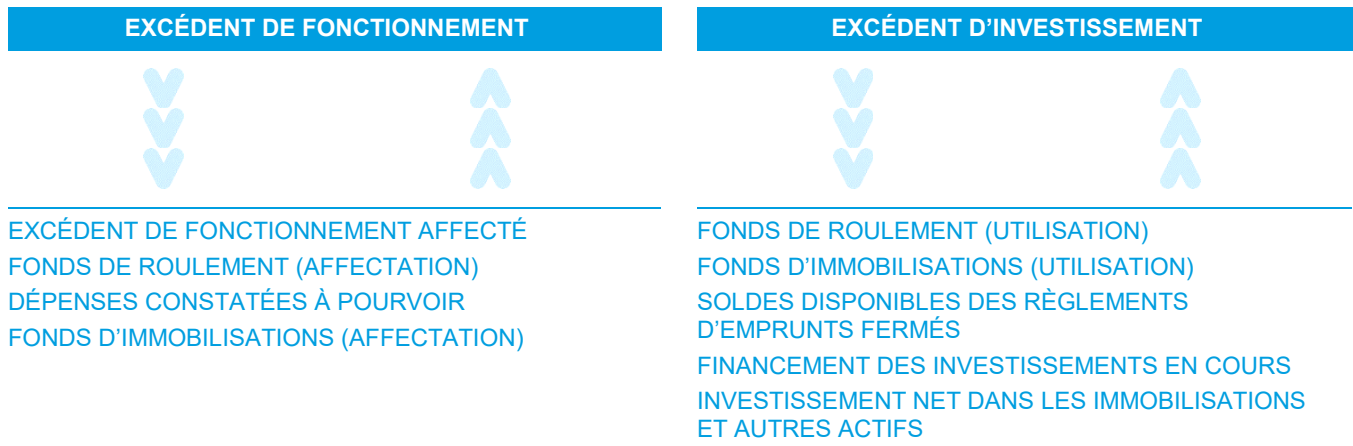
	Budget 2023	Prévision 2022	Réel 2021
Avantages sociaux futurs	(99 023)	(99 023)	(99 023)
Financement des activités de fonctionnement			
Frais d'émission et d'intérêts de la dette à long terme	(38 780)	(31 871)	(25 496)
Éléments présentés à l'encontre des dépenses constatées à pourvoir			
Financement des activités de fonctionnement	19 161	16 149	13 920
Solde à la fin de l'exercice	(118 642)	(114 745)	(110 599)

RELATION ENTRE LES DIFFÉRENTS FONDS DE LA STM

Conformément au modèle élaboré par le MAMH, la Société présente certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes, ces informations financières sont reflétées aux excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

Le budget de fonctionnement se traduit par l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales alors que les projets d'investissements prévus au PI se traduisent par l'excédent d'investissement à des fins fiscales.

Le PI représente les besoins en investissement des 10 prochaines années pour les projets d'immobilisations visant à maintenir et développer le patrimoine de la STM.



PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

L'implantation de pratiques de bonne gestion financière et budgétaire est primordiale pour la STM. En effet, ces dernières servent de guide à la prise de décision et permettent d'amener l'ensemble des gestionnaires à un niveau supérieur de maîtrise de gestion des fonds publics. Vous trouverez ci-dessous les principales pratiques de gestion en vigueur. Ces dernières sont ou seront appuyées par une politique, une directive ou un guide.

GESTION ENTOURANT L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Planification à long terme

Dans la foulée d'un virage axé sur l'amélioration de l'expérience client, le travail menant à l'élaboration du PSO 2025 a été réalisé depuis 2015. Le PSO 2025 de la STM a été adopté par son CA le 8 juin 2017.

Le PSO 2025 est le fruit d'une consultation auprès des clients et des employés ainsi que de balisages. Il s'appuie sur des assises, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM, le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec, sans oublier les engagements pris par la Ville de Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada, notamment en matière de réduction des émissions de GES.

Équilibre budgétaire annuel

L'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* stipule que le budget ne peut prévoir des dépenses supérieures aux revenus de la STM. Il est fondamental que toute société de transport atteigne l'équilibre budgétaire. Pour ce faire, la STM a mis en place des processus ainsi que des outils afin de maintenir cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

- Un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire (R-091) prévoit le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense. Ce règlement assure une gestion responsable des ressources financières appuyée par une directive sectorielle finances (DS FIN 012) de suivi budgétaire et certification des activités d'exploitation et d'investissements.
- Processus d'élaboration d'un cadre financier sur plusieurs années afin d'assurer un équilibre budgétaire à moyen et à long termes.
- Processus budgétaire annuel rigoureux et bien documenté permettant une prise de décision efficace. Toujours selon la Loi sur les sociétés de transport en commun, le budget doit prévoir une réserve d'au plus 1,5 % des dépenses pour couvrir les frais imprévisibles d'administration et d'exploitation.
- Processus de prévisions aux quadrimestres afin de s'assurer que la situation budgétaire de la STM est saine tout au cours de l'année.
- Processus de suivi budgétaire mensuel permettant à la STM d'avoir une connaissance précise de la situation; les gestionnaires peuvent ainsi mieux planifier et contrôler l'évolution financière de leur secteur respectif.

Mise en contexte et objectifs

La gestion de portefeuille de projets a été créée en 2006 à la STM dans le but de faciliter la réalisation du PSO en fonction des ressources disponibles.

En matière de gestion de portefeuille de projets, les principes suivants doivent s'appliquer :

- Les objectifs d'investissements du portefeuille sont établis par le PSO
- Les catégories du portefeuille de projets sont définies
- Pour être inclus dans le portefeuille de projets, un projet doit générer des bénéfices ou permettre à la STM de se conformer à une loi ou à un règlement. Les enjeux liés au développement durable et à l'accessibilité universelle sont également considérés

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

GESTION ENTOURANT LES INVESTISSEMENTS D’AFFAIRES

Gouvernance et processus

La gouvernance du portefeuille de projets de la STM est encadrée par le comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP), composé de membres de la direction.

Les principales règles établies dans une politique de gestion sont les suivantes :

- Tout projet du portefeuille doit être sous la responsabilité d’un gestionnaire de niveau directeur ou plus (Promoteur)
- Une charte de projet dûment signée doit être déposée au CGPP
- Chaque projet doit être intégré dans la catégorie à laquelle il contribue le plus
- Tout projet doit satisfaire les modalités définies par le CGPP pour assurer son passage d’une phase à l’autre du cycle de vie du projet
- Tout projet inscrit dans le portefeuille doit être réalisé en fonction du budget autorisé et livrer les bénéfices dans les délais prévus. Tout promoteur qui ne prévoit pas atteindre cet objectif doit présenter une demande de modification de projet au CGPP

Les critères suivants sont à la base du processus décisionnel d’approbation et d’évaluation tout au long du cycle de vie des projets :

- Les axes et objectifs du PSO 2025
- Critères spécifiques à chacune des catégories
- Disponibilité des ressources
- Risques reliés à la réalisation des projets
- Réalisation des bénéfices

Les bénéfices mesurés du portefeuille de projets

De façon à livrer les bénéfices attendus, la contribution des projets du portefeuille est mesurée avant la réalisation du projet et après (cible à atteindre au moment où les livrables sont transférés et intégrés aux opérations).

À titre d’exemple, notons les indicateurs suivants :

- Le taux d’immobilité
- La distance moyenne avant un bris (MDBF)
- Les coûts d’exploitation
- Le taux de ponctualité
- Le temps de déplacement
- Le déficit de maintien des actifs
- Le taux de disponibilité des systèmes

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Gestion des immobilisations (DS FIN 001)

La présente directive sectorielle définit et précise les critères de capitalisation afin d'assurer une comptabilisation adéquate des immobilisations de la STM. Ses principaux objectifs sont :

- D'orienter la STM dans l'identification et la comptabilisation adéquate de ses immobilisations
- D'uniformiser la capitalisation des immobilisations en établissant des règles claires
- D'identifier les catégories d'immobilisations et la durée de vie aux fins de l'amortissement

Cette directive découle des normes de « saine pratique comptable » et plus particulièrement des normes comptables pour le secteur public qui sont contenues dans le manuel de comptabilité pour le secteur public publié par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Canada (CPA) et du manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le MAMH.

Gestion des opérations de trésorerie (PC 3.07)

Dans le cadre de ses activités, la STM doit faire des placements et financer ses investissements. Elle doit aussi atténuer les risques financiers et budgétaires auxquels elle est exposée. Les décisions associées à ces opérations de trésorerie peuvent avoir un impact significatif sur les activités de la STM.

La STM étant un organisme public, il est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes que soient mises en œuvre des façons de faire rigoureuses en matière de gestion des opérations de trésorerie. Celles-ci doivent s'inspirer de pratiques exemplaires d'intermédiaires financiers du secteur public et privé. Elles doivent aussi être conformes aux politiques et règlements de la STM, ainsi qu'aux normes réglementaires canadiennes, québécoises et internationales.

La présente politique a pour objectifs de :

- Préciser la nature des opérations de trésorerie qui doivent être encadrées
- Fournir des principes clairs guidant le développement d'une stratégie de gestion appropriée
- Préciser les responsabilités des différentes parties prenantes de l'organisation

Les opérations de trésorerie sont aussi encadrées par les trois directives suivantes :

La gestion de la dette (DS FIN 004)

La nature des opérations de la Société nécessite d'importants investissements en immobilisations. Le maintien et le développement de ses réseaux du métro et de bus génèrent beaucoup de besoins en investissements qui sont financés par l'émission de dettes. De plus, les infrastructures sont majoritairement admissibles aux programmes d'aide financière (subventions) provenant des différents paliers de gouvernement. Celles-ci sont, habituellement, versées sous la forme de remboursement du service de la dette.

Conformément aux dispositions législatives, le financement à long terme de la portion d'un investissement faisant l'objet d'une subvention est réalisé directement auprès du fonds de financement du ministère des Finances. Tous les autres emprunts à long terme sont réalisés auprès de la Ville de Montréal. Le financement à court terme ou temporaire est généralement réalisé auprès du marché des capitaux. Lorsqu'il concerne les projets d'investissements prévus au Plan des immobilisations du transport en commun, approuvé par le Conseil du trésor, pour la part subventionnée par le ministre des Transports du Québec, il peut être effectué par marge de crédit auprès de Financement-Québec.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

La Société doit donc se doter de stratégies rigoureuses afin de pouvoir gérer efficacement les dettes qu'elle doit contracter. Ces stratégies doivent lui permettre :

- D'optimiser ses coûts et ses processus de financement
- D'assurer l'accès à des sources de financement suffisantes et diversifiées
- D'assurer de saines relations avec les intervenants de marché et les partenaires financiers
- D'optimiser son niveau d'endettement et la situation financière de l'entreprise

En plus des principes généraux établis à la PC 3.07 – Gestion des opérations de trésorerie, les responsables des opérations de trésorerie doivent :

- Toujours prévoir un fonds d'amortissement pour chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un (1) an afin de pouvoir en assurer le remboursement complet à l'échéance
- Toujours faire en sorte que la totalité des transactions effectuées à taux variable soient immédiatement converties en taux fixes
- Toujours faire en sorte que la totalité des transactions effectuées en devises étrangères soient immédiatement converties en devises canadiennes
- Réviser au minimum aux trois (3) ans l'hypothèse du taux de rendement anticipé à long terme des fonds d'amortissement compte tenu des conditions de marché observées

Les stratégies de gestion de la dette sont les suivantes :

- Moyens d'encadrement généraux afin d'assurer le suivi et le contrôle de la dette de la Société
- Le financement à court terme sert à répondre aux besoins de liquidité de la Société
- Les investissements prévus au programme des immobilisations sont financés par des emprunts à long terme
- La Société peut avoir recours à des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses financements

La gestion des placements (DS FIN 005)

La gestion de l'encaisse, effectuée sur une base quotidienne, évalue les entrées et sorties de fonds, toutes sources confondues, de l'entreprise. Lors de cette analyse, il arrive que, pour une période donnée, la Société soit en position d'excédent de caisse. Il y a donc lieu d'investir ces sommes afin d'en optimiser le rendement. De plus, la Société effectue annuellement des contributions à son fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de ses emprunts à leur échéance (tel que spécifié à sa politique corporative de gestion des opérations de trésorerie).

La directive définit :

- Le cadre à l'intérieur duquel les responsables de la gestion des placements évoluent
- Un ensemble d'objectifs à atteindre et de contraintes à respecter qui prennent en considération les niveaux de rendement attendu et de risque toléré par la Société

Les contraintes ne doivent cependant pas empêcher l'atteinte des objectifs. La préservation et l'augmentation du capital des fonds d'amortissement, de même qu'une volatilité limitée de la valeur de ces fonds, sont les principaux objectifs visés par la directive afin de protéger la capacité de remboursement, la réputation et l'intégrité de la Société.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

La gestion des risques financiers (DS FIN 006)

Certains aspects des opérations de la Société génèrent des risques financiers pouvant affecter sa capacité à bien s'acquitter de sa mission. Les variations de prix pour l'approvisionnement en carburant de ses véhicules en constituent un bon exemple. Les impacts des fluctuations de taux d'intérêt sur une dette à taux variable en constituent un autre. Le niveau d'exposition de la Société est principalement fonction de :

- L'importance et la direction des variations des différentes variables financières (exemples : taux de change, taux d'intérêt, prix des matières premières)
- La sensibilité aux variations de marché des instruments utilisés dans ses stratégies de couverture
- Ses besoins de financement et de refinancement
- Ses besoins en liquidité pour suffire à ses opérations courantes

Les différentes catégories de risques auxquels la Société peut être exposée sont les suivantes :

- Risque de crédit et de contrepartie
- Risque de liquidité
- Risque opérationnel
- Risque de marché

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

SAINE GESTION DES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Efforts de réduction des dépenses d'exploitation dans la mesure du possible

La STM continuera d'exercer un contrôle serré de ses coûts d'exploitation. Pour appuyer ses efforts, elle a choisi d'améliorer en priorité sa performance financière et d'optimiser la gestion de chacun de ses secteurs d'activité. À titre d'exemple, lorsqu'elle fait l'acquisition de biens et services, elle a recours à des regroupements de fournisseurs et d'industries, ce qui lui procure des économies importantes.

Optimiser les processus administratifs et décisionnels de l'organisation

La STM a décidé également d'alléger son processus décisionnel afin de réduire les délais administratifs. En réévaluant les processus, les activités et les façons de faire, elle compte optimiser la gestion de chacun de ses secteurs d'activité en mobilisant les employés autour d'enjeux comme la planification des besoins en main-d'œuvre, l'information de gestion et la disponibilité du matériel.

Guide d'approvisionnement

Les processus d'acquisition à la STM peuvent sembler complexes. Il importe de comprendre que la STM est une entreprise publique évoluant dans un cadre légal rigoureux. Ses processus d'acquisition sont définis par :

- Les législatures provinciales et fédérales notamment par la *Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01)* qui institue la STM et qui énonce l'ensemble de ses droits, pouvoirs et modalités d'acquisition de biens et de services
- Le CA de la STM :
 - dans le Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du CA et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la STM (R-011) qui fixe les paramètres gouvernant la prise de décisions dans les différents domaines de gestion des activités de la STM ainsi que les règles applicables à la signature de certains actes, documents ou écrits de celle-ci
 - dans le Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire de la STM (R-091-1 tel que modifié) qui détermine les règles à suivre avant qu'une dépense contractuelle ne soit engagée
 - dans le Règlement sur la gestion contractuelle (R-175) qui fait partie intégrante de tout contrat de la Société
- Le directeur général de la STM : dans la politique de gestion (PG 1.02) qui fixe les règles de délégation de pouvoirs d'autorisation de dépenses aux gestionnaires qui s'applique au pouvoir d'autorisation. Elle ne délègue d'aucune façon le pouvoir de signer les documents, contrats ou autres associés à la prise d'engagement de la STM auprès de tiers. Les règles de délégation de signature de ces actes, documents ou écrits sont contenues au règlement R-011 adopté par le CA et intitulé « Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du CA et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la STM ». Ce règlement a fait l'objet d'une mise à jour en 2022.

Ces documents visent à assurer l'équité, l'intégrité, la transparence et l'accessibilité aux marchés, à accroître la concurrence dans les processus d'attribution de contrats ainsi qu'à obtenir des biens et des services au meilleur. Les employés impliqués dans ce type de démarche doivent aussi respecter les normes prescrites par le Code d'éthique de la STM et le Code de conduite des fournisseurs. Tout employé de la STM ou membre de son CA qui, sciemment, accorde un contrat à un fournisseur sans en respecter les règles peut être tenu personnellement responsable.

En ce qui a trait aux acquisitions, la STM a élaboré aussi une directive sectorielle pour l'acquisition d'équipement et de logiciels (DS TII 002). Les budgets d'acquisitions informatiques sont centralisés à la direction exécutive - Technologies de l'information et Innovation. Une partie de ces budgets centralisés est allouée annuellement aux différents services de la STM.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Gestion contractuelle (R-175)

Le règlement de la gestion contractuelle instaure les mesures exigées en vertu de l'article 103.2 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01)* et vise à assurer un haut niveau de transparence et une saine gestion des contrats au sein de la STM. Ainsi, la STM instaure par la présente des mesures visant à :

- Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres
- Assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ, c. T-11.011)* et du *Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, c. T-11.011, r.0.2)* adopté sous l'égide de cette loi
- Prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption
- Prévenir les situations de conflit d'intérêts
- Prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et la gestion du contrat qui en résulte
- Encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat
- Assurer la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure à 100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré

Ce règlement prévoit également les règles d'attribution des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique. Il comporte des dispositions prévoyant la collaboration avec l'inspecteur général de la Ville de Montréal ainsi que l'intégration de dispositions concernant les modifications aux contrats.

Code d'éthique

Le Code d'éthique a vu le jour en 1988. Sa quatrième édition a été adoptée en 2018 par le CA sur recommandation de son comité Gouvernance, éthique et développement durable. En cas de décision difficile à prendre, la Société croit que ses employés sont en mesure d'effectuer une analyse juste de la situation et d'agir selon leur jugement.

Dans un tel cas, elle leur demande d'agir sous l'éclairage de sa mission, de ses valeurs et de ses engagements, de ses normes éthiques et des réponses découlant des questionnements prévus à son guide éthique. Chacun de ces éléments est approfondi dans les différentes sections du code, de manière à présenter une démarche structurée permettant de déterminer la conduite appropriée lorsqu'un employé est confronté à un dilemme éthique.

Par ce code, la STM veut souligner l'importance qu'elle attache à l'intégrité de ses employés, à la transparence de sa gestion et à sa bonne réputation auprès des clients, des partenaires, des fournisseurs et des organismes avec lesquels elle fait affaire.

Code de conduite des fournisseurs de la STM

Le Code de conduite des fournisseurs s'inscrit dans la démarche de la Société en matière d'approvisionnement responsable et de développement durable. On y énonce les attentes de la Société à l'égard de ses fournisseurs dans ces domaines. Adopté en novembre 2018, on y retrouve une série de principes guidant les processus contractuels de la Société.

Par ce code, la STM demande à ses fournisseurs de s'engager à se conformer aux normes internationalement reconnues et aux meilleures pratiques en matière d'approvisionnement responsable. Il témoigne de la volonté de la Société de faire affaire avec des fournisseurs qui partagent ses valeurs et qui adhèrent à des pratiques responsables.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Contrôles internes financiers (PC 3.09)

Dans un contexte où les normes de gouvernance exigent de plus en plus que les administrateurs et les directions aient en main des outils permettant la maîtrise de leur environnement de contrôle, la STM désire renforcer ses pratiques en matière de contrôle interne financier.

La STM a mis en place un programme d'attestation de l'information financière pour ses états financiers annuels basés sur les meilleures pratiques dans le domaine. Chaque année, le directeur général et le trésorier attestent que la direction maintient des systèmes de contrôles internes de qualité qui ont pour objet de fournir une assurance raisonnable que les états financiers publiés donnent une image fidèle de la STM et ne contiennent pas de fausses informations. Ils attestent également l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

La STM requiert que des contrôles internes financiers (CIF) soient mis en place de sorte que ses actifs soient protégés et que toutes ses opérations financières soient autorisées et enregistrées correctement. La STM intègre dans l'exercice de ses activités quotidiennes des CIF efficaces et les membres du CA en assurent la surveillance. Tous les gestionnaires et les employés de l'organisation sont responsables du choix, de la mise en place et du maintien des CIF en conformité avec le niveau de responsabilité qui leur est attribué.

En matière de contrôle interne financier, la STM privilégie les mesures suivantes :

- Dans toutes les sphères d'activité de la STM, les risques financiers sont énoncés et les contrôles financiers sont clairement identifiés, mis en place et maintenus;
- Les membres du CA, les gestionnaires et les employés contribuent à la protection des actifs, à la production de l'information financière de qualité ainsi qu'à la gestion des risques financiers inhérents aux processus sous leur gouverne ou auxquels ils participent;
- Dans le but de permettre au directeur général et au trésorier d'attester que les contrôles financiers sont efficaces, un programme d'attestation des contrôles internes à l'égard de l'information financière est mis en place;
- L'amélioration continue du système des CIF tient compte notamment des recommandations du programme d'attestation des contrôles internes à l'égard de l'information financière, des rapports de la Vérification générale et de ceux des auditeurs externes.

Contrôles internes financiers (DS FIN 007)

Afin de préciser les modalités d'application des principes énoncés dans la politique corporative (PC 3.09) « Contrôles internes financiers » (CIF), la STM a élaboré une directive sectorielle des contrôles financiers internes (DS FIN 007). La directive décrit les activités liées à l'identification des risques et des contrôles ainsi que les obligations quant à la production de l'information financière contenue dans les états financiers annuels. Elle décrit les attentes quant au programme d'attestation des CIF ainsi que les activités de suivi des rapports produits notamment par les auditeurs externes ou la vérification générale. Finalement, elle précise les rôles et responsabilités des groupes touchés par les CIF.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

AUTRES PRATIQUES DE GESTION

Gestion intégrée des risques (PC 1.17)

Les activités de la STM exposent cette dernière à un large éventail de risques pouvant affecter sa capacité à remplir sa mission, à atteindre ses objectifs et porter atteinte à sa réputation. Le but poursuivi par la direction, à cet égard, consiste à protéger la STM contre les risques stratégiques, opérationnels et financiers, tout en optimisant ses processus d'affaires. Une gestion rigoureuse et efficace favorise l'atteinte des objectifs en priorisant les risques significatifs, en anticipant les besoins du CA et de la direction et en y répondant.

La politique de gestion intégrée des risques établit un encadrement formel concernant la gestion des risques. L'approche adoptée vise à prendre des décisions éclairées dans l'intérêt de l'organisation en identifiant, en évaluant, en atténuant et en communiquant les enjeux importants liés aux risques. Elle vise à faire une transition entre une approche où les risques sont gérés en cloisonnement par les différents secteurs d'affaires vers une autre plus globalisante où les décisions sont prises en fonction de leur interdépendance.

L'approche systématique de gestion des risques se base sur un processus structuré mis en œuvre par les gestionnaires et destinée à fournir une assurance raisonnable quant aux enjeux de la STM. Les principes régissant cette politique reposent sur une gouvernance interne structurée en matière de gestion des risques. Cette politique précise les rôles et responsabilités entre les secteurs opérationnels et les fonctions dédiées à la gestion des risques et à la Vérification générale. Elle s'applique à l'ensemble des activités de la STM. Une gestion efficace des risques doit être une préoccupation partagée par l'ensemble des employés de la STM.

Gestion des ressources et actifs informationnels (PC 5.01)

La STM reconnaît le caractère névralgique et stratégique du traitement et de la protection des ressources et actifs informationnels qu'elle détient et utilise au sein de ses processus d'affaires. C'est pourquoi elle met en place une structure de gouvernance lui permettant de créer, d'organiser, de protéger, de maintenir et de disposer des ressources et actifs informationnels de manière à contribuer aux objectifs organisationnels. La politique corporative PC 5.01 établit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes en matière de gestion et de protection de l'information ainsi que de cybersécurité.

Les principes directeurs sont axés sur l'imputabilité, l'intégrité, la protection, la conformité, la disponibilité, la divulgation, la conservation et la disposition de l'information sous sa garde. Ces principes sont les suivants :

- La gestion des ressources et actifs informationnels doit faire l'objet d'une reddition de compte annuelle auprès du comité de direction et au CA;
- L'élaboration et la mise en place des encadrements découlant de cette politique sont prises en charge par les secteurs concernés;
- L'information est publique, sous réserve des restrictions prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ. c. A-2.1.)*;
- L'information doit faire l'objet de bonnes pratiques de gestion permettant d'en assurer :
 - L'authenticité, la fiabilité et un accès en temps opportun par le personnel de la Société ainsi que toute personne y ayant droit;
 - Le classement et la protection selon son niveau de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité;
 - Le cycle de vie (création, utilisation, conservation et destruction);
- Les mesures de protection de l'information ainsi que les mécanismes de gestion de la cybersécurité doivent être mis en place de manière équilibrée en fonction de l'importance des risques.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Intégrer le développement durable aux pratiques et processus décisionnels (PC 1.13)

La politique de développement durable de la STM stipule que le développement durable doit être au cœur des décisions. Dans son PSO 2025, la STM s'est engagée à consolider sa position de chef de file en développement durable. Forte de cet engagement, la STM intègre des considérations environnementales, sociales et économiques à ses processus décisionnels. Ainsi, elle a adopté en 2014 une directive sectorielle sur les approvisionnements responsables s'appliquant à tout processus d'achat et de disposition de biens. La priorisation des projets, leur conception et leur réalisation prennent en compte les enjeux de développement durable via notamment la gestion de portefeuille de projets et les normes et critères de conception. Enfin, toutes les recommandations présentées au CA et au directeur général font l'objet d'une évaluation d'un point de vue du développement durable.

Le développement durable à la STM s'inscrit également dans une démarche d'amélioration continue, comprenant l'amélioration de son système de gestion environnementale inspiré de la norme ISO 14001, une revue de direction et une reddition de comptes interne et externe annuelle. Depuis 2009, la STM rédige et publie chaque année un rapport de développement durable en conformité avec les normes GRI.

Le développement durable est également intégré aux projets de la STM. La STM s'est engagée à viser une certification LEED pour les nouveaux bâtiments de surface et Envision pour les nouvelles infrastructures. Le centre de transport Stinson a obtenu la certification LEED Or en 2015. Deux projets ont également reçu une reconnaissance en développement durable Envision. Le projet du garage Côte-Vertu a reçu le niveau Platine en 2021, la plus haute distinction Envision remise pour la première fois à un projet de transport collectif au Canada. Le projet du pôle multimodal Vendôme a reçu en 2022 la reconnaissance Envision Or.

La revue spécialisée en développement durable Corporate Knights place depuis plusieurs années la STM au sein d'un groupe sélect d'entreprises canadiennes qui se distinguent par leurs pratiques responsables exemplaires. La Société occupe le 10^e rang canadien au classement 2022 des 50 meilleurs citoyens corporatifs du Canada. La STM est la seule entreprise de transport terrestre à faire partie de ce palmarès.

Autres pratiques affectant la gestion financière

Plusieurs autres politiques, directives ou règlements, bien que ne traitant pas aussi directement de gestion financière, viennent encadrer la prise de décision au sein de la STM. Ces encadrements contribuent à la saine gestion des ressources de l'entreprise et à l'atteinte de ses objectifs. Notons, entre autres, les politiques et directives concernant les technologies de l'information, les ressources humaines, la sécurité et le comportement des personnes, l'utilisation des biens de l'entreprise, les conditions de travail, la gestion salariale, le remboursement de dépenses et la facturation à des tiers.

DÉFINITION DES TYPES DE REVENUS

■ Autres revenus

Revenus autonomes, tels que : valeur de la visibilité lors d'événements spéciaux auxquels participe la STM, ventes de cartes OPUS, amendes, revenus de location ou de service et autres.

■ Quote-part – Transgesco S.E.C.

Revenus commerciaux provenant de la quote-part de Transgesco S.E.C., filiale à part entière de la STM.

■ Revenus provenant de l'ARTM

Le revenu reçu de l'ARTM est versé en compensation des services de transport collectif offerts par la STM sur son territoire. Ce revenu prévoit une rémunération liée aux coûts d'exploitation des différents services (bus, métro et TA), ainsi qu'une contribution pour la part non subventionnée des dépenses d'immobilisations.

L'ARTM est responsable d'établir l'offre de service de transport collectif en recourant aux services des quatre OPTC. Ces derniers, dont la STM, ont pour responsabilité de livrer les services convenus avec l'ARTM.

■ Subventions du gouvernement du Québec liées au service de la dette

Aide aux projets d'investissement financés par emprunt, calculée selon les paramètres du programme d'aide et selon les dépenses jugées admissibles par le MTMDQ. Ces subventions sont présentées en diminution des dépenses brutes.

DÉFINITION DES TYPES DE DÉPENSES

■ Affectation au fonds de roulement

Remboursement de $\frac{1}{5}$ des dépenses financées par le fonds de roulement au cours d'un exercice antérieur. Les dépenses financées par le fonds de roulement sont des immobilisations non subventionnées.

■ Affectation au fonds d'immobilisations

Le fonds d'immobilisations sert à financer certaines dépenses en immobilisations non subventionnées.

■ Avantages sociaux

Conventionnés : contributions de l'employeur aux différents programmes d'avantages sociaux offerts aux employés de la STM, soit les différents régimes d'assurance couvrant les soins dentaires, les frais médicaux et le remplacement du salaire en cas de maladie ainsi que le paiement annuel des banques de maladie et des congés personnels, de même que les contributions aux régimes de retraite.

Futurs : contributions de l'employeur aux programmes d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi offerts aux employés de la STM, soit les différents régimes d'assurance couvrant les soins de santé, le régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité, les régimes complémentaires aux prestations versées par la CNESST, les prestations de maternité et parentales et le maintien d'assurance lors de certaines absences prolongées.

■ Cotisations aux régimes publics

Contributions de l'employeur aux divers régimes gouvernementaux, tels que l'assurance-emploi, le Fonds des services de santé du Québec, le Régime de rentes du Québec et le Régime québécois d'assurance parentale.

■ Coût de la CNESST

Cotisation annuelle payée à la CNESST. Comprend également les remboursements des salaires nets payés aux employés en accident de travail et les rentes d'incapacité. Au niveau des unités administratives, le coût de la CNESST est le salaire net payé à l'employé en accident de travail.

■ Dépenses diverses

Coûts pour les communications, les commissions sur les ventes de titres, la publicité, la formation et autres.

DÉFINITION DES TYPES DE DÉPENSES

■ Dépenses majeures

Dépenses en immobilisations financées par le budget spécial d'exploitation. Comprend également les dépenses pour les pneus de bus, de métro et divers véhicules.

■ Énergie, taxes et permis

Énergie motrice, énergie utilitaire, coûts d'immatriculation, taxes municipales et assurance responsabilité.

■ Financement des opérations

Frais d'intérêt sur les emprunts à court terme et frais bancaires servant à financer les opérations courantes.

■ Heures supplémentaires

Salaire (taux régulier et prime) payé pour le temps travaillé au-delà du nombre d'heures normales à effectuer.

■ Location

Coûts relatifs à la location de véhicules, d'équipements, de locaux et de conduits souterrains.

■ Matériel et fournitures

Coûts des matériaux requis pour la réparation et l'entretien des véhicules et des bâtiments ainsi que pour l'achat de petits outillages, d'équipements et de fournitures de bureau.

■ Primes diverses et autres paiements

Différentes primes payées par l'employeur (nuit, soir, dimanche, jours fériés travaillés, amplitude, etc.).

■ Rémunération de base

Salaire de base payé à l'ensemble des employés. Comprend les dépenses liées à certaines charges pour les heures non travaillées; soit les vacances, les jours fériés chômés et travaillés ainsi que les congés de maladie.

■ Service de la dette

Coût, en capital et intérêts, du remboursement de la dette à long terme contractée pour le financement de projets d'investissement. Ce montant inclut le versement au fonds d'amortissement et la subvention liée au capital.

■ Services professionnels

Honoraires versés à des bureaux d'études externes pour leur expertise particulière dans les domaines suivants : administratif, juridique, informatique, santé, génie, ressources humaines, publicité et information.

■ Services techniques et autres services

Coûts des services confiés à des firmes externes pour l'exécution de certains contrats de réparation. Comprend également les coûts relatifs aux contrats de taxi pour le transport régulier et adapté, au contrat de transport d'argent, au coût de la surveillance policière assumée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de police de Laval et au contrat de gardiennage des propriétés de la STM.

DÉFINITION DES CHARGES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

■ Achats de services techniques

Coûts des services confiés à des firmes externes pour l'exécution de certains services considérés comme étant de nature technique aux opérations.

■ Autres biens non durables

Dépenses en électricité et en chauffage pour les bâtiments, le matériel divers et l'achat de petits outillages, d'équipements et de fournitures de bureau.

■ Charges sociales

Avantages sociaux, cotisations aux régimes publics et coût de la CNESST.

■ Entretien et réparation

Entretien et réparation des bâtiments, du matériel roulant et de divers équipements.

■ Fournitures de services publics

Coûts d'immatriculation des véhicules de service.

■ Honoraires professionnels

Honoraires versés à des bureaux d'études externes pour leur expertise particulière dans les domaines suivants : administratif, juridique, informatique, santé, génie, ressources humaines, publicité et information.

■ Intérêts et frais de financement

Coût, en capital et intérêts, du remboursement de la dette à long terme contractée pour le financement de projets d'investissement. Ce montant inclut le versement au fonds d'amortissement et la subvention liée au capital.

■ Location

Coûts relatifs à la location de véhicules, d'équipements, de locaux et de conduits souterrains.

■ Rémunération

Rémunération de base, heures supplémentaires et primes diverses et autres paiements.

■ Transport et communication

Énergie motrice, coûts d'immatriculation et assurances pour les véhicules. Comprend également les coûts relatifs aux contrats de taxi pour le transport régulier et adapté, au contrat de transport d'argent. Inclut les frais de déplacement et tous les frais de communications à la clientèle et administratives.

DÉFINITION DES INDICATEURS DE GESTION

■ **Achalandage STM basé sur la vente de titres**

Le nombre de déplacements liés sur la base du nombre de titres consommés (dérivé des revenus voyageurs) et de taux moyens d'utilisation par titre (déterminés par sondage).

■ **Achalandage STM basé sur la validation électronique**

Le nombre de déplacements liés dérivé des données provenant du système électronique de validation.

■ **Déplacements transport adapté**

Le nombre de déplacements totaux effectués en termes d'espaces occupés par les clients du TA, par leurs accompagnateurs et par les aides à mobilité sur une période donnée.

■ **Coût complet par km (bus et métro)**

L'indicateur mesure le coût complet par kilomètre parcouru avec clients à bord (km commerciaux). Le coût complet inclut toutes les charges directes et indirectes à la STM pour offrir ce service.

■ **Coût complet par déplacement en transport adapté**

L'indicateur mesure le coût complet par déplacement individuel. Le coût complet inclut toutes les charges directes et indirectes à la STM pour offrir ce service.

■ **Déficit de maintien des actifs**

Le coût des travaux qui visent à rétablir l'état physique des actifs afin d'assurer la sécurité des personnes, de poursuivre leur utilisation aux fins auxquelles ils sont destinés, de réduire leur probabilité de défaillance ou de contrer leur vétusté physique. Les actifs inclus dans le déficit ont atteint un seuil de performance insuffisant ou posent un niveau de risque important.

■ **Expérience client globale**

L'indicateur est mesuré à partir du sondage Expérience client (sondage en continu dans le panel Ma voix ma STM). À l'aide des pictogrammes (3 émoticônes illustrant respectivement un visage content, neutre et mécontent), les répondants expriment leur expérience vécue lors des déplacements effectués avec la STM (bus et/ou métro) dans les sept (7) derniers jours. Des indices d'expérience client sont également mesurés spécifiquement pour les réseaux du métro, des bus et du transport adapté.

■ **GES par km-passagers**

L'indicateur représente les émissions de GES totaux de la STM ramenés aux distances parcourues par les usagers sur le réseau (passager-km).

■ **Incident 5 minutes et + par million de km - Métro**

Les incidents qui ont un impact sur la fiabilité métro par million de km parcourus.

■ **Indice d'appropriation de l'excellence de l'expérience client**

L'indice d'appropriation de l'excellence de l'expérience client permet de mesurer l'information, la compréhension et l'engagement des employés, des équipes et de la STM envers l'amélioration de l'expérience client.

■ **Indice de mobilisation des employés récents**

Le ratio entre le nombre d'employés mobilisés et le nombre de répondants, à l'emploi de la STM depuis moins de deux ans.

■ **Indice de mobilisation global**

Le ratio entre le nombre d'employés mobilisés divisé par le nombre de répondants.

■ **Indice sur le développement des compétences**

Le nombre d'employés satisfait du soutien reçu en ce qui a trait à la formation et au développement des compétences sur le nombre de répondants.

■ **Km commerciaux livrés / heure payée (bus et métro)**

L'indicateur mesure l'efficacité basée sur les km commerciaux livrés par heure payée travaillée.

DÉFINITION DES INDICATEURS DE GESTION

- **Niveau de maturité en accessibilité universelle**

Degré de maturité des pratiques en accessibilité universelle sur quatre niveaux. Les niveaux sont respectivement une approche par problème, par projet, sectorielle et intégrée.
- **Nombre de stations de métro accessibles par ascenseurs**

Le nombre de stations équipées d'ascenseurs et accessibles universellement.
- **Offre de service**

Bus – Les km commerciaux estimés parcourus par les bus avec clients à bord. Le service bus présente le nombre d'heures de service totales.
Métro – Les km totaux commerciaux parcourus par les voitures de métro avec clients à bord.
- **Ponctualité des bus**

Le pourcentage d'adhésion à l'horaire (règle moins 1 minute, plus de 3 minutes) des bus selon des points de repère insérés à l'intérieur du réseau de la STM.
- **Ponctualité à l'embarquement du transport adapté**

À partir des données GPS des véhicules (taxi et minibus) et des heures prévues d'embarquement et de débarquement du client, nous pouvons déterminer la ponctualité et le respect de la plage client à l'embarquement.
- **Programme d'excellence en qualité de service**

Des clients mystères déployés dans tout le réseau de la STM réalisent des missions variées et évaluent, selon une grille de critères prédéfinis, cinq grands indicateurs : le service à la clientèle, le confort et la sécurité, l'information à la clientèle, la propreté et l'accessibilité, lors de leur déplacement en bus ou en métro. On considère que l'évaluation d'un indicateur donné a été un succès si tous les critères évalués ont été réussis.
- **Proportion des déplacements STM ayant recours à l'électricité - Bus**

La proportion des déplacements STM ayant recours à la propulsion électrique (incluant la propulsion hybride diesel-électrique).
- **Respect des intervalles entre les trains en heure de pointe et hors-pointe**

Pour chaque départ de train d'un quai, le temps écoulé depuis le départ précédent est calculé. Ensuite, ce délai est comparé à l'intervalle annoncé afin de déterminer le respect de la cible.
- **Revenus non tarifaire**

Revenus commerciaux en provenance de Transgesco S.E.C., filiale à part entière de la STM.
- **Taux d'absentéisme**

L'indicateur mesure l'absentéisme de la STM. Cet indicateur est relatif à l'absentéisme court terme (moins ou égal à 3 jours) et long terme (plus de 3 jours).
- **Taux d'acceptation des demandes de déplacements**

Le pourcentage des demandes de transport TA acceptées jusqu'à 21 h la veille pour respecter la politique zéro refus. La politique du zéro refus oblige à accepter les demandes avant 21h la veille, ainsi la STM parvient à dépasser un taux de 100 %.
- **Taux de livraison**

Bus – Les km totaux réalisés divisés par les km totaux planifiés ajustés.
Métro – Les km totaux réalisés divisés par les km totaux du budget d'exploitation.
- **Taux d'immobile bus**

Proportion des bus non disponibles pour la livraison du service à la sortie en AM et PM pour des raisons d'entretien mineur, majeur ou des projets. La mesure est prise à des heures fixes.
- **Taux de réalisation des projets**

Cet indicateur mesure le niveau des sommes réelles dépensées des projets par rapport aux montants prévus.

INDEX DES SIGLES, ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

INDEX DES SIGLES, ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
ATUQ	Association du Transport urbain du Québec
CA	Conseil d'administration
CGPP	Comité de gestion de portefeuille de projets
CIF	Contrôles internes financiers
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CTQ	Commission des transports du Québec
DS FIN	Directive sectorielle finances
EDI	Entretien des infrastructures
GES	Gaz à effet de serre
GFOA	Government Finance Officers Association
GRI	Global Reporting Initiative
GPS	Global Positioning System
KM	Kilomètre
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MPB	Mesures préférentielles bus
MDBF	Mean Distance Between Failures
MR-73	Matériel roulant 1973 (voitures de métro)
MTMDQ	Ministère des Transports et de la Mobilité du Québec
OPTC	Organisme public de transport en commun
OPUS	Marque de commerce de la carte à puce commune de transport
PAÉE	Plan d'accès à l'égalité en emploi
PAGTCP	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
PC	Politique corporative
PDAU	Programme de développement d'accessibilité universelle
PEQS	Programme d'excellence en qualité de service
PDD	Plan de développement durable
PG	Politique de gestion
PI	Programme des immobilisations
PSO	Plan stratégique organisationnel
PTR	Plan de transition et de relance
REM	Réseau express métropolitain
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
SAP	System Applications and Products in Data Processing (application de système et produits de traitement des données)
SRB	Service rapide par bus
STM	Société de transport de Montréal
TA	Transport adapté
TC	Transport collectif

Publié par la Société de transport de Montréal

Direction exécutive
Planification et Finances

Direction Finances

800, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 9260
Montréal (Québec) H5A 1J6

stm.info



Dossier # : 1223843019

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé :

- d'approuver le programme d'immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 15:37

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1223843019

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Tel que prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal (STM) doit, chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134). Notons que la STM doit produire un plan d'immobilisations sur une période de dix ans.

Selon l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le transport collectif est une responsabilité d'agglomération. Le programme d'immobilisations de la STM doit donc être déposé pour approbation au conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0009 - 21 janvier 2022 – Approbation du programme d'immobilisations 2022-2031 de la Société de transport de Montréal
- CG20 0632 - 11 décembre 2020 – Approbation du programme d'immobilisations 2021-2030 de la Société de transport de Montréal
- CG19 0558 - 13 décembre 2019 – Approbation du programme d'immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal
- CG18 0636 - 29 novembre 2018 – Approbation du programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal
- CG18 0095 - 14 février 2018 – Approbation du programme d'immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal

DESCRIPTION

Le *Programme d'immobilisations (PI) 2023-2032* présente les prévisions des dépenses d'investissements de la STM au cours des dix prochaines années. Le PI 2023-2032 de la STM s'élève à 20,4 G\$ et comporte des dépenses de 10,5 G\$ autorisées dans le cadre des différents programmes gouvernementaux d'aide au transport collectif. Par ailleurs, des projets dont les coûts s'élèvent actuellement à 9,9 G\$ sont en phase d'identification (opportunité d'affaires) ou de définition (charte de projet). Ceux-ci sont, par exemple, en cours d'évaluation, de priorisation ou d'autorisation de financement dans un programme d'aide gouvernemental. Voici les dépenses projetées réparties par

secteurs.

Secteur	Phase	2023	2024	2025	2026	2027	2028-2032	Total
Réseau des autobus	Autorisés	280,0 M\$	237,3 M\$	320,9 M\$	421,2 M\$	726,0 M\$	380,4 M\$	2 365,8 M\$
	Définition et identification	7,3 M\$	38,0 M\$	37,4 M\$	113,7 M\$	407,9 M\$	2 474,8 M\$	3 079,4 M\$
	Total	287,3 M\$	275,3 M\$	358,3 M\$	535,0 M\$	1 133,9 M\$	2 855,2 M\$	5 445,2 M\$
Réseau du métro	Autorisés	673,9 M\$	1 017,3 M\$	1 355,3 M\$	1 525,4 M\$	799,5 M\$	2 666,4 M\$	8 037,8 M\$
	Définition et identification	21,5 M\$	141,9 M\$	315,9 M\$	531,7 M\$	850,2 M\$	4 786,7 M\$	6 648,0 M\$
	Total	695,5 M\$	1 159,3 M\$	1 671,2 M\$	2 057,1 M\$	1 649,7 M\$	7 453,1 M\$	14 685,8 M\$
Transport adapté	Autorisés	0,5 M\$	0,2 M\$	0,0 M\$	0,0 M\$	0,0 M\$	0,0 M\$	0,6 M\$
	Définition et identification	0,0 M\$	2,2 M\$	8,9 M\$	14,1 M\$	15,5 M\$	25,1 M\$	65,7 M\$
	Total	0,5 M\$	2,4 M\$	8,9 M\$	14,1 M\$	15,5 M\$	25,1 M\$	66,4 M\$
Administratif	Autorisés	30,7 M\$	24,2 M\$	19,6 M\$	0,2 M\$	0,0 M\$	0,0 M\$	74,7 M\$
	Définition et identification	4,4 M\$	29,2 M\$	34,0 M\$	30,5 M\$	24,3 M\$	0,0 M\$	122,3 M\$
	Total	35,1 M\$	53,4 M\$	53,6 M\$	30,7 M\$	24,3 M\$	0,0 M\$	197,0 M\$
Total		1 018,4 M\$	1 490,3 M\$	2 091,9 M\$	2 637,0 M\$	2 823,2 M\$	10 333,4 M\$	20 394,3 M\$

Près de 2,4 G\$ seront investis dans les projets autorisés ciblant le réseau de bus. De cette somme, 1,3 G\$ seront investis dans les centres de transport (CT), notamment dans leur électrification (630,8 M\$), dans la construction des CT de Bellechasse (318,2 M\$) et de l'Est de Montréal (294,9 M\$), dans la reconstruction du complexe Crémazie (18,5 M\$) et dans l'agrandissement des CT Anjou, Legendre et Saint-Laurent (6,8 M\$). Par ailleurs, 903,7 M\$ seront destinés à l'acquisition de bus de 12 m, presque entièrement des bus électriques (899,9 M\$).

Un peu plus de 8,0 G\$ seront investis dans les projets autorisés ciblant les installations du réseau de métro. Le prolongement de la ligne bleue du métro occupe une place centrale dans ce PI (5 722,6 M\$). Reliés à ce projet, on retrouve le remplacement du système de contrôle des trains de la ligne bleue (536,7 M\$) et le nouveau centre d'attachement du secteur nord-ouest (24,1 M\$). La STM prévoit investir massivement dans le remplacement d'équipements fixes directement liés à l'exploitation, comme les escaliers mécaniques, la ventilation, les ascenseurs, les équipements de voie, d'énergie, etc. (791 M\$). Le remplacement et la réfection d'infrastructures du métro comme des sections de stations et de tunnels, des garages et des ateliers, nécessiteront également des investissements considérables (369,1 M\$). Le programme d'accessibilité des stations de métro nécessitera pour sa part 320,2 M\$. Parmi les autres projets d'envergure autorisés, mentionnons l'acquisition de voiture de métro AZUR (137,6 M\$), le prolongement de la durée de vie des voitures MR-73 (11,4 M\$) et la construction du garage Côte-Vertu (50,1 M\$).

Le financement de la majorité des dépenses capitalisables de la STM se fait par émission de dette. Ainsi, au 31 décembre 2022, la dette nette de la STM devrait totaliser 1,4 G\$ pour atteindre 2,2 G\$ au 31 décembre 2032.

JUSTIFICATION

Tel qu'il est prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la STM doit, chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La participation financière de l'agglomération de Montréal au financement du PI 2023-2032 de la STM est comprise dans la contribution versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), laquelle a été fixée de façon provisoire à 667,3 M\$ pour 2023, en hausse de 20 M\$ par rapport à 2022.

MONTREAL 2030

Les investissements en transport collectif permettent de soutenir la transition écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian C NADEAU
Conseiller en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification

Le : 2022-11-22

financière et fiscale

Tél : 514 872-7656
Télcop. :

Tél : 514 872-3402
Télcop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2022-11-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2022-11-28

Extrait du procès-verbal d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 28 novembre 2022

Par vidéoconférence

CA-2022-150 ADOPTER LE PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2032

VU le rapport du directeur exécutif– Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Éric Alan Caldwell

APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter le programme des immobilisations de la Société pour les années 2023 à 2032, intitulé « **PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2032** » selon le document joint à la présente recommandation et de le transmettre aux différentes instances pour fins d'approbation.

Sylvain Joly

Signé avec ConsignO Cloud (28/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Recommandation Adoption du Programme des Immobilisations 2023-2032

ADOPTER le programme des immobilisations de la Société pour les années 2023 à 2032, intitulé « PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2032 » selon le document joint à la présente recommandation et de le transmettre aux différentes instances pour fins d'approbation.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ -

DE responsable : Planification et Finances (par intérim)



DE responsable :

Alain Brière

Signé avec ConsignO Cloud (25/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Alain Brière

Nom :

Sylvain Joly

Secrétaire de l'assemblée : Signé avec ConsignO Cloud (28/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

Améliorer l'expérience client

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance

Maîtriser les finances

Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Maîtriser les finances - Maîtriser la gestion de l'entente de service



Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

En vertu des articles 132 et 134 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01), une société produit, chaque année, un programme de ses immobilisations pour les 10 prochaines années, en conformité avec son plan stratégique. La société transmet, pour approbation, le programme à la ville de Montréal au plus tard le 31 octobre précédant le début du premier exercice financier qu'il vise.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis)

Vice-présidence (cochez si requis)

Direction générale :

GED:

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption du Programme des Immobilisations 2023-2032

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions S/O

Nouveau contrat Prolongation Sur invitation Levée d'options

Renouvellement De gré à gré Public Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité Audit et Finances Date: (jj/mm/an) 14 09 2022

Comité : Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

Le PI 2023-2032 s'inscrit dans la volonté d'accélérer la lutte face aux changements climatiques.

Chaque dollar investi maintenant et pour les 10 prochaines années apportera des dividendes pour les générations futures. La STM est un acteur majeur de la lutte contre les changements climatiques. Pour chaque tonne de GES émise, nous permettons d'en éviter 20 dans la région de Montréal. La STM permet d'éviter l'émission de plus de 2,3 millions de tonnes de GES par année. Les émissions de GES évitées par la STM représentent l'équivalent de près de 15 % de l'effort de réduction à venir des GES au Québec selon sa cible de réduction pour 2030. Nous visons à être exemplaire en continuant de réduire nos propres émissions de GES en étant un leader en électromobilité.

Faits saillants du PI 2023-2032 :

- Prolongement de la ligne bleue: une nouvelle option de mobilité qui transformera l'Est de Montréal.
- Maintien des actifs : donner une deuxième vie à nos infrastructures.
- Accessibilité universelle : lever les obstacles à l'utilisation de la STM.
- L'électrification : plus qu'un projet, une grande transformation d'entreprise.
- Mouvement bus : pour un réseau de surface plus performant et attrayant.
- Prévoir l'après MR-73 pour une ligne verte plus efficace et robuste.

Maintien des efforts et orientations 2022 à l'égard de la réduction du ratio d'endettement pour la réalisation du PI 2023-2032.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par : Conseiller Corporatif Projets

Nom : Cynthia Samson

Service : Direction Finances

Nom : Etienne Paradis

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josée Therriault

Josée Therriault

Signé avec ConsignO Cloud (25/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du Programme des Immobilisations 2023-2032

Informations financières S/O

SEULEMENT pour les projets associés au PI

N° de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

¹. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 \$

Ventilation des coûts² S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2022	2023	2024 et suivantes ⁴	Total
(A) Base ³				0 \$
(B) TPS	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(C) TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(F) Montant net (D - E)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

2. Les montants sont arrondis au dollar près.

3. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

4. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie : *Étienne Paradis*
Signé avec ConsignO Cloud (25/11/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du Programme des Immobilisations 2023-2032

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

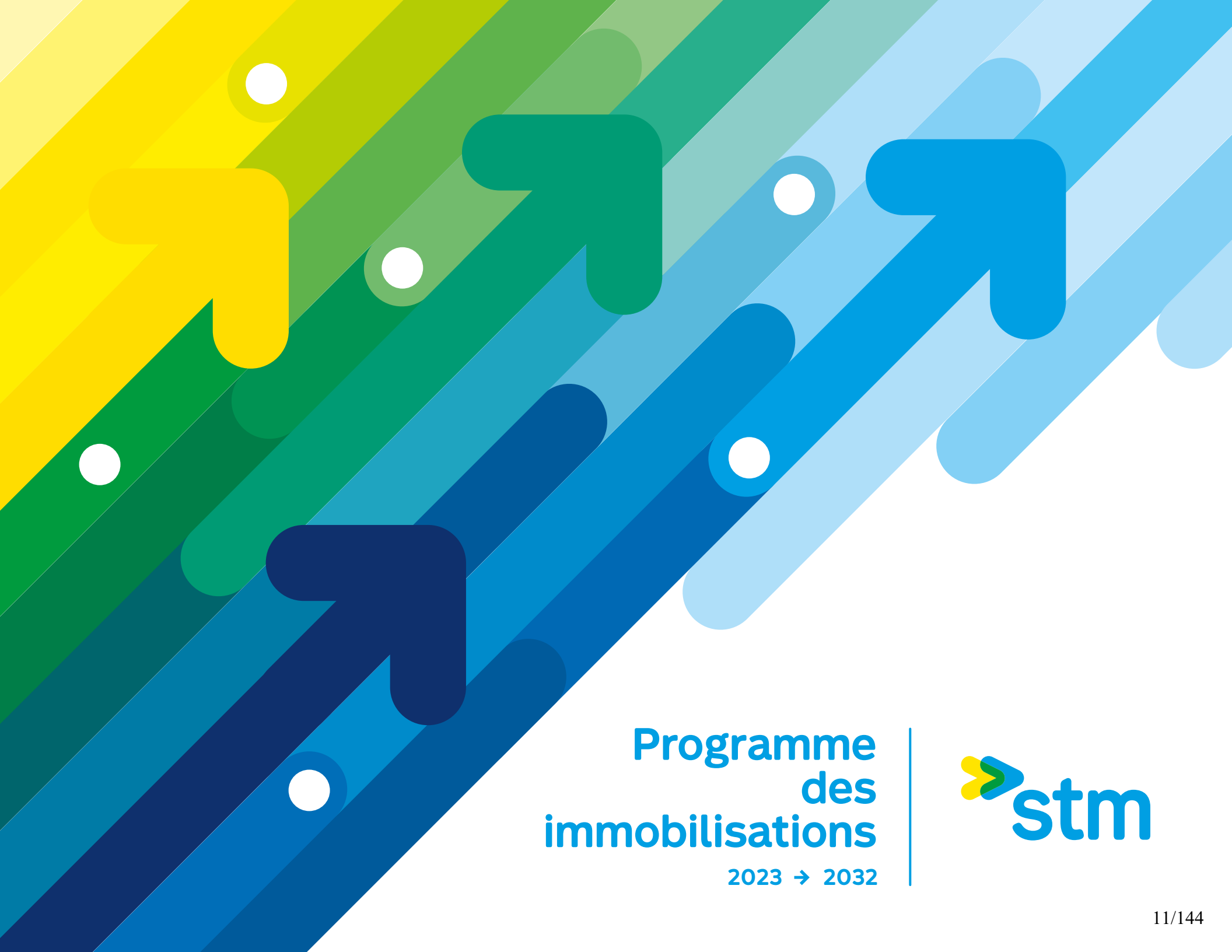
Recommandation

Exposé du besoin / PSO 2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle



Programme
des
immobilisations
2023 → 2032



DÉPOSÉ AU

Conseil d'administration de la Société de transport de Montréal,
Le 28 novembre 2022

PRÉPARÉ PAR

La direction Finances,
Direction exécutive - Planification et finances

Note liminaire

Les montants inscrits dans les tableaux et dans les textes sont arrondis au million de dollars près. Par conséquent, il est possible que la somme de ces montants diffère légèrement du total présenté.

Les dépenses des projets représentent le coût complet net des ristournes des taxes (TPS et TVQ), ce qui signifie qu'elles contiennent les volets capitalisables et non capitalisables. Le financement des investissements capitalisables s'effectue principalement sous forme d'emprunt ou de remboursement au comptant par nos partenaires. Quant à la portion non capitalisable, elle est intégrée au budget d'exploitation de la STM.

Le pourcentage de subvention présenté au bas de chaque fiche de projet représente une estimation du taux prévu de financement par les partenaires, autres que la STM, pour la durée totale du projet et

pour l'ensemble des dépenses du projet (capitalisables et non capitalisables). Ce pourcentage peut différer du taux du programme de subvention. À l'exception des demandes de subvention déjà autorisées, le programme d'aide financière indiqué dans chaque fiche de projet constitue une hypothèse à des fins de préparation du Programme des immobilisations (PI).

Les projets terminés en 2022 et avant sont exclus du présent document.

Finalement, une liste des sigles, des acronymes et des autres abréviations utilisés est présentée à la dernière page de ce document.



Marie-Claude Léonard

Directrice générale



Éric Alan Caldwell

Président du conseil d'administration

Mot des dirigeants

À l'aube de 2023, si la crise pandémique des deux dernières années s'estompe peu à peu, la crise climatique, elle, ne montre pas de signes d'essoufflement. La lutte aux changements climatiques doit s'accélérer et à cet effet, le transport collectif représente une solution éprouvée et efficace. Assumant pleinement son rôle de leader de la mobilité durable, la STM lance un signal fort à ses partenaires et bailleurs de fonds avec son Programme des immobilisations 2023-2032 : nous sommes prêts à appuyer sur l'accélérateur.

Pour ce faire, la STM prévoit des investissements totalisant près de 20,4 G \$ soit 4,4 G \$ de plus que les sommes prévues au précédent programme des immobilisations. Une bonification du programme

de financement PAGTCP permet à la STM et à la Ville de Montréal de disposer d'une marge de manœuvre financière accrue et nous saisissons pleinement cette opportunité avec un PI à l'envergure ambitieuse mais nécessaire.

Les projets prioritaires sont nécessaires afin que la STM évolue pour mieux répondre aux défis de la relance postpandémique et de se positionner comme une option de mobilité de choix face à l'auto-solo. À ce titre, la STM mise sur des investissements à valeur ajoutée qui apporteront des bénéfices à court terme pour les clients actuels et l'ensemble des citoyens montréalais ainsi que pour les générations futures.

Les sommes prévues nous permettent d'intensifier nos efforts pour assurer la vitalité de nos réseaux, notamment en investissant massivement dans le maintien des actifs, ainsi que leur développement. Bâtir le réseau de transport de demain, c'est aussi donner une deuxième vie aux infrastructures en place aujourd'hui.

Sur notre plan de travail se trouvent des projets qui transformeront le visage de la mobilité à Montréal, comme le prolongement de la ligne bleue, l'électrification du réseau de surface, la poursuite du Mouvement bus et la poursuite de notre démarche d'accessibilité universelle. D'autre part, de grands chantiers, menés en coulisses ou sous les yeux des clients et du public, contribueront à rendre nos équipements et nos infrastructures plus robustes, fiables et performants. Nous serons ainsi en mesure d'offrir un service de qualité et une expérience de déplacement toujours plus agréable et fiable, malgré le vieillissement de nos stations, tunnels et centres de transport. Cette démarche s'inscrit aussi dans la liste de nos actions menées pour améliorer la résilience de nos infrastructures face aux changements climatiques.

Pour concrétiser la vision qui sous-tend notre PI 2023-2032, nous devons disposer de moyens à la hauteur de nos ambitions et le support financier du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada ainsi que de la Ville de Montréal est essentiel pour permettre la réalisation de ces projets. Avec des employés mobilisés et le soutien de nos partenaires, nous abordons ce nouveau cycle d'investissements avec confiance.

Investir dans le transport collectif, c'est investir dans l'avenir.

Table des matières

Gouvernance	6
Faits saillants	10
Gestion de portefeuille de projets	41
Impact Financier	47
Sommaire – Projets	54
Réseau de bus	60
Réseau du métro	82
Transport adapté	108
Secteur administratif	112
Annexes	119
Index des sigles, acronymes et autres abréviations	132

Gouvernance

Gouvernance

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer. Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

Depuis la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, la STM évolue dans un environnement organisationnel et financier complexe. Elle est liée par une entente de service à l'ARTM pour l'exploitation des services sur son territoire et la réalisation de ses projets. La planification stratégique du développement du transport collectif, le financement des services et le cadre tarifaire relèvent dorénavant de l'ARTM.

La STM collabore également avec l'ARTM pour la planification des projets de développement métropolitain et réalise les projets pour les infrastructures et les équipements dont elle sera l'exploitante. À ce titre, elle réalise le projet service rapide par bus (SRB) Pie-IX, prépare le dossier d'affaires du prolongement de la ligne bleue (PLB) et sera maître d'œuvre de sa réalisation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres de notre conseil d'administration sont désignés par le Conseil d'agglomération de Montréal. Ces personnes peuvent être choisies parmi les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal et des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération. Celui-ci peut aussi désigner des membres indépendants. Par ailleurs, trois membres du conseil sont choisis parmi les personnes qui résident dans l'agglomération, dont une est cliente des services de transport adapté et deux autres sont clientes des services de transport collectif. Cette dernière désignation doit notamment permettre de faire accéder au conseil au moins une personne âgée de moins de 35 ans lors de sa nomination.

C'est notre conseil d'administration qui exerce les fonctions et les pouvoirs de la STM et en détermine les grandes orientations. Il adopte notamment le Plan stratégique organisationnel ainsi que le budget et le Programme des immobilisations (PI).

Notre conseil est formé de 10 personnes regroupant cinq femmes et cinq hommes. Six d'entre elles ont le statut d'élu municipal, trois y agissent à titre de représentant de la clientèle et une autre a le statut de membre indépendant.

COMITÉ DE DIRECTION

La directrice générale dirige les activités de la société en gérant ses affaires courantes concernant notamment les ressources humaines et les ressources financières. Elle veille à l'application des décisions du conseil d'administration et des règlements.

Pour l'assister dans ses fonctions, elle s'est dotée d'un comité de direction qu'elle préside. Ce dernier est composé de son adjoint ainsi que de ses directrices exécutives et directeurs exécutifs.

Ce comité met en œuvre les orientations de la Société en développant des stratégies, des plans ou des cibles dans le but de livrer un service de qualité et attractif pour la clientèle. Il alloue les ressources nécessaires à la réalisation du plan stratégique organisationnelle ainsi qu'à différents projets de développement et de maintien des actifs.

Le Comité de direction exerce un rôle de coordination et de suivi, plus spécifiquement, par l'examen des rapports financiers, des plans d'action et des indicateurs de performance visant à améliorer l'expérience client.

Gouvernance

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éric Alan Caldwell

Président

Conseiller et membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
District Hochelaga
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Laurence Parent

Vice-Présidente

Conseillère d'arrondissement
District De Lorimier
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Gracia Kasoki Katahwa

Mairesse d'arrondissement

Arrondissement de
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Conseiller de Ville de Montréal

District François-Perreault
Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-
Parc-Extension

Alex Bottausci

Maire

Ville de Dollard-des-Ormeaux

Alan DeSousa

Maire d'arrondissement

Arrondissement de Saint-Laurent

Sylvain Le May

Membre désigné de la clientèle du transport
adapté

Claudia Lacroix Perron

Membre désignée de la clientèle du
transport collectif (membre âgée de
moins de 35 ans)

Suzanne Lareau

Membre désignée de la clientèle du transport
collectif

Catherine Morency

Membre indépendante

Gouvernance

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Marie-Claude Léonard

Directrice générale

Étienne Lyrette

Adjoint à la directrice générale et directeur

Planification stratégique et Affaires gouvernementales

Geneviève Bourbeau

Directrice exécutive
Expérience client et
Activités commerciales

Alain Brière *(intérim)*

Directeur exécutif
Planification et Finances

Alain Brière

Directeur exécutif
Ressources humaines

Nathalie Clément *(intérim)*

Directrice exécutive
Métro et Exploitation bus

Sébastien Fecteau

Directeur exécutif
Entretien Bus

Nancy Fréchette

Directrice exécutive
Planification, Entretien,
Infrastructures et Approvisionnement

Chantal Gauthier

Directrice exécutive
Ingénierie et Grands projets

Luc Lamontagne

Directeur exécutif
Technologies de l'information et
Innovation



Faits saillants du PI 2023-2032

**Investir
dans
des projets
à valeur
ajoutée**

01



La STM un leader de la mobilité durable

Mission

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. Avec un effectif de près de 11 000 personnes, la STM constitue la 8^e entreprise en importance au Québec et son achalandage la place au troisième rang des plus importantes sociétés de transport en Amérique du Nord. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer. Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.



11 000
personnes



8^e entreprise
en importance au Québec



3^e rang en
Amérique du Nord

PORTRAIT DE NOS SERVICES¹

¹ Au 31 décembre 2021

Réseau du métro

Le métro comporte quatre lignes qui couvrent 71 km et desservent 68 stations. Le parc de matériel roulant compte 999 voitures, dont 360 MR-73 et 639 AZUR (71 trains).



71 km | 68 stations | 999 voitures



Réseau des bus

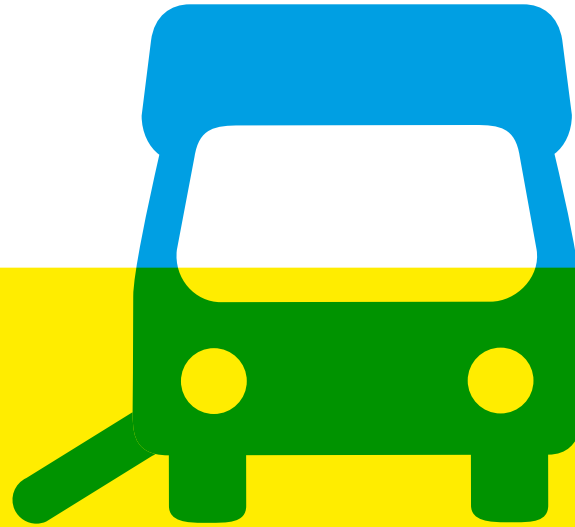
La STM possède un parc de 2 000 bus, dont 1 743 réguliers (12 mètres) et 257 articulés (18 mètres) ainsi que 16 minibus. Son réseau couvre l'île de Montréal, soit un territoire de près de 500 km². Il compte 224 lignes, dont 213 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et 11 par minibus urbains.

De plus, 439,7 km de voies comportant des mesures préférentielles pour bus (MPB), incluant des voies réservées, permettent des déplacements plus rapides.

| 2000 bus

Transport adapté

La STM offre un service de TA porte-à-porte pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles avec son parc de 86 minibus. Ainsi, près de 29 000 clients sont inscrits et peuvent se déplacer sur l'île et en périphérie à l'aide des minibus de la STM et des huit fournisseurs de taxis réguliers et accessibles.



29 000 clients |

DONNÉES FINANCIÈRES

1,7 G\$

Budget
2023
Exploitation

20,4 G\$

Investissements prévus
au Programme des
immobilisations 2023-2032

PRIX ET DISTINCTIONS EN 2022





02

Le PI 2023 - 2032 20,4 G \$ d'investissements essentiels

Le Programme des immobilisations 2023-2032 de la STM constitue un exercice vivant et complexe de planification et de priorisation des besoins d'investissement de la STM pour les 10 prochaines années. Les projets ciblés visent à permettre à la STM de mieux répondre aux défis de la relance postpandémique et de se positionner comme une option de mobilité de choix, à titre de leader de la mobilité durable. Le transport collectif représente une solution éprouvée et reconnue dans la lutte aux changements climatiques et à ce titre, la STM intensifie ses efforts pour assurer la vitalité de ses réseaux, notamment en investissant massivement dans le maintien des actifs, ainsi que dans leur développement. Pour continuer de croître, il est essentiel que les racines soient saines et solides. Ces racines, ce sont nos infrastructures existantes, comme nos stations

de métro, nos tunnels, nos centres de transport. Parallèlement, de nouvelles branches s'ajoutent et font leur place au soleil : il s'agit de projets de développement comme le prolongement de la ligne bleue, l'électrification du réseau de surface, les mesures préférentielles bus et les nouveaux SRB à l'étude, notamment.

Ces choix sont mûrement réfléchis et soupesés dans une perspective de gestion financière saine et responsable; ils s'inscrivent en continuité avec la volonté de réinventer la STM pour la rendre plus résiliente, efficace et agile, dans un contexte où les besoins de mobilité et les habitudes de déplacement sont grandement modifiés. Pour se positionner en véritable alternative à l'auto-solo, afin de réduire la congestion routière et les GES et permettre aux Montréa-

lais de mieux respirer, la STM amorce une phase de transformation. Cette volonté d'évoluer, de se questionner et de vouloir faire toujours mieux, se concrétise dans les choix d'investissement inscrits au PI, en misant sur des projets à valeur ajoutée qui apporteront des bénéfices pour les clients actuels et futurs de la Société et plus largement l'ensemble des citoyens. Nous posons ainsi les fondations de la mobilité de demain et nous assurons que chaque dollar investi le soit au bon endroit; il s'agit d'argent public, géré par une entreprise publique favorisant en priorité les bénéfices pour le public.

Le PI 2023-2032 totalise 20,4 G \$, soit une augmentation de 4,4 G \$ par rapport à l'an dernier.*

Une récente mise à jour du programme d'aide financière PAGTCP comportant une bonification des taux de subvention pour certaines catégories de projets, permet une augmentation de la capacité financière de la STM et de la Ville de Montréal. Cette marge de manœuvre supplémentaire permet notamment d'inscrire les pro-

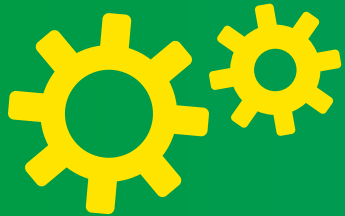
jets relatifs au remplacement des voitures MR-73 et le remplacement du système de contrôle des trains au PI 2023-2032 de la STM. Le transport collectif montréalais demeurera ainsi compétitif et sera bien positionné pour répondre aux besoins de mobilités dans le contexte de relance post-pandémique.

Nous poursuivons donc la croissance des investissements de façon significative. Au cours des cinq prochaines années seulement, 10,0 G \$ seront investis dans le maintien et le développement de nos infrastructures comparativement à 8,1 G\$ lors des 10 dernières années.

Les années 2024 à 2029 devraient être des années records avec des investissements prévus totaux de plus de 2 G\$ par année en moyenne. L'électrification des infrastructures du réseau de bus, la réalisation du prolongement de la ligne bleue, la stratégie d'acquisition des bus combinés à l'augmentation du niveau des investissements dans les programmes Réno-Métro expliquent en grande partie cette progression.

Note : Rappelons que dans un contexte de difficultés financières liées notamment à la pandémie de la COVID-19, la STM avait dû faire des efforts nécessaires pour réduire son endettement et l'envergure du PI 2022-2031 avait été réduite de 2 G \$. Pour y arriver, une révision de la priorisation de ces projets, dont certains ont été retirés, comme celui des portes palières. Le projet des portes palières, notamment, était en phase d'étude et d'analyse et le travail effectué a été archivé et préservé afin de servir si le projet est relancé dans quelques années. Une somme de 5 M \$ est d'ailleurs intégrée au présent PI pour reprendre les études et analyses sur le projet à l'horizon 2032, pour tenir compte de la reprise estimée de l'achalandage et la mise en place de plusieurs projets structurants (prolongement de la ligne bleue, REM de l'Est, etc.)

03



Des rôles complémentaires : Exploitant et gestionnaire de projets majeurs

La STM poursuit l'adaptation de sa structure organisationnelle pour améliorer ses façons de faire et gérer efficacement son imposant carnet de projets. Nos équipes de spécialistes gèrent ainsi d'importants projets qui contribuent à transformer le visage de la mobilité à Montréal tout en minimisant les impacts sur le service offert aux clients.

Au cours des dernières années, la STM a géré une quinzaine de chantiers de construction majeurs. À ceux-ci, il faut ajouter les projets de maintien d'actifs regroupés en programmes à déploiement

constant depuis deux décennies et qui comptent plus de 200 projets actifs. Si certains projets plus complexes ont présenté d'importants défis, nous visons à nous améliorer continuellement et à retirer des apprentissages de nos succès comme de nos projets plus problématiques.

200 projets actifs

04



Des grands chantiers
pour transformer la STM et
changer le visage de
la mobilité à Montréal

Prolongement de la ligne bleue

Transformer le visage
de la mobilité dans l'est
de Montréal

Le projet du prolongement de la ligne bleue a franchi plusieurs jalons importants en 2022, Sa portée et son échéancier ont été confirmés au printemps 2022 et à l'été 2022, la STM a été autorisée par le gouvernement du Québec à aller de l'avant avec l'étape « **Réalisation** ». Le tronçon prolongé devrait être mis en service en 2029.



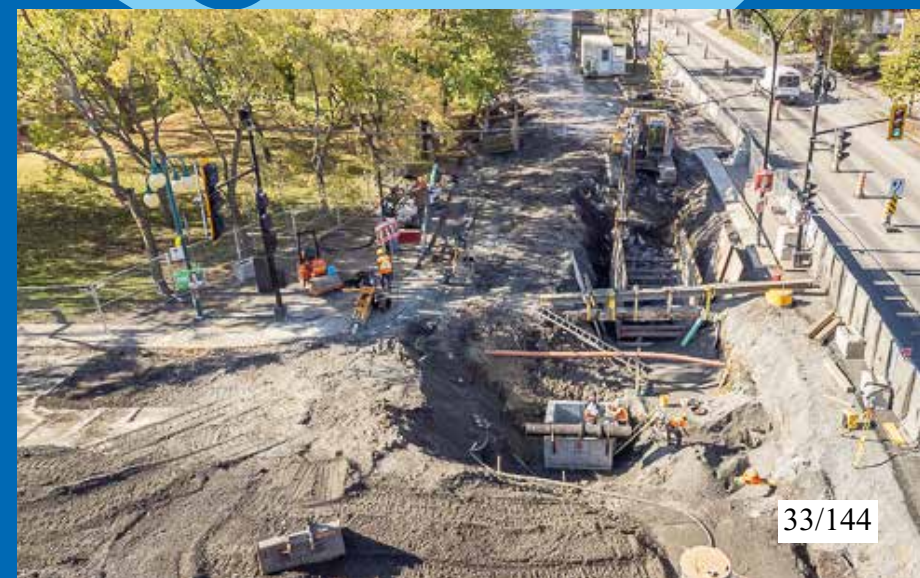
L'ajout de ces **cinq nouvelles stations** au réseau du métro de Montréal, offrant une connexion aisée avec d'autres modes de transport structurants comme le SRB Pie-IX et le nouveau mode de transport structurant dans l'est, viendra transformer le portrait de la mobilité des Montréalais. Le choix du transport collectif n'en sera que plus attractif face au recours à l'automobile.

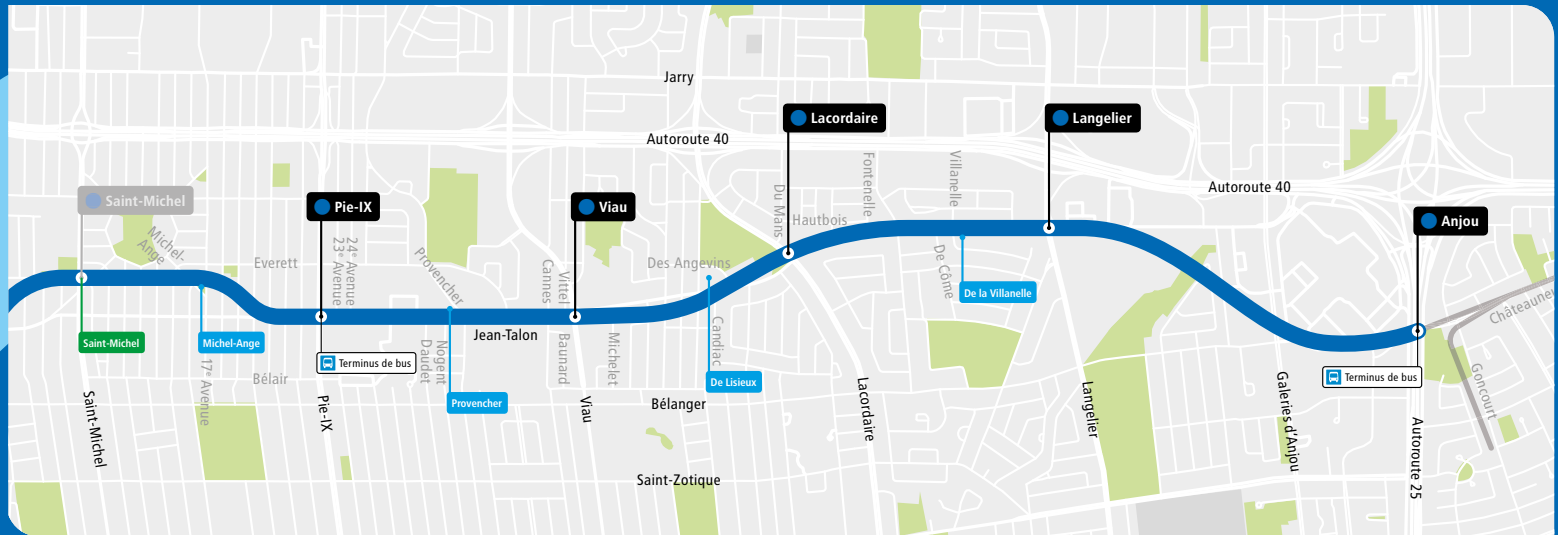
6,4 G\$
pour assurer sa réalisation

Dans quelques années, un citoyen d'Anjou pourra emprunter le métro en direction ouest et mettre une quinzaine de minutes pour rejoindre la station Jean-Talon, d'où il pourra facilement atteindre le centre-ville via la ligne orange par exemple.

Grâce au travail des experts réunis au sein du bureau de projet, riches de leur expérience de gestionnaires de projets majeurs et d'exploitants d'un réseau de métro reconnu mondialement pour sa performance et sa fiabilité, le projet de prolongement de la ligne bleue est mené de façon serrée et rigoureuse. Quand on construit un métro, on le fait pour une durée de vie utile de plusieurs décennies. C'est un travail complexe et nos équipes sont mobilisées pour livrer un projet de qualité à un coût juste qui se compare avantageusement à d'autres projets similaires.

Faire le choix d'un mode lourd de transport collectif, c'est miser sur un puissant levier de développement urbain, social et économique. Partout où il est passé, le métro a transformé les quartiers et la vie des riverains, commerçants, citoyens... Le tronçon prolongé contribuera à améliorer la qualité de vie des résidents des arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Saint-Léonard et Anjou, mais aussi à attirer de nouveaux commerces et à favoriser de nouveaux usages des espaces.





SURVOL DU PROJET

- Tunnel d'une longueur d'environ 6 km;
- 5 nouvelles stations de métro universellement accessibles;
- 2 terminus d'autobus;
- 1 tunnel piétonnier souterrain assurant le lien avec le SRB Pie-IX;
- Plusieurs équipements et infrastructures opérationnelles :
- 7 structures auxiliaires renfermant des équipements nécessaires à l'exploitation;
- 1 poste de district;
- 1 centre de service pour l'entretien des infrastructures;
- 1 garage de métro




Maintien d'actifs

donner une deuxième vie à nos infrastructures

Les actifs de la STM datent majoritairement des années 60 à 80. Si leur entretien avait été négligé au fil des années, il est pourtant reconnu que des actifs en bon état constituent la fondation d'un service de transport collectif fiable et sécuritaire.

C'est pourquoi la STM a pris la décision courageuse et responsable de faire de la réduction de son déficit de maintien des actifs (DMA) une priorité et de mettre les bouchées doubles, en augmentant la portion d'investissements qui y est dévolue. Si en 2014 le DMA accumulé de la STM était de 4,3 G\$, il a reculé à 3,8 G\$ en 2021 (\$ de 2021) grâce aux investissements massifs effectués. Le défi demeure néanmoins important puisque chaque année qui passe amène des portions de nos réseaux à s'ajouter à la liste d'infrastructures à entretenir.





L'inflation à la hausse fait aussi en sorte que pour une même enveloppe budgétaire, moins d'interventions sont réalisées. **Nous intensifions donc nos efforts au courant des prochaines années, avec des projets autorisés de maintien des actifs représentant 3,3 G \$.** En plus de viser la prolongation de la durée de vie des équipements et infrastructures, leur fiabilité et leur mise aux normes, nos actions en maintien d'actifs s'inscrivent aussi dans notre plan pour améliorer la résilience de nos infrastructures face aux événements météo extrêmes associés aux changements climatiques, comme les précipitations abondantes qui ont assailli Montréal en septembre 2022.

4,4 G \$

- Le programme **Réno-Systèmes** regroupe les projets relatifs aux équipements fixes du métro, comme les escaliers mécaniques, les ascenseurs, les équipements électriques, la ventilation et la voie.
- Le programme **Réno-Infrastructures** regroupe les projets relatifs aux infrastructures du métro: tunnels, stations, structures auxiliaires, garages de trains, ateliers d'entretien.
- Le programme de **Réfection des infrastructures de surface** a été mis en place pour assurer la réfection des centres de transport et des immeubles du plateau Youville.

Pour insuffler une deuxième vie au réseau du métro et contribuer à ce que nos clients bénéficient d'une expérience de déplacement toujours fiable, confortable et sécuritaire, des programmes spécifiques ont été mis en place avec l'objectif de s'assurer de prioriser les bonnes cibles et de maximiser le rendement des investissements de 4,4 G \$ pour les 10 prochaines années.

Rénover, réparer, rendre accessible... tout en exploitant

S'attaquer au déficit de maintien d'actifs et multiplier les chantiers en milieu exploité pose des défis logistiques importants. Grâce à notre expérience d'exploitant, nos équipes possèdent une expertise unique pour orienter les projets vers des solutions optimisées pour nos clients, pour l'exploitation et pour l'entretien de nos actifs. Nous parvenons ainsi à rénover le métro et nos installations de surface sans nuire à l'offre de service. **Pour ce faire, chaque nuit, la STM coordonne la mobilisation et la démobilitation de centaines de chantiers de maintien d'actifs. Le service bus est aussi livré quotidiennement à la clientèle malgré des travaux dans les différents centres de transport.** Nos chantiers sont aussi coordonnés avec nos partenaires de la ville ainsi que des arrondissements et la STM fait de l'implication des parties prenantes une condition de base pour minimiser les nuisances, favoriser l'acceptabilité sociale et contribuer à la réalisation des projets.



Accessibilité universelle

Lever les obstacles à l'utilisation des réseaux

Il y a plus de 25 ans, la STM a pris le virage de l'accessibilité universelle. À ce jour, de nombreux investissements ont été réalisés afin de rendre plus accessible le réseau de bus et de métro. Conformément à notre politique d'accessibilité universelle, nous visons à incorporer, dans l'exercice de nos activités quotidiennes, les moyens qui favorisent et encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de nos opérations; que ce soit dans nos infrastructures, nos véhicules ou tout autre équipement et installation ainsi que dans l'ensemble des services offerts à la population.

Nous souhaitons ainsi réduire les obstacles à l'utilisation des réseaux de bus et du métro pour tous les clients, y compris pour ceux ayant des limitations fonctionnelles, tout en continuant d'offrir un service de transport adapté de qualité. Par la mise en œuvre de l'accessibilité universelle des réseaux de bus et de métro, la STM favorise l'autonomie et contribue ainsi particulièrement à l'inclusion sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles.





873 M \$

2022
24 stations

2025
30 stations

D'ici la fin de 2022, la STM prévoit avoir investi 365 M \$ dans son programme d'accessibilité. Un investissement additionnel de 873 M \$ est planifié pour les 10 prochaines années. Après 2032, des investissements de 448 M \$ sont prévus. C'est une démarche complexe nécessitant une planification sans faille puisque nos infrastructures n'ont pas été conçues pour accueillir de tels équipements, sans compter que nous visons à minimiser les impacts sur le service du métro et à maintenir les stations ouvertes, dans la mesure du possible.

Les sommes requises pour poursuivre la mise en accessibilité de nos stations deviendront également de plus en plus importantes, alors que la complexité des travaux à réaliser augmentera de plus en plus alors que nous progressons dans nos travaux. Rappelons que les stations du prolongement de la ligne bleue seront dotées d'ascenseurs.

Compte tenu de la croissance du transport adapté et du souhait de la clientèle ayant des limitations fonctionnelles d'utiliser davantage le réseau de bus et métro et de l'accessibilité grandissante du réseau de surface, alors que l'ensemble de nos 2000 bus seront dotés de rampe avant d'ici 2025, la STM s'est également engagée, dans son Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020, à développer une stratégie d'éducation de la clientèle ayant des limitations fonctionnelles à l'utilisation du réseau régulier.

L'ensemble de nos 2000 bus seront dotés de rampe avant d'ici 2025

Cet engagement est dorénavant intégré dans la stratégie mobilité inclusive. Celle-ci vise à offrir une alternative supplémentaire de transport collectif aux clients ayant des limitations fonctionnelles, tout en maintenant le service de transport adapté pour la clientèle admise. En 2023, la STM coordonnera l'élargissement de ce programme à l'échelle régionale.

Mouvement bus

Pour un réseau de bus plus performant et attrayant

Avec le Mouvement bus, nous souhaitons que partout sur le territoire, les Montréalais aient accès à un service de transport performant, rapide et fréquent à quelques pas de leur domicile ou de leur lieu de travail. **Cette stratégie, qui vise l'augmentation des voies réservées et des mesures préférentielles pour autobus,** assurera des déplacements plus fluides, plus rapides et plus fiables d'ici 2025.

À l'heure de la transition écologique, c'est une responsabilité de garantir des options de déplacements plus vertes et efficaces. C'est pourquoi nous poursuivons nos investissements, en consacrant 37 M \$ d'investissements autorisés sur 10 ans. Des sommes supplémentaires seront prévues pour la mise en place des mesures.



37 M \$



PLAN D'ACTION EN DEUX VOLETS

Bonification du réseau régulier

Nos équipes poursuivront la **bonification du réseau existant** en ajoutant de nouvelles voies réservées et des mesures ponctuelles, qui incluent des feux prioritaires (feux chandelle et en temps réel), dans les secteurs névralgiques durant les périodes de pointe. De façon plus spécifique, l'accent sera mis sur l'implantation de voies réservées sur des axes stratégiques afin de supporter les secteurs d'emploi, les secteurs en développement, la réduction de l'entassement et les mesures d'atténuation lors des grands travaux.

Mesures spécifiques sur des axes structurants ciblés

Notre plan d'action mettra parallèlement de l'avant de **nouvelles mesures pour les corridors structurants** durant les prochaines années. Ces mesures évolutives pourront non seulement inclure l'implantation de voies réservées avec des plages horaires élargies hors pointe, mais aussi l'aménagement d'infrastructure de type SRB (service rapide par bus). Ce réseau sera complémentaire à celui du métro, en plus des grands projets de transport et de développement urbain à venir.

En plus du SRB Pie-IX, inauguré en novembre 2022, une infrastructure de ce type est en cours de déploiement sur l'axe Sauvé/Côte-Vertu, un des plus achalandés du réseau de la STM. Ce système sera en fonction 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Le tronçon de 4,7 km commence à la station de métro Côte-Vertu et se termine à la station de métro Sauvé, en passant sur le boulevard de la Côte-Vertu et la rue Sauvé.

Le SRB Sauvé/Côte-Vertu c'est :

- l'implantation en rive d'une voie réservée avec un marquage routier distinctif
- la mise en place de feux prioritaires aux carrefours
- l'insertion de mesures pour augmenter la sécurité des clients

D'autres axes forts, dont Henri-Bourassa, sont aussi ciblés et actuellement à l'étude en vue de l'implantation d'une infrastructure bus particulière pour y avantager les déplacements.

À terme, l'objectif audacieux est de faire passer le pourcentage de clients qui profiteront d'une expérience améliorée en circulant sur une voie réservée de 24 % à 70 %!



Électrification

Plus qu'un projet,
une grande transformation
d'entreprise

Grâce à l'électrification du réseau de surface, tous les déplacements effectués par la STM seront entièrement propulsés à l'électricité au plus tard en 2040, ce qui représente une contribution majeure à la lutte aux changements climatiques. L'électrification des bus de la STM permettra d'éviter l'émission de 120 000 tonnes de GES par année à partir de 2040, soit une réduction de 83% par rapport au scénario de référence.





4,4 G \$

900 M \$

Acquisition de bus électriques
Phase 1

630,8 M \$

Électrification des CT Phase 1

120 000 tonnes de GES évitées par année à partir de 2040



Des efforts et des investissements massifs sont requis

Cette démarche d'envergure implique le remplacement des véhicules, mais aussi notamment la transformation des centres de transport et la réinvention des façons de faire. C'est un grand défi, à la hauteur du talent et de l'expertise de nos équipes.

La STM compte déjà 42 bus électriques de différents types et utilisant différentes technologies de recharge et l'objectif est d'acquiesir seulement des bus électriques à compter de 2025, pour avoir un réseau entièrement électrifié au plus tard en 2040. Les projets d'acquisition planifiés visent aussi à nous permettre de tendre vers les cibles gouvernementales ambitieuses visant à ce que 55 % du parc de véhicules soit électrifié dès 2029.

Dans le cadre du plus important appel d'offres pour des bus électriques de l'histoire du Québec lancé au printemps dernier et pour lequel nous agissons à titre de mandataire, la STM pourrait acquiesir jusqu'à 450 bus électriques 12 mètres à grande autonomie, avec une réception graduelle de 2024 à 2027. **Cet investissement important, qui pourrait atteindre 900 M \$**, permettra à la STM de rajeunir son parc de véhicules, d'offrir un meilleur service à la clientèle et de réduire ses émissions de GES.

Pour permettre à la STM de réussir sa transition vers le mode tout-électrique et **remplacer près de 2000 véhicules hybrides et diesel** par des modèles dotés d'une propulsion électrique, nous devons tout d'abord rapidement électrifier les centres de transport. **Des travaux majeurs seront nécessaires pour adapter les neuf centres de transport de la STM :**

- Augmentation massive de la puissance de l'entrée électrique et des nouveaux équipements de distribution de l'énergie.
- Acquisition et installation de chargeurs ainsi que de différents équipements de connexion avec le bus.
- Agrandissement de la plupart des garages pour permettre ces ajouts d'équipements.
- Acquisition de systèmes intelligents de gestion de la recharge pour éviter de recharger tous les bus en même temps et ainsi optimiser les appels de puissance.

La STM figure déjà parmi les plus importants clients d'Hydro-Québec. Avec l'électrification des bus, la demande d'électricité de la STM sera équivalente à la production du barrage Manic-1 ! Les opérations de recharge devront donc être planifiées efficacement!





Une enveloppe de **5 G \$** (*montant estimé; marge d'erreur possible*) est prévue pour l'ensemble des initiatives liées à l'électrification des centres de transport. Dans un premier temps, la conversion à court terme des centres de transport Bellechasse et Stinson, notamment, prévue dans la phase 1 du programme d'électrification des centres de transport, répond aux besoins d'agilité relatifs au séquençage requis de l'électrification des garages et la réception des bus électriques prévue à partir de 2025.

5 G \$

pour électrifier les opérations.

BÉNÉFICES MULTIPLES

En plus de réduire les GES, l'électrification permet :

- Plus de confort et une expérience améliorée pour les clients
- Des quartiers et des milieux de vie plus accueillants
- Des économies d'entretien
- L'enrichissement et le rayonnement du Québec et du Canada
- La valorisation d'une énergie québécoise, propre et renouvelable.



Prévoir l'après MR-73



Pour une ligne verte plus efficace et robuste

Concevoir un PI, c'est prévoir et investir aujourd'hui pour les besoins de demain. Le remplacement des voitures MR-73 et les projets connexes s'inscrivent dans cette optique, alors que ces plus vieilles voitures de métro auront atteint la fin de leur durée de vie utile vers 2036. Les MR-73 auront ainsi permis de déplacer efficacement des milliards de clients depuis leur mise en service il y a près de 50 ans. Ce matériel roulant aura connu une longévité exceptionnelle grâce à l'expertise et aux soins attentionnés des experts en entretien à la STM. Il devient cependant nécessaire de prévoir leur remplacement par de nouveaux trains.

Leur mise en exploitation contribuera à doter la ligne verte d'une capacité accrue et d'accroître sa robustesse et sa fiabilité.





2,9 G\$

Remplacement MR-73

0,7 G\$

Complexe Beaugrand

0,3 G\$

Arrière-gare et garage

Angrignon



À cette fin, la STM doit mettre en chantier plusieurs projets pour permettre l'exploitation de ces nouveaux trains dans selon l'échéancier prévu :

Remplacement des voitures MR-73 (coûts estimés à 2,9 G\$)

Le projet vise le remplacement des voitures MR-73 par 40 trains et l'ajout de 20 trains supplémentaires.

Complexe Beaugrand (coûts estimés à 0,7 G\$)

Afin d'assurer le déploiement des nouvelles rames sur la ligne verte, il est requis de construire un nouvel atelier « petite révision » avec des voies d'entretien sur pilotis et de convertir l'actuel atelier en garage.

Modification de l'arrière-gare et du garage Angrignon (coûts estimés à 0,3 G\$)

Le déploiement de nouveaux trains sur la ligne verte requiert de réaménager les infrastructures en ajoutant une voie d'entretien sur pilotis et une position de garage ainsi que des appareils de voie afin d'augmenter la fréquence de service en période de pointe.



La STM disposera ainsi d'une marge de manœuvre opérationnelle supplémentaire et de tous les outils nécessaires pour offrir un service de qualité et attrayant aux citoyens de l'est, dans la perspective de la mise en service du SRB Pie-IX puis du prolongement de la ligne bleue et d'un nouveau mode de transport structurant.

La STM récemment a pris la décision de lancer ses premières initiatives de prospective afin d'augmenter la visibilité de l'entreprise sur un avenir plus lointain (10-20 ans) et de prendre de meilleures décisions maintenant pour s'y préparer. Pour ce faire, la STM a mis sur pied deux communautés d'intérêts qui regroupent des employés volontaires de tous horizons et des experts. Ces communautés d'intérêts ont été mandatées pour réfléchir à deux grandes questions :



- 1 Quelles sont les principales opportunités d'innovation (expérience client, entretien, exploitation, technologies, data et cycle de vie) pour les infrastructures, équipements et voitures du métro?
- 2 Comment l'automatisation et la robotisation peuvent générer des avantages compétitifs sur le moyen et long terme?

Ces travaux contribuent à alimenter la réflexion stratégique de la STM et s'inscrivent dans notre volonté de faire les choses différemment.

Conclusion

Face aux changements climatiques, l'avenir c'est maintenant et c'est maintenant qu'il faut investir dans les solutions

La STM est un acteur majeur de la lutte contre les changements climatiques. Pour chaque tonne de GES émise par nos activités, nous permettons d'en éviter 20 dans la région de Montréal. Globalement, **nos actions et celles de nos clients contribuent à éviter l'émission de plus de 2,3 millions de tonnes de GES par année.**

En plus de cette contribution régionale, nous visons à être exemplaire en réduisant nos propres émissions de GES et en étant un leader en électromobilité. En bâtissant et opérant des bâtiments et infrastructures durables et résilients et en visant des certifications en développement durable reconnues telles que LEED et Envision pour ses bâtiments et ses grands projets d'infrastructures, nous diminuons notre empreinte carbone.





**Nos actions et celles de nos clients
contribuent à éviter l'émission de
plus de 2,3 millions de tonnes de
GES par année.**

Ces résultats viennent confirmer l'importance du transport collectif pour réduire les émissions de GES sur le territoire montréalais, mais également à l'échelle du Québec.

Le PI 2023-2032 de la STM s'inscrit donc dans la volonté, voire l'urgence, d'accélérer la lutte face aux changements climatiques. **Chaque dollar investi maintenant et pour les 10 prochaines années apportera des dividendes pour les générations futures.** Plus que jamais, nous devons disposer de moyens à la hauteur de nos ambitions et le support financier du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada ainsi que de la Ville de Montréal sont essentiels pour permettre la réalisation de ces projets.

Gestion de portefeuille de projets

Gestion de portefeuille de projets

MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS

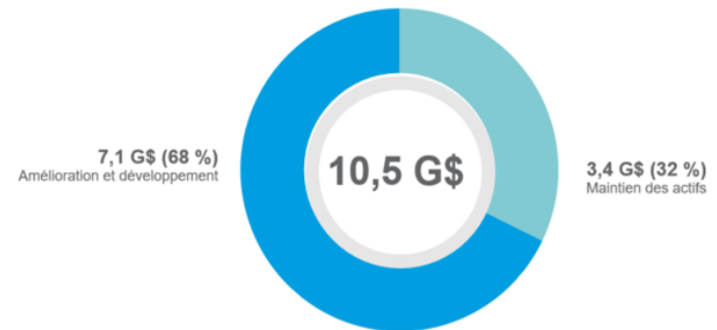
La gestion de portefeuille de projets a été créée en 2006 à la STM dans le but de faciliter la réalisation du PSO en fonction des ressources disponibles. Tous les projets inscrits au PI ont fait l'objet d'une présentation au Comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP).

En matière de gestion de portefeuille de projets, les principes suivants doivent s'appliquer :

- Les objectifs d'investissements du portefeuille sont établis par le PSO;
- Pour être inclus dans le portefeuille de projets, un projet doit générer des bénéfices ou permettre à la STM de se conformer à une loi ou à un règlement. Les enjeux liés au développement durable et à l'accessibilité universelle sont également considérés.

Le portefeuille des projets actuellement autorisés se compose de 32 % d'initiatives visant le maintien des actifs et de 68 % touchant l'amélioration et le développement.

RÉPARTITION DES PROJETS AUTORISÉS PAR CATÉGORIE DE PORTEFEUILLE



Gestion de portefeuille de projets

GOVERNANCE ET PROCESSUS

La gouvernance du portefeuille de projets de la STM est encadrée par le comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP). Il est composé de membres de la direction.

Les principales règles établies dans une politique de gestion sont les suivantes :

- Tout projet du portefeuille doit être sous la responsabilité d'un gestionnaire de niveau directeur ou plus (Promoteur);
- Une charte de projet dûment signée doit être déposée au CGPP;
- Chaque projet doit être intégré dans la catégorie à laquelle il contribue le plus;
- Tout projet doit satisfaire les modalités définies par le CGPP pour assurer son passage d'une phase à l'autre du cycle de vie du projet;
- Tout projet inscrit dans le portefeuille doit être réalisé en fonction du budget autorisé et livrer les bénéfices dans les délais prévus. Tout promoteur qui ne prévoit pas atteindre cet objectif doit présenter une demande de modification de projet au CGPP.

Les critères suivants sont à la base du processus décisionnel d'approbation et d'évaluation tout au long du cycle de vie des projets :

- Les objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO) et du Plan de transition et de relance;
- Critères spécifiques à chacune des catégories;
- Disponibilité des ressources;
- Risques liés à la réalisation des projets;
- Réalisation des bénéfices.

LES BÉNÉFICES MESURÉS DU PORTEFEUILLE DE PROJETS

De façon à livrer les bénéfices attendus, la contribution des projets du portefeuille est mesurée avant la réalisation du projet et après (cible à atteindre au moment où les livrables sont transférés et intégrés aux opérations).

À titre d'exemple, les indicateurs suivis sont :

- Le taux d'immobilité;
- La distance moyenne avant un bris;
- Les coûts d'exploitation;
- Le taux de ponctualité;
- Le temps de déplacement;
- Le déficit de maintien d'actifs;
- Le taux de disponibilité des systèmes.

Gestion de portefeuille de projets

LA STM, UN CHOIX JUDICIEUX POUR LA GESTION DE PROJETS

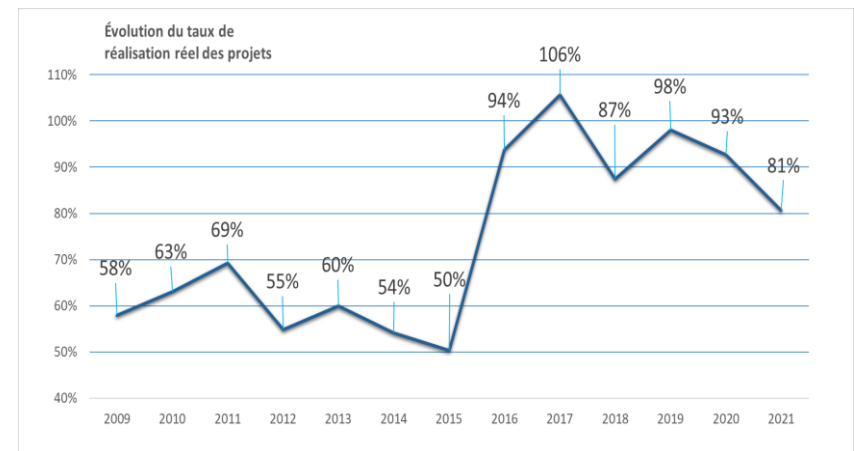
Au cours des dernières années, la STM a géré une quinzaine de chantiers de construction majeurs. À ceux-ci, il faut ajouter les projets de maintien d'actifs regroupés en programmes à déploiement constant depuis deux décennies et qui comptent plus de 200 projets actifs. Le taux de réalisation de projets de la STM progresse depuis 2015. Toutefois, les défis liés au contexte de la pandémie (incluant les enjeux d'approvisionnement) ainsi que les ajustements nécessaires à la structure de gestion de projet pour rencontrer les exigences et défis des paliers multiples de gouvernance publique en transport en commun pour les projets d'envergure, ont entraîné une baisse du taux de réalisation au cours des deux dernières années.

EXPLOITANT ET GESTIONNAIRE DE PROJETS

S'attaquer au déficit de maintien d'actifs et multiplier les chantiers en milieu exploité posent des défis logistiques importants. Forte de son expérience d'exploitant, la STM possède une expertise unique pour orienter les projets vers des solutions optimisées pour ses clients, pour l'exploitation et pour l'entretien de ses actifs. La STM parvient ainsi à rénover le métro et ses installations de surface, des actifs de plus de 32 G\$, dont 81 % dans le réseau du métro, sans nuire à l'offre de service. Pour ce faire, chaque nuit, la STM coordonne la mobilisation et la démobilitation d'une centaine de chantiers de maintien d'actifs. Le service bus est aussi livré quotidiennement à la clientèle malgré des travaux dans les différents centres de transport.

Un bel exemple de succès :

- Le projet du pôle multimodal Vendôme s'est mérité la reconnaissance Envision Or qui vise à récompenser les grands projets d'infrastructure qui se démarquent en matière de développement durable.



Gestion de portefeuille de projets

PROJETS AUTORISÉS PAR GRANDE CATÉGORIE DE PORTEFEUILLE - Maintien des actifs

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
MAINTIEN DES ACTIFS													
ÉLECTRIFICATION DES RÉSEAUX													
Acq. bus électriques 12 mètres - phase 1	4,6	20,1	28,0	103,7	265,5	482,5	-	-	-	-	-	904,5	899,9
Acquisition des bus 12 mètres - phase 2	571,6	3,5	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	575,4	3,8
Électr. véhicules de travaux en tunnel	12,9	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,7	1,9
Acquisition minibus TA - phase 2	9,3	0,2	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	9,6	0,3
Infrastructure de recharge du CT Stinson	12,1	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,2	0,2
PROLONGEMENT LIGNE BLEUE ET PROJETS CONNEXES													
Contrôle de trains - ligne bleue	16,4	5,8	77,3	86,2	89,1	89,8	58,4	66,7	63,4	-	-	553,0	536,7
Nouveau centre d'attache nord-ouest	33,2	7,7	16,3	-	-	-	-	-	-	-	-	57,3	24,1
RÉNO MÉTRO													
Réno-Systèmes - phase 3	476,5	0,1	17,6	-	-	-	-	-	-	-	-	494,2	17,8
Réno-Systèmes - phase 4	435,7	80,2	31,0	35,6	0,0	-	-	-	-	-	-	582,5	146,8
Réno-Systèmes - phase 5	179,0	138,7	161,9	148,0	133,0	44,9	-	-	-	-	-	805,5	626,4
Réno-Infrastructures - phase 2	282,2	3,4	17,7	-	-	-	-	-	-	-	-	303,3	21,1
Réno-Infrastructures - phase 3	156,0	133,0	103,2	69,1	42,7	-	-	-	-	-	-	504,0	348,0
TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACE													
Centre de transport Bellechasse	266,2	157,4	56,8	104,1	-	-	-	-	-	-	-	584,4	318,2
Reconstruction du complexe Crémazie	266,5	7,7	10,1	-	-	-	-	-	-	-	-	284,4	17,8
Programme Réfection Infrastructures (PRI SURF) ph1	50,9	1,4	0,9	0,9	-	-	-	-	-	-	-	54,2	3,3
Programme Réfection Infrastructures (PRI SURF) ph2	5,7	21,9	71,4	22,3	-	-	-	-	-	-	-	121,3	115,6
ACQUISITION DES VOITURES DE MÉTRO AZUR													
Acquisition de 17 trains additionnels	510,3	8,0	62,6	-	-	-	-	-	-	-	-	580,9	70,6
Acquisition des voitures de métro AZUR	1 709,7	23,2	43,8	-	-	-	-	-	-	-	-	1 776,7	67,0
Modif. ateliers et équip. voitures AZUR	230,7	4,5	30,7	-	-	-	-	-	-	-	-	266,0	35,2
AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO													
Progr Rehaussement/Entretien Périodique Tech Métro	35,8	12,4	9,5	-	-	-	-	-	-	-	-	57,6	21,9
Prolongation de la durée de vie des MR73 ph1	57,6	7,0	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	11,4
Agrandissement centre d'attache Viau	57,8	-	9,4	-	-	-	-	-	-	-	-	67,2	9,4
AUTRES PROJETS													
Migration 2022 du progiciel Hastus	4,0	5,8	9,9	10,5	-	-	-	-	-	-	-	30,2	26,2
Prog. entretn. pér. acquis. et amélioration OPUS	15,3	4,3	3,2	2,6	-	-	-	-	-	-	-	25,4	10,1
Phase 3 du Programme GRTS	2,1	5,6	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	12,1	10,0
Remplacement véhicules service - phase 2	20,0	6,6	2,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	29,2	9,2
Évolution technologique - secteurs d'entretiens	2,4	2,0	2,0	1,8	-	-	-	-	-	-	-	8,2	5,6
Acquisition équipements prod - phase 2	4,7	5,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,3	5,6
PEPTI 2018	29,9	3,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33,7	3,7
SAP PS - phase 2	14,7	3,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,7	3,0
Véhicules d'atelier - phase 1	3,9	2,0	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	5,9	2,0
Grande révision escaliers méca. type O&K	12,4	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,3	1,9
Prog. remplacement équipements levage	24,1	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,0	0,9
Recon. Compl. Crém.-ph. maintien 2013-19	10,5	0,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	11,2	0,7
Acquisition de bus 9 mètres	4,5	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	0,5
Rempl. soupapes points d'eau en tunnel	1,3	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	1,5	0,2
Sous-total autorisés - Maintien des actifs	5 530,5	680,8	775,4	584,9	530,3	617,2	58,4	66,7	63,4	-	-	8 907,7	3 377,1

Gestion de portefeuille de projets

PROJETS AUTORISÉS PAR GRANDE CATÉGORIE DE PORTEFEUILLE - AMÉLIORATION ET DÉVELOPPEMENT

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	Total PI
(en millions de dollars)	et avant											et après	Projet	2023-2032
AMÉLIORATION ET DÉVELOPPEMENT														
PROLONGEMENT LIGNE BLEUE ET PROJETS CONNEXES														
Prolongement de la ligne bleue	442,0	172,7	297,8	951,4	1 201,3	621,7	610,3	646,2	614,7	606,6	-	-	6 164,7	5 722,6
ÉLECTRIFICATION DES RÉSEAUX														
Programme d'électrification des CT - phase 1	42,9	30,2	46,4	84,4	131,9	138,3	73,1	126,4	-	-	-	-	673,7	630,8
Démonstration minibus électriques au TA	2,4	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,7	0,3
RÉNO MÉTRO / ACCESSIBILITÉ MÉTRO														
Prog. accessibilité métro -phase 1	283,6	52,2	18,3	7,8	-	-	-	-	-	-	-	-	361,8	78,2
Prog. accessibilité métro - phase 2	81,3	16,9	65,5	57,2	59,4	43,0	-	-	-	-	-	-	323,3	242,0
AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO														
Garage Côte-Vertu	450,1	4,2	45,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,2	50,1
MOUVEMENT BUS														
Prog. mesures préférentielles pour bus	48,6	4,9	5,3	5,3	3,7	3,7	3,7	3,7	-	-	-	-	79,0	30,4
SRB - Sauvé / Côte-Vertu	9,7	0,9	5,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,2	6,4
AUTRES PROJETS														
Centre de transport - Est de Montréal	20,5	-	-	-	20,1	101,4	158,7	14,7	-	-	-	0,0	315,4	294,9
Agrandissement de 3 CT	204,4	6,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	211,2	6,8
Vision CA et RDA	58,5	7,6	9,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75,9	17,4
Acquisition équipements de billettique	1,4	3,2	3,1	1,5	0,2	-	-	-	-	-	-	-	9,5	8,1
Programme d'amélioration (PAO) OPUS	0,9	1,0	1,5	3,3	-	-	-	-	-	-	-	-	6,7	5,8
Nouv. édicule lien piétonnier - Vendôme	40,8	0,0	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	4,4
Employé numérique - phases 2 et 3	7,7	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,7	2,0
Garage temporaire 380 Stinson	2,8	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,2	1,4
Sous-total autorisés - Amélioration et développement	1 697,6	304,3	503,5	1 110,9	1 416,6	908,2	845,8	791,1	614,7	606,6	-	0,0	8 799,4	7 101,8
TOTAL - AUTORISÉS	7 228,2	985,1	1 279,0	1 695,8	1 946,9	1 525,4	904,2	857,8	678,2	606,6	-	0,0	17 707,1	10 478,9
Total des projets en définition	2,1	8,0	80,5	119,8	150,9	173,2	41,0	1,7	1,7	1,8	1,8	10,5	592,9	580,4
Total des projets en identification	0,1	25,3	130,9	276,4	539,3	1 124,6	1 772,7	1 975,2	1 628,3	1 156,3	706,0	4 845,7	14 180,8	9 335,0
Total des investissements	7 230,3	1 018,4	1 490,3	2 091,9	2 637,0	2 823,2	2 717,9	2 834,6	2 308,2	1 764,7	707,8	4 856,2	32 480,8	20 394,3

Impact financier

Impact financier

HYPOTHÈSES

Afin de réaliser l'ensemble des investissements inscrits au PI 2023-2032, la STM compte sur l'appui financier des gouvernements du Québec, du Canada et de l'agglomération de Montréal par le versement de subventions provenant de programmes d'aides gouvernementales.

Les principaux programmes d'aides sont :

- Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP)
- Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)
- Fonds Chantier Canada (FCC)
- Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)
- Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)

L'annexe D fournie de plus amples informations sur ces différents programmes.

Considérant la multitude des programmes disponibles incluant des modalités propres à chacun quant à l'admissibilité des dépenses, au taux de subvention, un choix judicieux est essentiel afin de maximiser les subventions.

Impact financier

IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR L'ENDETTEMENT

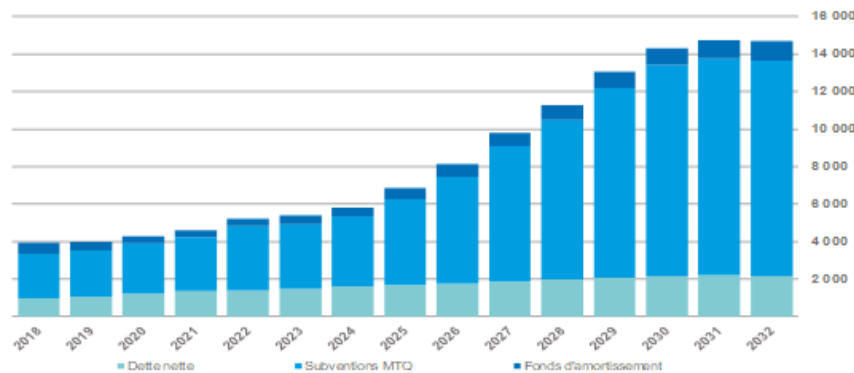
Le financement de la majorité des dépenses capitalisables se fait par émission de dette.

Du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022, la dette brute devrait s'accroître de 1,3 G\$, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 7,9 %. Pour les 10 prochaines années, elle augmentera de 9,5 G\$, soit un taux de croissance annuel moyen de 18,2 %.

Cette augmentation est atténuée par le financement au comptant de certains projets provenant des programmes de subventions fédéral, provincial et municipal.

Selon les prévisions, le montant de la dette nette en circulation totalisera plus de 1,3 G\$ (après subventions et fonds d'amortissement) au 31 décembre 2022 pour atteindre près de 2,2 G\$ au 31 décembre 2032, soit un taux de croissance annuel moyen de 5,7 %. La réduction du rythme de croissance de la dette nette est attribuable principalement à la bonification des taux de subvention offerts pour certaines catégories de projets, dont le maintien d'actif, l'électrification des garages et l'accessibilité universelle.

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT (EN MILLIONS DE DOLLARS)



La Société s'est dotée de ratios financiers concernant, entre autres, son niveau d'endettement en établissant des cibles et des seuils critiques à respecter. La Société vise à maintenir la dette nette entre 50 % et 75 % des revenus annuels nets, alors que le seuil critique est établi à 100 %. En 2023, ce ratio devrait se situer à 88,3 %, en diminution de 0,4 % comparativement à celui prévu en 2022, sous la limite supérieure de 100 %.

(En millions de dollars)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Fonds d'amortissement ¹	609	443	356	344	387	477	474	598	680	726	800	869	900	984	1 033
Subventions MTQ	2 373	2 476	2 718	2 876	3 442	3 451	3 736	4 580	5 698	7 189	8 487	10 101	11 257	11 559	11 476
Dette nette	973	1 056	1 201	1 374	1 380	1 466	1 607	1 684	1 758	1 877	1 990	2 087	2 163	2 202	2 169
Total	3 955	3 975	4 276	4 594	5 208	5 395	5 817	6 863	8 136	9 792	11 277	13 056	14 320	14 745	14 678

¹ Un fonds d'amortissement est créé pour chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un an, et ce, en vue d'effectuer le remboursement complet à l'échéance.

Impact financier

IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR LE SERVICE DE LA DETTE NET

Le service de la dette net devrait se situer à 151,6 M\$ en 2022 pour atteindre 282,9 M\$ en 2032. Ceci représente un taux de croissance annuel moyen de 8,7 % par rapport à 8,5 % pour la période de 2018 à 2022.

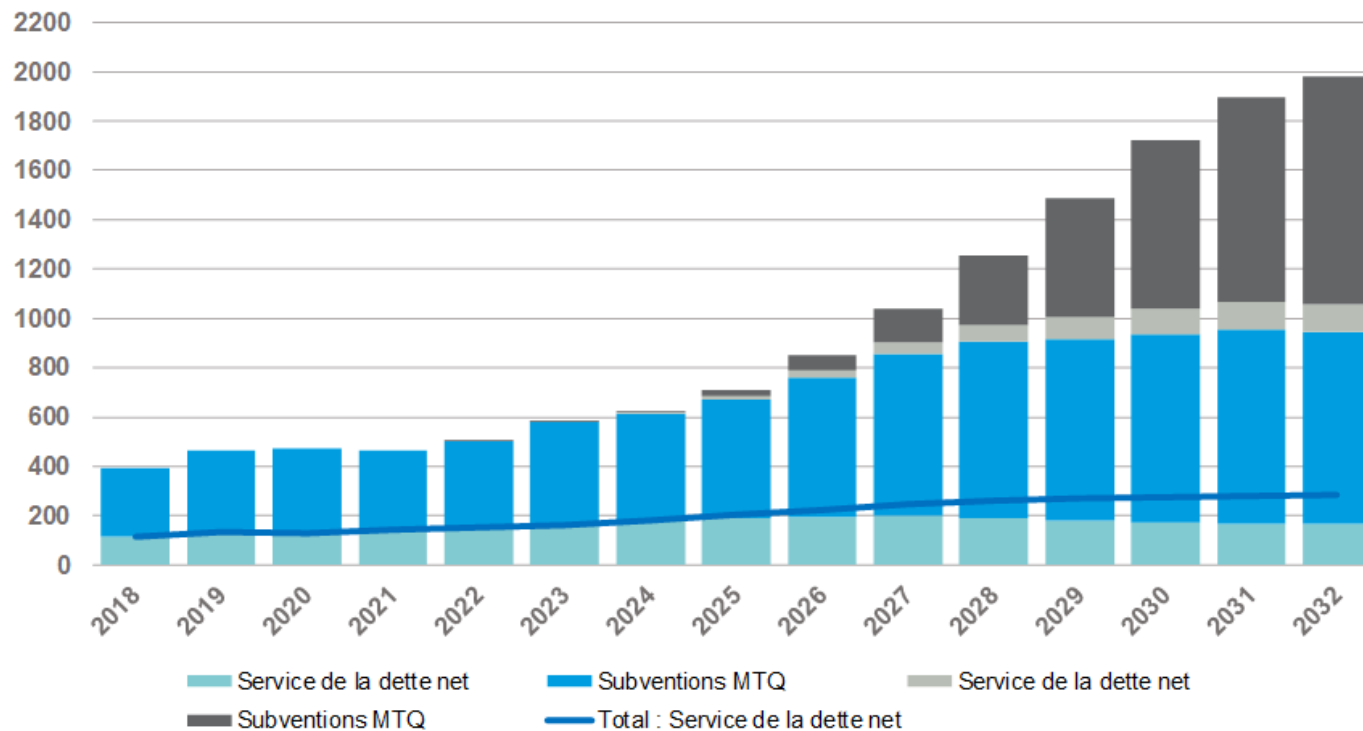
La Société vise à maintenir son service de dette net entre 6 % et 10 % des dépenses d'exploitation nettes, alors que le seuil critique est établi à 16 %.

La portion du service de la dette admissible à une subvention passera de 70,9 % (pour la période de 2018 à 2022) à 80,4 % pour les 10 prochaines

années, principalement attribuable à la bonification à l'été 2022 du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.

Le service de la dette net devrait représenter que 9,7 % des dépenses d'exploitation nettes en 2022. Pour 2023, ce ratio devrait se maintenir stable comparativement à celui prévu pour 2022, sous la limite supérieure de 16 %.

ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE NET (EN MILLIONS DE DOLLARS)



Impact financier

ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE NET

(En millions de dollars)	2018	2019	2020	2021	Prévisions										
					2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Projets autorisés															
Service de la dette brut	393,9	463,8	472,5	462,4	501,3	583,3	616,5	670,4	759,8	852,8	904,9	917,1	936,4	953,8	942,0
Subventions MTQ	280,6	332,4	342,5	320,5	349,7	422,0	437,1	480,8	565,3	654,4	716,3	734,9	763,4	786,1	774,9
Service de la dette net	113,3	131,3	130,0	141,9	151,6	161,2	179,5	189,7	194,4	198,3	188,6	182,2	173,0	167,7	167,1
Projets en définition et identification															
Service de la dette brut	-	-	-	-	0,0	0,8	8,9	37,7	91,0	185,5	350,0	568,9	784,1	943,6	1 037,1
Subventions MTQ	-	-	-	-	0,0	0,5	5,5	23,5	61,7	137,7	280,2	479,6	681,7	832,8	921,3
Service de la dette net	-	-	-	-	0,0	0,3	3,4	14,2	29,3	47,8	69,9	89,3	102,4	110,7	115,8
Total															
Service de la dette brut	393,9	463,8	472,5	462,4	501,3	584,0	625,4	708,1	850,8	1 038,3	1 254,9	1 486,0	1 720,5	1 897,3	1 979,1
Subventions MTQ	280,6	332,4	342,5	320,5	349,7	422,5	442,6	504,2	627,1	792,1	996,4	1 214,5	1 445,1	1 618,9	1 696,2
Total : Service de la dette net	113,3	131,3	130,0	141,9	151,6	161,5	182,8	203,9	223,7	246,1	258,5	271,5	275,4	278,4	282,9

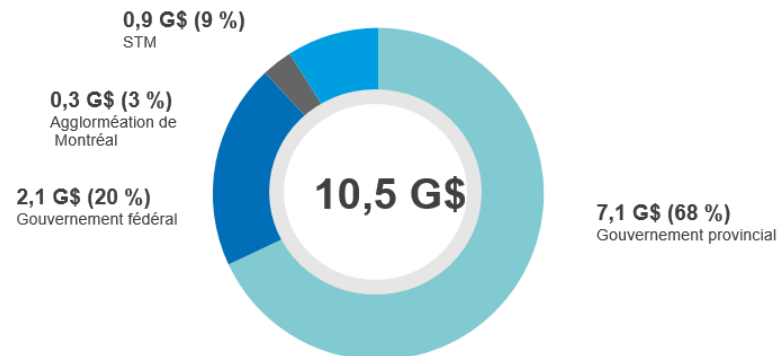
Impact financier

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR SOURCE

Projets autorisés seulement

(en millions de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total PI 2023-2032	%
Subventions de nos partenaires													
Gouvernement provincial	690,8	644,1	811,3	1 058,6	1 173,9	916,1	770,3	764,9	644,4	290,3	-	7 073,9	68 %
Gouvernement fédéral	110,1	99,7	223,1	472,4	655,9	497,7	83,4	54,3	22,1	-	-	2 108,5	20 %
Agglomération de Montréal	19,2	4,6	6,5	2,9	2,1	2,1	0,8	-	-	310,0	-	329,1	3 %
Sous-total	820,0	748,4	1 040,9	1 533,9	1 832,0	1 415,9	854,5	819,2	666,5	600,3	-	9 511,6	91 %
Financement de la STM													
Dépenses d'exploitation	15,9	18,0	27,8	19,6	9,3	12,6	9,0	6,6	0,4	-	-	103,4	1 %
Fonds de roulement	2,2	3,5	2,0	1,8	-	-	-	-	-	-	-	7,3	0 %
Fonds d'immobilisation	130,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0 %
Sur emprunt	72,1	215,1	208,3	140,6	105,5	97,0	40,6	31,9	11,3	6,2	-	856,6	8 %
Sous-total	220,2	236,7	238,1	162,0	114,8	109,6	49,7	38,6	11,7	6,2	-	967,3	9 %
Total	1 040,3	985,1	1 279,0	1 695,8	1 946,9	1 525,4	904,2	857,8	678,2	606,6	-	10 478,9	100 %

RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR SOURCE



STM : INCLUT LES INVESTISSEMENTS FINANCÉS PAR LE FONDS D'IMMOBILISATIONS

Impact financier

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR TYPE DE DÉPENSES

Projets autorisés seulement

<i>(en millions de dollars)</i>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total PI 2023-2032
Financement au comptant												
Non capitalisable												
Budget d'exploitation	15,9	18,0	27,8	19,6	9,3	12,6	9,0	6,6	0,4	-	-	103,4
Capitalisable												
Fonds de roulement	2,2	3,5	2,0	1,8	-	-	-	-	-	-	-	7,3
Fonds d'immobilisation	130,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement provincial - subvention au comptant	198,6	250,4	185,2	52,4	33,4	22,2	421,6	-	-	-	-	965,3
Gouvernement fédéral - subvention au comptant	110,1	99,7	223,1	472,4	655,9	497,7	83,4	54,3	22,1	-	-	2 108,5
Agglomération de Montréal - subvention au comptant	19,2	4,6	6,5	2,9	2,1	2,1	0,8	-	-	310,0	-	329,1
Sous-total	476,0	376,3	444,6	549,1	700,8	534,5	514,8	60,9	22,5	310,0	-	3 513,6
Financement sur emprunt												
Non subventionné	72,1	215,1	208,3	140,6	105,5	97,0	40,6	31,9	11,3	6,2	-	856,6
Subventionné	492,1	393,7	626,1	1 006,1	1 140,5	893,9	348,7	764,9	644,4	290,3	-	6 108,6
Sous-total	564,3	608,8	834,4	1 146,7	1 246,0	990,9	389,4	796,8	655,7	296,6	-	6 965,3
Financement total	1 040,3	985,1	1 279,0	1 695,8	1 946,9	1 525,4	904,2	857,8	678,2	606,6	-	10 478,9

Sommaire – Projets

Sommaire – projets

Voici le tableau sommaire des investissements au cours des 10 prochaines années totalisant 20,4 G\$. Parmi ceux-ci, 21 projets de grande envergure représentant 94 % des investissements déjà autorisés de 10,5 G\$.

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS

(en millions de dollars)	Nb Projets	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
1. PROLONGEMENT LIGNE BLEUE ET PROJETS CONNEXES	3	491,6	186,3	391,4	1 037,6	1 290,3	711,5	668,7	712,9	678,2	606,6	-	-	6 775,0	6 283,4
Prolongement de la ligne bleue		442,0	172,7	297,8	951,4	1 201,3	621,7	610,3	646,2	614,7	606,6	-	-	6 164,7	5 722,6
Contrôle de trains - ligne bleue		16,4	5,8	77,3	86,2	89,1	89,8	58,4	66,7	63,4	-	-	-	553,0	536,7
Nouveau centre d'attache - secteur nord-ouest		33,2	7,7	16,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,3	24,1
2. RÉNO MÉTRO / ACCESSIBILITÉ MÉTRO	7	1 894,3	424,4	415,2	317,7	235,1	88,0	-	-	-	-	-	-	3 374,7	1 480,3
Réno-Systèmes - phase 3		476,5	0,1	17,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	494,2	17,8
Réno-Systèmes - phase 4		435,7	80,2	31,0	35,6	0,0	-	-	-	-	-	-	-	805,5	146,8
Réno-Systèmes - phase 5		179,0	138,7	161,9	148,0	133,0	44,9	-	-	-	-	-	-	805,5	626,4
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1		283,6	52,2	18,3	7,8	-	-	-	-	-	-	-	-	361,8	78,2
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2		81,3	16,9	65,5	57,2	59,4	43,0	-	-	-	-	-	-	323,3	242,0
Réno-Infrastructures - phase 2		282,2	3,4	17,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	303,3	21,1
Réno-Infrastructures - phase 3		156,0	133,0	103,2	69,1	42,7	-	-	-	-	-	-	-	504,0	348,0
3. AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO	3	543,4	23,6	59,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	626,8	83,4
Garage Côte-Vertu		450,1	4,2	45,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,2	50,1
Prolongation de la durée de vie des voitures de métro MR-73		57,6	7,0	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	11,4
Programme Rehaussement et Entretien Périodique Technologies - Métro (PREP-TM)		35,8	12,4	9,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,6	21,9
4. TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACE	4	589,3	188,4	139,2	127,4	-	-	-	-	-	-	-	-	1 044,3	454,9
Centre de transport Bellechasse		266,2	157,4	58,8	104,1	-	-	-	-	-	-	-	-	584,4	318,2
Reconstruction du complexe Crémazie		266,5	7,7	10,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	284,4	17,8
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 1		50,9	1,4	0,9	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	54,2	3,3
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2		5,7	21,9	71,4	22,3	-	-	-	-	-	-	-	-	121,3	115,6
5. ÉLECTRIFICATION DES RÉSEAUX	2	47,5	50,3	74,5	188,1	397,4	620,8	73,1	126,4	-	-	-	-	1 578,2	1 530,7
Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1		4,6	20,1	28,0	103,7	265,5	482,5	-	-	-	-	-	-	904,5	899,9
Programme d'électrification des CT phase 1		42,9	30,2	46,4	84,4	131,9	138,3	73,1	126,4	-	-	-	-	673,7	630,8
6. MOUVEMENT BUS	2	58,4	5,8	10,8	5,3	3,7	3,7	3,7	3,7	-	-	-	-	95,2	36,8
Programme de mesures préférentielles pour bus		48,6	4,9	5,3	5,3	3,7	3,7	3,7	3,7	-	-	-	-	79,0	30,4
Service Rapide par Bus (SRB) - Sauvé / Côte-Vertu		9,7	0,9	5,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,2	6,4
Sous-total des principaux projets autorisés	21	3 624,6	878,8	1 090,8	1 676,1	1 926,5	1 424,0	745,5	843,0	678,2	606,6	-	-	13 494,1	9 869,6
Sous-total des autres projets autorisés	31	3 603,6	106,3	188,2	19,7	20,3	101,4	158,7	14,7	-	-	-	0,0	4 212,9	609,3
Total des projets autorisés	52	7 228,2	985,1	1 279,0	1 695,8	1 946,9	1 525,4	904,2	857,8	678,2	606,6	-	0,0	17 707,1	10 478,9
Total des projets en définition	7	2,1	8,0	80,5	119,8	150,9	173,2	41,0	1,7	1,7	1,8	1,8	10,5	592,9	580,4
Total des projets en identification	26	0,1	25,3	130,9	276,4	539,3	1 124,6	1 772,7	1 975,2	1 628,3	1 156,3	706,0	4 845,7	14 180,8	9 335,0
Total des investissements	85	7 230,3	1 018,4	1 490,3	2 091,9	2 637,0	2 823,2	2 717,9	2 834,6	2 308,2	1 764,7	707,8	4 856,2	32 480,8	20 394,3

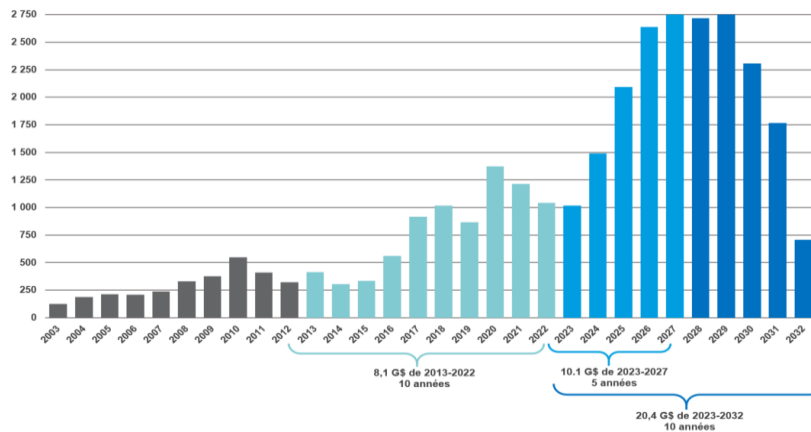
Sommaire – projets

Les investissements prévus au cours des 10 prochaines années totalisent près de 20,4 G\$ comparativement à 16,0 G\$ au précédent PI.

Plusieurs actions ont été entreprises depuis les deux derniers PI afin de répondre aux défis liés à la baisse de l'achalandage suite à la pandémie et au contexte financier qui en découle, tout en assurant un service exemplaire aux usagers et en maintenant le niveau de la dette STM à l'intérieur des balises autorisées. Ceci se traduit notamment par la priorisation des projets de maintien des actifs, de sécurité informatique et de l'électrification des infrastructures du réseau bus

Parmi ceux-ci, certains projets majeurs, qui verront le jour à l'aube de la prochaine décennie, sont présentés au PI actuel; le projet Complexe Beaugrand, le projet de Modifications arrière-gare et garage Angrignon, la phase 2 du projet Contrôle de trains et le remplacement des 360 voitures MR-73.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS GLOBAUX POUR LES ANNÉES 2003 – 2032 (EN MILLIONS DE DOLLARS)



La courbe de croissance des investissements de la STM augmente significativement, avec des années records (2024 à 2029) où les investissements prévus totaux s'élèvent à plus de 2 G\$ par année en moyenne (graphique ci-contre).

Concrètement, la STM investira 10,1 G\$ dans le maintien et le développement de ses infrastructures au cours des cinq prochaines années comparativement à 8,1 G\$ lors des 10 dernières.

L'électrification des infrastructures du réseau de bus, la réalisation du prolongement de la ligne bleue, la stratégie d'acquisition des bus combinée à l'augmentation du niveau des investissements dans les programmes Réno-Métro expliquent en grande partie cette progression.

Sommaire – projets

SOMMAIRE PAR SECTEUR

À des fins de gestion interne et pour le financement de ses investissements, la STM présente les projets autorisés par type de dépense, c'est-à-dire capitalisables et non capitalisables par secteur. Les secteurs à la STM sont :

- Réseau de bus
- Réseau du métro
- Transport adapté
- Secteur administratif

Réseau de bus

Ce secteur comprend les achats de bus (incluant les bus articulés), le maintien et la construction de centres de transport, l'achat et la fabrication des équipements et de l'outillage nécessaires à l'entretien des véhicules et à l'amélioration du service relativement à la ponctualité, à la régularité et à l'information en temps réel. Il inclut aussi l'achat des véhicules de service, le maintien des actifs immobiliers liés à ce secteur et finalement, les dépenses relatives au respect des normes environnementales et à l'amélioration des installations pour préserver la sécurité de la clientèle et du personnel.

Près de 2,4 G\$ d'investissements sont déjà autorisés pour des investissements dans le secteur du réseau des bus au cours des 10 prochaines années. Dans le but d'améliorer l'expérience client, la STM prévoit investir, entre 2024 et 2027, dans l'achat de 450 bus électriques 12 mètres qui permettront la réduction de l'âge du parc et l'augmentation du taux d'électrification.

Ces initiatives sont en alignement avec les orientations prises dans le PSO 2025. De plus, d'autres projets d'acquisition de bus, en phase d'identification,

sont prévus au PI 2023-2032. Ces investissements s'inscrivent dans la stratégie d'électrification du réseau de surface.

La vision et stratégie globale d'électrification confirment la volonté de la STM à être exemplaire dans la réduction de ses émissions de GES et d'assumer un leadership en électromobilité. Pour ce faire, des modifications et de nouvelles infrastructures sont nécessaires pour accueillir les nouveaux bus électriques ce qui nécessite des investissements majeurs en infrastructure :

➤ Accélérer la construction du centre de transport Bellechasse (fiche BUS-04)

Ce projet vise à remplacer l'actuel centre de transport Saint-Denis, construit en 1958 et qui est en fin de vie utile, pour permettre à la STM de mieux répondre à ses besoins opérationnels actuels et futurs dans l'optique d'améliorer le service offert à ses clients. Le nouveau centre de transport pourra accueillir 250 bus et sera mis en service en 2024.

➤ Construction d'un centre de transport – Est de Montréal (fiche BUS-05)

Cette solution vise la construction d'un nouveau centre de transport dans l'est de Montréal pouvant accueillir 250 bus équivalents qui pourront être entièrement électriques.

➤ Électrification des centres de transport (fiche BUS-03)

Le programme d'électrification a pour objectifs de planifier et de réaliser la mise en œuvre de l'électrification dans les futurs centres de transport ainsi que dans les centres existants. La phase 1 du programme d'électrification, qui est prévu se terminer en 2029, englobe l'ingénierie, l'approvisionnement en équipements, les travaux d'installation des équipements électriques nécessaires à l'électrification ainsi que le plan de raccordement au réseau d'Hydro-Québec.

Sommaire – projets

SOMMAIRE PAR SECTEUR

Réseau du métro

Ce secteur regroupe l'acquisition et l'entretien des voitures de métro, l'achat et le maintien en bon état des équipements fixes et des véhicules de travaux ainsi que le maintien des actifs immobiliers et des infrastructures. De plus, des investissements liés au respect des normes environnementales et à l'amélioration des installations pour préserver la sécurité de la clientèle et du personnel font partie des actions de la STM.

Les investissements autorisés au Réseau du métro représentent, quant à eux, un montant de près de 8 G\$ au cours des 10 prochaines années. La majorité des projets visent essentiellement à préserver la fiabilité du métro et à améliorer l'expérience client.

Les principaux projets sont le Prolongement de la ligne bleue, Réno-Systèmes (phases 3, 4 et 5), Réno-Infrastructures (phases 2 et 3) et celui du Garage Côte-Vertu.

À ces projets viennent s'ajouter d'autres projets majeurs, dont le Programme d'accessibilité des stations de métro – phases 1 et 2, qui vise à rendre universelle l'accessibilité aux stations de métro de Montréal afin de faciliter les déplacements verticaux, à fidéliser davantage les clients et à améliorer le service à la clientèle.

Avec la venue du Prolongement de la ligne bleue, la STM doit actualiser son système de contrôle de trains sur cette ligne par le biais du projet Contrôle de trains. Des études exhaustives ont démontré que celui-ci ne pouvait être reconduit sur le tronçon prolongé. De plus, la fin de vie du système de contrôle des trains actuel est prévue pour 2026.

La Société compte actuellement trois centres d'attache (CA) : CA Youville (nord-est), CA Viau (sud-est) et CA Duvernay (sud-ouest) afin de garer, charger et entretenir ses véhicules de travaux qui sont requis pour effectuer divers travaux d'entretien sur son réseau. Avec l'ajout de 5,8 km de voie sur la ligne bleue, l'ajout d'un nouveau centre d'attache (secteur nord-ouest), les efforts qui seront requis pour le remplacement du système de contrôle de trains sur l'ensemble du réseau (lignes orange, verte et jaune) l'ajout de capacité est requise. Ce projet permettra également l'acquisition de véhicules de travaux supplémentaires afin de garer ceux-ci dans le nouveau CA.

Sommaire – projets

SOMMAIRE PAR SECTEUR

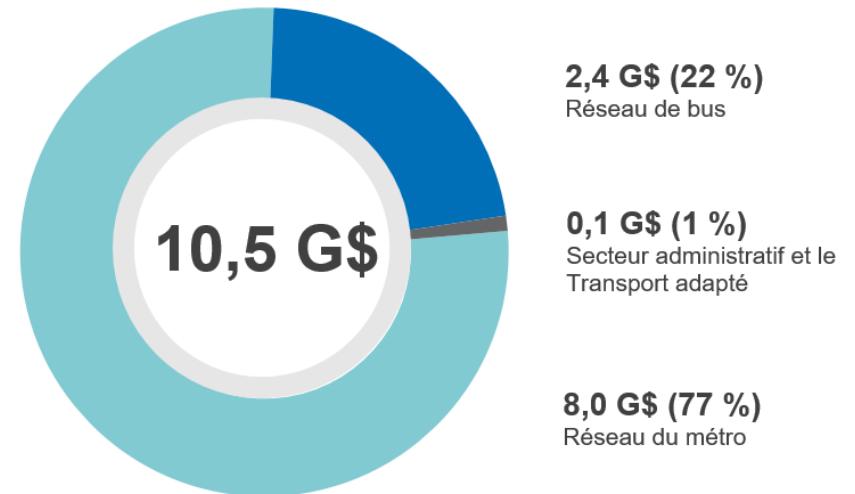
Transport adapté

Ce secteur comprend les projets dont le but est d'offrir à la clientèle à mobilité réduite des services de transport adapté (TA). On retrouve principalement l'achat de minibus pour un montant de 1 M\$ sur les 10 prochaines années.

Secteur administratif

Cette section inclut des projets qui ne peuvent être rattachés spécifiquement aux trois autres secteurs. Une somme de près de 75 M\$ est autorisée afin d'investir au cours des 10 prochaines années dans différents projets de maintien technologique, tels le plan de maintien et d'acquisition d'équipements OPUS et le programme de gestion des risques technologiques et de sécurité.

POURCENTAGE DES DÉPENSES PAR SECTEUR PROJETS AUTORISÉS SEULEMENT



Réseau de bus

Réseau de bus

ACTIFS BUS AU 31 DÉCEMBRE 2021

2 000	Bus :
	969 standards (12 mètres)
	739 hybrides (12 mètres)
	35 électriques (12 mètres)
257 articulés (18 mètres)	
16	Minibus
227	Lignes de bus :
	213 accessibles aux personnes à mobilité réduite : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 190 lignes de jour ➤ 23 lignes de nuit
	11 services par minibus urbains
8	Centres de transport

La Société possède neuf centres de transport (huit pour les autobus et un pour le transport adapté). De plus, le complexe Crémazie a comme vocation l'entretien majeur des bus.

Centre de transport	Année de construction / Rénovations majeures	Année d'agrandissement
Mont-Royal	1928	1937
Complexe Crémazie	1948	1956
Frontenac	1956 / 2012	1958
Saint-Michel	1956 / 1993	
Saint-Denis	1958 / 2019	1970
Legendre	1973	2011 / 2021
Anjou	1982	2021
Saint-Laurent	1984	2021
LaSalle	1995	
Stinson	2014	

4	<i>Terminus (hors station de métro)</i>
8 861	<i>Arrêts de bus</i>
3 267	<i>Abribus (885 appartenant à la STM)</i>
477	<i>Véhicules routiers</i>
235	<i>Véhicules non routiers et équipements d'entretien de terrain</i>
15	<i>Remorques</i>
17	<i>Laveurs de bus</i>
191	<i>Positions de vérins</i>

ÉQUIPEMENTS DE VENTE ET PERCEPTION

2 227	<i>Boîtes de perception bus</i>
705	<i>Terminaux de vente de titres (détaillants)</i>

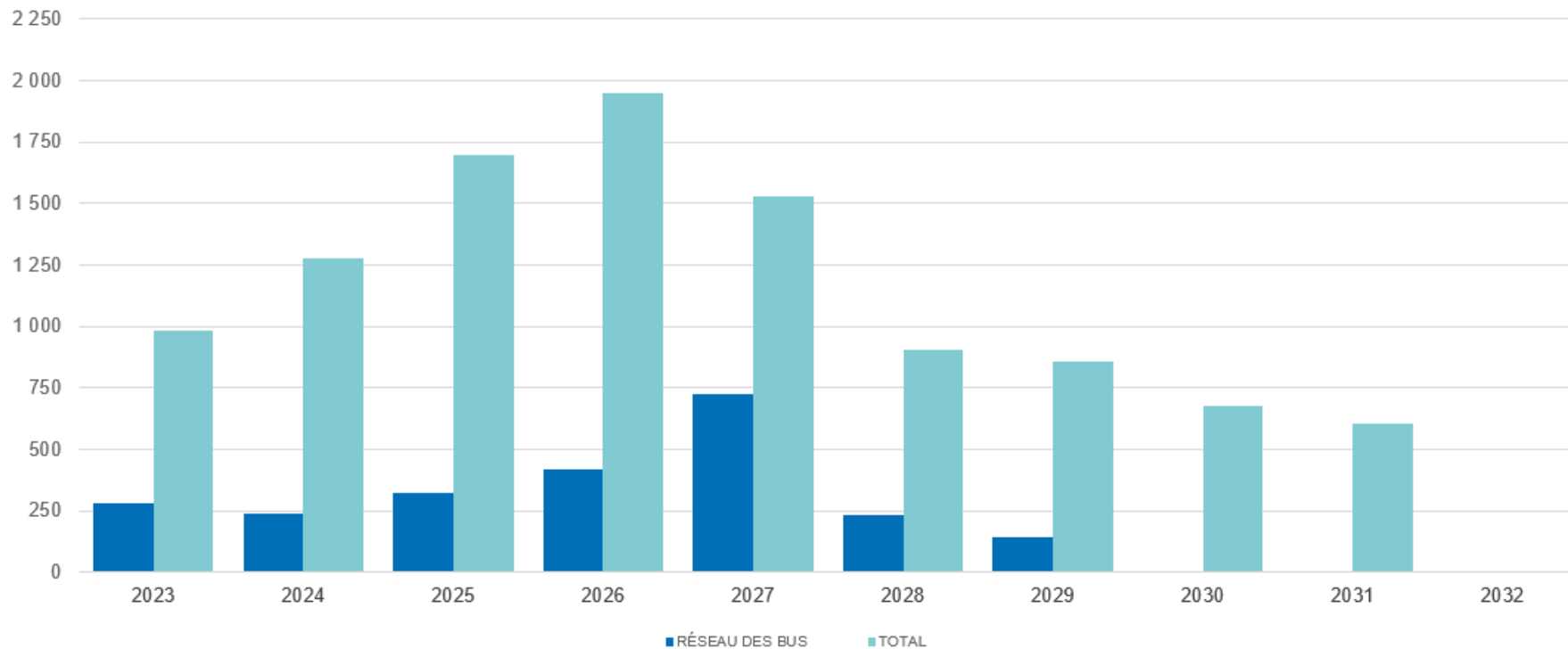
Réseau de bus

SOMMAIRE

Les investissements actuellement autorisés au cours des 10 prochaines années s'élèvent à près de 2,4 G\$. De ce montant, plus de 900 M\$ serviront à l'ajout des 450 derniers bus électriques 12 mètres en remplacement du parc en fin de vie utile pour l'amélioration de l'expérience client. Plus de 1,5 G\$ seront consacrés à des projets d'infrastructures, notamment pour l'électrification des

premiers centres de transport, la construction de deux nouveaux centres de transport (Bellechasse et Est de Montréal), l'adaptation des infrastructures du centre de transport Stinson pour bus électriques, le Programme de réfection des infrastructures (PRI phase 1 et 2) ainsi que la reconstruction du complexe Crémazie.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AUTORISÉS DU RÉSEAU DES BUS PAR RAPPORT AUX INVESTISSEMENTS TOTAUX AUTORISÉS (EN MILLIONS DE DOLLARS)



Réseau de bus

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DE BUS*

AUTORISÉS <i>(en millions de dollars)</i>		2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
BUS-01	Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1 Nouveau	4,6	20,1	28,0	103,7	265,5	482,5	-	-	-	-	-	-	904,5	899,9
BUS-02	Acquisition de bus 12 mètres - phase 2	571,6	3,5	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	575,4	3,8
BUS-03	Programme d'électrification des CT - phase 1	42,9	30,2	46,4	84,4	131,9	138,3	73,1	126,4	-	-	-	-	673,7	630,8
BUS-04	Centre de transport Bellechasse	266,2	157,4	56,8	104,1	-	-	-	-	-	-	-	-	584,4	318,2
BUS-05	Centre de transport - Est de Montréal	20,5	-	-	-	20,1	101,4	158,7	14,7	-	-	-	0,0	315,4	294,9
BUS-06	Agrandissement de 3 centres de transport	204,4	6,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	211,2	6,8
BUS-07	Reconstruction du complexe Crémazie	266,5	7,7	10,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	284,4	17,8
BUS-08	Reconstruction du complexe Crémazie - phase de maintien 2013-2019	10,5	0,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,2	0,7
BUS-09	Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 1	50,9	1,4	0,9	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	54,2	3,3
BUS-10	Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2	5,7	21,9	71,4	22,3	-	-	-	-	-	-	-	-	121,3	115,6
BUS-11	Programme de mesures préférentielles pour bus	48,6	4,9	5,3	5,3	3,7	3,7	3,7	3,7	-	-	-	-	79,0	30,4
BUS-12	Vision chaîne d'approvisionnement et RDA	58,5	7,6	9,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75,9	17,4
BUS-13	Remplacement des véhicules de service - phase 2	20,0	6,6	2,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	29,2	9,2
BUS-14	Programme de remplacement des équipements de levage	24,1	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,0	0,9
BUS-15	Service Rapide par Bus (SRB) - SauvÉ / Côte-Vertu	9,7	0,9	5,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,2	6,4
BUS-16	Adaptation des infrastructures du centre de transport Stinson pour bus électriques	12,1	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,2	0,2
BUS-17	Acquisition équipements de production - phase 2	4,7	5,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,3	5,6
	Véhicules d'atelier - phase 1	3,9	2,0	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,9	2,0
	Acquisition de bus 9 mètres	4,5	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	0,5
	Garage temporaire 380 Stinson	2,8	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,2	1,4
TOTAL - AUTORISÉS		1 632,7	280,0	237,3	320,9	421,2	726,0	235,5	144,9	-	-	-	0,0	3 998,5	2 365,8

* Une fiche est présentée pour les projets autorisés ayant un coût total de 10 M\$ et plus.

Réseau de bus

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DE BUS (SUITE)

DÉFINITION <i>(en millions de dollars)</i>	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Véhicules de service - phase 3	-	0,1	20,6	7,1	7,3	7,5	-	-	-	-	-	-	42,6	42,6
Gestion optimisée des centres de transport	1,3	7,0	15,0	8,0	4,9	-	-	-	-	-	-	-	36,2	34,9
Réfection et installation d'abribus - Nouveaux modèles STM	0,1	0,2	0,0	0,7	0,9	1,6	1,6	1,7	1,7	1,8	1,8	10,5	22,7	12,1
TOTAL - DÉFINITION	1,4	7,3	35,6	15,8	13,1	9,1	1,6	1,7	1,7	1,8	1,8	10,5	101,5	89,7
IDENTIFICATION <i>(en millions de dollars)</i>	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 2	-	-	-	-	1,9	8,7	310,6	314,8	322,1	8,1	-	-	966,3	966,3
Acquisition de bus électriques 18 mètres	-	-	-	-	5,9	174,9	218,1	292,2	8,5	-	-	-	699,6	699,6
Programme d'électrification des CT phase 2	-	-	1,3	5,8	65,0	137,5	197,5	143,0	50,0	-	-	-	600,0	600,0
Programme d'électrification des CT phase 3	-	-	-	-	-	12,5	62,5	125,0	137,5	112,5	50,0	-	500,0	500,0
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 3	-	-	1,0	15,5	23,3	61,9	61,9	35,2	-	-	-	-	198,8	198,8
Relocalisation du service de la prévention incendie	-	-	0,2	0,3	4,6	3,3	1,1	15,5	0,1	-	-	-	25,0	25,0
TOTAL - IDENTIFICATION	-	-	2,4	21,6	100,6	398,8	851,7	925,7	518,2	120,6	50,0	-	2 989,7	2 989,7
TOTAL - RÉSEAU DE BUS	1 634,1	287,3	275,3	358,3	535,0	1 133,9	1 088,8	1 072,3	520,0	122,4	51,8	10,5	7 089,7	5 445,2

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-01

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
500605_N / R-211 / 154-19-7177

Programme d'aide
PAGITC – 95 %

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Nouveau

Acquisition de bus électriques 12 mètres – phase 1

La flotte du parc des bus 12 mètres se retrouve avec un certain nombre de bus qui sont âgés de 16 ans ou plus. Pour réduire l'âge du parc, la STM fera l'acquisition des autobus électriques 12 mètres dès l'an 2025. Cette acquisition permet non seulement de réduire l'âge du parc, mais aussi de réduire les émissions de GES ainsi que d'augmenter le taux d'électrification du parc de bus.

Ces bus électriques seront munis d'un système de perception des titres et d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. De plus, ils seront équipés d'une rampe avant, de caméras, d'un système de climatisation, de ports USB et de deux places dédiées pour les personnes en fauteuil roulant.

Le projet comportera aussi un volet intégration des bus tant au niveau de l'entretien qu'à celui de l'exploitation.

Nombre de bus	2024	2025	2026	2027	Total
Remplacement	1	46	140*	263*	450
Total	1	46	140	263	450

*303 bus en option

BÉNÉFICES

Les bénéfices attendus de ce projet sont :

- Maintenir le parc en bon état;
- Permettre l'atteinte d'un taux d'électrification du réseau des bus de 13 % en 2026;
- Réduire les émissions de GES);
- Améliorer le service (taux de livraison, régularité et prévisibilité);
- Approfondir nos connaissances et acquérir une expérience en électrification du transport.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	3,9	16,9	23,2	98,9	262,4	479,4	-	-	-	-	-	-	884,7	880,7
Non Capitalisable	0,7	3,2	4,9	4,8	3,1	3,1	-	-	-	-	-	-	19,8	19,1
Total	4,6	20,1	28,0	103,7	265,5	482,5	-	-	-	-	-	-	904,5	899,9
Financement														
Gouvernement provincial	0,3	1,3	3,1	49,4	146,9	274,8	-	-	-	-	-	-	475,9	475,5
Gouvernement fédéral	0,2	0,8	2,1	32,9	97,9	183,2	-	-	-	-	-	-	317,2	317,0
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	4,1	18,0	22,8	21,3	20,7	24,5	-	-	-	-	-	-	111,3	107,3
Total	4,6	20,1	28,0	103,7	265,5	482,5	-	-	-	-	-	-	904,5	899,9
POURCENTAGE DE SUBVENTION													88 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-02

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

5002099_N / R-174 / 154-17-7931 / 154-17-7932 / 154-17-7933 / 154-18-7887 / 154-18-7887-2 / 154-19-8248 / 154-19-8251 / 154-19-8252 / 154-20-7301 / 154-20-7302 / 154-21-7536 / 154-21-7750 / 154-22-7056

Programmes d'aide

SOFIL 3 Comptant et Dette; SOFIL 4 Comptant et Dette – 90 %; PAFFITC; PAGTCP – 50 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Acquisition de bus 12 mètres – phase 2

Le projet prévoit, pour la période de 2019 à 2022, l'acquisition de 562 bus 12 mètres :

- 262 bus hybrides ou électriques pour du remplacement de bus en fin de vie utile;
- 266 bus hybrides ou électriques en ajout au parc;
- 30 bus électriques à recharge garage en ajout au parc;
- 4 bus électriques à recharge rapide en ajout au parc.

L'acquisition de bus au parc existant permettra de faire face aux aléas des travaux internes et externes, de revoir et d'adapter l'offre de service bus tout en palliant aux imprévus. Ceci aura comme conséquence d'améliorer la régularité, la ponctualité et la fluidité du service bus.

Ces bus seront munis d'un système hybride ou électrique, d'un système de perception des titres et d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. De plus, ils seront équipés d'une rampe avant, de caméras, d'un système de climatisation, de ports USB et de deux places dédiées pour les personnes en fauteuil roulant.

Le projet comportera aussi un volet intégration des bus tant au niveau de l'entretien qu'à celui de l'exploitation.

Nombre de bus	2019	2020	2021	2022	Total
Remplacement	99	109	54	0	262
Ajout	36	113	90	61	300
Total	135	222	144	61	562

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Maintenir le parc en bon état (âge moyen d'environ huit ans);
- Améliorer le service (taux de livraison, régularité et prévisibilité);
- Réduire les émissions de GES;
- Approfondir nos connaissances et acquérir une expérience en électrification du transport.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	565,8	3,4	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	569,5	3,8
Non Capitalisable	5,8	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,9	0,1
Total	571,6	3,5	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	575,4	3,8
Financement														
Gouvernement provincial	248,9	0,7	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	249,7	0,8
Gouvernement fédéral	236,9	0,6	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	237,7	0,8
Agglomération de Montréal	40,2	0,1	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40,3	0,1
STM	45,6	2,0	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47,7	2,1
Total	571,6	3,5	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	575,4	3,8
POURCENTAGE DE SUBVENTION													92 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-03

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

201927_N / R-205 / 154-20-7014 / 154-20-7583 /
154-21-7849

Programme d'aide

SOFIL 4 Comptant et dette - 95 %; PAGITC – 95 %

Catégorie de portefeuille

Développement

Programme d'électrification des centres de transport – phase 1

À partir de 2025, la STM vise poursuivre le remplacement de son parc de bus actuel en faisant l'acquisition de bus 100 % électriques. Du point de vue opérationnel, la prise en charge de ces nouveaux bus pose plusieurs défis pouvant impacter la manière dont la STM livre le service actuellement sur son réseau. À l'encontre des bus hybrides ou diesel, les bus électriques constituent des entités bipartites englobant les bus ainsi que les équipements de recharge. Des modifications majeures seront requises dans l'aménagement des centres de transport touchés par les projets d'électrification afin de rendre possible la recharge de ces nouveaux bus électriques, tout en minimisant l'impact sur les opérations du réseau bus. Plusieurs projets pilotes d'électrification sont en cours afin d'acquérir des connaissances, dans le but de développer et exploiter un éventuel réseau de surface entièrement électrique.

Le programme d'électrification est un prérequis au projet d'acquisition de bus électriques. Il a pour objectif de planifier et réaliser la mise en œuvre de l'électrification dans les futurs centres de transport ainsi que dans les centres existants. Le rythme proposé pour le déploiement de l'électrification dans les centres de transport s'appuie sur l'évolution du parc de bus, la capacité d'Hydro-Québec à fournir la puissance requise sur chacun des sites, les contraintes liées à l'infrastructure des centres et la technologie de recharge.

La phase 1 du programme d'électrification englobe l'ingénierie, l'approvisionnement en équipements, les travaux d'installation des équipements électriques nécessaires à l'électrification, ainsi que le plan de raccordement au réseau d'Hydro-Québec. L'ordonnancement de la phase 1 du programme a été élaboré par les membres du comité d'électrification en collaboration avec les principales parties prenantes du programme.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Permettre l'exploitation des bus électriques;
- Réduire les émissions de GES;
- Réduire les coûts de la facture électrique grâce à l'installation d'un système de contrôle des équipements de recharge.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	42,9	30,2	46,1	84,1	131,3	137,7	72,7	126,2	-	-	-	-	671,3	628,4
Non Capitalisable	-	-	0,4	0,4	0,6	0,6	0,4	0,2	-	-	-	-	2,4	2,4
Total	42,9	30,2	46,4	84,4	131,9	138,3	73,1	126,4	-	-	-	-	673,7	630,8
Financement														
Gouvernement provincial	14,9	13,0	27,1	55,0	77,9	95,6	46,0	85,7	-	-	-	-	415,2	400,3
Gouvernement fédéral	25,6	14,8	16,4	24,6	45,0	31,2	19,8	28,7	-	-	-	-	206,1	180,5
Agglomération de Montréal	2,1	1,3	1,9	2,2	2,1	2,1	0,8	-	-	-	-	-	12,6	10,6
STM	0,4	1,1	1,1	2,6	6,9	9,3	6,5	11,9	-	-	-	-	39,8	39,5
Total	42,9	30,2	46,4	84,4	131,9	138,3	73,1	126,4	-	-	-	-	673,7	630,8
POURCENTAGE DE SUBVENTION													94 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-04

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

529994_N / R-170 / 154-15-7354 / 154-16-7655

Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %; PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Centre de transport Bellechasse

Ce bâtiment de nouvelle génération, d'une superficie totale d'environ 60 000 m² répartis sur quatre niveaux dont un hors terre recouvert d'un espace vert extérieur et trois souterrains, servira à l'exploitation des bus.

Il remplacera le centre de transport actuel Saint-Denis, construit en 1958, qui a atteint sa fin de vie utile. Même avec un programme d'entretien pour le maintenir ou le rénover, ce dernier ne serait plus en mesure de soutenir l'entretien de son parc, en bonne partie, en raison du remplacement éventuel des véhicules diesel.

Ce centre de transport pourra accueillir jusqu'à 250 bus. L'aménagement du bâtiment sera prévu de façon à accueillir de nouvelles technologies et par conséquent, permettre l'entretien de tous les types de véhicules (standards, hybrides et électriques). Ce concept de bâtiment souterrain avec circulation intérieure réduira également le bruit dans le quartier et inclura une annexe pour les Revenus voyageurs.

La STM vise pour ce nouveau bâtiment la certification LEED Or (Leadership in Energy and Environmental Design), une des plus élevées de l'industrie, en lien avec les objectifs du développement durable. Ce nouveau centre contribuera au plan d'électrification du gouvernement du Québec en permettant d'accueillir des bus électriques.

Le concept novateur du centre de transport améliorera les conditions de travail et contribuera à enrichir la qualité de vie du secteur. L'ouverture du centre est prévue pour 2024.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Bonifier le service en permettant l'intégration et l'entretien d'une partie des 300 nouveaux bus;
- Réduire les coûts d'énergie de près de 60 %;
- Réduire les émissions de GES de 60 %.

<i>(en millions de dollars)</i>	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	266,1	157,4	52,3	104,1	-	-	-	-	-	-	-	-	579,9	313,8
Non Capitalisable	0,0	-	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,5	4,4
Total	266,2	157,4	56,8	104,1	-	-	-	-	-	-	-	-	584,4	318,2
Financement														
Gouvernement provincial	188,8	120,3	44,3	88,4	-	-	-	-	-	-	-	-	441,8	253,0
Gouvernement fédéral	14,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,9	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	62,5	37,1	12,4	15,7	-	-	-	-	-	-	-	-	127,6	65,2
#Total	266,2	157,4	56,8	104,1	-	-	-	-	-	-	-	-	584,4	318,2
POURCENTAGE DE SUBVENTION													78 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-05

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
201808_N / R-183-A / 154-15-7353

Programmes d'aide
PAGTCP – 87 %

Catégorie de portefeuille
Développement

Centre de transport – Est de Montréal

Le projet consiste à construire un nouveau centre de transport pouvant accueillir 250 bus équivalents à propulsion électrique ainsi qu'à aménager un stationnement de 300 cases. Le projet prévoit les aires intérieures et extérieures de remisage des bus, de circulation ainsi que les accès au site. Les baies multifonctions requises pour l'entretien des bus, les entrepôts, les espaces extérieurs pour les réservoirs et les livraisons, les salles mécaniques et électriques ainsi que les espaces administratifs requis pour l'exploitation d'un centre de transport sont également prévus. Finalement, le projet vise une certification LEED V4 de niveau Or.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Offrir un service bonifié en permettant l'intégration et l'entretien d'une partie des 300 nouveaux bus;
- Permettre l'électrification du réseau Bus.

<i>(en millions de dollars)</i>	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	20,5	-	-	-	19,8	101,0	155,6	14,0	-	-	-	0,0	310,9	290,4
Non Capitalisable	0,0	-	-	-	0,3	0,5	3,1	0,7	-	-	-	0,0	4,5	4,5
Total	20,5	-	-	-	20,1	101,4	158,7	14,7	-	-	-	0,0	315,4	294,9
Financement														
Gouvernement provincial	17,6	-	-	-	17,0	87,0	134,1	12,1	-	-	-	0,0	267,9	250,3
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	2,8	-	-	-	3,0	14,4	24,6	2,6	-	-	-	0,0	47,5	44,6
Total	20,5	-	-	-	20,1	101,4	158,7	14,7	-	-	-	0,0	315,4	294,9
POURCENTAGE DE SUBVENTION													85 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-06

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

201809_N / R-183-B / 154-18-7315 / 154-18- 7316 / 154-18-7317

Programme d'aide

PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille

Développement

Agrandissement de trois centres de transport

Le réseau de bus actuel comprend 227 lignes et 2 000 bus. Pour faire suite à l'autorisation d'acquérir 300 bus supplémentaires, il est nécessaire de prévoir l'intégration de ces bus en matière de stationnement, d'exploitation et d'entretien. À l'exception de Stinson, tous les centres de transport sont utilisés au maximum de leur capacité selon les modalités d'exploitation actuelles.

Le projet d'agrandissement des centres de transport Anjou, Legendre et Saint-Laurent permet d'accueillir 160 bus supplémentaires et consiste à créer :

- Une extension de l'aire de stationnement des bus, des locaux pour le personnel et des équipements associés;
- Une extension de l'aire d'entretien des bus, des locaux et des équipements associés.

Ce projet inclut également la mise en place de mesures transitoires permettant de réaliser les travaux de construction tout en assurant le maintien des activités d'exploitation, et ce, dans les meilleures conditions de sécurité.

La livraison des agrandissements est progressive. Elle a commencé à la fin de l'année 2020 et se poursuivra jusqu'en 2023.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Offrir un service bonifié en permettant l'intégration et l'entretien de 300 bus supplémentaires;
- Effectuer l'électrification du réseau des bus.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	203,7	5,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	209,2	5,5
Non Capitalisable	0,7	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,3
Total	204,4	6,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	211,2	6,8
Financement														
Gouvernement provincial	152,2	4,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	156,2	4,1
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	52,2	2,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54,9	2,7
Total	204,4	6,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	211,2	6,8
POURCENTAGE DE SUBVENTION													74 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-07

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

529995_N / R-143-B / 154-13-1202 / 154-18-7221 / 154-20-7689

Programmes d'aide

SOFIL 3 Comptant; SOFIL 4 Comptant – 90 %; PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Reconstruction du complexe Crémazie

L'usine Crémazie, construite en 1948, a servi pendant 70 ans à l'entretien majeur des bus. Le bâtiment, étant devenu vétuste du point de vue physique et fonctionnel, la décision de le reconstruire a été prise. La construction du Complexe Crémazie a débuté à l'été 2017.

L'entretien bus ne pouvant cesser ses opérations, la reconstruction a été planifiée en trois phases et certaines activités ont dû être déménagées temporairement dans une autre usine spécialement aménagée pour ce besoin. La première phase du projet est complétée et les opérations d'entretien y ont cours. La phase 2 a été complétée à l'été 2021. Les travaux de la phase 3 sont débutés et se termineront, quant à eux, en automne 2022. Les départements de l'usine temporaire pourront alors rejoindre les nouveaux ateliers.

Le nouvel édifice permet de répondre à tous les besoins d'entretien majeur des bus. On y retrouve divers ateliers de fabrication et de réparation de pièces. Le bâtiment a été conçu pour répondre aux besoins liés aux nouvelles technologies des bus hybrides et électriques. En plus, il inclut le centre de formation de la STM ainsi que le simulateur des nouvelles voitures de métro. Au final, il abritera également le centre de distribution de la STM.

Le concept du bâtiment est axé sur le développement durable et l'accessibilité universelle, dans le respect de normes environnementales élevées en vue d'obtenir l'accréditation LEED Or.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Optimiser les activités d'exploitation en générant des économies récurrentes annuellement;
- Éviter certains coûts d'exploitation;
- Favoriser la mobilisation des employés.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	263,3	7,7	10,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	281,0	17,8
Non Capitalisable	3,3	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,3	0,1
Total	266,5	7,7	10,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	284,4	17,8
Financement														
Gouvernement provincial	89,7	2,3	3,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	95,1	5,3
Gouvernement fédéral	139,8	4,6	6,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150,5	10,7
Agglomération de Montréal	21,2	0,8	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,0	1,8
STM	15,8	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,9	0,1
Total	266,5	7,7	10,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	284,4	17,8
POURCENTAGE DE SUBVENTION													94 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-08

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
1935_N / R-143-A / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Reconstruction du complexe Crémazie – phase de maintien

Le projet consiste à maintenir l'offre de service, à supporter les opérations et à garder les lieux sécuritaires, et ce, pendant la reconstruction du complexe Crémazie.

Les livrables de ce projet sont les suivants :

- L'aménagement des trois magasins du Plateau Youville;
- La location d'espace d'entreposage;
- Le réaménagement d'espaces à bureaux;
- La relocalisation des locaux situés sur la mezzanine Grande révision (GR), imprimerie et vêtements.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Assurer le maintien de la fiabilité des opérations de façon sécuritaire et au meilleur coût possible.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,3	-
Non Capitalisable	9,2	0,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,9	0,7
Total	10,5	0,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,2	0,7
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	10,5	0,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,2	0,7
Total	10,5	0,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,2	0,7
POURCENTAGE DE SUBVENTION														0 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-09

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

IFR-03177_N / R-166 / 154-18-7882 / 154-16-7618

Programmes d'aide

SOFIL 3 Comptant; SOFIL 4 Comptant – 90 %; PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) – phase 1

Le PRI Surface regroupe différents travaux de réfection partielle ou complète de l'infrastructure des centres de transport et du plateau Youville :

Les principaux éléments d'infrastructures touchés sont :

- Toitures;
- Enveloppes de bâtiments;
- Portes;
- Systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé;
- Éclairages;
- Distribution électrique;
- Génératrices;
- Équipements de production liés à l'infrastructure;
- Dalles intérieures;
- Locaux techniques;
- Structures de toit.

Les travaux visés dans ce programme permettront de prendre en charge l'entretien majeur des infrastructures non couvertes actuellement par les autres programmes majeurs existants.

Considérant les années de mise en service de ces infrastructures, l'âge moyen des bâtiments visés est de plus de 50 ans. La plupart des composantes et des systèmes de bâtiments ont une durée de vie utile de 20 ans. Plusieurs ont atteint ou sont en voie d'atteindre leur fin de vie utile.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Assurer la sécurité des installations;
- Améliorer l'expérience client;
- Améliorer la performance organisationnelle;
- Optimiser les investissements dans le temps.

<i>(en millions de dollars)</i>	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	50,4	1,4	0,9	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	53,7	3,3
Non Capitalisable	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	-
Total	50,9	1,4	0,9	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	54,2	3,3
Financement														
Gouvernement provincial	11,9	0,3	0,2	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	12,7	0,8
Gouvernement fédéral	22,1	0,7	0,4	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	23,6	1,5
Agglomération de Montréal	4,2	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	4,4	0,3
STM	12,7	0,3	0,2	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	13,5	0,8
Total	50,9	1,4	0,9	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	54,2	3,3
POURCENTAGE DE SUBVENTION														75 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-10

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

603087_N / R-200 / 154-17-7653

Programmes d'aide

PAGTCP – 85 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) – phase 2

Ce projet constitue la deuxième phase du programme de réfection des infrastructures afin de prendre en charge l'entretien des infrastructures qui n'étaient pas visées par les autres programmes existants. La deuxième phase, d'une durée de cinq ans, se déroulera de 2021 à 2025.

Les principaux éléments d'infrastructures touchés sont :

- Les toitures;
- L'enveloppe de plusieurs bâtiments;
- Les portes de garage et coupe-feu;
- Les systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé;
- L'éclairage, la distribution électrique et les génératrices;
- Les équipements de production liés à l'infrastructure;
- Les dalles et les pavages intérieurs et extérieurs;
- La mise aux normes de locaux techniques;
- Les équipements pétroliers et d'huiles usées;
- Les dispositifs anti-refoulement;
- Les équipements de levage et de sécurité.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Assurer la livraison du service dans un environnement sécuritaire pour les clients et les employés;
- Optimiser les investissements en intervenant au moment opportun durant le cycle de vie des infrastructures, et ainsi produire un effet de levier pour améliorer les performances opérationnelles et financières de la STM;
- Réduire le déficit de maintien d'actifs;
- Assurer la conformité aux lois et normes en vigueur.

(en millions de dollars)

	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	5,7	21,9	71,3	22,0	-	-	-	-	-	-	-	-	120,9	115,2
Non Capitalisable	0,0	0,0	0,0	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	0,4
Total	5,7	21,9	71,4	22,3	-	-	-	-	-	-	-	-	121,3	115,6
Financement														
Gouvernement provincial	3,0	18,6	58,5	18,7	-	-	-	-	-	-	-	-	98,8	95,8
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	2,8	3,3	12,8	3,7	-	-	-	-	-	-	-	-	22,5	19,8
Total	5,7	21,9	71,4	22,3	-	-	-	-	-	-	-	-	121,3	115,6
POURCENTAGE DE SUBVENTION													81 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-11

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

350001_N / CA-113 / 154-00-1169 / 154-13-0306 /
154-18-7207 / 154-18-7208 / 154-18-7209 / 154-18-7494 /
154-18-7493 / 154-18-7492 / 154-18-7475 / 154-18-7562 /
154-18-7482 / 154-18-7561 / 154-18-7560

Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %; PAGTCP – 100 %

Catégorie de portefeuille

Développement

Programme de mesures préférentielles pour bus

Avec le mouvement bus, la STM souhaite que partout sur le territoire, les Montréalais aient accès à un service de transport performant, rapide et fréquent à quelques pas de leur domicile ou de leur lieu de travail. Le programme consiste à implanter des mesures préférentielles bus (MPB) sur l'île de Montréal. Les mesures comprennent notamment la mise en place de voies réservées, de voies d'évitement ainsi que des feux prioritaires sur l'île de Montréal afin d'assurer des déplacements plus rapides, plus fluides et plus fiables. Ces feux prioritaires peuvent être en temps fixes ou s'adapter à la présence des bus grâce au déploiement du système de priorité bus en temps réel.

À l'heure de la transition écologique, c'est une responsabilité de garantir des options de déplacements plus vertes et efficaces.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer la qualité de service et la fiabilité du réseau de bus;
- Diminuer les temps de parcours des bus pour ainsi offrir un avantage concurrentiel aux véhicules de transport collectif sur l'automobile.

<i>(en millions de dollars)</i>	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	48,2	4,9	5,3	5,3	3,7	3,7	3,7	3,7	-	-	-	-	78,6	30,4
Non Capitalisable	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	-
Total	48,6	4,9	5,3	5,3	3,7	3,7	3,7	3,7	-	-	-	-	79,0	30,4
Financement														
Gouvernement provincial	35,5	2,9	3,2	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	-	-	-	-	60,2	24,7
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	13,1	2,0	2,1	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	18,8	5,7
Total	48,6	4,9	5,3	5,3	3,7	3,7	3,7	3,7	-	-	-	-	79,0	30,4
POURCENTAGE DE SUBVENTION													76 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-12

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

850044-2_N / R-173 / 154-18-7344 / 154-20-7700

Programme d'aide

SOFIL 3 Comptant; SOFIL 4 Comptant – 90 %

Catégorie de portefeuille

Développement

Vision chaîne d'approvisionnement et RDA

La STM s'engage à améliorer sa performance opérationnelle et l'expérience client, notamment en ce qui concerne la réduction du taux d'immobles bus et le contrôle de ses inventaires et de ses coûts d'exploitation. Le présent programme d'optimisation des processus de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication des pièces fait donc partie intégrante de cet engagement de « Rendre disponibles les véhicules, les équipes et les systèmes d'exploitation ».

Certaines limitations, dont le manque de visibilité sur les inventaires ainsi que la difficulté à planifier la demande, créent des ruptures de stock et des délais élevés d'entretien de bus et de reconditionnement de pièces, ce qui produit un fort taux d'immobles de bus et nuit à l'offre de service bus.

Dans ce contexte, la STM a lancé ce programme de transformation organisationnelle de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication. Cette transformation lui permettra d'opérer adéquatement et d'assurer un service approprié à ses clients.

Ce projet vise la révision et l'intégration des processus de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication des pièces de la STM pour les aligner sur les meilleures pratiques de l'industrie tout en rationalisant et en harmonisant le paysage applicatif autour d'une plateforme performante et évolutive.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire le taux d'immobles, ce qui permettra d'améliorer l'offre de service à la clientèle;
- Demeurer compétitif dans l'exploitation des bus, compte tenu de la croissance, de la perte d'expertise due aux départs à la retraite et de la complexification des technologies bus;
- Assurer une gestion de la désuétude des outils technologiques qui sont déjà en fin de vie utile.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	54,7	7,4	6,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	14,3
Non Capitalisable	3,8	0,2	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,9	3,1
Total	58,5	7,6	9,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75,9	17,4
Financement														
Gouvernement provincial	16,5	2,3	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20,8	4,4
Gouvernement fédéral	31,1	4,7	4,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39,9	8,8
Agglomération de Montréal	4,1	0,4	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,8	0,7
STM	6,8	0,2	3,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,4	3,6
Total	58,5	7,6	9,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75,9	17,4
POURCENTAGE DE SUBVENTION													86 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-13

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
500305_N / R-172 / 154-19-7955

Programme d'aide

SOFIL 3 Comptant; SOFIL 4 Comptant – 90 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Remplacement des véhicules de service – phase 2

Le projet prévoit, pour la période de 2018 à 2025, l'acquisition de 244 véhicules pour l'ensemble des activités de la STM. De ce nombre, 199 véhicules serviront au remplacement des véhicules ayant atteint la fin de leur vie utile et 45 serviront à combler de nouveaux besoins. La STM, étant également soucieuse du développement durable, prévoit l'achat de véhicules écoénergétiques à propulsion hybride et électrique.

Le projet prévoit également des investissements pour le maquillage et l'aménagement intérieur des véhicules, de la télémétrie, de l'outillage, des équipements d'entretien, des infrastructures électriques, de la vigie technologique, de la gestion de projet et de la mise en œuvre.

Nombre de véhicules	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Remplacement	7	65	40	17	21	37	12	199
Addition	6	12	6	9	2	5	5	45
Total	8	63	49	53	51	31	16	244

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Maintenir en bon état les actifs du parc des véhicules;
- Réduire les émissions de GES grâce à l'électrification de véhicules.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	19,9	6,4	2,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	28,9	9,1
Non Capitalisable	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,1
Total	20,0	6,6	2,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	29,2	9,2
Financement														
Gouvernement provincial	4,8	1,8	0,7	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	7,2	2,4
Gouvernement fédéral	9,4	3,5	1,3	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	14,2	4,8
Agglomération de Montréal	1,7	0,6	0,2	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	2,5	0,8
STM	4,0	0,7	0,4	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	5,2	1,2
Total	20,0	6,6	2,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	29,2	9,2
POURCENTAGE DE SUBVENTION													82 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-14

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
562124-00_N / R-002-A / 154-11-0902

Programmes d'aide

SOFIL 2 Comptant; SOFIL 4 Comptant – 90 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Programme de remplacement des équipements de levage

Un centre de transport possède en moyenne 15 installations de levage. Chacune est composée de vérins mécaniques, de vérins de carrosserie, de vérins de lavage ainsi que d'un vérin à pneus. Leur durée de vie utile est de 16 ans. Pour la prolonger, des sécurisations sont à prévoir pour les positions les plus critiques. La sécurisation prolonge la durée de vie des vérins de trois ans au plus. Au-delà de cette échéance, les vérins ne sont plus sécuritaires et deviennent inutilisables. Ce programme prévoit le remplacement des installations de levage de certains centres de transport pour les positions qui ont atteint leur fin de vie utile en 2015.

Ce remplacement consiste à enlever les vérins existants, démolir la dalle et les fosses, refaire de nouvelles fosses, couler une nouvelle dalle et y installer les nouveaux vérins. De plus, les nouvelles installations de levage seront capables de lever 13 608 kg au lieu de 9 072 kg et de soulever les bus de modèle « T-Drive ». Les travaux relatifs au remplacement des vérins se font en coordination avec les opérations d'entretien des bus des divers centres d'entretien afin de minimiser les perturbations et de s'assurer ainsi que les installations de levage offrent un taux maximal de disponibilité.

Les vérins recommandés sont des vérins sous terre de conception STM, conformes à nos opérations, fabriqués par un fournisseur qualifié et certifié. Plus robustes, ces vérins ont une capacité accrue et sont plus économiques comparativement aux modèles existants sur le marché. Ces vérins ont une durée de vie de 30 ans comparativement à 16 ou 19 ans pour les vérins commerciaux.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le taux de disponibilité des vérins;
- Diminuer le temps consacré à la formation sur l'utilisation et l'entretien des vérins;
- Rendre plus facile la manipulation pour l'utilisateur;
- Créer un sentiment de sécurité pour le personnel lors de leur utilisation.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	23,7	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,4	0,7
Non Capitalisable	0,4	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,6	0,2
Total	24,1	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,0	0,9
Financement														
Gouvernement provincial	0,5	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,8	0,2
Gouvernement fédéral	15,2	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,6	0,4
Agglomération de Montréal	2,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,8	-
STM	5,6	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,8	0,2
Total	24,1	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,0	0,9
POURCENTAGE DE SUBVENTION													77 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-15

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
851201_N / CA-113 – SR / 154-14-7130

Programme d'aide
PAGTCP – 100 %

Catégorie de portefeuille
Développement

Service rapide par bus (SRB) – Sauvé / Côte-Vertu

Ce projet consiste à implanter une voie réservée, utilisée exclusivement par des bus sur l'axe Sauvé / Côte-Vertu. Ce système sera en fonction 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Le tronçon de 4,7 km commence à la station de métro Côte-Vertu et se termine à la station de métro Sauvé, en passant sur le boulevard de la Côte-Vertu et la rue Sauvé.

Le projet comprend l'implantation en rive d'une voie réservée, la mise en place de feux prioritaires aux carrefours et l'insertion de mesures pour augmenter la sécurité de l'axe.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer la qualité du service et la fiabilité du réseau de bus;
- Diminuer le temps de déplacement des clients sur l'axe Sauvé / Côte-Vertu, un des axes les plus achalandés sur le réseau de la STM;
- Augmenter la régularité dans les horaires des bus.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	9,7	0,8	5,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,0	6,3
Non Capitalisable	-	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Total	9,7	0,9	5,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,2	6,4
Financement														
Gouvernement provincial	8,9	0,8	4,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,8	4,9
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,8	0,1	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,3	1,5
Total	9,7	0,9	5,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,2	6,4
POURCENTAGE DE SUBVENTION													86 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET

BUS-16

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

201703_N / R-191 / 154-18-7886 / 154-21-7745

Programme d'aide

SOFIL 3 Comptant; SOFIL 4 Comptant – 95 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Adaptation des infrastructures du centre de transport Stinson pour bus électriques

Dans le cadre de l'objectif du PSO 2025 de poursuivre l'électrification du réseau, il a été décidé de faire l'acquisition de 30 bus électriques à recharge garage, conjointement avec la Société de transport de Laval.

Le centre de transport Stinson a été désigné pour accueillir ces 30 bus électriques. Des travaux d'infrastructures ont été réalisés en 2020 afin d'installer les chargeurs, les pantographes, les équipements relatifs au positionnement des bus électriques dans les places de stationnement électrifiées et le système de gestion de câbles. Les essais des équipements de recharge avec les bus se sont déroulés de septembre 2020 jusqu'à la fin de l'année 2021.

Aussi, afin d'acquérir de l'information sur les différents paramètres de recharge, un système d'acquisition de données ainsi qu'un système d'aide à l'exploitation ont été installés. Les essais pour ces systèmes ont été complétés fin 2021.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire la dépendance énergétique au pétrole, par conséquent, être à l'abri des fluctuations imprévisibles du coût du pétrole;
- Développer des compétences nouvelles et requises pour l'exploitation et l'entretien des bus électriques;
- Mobiliser les employés par le biais d'un projet porteur;
- Contribuer à l'image de marque positive pour la STM comme chef de file en développement durable.

<i>(en millions de dollars)</i>	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	12,1	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,2	0,2
Non Capitalisable	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	-
Total	12,1	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,2	0,2
Financement														
Gouvernement provincial	2,9	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,0	0,0
Gouvernement fédéral	5,9	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,0	0,1
Agglomération de Montréal	0,5	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	0,0
STM	2,8	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,8	0,0
Total	12,1	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,2	0,2
POURCENTAGE DE SUBVENTION													77 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-17

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
201801_N / R-188 / 154-20-7101

Programme d'aide

SOFIL 4 Comptant – 90 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Acquisition équipements de production – phase 2

La livraison d'un service fiable afin d'améliorer l'expérience client est au coeur du PSO 2025 de la STM. L'entretien majeur des bus de façon fiable, sécuritaire et efficiente contribue à l'atteinte de cet objectif.

Ce projet vise à mettre sur pied un programme d'acquisition d'équipements afin :

- De remplacer certains équipements de production ayant atteint leur fin de vie utile avant qu'il ne devienne impossible d'obtenir les pièces requises à leur maintien en service;
- D'acquérir et d'installer de nouveaux équipements permettant d'améliorer l'efficacité des processus de fabrication existants en matière de qualité et de délais.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire les temps de cycle de réparation (diminution des reprises et réduction des ruptures de stock);
- Améliorer le MDBF (Mean Distance Between Failures) grâce à une fiabilité accrue des systèmes qui réduira les interventions curatives;
- Éliminer les coûts récurrents associés aux tests effectués à l'externe;
- Mobiliser les employés.

<i>(en millions de dollars)</i>	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	4,6	5,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,2	5,6
Non Capitalisable	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	-
Total	4,7	5,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,3	5,6
Financement														
Gouvernement provincial	1,0	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,6	1,6
Gouvernement fédéral	2,0	3,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,2	3,2
Agglomération de Montréal	0,3	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9	0,5
STM	1,3	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,6	0,3
Total	4,7	5,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,3	5,6
POURCENTAGE DE SUBVENTION													85 %	

Réseau du métro

Réseau du métro

ACTIFS MÉTRO AU 31 DÉCEMBRE 2021

4	Lignes de métro – 71 km de tunnels
68	Stations – 132 édicules
999	Voitures de métro : 360 Voitures MR-73 (mises en service en 1976) 639 (71 trains) Voitures AZUR (mises en service à compter de 2016)
11	7 garages de service et 4 ateliers de réparation
2	Laveur de voitures de métro
298	296 escaliers mécaniques et 2 trottoirs roulants
53	Ascenseurs répartis dans 18 stations complètement accessibles
106	Oeuvres d'art
88	Postes de ventilation mécanique (158 ventilateurs)
4	Ventilateurs jet
152	Puits de ventilation naturelle
522	Pompes
7	Postes de district
67	Postes de redressement
21	Groupes électrogènes

205	Postes secondaires de distribution
331	km de rails, pistes de roulement et barres de guidage
208	Appareils de voie
456	Câblage : 324 km de câblage 12 / 25 kVca 132 km de câblage 750 Vcc
30	Locotracteurs et draisines
58	Véhicules de travaux spécialisés
74	Plates-formes ferroviaires
26	Équipements embarqués pour travaux
92	Attelages pour véhicules et plates-formes de travaux

ÉQUIPEMENTS DE VENTE ET PERCEPTION

853	Portillons à vantaux et tourniquets d'entrée ou de sortie
220	Distributrices automatiques de titres
118	Systèmes intégrés de vente de titres en loge (agents de stations)
18	Espaces client

Réseau du métro

SOMMAIRE

De 2023 à 2032, le montant à investir dans les installations du réseau du métro représente 77 % des investissements totaux autorisés, soit 8 G\$.

Parmi ces différents projets, le projet de prolongement de la ligne bleue, de Saint-Michel à Anjou, permettra l'ajout de cinq stations universellement accessibles (5,8 km), d'un terminus de bus et d'un tunnel piétonnier reliant le SRB Pie-IX à la future station de métro à l'intersection de la rue Jean-Talon et du boulevard Pie-IX.

Le prolongement de la ligne bleue nécessite un nouveau système de contrôle de trains afin de permettre son exploitation. Ce dernier permettra d'assurer la viabilité du système de contrôle de trains du métro à long terme afin de ne plus dépendre d'un système vieillissant tout en suivant une tendance mondiale chez les exploitants en optant pour une technologie plus récente.

La STM poursuit ses investissements afin de prolonger la durée de vie des voitures de métro MR-73, qui seront exploitées jusqu'en 2036, afin de maintenir un service de qualité à la clientèle du métro.

Le projet Garage Côte-Vertu, quant à lui, permettra d'héberger 10 trains supplémentaires et constitue un des éléments pour réduire à deux minutes l'intervalle entre deux trains sur la ligne orange en heure de pointe.

Consacrant une somme totale de plus de 0,3 G\$ pour les phases 1 et 2 du programme Accessibilité sur les 10 prochaines années, la STM améliorera l'accessibilité physique de ses infrastructures, facilitera les déplacements verticaux, fidélisera davantage la clientèle et améliorera le service à la clientèle. De plus, cette amélioration devrait contribuer à faciliter le transfert d'une partie de la clientèle du TA vers le réseau régulier.

Consciente du vieillissement des équipements fixes du métro, de la vulnérabilité de son réseau et des conséquences négatives sur la fiabilité et la sécurité du

service, la STM poursuivra ses investissements dans ses différentes infrastructures afin de répondre aux besoins de sa clientèle, notamment via ses programmes Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures qui injecteront près de 2,0 G\$ au cours des cinq prochaines années.

Pour faire face à l'augmentation des projets réalisés dans le cadre de ses programmes de rénovation du métro et dans un souci constant d'optimisation, la STM a finalisé l'agrandissement du centre d'attache Viau afin d'augmenter sa capacité et complète l'acquisition de six locotracteurs. De plus, le projet Nouveau centre d'attache - secteur nord-ouest prévoit également acquérir 13 véhicules de travaux afin d'optimiser les différents besoins grandissants.

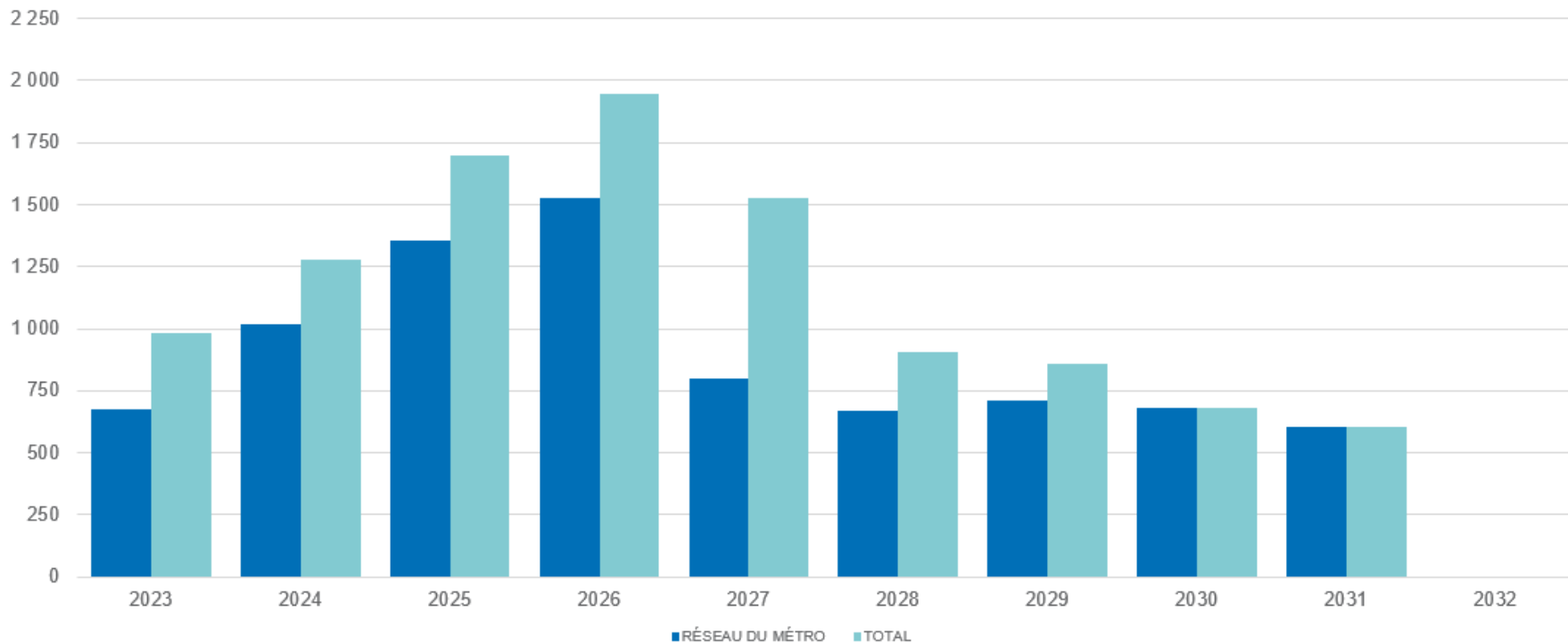
Dans la même lignée, le centre d'attache secteur nord-ouest permettra de soutenir la croissance des programmes de maintien des actifs et garantir la répartition plus rapide d'une quinzaine de véhicules de travaux sur le réseau la nuit. Un investissement autorisé de 57 M\$ est prévu d'ici 2024 plus une phase définition de projet comprenant l'acquisition de 13 véhicules de travaux supplémentaires.

Finalement, en raison de la présence grandissante des composantes informatiques dans les systèmes opérationnels du métro, la STM poursuit son programme de rehaussement et entretien périodique technologique (PREP – TM) avec un investissement de 21.9 M\$ d'ici 2024 afin de soutenir efficacement les opérations du métro tant au niveau de la disponibilité, de la performance des technologies et de la qualité des processus de surveillance et de support.

Réseau du métro

Le tableau ci-dessous présente la répartition des investissements autorisés du réseau du métro au cours des prochaines années.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AUTORISÉS DU RÉSEAU DU MÉTRO PAR RAPPORT AUX INVESTISSEMENTS TOTAUX AUTORISÉS (EN MILLIONS DE DOLLARS)



Réseau du métro

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DU MÉTRO*

AUTORISÉS <i>(en millions de dollars)</i>		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	Total PI
		et avant											et après	Projet	2023-2032
MET-01	Prolongement de la ligne bleue	442,0	172,7	297,8	951,4	1 201,3	621,7	610,3	646,2	614,7	606,6	-	-	6 164,7	5 722,6
MET-02	Contrôle de trains - ligne bleue	16,4	5,8	77,3	86,2	89,1	89,8	58,4	66,7	63,4	-	-	-	553,0	536,7
MET-03	Nouveau centre d'attache - secteur nord-ouest	33,2	7,7	16,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,3	24,1
MET-04	Acquisition des voitures de métro AZUR	1 709,7	23,2	43,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 776,7	67,0
MET-05	Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels	510,3	8,0	62,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	580,9	70,6
MET-06	Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR	230,7	4,5	30,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	266,0	35,2
MET-07	Réno-Systèmes - phase 3	476,5	0,1	17,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	494,2	17,8
MET-08	Réno-Systèmes - phase 4	435,7	80,2	31,0	35,6	0,0	-	-	-	-	-	-	-	582,5	146,8
MET-09	Réno-Systèmes - phase 5	179,0	138,7	161,9	148,0	133,0	44,9	-	-	-	-	-	-	805,5	626,4
MET-10	Réno-Infrastructures - phase 2	282,2	3,4	17,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	303,3	21,1
MET-11	Réno-Infrastructures - phase 3	156,0	133,0	103,2	69,1	42,7	-	-	-	-	-	-	-	504,0	348,0
MET-12	Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1	283,6	52,2	18,3	7,8	-	-	-	-	-	-	-	-	361,8	78,2
MET-13	Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2	81,3	16,9	65,5	57,2	59,4	43,0	-	-	-	-	-	-	323,3	242,0
MET-14	Garage Côte-Vertu	450,1	4,2	45,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,2	50,1
MET-15	Prolongation de la durée de vie des voitures de métro MR-73	57,6	7,0	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	11,4
MET-16	Agrandissement du centre d'attachement Viau	57,8	-	9,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67,2	9,4
MET-17	Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Métro (PREP-TM)	35,8	12,4	9,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,6	21,9
MET-18	Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme	40,8	0,0	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	4,4
MET-19	Électrification des véhicules de travaux en tunnel	12,9	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,7	1,9
MET-20	Grande révision des escaliers mécaniques de type O&K	12,4	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,3	1,9
	Remplacement des soupapes des points d'eau en tunnel	1,3	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	0,2
TOTAL - AUTORISÉS		5 505,2	673,9	1 017,3	1 355,3	1 525,4	799,5	668,7	712,9	678,2	606,6	-	-	13 542,9	8 037,8

* Une fiche est présentée pour les projets autorisés ayant un coût total de 10 M\$ et plus.

Réseau du métro

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DU MÉTRO (SUITE)

DÉFINITION <i>(en millions de dollars)</i>	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Nouveau centre d'attache - secteur nord-ouest – réalisation	-	-	40,0	99,1	135,3	163,6	24,2	-	-	-	-	-	462,3	462,3
Remplacement train dépollueur	0,2	0,6	1,9	0,3	0,3	0,2	15,2	-	-	-	-	-	18,7	18,5
Révision Entretien des véhicules de travaux	-	-	0,3	1,1	1,1	0,3	-	-	-	-	-	-	2,8	2,8
TOTAL - DÉFINITION	0,2	0,6	42,2	100,5	136,7	164,1	39,4	-	-	-	-	-	483,7	483,5
IDENTIFICATION <i>(en millions de dollars)</i>	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Réno-Systèmes - phase 6	-	10,0	55,0	90,0	125,0	125,0	75,0	20,0	-	-	-	-	500,0	500,0
Réno-Systèmes - phase 7	-	-	-	5,0	25,0	90,0	140,0	200,0	240,0	260,0	40,0	-	1 000,0	1 000,0
Réno-Infrastructures - phase 4	-	-	10,0	35,0	75,0	95,0	90,0	75,0	20,0	-	-	-	400,0	400,0
Réno-Infrastructures - phase 5	-	-	-	5,0	25,0	90,0	140,0	200,0	240,0	260,0	40,0	-	1 000,0	1 000,0
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 3	-	-	2,4	24,0	44,0	64,0	92,0	88,0	60,0	25,6	-	-	400,0	400,0
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 4	-	-	-	-	-	-	-	4,0	24,0	54,0	70,4	447,6	600,0	152,4
Postes abaisseurs – 25 kV/12kV - phase 1	-	6,5	14,3	22,5	21,9	13,0	17,5	4,3	7,2	23,0	24,0	-	154,2	154,2
Prolongement de la durée de vie des MR-73 - phase 2	-	-	-	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	-	-	-	-	25,6	25,6
Prolongement de la durée de vie des MR-73 - phase 3	-	-	-	-	-	-	-	-	5,1	5,1	5,1	10,2	25,6	15,3
Remplacement des voitures MR-73	-	1,5	5,8	5,8	29,0	29,0	29,0	58,0	58,0	58,0	58,0	2 568,0	2 900,0	332,1
Complexe Beaugrand	-	0,5	3,0	5,0	5,0	10,0	30,0	30,0	90,0	90,0	100,0	336,5	700,0	363,5
Modifications arrière-gare et garage Angrignon	-	0,5	3,0	3,0	10,0	15,0	15,0	80,0	80,0	80,0	13,5	-	300,0	300,0
Contrôle de trains - phase 2	-	2,0	6,2	15,0	30,0	150,0	270,0	270,0	270,0	150,0	150,0	186,7	1 500,0	1 313,2
Contrôle de trains - phase 3	-	-	-	-	-	-	2,0	6,2	15,0	30,0	150,0	1 296,7	1 500,0	203,2
Études Portes palières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	-	5,0	5,0
TOTAL - IDENTIFICATION	-	20,9	99,7	215,4	395,0	686,1	905,6	1 040,7	1 109,3	1 035,7	656,0	4 845,7	11 010,2	6 164,5
TOTAL - RÉSEAU DU MÉTRO	5 505,4	695,5	1 159,3	1 671,2	2 057,1	1 649,7	1 613,7	1 753,5	1 787,5	1 642,3	656,0	4 845,7	25 036,9	14 685,8

Réseau du métro

FICHE DE PROJET

MET-01

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

201605_N / R-177 / 154-17-7994 / 154-17-7939 /
154-19-8044 / 154-19-8214 / 339-2022

Programmes d'aide

PAGTCP – 100 % dette et comptant, PAFFITC – 100 %,
PAGITC – 100 %

Catégorie de portefeuille

Développement

Prolongement de la ligne bleue

Le projet de Prolongement de la ligne bleue du métro vers l'est s'inscrit pleinement dans les orientations du PSO 2025 et vise à ajouter cinq stations sur environ six kilomètres de tunnel à l'est de la station Saint-Michel jusqu'à Anjou ainsi que deux terminus d'autobus (aux futures stations des secteurs Pie-IX et Anjou) et plusieurs infrastructures opérationnelles pour l'exploitation du nouveau tronçon (un garage souterrain, six nouvelles structures auxiliaires, trois infrastructures dédiées à des postes de redressement, un centre de services regroupant les équipes d'entretien des infrastructures en station, un poste de district).

De plus, à la future station à l'axe du boulevard Pie-IX, un tunnel piétonnier permettra le raccordement au projet du service rapide par bus et, à la future station du secteur Anjou, un lien de transport actif permettra d'accéder de part et d'autre de l'autoroute 25.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Accroître la part modale en majorant son offre de service et en augmentant l'achalandage;
- Réduire les GES par kilomètre-passager.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	440,8	171,5	296,5	950,1	1 198,6	614,9	605,7	641,3	614,7	606,6	-	-	6 140,7	5 699,9
Non Capitalisable	1,2	1,2	1,2	1,3	2,6	6,8	4,6	4,9	-	-	-	-	23,9	22,7
Total	442,0	172,7	297,8	951,4	1 201,3	621,7	610,3	646,2	614,7	606,6	-	-	6 164,7	5 722,6
Financement														
Gouvernement provincial	356,0	117,7	190,0	580,6	727,9	374,9	557,3	630,1	611,9	290,3	-	-	4 436,7	4 080,8
Gouvernement fédéral	76,0	50,2	101,3	361,0	460,4	232,4	41,5	-	-	-	-	-	1 322,8	1 246,8
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	310,0	-	-	310,0	310,0
STM	10,0	4,9	6,5	9,8	12,9	14,5	11,5	16,0	2,8	6,2	-	-	95,1	85,1
Total	442,0	172,7	297,8	951,4	1 201,3	621,7	610,3	646,2	614,7	606,6	-	-	6 164,7*	5 722,6
POURCENTAGE DE SUBVENTION													98 %	

* Ce montant de 6 164,7 M\$ (avant intérêts sur dette long terme de 227,7 M\$, pour un total de 6 392,3 M\$) exclut l'investissement de 31,6 M\$ effectué par l'AMT pour élaborer le dossier d'opportunités (DO) déposé en 2016 lors de la phase de démarrage du projet (pour un coût total de 6 423,9 M\$). De plus, en juin 2022, le dossier d'affaires (DA) préliminaire du projet réalisé sur la base des paramètres de référence revus le 16 mars 2022 a été approuvé confirmant un coût de projet de 6 103,8 M\$ (incluant les intérêts sur dette long terme). Une confirmation du coût total de projet pouvant aller jusqu'à 6 400,0 M\$ (incluant les intérêts sur dette long terme) suivra lors de l'approbation du DA final par le Conseil des ministres.

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-02

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

201901_N / R-203 / 154-19-8053 / 154-19-8054

Programme d'aide

PAGTCP – 75 % - PAGITC – 90 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Contrôle de trains – ligne bleue

Le prolongement de la ligne bleue nécessite un système de contrôle de trains afin de permettre son exploitation. Les études exhaustives réalisées par la STM démontrent que le système en exploitation actuellement sur la ligne bleue ne peut être reconduit sur le tronçon prolongé. Le projet Contrôle de trains - ligne bleue vise à remplacer le système actuel de contrôle de trains à cantons fixes par un système de type CBTC (« Communication Based Train Control » ou « contrôle des trains par communication radio »).

Ce projet de remplacement du système de contrôle de trains vise à :

- Répondre aux besoins d'exploitation du futur prolongement de la ligne bleue;
- Implanter un nouveau système de type CBTC sur la ligne bleue, à titre de projet pilote, et à profiter du retour d'expérience pour un éventuel déploiement du CBTC sur les autres lignes du réseau de métro;
- Assurer la viabilité du système de contrôle de trains du métro à long terme afin de ne plus dépendre d'un système vieillissant;
- Suivre la tendance mondiale chez les exploitants en optant pour une technologie plus récente.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Contribuer de façon significative à l'amélioration de l'expérience client;
- Offrir un service fiable en livrant l'offre de service promise;
- Maintenir un taux de livraison du service métro de 99,9 % en diminuant le risque du manque de pièces et, par le fait même, le nombre de pannes;
- Éviter un problème d'obsolescence sur le contrôle de trains de la ligne bleue.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	15,4	5,7	76,2	85,0	87,7	88,5	57,5	65,9	63,0	-	-	-	544,8	529,4
Non Capitalisable	1,0	0,2	1,1	1,2	1,4	1,3	0,9	0,8	0,4	-	-	-	8,2	7,2
Total	16,4	5,8	77,3	86,2	89,1	89,8	58,4	66,7	63,4	-	-	-	553,0	536,7
Financement														
Gouvernement provincial	10,6	2,9	38,2	42,9	44,3	44,6	29,2	33,2	32,5	-	-	-	278,3	267,7
Gouvernement fédéral	-	2,2	29,9	33,2	34,2	34,5	22,1	25,6	22,1	-	-	-	203,7	203,7
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	5,8	0,8	9,1	10,2	10,6	10,7	7,1	8,0	8,9	-	-	-	71,0	65,3
Total	16,4	5,8	77,3	86,2	89,1	89,8	58,4	66,7	63,4	-	-	-	553,0	536,7

POURCENTAGE DE SUBVENTION

87 %

* Ce montant exclut les intérêts sur le financement long terme jusqu'à la mise en service du projet, estimé à 22,5 M\$.
Le projet est en révision, le dossier d'affaires devrait être approuvé en 2022.

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-03

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

EEF.14.00.04_N / R-212 / 154-15-7352 / 154-19-8052

Programme d'aide

PAGTCP – 85 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Nouveau centre d'attache – secteur nord-ouest

Le réseau du métro actuel comporte 68 stations, 71 kilomètres de voies doubles et trois centres d'attache (CA). Ces CA permettent de garer, charger et entretenir des véhicules de travaux. Ces véhicules de travaux sont requis afin d'effectuer les divers travaux d'entretien et servent également aux différents projets de réfection et de développement du réseau du métro. Les CA existants ont atteint leur pleine capacité et ne peuvent pas supporter l'ajout de véhicules de travaux supplémentaires. C'est dans ce contexte que la STM envisage la construction d'un nouveau CA dans le secteur nord-ouest du réseau du métro.

Le CANO permettra de soutenir la croissance des programmes de maintien des actifs, à bonifier l'offre de service en matière d'entretien, mais aussi à garantir une répartition plus rapide des véhicules de travaux sur le réseau durant la nuit. Dans le but d'optimiser les déplacements, une nouvelle répartition des zones de couverture des véhicules de travaux est proposée avec l'implantation du CA dans la zone nord-ouest du réseau du métro. Aussi, ce projet permettra de diminuer la dépendance des autres CA envers celui de Youville en offrant la possibilité d'y livrer des matériaux volumineux et encombrants. Il possèdera un atelier pour l'entretien des véhicules de travaux, ainsi qu'un nouveau point d'accès direct au niveau souterrain pour les entrepreneurs externes.

Le projet prévoit également l'achat de 13 véhicules de travaux supplémentaires. La configuration du CANO permettra de stationner, charger et décharger 15 véhicules de travaux pour l'entretien des équipements fixes. De plus, trois positions seront disponibles pour l'entretien du matériel roulant (EMR).

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Augmenter le nombre de convois de véhicules de travaux afin de permettre la réduction du déficit de maintien des actifs;
- Augmenter le temps de travail dont disposent les travailleurs effectuant les travaux en tunnel, et ce, pour l'ensemble des convois sur le réseau lors d'une nuit de travail;
- Diminuer les coûts d'énergie et d'entretien des locotracteurs (électriques vs diesel);
- Réduire le bruit, les émissions de polluants et les GES en tunnel grâce à l'utilisation de locotracteurs électriques.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	33,0	7,6	16,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,0	24,0
Non Capitalisable	0,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	0,1
Total	33,2	7,7	16,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,3	24,1
Financement														
Gouvernement provincial	26,6	6,3	13,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46,5	20,0
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	6,6	1,4	2,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,7	4,1
Total	33,2	7,7	16,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,3	24,1
POURCENTAGE DE SUBVENTION													81 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-04

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
230005_N / R-042-A / 154-02-1864-A

Programme d'aide
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Acquisition des voitures de métro AZUR

Le projet vise l'acquisition de 54 trains de type « boa » composés de neuf voitures (sept motrices et deux remorques avec loge de conduite) en remplacement de voitures de métro MR-63 qui ont atteint leur fin de vie utile, et ce, en vue, notamment, de contribuer à l'atteinte des objectifs d'achalandage et de satisfaire les besoins reliés au futur prolongement.

Nombre de trains	2016	2017	2018	2019	Total
Maintenance	12	19	7	-	38
Développement	-	3	11	2	16
Total	12	22	18	2	54

En plus d'inclure l'acquisition de 54 trains, ce projet inclut l'acquisition d'un parc de pièces de rechange et d'outillage spécialisé, d'équipements embarqués ainsi que tous les services professionnels et de gestion de projet. Également, ce projet inclut les coûts de valorisation des vieilles voitures de métro MR-63 selon les dernières normes environnementales.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Accroître la capacité de transport;
- Améliorer la fiabilité du métro;
- Améliorer l'expérience client grâce, entre autres, à un confort accru et à des systèmes d'information à la fine pointe de la technologie.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	1 695,2	23,2	43,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 762,3	67,0
Non Capitalisable	14,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,4	-
Total	1 709,7	23,2	43,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 776,7	67,0
Financement														
Gouvernement provincial	1 252,8	17,2	32,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 302,9	50,1
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	456,9	6,0	11,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	473,8	16,9
Total	1 709,7	23,2	43,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 776,7	67,0

POURCENTAGE DE SUBVENTION

73 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-05

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
201819_N / R-190 / 154-18-7281

Programme d'aide
PAGITC (EBI) – 90 %

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Acquisition des voitures de métro AZUR – 17 trains additionnels

Le projet vise l'acquisition de 17 trains additionnels en remplacement des voitures de métro MR-73. La STM déploiera ces 17 nouveaux trains sur la ligne verte. Avec la livraison de ceux-ci, 80 % du service sur cette ligne sera assuré par les trains AZUR.

En plus d'inclure l'acquisition de 17 trains, ce projet inclut l'acquisition d'un parc de pièces de rechange et d'outillage spécialisé, d'équipements embarqués ainsi que tous les services professionnels et de gestion de projet. Également, ce projet inclut les coûts de valorisation de vieilles voitures de métro MR-73 selon les dernières normes environnementales.

Nombre de trains	2020	2021	Total
Total	7	10	17

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Accroître la capacité de transport;
- Améliorer la fiabilité du métro;
- Améliorer l'expérience client grâce, entre autres, à un confort accru et à des systèmes d'information à la fine pointe de la technologie.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	510,1	8,0	62,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	580,7	70,6
Non Capitalisable	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	-
Total	510,3	8,0	62,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	580,9	70,6
Financement														
Gouvernement provincial	254,4	4,2	32,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	291,1	36,7
Gouvernement fédéral	203,2	3,0	23,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	230,0	26,8
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	52,7	0,8	6,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	59,8	7,1
Total	510,3	8,0	62,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	580,9	70,6
POURCENTAGE DE SUBVENTION													90 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-06

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
230006_N / R-042-B / 154-02-1864-B

Programme d'aide
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Modification des ateliers et des équipements métro – voitures de métro AZUR

En raison de leur conception différente, l'intégration des nouvelles voitures AZUR au réseau du métro exige l'adaptation des infrastructures et des équipements fixes existants, ainsi que l'implantation de nouveaux équipements, tant pour l'exploitation que pour l'entretien.

Le projet consiste à :

- Adapter les infrastructures de l'atelier de Petite révision Youville;
- Acquérir et installer un système de radio à large bande;
- Acquérir et installer un système de simulation de conduite;
- Concevoir du matériel didactique;
- Adapter certains quais pour l'accessibilité universelle;
- Adapter certains équipements fixes et infrastructures;
- Adapter les infrastructures de l'atelier Grande révision Youville;
- Réaliser des études sur la modification des autres ateliers et garages;
- Développer et implanter un système de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO);
- Améliorer le système d'alimentation électrique traction du métro.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Assurer la mise en exploitation sécuritaire et efficace des nouveaux trains;
- Améliorer la fiabilité du métro;
- Accroître la mobilisation des employés.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	226,2	4,2	30,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	261,2	34,9
Non Capitalisable	4,5	0,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,8	0,3
Total	230,7	4,5	30,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	266,0	35,2
Financement														
Gouvernement provincial	168,3	3,2	23,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	194,5	26,2
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	62,4	1,3	7,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71,5	9,1
Total	230,7	4,5	30,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	266,0	35,2
POURCENTAGE DE SUBVENTION													73 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-07

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
290013_N / R-122 / 154-09-0057 / 339-2022

Programmes d'aide

PAGTCP – 75 % dette et comptant, FCC – 33,3 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Réno-Systèmes – phase 3

À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L'autre part du réseau, constituée de trois prolongements, affiche entre 15 ans (stations de Laval) et plus de 45 ans de service.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 3 se veut être en continuité avec la phase 2.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du métro (% de clients à l'heure);
- Améliorer la flexibilité, la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Améliorer l'accessibilité universelle;
- Améliorer la communication à la clientèle.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	476,5	0,1	17,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	494,2	17,8
Non Capitalisable	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	-
Total	476,5	0,1	17,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	494,2	17,8
Financement														
Gouvernement provincial	229,1	0,1	13,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	242,3	13,2
Gouvernement fédéral	141,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	141,3	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	106,1	0,0	4,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	110,6	4,5
Total	476,5	0,1	17,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	494,2	17,8
POURCENTAGE DE SUBVENTION													78 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-08

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

850025_N / R-149 / 154-14-7107 / 154-16-7652 / 339-2022

Programmes d'aide

PAGTCP – 75 % dette et comptant, PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Réno-Systèmes – phase 4

À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L'autre part du réseau, constituée de trois prolongements, affiche entre 15 ans (stations de Laval) et plus de 45 ans de service.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 4 se veut être en continuité avec la phase 3.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du métro (% de clients à l'heure);
- Améliorer la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Améliorer l'accessibilité universelle.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	434,0	79,5	30,3	26,3	0,0	-	-	-	-	-	-	-	570,0	136,0
Non Capitalisable	1,8	0,7	0,7	9,3	-	-	-	-	-	-	-	-	12,5	10,7
Total	435,7	80,2	31,0	35,6	0,0	-	-	-	-	-	-	-	582,5	146,8
Financement														
Gouvernement provincial	295,8	52,0	19,8	9,7	0,0	-	-	-	-	-	-	-	377,3	81,5
Gouvernement fédéral	31,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31,2	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	108,8	28,2	11,2	25,9	0,0	-	-	-	-	-	-	-	174,0	65,2
Total	435,7	80,2	31,0	35,6	0,0	-	-	-	-	-	-	-	582,5	146,8

POURCENTAGE DE SUBVENTION

70 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-09

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
290015_N / R-178 / 154-14-7173

Programmes d'aide
PAGTCP – 85 %

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Réno-Systèmes – phase 5

À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L'autre part du réseau, constituée de trois prolongements, affiche entre 15 ans (stations de Laval) et plus de 45 ans de service.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 5 se veut être en continuité avec la phase 4.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation), les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du métro (% de clients à l'heure);
- Améliorer la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Améliorer l'accessibilité universelle.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	177,9	137,7	160,8	147,0	132,1	44,6	-	-	-	-	-	-	800,0	622,1
Non Capitalisable	1,2	1,0	1,1	1,0	0,9	0,3	-	-	-	-	-	-	5,5	4,3
Total	179,0	138,7	161,9	148,0	133,0	44,9	-	-	-	-	-	-	805,5	626,4
Financement														
Gouvernement provincial	138,8	109,8	128,1	115,4	103,7	35,0	-	-	-	-	-	-	630,9	492,1
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	40,2	28,9	33,7	32,6	29,3	9,9	-	-	-	-	-	-	174,5	134,3
Total	179,0	138,7	161,9	148,0	133,0	44,9	-	-	-	-	-	-	805,5	626,4

POURCENTAGE DE SUBVENTION

70 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-10

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

634372_N / R-154 / 154-14-7108 / 154-16-7653 / 339-2022

Programmes d'aide

PAGTCP – 75 % dette et comptant, PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Réno-Infrastructures – phase 2

La valeur des infrastructures du réseau du métro est estimée à 25 G\$. Cette catégorie d'actifs englobe les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages, les ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie d'utilisation est essentielle au maintien d'un service sécuritaire.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures aient une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

La deuxième phase du programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements, en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Ces interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients à la clientèle. Cette phase se veut d'être réalisée en continuité avec la phase précédente.

Les réfections porteront sur :

- Les composantes de plusieurs stations (éclairage, distribution électrique 600 V ou moins, finis architecturaux, composantes structurales, composantes mécaniques, édicules, membranes, etc.);
- Les structures auxiliaires (composantes électriques, mécaniques et structurales);
- Les sections du tunnel (voûtes, murs, radiers, drains sous le radier);
- Les garages ou ateliers;
- La restauration de plusieurs œuvres d'art.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir la fiabilité du métro (pourcentage de clients à l'heure, nombre de clients retardés);
- Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle);
- Assurer le sentiment de sécurité des clients;
- Diminuer les plaintes;
- Éviter les coûts d'entretien élevés ou des travaux en mode non planifié;
- Assurer la mise aux normes en vigueur.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	282,7	3,3	16,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	302,4	19,7
Non Capitalisable	- 0,6	0,1	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9	1,5
Total	282,2	3,4	17,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	303,3	21,1
Financement														
Gouvernement provincial	192,3	2,4	10,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	205,2	12,9
Gouvernement fédéral	18,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,8	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	71,1	1,0	7,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	79,3	8,2
Total	282,2	3,4	17,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	303,3	21,1

POURCENTAGE DE SUBVENTION

74 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET 11

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
634373_N / R-194 / 154-14-7174 / 339-2022

Programmes d'aide

PAGTCP – 85 % dette et comptant

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Réno-Infrastructures – phase 3

La valeur des infrastructures du réseau du métro est estimée à 25 G\$. Cette catégorie d'actifs englobe les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages et ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie d'utilisation est essentielle au maintien d'un service sécuritaire.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures aient une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

La troisième phase du programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements, en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Ces interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients à la clientèle. Cette phase se veut être en continuité avec la phase précédente.

Les travaux de la phase 3 sont de nature similaire à ceux des phases précédentes et visent autant les stations, les structures auxiliaires, le tunnel que les garages et les ateliers.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir la fiabilité du métro (pourcentage de clients à l'heure, nombre de clients retardés);
- Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle);
- Assurer le sentiment de sécurité des clients;
- Diminuer les plaintes;
- Éviter les coûts d'entretien élevés ou des travaux en mode non planifié;
- Assurer la mise aux normes en vigueur.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	154,1	132,4	102,6	68,5	42,4	-	-	-	-	-	-	-	500,0	345,9
Non Capitalisable	1,9	0,6	0,6	0,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	4,0	2,2
Total	156,0	133,0	103,2	69,1	42,7	-	-	-	-	-	-	-	504,0	348,0
Financement														
Gouvernement provincial	120,0	96,6	74,6	55,2	29,5	-	-	-	-	-	-	-	375,9	255,9
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	35,9	36,4	28,6	13,9	13,2	-	-	-	-	-	-	-	128,1	92,2
Total	156,0	133,0	103,2	69,1	42,7	-	-	-	-	-	-	-	504,0	348,0
POURCENTAGE DE SUBVENTION													75 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-12

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

210100_N / R-168 / 154-16-7096 / 154-16-7656 / 339-2022

Programmes d'aide

PAGTCP – 75 % dette et comptant, PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Développement

Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1

Dans sa politique d'accessibilité universelle, la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

Dans ce contexte, la STM lançait en 2016, le Programme Accessibilité métro. Ce programme permet d'accélérer le déploiement de l'accessibilité universelle du réseau du métro.

La première phase du programme prévoit rendre accessibles 12 stations d'ici 2025 :

- Angrignon *
- Édouard-Montpetit
- D'Iberville
- Jean-Drapeau *
- Jean-Talon *
- Jolicoeur *
- McGill *
- Outremont
- Villa-Maria *
- Place-Saint-Henri
- Préfontaine *
- Place-des-Arts*

*Les stations sont maintenant universellement accessible (2022), Jean-Talon, Jean-Drapeau, McGill, Place-des-Arts, Jolicoeur, Angrignon, Villa-Maria et Préfontaine.

Cette liste pourrait être appelée à changer en fonction de contraintes spécifiques à certains sites.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM;
- Faciliter les déplacements verticaux;
- Fidéliser davantage la clientèle;
- Améliorer le service à la clientèle.

<i>(en millions de dollars)</i>	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	281,1	52,0	18,2	7,8	-	-	-	-	-	-	-	-	359,1	78,0
Non Capitalisable	2,5	0,2	0,1	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	2,7	0,2
Total	283,6	52,2	18,3	7,8	-	-	-	-	-	-	-	-	361,8	78,2
Financement														
Gouvernement provincial	205,6	38,3	13,6	5,8	-	-	-	-	-	-	-	-	263,3	57,7
Gouvernement fédéral	3,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,3	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	74,7	13,9	4,7	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	95,3	20,5
Total	283,6	52,2	18,3	7,8	-	-	-	-	-	-	-	-	361,8	78,2
POURCENTAGE DE SUBVENTION													74 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-13

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

210200_N / R-195 / 154-17-7658 / 154-22-7057

Programmes d'aide

PAGTCP – 85 %; PAGITC – 95 %; SOFIL 4 Comptant - 95 %

Catégorie de portefeuille

Développement

Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2

Dans sa politique d'accessibilité universelle, la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

Dans ce contexte, la STM lançait en 2016 le Programme Accessibilité métro. Ce programme permet d'accélérer le déploiement de l'accessibilité universelle du réseau du métro. La phase 2 se veut être en continuité avec la phase 1.

À ce titre, la deuxième phase du programme prévoit rendre universellement accessibles six nouvelles stations:

- Pie-IX *
- Atwater
- Berri-UQAM – L4
- Papineau
- Côte-des-Neiges
- De l'Église

Cette liste pourrait être appelée à changer en fonction de contraintes spécifiques à certains sites.

* La Station Pie-IX est maintenant accessible universellement (2022).

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM;
- Faciliter les déplacements verticaux;
- Fidéliser davantage la clientèle;
- Améliorer le service à la clientèle.

<i>(en millions de dollars)</i>	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	78,3	16,9	65,5	57,1	59,3	43,0	-	-	-	-	-	-	320,0	241,7
Non Capitalisable	3,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	-	-	-	-	-	-	3,3	0,2
Total	81,3	16,9	65,5	57,2	59,4	43,0	-	-	-	-	-	-	323,3	242,0
Financement														
Gouvernement provincial	35,4	11,0	31,6	35,3	35,2	23,2	-	-	-	-	-	-	171,7	136,3
Gouvernement fédéral	33,4	3,6	27,4	15,5	18,4	16,3	-	-	-	-	-	-	114,7	81,3
Agglomération de Montréal	2,6	0,2	1,6	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	4,7	2,1
STM	9,9	2,1	4,9	6,2	5,8	3,4	-	-	-	-	-	-	32,2	22,3
Total	81,3	16,9	65,5	57,2	59,4	43,0	-	-	-	-	-	-	323,3	242,0
POURCENTAGE DE SUBVENTION													90 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-14

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

GPM.08.01.01_N / R-156 / 154-14-7117 / 154-17-7302

Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %, PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Développement

Garage Côte-Vertu

Le garage Côte-Vertu vise l'ajout d'espaces de stationnement pour garer des voitures de métro supplémentaires, ce qui permettra, à terme, d'améliorer la fréquence du service en ajoutant des trains sur la ligne orange durant les heures de pointe. Ce projet vise également à soutenir l'augmentation de l'offre de service lors du prolongement de la ligne bleue.

Plus spécifiquement, ce projet consiste à construire un garage et un tunnel de raccordement à l'arrière-gare de la station Côte-Vertu, ce qui permettra d'ajouter 10 espaces de stationnement et d'installer un appareil de voie en avant-gare afin d'améliorer la flexibilité opérationnelle du réseau du métro. De plus, la fosse d'entretien, qui était située en arrière-gare de la station Côte-Vertu, a été déplacée dans le garage. Finalement, dans le cas d'un éventuel prolongement de la ligne orange à cette extrémité, la conception du garage protège l'avenir en permettant l'ajout éventuel d'espaces pour des voitures de métro additionnelles, et ce, sans nuire à l'exploitation de cette ligne. La mise en service et le transfert à l'exploitation ont eu lieu en 2022.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Garer le nombre de trains requis pour soutenir l'augmentation de l'offre de service;
- Améliorer la qualité du service sur la ligne orange en période de pointe grâce à une augmentation de la fréquence de service.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	447,6	4,0	40,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	492,3	44,7
Non Capitalisable	2,5	0,2	5,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,9	5,4
Total	450,1	4,2	45,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,2	50,1
Financement														
Gouvernement provincial	269,6	2,6	30,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	302,6	33,0
Gouvernement fédéral	88,3	-	- 0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	88,2	- 0,1
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	92,2	1,6	15,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	109,3	17,1
Total	450,1	4,2	45,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,2	50,1
POURCENTAGE DE SUBVENTION													78 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-15

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
685060_N / R-145 / 154-14-7105 / 154-16-7650

Programmes d'aide
PAGTCP – 85 %, PAFFITC

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Prolongation de la durée de vie des voitures de métro MR-73

Le MR-73 a atteint 40 ans de vie utile en 2016. La bonne fiabilité du MR-73, son faible coût d'entretien ainsi que l'historique du MR-63 indiquent qu'il serait possible de réaliser d'importantes économies sans compromettre la livraison du service, en prolongeant la durée de vie du MR-73 pour atteindre 60 ans de vie utile.

Le programme complet des travaux à réaliser sera regroupé en phases d'une durée de 5 à 6 ans, comprenant des interventions ponctuelles sur des systèmes, sous-systèmes et composants ainsi que des études complémentaires d'ingénierie.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- ▶ Assurer l'offre de service à la clientèle avec du matériel roulant et des équipements de meilleure fiabilité;
- ▶ Prolonger la durée de vie du matériel roulant vieillissant.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023- 2032
Investissement														
Capitalisable	57,6	7,0	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	11,4
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	57,6	7,0	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	11,4
Financement														
Gouvernement provincial	47,0	6,0	3,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	56,7	9,7
Gouvernement fédéral	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,2	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	8,4	1,1	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,1	1,7
Total	57,6	7,0	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	11,4
POURCENTAGE DE SUBVENTION													85 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET

MET-16

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

EEF.14.00.02_N / R-162 / 154-17-7818 / 154-17-7878 / 154-20-7687

Programme d'aide

SOFIL 3 Comptant; SOFIL 4 Comptant – 90 %;
PAGTCP – 85 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Agrandissement du centre d'attache Viau

Pour faire face à l'augmentation des projets réalisés dans le cadre des programmes Réno-Infrastructures (RI) et Réno-Systèmes (RS), la Direction Entretien des équipements fixes (EÉF) doit améliorer la capacité des centres d'attache (CA) en faisant une meilleure répartition des travaux dans le réseau.

Le parc de convois de véhicules de travaux doit donc être augmenté et des places de stationnement supplémentaires doivent être ajoutées. Ainsi, les CA auront plus de latitude opérationnelle et le temps de déplacement des convois sera optimisé.

Le projet consiste à agrandir le CA Viau afin d'augmenter sa capacité et acquérir six locotracteurs. Ce projet sera réalisé conjointement avec deux autres projets prévus aux programmes RI phases 2 et 4 afin d'optimiser les ressources.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Effectuer plus de travaux permettant l'amélioration de la fiabilité du réseau au bénéfice des clients;
- Diminuer les déplacements dans le réseau au fil des besoins des travaux, autant pour les projets que pour l'entretien;
- Augmenter la fluidité : des gains de temps de travail et la diminution de l'achalandage vers le centre d'attache Youville.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	57,8	-	9,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67,2	9,4
Non Capitalisable	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	-
Total	57,8	-	9,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67,2	9,4
Financement														
Gouvernement provincial	17,8	-	2,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20,6	2,8
Gouvernement fédéral	33,5	-	5,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39,2	5,7
Agglomération de Montréal	5,9	-	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,9	0,9
STM	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	-
Total	57,8	-	9,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67,2	9,4
POURCENTAGE DE SUBVENTION													99 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-17

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
171814_N / R-193-A / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Programme de rehaussement et entretien périodique technologique – Métro (PREP-TM)

En raison de la présence grandissante des composantes informatiques dans les systèmes opérationnels du métro, nous assistons depuis quelques années à une désynchronisation entre la fin de vie utile des grands systèmes du métro et plusieurs équipements et logiciels sur lesquels reposent ces systèmes. En effet, les systèmes du métro ont des durées de vie de 15 ans ou plus, mais reposent sur des équipements technologiques, des composantes informatiques et des logiciels dont les durées de vie variant entre 5 à 7 ans, exceptionnellement jusqu'à 10 ans. C'est pourquoi, dans les dernières années, nous constatons que plusieurs actifs informatiques, tant matériels que logiciels, sont devenus désuets et en voie de le devenir. Certains actifs ne sont plus supportés par les fournisseurs, mettant à risque les opérations métro.

L'objectif du programme PREP-TM est de soutenir efficacement les opérations du métro, celles-ci étant étroitement liées à la disponibilité, à la performance des technologies et à la qualité des processus de surveillance et de support.

Plus spécifiquement, les objectifs du programme sont les suivants :

- Assurer le respect des ententes de niveau de service pour les systèmes critiques 24/7;
- Réduire le nombre et la durée des interruptions de service des systèmes métro en mitigeant les risques.

Au total 50 initiatives ont été identifiées et regroupées sous cinq catégories :

- Amélioration des processus d'opération;
- Télécommunications;
- Infrastructure (réseautique, serveurs, parc);
- Contrôles de procédés;
- Applications sectorielles critiques aux opérations.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Livrer l'offre de service promise;
- Soutenir l'image de la STM.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	34,6	12,4	9,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	56,4	21,9
Non Capitalisable	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,2	-
Total	35,8	12,4	9,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,6	21,9
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	35,8	12,4	9,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,6	21,9
Total	35,8	12,4	9,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,6	21,9
POURCENTAGE DE SUBVENTION													0 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET

MET-18

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

100731_N / R-163 / 154-14-7110

Programme d'aide

Décret

Catégorie de portefeuille

Développement

Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier – Vendôme

De concert avec le CUSM et les ministères concernés, il a été décidé de construire un deuxième lien entre la station de métro Vendôme et le CUSM afin de mieux desservir les différentes clientèles concernées. Le CUSM a été mis en opération au printemps 2015.

La finalité du projet, réalisé dans le cadre d'un partenariat STM-CUSM-EXO, est de :

- Permettre l'accessibilité en transport en commun au site du CUSM, tout en intégrant les besoins opérationnels de la STM et de EXO.

Solution proposée :

- Ajouter un deuxième édicule et un deuxième lien piétonnier universellement accessibles permettant de raccorder le CUSM au pôle intermodal Vendôme.

Le concept proposé n'inclut aucune mise à niveau des infrastructures de l'édicule existant, sauf les travaux aux interfaces entre l'infrastructure existante et la nouvelle, ainsi que ceux qui ont été faits pour les mesures transitoires.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer l'expérience client dans la station;
- Améliorer l'exploitation de la station et la capacité d'accueil pour répondre à l'augmentation d'achalandage;
- Rendre la station accessible;
- Améliorer le temps réponse pour l'évacuation de la station;
- Améliorer l'efficacité opérationnelle de la STM.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	40,8	-	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	4,3
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	40,8	0,0	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	4,3
Financement														
Gouvernement provincial	40,3	-	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	44,6	4,3
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	-
Total	40,8	0,0	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	4,3
POURCENTAGE DE SUBVENTION													99 %	

* Ce montant représente la quote-part de la STM (40,9 %) du total du projet estimé à 110,3 M\$.

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-19

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

851404_N / R-148 / 154-14-7106 / 154-17-7304

Programmes d'aide

SOFIL 3 Comptant; SOFIL 4 Comptant – 95 %; PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Électrification des véhicules de travaux en tunnel

Le service de la voie du métro utilise des véhicules de travaux sur rails et des équipements embarqués pour :

- Effectuer l'entretien des infrastructures du tunnel et des installations fixes présentes dans le tunnel, notamment les équipements reliés à la mise en service (voies, alimentation électrique, télécommunication, puissance et signalisation);
- Soutenir la réalisation des travaux découlant des projets majeurs du métro.

Ces véhicules sont utilisés en tunnel pour déplacer les équipes de travail en plus de remorquer les lorries et les plates-formes qui transportent les équipements et les outils de travail.

Le parc comporte 32 véhicules de travaux. Leur durée de vie utile est évaluée à 40 ans. 21 de ces véhicules ont été remplacés au début des années 2000 puisqu'ils avaient atteint leur fin de vie utile. Le présent projet vise le remplacement des 11 véhicules restants, soit sept draines et quatre tracteurs qui sont en fin de vie utile.

En lien avec ses orientations en matière de développement durable, la STM désire remplacer ces derniers véhicules par des locotracteurs alimentés par l'électricité, une énergie propre, tout en respectant les règles de santé et sécurité, normes, procédures de travail et autres contraintes imposées par le travail en milieu souterrain.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Réduire les émissions de GES.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	12,7	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,5	1,9
Non Capitalisable	0,2	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,0
Total	12,9	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,7	1,9
Financement														
Gouvernement provincial	4,5	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,8	0,3
Gouvernement fédéral	6,1	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,4	0,3
Agglomération de Montréal	0,2	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,0
STM	2,1	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,3	1,2
Total	12,9	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,7	1,9
POURCENTAGE DE SUBVENTION													78 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-20

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
EEF.15.00.01_N / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Grande révision des escaliers mécaniques de type O&K

Les grandes révisions des escaliers mécaniques assureront le maintien dans le temps de la fiabilité, la sécurité d'exploitation et la conformité au Code B44 de 39 escaliers de marque O&K d'ici à ce que leur remplacement soit priorisé au programme Réno-Systèmes.

Le remplacement et/ou la réparation en mode planifié des pièces majeures, telles que les chaînes d'entraînements, les barbotins, les motoréducteurs, les marches, le système de freinage et de main courante et certaines composantes électroniques minimiseront les impacts négatifs sur la clientèle, les coûts d'entretien et l'organisation du travail.

Un plan multiplateforme de communication avec la clientèle sera déployé tout au long des travaux.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Diminuer le nombre de plaintes concernant les arrêts de service sur les escaliers de type O&K;
- Améliorer la fiabilité.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non Capitalisable	12,4	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,3	1,9
Total	12,4	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,3	1,9
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	12,4	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,3	1,9
Total	12,4	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,3	1,9
POURCENTAGE DE SUBVENTION													0 %	

Transport adapté

Transport adapté

SOMMAIRE

Le TA contribue à l'inclusion sociale, professionnelle et économique des personnes vivant avec des limitations, ayant un impact significatif et persistant sur leur mobilité.

La STM prévoit renouveler son parc de minibus de façon régulière au cours des prochaines années afin d'assurer un service fiable.

ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2021

86	<i>Minibus</i>
1	<i>Centre de transport</i>

Transport adapté

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – TRANSPORT ADAPTÉ*

AUTORISÉS		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>											<i>et après</i>		
													Total Projet	Total PI 2023-2032	
TA-01	Acquisition de minibus TA - phase 2	9,3	0,2	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,6	0,3
	Démonstration minibus électrique au TA	2,4	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,7	0,3
TOTAL - AUTORISÉS		11,7	0,5	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,4	0,6

DÉFINITION		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>													
													Total Projet	Total PI 2023-2032	
TOTAL - DÉFINITION															

IDENTIFICATION		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>													
													Total Projet	Total PI 2023-2032	
	Acquisition intégration des minibus TA	-	-	0,2	4,9	14,1	15,5	15,5	8,8	0,8	-	-	-	59,7	59,7
	Mise à niveau Accès - phase 2	-	-	2,0	4,0	-	-	-	-	-	-	-	-	6,0	6,0
TOTAL - IDENTIFICATION		-	-	2,2	8,9	14,1	15,5	15,5	8,8	0,8	-	-	-	65,7	65,7
TOTAL - TRANSPORT ADAPTÉ		11,7	0,5	2,4	8,9	14,1	15,5	15,5	8,8	0,8	-	-	-	78,1	66,4

* Une fiche est présentée pour les projets autorisés ayant un coût total de 10 M\$ et plus.

Transport adapté

FICHE DE PROJET TA-01

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
500400_N / R-186 / 154-19-7954 / 154-19-8253

Programmes d'aide

SOFIL 3 Comptant; SOFIL 4 Comptant 90 %; PAGTCP - 50 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Acquisition de minibus TA – phase 2

Le projet consiste à acquérir au total 82 minibus sur la période 2019 à 2023, soit 70 minibus en remplacement de vieux minibus du TA et 12 des 16 minibus pour le transport urbain. Suite à la fin des subventions des véhicules à essence, les quantités prévues en 2022 et 2023 ont été annulées, soit une quantité de 24 véhicules. La STM se tournera éventuellement vers des véhicules électriques afin de combler le besoin.

Nombre de minibus	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Minibus - TA	14	18	14	0	0	46
Minibus – transport urbain	12	-	-	-	-	12
Total	26	18	14	10	14	58

L'objectif du projet est de remplacer systématiquement les minibus à la fin de leur vie utile afin :

- D'assurer une planification financière contrôlée grâce au lissage des acquisitions, soit 14 minibus en moyenne par année;
- D'atteindre et maintenir un taux de réserve inférieur à 15 % en misant sur la mise en place de plans d'optimisation pour une plus grande efficacité de l'entretien et de la maintenance;
- D'atteindre et maintenir un âge moyen des véhicules inférieur à trois ans grâce au respect du plan de remplacement.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Conserver un taux d'acceptation des demandes de déplacement de 100 %;
- Augmenter le taux de ponctualité des minibus;
- Atteindre les cibles d'âge moyen du parc;
- Atteindre les cibles de coût complet par déplacement;
- Contribuer au sentiment de sécurité.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	9,2	0,2	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,6	0,3
Non Capitalisable	0,1	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,0
Total	9,3	0,2	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,6	0,3
Financement														
Gouvernement provincial	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,6	-
Gouvernement fédéral	4,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,2	-
Agglomération de Montréal	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,2	-
STM	1,3	0,2	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,6	0,3
Total	9,3	0,2	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,6	0,3
POURCENTAGE DE SUBVENTION														83 %

Secteur administratif

Secteur administratif

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – ADMINISTRATIF*

AUTORISÉS <i>(en millions de dollars)</i>	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
ADM-01 Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI) 2018	29,9	3,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33,7	3,7
ADM-02 Migration 2022 du progiciel Hastus	4,0	5,8	9,9	10,5	-	-	-	-	-	-	-	-	30,2	26,2
ADM-03 Programme entretien périodique & acquisition - phase 2 OPUS (PEPA2 OPUS)	15,3	4,3	3,2	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	25,4	10,1
ADM-04 Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase 2	14,7	3,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,7	3,0
ADM-05 Phase 3 du Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité (Programme GRTS)	2,1	5,6	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,1	10,0
Employé numérique - phases 2 et 3	7,7	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,7	2,0
Acquisition d'équipements de billettique (AEB)	1,4	3,2	3,1	1,5	0,2	-	-	-	-	-	-	-	9,5	8,1
Évolution technologique - secteurs d'entretiens	2,4	2,0	2,0	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	8,2	5,8
Programme Amélioration OPUS (PAO)	0,9	1,0	1,5	3,3	-	-	-	-	-	-	-	-	6,7	5,8
TOTAL - AUTORISÉS	78,5	30,7	24,2	19,6	0,2	-	-	-	-	-	-	-	153,2	74,7
DÉFINITION <i>(en millions de dollars)</i>	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Programme de valorisation des données	0,5	-	2,7	3,5	1,0	-	-	-	-	-	-	-	7,7	7,2
TOTAL - DÉFINITION	0,5	-	2,7	3,5	1,0	-	-	-	-	-	-	-	7,7	7,2
IDENTIFICATION <i>(en millions de dollars)</i>	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI) phase 5	-	4,2	14,0	14,0	14,0	14,0	-	-	-	-	-	-	60,2	60,2
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - BUS (PREP-BUS)	0,1	0,2	11,5	11,5	11,5	10,3	-	-	-	-	-	-	45,0	45,0
Mise à niveau SAP	-	-	1,0	5,0	4,0	-	-	-	-	-	-	-	10,0	10,0
TOTAL - IDENTIFICATION	0,1	4,4	26,5	30,5	29,5	24,3	-	-	-	-	-	-	115,2	115,1
TOTAL - ADMINISTRATIF	79,1	35,1	53,4	53,6	30,7	24,3	-	-	-	-	-	-	276,1	197,0

* Une fiche est présentée pour les projets autorisés ayant un coût total de 10 M\$ et plus.

Secteur administratif

FICHE DE PROJET ADM-01

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
300114_N / R-180-A / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI) 2018

Le programme d'entretien périodique des technologies de l'information - PEPTI 2018 vise à prévenir la désuétude des équipements, des applications et des logiciels commerciaux qui sont en fin de vie utile afin d'assurer une saine gestion des actifs du parc informatique de l'entreprise et à maintenir les équipements et les logiciels à jour.

Le programme répond aux besoins évolutifs de l'entreprise en matière de technologies et assure aux secteurs d'affaires un environnement efficace. Le programme assure également la performance des systèmes et permet l'intégration des nouvelles technologies de l'information aux activités de l'entreprise.

Les équipements et logiciels couverts par le programme comprennent le parc informatique (postes de travail, équipements mobiles, appareils d'impression, logiciels de bureautique, etc.), l'infrastructure technologique (commutateurs réseau, pare-feu, serveurs, unités de stockage, logiciels de contrôle, d'alerte et de sécurité, bases de données, etc.) ainsi que les logiciels commerciaux et les applications d'affaires.

Plus spécifiquement, les objectifs du programme sont les suivants :

- Assurer le respect des ententes de niveau de services pour les systèmes critiques 24/7;
- Maintenir à 5 % le taux actuel des équipements en fin de vie utile;
- Maintenir à 10 % le taux actuel des logiciels en fin de vie utile;
- Faire passer de 30 % à 10 % le ratio des applications et logiciels commerciaux en fin de vie utile.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire le déficit de maintien d'actifs;
- Maintenir le niveau de disponibilité des systèmes critiques supérieur à 99,85 %;
- Réduire le risque de panne majeure du service considérant que plusieurs systèmes touchent la clientèle de la STM;
- Éviter toute incompatibilité qui nuirait à l'implantation de nouvelles technologies en réponse aux besoins émergents;
- Contribuer à améliorer l'efficacité opérationnelle et la productivité.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	29,9	3,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33,7	3,7
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	29,9	3,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33,7	3,7
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	29,9	3,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33,7	3,7
Total	29,9	3,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33,7	3,7
POURCENTAGE DE SUBVENTION													0 %	

Secteur administratif

FICHE DE PROJET ADM-02

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
350011_N / R-207/ En attente d'attribution

Programme d'aide
SOFIL 4 Comptant – 95 %

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Migration 2022 du progiciel HASTUS

Le progiciel HASTUS (Horaire et Assignment pour Système de Transport Urbain et Semi-Urbain) offre une solution modulaire et intégrée pour la planification et la gestion du transport public. Mondialement reconnu, HASTUS fournit les outils requis pour confectionner les horaires et les affectations des chauffeurs à l'aide des meilleurs algorithmes d'optimisation disponibles sur le marché.

La version actuellement utilisée à la STM date de 2012. L'architecture technologique et logicielle actuelle du système limite fortement les possibilités d'amélioration des fonctionnalités existantes ainsi que toute évolution du système ce qui, par le fait même, limite toutes améliorations des processus d'affaires. Les mises à jour du système et de son environnement sont requises périodiquement afin d'éviter sa désuétude et garantir son évolution en fonction des nouveaux besoins de la STM.

L'objectif du projet est de migrer vers la version 2022, la version la plus récente, et de mettre à jour tout le système informatique supportant ce progiciel. Ce projet offre l'opportunité aux utilisateurs d'HASTUS d'en personnaliser les fonctionnalités et d'en ajouter de nouvelles afin de mieux répondre aux besoins du contexte d'affaires et aux objectifs stratégiques de la STM. La migration d'HASTUS vers une version plus récente est aussi un prérequis à l'électrification des bus.

BÉNÉFICES

Ce projet vise :

- Réduire le déficit de maintien d'actifs;
- Améliorer le taux de livraison Bus et Métro;
- Réduire le coût complet par km Bus et Métro;
- Augmenter la satisfaction de la clientèle grâce à la précision de l'information et du traitement des commentaires des clients;
- Augmenter la satisfaction des utilisateurs.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	3,3	5,7	9,9	10,5	-	-	-	-	-	-	-	-	29,5	26,1
Non Capitalisable	0,7	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,8	0,1
Total	4,0	5,8	9,9	10,5	-	-	-	-	-	-	-	-	30,2	26,2
Financement														
Gouvernement provincial	0,5	0,9	1,6	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	5,2	4,7
Gouvernement fédéral	1,0	1,8	3,2	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	10,4	9,4
Agglomération de Montréal	0,1	0,1	0,2	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	0,8	0,7
STM	2,5	3,0	5,0	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	13,9	11,4
Total	4,0	5,8	9,9	10,5	-	-	-	-	-	-	-	-	30,2	26,2
POURCENTAGE DE SUBVENTION													54 %	

Secteur administratif

FICHE DE PROJET ADM-03

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
850005_N / R-208-A / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Programme d'Entretien Périodique et Acquisition – phase 2 OPUS (PEPA2 OPUS)

Ce programme s'inscrit dans la continuité des efforts effectués dans le précédent programme PEPA OPUS. Malgré les efforts déployés dans le programme précédent, la désuétude logicielle et matérielle demeure un enjeu constant. En effet, la solution OPUS a été déployée en 2008 et en conséquence, plusieurs composantes de la solution sont aujourd'hui âgées de plus de 13 ans.

Suivant la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, l'ARTM est maintenant propriétaire du système central OPUS et a confié à la STM la responsabilité de le maintenir et de le faire évoluer.

Cette deuxième phase du programme d'entretien périodique et d'acquisition OPUS (PEPA2 OPUS), composé de 23 projets, vise à assurer la pérennité de la solution OPUS pour les cinq prochaines années, en agissant sous deux angles d'intervention; soit l'obsolescence et la mise à niveau des équipements et la prévention des menaces de sécurité.

De façon plus spécifique, les objectifs sont :

- Assurer aux exploitants des équipements fiables, disponibles et sécuritaires;
- Comblent le déficit technologique pour assurer la performance des systèmes et faciliter l'intégration aux technologies plus récentes;
- Assurer la compatibilité des équipements de validation avec le paiement ouvert par carte bancaire.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir le niveau actuel de disponibilité des équipements métro à 99,85 %;
- Éviter la perte de revenus qui serait la conséquence d'équipements défectueux;
- Minimiser les pannes majeures dues aux intrusions dans les systèmes informatiques;
- Maintenir les actifs OPUS en bon état et, en conséquence, éviter un déficit d'investissement;
- Améliorer l'efficacité opérationnelle et la productivité qui est possible grâce à l'implantation de nouvelles technologies.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	14,0	4,1	2,2	2,1	-	-	-	-	-	-	-	-	22,4	8,4
Non Capitalisable	1,3	0,2	1,0	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	3,0	1,7
Total	15,3	4,3	3,2	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	25,4	10,1
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	15,3	4,3	3,2	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	25,4	10,1
Total	15,3	4,3	3,2	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	25,4	10,1
POURCENTAGE DE SUBVENTION													0 %	

Secteur administratif

FICHE DE PROJET

ADM-04

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ

850041-2_N / R-181-A / Non applicable

Programme d'aide

Non admissible

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements – phase 2

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'optimisation de la gestion financière des projets à la STM. Celle-ci est requise puisque le système actuel est limitatif. La solution SAP, initialement déployée, ne répond plus aux besoins actuels considérant la croissance constante du nombre et la complexité des projets autorisés au PI, et ce, combinée à l'ajout de nouveaux programmes d'aide gouvernementale aux immobilisations du transport collectif.

Le projet vise l'optimisation de la solution SAP par le biais de l'implantation de divers modules SAP ainsi que l'intégration de ceux-ci avec le système de gestion de projet de la direction exécutive des grands projets de la STM. L'implantation de ce nouveau système intégré permettra de répondre simultanément aux exigences des acteurs finances et des secteurs responsables de la réalisation des projets afin de :

- Faciliter le suivi et le contrôle des projets;
- Assurer l'exactitude, l'intégrité et la fiabilité des données financières de projets;
- Faciliter le suivi des subventions.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Éliminer et/ou réduire les activités à valeur non ajoutée, notamment en raison de l'intégration des données;
- Améliorer le contrôle budgétaire des projets;
- Maximiser les subventions.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	12,8	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,1	2,3
Non Capitalisable	1,9	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,6	0,8
Total	14,7	3,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,7	3,0
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	14,7	3,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,7	3,0
Total	14,7	3,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,7	3,0
POURCENTAGE DE SUBVENTION														0 %

Secteur administratif

Nouveau

FICHE DE PROJET ADM-05

Numéro de projet STM / RE / MTMDQ
201936_N / R-210 / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité (PGRTS) – phase 3

Ce programme vient répondre aux recommandations de la vérification générale concernant la sécurité de l'information / cybersécurité suite à l'attaque par rançongiciel du 19 octobre 2020 qui a affecté une grande portion de l'environnement TI corporatif de l'organisation. Au total, la disponibilité de plus de 1 000 serveurs a été affectée sur un total de 1 600.

Le programme vise à accroître la capacité de l'organisation à gérer efficacement les risques technologiques et de sécurité en plus d'améliorer la maturité de ses outils, services et processus afin de livrer le service métro et protéger nos clients et employés.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Réduire le risque d'une cyberattaque;
- Réduire le risque d'arrêt des activités de l'entreprise;
- Réduire le risque de perte de la relation de confiance avec la clientèle.

(en millions de dollars)	2022 et avant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et après	Total Projet	Total PI 2023-2032
Investissement														
Capitalisable	1,0	2,3	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,2	4,2
Non Capitalisable	1,1	3,3	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,9	5,8
Total	2,1	5,6	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,1	10,0
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	2,1	5,6	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,1	10,0
Total	2,1	5,6	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,1	10,0
POURCENTAGE DE SUBVENTION													0 %	

Annexes

Annexe A

PRINCIPALES PRATIQUES DE GESTION – INVESTISSEMENTS DES PROJETS

L'implantation de pratiques de saine gestion financière est primordiale pour la Société. En effet, ces dernières servent de guide à la prise de décision et amènent l'ensemble des gestionnaires à un niveau supérieur de maîtrise de gestion des fonds publics.

Vous trouverez ci-dessous la liste des principales pratiques de gestion présentement en vigueur.

1. PLANIFICATION À LONG TERME

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* mentionne, à l'article 130.1, qu'une société doit adopter un PSO qui comporte :

- Une description de sa mission;
- Le contexte dans lequel la Société évolue et les principaux enjeux auxquels elle fait face;
- Les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention retenus;
- Les résultats visés au terme de la période couverte par le plan;
- Les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats.

2. GESTION DE PORTEFEUILLE DE PROJETS (PG 3.10)

3. POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉPENSES

3.1 GESTION DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE (PC 3.07)

- a) La gestion de la dette (DS FIN 004)
- b) La gestion des placements (DS FIN 005)
- c) La gestion des risques financiers (DS FIN 006)

3.2 SAINE GESTION DES DÉPENSES

- a) Directive en matière de capitalisation – Immobilisations (DS FIN 001)
- b) Réduction des dépenses
- c) Optimisation des processus administratifs et décisionnels de l'organisation
- d) Exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal (Règlement R-011)
- e) Guide d'acquisition
- f) Plan de contrôle des projets d'investissement
- g) Guide de facturation interne des projets
- h) R-175 Règlement – Gestion contractuelle
- i) Contrôles internes financiers (PC 3.09 et DS FIN 007)
- j) Code d'éthique
- k) Amélioration du suivi de la performance dans tous les secteurs d'activité
- l) Suivi budgétaire et certification des crédits des activités d'exploitation et d'investissements (DS FIN 012)

Annexe A

PRINCIPALES PRATIQUES DE GESTION – INVESTISSEMENTS DES PROJETS

4. **GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES (PC 1.17)**
5. **GESTION DES RESSOURCES ET ACTIFS INFORMATIONNELS (PC 5.01)**
6. **PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (PC 1.13)**
7. **AUTRES PRATIQUES TOUCHANT LA GESTION FINANCIÈRE**

Plusieurs politiques, directives ou guides, bien qu'ils ne traitent pas directement de la gestion financière, viennent encadrer la prise de décision au sein de la STM et contribuent à la saine gestion des ressources de l'entreprise et à l'atteinte de ses objectifs. Notons, entre autres, le Guide des meilleures pratiques en entretien des infrastructures et la politique sur la consultation publique – Réseau du Métro (PC 1.14).

De plus, une panoplie de politiques et de directives encadre le remboursement de dépenses, la gestion des ressources humaines, l'utilisation des biens de l'entreprise, la sécurité informatique et la gestion salariale.

Annexe B

PROCESSUS DE FINANCEMENT D'UN PROJET

Le processus de financement des projets, décrit ci-dessous et illustré à la page suivante, débute lorsqu'un projet est autorisé au CGPP. En moyenne, il s'écoule une période d'un à trois ans entre la décision d'approuver un projet et le début des travaux. Voici les étapes à franchir :

Volet règlement d'emprunt

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01), une fois le règlement d'emprunt adopté par le conseil d'administration de la STM, celui-ci doit être approuvé par le conseil d'agglomération de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). De plus, conformément à l'article 158.1, s'il s'agit d'un règlement d'emprunt concernant le réseau du métro dont le remboursement de la dette est supérieur à cinq ans, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal doit l'approuver avant de le faire parvenir au MAMH.

Lorsque la STM a obtenu toutes les approbations des diverses instances, dont le délai d'obtention varie de trois à six mois selon la nature du projet, elle peut procéder à la réalisation de ses projets d'investissement.

Volet subventions

La plupart des projets de la STM sont admissibles à des subventions aux immobilisations par l'entremise des programmes d'aide gouvernementale, dont les deux principaux sont le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes* (PAGTCP) et le *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). Aussi, la STM peut compter, pour certains projets, sur le volet infrastructures du *Fonds Chantiers Canada* (FCC), le *Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun* (PAFFITC) ainsi que sur le récent *Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif* (PAGITC).

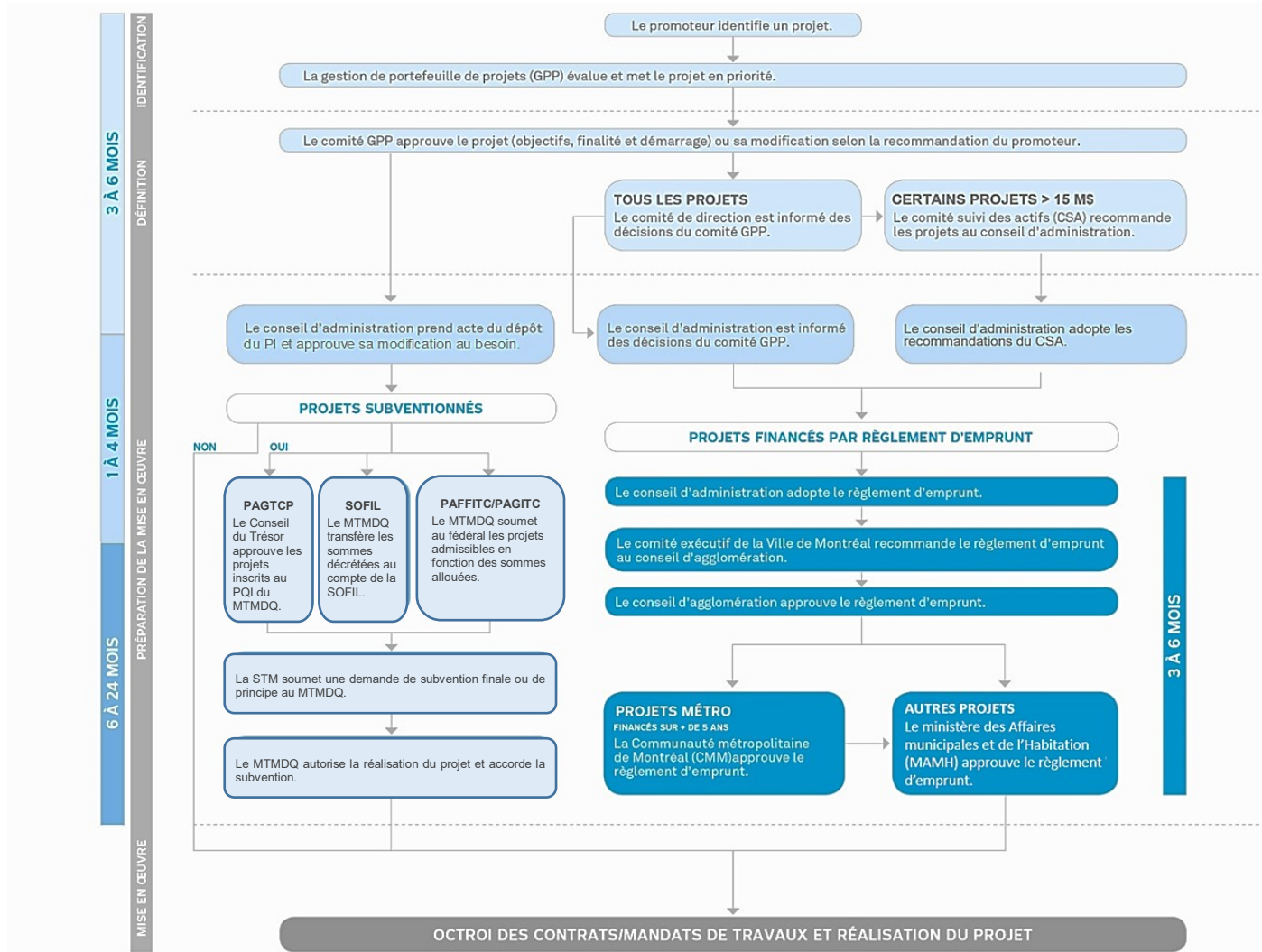
Pour réaliser ses projets subventionnés, la STM soumet lesdits projets au MTMDQ qui les fait approuver par le Conseil du trésor, par l'entremise de son *Plan québécois des infrastructures* (PQI), ou encore transfère les sommes décrétées au compte de la SOFIL. Une fois les crédits autorisés ou décrétés, la STM soumet au MTMDQ une demande de subvention selon les exigences des programmes d'aide. Le délai d'obtention de cette autorisation peut varier de 12 à 30 mois selon la nature du projet et du programme de subvention sélectionnés.

Volet financement

Finalement, une fois le pouvoir d'emprunt accordé par le MAMH et l'autorisation de subvention obtenue, la STM finance ses projets d'investissement soit par des émissions de dette auprès de Financement-Québec ou de la Ville de Montréal, soit par des subventions au comptant.

Annexe C

PROCESSUS D'APPROBATION D'UN PROJET



Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES (PAGTCP)

Le PAGTCP existe depuis la fin des années 70. Au fil du temps, il a été modifié et bonifié par l'ajout de catégories de dépenses admissibles. Les subventions accordées dans le cadre de ce programme sont majoritairement versées au remboursement du service de la dette.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Le PAGTCP date des années 70; toutefois, c'est le décret 1420-93 du 6 octobre 1993 qui confirme son adoption. Il a ensuite été modifié par les décrets 1099-94 du 13 juillet 1994, 1568-96 du 11 décembre 1996, 1299-98 du 7 octobre 1998, 988-98 du 21 juillet 1998, 426-99 du 14 avril 1999, 1152-2002 du 25 septembre 2002, 148-2007 du 14 février 2007, 982-2008 et 983-2008 du 8 octobre 2008, 1005-2013 du 25 septembre 2013, 789-2015 du 2 septembre 2015 et 751-2017 du 4 juillet 2017. Le 4 juillet 2022, une nouvelle version du PAGTCP a été adoptée.

Partenaire financier	Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec	
Définition du programme	Ce programme vise une contribution gouvernementale axée sur les priorités d'investissement suivantes : - maintien des actifs; - amélioration des équipements et des infrastructures existants; - expansion du réseau.	
Type de remboursement	Paiement au service de la dette	
Période visée par le programme	Non définie	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	Achat de bus, minibus et midi bus urbains neufs	50 %
	Achat de bus, minibus et midi bus urbains neufs hybrides	60 %
	Achat de bus, minibus et midi bus urbains neufs électriques	95 %
	Véhicule de service neuf ou usagé essence, diesel ou hybride	50 %
	Véhicule de service neuf ou usagé électrique	85 %
	Nouvelle technologie du réseau des bus ou du TA (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, logiciels d'exploitation, émission des titres de transport et perception des recettes)	75 %
	Terrain	75 %
	Garage, terminus et centre administratif	75 %
	Stationnement incitatif	75 %
	Voie réservée	75 %
	Maintien ou amélioration : stationnement d'incitation, terminus, aire d'attente, garage et centre d'entretien	85 %
	Projet d'électrification : terminus, aire d'attente, garage et centre d'entretien	85 %

	Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	75 %
	Adaptation ou modifications nécessaires aux installations fixes des garages, des terminus et des aires d'attente ou de recharge des véhicules, à la suite de l'acquisition de véhicules utilisant une technologie autre que le gaz, le diesel et le biodiesel (notamment les véhicules hybrides ou électriques). Les dépenses nécessaires à l'achat et à la fabrication d'outillage et d'équipements spécialisés, à la suite de l'acquisition de ces véhicules	75 %
	Implantation de mesures préférentielles pour les bus (à compter du 1 ^{er} octobre 2013 jusqu'au 31 mars 2020 et entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 décembre 2022, le taux de 100 % sous certaines conditions)	75 %
	Système rapide par bus	100 %
	Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	75 %
	Abribus	75 %
	Support à vélos, d'abris pour vélos et infrastructure de transport actif	75 %
	Développement du réseau du métro : voitures, équipements et infrastructures	100 %
	Développement du réseau de trains : voitures, équipements et infrastructures	100 %
	Maintien et amélioration des services : réseau du métro	75% ou 85 %
	Maintien et amélioration des services : réseau de trains	75 % ou 85 %
	Voitures de service pour l'exploitation du réseau du métro (pour les autorisations obtenues avant le 4 juillet 2022)	75 %
	Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	75 % ou 85 %
	Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à 10 ans, minibus, bus et voitures de métro	50% ou Variable

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC 2011-2014 (SOFIL 2)

Ce programme, qui fait suite au volet 1, a aussi été mis en place par les deux paliers gouvernementaux et provient du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence. Selon l'entente signée par les deux gouvernements, 400,3 M\$ provenant du gouvernement fédéral et 299,7 M\$ provenant du gouvernement provincial seront affectés au financement du transport en commun. Ces subventions seront versées de 2011 à 2014, selon l'achalandage moyen des années 2006, 2007 et 2008. La part de la STM est établie à 498,8 M\$, dont 287,3 M\$ comptant et 211,5 M\$ sous forme de remboursement du service de la dette.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaires financiers	Gouvernement fédéral	48,5 %
	Gouvernement provincial	36,5 %
	Agglomération de Montréal	15,0 %
		100,0 %
Définition du programme	Ce programme a pour objectif de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière de transport en commun.	
Type de remboursement	Paiement au comptant et au service de la dette	
Période visée par le programme	De 2011 à 2014, les travaux devant être terminés le 31 mars 2021	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	Bus et minibus neufs	100 %
	Véhicules de service	100 %
	Nouvelle technologie (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, source d'énergie des véhicules, logiciel d'exploitation, émission des titres de transport et perception des recettes)	100 %
	Terrain	0 %
	Garage, terminus et centre administratif	100 %
	Stationnement incitatif	100 %

Voie réservée	100 %
Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	100 %
Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	100 %
Abribus	100 %
Support à vélos	100 %
Maintien et amélioration des services – réseau du métro	100 %
Véhicules de service pour l'exploitation du réseau du métro	100 %
Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	100 %
Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à 10 ans, minibus, bus et voitures de métro	Variable*
Système d'aide à l'exploitation	100 %
Frais d'émission et frais financiers court terme – sur service de la dette	100 %

Programme adopté par le décret 1145-2005 du 26 novembre 2005 et modifié par les décrets 88-2006 du 22 février 2006, 333-2006 du 26 avril 2006, 115-2007 du 14 février 2007, 325-2010 du 14 avril 2010, 543-2010 du 23 juin 2010, 69-2011 du 9 février 2011, 297-2012 du 28 mars 2012 et 1043-2019 du 16 octobre 2019.

* Les parts combinées des gouvernements fédéral et provincial ne pourront excéder 75 % de ce qui aurait été versé en capital pour l'acquisition de matériel roulant neuf.

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC 2014-2019 (SOFIL 3)

Ce programme, qui fait suite au volet 2, a aussi été mis en place par les deux paliers gouvernementaux et provient du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence. Selon l'entente signée par les deux gouvernements, 485,5 M\$ provenant du gouvernement fédéral et 497,6 M\$ provenant du gouvernement provincial seront affectés au financement du transport en commun. Ces subventions seront versées de 2014 à 2019, selon l'achalandage moyen des années 2009 à 2013. La part de la STM est établie à 698,1 M\$, dont 559 M\$ comptant et 139,1 M\$ sous forme de remboursement du service de la dette.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaires financiers	Gouvernement fédéral	42,0 %
	Gouvernement provincial	43,0 %
	Agglomération de Montréal	<u>15,0 %</u>
		100,0 %
Définition du programme	Ce programme a pour objectif de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière de transport en commun.	
Type de remboursement	Paiement au comptant et au service de la dette	
Période visée par le programme	De 2014 à 2019, les travaux devant être terminés le 31 mars 2021	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	Bus, minibus neufs et minibus adaptés	100 %
	Véhicules de service neufs et usagés	100 %
	Nouvelle technologie (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, source d'énergie des véhicules, modifications nécessaires aux installations fixes de garage, de terminus et d'aires d'attente ou de recharge pour les bus, logiciel d'exploitation, émission des titres de transport et perception des recettes)	100 %
	Terrain	0 %

Garage, terminus et centre administratif	100 %
Stationnement incitatif	100 %
Voie réservée	100 %
Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	100 %
Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	100 %
Abribus	100 %
Support à vélos	100 %
Maintien et amélioration des services – réseau du métro	100 %
Véhicules de service pour l'exploitation du réseau du métro	100 %
Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	100 %
Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à 10 ans, minibus, bus et voitures de métro	Variable*
Système d'aide à l'exploitation	100 %
Frais d'émission et frais financiers court terme – sur service de la dette	100 %

Programme adopté par le décret 1145-2005 du 26 novembre 2005 et modifié par les décrets 88-2006 du 22 février 2006, 333-2006 du 26 avril 2006, 115-2007 du 14 février 2007, 325-2010 du 14 avril 2010, 543-2010 du 23 juin 2010, 69-2011 du 9 février 2011, 297-2012 du 28 mars 2012, 609-2014 du 23 juin 2014, 236-2017 du 22 mars 2017 et 1043-2019 du 16 décembre 2019.

* Les parts combinées des gouvernements fédéral et provincial ne pourront excéder 75 % de ce qui aurait été versé en capital pour l'acquisition de matériel roulant neuf.

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC 2019-2024 (SOFIL 4)

Ce programme, qui fait suite au volet 3, a aussi été mis en place par les deux paliers gouvernementaux et provient du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence. Selon l'entente signée par les deux gouvernements, 543,5 M\$ provenant du gouvernement fédéral et 436,6 M\$ provenant du gouvernement provincial seront affectés au financement du transport en commun. Ces subventions seront versées de 2019 à 2024, selon l'achalandage moyen des années 2013 à 2017. La part de la STM est établie à 674,3 M\$, dont 559 M\$ comptant et 115,3 M\$ sous forme de remboursement du service de la dette.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaires financiers	Gouvernement fédéral	50,0 %
	Gouvernement provincial	40,0 %
	Agglomération de Montréal	10,0 %
		100,0 %
Définition du programme	Ce programme a pour objectif de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière de transport en commun. Le taux de 90 % peut être bonifié à 95 % pour les véhicules entièrement électriques et leurs installations, les projets d'accessibilité, les projets de nouvelles technologies, les aubris, les supports à vélo et les vélostations.	
Type de remboursement	Paiement au comptant et au service de la dette	
Période visée par le programme	De 2019-2024, les travaux devant être terminés le 31 mars 2025	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	Bus, minibus neufs et minibus adaptés	100 %
	Véhicules de service neufs et usagés	100 %
	Nouvelle technologie (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, source d'énergie des véhicules, modifications nécessaires aux installations fixes de garage, de terminus et d'aires d'attente ou de recharge pour les bus, logiciel d'exploitation,	100 %

émission des titres de transport et perception des recettes)	
Terrain	0 %
Garage, terminus et centre administratif	100 %
Stationnement incitatif	100 %
Voie réservée	100 %
Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	100 %
Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	100 %
Aubris	100 %
Support à vélos	100 %
Maintien et amélioration des services – réseau du métro	100 %
Véhicules de service pour l'exploitation du réseau du métro	100 %
Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	100 %
Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à 10 ans, minibus, bus et voitures de métro	Variable*
Système d'aide à l'exploitation	100 %
Frais d'émission et frais financiers court terme – sur service de la dette	100 %

Programme adopté par le décret 1145-2005 du 26 novembre 2005 et modifié par les décrets 88-2006 du 22 février 2006, 333-2006 du 26 avril 2006, 115-2007 du 14 février 2007, 325-2010 du 14 avril 2010, 543-2010 du 23 juin 2010, 69-2011 du 9 février 2011, 297-2012 du 28 mars 2012, 609-2014 du 23 juin 2014, 236-2017 du 22 mars 2017 et 1043-2019 du 16 décembre 2019.

* Les parts combinées des gouvernements fédéral et provincial ne pourront excéder 75 % de ce qui aurait été versé en capital pour l'acquisition de matériel roulant neuf.

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

FONDS CHANTIERS CANADA – VOLET GRANDES INFRASTRUCTURES

Le FCC de 8,8 G\$ a été créé dans le cadre du plan Chantiers Canada de 2007. Ses deux composantes sont le volet Grandes infrastructures et le volet Collectivités. Le fonds sert à concrétiser des priorités nationales, régionales et locales et à appuyer des projets qui contribuent aux trois objectifs nationaux suivants : une économie plus forte, un environnement plus sain et des collectivités prospères.

Le financement est alloué à chaque province et territoire en fonction de sa population. Tous les projets financés dans le cadre du FCC reposent sur le principe du partage des coûts. La contribution fédérale maximale pour un projet est de 50 %. De façon générale, les projets sont financés par la municipalité, le gouvernement fédéral et la province ou le territoire, chacun dans une proportion égale d'un tiers.

Le Volet grandes infrastructures (VGI) vise des projets stratégiques de plus grande envergure ayant une importance nationale et régionale. Dans le cadre du VGI, au moins les deux tiers du financement vont à des priorités nationales qui visent à améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Ces projets sont liés :

- à l'eau potable;
- à la gestion des eaux usées;
- aux transports en commun;
- au réseau routier national;
- à l'énergie verte.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Gouvernement fédéral	
Définition du programme	Ce programme sert à concrétiser des priorités nationales, régionales et locales et à appuyer des projets qui contribuent à une économie plus forte, un environnement plus sain et des collectivités prospères.	
Type de remboursement	Paiement au comptant	
Période visée par le programme	2007 à 2014	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	Acquisition, construction ou remise en bon état d'un bien corporel immobilisé	33 1/3 %
	Activités de communication	33 1/3 %
	Frais de planification (plans, arpentage, ingénierie, supervision des travaux d'architecture, essai et service de consultation en gestion)	Maximum 15 %
	Trottoirs, pistes cyclables et voies à usages multiples pour les piétons et les bicyclettes	33 1/3 %
	Examens techniques et environnementaux, coûts des activités correctives, et mesures d'atténuation et de suivi	33 1/3 %
	Coûts de l'affichage lié au projet, de l'éclairage, du marquage et du réajustement des services publics	33 1/3 %
	Coûts liés à la consultation auprès des autochtones	33 1/3 %
	Coûts d'élaboration et de mise en œuvre de techniques innovatrices pour la réalisation du projet	33 1/3 %
	Coûts de vérification et d'évaluation	33 1/3 %
	Projets de recherche et de diffusion du savoir, ainsi qu'études de planification et de faisabilité	Variable
	Autres coûts directs et nécessaires à la mise en œuvre du projet qui sont approuvés avant d'être engagés	33 1/3 %

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT EN COMMUN (PAFFITC)

Ce fonds permettra aux organismes de transport en commun du Québec de bénéficier de fonds fédéraux pour réaliser leurs projets. Le financement accordé en vertu du PAFFITC est géré au moyen d'ententes entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux. L'entente-cadre Canada Québec a été ratifiée le 29 juin 2016.

Une première phase d'investissements, totalisant 923,7 M\$, a donc été divulguée. Elle couvre la période allant du 1^{er} avril 2016 jusqu'au 31 mars 2020. La répartition des sommes entre les provinces s'est effectuée en fonction des données de l'achalandage de l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) pour l'année 2014. Le montant attribué à la STM est de 740,5 M\$. Le 18 février 2020, le fédéral a accepté de prolonger jusqu'au 30 septembre 2022 quatre projets : le prolongement de la ligne bleue, Réno-Systèmes phase 4, Garage Côte-Vertu et Électrification des véhicules de travaux en tunnel.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Gouvernement fédéral Gouvernement provincial	50 % 40 %
Définition du programme	Le PAFFITC fournira un financement à court terme pour contribuer à accélérer les investissements municipaux en vue d'appuyer la remise en état des réseaux de transport en commun, les nouveaux projets d'immobilisations, ainsi que la planification et les études portant sur les agrandissements à venir des réseaux de transport en commun, afin de favoriser l'élaboration de plans à long terme en matière de transport en commun.	
Type de remboursement	Paiement au comptant pour le fédéral Paiement sur service de dette pour le provincial	
Période visée par le programme	Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2020	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES ET TAUX	
	Le financement fédéral total aux termes du PAFFITC, provenant de toutes les sources, peut atteindre dans les provinces 50 % des coûts admissibles totaux pour chaque projet. Les bénéficiaires du	

financement continueront d'être assujettis aux règles sur le cumul dans le cadre des autres programmes fédéraux.

Les investissements admissibles visent le maintien, l'amélioration ou le développement des réseaux de transport en commun et de TA et concernent les catégories d'actifs suivantes : bus, véhicules de service, terminus, centres administratifs, garages, mesures préférentielles aux bus, stationnements d'incitation, biens présentant un caractère innovateur (systèmes de transport intelligent, systèmes d'aide à l'exploitation, systèmes de fidélisation de la clientèle, système de vente et perception des titres, etc.) matériel roulant, équipements et infrastructures du métro et des trains de banlieue, abribus et supports à vélo.

Les investissements admissibles comprennent :

- Les projets d'immobilisations visant à acquérir, remettre en état, optimiser ou moderniser les réseaux de transport en commun, ou en améliorer l'efficacité, l'accessibilité et/ou la sécurité;
- Les dépenses visant à appuyer la capacité de gestion des immobilisations d'un réseau de transport en commun;
- Les dépenses à l'appui de la conception et de la planification de l'agrandissement des réseaux de transport en commun et des améliorations à apporter à ces derniers, notamment les mesures et les études relatives à la demande en transport et les projets pilotes portant sur des technologies novatrices et transformatives;
- Les projets d'agrandissement du réseau, y compris possiblement le transport actif, peuvent être financés s'ils peuvent être menés à terme dans les délais du programme.
- Dans le cadre du PAFFITC, les infrastructures sont définies comme étant des immobilisations corporelles publiques ou privées situées au Canada et destinées principalement à l'usage ou au profit du public, ainsi que les études de planification ou de faisabilité visant la résolution des problèmes liés aux infrastructures ou la diligence raisonnable.
- Les coûts admissibles sont ceux qui sont considérés comme des coûts directs et nécessaires à la mise en œuvre réussie d'un projet admissible, à l'exception des coûts qui sont clairement définis comme étant des coûts non admissibles.
- Les coûts admissibles peuvent être engagés à compter du 1^{er} avril 2016, mais pourront uniquement être remboursés par le Bureau de l'infrastructure du Canada (INFC) après la signature d'une entente de financement entre le MTMDQ et le bénéficiaire, et sous réserve du respect des conditions.
- Une fois que les ententes de financement fédéral-provincial/territorial auront été signées, les provinces et les territoires pourront utiliser jusqu'à 1 % des fonds reçus aux termes de chaque programme pour couvrir les coûts d'administration.

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT COLLECTIF (PAGITC)

Le 17 avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable – 2030 (PMD), dont le but est d'améliorer la qualité de vie de tous les Québécoises et Québécois en visant, notamment, l'amélioration du transport des personnes au Québec. Le PAGITC est conçu pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la PMD. Il permettra également au gouvernement du Québec d'assurer la mise en œuvre du volet transport en commun de l'Entente bilatérale intégrée (EBI) Canada-Québec relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada ainsi que de verser sa contribution et celle du gouvernement du Canada aux projets qui seront retenus dans le cadre de ce volet. L'EBI, approuvée par le décret numéro 680-2018 du 1^{er} juin 2018, a été signée par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada le 6 juin 2018. Selon l'entente signée entre les deux gouvernements, une somme est réservée pour la STM en crédits fédéraux selon une répartition basée sur l'achalandage. Le programme est en vigueur depuis le 18 août 2020, et ce, jusqu'à la date de fin de l'EBI, fixée au 31 mars 2028. Toutefois, les projets doivent être achevés de manière substantielle au plus tard le 31 octobre 2027.

Les modalités du programme d'aide ont été rendues disponibles en septembre 2020.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Gouvernement fédéral Gouvernement provincial	40 % (développement) ou 50 % (maintien) 60 %, 55 %, 50 % ou 40 % selon le projet
Définition du programme	Le Programme d'aide financière de l'Entente bilatérale intégrée, relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada volet transport en commun, vise la réalisation de projets d'immobilisations pour la remise en état et le développement de nouveaux réseaux de transport en commun qui transformeront la façon dont les Canadiens vivent, se déplacent et travaillent.	
Type de remboursement	Paiement au comptant pour le fédéral Paiement sur service de dette pour le provincial	
Période visée par le programme	Du 18 août 2020 au 31 octobre 2027	

Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	100 % des dépenses admissibles pour l'aménagement ou le développement de systèmes de transport terrestre guidé (métro, trains de banlieue, etc.), comprenant l'ajout de nouvelles lignes ou le prolongement des systèmes existants. Les coûts de ces projets concernent les infrastructures, les équipements et le matériel roulant;	
	100 % des dépenses admissibles pour l'aménagement ou le prolongement de systèmes rapides par bus (SRB). Les coûts de ces projets concernent les infrastructures et les équipements, mais excluent les dépenses associées au matériel roulant, lesquelles sont remboursées à un taux maximum de 90 %, ou à un taux maximum de 95 % s'il s'agit de bus entièrement électriques;	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	100 % des dépenses admissibles pour l'aménagement de mesures préférentielles pour bus. Les dépenses admissibles du projet ne doivent pas excéder 12 000 000 \$ et la réalisation du projet doit être terminée avant le 31 décembre 2022. Les coûts de ces projets concernent les infrastructures et les équipements;	
	95 % des dépenses admissibles pour l'acquisition de véhicules de service entièrement électriques nécessaires à l'exploitation d'un réseau de transport en commun ou de transport adapté;	
	95 % des dépenses admissibles pour l'acquisition de toutes catégories de bus entièrement électriques nécessaires à l'exploitation d'un réseau de transport en commun ou de transport adapté;	
	95 % des dépenses d'immobilisation additionnelles requises dans les garages, les centres d'entretien, les terminus et les aires d'attente découlant de l'acquisition de véhicules de service ou de bus entièrement électriques;	
	95 % des dépenses admissibles pour les projets visant des modifications aux terminus, aux stationnements d'incitation, aux stations, aux gares et aux voitures de métro ou de train en vue d'améliorer l'accès des clientèles à mobilité réduite au réseau courant de transport en commun;	
	90 % des dépenses admissibles pour tous les autres projets admissibles au programme.	

Index des sigles, acronymes et autres abréviations

Index des sigles, acronymes et autres abréviations

ACTU	Association canadienne du transport urbain
AMT	Agence métropolitaine de transport
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
CA	Centre d'attachement
CBTC	« Communication Based Train Control » ou « contrôle des trains par communication radio »
CGPP	Comité de gestion de portefeuille de projets
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DS FIN	Directive sectorielle Finances
EBI	Entente bilatérale intégrée
EXO	Regroupement des services de trains, bus et de TA desservant la région métropolitaine de Montréal
FCC	Fonds Chantiers Canada
GES	Gaz à effet de serre
GMAO	Gestion de la maintenance assistée par ordinateur
GR	Grande révision
HASTUS	Horaire et Assignation pour Système de Transport Urbain et Semi-Urbain
ICP	Indice de condition du parc
INFC	Bureau de l'infrastructure du Canada
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MPB	Mesures préférentielles pour bus
MR-63	Matériel roulant 1963
MR-73	Matériel roulant 1973
MTMDQ	Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

PAFFITC	Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun
PAGITC	Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif
PAGTCP	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
PAO	Programme Amélioration OPUS
PC	Politique corporative
PEPA	Programme d'entretien périodique et acquisition
PEPTI	Programme d'entretien périodique des technologies de l'information
PG	Politique générale
PMD	Politique de mobilité durable
PQI	Plan québécois des infrastructures
PI	Programme des immobilisations
PREP-TM	Programme de rehaussement et entretien périodique technologique métro
PRI	Programme de réfection des infrastructures
PSO	Plan stratégique organisationnel
PTR	Plan de transition et de relance
RDA	Réseau des autobus
RE	Règlement d'emprunt
SAP	Systems, Applications, and Products for data processing / Progiciel de gestion intégrée
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SRB	Service rapide par bus
STM	Société de transport de Montréal
TA	Transport adapté
VGI	Volet grandes infrastructures (du programme de subvention Fonds Chantiers Canada)



Publié par la Société de transport de Montréal

Direction exécutive
Planification et Finances

Direction Finances

800, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 9260
Montréal (Québec) H5A 1J6

stm.info



Dossier # : 1220310006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2023 du Bureau du taxi de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022, le budget 2023 du Bureau du taxi de Montréal.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2022-11-08 14:32

Signataire :

Martin PRUD'HOMME

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et
conformité

IDENTIFICATION

Dossier # :1220310006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2023 du Bureau du taxi de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2023 du Bureau du taxi de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-28

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et
adjoite au directeur

Tél : 514-872-3142

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2022-10-31

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

Budget 2023

Sylvain Tousignant
Bureau du taxi de Montréal
Date : 29 novembre 2022

Liste des acronymes

- BTM : Bureau du taxi de Montréal
- DCS : Division du Centre de services
- LTRPA : Loi sur le transport rémunéré de personnes par automobile
- TRPA : Transport rémunéré de personnes par automobile
- MTQ : Ministère des Transports du Québec
- SAAQ: Société de l'assurance automobile du Québec
- SUM : Service de l'urbanisme et de la mobilité

Mission

À travers son double mandat d'encadrement et de développement, le BTM agit à titre d'organisme régulateur auprès du transport rémunéré de personnes par automobile sur le territoire de la métropole.

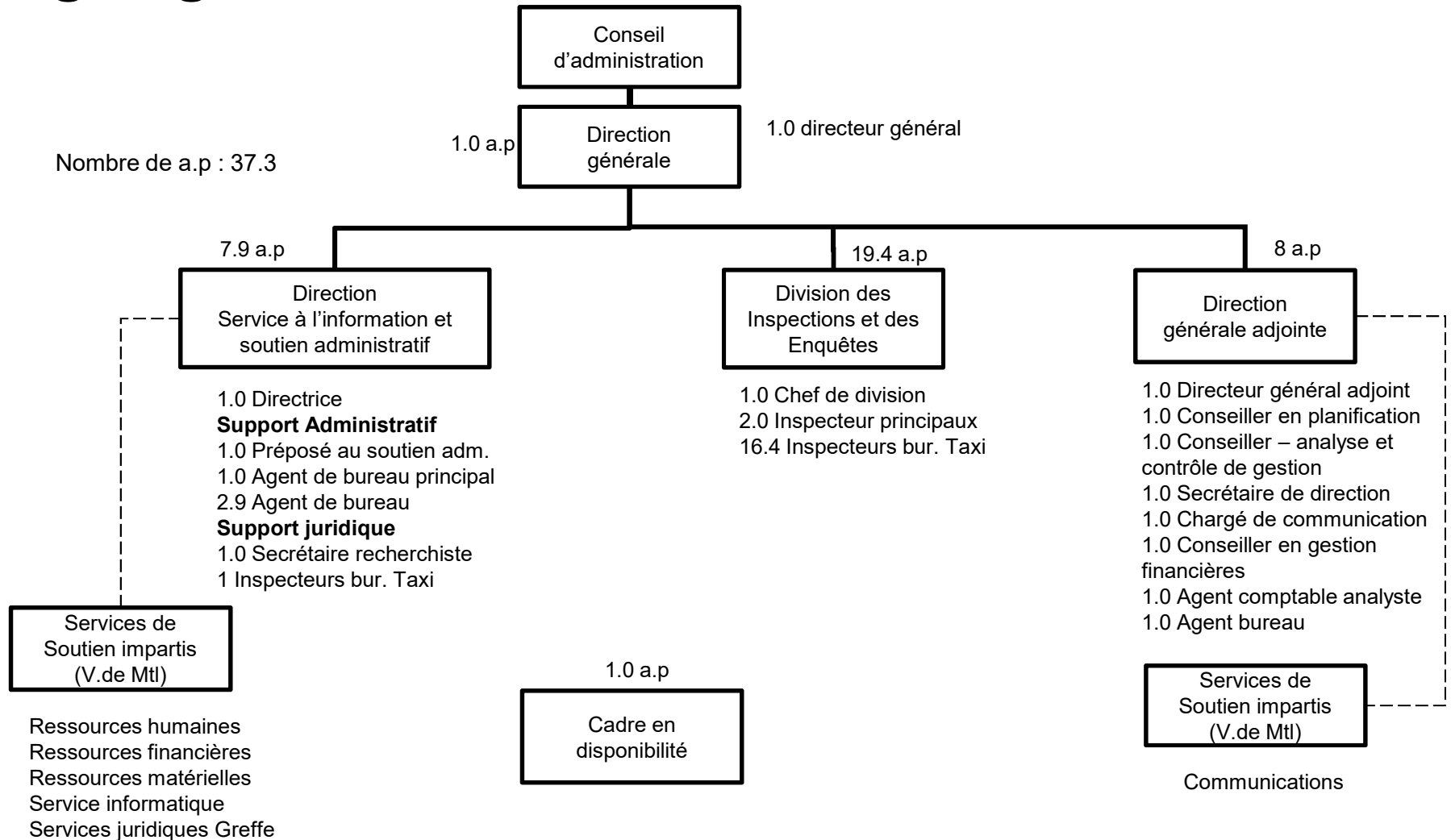
Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* en octobre 2020, l'application de la Loi provinciale et ses règlements sont délégués au BTM sur le territoire de l'Île de Montréal.

Le BTM est chargé, pour le compte de la Ville, de percevoir des tarifs, redevances et autres sommes imposées en vertu de ses règlements.

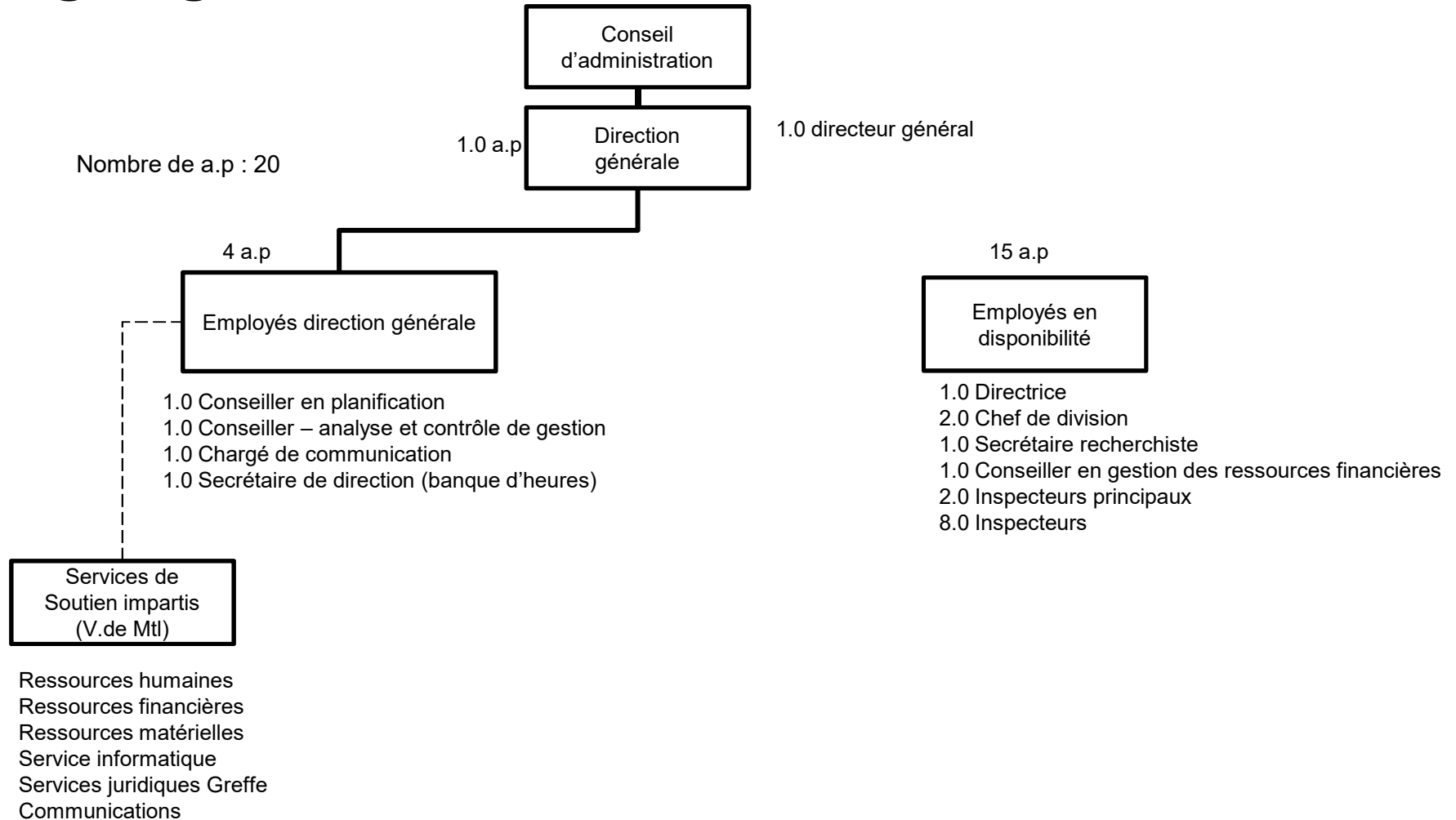
Le BTM détient également le mandat d'améliorer les services de transport par taxi de la métropole en améliorant notamment les compétences des chauffeurs, leur sécurité ainsi que celle des usagers. Ainsi, le BTM pilote des projets de modernisation structurants pour l'industrie du taxi. C'est dans cette perspective que le BTM a notamment mis en place différentes initiatives porteuses tant pour l'industrie que pour la Ville.

Notez que la structure, le rôle et la mission du BTM n'ont pas été revus suite à la décision de cesser les activités du BTM au 31 décembre 2022.

Organigramme 2022



Organigramme 2023



Faits saillants 2022 et impacts

Changement à la direction générale

- Départ à la retraite de André Poisson en mars 2022
- Nomination de Sylvain Tousignant en avril 2022

Clôture des activités du BTM

- Décision de cesser les activités d'application législatives du BTM à la fin de l'année 2022
- Production d'un GDD en vue de la fin des activités du BTM en 2022 et le passage en instances municipales d'ici fin 2023
- Collaboration avec la Ville de Montréal, le MTQ, la SAAQ et diverses instances pour informer les acteurs de l'industrie quant à la fermeture du BTM

Gestion des ressources humaines dans un contexte de transition

- Collaboration avec la Ville de Montréal, les ressources humaines et les syndicats pour accompagner les employés
- Reconduction de la convention de prêts de services de même que l'entente-cadre signées qui arriveront à échéance le 31 décembre 2022 (pour une durée de deux ans ou jusqu'à la dissolution du BTM)

Transfert des activités du BTM

- Évaluation de différents scénarios afin que certaines activités du BTM soient maintenues sous la responsabilité de la Ville de Montréal ou d'autres organisations
- Transfert des droits de propriété intellectuelle de l'image de marque BONJOUR et Taxi Montréal
- Rapport de recommandation en matière d'encadrement des postes d'attente

Poursuite des activités et soutien à l'industrie

- Poursuite des différentes activités du BTM en matière d'encadrement et de développement
- Implantation du modèle hybride combinant télétravail et travail en présentiel

Budget de fonctionnement 2023

Plan de la présentation

- Objectifs et réalisations 2022
- Indicateurs de l'organisme
- Bilan en matière de santé et sécurité au travail
- Évolution budgétaire 2022
- Objectifs 2023
- Budget 2023
 - Revenus et dépenses par compétences
 - Principaux écarts 2023 vs 2022
 - Revenus et dépenses par objets
 - Revenus et dépenses par objets – explications d'écarts
 - Dépenses par catégories d'emplois
 - Variations de l'effectif par catégories d'emplois
- Période de questions

Objectifs et réalisations 2022

Objectif : Poursuivre la réflexion, en collaboration avec la Ville de Montréal et le comité directeur, sur le rôle du BTM, sa mission en fonction de la *Loi concernant le transport rémunéré des personnes par automobile*

➤ Réalisations :

- Production et évaluation, en collaboration avec la Ville de Montréal et le comité directeur, de différents scénarios visant à planifier l'avenir des activités du BTM
- Décision de cesser les activités d'application législatives du BTM au 31 décembre 2022

Objectif : Mesurer l'impact de la réglementation provinciale sur le territoire de l'agglomération de Montréal

➤ Réalisations :

- Dépôt au MTQ du rapport final de l'étude d'impact quant à la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*

Objectif : Collaborer avec les partenaires pour la modernisation de l'industrie du taxi

➤ Réalisations :

- Gestion du programme de modernisation de l'industrie du taxi élaboré par le MTQ (volet image de marque);
 - 71 demandes en 2022 totalisant plus de 45 000\$ dollars
- Conclusion d'une entente avec Tourisme Montréal menant à l'octroi d'un montant de 24 000 \$ pour l'apposition du BONJOUR
- Dans le cadre de la stratégie de l'électrification de la Ville de Montréal, il a été tenu de l'atelier collaboratif sous le thème *Accélérer l'électrification du transport rémunéré de personnes par automobile* et production d'un rapport officiel incluant 47 recommandations

Objectifs et réalisations 2022 (suite)

Objectif : Poursuivre les activités de développement, de communication et de rayonnement de l'industrie et du BTM

➤ Réalisations :

- Déploiement de la stratégie d'intégration au hélage électronique par *deep link* via le Registre des taxis
- Lancement d'une campagne publicitaire et d'un micro site web répertoriant l'ensemble des compagnies de taxis de Montréal
- Publication de 4 numéros du *Taxi Le Journal* (tirage 10 000 exemplaires et 1 500 lecteurs en ligne) et transmission de près de 120 avis d'information et de sensibilisation à l'industrie

Objectif : Poursuivre l'encadrement de l'industrie et le service à la clientèle

➤ Réalisations:

- Surveillance des activités réglementées
- Présence et support aux événements, dont le Grand Prix du Canada
- Formation au SPVM sur la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile
- Gestion et traitement des plaintes

Liste des indicateurs suivis régulièrement de l'organisme

- Taux d'absentéisme
- Nombre de constats d'infractions émis
- Nombre de fiches d'inspections émises
- Nombre de demandes d'accès à l'information
- Nombre de demandes traitées à la division du centre de services

Indicateurs – Taux global d’absentéisme

	2022	2021	2020
Taux global d’absentéisme	7,01 %	4,39 %	18,37 %

En 2021 et 2022 le taux d’absentéisme s’explique par des congés de maladie et majoritairement des congés parentaux, des congés de maternité et des congés sans solde.

En 2020, le taux d’absentéisme s’expliquait essentiellement par les congés pris en raison de la COVID-19

Indicateurs – Nombre de constats d’infractions émis

	2022	2021	2020
Nombre de constats d’infractions*	2 642	338	469

*Lors de l’entrée en vigueur de la Loi le 10 octobre 2020 et jusqu’en septembre 2021, aucun constat n’a été émis dû au fait que les infractions pénales à la Loi devaient être traitées à la Cour du Québec. De plus, les inspecteurs du BTM n’étaient pas en mesure d’avoir les codifications et un système de fonctionnement approprié pour rédiger un constat conformément aux nouvelles procédures. Conséquemment, aucune émission de constats d’infractions n’a été faite durant cette période de transition. Soulignons donc que:

- la période de données concernant l’année 2022 est du 1^{er} janvier au 15 novembre 2022.
- la période de données concernant l’année 2021 est du 13 octobre au 31 décembre 2021.
- la période de données concernant l’année 2020 est du 1^{er} janvier au 9 octobre 2020;

En 2021 et 2020, la diminution importante de véhicules et de chauffeurs sur la route ($\pm 50\%$), dans le contexte pandémique a eu un impact sur le nombre de constats émis. De plus, en 2020, il faut prendre en considération de l’arrêt complet des activités des inspecteurs d’avril à juin, arrêt lié à la COVID-19.

Indicateurs – Nombre de fiches d’inspection émises

	2022*	2021	2020
Nombre de fiches d’inspection	8 406	5 153	5 015

En 2022, le nombre de fiches d’inspection a grimpé comparativement aux années précédentes. Ceci découle principalement du fait que la diminution connue lors des années antérieures a reculé. La situation pandémique, ayant évolué pour le mieux, favorise les déplacements TRPA.

Bien qu’aucun constat n’ait été remis du 9 octobre 2020 au 12 octobre 2021, les activités de surveillance se sont poursuivies notamment par l’émission de fiches d’inspection liées à des infractions de la *LTRPA* et ses règlements qui ont été émises. Ce travail a permis de garder la DIE au courant des enjeux et des tendances dans l’industrie et de collaborer activement à l’étude d’impact du BTM.

*Ces données concernent la période du 1^{er} janvier au 15 novembre 2022.

Indicateurs - Nombre de demandes d'accès à l'information

	2022*	2021	2020
Nombre de demandes d'accès à l'information	7	12	20

En tant que société paramunicipale, le BTM est soumis aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En 2019 et 2020, la majorité des demandes étaient relatives aux permis. Ces demandes ne sont plus attribuées au BTM depuis 2021.

*Ces données concernent la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2022.

Indicateurs - Nombre de demandes traitées par la division du centre de services

	2022*	2021*	2020
Nombre de demandes de transactions traitées	0	8 798	71 200
Nombre de demandes d'information traitées	0	2 622	11 234

*Ces données concernent la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 (**date de fermeture de la division du centre de services**).

Bilan en matière de santé et sécurité au travail

	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre d'accidents	1	0	1	0	2
Durée	0	0	0,5 mois	0	2 mois

Évolution budgétaire 2022 – Revenus

Revenus - évolution budgétaire 2022

(en milliers de dollars)

	Conseil d'agglomération	Autres revenus	Total
Budget original 2022	-	2 196,1	2 196,1
Budget modifié 2022	-	2 196,1	2 196,1
Prévisions 2022	-	2 203,0	2 203,0
Excédent (déficit) de l'exercice	-	6,9	6,9
<u>Explications des principaux écarts</u>			
Utilisation des revenus provenant de l'aide financière pour l'image de marque		50,0	50,0
Diminution des revenus autonomes		(25,1)	(25,1)
Diminution des revenus d'intérêts		(18,0)	(18,0)
	-	6,9	6,9

Évolution budgétaire 2022 – Dépenses

Dépenses - évolution budgétaire 2022

(en milliers de dollars)

	Conseil d'agglomération		Total
Budget original 2022	4 654,6		4 654,6
Budget modifié 2022	4 654,6		4 654,6
Prévisions 2022	3 679,7		3 679,7
Excédent (déficit) de l'exercice	974,9		974,9
<u>Explications des principaux écarts</u>			
Diminution du coût de la masse salariale dû à la fermeture et des postes vacants	(800,0)		(800,0)
Frais liés au plan d'action inférieur au budget	(123,5)		(123,5)
Autres frais administratifs	(51,4)		(51,4)
	974,9		974,9

Objectifs 2023

- Clore l'ensemble des activités de la Division de l'Inspection et des Enquêtes
- Procéder au transfert des actifs et des responsabilités du BTM
- Assurer la continuité de certains volets administratifs et en lien avec l'industrie (Taxi Le Journal, Registre des taxis, programme clients-mystères, etc.)
- Procéder à la fermeture complète et à la dissolution du BTM

Budget 2023 – Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus					
	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévisions 2022	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Conseil municipal						
Conseil d'agglomération	5 244,1	3 612,5	3 381,3	-	-	
Aide financière MTQ	-	-	2 500,0	2 100,0	2 100,0	-
Autres revenus			62,7	103,0	96,1	41,5
Total	5 244,1	3 612,5	5 944,0	2 203,0	2 196,1	41,5

(en milliers de dollars)

	Dépenses					
	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévisions 2022	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Conseil municipal						
Conseil d'agglomération	4 291,6	4 816,3	3 619,4	3 679,6	4 654,6	2 375,6
Total	4 291,6	4 816,3	3 619,4	3 679,6	4 654,6	2 375,6
Excédent (Déficit) de l'exercice	849,8	(1 203,8)	2 324,6	(1 476,6)	(2 458,5)	(2 334,1)

Principaux écarts 2023 vs 2022 – Revenus

Principaux écarts - volet des revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Autres revenus	Total
Comparatif 2022	-	-	2 196,1	2 196,1
Fin de l'aide financière MTQ			(2 100,0)	(2 100,0)
Diminution revenus autonomes			(56,0)	(56,0)
Variation totale	-	-	(2 156,0)	(2 156,0)
Budget 2023	-	-	40,1	40,1

Principaux écarts 2023 vs 2022 – Dépenses

Principaux écarts - volet des dépenses

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2022	-	4 654,6	4 654,6
Diminution masse salariale		(1 735,2)	(1 735,2)
Diminution des charges dédiées au plan d'action		(190,0)	(190,0)
Abolition du poste budgétaire – Vêtements		(50,0)	(50,0)
Abolition du poste budgétaire – Essence et entretien Véhicule		(54,6)	(54,6)
Diminution des amortissements		(110,0)	(110,0)
Abolition du poste budgétaire – Frais entretien systèmes informatiques		(80,0)	(80,0)
Diminution des frais administratifs		(255,8)	(255,8)
Provision pour honoraires professionnels pour dissolution		100,0	100,0
Variation totale	-	(2 279,0)	(2 279,0)
Budget 2023	-	2 375,6	2 375,6

Budget 2023 – Revenus et dépenses par objets

Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévisions 2022	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Autres services rendus	198,1	279,1	81,7	52,0	-	0,0
Contribution agglomération de Montréal	4 805,0	3 238,2	3 381,3	-	-	0,0
Revenus publicitaires et commandites	52,1	53,1	32,6	27,9	53,0	40,0
Revenus d'intérêts	53,9	34,6	13,3	19,3	37,0	0,0
Autres revenus (Gratuités)	135,6	6,7	5,0	3,8	6,1	1,5
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	(0,6)	0,8	(69,9)			
Aide financière MTQ			2 500,0	2 100,0	2 100,0	0,0
Total	5 244,1	3 612,5	5 944,0	2 203,0	2 196,1	41,5

Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévisions 2022	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Rémunération et cotisations de l'employeur	3 423,4	3 503,9	2 785,8	2 772,8	3 573,3	1 838,1
Transport et communication	167,5	124,9	102,0	116,1	154,8	118,0
Services professionnels	118,9	252,5	-	-	-	-
Services techniques et autres	152,8	284,4	160,3	136,0	178,2	15,0
Location, entretien et réparation	37,5	15,4	56,7	69,5	47,5	0,0
Biens non durables	177,8	66,8	49,0	67,0	73,8	34,5
Autres objets	213,7	308,5	345,8	391,7	377,0	210,0
Frais liés au plan d'action	-	-	119,8	126,5	250,0	60,0
Frais plan d'action Covid	-	259,9	-	-	-	
Provision frais dissolution						100,0
Total	4 291,6	4 816,3	3 619,4	3 679,6	4 654,6	2 375,6
Excédent (déficit) de l'exercice	952,5	(1 203,8)	2 324,6	(1 476,6)	(2 458,5)	(2 334,1)
Affectation surplus cumulé	-	-	-	-	-	-
Surplus (déficit) net	952,5	(1 203,8)	2 324,6	(1 476,6)	(2 458,5)	(2 334,1)
Surplus (déficit) cumulé	2 987,7	1 783,9	4 108,4	2 631,8	1 728,8	297,7

Budget 2023 – Revenus et dépenses par objets – explications d'écart (Revenus)

Principaux écarts - volet des revenus
(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Autres revenus	Total
Comparatif 2022	-	-	2 196,1	2 196,1
Aide financière MTQ (terminé en 2022)				(2 100,0)
Diminution revenus autonomes				(54,6)
Variation totale	-			(2 154,6)
Budget 2023	-	-		41,5

Budget 2023 – Revenus et dépenses par objets – explications d'écarts (Dépenses)

Principaux écarts - volet des dépenses

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Autres	Total
Comparatif 2022	-	-	4 654,6	4 654,6
Diminution masse salariale				(1 735,2)
Diminution des charges dédiées au plan d'action				(190,0)
Abolition du poste budgétaire – Vêtements				(50,0)
Abolition du poste budgétaire – Essence et entretien Véhicule				(54,6)
Diminution des amortissements				(110,0)
Abolition du poste budgétaire – Frais entretien systèmes informatiques				(80,0)
Diminution des frais administratifs				(255,8)
Provision pour honoraires professionnels pour dissolution				100,0
Variation totale	-			(2 279,0)
Budget 2023	-			2 375,6

Budget 2023 – Dépenses par catégories d'emplois

	(en milliers de dollars)				
	Budget comparatif 2019	Budget comparatif 2020	Budget comparatif 2021	Budget 2022	Budget 2023
Rémunération et cotisations de l'employeur					
Cadres de gestion	925,0	958,8	903,2	771,1	614,2
Cols blancs	2 492,6	2 518,9	2 503,4	2 207,8	401,7
Professionnels	523,3	550,4	558,7	594,4	628,7
Total	3 940,9	4 028,1	3 965,3	3 573,4	1 644,6

Budget 2023 – Variations de l'effectif par catégories d'emplois

	Années-personnes				
	Budget comparatif 2019	Budget comparatif 2020	Budget comparatif 2021	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Rémunération et cotisations de l'employeur					
Cadres de gestion	6,6	6,6	6,0	5,0	4,0*
Cols blancs	33,1	34,1	33,2	27,3	11,0*
Professionnels	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0*
Total	44,7	45,7	44,2	37,3	20,0

*Employés en disponibilités:
 3 cadres
 10 cols blanc
 2 professionnels

Période de questions ?

2580, Saint-Joseph Est
Montréal (Québec)
H1Y 2A2
514 280-6600

Sylvain Tousignant
Directeur général
514 280-6607
sylvain.tousignant@montreal.ca



Dossier # : 1220310007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2023 du Conseil des arts de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022, le budget 2023 du Conseil des arts de Montréal.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2022-11-08 14:32

Signataire :

Martin PRUD'HOMME

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et
conformité

IDENTIFICATION

Dossier # :1220310007

Unité administrative responsable : Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'agglomération**Charte montréalaise des droits et responsabilités :** Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville**Compétence d'agglomération :** Conseil des Arts**Projet :** -**Objet :** Approuver le budget 2023 du Conseil des arts de Montréal**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2023 du Conseil des arts de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-28

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et
adjoindte au directeur

Tél : 514-872-3142
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2022-10-31



Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

Budget 2023

Service : Conseil des arts de Montréal (CAM)

Date : 1er décembre 2022



Plan de la présentation

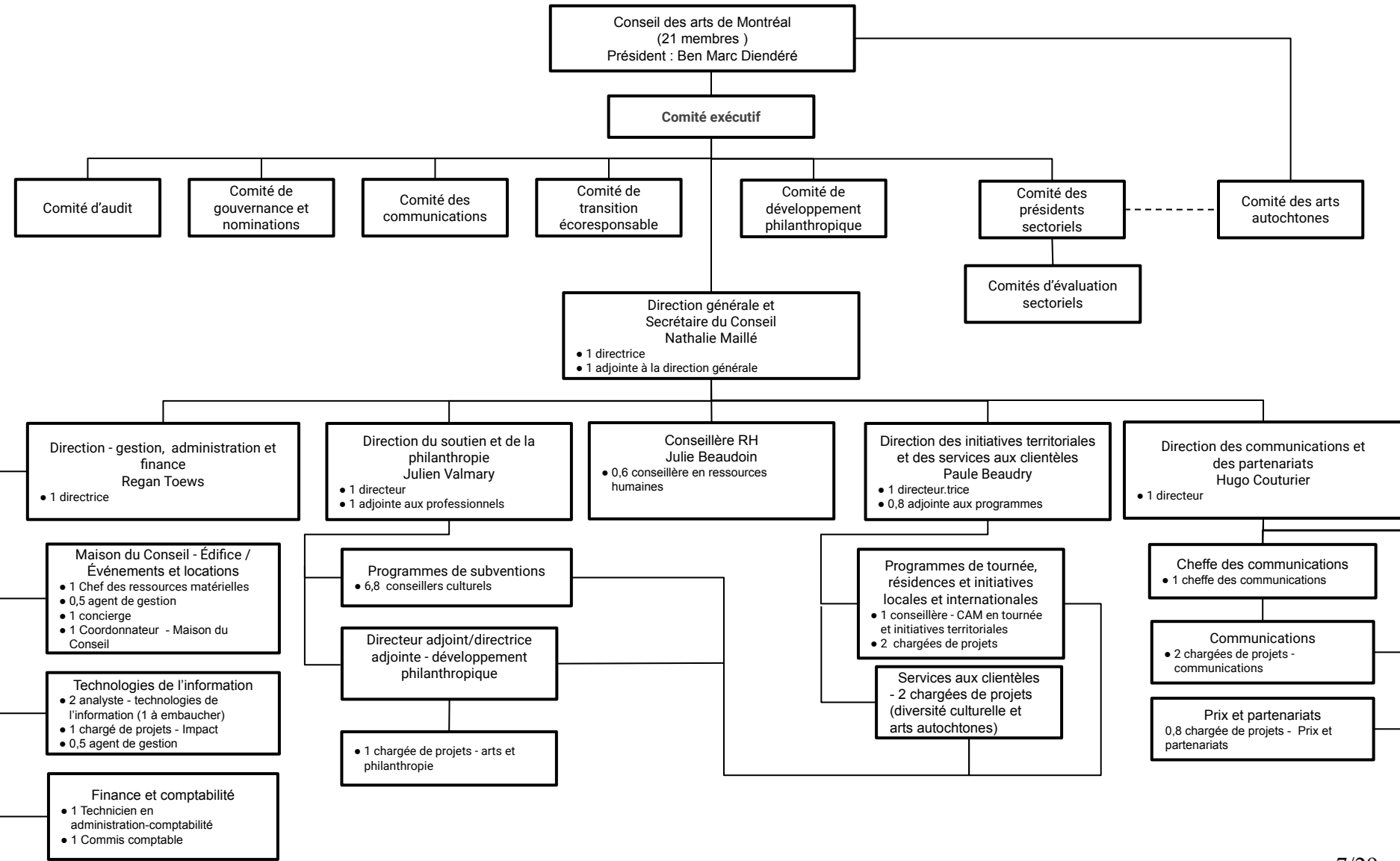
▪ Mission	3	▪ Évolution budgétaire 2022	14
▪ Organigramme 2023	4	- Revenus et dépenses	
▪ Faits saillants et impacts 2022	5	▪ Objectifs 2023	16
▪ Budget de fonctionnement	7	▪ Budget 2023 - Sommaire des revenus et dépenses par compétence	18
▪ Indicateurs clés du CAM	8	▪ Principaux écarts 2023 vs 2022	19
- Évolutions du nombre de subventions		- Revenus et dépenses	
- Évolution du budget global de soutien		▪ Budget 2023 - Variations	21
- Évolution des subventions versées		de l'effectif par catégories d'emplois	
- Soutien accordé aux groupes prioritaires		▪ Annexes	23
- Budget du CAM en tournée			



Mission

Le Conseil des arts de Montréal **repère, accompagne, soutient** et **reconnaît** la création, la production et la diffusion artistiques professionnelles montréalaises. Sa raison d'être est d'assurer la vitalité artistique sur l'ensemble de l'Île de Montréal.

L'équité, l'audace, l'agilité, la proximité et l'éthique sont les valeurs sur lesquelles le Conseil mise en vue d'être reconnu comme un leader et catalyseur d'un écosystème des milieux artistiques montréalais encore plus inclusifs, durables et résilients au bénéfice des citoyennes et des citoyens.





Plan stratégique 2022-2025

- Après 33 mois de turbulence liée à la pandémie, le CAM se dote d'un nouveau plan stratégique pour guider ses actions afin d'assurer la relance du milieu artistique montréalais.
- En lien avec la vision Montréal 2030, cinq priorités stratégiques sont identifiées pour maximiser l'impact du CAM: **l'équité et la représentativité, la consolidation du coeur créatif, la proximité sur le territoire, la philanthropie et l'écoresponsabilité.**
- Le CAM voit aussi l'opportunité d'être mieux connu, compris et reconnu en misant sur la valorisation des arts. Il entend aussi améliorer son efficacité et son agilité en renforçant sa culture organisationnelle, ses processus d'amélioration continue et ses moyens financiers.

Autres actions structurantes du CAM en 2022

- Retour du programme de diffusion **Le CAM en tournée** en partenariat avec les Maisons de la culture de Montréal et l'Association des diffuseurs culturels de l'île de Montréal
- Retour de l'événement signature du Conseil, le **36e Grand Prix**, au Palais des congrès
- Lancement du programme de résidences internationales **La route de l'art**
- Lancement d'un **nouveau site web** pour faciliter la découverte des programmes du CAM
- Embauche d'une **conseillère en ressources humaines** et d'un **chef des ressources matérielles**, deux nouveaux postes



Un Conseil au service des arts et des artistes d'ici

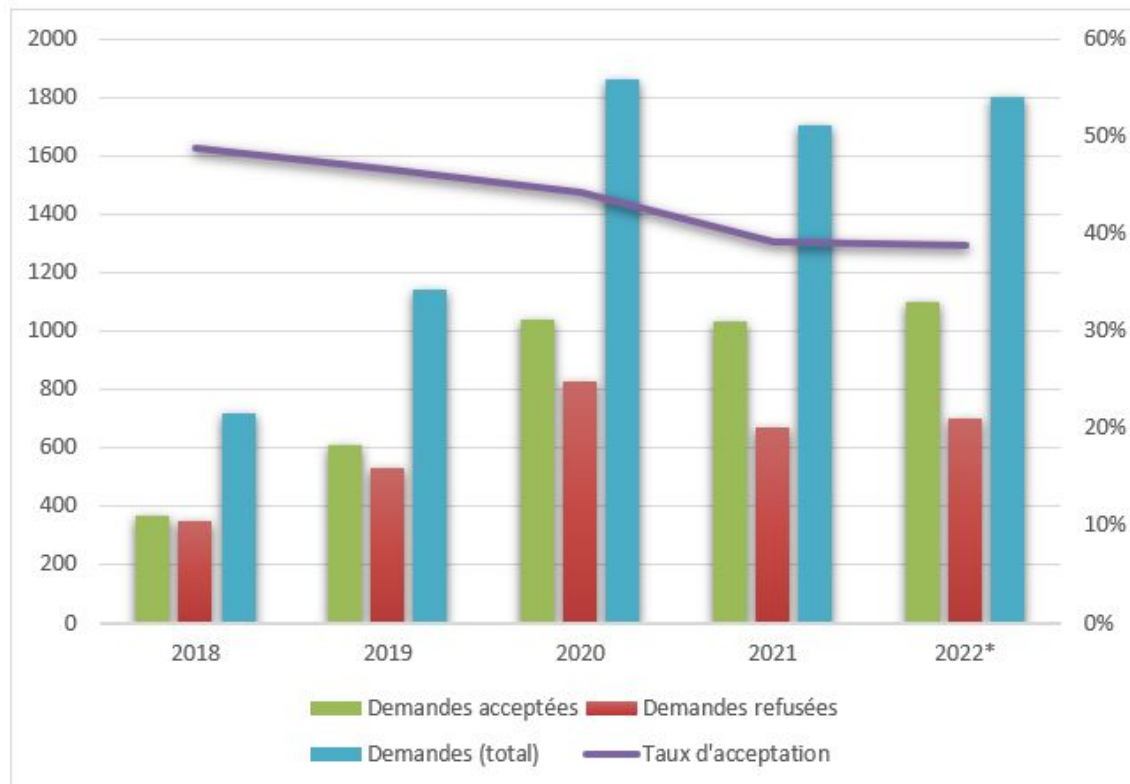
- 18 653 950 \$ investis en soutien aux artistes, organismes et collectifs artistiques
- Plus de 700 organismes et collectifs soutenus (en date du 21 novembre)
- Plus de 1 700 demandes d'aide financière (en date du 21 novembre)
- **28 résidences** offertes à des artistes sur le territoire de Montréal (bibliothèques, librairies, etc.)
- **49 stages financés** dans le milieu artistique, représentant **27 344 heures**
- **Quand l'art prend l'air**: 223 représentations extérieures gratuites de 83 projets (saison 2021-2022)
- **CAM en tournée**: 481 représentations de 81 projets artistiques dans les arrondissements et les villes liées (saison 2022-2023)
- **Environ 13 % du budget** consacrés aux artistes, collectifs et organismes de la **diversité culturelle**
- **Environ 4 % du budget** de soutien investis spécifiquement dans les **arts autochtones**
- **100 000 \$ remis en bourses** aux artistes lauréats et finalistes du **36e Grand Prix du CAM** grâce à de nombreux partenaires privés et mécènes
- **11 prix remis** dans différentes disciplines artistiques, dont **55 % aux artistes issu-e-s de la diversité**
- Reconduction des subventions du programme général pour le soutien au fonctionnement des organismes artistiques soutenus au quadriennal et au bisannuel
- Publication du guide ***Financer un projet immobilier culturel*** à l'intention de la communauté artistique montréalaise et reconduction du soutien pour les ateliers d'artistes

Budget de fonctionnement 2023

Indicateurs clés du CAM

1. Évolution du nombre de demandes de subventions déposées, acceptées et refusées par des organismes et collectifs artistiques montréalais à travers l'ensemble des programmes du CAM
2. Budget du soutien directement versé aux organismes et collectifs artistiques montréalais à travers les principaux programmes du CAM (fonctionnement, autres subventions et ateliers d'artistes) et nombre d'organismes soutenus par famille de programmes
3. Montant moyen des subventions accordées par bénéficiaire selon le type de programmes (fonctionnement, autres subventions, ateliers d'artistes)
4. Montant du soutien financier accordé spécifiquement aux groupes prioritaires du CAM (diversité culturelle, arts autochtones, personnes en situation de handicap et autres pratiques inclusives)
5. Budget des programmes de diffusion du CAM sur l'ensemble de l'île de Montréal (CAM en tournée et Quand l'art prend l'air pour les années 2020 et 2021) et nombre de représentations offertes dans les arrondissements et villes liées

1. Évolution du nombre de subventions acceptées, refusées et déposées



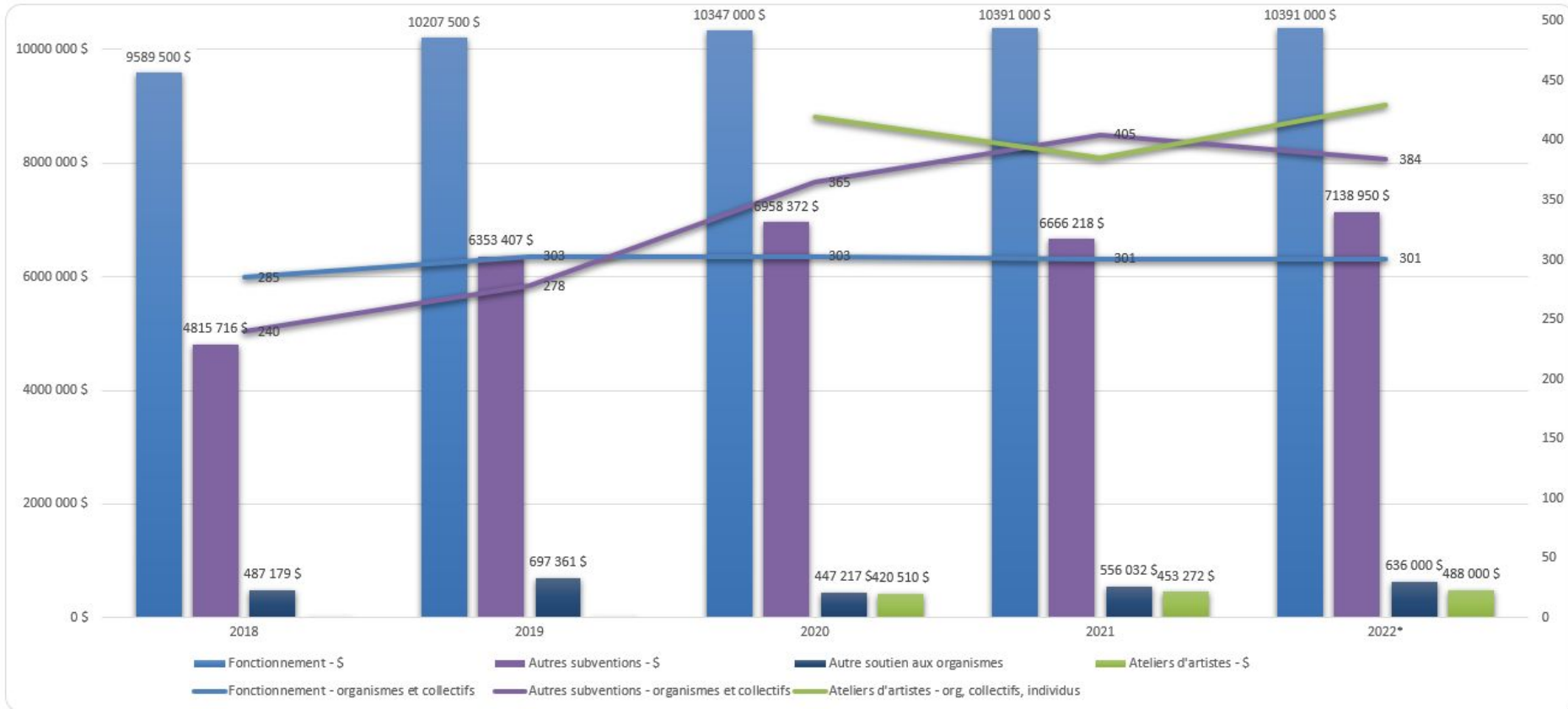
*2022 = prévision

Depuis le début de la pandémie en 2020, le nombre de demandes de soutien des compagnies artistiques a considérablement augmenté et se maintient à un niveau élevé.

Compte tenu de son financement plutôt stable pendant la même période, le CAM a vu son taux d'acceptation des projets diminuer.

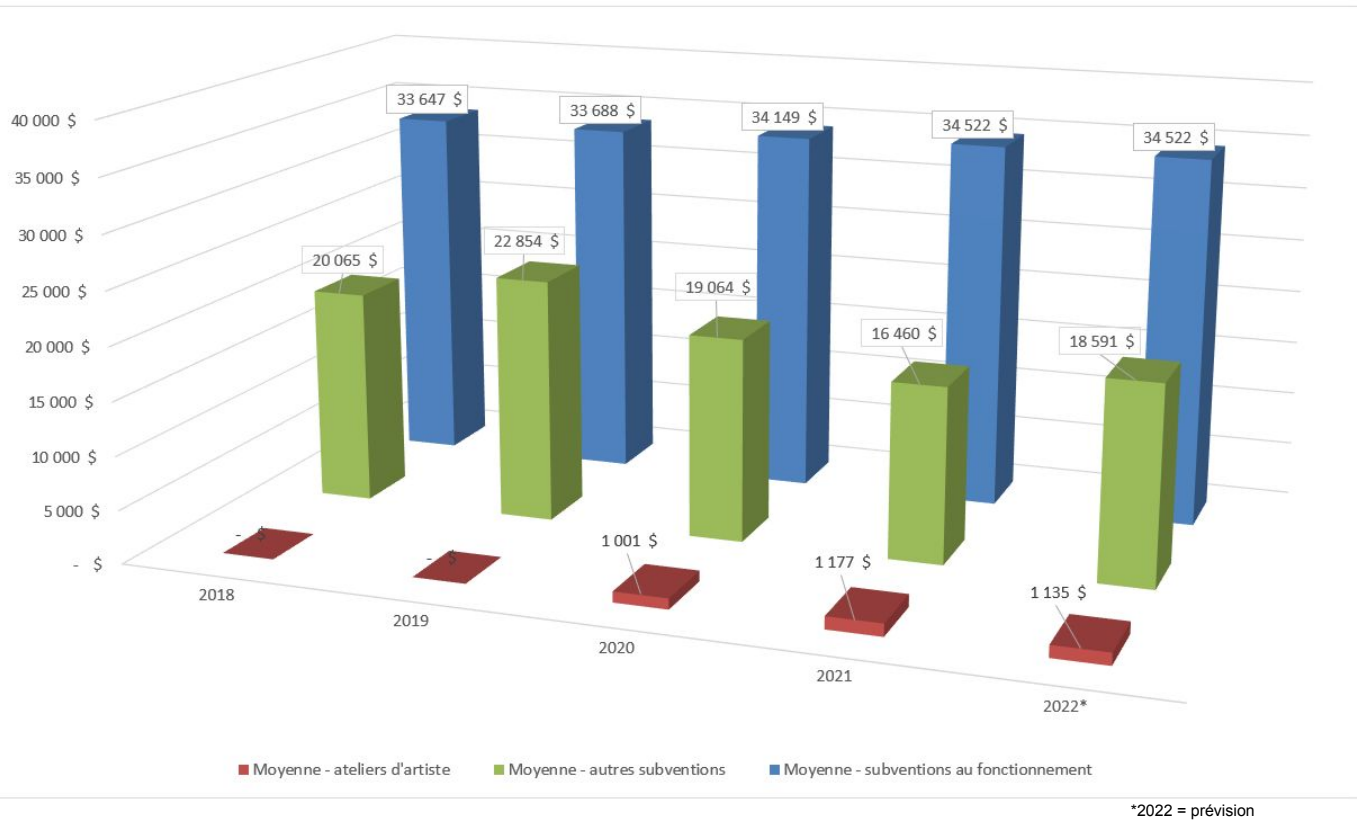
2. Évolution du budget global de soutien du CAM

(valeur totale des subventions versées au milieu artistique et nombre d'organismes soutenus)



*2022 = prévision

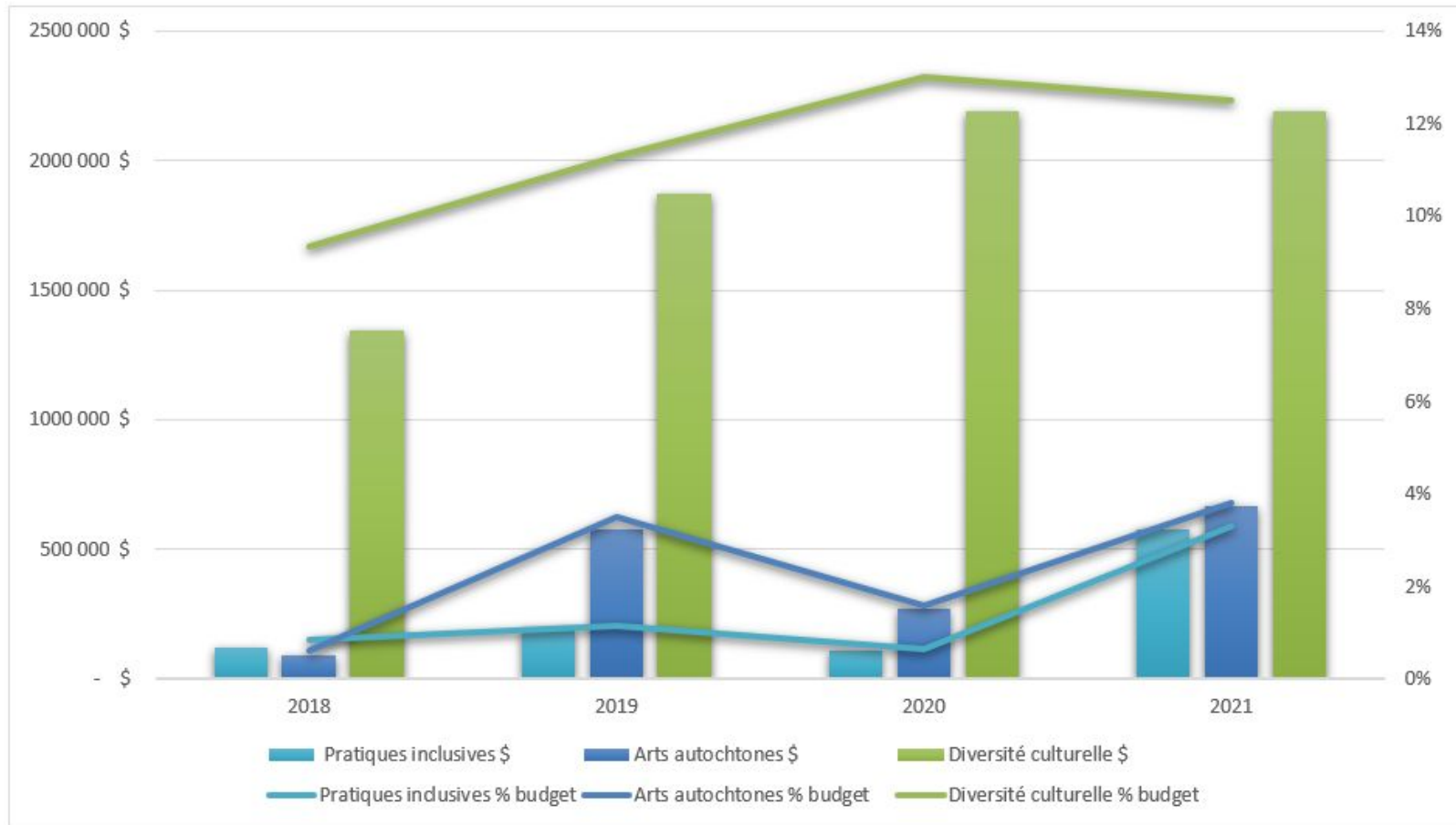
3. Évolution des subventions versées aux organismes (montant moyen accordé par bénéficiaire)



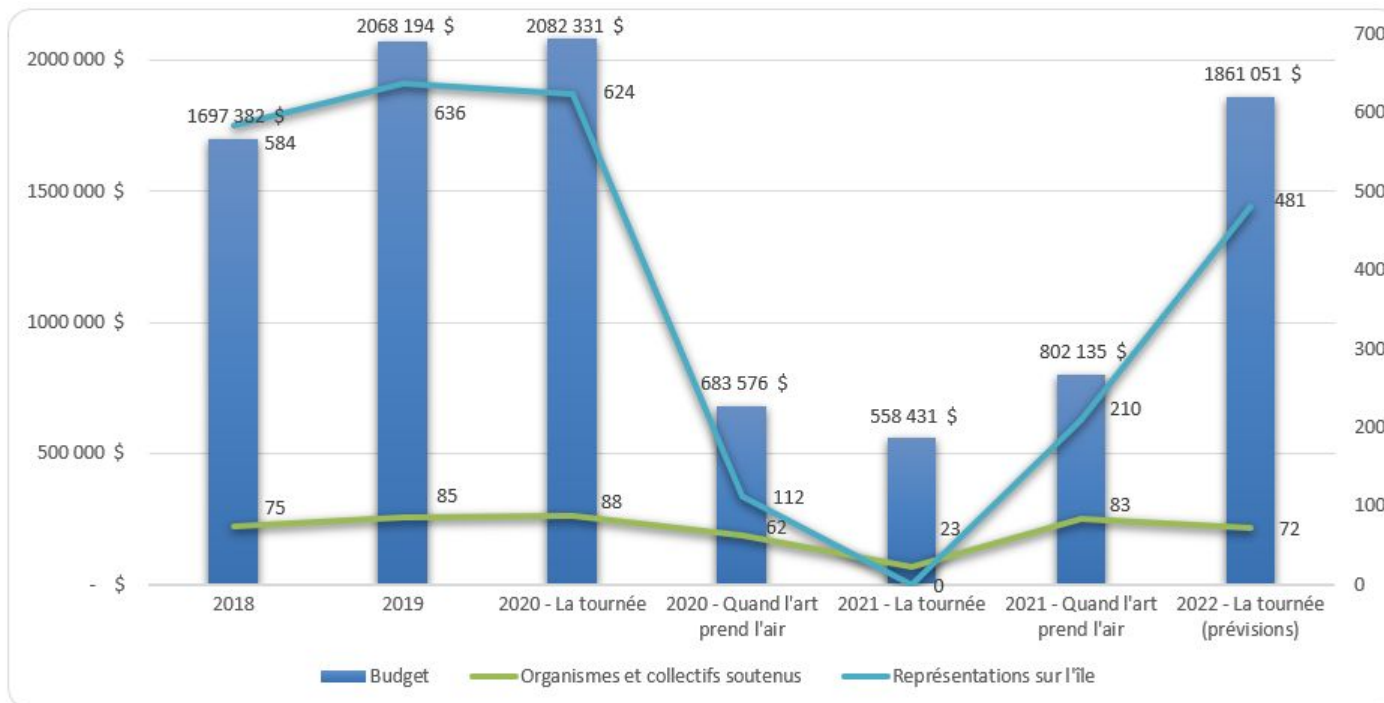
Le montant moyen versé aux organismes soutenus au fonctionnement est sensiblement le même depuis de nombreuses années.

Le montant moyen des subventions versées à travers les autres programmes du CAM a diminué en raison de l'augmentation du nombre de demandes déposées.

4. Soutien accordé aux groupes prioritaires (diversité culturelle, arts autochtones, pratiques inclusives)



5. Budget du CAM en tournée et nombre de représentations offertes dans les arrondissements et villes liées



En raison de la COVID, un nouveau programme a été créé (Quand l'art prend l'air). Le CAM a rempli tous ses engagements envers les artistes qui ont dû annuler ou reporter leurs spectacles qui devaient être présentés dans le CAM en tournée.

Une nouvelle version du programme du CAM en tournée a été lancée en 2022, comprenant notamment des événements gratuits à l'extérieur ou dans des lieux non traditionnels.

Évolution budgétaire 2022 - Revenus

(en milliers de dollars)

Budget original 2022	21 843	
Droits d'entrée	53	Note 1
Intérêts sur placements	10	
Programme de parrainage fiscal	75	Note 2
Contributions des partenaires	23	
Autres revenus	-	
Revenus maison	70	Note 3
Budget modifié 2022	22 074	
Prévisions 2022	22 074	
	-	

Explications des changements budgétaire/prévisions

Note 1 - Succès du retour du Grand Prix en 2022 en présentiel, dont les projections de vente de billets ont été dépassées.

Note 2 - Prévision révisée suite à une augmentation des dons.

Note 3 - Plus de revenus que prévu dans la Maison suite au retour des activités artistiques et aux locations externes.

Évolution budgétaire 2022 - Dépenses

(en milliers de dollars)

Budget original 2022	21 975
Subventions	434
Dépenses	(48)
Budget modifié 2022	22 361
Prévisions 2022	22 361
	-

Explications des changements budgétaire/prévisions

Initiatives stratégiques	216	Note 1
Initiatives territoriales	(320)	Note 1
Programme général	379	Note 1
Parrainage fiscal	59	
Maison du Conseil des arts	50	
Les prix	63	
Autres actions	(13)	
	434	
Rémunération et cotisations de l'employeur	(131)	Note 2
Transport et communications	(41)	
Services professionnels	127	Note 2
Location, entretien et autres	-	
Biens non durables	(6)	
Biens durables	3	
	(48)	

Note 1 -

Compte tenu des restrictions sanitaires et de la complexité de la diffusion artistique en pandémie, le CAM a diminué le budget consacré aux Initiatives territoriales.

Ces sommes ont été affectées dans le Programme général, notamment pour l'Aide à projet qui permet aux compagnies artistiques de déposer des demandes liées à leurs besoins et désirs artistiques.

Note 2 -

La création du poste de chef des ressources matérielles a été retardée à la fin de l'année. Au lieu de créer un poste dans l'équipe de communications, des services professionnels ont été privilégiés.



Objectifs 2023 liés au nouveau plan stratégique du CAM

Équité et représentativité

- Augmenter de 17 % à 19 % le pourcentage du budget de soutien accordé aux groupes prioritaires identifiés par le CAM (diversité culturelle, arts autochtones, personnes en situation de handicap, personnes de la communauté LGBTQ2+, artistes anglophones)

Consolidation du coeur créatif

- Consacrer 500 K\$ pour accueillir de nouveaux organismes au soutien au fonctionnement bisannuel du programme général de subventions (environ 30 organismes)

Proximité sur le territoire

- Consacrer 1,9 M \$ au CAM en tournée 2023-2024 pour soutenir 90 projets artistiques et près de 500 représentations partout sur l'île de Montréal
- Lancer un nouveau programme de résidences locales doté d'un budget de 200K \$

Philanthropie

- Embaucher une direction adjointe au développement philanthropique et structurer le département de la philanthropie pour préparer et initier les activités de sollicitation



Objectifs 2023 liés au nouveau plan stratégique du CAM (suite)

Écoresponsabilité

- Mesurer l'empreinte carbone du CAM dans le cadre de ses activités régulières et événementielles pour déterminer des cibles claires
- Effectuer un bilan annuel portant sur l'avancement des pratiques écoresponsables en lien avec les objectifs du plan Climat 2030 de Montréal

Valorisation des arts

- Créer un nouveau prix pour faire connaître et célébrer les initiatives inspirantes en lien avec l'écoresponsabilité dans la chaîne de création, production et diffusion artistiques
- Participer à un nouvel événement de reconnaissance des arts du cirque

Culture organisationnelle

- Poursuivre l'implantation du Jardin collectif, le concept de gestion RH du CAM, et ajuster les pratiques et les conditions de travail dans une optique de rétention et d'attractivité

Amélioration continue

- Créer un 2e poste d'Analyste TI pour arriver à mieux documenter les impacts des programmes, des initiatives et des actions du Conseil

Budget 2023 - Sommaire des revenus et dépenses par compétence

(en milliers de dollars)

REVENUS	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévision comparative 2022	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Conseil des arts de Montréal	17 949	19 844	21 228	21 343	22 074	21 974	22 592
<hr/>							
DÉPENSES	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévision comparative 2022	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Conseil des arts de Montréal	17 521	20 214	20 999	21 148	22 361	21 974	22 792
<hr/>							
Surplus (déficit)	428	(370)	229	157	(287)	(132)	(200)

Principaux écarts 2023 vs 2022 - Revenus

(en milliers de dollars)

Principaux écarts - volet des revenus

(en milliers de dollars)

	Prévision 2022	Budget 2023	Variation	
Apport-Agglomération de la Ville de Montréal	20 836	21 506	670	Note 1
Droits d'entrée	153	80	(73)	Note 2
Intérêts	130	120	(10)	
Parrainage fiscal	400	350	(50)	Note 3
Contributions de partenaires	243	230	(13)	
Divers	5	5	-	
Maison du Conseil des arts de Montréal	307	301	(6)	
	22 074	22 592	518	

Note 1 - Augmentation annuelle 2023 accordée par l'Agglomération de Montréal

Note 2 - Revenu 2020 reporté en 2022 (une situation qui ne va pas se reproduire en 2023)

Note 3 - Estimation conservatrice pour l'année 2023 (2 organismes ne seront pas renouvelés dans ce programme en 2023)

Principaux écarts 2023 vs 2022 - Dépenses

Principaux écarts - volet des dépenses
(en milliers de dollars)

	Prévision 2022	Budget 2023	Variation	
Rémunération et cotisations de l'employeur et Services professionnels	3 146	3 402	256	Note 1
Transport et communications	99	152	53	Note 2
Location,entretien et autres	3	3	-	
Biens non durables	7	12	5	
Biens durables	38	24	(14)	
Maison du Conseil des arts de Montréal	413	420	7	
Parrainage fiscale	13 105	13 010	(95)	Note 3
Programme général	384	336	(48)	Note 4
Contributions à des organismes - autres programmes	5 166	5 433	267	Note 5
	22 361	22 792	431	

Note 1 - Un nouveau poste en philanthropie créé en 2023 va permettre au CAM de diversifier ses sources de revenus; 3 nouveaux postes créés en 2022 compteront désormais comme une année complète dans le budget; ajustements de salaire annuels.

Note 2 - Budget augmenté en lien avec le retour des événements en présentiel.

Note 3 - Estimation conservatrice pour l'année 2023, 2 organismes ne seront pas renouvelés en 2023, donc une diminution prévue des dépenses.

Note 4 - En 2022, le CAM a pigé dans son surplus accumulé pour bonifier le programme général afin de répondre aux besoins urgents du milieu.

Note 5 - Afin de répondre aux priorités stratégiques, plusieurs budgets de soutien aux organismes artistiques sont augmentés, notamment: diversité culturelle, pratiques inclusives et philanthropie.

Budget 2023 - Variations de l'effectif par catégories d'emplois

Années-personnes						
	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévision 2022	Budget 2023
Cadres						
Conseil des arts de Montréal	5,7	5,7	3,7	4,4	4,7	5,7
Maison du Conseil	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Sous-total cadres	6	6	4	5	5	6
Personnel de soutien						
Conseil des arts de Montréal	4,5	4,9	6	5,1	5,5	5,6
Maison du Conseil	2,5	2,5	2,3	1,3	1,5	1,5
Personnel professionnel						
Conseil des arts de Montréal	16,4	16,0	16,8	17,7	20,7	20,7
Maison du Conseil				1,3	1,5	1,5
Total	29,4	29,4	29,0	30,0	34,2	35,3

Période de questions?



Annexes - Budget de fonctionnement

Budget 2023 - Revenus et dépenses par objet

Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévision comparative 2022	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Apport-Agglomération de la Ville de Montréal	16 950	18 450	20 235	20 427	20 836	20 836	21 506
Droits d'entrée	87	100	0	0	153	100	80
Intérêts	149	259	200	100	130	120	120
Parrainage fiscal	369	481	495	409	400	325	350
Contributions de partenaires	168	250	136	213	243	220	230
Divers	-	3	4	0	5	5	5
Maison du Conseil des arts de Montréal	226	301	158	156	307	237	301
Affectation du surplus	0	0	0	38	0	0	0
	17 949	19 844	21 228	21 343	22 074	21 843	22 592

Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévision comparative 2022	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Rémunération et cotisations de l'employeur	2 013	2 333	2 381	2 497	2 842	2 973	3 220
Transport et communications	140	134	64	72	99	140	152
Services professionnels	169	159	90	212	304	177	182
Location, entretien et autres	5	6	3	0	3	3	3
Biens non durables	11	6	4	7	7	13	12
Biens durables	10	5	2	50	38	35	24
Maison du Conseil des arts de Montréal	280	313	282	244	413	364	420
Contributions à des organismes	14 893	17 258	18 173	18 066	18 655	18 270	18 779
TOTAL	17 521	20 214	20 999	21 148	22 361	21 975	22 792
Surplus (déficit) *	428	(370)	229	195	(287)	(132)	(200)
Surplus (déficit)**	428	(370)	229	157	(287)	(132)	(200)

*avec l'impact d'affectation de surplus dans les revenus

**vrai surplus (déficit) = sans affectation de surplus dans les revenus

Les déficits réalisés au cours des années 2022 et 2023 seront comblés par le surplus accumulé du CAM.

Budget 2022 - Dépenses par catégories d'emploi

	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévision comparatif 2022	Budget 2023
Rémunération et cotisations de l'employeur						
<u>Cadres</u>						
Conseil des arts de Montréal	720	776	724	704	728	868
Maison du Conseil	43	45	58	18	41	41
Sous-total cadres	763	821	782	722	769	909
<u>Personnel de soutien</u>						
Conseil des arts de Montréal	254	266	297	311	324	360
Maison du Conseil	138	152	73	76	112	129
<u>Personnel professionnel</u>						
Conseil des arts de Montréal	1 066	1 294	1 360	1 482	1 921	1 992
Maison du Conseil			89	95	109	125
Total rémunération	2 221	2 533	2 601	2 686	3 235	3 515



Conseil des arts de Montréal

Édifice Gaston-Miron

1210, rue Sherbrooke Est

Montréal

D. Regan Toews

Directrice, gestion, finance et administration

514-280-3589 / regan.toews@montreal.ca



Dossier # : 1220310008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2023 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022, le budget 2023 de l'Office municipal d'habitation de Montréal en pièce jointe.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2022-11-08 14:35

Signataire :

Martin PRUD'HOMME

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et
conformité

IDENTIFICATION

Dossier # :1220310008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2023 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2023 de l'Office municipal d'habitation de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-28

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514-872-3142
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2022-10-31

BUDGET 2023



Office municipal
d'habitation
de Montréal

TABLE des MATIÈRES

3 MISSION, VISION ET CONVICTIONS

4 MESSAGE DE LA DIRECTION

5 LE BUDGET 2023 EN UN COUP D'OEIL

6 L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL (OMHM)

Conseil d'administration

Organigramme

Programmes de financement

Les logements offerts par l'OMHM

10 PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020-2025

12 RÉALISATIONS 2022

13 PRIORITÉS 2023

14 BUDGET

Budget Habitations à loyer modique (HLM) et Programmes de Supplément au loyer (PSL)

Budget Logement abordable Québec (LAQ)

Budget ACCÈSLOGIS

Budget HORS PROGRAMME

24 AVOIR MULTIPROGRAMME

25 PARC IMMOBILIER

État du parc immobilier et indice de vétusté

Enjeux

30 TERRITOIRES



MISSION

Améliorer les conditions de vie de familles et personnes à faible revenu en offrant des logements et des services de qualité, tout en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action.



VISION

L'OMHM est un bâtisseur social connu et reconnu. Il mise sur la force de la participation de ses locataires et sur le dynamisme de ses employés pour renouveler son offre de solutions diversifiées et créatives aux ménages qu'il dessert. Acteur du développement social et urbain, l'OMHM construit, avec ses partenaires de l'habitation, une vision concertée de logement social sur l'île de Montréal.



CONVICTIONS

- Le respect
- La recherche de l'excellence
- L'amélioration continue
- La satisfaction du client
- La collaboration et les partenariats
- L'intégrité
- Le développement durable



MESSAGE de la DIRECTION

Le budget 2023 de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) reflète le souhait de l'organisation de maintenir des services de qualité dans un contexte où le financement de ses activités reste préoccupant. L'inflation élevée, la hausse marquée des taux d'intérêt et la pénurie de main-d'œuvre confirment la pertinence de la démarche amorcée en 2022 afin d'améliorer l'efficacité de certains processus de travail. Cet examen en profondeur des pratiques courantes, notamment en matière de gestion administrative et de services aux locataires, se poursuivra en 2023. La lente mais nécessaire transformation numérique de l'organisation, les nouvelles obligations de l'OMHM en matière de protection des renseignements personnels et de reddition de comptes sur son parc immobilier ainsi que ses engagements renouvelés en lien avec la transition climatique constitueront des éléments importants qui serviront de toile de fond à cet exercice. L'année 2023 verra l'ouverture de la résidence Des Ateliers pour personnes âgées et l'appropriation du nouveau centre administratif sur le site de l'Îlot

Christian Champagne
Président du conseil d'administration

Rosemont. L'achèvement de ce projet, en temps de pandémie et dans le respect des budgets de réalisation, marquera une étape importante dans l'histoire de l'organisation et restera un succès mémorable pour celles et ceux qui en ont été les artisans. L'OMHM a déjà amorcé de nouveaux projets de développement, dont une autre résidence pour personnes âgées à Dorval dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec.

Afin de relever ces défis, l'organisation doit puiser les ressources nécessaires dans ses réserves financières. En marge de ces investissements, l'OMHM persévéra dans ses efforts pour consolider sa relation avec les locataires dont la contribution et la collaboration demeurent capitales à la création de milieux de vie de qualité et au succès de l'organisation.

Comme nos locataires, notre personnel et nos partenaires sont essentiels à notre réussite, nous leur adressons nos remerciements les plus chaleureux.

Danielle Cécile
Directrice générale

LE BUDGET 2023 EN UN COUP D'ŒIL

Le budget 2023 vise à assurer le financement nécessaire à la réalisation des objectifs établis dans la planification stratégique 2020-2025.

- Première année d'exploitation de la résidence des Ateliers, qui accueillera 193 ménages âgés à revenus faibles et modestes et en légère perte d'autonomie, et du nouveau centre administratif de l'OMHM à l'Îlot Rosemont;
- Investissement en outils technologiques pour améliorer l'efficacité de l'organisation; poursuite du développement et de l'implantation d'un nouveau système financier (Logic.net);
- Poursuite de la mise en chantier de travaux majeurs de plus de 94 M\$ grâce à l'Entente Canada-Québec sur le logement qui permettra la rénovation de 12 habitations, en ajout au budget RAM (Remplacement, Amélioration et Modernisation) dédié aux immeubles du programme Habitations à loyer modique (HLM);
- Poursuite de l'essor des programmes Supplément au loyer (PSL) avec l'ajout anticipé de 1 200 unités, pour un total de 15 500 logements;
- Utilisation de plus de 3,4 M\$ provenant des réserves des ensembles immobiliers des programmes LAQ et ACL et des Immeubles Benny Farm pour la réalisation de travaux majeurs requis pour le maintien en état du parc de logements abordables;
- Déploiement de stratégies de financement à long terme pour la réalisation de travaux majeurs dans le parc de logements de l'OMHM.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président



Christian Champagne,
nommé par le Conseil
d'agglomération
de Montréal

Vice-présidente



Danielle Fournier,
nommée par la ministre des
Affaires municipales et de
l'Habitation

Secrétaire-trésorière



Lise Guillemette,
nommée par le Conseil
d'agglomération
de Montréal



Sylvie Crispo,
nommée par le Conseil
d'agglomération
de Montréal



M'Baye Diagne,
nommé par le Conseil
d'agglomération
de Montréal



Raymond Saulnier,
élu par et parmi
les locataires



Suzanne Payant,
élu par et parmi
les locataires

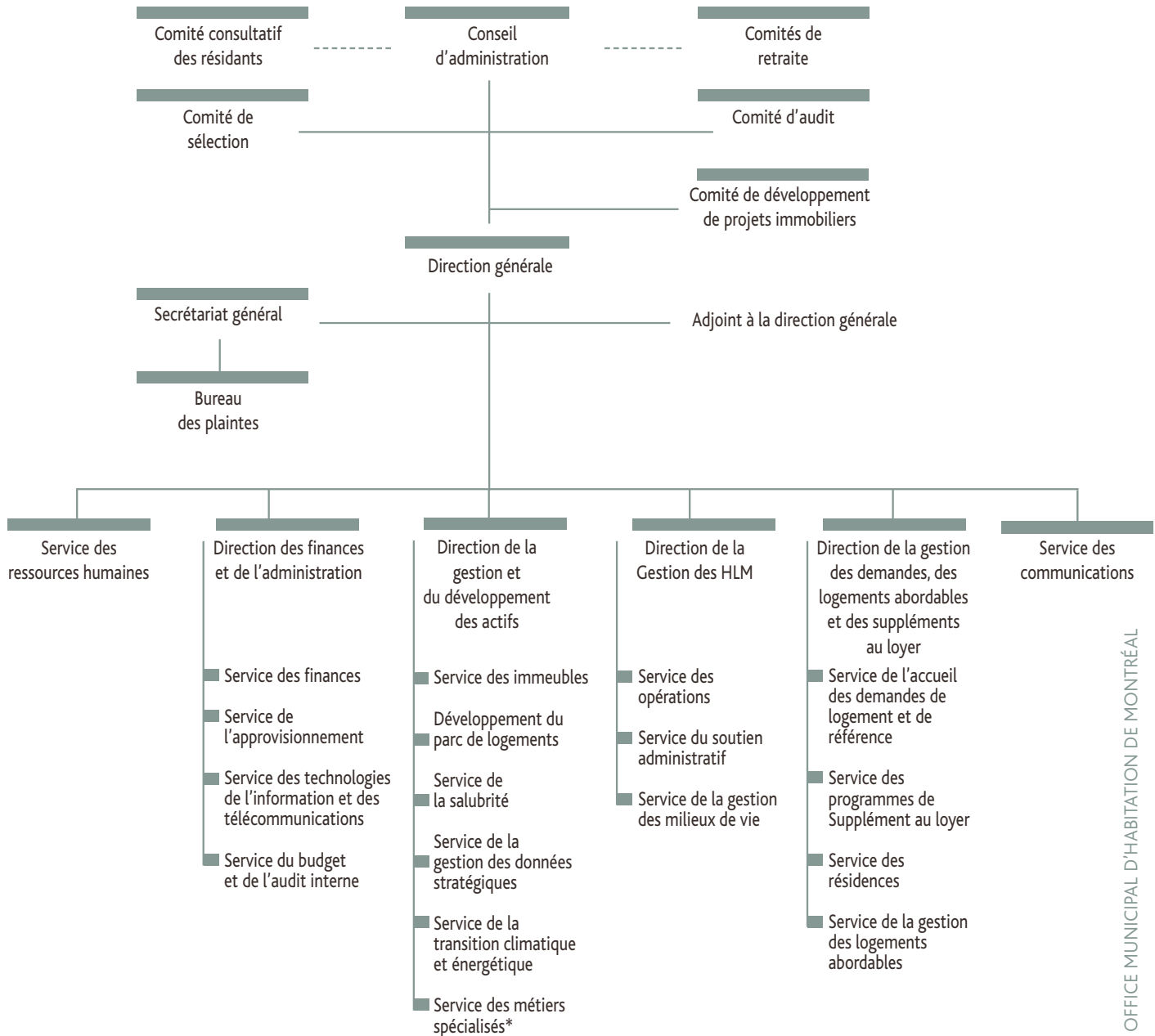


Sandrine Jannas,
nommée par le Conseil
d'agglomération
de Montréal



Marie-France Raynault,
nommée par la ministre
des Affaires municipales
et de l'Habitation

ORGANIGRAMME



*Ce service relève temporairement du Service des opérations

PROGRAMMES DE FINANCEMENT

LE PROGRAMME HABITATIONS À LOYER MODIQUE (HLM)

Le programme Habitations à loyer modique, communément appelé « programme HLM », s'adresse à des ménages à faible revenu qui sont sélectionnés en fonction de leur condition socio-économique. Il permet aux locataires de payer un loyer correspondant à 25 % de leur revenu. Typiquement, le déficit d'exploitation de ces logements est financé par les gouvernements fédéral (55 %) et provincial (35 %), de même que par la Communauté métropolitaine de Montréal (10 %). On notera toutefois qu'en 2023, la convention de financement du gouvernement fédéral sera échue pour 47,8 % des bâtiments du parc HLM de l'OMHM. Le Gouvernement du Québec et la CMM continuent d'assumer le financement du déficit d'exploitation de ces logements.

Le parc HLM de l'OMHM comprend 20 810 logements. Environ 11 000 logements sont destinés à des personnes de 60 ans et plus, les autres sont réservés à des familles et à des personnes seules de moins de 60 ans.

LES PROGRAMMES SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL)

Les programmes Supplément au loyer permettent à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements qui font partie du marché locatif privé ou qui appartiennent à des coopératives d'habitation (COOP) ou à des organismes sans but lucratif (OSBL), à la Société d'habitation et de développement de Montréal et à l'OMHM. Ces programmes permettent à des locataires admissibles de payer un loyer correspondant à 25% de leur revenu. La Société d'habitation du Québec (SHQ) verse les subventions pour combler la différence entre le coût réel du loyer au bail et le montant payé par le locataire.

En 2023, l'OMHM gèrera quelque 15 500 subventions dans le cadre des programmes Supplément au loyer.

LE PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)

Le programme LAQ visait à augmenter l'offre de logements abordables dans les municipalités où le taux d'inoccupation est faible. Les subventions étaient reçues lors de la construction. Elles représentaient environ 70 % des coûts de construction. Une fois construite, l'habitation devait s'autofinancer.

Le programme a pris fin en 2010. À terme, l'OMHM avait construit 1 699 logements, dont 1 259 logements pour aînés regroupés dans les 10 résidences du réseau ENHARMONIE et 440 logements pour familles.

LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS (ACL)

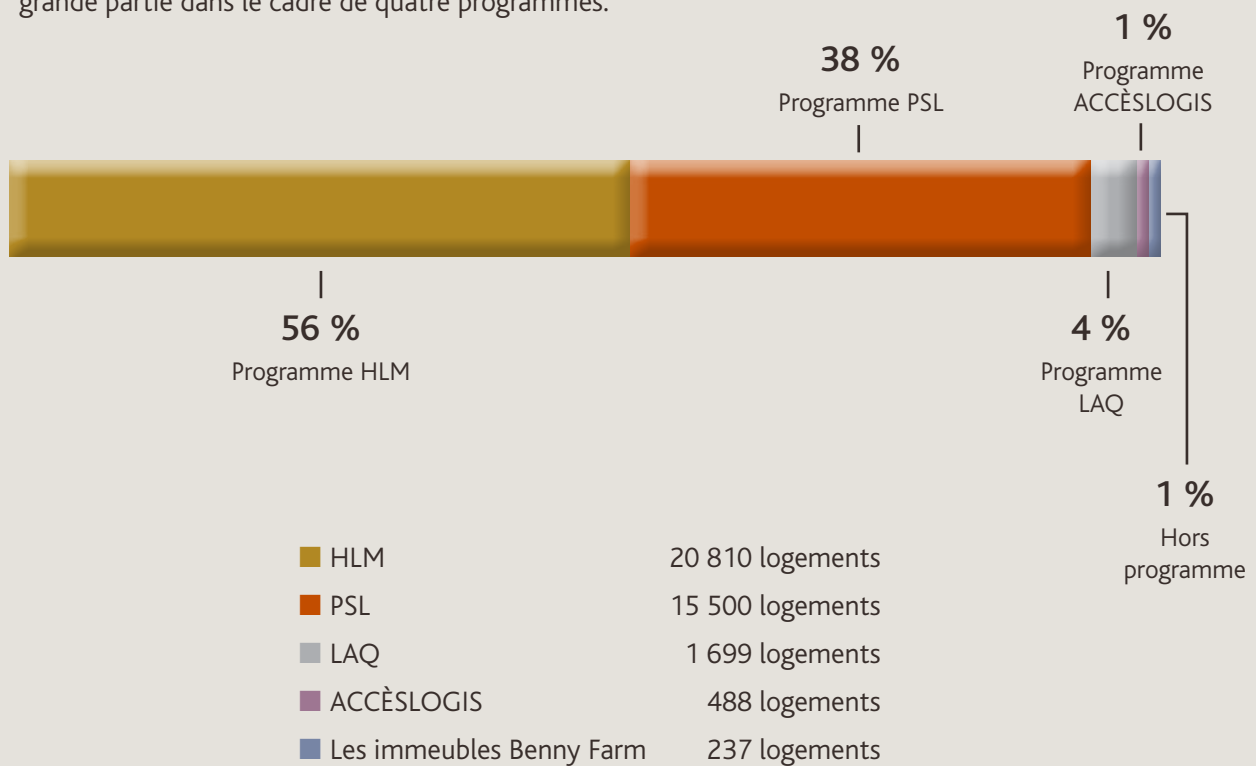
Depuis 2011, ce programme a permis à l'OMHM de développer son parc immobilier. Les projets sont subventionnés à la construction et doivent s'autofinancer lorsqu'ils sont réalisés. La moitié des locataires de ces habitations est admissible à une réduction de loyer grâce aux subventions du programme Supplément au loyer. À ce jour, 488 logements ont été construits.

HORS PROGRAMME

En 2007, l'OMHM s'est porté acquéreur de quatre immeubles sur le site de Benny Farm sans bénéficier de subvention. Cette propriété acquise hors programme, regroupe 237 logements.

LES LOGEMENTS OFFERTS PAR L'OMHM

L'OMHM a sous gestion 38 694 logements financés en grande partie dans le cadre de quatre programmes.



PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020-2025

AXE 1

ÉTAT DES IMMEUBLES ET DES LOGEMENTS

Les locataires de l'OMHM ont droit à des logements en bon état, salubres et adaptés à leurs besoins, tout en tenant compte des ressources financières limitées.

L'axe 1 s'articule autour de trois piliers stratégiques : poursuivre les rénovations majeures requises par l'état du parc immobilier, améliorer la qualité de l'entretien et des réparations dans les immeubles et offrir à nos locataires des logements sains et salubres.

AXE 2

OFFRE DE LOGEMENTS

Selon les statistiques du recensement de 2016, 21 % des montréalais vivent sous le seuil de faible revenu et 30 % des ménages de la métropole consacrent plus de 30 % de leur revenu aux dépenses de logement. Par ailleurs, le nombre de ménages en attente d'un logement HLM ou subventionné dépasse les 24 000 demandeurs sur la liste d'attente de l'OMHM. Dans ce contexte, l'augmentation de l'offre de logements est une priorité pour l'OMHM.

Trois piliers stratégiques composent l'axe 2 : le développement de l'offre de logements de l'OMHM, la diversification de l'offre de logements en vue de répondre aux besoins de divers types de ménages en matière de logement et la location rapide des logements du parc immobilier.

AXE
3

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'amélioration de la qualité et des conditions de vie des individus passe d'abord et avant tout par le contrôle de leur propre destinée. L'OMHM met ainsi en place des conditions nécessaires pour appuyer les résidants afin qu'ils puissent accroître et exercer leur pouvoir d'agir. Cependant, certaines personnes ont, pour diverses raisons, besoin d'un accompagnement et d'un soutien plus importants. L'OMHM compte sur des partenariats, notamment avec le milieu communautaire et celui de la santé, pour répondre aux besoins de certains de ses résidants.

Les trois piliers stratégiques de l'axe 3 sont de favoriser le pouvoir d'influence et d'action des ménages résidants, de contribuer à combler certains besoins d'accompagnement et de soutien et de développer le personnel en matière de développement social.

AXE
4

FONDEMENTS ORGANISATIONNELS

Le quatrième axe du plan stratégique constitue les bases sans lesquelles l'organisation ne peut accomplir sa mission adéquatement. Plusieurs aspects sont ainsi considérés : la main-d'œuvre, les processus administratifs, les technologies de l'information et les télécommunications, les ressources financières, les services pour répondre adéquatement aux besoins des locataires, la communication et les partenariats.

Les six piliers stratégiques de l'axe 4 sont : l'offre de service, la main-d'œuvre, l'efficacité et l'intelligence d'affaires, les communications, le financement et le développement durable.

RÉALISATIONS 2022

- Rénovation majeure de six habitations HLM grâce à des investissements réalisés en 2022 de 15 M\$ sur 94,1 M\$ octroyés par décret à l'OMHM sur trois ans dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le logement;
- Ouverture de la Résidence Des Ateliers, offrant 193 logements abordables pour aînés, la 11^e résidence ENHARMONIE, mais la première à avoir été financée par le programme Accès-Logis;
- Déménagement de 300 employés au nouveau Centre administratif et de services : mobilisation du personnel et modernisation des services (accueil des clientèles, systèmes technologiques, élimination documentaire);
- Adoption d'engagements environnementaux et mise en place du Service de transition climatique et énergétique pour soutenir les décisions de la direction pour faire face aux changements climatiques;
- Dépôt au comité de gestion de recommandations sur la gestion des matières résiduelles afin de se conformer au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal;
- Mise en place d'une équipe dédiée aux travaux requis à réaliser en vue des traitements d'extermination de vermine et projet pilote d'aide à la préparation des logements infestés;
- Tenue de «Journées portes ouvertes» pour faciliter l'attribution rapide des 400 unités du programme Supplément au loyer obtenues pour 2021-2022;
- Mise en œuvre d'une nouvelle formule de comités de secteur visant à favoriser une meilleure prestation de services dans les secteurs et une plus grande participation des associations de locataires;
- Tournée des 88 associations de locataires actives, soutien à l'organisation de trois campagnes de vaccination et d'assemblées générales avec l'appui de locataires;
- Adoption d'une vision triennale des budgets d'exploitation afin de maintenir leur équilibre à long terme;
- Mise en place de principes de langage simplifié, revue de plus d'une centaine de lettres administratives, et début du déploiement dans l'organisation.

OBJECTIFS 2023

TRANSFORMATION DES MODES DE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

En marge des changements profonds affectant le financement du logement social, obtenir des bailleurs de fonds les subsides nécessaires à la réalisation des travaux majeurs requis dans le parc immobilier de l'OMHM, au développement de nouveaux logements abordables répondant notamment aux besoins des quelque 24 000 ménages sur sa liste d'attente et à la prestation des autres services de l'OMHM.

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

Favoriser l'apport des locataires à la qualité des milieux de vie en s'appuyant sur le dynamisme renouvelé des Comités consultatifs des résidents, en consolidant la relation d'aide et d'accompagnement de l'Office auprès de ses locataires et en mettant en place des partenariats, notamment avec le réseau de la santé et des services sociaux, qui permettront d'assurer la stabilité résidentielle en répondant à certains besoins d'accompagnement des ménages résidents en matière de salubrité, de cohabitation, de sécurité et de prévention des évictions.

MAIN D'ŒUVRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Accélérer la mise en place de mesures visant à relever les défis relatifs à la main-d'œuvre, y compris, mais sans s'y limiter, la diversification des stratégies de recrutement et de rétention, la préparation des gestionnaires de la relève, la sauvegarde de la mémoire organisationnelle en prévision des départs à la retraite et la formation du personnel pour soutenir la transformation numérique et la modernisation de l'organisation du travail.

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'ENJEUX SOCIAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Déployer les activités prévues aux plans d'action relatifs à la lutte au racisme et à la discrimination systémiques, à la transition climatique et à la protection des renseignements personnels.

EFFICACITÉ DE L'ORGANISATION

Finaliser la transition harmonieuse du personnel vers le nouveau centre administratif et mettre en œuvre les modifications requises à l'organisation et aux processus de travail afin d'améliorer l'efficacité de l'OMHM, notamment en matière de gestion administrative et de services aux locataires.



BUDGET

Le budget de l'Office municipal d'habitation de Montréal est la somme des budgets distincts de chacune des parties du parc immobilier selon son régime de financement spécifique. Ainsi, les déficits des parcs HLM et PSL sont entièrement subventionnés par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par la Communauté métropolitaine de Montréal. Les unités financées dans le cadre des programmes LAQ et AccèsLogis doivent s'autofinancer. Le budget «Hors programme» est la consolidation des budgets de l'ensemble immobilier «Les immeubles Benny Farm» et du centre administratif qui doivent s'autofinancer ainsi que des activités de développement du parc immobilier et de la gestion de l'offre alimentaire des HLM avec services.



	2022	2023	ÉCART %
HLM	362,2M\$	384,0 M\$	6,0 %
PSL	65 M\$	65 M\$	0,0 %
LAQ	22,8 M\$	23,9 M\$	4,8 %
AccèsLogis	2,7 M\$	6,4 M\$	137,0 %
Hors programme	3,4 M\$	8,4 M\$	147,1 %
OMHM	456,1 M\$	487,7M\$	6,9 %

BUDGETS HLM et PSL

PROVENANCE DES REVENUS	2022	2023	ÉCART %
■ Revenus	98 839 400 \$	101 609 000 \$	2,8 %
■ Contribution SHQ (part du gouvernement fédéral)	106 417 300 \$	95 813 700 \$	-10,0 %
■ Contribution SHQ (part du gouvernement du Québec)	141 094 000 \$	126 842 200 \$	-10,1 %
■ Contributions municipales	20 253 200 \$	22 061 600 \$	8,9 %
■ RAM capitalisé	60 132 300 \$	102 000 000 \$	69,6 %
■ Réserve d'autogestion	486 600 \$	685 000 \$	40,8 %
TOTAL	427 222 800 \$	449 011 500 \$	5,1 %

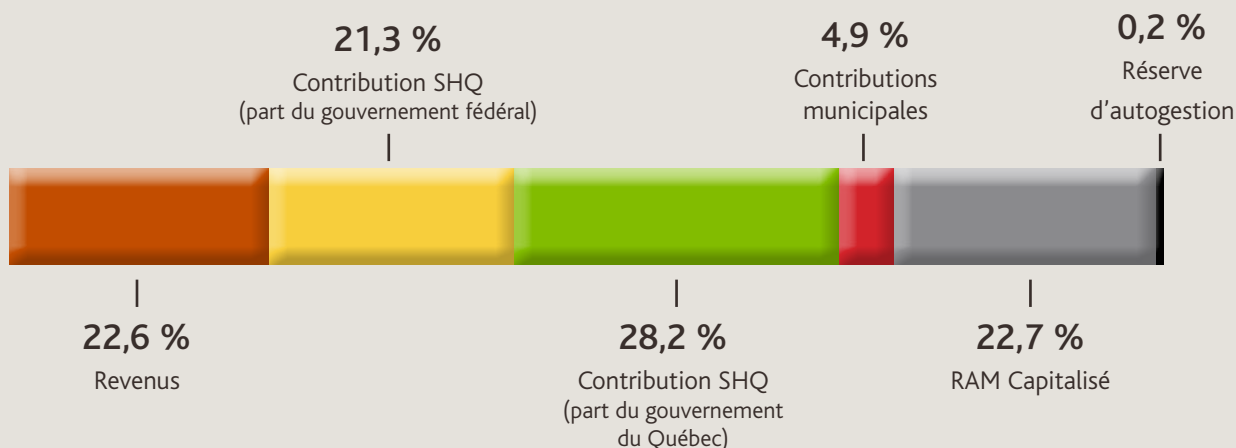
RÉPARTITION DES DÉPENSES	2022	2023	ÉCART %
■ Ressources humaines	36 945 300 \$	36 617 200 \$	-0,9 %
■ Administration	9 672 200 \$	10 860 600 \$	12,3 %
■ Dépenses non récurrentes	2 282 300 \$	282 400 \$	-87,6 %
■ Conciergerie et entretien	22 596 900 \$	22 381 100 \$	-1,0 %
■ Service à la clientèle	2 667 100 \$	2 800 100 \$	5,0 %
■ Énergie, taxes, assurances et sinistres	59 444 100 \$	62 000 800 \$	4,3 %
■ Travaux majeurs	156 770 000 \$	176 580 000 \$	12,6 %
■ Financement	71 844 900 \$	72 489 300 \$	0,9 %
■ Versements aux propriétaires	65 000 000 \$	65 000 000 \$	0,0 %
TOTAL	427 222 800 \$	449 011 500 \$	5,1 %

SURPLUS (DÉFICIT)

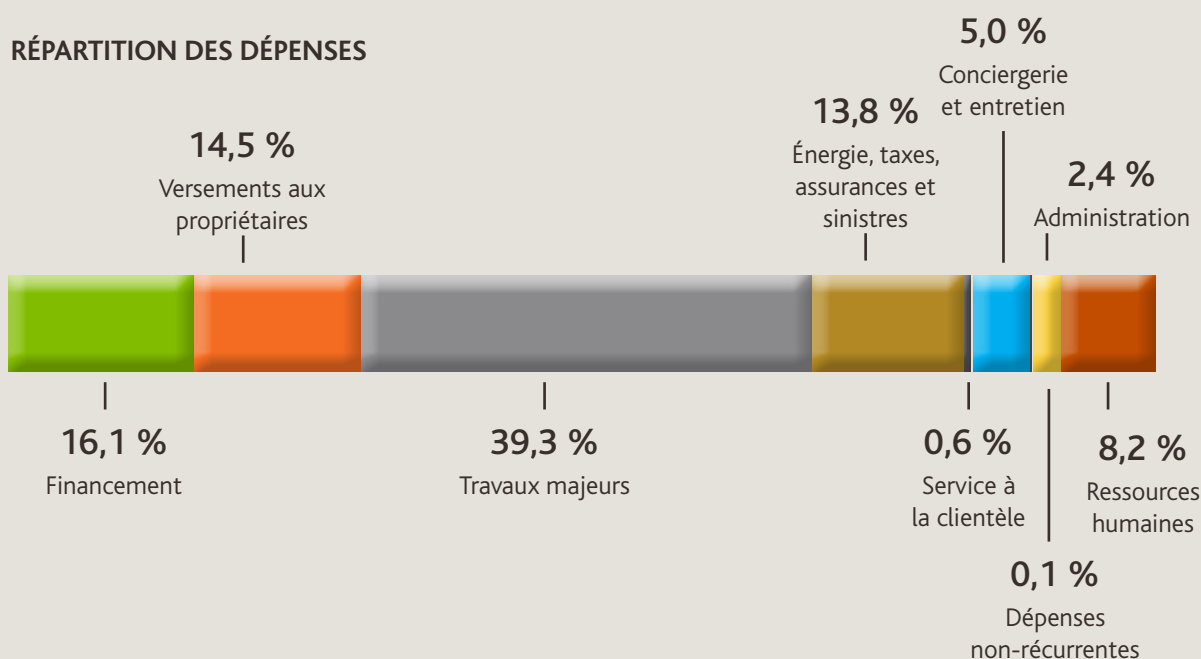
- \$

- \$

PROVENANCE DES REVENUS



RÉPARTITION DES DÉPENSES



Le budget des programmes HLM et PSL est élaboré conformément aux directives budgétaires de la SHQ. Pour 2023, le taux d'indexation de l'enveloppe «Administration, conciergerie et entretien (ACE)» est de 0,9 %. Le taux d'indexation des autres enveloppes budgétaires est de 2,3 %.

L'année 2023 est celle du regroupement de plusieurs services au centre administratif. Un budget ponctuel de 2 M\$ sous la rubrique « Dépenses non récurrentes » avait été accordé par la SHQ en 2022 pour la relocalisation au nouveau centre administratif. En 2023, un budget de 200 K\$ est reconduit à cet effet.

L'Entente Canada-Québec pour le logement a permis l'octroi par décret d'un budget de 94,1 M\$ dont 67,3 M\$ ont été versés en 2022. Le solde de 26,8 M\$ sera versé d'ici la fin de 2023. Ces budgets sont inscrits à la rubrique « Travaux majeurs ».

Le PSL aura 15 500 unités sous gestion en 2023 et générera 65 M\$ en versements aux propriétaires.

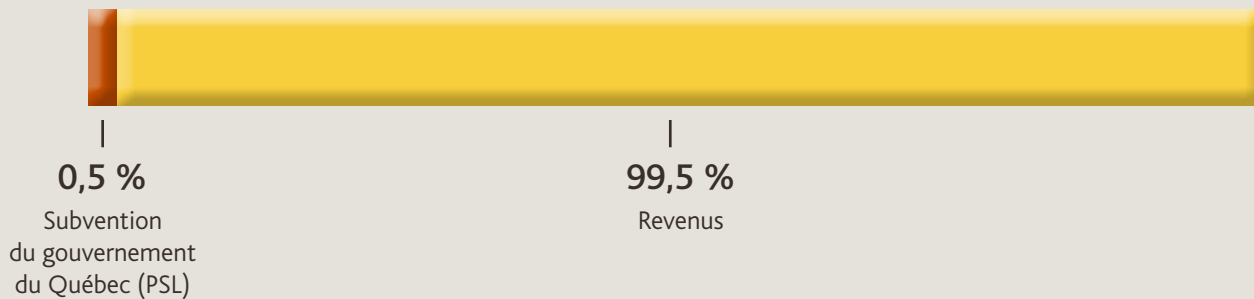
BUDGET LAQ

PROVENANCE DES REVENUS	2022	2023	ÉCART %
■ Revenus	22 334 800 \$	22 896 900 \$	2,5 %
■ Subvention du gouvernement du Québec (PSL)	185 100 \$	122 700 \$	-33,7 %
TOTAL	22 519 900 \$	23 019 600 \$	2,2 %

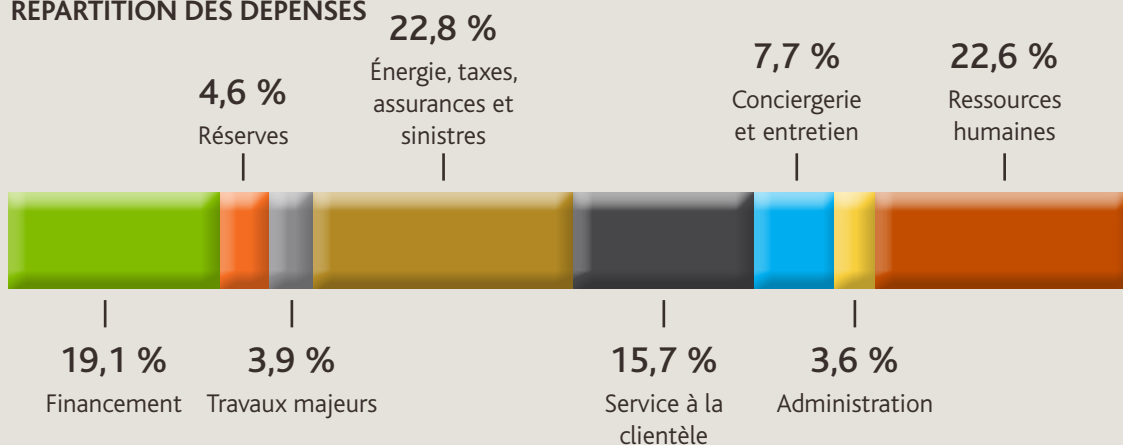
RÉPARTITION DES DÉPENSES	2022	2023	ÉCART %
■ Ressources humaines	5 431 600 \$	5 393 000 \$	-0,7 %
■ Administration	821 000 \$	857 300 \$	4,4 %
■ Conciergerie et entretien	1 734 600 \$	1 837 200 \$	5,9 %
■ Service à la clientèle	3 544 300 \$	3 755 100 \$	5,9 %
■ Énergie, taxes, assurances et sinistres	5 050 900 \$	5 459 600 \$	8,1 %
■ Travaux majeurs	899 300 \$	936 900 \$	4,2 %
■ Financement	4 588 600 \$	4 566 000 \$	-0,5 %
■ Réserves	783 600 \$	1 091 100 \$	39,2 %
TOTAL	22 853 900 \$	23 896 200 \$	4,6 %

SURPLUS (DÉFICIT)	(334 000) \$	(876 600) \$
--------------------------	---------------------	---------------------

PROVENANCE DES REVENUS



RÉPARTITION DES DÉPENSES



Le budget du programme LAQ comprend deux volets, soit celui des 10 résidences gérées par le Service des résidences et celui des 14 habitations destinées aux familles et personnes seules gérées par le Service de la gestion des logements abordables. Les immeubles sous ce programme sont gérés en portefeuille et doivent s'autofinancer. Le budget LAQ est élaboré en respect des conventions d'exploitation des projets et des conventions collectives de l'OMHM.

Du déficit consolidé de 877 k\$, 337 k\$ provient du volet « Résidence ». Il est principalement attribuable à une modification dans le calcul de la contribution aux réserves de 291 k\$, les revenus d'intérêts provenant des réserves y sont maintenant transférés. Le volet « Famille » présente un déficit de 540 k\$ provenant de la réalisation de travaux majeurs de 500 k\$ qui ne peuvent être financés par aucune réserve puisque le programme LAQ ne dispose plus de surplus financier.

BUDGET ACCÈSLOGIS

PROVENANCE DES REVENUS	2022	2023	ÉCART % *
■ Revenus	1 761 700 \$	5 490 700 \$	
■ Subvention du gouvernement du Québec (PSL)	878 300 \$	836 000 \$	
TOTAL	2 640 000 \$	6 326 700 \$	

RÉPARTITION DES DÉPENSES	2022	2023	ÉCART %*
■ Ressources humaines	409 900 \$	1 034 700 \$	
■ Administration	77 100 \$	264 700 \$	
■ Conciergerie et entretien	212 100 \$	669 400 \$	
■ Service à la clientèle	1 500 \$	475 500 \$	
■ Énergie, taxes, assurances et sinistres	657 300 \$	1 440 300 \$	
■ Travaux majeurs	32 000 \$	43 500 \$	
■ Financement	1 118 200 \$	2 192 600 \$	
■ Réserves	146 900 \$	284 300 \$	
TOTAL	2 655 000 \$	6 405 000 \$	

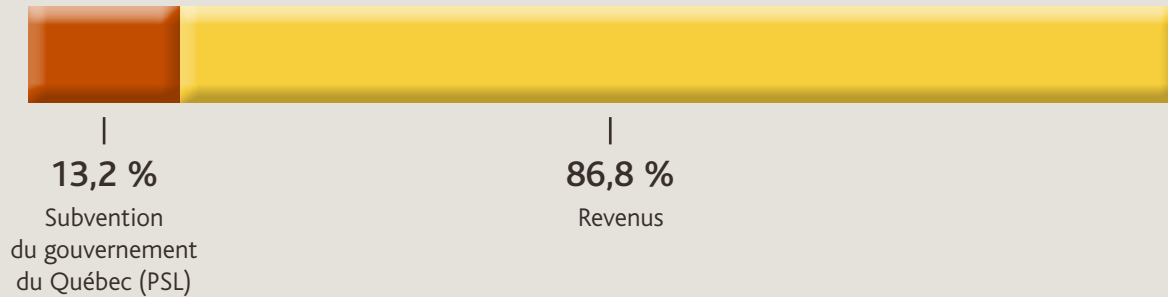
DÉFICIT AVANT UTILISATION DES SURPLUS	(15 000) \$	(78 300) \$
--	--------------------	--------------------

UTILISATION DES SURPLUS	15 000 \$	78 300 \$
--------------------------------	------------------	------------------

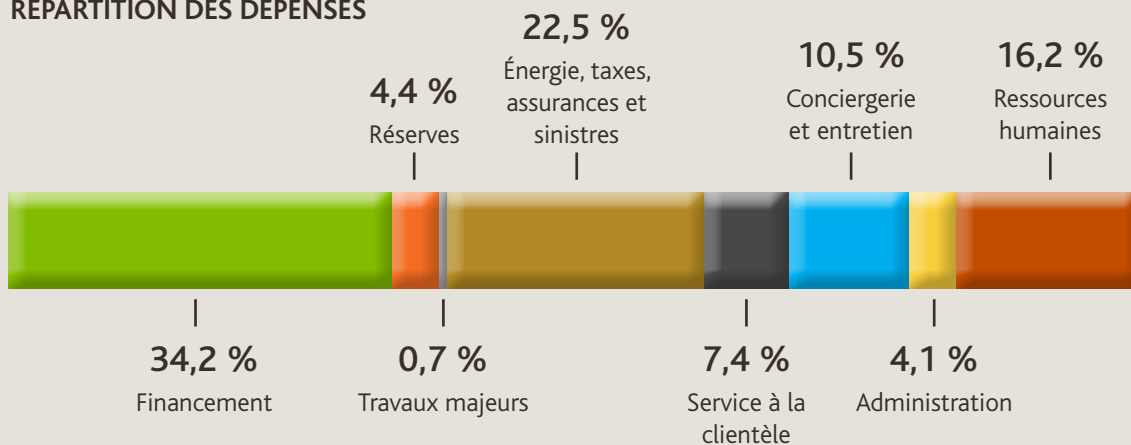
SURPLUS (DÉFICIT)	- \$	- \$
--------------------------	-------------	-------------

* Pour ce programme, les écart annuels ne donne pas une information pertinente car les écarts sont attribuables en majeure partie au budget de la nouvelle résidence.

PROVENANCE DES REVENUS



RÉPARTITION DES DÉPENSES



Avec la mise en service de la Résidence des Ateliers, le portefeuille du programme ACL comprend maintenant trois volets, « Famille », « Résidence pour personnes âgées » et « Maison de chambres ». Le budget ACL est élaboré en respect des conventions d'exploitation des projets et des conventions collectives de l'OMHM.

Le déficit annoncé de 78 k\$ est la consolidation d'un surplus de 26 k\$ du projet Maison Wolfe et d'un déficit de 104 k\$ des projets « Famille ». Ce déficit est le cumul de dépenses de plusieurs natures qui ont subi une hausse liée à l'inflation et au besoin plus important des bâtiments en entretien et réparation. Toutefois, les surplus financiers de ce programme seront utilisés pour ramener un équilibre budgétaire.

Pour sa première année d'exploitation, le budget de la Résidence des Ateliers est de 3,6 M\$ et prévoit un équilibre budgétaire.

BUDGET HORS PROGRAMME

PROVENANCE DES REVENUS	2022	2023	ÉCART %*
■ Revenus	2 296 400 \$	7 263 200 \$	
■ Subvention du gouvernement du Québec (PSL)	755 700 \$	585 400 \$	
TOTAL	3 052 100 \$	7 848 600 \$	

RÉPARTITION DES DÉPENSES	2022	2023	ÉCART %*
■ Ressources humaines	621 000 \$	1 109 700 \$	
■ Administration	65 300 \$	70 800 \$	
■ Conciergerie et entretien	362 300 \$	702 500 \$	
■ Service à la clientèle	2 500 \$	477 900 \$	
■ Énergie, taxes, assurances et sinistres	831 500 \$	1 917 500 \$	
■ Travaux majeurs	435 000 \$	680 000 \$	
■ Financement	997 300 \$	3 316 800 \$	
■ Réserves	60 500 \$	98 500 \$	
TOTAL	3 375 400 \$	8 373 700 \$	

DÉFICIT AVANT UTILISATION DES SURPLUS

(323 300) \$ (525 100) \$

UTILISATION DES SURPLUS

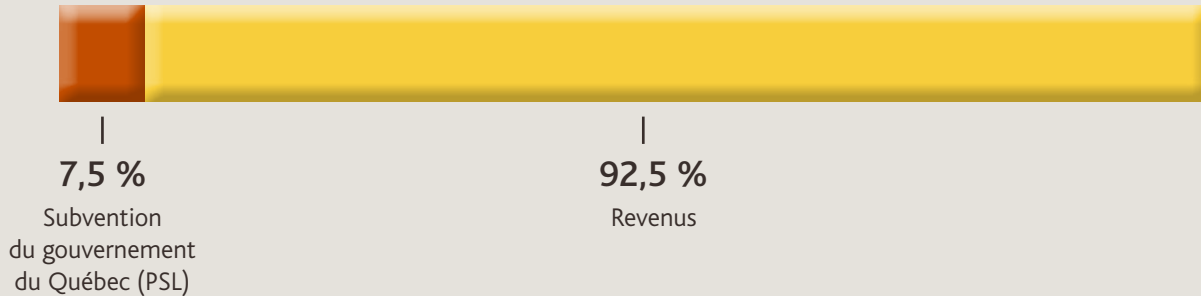
323 300 \$ 525 100 \$

SURPLUS (DÉFICIT)

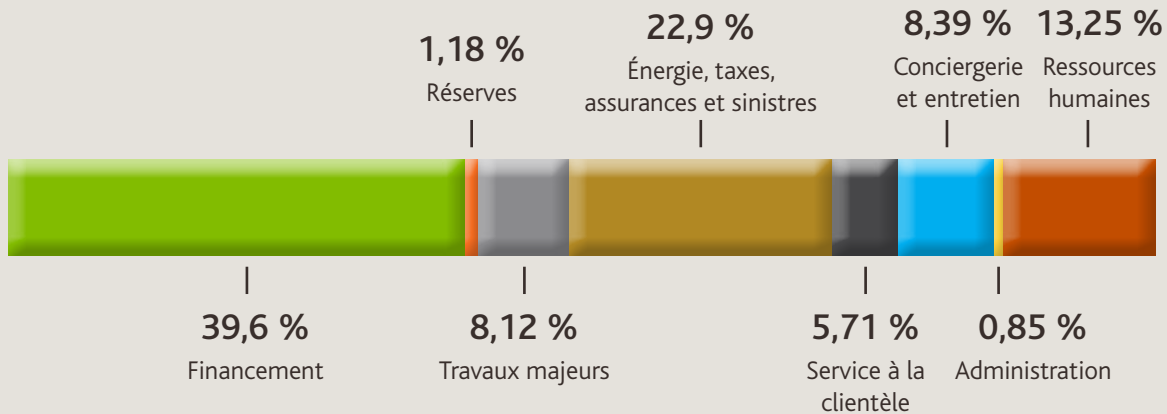
- \$ - \$

* Pour le Hors programme, les écarts annuels ne donnent pas une information pertinente car les écarts sont attribuables à l'ajout de nouveaux budgets.

PROVENANCE DES REVENUS



RÉPARTITION DES DÉPENSES



Le budget « Hors programme » comprend les prévisions budgétaires, de l'ensemble immobilier les Immeubles Benny Farm, du centre administratif, ainsi que les activités de développement du parc immobilier et de l'offre alimentaire des deux manoirs du programme HLM. L'utilisation des surplus est attribuable principalement à des travaux majeurs de 630 K\$ requis pour la mise à niveau des panneaux d'alarme incendie aux Immeubles Benny Farm.

AVOIR MULTIPROGRAMME

RÉSERVES	RÉSERVE AUTOGESTION	RÉSERVE REMPLACEMENT IMMEUBLE	RÉSERVE REMPLACEMENT MEUBLE	RÉSERVE DE GESTION HYPOTHÉCAIRE	RÉSERVE GÉNÉRALE	TOTAL
Solde aux états financiers du 31 décembre 2021	3 872 100 \$	5 852 900 \$	2 012 600 \$	1 803 900 \$	262 300 \$	13 803 800 \$
Contributions anticipées 2022	- \$	990 600 \$	189 600 \$	39 700 \$	61 000 \$	1 280 900 \$
Affectations anticipées 2022	- \$	(2 907 900) \$	(214 700) \$	- \$	- \$	(3 122 600) \$
Contributions budgétisées 2023	- \$	1 051 000 \$	271 500 \$	52 900 \$	98 500 \$	1 473 900 \$
Affectations budgétisées 2023	(685 000) \$	(3 313 900) \$	(80 000) \$	- \$	- \$	(4 078 900) \$
Solde anticipé du 31 décembre 2023	3 187 100 \$	1 672 700 \$	2 179 000 \$	1 896 500 \$	421 800 \$	9 357 100 \$

SURPLUS	PROGRAMME HLM	PROGRAMME PSL	PROGRAMME LAQ	PROGRAMME ACCÈSLOGIS	IMMEUBLES BENNY FARM	TOTAL
Surplus (déficit) aux états financiers au 31 décembre 2021	- \$	- \$	(5 183 900) \$	706 900 \$	1 069 200 \$	(3 407 800) \$
Résultats anticipés 2022	- \$	- \$	(978 000) \$	(143 600) \$	(77 100) \$	(1 198 700) \$
Résultats budgétisés 2023	- \$	- \$	(876 600) \$	(78 300) \$	(525 100) \$	(1 480 000) \$
Surplus (déficit) projeté au 31 décembre 2023	- \$	- \$	(7 038 500) \$	485 000 \$	467 000 \$	(6 086 500) \$

PARC IMMOBILIER



ÉTAT DU PARC IMMOBILIER ET INDICE DE VÉTUSTÉ

Le parc immobilier de l'OMHM est composé des ensembles immobiliers du programme Habitations à loyer modique (HLM) mis en place en 1969 ainsi que du parc de logements abordables, comprenant les résidences pour personnes âgées ENHARMONIE et des ensembles immobiliers pour familles et personnes seules. L'évaluation de l'état des immeubles est représentée par deux indices :

- l'indice d'état, qui indique le niveau de dégradation ou de défektivité et qui est exprimé par une cote de A à E, A signifiant « Très bon état » et E « Très mauvais état »;
- l'indice de vétusté physique des immeubles (IVP), qui indique le rapport entre le déficit d'entretien et la valeur actuelle de remplacement d'un immeuble et qui est exprimé en pourcentage.

La Société d'habitation du Québec demande qu'une inspection des bâtiments soit effectuée tous les 5 ans. Pour les HLM, ces inspections, essentiellement visuelles, sont réparties sur un nombre égal de bâtiments chaque année. Pour les résidences et les logements abordables, les inspections sont réalisées en bloc une fois tous les 5 ans.

HABITATIONS À LOYER MODIQUE (HLM)

Le parc immobilier HLM comprend 329 habitations intégrant 838 bâtiments, pour un total de 20 810 logements. L'âge moyen du parc est de 45 ans. Toutefois, il faut souligner que 7 % de ce parc, acquis en achat-rénovation, a un âge moyen de 81 ans.

INDICE D'ÉTAT	NOMBRE DE BÂTIMENTS	INVESTISSEMENTS REQUIS 5 ANS	IVP MOYEN
Très bon à satisfaisant A, B et C	202	89 M\$	8,5 %
Mauvais état D	285	275 M\$	21,6 %
Très mauvais état E	351	591 M\$	50,8 %
TOTAL	838	955 M\$	27,4 %

Portrait septembre 2022

RÉSIDENCES DU RÉSEAU ENHARMONIE

Le parc immobilier du Réseau ENHARMONIE comprend 11 résidences, pour un total de 1 452 logements. L'âge moyen de ce parc est de 15 ans.

INDICE D'ÉTAT	NOMBRE DE BÂTIMENTS	INVESTISSEMENTS REQUIS 5 ANS	IVP MOYEN
Très bon à satisfaisant A, B et C	9	13 M\$	19,9 %
Mauvais état D	2	6 M\$	20,4 %
Très mauvais état E	0	0 M\$	s.o.
TOTAL	11	19 M\$	9,0 %

Portrait 2018

LOGEMENT ABORDABLE POUR FAMILLES ET PERSONNES SEULES

Le parc immobilier abordable pour familles et personnes seules comprend 32 bâtiments totalisant 972 logements. Son âge moyen est de 18 ans.

INDICE D'ÉTAT	NOMBRE DE BÂTIMENTS	INVESTISSEMENTS REQUIS 5 ANS	IVP MOYEN
Très bon à satisfaisant A, B et C	26	5 M\$	19,3 %
Mauvais état D	4	3 M\$	15,8 %
Très mauvais état E	2	1 M\$	36,9 %
TOTAL	32	9 M\$	15,7 %

Portrait 2018

ENJEUX

HABITATIONS À LOYER MODIQUE (HLM)

Le budget RAM octroyé à l'OMHM par les gouvernements du Québec et du Canada est globalement en baisse. Il est passé de 102 M\$ en 2017 à 89,1 M\$ en 2022. À moyen terme, le parc immobilier HLM, qui cumule un déficit d'entretien de 955 M\$ sur les cinq prochaines années, sera admissible à du financement provenant des budgets RAM et de l'Entente Canada-Québec sur le logement qui vise les ensembles immobiliers dont la convention est échue. De plus, l'OMHM a reçu l'appui de la Société d'habitation du Québec dans sa recherche de financement complémentaire auprès du gouvernement fédéral pour réaliser les travaux requis dans les HLM hors convention.

RAM 2022	2022	PARC HLM
Régulier	77,9 M\$	13 174 logements
Conventions avec le fédérales échues	11,2 M\$	7 636 logements
TOTAL	89,1 M\$	20 810 logements

Aux enjeux de vétusté du parc s'ajoutent les contraintes financières liées à la fin des conventions de financement du gouvernement fédéral, qui a touché 36,7 % des logements du parc HLM en 2022 et qui en touchera 47,8 % en 2023. Le financement des travaux majeurs dans les HLM hors convention est présentement assumé par le gouvernement du Québec et par la Communauté métropolitaine de Montréal. Ce financement se fera éventuellement par le biais de l'Entente Canada-Québec sur le logement. D'ici 2027, près de 77,2 % du parc verra son entente de financement avec le gouvernement fédéral venir à échéance.

BUDGET PLURIANNUEL DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC SUR LE LOGEMENT (ECQL)

L'Entente Canada-Québec sur le logement, conclue en octobre 2020, aidera à pallier ce sous-financement puisque, d'ici 2028, 2,2 milliards de dollars seront injectés par les gouvernements du Québec et du Canada pour rénover quelque 60 000 logements sociaux du Québec dont la convention de financement fédéral est échue. L'annonce de mai 2021 prévoyait un premier versement de 100 M\$ pour l'OMHM dès 2021. Finalement, c'est une entente de 94,1 M\$ qui a été signée avec la Société d'habitation du Québec pour réaliser 14 projets dans 12 habitations HLM, dont plusieurs barricadées, pour une cible de 650 logements. En septembre 2022, il y avait 6 chantiers en cours et un appel d'offres à ouvrir.

Calendrier des déboursés de l'ECQ

PORTEFEUILLE	2022	2023	TOTAL
12 habitations	67,3 M\$	26,8 M\$	94,1 M\$

LOGEMENT ABORDABLE — PLAN DE MAINTIEN DES ACTIFS (PDMA)

En 2021, un plan de maintien des actifs du parc de logements abordables a été adopté par le conseil d'administration à la suite de l'établissement du bilan de santé des immeubles. Les investissements nécessaires à la réalisation de travaux majeurs ont été estimés à 246,1 M\$ pour la période de 2021 à 2046, soit une moyenne d'environ 6,1 M\$ par année. Les besoins d'investissements futurs dans le parc de logements abordables s'élèvent à un peu plus de 2,5 fois ceux des investissements moyens des trois dernières années, qui étaient de 2,4 M\$.

FINANCEMENT DES TRAVAUX MAJEURS DU PDMA

Le financement du plan de maintien des actifs du parc de logements abordables passe essentiellement par les revenus et les réserves des immeubles visés. Les loyers et les réserves étant limités par des contraintes de programme, le financement des travaux majeurs du PDMA est un réel défi. Des travaux sont en cours afin d'établir un plan de financement du PDMA à long terme, notamment par le recours du programme pour la remise en état des ensembles immobiliers du parc de logements abordables ayant versé une contribution au Fonds québécois d'habitation communautaire.



**Centre administratif
et de services**

Direction générale
400, boulevard Rosemont
Montréal (Québec)
H2S 0A2
514 872-6442



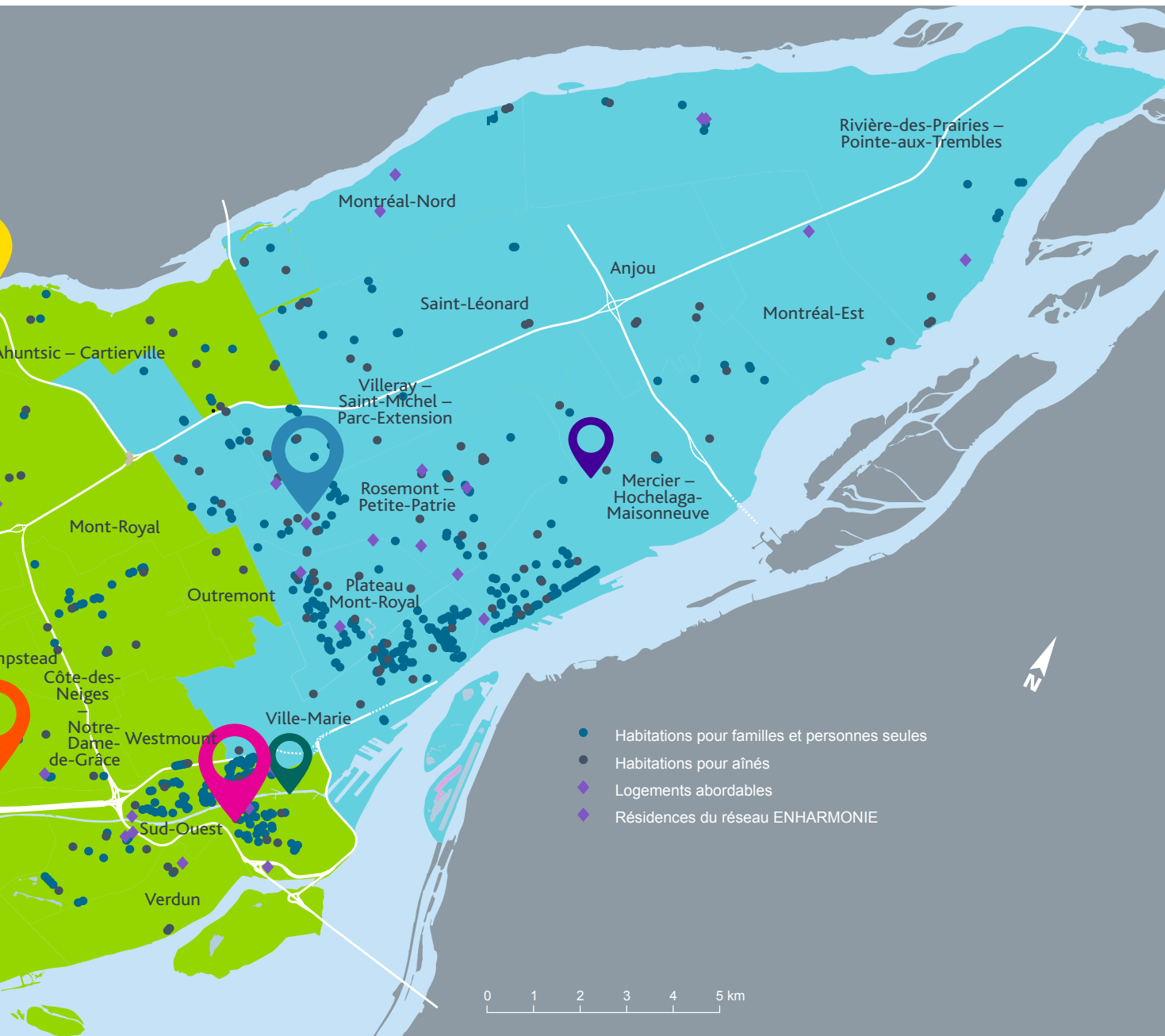
Service des résidences

12260, boul. Laurentien
Montréal Qc H4K 2Z4
438 387-5216



**Service de la gestion de
logements abordables**

3800, avenue Benny
bureau 101
Montréal Qc H4B 3A4
514 483-4118



Service des programmes de supplément au loyer et Activités commerciales

1695, rue Grand Trunk
 Montréal Qc H3K 3H1
 514 868-3113

Territoire OUEST

2247, rue Delisle, 3^e étage
 Montréal Qc H3J 1K4
 514 872-OMHM (6646)

Territoire EST

3330, boulevard de l'Assomption
 Montréal Qc H1N 3S4
 514 872-OMHM (6646)



ENSEMBLE,

OSONS

FAIRE

AUTREMENT



Office municipal
d'habitation
de Montréal
www.ohm.qc.ca



Dossier # : 1220310009

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2023 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022, le budget 2023 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2022-11-08 14:28

Signataire :

Martin PRUD'HOMME

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et
conformité

IDENTIFICATION

Dossier # :1220310009

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2023 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2023 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-28

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514-872-3142
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2022-10-31

Prévisions Budgétaires 2023



**CORPORATION
D'HABITATION
Jeanne-Mance**

Table des Matières



Mission, vision et valeurs	03
Faits saillants du budget 2023	04
Objectifs 2023	05
Prévisions budgétaires	06
Analyse des prévisions	07
Crédits	08

La Corporation d'habitation Jeanne-Mance (Corporation) a été constituée par la Ville de Montréal le 25 juin 1958 pour administrer le projet connu sous le nom de «Habitations Jeanne-Mance (HJM) ». Elle est responsable de la gestion d'un parc immobilier de 788 logements pour le compte de ses copropriétaires, soit la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Ville de Montréal.

Mission

La Corporation maintient un parc de logements de qualité qu'elle offre aux ménages à faible revenu. Elle favorise également l'accès à un ensemble de services afin de soutenir un milieu de vie inclusif et épanouissant pour chacun, tant sur le plan individuel que collectif.

Vision

La CHJM Corporation est une référence en matière de logement social au Canada : sa gestion de proximité d'un milieu de vie unique au centre-ville de Montréal est porteuse d'innovation et contribue à construire une société inclusive.

Valeurs

La Corporation s'est dotée de valeurs pour accompagner ses employés dans leurs activités professionnelles. Ces valeurs, partagées par tous, se reflètent à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisation afin d'accroître, entre autres, la confiance des résidents et des nombreux partenaires. Ainsi, la gouvernance et les actions de la CHJM et de ses employés sont ancrées dans des valeurs éthiques et professionnelles qui sont les suivantes :

RESPECT

DIVERSITÉ

ENGAGEMENT

FIERTÉ

Clientèle et typologie

Clientèle	Immeubles	Nombre d'immeubles	Nombre de logements
Aînés	Tour	5	528 (1cc et 2cc)
Familles	Multiplex	14	210 (2cc et 3cc)
	Maisons de ville	9	50 (4cc et 5cc)
		28	788

Faits saillants du budget 2023

Le budget 2023 tient compte des sommes nécessaires pour assurer la réalisation de tous les objectifs de la Corporation, tout particulièrement au niveau de la poursuite des travaux de Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM) du site.

Sommaire	Budget 2023
Revenus	3 183 765 \$
Frais d'exploitation	6 889 450 \$
RAM	34 295 983 \$
Budget	41 185 433 \$
Déficit	38 001 668 \$

La Corporation intègre dans son budget annuel l'enveloppe dédiée au programme RAM. À cet égard, il est utile de préciser que le déficit de la Corporation, excluant les sommes investies dans le programme RAM, est de 3 705 685 \$.

Le déficit de la Corporation est comblé à 75% par la Société canadienne d'hypothèques et de logements et à 25% par la Ville de Montréal, dont la part est versée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).





Objectifs 2023

- Poursuivre la mise en œuvre du programme RAM, dont le budget est de 34 M\$
- Mettre en location un premier immeuble sans fumée
- Accueillir une centaine de nouveaux résidents âgés et une trentaine de familles
- Soutenir la participation et l'implication des locataires au comité consultatif des résidents (CCR)
- Compléter l'étude de faisabilité et l'analyse économique pour la construction de nouvelles unités
- Moderniser la signalétique sur le site et mettre en ligne un nouveau site web

Prévisions budgétaires par fonction

	BUDGET 2023	BUDGET 2022	ÉCART \$
REVENUS	3 183 765 \$	3 041 765 \$	142 000 \$
Loyer et revenus de locations	3 138 765 \$	3 003 765 \$	135 000 \$
Autres revenus	45 000 \$	38 000 \$	7 000 \$
DÉPENSES	41 185 433 \$	42 404 707 \$	(1 219 274) \$
ADMINISTRATION	1 885 500 \$	1 712 500 \$	173 000 \$
Ressources humaines	973 000 \$	815 000 \$	158 000 \$
Frais généraux administratifs	829 500 \$	819 500 \$	10 000 \$
Frais informatiques	83 000 \$	78 000 \$	5 000 \$
ENTRETIEN ET CONCIERGERIE	2 834 500 \$	2 764 500 \$	70 000 \$
Ressources humaines	1 225 000 \$	1 195 000 \$	30 000 \$
Entretien terrains et bureaux	215 000 \$	215 000 \$	- \$
Ressources matérielles	1 222 500 \$	1 182 500 \$	40 000 \$
Entretien non-récurrent	172 000 \$	172 000 \$	- \$
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES, SINISTRES	2 140 000 \$	1 870 000 \$	270 000 \$
Énergie	1 100 000 \$	915 000 \$	185 000 \$
Taxes	825 000 \$	780 000 \$	45 000 \$
Assurances et sinistres	215 000 \$	175 000 \$	40 000 \$
SERVICES DÉSIGNÉS CLIENTÈLE	29 450 \$	29 450 \$	- \$
Développement social et communautaire	29 450 \$	29 450 \$	- \$
RAM (Remplacement, Amélioration, Modernisation)	34 295 983 \$	36 028 257 \$	(1 732 274) \$
Ressources humaines	1 120 000 \$	1 075 000 \$	45 000 \$
Réaménagement de terrain	1 229 980 \$	345 000 \$	884 980 \$
Réaménagement de logements	27 170 705 \$	27 102 866 \$	67 839 \$
Réfection des bâtiments	2 386 211 \$	3 942 508 \$	(1 556 297) \$
Remplacement et amélioration des systèmes	1 171 340 \$	1 904 850 \$	(733 510) \$
Honoraires professionnels	1 110 624 \$	1 558 033 \$	(447 409) \$
Travaux en urgence	107 123 \$	100 000 \$	7 123 \$
DÉFICIT (EXCLUANT LE RAM)	3 705 685 \$	3 334 685 \$	371 000 \$
DÉFICIT TOTAL	38 001 668 \$	39 362 942 \$	(1 361 274) \$

Analyse des prévisions budgétaires

Une hausse des revenus de l'ordre de 5 % est anticipée pour l'année 2023 en raison de la remise en location d'une centaine d'unités modernisées vers le dernier trimestre de l'année.

Administration : 1 885 500 \$

La Corporation porte une attention particulière à ses dépenses. Dans cette optique, elle s'assure que ses frais d'administration n'excèdent pas 5% du total des dépenses prévues. Cependant, l'avancement de plusieurs dossiers litigieux entraîne le maintien de prévisions élevées au niveau des honoraires professionnels.

Entretien et conciergerie : 2 834 500 \$

En matière d'entretien courant des immeubles de la Corporation, une faible hausse de 3 % s'explique par l'augmentation graduelle du nombre de logements modernisés occupés qui entraîne davantage de dépenses d'entretien et conciergerie.

Remplacement amélioration et modernisation (RAM) : 34 295 983 \$

En hausse depuis 2012, ce budget décroît graduellement avec l'accélération et l'achèvement des travaux d'envergure liés à la modernisation des logements. Près de 80 % de ce budget est directement lié à la fin du projet de modernisation des logements qui permettra aux résidents actuels et futurs de vivre dans un habitat de qualité.



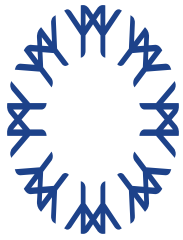
Graphisme et rédaction : Patricia Bouchard, Kévin Pénacq

Crédits photos : Olivier Bousquet



**CORPORATION
D'HABITATION**
Jeanne-Mance

150, rue ontario Est
H2X 1H1 Montréal
514-872-1221
www.chjm.ca



Parc
Jean-Drapeau

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

Budget 2023 et Programme décennal d'immobilisations 2023-2032

Véronique Doucet
Directrice générale

Société du
parc Jean-Drapeau

Le 6 décembre 2022

Plan de présentation

Le parc Jean-Drapeau

Organigramme 2023

Faits saillants 2022

Indicateurs d'achalandage

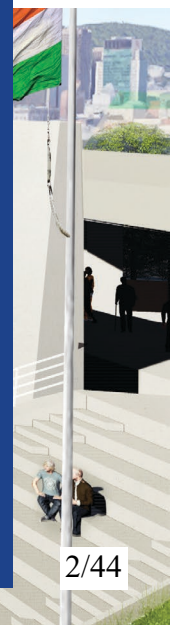
Budget de fonctionnement

1. Évolution budgétaire 2022
2. Objectifs 2023
3. Sommaire des revenus et dépenses par compétence
4. Principaux écarts 2023 vs 2022
5. Variations de l'effectif par catégories d'emplois

Programme décennal d'immobilisations 2023-2032

1. Réalisations 2022
2. Projets Phares 2023-2024
3. Poursuite du mont Boullé 2023-2025
4. Projets de rénovations et d'entretiens 2023
5. PDI 2023-2032 - sommaire
6. PDI 2023-2032 par catégories d'actifs
7. Priorités du PDI 2023-2032 : programmes et projets

Période de questions



Le parc Jean-Drapeau,

Un grand parc urbain insulaire mobilisé pour la transition socio-écologique



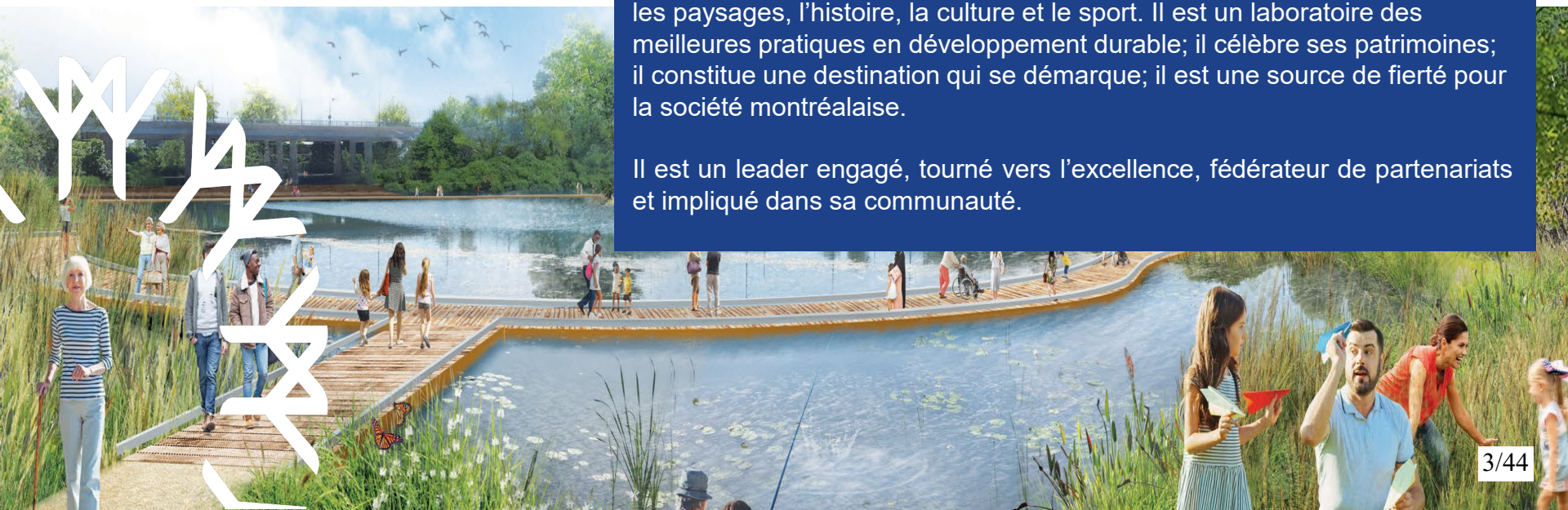
Mission

Constituée par la Ville de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau a pour mission de conserver, d'aménager, de mettre en valeur et de développer ce grand parc urbain public, de veiller à la saine cohabitation des activités qui s'y déroulent et d'assurer sa pérennité pour les générations actuelles et futures.

Vision

En 2030, le parc Jean-Drapeau s'est réinventé pour devenir un des parcs emblématiques de la métropole. Il est reconnu pour la diversité des expériences individuelles et collectives qu'il offre en rapport avec la nature, les paysages, l'histoire, la culture et le sport. Il est un laboratoire des meilleures pratiques en développement durable; il célèbre ses patrimoines; il constitue une destination qui se démarque; il est une source de fierté pour la société montréalaise.

Il est un leader engagé, tourné vers l'excellence, fédérateur de partenariats et impliqué dans sa communauté.



Un cadre stratégique 2030 qui guide nos actions

Un grand parc urbain insulaire mobilisé pour :

Réaliser la transition écologique

Développement durable
et mobilité



Mettre en valeur son riche patrimoine

Conservation, aménagement,
infrastructures et bâtiments



Orientations et axes de développement

Une gouvernance ouverte qui stimule l'engagement et la collaboration

Gouvernance ouverte,
réconciliation avec les
autochtones et innovation

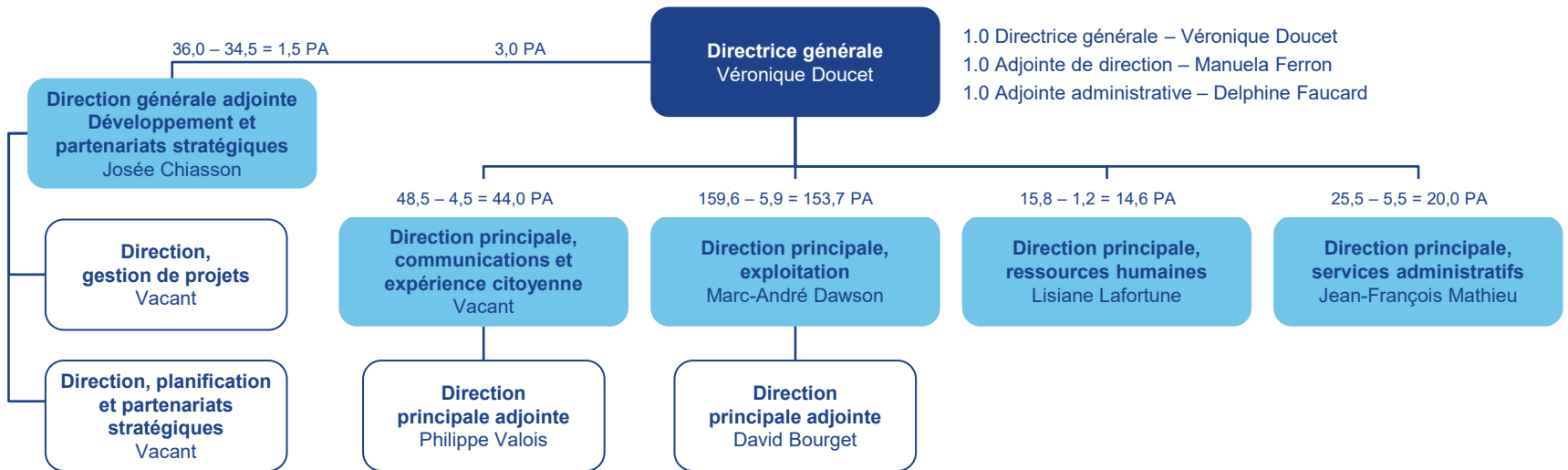


Des expériences vibrantes et enrichissantes

Programmation, sport,
plein air urbain et
expérience citoyenne



Organigramme 2023



Budget	2019	2020	2021	2022	2022*	2023
Total P.A.	248,0	259,2	221,2	289,1	321,4	288,4
Total P.A. – BF	223,4	233,3	182,2	236,4	263,4	236,8
Total P.A. HB**	24,6	25,9	39,0	52,7	58,0	51,6

* Annualisé ** HB (hors budget). La rémunération est soit capitalisée ou provient d'une autre source de financement

Faits saillants 2022

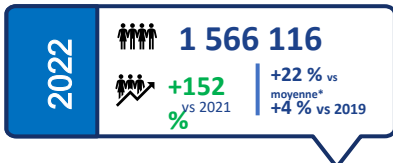


- Retour des **événements à grand déploiement** (Grand Prix de Formule 1, Osheaga, Piknic Électronik, îleSoniq et plusieurs autres spectacles)
- Accroissement de la **diversité d'expériences**: Série mondiale paratriathlon, Cyclovia, Bioblitz, ateliers d'horticulture et d'apiculture, balade découverte, sentier des îles et parcours historiques
- Dépôt d'un premier bilan des émissions de **gaz à effet de serre 2021**, audit pour l'obtention du **label EVE** d'Ecocert et obtention de l'attestation « **ICI ON RECYCLE +** »
- Obtention de **6 prix distinctifs** pour le Plan directeur et participation à plusieurs conférences sur la scène locale, nationale et internationale
- **Réduction des stationnements (32 cases)** et des îlots de chaleurs dans le cadre de la rénovation de la vespasienne mont Boullé
- Réalisation de la phase 1 du projet de la plaine des Jeux en privilégiant **la conservation et la conception intégrée** avec le conseil du patrimoine et le service archéologie de la Ville
- La mise en place d'un **partenariat stratégique avec le campus de la transition écologique** et les universités pour faire du parc Jean-Drapeau un lieu d'innovation exceptionnel
- La mise en place d'un **comité-conseil autochtone**, l'accueil des chefs des conseils de bande (Kahnawake et Kanasatake) et l'élaboration de Lignes directrices de design autochtone
- L'organisation d'une **consultation publique** avec l'OCPM sur le Projet de ville (gouvernance et inclusion, nature et climat, mobilité) et dépôt d'un mémoire dans le cadre de la révision du PUM

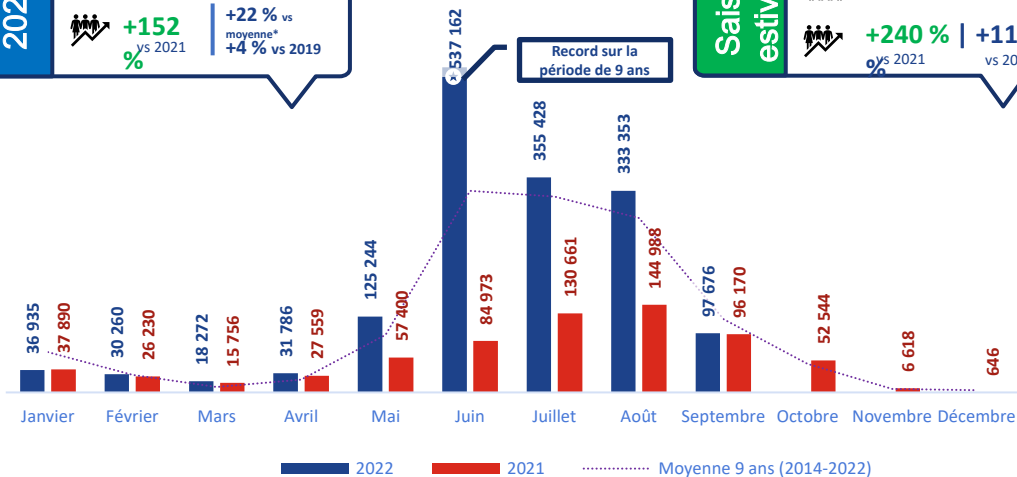
Tableau de bord achalandage 2022

Achalandage ou fréquentation (nbr billets/transactions) - Données 2022 comparées à 2021 et 2019 sauf indication contraire
* la moyenne couvre la période 2014 à 2022 (9 ans)

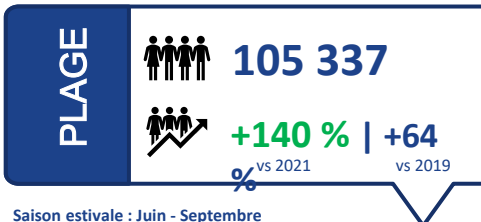
Cumul annuel : Janvier - Septembre



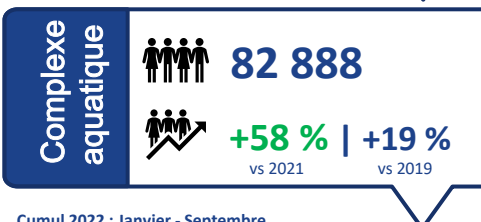
Saison estivale : Juin - Août



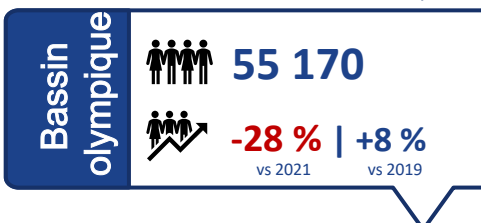
Saison estivale : Juillet - Septembre



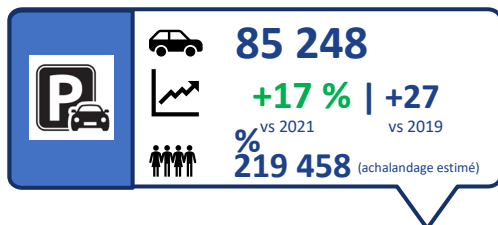
Saison estivale : Juin - Septembre



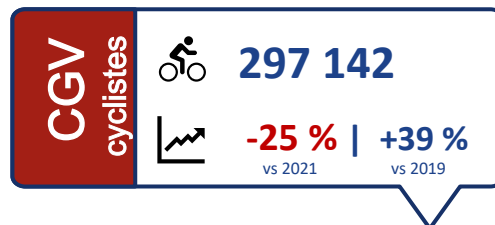
Cumul 2022 : Janvier - Septembre



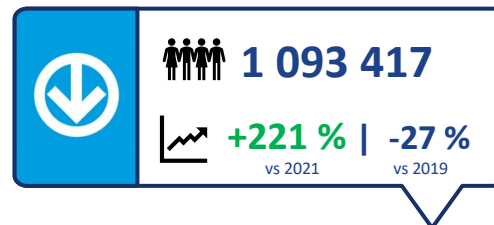
Cumul 2022 : Janvier - Septembre



Cumul 2022 : Janvier - Septembre (flux cyclistes exclusivement)



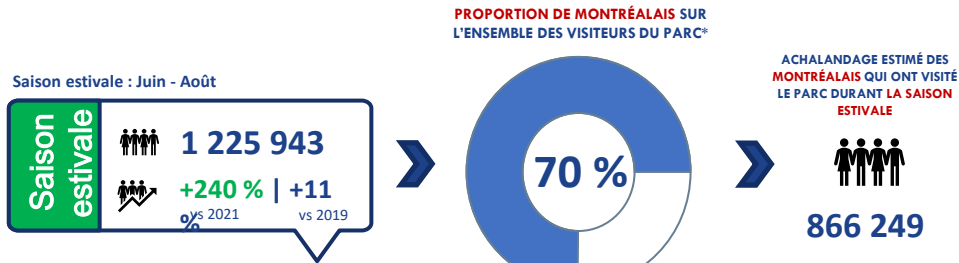
Cumul 2022 : Janvier - Septembre



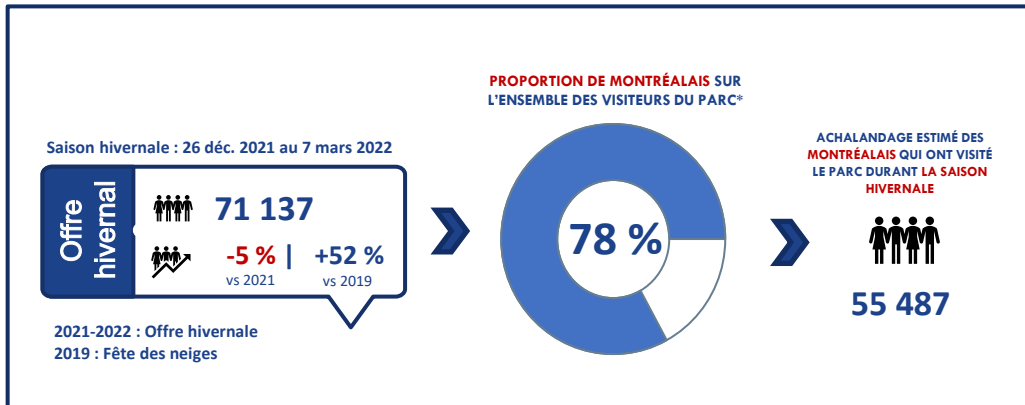
Sources (2022) : Plateforme Ecovisio (compteurs) / STM / CaleWeb (stationnements) / Rapports ventes et programmation SPID / Modèle d'estimation de l'achalandage SPID
L'achalandage du parc Jean-Drapeau exclut toujours La Ronde et le Casino. Les données de la STM représentent les flux unidirectionnels de la station de métro Jean-Drapeau sans possibilité de ventiler selon la destination finale des usagers sur le territoire du Parc.

Tableau de bord achalandage 2022

Achalandage - Données 2022 comparées à 2021 et 2019



Mois de juin : record d'achalandage sur la période observée de 9 ans (2014 à 2022) avec 537K visiteurs



À TITRE INDICATIF UNIQUEMENT

Territoire du parc Jean-Drapeau (incluant La Ronde et le Casino)*
Cumul annuel



*Selon informations disponibles :
Cumul La Ronde et La Casino de Montréal = 7,4 millions de visiteurs
Projection annuel 2022 PJD : 1,6 millions de visiteurs

ACHALANDAGE ESTIMÉ DE LA CLIENTÈLE FAMILIALE QUI ONT VISITÉ LE PARC DURANT LA SAISON ESTIVALE



ACHALANDAGE ESTIMÉ DES VISITEURS QUI ONT DÉCLARÉ AVOIR EFFECTUÉ UNE PROMENADE LORS DE LEUR VISITE AU PARC DURANT LA SAISON ESTIVALE



ACHALANDAGE ESTIMÉ DES VISITEURS ISSUS DE LA DIVERSITÉ ETHNIQUE (AUTRE QUE CAUCASIENNE) QUI ONT VISITÉ LE PARC DURANT LA SAISON ESTIVALE



ACHALANDAGE ESTIMÉ DES VISITEURS QUI SONT VENUS POUR LA TOUTE PREMIÈRE FOIS AU PARC DURANT LA SAISON ESTIVALE



*Sources : Sondage auprès des visiteurs du Parc durant la saison estivale 2022 (N: 1396) et sondage sur l'Offre hivernale 2021-2022 (N: 252)
Achalandage Offre Hivernale : données EcoVisio (décompte dispositifs électroniques)



Parc
Jean-Drapeau

Budget de fonctionnement 2023

Montréal 

Évolution budgétaire 2022 – Revenus

(en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2022	31 242,8	31 242,8
		-
Budget modifié 2022	31 242,8	31 242,8
Prévisions 2022	31 181,7	31 181,7
Surplus (déficit)	(61,1)	(61,1)
<u>Explications des principaux écarts</u>		
Évènements - Hausse en lien avec la tenue des évènements d'envergure	1 014,0	1 014,0
Location - Contraintes sanitaires	(223,4)	(223,4)
Stationnement - Contraintes sanitaires	(174,9)	(174,9)
Droits d'entrée - Conditions météo entraînant fermeture de la plage	(59,0)	(59,0)
Commandites - Revenus moins élevés que prévus	(71,1)	(71,1)
Concessions	(57,7)	(57,7)
Énergie - N/A	-	-
Intérêts - Accroissement des taux d'intérêt	91,0	91,0
Autres revenus - Financement autres partenaires	169,9	169,9
Contribution - Annulation des WEM	(749,9)	(749,9)
	(61,1)	(61,1)

Évolution budgétaire 2022 – Dépenses

(en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2022	31 853,7	31 853,7
Rémunération	82,6	82,6
Transport et communications	54,0	54,0
Serv. Profess. & techniques	425,9	425,9
Locations, entretien, réparations	(39,6)	(39,6)
Biens non durables	(336,5)	(336,5)
Projets spéciaux	(186,4)	(186,4)
	-	-
	-	-
Budget modifié 2022	31 853,7	31 853,7
Prévisions 2022	29 182,8	29 182,8
Surplus (déficit)	2 670,9	2 670,9
<u>Explications des principaux écarts</u>		
Rémunération - révision de la structure organisationnelle et difficultés de recrutement et de rétention	2 557,8	2 557,8
Transport et communications - Besoin moins important	43,7	43,7
Serv. Profess. & techniques - Annulation des WEM et autres impacts	120,6	120,6
Locations, entretien, réparations - Besoin plus important que prévu	(184,0)	(184,0)
Biens non durables - Besoin moins important que prévu	96,4	96,4
Projets spéciaux / Autres dépenses-réalisation reportées	29,4	29,4
Amortissement	7,0	7,0
		-
	2 670,9	2 670,9

Priorités 2023



Poursuivre la mise en œuvre du **Plan directeur**



Mettre en œuvre la **transformation organisationnelle** et son cadre stratégique



Accélérer les projets en misant sur **l'exemplarité** et la **durabilité**

Octroyer le contrat pour le projet de construction de la Place des Nations et démarrage des travaux

Confirmer le financement des partenaires gouvernementaux pour la réalisation des grands projets du Plan directeur



Développer une **stratégie de communication et de rayonnement** : locale, régionale et internationale



Augmenter l'occupation **permanente, transitoire et éphémère**



Priorités 2023 (suite)



Mettre en valeur et développer l'**offre globale** du Parc pour offrir une **expérience aux usagers**

Déployer des **projets structurants** avec le Campus de la transition écologique, les universités, les partenaires insulaires (Biosphère, La Ronde et le Casino) pour favoriser la **collaboration** et faire du Parc Jean-Drapeau un **lieu d'innovation exceptionnel**

Développer des stratégies RH innovantes en matière d'attraction, de rétention et de fidélisation de la main d'œuvre.

Accompagner les gestionnaires et les employés dans le changement de culture axée sur l'inclusion et l'importance du savoir-être au travail



Renforcer l'**infrastructure numérique** pour accentuer sa performance, fiabilité et rapidité

Créer une **signalétique innovante, intelligente et ludique** pour contribuer à l'expérience des parcours des usagers



Miser sur l'engagement des équipes de la SPJD, la bienveillance et l'exemplarité pour réaliser la transformation organisationnelle

Budget 2023 – Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus						
	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévision comparative 2022	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Conseil d'agglomération	26 239,1	28 309,3	21 015,0	21 937,1	31 368,0	31 242,8	32 579,3
Total	26 239,1	28 309,3	21 015,0	21 937,1	31 368,0	31 242,8	32 579,3

(en milliers de dollars)

	Dépenses						
	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévision comparative 2022	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Conseil d'agglomération	28 137,5	29 023,8	21 025,7	20 344,3	29 182,8	31 853,7	32 579,3
Total	28 137,5	29 023,8	21 025,7	20 344,3	29 182,8	31 853,7	32 579,3

Principaux écarts 2023 vs 2022 – Revenus

(en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2022	31 242,8	31 242,8
Hausse des recettes liées aux événements	633,4	633,4
Hausse des recettes liées aux locations	681,0	681,0
Hausse des recettes liées aux stationnements	36,6	36,6
Hausse des recettes liées aux droits d'entrées	34,0	34,0
Hausse des recettes liées aux commandites	45,7	45,7
Diminution des recettes liées aux concessions	(41,8)	(41,8)
Hausse des recettes liées à l'énergie	105,2	105,2
Hausse des recettes liées aux intérêts	90,0	90,0
Maintien des recettes liées aux autres revenus	-	-
Hausse des recettes liées à la contribution Ville de Montréal	537,4	537,4
Annulation de la contribution pour les WEM	(785,0)	(785,0)
Variation totale	1 336,5	1 336,5
Budget 2023	32 579,3	32 579,3

Principaux écarts 2023 vs 2022 – Dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)	A-P.	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2022	236,4	31 853,7	31 853,7
Rémunération - restructuration organisationnelle	0,4	779,4	779,4
Cotisations de l'employeur - restructuration organisationnelle		154,3	154,3
Transport et communication - retrait des lignes fixes et annulation des WEM		(80,1)	(80,1)
Services professionnels, techniques et autres - Retrait du budget lié aux WEM		(284,5)	(284,5)
Location, entretien et réparations - retrait du budget lié aux WEM		(104,8)	(104,8)
Énergie - ajout de nouvelles responsabilités (CSE)		132,5	132,5
Créances douteuses ou irrécouvrables		-	-
Amortissement		(10,0)	(10,0)
Achats de biens non durables - indexation des dépenses		138,8	138,8
Variation totale	0,4	725,6	725,6
Budget 2023	236,8	32 579,3	32 579,3

Budget 2023 – Variations de l'effectif par catégories d'emplois

(en milliers de dollars)

	Budget comparatif 2018	Budget comparatif 2019	Budget comparatif 2020	Budget comparatif 2021	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres de direction, de gestion, conseil et administratifs	6 721,9	7 813,8	7 526,1	6 081,5	9 155,8	9 799,4
IATSE	852,5	747,3	818,9	334,0	1 103,2	1 127,1
Cols blancs	829,0	1 083,9	1 031,9	723,5	1 131,7	1 588,8
Cols bleus	4 093,8	4 327,4	5 348,9	4 766,5	7 185,4	6 994,5
Sous-total — Rémunération	12 497,2	13 972,4	14 725,8	11 905,5	18 576,1	19 509,8
Total	12 497,2	13 972,4	14 725,8	11 905,5	18 576,1	19 509,8

A photograph of a stone path leading through a garden. The path is made of rectangular stones and is flanked by various plants, including large green leaves in the foreground and a gate in the background. The text is overlaid on the left side of the image.

Programme décennal d'immobilisations 2023-2032

Réalisations 2022

La Société fait face à de nombreux défis dans la réalisation des projets. Une saturation du marché de la construction, une augmentation fulgurante du coût des matériaux et une prolongation des délais en approvisionnement et la livraison des biens.

Cette situation, accompagnée des enjeux liés à la main-d'œuvre, à la dégradation des infrastructures et du parc immobilier, se solde par une détérioration des installations affectant la qualité des services aux usagers.

Néanmoins, voici quelques réalisations 2022

- Mise à niveau des tours ~~du Bassin olympique~~
- La mise en service de la station électrique liée à l'Espace Paddock
- Réfection des vespasiennes au mont Boullé et élimination de 32 cases de stationnement
- Restauration du chalet de la plaine des Jeux et obtention d'une subvention de 750 000 \$



l'Espace Paddock



chalet de la plaine

Réalisations 2022 (suite)

La Société fait face à de nombreux défis dans la réalisation des projets:

Une saturation du marché de la construction; une augmentation fulgurante du coût des matériaux; une prolongation des délais en approvisionnement; et la livraison des biens.

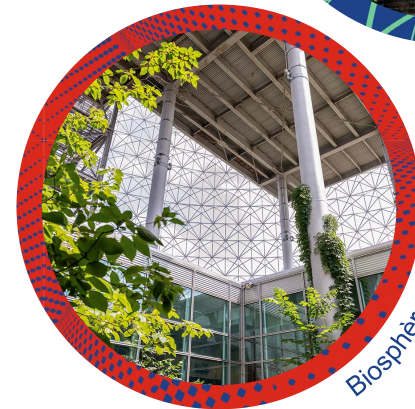
Cette situation, accompagnée des enjeux liés à la main-d'œuvre, à la dégradation des infrastructures et du parc immobilier, se solde par une détérioration des installations affectant la qualité des services aux usagers.

Néanmoins, voici quelques réalisations 2022

- Réaménagement de la tour de Lévis
- Rénovation des gradins du **Complexe aquatique**
- Appel d'offres pour les plans et devis du projet de la **Place des Nations**
- Travaux préparatoires au projet de réfection de l'enveloppe extérieure de la **Biosphère**



tour de Lévis



Biosphère

Projets phares 2023-2024

Place des Nations

Appels d'offres –
plan et devis 2022
Travaux 2024



Pavillon Hélène-de-Champlain

Projet transitoire –
La Roseraie 2023
Études— 2023-24
Travaux 2024



Pôles de mobilité

Planification 2022-23
Travaux 2024



Jardin des canaux

Planification 2023
Travaux 2024

Continuation du mont Boullé 2023-2025



Chalet et abri de la plaine des Jeux

Fin des travaux printemps 2023



Tour de Lévis

Fin des travaux automne 2023

Quelques projets en cours ou à venir

- Vespasiennes mont Boullé – fin des travaux printemps 2023
- Biosphère – Plans et devis en 2023, appels d'offres et travaux 2024-25
- Boisé de la plaine des Jeux 2023
- Zones autochtones – en planification
- Conversion du stationnement P9 – en planification
- Activité la mise aux normes du fort de l'île Sainte-Hélène
- La grande Poudrière et plaine des Jeux 2024-25

Projets de rénovation et d'entretien

Resurfaçage du circuit Gilles-Villeneuve

Appels d'offres - 2023
Travaux automne 2023



Complexe aquatique

Travaux 2023-24
Travaux mécaniques +
Système filtration
Transition énergétique



Passerelle de la voie maritime

Travaux 2023-24



Plage Jean-Doré

Travaux 2023

Programme décennal d'immobilisations 2023-2032

Répartition entre le programme et les projets

En milliers de dollars

	Programme de maintien des actifs	Projets	Total PDI 2023-2032
Années 2023 à 2027	185 781 \$	167 625 \$	353 406 \$
Années 2028 à 2032	238 971 \$	15 265 \$	254 236 \$
	424 752 \$	182 890 \$	607 642 \$

532,8 M\$ pour la **protection** des actifs (87,7 %)

74,8 M\$ pour le **développement** (12,3 %)

En milliers de dollars

Par projet	Total PDI 2023-2032
Programme de protection de l'actif immobilisé	420 752 \$
Revitalisation de la canopée	4 000 \$
Pavillon du Canada	19 999 \$
Place des Nations et secteur sud de l'île Ste-Hélène	74 820 \$
Plage Jean-Doré	27 566 \$
Secteur mont Boullé	36 570 \$
Complexe aquatique	23 935 \$
Total	607 642 \$

Répartition par catégorie d'actifs

En milliers de dollars

	Parcs, espaces verts et terrains de jeux	Bâtiments	Total PDI 2023-2032
Années 2023 à 2027	155 985 \$	197 421 \$	353 406 \$
Années 2028 à 2032	60 385 \$	193 851 \$	254 236 \$
	216 370 \$	391 272 \$	607 642 \$

Une subvention de 750 000\$ nous est accordé par Développement économique Canada pour le mont Boullé. **Le PDI net est de 606 892 000\$**

Le PDI 2023-2032 comprend une **nouvelle attribution de 125 M\$ entre 2024-2032** accordée par la Ville de Montréal

PDI 2023-2032 par catégories d'actifs

PDI 2023-2032 : 607,6 M\$

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2023-2027			Total 2028-2032			Total 2023-2032		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
CONSEIL AGGLOMÉRATION ET GLOBAL									
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	81 165	74 820	155 985	60 385	-	60 385	141 550	74 820	216 370
Bâtiments	197 421	-	197 421	193 851	-	193 851	391 272	-	391 272
Total :	278 586	74 820	353 406	254 236	-	254 236	532 822	74 820	607 642
pourcentage relatif ==>	78,8 %	21,2 %		100,0 %	0,0 %		87,7 %	12,3 %	

Le PDI 2023-2032 comprend une nouvelle attribution de 125 M\$ entre 2024-2032

Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	No	PROJET	PDI 2023-2032 (brut)	Source externe de financement no 1	Intitulé source externe no 1	Source externe de financement no 2	Intitulé source externe no 2	PDI 2023-2032 (net)
Société du parc Jean Drapeau	43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	420 752					420 752
	43012	Revitalisation de la canopée	4 000					4 000
	43015	Pavillon du Canada	19 999					19 999
	43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	74 820					74 820
	43017	Plage Jean-Doré	27 566					27 566
	43019	Secteur du mont Boullé	36 570	750	Développement économique Canada			35 820
	43020	Complexe aquatique	23 935					23 935
Total :			607 642	750		-		606 892



Parc
Jean-Drapeau

QUESTIONS

Montréal

PLAN DES ANNEXES



Parc
Jean-Drapeau

Annexes - Budget de fonctionnement

1. Budget 2023: Revenus et dépenses par objets
2. Budget 2023: Revenus et dépenses par objets – Explication des écarts

Annexes - Programme décennal d'immobilisations 2023-2032

1. PDI 2023-2032 à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)
2. Liste des programmes
3. Liste des projets et programmes et leur source de financement
4. Impacts sur le budget de fonctionnement
5. Impacts sociaux et mesures de mitigation
6. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre
7. Liste des programmes par compétences
8. Liste des projets par compétences
9. Écart entre le PDI 2022-2031 et le PDI 2023-2032 sur 10 ans.
10. Liste des acronymes



Annexes

Budget de fonctionnement



Budget 2023 – Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévision comparative 2022	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Événements	4 825,6	6 022,0	36,6	803,9	7 709,2	6 695,2	7 328,6
Locations	944,4	1 405,7	455,9	1 062,5	1 349,8	1 573,2	2 254,2
Stationnements	1 617,1	1 983,3	1 621,5	2 125,4	2 825,1	3 000,0	3 036,6
Droits d'entrée	866,9	753,0	417,6	615,6	650,0	709,0	743,0
Commandites	298,1	209,5	12,9	74,5	83,2	154,3	200,0
Concessions	214,7	177,0	25,2	7,5	84,1	141,8	100,0
Énergie	3 466,2	3 466,7	2 507,7	2 656,6	3 570,3	3 570,3	3 675,5
Intérêts	145,6	221,9	119,5	36,9	131,0	40,0	130,0
Autres revenus	94,7	157,8	152,8	123,4	244,9	75,0	75,0
Sous-total	12 473,4	14 396,8	5 349,7	7 506,3	16 647,6	15 958,8	17 542,9
Contribution - Ville de Montréal	12 894,0	12 894,0	14 094,0	14 214,6	14 498,9	14 499,0	15 036,4
Contribution - WEM	830,0	785,0	-	-	35,2	785,0	-
Contributions - Mandats additionnels	41,8	233,5	471,3	216,2	186,3	-	-
Contributions - Installations Sportives (Covid)	-	-	1 100,0	-	-	-	-
Sous-total	13 765,8	13 912,5	15 665,3	14 430,8	14 720,4	15 284,0	15 036,4
Total	26 239,1	28 309,3	21 015,0	21 937,1	31 368,0	31 242,8	32 579,3

Budget 2023 – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévision comparative 2022	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Rémunération	13 480,4	13 636,5	10 086,8	10 300,7	13 233,3	15 534,1	16 242,8
Cotisations de l'employeur	2 742,5	3 052,2	1 904,1	1 877,2	2 661,7	3 124,5	3 267,0
Transport et communication	743,1	758,8	333,9	425,2	664,5	708,2	574,1
Services professionnels, techniques et autres	3 333,1	3 117,6	2 316,3	1 943,1	3 881,4	3 341,9	3 005,8
Location, entretien et réparations	2 101,1	2 495,2	722,8	725,7	2 446,6	2 746,4	2 211,4
Énergie	4 523,2	4 535,9	3 195,1	3 630,9	4 875,3	4 875,3	5 007,8
Créances douteuses ou irrécouvrables	2,3	94,3	1 111,3	-	-	-	-
Amortissement	13,7	18,1	11,2	6,2	3,0	10,0	-
Achats de biens non durables	1 198,1	1 315,4	1 344,1	1 435,4	1 417,0	1 513,4	2 270,4
Total	28 137,5	29 023,8	21 025,7	20 344,3	29 182,8	31 853,7	32 579,3

Budget 2023 – Revenus et dépenses par objets

Explications d'écarts



- Augmentation des revenus d'événements, notamment en lien avec le Grand Prix et la tenue de spectacles supplémentaires
- Augmentation des revenus de location avec mise en disponibilité des infrastructures tels l'Espace Paddock et la terrasse du Lac
- Coût de restructuration et indexation de la rémunération
- Hausse des dépenses et des prix à la consommation

Annexes

Programme décennal d'immobilisations 2023-2032



PDI à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)



PDI 2023-2032 : 606,8 M\$

- Au net, un montant de 606,8 M\$ sera à la charge des contribuables, soit 100 % du PDI planifié
- 606,8 M\$ (100 %) relèvent du conseil d'agglomération
- La SPJD a reçu une subvention de 750 000 \$ pour la restauration du chalet de la plaine des Jeux

(en milliers de dollars)

MODES DE FINANCEMENT	Total 2023-2027			Total 2028-2032			Total 2023-2032		
	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total
Programmation déposée	-	353 406	353 406	-	254 236	254 236	-	607 642	607 642
Source de financement externe									
Transferts (subventions)		(750)	(750)			-	-	(750)	(750)
Contributions des promoteurs			-			-	-	-	-
Autres revenus			-			-	-	-	-
	-	(750)	(750)	-	-	-	-	(750)	(750)
							-	-	-
Montant à la charge des contribuables	-	352 656	352 656	-	254 236	254 236	-	606 892	606 892

Liste des programmes



(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Réalizations antérieures				Budget original	PDI 2023-2032		
			2018	2019	2020	2021	2022	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Société du parc Jean-Drapeau	43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean- Drapeau	26 146	14 297	12 434	25 294	29 793	183 781	236 971	420 752
	43012	Revitalisation de la canopée	-	185	222	283	400	2 000	2 000	4 000
Total :			26 146	14 482	12 656	25 577	30 193	185 781	238 971	424 752

Liste des projets

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	Coûts fiches	PDI 2023-2032 (brut)			Source externe de financement	Projet net
			Avant 2023	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032	Total 2023-2032	Total 2023-2032
Société du parc Jean Drapeau	43015	Pavillon du Canada	1 447	10 550	9 449	19 999	-	19 999
	43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	668	74 820	-	74 820	-	74 820
	43017	Plage Jean-Doré	760	27 462	104	27 566	-	27 566
	43019	Secteur du mont Boullé	16 300	35 058	1 512	36 570	750	35 820
	43020	Complexe aquatique	2 002	19 735	4 200	23 935	-	23 935
Total :			21 177	167 625	15 265	182 890	750	182 140

- Enjeux pour la mise en œuvre du Plan directeur pour les années futures :
 - Les études d'avant-projets non capitalisables et afférentes au nombre de projets liés au Plan directeur
 - Augmentation du coût de la main-d'œuvre pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et des nouveaux secteurs aménagés
 - Ajout d'équipements pour l'entretien des nouvelles infrastructures
 - Des offres et des animations gratuites aux citoyennes et citoyens dans les nouveaux secteurs ainsi que ceux existants pour un parc accessible et accueillant sur quatre saisons.

Impacts sociaux et mesures de mitigation

- Coordination en fonction de la cohabitation des événements, de l'accès aux citoyens et des chantiers pour sécuriser et optimiser l'expérience client
- Habillage et sécurisation des zones de travaux
- Les travaux seront effectués en dehors des périodes d'ouverture des installations publiques lorsque possible

Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre

- Accréditation accessibilité universelle Kéroul pour l'Espace Paddock, l'Espace 67 et les vespasiennes petit Prince, et la demande d'accréditation est en cours pour le chalet de la plaine des Jeux, vespasiennes mont Boullé et la tour de Lévis
- Le Complexe aquatique, la plage Jean-Doré, le Quartier des athlètes, le pavillon d'information sont accessibles à toute personne à mobilité réduite
- Les toilettes de Espace 67, Espace Paddock, du pavillon de la Tunisie, de la plage Jean-Doré, du Complexe aquatique, du Quartier des athlètes ainsi que celles sous le pont de la Concorde sont adaptées ainsi que celles du secteur du petit Prince
- Projet pilote de panneaux adaptés aux non-voyants au Quartier des athlètes
- Poursuite de la mise aux normes en accessibilité universelle pour tous les projets concernés.

Liste des programmes par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Compétence	Réalizations antérieures				Budget original	PDI 2023-2032		
				2018	2019	2020	2021	2022	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Société du parc Jean Drapeau	43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean- Drapeau	A	26 146	14 297	12 434	25 294	29 793	183 781	236 971	420 752
	43012	Revitalisation de la canopée	A	-	185	222	283	400	2 000	2 000	4 000
Total :				26 146	14 482	12 656	25 577	30 193	185 781	238 971	424 752

Liste des projets par compétences



(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	Compétence	Coûts fiches (Net)	PDI 2023-2032 (brut)			Source externe de financement	Projet net
				Avant 2023	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032	Total 2023-2032	Total 2023-2032
Société du parc Jean Drapeau	43015	Pavillon du Canada	A	1 447	10 550	9 449	19 999	-	19 999
	43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	668	74 820	-	74 820	-	74 820
	43017	Plage Jean-Doré	A	760	27 462	104	27 566	-	27 566
	43019	Secteur du mont Boullé	A	16 300	35 058	1 512	36 570	750	35 820
	43020	Complexe aquatique	A	2 002	19 735	4 200	23 935	-	23 935
Total :				21 177	167 625	15 265	182 890	750	182 140

Écart entre le PDI 2022-2031 et le PDI 2023-2032 sur 10 ans




(en milliers de dollars)

N°	PROGRAMME / PROJET	PDI 2022-2031 (brut)							PDI 2023-2032 (brut)							Écart total	Explications		
		2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026	Total 2027-2031	Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027			Total 2028-2032	Total
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	28 215	-	10 652	18 429	34 465	91 761	135 056	226 817	14 152	25 656	37 562	55 616	50 795	183 781	236 971	420 752	193 935	Inclus le projet 43018 pour le PDI 2023-2032
43012	Revitalisation de la canopée	400	400	400	400	400	2 000	2 000	4 000	400	400	400	400	400	2 000	2 000	4 000	-	
43015	Pavillon du Canada	-	-	-	-	1 000	1 000	19 000	20 000	-	-	-	1 050	9 500	10 550	9 449	19 999	(1)	
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	3 170	28 100	25 140	17 910	-	74 320	-	74 320	3 670	28 100	25 140	17 910	-	74 820	-	74 820	500	
43017	Plage Jean-Doré	3 880	4 980	3 980	6 230	4 980	24 050	100	24 150	5 609	10 084	6 541	5 228	-	27 462	104	27 566	3 416	
43018	Mise en oeuvre - Aménagement du plan directeur	1 578	-	-	5 573	723	7 874	64 835	72 709	-	-	-	-	-	-	-	-	(72 709)	Fusionné avec 43010 pour le PDI 2023-2032
43019	Secteur du mont Boullé	13 150	16 227	7 530	1 030	-	37 937	4 034	41 971	22 638	9 690	630	-	2 100	35 058	1 512	36 570	(5 401)	
43020	Complexe aquatique	2 500	5 500	6 000	2 000	6 250	22 250	4 000	26 250	-	4 774	6 299	2 100	6 562	19 735	4 200	23 935	(2 315)	
									-								-	-	
	Total	52 893	55 207	53 702	51 572	47 818	261 192	229 025	490 217	46 469	78 704	76 572	82 304	69 357	353 406	254 236	607 642	117 425	
	Source de financement externe		9 488	9 486	9 486		28 460		28 460	750					750		750	(27 710)	
	Total des investissements nets	52 893	45 719	44 216	42 086	47 818	232 732	229 025	461 757	45 719	78 704	76 572	82 304	69 357	352 656	254 236	606 892	145 135	

Liste des acronymes

- SPJD : Société du parc Jean-Drapeau
- WEM : Week-ends du monde
- DG : Directrice générale
- FIA : Fédération internationale de l'automobile (F1)
- GPF1 : Grand Prix de Formule 1 du Canada
- IATSE : Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma



**Société du parc Jean-Drapeau
1, circuit Gilles-Villeneuve, Montréal
(Québec) H3C 1A9**

**Véronique Doucet, Directrice générale
514 872-5574**



Dossier # : 1223843024

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2023 à la CMM

Il est recommandé :

1. de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2023 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants :

Conseil des arts	21 506 600 \$
Société du parc Jean-Drapeau	16 372 600 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	12 430 400 \$

2. de verser une somme maximale de 667 258 700 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 dans le cadre des ententes prévues en fonction de la facturation émise;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:34

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1223843024

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2023 à la CMM

CONTENU

CONTEXTE

Approuver les contributions financières 2023 aux organismes et agences gouvernementales exerçant des activités relevant des compétences du conseil d'agglomération ainsi que la quote-part à verser à la Communauté métropolitaine de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0015 - 21 janvier 2022 – Contributions financières 2022 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
- CG20 0638 - 11 décembre 2020 – Contributions financières 2021 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
- CG19 0564 - 13 décembre 2019 – Contributions financières 2020 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
- CG18 0642 - 29 novembre 2018 – Contributions financières 2019 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
- CG18 0025 - 25 janvier 2018 – Contributions financières 2018 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération

DESCRIPTION

Afin de soutenir les opérations des organismes contrôlés et contribuer au financement d'agences gouvernementales ou d'autres organismes, l'agglomération de Montréal versera des contributions financières aux entités suivantes :

- Autorité régionale de transport métropolitain;
- Société du parc Jean-Drapeau;
- Conseil des arts;
- Office municipal d'habitation de Montréal;
- Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

L'agglomération de Montréal doit également verser une quote-part pour le financement des opérations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), organisme métropolitain

assurant la cohésion métropolitaine en matière de développement. La quote-part faisant l'objet du présent dossier est liée à des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération, soit pour le volet des équipements scientifiques de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations :

- Le transport collectif de personnes (Autorité régionale de transport métropolitain)
- Le logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri (OMHM et Corporation d'habitation Jeanne-Mance)
- Conseil des arts
- Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (Société du parc Jean-Drapeau)
- Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal).

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont prévus au budget 2023 aux comptes suivants :

Autorité régionale de transport métropolitain	
1001-0010000-202065-03301-61110-016244-0000-000000-000000-00000-00000	667 258 700 \$
Conseil des arts	
1001-0010000-202016-07289-61130-016203-0000-000000-000000-00000-00000	21 506 600 \$
Société du parc Jean-Drapeau	
1001-0010000-202001-07165-61130-016219-0000-000000-000000-00000-00000	15 036 400 \$
1001-0010000-202064-06503-61130-016219-0000-000000-000000-00000-00000	1 336 200 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	
1001-0010000-202008-05301-61150-016213-0000-000000-000000-00000-00000	550 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	
1001-0010000-202007-05301-61150-016205-0000-000000-000000-00000-00000	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	
1001-0010000-202053-07251-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	12 430 400 \$

La contribution monétaire à la Société du parc Jean-Drapeau porte sur deux volets, soit 15,0 M\$ pour financer directement les dépenses d'exploitation de la société et 1,3 M\$ aux fins de l'événement du Grand Prix de Formule 1 au circuit Gilles-Villeneuve, conformément à l'entente conclue par la Ville avec ses partenaires d'affaires et les autres paliers de gouvernement, valide jusqu'en 2031.

La contribution monétaire à l'Autorité régionale de transport métropolitain représente un montant maximal annuel qui inclut une portion fixe et une portion variable laquelle finance notamment une tarification réduite offerte aux personnes âgées sur l'ensemble de son réseau

sur l'île de Montréal. Ces sommes seront payées à la réception de facture selon les ententes prévues.

MONTREAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LAMOUREUX
Conseiller en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Dominique MARTHET
Chef de division - Mise en oeuvre et suivi
budgétaire corporatif

Le : 2022-11-21

Tél : 514 872-5867
Télécop. :

Tél : 514 463-3549
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2022-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des
finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2022-11-27



Dossier # : 1223843016

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au service de l'eau (exercice financier 2023)

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution visant à affecter les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;

b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;

c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;

d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.

f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;

g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Signé par Serge LAMONTAGNE Le 2022-11-28 14:33

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1223843016

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au service de l'eau (exercice financier 2023)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 133 de la *Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* et l'article 34 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* n'ont pas été reconduits pour l'exercice financier de 2014. Ce changement de régime juridique fait en sorte que le conseil d'agglomération de Montréal peut dorénavant, en vertu des articles 569.7 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et à l'instar de toute municipalité, créer une réserve financière pour le financement de dépenses liées à la fourniture du service de l'eau, sans restriction. À chaque année, le conseil d'agglomération devra y affecter des sommes qu'il prendra dans son fonds général.

À cet égard, l'Administration a jugé opportun d'adopter, en 2014, une résolution visant à créer une nouvelle réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0064 - 27 janvier 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2022)
- CG20 0696 - 17 décembre 2020 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2021)
- CG19 0610 - 19 décembre 2019 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2020)
- CG18 0689 - 20 décembre 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2019)
- CG18 0026 - 25 janvier 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2018)
- CG16 0680 - 16 décembre 2016 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2017)
- CG15 0737 - 10 décembre 2015 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2016)
- CG14 0557 - 12 décembre 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve

financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2015)
CG14 0056 - 20 février 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve
financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2014)
CG14 0054 - 20 février 2014 – Résolution visant à créer la réserve financière générale
d'agglomération pour le service de l'eau

DESCRIPTION

Les articles 569.7 et 569.8 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. La résolution par laquelle la réserve d'agglomération a été créée prévoit ce que le conseil d'agglomération projette comme montant et mode de financement.

La réserve financière générale pour le service de l'eau est constituée :

1. des sommes que la municipalité centrale affecte annuellement et qu'elle prend sur son fonds général ou sur ses revenus provenant :
 - a. de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau
 - b. de toute subvention ou autre forme de libéralité dédiée au service de l'eau.
2. des intérêts produits par le capital affecté à la réserve.

Par ailleurs, les montants accumulés dans l'actuelle réserve financière servant à financer les dépenses destinées à améliorer les techniques et méthodes reliées à la fourniture du service de l'eau et à développer et à réparer les infrastructures en cette matière seront graduellement utilisés aux fins prévues. Cette réserve sera fermée au moment de sa liquidation complète.

JUSTIFICATION

La création de la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau s'expliquait par le changement de régime légal et par la volonté de l'Administration de poursuivre le plan d'investissement et son mode de financement.

La réserve financière générale pour le service de l'eau doit être alimentée par une affectation du fonds général.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'exercice financier de 2023, la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau sera alimentée par une affectation du fonds général de 308 M\$.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'affectation à cette réserve financière s'inscrit dans le processus d'adoption du budget de 2023.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie RAULT
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514 872-8507

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-22

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3402

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3402

Approuvé le : 2022-11-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des
finances

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2022-11-27

VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2023)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

GDD1223843016

XX-XXX/1



Dossier # : 1223843015

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 201,8 M\$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:33

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1223843015

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

La Ville s'est doté d'un Programme décennal d'immobilisations (PDI) pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la Ville. Cette approche de planification sur 10 ans s'accompagne d'une stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI). Ainsi, l'administration municipale a mis en place en 2014 deux réserves financières destinées au financement de dépenses en immobilisations. Les montants annuels versés dans ces réserves visent à financer au comptant des dépenses d'immobilisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0065 - 27 janvier 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG20 0697 - 17 décembre 2020 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG20 0707 - 17 décembre 2020 – Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007-2)
- CG19 0611 - 19 décembre 2019 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG18 0690 - 20 décembre 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG18 0034 - 25 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007-1)
- CG18 0027 - 25 janvier 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG16 0681 - 16 décembre 2016 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG15 0738 - 10 décembre 2015 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG14 0558 - 12 décembre 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG14 0106 - 27 février 2014 – Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007)
- CG14 0055 - 20 février 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve

financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération

DESCRIPTION

Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve d'agglomération a été créée prévoit ce que le conseil d'agglomération projette comme montant et mode de financement. Les montants versés dans cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisations. L'Administration souhaite mettre l'accent sur des travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales.

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2023, un montant de 201,8 M\$ sera affecté à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération à même le fonds général.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie RAULT
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514 872-8507
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-22

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget et planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget et planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2022-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des
finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2022-11-27

VILLE DE MONTRÉAL

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE
FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION**

Il est résolu que la somme de 201,8 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

GDD1223843015



Dossier # : 1223843012

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2023)

Il est recommandé :

- d'adopter la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2023).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:28

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1223843012

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2023)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Cette loi prévoit aussi que ces dépenses sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif (article 118.80 de cette loi).

Depuis 2017, le potentiel fiscal des villes liées de l'agglomération est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Cette formule est rendue pérenne à partir de 2022 avec la publication de l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0066 - 27 janvier 2022 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2022)
- CG20 0698 - 17 décembre 2020 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2021)
- CG19 0612 - 19 décembre 2019 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)
- CG18 0691 - 20 décembre 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2019)
- CG18 0028 - 25 janvier 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2018)
- CG17 0376 - 24 août 2017 – Résolution établissant les quotes-parts révisées (exercice financier 2017)
- CG16 0682 - 16 décembre 2016 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2017)

DESCRIPTION

LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET AUTRES QUOTES-PARTS BASÉES SUR LE POTENTIEL FISCAL

La présente résolution a pour but d'établir la quote-part générale ainsi que d'autres quotes-

parts basées sur le potentiel fiscal de l'exercice financier 2023 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération.

1. Le calcul du potentiel fiscal de chacune des municipalités liées a permis de déterminer les pourcentages contributifs suivants pour l'exercice financier 2023 :

Pourcentages contributifs

Villes liées	Quotes-parts
	- Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2021
Ville de Montréal	81,94160 %
Villes reconstituées	18,05840 %
Baie d'Urfé	0,57806 %
Beaconsfield	0,99401 %
Côte-Saint-Luc	1,19787 %
Dollard-des-Ormeaux	1,84398 %
Dorval	2,80036 %
Hampstead	0,47411 %
L'île-Dorval	0,00317 %
Kirkland	1,27571 %
Mont-Royal	2,33567 %
Montréal-Est	0,76940 %
Montréal-Ouest	0,25486 %
Pointe-Claire	2,72110 %
Senneville	0,14186 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,34779 %
Westmount	2,32045 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %

Les quotes-parts suivantes sont réparties selon les pourcentages apparaissant dans le tableau ci-dessus :

- La quote-part générale

Il s'agit de la quote-part qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement. Elle sert notamment à financer les activités suivantes : la sécurité publique, le transport, la valorisation des matières résiduelles, la protection de l'environnement, le logement social, l'aménagement et l'urbanisme, les loisirs et la culture.

- La quote-part pour le service de l'eau

Cette quote-part spécifique sert à financer l'ensemble des dépenses pour le service de l'eau, à l'exception de celles financées par la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement.

- La quote-part pour le déficit d'agglomération cumulé

Cette quote-part spécifique est nécessaire pour acquitter le déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2021. Ce déficit s'élevait à 299,2 M\$. Toutefois, une quote-part spécifique

est déjà levée en 2022, de 211,3 M\$, pour financer le déficit à l'issue de l'exercice 2020. Par différence, il demeure ainsi une somme de 87,9 M\$ à financer.

Une somme de 10 M\$ provenant des revenus de cette quote-part sera affectée à la réserve financière d'agglomération, pour financer la part du déficit d'agglomération qui est relatif à des activités de l'eau.

2. La loi prévoit une particularité en ce qui a trait à la quote-part pour le service des premiers répondants : la Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas considérée comme faisant partie des municipalités liées pour le calcul de cette quote-part spécifique. En effet, cette dernière assume le financement de son propre service de premiers répondants et ne contribue pas au financement de celui offert aux autres municipalités liées.

Ces dépenses sont donc réparties en proportion du potentiel fiscal de l'exercice financier de 2023 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Les pourcentages contributifs sont les suivants :

Pourcentages contributifs

Villes liées	Quotes-parts Premiers répondants
Ville de Montréal	82,93506 %
Villes reconstituées	17,06494 %
Baie d'Urfé	0,58507 %
Beaconsfield	1,00606 %
Côte-Saint-Luc	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,86634 %
Dorval	2,83432 %
Hampstead	0,47986 %
L'île-Dorval	0,00321 %
Kirkland	1,29117 %
Mont-Royal	2,36398 %
Montréal-Est	0,77873 %
Montréal-Ouest	0,25795 %
Pointe-Claire	2,75409 %
Senneville	0,14358 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,35200 %
Westmount	2,34858 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %

JUSTIFICATION

Les dépenses d'agglomération doivent être financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées. Une résolution permettant d'établir les quotes-parts est nécessaire afin que les municipalités liées connaissent le montant qui leur sera réclamé pour l'exercice financier 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quotes-parts visées par la présente résolution procureront à l'agglomération les revenus suivants :

La quote-part générale : **2 475,9 M\$**

La quote-part pour le service de l'eau : **183,2 M\$**

La quote-part pour les déficits des exercices antérieurs : **87,9 M\$**

La quote-part pour le service des premiers répondants : **11,9 M\$**

Ces sommes seront versées dans le fonds général de la Ville de Montréal.

Une somme de 10 M\$ provenant des revenus de la quote-part pour les déficits des exercices antérieurs sera affectée à la réserve financière d'agglomération, pour financer la part du déficit d'agglomération qui est relatif à des activités de l'eau.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2023) sera en vigueur pour l'exercice financier de 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514-868-4438

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-22

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455

Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455

Approuvé le : 2022-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2022-11-27

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2023)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2023 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2023 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2023 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2021.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier 2023.

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

GDD 1223843012

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2023

Villes liées	<u>Quotes-parts</u>	<u>Quotes-parts</u>
	- Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2021	Premiers répondants
Ville de Montréal	81,94160 %	82,93506 %
Villes reconstituées	18,05840 %	17,06494 %
Baie d'Urfé	0,57806 %	0,58507 %
Beaconsfield	0,99401 %	1,00606 %
Côte-Saint-Luc	1,19787 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,84398 %	1,86634 %
Dorval	2,80036 %	2,83432 %
Hampstead	0,47411 %	0,47986 %
L'Ile-Dorval	0,00317 %	0,00321 %
Kirkland	1,27571 %	1,29117 %
Mont-Royal	2,33567 %	2,36398 %
Montréal-Est	0,76940 %	0,77873 %
Montréal-Ouest	0,25486 %	0,25795 %
Pointe-Claire	2,72110 %	2,75409 %
Senneville	0,14186 %	0,14358 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,34779 %	0,35200 %
Westmount	2,32045 %	2,34858 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %

Dossier # : 1223843012

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction des revenus , -

Objet :

Adopter une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2023)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AGT - 1223843012 - Résolution QP générale 2023.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-27

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division par interim
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières



Dossier # : 1223843025

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire, de la politique des équipements et des infrastructures ainsi que de la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Il est recommandé :

1 - Que le conseil municipal adopte :

- la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire
- la mise à jour de la politique des équipements et des infrastructures
- la mise à jour de la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

2 - Que le conseil d'agglomération adopte :

- la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire
- la mise à jour de la politique des équipements et des infrastructures
- la mise à jour de la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:35

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1223843025

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire, de la politique des équipements et des infrastructures ainsi que de la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

CONTENU

CONTEXTE

Subséquentement au regroupement des municipalités, la Ville s'est dotée de politiques financières et budgétaires. En raison de changements législatifs et de modifications aux normes comptables le Service des finances recommande des changements touchant trois politiques : la politique de l'équilibre budgétaire, la politique des équipements et des infrastructures et la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations. La mise à jour de cette dernière est requise suite à la mise en application de nouvelles normes comptables ainsi que de la révision des durées de vie des différentes catégories d'immobilisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG18 0018 - 25 janvier 2018 - Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CM18 0120 - 24 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

DESCRIPTION

Voici les modifications les plus importantes :

Politique d'équilibre budgétaire

Le budget de la Ville doit comporter une réserve pour dépenses contingentes afin de parer aux imprévus mineurs de l'année courante, aux règlements des réclamations et au paiement des condamnations judiciaires. Un ajustement à la politique est effectué afin de refléter un changement législatif portant sur la proportion du budget à allouer à cette réserve.

Politique des équipements et des infrastructures

Une meilleure connaissance de l'état des équipements et infrastructures permet aujourd'hui de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Dans cette optique, le Service des finances a actualisé certains libellés de la politique :

- La Ville doit prioriser la protection des équipements et des infrastructures dans son PDI. Elle doit tendre vers une cible de 75 % de l'enveloppe annuelle qui devrait y être consacrée.
- La Ville favorise un accroissement du paiement au comptant.

Enfin, une mise à jour des termes employés a été effectuée, le *programme décennal d'immobilisations* (PDI) remplaçant le *programme montréalais d'immobilisations* (PMI) et le *programme triennal d'immobilisations* (PTI).

Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses d'immobilisations

Pour ce qui est de la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses d'immobilisations les modifications sont les suivantes :

- Révision de la durée de vie des différentes catégories d'actifs de la Ville, résultant d'une analyse détaillée effectuée par chacune des unités d'affaires concernées. Ces travaux furent nécessaires à la suite de la modification d'une norme comptable concernant l'évaluation des estimations comptables faites par les organismes du secteur public.
- Ajout de deux (2) nouvelles directives permettant d'établir les critères de capitalisation. La première concerne les critères de capitalisation des coûts devant être encourus pour la décontamination des immeubles et terrains ayant été contaminés par les activités de la Ville, soit la directive numéro 8 - Obligations liées à la mise hors service des immobilisations. La deuxième concerne les critères de capitalisation des travaux reliés à la mise en place des infrastructures développées en lien avec les systèmes informatiques installés dans le "NUAGE" - soit la directive numéro 9 - Développement informatique d'une solution infonuagique.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la suite de l'approbation, les politiques sont intégrées aux Encadrements administratifs de la Ville. De plus, tous les politiques budgétaires et financières sont rendues publiques sur le site Internet de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian C NADEAU
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-7656
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-22

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget et planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget et planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3402

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des
finances

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2022-11-24

Approuvé le : 2022-11-28

Politique d'équilibre budgétaire

Section : Encadrements corporatifs

Sous-section : Ressources financières

Date d'entrée en vigueur : Date de fin :

Commentaire :

Service émetteur : Finances

Responsable : Francine Laverdière

Numéro de résolution :

Service du signataire : Direction générale, Bureau du directeur général

Fonction/Nom du signataire : Directeur général

Type d'encadrement : Politique administrative

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville se doivent d'accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. La planification des ressources budgétaires est l'une des activités pour lesquelles une telle gestion doit être exercée.

Le budget de fonctionnement est un document qui renferme les données chiffrées quant à la provenance des fonds et à leur utilisation projetée au cours de l'année financière à venir. En l'élaborant, les instances décisionnelles s'efforcent de prévoir les difficultés financières qui peuvent être rencontrées et d'identifier des solutions. Elles exercent également un leadership en prenant des décisions qui vont orienter les actions des gestionnaires. Par ailleurs, le budget permet d'effectuer un suivi des décisions tout au long de l'année financière. En somme, la préparation du budget et son exécution permettent aux administrateurs de fonds publics de s'arrimer aux orientations stratégiques qui doivent être en accord avec celles définies à moyen et à long terme.

Afin que le budget de fonctionnement puisse jouer pleinement son rôle, il existe un processus formel qui permet un dialogue démocratique entre le conseil municipal, le conseil d'agglomération, le comité exécutif, les conseils d'arrondissement et les gestionnaires. Comme ce sont ces derniers qui assument la gestion courante, il leur incombe de préparer les propositions budgétaires propres à leurs champs d'activités. Ces propositions servent de base de discussion et permettent de déterminer une unité d'action qui est essentielle à la bonne marche de l'organisation.

La *Loi sur les cités et villes* exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent pour une année donnée un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses, à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé, ou encore, porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion visant à assurer l'équilibre budgétaire

Les pratiques de gestion sont regroupées sous trois énoncés généraux. Chaque énoncé est d'abord expliqué, puis suivi des pratiques de gestion s'y rattachant. Celles-ci servent de guide dans la poursuite et le maintien de l'équilibre budgétaire.

Premier énoncé – Sur l'équilibre budgétaire annuel

La Ville de Montréal se fixe comme objectif de maintenir l'équilibre budgétaire annuel.

Explication

Les revenus et les dépenses doivent s'équilibrer, de telle sorte que la Ville respecte les exigences légales relatives à l'équilibre budgétaire. De plus, une ville financièrement forte et stable est nécessaire afin qu'il soit possible de répondre aux besoins légitimes des citoyens et des citoyennes. À titre exceptionnel, un déficit de fonctionnement peut se produire, mais des mesures concrètes et énergiques doivent être prises pour redresser la situation.

Pratiques de gestion

Les gestionnaires de la Ville doivent respecter l'équilibre budgétaire. Les allocations budgétaires seront donc limitées aux sommes disponibles au titre des revenus et des dépenses qui ont été approuvées pour l'année. Toutefois, les surplus libres accumulés ou les réserves peuvent servir à combler un déficit si la politique prévue à cet effet est respectée.

Les hypothèses sur lesquelles sont fondées les prévisions de revenus et de dépenses doivent être réalistes et prudentes.

- Le budget doit être bien documenté, c'est-à-dire contenir suffisamment d'information sur les projections de revenus et de dépenses afin de faciliter les décisions.
- Les nouveaux revenus ou les augmentations de revenus doivent servir prioritairement au financement des activités existantes; le financement de nouvelles activités ne peut être envisagé que subséquemment.
- Pour faire des prévisions justes, il faut bien comprendre le comportement des coûts. Des analyses de coûts par activité doivent donc être effectuées.
- Les prévisions budgétaires doivent respecter le cadre financier et budgétaire de la Ville. Ces prévisions doivent respecter les priorités de l'Administration.
- Les gestionnaires sont responsables des budgets qui leur sont attribués.
- À l'occasion de la préparation du Programme décennal d'immobilisations, il est nécessaire de prévoir l'incidence, à court et moyen termes, de chaque projet sur le budget de fonctionnement. Dans le respect des limites légales et du cadre financier de la Ville, des emprunts peuvent être contractés pour payer les immobilisations. Dans la mesure du possible, l'utilisation du paiement comptant des immobilisations permettra de réduire ce recours à l'emprunt.
- Le budget global de la Ville doit comporter une réserve pour dépenses contingentes afin de parer aux imprévus mineurs de l'année courante, aux règlements des réclamations et aux paiements des condamnations judiciaires.

Deuxième énoncé – Sur l'équilibre budgétaire à moyen et long termes

La situation budgétaire de la Ville doit demeurer saine à moyen et long termes. Tous les organismes municipaux qui reçoivent des fonds de la Ville de Montréal doivent également maintenir une situation budgétaire saine à moyen et long termes.

Explication

La situation budgétaire doit demeurer saine à moyen et à long terme, de façon à ce que les citoyens et les citoyennes puissent compter sur une ville financièrement forte et stable. À titre exceptionnel, un déficit peut se produire, mais cet écart doit être rigoureusement documenté et justifié. Un plan d'action doit être adopté.

Pratiques de gestion

- Des projections de coûts de fonctionnement doivent être préparées en fonction d'une période de trois à cinq ans afin de déterminer l'effet des décisions budgétaires courantes sur les budgets futurs de la Ville.
- Annuellement, la contribution de la Ville doit être suffisante pour couvrir le coût des régimes de retraite des employés de la Ville.
- Des prévisions de revenus doivent être faites pour une période de trois à cinq ans, afin que puisse être identifiée toute éventuelle situation budgétaire préoccupante.

Troisième énoncé – Sur le suivi budgétaire

Si la préparation d'un budget est une étape importante, son exécution et son suivi sont des étapes importantes du processus budgétaire.

Explication

Le budget étant un outil dynamique de gestion, il importe qu'il fasse l'objet d'un suivi ou de révisions en cours d'année. Cette opération est de première importance puisqu'elle permet d'avoir une meilleure connaissance de la situation et, surtout, de réévaluer les prévisions pour la partie de l'année qui reste à écouler. Il est ainsi possible d'avoir une vision plus claire de la capacité de la Ville de réaliser ses objectifs budgétaires, de mieux planifier et de contrôler son évolution financière.

Pratiques de gestion

- Afin de permettre une information financière régulière, l'administration municipale a opté pour une production trimestrielle de ses résultats financiers anticipés pour l'exercice en cours.
- Si le risque d'un déséquilibre budgétaire est identifié en cours d'année, les gestionnaires doivent en faire l'analyse et proposer des solutions.
- La Ville de Montréal produit et publie depuis 2015 un document de reddition de comptes financière. Ce document explique et vulgarise les différentes informations financières afin de favoriser une meilleure compréhension des enjeux budgétaires et administratifs de la Ville. Son principal objectif est de présenter une information plus détaillée que celle du rapport financier annuel relativement à l'utilisation des ressources financières utilisées par l'administration municipale.

Toute dérogation à cette politique doit, sur recommandation du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération.

Politique des équipements et des infrastructures

Section : Encadrements corporatifs

Sous-section : Ressources financières

Date d'entrée en
vigueur :

Date de fin :

Commentaire :

Service émetteur : Service des finances

Responsable : Francine Laverdière

Numéro de résolution :

Service du signataire : Direction générale, Cabinet du directeur général

Fonction/Nom du signataire :

Type d'encadrement : Politique administrative

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville se doivent d'accorder une place prépondérante à la gestion financière des affaires de la Ville de Montréal. Or, une gestion financière responsable implique une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures.

Une telle planification aidera l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens. À cette fin, les administrations municipales, autant locales que centrales devront périodiquement évaluer l'état et la durée de vie de leurs actifs immobiliers et faire des projections établissant quand et à quel coût remplacer divers éléments.

La gestion planifiée des équipements et des infrastructures reposera nécessairement sur des analyses portant sur de longues périodes. Celles-ci permettront de faire des économies ou d'éviter des dépenses. Par exemple, en connaissant le meilleur moment pour le remplacer, les différents gestionnaires de la Ville pourront éviter de réparer à grands frais un équipement qui n'en vaut pas la peine. Les analyses aideront aussi à déterminer comment entretenir les équipements et les infrastructures pour prolonger leur vie utile et ainsi retarder le plus possible leur remplacement. Autrement, un mauvais

entretien entraînerait des bris qui augmenteraient le coût de fonctionnement des services, accapareraient du temps de travail et, surtout, déstabiliseraient la prestation des services aux citoyennes et citoyens.

L'objet et les objectifs de cette politique sont d'abord exposés avant d'en livrer ses divers énoncés.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Les pratiques de gestion des équipements et des infrastructures

Les pratiques de gestion ont été regroupées sous trois énoncés généraux. Chaque énoncé est d'abord expliqué, puis suivi des pratiques de gestion s'y rattachant. Ces pratiques de gestion serviront de guide pour la gestion des équipements et des infrastructures.

Premier énoncé – La Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier.

La Ville de Montréal doit disposer d'un inventaire exhaustif et permanent de son actif immobilier. Cet inventaire fera état du nombre, de la qualité et de l'usure des éléments de cet actif.

Explication

La Ville de Montréal doit détenir une information complète sur son actif immobilier. Cette information contribuera à une saine gestion des fonds publics puisqu'elle aidera les gestionnaires et les administrateurs, autant locaux que centraux, à prendre chaque décision en toute connaissance de cause. Cette information doit être stratégique, c'est-à-dire fournir au moment opportun un éclairage pertinent pour la prise de décision. Elle comportera donc une liste exhaustive des éléments de l'actif indiquant non seulement

leur nombre, mais aussi leur état. Un tel inventaire permettra d'appuyer des décisions touchant, par exemple, le remplacement ou la réparation préventive d'un élément.

Pratiques de gestion

- La Ville de Montréal doit tenir un inventaire permanent de son actif immobilier. Cet inventaire peut se faire de façon progressive en commençant naturellement par les infrastructures les plus importantes. Grâce à cet inventaire, la Ville se tiendra informée sur la qualité et l'état de son actif.
- La Ville de Montréal doit créer des groupes réunissant des experts en mesure d'évaluer de façon objective l'état de l'actif immobilier et, surtout, de choisir des indicateurs adéquats pour chaque catégorie de l'actif immobilier. Il sera préférable d'établir une norme ou une base de comparaison lorsque la situation s'y prêtera.

Deuxième énoncé – La Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition.

La Ville de Montréal doit disposer d'un actif immobilier en bonne condition pour diminuer, dans la mesure du possible, les effets fâcheux causés par le bris ou le mauvais fonctionnement d'un élément de l'actif.

Explication

L'information issue de l'analyse des immobilisations permettra à la Ville de prendre des décisions stratégiques. Par exemple, elle pourrait décider de remplacer un équipement en mauvais état parce que la réparation n'est pas rentable ou, mieux, de se donner un programme d'entretien préventif adapté à la condition de l'élément afin d'en prolonger la vie utile. Cette analyse servira à assurer aux citoyennes et citoyens des services stables et de qualité.

Pratiques de gestion

- À la lumière de l'état de son actif, la Ville de Montréal doit évaluer le risque que des éléments subissent des bris ou une usure prématurée. Cette évaluation permettra de déterminer les moyens de prévention et les correctifs nécessaires à court, à moyen et à long terme. Le travail d'analyse doit comprendre une estimation de coût, nécessaire à la prise de décision. De plus, cette analyse devrait permettre de classer l'élément de l'actif dans l'une ou l'autre catégorie selon qu'il sera décidé :
 - de le remplacer;
 - de le conserver, mais d'effectuer des réparations majeures à court ou à moyen terme;
 - de le conserver et d'en faire l'entretien normal;
 - d'arrêter l'entretien, de différer les réparations et d'effectuer des études plus poussées.

L'objectif de ce classement est non seulement de prendre une décision pour chacun des éléments de l'actif, mais aussi d'établir des priorités dans l'allocation des budgets.

- La Ville de Montréal doit fixer des objectifs clairs en ce qui touche l'état dans lequel doivent être maintenus les éléments de l'actif immobilier.

- La Ville de Montréal doit concevoir un programme structuré d'entretien préventif communiquant une information précise sur les travaux à faire pour protéger les éléments de l'actif et en maintenir la qualité.
- Périodiquement, la Ville de Montréal doit faire des analyses destinées à optimiser la gestion de ses mesures de prévention.

Troisième énoncé – La Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

Les infrastructures de la Ville ont besoin d'entretien et de réfection pour conserver leur bon fonctionnement. En raison du vieillissement des actifs municipaux et d'un déficit d'entretien accumulé au fil des années, un accroissement considérable des investissements est nécessaire. Par conséquent, une planification efficiente d'allocation des ressources est incontournable afin d'assurer une augmentation de la réalisation des projets et des programmes dans le respect des coûts et des délais fixés, et aussi d'établir une planification à long terme de leur financement.

Explication

La Ville de Montréal s'est dotée d'une politique de gestion de sa dette, dont l'un des indicateurs clés vise à limiter son ratio d'endettement en fonction des revenus totaux qu'elle génère. Pour continuer à atteindre cet objectif, la Ville devra prioriser ses investissements et optimiser l'utilisation des différentes sources de financement des investissements mises à sa disposition.

Ainsi, chaque année, la Ville revoit son PDI afin de tenir de ses priorités d'investissement ainsi que les cibles appropriées pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la ville.

Également, la Ville favorise un accroissement du paiement au comptant (PCI). Afin de contrôler l'endettement de la Ville et de permettre d'intensifier les investissements dans le respect du cadre financier de la Ville et d'assurer ainsi une plus grande équité intergénérationnelle.

Pratiques de gestion

La Ville de Montréal établit les montants alloués au PDI dans le respect de son cadre financier. Elle partage les montants afin de répondre à une double exigence : investir dans de nouveaux projets (développement) et maintenir dans un état de fonctionnement acceptable les éléments existants de l'actif immobilier (protection). La Ville affecte prioritairement les montants alloués au PDI (une cible de 75 % de l'enveloppe annuelle) à la protection des équipements et des infrastructures et le solde, à des projets de développement. Il importe de noter qu'au cours des dernières années dans l'esprit de tendre vers une cible de 75 % en protection, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cette approche permet d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif qui est à la limite de sa durée de vie. Bien que depuis le PDI 2021-2030, les sommes allouées au volet développement ont progressé plus rapidement que celles allouées au volet protection, les sommes allouées au volet protection sont en constante progression, notamment

dans les catégories d'actifs présentant des déficits d'entretien comme les infrastructures routières, les infrastructures souterraines ainsi que les bâtiments.

Pour les arrondissements seulement, les sommes allouées aux projets annuels qui ne seront pas utilisées seront reportées à l'année suivante et ajoutées au montant d'allocation de cette dernière. Les arrondissements gardent l'autonomie d'utilisation des fonds à l'intérieur de l'enveloppe, pour autant que les enveloppes spécifiques soient respectées. Cependant, si un conseil d'arrondissement désire avoir une dotation décennale supérieure à l'enveloppe décennale reçue, il devra financer cet excédent soit par l'utilisation d'une portion de son budget de fonctionnement, soit de ses surplus non affectés ou par une taxation particulière.

Dans toute circonstance, les gestionnaires doivent s'assurer que les équipements existants sont utilisés de façon optimale avant d'autoriser un nouveau projet de développement.

Toute dérogation à cette politique doit, sur recommandation du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

Signataire :

Date :

Encadrements administratifs
Actif

Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Section : Encadrements corporatifs

Sous-section : Ressources financières

Date d'entrée en vigueur : 2022-12-01 Date de fin :
:

Commentaire :

Service émetteur : Service des finances

Responsable : Francine Laverdière

Numéro de résolution : XXXX-XXXXXX

Service du signataire : Direction générale, Cabinet du directeur général

Fonction/Nom du signataire : Directeur général
Serge Lamontagne

Type d'encadrement : Politique administrative

Table des matières

- 1- Objectif
- 2- Définitions
- 3- Principes généraux
- 4- Modalités d'application
- 5- Responsable de l'élaboration, de l'implantation, du suivi et de l'évaluation de cette directive
- 6- Responsables de l'application de cette directive
- 7- Encadrements antérieurs

Annexe 1 :

CATÉGORIES D'IMMOBILISATIONS ET DURÉE DE VIE UTILE

Directives :

- | | |
|--------|---|
| No 1 : | Fouille archéologique |
| No 2 : | Frais de décontamination |
| No 3 : | Modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées |
| No 4 : | Système intégré de gestion |
| No 5 : | Programme de réfection routière (PRR) |
| No 6 : | Radiation |
| No 7 : | Immobilisations corporelles louées |
| No 8 : | Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations |
| No 9 : | Développement informatique d'une solution infonuagique |

1. OBJECTIF

La politique de capitalisation et d'amortissement sert à l'identification et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence significative sur sa situation financière.

Cette politique se veut d'abord et avant tout un guide d'application. Elle ne vise pas à se substituer au Manuel de comptabilité pour le secteur public publié par CPA Canada. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique et les directives incluses, sera interprétée par la Direction de la comptabilité et des informations financières en collaboration avec le service concerné.

2. DÉFINITIONS

Immobilisation corporelle

Actifs non financiers ayant une existence matérielle :

- qui sont destinés à être utilisés pour la production et la fourniture de biens, pour la prestation de services ou pour l'administration, à être donnés en location à des tiers, ou bien à servir au développement ou à la mise en valeur, à la construction, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations corporelles;
- dont la durée économique s'étend au-delà d'un exercice;
- qui sont destinés à être utilisés de façon durable;
- qui ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisation corporelle louée

Actif non financier ayant une existence matérielle, dont la durée de vie utile s'étend au-delà d'un exercice et qui est détenu en vertu d'un contrat de location afin d'être utilisé de façon durable pour la production ou la fourniture de biens ou de services. En vertu des conditions du contrat de location, la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété sont, en substance, transférés à la Ville, mais pas nécessairement le droit de propriété (voir directive # 7).

Regroupement aux fins d'immobilisations corporelles

Lorsque plusieurs biens sont nécessaires pour rendre opérationnel un bien, un service ou un système, le choix de capitaliser ou non sera en fonction du montant résultant de ce regroupement d'éléments d'actifs.

Coût

Montant de la contrepartie donnée pour acquérir, construire, développer ou mettre en valeur, ou améliorer une immobilisation corporelle. Il englobe tous les frais **directement rattachés** à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur, ou à l'amélioration de l'immobilisation corporelle, y compris les frais engagés pour amener celle-ci à l'endroit et dans l'état où elle doit se trouver aux fins de son utilisation prévue. Le coût comprend également tous frais à engager pour la mise hors service de l'immobilisation (voir directive # 8).

L'expression "**directement rattachés**" est essentielle pour déterminer si un coût peut être imputé à une immobilisation corporelle. Par exemple, les salaires et les charges sociales des employés du service de

la conception pour les périodes où ceux-ci sont affectés à la réalisation des plans techniques d'une immobilisation à construire peuvent être inclus dans le coût de cette immobilisation corporelle. Cependant, à l'exception de rares situations, on ne considère pas comme un coût directement rattaché à l'immobilisation corporelle la fraction des frais fixes (par exemple, les frais d'occupation ou les frais généraux d'administration associés au service d'ingénierie de la Ville, etc.).

Immobilisation corporelle acquise

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle comprend le prix d'achat de l'immobilisation et les autres frais encourus afin que celle-ci soit opérationnelle, tels les frais d'installation, les frais de conception, les honoraires des ingénieurs, les frais juridiques, les frais d'arpentage, les frais d'assainissement et d'aménagement du terrain, les frais de transport, les frais d'assurance durant le transport, les droits de douane ainsi que les frais devant être encourus pour sa mise hors service, le cas échéant.

Immobilisation corporelle construite

Le coût d'une immobilisation corporelle construite comprend les coûts directs de construction, de développement ou de mise en valeur (comme le coût des matières et de la main-d'œuvre), les coûts indirects spécifiquement imputables à l'activité de construction, de développement ou de mise en valeur ainsi que les frais devant être encourus pour sa mise hors service, lorsque requis. Les activités nécessaires pour préparer une immobilisation corporelle aux fins de son utilisation prévue ne se limitent pas qu'aux travaux de construction de l'immobilisation. Elles comprennent aussi le travail technique et administratif effectué avant le début et durant la construction.

La capitalisation des coûts de construction, de développement, de mise en valeur ou d'amélioration d'une immobilisation débute au moment où les trois conditions ci-dessous sont rencontrées et se poursuit jusqu'à ce que l'immobilisation soit prête à être utilisée aux fins prévues :

- i. le projet, y compris lorsque celui-ci se réalise à l'intérieur d'un programme préalablement adopté, est approuvé par la Ville;
- ii. le budget pour le coût de réalisation du projet est approuvé et;
- iii. la date de réalisation du projet est déterminée.

Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports

Le coût des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports correspond à leur juste valeur à la date de l'apport. L'estimation de cette juste valeur peut se faire au moyen de valeurs de marché ou de valeurs d'expertise.

Immobilisation corporelle louée

Le coût d'une immobilisation corporelle louée correspond à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, abstraction faite des frais accessoires déterminés (voir directive # 7).

Le coût d'une immobilisation corporelle ne comprend pas :

1. les frais financiers engendrés pendant la réalisation des travaux ;
2. les frais généraux d'administration;
3. les frais préalables au projet;
4. les frais accessoires encourus dans le cadre d'un projet ou d'un programme, mais non directement rattachés à l'actif (ex.: les frais d'occupation ou de contournement d'une voie, la gestion des impacts, les mesures de mitigation mises en place en raison des travaux effectués, etc.);
5. les frais d'entretien et de réparations;
6. les frais engagés, dans le cadre de projet, avant que les trois conditions suivantes soient rencontrées:
 - i. le projet, y compris lorsque celui-ci se réalise à l'intérieur d'un programme préalablement adopté, est approuvé par la Ville;
 - ii. le budget pour le coût de réalisation du projet est approuvé et;
 - iii. la date de réalisation du projet est déterminée.

Amélioration

Coûts engagés en vue de prolonger la durée de vie utile d'une immobilisation corporelle, d'en accroître sa capacité de production ou de service, d'en réduire les frais d'exploitation ou d'améliorer la qualité des extrants.

Entretien et réparations

Coûts engagés en vue de maintenir le potentiel de service prédéterminé d'une immobilisation corporelle pendant une durée de vie utile donnée.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Obligation juridique afférente à la mise hors service d'une immobilisation corporelle. La mise hors service signifie l'action de retirer de façon permanente une immobilisation corporelle utilisée dans le cours normal des activités. Ce terme englobe la vente, l'abandon ou la sortie de quelque autre manière d'une immobilisation corporelle.

Frais financiers directement rattachés au coût d'une immobilisation corporelle

Frais financiers directement rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur d'une immobilisation, engagés entre le début des travaux et la mise en service de cette immobilisation.

Frais généraux d'administration

Frais engagés pour la gestion courante des immobilisations, soit la planification, la gestion des programmes d'entretien, de développement et de mise en valeur des immobilisations.

Frais préalables au projet

Frais engagés pour un projet, y compris lorsque celui-ci se réalise à l'intérieur d'un programme préalablement approuvé par la Ville, avant que les trois conditions suivantes soient rencontrées : i) le projet est accepté, ii) le montage financier est établi et autorisé, et iii) la date de réalisation du projet est déterminée. Ces frais ne respectent pas les critères de capitalisation. Ils doivent être passés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Travail technique et administratif effectué avant le début et au cours de la construction de l'immobilisation

Frais directement rattachés à la réalisation du projet qui sont engagés à compter de la date où les conditions suivantes sont rencontrées:

- i. le projet, y compris lorsque celui-ci se réalise à l'intérieur d'un programme préalablement adopté, est approuvé par la Ville;
- ii. le budget pour le coût de réalisation du projet est approuvé et;
- iii. la date de réalisation du projet est déterminée.

Bien capitalisable

Bien ou groupe de biens faisant partie d'un ensemble dont les coûts correspondent ou excèdent le seuil de capitalisation. L'annexe "Catégories d'immobilisations et vie utile" distingue les immobilisations par catégorie et établit leur durée de vie utile aux fins du calcul de l'amortissement.

Durée de vie utile

Période estimative pendant laquelle une immobilisation corporelle est prévue être utilisée dans le cours normal des activités de la Ville. Les immobilisations, sauf les terrains, ont une durée de vie limitée qui correspond normalement à la plus courte des durées physique, technologique, commerciale ou juridique.

Amortissement

Dépense pour rendre compte du fait que la durée de vie d'une immobilisation corporelle est limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de cette immobilisation moins sa valeur résiduelle sur les exercices au cours desquels l'immobilisation est utilisée par la Ville. Les terrains ne sont pas amortis.

La méthode d'amortissement ainsi que l'estimation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles doivent être révisées périodiquement.

Valeur résiduelle

Correspond à la valeur de réalisation nette estimative d'une immobilisation corporelle à la fin de sa durée de vie utile.

Moins-value

Baisse permanente de valeur rendue nécessaire par le fait que la capacité d'une immobilisation corporelle à contribuer à fournir des biens et des services est amoindrie ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette ou valeur résiduelle.

Œuvres d'art et trésors historiques

Biens dont la valeur culturelle ou historique est telle qu'ils méritent que l'on assure leur pérennité. Les unités d'affaires responsables de ces actifs doivent conserver dans leurs auxiliaires ou fichiers les informations permettant de suivre la trace de chacune de ces œuvres d'art.

3. PRINCIPES GÉNÉRAUX

A) Capitalisation d'une immobilisation corporelle

Une immobilisation corporelle doit être comptabilisée au coût (ou à la juste valeur marchande dans les cas de donation) dans les actifs de la Ville dans les cas suivants :

1. elle respecte la définition d'une immobilisation corporelle décrite ci-haut au point 2;
2. elle respecte le seuil de capitalisation établi à 10 000 \$ dans le cas d'un actif ou d'un regroupement d'actifs (dans ce cas une valeur unitaire minimum de 1 000 \$ est exigée pour l'acquisition de plusieurs items identiques). Cependant, il est important de noter que:
 - a. les terrains dont le coût d'acquisition est inférieur à 10 000 \$ ne sont pas capitalisés, mais doivent être inscrits à l'auxiliaire des terrains tenu par le service responsable de la gestion des immeubles;
 - b. les œuvres d'art et les trésors historiques acquis à ce titre ou reçus par donation ne sont pas constatés à titre d'immobilisations corporelles aux états financiers de la Ville. Leur coût d'acquisition ainsi que les frais liés à leur conservation, à leur nettoyage et à leur restauration doivent être passés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.
3. elle respecte les directives prévues pour les catégories d'actifs suivants :
 - a. fouille archéologique (voir directive # 1)
 - b. frais de décontamination (voir directive # 2)
 - c. modification aux immeubles liés à l'accessibilité des personnes handicapées (voir directive # 3)
 - d. système intégré de gestion (voir directive # 4)
 - e. programme de réfection routière - PRR (voir directive # 5)
 - f. immobilisation corporelle louée (voir directive # 7)
 - g. obligations liées à la mise hors service d'immobilisation (voir directive # 8)
 - h. développement informatique d'une solution infonuagique (voir directive # 9)

B) Amortissement d'une immobilisation corporelle

Le coût d'une immobilisation corporelle doit être amorti sur sa durée de vie utile d'une manière logique et systématique selon la nature de l'immobilisation et suivant l'utilisation qui en sera faite.

L'amortissement est déterminé par catégorie d'actifs et calculé en fonction des durées de vie utile définies à l'annexe "Catégories d'immobilisations et vie utile". La règle du demi-taux annuel sera applicable lors de l'année d'acquisition ou de la mise en service du bien et lors de l'année de disposition ou de la mise hors service du bien.

La méthode d'amortissement linéaire est celle qui est généralement retenue, sauf lorsqu'une autre méthode est plus représentative.

L'amortissement du coût des immobilisations corporelles est comptabilisé annuellement comme charge à l'état des résultats.

C) Baisse de valeur d'une immobilisation corporelle

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur aux livres (valeur comptable nette), le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter cette baisse de valeur.

La baisse de valeur est constatée lorsque la Ville peut établir qu'il y a lieu de s'attendre à ce que la diminution des avantages économiques futurs soit permanente.

Parmi les conditions qui peuvent indiquer que la valeur des avantages économiques futurs attachés à une immobilisation corporelle a diminué et que la constatation d'une moins-value est appropriée, on trouve les suivantes :

- a. changement dans le degré ou dans le mode d'utilisation de l'immobilisation corporelle;
- b. désuétude de l'immobilisation en raison de progrès technologiques importants;
- c. dommage matériel;
- d. mise hors service de l'immobilisation corporelle;
- e. diminution ou disparition du besoin de services que l'immobilisation corporelle permet de satisfaire;
- f. décision de mettre fin à la construction de l'immobilisation corporelle avant qu'elle ne soit terminée, utilisable ou vendable;
- g. modification de la législation ou de l'environnement ayant une incidence sur la mesure dans laquelle l'immobilisation corporelle peut être utilisée.

Les moins-values sur les immobilisations corporelles constatées de façon permanente sont comptabilisées comme charge à l'état des résultats.

D) Radiation d'une immobilisation corporelle

Lors de la disposition, le démantèlement, la perte ou l'abandon d'une immobilisation corporelle, la Ville radie le coût et l'amortissement cumulé de l'actif. Le gain ou la perte résultant de cette disposition est présenté à l'état des résultats au titre des activités de fonctionnement.

E) Disposition ou échange d'une immobilisation corporelle en faveur d'un organisme apparenté

Lors de la disposition ou de l'échange d'une immobilisation corporelle en faveur d'un organisme lié, la transaction doit être constatée à la valeur comptable nette du bien cédé ou reçu. L'acquisition doit être inscrite aux livres à la valeur d'origine de l'immobilisation et de son amortissement cumulé correspondant.

4. MODALITÉS D'APPLICATION

Les unités administratives responsables devront aviser le Service des finances de toute information concernant les immobilisations corporelles sous leur responsabilité, telle que :

- a. l'acquisition, la modification, l'échange, la vente ou un don d'immobilisation;
- b. la mise hors service (destruction, perte, abandon) d'une immobilisation;
- c. la désuétude d'une immobilisation;
- d. les dommages matériels aux immobilisations;
- e. la réception à titre gratuit d'une immobilisation;
- f. le coût engagé pour les améliorations majeures d'une immobilisation;
- g. la révision de la vie utile d'une immobilisation.

5. RESPONSABLE DE L'ÉLABORATION, DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE CET ENCADREMENT

Le Service des finances est responsable d'élaborer, d'implanter, de suivre et d'évaluer cet encadrement.

Des directives et des annexes, publiées par le Service des finances et jointes à la présente politique de capitalisation, apportent des précisions sur cette dernière. L'ajout, le retrait ou la modification des directives et des annexes qui respectent les principes énoncés à la politique de capitalisation seront approuvés uniquement par la Direction du Service des finances.

6. RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE CET ENCADREMENT

Tous les gestionnaires des unités administratives centrales et en arrondissement sont responsables d'appliquer cet encadrement.

7. ENCADREMENTS ANTÉRIEURS

Le présent encadrement annule et remplace tout encadrement antérieur touchant le même sujet.

ANNEXE 1

CATÉGORIES D'IMMOBILISATIONS ET DURÉE DE VIE UTILE

CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	DURÉE DE VIE UTILE
INFRASTRUCTURES		
HYGIÈNE DU MILIEU - ÉGOUT ET AQUEDUC	Épuration des eaux :	
	Usines et bassins	60
	Conduites d'égouts - construction	130
	Conduites d'égouts - réhabilitation	50
	Égouts collecteurs - construction	130
	Égouts collecteurs - réhabilitation	50
	Égouts - Station de pompage – construction	60
	Égouts - Station de pompage – réhabilitation	60
	Traitement de l'eau potable:	
	Usine et bassins	60
	Aqueducs - réservoirs et stations de pompage - construction	60
Aqueducs - réservoirs et stations de pompage - réhabilitation	60	
Conduites d'aqueduc - construction	100	
Conduites d'aqueduc - réhabilitation	50	
AMÉNAGEMENT PARCS PUBLICS, TERRAINS STATIONNEMENT	Aménagement de parcs - construction	20
	Aménagement de parcs - réhabilitation	20
	Terrains de stationnements (construction et réhabilitation)	20
TRANSPORTS - TROTTOIRS, RUES ET PAVAGE, PISTES CYCLABLES	Construction de rues - base en béton	35
	Construction de rues - base souple	27
	Réhabilitation de rues	5 à 10
	Construction de trottoirs	40
	Pont, tunnel, viaduc - construction	50
	Pont, tunnel, viaduc - réhabilitation	20
Pistes cyclables	20	
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE	Conduits souterrains	100
	Système d'éclairage des rues	20
SIGNAUX DE CIRCULATION	Feux de circulation et signalisation	20
SITE D'ENFOUISSEMENT	Site d'enfouissement	Période d'exploitation
AUTRES INFRASTRUCTURES	Chutes à neige	20

CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	VIE UTILE
BÂTIMENTS		
ADMINISTRATIFS	Hôtel de ville, cour municipale	60
COMMUNAUTAIRES ET RÉCRÉATIFS	Centres sportifs et de loisirs, chalets de parcs	60
CULTURELS	Maison de la culture et bibliothèque	60
ATELIERS, GARAGES ET ENTREPÔTS	Ateliers, garages, entrepôts	60
SÉCURITÉ PUBLIQUE	Postes d'incendie et postes de police	60
AMÉLIORATIONS LOCATIVES		Durée du bail
VÉHICULES		
VÉHICULES LÉGERS	Automobiles, bicyclettes, moto et autres véhicules légers	10
VÉHICULES LOURDS	Camions - voirie, incendie, fourgons	15
TERRAINS		Non amorti
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	Ordinateur, périphérique, logiciel	5
AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	Meubles, téléphonie	5
MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT		20 à 25

DIRECTIVE NO 1

OBJET : FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE

La capitalisation de diverses dépenses est permise lorsque ces dépenses répondent à la définition d'une immobilisation corporelle.

Travaux s'inscrivant dans le cadre d'un projet capitalisable

Lorsque des fouilles archéologiques constituent une obligation préalable à la réalisation de travaux, notamment dans un arrondissement historique, et que les travaux s'inscrivent dans le cadre d'un projet capitalisable et défini, il est possible de capitaliser lesdites fouilles archéologiques.

Travaux ne s'inscrivant pas dans le cadre d'un projet capitalisable

La recherche, l'extraction et la mise en exposition d'éléments anciens dans le cadre de fouilles archéologiques ne constituent pas une dépense en immobilisations et de ce fait, ne sont pas capitalisables.

Par ailleurs, dans le cadre de certains travaux, il peut être requis de procéder à des fouilles préalables; ce qui est le cas lors de travaux effectués dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* et pour lequel la *Loi de la protection des biens culturels*, ajoute un caractère d'obligation comme précisé en son article 18:

“Nul ne peut altérer, restaurer, modifier de quelque façon ou démolir en tout ou en partie un bien culturel reconnu, ... sans donner au ministre un avis d'intervention d'au moins 60 jours.”

Ce prérequis et cette obligation ne constituent pas pour autant une autorisation de capitalisation de la dépense, encore faut-il que ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un projet défini et capitalisable.

DIRECTIVE NO 2

OBJET : FRAIS DE DÉCONTAMINATION

Le traitement comptable applicable aux frais de décontamination peut être résumé selon ce qui suit :

Immobilisations détenues ou appartenant à des tiers à des fins municipales

- a. Pour les immobilisations pour lesquelles il existe une obligation liée à la mise hors service, voir la directive no 8 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.
- b. Pour les immobilisations non assujetties à une obligation liée à la mise hors service, les dépenses d'assainissement ou de réhabilitation doivent être évaluées selon les critères de capitalisation décrits dans la présente politique.

Immobilisations détenues à des fins de revente

Ces immobilisations, qui sont aussi la propriété de la Ville, ne sont pas considérées comme des immobilisations puisqu'elles sont destinées à être vendues dans le cours normal des activités. Elles doivent plutôt être considérées comme des stocks dont le coût englobe toutes les dépenses engagées pour les rendre disponibles à la vente. Les dépenses de décontamination doivent donc être ajoutées à leur coût. En fin d'année financière, ces terrains seront présentés au moindre du coût ou de leur valeur de réalisation nette.

Immobilisations détenues ou appartenant à des tiers à d'autres fins que municipales

Toutes les sommes versées pour la réhabilitation de ce type d'actif ne peuvent être capitalisées puisqu'elles ne répondent pas à la définition même d'un actif. Elles doivent donc être comptabilisées comme des charges de fonctionnement.

DIRECTIVE NO 3

OBJET : MODIFICATIONS AUX IMMEUBLES LIÉES À L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Afin de favoriser l'accessibilité aux immeubles de la Ville aux personnes handicapées, plusieurs modifications y sont apportées. L'installation de rampes d'accès, les modifications apportées aux salles d'eau, aux fontaines et aux ascenseurs constituent des types d'interventions qui sont réalisées dans les immeubles municipaux. Lorsque les coûts relatifs à ces interventions sont destinés à la prestation de services, qu'ils sont faits en vue d'une utilisation durable et répondent aux critères de capitalisation définis dans la présente politique, ils pourront être capitalisés.

DIRECTIVE NO 4

OBJET : SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION

Définition :

L'appellation « système intégré de gestion » est associée à tout système permettant d'intégrer les données, services et traitements pour un domaine d'affaires, un secteur d'activités. À titre d'exemple, il peut permettre de gérer certains processus d'une organisation, en intégrant différentes fonctions comme la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et financière, l'aide à la décision, mais aussi la vente, la distribution, l'approvisionnement, le commerce électronique.

Principales étapes de réalisation d'un système intégré de gestion:

<u>Coûts</u>	<u>Traitement comptable</u>
A) Analyse exploratoire : à cette étape, le projet n'a pas obtenu l'autorisation de l'administration. Aucun budget et échéancier officiel n'ont été approuvés.	
a) Analyse des besoins des utilisateurs Coûts de recensement de l'information relative aux besoins des utilisateurs.	Charge non capitalisable Ces frais relatifs à l'ébauche du projet ne sont pas capitalisables, car la réalisation de celui-ci est encore incertaine.
b) Analyse du système actuel Coûts d'évaluation des forces et faiblesses du système actuel, coûts des études commandées.	Charge non capitalisable Ces frais ne sont pas capitalisables, car la réalisation du projet est encore incertaine.
B) Réalisation du projet, c.-à-d. lorsque les conditions requises pour réaliser le projet (approbation du projet, budget et date de réalisation) sont remplies.	Date à compter de laquelle débute la capitalisation des coûts admissibles au projet.
a) Création de l'équipe de projet Coûts de l'équipe responsable de la conception, de la direction, de la réalisation et du contrôle du projet.	Charge capitalisable Ces frais sont capitalisables à l'exception des frais généraux d'administration qui sont exclus conformément à la définition du coût d'une immobilisation corporelle.
b) Acquisition du logiciel Coûts des appels d'offres pour les fournisseurs de bien et de service, analyse des propositions, négociation de contrat et acquisition.	Charge capitalisable Ces frais font partie intégrante des coûts du projet et sont considérés capitalisables.

<u>Coûts</u>	<u>Traitement comptable</u>
<p>c) Formation technique de l'équipe de projet</p> <p>Coûts pour acquérir une connaissance spécialisée et technique du progiciel indispensable à l'implantation.</p>	<p>Charge capitalisable</p> <p>Ces frais et les coûts accessoires à cette formation (frais de déplacement, d'hébergement) sont capitalisables.</p>
<p>d) Analyse des processus d'affaires</p> <p>Coûts pour évaluer la compatibilité des processus. Ce travail est effectué par l'équipe de projet qui analyse les transactions et les opérations de l'organisation pour les intégrer au progiciel avec ou sans modification de celui-ci.</p> <p>Coûts pour faire l'inventaire, la documentation et la modification des processus de l'organisation. Le travail est effectué par des ressources autres que l'équipe de projet.</p>	<p>Charge capitalisable</p> <p>Les frais liés à l'équipe de projet sont capitalisables.</p> <p>Charge non capitalisable</p> <p>Ces frais représentent de la réingénierie et ne sont pas capitalisables.</p>
<p>e) Paramétrisation</p> <p>Coûts pour introduire dans le progiciel les paramètres requis pour le traitement de l'information en conformité avec les règles établies et pour documenter la configuration.</p>	<p>Charge capitalisable</p> <p>Ces frais sont directement liés à l'implantation et sont considérés capitalisables.</p>
<p>f) Acquisition et Installation d'équipements connexes</p> <p>Coûts d'acquisition et de mise en place des équipements tels les serveurs et tout autre support informatique (hardware), infrastructure de télécommunication, personnel affecté à l'aménagement du système, frais d'entretien et de support pendant la période d'implantation et tout autres frais d'achat de composantes reliées directement au projet.</p>	<p>Charge capitalisable</p> <p>Ces frais sont directement liés au projet et sont considérés capitalisables. À noter que les frais d'aménagement permanent de locaux font partie de la catégorie d'actif « immeuble » plutôt que de la catégorie d'actif « système de gestion ».</p>
<p>g) Test du nouveau système</p> <p>Coûts des tests du nouveau système en mode simulation.</p>	<p>Charge capitalisable</p> <p>Ces frais sont directement liés à l'implantation et sont capitalisables.</p>

<u>Coûts</u>	<u>Traitement comptable</u>
<p>h) Formation des formateurs</p> <p>Coûts de formation technique de l'équipe de projet dans le but de former les utilisateurs.</p>	<p>Charge capitalisable</p> <p>Ces frais sont capitalisables.</p> <p>Charge non capitalisable</p> <p>La diffusion de la formation aux utilisateurs est récurrente et non capitalisable. En ce sens, le temps des formateurs et du personnel à former n'est pas capitalisable.</p>
<p>i) Migration de l'ancien système au nouveau système</p> <p>Coûts de conversion des données de l'ancien système au nouveau.</p>	<p>Charge capitalisable</p> <p>Ces frais sont directement liés au système d'information et sont considérés capitalisables.</p> <p>La date de migration de l'ancien système et le début effectif d'utilisation correspondent généralement à la fin du processus de capitalisation des coûts du projet.</p>
<p>j) Suivi du système - évaluation du rendement</p> <p>Coûts d'évaluation du rendement du système, coûts des tests et validations des contrôles.</p>	<p>Charge non capitalisable</p> <p>Les frais liés aux tests de rendement et à la validation des contrôles ne font pas partie des coûts inhérents au projet. Ils ne sont pas considérés comme capitalisables.</p>

DIRECTIVE NO 5

OBJET : PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE (PRR)

Voici une description sommaire des principales activités effectuées dans le cadre du programme de réfection routière. Ces activités, exécutées en régie ou à contrat, sont classées en deux catégories : capitalisables et non capitalisables.

Activités capitalisables

1- *Thermo traitement des chaussées par fraisage à chaud*

La thermo régénération par fraisage à chaud est un traitement à caractère curatif. Cette intervention consiste en un préchauffage des enrobés bitumineux en place, en la décohesion par fraisage à chaud des enrobés, en l'ajout de réjouvénant approprié, en une mise en place relativement uniforme des matériaux ainsi régénérés avec ajout et profilage distincts de nouveaux enrobés, selon une épaisseur prédéfinie, sans compactage intermédiaire. Le compactage en une seule et même opération, de la couche régénérée et de la couche de nouveaux enrobés, complétera cette intervention.

Ce traitement vise à redonner à une chaussée ses qualités de surface originale. L'imperméabilisation et l'uni de la surface, l'adhérence à la chaussée, la fissuration de surface et les défauts mineurs de drainage de surface sont d'autant d'aspects que cette technique vise à améliorer ou à corriger.

2- *Planage*

L'activité consiste à enlever en totalité ou en partie la couche de revêtement bitumineux sur certaines chaussées qui recevront un nouveau revêtement bitumineux.

3- *Revêtements de chaussées*

L'activité consiste à poser un revêtement bitumineux sur une chaussée existante. Préalablement, ces rues sont susceptibles de faire l'objet d'un planage complet, d'un planage de surface ou d'un planage de rive, selon un guide décisionnel préparé à cet effet.

4- *Réhabilitation des chaussées*

Cette activité regroupe le traitement des chaussées rigides ou flexibles qui présentent une structure en très mauvais état et où la géométrie ne permet pas l'ajout d'une épaisseur importante de nouveaux enrobés.

Dans le cas des chaussées rigides, cette technique consiste à procéder à l'enlèvement de la dalle et du revêtement bitumineux de la chaussée déficiente, à recycler en usine des agrégats de béton de ciment et d'enrobé bitumineux préalablement concassés, à mettre en place les matériaux recyclés et à compléter le tout par la pose d'un nouveau revêtement.

Dans le cas d'une chaussée flexible, cette intervention consiste à pulvériser le revêtement bitumineux existant avec une partie de la fondation granulaire sous-jacente en la réduisant à l'état de matériaux granulaires. Une stabilisation des matériaux est obtenue par une deuxième pulvérisation avec ajout d'un bitume et un compactage des matériaux traités. En dernier lieu, une couche de surface en enrobés bitumineux neufs et compacts vient compléter cette intervention.

5- Reconstruction de trottoirs et de chaussées

L'activité consiste à reconstruire en entier ou en partie des trottoirs, des bordures ou des chaussées en mauvais état.

6- Rampes pour personnes handicapées

L'activité consiste à construire des rampes d'accès pour personnes handicapées dans les rayons des trottoirs existants.

Activités non capitalisables

1- Scellement de fissures

L'application de bouche-fissures est un traitement de type préventif utilisé lorsque la chaussée est en très bon état, mais sujet à une détérioration accélérée et importante à cause d'infiltration d'eau dans les fissures. Ce traitement consiste à remplir les fissures rencontrées sur la chaussée avec un scellant caoutchouté approprié pour imperméabiliser la chaussée à l'endroit des fissures.

2- Opérations nids-de-poule et autres interventions à caractère temporaire

Essentiellement, ce type d'interventions consiste à poser un revêtement bitumineux temporaire sur une chaussée à titre palliatif en attente d'une intervention de nature capitalisable sur cette même chaussée.

DIRECTIVE NO 6

OBJET : RADIATION

Général

Comme mentionné à l'encadrement administratif sur la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations, le coût des immobilisations et l'amortissement cumulé doivent être radiés lors de la disposition ou de la mise hors service du bien en permanence. Les unités d'affaires responsables des actifs radiés doivent conserver dans leurs auxiliaires ou fichiers les informations permettant de suivre la trace de chacune de leurs immobilisations.

Règles particulières :

Infrastructures

Pour la catégorie « infrastructures », la radiation du coût et de l'amortissement cumulé s'effectue lorsque l'immobilisation est complètement amortie, que l'immobilisation soit sous terre ou non (ex. : conduites d'aqueduc et feux de circulation).

Biens mobiliers et équipement et véhicules

Pour les catégories « matériel informatique, véhicules lourds et légers et le mobilier de bureau », la radiation du coût et de l'amortissement cumulé s'effectue lorsque ces actifs sont complètement amortis.

Bâtiments et véhicules

Afin de permettre une conciliation avec les auxiliaires en place, pour les catégories d'actifs bâtiments et véhicules, celles-ci continuent d'être présentées au bilan même si elles sont complètement amorties.

DIRECTIVE NO 7

OBJET : Immobilisations corporelles louées

Définition

Immobilisations corporelles louées

Actif non financier ayant une existence matérielle, dont la durée de vie utile s'étend au-delà d'un exercice et qui est détenu en vertu d'un contrat de location afin d'être utilisé de façon durable pour la production ou la fourniture de biens ou de services. En vertu des conditions du contrat de location, la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété sont, en substance, transférés à la Ville, mais pas nécessairement le droit de propriété.

Détermination du moment où la quasi-totalité des avantages et des risques sont transférés

On peut considérer que les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été transférés à la Ville lorsque, à la date d'entrée en vigueur du bail, l'une des 3 conditions suivantes est remplie :

1. Il existe une assurance raisonnable que la Ville accédera à la propriété du bien loué au terme de la durée du bail. Cette condition se trouve remplie lorsque le bail prévoit que la propriété du bien loué sera cédée à la Ville au terme de la durée du bail ou lorsque le bail comporte une option d'achat à prix de faveur.
2. La durée du bail est tel que la Ville bénéficiera de la quasi-totalité des avantages économiques que l'on prévoit pouvoir tirer de l'utilisation du bien au cours de sa durée de vie (habituellement lorsque le bail couvre 75 % ou plus de la durée économique du bien).
3. Le bailleur est assuré, en raison du bail, de récupérer le capital investi dans le bien loué et de gagner un rendement sur cet investissement. Cette condition est remplie si, au début de la durée du bail, la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, abstraction faite des frais accessoires, représente la quasi-totalité (habituellement 90 % ou plus) de la juste valeur du bien loué à la date d'entrée en vigueur du bail.

Même si aucune des trois conditions mentionnées précédemment n'est remplie, d'autres facteurs doivent être considérés afin de déterminer si les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été transférés à la Ville. La nature du bien loué, le financement apporté par la Ville, le contrôle du bien loué et les risques assumés par la Ville constituent des facteurs à considérer dans cette analyse.

Comptabilisation

L'immobilisation corporelle louée et le passif correspondant sont constatés à la date d'entrée en vigueur du bail.

La valeur de l'immobilisation corporelle louée et du passif découlant du bail correspond à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, abstraction faite des frais accessoires.

Les immobilisations corporelles louées sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue, selon la même méthode que les immobilisations de même nature qui ont été acquises ou construites.

Les paiements faits au titre de la location sont répartis entre le remboursement du passif, les intérêts débiteurs et les frais accessoires.

DIRECTIVE NO 8

OBJET : OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

A - DÉFINITIONS

Activité de mise hors service d'une immobilisation:

Toute activité se rapportant au retrait d'un bien du service, de façon permanente, parce qu'il est devenu impropre à l'usage, obsolète, trop vieux ou démodé. Il peut s'agir, par exemple :

1. du démantèlement ou de la désaffectation d'une immobilisation corporelle acquise, construite, développée ou mise en valeur;
2. de l'assainissement de sites contaminés, lorsque la contamination résulte de l'utilisation normale d'une immobilisation corporelle;
3. d'une activité postérieure à la mise hors service, comme la surveillance;
4. de la construction d'autres immobilisations corporelles devant servir à l'exercice des activités postérieures à la mise hors service.

Coût de mise hors service d'une immobilisation :

Montant estimatif nécessaire pour couvrir l'ensemble des charges des activités nécessaires à la mise hors service d'une immobilisation corporelle.

Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation :

Obligation juridique afférente à la mise hors service d'une immobilisation corporelle.

Obligation juridique

L'obligation juridique établit clairement un engagement ou une responsabilité envers un tiers qui justifie la comptabilisation d'un passif. Cette obligation peut découler:

- a) d'accords ou de contrats;
- b) des lois d'un autre gouvernement;
- c) des propres lois ou règlements du gouvernement ou de la Ville;
- d) d'une promesse faite à un tiers qui fait naître chez celui-ci une attente raisonnable d'exécution de la part du promettant.

Opération ou événement passé

Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation peut découler :

- a) de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur d'une immobilisation corporelle;
- b) de l'utilisation normale d'une immobilisation corporelle.

Usage productif :

Usage dont fait objet une immobilisation corporelle destinée à être utilisée pour la production ou la fourniture de biens, pour la prestation de services ou pour l'administration, à être donnée en location à des tiers, ou bien à servir au développement, à la mise en valeur, à la construction, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations corporelles.

Mise hors service d'une immobilisation corporelle :

Action de retirer une immobilisation corporelle du service de façon permanente. Ce terme englobe la vente, l'abandon ou la sortie de quelque autre manière d'une immobilisation corporelle, mais non son inutilisation temporaire.

B - COMPTABILISATION

Lorsqu'une obligation de mise hors service d'une immobilisation corporelle est constatée en fonction des critères ci-dessous, un passif doit être inscrit aux livres:

- a) il existe une obligation juridique qui contraint l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- b) l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- c) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- d) Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

En contrepartie de ce passif, le coût de la mise hors service doit être comptabilisé comme suit:

a) immobilisation corporelle faisant l'objet d'un usage productif

Le coût de la mise hors service est ajouté à celui de l'immobilisation corporelle et amortie sur la durée de vie restante de l'immobilisation.

b) immobilisation corporelle entièrement amortie et faisant encore l'objet d'un usage productif

Le coût de mise hors service est ajouté à celui de l'immobilisation corporelle et amorti sur la durée de vie utile restante de l'immobilisation, qui aura fait l'objet d'une nouvelle estimation.

c) immobilisation corporelle non comptabilisée et faisant encore l'objet d'un usage productif

Le coût de mise hors service est passé en charges, car l'immobilisation en cause n'a pas de coût auquel on pourrait le rattacher.

d) immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif

Le coût de mise hors service est alors passé en charges, car il n'y a plus de période de réalisation des avantages futurs à laquelle le rattacher.

DIRECTIVE NO 9

OBJET : DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE D'UNE SOLUTION INFONUAGIQUE

Le développement informatique d'une solution infonuagique réfère à des travaux de conception, de réalisation, d'implantation et de rodage qui se concrétisent soit en un nouveau logiciel ou en une amélioration d'un logiciel déjà en place. Par logiciel, on entend un programme nécessaire au fonctionnement d'un ordinateur ou au traitement de données. Il existe différents types de logiciels, dont les plus fréquents sont des logiciels d'exploitation, des logiciels qui permettent l'utilisation de machine-outil, des logiciels comptables ou de traitement de bases de données.

Accord d'infonuagique :

C'est lorsqu'un fournisseur donne un accès à distance à un logiciel qui n'est pas hébergé dans du matériel (serveur, unité centrale, etc.) appartenant au client ou qui se trouve physiquement dans les installations du client. Le fournisseur a la responsabilité de la gestion de l'infrastructure informatique supportant son logiciel, de l'intégration des applications et du développement des nouvelles capacités et fonctionnalités du logiciel et de la sauvegarde des données du client. Le logiciel est souvent assujéti à un accord de licence à court, moyen ou long terme.

Modes de réalisation

IaaS (Infrastructure as a Service ou Infrastructure en tant que service)
Modèle selon lequel le fournisseur met à la disposition de ses clients l'ensemble de l'infrastructure nécessaire pour répondre à leurs besoins. Le client n'est pas propriétaire de cette infrastructure, mais il peut y installer ses logiciels.
PaaS (Platform as a Service ou Plateforme en tant que service)
Modèle selon lequel le fournisseur met à la disposition de ses clients une ou des plateformes de développement sur lesquelles le client développe ses propres logiciels.
SaaS (Software as a Service ou Logiciel en tant que service)
Modèle selon lequel le fournisseur met à la disposition de ses clients un ensemble d'infrastructures (incluant un ou des logiciels) pour que celui-ci puisse exploiter ses propres données. Cependant, les données du client sont habituellement stockées chez le fournisseur et souvent des coûts internes doivent être assumés afin de permettre à l'organisation d'exploiter ces systèmes.

Contexte :

À l'instar d'autres projets importants en TI, l'intégration d'une solution infonuagique à l'écosystème de la Ville peut nécessiter une démarche de réalisation par phases consistant en des analyses et des conversions de données, des configurations de passerelles ou de connecteurs, voire des développements de modules sur mesure. Les éléments produits dans le cadre de cette démarche sont considérés comme de la propriété intellectuelle de la Ville et justifient donc la capitalisation des efforts d'intégration de la solution.

Coûts	Traitement comptable
<ul style="list-style-type: none">• Les coûts associés au processus d'acquisition de la solution (processus d'appel d'offres et de signature de l'entente, activation des licences d'utilisateurs sur les postes des utilisateurs finaux)	Non capitalisables
<ul style="list-style-type: none">• Coûts encourus par le fournisseur pour modifier ses infrastructures (Modifications / Mise à jour / Entretien)	Non capitalisables
<ul style="list-style-type: none">• Les coûts des licences infonuagiques requises par l'équipe de projet	Capitalisables - Le nombre de licences se limite à celles qui sont requises par l'équipe projet
<ul style="list-style-type: none">• Coûts des analyses et des configurations de passerelles ou de connecteurs, des développements de modules par la Ville pour intégrer les infrastructures du fournisseurs	Capitalisables
<ul style="list-style-type: none">• Coût des licences des utilisateurs finaux	Non capitalisables

Signataire :**Date :**

Directeur général
Direction générale, Cabinet du directeur
général

Point 30.15

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2023 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Aucun document ne sera livré.



Dossier # : 1223843010

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2023)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2023).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:29

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1223843010

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2023)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. En vertu de l'article 118.81 de cette loi, le conseil d'agglomération peut, par règlement assujéti au droit d'opposition, prévoir les modalités de l'établissement et du paiement des quotes-parts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0072 - 27 janvier 2022 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2022), RCG 22-001
- CG21 0096 - 25 février 2021 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021), RCG 20-038-1
- CG20 0703 - 17 décembre 2020 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021), RCG 20-038
- CG20 0346 - 30 juin 2020 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 19-030-2
- CG20 0280 - 28 mai 2020 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 19-030-1
- CG19 0627 - 19 décembre 2019 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 19-030
- CG18 0699 - 20 décembre 2018 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2019), RCG 18-037
- CG18 0031 - 25 janvier 2018 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2018), RCG 18-002
- CG17 0392 - 24 août 2017 – Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017), RCG 16-056-1
- CG16 0685 - 16 décembre 2016 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017), RCG 16-056

DESCRIPTION

Le présent règlement établit les modalités de paiement des quotes-parts basées sur le potentiel fiscal de 2023.

Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont les suivantes :

1. La quote-part générale;
2. La quote-part pour le service de l'eau;
3. La quote-part pour le service des premiers répondants;
4. La quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2021.

Le règlement contient des dispositions concernant la préparation et la transmission des quotes-parts, leur paiement et le taux d'intérêt applicable lorsqu'un versement n'est pas fait à la date d'échéance. L'intérêt exigible en cas de retard de paiement est établi par le présent règlement à 1,2433 % par mois calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

JUSTIFICATION

L'article 118.81 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, les modalités du paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun, sauf les intérêts, le cas échéant.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le *Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées* s'applique à l'exercice financier de 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514-868-4438

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-22

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455

Approuvé le : 2022-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2022-11-28

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES (EXERCICE FINANCIER 2023)

Vu l'article 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2023 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2023 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté;

« quotes-parts » : les quotes-parts suivantes, basées sur le potentiel fiscal de 2023 :

1° la quote-part générale;

2° la quote-part pour le service de l'eau;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants;

4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2021.

CHAPITRE II
MODALITÉS RELATIVES AUX QUOTES-PARTS BASÉES SUR LE POTENTIEL FISCAL

2. Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont transmises aux municipalités liées au plus tard le 30 janvier 2023.

3. Ces quotes-parts sont payables en deux versements égaux le 1^{er} mars 2023 et le 1^{er} juin 2023.
4. Lorsqu'un versement n'est pas fait à la date prévue au présent règlement, seul le montant du versement échu est exigible.
5. Un intérêt de 1,2433 % par mois est appliqué sur toute quote-part due à la Ville de Montréal, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.
6. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2023.

GDD 1223843010

Dossier # : 1223843010

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction des revenus , -

Objet :

Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2023)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AGT - 1223843010 - Modalités de paiement 2023.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-27

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division par interim
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières



Dossier # : 1223843011

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2023)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2023).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:29

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1223843011

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2023)

CONTENU

CONTEXTE

Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que :

- les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle;
- les usines de Dorval et de Pointe-Claire étaient exploitées par les municipalités où elles étaient situées.

Cet article du décret, dont l'application se terminait le 31 décembre 2013, n'a pas été reconduit. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les usines de Dorval et Pointe-Claire sont donc exploitées par la ville centre qui dessert en eau potable l'ensemble des municipalités de l'agglomération.

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001). Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.

Le 4 mars 2016, une entente est intervenue entre les villes reconstituées et la Ville de Montréal au sujet du partage des dépenses relatives à l'alimentation en eau potable. Cette entente prévoyait qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable seraient désormais réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0073 - 27 janvier 2022 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022), RCG 22-002
- CG22 0066 - 27 janvier 2022 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2022)
- CG21 0095 - 25 février 2021 – Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part

tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021), RCG 20-039-1
CG20 0704 - 17 décembre 2020 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021), RCG 20-039
CG20 0698 - 17 décembre 2020 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2021)
CG20 0345 - 30 juin 2020 – Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020), RCG 19-031-2
CG20 0281 - 28 mai 2020 – Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020), RCG 19-031-1
CG19 0628 - 19 décembre 2019 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020), RCG 19-031
CG19 0612 - 19 décembre 2019 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)
CG18 0700 - 20 décembre 2018 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019), RCG 18-038
CG18 0691 - 20 décembre 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2019)
CG18 0032 - 25 janvier 2018 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018)
CG18 0028 - 25 janvier 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2018)

DESCRIPTION

Aux fins du processus budgétaire, une facturation provisoire sera effectuée en janvier 2023, en fonction du taux de 0,2452 \$ par mètre cube, appliqué à la consommation estimée de chaque municipalité liée. Notons que le volume réel de consommation des exercices antérieurs a servi de référence pour établir les prévisions de consommation en 2023. Les quotes-parts de chacune des villes liées feront l'objet d'un ajustement final, selon, d'une part, les coûts réellement encourus relativement aux activités d'approvisionnement, de traitement et de distribution de l'eau potable, par ailleurs précisés dans le rapport financier 2023, et d'autre part, selon le volume de consommation réelle des municipalités liées. Le règlement prévoit également les modalités de facturation de cette quote-part.

Les quotes-parts estimées dans chacune des municipalités liées sont présentées dans le tableau suivant :

Villes liées	Quotes-parts estimées alimentation eau potable
Montréal	84 853 685 \$
Municipalités reconstituées	
Baie-D'Urfé	372 378 \$
Beaconsfield	1 177 613 \$
Côte-Saint-Luc	1 604 743 \$
Dollard-Des Ormeaux	2 923 382 \$
Dorval	1 757 783 \$
Hampstead	356 236 \$
L'Île-Dorval	16 292 \$
Kirkland	1 021 764 \$
Mont-Royal	1 565 060 \$
Montréal-Est	1 446 396 \$
Montréal-Ouest	207 189 \$
Pointe-Claire	1 680 710 \$
Senneville	71 436 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	319 056 \$
Westmount	1 110 236 \$
Total – municipalités reconstituées	15 630 274 \$
Agglomération de Montréal	100 483 959 \$

JUSTIFICATION

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). L'article 118.80 de cette loi prévoit aussi que ces dépenses sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, soit le critère de répartition par défaut. De plus, le même article permet au conseil d'agglomération d'adopter, par règlement, un autre mode de répartition des dépenses. Ainsi en est-il des dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable, qui sont réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective, conformément à l'entente du 4 mars 2016, conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées de l'agglomération. Enfin, l'article 118.81 de cette loi permet au conseil d'agglomération de prévoir, par

règlement, les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quotes-parts visées par le présent règlement procureront à l'agglomération des revenus de 100,5 M\$.

MONTREAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce règlement sera en vigueur pour l'exercice financier de 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514-868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-22

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2022-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des
finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2022-11-28

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (EXERCICE FINANCIER 2023)

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITION GÉNÉRALE

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« coûts relatifs à l'alimentation en eau potable » : les charges relatives à l'exercice des compétences d'agglomération qui sont imputées, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale, aux activités *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* et *Réseau de distribution de l'eau potable* de la fonction *Hygiène du milieu* au rapport financier annuel 2023 de la Ville de Montréal, auxquelles sont ajoutés des frais généraux d'administration équivalant à 14,55 % de ces charges;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » : une municipalité visée à l'article 4 de la Loi;

« quote-part » : la quote-part pour l'alimentation en eau potable.

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2023 de la Ville.

CHAPITRE II
MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

3. Aux fins du financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées, il sera perçu des municipalités liées, pour l'exercice financier 2023, une quote-part établie sur la base d'un taux provisoire de 0,2452 \$/m³ et de la consommation estimée attribuable au territoire de chacune des municipalités liées au cours de cet exercice.

Les quotes-parts établies conformément au premier alinéa sont présentées à l'annexe A.

4. La Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération, au terme de l'exercice financier de 2023, le taux définitif de la quote-part en fonction des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier.

5. Un ajustement est effectué en fonction du taux définitif de cette quote-part et de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune des municipalités liées au cours de l'exercice financier 2023. Cet ajustement équivaut à la différence entre la quote-part et la quote-part établie sur la base du taux provisoire conformément à l'article 3.

Un supplément de quote-part est perçu lorsque l'ajustement entraîne un solde à payer par la municipalité liée ou un remboursement de cette quote-part est effectué lorsque l'ajustement révèle un montant payé en trop par la municipalité.

6. Le supplément ou le remboursement de la quote-part porte intérêt au taux calculé sur les taux payés par la Ville pour ses emprunts temporaires et les taux reçus par elle pour ses placements temporaires au cours de la période comprise entre la date où le versement de la quote-part établie sur la base du taux provisoire est devenu exigible et la date parmi les suivantes qui survient la première :

1° la date de transmission du supplément de quote-part ou du remboursement de cette quote-part;

2° le 30 avril 2024.

CHAPITRE III

MODALITÉS DE PAIEMENT ET DATE D'EXIGIBILITÉ

7. La quote-part établie sur la base du taux provisoire conformément à l'article 3 est transmise aux municipalités liées au plus tard le 30 janvier 2023.

Cette quote-part est payable en deux versements égaux, le 1^{er} mars 2023 et le 1^{er} juin 2023.

8. Dans les 30 jours qui suivent l'adoption du règlement prévu à l'article 4, en conséquence de l'ajustement, une quote-part supplémentaire ou un remboursement, selon le cas, est transmis aux municipalités liées.

Le paiement de la quote-part supplémentaire doit se faire en un versement unique au plus tard le 30^e jour qui suit sa transmission.

9. Un intérêt de 1,2433 % par mois est appliqué sur toute quote-part due à la Ville, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

ANNEXE A
QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ETABLIE
SUR LA BASE DU TAUX PROVISoire

GDD 1223843011

ANNEXE A**QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ETABLIE
SUR LA BASE DU TAUX PROVISOIRE**

Villes liées	Volume estimé (m³)	Quote-part (\$)
Montréal	346 059 076	84 853 685,43
Municipalités reconstituées		
Baie-D'Urfé	1 518 670	372 377,86
Beaconsfield	4 802 662	1 177 612,70
Côte-Saint-Luc	6 544 627	1 604 742,52
Dollard-Des Ormeaux	11 922 440	2 923 382,35
Dorval	7 168 773	1 757 783,02
Hampstead	1 452 839	356 236,12
L'Île-Dorval	66 443	16 291,82
Kirkland	4 167 062	1 021 763,51
Mont-Royal	6 382 788	1 565 059,58
Montréal-Est	5 898 843	1 446 396,30
Montréal-Ouest	844 980	207 189,11
Pointe-Claire	6 854 447	1 680 710,47
Senneville	291 337	71 435,81
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 301 208	319 056,14
Westmount	4 527 880	1 110 236,24
Total – municipalités reconstituées	63 744 998	15 630 273,56
Agglomération de Montréal	409 804 074	100 483 958,99

Dossier # : 1223843011

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction des revenus , -

Objet :

Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2023)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AGT - 1223843011 - QP eau potable 2023.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-27

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division par interim
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières



Dossier # : 1223843013

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:32

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # : 1223843013

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 69 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) stipule que le conseil d'agglomération établit, par règlement, tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Dans le cadre des oppositions manifestées par les municipalités reconstituées à l'égard du règlement sur le partage des dépenses mixtes (RCG 06-016), adopté le 27 janvier 2006, le mandataire du ministère des Affaires municipales et des Régions recommandait qu'un **taux** soit utilisé pour déterminer « la charge à l'agglomération des dépenses mixtes d'administration générale », à compter du 1^{er} janvier 2007. Un nouveau règlement sur les dépenses mixtes a donc été adopté en décembre 2006 (RCG 06-054), lequel incluait une formule générale permettant de calculer ce taux. Cette nouvelle approche était par ailleurs conforme aux recommandations d'un groupe de travail sur le sujet, créé par la Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration. Le groupe de travail était composé de représentants des villes reconstituées ainsi que du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cela étant dit, en raison des modifications ou autres réaménagements dans la structure organisationnelle municipale, et afin de préserver l'équilibre dans la répartition des dépenses par compétences (locale et agglomération), une mise à jour de l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes est requise. Cet article identifie précisément les budgets rattachés aux unités de soutien qui entrent dans le calcul du taux des dépenses mixtes d'administration générale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0074 - 27 janvier 2022 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-10)
 CG20 0705 - 17 décembre 2020 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-9)
 CG19 0629 - 19 décembre 2019 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-8)
 CG18 0701 - 20 décembre 2018 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-7)
 CG18 0033 - 25 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-6)
 CG16 0687 - 16 décembre 2016 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-5)
 CG14 0564 - 12 décembre 2014 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-4)
 CG12 0497 - 20 décembre 2012 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-3)
 CG10 0487 - 21 décembre 2010 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-2)
 CG08 0664 - 18 décembre 2008 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-1)
 CG06 0526 - 13 décembre 2006 – Adoption du nouveau Règlement sur le partage des dépenses mixtes qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2007 (RCG 06-054)
 CG06 0056 - 27 janvier 2006 – Adoption du Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-016)

DESCRIPTION

Les modifications ou autres réaménagements au sein des services municipaux nécessitent d'actualiser les unités administratives spécifiées à l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes. Cet article identifie les unités de soutien de même que les exclusions qui leur sont associées, s'il en est, servant au calcul du **taux des dépenses mixtes** d'administration générale.

JUSTIFICATION

Pour l'exercice budgétaire de 2023, la structure organisationnelle de la Ville reste la même qu'en 2022. Toutefois, il y a eu certaines modifications internes dans les unités de soutien qui ont entraîné une répartition différente des dépenses entre les compétences. Si aucune modification au règlement sur les dépenses mixtes n'était apportée, il découlerait un transfert fiscal entre les dépenses du conseil municipal et les dépenses du conseil d'agglomération. Or, toutes choses étant égales par ailleurs, les unités de soutien visées continueront à exercer les mêmes activités et continueront à bénéficier du même soutien administratif. Il est donc justifié :

1. d'apporter des modifications nécessaires à l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes, de manière à bien identifier les budgets des unités de soutien qui sont à exclure dans le calcul du taux des dépenses mixtes d'administration générale;
2. d'effectuer un ajustement ponctuel au taux des dépenses mixtes d'administration générale applicable aux dépenses d'agglomération, tel que prévu à l'article 5 du règlement, de manière à neutraliser tout impact financier découlant des réaménagements organisationnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ARTICLE 1- Actualisation des unités de soutien

Les modifications apportées à l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes concernent une actualisation de la dénomination des unités de soutien et des budgets qui leur sont associés, en fonction de l'évolution récente de la structure organisationnelle de la Ville.

ARTICLE 5 - Mise à jour du taux de répartition des dépenses d'agglomération

Les modifications internes ont eu pour effet de générer un transfert budgétaire de **125,9 \$** (milliers de dollars) entre compétences, précisément de la compétence locale vers la compétence d'agglomération.

Le tableau ci-joint expose l'impact des transferts dans chacune des unités de soutien :

Budget 2023

Sommaire des transferts et autres réaménagements dans les unités de soutien aux fins de la neutralisation fiscale du calcul du taux des dépenses mixtes d'administration

En milliers de \$

Unités de soutien	Impact net des transferts entre compétences		
	Agglo.	Local	Global
Direction générale	(184,7) \$	184,7 \$	- \$
Service de l'approvisionnement	221,3 \$	(221,3) \$	- \$
Service du Greffe	- \$	- \$	- \$
Matériel roulant et ateliers	89,3 \$	(89,3) \$	- \$
Performance organisationnelle	- \$	- \$	- \$
Bureau de l'inspecteur général	- \$	- \$	- \$
Service des finances	- \$	- \$	- \$
Vérificateur général	- \$	- \$	- \$
Affaires juridiques	- \$	- \$	- \$
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$
Commission de la fonction publique	- \$	- \$	- \$
Expérience citoyenne et Communications	- \$	- \$	- \$
Technologies de l'information	- \$	- \$	- \$
TOTAL - UNITÉS DE SOUTIEN	125,9 \$	(125,9) \$	- \$

Aux fins du calcul du **taux** des dépenses mixtes d'administration générale, il convient donc de neutraliser l'impact de ces transferts, occasionné par les diverses modifications et autres réaménagements. Pour y arriver, il faut réviser certains paramètres de l'exercice précédent, soit l'exercice de 2022. Ainsi, dans le calcul de la charge à l'agglomération des dépenses mixtes d'administration générale pour l'exercice de 2023, le taux révisé de 2022 s'établit à **9,35723 %** au lieu de **9,36267 %** originalement. Cet ajustement au taux est aussi suivi d'un ajustement aux dépenses d'agglomération de 2022, calculées conformément à l'article 5 du Règlement, qui s'établit à **1 865 100,0 \$** (milliers de dollars) au lieu de **1 865 225,9 \$** (milliers de dollars) originalement.

La révision du taux ainsi que celle des dépenses à l'agglomération sert uniquement aux fins de l'établissement du **taux** des dépenses d'administration pour l'exercice 2023 et ne s'applique en aucun cas aux résultats de l'exercice précédent. Pour conclure, le taux final de l'exercice de 2023 des dépenses mixtes d'administration générale, une fois prise en compte la neutralisation fiscale, s'établit à **10,26366 %**.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie RAULT
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514 872-8507

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-22

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification financière et fiscale

Tél :

514 872-3402

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3402

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2022-11-24

Approuvé le : 2022-11-27

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉPENSES MIXTES
(RCG 06-054)

Vu l'article 69 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre 20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) est modifié :

1° par le remplacement, au premier alinéa, du millésime « 2022 » par le millésime « 2023 »;

2° par le remplacement du paragraphe 14° par les paragraphes suivants :

« 14° le Service de la gestion et planification des immeubles pour les dépenses reliées aux unités de soutien;

15° le Service de la stratégie immobilière pour les dépenses reliées aux unités de soutien. ».

2. L'article 5 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, au premier alinéa, de « 9,70134 » par « 9,36267 » et du millésime « 2021 » par le millésime « 2022 »;

2° par le remplacement, au deuxième alinéa, partout où ils se trouvent, du millésime « 2021 » par le millésime « 2022 » et du millésime « 2022 » par le millésime « 2023 »;

3° par le remplacement, au troisième alinéa, du millésime « 2023 » par le millésime « 2024 »;

4° par le remplacement, au deuxième paragraphe du quatrième alinéa, du millésime « 2021 » par le millésime « 2022 » et de « 354 658 212 » par « 352 219 500 »;

5° par le remplacement, au troisième paragraphe du quatrième alinéa, du millésime « 2021 » par le millésime « 2022 » et de « 1 812 575 214 » par « 1 865 225 900 ».

3. Le présent règlement a effet aux fins de tout exercice financier à compter de celui de 2023.

GDD1223843013

XX-XXX/2

Dossier # : 1223843013

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale

Objet : Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AGT - 1223843013 - Règlement modifiant règl dépenses mixtes 2023.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-24

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division par interim
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières



Dossier # : 1229135002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2023

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2023.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:36

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1229135002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2023

CONTENU

CONTEXTE

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités, seront financés au moyen d'un mode de tarification. L'article 118.79 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, (RLRQ., chapitre E-20.001), permet d'utiliser ce mode de financement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0075 - 27 janvier 2022 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022), RCG 22-003
- CG20 0706 - 17 décembre 2020 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021), RCG 20-040
- CG19 0630 - 19 décembre 2019 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020), RCG 19-032
- CG18 0702 - 20 décembre 2018 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019), RCG 18-039
- CG18 0135 - 22 février 2018 – Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), RCG 18-001-1
- CG18 0030 - 25 janvier 2018 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), RCG 18-001

DESCRIPTION

De façon générale, les tarifs 2023 reliés aux biens, services et activités fournis par la Ville de Montréal, sont préparés et révisés en fonction des compétences : locale et d'agglomération. Le présent projet de règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération pour l'exercice 2023 regroupe les tarifs de la Ville de Montréal visant les services offerts aux citoyens de l'agglomération.

JUSTIFICATION

À l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs en tenant compte des coûts encourus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour de la tarification 2023 par les différentes unités d'affaires a donné lieu dans certains cas à de nouveaux tarifs, à des modifications et à des abolitions de tarifs. L'analyse des tarifs a été effectuée afin de valider les principales modifications pour le budget 2023. Une grille d'analyse et un sommaire des faits saillants sont joints au présent.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) : ; Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Parties prenantes

Anne-Marie LEMIEUX, Service des affaires juridiques
Nissa KARA FRECHET, Service des affaires juridiques
France LESSARD, Bureau de la vérificatrice générale

Josée BÉDARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications
 Isabelle POISSON, Commission des services électriques
 Bianelle LEGROS, Service de la culture
 Dominique DEVEAU, Service de l'eau
 Michel VERREAULT, Service de l'eau
 Julie DESMEULES, Service de l'environnement
 Rami ABSI, Service de l'Espace pour la vie
 Bernard COTÉ, Service de l'évaluation foncière
 Tassadit NAHI, Service des finances
 Daniel SIERRA, Service des finances
 Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier
 Patricia DI GENOVA, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
 Lavinia BADEA, Service du greffe
 Alain GAGNÉ, Service des infrastructures du réseau routier
 Sylvain ROY, Service des infrastructures du réseau routier
 Guy BOLDUC, Service du matériel roulant et des ateliers
 Sonia VIBERT, Service de l'urbanisme et de la mobilité
 Nathalie BOHEMIER, Service de la stratégie immobilière
 Francis OUELLET, Service des finances
 Philippe GAUTHIER, Service de sécurité incendie de Montréal
 Line DESJARDINS, Service des finances

Lecture :

Tassadit NAHI, 25 novembre 2022
 Anne-Marie LEMIEUX, 25 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tassadit NAHI
 Agente de gestion des ressources financières

Tél : 514-872-3087
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-21

Dominique MARTHET
 Cheffe de division - Budget

Tél : 514 463-3549
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
 Directeur par intérim - Budget, planification
 financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2022-11-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
 Trésorière et directrice du Service des
 finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2022-11-28

Règlements sur les tarifs 2023 - Conseil d'Agglomération

Faits saillants

De façon générale, les tarifs de 2023 ont été révisés et indexés de 3 %. Dans certains cas, l'indexation est supérieure à 3 %, car les tarifs ont été augmentés d'un montant fixe ou arrondis au dollar près. Nous présentons ci-dessous les justifications des principales hausses supérieures à 3 %.

Grands parcs

- Une mise à jour des tarifs pour la location de salles, stationnement inclus est proposée, afin de faciliter la gestion des contrats de location. L'augmentation se situe entre 5 \$ et 34 \$ pour les résidents de l'agglomération et entre 5 \$ et 40 \$ pour les non-résidents.

Conseil d'agglo : article 4

- Une analyse a été effectuée pour les tarifs d'un emplacement de camping dans la base de plein air, le stationnement non inclus. Une mise à jour entre 10 \$ et 50 \$ est proposée, afin de s'arrimer avec le marché.

Conseil d'agglo : article 7

- Le retrait des tarifs pour la location du matériel aux bases de plein air a été effectué. Dorénavant, le prix de la location du matériel est inclus dans les droits d'accès.

Conseil d'agglo : article 11 (règlement de 2022)

Espace pour la vie

- Un tarif promotionnel est offert aux détenteurs d'un passeport Espace pour la vie, 45 jours avant la fin de l'abonnement et aux nouveaux abonnés du 1^{er} au 9 avril 2023. Le rabais appliqué est de l'ordre de 10 %. Cette promotion fera l'objet d'une campagne de communication.

Conseil d'agglo : article 22

- Une mise à jour des tarifs pour la prise de photos à des fins commerciales et le tournage commercial ou cinématographique, a mené à des augmentations situées entre 20 \$ et 125 \$ pour les photos et entre 20 \$ et 155 \$ pour le tournage, afin de refléter le coût réel des ressources et l'organisation sur le terrain.

Conseil d'agglo : article 29

- Aucun droit d'entrée n'est exigé dans les institutions de l'Espace pour la vie pour les catégories suivantes :

- détenteurs du laissez-passer numérique "Spécialiste Montréal" de Tourisme Montréal;
- membres de Canoo accompagnés d'un maximum de 4 enfants âgés de 5 à 17 ans, sur présentation de l'application numérique Canoo installée et fonctionnelle.

Conseil d'agglo : article 32

Développement économique

- Abolition des tarifs liés à l'usage des espaces de la Maison des régions, située au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Jacques Ouest. Le bail est arrivé à échéance et ne sera pas renouvelé.

Conseil d'agglo: article 33 (règlement 2022)

Police

- Une augmentation de 3,50 \$ l'heure a été proposée pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, pour un cadet policier sans supervision.

Conseil d'agglo : article 48

Autres

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

- Une mise à jour a été effectuée pour les tarifs liés aux analyses réalisées dans le cadre des transactions immobilières suivantes : vente ou échange d'un terrain appartenant à la Ville, établissement, modification ou radiation d'une servitude et d'un bail consenti par la Ville. Une augmentation de 20 \$ a été proposée. Il est à noter qu'il s'agit d'un frais forfaitaire, il doit être arrondi à la dizaine de dollars et les taxes sont ajoutées à ce montant.

Conseil d'agglo : article 72

VILLE DE MONTRÉAL

Grille d'analyse de la tarification budgétaire

Faits saillants

Pour l'année 2023

Conseil d'agglomération

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Montréal 

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS \$	ÉCARTS %
CHAPITRE I ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS				
SECTION I PARCS NATURE				
4. Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu :				
1° réunion d'une durée maximale de 4 heures :				
a) résident de l'agglomération de Montréal				
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	367,00 \$	379,00 \$	12,00 \$	3,27%
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	433,50 \$	448,00 \$	14,50 \$	3,34%
v. heure supplémentaire, toute salle	100,00 \$	105,00 \$	5,00 \$	5,00%
b) non-résident de l'agglomération de Montréal				
i. petite salle (maximum 15 personnes)	199,00 \$	206,00 \$	7,00 \$	3,52%
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	270,50 \$	280,00 \$	9,50 \$	3,51%
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	441,00 \$	455,00 \$	14,00 \$	3,17%
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	510,00 \$	526,00 \$	16,00 \$	3,14%
v. heure supplémentaire, toute salle	100,00 \$	105,00 \$	5,00 \$	5,00%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS \$	ÉCARTS %
2° réunion d'une durée maximale de 8 heures :				
a) résident de l'agglomération de Montréal				
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	469,00 \$	484,00 \$	15,00 \$	3,20%
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	734,00 \$	757,00 \$	23,00 \$	3,13%
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	867,00 \$	894,00 \$	27,00 \$	3,11%
v. heure supplémentaire, toute salle	100,00 \$	105,00 \$	5,00 \$	5,00%
b) non-résident de l'agglomération de Montréal				
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	541,00 \$	558,00 \$	17,00 \$	3,14%
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	1 020,00 \$	1 052,00 \$	32,00 \$	3,14%
v. heure supplémentaire, toute salle	100,00 \$	105,00 \$	5,00 \$	5,00%
3° réception, d'une durée maximale de 12 heures :				
a) résident de l'agglomération de Montréal				
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	969,00 \$	999,00 \$	30,00 \$	3,10%
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	1 081,00 \$	1 115,00 \$	34,00 \$	3,15%
v. heure supplémentaire, toute salle	100,00 \$	105,00 \$	5,00 \$	5,00%
b) non-résident de l'agglomération de Montréal				
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	1 137,50 \$	1 173,00 \$	35,50 \$	3,12%
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	1 275,00 \$	1 315,00 \$	40,00 \$	3,14%
v. heure supplémentaire, toute salle	100,00 \$	105,00 \$	5,00 \$	5,00%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS \$	ÉCARTS %
7. Pour un emplacement de camping dans la base de plein air, stationnement non inclus, , sans service, stationnement exclu, pour un maximum de 8 personnes, il sera perçu, par jour :	10,00 \$		-10,00 \$	-100,00%
a) Durant la période d'opération de surveillance de la baignade :				
i. emplacement pour 1 à 2 adultes	10,00 \$	35,00 \$	25,00 \$	250,00%
ii. emplacement régulier pour 2 à 4 adultes (max 2 enfants)	10,00 \$	60,00 \$	50,00 \$	500,00%
b) Hors la période d'opération de surveillance de la baignade :				
i. emplacement pour 1 à 2 adultes	10,00 \$	20,00 \$	10,00 \$	100,00%
ii. emplacement régulier pour 2 à 4 adultes (max 2 enfants)	10,00 \$	40,00 \$	30,00 \$	300,00%
Pour les séjours de groupe, les tarifs des l'article 8 et 9 s'appliquent par personne				
11. Pour la location du matériel aux bases de plein air, il sera perçu :				
1° lampes frontales, par lampe :				
a) de 1 à 14 lampes	2,00 \$		-2,00 \$	-100,00%
b) 15 ^e lampe et plus	1,50 \$		-1,50 \$	-100,00%
2° raquettes, la paire :				
a) 1 à 14 paires de raquettes	2,00 \$		-2,00 \$	-100,00%
b) 15 ^e paire de raquettes et plus	1,50 \$		-1,50 \$	-100,00%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS \$	ÉCARTS %
SECTION IV				
ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE				
SOUS-SECTION 3				
PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE				
22. Pour le Passeport Espace pour la vie permettant l'accès illimité à toutes les institutions de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :				
4° 45 jours avant la fin de l'Abonnement, le détenteur se verra offrir un tarif préférentiel de 10% applicable sur 7 jours				
a) passeport solo	SO	74,50 \$	SO	SO
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	SO	130,50 \$	SO	SO
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans	SO	27,75 \$	SO	SO
5° Tarif promotionnel du 1er au 9 avril				
a) passeport solo	SO	74,50 \$	SO	SO
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	SO	130,50 \$	SO	SO
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans	SO	27,75 \$	SO	SO

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS \$	ÉCARTS %
SOUS-SECTION 5				
PRISE DE PHOTO, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS ET TARIFS DE LA BIOSPHÈRE				
29. Pour les activités suivantes, il sera perçu :				
1° prise de photos à des fins commerciales :				
a) pour une durée de 4 heures ou moins :				
i. 1 à 5 personnes	510,00 \$	560,00 \$	50,00 \$	9,80%
ii. 6 à 15 personnes	715,00 \$	780,00 \$	65,00 \$	9,09%
b) pour une durée de plus de 4 heures sans dépasser 9 heures :				
i. 1 à 5 personnes	920,00 \$	1 010,00 \$	90,00 \$	9,78%
ii. 6 à 15 personnes	1 225,00 \$	1 350,00 \$	125,00 \$	10,20%
c) pour chaque heure supplémentaire				
	205,00 \$	225,00 \$	20,00 \$	9,76%
2° tournage commercial ou cinématographique :				
a) l'heure, minimum 2 heures				
i. moins de 10 personnes	205,00 \$	225,00 \$	20,00 \$	9,76%
ii. 10 à 30 personnes	310,00 \$	345,00 \$	35,00 \$	11,29%
iii. plus de 30 personnes	510,00 \$	590,00 \$	80,00 \$	15,69%
b) pour chaque journée de préparation ou remise en place, par jour				
	1 020,00 \$	1 175,00 \$	155,00 \$	15,20%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS \$	ÉCARTS %
<p>SOUS-SECTION 6 RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS RELATIVES À LA BIOSPHÈRE</p> <p>32. Aucun droit d'entrée n'est exigé à la Biosphère pour les personnes suivantes :</p> <p>8° détenteurs du laissez-passer numérique "Spécialiste Montréal" de Tourisme Montréal</p> <p>9° membres de Canoo accompagnés d'un maximum de 4 enfants âgés de 5 à 17 ans, sur présentation de l'application numérique Canoo installée et fonctionnelle</p>				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS \$	ÉCARTS %
SECTION V AUTRES ÉQUIPEMENTS				
33. Pour l'usage d'espaces de la Maison des régions, située au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Jacques-Ouest, aux fins d'y exercer des activités dont l'objectif principal et immédiat est la création de ponts entre les entreprises des Régions et celles de Montréal, il est perçu :				
1° espace de cotravail, salle complète :				
a) la demi-journée, pour une durée maximale de 3 h 30, durant la période comprise entre 7 h 30 et 21 h	100,00 \$		-100,00 \$	-100,00%
b) la journée, pour une durée maximale de 7 heures, durant la période comprise entre 7 h 30 et 21 h	173,00 \$		-173,00 \$	-100,00%
2° espace de cotravail, demi-salle :				
a) la demi-journée, pour une durée maximale de 3 h 30, durant la période comprise entre 7 h 30 et 21 h	63,00 \$		-63,00 \$	-100,00%
b) la journée, pour une durée maximale de 7 heures, durant la période comprise entre 7 h 30 et 21 h	101,00 \$		-101,00 \$	-100,00%
3° salle Nomade et gradins, durant la période comprise entre 7 h 30 et 21 h :				
a) minimum (3 heures)	1 275,00 \$		-1 275,00 \$	-100,00%
b) chaque heure supplémentaire	424,00 \$		-424,00 \$	-100,00%
Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 50 % lorsque l'usage des espaces est effectué par un organisme à but non lucratif.				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS \$	ÉCARTS %
SECTION II				
SERVICE DE POLICE				
48. Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :				
2° pour un cadet policier régulier sans supervision, l'heure :	28,89 \$	32,40 \$	3,51 \$	12,15%
CHAPITRE V				
AUTRES TARIFS				
72. Pour les analyses effectuées dans le cadre des transactions immobilières suivantes, il sera perçu :				
1° vente ou échange d'un terrain appartenant à la Ville :	530,00 \$	550,00 \$	20,00 \$	3,77%
2° établissement, modification ou radiation d'une servitude :	530,00 \$	550,00 \$	20,00 \$	3,77%
3° bail consenti par la Ville :	530,00 \$	550,00 \$	20,00 \$	3,77%

Tarif régulier			
Une institution			
	2022	2023	Écart
Adulte	22,00	22,75	3,4%
65 ans et +	19,75	20,50	3,8%
Étudiant	16,00	16,50	3,1%
5 à 17 ans	11,00	11,50	4,5%
Famille	60,75	62,75	3,3%

Résidents de la CMM			
Une institution			
	2022	2023	Écart
Adulte	16,50	17,00	3,0%
65 ans et +	15,50	16,00	3,2%
Étudiant	12,75	13,25	3,9%
5 à 17 ans	8,25	8,50	3,0%
Famille	46,75	48,25	3,2%

Détenteurs de Carte Accès Montréal			
Une institution			
	2022	2023	Écart
Adulte	12,75	13,25	3,9%
65 ans et +	11,75	12,25	4,3%
Étudiant	10,00	10,50	5,0%
5 à 17 ans	6,50	6,75	3,8%
Famille	32,00	33,00	3,1%

	Tarif GROUPE														
	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions			Forfait 4 institutions			Forfait 5 institutions		
	2022	2023	Écart	2022	2023	Écart	2022	2023	Écart	2022	2023	Écart	2022	2023	Écart
Adulte	15,00	15,50	3,3%	26,50	27,50	3,8%	38,00	39,50	3,9%	49,50	51,50	4,0%	61,00	63,50	4,1%
65 ans et +	14,00	14,50	3,6%	24,50	25,50	4,1%	35,00	36,50	4,3%	45,50	47,50	4,4%	56,00	58,50	4,5%
Étudiant	11,50	12,00	4,3%	19,25	20,00	3,9%	27,00	28,00	3,7%	34,75	36,00	3,6%	42,50	44,00	3,5%
5 à 17 ans	7,50	7,75	3,3%	13,50	14,00	3,7%	19,50	20,25	3,8%	25,50	26,50	3,9%	31,50	32,75	4,0%
Écoles montréalaises	6,75	7,00	3,7%	12,50	13,00	4,0%	18,25	19,00	4,1%	24,00	25,00	4,2%	29,75	31,00	4,2%
Camps de jour Ville	3,00	3,25	8,3%												
Famille	43,50	45,00	3,4%	76,50	79,00	SO	109,50	113,00	3,2%	142,50	147,00	3,2%	175,50	181,00	3,1%
Nuit au Biodôme ou Planétarium	51,00	75,00	47,1%	62,50	87,00	39,2%									
Nuit au Biodôme ou Planétarium enfant	51,00	75,00	47,1%	57,00	81,25	42,5%									

	Tarif PRÉFÉRENTIEL (organisme touristique)														
	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions			Forfait 4 institutions			Forfait 5 institutions		
	2022	2023	Écart	2022	2023	Écart	2022	2023	Écart	2022	2023	Écart	2022	2023	Écart
Adulte	14,00	14,50	3,6%	24,50	25,50	4,1%	35,00	36,50	4,3%	45,50	47,50	4,4%	56,00	58,50	4,5%
65 ans et +	12,75	13,25	3,9%	22,00	22,75	3,4%	31,25	32,25	3,2%	40,50	41,75	3,1%	49,75	51,25	3,0%
Étudiant	10,75	11,25	4,7%	17,75	18,50	4,2%	24,75	25,75	4,0%	31,75	33,00	3,9%	38,75	40,25	3,9%
5 à 17 ans	7,00	7,25	3,6%	12,50	13,00	4,0%	18,00	18,75	4,2%	23,50	24,50	4,3%	29,00	30,25	4,3%
Famille	40,50	41,75	3,1%	71,25	73,50	SO	102,00	105,25	3,2%	132,75	137,00	3,2%	163,50	168,75	3,2%

AUTRES TARIFS			
	2022	2023	Écart
Animation, spectacle ou service	3,25	3,50	7,7%
Visites guidées/heure (max 15 pers.)	71,00	73,25	3,2%
Carte lève-tôt	8,25	8,50	3,0%
Passeport Espace pour la vie Solo	80,00	83,00	3,8%
Passeport Espace pour la vie Multi	140,00	145,00	3,6%

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL
(EXERCICE FINANCIER 2023)**

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

Vu l'article 118.79 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à moins d'indication contraire à cet effet.

**CHAPITRE I
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**

**SECTION I
PARCS NATURE**

2. Pour l'utilisation des stationnements, il sera perçu :

1° par jour :	10,10 \$
2° pour 2 heures et moins à l'exception du stationnement de la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques durant la période d'opération de surveillance de la baignade :	8,00 \$
3° permis annuel :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	65,50 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	87,50 \$
4° permis saisonnier émis du 1 ^{er} septembre au 31 décembre :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	26,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	36,00 \$

5° remplacement de vignette valide en cours d'année :	10,30 \$
6° vignette supplémentaire pour un deuxième véhicule, à la même adresse :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	46,50 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	67,00 \$
7° réunion organisée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ou activité officielle ou protocolaire d'une municipalité liée de l'agglomération de Montréal :	0,00 \$

Les tarifs prévus au paragraphe 3° du présent article ne sont pas applicables aux employés du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi qu'à ceux des organismes partenaires de ce service, qui disposent d'un permis annuel de stationnement.

3. Pour les droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° droit d'entrée journalier, en saison :	
a) enfant de 6 ans à 17 ans et personne de 60 ans et plus	
i. avant 17h	4,25 \$
ii. à compter de 17h	2,25 \$
b) personne de 18 ans à 59 ans	
i. avant 17h	5,75 \$
ii. à compter de 17h	3,00 \$
c) famille de 5 personnes (2 adultes et 3 enfants de 17 ans et moins)	
i. avant 17h	18,75 \$
ii. à compter de 17h	9,00 \$
d) pour un groupe de 25 adultes et plus (excluant le stationnement de l'autobus), par personne	4,20 \$
e) pour un groupe de 25 personnes et plus composé d'enfants de plus de 6 ans ou de personnes de 60 ans et plus (excluant le stationnement de l'autobus et incluant l'entrée gratuite pour les accompagnateurs), par personne	2,90 \$
f) pour une personne accompagnant une ou plusieurs personnes ayant un handicap qui ne peuvent pas se	

baigner seules	0,00 \$
g) forfait plage, location du site de la maison de la Pointe pour maximum 50 personnes, stationnement inclus	
i. résident de l'agglomération de Montréal	609,00 \$
ii. non-résident de l'agglomération de Montréal	661,50 \$
h) forfait plage, location de la maison de la Pointe pour une réception, maximum de 12 heures, maximum 40 personnes, stationnement inclus	
i. résident de l'agglomération de Montréal	870,00 \$
ii. non-résident de l'agglomération de Montréal	1 001,50 \$
2° laissez-passer saisonnier :	
a) enfant de 6 ans à 17 ans et personne de 60 ans et plus	21,00 \$
b) personne de 18 ans à 59 ans	31,00 \$
c) famille de 5 personnes (2 adultes / 3 enfants de 17 ans et moins)	77,50 \$

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à un accompagnateur d'un groupe d'enfants lorsque les ratios suivants sont respectés :

- 1° enfants de 5 ans et moins : 1 accompagnateur pour 3 enfants;
- 2° enfants de 6 à 14 ans : 1 accompagnateur pour 7 enfants;
- 3° enfants de 15 à 17 ans : 1 accompagnateur pour 10 enfants.

Un rabais de 10 % est accordé aux détenteurs de la carte Accès Montréal à l'achat d'un laissez-passer individuel saisonnier; ce rabais ne s'applique pas au laissez-passer familial.

4. Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu :

1° réunion d'une durée maximale de 4 heures :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	168,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	242,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	379,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	448,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	105,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	206,00 \$

ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	280,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	455,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	526,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	105,00 \$

2° réunion d'une durée maximale de 8 heures :

a) résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	336,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	484,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	757,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	894,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	105,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	410,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	558,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	909,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	1 052,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	105,00 \$

3° réception, d'une durée maximale de 12 heures :

a) résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	510,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	736,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	999,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	1 115,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	105,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	599,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	867,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	1 173,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	1 315,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	105,00 \$

Seuls les tarifs de réception sont applicables pour la location de la Maison de la Pointe durant la période d'opération de surveillance de la baignade.

Pour un organisme public ou parapublic ainsi que pour une personne morale à but non lucratif dûment constituée, les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa du présent article sont réduits de 25 %.

Pour une activité officielle ou protocolaire de la Ville, les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas.

Le samedi, le dimanche et les jours fériés, les tarifs prévus au paragraphe 1° et 2° du premier alinéa sont remplacés par les tarifs prévus au paragraphe 3° du premier alinéa.

Les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa du présent article ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une convention de partenariat avec les parcs-nature lorsque cette convention prévoit que cet organisme fournira à ces parcs des services d'une valeur équivalente à ces tarifs.

5. Pour la location de sites extérieurs pour des réceptions, pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour, pour un maximum de 12 heures :

1° résidents de l'agglomération de Montréal :

a) groupe d'un maximum 50 personnes	442,00 \$
b) groupe de plus de 50 personnes et d'un maximum 100 personnes	852,00 \$
c) groupe de plus de 100 personnes et d'un maximum 200 personnes	1 693,00 \$
d) groupe de plus de 200 personnes et d'un maximum 300 personnes	2 525,00 \$
e) groupe plus de 300 personnes	4 208,00 \$

2° non-résidents de l'agglomération de Montréal :

a) groupe d'un maximum 50 personnes	495,00 \$
b) groupe de plus de 50 personnes et d'un maximum 100 personnes	932,00 \$
c) groupe de plus de 100 personnes et d'un maximum 200 personnes	1 841,00 \$
d) groupe de plus de 200 personnes et d'un maximum 300 personnes	2 683,00 \$
e) groupe plus de 300 personnes	4 418,00 \$

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 75 % pour les écoles.

Pour un organisme public, parapublic ainsi que pour une personne morale à but non lucratif dûment constituée, les tarifs prévus au présent article sont réduits de 25 %.

Pour une activité officielle ou protocolaire de la Ville, les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une convention de partenariat avec les parcs-nature lorsque cette convention prévoit que cet organisme fournira à ces parcs des services d'une valeur équivalente à ces tarifs.

6. Pour l'usage non exclusif des sites extérieurs lors d'une course ou d'une levée de fonds organisée par un organisme sans but lucratif, il sera perçu : 279,00 \$

7. Pour un emplacement de camping, dans la base de plein air, stationnement non inclus, il sera perçu, par jour :

1° durant la période d'opération de surveillance de la baignade :

a) emplacement pour 1 à 2 adultes 35,00 \$

b) emplacement régulier pour 2 à 4 adultes (max 2 enfants) 60,00 \$

2° hors la période d'opération de surveillance de la baignade :

a) Emplacement pour 1 à 2 adultes 20,00 \$

b) Emplacement régulier pour 2 à 4 adultes (max 2 enfants) 40,00 \$

3° pour les séjours de groupe, les tarifs prévus aux articles 8 et 9 s'appliquent par personne

8. Pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation), par personne
i. enfant de 14 à 17 ans 9,70 \$
ii. personne âgée de 18 ans et plus 13,00 \$

b) séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne 23,30 \$

c) animation personnalisée
i. minimum (3 heures) 132,90 \$

ii. chaque heure additionnelle	46,00 \$
2° non-résident de l'agglomération de Montréal :	
a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation), par personne	
i. enfant de 14 à 17 ans	11,00 \$
ii. personne âgée de 18 ans et plus	14,60 \$
b) séjour (comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne	26,10 \$
c) animation personnalisée	
i. minimum (3 heures)	149,90 \$
ii. chaque heure additionnelle	51,80 \$
3° forfait fête d'enfants pour un groupe d'un maximum de 15 enfants âgés de 12 ans et moins, incluant 2 heures d'animation, 1 heure d'occupation de la salle et le stationnement :	236,40 \$
9. Pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu, lorsque plus de la moitié des participants ont 14 ans et moins :	
1° résident de l'agglomération de Montréal :	
a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation), par personne	8,50 \$
b) séjour de groupe (comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne	20,20 \$
c) animation personnalisée	
i. minimum (3 heures)	115,60 \$
ii. chaque heure additionnelle	40,00 \$
2° non-résident de l'agglomération de Montréal :	
a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation), par personne	9,50 \$
b) séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne	22,70 \$
c) animation personnalisée	
i. minimum (3 heures)	115,60 \$
ii. chaque heure additionnelle	40,00 \$

10. Pour la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

- | | |
|---|-------------|
| a) forfait location de salle et coucher, stationnement inclus | |
| i. demi-bâtiment et maximum de 36 personnes | 1 103,20 \$ |
| ii. l'exclusivité du bâtiment et maximum de 72 personnes | 1 996,20 \$ |
| b) animation personnalisée | |
| i. minimum (3 heures) | 126,90 \$ |
| ii. chaque heure additionnelle | 42,40 \$ |

2° non-résident de l'agglomération de Montréal :

- | | |
|---|-------------|
| a) forfait location de salle et coucher, stationnement inclus | |
| i. demi-bâtiment et maximum de 36 personnes | 1 365,80 \$ |
| ii. l'exclusivité du bâtiment et maximum de 72 personnes | 2 311,40 \$ |
| b) animation personnalisée | |
| i. minimum (3 heures) | 132,90 \$ |
| ii. chaque heure additionnelle | 46,00 \$ |

11. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1° promenades sous les étoiles :

- | | |
|--|----------|
| a) promenades sous les étoiles (à pied, en raquettes ou en ski), par personne | 7,30 \$ |
| b) promenades sous les étoiles (à pied, en raquettes ou en ski) par famille formée de 2 adultes et 3 enfants de 6 à 17 ans | 21,70 \$ |

2° activités thématiques de moins de 2 heures :

- | | |
|--|----------|
| a) terrestres (randonnées guidées, etc.) | |
| i. enfant de 6 à 17 ans | 6,20 \$ |
| ii. adulte | 8,30 \$ |
| b) nautiques (randonnées guidées en rabaska, etc.) | |
| i. enfant de 6 à 17 ans | 8,30 \$ |
| ii. adulte | 10,30 \$ |

3° activités thématiques d'une durée de 2 à 5 heures :

a) terrestres (randonnées guidées, etc.)	
i. enfant de 6 à 17 ans	12,40 \$
ii. adulte	16,50 \$
b) nautiques (randonnées guidées en rabaska, etc.)	
i. enfant de 6 à 17 ans	16,50 \$
ii. adulte	20,60 \$
12. Pour la prise de photos commerciales avec un équipement portatif et une équipe de 10 personnes ou moins, il sera perçu, par bloc de 5 heures, stationnement inclus :	422,50 \$
13. Pour la location d'un site à des fins de tournage, il sera perçu :	
1° pour un tournage amateur ou par un organisme sans but lucratif, entre 7 h et 17 h :	62,00 \$
2° pour un court-métrage ou un documentaire tourné quel que soit le média de diffusion, par jour, par bloc de 8 heures :	422,50 \$
3° pour une production dont le budget est de 8 millions de dollars et plus, par jour :	
a) pour le tournage	
i. pour un bloc de 16 heures	2 102,00 \$
ii. par heure additionnelle	124,00 \$
iii. sur un deuxième site dans la même journée	731,50 \$
b) pour la préparation ou la remise en place, par bloc de 12 heures	1 051,00 \$
c) pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage	700,50 \$
4° pour une production dont le budget est de moins de 8 millions de dollars, par jour :	
a) pour le tournage	
i. pour un bloc de 16 heures	1 525,00 \$
ii. par heure additionnelle	113,50 \$
iii. sur un deuxième site dans la même journée	607,70 \$
b) pour la préparation ou la remise en place	875,50 \$
c) pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage	618,00 \$

5° pour une production de série dont le budget est de moins de 300 000 \$ par épisode et avec une équipe composée de 10 à 25 personnes, par jour :

- | | |
|--|-----------|
| a) pour le tournage | |
| i. pour un bloc de 16 heures | 845,00 \$ |
| ii. par heure additionnelle | 72,50 \$ |
| iii. sur un deuxième site dans la même journée | 340,00 \$ |
| b) pour la préparation ou la remise en place | 485,00 \$ |
| c) pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage, par bloc de 12 heures | 340,00 \$ |

Le tarif de location du site extérieur inclut 50 places de stationnement, lorsque de telles places existent.

Lorsqu'une production dure trois semaines ou plus et se réalise dans un même parc, une réduction de 15 % s'applique sur les tarifs prévus au sous-paragraphe a) du paragraphe 3° et au sous-paragraphe a) du paragraphe 4°.

14. Pour réserver une salle ou un bâtiment d'appui à un tournage, les tarifs de réception prévus au paragraphe 3° de l'article 4 s'appliquent par bloc de 16 heures au lieu de 12 heures.

SECTION II

PARC DU MONT-ROYAL

15. Pour la location du chalet du parc du Mont-Royal, comprenant l'utilisation de la grande salle en exclusivité à compter de 16 h, la mise en disponibilité de l'espace dédié aux services alimentaires à compter de 16 h pour permettre l'installation d'un traiteur, l'utilisation du balcon ouest et du balcon sud (délimités par des bollards par le locataire), du vestiaire (sans mobilier, ni cintre, ni service), les toilettes du sous-sol en exclusivité à compter de 20 h, l'utilisation de 5 espaces de stationnement pour des véhicules près du chalet, il sera perçu, pour une occupation maximale de 24 h :

1° lorsque la location est faite aux fins d'un événement privé présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal :

- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| a) premier bloc, minimum de 12 heures | 7 972,00 \$ |
| b) bloc additionnel de 3 heures | 1 472,00 \$ |
| c) chaque heure supplémentaire | 1 071,00 \$ |

- d) tous les services, en sus des tarifs prévus aux sous-paragraphes a) à c), sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) à c) incluent les frais usuels soit : les frais des installations électriques supplémentaires, si nécessaire (maximum de 200 ampères monophasés et 200 ampères triphasés), de la mise en évitement du système d'alarme incendie, du personnel d'entretien et ceux reliés à la surveillance de l'installation.

- 2° lorsque la location est faite aux fins d'une activité officielle ou protocolaire d'une municipalité liée de l'agglomération de Montréal, seuls les frais usuels et les tarifs prévus au sous-paragraphe d) du paragraphe 1° sont à la charge de la municipalité liée de l'agglomération;
- 3° lorsque la location est faite aux fins d'un événement privé, réalisé par un organisme sans but lucratif dûment constitué, enregistré comme organisme de charité à l'agence de revenu Canada et dont la place d'affaires est située dans l'agglomération de Montréal, les tarifs prévus au paragraphe 1° sont réduits de 25 %;
- 4° lorsque la location est faite aux fins d'un événement ou d'une activité réalisée dans le cadre du mandat et de la programmation annuelle des Amis de la Montagne, il sera perçu :

0,00 \$

Cet organisme doit toutefois assumer le tarif prévu au sous-paragraphe d) du paragraphe 1°, excluant les frais usuels, lesquels sont à la charge de la municipalité liée avec laquelle cet organisme a une entente de partenariat selon les encadrements administratifs en vigueur.

16. Pour la location d'une salle d'appui à une production cinématographique, d'une production télévisuelle, d'une publicité ou d'une séance de photographies, il sera perçu :

- 1° location du vestiaire pendant les heures d'ouverture régulières, pour chaque bloc de 3 heures : 175,00 \$
- 2° location du vestiaire pendant les heures de fermeture, pour chaque bloc de 3 heures : 119,00 \$
- 3° pour un groupe de plus de 25 personnes, l'utilisation d'au plus la moitié de la salle des pas perdus à l'occasion de son utilisation comme salle d'appoint pour les repas pour une période d'au plus 8 heures : 567,00 \$

- 4° tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

SECTION III
PARC JEANNE-MANCE

17. Pour la pratique récréative d'un sport collectif tel que le soccer, la balle-molle, le baseball ou tout autre sport d'équipe, il sera perçu :

- 1° permis saisonnier pour une équipe appartenant à une ligue comportant quatre équipes et plus :
- a) équipe de l'agglomération de Montréal 229,70 \$
 - b) équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal 460,50 \$
 - c) équipe mineure d'un partenaire reconnu par une municipalité liée de l'agglomération de Montréal pour du sport mineur montréalais 0,00 \$
- 2° permis de location de terrain naturel ou à surface mixte par un organisme autre qu'un organisme de régie relevant d'une association ou d'une fédération sportive, l'heure
- a) équipe de l'agglomération de Montréal 36,10 \$
 - b) équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal 71,10 \$
 - c) institution scolaire privée de Montréal 36,10 \$
 - d) compétition de niveau provincial, national ou international 68,00 \$
- 3° permis de location de terrain naturel pour un organisme relevant d'une association ou d'une fédération 0,00 \$
- 4° permis pour les jeux de bocce et de pétanque et pour les pique-niques 0,00 \$
- 5° pour une activité organisée par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu

par une municipalité liée de l'agglomération de Montréal 0,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.

18. Pour la location d'un terrain de soccer synthétique, par un organisme autre qu'un organisme de régie reconnu ou une équipe autre qu'une équipe de sport mineur de l'extérieur de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, l'heure :

1° terrain synthétique complet :

- | | |
|--|-----------|
| a) équipe de l'agglomération de Montréal | 114,40 \$ |
| b) équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal | 228,70 \$ |
| c) institution scolaire privée de Montréal | 114,40 \$ |
| d) compétition de niveau provincial, national ou international | 229,70 \$ |

2° demi-terrain synthétique :

- | | |
|--|-----------|
| a) équipe de l'agglomération de Montréal | 86,60 \$ |
| b) équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal | 172,10 \$ |
| c) institution scolaire privée de Montréal | 86,60 \$ |
| d) compétition de niveau provincial, national ou international | 170,00 \$ |

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.

19. Pour la location d'un terrain de tennis extérieur, il sera perçu, l'heure :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

- | | |
|-------------------------------------|----------|
| a) enfant de 17 ans et moins | 5,25 \$ |
| b) personne âgée de 18 ans à 64 ans | 11,00 \$ |

c) personne âgée de 65 ans et plus	6,75 \$
2° non-résident de l'agglomération de Montréal :	14,25 \$
3° carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location :	53,50 \$

Pour toute location effectuée en vertu du paragraphe 1° du présent article, si les joueurs sont de groupes d'âge différents, la tarification applicable est celle attribuable à la personne appartenant au groupe d'âge qui comporte le prix le moins élevé.

SECTION IV

ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE

SOUS-SECTION 1

INTERPRÉTATION

20. Pour l'application de la présente section :

- 1° les institutions de l'Espace pour la vie sont :
 - a) le Jardin botanique, le Biodôme, le Planétarium Rio Tinto Alcan, l'Insectarium;
 - b) la Biosphère qui est un équipement d'intérêt collectif relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal ;
- 2° organisme touristique : organisme touristique amenant plus de 25 visiteurs par année dans l'une ou l'autre des institutions de l'Espace pour la vie.

SOUS-SECTION 2

DROITS D'ENTRÉE À LA BIOSPHÈRE

21. Pour les droits d'entrée à la Biosphère, il sera perçu :

- 1° droit d'entrée individuel :
 - a) tarification régulière
 - i. enfant de 5 ans à 17 ans 11,50 \$
 - ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 16,50 \$
 - iii. personne de 18 ans à 64 ans 22,75 \$
 - iv. personne de 65 ans et plus 20,50 \$
 - v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 62,75 \$
 - b) détenteur de la carte Accès Montréal

i.	enfant de 5 ans à 17 ans	6,75 \$
ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,50 \$
iii.	personne de 18 ans à 64 ans	13,25 \$
iv.	personne de 65 ans et plus	12,25 \$
v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	33,00 \$
c)	résident de la CMM	
i.	enfant de 5 ans à 17 ans	8,50 \$
ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	13,25 \$
iii.	personne de 18 ans à 64 ans	17,00 \$
iv.	personne de 65 ans et plus	16,00 \$
v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	48,25 \$
2°	droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :	
a)	enfant de 5 ans à 17 ans	7,75 \$
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	12,00 \$
c)	personne de 18 ans à 64 ans	15,50 \$
d)	personne de 65 ans et plus	14,50 \$
e)	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	7,00 \$
f)	enfant d'un camp de jour de la Ville	3,25 \$
g)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	45,00 \$
2°	droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	
a)	enfant de 5 ans à 17 ans	7,25 \$
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	11,25 \$
c)	personne de 18 ans à 64 ans	14,50 \$

- | | |
|---|----------|
| d) personne de 65 ans et plus | 13,25 \$ |
| e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) | 41,75 \$ |

SOUS-SECTION 3
PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE

22. Pour le Passeport Espace pour la vie permettant l'accès illimité à toutes les institutions de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :

- | | |
|--|-----------|
| 1° passeport solo | 83,00 \$ |
| 2° passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans | 145,00 \$ |
| 3° passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans | 31,00 \$ |
| 4° passeport acheté par le détenteur d'un passeport espace pour la vie qui effectue cet achat du 45 ^e jour au 22 ^e jour précédant la date de fin de la durée du passeport dont il est déjà détenteur : | |
| a) passeport solo | 74,50 \$ |
| b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans | 130,50 \$ |
| c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans | 27,75 \$ |
| 5° passeport acheté du 1 ^{er} avril au 9 avril 2023 : | |
| a) passeport solo | 74,50 \$ |
| b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans | 130,50 \$ |
| c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans | 27,75 \$ |

La part des tarifs prévus au premier alinéa du présent article qui est produite par l'exercice de la compétence d'agglomération à l'égard de la Biosphère est de 10 %.

23. En cas de fermeture des institutions de l'Espace pour la vie aux fins de respecter les mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 prises durant l'exercice financier 2023 par le gouvernement du Québec, la durée de tout Passeport Espace pour la vie en vigueur est prolongée d'autant de jours que ces mesures demeurent en vigueur.

SOUS-SECTION 4

FORAITS (INSECTARIUM, JARDIN BOTANIQUE, BIODÔME, PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN, BIOSPHÈRE)

24. Lorsque le forfait prévu aux articles 25 à 28 comporte une visite à la Biosphère, les revenus produits par l'exercice de la compétence d'agglomération à l'égard de cette institution sont :

1° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant les droits d'entrée pour une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) par enfant de 5 ans à 17 ans	6,25 \$
b) par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	8,00 \$
c) par personne de 18 ans à 64 ans	12,00 \$
d) par personne de 65 ans et plus	11,00 \$
e) dans le cadre du programme écoles montréalaises, par enfant et adulte accompagnateur	6,00 \$
f) par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	34,00 \$

2° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant le droit d'entrée pour une personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) par enfant de 5 ans à 17 ans	5,75 \$
b) par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	7,25 \$
c) par personne de 18 ans à 64 ans	11,00 \$
d) par personne de 65 ans et plus	9,50 \$

- e) par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 31,75 \$

25. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

- a) enfant de 5 ans à 17 ans 14,00 \$
- b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 20,00 \$
- c) personne de 18 ans à 64 ans 27,50 \$
- d) personne de 65 ans et plus 25,50 \$
- e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 13,00 \$
- f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 79,00 \$

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

- a) enfant de 5 ans à 17 ans 13,00 \$
- b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 18,50 \$
- c) personne de 18 ans à 64 ans 25,50 \$
- d) personne de 65 ans et plus 22,75 \$
- e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 73,50 \$

26. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à trois (3) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

- a) enfant de 5 ans à 17 ans 20,25 \$

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	28,00 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	39,50 \$
d) personne de 65 ans et plus	36,50 \$
e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	19,00 \$
f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	113,00 \$

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans	18,75 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	25,75 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	36,50 \$
d) personne de 65 ans et plus	32,25 \$
e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	105,25 \$

27. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à quatre (4) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans	26,50 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	36,00 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	51,50 \$
d) personne de 65 ans et plus	47,50 \$
e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	25,00 \$

f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	147,00 \$
2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	
a) enfant de 5 ans à 17 ans	24,50 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	33,00 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	47,50 \$
d) personne de 65 ans et plus	41,75 \$
e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	137,00 \$

28. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux cinq (5) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :	
a) enfant de 5 ans à 17 ans	32,75 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	44,00 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	63,50 \$
d) personne de 65 ans et plus	58,50 \$
e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	31,00 \$
f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	181,00 \$
2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	
a) enfant de 5 ans à 17 ans	30,25 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	40,25 \$

- | | |
|---|-----------|
| c) personne de 18 ans à 64 ans | 58,50 \$ |
| d) personne de 65 ans et plus | 51,25 \$ |
| e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) | 168,75 \$ |

SOUS-SECTION 5

PRISE DE PHOTO, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS ET TARIFS DE LA BIOSPHÈRE

29. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1° prise de photos à des fins commerciales :

- | | |
|--|-------------|
| a) pour une durée de 4 heures ou moins : | |
| i. 1 à 5 personnes | 560,00 \$ |
| ii. 6 à 15 personnes | 780,00 \$ |
| b) pour une durée de plus de 4 heures sans dépasser 9 heures : | |
| i. 1 à 5 personnes | 1 010,00 \$ |
| ii. 6 à 15 personnes | 1 350,00 \$ |
| c) pour chaque heure supplémentaire | 225,00 \$ |

2° tournage commercial ou cinématographique :

- | | |
|--|-------------|
| a) l'heure, minimum 2 heures | |
| i. moins de 10 personnes | 225,00 \$ |
| ii. 10 à 30 personnes | 345,00 \$ |
| iii. plus de 30 personnes | 590,00 \$ |
| b) pour chaque journée de préparation ou remise en place, par jour | 1 175,00 \$ |

3° réservation de places pour spectacle, animation, vestiaire ou dans un local pour prendre un lunch pour un groupe de 15 enfants et plus, âgés de 4 ans et moins, par jour, par enfant :	3,50 \$
---	---------

30. Pour la location des salles de la Biosphère de l'Espace pour la Vie, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 1.

SOUS-SECTION 6

RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS RELATIVES À LA BIOSPHÈRE

31. Les droits d'entrée à la Biosphère applicables aux invités qui accompagnent un employé, œuvrant dans l'une des institutions de l'Espace pour la vie sur présentation de sa carte d'employé, sont les mêmes que ceux des personnes effectuant une visite organisée par un organisme touristique.

32. Aucun droit d'entrée n'est exigé à la Biosphère pour les personnes suivantes :

- 1° employés œuvrant dans les institutions de l'Espace pour la vie, sur présentation de leur carte d'employé;
- 2° membres du corps diplomatique;
- 3° personnes ou organismes œuvrant au développement de l'Espace pour la vie, dans le cadre d'activités promotionnelles, scientifiques ou éducatives;
- 4° détenteur de la « Carte Musées Montréal », sur présentation de cette carte;
- 5° détenteur de la carte « Passeport MTL », sur présentation de cette carte;
- 6° accompagnateur d'une personne ayant un handicap;
- 7° enseignant ou chauffeur d'autobus, dans le cadre d'une visite scolaire de groupe ou dans le cadre d'une visite organisée par un organisme touristique;
- 8° personnes membres de Canoo accompagnées d'un maximum de 4 enfants âgés de 5 à 17 ans, sur présentation de l'application numérique Canoo installée et fonctionnelle;
- 9° détenteur du laissez-passer numérique « Spécialiste Montréal » de Tourisme Montréal;
- 10° détenteur d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué par la Fondation Espace pour la vie sur présentation de ce laissez-passer.

SECTION V

AUTRES ÉQUIPEMENTS

33. Pour l'utilisation des installations et pour les services du Complexe environnemental de Saint-Michel, il sera perçu :

- 1° dépôt de sol d'excavation inorganique, la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) et ses modifications, établie par le ministère québécois responsable de l'environnement :

a) de 0 tonne métrique et plus	6,50 \$
b) minimum par dépôt	41,20 \$
2° dépôt de sol d'excavation inorganique tamisé (maille de tamisage de 75 mm et moins) , la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) et ses modifications, établie par le ministère québécois responsable de l'environnement :	
a) de 0 tonne métrique et plus	3,25 \$
b) minimum par dépôt	41,20 \$
3° dépôt de gravier (0 à ¾ pouce), la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) et ses modifications, établie par le ministère québécois responsable de l'environnement :	
a) de 0 tonne métrique et plus	3,30 \$
b) minimum par dépôt	30,90 \$
4° assistance fournie au déchargement, par déchargement :	77,30 \$
5° Rechargement d'un chargement non conforme aux critères mentionnés au paragraphe 1° ou 2° :	257,50 \$
6° pour l'accès au site, les journées où le site n'est pas ouvert, il sera perçu, par voyage, pour un minimum de 10 voyages par jour, des frais additionnels de :	51,50 \$

Aux fins de l'application des tarifs prévus au présent article, la quantité de tous les types de matières est mesurée sur place au moyen des instruments de mesure installés au Complexe par la Ville.

Le total des coûts de disposition des matières doit être payé préalablement à l'utilisation des installations et des services du Complexe, soit sur place, soit par abonnement conformément à une entente avec la Ville autorisant un mode de paiement au moyen d'avances.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article afin de supprimer un matériau non organique pouvant être déposé au Complexe ou identifier tout matériau non

organique pouvant être déposé et en fixer le tarif.

34. Aux fins du chapitre III du Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 08-041), pour le service d'interception et de traitement des eaux usées industrielles rejetées dans les ouvrages d'assainissements, il sera perçu, en considération des paramètres suivants :

1° volume d'eaux usées, par 1 000 m ³ :	55,80 \$
2° matières en suspension excédant 123 mg/L, par 1 000 kg :	182,00 \$
3° demande chimique en oxygène excédant 204 mg/L, par 1 000 kg :	23,60 \$
4° phosphore total (exprimé en P) excédant 2,0 mg/L, par 1 000 kg :	4 337,00 \$
5° dose d'alun par mg Al ³⁺ /L, par jour :	6 477,00 \$ (maximum 14 750,00 \$ par jour)

Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement des boues de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :

1° permis annuel, par camion-citerne effectuant le transport et le déversement :	775,00 \$
2° déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	
a) siccité de moins de 5 %	
i. 4,59 m ³ et moins	229,70 \$
ii. 4,6 m ³ à 11,99 m ³	366,70 \$
iii. 12 m ³ à 13,99 m ³	439,90 \$
iv. 14 m ³ à 18,299 m ³	539,80 \$
v. 18,3 m ³ à 27,99 m ³	861,10 \$
vi. 28 m ³ et plus, le mètre cube	33,00 \$
b) siccité de 5 % à moins de 10 %	
i. 4,59 m ³ et moins	456,30 \$
ii. 4,6 m ³ à 11,99 m ³	731,30 \$
iii. 12 m ³ à 13,99 m ³	876,60 \$
iv. 14 m ³ à 18,299 m ³	1 079,50 \$
v. 18,3 m ³ à 27,99 m ³	1 727,40 \$

vi. 28 m ³ et plus, le mètre cube	63,90 \$
c) siccité de 10 % et plus	
i. 4,59 m ³ et moins	684,00 \$
ii. 4,6 m ³ à 11,99 m ³	1 096,00 \$
iii. 12 m ³ à 13,99 m ³	1 314,30 \$
iv. 14 m ³ à 18,299 m ³	1 618,20 \$
v. 18,3 m ³ à 27,99 m ³	2 588,40 \$
vi. 28 m ³ et plus, le mètre cube	96,90 \$

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

35. Pour la location du tunnel de calibration installé à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, il sera perçu, par jour :

772,50 \$

36. Pour la location du gazomètre de type spiromètre et ses compteurs de gaz servant à calibrer les appareils de mesures utilisés pour l'évaluation des émissions polluantes des cheminées, il sera perçu, par jour :

772,50 \$

CHAPITRE II

UTILISATION DE BIENS PUBLICS

37. Pour l'utilisation des services d'un écocentre, tel que prévu au Règlement sur l'utilisation des services des écocentres (RCG 10-023), il sera perçu par mètre cube, pour le dépôt d'un encombrant rembourré ou d'un résidu de construction de rénovation ou de démolition :

1° par un client commercial :

a) de 0 à 1 m³ 28,00 \$

b) pour plus de 1 m³ 28,00 \$

2° par un client privé ou un client propriétaire d'un immeuble à logements multiples, le volume considéré étant celui déposé dans l'ensemble des écocentres, pour plus de 12 m³ : 28,00 \$

38. Pour l'utilisation de la pesée publique, il sera perçu : 14,00 \$

39. Pour la location d'un équipement de branchement à une borne d'incendie, il sera perçu, par jour : 185,00 \$

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas lorsque la location est faite à un organisme sans but lucratif.

CHAPITRE III

SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE

SECTION I

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

40. Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :

1° autopompe : 846,00 \$

2° échelle aérienne : 997,00 \$

41. Pour les services des pompiers en cas de sinistre et de sauvetage, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :

1° intervention lors d'un incendie :

- a) pour le déplacement d'un véhicule du groupe de sauvetage technique, d'un véhicule d'approvisionnement en air, d'un véhicule d'un chef d'état major et d'un véhicule d'un représentant SST syndical, du personnel d'intervention et du personnel requis afin d'assurer la santé et la sécurité du personnel affecté à l'intervention
 - i. minimum (3 heures) 6 808,00 \$
 - ii. chaque heure additionnelle 2 269,00 \$

- b) pour le déplacement des véhicules d'intervention suivants et du personnel requis en sus des tarifs prévus au sous-paragraphe a)
 - i. échelle aérienne
 - 1. minimum (3 heures) 3 073,00 \$
 - 2. chaque heure additionnelle 1 024,00 \$
 - ii. autopompe
 - 1. minimum (3 heures) 2 821,00 \$
 - 2. chaque heure additionnelle 940,00 \$
 - iii. autopompe à mousse
 - 1. minimum (3 heures) 2 821,00 \$
 - 2. chaque heure additionnelle 940,00 \$

Le tarif prévu au présent sous-paragraphe ne comprend pas le coût afférent à la recharge de la mousse.

2° intervention lors tout autre type de sinistre et sauvetages :

a) équipe spécialisée en sauvetage technique	
i. sauvetage en hauteur	
1. minimum (3 heures)	10 259,00 \$
2. chaque heure additionnelle	3 420,00 \$
ii. sauvetage dans des espaces clos, tranchées ou structures	
1. minimum (3 heures)	13 569,00 \$
2. chaque heure additionnelle	4 523,00 \$
iii. équipe de soutien conseil en sauvetage technique	
1. minimum (3 heures)	3 262,00 \$
2. chaque heure additionnelle	1 087,00 \$
b) équipe spécialisée en sauvetage sur glace	
i. minimum (3 heures)	7 123,00 \$
ii. chaque heure additionnelle	2 374,00 \$
c) équipe spécialisée en sauvetage nautique	
i. minimum (3 heures)	8 636,00 \$
ii. chaque heure additionnelle	2 879,00 \$
d) équipe spécialisée en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques	
i. minimum (3 heures)	14 940,00 \$
ii. chaque heure additionnelle	4 980,00 \$
iii. équipe de soutien conseil en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques	
1. minimum (3 heures)	4 523,00 \$
2. chaque heure additionnelle	1 508,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une municipalité située à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal ayant conclu une entente relative à la fourniture et au coût des services des pompiers, ni dans le cas d'une entente relative aux mêmes objets conclue avec l'État.

42. Pour l'écoute des bandes enregistrées, au Centre des communications du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure (minimum 1 heure) : 105,00 \$

43. Pour une séance de formation par le Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, par jour :

1° taux de base pour un groupe d'un minimum de 6 personnes : 1 098,00 \$

2° pour chaque participant à la formation, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° : 200,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les frais relatifs à la location des installations et du matériel du Centre de formation en incendie ou à l'usage d'autres équipements nécessaires à la formation.

44. Pour la location des installations et du matériel du Centre de formation en incendie du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, par jour :

1° tour d'exercice :	646,00 \$
2° maison de fumée :	809,00 \$
3° ensemble du site :	3 225,00 \$
4° tranchée :	1 087,00 \$
5° démonstrateur de phénomène thermique (flow path ou doll house), panneau d'alarme, porte d'entrée par effraction ou structure de pratique d'auto sauvetage (kit RIC 1) :	184,00 \$

45. Pour l'utilisation d'une salle sous la gestion de la Division de la formation du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure :

1° taux de base :	121,00 \$
2° salle Charles Blickstead (maximum de 300 personnes) :	305,00 \$

46. Pour la vente du matériel didactique du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu :

1° pour un document vidéo, selon la durée :	
a) moins de 15 minutes	79,00 \$
b) de 15 à 24 minutes	200,00 \$
c) 25 minutes et plus	236,00 \$
2° pour un document écrit :	
a) moins de 50 pages	37,00 \$
b) de 50 à 99 pages	53,00 \$

c) 100 pages et plus	89,00 \$
3° pour une formation en ligne, la minute :	
a) présentation de base, comportant notamment des pages de contenu de texte, des images, une bande audio simple et des questions	110,00 \$
b) présentation interactive, comportant un minimum de 25 % plus d'exercices interactifs qu'une présentation de base et présentant une utilisation accrue du multimédia audio, vidéo, ou animations	189,00 \$
c) présentation interactive avancée, comportant les composantes d'une présentation interactive à laquelle s'ajoute l'utilisation d'avatars, de simulations et de jeux d'apprentissage sophistiqués	289,00 \$

Les frais de reprographie et autres frais afférents à la confection de tout document vidéo ou écrit sont ajoutés aux tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2°.

SECTION II

SERVICE DE POLICE

47. Les tarifs prévus par la présente section ne comprennent pas les taxes.

48. Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :

1° pour un policier syndiqué, l'heure :	104,00 \$
2° pour un cadet policier régulier sans supervision, l'heure :	32,40 \$
3° pour le gardiennage de détenus, taux quotidien par détenu :	321,50 \$
4° maître chien ou cavalier policier, l'heure :	111,70 \$
5° chien ou cheval, la journée :	73,70 \$
6° véhicule du Service de police de la Ville de Montréal, l'heure :	25,10 \$

49. Pour une vérification des antécédents judiciaires dite de secteur vulnérable pour un organisme lié par un protocole d'entente avec le SPVM, il sera perçu : 80,00 \$

Lorsque la vérification décrite au premier alinéa vise une personne qui veut agir ou offrir ses services comme bénévole sur le territoire de l'agglomération de Montréal et que l'organisme est lié par protocole d'entente avec le SPVM, le service est rendu gratuitement.

50. Pour une demande de vérification des antécédents ou de vérification policière à des fins civiles, lorsque la demande est faite au comptoir de service du SPVM, il sera perçu :

- 1° pour toute demande reliée au Règlement sur le transport rémunéré de personnes par automobile, RLRQ, T-11.2, r.4, le prix indiqué à ce règlement;
- 2° pour toute demande effectuée en vertu d'une autre loi ou d'un autre règlement : 112,00 \$

51. Pour une vérification sommaire des antécédents judiciaires afin de présenter une demande de réhabilitation (demande de pardon), il sera perçu : 80,00 \$

52. Pour une vérification sommaire des antécédents judiciaires à des fins d'emploi, par l'entreprise liée par protocole d'entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu : 80,00 \$

53. Pour le service de prise d'empreintes digitales notamment dans le cadre d'un processus pour une vérification ou une demande de suspension du casier judiciaire, pour une adoption ou pour l'immigration, il sera perçu : 80,00 \$

54. Pour une demande d'émission de copies ou de duplicata d'une vérification des antécédents judiciaires, il sera perçu : 17,00 \$

55. Pour l'identification, aux fins d'immatriculation, d'un véhicule non immatriculé depuis plusieurs années et dont le certificat est égaré, d'un véhicule n'ayant jamais été immatriculé ou d'une remorque artisanale de plus de 900 kg, il sera perçu, par véhicule :

- 1° résident de l'agglomération de Montréal : 238,00 \$
- 2° non-résident de l'agglomération de Montréal : 291,50 \$

56. Pour l'identification d'un véhicule artisanal (autre qu'une remorque de plus de 900 kg) ou d'un véhicule gravement accidenté (VGA) refusé chez un mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec, lorsque le dossier de reconstruction est litigieux, il sera perçu, par véhicule :

- 1° résident de l'agglomération de Montréal : 474,90 \$

2° non-résident de l'agglomération de Montréal :	528,40 \$
57. Pour une fausse alarme, il sera perçu :	
1° « hold-up » :	
a) 1 ^{er} appel	412,00 \$
b) 2 ^e appel	578,00 \$
c) 3 ^e appel et suivants	831,00 \$
2° cambriolage résidentiel :	
a) 2 ^e appel	92,00 \$
b) 3 ^e appel	140,00 \$
c) 4 ^e appel et suivants	183,00 \$
3° cambriolage commercial :	
a) 2 ^e appel	183,00 \$
b) 3 ^e appel	274,00 \$
c) 4 ^e appel et suivants	364,00 \$

SECTION III
INSPECTIONS, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE,
RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES

58. Pour les services du personnel de la Division du contrôle des rejets et suivi environnemental, il sera perçu :

1° agent technique, l'heure :	130,40 \$
2° technicien, l'heure :	107,30 \$
3° aide-technique, l'heure :	85,40 \$

59. Pour les analyses, essais, études et recherches effectuées par le laboratoire de la Ville, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 2.

60. Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu l'heure :

1° vérificateur général :	263,00 \$
2° agent de vérification :	98,00 \$
3° conseiller en vérification :	124,00 \$
4° vérificateur général adjoint :	191,00 \$
5° vérificateur principal :	136,00 \$

61. Pour les services de la Division expertise et soutien technique de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports aux fins d'obtenir une expertise technique relative à la modification, la correction ou l'annulation d'une servitude en faveur de la Ville, sauf si elle résulte d'une erreur de la Ville :

1° sans production de plan :	600,00 \$
2° avec production de plan :	1 200,90 \$

62. Pour l'obtention d'un droit d'accessibilité sur les réseaux des conduits souterrains, il sera perçu :

1° pour toute demande présentée au centre d'exploitation des structures :	
a) demande normale, placée 4 jours et plus avant les travaux, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse	22,50 \$
b) demande prioritaire (placée entre 3 jours et 4 h avant les travaux), par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse	67,40 \$
c) demande urgente (placée 4 h avant les travaux), la première heure incluse par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse	121,30 \$
d) chaque heure supplémentaire (maximum de 45,00 \$)	18,10 \$
2° pour les travaux effectués du vendredi 20 h au dimanche 20 h, en sus des tarifs prévus au paragraphe 1° :	
a) le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées auquel est ajouté un	

montant calculé en multipliant ce salaire par 50 % ou 100 % selon la convention collective, ainsi qu'un montant calculé en multipliant ce salaire par 31,6 % pour les avantages sociaux

- b) les frais d'administration au taux de 9,50 % et les frais généraux au taux de 15 % appliqués sur le total des frais mentionnés au sous-paragraphe a).

SECTION IV **RÉCEPTION D'ACTES NOTARIÉS**

63. Pour la réception, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :

1° autorisation d'occuper le domaine public :	642,50 \$
2° quittance et mainlevée :	241,00 \$
3° acte de modification, de correction ou d'annulation :	321,30 \$
4° servitude consentie par la Ville :	374,80 \$
5° bail consenti par la Ville :	374,80 \$
6° acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de droit superficiaire et garantie hypothécaire :	1070,60 \$
7° consentement à opération cadastrale :	374,80 \$

Les frais de la première copie des actes mentionnés au premier alinéa, émise lors de leur préparation, sont inclus dans le tarif fixé à cet alinéa.

Les frais de publication des actes mentionnés aux paragraphes 1° à 7° du premier alinéa s'appliquent en sus du tarif fixé à cet alinéa. Dans le cas d'un acte d'échange, les frais de publication sont payés par toutes les parties à l'acte.

Malgré les paragraphes 5° et 6° du premier alinéa, pour un bail ou une donation consenti à un organisme à but non lucratif, ayant pour objet principal une aide municipale à une fin prévue par la loi, il ne sera perçu aucuns frais.

Lorsque l'acte vise une vente de ruelle aux propriétaires riverains, à un prix symbolique, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré les paragraphes 1° à 7° du premier alinéa, il ne sera perçu aucuns frais pour la préparation d'un acte si la conclusion de cet acte résulte d'une demande expresse de la

Ville, dans un cas où cet acte n'est pas obligatoire ou si elle résulte d'une erreur de la Ville.

CHAPITRE IV

VENTE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES

SECTION I

EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, RAPPORTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

64. Pour la fourniture de documents par le Service de sécurité incendie ou le Service de police, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

65. Pour la fourniture d'une attestation d'intervention incendie ou d'intervention du Service de police, incluant un historique d'appel, le prix exigé est le même que celui prévu à l'article 9 a) du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

66. Pour la fourniture d'extraits des rôles, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

67. Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs applicables sont ceux prévus par le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec, (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

Malgré le premier alinéa, une personne physique à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission prévus à ce règlement, jusqu'à concurrence de 20,00 \$.

De plus, il sera perçu pour la fourniture des documents d'archives suivants :

1° copie numérique en haute résolution, par fichier :	7,40 \$
2° numérisation d'un document, sur demande, en haute résolution, par fichier :	13,70 \$
3° document audiovisuel numérique en haute résolution, par fichier :	26,30 \$

68. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents de l'agglomération de

Montréal, il sera perçu, pour un ménage :

1° première carte :	9,00 \$
2° deuxième carte :	8,00 \$
3° carte supplémentaire :	7,00 \$

69. Pour l'étude d'une demande de certificat de conformité requis aux fins de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), il sera perçu : 234,40 \$

SECTION II PLANS

70. Pour la fourniture d'exemplaires de plans, il sera perçu :

1° plan de la Ville :	
a) noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité	5,75 \$
b) en couleur, 1 : 20 000, l'unité	31,50 \$
2° plan de l'arrondissement :	
a) noir et blanc, l'unité	5,75 \$
b) en couleur, l'unité	11,00 \$
3° plan et profil, le pied carré :	1,75 \$
4° plan SQRC (plan surface), en couleur :	5,75 \$
5° autres plans, le pied carré :	1,75 \$
6° feuillet A0 :	4,75 \$

71. Pour un fichier de plan numérisé, il sera perçu :

1° par fichier :	5,75 \$
2° par CD, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° :	5,75 \$

CHAPITRE V AUTRES TARIFS

72. Pour les analyses effectuées dans le cadre des transactions immobilières suivantes, il sera perçu :

1° vente ou échange d'un terrain appartenant à la Ville :	550,00 \$
2° établissement, modification ou radiation d'une servitude :	550,00 \$
3° bail consenti par la Ville :	550,00 \$

Le tarif prévu au paragraphe 1° du premier alinéa ne s'applique pas à la vente par la Ville d'un résidu de terrain, d'une parcelle de terrain ou partie de ruelle, si les conditions suivantes sont respectées :

- 1° le résidu de terrain, la parcelle de terrain ou la partie de ruelle visé est non constructible isolément et ne constitue pas une subdivision d'un plus grand ensemble constructible;
- 2° l'acquisition n'est pas faite à des fins de développement d'un nouveau projet de construction;
- 3° l'acquisition a lieu aux fins d'assemblage à un terrain riverain, qui aura, à la suite de cet assemblage, un indice de superficie de plancher égal ou inférieur à 3.

Le tarif prévu au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'applique pas au renouvellement d'un bail.

Les tarifs prévus au premier alinéa ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue à la demande de la Ville ou si elle a pour but de corriger une erreur de la Ville. De plus, ces tarifs ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue entre la Ville et un organisme à but non lucratif et que celle-ci a pour but principal d'accorder une aide à cet organisme.

73. Pour un chèque ou un autre ordre de paiement refusé par une institution financière, il sera perçu : 37,10 \$

74. Pour les frais de transmission de tout document de la Ville demandé par un citoyen, les frais de poste, de messagerie et de télécopie seront perçus selon le coût encouru.

75. Pour une demande de révision du rôle d'évaluation foncière, il sera perçu :

1° lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 \$:	77,00 \$
2° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$:	309,00 \$
3° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$:	540,00 \$
4° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 \$:	1 080,00 \$

76. Aux fins du Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026), il sera perçu, pour l'étude d'une demande de subvention :

- | | |
|---|-------------|
| 1° pour un bâtiment visé au paragraphe 8° du deuxième alinéa de l'article 2 de ce règlement : | 0,00 \$ |
| 2° pour tout autre bâtiment : | |
| a) taux de base, par demande | 436,00 \$ |
| b) par tranche complète de 100 m ² d'aire de plancher visée par les travaux, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a) | 109,30 \$ |
| c) maximum | 3 211,80 \$ |

77. Aux fins du Règlement établissant un programme de subvention pour la restauration du bâtiment Habitat 67 sis au 2600, avenue Pierre-Dupuy (RCG 09-018), il sera perçu :

- | | |
|--|-----------|
| 1° pour l'étude d'une demande de subvention pour des études et expertises : | 0,00 \$ |
| 2° pour l'étude d'une demande de subvention visant les travaux admissibles de restauration : | 436,00 \$ |

CHAPITRE VII

REMRORQUAGE

78. Pour la délivrance ou le renouvellement des permis et des vignettes d'identification relatifs au remorquage, il sera perçu :

- | | |
|---|-----------|
| 1° délivrance ou renouvellement d'un permis de chauffeur, pour une durée de 24 mois : | 130,00 \$ |
| 2° délivrance d'un permis de chauffeur, pour une durée de moins de 12 mois avant l'expiration du permis de conduire : | 65,00 \$ |
| 3° délivrance d'un duplicata de permis de chauffeur : | |
| a) premier duplicata | 35,00 \$ |
| b) pour chaque duplicata supplémentaire inclus dans la même période de renouvellement du permis de chauffeur | 61,00 \$ |

4° délivrance d'un permis de chauffeur à la suite d'une suspension du permis de conduire :	115,00 \$
5° ouverture et étude du dossier d'un permis d'exploitation :	281,00 \$
6° délivrance d'un permis d'exploitation :	301,00 \$
7° délivrance ou renouvellement d'une vignette d'identification :	227,00 \$
8° délivrance d'un duplicata d'une vignette d'identification :	35,00 \$
9° renouvellement d'un permis d'exploitation pour une période de 12 mois se terminant le 31 mai :	301,00 \$
10° délivrance d'un permis de chauffeur pour le déneigement valide du 1 ^{er} novembre au 30 avril :	36,00 \$
11° réactivation d'un permis de chauffeur suite à une annulation de permis de conduire à la SAAQ :	61,00 \$
12° changement de véhicule :	63,00 \$

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 7° du premier alinéa est acquitté après le 31 mai, il est majoré de 61,00 \$.

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 9° du premier alinéa est acquitté après le 31 mai, il est majoré de 140,00 \$.

79. Pour l'émission d'une vignette relative à un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage, pour chaque vignette :

41,00 \$

80. Pour l'émission d'un jeu de trois vignettes incluant une vignette ronde et deux vignettes rectangulaires, relatives à un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage :

85,00 \$

81. Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004), pour les remorquages suivants, il sera perçu :

1° remorquage d'un véhicule en infraction à une disposition réglementaire relative au stationnement lors des opérations de déneigement :	92,00 \$
--	----------

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 2° remorquage d'un véhicule en infraction à une disposition réglementaire relative au stationnement dans toute autre situation que celle prévue au paragraphe 1°: | 92,00 \$ |
| 3° remorquage d'un véhicule ou d'une partie de véhicule dans un parc de stationnement auquel le public a accès sur invitation expresse ou tacite, à la demande d'un tiers : | 92,00 \$ |
| 4° remorquage d'un véhicule abandonné sur un chemin ou un terrain visé à l'article 391 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) : | 92,00 \$ |
| 5° remorquage d'un véhicule ou d'une partie de véhicule à partir d'un lieu situé hors de l'île de Montréal, ou qui nécessite plus d'une dépanneuse ou d'autres équipements en plus d'une dépanneuse : | les frais engagés
dans chaque cas |

82. Les tarifs prévus aux articles 83, 84, 85, 87, 88 et 89 ne comprennent pas les taxes.

83. Pour le remorquage d'un véhicule routier saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), dans un endroit non visé par le Règlement sur le remorquage et le dépannage sur certaines routes et autoroutes et sur certains ponts ou autres infrastructures (RLRQ, chapitre M-28, r. 4), les tarifs applicables sont ceux indiqués au Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis (RLRQ, chapitre C-24.2, r. 26).

84. Pour le remorquage d'un véhicule routier non saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), à l'exception des remorquages visés à l'article 81 du présent règlement, il sera perçu :

- | | |
|---|-----------|
| 1° véhicule routier d'une masse nette de 3 000 kg ou moins : | 155,00 \$ |
| 2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 3 000 kg mais de 8 000 kg ou moins : | |
| a) de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes : | 208,00 \$ |
| b) pour chaque période de 30 minutes excédentaire : | 70,00 \$ |
| 3° véhicule routier d'une masse nette de plus de 8 000 kg : | |

- | | |
|---|-----------|
| a) de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes : | 300,00 \$ |
| b) pour chaque période de 30 minutes excédentaire : | 150,00 \$ |

Lorsque la distance de remorquage est supérieure à 10 km, les frais de remorquage d'un véhicule routier d'une masse nette de 3 000 kg ou moins sont la somme du montant des frais de remorquage prévus pour cette catégorie de véhicule et du produit obtenu en multipliant 3,66 \$ par le nombre de kilomètres additionnels de remorquage.

Des frais de vérification, d'analyse et d'administration de 20,00 \$ sont ajoutés aux frais de remorquage prévus au présent article lorsque le remorquage est effectué en vertu d'un contrat d'exclusivité.

85. Pour les remisages suivants, il sera perçu :

- | | |
|---|----------|
| 1° véhicule visé à l'article 81 ou à l'article 84 du présent règlement : | |
| a) pour les 6 premières heures suivant le remorquage | 0,00 \$ |
| b) à compter de la 7 ^{ième} heure suivant le remorquage, pour chaque période d'un maximum de 24 heures | |
| i. véhicule d'une masse nette de 3 000 kg ou moins | 32,00 \$ |
| ii. véhicule d'une masse nette de plus de 3 000 kg mais de 8 000 kg ou moins | 64,00 \$ |
| iii. véhicule d'une masse nette de plus de 8 000 kg | 95,00 \$ |

- 2° pour un véhicule visé à l'article 83 du présent règlement, les tarifs applicables sont ceux indiqués au Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis (RLRQ, chapitre C-24.2, r. 26).

86. Aux fins de l'article 87, la récupération d'un véhicule constitue l'ensemble des manœuvres préalablement requises, et visant à positionner le véhicule dans l'axe nécessaire pour le remorquage, notamment à la suite d'un capotage, d'un enlèvement, d'un renversement ou d'une mise en portefeuille au moment même de l'incident. La récupération peut également porter sur une importante perte de chargement qui gêne la circulation ou qui constitue un danger. Ne constituent pas une récupération le nettoyage normal de la chaussée incluant le nettoyage à la suite de la perte de liquide, le ramassage de petits débris ou le redressement d'un pare-chocs.

Aux fins de l'article 87, les types de dépanneuses sont ceux décrits à l'Annexe A du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004).

87. Pour la récupération d'un véhicule, il sera perçu :

- 1° véhicule routier d'une masse nette de 3 000 kg ou moins
 - a) de l'arrivée sur le site pour une durée maximale de 1 heure 132,00 \$
 - b) pour chaque heure excédentaire 90,00 \$
- 2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 3 000 kg mais de 8 000 kg ou moins
 - a) de l'arrivée sur le site pour une durée maximale de 2 heures 1 100,00 \$
 - b) pour chaque heure excédentaire
 - i. dépanneuse de type B ou C 100,00 \$
 - ii. dépanneuse de type D 140,00 \$
- 3° véhicule routier d'une masse nette de plus 8 000 kg et plus
 - a) de l'arrivée sur le site pour une durée maximale de 2 heures 2 190,00 \$
 - b) pour chaque heure excédentaire 300,00 \$

88. Pour l'épandage d'un produit absorbant lors d'un remorquage, incluant le ramassage, il sera perçu, pour 18 kg : 53,00 \$

89. Pour l'installation d'une pellicule de protection pour vitres sur un véhicule remorqué ou récupéré, il sera perçu, par vitre : 27,00 \$

CHAPITRE VIII

PRÊT DE PERSONNEL

90. Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu, sans frais d'administration :

- 1° personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :
 - a) pour un employé permanent 36,32 %

- b) pour un employé auxiliaire, incluant la compensation relative aux congés fériés 39,80 %
 - c) pour les heures supplémentaires 4,3 %
- 2° personnel autre que syndiqué, prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou non syndiqué, prêté à d'autres qu'à cet organisme : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :
- a) si le prêt est de moins de 6 mois 61,40 %
 - b) si le prêt est de 6 mois et plus 35,10 %
 - c) pour les heures supplémentaires 4,3 %

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une entente relative à la prestation et au coût afférent au prêt de personnel.

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

CHAPITRE IX

DISPOSITIONS RÉSIDUELLES

91. Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services :

- 1° le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 62,4 % pour les heures régulières et par 4,3 % pour les heures supplémentaires ou, si ces services sont fournis à la Société du parc Jean-Drapeau ou à la Société du parc Six Flags de Montréal, les taux prévus à l'article 90, les tarifs prévus au présent paragraphe ne comprennent pas les taxes;
- 2° le loyer pour l'utilisation du matériel roulant selon le tarif détaillé qui figure à l'annexe 3 ou, le cas échéant, le montant facturé à la Ville pour la location de matériel roulant ou d'équipements aux fins des opérations visées;
- 3° le coût des produits utilisés ou fournis aux fins du service rendu;
- 4° les frais d'administration, au taux de 15 % appliqué sur le total des frais mentionnés aux paragraphes 1°, 2° et 3°, ce taux étant toutefois de 9,63 % pour le fonds relatif à la Commission des services électriques de Montréal et de 0 % pour la Société du parc Jean-Drapeau.

92. Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de

tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou de contribuables qu'il détermine. Il peut également augmenter tout tarif fixé par le présent règlement.

Lorsque le comité exécutif accorde par ordonnance à un organisme partenaire lié par une entente avec l'une des municipalités liées de l'agglomération de Montréal, une réduction partielle ou totale des tarifs visés aux sous-paragraphes a), b) ou c) du paragraphe 1° de l'article 15, l'organisme devra assumer le tarif prévu au sous-paragraphe d) de cet article, excluant les frais usuels, lesquels sont à la charge de la municipalité liée avec laquelle cet organisme a une entente de partenariat selon les encadrements administratifs en vigueur.

93. Les tarifs prévus aux règlements et résolutions de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, en vigueur au 31 décembre 2001, tels qu'indexés à cette date, le cas échéant, et s'ils ne sont pas incompatibles avec ceux prévus au présent règlement, s'appliquent, en les adaptant, quant aux objets relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

CHAPITRE X

APPLICATION ET PRISE D'EFFET

94. Le présent règlement prend effet à la date de sa publication et remplace à compter de cette date le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) (RCG 22-003) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.

ANNEXE 1

LOCATION DE SALLES DE LA BIOSPHÈRE DE L'ESPACE POUR LA VIE

ANNEXE 2

ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ANNEXE 3

LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

GDD 1229135002

ANNEXE 1

(article 30)

LOCATION DE SALLES DE LA BIOSPHÈRE DE L'ESPACE POUR LA VIE

SECTION I

TARIFS DE BASE

1. Pour la location de salles, de la Biosphère de l'Espace pour la vie, il sera perçu, l'heure, pour un minimum de trois heures :

1° Biosphère en entier :	3 000,00 \$
2° hall principal :	310,00 \$
3° salle immersive (Salle 2) :	365,00 \$
4° salle d'exposition (Salle 7 - 5 ^e étage) :	400,00 \$
5° belvédère :	400,00 \$
6° salle d'exposition et belvédère :	650,00 \$
7° salle de réunion :	110,00 \$
8° salle de conférence :	160,00 \$
9° salle 6 :	310,00 \$
10° salle :	135,00 \$
11° cour intérieure du rez-de-chaussée :	160,00 \$
12° terrasse du rez-de-chaussée, entrée est :	210,00 \$

SECTION II

TARIFS PARTICULIERS

2. Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit, les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe sont majorés de 50 %.
3. Un rabais de 50 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe.
4. Un rabais de 15 % est appliqué au total des tarifs qui seraient autrement applicables sur toute location de salles multiples dont le tarif n'est pas prévu à l'article 1 de la présente annexe.

ANNEXE 2

(article 59)

ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Pour les analyses et essais suivants, il sera perçu, les mêmes taux que ceux prévus au Guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, géoenvironnement, toiture et étanchéité, édition 2022, publié par l'Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG) :

A. SOLS ET GRANULATS

1. Analyse granulométrique - S 1 (LC 21-040)
2. Colorimétrie – S 31 (CSA A23.2-7A)
3. Combustion – teneur en matières organiques – S 13A (LC 31-228)
4. Densité relative et absorption granulats fins – S 8B (LC 21-065)
5. Densité relative et absorption granulats grossiers – S 8A (LC 21-067)
6. Détermination de la quantité de mottes d'argile et en particules friables – S 11 (CSA-A23.2-3A)
7. Fragmentation – S 14 (LC 21-100)
8. Humidité superficielle granulats fin – S 30 (CSA A23.2-11A)
9. Los Angeles – S 4 (LC 21-400)
10. Masse volumique de référence (matériaux contenant moins de 10 % passant le 80 µm) – S 2 (BNQ 2501-255)
11. Micro-Deval – S 4 (LC 21-070)
12. Analyse pétrographique – S 28 (CSA A23.2-15A)
13. Nucléodensimètre – APS 1
14. Teneur en particules allongées – S 6 (LC 21-265)
15. Teneur en particules plates – S 5 (LC 21-265)
16. Résistance à la désagrégation des granulats, 5 cycles (solution MgSO₄ ou Na₂SO₄) – S 3 (CSA A23.2-9A)
17. Détermination de la teneur en eau – T 3 (BNQ 2501-170)

B. BÉTON PLASTIQUE ET DURCI

1. Détermination de la masse volumique et de l'absorption d'eau dans le béton – BC 27 (CSA A23.2-11C)
2. Détermination microscopique des caractéristiques du réseau de vides d'air du béton durci – BC 26 (ASTM C 457)
3. Essai de traction par écrasement (dit «Brésilien») – BC 24 (CSA A23.2-13C)
4. Essai en compression sur cylindre de béton – BC 20 (CSA A23.2-9C)
5. Essai en compression sur carottes de béton – BC 21 (CSA A23.2-14C)
6. Essai en flexion d'une poutre de béton – BC 23 (CSA A23.2-8C)
7. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 50 cycles – BC 33A (ASTM C-672)
8. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 56 cycles – BC 33B (BNQ 2621-905)

9. Essai de traction directe en laboratoire – BC 25 (CSA A23.2-6B)

C. MAÇONNERIE

1. Blocs ou brique de béton, résistance à la compression – BC 50 (ASTM C-140)
2. Blocs ou brique de béton, absorption, masse volumique et dimension – BC 51 (CSA A165.1)
3. Brique d'argile série de 5 – BC 52 (CAN3 A82.2)

D. MORTIER ET COULIS

1. Résistance à la compression sur cubes de mortier – BC 3 (CSA A3004-C2)

E. PRODUITS DE BÉTON

1. Durabilité aux cycles de gel-dégel (25 cycles) sur éléments de regard de puisard – BC 64 (BNQ 2622-420)
2. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, absorption et masse volumique – BC 63D (ASTM C-140)
3. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, vérification dimensionnelle, carottage et résistance à la compression, durabilité aux cycles de gel-dégel (50 cycles) avec sel déglacant – BC 63 (CSA A231.2)

F. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR BÉTON DE CIMENT ET PRODUITS DE BÉTON

1. Carotteuse électrique pour béton, Préparation – APBC 1A
2. Carotteuse électrique pour béton, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBC 1B
3. Carotteuse électrique pour béton, Génératrice – APBC 1C
4. Détecteur d'acier d'armature – APBC 5
5. Aéromètre, cône d'affaissement et accessoires – APBC 8
6. Appareil de mesure de transmission de vapeur d'eau dans le béton – APBC 20

G. ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carottage d'enrobés bitumineux, Préparation – APBM 1A
2. Nucléodensimètre type Troxler 4640 et 3450 – APMB 3

H. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carotteuse électrique, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1B
2. Génératrice – APBM 1C
3. Carotteuse à essence en opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1D

I. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Carottage en laboratoire

2. Carottage extérieur, carotteuse autonome
3. Cueillette par camionnette

2. Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

A. ANALYSES CHIMIQUES

1. Demande chimique en oxygène	36,00 \$
2. Dose d'alun	316,00 \$
3. Matières en suspensions (MES)	24,80 \$
4. Phosphore total	17,90 \$

B. MÉTAUX ET PRODUITS MÉTALLIQUES

1. Cadre et couvercle de regard, essais de chargement	118,40 \$
2. Cadre et couvercle de regard, poids et dimensions	111,80 \$
3. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, avec usinage	486,30 \$
4. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, sans usinage	131,50 \$
5. Grille de puisard, essais de chargement	118,40 \$
6. Grille de puisard, poids et dimensions	92,10 \$
7. Tuyau de fonte ductile, usinage et traction, 3 spécimens	486,30 \$

C. PRODUITS DE BÉTON

1. Essai de résistance à la fissuration et à la rupture sur les tuyaux de béton (BNQ 2622-921)	358,90 \$
--	-----------

D. TUYAUX, MATIÈRES PLASTIQUES

1. Conduite d'aqueduc, PCV, essais hydrostatiques et dimensions	519,20 \$
2. Conduits électriques, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2 longueurs (ACNOR C-22.2-210 et 211)	985,80 \$
3. Égout lisse, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-130-135)	433,80 \$
4. Égout nervuré, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-135)	433,80 \$
5. Tuyau en polyéthylène, identification du matériau, densité et dimensions	302,40 \$

E. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Cueillette d'échantillons lourds, l'heure	173,60 \$
--	-----------

F. ESSAIS ET ÉTUDES

1. Agent technique, l'heure	123,50 \$
2. Agent technique principal, l'heure	141,10 \$

3. Analyste de matériaux, l'heure	102,70 \$
4. Dessinateur, l'heure	95,10 \$
5. Ingénieur groupe 2, l'heure	160,70 \$
6. Ingénieur groupe 4, l'heure	200,00 \$
7. Ingénieur groupe 5, l'heure	218,60 \$

ANNEXE 3
(article 91)
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

1. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 109 Voiturette aspirateur :	
a. Tarif horaire	13,90 \$
b. Tarif pour une demi-journée	54,50 \$
c. Tarif quotidien	110,10 \$
d. Tarif hebdomadaire	549,30 \$
e. Tarif mensuel	2 287,00 \$
2. 127 Camionnette 4X4 Cabine simple :	
a. Tarif horaire	8,10 \$
b. Tarif pour une demi-journée	29,00 \$
c. Tarif quotidien	56,80 \$
d. Tarif hebdomadaire	285,10 \$
e. Tarif mensuel	1 186,00 \$
3. 134 Automobile sous-compacte 4 cylindres, 4 portes :	
a. Tarif horaire	2,35 \$
b. Tarif pour une demi-journée	8,10 \$
c. Tarif quotidien	16,30 \$
d. Tarif hebdomadaire	78,80 \$
e. Tarif mensuel	339,60 \$
4. 140 Automobile compacte électrique :	
a. Tarif horaire	3,50 \$
b. Tarif pour une demi-journée	9,40 \$
c. Tarif quotidien	18,50 \$
d. Tarif hebdomadaire	93,90 \$
e. Tarif mensuel	407,90 \$
5. 153 Automobile intermédiaire hybride :	
a. Tarif horaire	2,35 \$
b. Tarif pour une demi-journée	9,40 \$
c. Tarif quotidien	17,30 \$
d. Tarif hebdomadaire	86,90 \$
e. Tarif mensuel	377,80 \$
6. 164 VUS ou Multisegment 4 cylindres :	
a. Tarif horaire	3,50 \$
b. Tarif pour une demi-journée	9,40 \$
c. Tarif quotidien	19,70 \$

d. Tarif hebdomadaire	98,50 \$
e. Tarif mensuel	426,40 \$
7. 176 Fourgonnette 6 cylindres vitrée :	
a. Tarif horaire	3,50 \$
b. Tarif pour une demi-journée	12,70 \$
c. Tarif quotidien	26,70 \$
d. Tarif hebdomadaire	130,90 \$
e. Tarif mensuel	569,00 \$
8. 179 Fourgonnette 8 cylindres non-vitrée :	
a. Tarif horaire	4,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	15,10 \$
c. Tarif quotidien	30,10 \$
d. Tarif hebdomadaire	151,80 \$
e. Tarif mensuel	657,00 \$
9. 211 Camionnette 5 001-10 000 lb. :	
a. Tarif horaire	4,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	17,30 \$
c. Tarif quotidien	34,80 \$
d. Tarif hebdomadaire	176,10 \$
e. Tarif mensuel	763,60 \$
10. 212 Camionnette 5 001-10 000 lb., cabine équipée :	
a. Tarif horaire	8,10 \$
b. Tarif pour une demi-journée	30,10 \$
c. Tarif quotidien	60,30 \$
d. Tarif hebdomadaire	299,00 \$
e. Tarif mensuel	1 243,00 \$
11. 217 Camion 5 001-10 000 lb., fourgon :	
a. Tarif horaire	5,80 \$
b. Tarif pour une demi-journée	20,90 \$
c. Tarif quotidien	42,80 \$
d. Tarif hebdomadaire	214,30 \$
e. Tarif mensuel	927,00 \$
12. 234 Camion 14 001-16 500 lb., benne basculante, cabine équipée	
a. Tarif horaire	10,40 \$
b. Tarif pour une demi-journée	39,40 \$
c. Tarif quotidien	78,80 \$
d. Tarif hebdomadaire	392,80 \$
e. Tarif mensuel	1637,00 \$

13. 237 Camion 14 001-16 500 lb., fourgon :	
a. Tarif horaire	10,40 \$
b. Tarif pour une demi-journée	37,10 \$
c. Tarif quotidien	74,20 \$
d. Tarif hebdomadaire	372,00 \$
e. Tarif mensuel	1548,00 \$
14. 283 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, benne basculante :	
a. Tarif horaire	17,30 \$
b. Tarif pour une demi-journée	68,40 \$
c. Tarif quotidien	136,70 \$
d. Tarif hebdomadaire	681,40 \$
e. Tarif mensuel	2 838,00 \$
15. 285 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, nacelle :	
a. Tarif horaire	27,80 \$
b. Tarif pour une demi-journée	110,10 \$
c. Tarif quotidien	220,20 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 102,00 \$
e. Tarif mensuel	4 586,00 \$
16. 293 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, benne basculante :	
a. Tarif horaire	29,00 \$
b. Tarif pour une demi-journée	111,20 \$
c. Tarif quotidien	223,70 \$
d. Tarif hebdomadaire	1117,00 \$
e. Tarif mensuel	4 651,00 \$
17. 296 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, Grue Treuil :	
a. Tarif horaire	32,40 \$
b. Tarif pour une demi-journée	125,10 \$
c. Tarif quotidien	250,30 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 203,00 \$
e. Tarif mensuel	5 210,00 \$
18. 301 Surfaceuse à glace :	
a. Tarif horaire	10,40 \$
b. Tarif pour une demi-journée	39,40 \$
c. Tarif quotidien	78,80 \$
d. Tarif hebdomadaire	392,80 \$
e. Tarif mensuel	1 635,00 \$
19. 316 Camion tasseur 20-23.9 VG.CU :	
a. Tarif horaire	34,80 \$
b. Tarif pour une demi-journée	136,70 \$

c.	Tarif quotidien	272,30 \$
d.	Tarif hebdomadaire	1 308,00 \$
e.	Tarif mensuel	5 670,00 \$
20.	319 Camion vide-puisards :	
a.	Tarif horaire	45,20 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	177,30 \$
c.	Tarif quotidien	354,60 \$
d.	Tarif hebdomadaire	1 704,00 \$
e.	Tarif mensuel	7 379,00 \$
21.	324 Camion arroseuse 6X4 2 001-3 000 gallons :	
a.	Tarif horaire	25,50 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	97,30 \$
c.	Tarif quotidien	194,70 \$
d.	Tarif hebdomadaire	974,60 \$
e.	Tarif mensuel	4 057,00,00 \$
22.	347 Camion incendie pompe 1 201-1 600 USGPM :	
a.	Tarif horaire	53,30 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	208,60 \$
c.	Tarif quotidien	418,40 \$
d.	Tarif hebdomadaire	2 010,00 \$
e.	Tarif mensuel	8 700,00 \$
23.	393 Porteur multimode 4X2 (Sans accessoire) :	
a.	Tarif horaire	22,00 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	84,60 \$
c.	Tarif quotidien	168,10 \$
d.	Tarif hebdomadaire	841,20 \$
e.	Tarif mensuel	3 502,00 \$
24.	413 Tracteur roues 45 CV - 64.9 CV :	
a.	Tarif horaire	12,70 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	47,50 \$
c.	Tarif quotidien	93,90 \$
d.	Tarif hebdomadaire	471,60 \$
e.	Tarif mensuel	1 964,00 \$
25.	437 Chargeur sur roues 3.00-3.99 VG.CU. :	
a.	Tarif horaire	24,30 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	93,90 \$
c.	Tarif quotidien	186,60 \$
d.	Tarif hebdomadaire	934,00 \$
e.	Tarif mensuel	3 886,00 \$

26. 451 Chargeuse pelleteuse (en location) :	
a. Tarif horaire	37,10 \$
b. Tarif pour une demi-journée	146,10 \$
c. Tarif quotidien	292,10 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 403,00 \$
e. Tarif mensuel	6 071,00 \$
27. 513 Tracteur sur chenillettes :	
a. Tarif horaire	40,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	162,20 \$
c. Tarif quotidien	323,30 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 555,00 \$
e. Tarif mensuel	6 734,00 \$
28. 525 Souffleuse 1 601-2 000 TON/HR :	
a. Tarif horaire	26,70 \$
b. Tarif pour une demi-journée	102,00 \$
c. Tarif quotidien	203,90 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 020,80 \$
e. Tarif mensuel	4 250,00 \$
29. 539 Balai aspirateur 5 VG.CU et + (en location) :	
a. Tarif horaire	69,40 \$
b. Tarif pour une demi-journée	273,60 \$
c. Tarif quotidien	546,90 \$
d. Tarif hebdomadaire	2 630,00 \$
e. Tarif mensuel	11 387,00 \$
30. 545 Chariot élévateur 4 001-5 000 lb. :	
a. Tarif horaire	3,50 \$
b. Tarif pour une demi-journée	10,40 \$
c. Tarif quotidien	19,70 \$
d. Tarif hebdomadaire	99,70 \$
e. Tarif mensuel	433,40 \$
31. 593 Tondeuse 72 PO. et + :	
a. Tarif horaire	6,90 \$
b. Tarif pour une demi-journée	27,80 \$
c. Tarif quotidien	54,50 \$
d. Tarif hebdomadaire	273,60 \$
e. Tarif mensuel	1 137,00 \$
32. 597 Tondeuse 7 couteaux :	
a. Tarif horaire	20,90 \$
b. Tarif pour une demi-journée	79,90 \$
c. Tarif quotidien	159,90 \$

d. Tarif hebdomadaire	800,70 \$
e. Tarif mensuel	3 332,00 \$
33. 635 Aspirateur à feuilles :	
a. Tarif horaire	4,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	15,10 \$
c. Tarif quotidien	30,10 \$
d. Tarif hebdomadaire	150,70 \$
e. Tarif mensuel	653,50 \$
34. 661 Compresseur 100 PCM :	
a. Tarif horaire	1,17 \$
b. Tarif pour une demi-journée	3,50 \$
c. Tarif quotidien	5,80 \$
d. Tarif hebdomadaire	29,00 \$
e. Tarif mensuel	127,50 \$
35. 678 Hache Branches :	
a. Tarif horaire	5,80 \$
b. Tarif pour une demi-journée	23,10 \$
c. Tarif quotidien	46,40 \$
d. Tarif hebdomadaire	231,80 \$
e. Tarif mensuel	1 002,40 \$
36. 752 Fardier 2-4 tonnes :	
a. Tarif horaire	1,10 \$
b. Tarif pour une demi-journée	4,60 \$
c. Tarif quotidien	8,10 \$
d. Tarif hebdomadaire	42,80 \$
e. Tarif mensuel	184,30 \$
37. 759 Fardier 16 tonnes et + :	
a. Tarif horaire	3,50 \$
b. Tarif pour une demi-journée	10,40 \$
c. Tarif quotidien	20,90 \$
d. Tarif hebdomadaire	105,50 \$
e. Tarif mensuel	454,20 \$
38. 761 Roulotte :	
a. Tarif horaire	1,17 \$
b. Tarif pour une demi-journée	3,50 \$
c. Tarif quotidien	5,80 \$
d. Tarif hebdomadaire	31,30 \$
e. Tarif mensuel	134,50 \$
39. 766 Remorque Théâtre :	
a. Tarif horaire	6,90 \$

b. Tarif pour une demi-journée	23,10 \$
c. Tarif quotidien	46,40 \$
d. Tarif hebdomadaire	231,80 \$
e. Tarif mensuel	1 004,70 \$

40. 825 Souffleuse à neige sur tracteur :	
a. Tarif horaire	42,80 \$
b. Tarif pour une demi-journée	169,10 \$
c. Tarif quotidien	338,40 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 628,00 \$
e. Tarif mensuel	7 052,00 \$

41. 970 Essoucheuse (de type vertical) :	
a. Tarif horaire	9,40 \$
b. Tarif pour une demi-journée	32,40 \$
c. Tarif quotidien	66,10 \$
d. Tarif hebdomadaire	327,80 \$
e. Tarif mensuel	1 364,00 \$

2. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, l'heure, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 100 Motoneige grande puissance :	20,00 \$
2. 105 Voiturette électrique :	9,00 \$
3. 106 Voiturette à essence :	15,00 \$
4. 118 Véhicule tout terrain :	28,00 \$
5. 215 Fourgonnette à nacelle aérienne :	32,00 \$
6. 247 Camion 16 501 à 19 500 lbs PBV-B.F. :	29,00 \$
7. 286 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Treuil :	71,00 \$
8. 288 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Tarière :	85,00 \$
9. 298 Camion 33 000 lbs PBV et plus. grue. treuil 3 essieux :	85,00 \$
10. 307 Camion-traceur :	48,00 \$
11. 396 Camion Benne-Épandeur 6 x 4 :	39,00 \$
12. 414 Tracteur sur roue 65 à 100 HP :	35,00 \$

13. 471 Autoniveleuse louée :	77,00 \$
14. 481 Rouleau motorisé (moins de 2 tonnes) – vibrateur :	12,00 \$
15. 511 Traceur sur roues - voie étroite :	23,00 \$
16. 546 Chariot élévateur à fourche 5 001 à 6 000 lbs :	46,00 \$
17. 579 Pulvérisateur motorisé :	9,00 \$
18. 645 Génératrice remorquée :	22,00 \$
19. 647 Génératrice à dégeler remorquée :	17,00 \$
20. 701 Traceuse de ligne remorquée :	16,00 \$
21. 712 Boîte pour le transport d'asphalte :	42,00 \$
22. 713 Flèche sur remorque :	2,00 \$
23. 714 Remorque à panneau afficheur :	2,00 \$
24. 749 Génératrice à vapeur :	19,00 \$
25. 754 Fardier 6 à 8 tonnes :	11,00 \$
26. 760 Remorques diverses :	18,00 \$
27. 765 Remorque citerne :	6,00 \$
28. 771 Terreautreuse remorquée :	3,00 \$
29. 795 Plateau de tonte remorqué 6 à 7 couteaux :	4,00 \$
30. 801 Traceuse de ligne motorisée – marquage :	11,00 \$
31. 804 Effaceuse de lignes – marquage :	14,00 \$
32. 815 Scie à béton :	24,00 \$
33. 820 Planeuse à glace de patinoire :	5,00 \$
34. 870 Lève-gazon plus de 18 pouces :	12,00 \$
35. 875 Aérateur de terre :	15,00 \$

36. 879 Arroseuse-gicleuse moins de 800 gallons :	2,00 \$
37. 913 Boîte à asphalte :	6,00 \$
38. 922 Épandeur détachable 6 v.c. :	16,00 \$
39. 923 Épandeur détachable 8 v.c. :	17,00 \$

Dossier # : 1229135002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2023

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AML et CA - 1229135002 - Règlement sur les tarifs agglomération 2023 - 20221125.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-589-7594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-25

Nicolas DUFRESNE
Avocat, chef de division
Tél : 438-873-6396
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières



Dossier # : 1227520003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction attraction et acquisition de talents , Division recherche de talents et dotation - cadres
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la recommandation de proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination de Fady Dagher à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal pour une période de sept (7) ans.

Il est recommandé de :

1. prendre connaissance de la recommandation de la Commission de la sécurité publique du 24 novembre 2022.
2. approuver la recommandation de proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination de Fady Dagher à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal pour une période de sept (7) ans.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-11-24 17:51

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général par intérim
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1227520003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction attraction et acquisition de talents , Division recherche de talents et dotation - cadres
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la recommandation de proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination de Fady Dagher à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal pour une période de sept (7) ans.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de directrice ou directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est devenu vacant à la suite du départ annoncé de son titulaire en avril dernier. Un intérim est assuré depuis son départ et un affichage interne et externe a été effectué du 12 octobre au 4 novembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le candidat retenu est monsieur Fady Dagher.

Il a été rencontré en entrevue de sélection par un comité composé de madame Dominique Ollivier, présidente du comité exécutif, monsieur Aref Salem, chef de l'opposition officielle, monsieur Beny Masella, maire de Montréal-Ouest, monsieur Martin Prud'homme, directeur général adjoint Sécurité urbaine et conformité, monsieur Alain Dufort, directeur général par intérim et madame Julie Meunier, cheffe de division, dotation des cadres.

L'entrevue de sélection visait à identifier la personne la plus apte à occuper la fonction et à apprécier l'adéquation entre le profil des candidatures, le contexte et les enjeux du poste de directrice ou directeur du SPVM. Elle permettait plus spécifiquement d'évaluer :

1. Le parcours de carrière et la motivation des candidates et candidats à occuper la fonction de directrice ou directeur;
2. La connaissance des principaux enjeux du Service de police et des préoccupations de la population montréalaise;

3. La maîtrise des compétences de gestion.

Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires pour les gestionnaires (EMBA) de l'Université McGill – HEC à Montréal, monsieur Dagher possède plus de trente années d'expérience en sécurité publique, dont 25 ans au SPVM. En 2017, il est devenu directeur du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) où il a amorcé un changement de culture pour instaurer un modèle de police de concertation et a été l'instigateur du Programme de développement professionnel - Immersion qui a reçu 2 prix.

Auparavant, il a débuté sa carrière au SPVM à titre de patrouilleur et a occupé les postes de commandant, inspecteur, inspecteur-chef et assistant-directeur.

À travers ses différentes fonctions, M. Dagher a toujours prôné une culture de partenariat avec les diverses parties prenantes de la communauté afin de lutter contre la criminalité, mais également en matière de prévention, ce qui lui a valu la reconnaissance ONU-Habitat. Dans ses mandats, il a notamment joué un rôle primordial dans la prise en charge de services d'ordre majeurs tels que la crise étudiante et Occupons Montréal, a géré des dossiers d'envergure en santé mentale, a travaillé un protocole d'entente avec les communautés autochtones de Montréal, s'est vu confier le dossier du profilage racial et social pour lequel il a reçu une citation d'excellence et a travaillé sur l'élaboration de la vision du SPVM en matière de prévention contre la radicalisation menant à la violence où il a mis en place un Centre de prévention.

Dans son rôle de directeur au SPAL, il a complètement revu le modèle policier; en y apportant une nouvelle approche préventiviste et humaine auprès des différentes communautés. Il est également reconnu dans le milieu policier comme étant un gestionnaire avant-gardiste.

La Commission de la sécurité publique de la Ville de Montréal s'est réunie le 24 novembre 2022 et a entériné la recommandation du comité de sélection.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le salaire, les conditions et avantages de monsieur Fady Dagher seront déterminés ultérieurement en respect des paramètres des politiques en vigueur.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MEUNIER
C/D Recherche de talents et dotation

Tél : 438 993-9369

Télocop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-24

Simon LEFRANÇOIS
Directeur - Attraction et acquisition de talents

Tél : 514 209-0023

Télocop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie GRÉGOIRE
directeur(-trice)-remuneration globale et systemes info rh

Tél :

Approuvé le : 2022-11-24

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est
Montréal, Québec H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3000
<https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes>
commissions@montreal.ca

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Recommandation

En vertu de l'article 108 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), la nomination du directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) relève de la responsabilité que le gouvernement du Québec exerce sur recommandation du ministre de la Sécurité publique, lequel a préalablement consulté le Conseil et la Commission de la sécurité publique de l'agglomération de Montréal.

La Commission de la sécurité publique s'est réunie, le 24 novembre 2022. Au terme de cette séance, et conformément à l'article susmentionné de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la Commission de la sécurité publique recommande au ministre de la Sécurité publique de :

RECOMMANDER au gouvernement du Québec la nomination de M. Fady Dagher à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité, le 24 novembre 2022.



Daphney Colin
Présidente
Commission de la sécurité publique



FADY DAGHER

Cadre expérimenté en gestion de services publics

Langue : Français - Anglais - Arabe

PROFIL

Libanais d'origine, né en Côte-d'Ivoire, Fady Dagher, qui parle couramment trois langues, a entrepris sa carrière policière au début des années 90. Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires pour les gestionnaires (EMBA) de l'Université McGill – HEC à Montréal, cet officier cumule au-delà de 30 années d'expérience en sécurité publique. Il a été patrouilleur, enquêteur et superviseur, avant de devenir gestionnaire. Reconnu pour son approche avant-gardiste, il se démarque par sa capacité à tisser des liens avec divers groupes ou communautés ainsi que par son goût pour l'innovation qui l'ont d'ailleurs permis d'obtenir des prix et à élaborer la première politique au Canada en matière de profilage racial et social.

En 2017, il devient Directeur du SPAL après 25 ans de service au SPVM où il termina en tant qu'assistant-directeur. Au cours de ses multiples affectations, monsieur Dagher a eu sous sa responsabilité plusieurs centaines d'employés répartis dans les services d'ordre chargés des manifestations, la division des communications, la section de la recherche et celle des relations avec la communauté. Ainsi, il représente le parfait équilibre entre répression et prévention.

La philosophie qu'il a amenée au SPAL se résume en trois termes : l'Humain, l'Intelligence et l'Effizienz. Il est aussi l'instigateur du projet Immersion médiatisé par le Journal La Presse et primé par l'UMQ et l'ACCP. Son souhait est qu'au travers d'un changement de culture, il instaure un modèle de Police

EXPÉRIENCE EN GESTION



DIRECTEUR AU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

2017 - Présent

Depuis le 6 février 2017, Fady Dagher est directeur du Service de police de l'agglomération de Longueuil qui compte environ 1000 employés toutes catégories confondues. Il travaille principalement à l'implantation d'un changement de culture qui commence à partir du recrutement des candidats, se poursuit par la formation et l'intégration pour se concrétiser par une évaluation annuelle adaptée à la réalité contemporaine. C'est ainsi qu'il a été l'instigateur du Programme de développement professionnel-Immersion, qui est considéré comme une première mondiale, puisqu'il permet à des cohortes de 30 policiers volontaires de faire un stage de cinq semaines, sans armes et sans uniformes, au sein de familles et d'organismes travaillant avec les populations marginalisées. Ce projet a notamment été primé par l'UMQ (le Prix Joseph-Beaubien) et par l'ACCP (le prix ACCP/Motorola Solutions en sécurité et mieux-être des collectivités).

ASSISTANT-DIRECTEUR AU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

2013-2017

D'abord à titre de chef du développement des processus d'innovation et des pratiques opérationnelles et ensuite à titre de responsable du service de la performance et du développement stratégique, Fady Dagher a géré des dossiers comme celui du profilage racial et social pour lequel il a reçu une citation d'excellence. Il a travaillé sur un protocole d'entente avec les communautés autochtones de Montréal, sur la structure de gestion policière contre le terrorisme et sur l'élaboration de la vision du SPVM en matière de prévention contre la radicalisation menant à la violence, dont la mise en place du Centre de prévention.

INSPECTEUR ET INSPECTEUR-CHEF AU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

2010-2013

Dans le cadre de ses fonctions, Fady Dagher a été responsable de la Division des relations avec la communauté, de la recherche et des communications corporatives, des orientations stratégiques et de la prise en charge des services d'ordre majeurs tels que la crise étudiante ou Occupons Montréal. Il s'est également occupé des dossiers sociaux courants comme celui de la santé mentale.

COMMANDANT AU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

2005-2010

Enraciner la police de quartier dans la communauté et promouvoir une culture de

de concertation.

| RÉCOMPENSES



2006 :

- ◆ « PRIX CLEAC »
Récipiendaire du prix Honneur et Mérite pour son travail exceptionnel auprès des jeunes de Montréal

2013 :

- ◆ « GLOBAL AND MAIL »
Nommé la personnalité de l'année pour le profil carrière
- ◆ « CITATION D'EXCELLENCE POUR LA PRÉVENTION DU PROFILAGE »
Mention reçue pour son travail et pour la création de la première politique en prévention contre le profilage racial et social

2020 :

- ◆ « PRIX SACR »
En reconnaissance de sa lutte efficace contre le profilage racial et social ainsi que son approche communautaire du travail policier dans le but d'instaurer un modèle de police de concertation
- ◆ « PRIX CAMF – LEADER ENGAGÉ »
Récompensé pour son leadership et son engagement au sein de la société, ainsi que pour sa vision et son approche humaine sur la concertation
- ◆ « MÉDAILLE DE LA PAIX YMCA - CATÉGORIE COUP DE CŒUR »
Nommé Lauréat par les YMCA du Québec pour ses actions concrètes afin d'établir un monde plus juste et plus pacifique

2021 :

- ◆ « AMBASSADEUR DU MOIS DU MENTORAT »
Sélectionné par Mentorat Québec pour représenter les valeurs de soutien et de partage du mentorat.

partenariat en matière de prévention et de lutte contre la criminalité entre le service de police et les autres parties prenantes de la communauté faisaient partie de ses mandats. Ses efforts ont valu au SPVM la reconnaissance ONU-Habitat, un programme des Nations Unies œuvrant à un meilleur avenir urbain.

| ÉTUDES ET FORMATION



UNIVERSITÉ MCGILL – HEC

2012

Détenteur d'une maîtrise bilingue en administration des affaires pour gestionnaires (Executive Master Business Administration)

- ◆ ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
1992

Diplômé en techniques policières et président de sa promotion

| ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET CARITATIVES

- ◆ **Police Executive Leadership Institute de la MCCA**

Diplôme de l'Institut de leadership des cadres de police de l'Association des chefs des grandes villes (Major Cities Chiefs Association)

- ◆ **Leadership in Counter Terrorism Association (LincT)**

Diplôme du programme de formation multilatéral en leadership en matière de lutte contre le terrorisme

- ◆ **Five eyes (5 Eyes)**

Membre de l'alliance des services de renseignement regroupant l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis

- ◆ **Collège Canada**

Membre du conseil d'administration

- ◆ **Centraide du Grand Montréal**

Membre du conseil d'administration